Plans publiés 2021-2022 et rapports annuels 2020-2021 du gouvernement de l'Ontario

Table des matières

Volume 1

Tab 1: Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales
Tab 2: Ministère du Procureur général
Tab 3: Bureau du Conseil des ministres
Tab 4: Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
Tab 5: Ministère des Collèges et Universités
Tab 6: Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce
Tab 7: Ministère de l'Éducation
Tab 8: Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines
Tab 9: Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
Tab 10: Ministère des Finances
Tab 11: Ministère des Affaires francophones
Tab 12: Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs

Volume 2

Tab 13: Ministère de la Santé
Tab 14: Ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Tab 15: Ministère des Affaires autochtones
Tab 16: Ministère de l'Infrastructure
Tab 17: Ministère du Travail, de la Formation et du Dèveloppement des compètences
Tab 18: Bureau de la lieutenante-gouverneure
Tab 19: Ministère des Soins de longue durée
Tab 20: Ministère des Affaires municipales et du Logement
Tab 21: Ministère des Richesses naturelles et des Forêts
Tab 22: Cabinet du premier ministre
Tab 23: Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité
Tab 24: Ministère du Solliciteur général
Tab 25: Ministère des Transports
Tab 26: Secrétariat du Conseil du Trésor

Ontario

Plans publiés 2021-2022 et rapports annuels 2020-2021 du gouvernement de l'Ontario

Volume 1

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales – Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs

Ontario

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère de l’Agriculture, de l’Alimentation et des Affaires rurales

This document is also available in English.

Ontario

Ontario

Partie I : Plan publié 2021-2022

Ministère de l’Agriculture, de l’Alimentation et des Affaires rurales

Ontario

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 2
Objectif général du ministère 2
Intervention contre la COVID-19 2
Programmes du ministère 3
PLAN STRATÉGIQUE 2021 2022 8
Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$) 14
Données financières détaillées 15
Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit 15
Tendances historiques 16
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS 17
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 22
RAPPORT ANNUEL 23
Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 38

Ontario

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectif général du ministère

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) a pour objectif général de devenir un chef de fil mondial qui libère le potentiel des systèmes ruraux et agroalimentaires de l'Ontario.

Pour ce faire, le ministère encourage et soutient le développement économique, la recherche, le transfert des connaissances et l'innovation. En outre, il fournit des services d'assurance et de supervision du système agroalimentaire et protège la capacité de production des ressources naturelles de l'Ontario.

Ces activités aident à renforcer le secteur agroalimentaire et les collectivités tant rurales qu'urbaines. De plus, elles alimentent de bons emplois, attirent les investissements et contribuent à la sécurité alimentaire ainsi qu'à la réussite économique de l'Ontario.

Intervention contre la COVID-19

Le MAAARO reconnaît que le nouveau coronavirus de 2019 (la COVID-19) est une préoccupation constante pour le secteur de l'agroalimentaire. Le ministère fait tout en son pouvoir pour que le système d'approvisionnement alimentaire de l'Ontario demeure solide et, à cette fin, travaille en étroite collaboration avec des partenaires gouvernementaux et le secteur de l'agroalimentaire. Le Comité ontarien de l'emploi et de la relance, lequel compte divers intervenants du secteur de l'agroalimentaire, a participé à l'évaluation des répercussions de la COVID-19 et a formulé des recommandations concernant les priorités et les besoins à court et à long terme pour la relance de l'industrie.

Le ministère a pris des mesures dans des secteurs clés. Par exemple, il a fait des investissements afin d'accroître les capacités en matière d'inspection des produits de viande pour assurer l'inspection continue des produits alimentaires et des produits de viande. De plus, il a aidé le Marché des produits alimentaires de l'Ontario à demeurer ouvert grâce à un investissement dans des mesures de désinfection de pointe. En réponse aux perturbations du secteur de la transformation causées par la COVID-19, le ministère a lancé deux programmes fédéraux-provinciaux relevant du cadre Agri-relance pour les secteurs du bœuf et du porc afin de soutenir les producteurs touchés. L'Ontario a collaboré avec le Canada en vue d'élargir la couverture de l'assurance-production pour les pertes causées par la COVID-19 en 2020 et 2021 et reporter les dates limites d'inscription à ce régime.

De plus, le gouvernement a augmenté de façon permanente le budget du Programme de gestion des risques, le faisant passer de 100 M$ à 150 M$ par année, et ce, un an plus tôt que prévu. Pour aider davantage le secteur à surmonter les difficultés causées par la COVID-19, le MAAARO a reporté la date limite pour l'inscription au Programme de gestion des risques et la présentation de certaines déclarations pour les producteurs de bétail et les producteurs de céréales et d'oléagineux et une nouvelle période

d'inscription a eu lieu en juillet grâce à l'investissement supplémentaire de 50 M$ dans ce programme.

L'Ontario a également augmenté les paiements provisoires du programme Agri-stabilité, qui sont passés de 50 % à 75 % pour l'année de programme 2020, en plus de reporter la date limite d'inscription pour 2020.

Programmes du ministère

Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits et collectivités rurales fortes

L'Ontario rural compte environ 2,5 millions d'habitants, soit près de 19 % de la population ontarienne. On y trouve une grande diversité d'entreprises, notamment dans les secteurs du commerce de gros et de détail, des soins de santé, de l'assistance sociale, de l'enseignement ainsi que de la fabrication. Le ministère offre une panoplie de ressources qui appuient le développement économique, la recherche, la gestion des risques opérationnels et d'autres besoins.

Développement économique

Le secteur de l'agroalimentaire de l'Ontario constitue un important moteur économique et contribue à la qualité de vie en offrant de bons emplois et des aliments sains aux citoyens de l'Ontario, du Canada et de partout dans le monde.

Le MAAARO soutient les collectivités rurales de l'Ontario en élaborant et en offrant des programmes, outils et ressources de développement économique local et régional, dont le Programme de maintien et d'expansion des entreprises, le programme d'échanges communautaires Premières impressions, le Programme de revitalisation des centres-villes, le programme Maintien des immigrants dans les communautés rurales de l'Ontario, les Indicateurs d'attractivité des collectivités pour les nouveaux arrivants et les jeunes, les ressources d'analyse économique régionale, les outils de mesure de la performance et les services consultatifs régionaux. Ces ressources appuient les collectivités rurales de l'Ontario en contribuant à la mise en œuvre d'initiatives visant à encourager la croissance économique.

Par ailleurs, le ministère continue de favoriser le dynamisme des économies rurales en collaborant aux programmes d'infrastructure rurale, aux programmes de soutien communautaires et régionaux et au Programme de développement économique des collectivités rurales. Le Programme de développement économique des collectivités rurales du ministère aide les collectivités rurales et autochtones à éliminer les obstacles au développement économique de sorte qu'elles soient en bonne position pour attirer des investisseurs, créer des emplois et stimuler la croissance économique.

Pour encourager les Ontariens à trouver et à acheter des aliments locaux, le programme de promotion des produits locaux intitulé Ontario, terre nourricière aide à faire connaître et à mettre à l'honneur les produits alimentaires locaux et incite les consommateurs à privilégier les produits alimentaires de l'Ontario. Le ministère

encourage les producteurs de l'Ontario à utiliser le logo d'Ontario, terre nourricière sur les produits alimentaires frais et transformés de l'Ontario.

Intervention contre la COVID-19

Pour aider le secteur pendant la pandémie de COVID-19, le ministère a reporté les dates d'échéance de deux initiatives du Partenariat canadien pour l'agriculture; l'une fournit de l'aide aux abattoirs titulaires d'un permis provincial et l'autre soutient les améliorations liées à la salubrité des aliments dans les usines laitières sous inspection provinciale.

En réponse à la COVID-19, le ministère a annoncé un nouveau programme du Partenariat canadien pour l'agriculture qui se traduira par un investissement pouvant atteindre 1 million de dollars afin de remédier aux problèmes de main-d'œuvre en facilitant le jumelage de travailleurs et d'emplois à forte demande dans le secteur agroalimentaire. Le programme visait à aider l'agriculture primaire, les entreprises de transformation des aliments et les épiceries de détail à recruter et à former des travailleurs qui sont essentiels au fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

De plus, les gouvernements du Canada et de l'Ontario investissent un montant maximal de 2,5 millions de dollars pour aider le secteur agroalimentaire à accroître sa présence en ligne et offrir ainsi davantage de possibilités aux producteurs de faire croître leur entreprise et plus de choix alimentaires aux familles qui font des achats à partir de la maison durant la pandémie de COVID-19.

Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, le ministère a lancé le Programme de protection au travail pour le secteur agroalimentaire qui vise à aider les agriculteurs et les entreprises de transformation à améliorer les mesures de santé et de sécurité pour mieux protéger les employés et assurer un approvisionnement continu en produits alimentaires pendant l'éclosion de COVID-19. Les fonds serviront à financer des initiatives comme l'achat d'équipement de protection individuelle, l'amélioration du nettoyage et de la désinfection et la restructuration des postes de travail.

En raison des besoins de main-d'œuvre supplémentaire, le MAAARO a créé un portail d'emplois en ligne qui permet de jumeler des travailleurs potentiels à des employeurs qui ont des postes à pourvoir dans le secteur de l'agroalimentaire. Il est ainsi plus facile de trouver des candidats pour les emplois essentiels ainsi que des ressources de formation dans toute la chaîne d'approvisionnement alimentaire de la province.

Dans le cadre des mesures liées à la COVID-19, le MAAARO a notamment fait le lien entre les producteurs, les établissements de transformation, les distributeurs, les entrepôts, les points de vente au détail et les établissements de restauration afin de les aider à atténuer leurs problèmes de capacité. Le ministère a collaboré avec le secteur agroalimentaire pour gérer les stocks excédentaires des entreprises de distribution et il a contribué à la création de partenariats entre les établissements de transformation et les distributeurs afin de combler les lacunes en matière de transport et d'entreposage.

Recherche

Le ministère travaille en partenariat avec l'industrie, le milieu universitaire, les organismes, d'autres ministères de l'Ontario, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral afin de faire avancer la recherche et l'innovation qui favorisent la croissance et la viabilité à long terme du secteur de l'agroalimentaire.

Le ministère continue d'investir dans la recherche agroalimentaire dans le cadre de son partenariat de longue date avec l'Université de Guelph par l'intermédiaire de l'Alliance pour l'innovation agroalimentaire en Ontario (l'Alliance). Chaque année, le ministère offre du financement par le truchement de l'Alliance afin d'appuyer l'industrie agroalimentaire et les collectivités rurales de la province et aider à façonner leur avenir.

Élément essentiel de la recherche dans le secteur ontarien de l'agroalimentaire et des bioproduits, ce partenariat favorise la croissance et la compétitivité du secteur agroalimentaire de l'Ontario, crée des emplois et consolide encore davantage la position de la province en tant que chef de file mondial dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation agroalimentaires.

Les résultats se voient dans de nombreux projets novateurs, dont des innovations technologiques que les producteurs laitiers ont commercialisées et adoptées afin d'améliorer la santé des troupeaux, un soutien pour les programmes de sélection des cultures qui améliorent la rentabilité et l'offre de données probantes pour appuyer les décisions futures concernant les politiques et les besoins des clients et du secteur agroalimentaire. En outre, le soutien apporté a permis de lancer Mirexus, une entreprise essaimée de l'Université de Guelph qui fabrique des nanoparticules à base de maïs pour des applications cosmétiques, biomédicales et autres.

Grâce à l'engagement du ministère envers l'Alliance, les programmes de recherche permettent aux étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour devenir la prochaine génération de chercheurs, d'innovateurs et de décideurs dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario, qui est en pleine croissance.

Le MAAARO investit également dans des programmes de recherche libre qui ont permis de financer de nombreux projets portant sur divers sujets dont la salubrité des aliments, le changement climatique, la santé des sols, la santé des végétaux et des animaux, la gestion de l'eau, l'élaboration de bioproduits et l'agriculture de précision.

Le ministère collabore avec l'industrie et d'autres partenaires pour cibler les priorités de recherche, investir avec eux dans des projets et l'infrastructure de recherche et encourager l'adoption grâce à la mise en application active des recherches officielles et à des activités de transfert de technologies.

Le MAAARO met en œuvre une stratégie de modernisation des programmes, des services et de l'infrastructure de recherche et d'innovation en partenariat avec les gouvernements, l'industrie et le milieu universitaire, qui comprend notamment des investissements dans des installations de recherche à Elora et à New Liskeard. Grâce à des partenariats et à des investissements stratégiquement ciblés, le gouvernement peut

exploiter les connaissances, les technologies et les facultés intellectuelles afin de mettre en place un secteur aligné sur ses priorités et celles de l'industrie.

Paiements de transfert liés à la gestion des risques des entreprises

Dans le cadre de ses programmes de gestion des risques des entreprises, le ministère aide les producteurs agricoles de l'Ontario à gérer les risques indépendants de leur volonté, comme les conditions météorologiques et la volatilité du marché. Les programmes fournissent d'autres types d'aide pour appuyer les initiatives visant à améliorer la rentabilité du secteur. Le MAAARO offre divers programmes, principalement exécutés par son organisme de la Couronne, Agricorp.

Parmi les programmes, citons les programmes fédéraux et provinciaux du Partenariat canadien pour l'agriculture [Agri-investissement, Agri-stabilité, Agri-protection (assurance-production), Agri-risques et Agri-relance] et le Programme de gestion des risques offert à l'échelle provinciale seulement, qui comprend le Programme d'autogestion des risques pour les produits horticoles comestibles.

Intervention contre la COVID-19

En 2020, en réponse aux perturbations du secteur de la transformation causées par la COVID-19, le soutien offert par les programmes de gestion des risques comprenait également deux programmes fédéraux-provinciaux relevant du cadre Agri-relance pour les secteurs du bœuf et du porc afin de soutenir les producteurs touchés. En outre, l'Ontario a amélioré ses programmes de gestion des risques pour réduire les risques, notamment en bonifiant le financement du Programme de gestion des risques de 50 millions de dollars par année et en ajoutant la main-d'œuvre aux risques couverts par l'assurance-protection.

Charges d'immobilisations liées à l'agriculture et aux affaires rurales

La recherche du ministère est soutenue par l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) et comprend des stations de recherche, des laboratoires et des infrastructures agricoles connexes. Ces installations permettent d'effectuer des recherches sur diverses questions agroalimentaires et de soutenir la recherche axée sur l'industrie tout en tirant parti des investissements de tiers. L'IRAO a plusieurs grands projets d'immobilisations en cours visant à moderniser les plateformes de recherche clés de la province où l'on étudie les plantes de grande culture, le bétail, la culture en serre et l'horticulture. Ces projets assureront la viabilité et la compétitivité du secteur de l'agroalimentaire pour les décennies à venir.

Amélioration de la santé publique et de l'environnement

Le ministère a adopté une approche « Une santé » pour la conception et la mise en œuvre de programmes, de politiques et de règlements, et il travaille en collaboration avec de nombreux partenaires sur la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale pour obtenir des résultats positifs dans ces domaines. Cela renforce la confiance et appuie la durabilité et la viabilité économique du secteur agroalimentaire et des collectivités rurales de l'Ontario.

Le ministère assure la surveillance du système agroalimentaire de l'Ontario, y compris de la salubrité des aliments aux installations sous réglementation provinciale, de la santé animale et de la santé environnementale. Il est responsable des activités de gestion des situations d'urgence associées à la santé des animaux, à la contamination des aliments, aux maladies des plantes agricoles et à l'infestation de ravageurs.

L'Ontario continuera de s'employer à réduire les formalités administratives inutiles pour les agriculteurs et les agroentreprises tout en veillant au maintien et au renforcement des règles qui protègent la santé et la sécurité.

En collaboration avec le secteur agroalimentaire, le ministère continuera de chercher des façons d'assurer la production concurrentielle d'aliments tout en protégeant l'environnement et en veillant à la salubrité des aliments.

Intervention contre la COVID-19

La santé et la sécurité des travailleurs du secteur de l'agroalimentaire et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire demeurent de grandes priorités pour le ministère pendant la pandémie de COVID-19.

Le ministère continuera de travailler avec les partenaires du gouvernement et de l'industrie pour mettre en œuvre la Stratégie de protection, de contrôle et de soutien en cas d'éclosion de la COVID-19 dans les fermes de l'Ontario.

Le ministère contribuera également à garantir la salubrité des aliments dans la province.

- L'ordonnance du directeur exigeant la mise en œuvre de plans de prévention et d'intervention relatifs à la COVID-19 pour les usines de production de viande sous réglementation provinciale est toujours en vigueur, et les inspecteurs du ministère s'assureront que ces plans ont été mis en œuvre et qu'ils sont respectés.
- Des mesures de soutien supplémentaires et améliorées pour l'exécution des inspections de première ligne sont prêtes à être déployées, et on prolongera une entente de partage des ressources avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin de mettre en commun les ressources nécessaires pour effectuer des inspections, assurer la continuité de la chaîne d'approvisionnement et garantir la salubrité des aliments pendant la pandémie.

<u>Administration du ministère et politiques</u>

Le MAAARO continue d'offrir un service à la clientèle de qualité supérieure et d'exécuter ses programmes de façon efficace.

Afin d'assurer la réussite de l'Ontario rural, le ministère veillera à ce que les questions rurales soient prises en compte dans les politiques et les programmes du gouvernement et élaborera des mesures clés de performance afin de promouvoir les débouchés et la croissance économique pour offrir une bonne qualité de vie aux citoyens.

À la suite de l'annonce faite en mars 2019 par le Bureau pour un gouvernement ouvert qui relève des Services numériques de l'Ontario, le MAAARO continuera de soutenir la publication de données ouvertes dans le Catalogue de données ouvertes de l'Ontario en se concentrant davantage sur les données relatives aux organismes gouvernementaux. Le partage des données du gouvernement concorde avec les recommandations du rapport d'Ernst & Young (examen détaillé), qui indique que le partage des données et des renseignements est dans l'intérêt du public. La publication de données gouvernementales fiables et utiles dans le Catalogue de données ouvertes de l'Ontario met en valeur les données que détient le gouvernement, assure la transparence et la responsabilité des dépenses et des décisions du gouvernement, aide celui-ci et les entreprises à améliorer les programmes et les services et est essentielle pour créer un gouvernement qui accorde la priorité au numérique.

En outre, le ministère continuera de remplir ses obligations dans le cadre de la stratégie Priorité au numérique de l'Ontario afin que notre gouvernement soit le premier au Canada à préconiser le numérique dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental pour la prestation de services.

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022

Réduire les formalités administratives et alléger le fardeau réglementaire

Le ministère s'est engagé à rendre l'Ontario rural et le secteur agroalimentaire de la province ouverts aux affaires et aux emplois. Il aide les gens de l'Ontario à réussir en réduisant les formalités administratives et le fardeau réglementaire inutile pour réduire les coûts d'exploitation des entreprises et améliorer la compétitivité de l'Ontario tout en maintenant les règles qui protègent la salubrité des aliments, la santé publique ainsi que la santé des végétaux et des animaux.

À l'automne 2020, le ministère a apporté des modifications réglementaires en vertu de la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles* pour aider les agriculteurs à réaliser des économies de temps et d'argent. Ces modifications permettront d'éliminer en moyenne 45 pages de documents administratifs pour chacun des 14 000 agriculteurs inscrits au programme Agri-protection et elles rendront le processus d'appel plus équitable en donnant aux agriculteurs plus de temps pour interjeter appel.

L'abrogation de la *Loi sur l'inspection du poisson* donne suite aux travaux réalisés en 2019 pour mettre en œuvre un cadre réglementaire modernisé afin de renforcer la confiance des consommateurs envers la sécurité des produits de poisson de l'Ontario. Le nouveau règlement sur la transformation des poissons en vertu de la *Loi de 2001 sur la qualité et la salubrité des aliments* respecte les normes actuelles de l'industrie, protège la santé publique et favorise la croissance de l'industrie de la transformation des poissons.

Le gouvernement de l'Ontario a réduit les formalités administratives en prolongeant six règlements concernant des permis ou certificats pour le secteur agroalimentaire pendant la période couverte par les mesures d'urgence relatives à la COVID-19.

Soutenir la production alimentaire et les produits agricoles nationaux

Le dynamisme du secteur agroalimentaire repose sur la production et la transformation d'aliments et de bioproduits au pays, qui contribuent à stimuler l'économie de l'Ontario, à créer de bons emplois et à nourrir les gens de la province. En 2019, le secteur agroalimentaire de l'Ontario a contribué pour 47,3 milliards de dollars au produit intérieur brut tout en procurant plus de 860 000 emplois, ce qui représente 11,6 % de la main-d'œuvre de la province.

Pour soutenir la production nationale, le MAAARO veut stimuler les investissements et la création d'emplois en Ontario. Son personnel s'emploie à aider les entreprises de transformation des aliments et des boissons et les fabricants de bioproduits de toute la province à réaliser le potentiel qu'offrent les nouveaux marchés internationaux et à accroître les investissements au pays et à l'étranger. D'ici 2050, la population mondiale devrait s'accroître pour atteindre 9,8 milliards[1] d'habitants, et la demande d'aliments et de produits agricoles de qualité supérieure cultivés et transformés en Ontario devrait augmenter.

Le ministère continue d'offrir au secteur agroalimentaire des programmes virtuels de sensibilisation et de commerce interentreprises ainsi que des salons commerciaux nationaux pour faire connaître davantage les aliments cultivés et produits en Ontario et les boissons fabriquées dans la province et accroître la demande que suscitent ces produits.

L'Ontario a les gens, la détermination et le savoir-faire nécessaires pour répondre à la demande tout en veillant à ce que l'augmentation de la production ne nuise pas à l'environnement.

Le MAAARO offre du soutien aux employeurs du secteur agroalimentaire pour les travailleurs étrangers temporaires qui doivent s'isoler volontairement pendant 14 jours à leur arrivée en raison de la pandémie de COVID-19.

Favoriser la croissance du secteur agroalimentaire grâce au Partenariat canadien pour l'agriculture

Les mesures prises par le ministère pour fournir du soutien aux producteurs, aux entreprises de transformation ainsi qu'aux organismes et partenariats grâce au cadre stratégique pour l'agriculture connu sous le nom de Partenariat canadien pour l'agriculture sont tout aussi importantes pour la réussite du secteur agroalimentaire de l'Ontario.

Lancé en avril 2018, le Partenariat canadien pour l'agriculture est une initiative fédérale-provinciale-territoriale échelonnée sur cinq ans qui vise à renforcer le secteur de l'agroalimentaire. Son objectif est de permettre au secteur d'accroître sa compétitivité, sa prospérité et sa viabilité.

[1] https://www.un.org/development/desa/fr/news/population/world-population-prospects-2017.html

Le Partenariat canadien pour l'agriculture offre notamment un financement pour aider les agriculteurs à gérer des risques qui compromettent la viabilité de leur exploitation agricole, tels que les conditions météorologiques imprévisibles et la volatilité des marchés. Grâce à cette initiative, les gouvernements fédéral et provincial ont prévu une aide d'environ 1,5 milliard de dollars pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario, soit environ 1,1 milliard de dollars pour la gestion des risques des entreprises et 417 millions de dollars pour des initiatives stratégiques.

En Ontario, les initiatives stratégiques portent sur le développement économique, l'intendance environnementale ainsi que la protection et l'assurance, et la recherche et l'innovation sont des priorités dans tous les secteurs. Le ministère crée des possibilités pour le secteur de l'agroalimentaire de l'Ontario en investissant et en offrant du soutien dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire.

Notre participation au Partenariat canadien pour l'agriculture s'inscrit dans les démarches du gouvernement pour développer le secteur agroalimentaire de l'Ontario en resserrant les liens entre les producteurs agroalimentaires, les entreprises de transformation et les consommateurs.

En 2021-2022, les investissements et les initiatives des programmes du Partenariat canadien pour l'agriculture continueront de renforcer et de développer le secteur de l'agroalimentaire de l'Ontario. Ces mesures comprennent des engagements financiers dans le cadre des volets Financement à l'intention des secteurs, Solutions stratégiques, des abattoirs titulaires d'un permis provincial et des enjeux liés à l'offre de main-d'œuvre et à sa formation ainsi que d'autres mesures ciblées et des volets établis de programmes de partage des coûts pour les agriculteurs, les transformateurs et d'autres entreprises du secteur de l'agroalimentaire.

Le Programme pour la croissance communautaire du ministère offre du soutien aux organisations qui créent des possibilités globales et procurent d'importants avantages au secteur agroalimentaire et aux collectivités rurales. En réponse à la COVID-19, ce programme a offert du soutien aux organisations admissibles qui ont dû modifier leurs opérations en raison de la pandémie, notamment en passant de la prestation de services en personne aux services en ligne. Voici quelques exemples :

- Une entente de paiement de transfert d'une durée de deux ans et d'une valeur pouvant atteindre 95 000 $ avec la Culinary Tourism Alliance pour former un réseau d'intervenants de la chaîne de valeur du tourisme gastronomique qui collaborent pour relancer ce secteur qui a été touché par la COVID-19.
- Une entente de paiement de transfert d'une durée de deux ans avec l'Ontario Association of Agricultural Societies pour tenir la conférence annuelle virtuellement et pour élaborer des programmes afin d'aider les sociétés à gérer les risques dans le cadre de futurs événements.
- Une entente de paiement de transfert d'une durée de deux ans avec la Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles relatifs à la COVID-19 dans les installations.

Programme de gestion des risques

Le gouvernement s'engage à préserver le Programme ontarien de gestion des risques. Pour ce faire, il explore des moyens de mettre à jour le programme afin qu'il soit plus axé sur l'assurance, ce qui permettra d'aider davantage les producteurs à gérer les risques qui sont indépendants de leur volonté, comme la fluctuation des coûts et des prix du marché.

Le gouvernement s'emploie à apporter des modifications au Programme de gestion des risques, notamment en créant un fonds pour permettre le report des primes afin d'offrir un meilleur soutien pendant les années difficiles. Des modifications de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales* ont été apportées dans le cadre du projet de loi 229, la *Loi de 2020 sur la protection, le soutien et la relance face à la COVID-19 (mesures budgétaires)*. Le projet de loi a reçu la sanction royale, et les modifications appuieront la mise en œuvre des changements proposés aux programmes et assureront la conformité de la nouvelle version du Programme de gestion des risques axé sur les assurances avec la *Loi sur l'administration financière*.

En 2020-2021, le gouvernement a augmenté de façon permanente le financement du Programme de gestion des risques, le faisant passer de 100 M$ à 150 M$ pour 2020, soit un an plus tôt que prévu.

Soutien aux collectivités rurales

Le MAAARO soutient les collectivités rurales de l'Ontario en élaborant et en offrant des programmes, outils et ressources de développement économique local et régional destinés à aider les collectivités rurales à identifier et à promouvoir des initiatives qui favoriseront la croissance économique et la prospérité. Ceux-ci comprennent le Programme de développement économique des collectivités rurales, le Programme de revitalisation des centres-villes, le Programme de maintien et d'expansion des entreprises et le Programme d'échanges communautaires Premières impressions.

Intendance environnementale

L'approche du ministère concernant l'intendance environnementale vise avant tout à soutenir les mesures environnementales qui renforcent la responsabilisation dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario, ce qui permet à celui-ci de faire preuve de leadership en matière de durabilité, et à travailler avec le secteur pour promouvoir et encourager des pratiques respectueuses de l'environnement. Le MAAARO travaille en collaboration avec le secteur agroalimentaire, le gouvernement, les chercheurs, les municipalités et les organismes non gouvernementaux pour produire des résultats grâce à ce qui suit :

- l'augmentation de l'adoption de pratiques de gestion optimales par les agriculteurs;
- l'offre de conseils techniques, d'orientation et de formation;

- des ressources et une expertise permettant d'accroître l'efficacité;
- des données probantes renforcées pour mesurer la performance, cibler les investissements et réaliser des progrès.

Grâce à des initiatives d'intendance comme le Plan agroenvironnemental, un programme de sensibilisation et d'évaluation des risques à l'intention des agriculteurs, et le programme de Gérance des nutriments 4B dirigé par l'industrie (utilisation du bon engrais à la bonne dose, au bon moment et au bon endroit), le ministère améliore continuellement les recommandations relatives aux pratiques de gestion optimales pour promouvoir plus efficacement la santé des sols et mieux soutenir la viabilité du secteur agroalimentaire.

Le ministère poursuivra également la mise en œuvre de la stratégie de 2018 intitulée De nouveaux horizons : Stratégie pour la santé et la préservation des sols agricoles de l'Ontario afin de favoriser la croissance et la viabilité du secteur agroalimentaire solide de l'Ontario tout en protégeant l'environnement et en renforçant la résilience aux changements climatiques.

L'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs entame sa 50^{e} année en 2021, et il a pour objectif à long terme de réduire de 40 % les charges de phosphore dans le bassin central et le bassin occidental du lac Érié. Pour atteindre les cibles fondées sur la science, toutes les parties doivent prendre des mesures, y compris au sein du secteur agricole, et, en tant que signataire de cet accord, le ministère continuera de travailler avec divers intervenants pour mettre en œuvre les mesures énoncées dans le plan.

Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, l'Ontario, de concert avec le gouvernement fédéral, continuera d'appuyer les agriculteurs par la recherche, la surveillance, l'éducation, le développement d'outils et l'adoption accrue de pratiques de gestion optimales pour assurer la santé des sols et la qualité de l'eau.

Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, le Programme LEADS pour une agriculture durable dans la région du lac Érié met à profit les réussites de l'Initiative de gérance agroenvironnementale des Grands Lacs. Il aide les agriculteurs à réduire les pertes d'éléments nutritifs, notamment de phosphore, pour améliorer la santé des sols. Ces mesures contribuent à améliorer les habitats des pollinisateurs et à renforcer la durabilité du secteur agricole.

Le ministère appuie les pratiques durables en s'efforçant d'éliminer les obstacles réglementaires à l'innovation dans des secteurs comme la gestion des éléments nutritifs et le drainage en milieu rural.

Le ministère continue de donner suite aux recommandations de la vérificatrice générale formulées dans le cadre de la vérification de l'optimisation des ressources relativement à l'établissement d'indicateurs et de cibles ainsi qu'à la surveillance de l'environnement de l'Ontario. Un rapport complet sera présenté en 2022.

Développement économique

Le ministère favorise l'innovation et le changement dans le but de renforcer la durabilité sociale, économique et environnementale d'un secteur agroalimentaire diversifié. Il collabore avec un éventail de partenaires des milieux agricole, rural, gouvernemental et universitaire afin de coordonner une vaste gamme d'initiatives. Celles-ci favorisent le changement dans le secteur de l'agroalimentaire puisqu'elles améliorent l'accès à des renseignements fiables, encouragent l'adoption de nouvelles technologies innovatrices et pratiques optimales et contribuent au respect de la réglementation pour assurer la viabilité des entreprises.

Les services consultatifs du ministère ciblent les aspects du secteur agroalimentaire qui contribueront à accroître la compétitivité, la productivité et la rentabilité, à améliorer la prévision et l'atténuation des risques ainsi que la réaction à ceux-ci, à élargir les marchés nationaux et internationaux et à renforcer la durabilité environnementale.

Les services consultatifs englobent l'élaboration, l'amélioration continue et la diffusion en temps opportun de renseignements et de pratiques optimales, l'identification et la validation de technologies innovatrices, la surveillance et l'atténuation des menaces liées aux ravageurs et aux maladies des végétaux et l'accès à des outils essentiels pour soutenir les décisions opérationnelles (p. ex. Programme des pesticides à usage limité pour la lutte contre les ennemis des cultures, modèles de maladies des végétaux). Ces services accessibles sont offerts aux partenaires au moyen de démonstrations, de publications, de séances de formation, d'applications mobiles et d'applications Web.

Le ministère appuie également le secteur de l'agroalimentaire en fournissant des renseignements et du soutien aux clients avant et pendant une situation d'urgence afin d'assurer la salubrité des aliments, la santé et la sécurité ainsi que la protection des ressources végétales et animales. À cette fin, il s'occupe notamment de préparer des interventions d'urgence en cas de maladies limitant la production, comme la diarrhée épidémique porcine et la peste porcine africaine, de relever et de régler des problèmes comme les maladies des végétaux (p. ex. désoxynivalénol dans le maïs) et de soutenir l'industrie ainsi que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour l'élaboration de plans d'intervention d'urgence.

Salubrité des aliments et santé des animaux

Le MAAARO appuie toujours l'amélioration de la salubrité des aliments et de la santé des animaux grâce à des inspections, à la formation et à la liaison, à des services de consultation, à la surveillance, à la gestion des situations d'urgence, à la vérification de la conformité et à des mesures de conformité. Il poursuit ses travaux visant à moderniser ses activités de réglementation et à en améliorer l'efficacité. Par exemple, il collabore étroitement avec les agriculteurs et les entreprises de transformation des aliments pour établir des attentes claires et obtenir des résultats qui respectent les exigences réglementaires relatives à la salubrité des aliments ainsi qu'à la santé et au bien-être des animaux.

Pour protéger la santé et le bien-être des Ontariens durant la pandémie de COVID-19, il faut protéger les travailleurs du secteur de l'alimentation et le système d'approvisionnement alimentaire et garantir la salubrité des aliments. Le ministère continuera de veiller à la sûreté de l'approvisionnement alimentaire, notamment en investissant afin d'accroître les capacités en matière d'inspection pour répondre aux besoins opérationnels. Il déploie d'importants efforts pour veiller à ce que la santé et la sécurité des travailleurs du secteur agroalimentaire constituent une priorité absolue pendant la pandémie de COVID-19, notamment en continuant d'appliquer une ordonnance du directeur exigeant l'établissement de plans de prévention et d'intervention dans les installations sous réglementation provinciale et en travaillant avec l'industrie pour mettre en œuvre la Stratégie de protection, de contrôle et de soutien en cas d'éclosion de la COVID-19 dans les fermes de l'Ontario.

Dans le cadre de ces travaux, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le MAAARO ont renouvelé un protocole d'entente qui prévoit la mise en commun des ressources pour protéger la sécurité et la production alimentaires en raison des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19.

Le ministère répondra au rapport du Comité permanent des comptes publics au sujet de la vérification de l'optimisation des ressources des programmes d'inspection de la salubrité des aliments réalisée par la vérificatrice générale en 2019.

Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)

Approbations — COVID-19	26,2
Autres – Fonctionnement	724,8
Autres – Immobilisations	3,3
TOTAL	**754,3**

Ontario

Données financières détaillées

Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021 * $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020 * $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	22 472 900	(151 000)	(0,7)	22 623 900	21 293 000	22 215 587
Amélioration de la santé publique et de l'environnement	73 795 600	(1 920 100)	(2,5)	75 715 700	77 472 100	75 524 430
Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits et collectivités rurales fortes	496 741 300	78 300 400	18,7	418 440 900	488 616 500	404 674 303
Élaboration des politiques	16 251 800	(127 800)	(0,8)	16 379 600	14 487 400	16 345 205
Total à voter – Charges de fonctionnement	**609 261 600**	**76 101 500**	**14,3**	**533 160 100**	**601 869 000**	**518 759 525**
Crédits législatifs	1 097 187	-	-	1 097 187	218 500	179 405
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**610 358 787**	**76 101 500**	**14,2**	**534 257 287**	**602 087 500**	**518 938 930**
Redressement de consolidation – Agricorp	134 115 300	5 541 900	4,3	128 573 400	166 534 300	296 565 153
Redressement de consolidation – Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)	6 803 300	11 300	0,2	6 792 000	6 708 000	5 034 864
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(3 003 600)	(2 084 200)		(919 400)	(3 185 700)	(9 655 501)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**748 273 787**	**79 570 500**	**11,9**	**668 703 287**	**772 144 100**	**810 883 446**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	-	-
Amélioration de la santé publique et de l'environnement	5 000 000	-	-	5 000 000	1 600 000	1 882 000
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**5 001 000**	**-**	**-**	**5 001 000**	**1 600 000**	**1 882 000**
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	**5 001 000**	**-**	**-**	**5 001 000**	**1 600 000**	**1 882 000**
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits et collectivités rurales fortes	7 500 000	(114 000 000)	(93,8)	121 500 000	7 500 000	323 555 330
Total à voter – Charges d'immobilisations	**7 500 000**	**(114 000 000)**	**(93,8)**	**121 500 000**	**7 500 000**	**323 555 330**
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**7 500 000**	**(114 000 000)**	**(93,8)**	**121 500 000**	**7 500 000**	**323 555 330**
Redressement de consolidation – Agricorp	2 727 000	1 221 200	81,1	1 505 800	1 402 200	387 470
Consolidation Adjustment - Agricultural Research Institute of Ontario (ARIO)	(4 208 900)	711 700		(4 920 600)	(4 488 500)	(4 540 576)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**6 018 100**	**(112 067 100)**	**(94,9)**	**118 085 200**	**4 413 700**	**319 402 224**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**754 291 887**	**(32 496 600)**	**(4,1)**	**786 788 487**	**776 557 800**	**1 130 285 670**

* * Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.
** La prestation du programme d'infrastructure municipal et fédéral-provincial est transférée du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales au ministère de l'Infrastructure en 2020-2021.

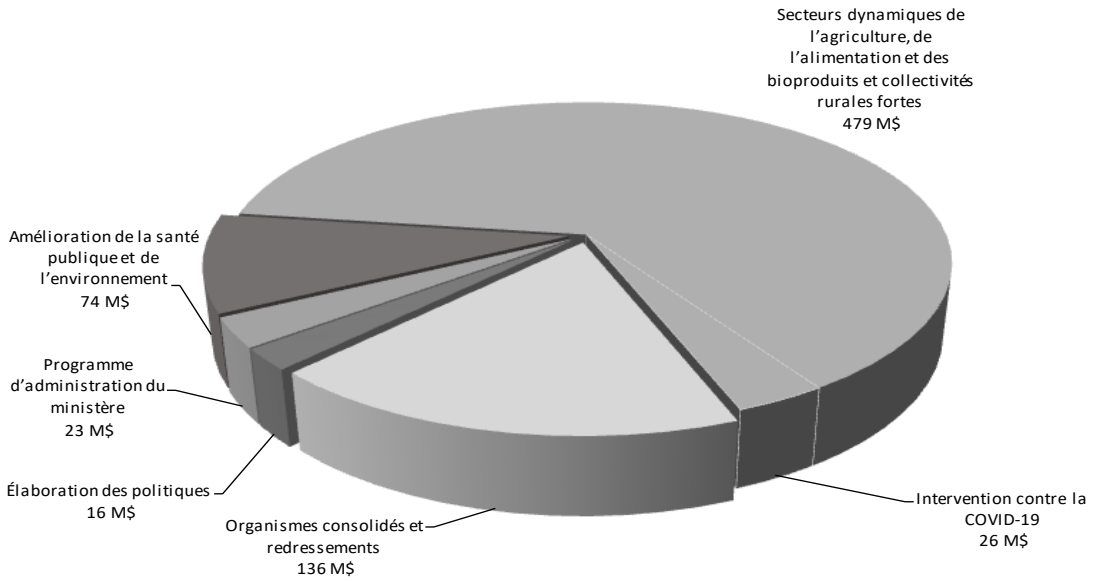

Tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019 * $	Chiffres réels 2019-2020 * $	Prévisions 2020-2021 * $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**1 063 548 365**	**1 130 285 670**	**786 788 487**	**754 291 887**
		6 %	*-30 %*	*-4 %*

* * Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.
*La prestation du programme d'infrastructure municipal et fédéral-provincial est transférée du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario au ministère de l'Infrastructure de l'Ontario en 2020-2021.

Les tendances historiques du ministère varient essentiellement en raison de la variabilité des programmes régis par la demande, qui représentent la plus grande partie de son budget.

La majeure partie de la diminution est attribuable au transfert de la responsabilité en matière d'exécution des programmes d'infrastructure municipale du ministère de l'Infrastructure à ce ministère en 2020-2021, ce qui a entraîné des diminutions en 2020-2021 et en 2021-2022. Les dépenses liées aux programmes d'infrastructure municipale en 2018-2019 et 2019-2020 s'élevaient à environ 300 M$ et 350 M$.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses
https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures
https://budget.ontario.ca/fr/2021/index.html

Ontario

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Les organismes du MAAARO de l'Ontario s'acquittent de diverses fonctions, que ce soit l'exécution des programmes de gestion des risques des entreprises, la supervision des 23 commissions de commercialisation et des 3 associations représentant les producteurs agricoles de l'Ontario ou d'autres fonctions réglementaires, opérationnelles et consultatives.

Le ministère est chargé de la gouvernance et de la supervision de dix organismes provinciaux, conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations de 2015. Voici la liste des organismes, des conseils et des commissions du ministère qui relèvent du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Organismes consolidés

Le budget du MAAARO consolide les comptes des organismes dont l'actif, le passif, les revenus ou les dépenses dépassent 50 millions de dollars, ou dont l'excédent ou le déficit annuel ou encore le revenu de source externe dépasse 10 millions de dollars.

Agricorp

Type d'organisme : Régi par un conseil/entreprise opérationnelle

Acte constitutif : *Loi de 1996 sur AgriCorp*

Fonction : Créé en 1997, Agricorp est chargé d'administrer les programmes d'assurance-récolte et les autres programmes de gestion des risques des entreprises agricoles. Agricorp assure la prestation de trois programmes de base, Agri-stabilité, Assurance-production et les programmes de gestion des risques ainsi que plusieurs autres programmes de moins grande envergure, par exemple le Programme d'imposition foncière des biens agricoles.

Pour soutenir les agriculteurs pendant la pandémie de COVID-19, les gouvernements de l'Ontario et fédéral ont annoncé en 2020 de nombreuses améliorations et de nombreux changements aux programmes existants offerts par Agricorp.
Deux nouveaux programmes Agri-relance ont également été annoncés pour couvrir une partie de la hausse des coûts liée à l'alimentation des bovins et des porcs prêts à être acheminés vers le marché en raison de retards dans le secteur de la transformation qui sont causés par la COVID-19. Agricorp a mis en œuvre les programmes Agri-relance et elle a apporté toutes les améliorations aux programmes.

Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)

Type d'organisme : Régi par un conseil/service opérationnel

Acte constitutif : *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario*

Fonction : L'IRAO veille à ce que l'Ontario conserve son avantage concurrentiel dans la recherche et l'innovation en matière d'agroalimentaire et qu'il concentre ses efforts sur les quatre éléments suivants :

1. prodiguer des conseils stratégiques au ministre en matière de recherche et d'innovation dans le secteur de l'agroalimentaire;

2. mettre en œuvre la stratégie de l'IRAO concernant l'infrastructure, qui vise à moderniser les infrastructures provinciales physiques et virtuelles de recherche et d'innovation du secteur de l'agroalimentaire;
3. promouvoir le système ontarien de recherche et d'innovation dans le secteur de l'agroalimentaire;
4. assurer la supervision administrative des programmes de recherche libre ainsi que des 15 installations de recherche de l'IRAO, lesquelles couvrent plus de 6 500 acres, comptent quelque 280 immeubles d'une valeur comptable d'environ 80 millions de dollars et accueillent plus de 20 locataires, y compris le gouvernement, des organismes sans but lucratif ainsi que des partenaires de l'industrie et du secteur privé.

Avec l'orientation et le soutien de l'Université de Guelph, la distanciation physique et des pratiques d'hygiène renforcées ont été intégrées aux activités des stations de recherche. En outre, on a demandé aux chercheurs de réduire la taille de leur équipe pour minimiser le nombre de personnes qui doivent se présenter aux stations de recherche. Dans l'ensemble, on a remarqué une réduction des activités aux stations de recherche sur le bétail. La réduction était moindre aux stations de recherche sur les champs, puisque les projets y sont plus saisonniers.

Les grands projets immobiliers visant à moderniser les biens et plateformes de recherche ont été ralentis au début de la pandémie. Toutefois, comme la construction de bâtiments industriels a été autorisée de nouveau, bon nombre de ces projets ont pu reprendre et l'on a mis en place des protocoles adaptés à la COVID-19 afin d'assurer la sécurité des travailleurs.

Information financière concernant les organismes consolidés (M$)

	Chiffe réels 2019-2020 — Dépenses	Chiffe réels 2019-2020 — Revenus	Chiffres réels provisoires 2020-2021 — Dépenses	Chiffres réels provisoires 2020-2021 — Revenus	Prévisions 2021-2022 — Dépenses	Prévisions 2021-2022 – Revenus
Agricorp	297*	151,7	167,9	166,5	136,8	192,3
IRAO	0,5	1,9	2,2	2,4	2,6	3,8

*Les chiffres réels pour 2019-2020 comprennent des indemnités exceptionnelles d'assurance-production représentant 175 millions de dollars de plus que les prévisions annuelles en raison de l'état des récoltes en 2019.

Organismes non consolidés

Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales et Commission de négociation

Type d'organisme : Non régi par un conseil/organisme de décision

Acte constitutif : *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales* et *Loi sur la protection de l'environnement*

Fonction : Le Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales offre un processus d'audience et de décision juste et impartial pour toutes les

personnes qui sont lésées par une directive, une politique, une ordonnance ou une décision, ou qui souhaitent régler un différend relevant de l'une des 17 lois provinciales liées au secteur de l'agriculture et de l'alimentation. La plupart des affaires qu'entend le Tribunal découlent d'appels de décisions rendues en vertu des huit lois suivantes : *Loi sur le drainage*, *Loi sur l'assurance des produits agricoles*, *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales* (appels de décisions rendues en vertu de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* et de la *Loi sur le lait*), *Loi sur l'évaluation foncière*, *Loi sur la qualité et la salubrité des aliments*, *Loi sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles* (audiences relatives aux requêtes), *Loi sur les appareils agricoles* et *Loi sur la protection des employés agricoles*.

La Commission de négociation a pour rôle de fournir aux personnes qui souhaitent obtenir le règlement d'un sinistre lié aux dommages causés au bétail, aux cultures, aux arbres ou à d'autres végétaux par un contaminant un endroit où présenter leur cause afin d'obtenir une décision non exécutoire rendue par un comité indépendant formé de personnes nommées. Bien que, selon la législation, il incombe au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de demander l'intervention de la Commission, l'administration du processus d'audience devant celle-ci a été transférée au MAAARO en 1999. Depuis ce temps, aucune cause n'a été soumise à la Commission. La Commission de négociation a été dissoute en août 2020.

Commission de protection des pratiques agricoles normales

Type d'organisme : Non régi par un conseil/organisme de décision

Acte constitutif : *Loi de 1998 sur la protection de l'agriculture et de la production alimentaire*

Fonction :

La Commission de protection des pratiques agricoles normales examine et règle les différends concernant une exploitation agricole et détermine ce qui constitue une pratique agricole normale. Elle mène des enquêtes et formule les ordonnances nécessaires au respect de ses décisions.

Commission de protection financière des producteurs de céréales et Commission de protection financière des éleveurs de bétail

Type d'organisme : Régi par un conseil/organisme fiduciaire

Acte constitutif : *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*

Fonction :

En vertu de la *Loi sur le recouvrement des prix des produits agricoles*, des fonds et des commissions sont créés pour protéger les producteurs contre le défaut de paiement d'un acheteur titulaire d'un permis.

La Commission de protection financière des producteurs de céréales perçoit des droits, administre un fonds d'indemnisation et approuve les demandes de règlement visant ce fonds. Le fonds a été constitué dans le cadre du Programme de protection financière

des producteurs de céréales afin de protéger les producteurs de maïs-grain, de soya, de blé et de canola en cas de défaut de paiement d'un acheteur titulaire d'un permis. Il protège également les propriétaires qui entreposent leurs céréales dans des silos autorisés.

La Commission de protection financière des éleveurs de bétail perçoit des droits, administre un fonds d'indemnisation et approuve les demandes de règlement visant ce fonds. Le fonds a été mis sur pied dans le cadre du Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie de l'Ontario afin de protéger les producteurs et autres vendeurs de bovins de boucherie en cas de défaut de paiement d'un acheteur titulaire d'un permis.

Comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises

Type d'organisme : Organisme consultatif

Acte constitutif : Décret

Fonction :

Le Comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises est habilité à examiner des demandes d'examen et à faire des recommandations non contraignantes pour les programmes suivants : Agri-stabilité, Programme ontarien de gestion des risques (y compris le Programme d'autogestion des risques de l'Ontario), Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune et tout autre programme pour lequel la responsabilité est déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil ou le ministre.

Comité consultatif de développement économique des collectivités rurales

Type d'organisme : Organisme consultatif

Acte constitutif : Décret

Fonction :

Le Comité consultatif de développement économique des collectivités rurales est chargé de fournir au ministre des recommandations non contraignantes sur les demandes de financement présentées dans le cadre du Programme de développement économique des collectivités rurales et de tout autre programme que le lieutenant-gouverneur en conseil ou le ministre lui confie.

Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario

Type d'organisme : Non régi par un conseil/organisme de réglementation

Acte constitutif : *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales*

Fonction :

La Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario applique la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* et la *Loi sur le lait*, élabore et met en œuvre les politiques relatives à la commercialisation réglementée, représente les intérêts de l'Ontario en matière de commercialisation réglementée à l'échelle nationale en plus de superviser 23 commissions ontariennes de commercialisation

et 3 associations désignées. De plus, elle joue un rôle de leader en offrant des conseils, des services d'animation et d'orientation ainsi que des programmes de formation aux commissions de commercialisation et aux associations.

Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario

Type d'organisme : Régi par un conseil/entreprise opérationnelle

Acte constitutif : *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario*

Fonction :

La Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario a pour mandat d'acquérir, de construire, d'équiper et d'exploiter un marché de vente en gros de fruits et d'autres produits alimentaires ainsi que d'exploiter ces installations pour la distribution et la manutention des fruits et autres produits.

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

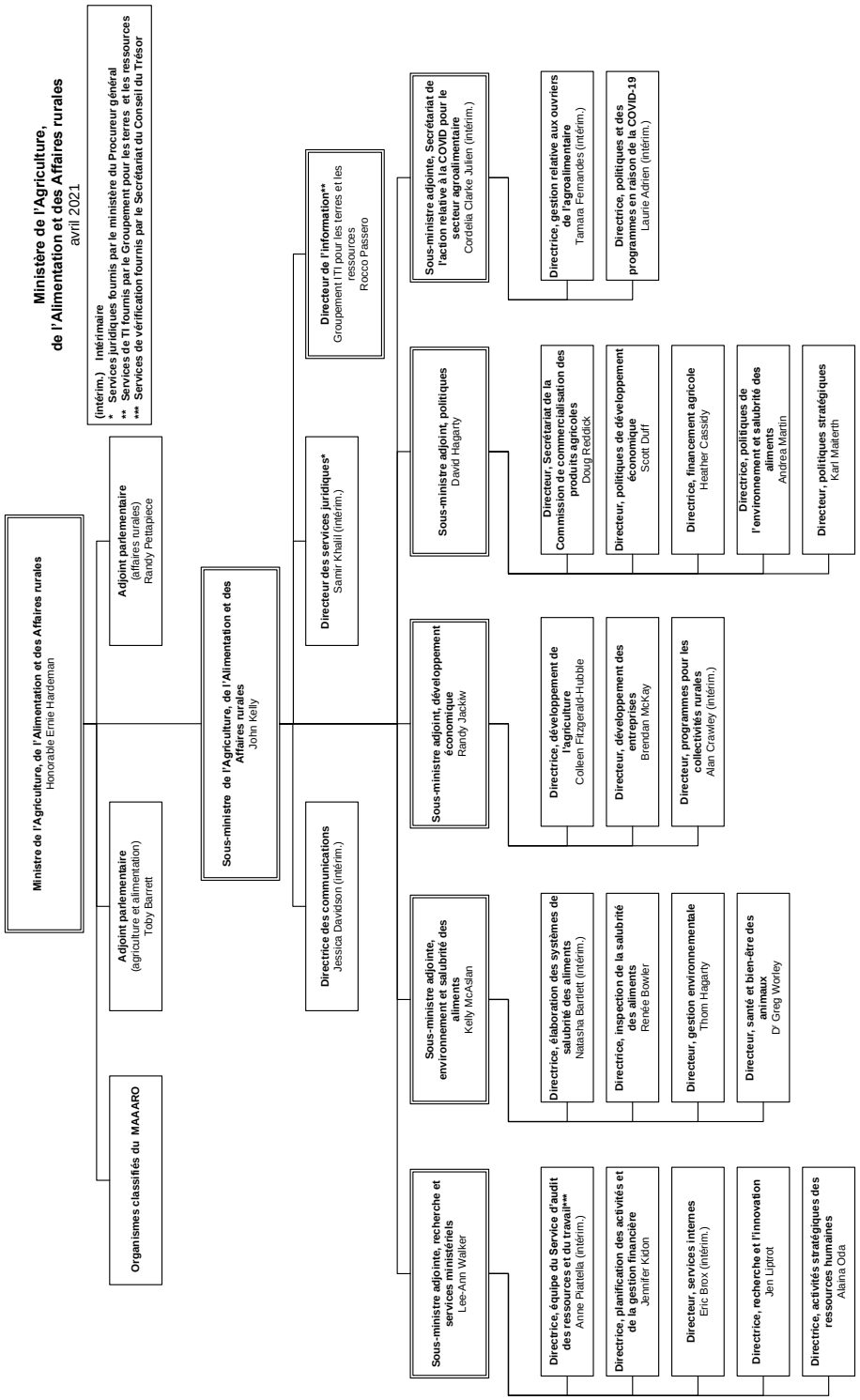

RAPPORT ANNUEL

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à rendre l'Ontario rural et le secteur agroalimentaire de la province ouverts aux affaires et aux emplois et en mesure de réussir, aujourd'hui et à l'avenir.

L'Ontario réduit les coûts administratifs tout en améliorant les services aux agriculteurs, aux entreprises de transformation d'aliments, aux agroentreprises et aux collectivités rurales de la province.

Il réduit également les formalités administratives et le fardeau réglementaire tout en maintenant les règles qui protègent la salubrité des aliments et la santé des animaux et des plantes.

En outre, l'Ontario investit dans des programmes clés, comme le Programme de gestion des risques, défend les intérêts des agriculteurs ontariens à l'échelle mondiale et soutient les initiatives d'intendance environnementale à la ferme.

Le gouvernement appuie les collectivités rurales qui s'attaquent aux difficultés causées par la COVID-19 et amorcent une reprise économique.

L'Ontario continue de renforcer les capacités de croissance économique et de développement durable du secteur de l'agroalimentaire et de protéger le bien public en cernant les problèmes émergents et en offrant des solutions. Le ministère travaille avec le secteur de l'agroalimentaire et d'autres administrations pour que les agriculteurs et les entreprises du secteur de l'agroalimentaire disposent des ressources dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées au sujet de leurs pratiques opérationnelles. Cela consiste notamment à élaborer et à mettre à jour des pratiques exemplaires en matière de gestion, d'assurer la surveillance et le suivi des menaces à la production (p. ex. ravageurs) pour éclairer la prise de décisions et de veiller à ce que les priorités en matière de recherche soient définies et prises en considération et à ce que l'information soit partagée par divers moyens.

Intervention contre la COVID-19

La santé et la sécurité des travailleurs du secteur de l'agroalimentaire et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ont fait partie des principales priorités du ministère pendant la pandémie de COVID-19.

Dans le cadre de cet engagement, le ministère a exigé la mise en œuvre de plans de prévention et d'intervention relatifs à la COVID-19 dans les établissements de transformation des viandes sous réglementation provinciale. Les inspecteurs du ministère ont surveillé la mise en œuvre de ces plans et la conformité à ceux-ci. En outre, le ministère a travaillé avec l'industrie pour élaborer la Stratégie de protection, de contrôle et de soutien en cas d'éclosion de la COVID-19 dans les fermes de l'Ontario et entreprendre sa mise en œuvre, en offrant du financement et d'autres formes de soutien pour encourager la prise de mesures clés.

Le ministère a adopté des règlements pour faire en sorte que des protocoles pour la COVID-19 soient élaborés et mis en œuvre au Marché des produits alimentaires de l'Ontario. Grâce à une entente de paiement de transfert conclue dans le cadre du Programme pour la croissance communautaire, la Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario a reçu des fonds pour améliorer les mesures de dépistage et de désinfection au Marché des produits alimentaires de l'Ontario et assurer autant que possible la continuité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Rétablir la responsabilité et la confiance

- Le ministère s'engage à offrir des programmes efficaces et efficients. En 2020-2021, il a continué de mettre l'accent sur les mesures et les contrôles d'efficacité pour aider à gérer les dépenses. Il a notamment :
    - mis en œuvre des méthodes rentables pour communiquer avec les intervenants, comme tenir des réunions en ligne ou par téléconférence;
    - déterminé les dépenses pouvant être reportées sans que la prestation des programmes et des services du ministère en souffre.

Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits

- En 2019, l'industrie agroalimentaire de l'Ontario a apporté une contribution de 47,3 milliards de dollars au PIB provincial et a procuré plus de 860 000 emplois, ce qui représente 11,6 % de la main-d'œuvre de la province.
- En 2020, les exportations agroalimentaires ont atteint 17,2 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 4,2 % par rapport à 16,6 milliards de dollars en 2019. L'Ontario est la première province exportatrice de produits agroalimentaires du Canada, suivi de la Saskatchewan.
    - En 2020, le principal partenaire de l'Ontario au chapitre des exportations était les États-Unis (80 %); venaient ensuite l'Asie (10 %) et l'Union européenne (6 %);
    - Parmi les principaux produits importés figurent les produits céréaliers (26 %), les légumes (13 %), la viande rouge (8 %), les autres préparations alimentaires (8 %), les oléagineux (5 %) et les boissons (5 %);
    - Les exportations de l'Ontario sont dominées par des biens de consommation ou à valeur ajoutée (74 %), suivis par des biens minimalement transformés ou intermédiaires (15 %); les biens en vrac ne constituaient que 11 % des exportations du secteur agroalimentaire en 2019.
- Grâce au ministère, les fabricants d'aliments et de boissons de l'Ontario ont investi 320 millions de dollars dans le secteur et ont créé ou préservé 2 684 emplois en 2019-2020.
- Le Marché des produits alimentaires de l'Ontario, le plus important marché de vente en gros de fruits et de légumes au Canada, joue un rôle déterminant dans l'acheminement de produits agricoles de l'Ontario et du monde entier aux familles de la province.

- Le ministère continue de collaborer avec la Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario et les utilisateurs du Marché pour assurer la planification stratégique et apporter des améliorations qui garantiront la viabilité à long terme de l'organisation et de l'installation.
- En vertu de la *Loi de 2020 visant à redonner vie aux rues commerçantes*, qui a reçu la sanction royale le 30 novembre 2020, des modifications ont été apportées à la *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario* pour améliorer la capacité du Marché de contribuer à la réussite du secteur agroalimentaire, notamment :
  - inclusion de la promotion des aliments locaux aux objectifs de la Commission;
  - élargissement de la définition des produits qui peuvent être vendus au Marché pour qu'elle soit moins normative, soit « marché de gros servant principalement à la vente de produits agricoles »;
  - établissement des nombres minimal et maximal de membres de la Commission à 5 et 13;
  - transfert du pouvoir d'approuver la nomination d'un gestionnaire du lieutenant-gouverneur en conseil au ministre;
  - clarification du pouvoir de former des comités consultatifs.

- Dans le cadre du Programme ontarien de garanties d'emprunt pour l'élevage de bovins d'engraissement et du Programme de garanties d'emprunt pour les produits agricoles, le gouvernement a consenti des prêts de développement à court terme totalisant plus de 250 millions de dollars, prêts dont ont bénéficié plus de 1 000 agriculteurs de la province.
- Préparation et intervention en cas d'urgence :
  - Planification et intervention relatives à la pandémie de COVID-19 — dès mars 2020, le ministère a travaillé avec d'autres ministères pour répondre à la pandémie de COVID-19 et il a activé son système de gestion des incidents pour intervenir à l'échelle organisationnelle et assurer la continuité de la prestation des services au public. La pandémie a eu une incidence importante sur le secteur agroalimentaire de l'Ontario, et le ministère a ajusté ses opérations pour répondre aux besoins tout au long de l'année.
  - On a effectué une importante planification pour mettre en œuvre les plans de réintégration du ministère pour veiller à ce que le retour au travail du personnel soit sécuritaire et simple, lorsque l'on demandera aux membres du personnel qui travaillent actuellement à distance de revenir sur place.
  - Les maladies des animaux, tant celles qui peuvent toucher les êtres humains que celles qui ne touchent que les animaux, peuvent avoir des répercussions négatives considérables sur le secteur agroalimentaire de l'Ontario. C'est le cas notamment de la peste porcine africaine, qui a ravagé l'industrie porcine en Asie et ailleurs dans le monde. Le ministère a continué de travailler en étroite collaboration avec d'autres partenaires gouvernementaux et l'industrie afin d'améliorer les mesures de biosécurité pour prévenir cette maladie tout en

veillant à ce que les producteurs, les entreprises de transformation et les partenaires gouvernementaux soient bien préparés si elle était détectée ici.

- Les services consultatifs en agriculture du nord de l'Ontario appuient les producteurs dans des secteurs clés et les organisations agricoles pour assurer la croissance continue de l'agriculture comme possibilité économique dans le Nord.
    - Le ministère a accordé un financement de 88 800 $ pour le développement économique des collectivités rurales au Réseau communautaire du Nord-Est afin de sélectionner des terres privées qui conviennent à la production de bétail dans le district de Cochrane et appuyer l'expansion de l'agriculture dans le Nord.

Réduire les formalités administratives et alléger le fardeau réglementaire

- L'Ontario voit au respect de ses normes destinées à garder les travailleurs et les familles de l'Ontario en sécurité et en santé tout en s'employant à réduire les formalités administratives inutiles pour les agriculteurs et les agroentreprises afin de favoriser la croissance et de réduire les coûts.
- Le MAAARO effectue un examen des processus de certification et de délivrance de licences et permis relatifs à plus de 20 de ses programmes. Les résultats serviront à définir des moyens de simplifier les processus et de réduire le fardeau pour les personnes qui présentent une demande.
- Le MAAARO appuie le travail de collaboration interministérielle de Conformité à la réglementation en Ontario, qui offre de la formation, des programmes et du soutien afin d'inculquer les principes de services de réglementation modernes dans l'ensemble du gouvernement. L'application uniforme de ces principes par le personnel de première ligne aide à améliorer les interactions liées à la réglementation avec les entreprises, réduit le fardeau et favorise la croissance économique.
- Le MAAARO a ciblé les règlements trop coûteux et astreignants dans le secteur agroalimentaire tout en maintenant les règles qui contribuent à garder les gens de la province en sécurité et en santé. Il a notamment :
    - apporté des changements qui ont permis d'abroger la *Loi sur les médicaments pour le bétail*, laquelle contenait des exigences désuètes et redondantes, et d'établir des exigences simplifiées relatives à la vente de médicaments pour le bétail dans un nouveau règlement d'application de la *Loi de 2009 sur la santé animale;*
    - réduit la fréquence d'inscription des apiculteurs non commerciaux, ce qui a permis de réduire le fardeau administratif pour ces apiculteurs;
    - a consulté le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs au sujet de modifications supplémentaires au règlement d'application de la *Loi sur les éléments nutritifs* qui visent à éliminer les obstacles à la production de biogaz à la ferme pour permettre de le raffiner et d'en faire du gaz naturel renouvelable. Ces modifications permettraient d'assurer la

participation du secteur agricole sur le marché émergent du gaz naturel renouvelable.

- On a proposé d'apporter des modifications à la *Loi sur le drainage* afin de simplifier le processus grâce à un nouveau règlement concernant l'approbation des activités présentant peu de risque comme les améliorations d'importance mineure apportées aux drains ou la consignation des différences par rapport au rapport de l'ingénieur pendant la construction de drains. Cela permettrait également d'élaborer et d'adopter des protocoles par renvoi dans le règlement. En outre, les modifications favoriseraient des investissements dans l'infrastructure de drainage qui tiennent compte de la nécessité d'accroître la résilience aux changements climatiques tout en protégeant l'environnement.
- Des modifications ont été apportées à la *Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles* pour permettre à Agricorp de mettre à jour les contrats d'assurance pour l'assurance-production, ce qui permettrait de réduire considérablement la quantité de documents que les agriculteurs qui souscrivent cette assurance doivent lire et remplir.

Promotion des aliments locaux

- L'achat et la promotion des aliments locaux permettent de créer des emplois et stimulent la croissance économique dans les collectivités de toute la province. Il mènera notamment les activités suivantes :
  - Des modifications ont été apportées à la *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario* pour élargir le mandat du Marché des produits alimentaires de l'Ontario afin d'y ajouter la promotion des aliments locaux.
  - Ontario, terre nourricière a encouragé les gens à privilégier les aliments de l'Ontario, et le programme continue d'avoir un taux de reconnaissance élevé, soit de près de 90 %, chez les consommateurs.
  - La Direction des communications a lancé des campagnes médiatiques dépassant les normes du gouvernement qui s'appuyaient sur des techniques rentables de diffusion et de publication dans divers médias pour promouvoir les aliments locaux. Les activités de relations publiques rentables d'Ontario, terre nourricière, comme la diffusion de publicités par les médias écrits et les diffuseurs traditionnels, ont généré des retombées de plus de 11,6 millions de dollars (taux de rendement du capital investi de 64:1) pour les entreprises médiatiques des domaines de l'alimentation et du mode de vie de la province.
  - Les campagnes médiatiques payées d'Ontario, terre nourricière ont généré plus de 340 millions de commentaires des consommateurs et plus de 3,1 millions d'engagements pour discuter avec les consommateurs à propos des aliments locaux. Le taux de clics du programme s'est établi à environ 0,325 % sur les plateformes de médias sociaux, soit plus du double de la moyenne de l'industrie qui est de 0,16 %. Le site Web du programme a également enregistré plus de 621 000 consultations de pages qui sont directement attribuées aux publicités payées ayant incité les consommateurs à

chercher du contenu, comme des recettes qui mettent en valeur des aliments locaux.

- Le gouvernement de l'Ontario continue de favoriser la croissance et la réussite de l'industrie ontarienne du vin et du raisin. Grâce au Programme d'aide à la promotion des vins de la VQA, 97 établissements vinicoles ont reçu des paiements totalisant 7,5 millions de dollars en 2020. En 2020-2021, le gouvernement a également versé 2,6 millions de dollars à 68 cidreries et 31 distilleries de l'Ontario dans le cadre du Programme ontarien pour les petites cidreries et distilleries.

Soutenir la chaîne de valeur agroalimentaire de l'Ontario

- En septembre 2020, le ministère a tenu une série de webinaires en 8 parties intitulée PROFIT pour informer les entreprises agroalimentaires au sujet de l'exportation aux États-Unis. Plus de 125 personnes représentant environ 90 organisations se sont inscrites à ce webinaire en 8 parties, et 94 % des participants ont affirmé que les séances étaient satisfaisantes ou très satisfaisantes.
- Le ministère a offert plusieurs webinaires pour faire connaître les possibilités sur les marchés internationaux, notamment ceux du Royaume-Uni, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Corée du Sud. Au total, 150 personnes ont assisté à ces webinaires et ont ainsi obtenu de l'information sur l'accès aux marchés ainsi que des possibilités de collaboration avec des contacts internationaux.
- Le Programme de participation des fournisseurs du ministère continue d'offrir des programmes complets de sensibilisation et de commerce interentreprises ainsi que des salons commerciaux nationaux pour accroître la consommation d'aliments et de boissons produits en Ontario et stimuler les investissements.
- Le Programme de participation des fournisseurs génère actuellement des ventes supplémentaires d'environ 1 million de dollars par semaine pour la province et sa croissance se poursuit au chapitre de la portée et des ventes.
- Au cours des deux dernières années, Metro Ontario et le ministère ont tenu 7 activités de recherche de fournisseurs un peu partout dans la province, ce qui a donné lieu à plus de 700 nouveaux ajouts sur la liste de produits et à des ventes supplémentaires de quelque 10 millions de dollars à ce jour.
- Sobeys Ontario a collaboré avec la Direction du développement des entreprises pour organiser quatre activités d'achat visant à pousser plus loin son programme d'approvisionnement local au cours de la dernière année. Grâce à ces activités, les magasins de la chaîne offrent entre 50 et 75 nouveaux produits de l'Ontario et des ententes ont été conclues avec 30 nouveaux fournisseurs de l'Ontario, dont des producteurs primaires et des entreprises de transformation.
- Le Programme de participation des fournisseurs génère actuellement des ventes supplémentaires d'environ 1 million de dollars par semaine pour la province et sa croissance se poursuit. Parmi les détaillants participants figurent Metro, Sobeys, Farm Boy, Longo's et Loblaws.

Recherche

- L'Alliance pour l'innovation agroalimentaire en Ontario continue de favoriser la croissance et la compétitivité du secteur agroalimentaire de l'Ontario en créant des emplois et en consolidant encore davantage la position de la province en tant que chef de file mondial dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation agroalimentaires.
- L'Ontario poursuit ses investissements dans le renouvellement et la modernisation des stations de recherche appartenant à l'IRAO qui sont situées un peu partout dans la province. L'IRAO est un organisme provincial relevant du MAAARO qui a pour mandat de promouvoir la recherche agroalimentaire dans la province et de surveiller les terres et installations dédiées à la recherche de ses 15 stations de recherche réparties dans toutes les régions de la province.
- La recherche se poursuit dans le nord de l'Ontario pour appuyer la croissance de l'agriculture en tant que possibilité de développement économique. Une étude sur les obstacles à l'augmentation de la production de bétail dans le nord a été réalisée en 2020 avec l'aide de conseillers du ministère.

  Pour assurer un approvisionnement en aliments et en produits agricoles sains et durables, il est nécessaire de poursuivre les activités essentielles de surveillance, de contrôle, de recherche et de transfert de connaissances pour l'industrie agroalimentaire. Le maintien d'un système de salubrité alimentaire nécessite un partenariat entre l'industrie, le gouvernement et les chercheurs qui est bénéfique pour les consommateurs et le secteur agroalimentaire.
    - Le travail essentiel réalisé par les spécialistes du ministère aide à déterminer quand et comment les mesures de contrôle doivent être mises en œuvre et à signaler rapidement les nouvelles menaces.
    - L'industrie de l'agriculture compte grandement sur les conseils des spécialistes du ministère qui contribuent au développement de pratiques exemplaires pour la production de cultures et de bétail en partageant des résultats de recherche et des renseignements importants.

Financement agricole

- Le MAAARO collabore avec le secteur agroalimentaire et d'autres partenaires afin que les agriculteurs de l'Ontario disposent des outils nécessaires pour gérer efficacement les risques et assurer la croissance de leur entreprise. Le ministère :
    - a augmenté de façon permanente le financement du Programme de gestion des risques, le faisant passer de 100 M$ à 150 M$ pour 2020-2021, soit un an plus tôt que prévu;
    - a travaillé avec l'industrie pour transformer le Programme de gestion des risques en un programme de type assurance pour utiliser de façon optimale les fonds publics tout en offrant un soutien souple et axé sur les besoins; le ministère continue de travailler avec l'industrie sur le programme pour s'assurer que les agriculteurs ont accès à de l'aide lorsqu'ils en ont le plus besoin;

- continue de travailler avec des collègues fédéraux et provinciaux pour formuler des recommandations concernant les améliorations à apporter à la série de programmes nationaux de gestion des risques, ce qui a donné lieu au retrait de la limite de marge de référence du programme Agri-stabilité tandis que l'examen d'autres améliorations se poursuit;
- a lancé, en réponse aux perturbations du secteur de la transformation causées par la pandémie de COVID-19, deux programmes conjoints fédéraux-provinciaux relevant du cadre Agri-relance pour les secteurs du bœuf et du porc qui verseront jusqu'à 10 millions de dollars pour soutenir les producteurs touchés;
- a élargi la couverture de l'assurance-production pour les pertes liées à la COVID-19 pour 2020 et 2021 et il a reporté les dates limites d'inscription;
- a augmenté les paiements provisoires du programme Agri-stabilité, lesquels passeront de 50 % à 75 % pour l'année de programme 2020 et il a reporté la date limite pour l'inscription en raison de la COVID-19;
- reconnaît l'étendue des risques que représente la peste porcine africaine pour les producteurs de porcs et le secteur agroalimentaire de l'Ontario et collabore avec l'industrie, le gouvernement fédéral et d'autres provinces afin de se préparer à intervenir si la présence de ce virus est confirmée au Canada;
- a apporté des changements permanents au Programme de garanties d'emprunt pour les produits agricoles qui entreront en vigueur en 2020-2021 et qui consistent à reporter la date limite de remboursement (passant du 28 février au 30 septembre) et à augmenter la capacité de prêt du programme de 120 M$ à 200 M$ et il a apporté d'autres changements pour que le programme soit mieux adapté et en réduire les coûts.

<u>Système agricole et plan de croissance</u>

- Le MAAARO a élaboré le système agricole pour la région élargie du Golden Horseshoe, qui comprend une carte du territoire agricole et le Portail pour le système agricole accessible en ligne.
- Le MAAARO collabore avec les municipalités à la mise en œuvre du système agricole dans les régions visées par le Plan de la ceinture de verdure, le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara.
- Pour ce qui est de la région visée par le Plan de croissance, le MAAARO a travaillé en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) pour élaborer les changements à apporter à *En plein essor : Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe* et tenir des consultations à ce sujet.
  Le MAAARO a publié une mise à jour des Modalités de mise en œuvre pour le système agricole de la région élargie du Golden Horseshoe et collabore avec les municipalités de la région visée par le Plan de croissance pour mettre en œuvre le système agricole.

- Le MAAARO a travaillé avec le MAML à la mise à jour de la Déclaration de principes provinciale de 2020 afin de maintenir et de renforcer les politiques destinées à protéger les terres agricoles et la viabilité de l'agriculture. Par exemple, les nouvelles politiques énoncées dans la Déclaration encouragent les municipalités à adopter une approche fondée sur le système agricole pour protéger les terres agricoles et soutenir le réseau agroalimentaire.

Intendance environnementale

- Le secteur agroalimentaire de l'Ontario a continué de faire preuve de leadership en matière d'intendance environnementale.
- Le ministère a travaillé avec le Bureau du vérificateur général de l'Ontario sur son rapport 2020 sur les cibles environnementales et les indicateurs. Comme le souligne le rapport, le ministère a pour priorité d'assurer la viabilité du secteur agricole de l'Ontario, de surveiller le secteur de l'élevage d'abeilles mellifères de la province et de diffuser des plans d'action et des stratégies pour améliorer la santé des pollinisateurs et des sols agricoles.
    - Le ministère a pris bonne note des conclusions de l'auteur et continuera, en 2021, de mettre en œuvre les mesures en suspens.
- Le MAAARO a soutenu les démarches du secteur en collaborant avec des partenaires, en investissant dans des programmes d'intendance, en appuyant la science et la mesure de la performance pour éclairer les actions du secteur et en réduisant les formalités administratives pour les agriculteurs et les entreprises de transformation des aliments.
- Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, une aide financière à frais partagés d'environ 5,5 millions de dollars a été accordée pour :
    - la mise en œuvre de plus de 550 pratiques exemplaires de gestion des fermes en 2020-2021 afin de réduire les charges de phosphore dans le bassin du lac Érié;
    - des pratiques favorisant la santé des sols partout en Ontario.
- D'autres investissements ont été faits dans le cadre des programmes de gérance environnementale pour financer des projets qui contribuent à la sensibilisation et au renforcement des capacités dans le secteur en vue de :
    - favoriser l'adoption de pratiques d'intendance (p. ex. projet ONFARM de recherche appliquée et sites de démonstration un peu partout dans la province);
    - soutenir les agriculteurs à l'aide de mesures et d'outils sur le terrain (p. ex. AgriSuite, une application logicielle compatible avec les appareils mobiles qui soutient la prise de décisions à la ferme).
- Le Programme LEADS pour une agriculture durable dans la région du lac Érié, administré par l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario, a continué d'offrir un soutien technique à frais partagés pour une évaluation des risques propres à un champ :

  - dans le cadre du bilan de santé de terre agricole;
  - par l'accès à une aide financière à frais partagés échelonnée sur cinq ans pour permettre aux agriculteurs de prendre des mesures destinées à réduire les risques de perte d'éléments nutritifs à la ferme.
- Depuis 2018, plus de 700 projets ont été menés à bien dans le cadre du Programme LEADS et 6,6 millions de dollars en aide financière à frais partagés ont été versés dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture afin de soutenir la réalisation de ces projets d'amélioration à la ferme.
- Un bon drainage du sol est essentiel pour assurer l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole et des régions rurales de l'Ontario. Chaque année, le drainage fait l'objet d'investissements privés totalisant plus de 100 millions de dollars qui sont liés à quelque 100 entreprises indépendantes. Au cours de la dernière année, le ministère a continué :
  - de délivrer des permis;
  - d'effectuer des inspections visant de nouveaux opérateurs, machines ou entreprises pour s'assurer que les conditions d'obtention de permis sont remplies;
  - de s'occuper de l'inspection et de la médiation en cas de plainte concernant la qualité de l'installation.
- Des cours sur l'installation et la conception de systèmes de drainage ont continué d'être offerts à l'appui du système de délivrance de permis et ils ont été modifiés pour pouvoir être offerts virtuellement en raison de la pandémie.
- Le ministère a appuyé la mise en œuvre du Plan environnemental pour l'Ontario en soutenant les programmes axés sur la qualité des sols et de l'eau à la ferme et en collaborant avec des partenaires pour améliorer les pratiques de gestion agricole. Il a notamment appuyé des programmes et partenariats visant à rendre les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation plus résilients aux impacts climatiques actuels et futurs.
- Le ministère a continué de travailler avec des partenaires du secteur pour mettre en œuvre De nouveaux horizons : Stratégie pour la santé et la préservation des sols agricoles de l'Ontario, publiée en 2018, afin de favoriser la croissance et la viabilité du secteur agricole solide de l'Ontario tout en protégeant l'environnement et en renforçant la résilience au changement climatique.
  - Le Groupe d'action pour la santé des sols, qui découle d'une collaboration entre intervenants et qui est coprésidé par le ministère et l'industrie, s'emploie à mettre en œuvre la stratégie en se concentrant d'abord sur les mesures prioritaires.
  - Le premier bulletin du Groupe d'action pour la santé des sols a été publié au cours de l'été 2020. Il a mobilisé les intervenants et créé un lien avec eux et a établi les bases pour les futures réunions au cours desquelles des sous-équipes composées de plusieurs intervenants ont été créées en vue de

l'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour les trois prochaines années de mesures collectives concernant la santé des sols.

- Le ministère poursuit son initiative de cartographie des sols qui aide à comprendre comment les propriétés du sol peuvent influencer la gestion des terres. L'initiative permettra de recueillir de nouvelles données qui aideront les agriculteurs à modifier leurs méthodes de gestion. De plus, elle :
  - procurera des données pour appuyer les pratiques de production, de gestion et d'intendance agricoles;
  - fournira de l'information pour soutenir les mesures liées à la santé des sols;
  - protégera encore davantage la qualité de l'eau des lacs, des rivières et des ruisseaux de l'Ontario.
- En août 2020, un financement provincial a été confirmé pour les engagements en matière de gérance pris par le ministère en vertu de l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs et du Plan de protection du lac Simcoe (2,2 M$ et 1,04 M$, respectivement).
- Le personnel du ministère a travaillé avec des partenaires clés pour élaborer des projets, ce qui a donné lieu à 17 ententes.
  - Les projets appuient les interventions sur le terrain fondées sur la science et ils permettent de mesurer les progrès réalisés en matière de gérance agricole pour l'amélioration de la qualité de l'eau, de la santé des sols et de la résilience aux changements climatiques.
  - Les activités comprennent la promotion, dans le secteur agricole, de la réduction de la quantité de phosphore, de la santé des sols, de la conservation de l'eau, de la résilience aux changements climatiques et de la réduction des polluants nocifs comme les plastiques.
- Le ministère a démontré son engagement à l'égard de la gérance agricole en poursuivant des négociations et en participant à des consultations pour un nouvel Accord Canada-Ontario (qui doit être finalisé et signé en 2021) et par un examen décennal du Plan de protection du lac Simcoe.
- On a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié, lequel décrit les mesures proposées qui permettraient au Canada et à l'Ontario de respecter leurs engagements en vertu de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et de l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs. Le but à long terme est de réduire de 40 % la quantité de phosphore qui pénètre dans les bassins central et occidental du lac Érié. Pour atteindre ces objectifs fondés sur des données scientifiques, toutes les parties, y compris le secteur de l'agriculture, doivent prendre des mesures.
  - Sur les 128 mesures figurant dans le plan d'action, 25 visent directement l'agriculture. Le MAAARO est responsable de 19 de ces mesures, et 6 relèvent du secteur agroalimentaire.

- Le ministère a continué de soutenir des mesures dirigées par l'industrie comme le programme de Gérance des nutriments 4B, la stratégie environnementale d'Ontario Greenhouse, la stratégie ontarienne sur les cultures de couverture, le partenariat Thames River Phosphorus Reduction Collaborative et Timing Matters.
- Le ministère a un indicateur de rendement clé qui lui permet de rendre compte du taux d'adoption de pratiques bénéfiques pour l'environnement (le pourcentage des fermes de l'Ontario qui déclarent utiliser des cultures de couverture d'hiver, selon le Recensement de l'agriculture du Canada).
    - En 2011, 12 % des agriculteurs ont déclaré utiliser des cultures de couverture, et une augmentation notable a été observée en 2016, année au cours de laquelle cette proportion est passée à 25 %.

Protection de la salubrité des aliments et de la santé des animaux

- La salubrité des aliments et la protection des animaux font partie des priorités de l'Ontario.
- Le ministère a travaillé avec des partenaires en salubrité des aliments aux échelons provincial et fédéral pour donner suite aux recommandations de la vérification de l'optimisation des ressources des programmes d'inspection de la salubrité des aliments réalisée par la vérificatrice générale en 2019.
    - L'une des conclusions de cette vérification était que, dans l'ensemble, des systèmes et des procédures efficaces sont en place pour assurer la salubrité des aliments en Ontario, mais que l'on pourrait en faire plus pour améliorer les programmes d'octroi de permis et d'inspection du ministère.
    - Le ministère s'est employé à donner suite aux recommandations de la vérification et, le 31 mars 2021, il a transmis un rapport détaillé à la vérificatrice générale pour rendre compte de toutes les mesures pertinentes prises par le ministère.
    - Le ministère a également présenté les conclusions de la vérification au Comité permanent des comptes publics. Le rapport du Comité a été reçu en février 2021, et la réponse du ministère doit être transmise au plus tard en juin 2021.
- Au cours de la dernière année, le ministère a offert des services d'inspection :
    - à environ 119 abattoirs titulaires d'un permis provincial,
      où des inspecteurs étaient présents afin de veiller au respect des exigences réglementaires concernant la salubrité des aliments et le bien-être des animaux;
    - à quelque 363 établissements de transformation sans abattoir titulaires d'un permis provincial,
      où des inspecteurs étaient présents pour assurer le respect des exigences en matière de salubrité des aliments;
    - à environ 50 établissements de production laitière titulaires d'un permis provincial,

où des inspecteurs réalisent des inspections annuelles exhaustives ainsi que des tests sur des échantillons de produits finis et des essais environnementaux pour assurer le respect des normes;

- à plus de 250 établissements de production de lait de chèvre,
  où les producteurs font l'objet d'une inspection annuelle ainsi que d'inspections continues et de suivi pour assurer le respect de la *Loi sur le lait*.
- En plus d'offrir des services d'inspection, le ministère a prélevé des échantillons conformément aux règlements et programmes de surveillance relatifs aux aliments d'origine végétale, lesquels prévoient la collecte d'échantillons, des inspections réglementaires et l'évaluation des risques microbiologiques et chimiques que présentent les produits agricoles, le miel et les produits de l'érable produits et distribués en Ontario.

- Le Programme d'inspection des viandes du ministère :
  - a maintenu ses services d'inspection dans tous les établissements provinciaux malgré les répercussions de la COVID-19;
  - a mis en place une entente de partage des ressources avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin de permettre une aide provinciale lors d'inspections dans les établissements sous réglementation fédérale ainsi qu'une aide fédérale lors d'inspections dans les établissements sous réglementation provinciale, si cela est nécessaire;
  - a beaucoup travaillé avec des établissements provinciaux pour protéger la santé des travailleurs pendant la pandémie de COVID-19;
  - a continué de travailler avec les exploitants pour améliorer l'abattage hygiénique et réduire les concentrations d'agents pathogènes sur le bœuf, le veau et d'autres espèces à viande rouge (moutons, agneaux, chèvres et porcs) et sur les carcasses de volaille et de nouveaux programmes d'échantillonnage ont été mis en place pour aider les exploitants à surveiller les concentrations d'agents pathogènes;
  - a continué de collaborer avec les exploitants d'établissements de transformation des viandes, la Muslim Association of Canada et l'Islamic Society of North America afin de faire connaître, au moyen d'outils de communication visant à assurer le bien-être des animaux et la salubrité des aliments, la réglementation provinciale concernant Aïd al-Adha et de veiller à ce qu'elle soit respectée dans les établissements de transformation des viandes titulaires d'un permis en Ontario;
  - a poursuivi les réunions du Comité de participation de l'industrie de la viande avec l'organisme Meat and Poultry Ontario afin de fournir une tribune où les représentants de l'industrie peuvent communiquer avec le ministère pour faire part de leurs idées et collaborer afin de trouver des moyens de surmonter les problèmes que connaît l'industrie.
- Le ministère a travaillé avec les transformateurs de poissons pour les aider à respecter les exigences du nouveau règlement sur la transformation des poissons en vertu de la *Loi de 2001 sur la qualité et la salubrité des aliments* qui respecte les

normes actuelles de l'industrie tout en protégeant la santé publique et en favorisant la croissance de l'industrie de la transformation des poissons et qui est entré en vigueur le 1er janvier 2021. Les entreprises de transformation du poisson titulaires d'un permis en Ontario pourront rehausser l'image de marque de leur entreprise en incluant leur numéro de permis sur leurs emballages, conformément à la réglementation.

- Les vétérinaires du ministère ont appuyé les industries du bétail et de la volaille en assurant une surveillance continue des maladies animales comme la laryngotrachéite infectieuse des volailles, l'herpèsvirus équin et l'anaplasmose bovine et en intervenant lorsque ces maladies sont détectées. Même si, en général, ces maladies n'ont pas d'incidence sur la salubrité des aliments ou la santé humaine, elles peuvent être dévastatrices pour l'industrie et l'aide fournie par le ministère, qu'il s'agisse d'information ou de services consultatifs, est essentielle.
- Le ministère a également travaillé en étroite collaboration avec l'industrie et des partenaires du gouvernement pour que l'industrie soit prête à faire face à la peste porcine africaine, une maladie porcine qui, si elle était détectée au Canada, pourrait avoir de graves conséquences pour l'industrie du porc de l'Ontario.
- Les abeilles mellifères d'élevage jouent un rôle crucial dans l'agriculture en Ontario en pollinisant les cultures. Le MAAARO travaille en collaboration avec les apiculteurs pour assurer la viabilité du secteur apicole au moyen d'activités de formation et de liaison, d'un programme d'inspection et de la surveillance des agents pathogènes et des ravageurs.
    - Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, les apiculteurs bénéficient d'un investissement direct de près de 500 000 $ pour améliorer la santé des abeilles mellifères d'élevage et renforcer le secteur apicole de l'Ontario.

<u>Santé des végétaux</u>

- La santé des végétaux est un enjeu complexe qui nécessite que le ministère travaille en collaboration avec le gouvernement fédéral, d'autres gouvernements provinciaux, l'industrie et le milieu universitaire à la prévention, la surveillance et l'atténuation des menaces que présentent les phytoravageurs. Dans le cadre de cette collaboration, l'accent été mis sur la biosûreté, la gestion des urgences et la surveillance. Le ministère a donc entrepris les activités suivantes :
    - surveillance et contrôle des phytoravageurs ayant des conséquences néfastes sur le plan économique et sur la santé des végétaux, par exemple : charançon du poivron, chrysomèle des racines du maïs, désoxynivalénol et feu bactérien;
    - investissements dans des technologies de l'information et des outils numériques qui normalisent la collecte de données et la production de rapports pour veiller à ce que les producteurs aient accès à de l'information en temps opportun afin de gérer les menaces pendant la saison de croissance;
    - collaboration avec l'industrie et les chercheurs pour élaborer et communiquer des stratégies intégrées de gestion des ravageurs afin de lutter contre les menaces nouvelles, émergentes et endémiques à la santé des végétaux;

- amélioration de l'état de préparation du secteur, de sa coordination et de sa capacité de répondre aux urgences relatives à la santé des végétaux par le truchement du Partenariat canadien pour l'agriculture, lequel appuie les projets et les nouvelles technologies visant à prévenir et à atténuer l'incidence des phytoravageurs.

Collectivités rurales fortes

- Le MAAARO soutient les collectivités rurales de l'Ontario en élaborant et en offrant des programmes, outils et ressources de développement économique local et régional, dont les ressources d'analyse économique régionale mises à jour, le Programme de maintien et d'expansion des entreprises, le programme d'échanges communautaires Premières impressions, le Programme de revitalisation des centres-villes et les services consultatifs régionaux. Ces ressources soutiennent nos collectivités rurales en les aidant à identifier et à promouvoir des initiatives qui favoriseront la croissance économique et la prospérité.
- Le Programme de développement économique des collectivités rurales offre une aide financière à frais partagés aux collectivités rurales, aux communautés et organisations autochtones, aux régions et aux organisations sans but lucratif. En 2020-2021, deux appels de projets ont été lancés dans le cadre de ce programme : 63 projets ont été approuvés vers la fin mai 2020 (engagement total d'un peu plus de 3 millions de dollars), et le gouvernement provincial a accordé un financement de 777 602,59 $ pour 16 projets qui ont été approuvés en novembre 2020.

Administration du ministère et politiques

- Le MAAARO a continué de soutenir l'élaboration du Plan d'action de l'Ontario pour le numérique et les données mentionné dans le document Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2019. Le plan d'action porte également sur l'orientation des politiques figurant dans le Budget de 2019 et les facteurs à prendre en considération indiqués dans le rapport d'Ernst & Young de 2018. De plus, le ministère a soutenu le Plan d'action de l'Ontario pour le numérique et les données en participant à des consultations interministérielles sur la Stratégie relative aux données et en publiant des données dans le Catalogue de données ouvertes de l'Ontario. Il a continué d'accroître les services offerts sous forme numérique. Par ailleurs, il a terminé la première phase de la transition à Agricorp du Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie pour faciliter l'accès aux programmes dont les agriculteurs ont besoin en les regroupant à un seul endroit et pour réaliser des gains d'efficacité dans la prestation des programmes. Il s'emploie à achever la transition en 2021-2022 (le travail a été retardé en raison de la pandémie de COVID-19).
- Le ministère a collaboré avec Agricorp et les organismes agricoles agréés pour mettre en œuvre les modifications apportées au Programme d'inscription des entreprises agricoles. Ces travaux ont permis de soutenir la prestation électronique et un processus d'inscription simplifié visant à réduire les formalités administratives

et faire gagner du temps aux agriculteurs. Les modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2021. Les propriétaires d'entreprises agricoles peuvent maintenant s'inscrire, effectuer un paiement, sélectionner leur organisme agricole agréé et mettre à jour la plupart de leurs renseignements sur un unique portail en ligne.

- Le ministère a travaillé en collaboration avec les parties prenantes pour amorcer un examen progressif des programmes de protection financière, conformément à l'engagement pris dans le Budget de l'Ontario de 2019, afin que les producteurs de bovins de boucherie et de céréales de la province continuent d'avoir accès à des outils stables de gestion du risque qui leur permettent d'assurer la croissance de leur entreprise en toute confiance. La phase 1, achevée en avril 2020, consistait principalement à assurer la viabilité des programmes en élargissant les types de dépenses remboursées par les commissions de protection financière. Le ministère continue de travailler avec les parties prenantes sur les changements de la phase 2.

Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021*
Approbations — COVID-19	**83**
Autres – Fonctionnement	**690,5**
Autres – Immobilisations	**3**
Effectif (en date du 31 mars 2021)**	**810,68**

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

** Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère du Procureur général

This document is also available in English.

Ontario

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère du Procureur général

Ontario

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022 5
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 7
TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2021-2022 (M$) 11
TABLEAU 2 : CHIFFRES COMBINÉS – FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS PAR CRÉDIT 12
DONNÉES D'ANALYSE DES TENDANCES HISTORIQUES 13
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE 13
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 14
LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL 15
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2020-2021 19
TABLEAU 3 : DÉPENSES MINISTÉRIELLES RÉELLES PROVISOIRES 2020-2021 25

Ontario

Partie I : Plan publié 2021-2022

Ministère du Procureur général

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Procureur général s'efforce d'offrir un système de justice accessible, réactif et résilient qui inspire confiance au public et fait respecter la primauté du droit.

Dans cette optique, le ministère modernise le système de justice et offre davantage de services à distance et en ligne afin que les personnes vulnérables et leurs familles obtiennent l'aide dont elles ont besoin à l'endroit et au moment voulus.

Programmes et activités du ministère

La pandémie de COVID-19 a aggravé des problèmes de longue date qui causent des retards pour les personnes et les familles dans l'ensemble du système de justice, et le ministère du Procureur général travaille de près avec ses partenaires du secteur de la justice pour résoudre ces problèmes.

En mettant en place des initiatives visant à moderniser les processus et à éliminer les obstacles qui entraînent des retards, le ministère instaure des méthodes novatrices de prestation des services de justice, y compris la création d'une expérience fluide du début jusqu'à la fin pour les utilisateurs grâce à des investissements stratégiques dans la nouvelle technologie et à la réforme des procédures et des processus judiciaires.

Le ministère du Procureur général adopte des mesures audacieuses pour répondre aux besoins changeants de la population ontarienne.

Voici les principales initiatives prévues ou entreprises en 2021-2022 :

Intervention contre la COVID-19

Le ministère du Procureur général a fait face aux défis posés par la COVID-19 en travaillant avec ses partenaires du secteur de la justice pour assurer la continuité de l'administration de la justice.

Sachant qu'il serait impératif de mettre en place des solutions innovantes de prestation des services de justice à distance, en personne et en ligne, le ministère s'est efforcé de moderniser le secteur.

Grâce à des investissements dans la nouvelle technologie, le ministère a permis au système de justice de continuer à fonctionner pendant la pandémie en autorisant la conduite des instances à distance immédiatement après le début de l'éclosion et en

facilitant la tenue d'audiences virtuelles dans 275 salles. Il continuera d'accroître cette capacité dans l'année à venir.

De plus, le ministère offre désormais davantage de services en ligne pour faciliter l'accès au système de justice à l'ensemble des Ontariennes et Ontariens, quel que soit leur lieu de résidence. Parmi ces services, citons un outil de recherche en ligne de renseignements sur des affaires judiciaires, qui permet aux gens d'accéder à l'information sur l'administration judiciaire en toute sécurité depuis leur domicile, et l'élargissement des services de dépôt en ligne de plus de 500 types de documents pour des instances civiles et familiales, et auxquels s'ajouteront d'autres types de documents prochainement.

La relance de l'Ontario à la suite de la COVID-19 est tributaire d'un système de justice solide dont l'accès est plus facile, rapide et abordable, et qui offre davantage de services à distance. Le ministère agit rapidement en mettant en place des changements qui permettent l'attestation virtuelle de procurations en présence d'un avocat ou d'un parajuriste et en améliorant les processus de recrutement au sein de la magistrature pour les rendre plus efficaces et transparents.

À mesure que le ministère du Procureur général va de l'avant, il poursuivra son travail de modernisation et d'amélioration de l'accès à la justice afin de rendre notre système judiciaire plus fort, plus résilient et mieux préparé à répondre aux besoins changeants de la population ontarienne pendant la relance à la suite de la pandémie de COVID-19 et au-delà.

Programmes et initiatives du ministère

Stratégie d'accélération pour la justice

La Stratégie d'accélération pour la justice fait fond sur les mesures instaurées pendant la pandémie de COVID-19 pour rendre l'accès au système judiciaire plus sûr et plus facile.

Cette stratégie pluriannuelle rendra le système de justice plus accessible, réactif et résilient en créant une expérience fluide du début jusqu'à la fin pour les utilisateurs grâce à des investissements dans la nouvelle technologie, y compris :

- un système numérique de gestion des causes pour contribuer à réduire les retards dans les tribunaux, qui comprend des outils en ligne de gestion de documents, de règlement des différends, de médiation et d'auto-assistance;

- la conception de « palais de justice du futur » comme des carrefours modernes de la justice, basés sur la technologie, et offrant des services pour les comparutions en personne, des options d'auto-assistance et des fonctions améliorées de sécurité et d'accessibilité.

La Stratégie transformera également l'accès à la justice pour les communautés autochtones et les personnes vulnérables en éliminant les obstacles systémiques et en tirant parti de la technologie pour améliorer l'accès aux services pour les victimes et les parties qui se représentent elles-mêmes.
Le ministère stimulera l'innovation en communicant directement avec des entrepreneurs et des experts en technologie afin de les encourager à trouver des solutions directes aux plus grands problèmes.

Aider les Ontariennes et les Ontariens à régler leurs problèmes juridiques plus rapidement

Dans la foulée des mesures d'urgence mises en place face à la COVID-19, le projet de loi intitulé *Loi de 2021 visant à accélérer l'accès à la justice* a été présenté le 16 février 2021. S'il est adopté, ce projet de loi aidera à moderniser davantage les processus et à éliminer les obstacles qui causent des retards dans les tribunaux judiciaires et les tribunaux administratifs ainsi que dans les secteurs du droit des successions, du droit de la famille et de la protection de l'enfance. Ce projet de loi :

- permettra de pourvoir plus rapidement aux postes vacants au sein de la magistrature, ce qui réduira le délai d'attente d'une audience. En outre, le processus de soumission des candidatures se fera en ligne pour encourager les avocats à postuler;

- rendra permanente la possibilité de souscrire virtuellement des testaments et des procurations afin de permettre aux gens d'organiser leurs affaires plus simplement, dans le confort et la sécurité de leur domicile.

La Loi améliorera également l'accès à la justice en français en élargissant et en garantissant la possibilité, pour les francophones, de déposer des documents en français dans tous les palais de justice de l'Ontario.

La province propose par ailleurs de regrouper les tribunaux de l'aménagement du territoire de l'Ontario en fusionnant le Tribunal d'appel de l'aménagement local, le Tribunal de l'environnement, la Commission de négociation, la Commission des biens culturels et le Tribunal des mines et des terres en un seul tribunal décisionnel du nom de Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire. Le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire améliorera l'efficacité du processus de règlement des différends en matière d'aménagement du territoire en créant un forum unique de règlement rapide des différends, sans chevauchement inutile entre les dossiers.

Soutien des victimes d'actes criminels

De nouvelles initiatives découlent des mesures prises par le ministère pour renforcer l'accès des Ontariennes et des Ontariens à des services aux victimes réactifs et résilients, quel que soit l'endroit où ils vivent, pendant et après la pandémie de COVID-19. Ces initiatives comprennent :

- l'accroissement des services aux victimes d'agression sexuelle dans des collectivités où les services sont insuffisants, y compris de nouveaux services de soutien à Leeds–Grenville et dans le comté de Dufferin pour soutenir les victimes et les survivants d'agression sexuelle;

- l'aide immédiate offerte aux victimes et à leurs familles en tout temps, qui sera étendue à la région de Nipissing;

- l'offre de quatre heures de conseils juridiques gratuits aux survivants d'agression sexuelle aux quatre coins de la province;

- la modernisation de l'Office des affaires des victimes d'actes criminels, un organisme consultatif relevant du procureur général, en diversifiant la représentation des voix et des perspectives des victimes par le recrutement de nouveaux membres.

Stratégie de lutte contre la traite des personnes

En collaboration avec ses partenaires du secteur de la justice, le ministère a annoncé des investissements clés pour appuyer les survivants de la traite des personnes et pour tenir les contrevenants responsables de leurs crimes.

Le ministère met en œuvre d'autres services adaptés aux besoins des victimes et des survivants, y compris des services aux victimes propres aux Autochtones. Parmi ces services, citons :

- un financement pour réduire les obstacles financiers auxquels font face de nombreuses personnes pendant les audiences ou immédiatement après un crime;

- l'embauche de préposés supplémentaires spécialisés dans les services aux victimes;

- l'offre de conseils juridiques gratuits aux survivants et à leurs parents ou tuteurs concernant la demande d'ordonnances interdictives.

Les services de poursuite des trafiquants seront également améliorés, et l'Équipe provinciale des poursuites relatives à la traite des personnes sera élargie pour veiller à ce

que les ressources soient affectées à l'échelle de la province pour tenir les contrevenants responsables de leurs crimes.

Aller de l'avant avec les jeux sur Internet

La Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) va de l'avant avec la mise sur pied d'un nouveau marché légal pour les jeux sur Internet afin de lutter contre les activités du marché illégal des jeux et de renforcer la protection des consommateurs. L'Ontario travaille avec la CAJO, les intervenants de l'industrie et d'autres partenaires clés pour établir un modèle concurrentiel pour les jeux en ligne.

TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2021-2022 (M$)

Approbations – COVID-19	-
Autres – Fonctionnement	1 656,2
Autres – Immobilisations	18,8
TOTAL	**1 675,0**

Ontario

TABLEAU 2 : CHIFFRES COMBINÉS – FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS PAR CRÉDIT

Tableau A1 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020 * $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	199 881 000	(5 335 200)	(2,6)	205 216 200	262 583 600	218 823 908
Poursuites contre les criminels	297 005 300	5 536 700	1,9	291 468 600	288 999 400	282 783 761
Politiques, programmes de justice et programme relatif aux organismes	537 105 100	(4 903 100)	(0,9)	542 008 200	612 170 100	613 488 875
Services juridiques	26 713 600	(6 152 000)	(18,7)	32 865 600	30 654 300	29 891 538
Services aux tribunaux	446 868 700	10 376 200	2,4	436 492 500	430 211 900	454 660 342
Victimes et personnes vulnérables	206 102 200	14 783 700	7,7	191 318 500	178 839 800	182 326 230
Crédit d'impôt pour contributions politiques	13 641 900	3 654 300	36,6	9 987 600	9 203 500	11 641 200
Total à voter – Charges de fonctionnement	**1 727 317 800**	**17 960 600**	**1,1**	**1 709 357 200**	**1 812 662 600**	**1 793 615 854**
Crédits législatifs	5 369 014	1 000	0,0	5 368 014	32 796 614	203 475 976
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**1 732 686 814**	**17 961 600**	**1,0**	**1 714 725 214**	**1 845 459 214**	**1 997 091 830**
Redressement de consolidation – Aide juridique Ontario	115 735 800	(5 950 800)	(4,9)	121 686 600	34 154 900	103 385 682
Redressement de consolidation – Hôpitaux	(1 019 500)	-		(1 019 500)	(1 036 400)	(1 036 348)
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(1 050 600)	3 251 700		(4 302 300)	(205 857 000)	1 200 000
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(190 181 500)	20 580 800		(210 762 300)	(4 302 300)	(181 469 163)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**1 656 171 014**	**35 843 300**	**2,2**	**1 620 327 714**	**1 668 418 414**	**1 919 172 001**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	2 000	-	-	2 000	14 800	15 979
Poursuites contre les criminels	1 000	-	-	1 000	1 302 900	1 404 885
Politiques, programmes de justice et programme relatif aux organismes	3 000	-	-	3 000	89 200	96 133
Services juridiques	1 000	-	-	1 000	217 800	234 827
Services aux tribunaux	1 000	-	-	1 000	73 800	79 537
Victimes et personnes vulnérables	1 000	-	-	1 000	89 500	94 956
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**9 000**	**-**	**-**	**9 000**	**1 788 000**	**1 926 317**
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	**9 000**	**-**	**-**	**9 000**	**1 788 000**	**1 926 317**
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	50 966 600	5 653 100	12,5	45 313 500	68 509 900	58 494 160
Politiques, programmes de justice et programme relatif aux organismes	1 000	-	-	1 000	906 800	-
Services aux tribunaux	39 840 400	(2 199 200)	(5,2)	42 039 600	51 080 900	43 929 631
Victimes et personnes vulnérables	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	**90 808 000**	**3 452 900**	**4,0**	**87 355 100**	**120 498 600**	**102 423 791**
Crédits législatifs	5 872 500	1 807 200	44,5	4 065 300	1 909 700	908 152
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**96 680 500**	**5 260 100**	**5,8**	**91 420 400**	**122 408 300**	**103 331 943**
Redressement de consolidation – Aide juridique Ontario	1 500 000	(200 000)	(11,8)	1 700 000	1 700 000	(2 359 366)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(79 388 400)	(34 077 600)		(45 310 800)	(89 460 700)	(93 593 302)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**18 792 100**	**(29 017 500)**	**(60,7)**	**47 809 600**	**34 647 600**	**7 379 275**
BIENS IMMOBILISÉS						
Administration du ministère	32 309 800	24 585 100	318,3	7 724 700	6 645 500	2 457 349
Politiques, programmes de justice et programme relatif aux organismes	7 863 000	5 777 600	277,0	2 085 400	1 827 000	3 977 919
Services juridiques	3 320 000	3 320 000		-	-	-
Services aux tribunaux	234 473 500	(115 977 600)	(33,1)	350 451 100	211 805 500	90 733 967
Victimes et personnes vulnérables	8 400 000	(3 240 000)	(27,8)	11 640 000	-	-
Total à voter – Biens immobilisés	**286 366 300**	**(85 534 900)**	**(23,0)**	**371 901 200**	**220 278 000**	**97 169 235**
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Redressement de consolidation et autres redressements	-	-		-	4 000 000	-
Total du Ministère – Biens immobilisés	**286 366 300**	**(85 534 900)**	**(23,0)**	**371 901 200**	**224 278 000**	**97 169 235**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**1 674 963 114**	**6 825 800**	**0,4**	**1 668 137 314**	**1 703 066 014**	**1 926 551 276**

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

Ontario

DONNÉES D'ANALYSE DES TENDANCES HISTORIQUES

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019* $	Chiffres réels* 2019-2020 $	Prévisions* 2020-2021 $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**1 774 028 357**	**1 926 551 276**	**1 668 137 314**	**1 674 963 114**
		9 %	*-13 %*	*0 %*

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Les variations des charges de fonctionnement et d'immobilisations sont attribuables aux approbations reçues pendant le processus de planification pluriannuelle de 2021-2022 ainsi qu'à leur incidence sur les exercices précédents.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE				
Description	Prévisions 2021-2022		Chiffres réels provisoires 2020-2021	
	Dépenses $	Revenus $	Dépenses $	Revenus $
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	32 791 500	34 119 500	70 580 200	16 952 400
Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne	5 336 200	-	5 336 200	-
Aide juridique Ontario	326 864 300	66 923 600	355 464 300	67 641 500
Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police	7 420 600	-	7 362 300	-
Commission ontarienne des droits de la personne	5 279 800	-	5 255 600	-
Commissions royales	1 000	-	1 000	-
Unité des enquêtes spéciales	9 944 500	-	9 836 600	-
Tribunaux décisionnels Ontario	75 519 900	38 535 700	89 838 300	25 662 500
Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario	11 455 400	-	-	-
Total	**474 613 200**	**139 578 800**	**543 674 500**	**110 256 400**

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Mis à jour le 9 avril 2021

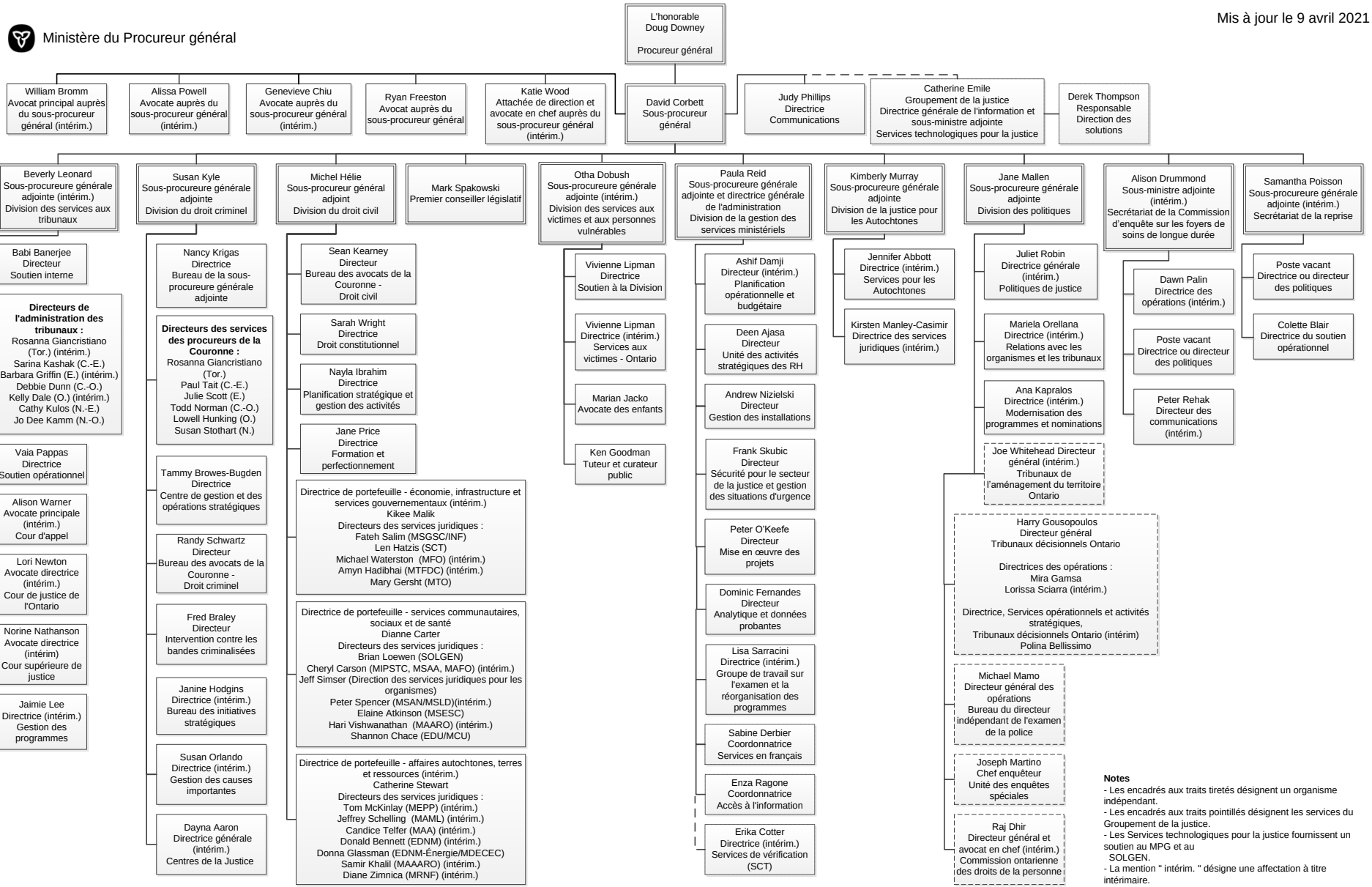

Ontario

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Charte de 1995 des droits des victimes d'actes criminels
Code des droits de la personne
Loi de 1991 sur l'arbitrage
Loi de 1992 sur les recours collectifs
Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie (articles se rapportant à la Commission de la sécurité-incendie)
Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail (article se rapportant au Tribunal de l'aide sociale)
Loi de 1998 sur les services d'aide juridique
Loi de 1999 sur la sécurité dans les rues
Loi de 1999 sur le Tribunal d'appel en matière de permis
Loi de 2000 sur la responsabilité parentale
Loi de 2000 sur le Tribunal de l'environnement
Loi de 2002 sur la prescription des actions
Loi de 2006 sur la législation
Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation (articles se rapportant à la Commission de la location immobilière)
Loi de 2009 sur la présentation d'excuses
Loi de 2009 sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac
Loi de 2009 sur les enquêtes publiques
Loi de 2017 sur la prévention de la traite de personnes et les recours en la matière
Loi de 2019 sur l'Unité des enquêtes spéciales
Loi de 2019 sur le recouvrement des dommages-intérêts et du coût des soins de santé imputables aux opioïdes
Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux
Loi de 2020 sur les audiences tenues dans les instances devant les tribunaux (mesures provisoires)
Loi de 2020 sur les services d'aide juridique
Loi sur l'administration de la justice
Loi sur l'éducation (articles se rapportant au Tribunal de l'enfance en difficulté – français et anglais)
Loi sur l'exécution forcée
Loi sur l'exercice des compétences légales
Loi sur l'habeas corpus
Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels
Loi sur la Commission de révision de l'évaluation foncière
Loi sur la mise en liberté sous caution
Loi sur la prescription des actions relatives aux biens immeubles
Loi sur la preuve
Loi sur la procédure de révision judiciaire
Loi sur la responsabilité des propriétaires de chiens
Loi sur la Société de protection des animaux de l'Ontario (articles se rapportant à la Commission d'étude des soins aux animaux)
Loi sur le ministère des Richesses naturelles, L.R.O. *1990, chap. M.31* (article 6, qui se rapporte au Tribunal des mines et des terres)
Loi sur le ministère des Services correctionnels (articles se rapportant à la Commission ontarienne des libérations conditionnelles)
Loi sur le partage de la responsabilité
Loi sur le patrimoine de l'Ontario (partie III)
Loi sur les amendes et confiscations

Loi sur les commissaires aux affidavits
Loi sur les droits des aveugles
Loi sur les enquêtes concernant les hôpitaux et les établissements de bienfaisance
Loi sur les infractions provinciales
Loi sur les juges de paix
Loi sur les jurys
Loi sur les notaires
Loi sur les services policiers (articles se rapportant au Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police et à la Commission civile de l'Ontario sur la police)
Loi sur les témoins de la Couronne
Loi sur les tribunaux judiciaires

DROIT DE LA FAMILLE

Loi de 2017 sur l'accès sécuritaire aux services d'interruption volontaire de grossesse
Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (articles se rapportant à la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille et à la Commission de révision des placements sous garde)
Loi portant réforme du droit de l'enfance
Loi sur le droit de la famille

INTERGOUVERNEMENTAL

Loi de 1999 sur le règlement des différends internationaux relatifs aux investissements
Loi de 1999 sur les conventions relatives à l'exécution des jugements
Loi de 2002 sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (équipements aéronautiques)
Loi de 2002 sur les ordonnances alimentaires d'exécution réciproque
Loi de 2017 sur la Convention sur les accords d'élection de for internationaux
Loi de 2017 sur la Convention sur les communications électroniques internationales
Loi de 2017 sur la reconnaissance internationale des fiducies
Loi sur l'exécution réciproque de jugements
Loi sur l'exécution réciproque de jugements (Royaume-Uni)
Loi sur le droit de réciprocité en matière de pollution transfrontalière
Loi sur les assignations interprovinciales

LOIS SUR LES BIENS

Loi de 2017 sur le Tribunal d'appel de l'aménagement local
Loi de 2019 abrogeant la Loi sur le Centre d'assistance pour les appels en matière d'aménagement local
Loi sur l'entrée sans autorisation
Loi sur l'expropriation
Loi sur la capitalisation
Loi sur la propriété et les droits civils
Loi sur la responsabilité des occupants
Loi sur le partage des biens-fonds
Loi sur les actes translatifs de propriété et le droit des biens
Loi sur les biens en déshérence
Loi sur les biens immeubles des étrangers
Loi sur les biens-fonds des organisations religieuses
Loi sur les cessions en fraude des droits des créanciers
Loi sur les formules abrégées de baux
Loi sur les hypothèques
Loi sur les maisons de jeu et de débauche

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE

Loi de 1992 sur la réglementation des jeux
Loi de 1996 sur la réglementation des alcools, du cannabis et des jeux et la protection du public (articles se rapportant à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario)
Loi de 2000 sur le commerce électronique
Loi de 2010 sur la médiation commerciale
Loi de 2010 sur le désintéressement des créanciers
Loi de 2015 sur les licences de courses de chevaux
Loi de 2017 sur l'arbitrage commercial international
Loi de 2017 sur le contrôle du cannabis
Loi de 2018 sur les licences liées au cannabis
Loi de 2019 sur la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools (La responsabilité ministérielle de cette loi n'a pas encore été assignée par décret.)
Loi modifiant le droit commercial
Loi relative aux preuves littérales
Loi sur la comptabilité des œuvres de bienfaisance
Loi sur la conservation des documents commerciaux
Loi sur la construction
Loi sur la réduction des opérations exorbitantes
Loi sur la vente d'objets
Loi sur la vente immobilière
Loi sur les contrats inexécutables
Loi sur les conventions de vente internationale
Loi sur les débiteurs en fuite
Loi sur les frais de saisie-gagerie
Loi sur les permis d'alcool
Loi sur les récépissés d'entrepôt
Loi sur les salaires

RÉGLEMENTATION DES PROFESSIONS

Loi de 2004 sur l'expertise comptable
Loi de 2017 sur les comptables professionnels agréés de l'Ontario
Loi sur le Barreau
Loi sur le protocole du barreau
Loi sur les architectes
Loi sur les ingénieurs
Loi sur les procureurs

OBLIGATIONS ET IMMUNITÉ DE LA COURONNE

Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant
Loi de 2020 visant à soutenir la relance en Ontario (La responsabilité ministérielle de cette loi n'a pas encore été assignée par décret.)
Loi sur l'immunité des personnes exerçant des attributions d'ordre public
Loi sur l'ombudsman
Loi sur le ministère du Procureur général
Loi sur les fonctionnaires
Loi sur les organismes de la Couronne
Loi sur les procureurs de la Couronne

AUTRES

Loi de 1993 confirmant et corrigeant les Lois refondues
Loi de 1994 sur l'intégrité des députés
Loi de 1994 sur le don d'aliments
Loi de 2000 sur l'Association ontarienne des ex-parlementaires
Loi de 2001 sur le bon samaritain
Loi de 2001 sur les recours civils
Loi de 2002 interdisant les gains tirés du récit d'actes criminels
Loi de 2017 sur la Journée de sensibilisation à la traite de personnes

Loi sur l'heure légale
Loi sur la diffamation
Loi sur la liberté religieuse
Loi sur la majorité et la capacité civile
Loi sur le Conseil exécutif
Loi sur le lieutenant-gouverneur

LOIS SUR LA DÉMOCRATIE

Loi de 2007 sur le référendum relatif au système électoral
Loi de 2015 sur la représentation électorale
Loi électorale
Loi sur l'Assemblée législative
Loi sur le financement des élections

SUCCESSIONS

Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d'autrui
Loi de 2002 sur les déclarations de décès
Loi portant réforme du droit des successions
Loi sur l'administration des successions
Loi sur l'administration des successions par la Couronne
Loi sur la modification des fiducies
Loi sur le Tuteur et curateur public
Loi sur les absents
Loi sur les dévolutions perpétuelles
Loi sur les fiduciaires
Loi sur les procurations
Loi sur les substitutions immobilières
Loi sur les successions

Ontario

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2020-2021

RÉALISATIONS 2020-2021

Tout au long de 2020-2021, une période sans précédent remplie défis et de changements, le ministère du Procureur général a réalisé des percées qui démontrent que le système de justice peut être plus rapide, accessible, réactif et résilient.

S'inspirant des initiatives avant-gardistes prises par le gouvernement au début de la pandémie de COVID-19 pour assurer la continuité de l'administration de la justice et protéger la population ontarienne, le ministère a investi dans la nouvelle technologie, modernisé ses processus et continué à s'attaquer à des problèmes de longue date qui causaient des retards pour les Ontariennes et les Ontariens, et leurs familles, dans un système de justice qui était à la traîne.

Parmi ces réalisations, citons l'adoption de la *Loi de 2020 pour un système judiciaire plus efficace et plus solide* et la présentation de la *Loi de 2021 visant à accélérer l'accès à la justice*, dans l'objectif d'accélérer l'accès à la justice et de stimuler la plus importante transformation du secteur de justice de la province.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère du Procureur général a travaillé avec les tribunaux et d'autres partenaires pour assurer la continuité de l'administration de la justice et offrir des services de justice ordonnés et adaptés à l'ensemble de la population ontarienne, particulièrement aux communautés vulnérables.

Exemples de réalisations :

- l'autorisation de la conduite des instances à distance immédiatement après le début de l'éclosion;
- la fourniture aux tribunaux des outils technologiques nécessaires à la tenue d'audiences à distance dans 275 salles, permettant ainsi au système de justice de continuer à fonctionner tout au long de la pandémie;
- l'élaboration de solutions innovantes de prestation des services de justice en ligne, comme d'un outil en ligne de dépistage préalable et d'inscription pour les jurés et d'un outil de recherche en ligne de renseignements sur des affaires judiciaires;
- la protection des emplois dans l'industrie dynamique des services en Ontario par l'offre d'un nombre accru de possibilités aux intervenants du secteur des alcools;

- le soutien aux victimes d'actes criminels grâce à l'allocation de fonds supplémentaires à plus de 50 organismes communautaires pour faire en sorte que les organismes du Programme ontarien d'aide immédiate aux victimes, les organismes autochtones et les organismes en milieu rural puissent intervenir efficacement selon les circonstances;

- la garantie d'une protection contre la responsabilité civile liée à l'exposition à la COVID-19 pour les travailleuses et travailleurs de la santé et ceux qui œuvrent en première ligne avec la population.

Voici quelques faits saillants de 2020-2021 :

Stratégie d'accélération pour la justice

La pandémie de COVID-19 a accentué l'importance de mettre en place des solutions innovantes de prestation des services de justice à distance, en personne et en ligne. Des initiatives ont été lancées pour rendre l'accès au système de justice plus facile, plus rapide et plus abordable pendant et après la pandémie grâce à des investissements dans la technologie et à la fourniture d'un nombre accru de services en ligne, y compris :

- l'élaboration de systèmes de dépôt en ligne de plus de 500 types de documents pour des instances civiles, familiales et de la Cour des petites créances;

- l'instauration d'un outil de recherche en ligne de renseignements sur des affaires judiciaires, qui permet aux gens d'effectuer facilement et rapidement des recherches à distance, à l'échelle de la province, sur la plupart des dossiers de droit civil et de droit criminel devant la Cour supérieure de justice;

- la possibilité de contester des contraventions et d'autres amendes par un moyen audio ou vidéo, là où cette option est offerte;

- le dépistage préalable et l'inscription des jurés éventuels afin que les gens passent moins de temps au palais de justice avant la sélection des jurés.

Soutien des emplois dans les restaurants, les bars, les brasseries et les établissements vinicoles

Conscient de l'importance des bars et des restaurants pour la vie sociale en Ontario, le ministère a élargi les mesures prises au début de la pandémie pour appuyer les travailleuses et travailleurs du secteur dynamique de l'accueil en Ontario en autorisant en permanence la vente d'alcool avec les commandes de nourriture à emporter ou à livrer.

Les mesures supplémentaires mises en place pour le secteur de l'accueil ont autorisé :

- la livraison de boissons alcoolisées dans des boîtes de nourriture et des boîtes de repas;

- les restaurants et les bars à offrir des cocktails mixtes et des cruchons avec des commandes de plats à emporter ou à livrer;
- les fabricants d'alcool admissibles à livrer leurs propres produits et à facturer des frais de livraison;
- le service d'alcool dans des bateaux à quai par des exploitants titulaires d'un permis de vente d'alcool;
- la réduction du prix minimum des spiritueux consommés sur place ou commandés avec des plats à emporter et à livrer;
- la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario à déterminer la durée de l'agrandissement temporaire des terrasses;
- une exigence assurant que des tiers livrant des plats de restaurants et de bars titulaires d'un permis possèdent un permis de livraison;
- les fabricants à vendre des spiritueux et des vins fabriqués à partir de produits de l'Ontario dans des marchés de producteurs.

Centres de justice

Dans le cadre de l'engagement du ministère à trouver des moyens novateurs de fournir des services de justice aux populations les plus vulnérables et marginalisées, la province a mis en place un nouveau modèle de tribunal communautaire pour améliorer l'accès à la justice et cibler les facteurs à l'origine des comportements criminels. Ce modèle s'appuie sur des pratiques de justice innovantes de partout dans le monde et tente de répondre aux besoins propres aux différentes communautés de la province.

Plus de 130 jeunes adultes impliqués dans le système de justice pénale ont reçu du soutien et des services spécialisés par l'intermédiaire du premier centre pilote de la province à London.

Construction du nouveau palais de justice à Toronto

Infrastructure Ontario a poursuivi la construction d'un nouveau palais de justice qui réunira la plupart des tribunaux criminels de la Cour de justice de l'Ontario œuvrant à Toronto.

La tour de 17 étages, qui comptera 63 salles d'audience, devrait pour l'essentiel être terminée en 2022.

Accès aux services de justice en français – Plan d'action de North Bay

Fort du succès remporté par des collaborations semblables avec la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario à Sudbury et à Ottawa, le ministère a mis en œuvre le Plan d'action pour les services en français à North Bay pour élaborer de nouvelles pratiques visant l'accès aux services de justice en français à North Bay et partout dans la province.

Le Plan mise sur une approche collaborative en vue de créer et de mettre à l'essai de nouvelles mesures d'amélioration. Le Plan intensifiera aussi l'offre active de services en français dans les tribunaux et fera en sorte que l'offre soit visible, accessible et annoncée.

Soutien des victimes d'actes criminels

Le ministère du Procureur général s'engage à protéger et à soutenir les victimes d'actes criminels en leur offrant les mesures de soutien dont elles ont besoin pendant la pandémie de COVID-19.

En réponse à la hausse alarmante des cas de violence familiale pendant la pandémie, le ministère a fait plusieurs investissements pour appuyer les victimes de violence familiale et d'autres crimes violents, y compris :

- des fonds pour aider plus de 50 organismes communautaires, dont les organismes du Programme ontarien d'aide immédiate aux victimes, des organismes autochtones et des organismes en milieu rural, à demeurer opérationnels et accessibles aux victimes pendant la crise de santé publique;

- des mesures de soutien pour le personnel de première ligne qui s'affaire à relever les défis causés par la crise de la COVID-19;

- un accès élargi à des mesures de soutien immédiat pour les victimes, comme des séjours prolongés dans les hôtels, et des bons pour des déplacements et des repas offerts dans le cadre du Programme d'intervention rapide+ auprès des victimes;

- un apport à la Stratégie ontarienne de santé mentale et de lutte contre les dépendances pour aider les organismes de services aux victimes à embaucher du personnel et les organismes communautaires à fournir des services de visites surveillées pendant la pandémie.

Lutte contre la traite des personnes

Dans le cadre de la *Loi de 2021 sur la lutte contre la traite des personnes*, le ministère aide les victimes de la traite des personnes et leurs familles en :

- donnant aux juges le pouvoir discrétionnaire de prolonger les ordonnances interdictives au-delà de la limite actuelle de trois ans afin de soutenir et protéger les victimes plus longtemps;

- précisant qui peut demander une ordonnance interdictive au nom d'un enfant, afin de répondre aux besoins des familles et des communautés autochtones en reconnaissant les arrangements de soins conformes aux traditions;

- précisant que les ordonnances interdictives peuvent comporter des dispositions visant à protéger d'autres personnes, outre la victime, ce qui peut encourager un plus grand nombre d'intervenants qui aident les victimes et les familles des survivants à présenter une demande.

Ces modifications ont contribué à garantir la sécurité des victimes de la traite, à encourager davantage de victimes à se manifester et à étendre l'accès et les mesures de protection, le cas échéant, au sein du réseau de soins des survivants.

Ces modifications entrent en vigueur à la date de la sanction royale et complémentent d'autres mesures de soutien, comme :

- un financement pour payer les dépenses essentielles afin de réduire les obstacles financiers auxquels font face de nombreuses personnes pendant les audiences ou immédiatement après un crime;

- l'embauche de préposés supplémentaires spécialisés dans les services aux victimes.

Lutte contre le marché illégal du cannabis

Pour atteindre les objectifs du gouvernement de protéger les enfants, de veiller à la sécurité dans les communautés et de lutter contre le marché criminel en réponse à la décision du gouvernement fédéral de légaliser le cannabis, le ministère a mené des consultations en mars 2020 pour fournir aux consommateurs davantage de choix pratiques dans la vente du cannabis, tout aidant le secteur privé à faire face à la concurrence du marché criminel.

Dans le cadre de la consultation en ligne, les membres du public, les représentants d'entreprises et du secteur de la santé ainsi que d'autres intervenants étaient invités à commenter de nouvelles formules d'affaires dans le secteur du cannabis, y compris concernant les lieux de consommation et la délivrance de permis de circonstance.

En outre, le gouvernement a rencontré des groupes clés, notamment des représentants de l'industrie, des représentants d'organismes du secteur de la santé et de la sécurité publiques, des intervenants du secteur de l'éducation et des représentants autochtones, à l'occasion de tables rondes, pour que leur expertise et leurs conseils orientent les prochaines étapes.

Enfin, le ministère a pris des mesures pour lutter contre le marché illégal du cannabis, et s'est assuré que les magasins de cannabis puissent demeurer ouverts en toute sécurité pendant la pandémie, dans le respect des décrets d'urgence, en autorisant la collecte en bordure de trottoir et la livraison de cannabis.

Protection des travailleurs, des bénévoles et des organisations dans les cas de responsabilité civile

Dans le cadre de la *Loi de 2020 visant à soutenir la relance en Ontario*, le ministère a garanti une protection contre la responsabilité civile liée à l'exposition à la COVID-19 pour les travailleuses et travailleurs de la santé, les établissements et ceux qui œuvrent en première ligne avec la population. Cette protection s'applique également aux entreprises et à leurs employés, aux œuvres de bienfaisance, aux organismes sans but lucratif, aux associations de sport mineures et à leurs bénévoles.

Les dispositions législatives garantissent que les ressources judiciaires sont consacrées à ce qui compte le plus : la poursuite des mauvais joueurs qui ignorent les directives de santé publique et les lois ou qui commettent une négligence grave.

Établissement d'un marché concurrentiel et sécuritaire pour les jeux en ligne

Afin de lutter contre les sites Web non réglementés du marché gris qui offrent des jeux en ligne sans protéger les consommateurs, le ministère du Procureur général collabore avec la CAJO pour établir un marché concurrentiel légal pour les jeux en ligne en Ontario, qui offrira aux consommateurs un choix élargi de produits de jeux en ligne dans un environnement sécuritaire qui réduit les risques pour les joueurs.

Le ministère a fait d'importants progrès à l'égard de cette initiative grâce à la nomination d'une chef des projets commerciaux et au lancement de consultations avec les intervenants de l'industrie.

Ontario

TABLEAU 3 : DÉPENSES MINISTÉRIELLES RÉELLES PROVISOIRES 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021*
Approbations – COVID-19	**32,4**
Autres – Fonctionnement	**1 636,0**
Autres – Immobilisations	**34,6**
Effectif (au 31 mars 2021)**	**8 021,6**

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-22

Bureau du Conseil des ministres

ISSN 2369-1980

This document is also available in English.

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 2
Vision du ministère 2
Intervention contre la COVID-19 2
Programmes du ministère 4
PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022 7
Intervention contre la COVID-19 8
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$) 9
Données financières détaillées 11
Tableau 2 : Chiffres combinés − Fonctionnement et immobilisations par crédit 11
Tableau des tendances historiques 11
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 12
ANNEXE 13
RAPPORT ANNUEL 13
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 16

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

Le Bureau du Conseil des ministres dirigera une fonction publique moderne capable de s'adapter aux bouleversements et de mettre en œuvre des processus novateurs avec une main-d'œuvre inclusive et tournée vers l'avenir, afin de soutenir la réalisation du programme du gouvernement et de fournir des services efficaces à la population de l'Ontario.

Mandat du ministère

Le Bureau du Conseil des ministres agit à titre d'organisme central venant en appui à la réalisation des priorités gouvernementales grâce à l'élaboration et à la coordination des politiques et communications stratégiques. Le Bureau du Conseil des ministres soutient et surveille la mise en œuvre et l'exécution du mandat du gouvernement en collaborant avec les ministères afin d'élaborer et de coordonner les stratégies intégrées pour la mise en œuvre des initiatives en matière de politiques et de programmes, des communications et des priorités intergouvernementales et internationales.

Le Bureau du Conseil des ministres est également chargé de fournir au Cabinet du premier ministre et aux ministères des avis et des conseils stratégiques liés aux communications, ainsi qu'une coordination pangouvernementale avec les partenaires ministériels afin de fournir des solutions performantes en matière de marketing, de médias sociaux, d'analyse numérique et de placement média pour les programmes et initiatives du gouvernement.

Des services administratifs sont également fournis au Cabinet du premier ministre, au Bureau du leader parlementaire du gouvernement et à l'ensemble des Cabinets de ministres.

Intervention contre la COVID-19

Le Bureau du Conseil des ministres continuera d'assumer un rôle de premier plan dans la coordination des efforts de lutte du gouvernement contre le nouveau coronavirus 2019 (COVID-19). Cette responsabilité comprend ce qui suit :

- Maintenir et coordonner une structure d'intervention pangouvernementale efficace et intégrée contre la COVID-19 pour permettre une action rapide et soutenir la prise de décision et la mise en œuvre liées à la réponse du gouvernement à la pandémie.
- Coordonner l'élaboration par plusieurs ministères de décrets d'urgence en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*

(LPCGSU) et d'autres modifications réglementaires et législatives nécessaires pour lutter contre la pandémie.
- Maintenir et coordonner l'engagement avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires sur les mesures d'intervention relatives à la COVID-19.
- Veiller à ce que la structure provinciale d'intervention contre la COVID-19 fonctionne aussi efficacement que possible, ce qui comprend la diffusion efficace et efficiente de l'information aux décideurs.
- Assurer la continuité des activités du Conseil exécutif et la prise de décision officielle du gouvernement.

La crise de santé publique causée par la pandémie de COVID-19 a entraîné une hausse de l'importance et du volume des communications émises par le gouvernement de l'Ontario. Dans son rôle de coordination stratégique des communications du gouvernement, le Bureau du Conseil des ministres continue d'appuyer le Cabinet du premier ministre et les ministères dans la prestation de tous les services de communication, numériques, créatifs et de marketing qui soutiennent les actions prioritaires en cours. Le gouvernement est ainsi bien positionné en tant que source d'information fiable et actuelle pour la population.

L'intervention contre la COVID-19 en ce qui a trait aux services de communication comprend ce qui suit :
- Intégrer les stratégies de communication dans la prise de décision en matière de politique et de fiscalité.
- Établir et maintenir des communications adaptées en réponse aux nombreux changements fondamentaux dans les besoins, le volume et les priorités des ministères et des clients dans des délais rapides.
- Acquérir la technologie et les outils nécessaires pour soutenir d'autres méthodes de prestation de services, par exemple, les événements médiatiques, les services d'interprétation orale et en langue des signes pour respecter les règles d'éloignement physique durant la prestation des services essentiels de communication du gouvernement.
- S'assurer que l'ensemble de la population de l'Ontario est au courant des mises à jour et de la priorisation relativement à la vaccination en offrant un service complet pour les mises à jour quotidiennes du Cabinet du premier ministre et les séances d'information technique hebdomadaires aux médias.
- Établir des liens solides avec les partenaires communautaires, les groupes à risque et les communautés racialisées et autochtones de la province afin de susciter la confiance dans notre programme de vaccination.
- Prévoir, évaluer et réagir rapidement devant des défis comme la réduction de l'approvisionnement en vaccins ou l'émergence de nouveaux variants de la COVID-19.

- Élaborer un contenu Web et numérique ainsi qu'un marketing multicanal et multilingue à l'échelle de la province pour diffuser les renseignements et les messages.
- Superviser la réalisation de campagnes de marketing d'une valeur de plus de 105 millions de dollars.
- Mettre en place une équipe temporaire de projets multidisciplinaires relativement à la vaccination, travaillant en partenariat avec le ministère de la Santé pour prendre des décisions pertinentes en matière de communication et élaborer des plans fondés sur des données, des recherches, des preuves et des mesures.

Programmes du ministère

Secrétaire du Conseil des ministres

À titre de sous-ministre du premier ministre

- Fournit au premier ministre des conseils indépendants en matière de services publics portant sur les politiques, les priorités et les communications gouvernementales à l'intention du grand public;
- Recommande la nomination de sous-ministres dans le cadre des nominations par décret du premier ministre.

À titre de greffier du Conseil exécutif et secrétaire du Conseil des ministres

- Assure la surveillance de la prise de décision du Conseil des ministres;
- Transmet les décisions du Conseil des ministres aux ministres et aux sous-ministres;
- Fait en sorte que le plan d'action du Conseil des ministres et de ses comités reflète les politiques et les priorités gouvernementales;
- Fait prêter le serment d'entrée en fonction pour les nominations au Conseil des ministres.

À titre de chef de la fonction publique de l'Ontario

- Dirige l'élaboration et la mise en œuvre des activités de renouvellement organisationnel en vue d'accroître les gains d'efficience et d'obtenir de meilleurs résultats;
- Favorise la mise en place d'une équipe formée de talentueux membres de la haute direction et axée sur la diversité, l'inclusion, la collaboration et la responsabilité;
- Plaide en faveur d'une gestion, d'un fonctionnement et d'une organisation efficaces et efficients de la fonction publique.

Intervention contre la COVID-19

La direction des programmes ministériels pour lutter contre la pandémie de COVID-19 comprend ce qui suit :

- Préparer le personnel à travailler à distance et le rendre opérationnel en veillant à ce qu'il dispose des outils et de la formation nécessaires pour répondre aux exigences opérationnelles et aux objectifs de l'organisation.
- Établir un programme de bien-être en matière de santé mentale pour favoriser la santé mentale, le mieux-être et la résilience des membres du personnel.
- Examiner la documentation du Plan de continuité des opérations (PCO) afin que celle-ci soit conforme à la réalité particulière de la COVID-19.
- Maintenir et améliorer les procédures de travail pour soutenir les changements de prestation de services dans un environnement numérique et physiquement déconnecté.
- Redéployer rapidement le capital humain et créer de l'agilité au sein des équipes (y compris le développement et la mise en œuvre de ressources opérationnelles, politiques et juridiques dédiées) dans le but de :
    - soutenir la prise de décision par la lieutenante-gouverneure et ses comités concernant l'urgence;
    - coordonner une structure d'intervention pangouvernementale efficace et intégrée contre la COVID-19 pour favoriser la mise en place de mesures coordonnées entre les ministères et le soutien à la réponse du gouvernement dans le contexte de la pandémie;
    - appuyer l'élaboration et la mise en œuvre par le gouvernement de mesures de santé publique et de plans de réouverture pour protéger la santé et soutenir l'économie;
    - soutenir une approche pangouvernementale pour assurer la coordination centrale de la chaîne d'approvisionnement du secteur public, y compris la direction des efforts provinciaux pour l'approvisionnement, l'achat et la distribution des fournitures essentielles, et pour établir une chaîne d'approvisionnement souple et apte à réagir rapidement;
    - coordonner l'élaboration pangouvernementale de plus de 90 décrets d'urgence en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* et d'autres modifications réglementaires et législatives nécessaires pour répondre à l'urgence.
- Maintenir les communications et les réunions régulières de la haute direction en mettant l'accent sur les opérations et la prestation de services afin de s'assurer que la direction est tenue au courant de la situation et de ses ressources de soutien.

Politiques et mise en œuvre

Veille à ce que la prise de décision et les mécanismes gouvernementaux soient efficaces, en collaborant avec les ministères aux fins de la prestation de conseils objectifs, intégrés et stratégiques qui orientent la prise de décision en matière de politique et de fiscalité; appuie le gouvernement dans l'exécution de son mandat en assurant un suivi des étapes importantes franchies et des risques liés aux principales activités gouvernementales; et fournit un soutien direct aux ministères qui visent à faire appel à des techniques novatrices et non traditionnelles dans la réalisation des priorités du ministère.

Intervention contre la COVID-19

Veille à ce que le processus décisionnel et l'appareil gouvernemental continuent de fonctionner efficacement tout au long de la pandémie de COVID-19 et joue un rôle de premier plan dans la prise de décision en matière de politique et de fiscalité pendant la reprise économique.

Service des communications du Bureau du Conseil des ministres

Dirige la planification stratégique pour communiquer les priorités, les initiatives et les programmes. En outre, il offre au Cabinet du premier ministre et aux ministères des services de communication et un soutien opérationnel. Depuis 2020-2021, le Bureau du Conseil des ministres est en mesure de fournir à l'interne des services de marketing améliorés, y compris des services de gestion de projet, de production créative et de placement média, afin de permettre la réalisation efficace des priorités du gouvernement et des ministères.

Intervention contre la COVID-19

Désigné comme responsable de la sensibilisation du public et de la liaison pour la vaccination par le Groupe d'étude sur la distribution des vaccins contre la COVID-19, le Service des communications du Bureau du Conseil des ministres travaille en collaboration avec d'autres ministères pour soutenir la réponse de l'Ontario en matière de vaccination. Le Service des communications du Bureau du Conseil des ministres dirige pour l'ensemble de la FPO la coordination stratégique des mises à jour relatives aux vaccins et à la COVID-19 destinées au public, y compris l'organisation des points de presse quotidiens, et s'assure que les services de marketing sont disponibles pour tous les ministères afin de répondre à l'augmentation des campagnes de marketing et des demandes numériques et créatives pendant la pandémie.

Une équipe de projet multidisciplinaire temporaire a été mise en place au sein du Service des communications du Bureau du Conseil des ministres, travaillant en partenariat avec le ministère de la Santé pour prendre des décisions pertinentes en

matière de communication et élaborer des plans fondés sur des données, des recherches, des preuves et des mesures à l'appui du plan gouvernemental de déploiement des vaccins.

Ministère des Affaires intergouvernementales

Offre des services d'analyse et de soutien opérationnel concernant les relations intergouvernementales et internationales et les services protocolaires, ainsi que les institutions démocratiques du gouvernement. Le ministère des Affaires intergouvernementales travaille également dans l'ensemble du gouvernement à la recherche d'ententes et de possibilités de financement intergouvernementales qui cadrent avec les intérêts stratégiques de l'Ontario.

Intervention contre la COVID-19

Facilite les négociations intergouvernementales alignées sur les priorités stratégiques axées sur les enjeux les plus importants de la COVID-19 et à l'appui du rétablissement de l'Ontario.

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022

Le Bureau du Conseil des ministres fournit des services d'analyse, de conseils et de soutien stratégiques et un soutien opérationnel au premier ministre et au Cabinet à l'appui de la réalisation des priorités gouvernementales :

- Fournir un leadership et des conseils de haute qualité qui orientent la prise de décision en matière de politique et de communication.
- Soutenir la mise en œuvre, la réalisation et le suivi des priorités du gouvernement, et maintenir les processus décisionnels du Conseil des ministres et de l'appareil gouvernemental.
- Travailler directement avec les partenaires ministériels pour les aider à relever leurs défis en matière de politiques et de programmes en leur fournissant des services de consultation relativement à l'innovation dans le secteur public.
- Soutenir les équipes de direction de l'ensemble de la FPO en revoyant leurs choix stratégiques et en repositionnant leurs équipes pour améliorer l'efficacité opérationnelle à l'échelle des divisions et des ministères.
- Fournir un soutien administratif et opérationnel au Cabinet du premier ministre dans le cadre de son rôle de coordination des activités pangouvernementales, et favoriser et appuyer la transformation des services pour la population de l'Ontario.
- Fournir des produits, stratégies et services de marketing aux ministères dans le cadre d'un nouveau modèle amélioré de services communs.

- Travailler dans l'ensemble du gouvernement à la recherche d'ententes et de possibilités de financement intergouvernementales qui cadrent avec les intérêts stratégiques de l'Ontario.
- Établir des relations clés à l'appui des priorités intergouvernementales et internationales du gouvernement et fournir un soutien opérationnel, des services d'analyse et de conseils stratégiques.

Le Bureau du Conseil des ministres continuera également d'améliorer et de moderniser les modèles de prestation axés sur la main-d'œuvre afin de réaliser son mandat. La conception organisationnelle et les stratégies de gestion des dépenses mises en œuvre pour accroître l'efficacité de la prestation des services et favoriser des gains d'efficience continus sont constamment améliorées et intégrées aux processus décisionnels stratégiques et opérationnels à l'échelle du ministère. En poursuivant ce processus, le Bureau du Conseil des ministres utilisera le renforcement des capacités organisationnelles pour soutenir les activités d'amélioration et les rendements dans l'ensemble de la communauté des communications.

Intervention contre la COVID-19

Le Bureau du Conseil des ministres continuera à jouer un rôle de premier plan dans la coordination de la réponse du gouvernement contre la COVID-19 tout en fournissant un service ininterrompu et de haute qualité pour soutenir le Cabinet du premier ministre et le Conseil des ministres tout au long de la crise. Cela comprend notamment :

- Assurer la direction et la coordination de l'intervention du gouvernement contre la COVID-19 au moyen d'activités centralement coordonnées et d'un travail amélioré de prestation de services de base avec les ministères.
- Veiller à ce que le processus décisionnel et l'appareil gouvernemental continuent de fonctionner efficacement.
- Gérer l'éventail de décisions politiques, législatives, réglementaires et stratégiques nécessaires pour réagir rapidement et efficacement à la crise.
- Assurer la continuité du processus décisionnel et de l'appareil gouvernemental tout au long de la crise, dont l'adoption rapide d'outils et de techniques numériques.
- Lancer rapidement d'importantes campagnes de communication auprès de la population de l'Ontario.
- Collaborer avec le Groupe d'étude sur la distribution des vaccins contre la COVID-19 de l'Ontario pour élaborer des produits et stratégies de communication adaptés et de grande qualité.

- Coordonner en étroite collaboration avec d'autres compétences les mesures d'intervention liées à la COVID-19 et déterminer les occasions de faire avancer les intérêts stratégiques de l'Ontario, notamment en ce qui concerne les mesures de soutien liées au rétablissement de l'économie et de la santé dans le contexte de la COVID-19.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)

Approbations – COVID-19	0,0
Autres – Fonctionnement	35,6
Immobilisations	0,0
TOTAL	**35,6**

Bureau du Conseil des ministres – Affectations 2021-2022

Les graphiques qui suivent illustrent la répartition des dépenses du ministère (35,6 M$) pour 2021-2022 par crédit/poste et catégorie de dépenses.

Sommaire − Fonctionnement et immobilisations par crédit (M$)

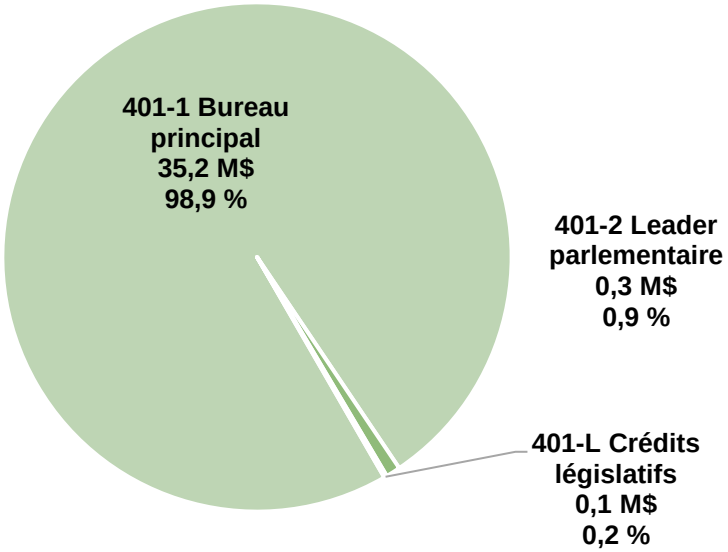

Sommaire − Fonctionnement par crédit et par catégorie de dépenses (M$)

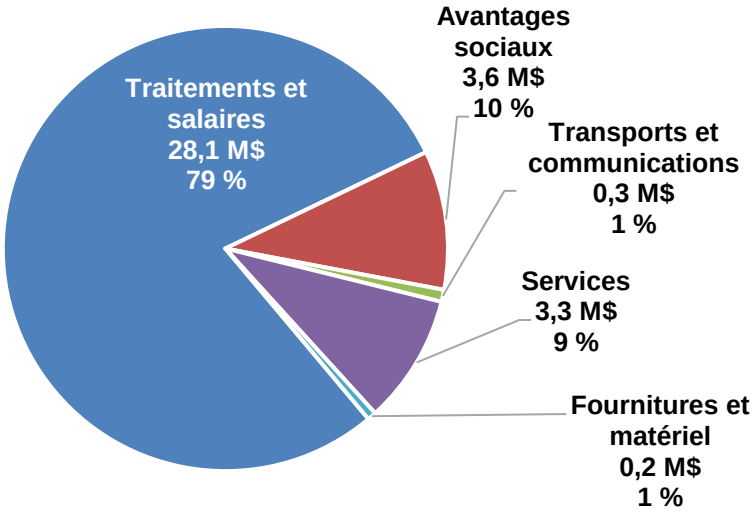

Ontario

Données financières détaillées

Bureau du Conseil des ministres

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Bureau principal	35 199 200	2 373 800	7,2	32 825 400	35 649 000	29 475 707
Leader parlementaire du gouvernement	328 000	-	-	328 000	328 000	323 934
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	**35 527 200**	**2 373 800**	**7,2**	**33 153 400**	**35 977 000**	**29 799 641**
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	64 014	-	-	64 014	64 014	34 134
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**35 591 214**	**2 373 800**	**7,1**	**33 217 414**	**36 041 014**	**29 833 775**
Redressements de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	477 500	100,0	(477 500)	(249 500)	(2 322 104)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**35 591 214**	**2 851 300**	**8,7**	**32 739 914**	**35 791 514**	**27 511 671**
CHARGES D'IMMOBILISATION						
Bureau du Conseil des ministres – Immobilisations	-	-		-	-	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	**-**	**-**		**-**	**-**	**-**
Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	**-**	**-**		**-**	**-**	**-**
Redressements de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-		-	-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**-**	**-**		**-**	**-**	**-**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisées)	**35 591 214**	**2 851 300**	**8,7**	**32 739 914**	**35 791 514**	**27 511 671**

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019* $	Chiffres réels 2019-2020* $	Prévisions 2020-2021* $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	29 405 348	27 511 671	32 739 914	35 591 214
		-6,4 %	*19,0 %*	*8,7 %*

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

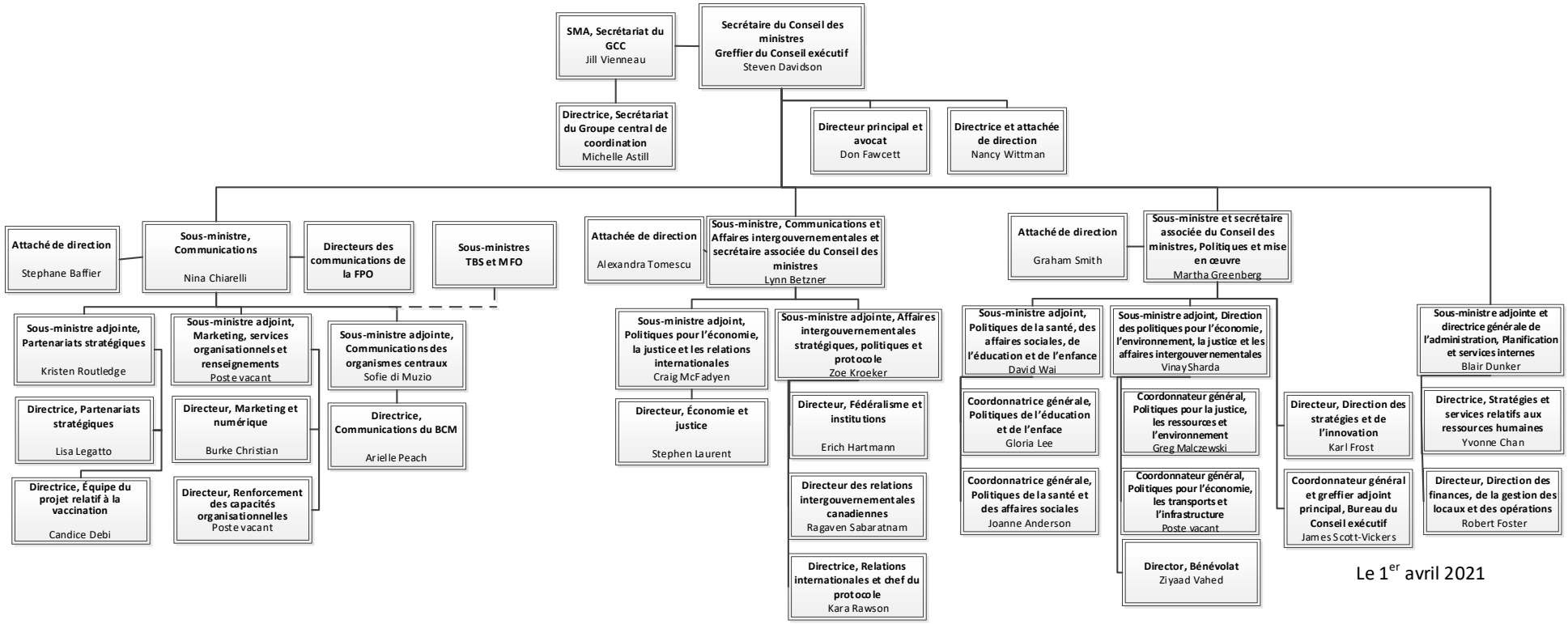

Le 1er avril 2021

Ontario

ANNEXE

RAPPORT ANNUEL

Bureau du Conseil des ministres

- Prestation de conseils stratégiques, coordination et soutien opérationnel et administratif pour le Cabinet du premier ministre, le Bureau du leader parlementaire du gouvernement et tous les Cabinets des ministres afin de veiller à la réalisation des priorités du gouvernement.
- Accent continue sur la viabilité financière et la mise en œuvre de stratégies visant la gestion des dépenses en fonction des affectations budgétaires, tout en offrant des programmes et services durables qui correspondent aux priorités ministérielles et gouvernementales.
- Restriction continue des dépenses discrétionnaires et harmonisation avec la prestation des services de base.
- Gestion des ressources conformément aux objectifs organisationnels; et réduction du recoupement des services et des paliers administratifs pour générer des changements positifs dans l'ensemble de l'organisation.

Politiques et mise en œuvre

- Prestation de conseils stratégiques objectifs et intégrés pour appuyer et orienter la prise de décision du gouvernement et l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel pour mettre en œuvre le programme politique du gouvernement.
- Soutien au gouvernement dans la reconfiguration de son programme politique et des objectifs de ses programmes afin de réorienter les ressources et de redéfinir les priorités pour affronter la pandémie de COVID-19.
- Réorientation de ses propres processus internes de convocation des réunions du Conseil des ministres et des comités du Conseil des ministres et prestation de conseils au gouvernement afin de faciliter une prise de décision rapide dans un contexte incertain.
- Élaboration continue d'une application intégrée contribuant à la planification du programme et à la prise de décision du Conseil des ministres par la centralisation de l'information, la fourniture d'outils numériques de planification et le suivi des activités, des jalons et des risques inhérents au plan pluriannuel du gouvernement.
- Maintien d'un processus décisionnel moderne du Conseil des ministres en tirant parti d'une plateforme numérique aux fins de distribution et de publication du matériel pour les réunions du Conseil des ministres et des comités du Conseil des ministres.

- Poursuite de l’élaboration, de la mise à l’essai et de l’optimisation d’approches novatrices à la collaboration avec les ministères partenaires afin de résoudre les défis complexes relatifs à la mise en œuvre de politiques, de programmes, de services et de stratégies.
- Réalisation de gains d’efficience par la rationalisation des opérations, l’utilisation optimale de la technologie et la recherche de solutions plus économiques pour les secteurs d’activité actuels.

Service des communications du Bureau du Conseil des ministres

- Coordination et soutien dans l’élaboration de plans et documents stratégiques intégrés afin de communiquer les politiques, les programmes et les initiatives du gouvernement.
- Prestation de services de rédaction, soutien aux événements et services de création dans le cadre des annonces gouvernementales, et soutien aux communications gouvernementales actuelles et coordonnées.
- Soutien à la gestion des questions d’intérêt et aux services de surveillance des médias.
- Élaboration et tenue à jour des produits et outils numériques et de marketing (y compris les sites Web) pour faire en sorte que le gouvernement soit en lien direct avec les citoyennes et citoyens.
- Supervision, élaboration et exécution de stratégies de marketing multicanal et multilingue payées, y compris du contenu créatif et médiatique, dans le respect des priorités gouvernementales et ministérielles.

Ministère des Affaires intergouvernementales

- Prestation de services d’analyse, de conseils et de soutien stratégiques afin de promouvoir les intérêts et les objectifs nationaux et internationaux de l’Ontario par des engagements intergouvernementaux et internationaux.
- Soutien à la participation de l’Ontario dans le cadre de réunions intergouvernementales d’importance, comme le Conseil de la fédération, les rencontres des premiers ministres, et les engagements stratégiques avec les partenaires américains des États.
- Prestation de conseils stratégiques en matière de relations intergouvernementales et internationales au sujet, notamment, d’accords commerciaux.
- Liaison interministérielle dans le cadre de l’élaboration d’importantes initiatives stratégiques gouvernementales, y compris de récents accords fédéraux pour répondre aux priorités relatives à la COVID-19.

- Planification et exécution pour le gouvernement de cérémonies protocolaires, d'événements spéciaux et de visites de dignitaires étrangers. Maintien de relations avec le corps consulaire.

Intervention contre la COVID-19

Les principaux efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19 sont, notamment, les suivants :

- Direction de la réponse du gouvernement à la crise de la COVID-19, dont le redéploiement interne du personnel et la création d'une structure d'intervention pangouvernementale intégrée et efficace contre la COVID-19 par l'intermédiaire du Groupe central de coordination et de ses volets de travail.
- Mise en place de structures organisationnelles (c.-à-d., des équipes spécialisées) pour soutenir les priorités relativement à la COVID-19 (p. ex., le Groupe central de coordination et les volets de travail, le Bureau de l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, le Secrétariat du GCC, le Groupe d'étude sur la distribution des vaccins contre la COVID-19).
- Soutien direct des processus décisionnels du gouvernement en situation de crise, dont l'organisation de fréquentes réunions du Cabinet des ministres et l'adoption de nouvelles approches numériques pour assurer la continuité des opérations gouvernementales.
    - Convocation de 169 réunions du Conseil des ministres en 2020-2021, y compris des réunions quotidiennes pendant le premier mois de l'intervention contre la pandémie de COVID-19.
- Soutien étroit du secrétaire du Conseil des ministres et du Cabinet du premier ministre dans la direction des efforts de lutte contre la pandémie mondiale de COVID-19. L'intervention contre la COVID-19 a servi de catalyseur pour accélérer des changements de politiques ou de priorités.
- Coordination de nombreux volets de l'intervention contre la COVID-19 (p. ex., santé, chaîne d'approvisionnement, sécurité publique, personnel essentiel) dans l'ensemble du gouvernement, tout en fournissant des conseils intégrés et stratégiques pour soutenir la prise de décision rapide du gouvernement.
- Soutien au Comité ontarien de l'emploi et de la relance et direction de l'élaboration de cadres de réouverture et d'intervention économiques.
- Préparation et déplacement du personnel pour travailler à distance afin de continuer à respecter les engagements de prestation de services essentiels décrits dans le Plan de continuité des opérations (PCO), tout en respectant les mesures de distanciation sociale pour le personnel qui n'est pas en mesure de travailler à distance.
- Maintien de l'efficacité du cadre de réponse en situation de crise et du modèle de gouvernance de la province, en collaboration avec les ministères et organismes partenaires pour assurer une chaîne d'approvisionnement sûre, souple et apte à réagir rapidement.

- Collaboration avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires pour contribuer à faire progresser les éléments essentiels des efforts de l'Ontario pour lutter contre la COVID-19, y compris l'équipement et les fournitures, les transferts fédéraux et les programmes de soutien aux particuliers et aux entreprises.
- Soutien au premier ministre en organisant des séances d'information quotidiennes à l'intention des médias et en élaborant du contenu Web et un marketing multicanal stratégique et payant pour diffuser les renseignements et les messages.
- Harmonisation accrue de façon à informer les priorités liées à la COVID-19 à l'intention du gouvernement fédéral.
- Direction des négociations intergouvernementales liées à l'intervention contre la COVID-19 et au rétablissement, permettant l'obtention d'environ 13 milliards de dollars de soutien fédéral direct et en nature pour l'Ontario en 2020-2021, dans des domaines comme le financement des soins de santé; les populations vulnérables; la garde d'enfants et l'éducation; le soutien aux municipalités, les infrastructures et les transports.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 (M$)*
Approbations – COVID-19	**0,0**
Autres – Fonctionnement	**35,8**
Immobilisations	**0,0**
Effectif ** (au 31 mars 2021)	**292,0**

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021 et comprennent les redressements de consolidation (0,25 M$).
** Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère des Services à l’enfance et des Services sociaux et communautaires

ISSN 2562-587X

This document is also available in English.

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 3

Objectif 3

Intervention contre la COVID-19 – Soutien pour la population ontarienne vulnérable 4

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022 7

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$) 17

Données financières détaillées 18

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit 18

Tableau des tendances historiques 19

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC) 20

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 21

RAPPORT ANNUEL 25

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 43

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2020-2021

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectif

En collaboration avec ses partenaires communautaires, le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires finance, conçoit et offre des programmes et des services afin d'aider les Ontariennes et Ontariens, quel que soit le jour ou le moment de leur vie, en bâtissant des collectivités prospères et résilientes.

Le gouvernement a comme objectif de bâtir et de soutenir un système de services sociaux interconnecté et axé sur la personne qui fournit aux Ontariennes et Ontariens un soutien équitable répondant à leurs besoins pour stabiliser leur situation, les aider à renforcer leur autonomie et améliorer leur qualité de vie en général.

Pour y parvenir, nous devons mettre sur pied une organisation inclusive, antiraciste et axée sur l'avenir qui appuie et favorise les services publics essentiels sur lesquels la population compte le plus. Pour ce faire, nous devons en outre améliorer les résultats pour les enfants, les jeunes, les familles et les particuliers qui ont besoin d'aide et promouvoir les intérêts des femmes à l'échelle de l'Ontario.

Le ministère valorise son rôle, qui consiste à aider les gens à réaliser leur plein potentiel et à bâtir un Ontario plus fort, y compris les jeunes qui sont en conflit avec la loi ou à risque de l'être, les jeunes et les adultes ayant des besoins particuliers, les enfants et les jeunes ayant besoin de services de protection ainsi que les peuples autochtones.

Nous devons également aider les Ontariennes et Ontariens ayant besoin de soutien financier ou d'une autre nature, y compris ceux qui vivent dans la pauvreté, les femmes et les autres personnes vulnérables qui tirent profit de l'égalité des chances.

Alors que nous nous tournons vers l'avenir, l'objectif du gouvernement est de devenir et de demeurer un organisme solide, intégré et responsable sur le plan financier qui continue d'axer son activité sur la population.

Intervention contre la COVID-19 – Soutien pour la population ontarienne vulnérable

En mars 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la mise en œuvre d'un plan d'action contre la COVID-19 de 17 milliards de dollars. Cet investissement comprend l'octroi d'un financement supplémentaire pour protéger la santé et la sécurité des personnes qui dépendent des services sociaux pour obtenir du soutien et des personnes les plus vulnérables de la province. Il s'agit notamment :

- d'élargir l'accès à l'aide d'urgence pour les Ontariennes et Ontariens en situation de crise financière qui ont besoin d'aide en vue d'acheter de la nourriture ou de payer leur logement, qui ne reçoivent pas encore d'aide sociale et qui n'ont pas accès à d'autres mesures de soutien;

- de créer la prestation ontarienne d'urgence pour les personnes qui reçoivent un soutien financier du programme Ontario au travail ou du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées pour le défraiement des coûts additionnels liés à la COVID-19, comme la nourriture, les fournitures de nettoyage, l'EPI et le transport non médical;

- d'exempter en partie ou en totalité certains types de revenu versés en vertu des prestations fédérales liées à la COVID-19 aux bénéficiaires actuels d'aide sociale, tout en permettant à ces derniers de conserver l'accès aux prestations de santé et autres avantages dont ils bénéficient par l'entremise de l'aide sociale si les prestations fédérales les rendaient par ailleurs inadmissibles financièrement

- d'octroyer des fonds supplémentaires aux maisons d'hébergement d'urgence, aux banques alimentaires, aux organismes de bienfaisance, aux organismes sans but lucratif et aux services d'urgence afin de soutenir les populations vulnérables, y compris les sans-abri et les familles à faible revenu qui utilisent les services sociaux.

- L'incidence de la violence sexiste et de la violence familiale a continué d'augmenter pendant la pandémie. Le Fonds de secours pour les services résidentiels en raison de la COVID-19 permet de compenser l'augmentation des coûts des services résidentiels auxquels font face les fournisseurs de services.

- Les sociétés d'aide à l'enfance poursuivent leurs activités et offrent des services aux enfants, aux jeunes et aux familles. Le ministère encourage les

sociétés à utiliser la technologie dans la mesure du possible et lorsque cela s'avère pertinent, ainsi qu'à effectuer des vérifications du bien-être tout en respectant les recommandations de santé publique locales.

- Modifier la réglementation et les politiques pour veiller à ce que, pendant l'éclosion de COVID-19, les jeunes pris en charge qui atteignent l'âge de 18 ans et les jeunes qui étaient auparavant pris en charge et qui atteignent l'âge de 21 ans puissent continuer à obtenir les soutiens et les services auxquels ils ont actuellement droit par l'entremise des sociétés.

- Soutenir les enfants ayant des besoins particuliers et les fournisseurs de services en autisme et leur accorder de la souplesse afin de mettre en œuvre des modèles de services novateurs qui favorisent la continuité des soins offerts aux enfants et aux familles, le cas échéant.

- Continuer de fournir un financement ponctuel provisoire dans le cadre du Programme ontarien des services en matière d'autisme pour toute nouvelle inscription et de verser un paiement supplémentaire aux familles qui bénéficient des budgets pour les services aux enfants et reçoivent un financement ponctuel provisoire pour l'achat de services et de soutiens admissibles.

- Encourager les fournisseurs de services communautaires et les conseils scolaires de district à adopter des solutions locales pour atténuer les perturbations des services de réadaptation en milieu scolaire, notamment en s'attaquant aux obstacles à l'accès à la scolarité grâce à des professionnels externes réglementés, dans la mesure du possible et conformément aux directives en matière de santé publique, et (ou) à l'adoption d'autres modèles de services, comme le service virtuel et (ou) en personne dans la collectivité ou à domicile, le cas échéant.

- Mettre en œuvre des changements temporaires aux programmes de soutien familial et de services de relève pour soutenir les familles pendant la période de confinement à domicile et la fermeture des programmes et des services communautaires, notamment l'élargissement de la liste des dépenses admissibles et l'élimination de la date limite de soumission des factures aux fins de remboursement.

- De nouveaux investissements dans le cadre du Programme d'alimentation saine pour les élèves afin d'adapter la prestation des services pendant la fermeture des écoles, d'améliorer l'accès à des collations et des repas sains pour les enfants et les jeunes d'âge scolaire grâce à d'autres solutions communautaires, notamment la distribution de cartes-cadeaux pour des achats en épicerie, le soutien des banques alimentaires locales et la livraison de repas aux familles ayant des enfants d'âge scolaire.

- Les établissements des services de la justice pour la jeunesse exploités par la province respectent les recommandations de santé publique en limitant l'accès des visiteurs et en améliorant les mesures de contrôle. Les bureaux de probation et les établissements des services de la justice pour la jeunesse utilisent des outils technologiques pour soutenir les clients et établir des liaisons entre les jeunes et leur famille.

- Les organismes offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle continuent de soutenir les personnes présentant une déficience intellectuelle pendant l'éclosion de COVID-19. Les résidents et le personnel font l'objet de tests et de surveillance accrus, et bénéficient d'équipement de protection individuelle. Le personnel a en outre à sa disposition des services de garde d'enfants d'urgence et obtient une bonification de la rémunération.

- Le Bureau des obligations familiales (BOF) continue d'aider les familles à obtenir le soutien auquel elles ont droit en percevant, en versant et en recouvrant les pensions alimentaires pour enfants et pour conjoint pendant l'éclosion de COVID-19.

- L'aide d'urgence octroyée pour aider les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis ainsi que les fournisseurs de services aux Autochtones en milieu urbain à élaborer des initiatives d'intervention contre la COVID-19 et d'intervention d'urgence favorisera la santé et le bien-être des collectivités.

- Bon nombre d'organismes d'aide à l'établissement offrent des services à distance, en ligne ou par téléphone pour aider les nouveaux arrivants et les réfugiés à trouver les services dont ils ont besoin pour s'intégrer en Ontario.

- Une augmentation temporaire du salaire de 3 $ de l'heure en plus du salaire actuel des travailleurs qui fournissent des services de soutien direct,

notamment aux enfants ayant des besoins particuliers, par l'entremise de programmes et de services financés par le MSESC, y compris des services de relève.

- En outre, conscient de l'incidence de l'éclosion de COVID-19, le Conseil du premier ministre pour l'égalité des chances (CPMEC) collabore avec le gouvernement, les collectivités et les jeunes pour donner des conseils sur des politiques et des programmes qui s'attaquent aux répercussions disproportionnées de l'éclosion sur les familles et les jeunes marginalisés.

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires suit le plan d'ensemble du gouvernement visant à optimiser les ressources pour qu'il puisse continuer d'investir dans des programmes cruciaux.

Nous travaillerons à l'élimination du chevauchement pour offrir à la population de l'Ontario des programmes et des services de valeur qui sont durables et qui fonctionnent. Nous continuerons de chercher des façons de moderniser les services, de réduire les formalités administratives et de simplifier le processus afin de servir les Ontariennes et les Ontariens plus efficacement.

Le ministère intègre également des programmes de services à la personne, rationalise l'administration et simplifie les exigences en matière de rapports, de manière à aider la population de l'Ontario à trouver de l'emploi et à devenir plus autonome. Nous mettons à jour les processus en matière de paiements de transfert, harmonisons et intégrons des contrats de service, adoptons la technologie et transformons les programmes pour mieux servir les clients.

Le ministère collabore avec des partenaires provenant de nombreux secteurs pour transformer et renforcer les services communautaires et ceux aux personnes ayant une déficience intellectuelle, les services de protection de l'enfance, les services aux personnes ayant des besoins particuliers et les services d'intervention précoce.

Relance et renouvellement de l'aide sociale

La vision du ministère en matière de transformation de l'aide sociale se concentre sur la création d'un système de services sociaux efficaces, efficients et rationalisés qui sont axés sur les personnes, auxquelles il fournit une gamme de services et de

soutiens répondant à leurs besoins uniques et éliminant les obstacles à la réussite afin qu'elles puissent progresser vers l'emploi et l'indépendance, ainsi que sur la relance économique après la crise de la COVID-19.

Ce plan s'articule autour d'un nouveau modèle d'aide sociale qui définit les rôles provinciaux et municipaux non pas en fonction du programme Ontario au travail et du POSPH, comme par le passé, mais en fonction des entités qui seront le plus à même de fournir les meilleurs résultats de service.

La province a l'intention de se consacrer à la supervision de l'aide financière et de s'efforcer de rendre l'accès au système plus facile et plus rapide tout en veillant à l'intégrité du programme.

Dans le même temps, les partenaires municipaux mettront à profit leur expertise dans la gestion des dossiers axée sur la personne et leur connaissance des soutiens communautaires locaux pour réaliser les activités qui aident les gens à devenir plus indépendants et à progresser sur le chemin de l'emploi.

Conscient des besoins et des priorités uniques des Premières Nations, le gouvernement provincial collabore avec celles-ci sur le projet de renouvellement de l'aide sociale offerte à ces communautés.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Le gouvernement s'engage à protéger les besoins des adultes les plus vulnérables de l'Ontario et à offrir un système viable qui répond à leurs besoins.

En 2020-2021, l'Ontario a investi environ 2,9 milliards de dollars en services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Environ 2 milliards de dollars ont été consacrés à la prestation de services et de soutien résidentiels.

Le MSESC continue également d'appuyer l'investissement dans les mesures de soutien liées à la COVID-19 dans les milieux collectifs, notamment les ressources de prévention et de contrôle des infections (PCI), le Fonds de secours pour les services résidentiels en raison de la COVID-19 et l'équipement de protection individuelle.

À compter de 2021-2022, 13 millions de dollars seront octroyés sur trois ans pour aider un plus grand nombre de personnes ayant une déficience intellectuelle à accéder à un logement communautaire et pour élargir le Programme de protection des adultes afin de les aider à vivre de façon autonome

Le ministère continuera de s'efforcer d'améliorer le système de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et de produire de meilleurs résultats pour la population de l'Ontario.

Soutiens aux collectivités autochtones et à la prévention

Le gouvernement continue de collaborer avec les collectivités et les organismes autochtones afin de bâtir des collectivités prospères et en santé. Cette collaboration comprend la réduction de la violence familiale et la violence contre les femmes et les enfants autochtones, et le soutien du ressourcement, de la santé et du mieux-être des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis ainsi que de leurs communautés en Ontario par l'intermédiaire de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones établie depuis longtemps. En 2020-2021, l'Ontario a investi plus de 71 millions de dollars dans un continuum de programmes de santé, de ressourcement et de mieux-être conçus et offerts par et pour les Autochtones des Premières Nations et dans les collectivités urbaines et rurales.

Le ministère a également investi 86,4 millions de dollars en soutiens aux collectivités autochtones et à la prévention pour améliorer les résultats et le bien-être des enfants, des jeunes et des familles autochtones. Ces investissements font partie des efforts continus que le gouvernement déploie dans sa réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Programme ontarien des services en matière d'autisme

En décembre 2019, après avoir reçu et examiné les recommandations du Groupe consultatif du Programme ontarien des services en matière d'autisme, le gouvernement a annoncé les éléments clés du Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA) axé sur les besoins. Le POSA offrira un éventail de services et d'interventions conçus pour répondre aux besoins individuels des enfants et des jeunes atteints de troubles du spectre de l'autisme, et de leur famille, notamment les services cliniques de base, les services familiaux de base, le soutien de la petite enfance, les services de préparation aux débuts scolaires, les services d'intervention d'urgence et la coordination des soins. Le POSA établira aussi un organisme indépendant de réception des demandes (OIRD) qui sera responsable auprès du ministère de la supervision et de l'administration des éléments clés du programme à l'échelle provinciale et dans chacune des cinq régions définies par le ministère, dans le but d'assurer un modèle de prestation de services du POSA coordonné, intégré et axé sur la famille dans l'ensemble de l'Ontario.

La mise en œuvre du nouveau POSA axé sur les besoins est en cours. En août 2020, le ministère a lancé les services familiaux de base. En février 2021, le ministère a annoncé que la province commencera à offrir des services cliniques de base en fonction des besoins individuels d'un enfant. À compter de mars 2021, environ 600 enfants inscrits au Programme ontarien des services en matière d'autisme ont été invités à participer au lancement des services cliniques de base.

L'Institut des ressources pour les enfants et les parents supervisera le lancement, ce qui permettra aux familles de recevoir du financement pour l'achat de services cliniques de base, y compris l'analyse comportementale appliquée et les services d'orthophonie, d'ergothérapie et de santé mentale. Les commentaires des familles aideront la province à peaufiner le processus avant la mise en œuvre complète.

Plusieurs processus sont en cours pour sélectionner les fournisseurs qui offriront les services du Programme ontarien des services en matière d'autisme axé sur les besoins. En décembre 2020, le ministère a lancé des appels de candidatures pour sélectionner les fournisseurs de l'organisme indépendant de réception des demandes et des programmes de la petite enfance gérés par des fournisseurs de soins. En mars 2021, le ministère a lancé un appel de candidatures pour sélectionner les fournisseurs chargés de la prestation du programme de préparation aux débuts scolaires.

Le ministère continue d'investir dans des services et du soutien supplémentaires pour les familles, notamment des services de diagnostic, des projets de renforcement de la capacité dans les collectivités du Nord et le financement continu d'Autisme Ontario pour exécuter le Programme d'orientation en matière de services offerts dans le cadre du POSA et héberger le répertoire des fournisseurs de services du POSA.

Pendant cette période de transition, les services et le soutien liés à l'autisme, y compris les services en matière de comportement fondés sur des données probantes, les services de relève et les camps saisonniers, continuent d'être offerts aux enfants et aux jeunes atteints de troubles du spectre de l'autisme ainsi qu'à leurs familles. Les familles qui ont reçu un budget pour les services aux enfants ou un financement ponctuel provisoire pourraient être admissibles à un paiement supplémentaire de 20 000 $ ou 5 000 $, selon l'âge de leur enfant, afin d'acheter des services et des soutiens admissibles qui, selon elles, conviennent le mieux à leur enfant.

Bien-être de l’enfance

Le gouvernement a pour vision un Ontario au sein duquel tous les enfants et les jeunes pris en charge par les sociétés d’aide à l’enfance ou qui reçoivent des services de celles-ci ont les soutiens dont ils ont besoin pour réussir et prospérer.

Le gouvernement a pris rapidement des mesures en travaillant avec ses partenaires du secteur et en mettant en œuvre un moratoire sur les jeunes qui ne sont plus pris en charge en raison de leur âge. Le moratoire a été prolongé jusqu’au 30 septembre 2022.

En juillet 2020, la ministre associée déléguée au dossier de l’Enfance et à la Condition féminine a annoncé la Stratégie de reconception des services de bien-être de l’enfance, qui comporte les cinq piliers suivants :

- renforcer le bien-être des familles grâce à des services de prévention communautaires qui assurent la sécurité des enfants dans un cadre familial;
- améliorer la qualité des services en établissements fournis aux enfants et aux jeunes;
- promouvoir l’établissement de liens et de soutiens stables et durables pour les jeunes, en mettant l’accent sur l’éducation et les possibilités d’emploi;
- améliorer l’expérience de l’adoption en mettant l’accent sur les options en milieu familial plutôt que sur les soins de groupe, le cas échéant;
- créer un système de bien-être de l’enfance plus efficace qui est financièrement viable.

L’objectif de la refonte est simple. Nous voulons que chaque enfant et chaque jeune ait un foyer sécuritaire, aimant et stable. Nous voulons que les familles et les collectivités soient renforcées et soutenues par des services de prévention et une intervention précoce. Nous voulons que les jeunes qui sont et qui ne sont plus pris en charge réussissent et prospèrent durant leur transition à l’âge adulte. Lorsque des soins résidentiels sont nécessaires, nous voulons que les enfants et les jeunes reçoivent des soins de qualité supérieure de la part d’un personnel et de soignants qualifiés, attentionnés et compétents, dans le cadre de placements qui répondent aux besoins de chaque enfant.

Pour appuyer la refonte, le gouvernement a publié la ressource relative aux droits des enfants et des adolescents ainsi que le cadre ontarien des normes de qualité, en plus d’adapter la version aux jeunes. Depuis, le gouvernement a annoncé un financement annuel de 1,5 million de dollars en programmes et services pour faciliter le processus

d’adoption, en plus de mesures de soutien supplémentaires prévues en 2021 pour les personnes qui cherchent à adopter et pour la garde par un proche.

Afin de s’attaquer plus particulièrement à la surreprésentation des communautés noires, le gouvernement a fourni 650 000 $ en mesures de soutien supplémentaire à Une vision une voix, qui soutient la prestation de services adaptés sur le plan culturel aux enfants et aux jeunes noirs et afro-canadiens dans le cadre des services de bien-être de l’enfance. Un financement de 200 000 $ a également été accordé à la Société d’aide à l’enfance de Peel pour améliorer le Centre d’excellence en immigration pour le bien-être de l’enfance, qui aide les sociétés d’aide à l’enfance de la province à traiter les questions relatives au statut d’immigration, comme les demandes en suspens de statut juridique des enfants et des jeunes pris en charge. Le gouvernement a aussi investi 5 millions de dollars en financement annualisé pour améliorer l’accès aux soins conformes aux traditions axés sur la prévention, qui sont offerts aux enfants et aux jeunes autochtones.

Le gouvernement reconnaît que les Premières Nations, les Inuits et les Métis devraient avoir le droit de fournir, dans la mesure du possible, leurs propres services à l’enfance et à la famille. En janvier 2021, les Wabaseemong Independent Nations sont devenues la première communauté autochtone à mettre en vigueur son code de soins au Canada. Il s’agissait d’une réalisation historique, soutenue par le gouvernement.

En avril 2021, les Niijaansinaanik Child and Family Services ont été désignés comme la treizième société d’aide à l’enfance autochtone de la province. Cette désignation officielle lui a permis de fournir des services et du soutien adaptés sur le plan culturel à plus d’enfants et de familles autochtones des districts de Nipissing et Parry Sound ainsi que de la ville du Grand Sudbury.

Prévention de la violence faite aux femmes

Le gouvernement s’est engagé à prévenir et à traiter la violence faite aux femmes sous toutes ses formes. En 2020-2021, le ministère a investi environ 172 millions de dollars dans les organismes communautaires de l’ensemble de la province pour offrir des services et des soutiens aux femmes et à leurs personnes à charge qui ont subi de la violence ou qui sont à risque d’en subir, y compris la violence sexiste et la violence familiale. Cela comprend 3,6 millions de dollars qui ont été versés directement aux organismes ruraux et éloignés pour fournir des services essentiels aux femmes au sein de leurs collectivités. Ce financement aide directement plus de 400 organismes, dont les organismes autochtones qui fournissent du soutien aux femmes et aux enfants autochtones.

Afin que les personnes victimes de violence familiale n'aient pas à rester avec leur agresseur, le gouvernement a collaboré avec des partenaires et des dirigeants du secteur pour garder les maisons d'hébergement ouvertes durant la pandémie. Cela comprenait un financement de 40 millions de dollars dans le cadre du Fonds de secours pour les services résidentiels en raison de la COVID-19 octroyés aux maisons d'hébergement pour femmes et à d'autres milieux résidentiels pour assurer leur sécurité et leur hygiène. Un investissement supplémentaire de 30 millions de dollars a été effectué sur deux ans pour la prévention et le contrôle des infections dans les milieux résidentiels. En mai 2020, le gouvernement a également investi 1 million de dollars pour soutenir les organismes dans leurs efforts d'adoption des services à distance. Cela comprenait un financement de 200 000 $ octroyé à l'Assaulted Women's Helpline.

Dans le cadre du budget de 2021, 18,5 millions de dollars seront investis sur trois ans à compter de 2021-2022 dans le Programme d'appui transitoire et de soutien au logement afin d'aider les victimes de violence familiale et les survivants de la traite des personnes à trouver et conserver un logement abordable ainsi qu'à les aider à devenir indépendants.

Lutte contre la traite des personnes

La Stratégie de lutte contre la traite des personnes de la province est un plan d'action exhaustif visant à lutter contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle des enfants. Elle tire parti de programmes et de partenariats interreliés pour maximiser les résultats des investissements et intervient de façon coordonnée et cohérente pour lutter contre la traite des personnes en Ontario. Jusqu'à 307 millions de dollars seront investis entre 2020 et 2025 pour sensibiliser les gens à la question, protéger les victimes, effectuer des interventions précoces, soutenir les survivants et tenir les contrevenants responsables. Il s'agit du plus important investissement dans les initiatives de lutte contre la traite des personnes de l'histoire du Canada parmi tous les paliers de gouvernement.

Au total, 46 des 307 millions de dollars ont été remis directement à des organismes qui soutiennent les victimes et les survivants par l'entremise du Fonds de soutien communautaire et du Fonds pour les initiatives autochtones. Ces organismes offriront un soutien qui tient compte des traumatismes, fourniront des soins adaptés sur le plan cultures et aideront les personnes à refaire leur vie. Ces programmes seront axés sur les enfants et les jeunes, qui sont souvent victimes de traite lorsque les criminels

exploitent leurs vulnérabilités. De plus, plusieurs programmes sont dirigés par des personnes survivantes qui travaillent au sein de l'organisme de manière à les aider à orienter et à exécuter leur travail.

Dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la traite des personnes, un soutien supplémentaire a été annoncé dans le budget de 2021, ce qui aidera les survivants de la traite des personnes à trouver et à conserver un logement abordable. Cela s'ajoute aux lois adoptées pour mieux protéger les victimes et les survivants, tout en tenant les contrevenants responsables. Cette démarche pangouvernementale témoigne de l'ampleur de la situation et de la nécessité de collaborer entre les secteurs et tous les paliers de gouvernement pour mettre fin à ce crime horrible dans notre province et notre pays.

Bureau des obligations familiales

Le Bureau des obligations familiales (BOF) transforme sa façon de travailler afin d'accroître l'efficience et de régler les problèmes de services aux clients, de sorte que plus de fonds puissent être octroyés aux familles et aux enfants, leur permettant ainsi de planifier leur avenir. Cette transformation a été réalisée en investissant dans des améliorations aux services et aux technologies, notamment : de nouvelles voies de service pour les clients, des processus de gestion des cas accessibles, efficaces et proactifs et des améliorations apportées au système de TI de gestions des cas du BOF.

Modernisation des services de justice pour la jeunesse

Le plan de modernisation du système de justice pour la jeunesse est axé sur la création d'un système de services de justice pour la jeunesse complet et viable afin de répondre aux besoins des jeunes placés sous garde/mis en détention et des jeunes en probation. Ce plan est aussi axé sur la réadaptation et son rôle important pour soutenir les jeunes et favoriser la participation active, ainsi que sur les contributions positives dans les collectivités. Le ministère continue d'examiner les possibilités de s'assurer qu'il a la latitude appropriée et offre le soutien adéquat dans les bons secteurs pour répondre aux besoins des jeunes.

Transformation des paiements de transfert au titre des services à la personne et des services sociaux

Le ministère dirige des efforts à l'échelle du gouvernement afin de mettre en place un système efficace de services à la personne et de services sociaux en réduisant la complexité du financement des organismes qui fournissent ces services à la population. Nous nous engageons à transformer les systèmes de sorte que les fournisseurs de services passent moins de temps à traiter et à gérer les paiements de transfert, et plus de temps à travailler avec les clients et à gérer les programmes. Le MSESC est un des premiers à utiliser les nouvelles méthodes de gestion des paiements de transfert, ce qui permettra d'appuyer la gestion des changements à l'échelle de la fonction publique de l'Ontario en obtenant la participation de l'ensemble des ministères et des secteurs et en coordonnant les efforts au sein de ceux-ci.

Plan d'action pour les jeunes noirs

Le gouvernement est déterminé à aider les enfants et les jeunes noirs à réaliser leur plein potentiel en éliminant les obstacles systémiques et structurels et en leur donnant les outils nécessaires pour réussir. En novembre 2020, la province a annoncé qu'elle investirait 60 millions de dollars supplémentaires sur trois ans pour renouveler les programmes existants du Plan d'action pour les jeunes noirs et créer un nouveau volet de programmes d'autonomisation économique. Ces mesures de soutien supplémentaires font partie du budget de 2020*, Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance*.

Les nouveaux investissements s'appuient sur le succès du plan pour soutenir des programmes axés sur la culture qui favorisent le bien-être et renforcent le cheminement scolaire, les études postsecondaires et les carrières. Le nouveau volet d'autonomisation économique s'emploiera à fournir aux jeunes noirs de l'Ontario les compétences et le soutien dont ils ont besoin pour surmonter les obstacles sociaux et économiques et réussir, y compris leur permettre de participer à une main-d'œuvre axée sur l'avenir et les talents..

De plus, le nouvel investissement comprend 2,25 millions de dollars pour aider les communautés noires à faire face aux répercussions disproportionnées de la COVID-19. Les fonds serviront à fournir du soutien d'urgence aux enfants, aux jeunes et aux familles pour répondre à leurs besoins en matière de logement, de sécurité alimentaire, d'accès à la technologie, d'éducation, de revenu, de santé et de santé mentale.

Cette somme s'ajoute au Fonds d'urgence en raison de la COVID-19 pour les enfants et jeunes noirs et leurs familles, annoncé plus tôt en 2020.

Stratégie de réduction de la pauvreté

Le ministère est responsable de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Il dirige l'élaboration d'une stratégie pangouvernementale mise à jour tous les cinq ans et assure la réussite des mesures stratégiques en établissant une cible et en évaluant les indicateurs de réduction de la pauvreté.

En décembre 2020, la province a lancé sa nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté, *Établir une base solide pour la réussite : Réduire la pauvreté en Ontario (2020-2025)*. Le gouvernement fournit des services et du soutien afin de répondre à l'objectif de la stratégie consistant à augmenter chaque année le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui trouvent un emploi.

La stratégie comprend également des indicateurs qui mesurent la pauvreté, l'éducation, l'emploi et les résultats de stabilisation de la vie. Pour suivre les progrès accomplis, le ministère publiera un rapport annuel sur les activités du gouvernement en vue de soutenir la stratégie et des mises à jour relatives à l'objectif et aux indicateurs définis dans la stratégie.

Collaboration interministérielle sur les priorités de la politique sociale

En copartenariat avec le ministère de la Santé, le ministère dirige les efforts de collaboration à l'échelle des ministères afin d'élaborer des solutions efficaces en réponse aux enjeux complexes liés à la politique et à la prestation des services. Nous continuerons de déterminer et de diriger activement la mise en place d'une politique sociale intégrée axée sur l'avenir et les résultats pour améliorer la vie des Ontariens et des Ontariennes. Le MSESC continuera d'établir des partenariats dans le cadre d'initiatives pour l'efficacité en matière de politique sociale pour assurer une collaboration ministérielle horizontale et une harmonisation stratégique dans l'ensemble des différentes initiatives de transformation.

Ontario

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)

Approbations – COVID-19	69,1
Autres – Fonctionnement	17 771,5
Autre immobilisation	70,0
TOTAL	**17 910,6**

Ontario

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

Description	Prévisions 2021-2022	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021		Prévisions 2020-2021*	Chiffres réels provisoires 2020-2021*	Chiffres réels 2019-2020*
	$	$	%	$	$	$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	100 733 300	(5 561 200)	(5,2)	106 294 500	119 691 322	119 903 359
Services aux enfants et aux adultes	17 869 824 200	124 513 000	0,7	17 745 311 200	17 631 998 200	17 061 751 278
Stratégie de réduction de la pauvreté	-	(1 700 000)	(100,0)	1 700 000	1 700 000	7 300 000
Total à voter – Charges de fonctionnement	**17 970 557 500**	**117 251 800**	**0,7**	**17 853 305 700**	**17 753 389 522**	**17 188 954 637**
Crédits législatifs	63 643 065	(17 019 900)	(21,1)	80 662 965	216 262 965	40 931 812
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**18 034 200 565**	**100 231 900**	**0,6**	**17 933 968 665**	**17 969 652 487**	**17 229 886 449**
Redressement de consolidation	(193 568 500)	(2 291 100)	1,2	(191 277 400)	(207 013 765)	(226 679 073)
Total du ministère – Charges de fonctionnement, y compris redressement de consolidation	**17 840 632 065**	**97 940 800**	**0,6**	**17 742 691 265**	**17 762 638 722**	**17 003 207 376**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Services aux enfants et aux adultes	66 706 000	22 999 000	52,6	43 707 000	72 007 000	38 740 114
Stratégie de réduction de la pauvreté	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires – Programme d'immobilisations	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**66 709 000**	**22 999 000**	**52,6**	**43 710 000**	**72 010 000**	**38 740 114**
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	**66 709 000**	**22 999 000**	**52,6**	**43 710 000**	**72 010 000**	**38 740 114**
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires – Programme d'immobilisations	34 527 000	11 548 800	50,3	22 978 200	22 208 200	28 730 551
Total à voter – Charges d'immobilisations	**34 527 000**	**11 548 800**	**50,3**	**22 978 200**	**22 208 200**	**28 730 551**
Crédits législatifs	39 327 500	(306 200)	(0,8)	39 633 700	40 833 700	38 543 870
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**73 854 500**	**11 242 600**	**18,0**	**62 611 900**	**63 041 900**	**67 274 421**
Redressement de consolidation	(3 893 200)	2 611 100	(40,1)	(6 504 300)	(1 800 100)	(703 657)
Total du ministère – Charges d'immobilisations, y compris redressement de consolidation	**69 961 300**	**13 853 700**	**24,7**	**56 107 600**	**61 241 800**	**66 570 764**
BIENS IMMOBILISÉS						
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires – Programme d'immobilisations	18 254 400	(4 553 000)	(20,0)	22 807 400	22 524 300	15 094 733
Total à voter – Biens immobilisés	**18 254 400**	**(4 553 000)**	**(20,0)**	**22 807 400**	**22 524 300**	**15 094 733**
Total du ministère – Biens immobilisés	**18 254 400**	**(4 553 000)**	**(20,0)**	**22 807 400**	**22 524 300**	**15 094 733**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation (excluant les biens immobilisés)	**17 910 593 365**	**111 794 500**	**0,6**	**17 798 798 865**	**17 823 880 522**	**17 069 778 140**

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières présentées dans le document Finances du troisième trimestre de 2021, y compris les prévisions pour le programme transféré par le ministère.

Ontario

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019* $	Chiffres réels 2019-2020* $	Prévisions 2020-2021* $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**16 781 599 432**	**17 069 778 140**	**17 798 798 865**	**17 910 593 365**
		2 %	*4 %*	*1 %*

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Afin d'obtenir plus d'information financière, consultez les sites suivants :

https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses
https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures
https://budget.ontario.ca/fr/2021/index.html
Coordonnées : https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-services-lenfance-et-des-services-sociaux-et-communautaires

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

	Prévisions 2021-2022 $	Chiffres réels provisoires 2020-2021 $	Chiffres réels 2019-2020 $
Commission d'aide aux anciens combattants	1 548 800	516 300	63 300

Le mandat de la Commission d'aide aux anciens combattants (CAAC) a été élargi en janvier 2021 pour accorder un soutien financier à tous les anciens combattants admissibles dans la province en vertu de la *Loi de 2020 sur la Commission d'aide aux anciens combattants*. La CAAC offre aux demandeurs admissibles jusqu'à 2 000 $ par ménage sur une période de 12 mois pour les dépenses admissibles. Ce financement vient compléter le soutien offert par la Légion royale canadienne et Anciens Combattants Canada.

Le MSESC fournit à la Commission un financement annuel afin de verser une aide financière aux demandeurs approuvés et de couvrir les frais de déplacement et de repas conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil.

Le conseil d'administration de la Commission se compose d'au moins trois et d'au plus 11 particuliers nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La majorité des membres du conseil d'administration sont des anciens combattants ou des particuliers qui sont soit le parent, le conjoint, l'enfant, le frère ou la sœur d'un ancien combattant.

La relation entre la CAAC et le ministère est régie par un protocole d'entente signé par la CAAC et le ministre. Le président de la Commission relève directement du ministre.

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
29 avril 2021

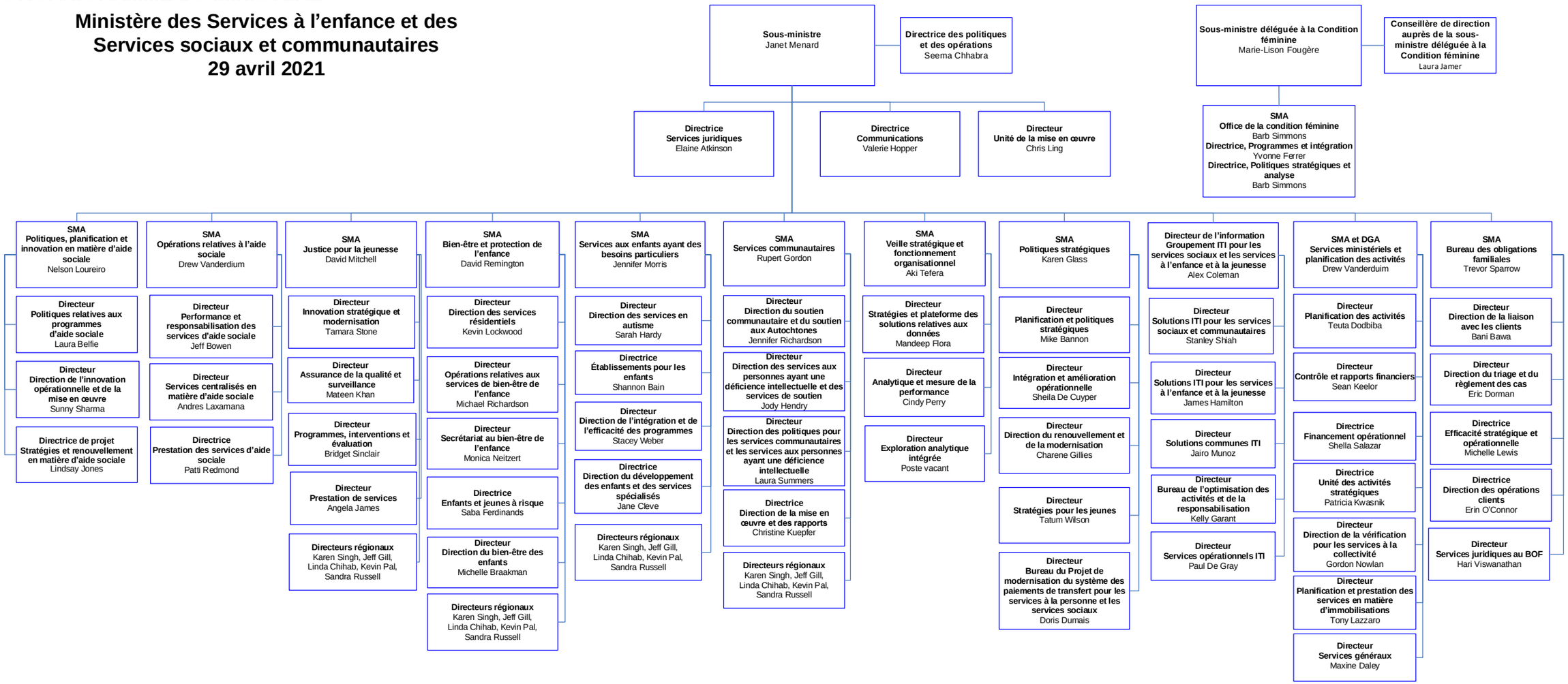

Ontario

ORGANISATION DU MINISTÈRE

Sous-ministre – Janet Menard

- **Directrice des politiques et des opérations –** Seema Chhabra
- **Directrice, Direction des services juridiques –** Elaine Atkinson
- **Directrice, Communications –** Valerie Hopper
- **Directeur, Unité de la mise en œuvre –** Chris Ling

- **SMA, Division des politiques, de la planification et de l'innovation en matière d'aide sociale** – Nelson Loureiro
  - **Directeur, Direction de l'innovation opérationnelle et de la mise en œuvre –** Sunny Sharma
  - **Directrice, Politiques relatives aux programmes d'aide sociale –** Laura Belfie
  - **Directrice, Stratégies et renouvellement en matière d'aide sociale –** Lindsay Jones

- **SMA, Division des opérations relatives à l'aide sociale** – Drew Vanderduim
  - **Directrice, Prestation des services d'aide sociale –** Patti Redmond
  - **Directeur, Services centralisés en matière d'aide sociale –** Andres Laxamana
  - **Directeur, Performance et responsabilisation des services d'aide sociale –** Jeff Bowen

- **SMA, Justice pour la jeunesse –** David Mitchell
  - **Directrice, Prestation de services –** Angela James
  - **Directrice, Innovation stratégique et modernisation –** Tamara Stone
  - **Directrice, Assurance de la qualité et surveillance –** Mateen Khan
  - **Directrice, Programmes, interventions et évaluation –** Bridget Sinclair
  - **Directeurs régionaux –** Karen Singh, Jeff Gill, Linda Chihab, Kevin Pal, Sandra Russell

- **SMA, Bien-être et protection de l'enfance –** David Remington
  - **Directeur, Direction des services résidentiels –** Kevin Lockwood
  - **Directeur, Opérations relatives aux services de bien-être de l'enfance –** Michael Richardson
  - **Directrice, Secrétariat au bien-être de l'enfance –** Monica Neitzert
  - **Directrice, Enfants et jeunes à risque –** Saba Ferdinands
  - **Directrice, Direction du bien-être des enfants –** Michelle Braakman
  - **Directeurs régionaux –** Karen Singh, Jeff Gill, Linda Chihab, Kevin Pal, Sandra Russell

- **SMA, Enfants ayant des besoins particuliers –** Jennifer Morris
  - **Directrice, Établissements pour les enfants –** Shannon Bain
  - **Directrice, Direction des services en autisme –** Sarah Hardy
  - **Directrice, Direction de l'intégration et de l'efficacité des programmes –** Stacey Weber
  - **Directrice, Direction du développement des enfants et des services spécialisés –** Jane Cleve
  - **Directeurs régionaux –** Karen Singh, Jeff Gill, Linda Chihab, Kevin Pal, Sandra Russell

- **SMA, Services communautaires –** Rupert Gordon

- **Directrice, Direction du soutien communautaire et du soutien aux Autochtones –** Jennifer Richardson
- **Directeur, Direction des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et des services de soutien –** Jody Hendry
- **Directrice, Direction des politiques pour les services communautaires et les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle –** Laura Summers
- **Directrice, Direction de la mise en œuvre et des rapports –** Christine Kuepfer
- **Directeurs régionaux –** Karen Singh, Jeff Gill, Linda Chihab, Kevin Pal, Sandra Russell

- **SMA, Veille stratégique et fonctionnement organisationnel –** Aklilu Tefera
  - **Directeur, Stratégies et plateforme des solutions relatives aux données –** Mandeep Flora
  - **Directrice, Analytique et mesure de la performance –** Cindy Perry
  - **Directeur, Exploration analytique intégrée –** Poste vacant

- **SMA, Politiques stratégiques –** Karen Glass
  - **Directeur, Planification et politiques stratégiques –** Mike Bannon
  - **Directrice, Intégration et amélioration opérationnelle –** Sheila De Cuyper
  - **Directeur, Direction du renouvellement et de la modernisation** – Charene Gillies
  - **Directeur, Stratégies pour les jeunes** – Tatum Wilson
  - **Directeur, Bureau du Projet de modernisation du système des paiements de transfert pour les services à la personne et les services sociaux** – Doris Dumais

- **Directeur de l'information, Groupement ITI pour les services sociaux et les services à l'enfance et à la jeunesse –** Alex Coleman
  - **Directeur, Solutions ITI pour les services sociaux et communautaires –** Stanley Shiah
  - **Directeur, Solutions ITI pour les services à l'enfance et à la jeunesse –** James Hamilton
  - **Directeur, Solutions communes ITI –** Jairo Munoz
  - **Directrice, Bureau de l'optimisation des activités et de la responsabilisation** – Kelly Garant
  - **Directeur, Services opérationnels ITI –** Paul de Gray

- **SMA et DGA, Services ministériels et planification des activités –** Drew Vanderduim
  - **Directeur, Planification des activités –** Teuta Dodbiba
  - **Directeur, Contrôle et rapports financiers –** Sean Keelor
  - **Directrice, Financement opérationnel –** Shella Salazar
  - **Directrice, Unité des activités stratégiques –** Patricia Kwasnik
  - **Directeur, Services de vérification pour les services à la collectivité –** Gordon Nowlan
  - **Directeur, Planification et prestation des services en matière d'immobilisations –** Tony Lazzaro
  - **Directrice, Services généraux –** Maxine Daley

- **SMA, Bureau des obligations familiales –** Trevor Sparrow
  - **Directrice, Direction de la liaison avec les clients –** Bani Bawa
  - **Directeur, Direction du triage et du règlement des cas –** Eric Dorman

- **Directrice, Efficacité stratégique et opérationnelle –** Michelle Lewis
- **Directrice, Direction des opérations clients –** Erin O'Connor
- **Directeur, Services juridiques au BOF –** Hari Viswanathan

Sous-ministre – Office de la condition féminine – Marie-Lison Fougère

- **Conseillère de direction auprès de la sous-ministre déléguée à la Condition féminine –** Laura Jamer

- **Directrice générale, Office de la condition féminine –** Barbara Simmons
  - **Directrice, Programmes et intégration –** Yvonne Ferrer
  - **Directrice, Politiques stratégiques et analyse –** Barbara Simmons

Ontario

RAPPORT ANNUEL

Aperçu

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires élargi a été créé en juin 2018. Le ministère a regroupé plusieurs programmes et services sociaux importants qui soutiennent la population ontarienne. Cette année, l'accent a été mis sur la simplification de la prestation des programmes et la réduction du travail administratif coûteux et inutile afin d'améliorer la situation des gens.

RÉSULTATS 2020-2021

Intervention contre la COVID-19

Le gouvernement a continué de réaliser des investissements substantiels pour soutenir les personnes et les familles qui éprouvent des difficultés financières et celles qui comptent sur les services sociaux. Ces investissements comprenaient 562 millions de dollars de fonds de secours pour les services sociaux afin de protéger la santé et la sécurité des groupes les plus vulnérables de la population durant la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Ces investissements comprenaient 52 millions de dollars de fonds de secours et de soutien ciblés pour les particuliers et les familles qui ont des difficultés financières, y compris ceux qui ne reçoivent pas d'aide sociale.

Le ministère a créé une prestation mensuelle temporaire d'urgence offerte de mars à juillet 2020 pour aider les clients du programme Ontario au travail et du POSPH à assumer des coûts immédiats et exceptionnels liés à la COVID-19. Environ 259 000 bénéficiaires de l'aide sociale et familles ont reçu la prestation d'urgence.

Les clients du programme Ontario au travail et du POSPH ont continué d'avoir accès à des avantages discrétionnaires dans le cadre du programme Ontario au travail pour répondre à des besoins exceptionnels ponctuels. Le ministère a travaillé en étroite collaboration avec les 47 partenaires gestionnaires de services municipaux et de district, dont 102 agents de prestation de services aux Premières Nations dans le cadre du programme Ontario au travail, qui déterminent les allocations en fonction des besoins de la collectivité.

Conscient des répercussions de l'éclosion de COVID-19, le ministère a exempté aussi en partie ou en totalité certains types de revenu versés en vertu des prestations fédérales liées à la COVID-19 aux bénéficiaires actuels d'aide sociale, tout en permettant à ces derniers de conserver l'accès aux prestations de santé et aux autres avantages qu'ils reçoivent dans le cadre du programme Ontario au travail et du POSPH si les prestations fédérales les rendaient par ailleurs inadmissibles financièrement. La politique sera en vigueur jusqu'au 30 septembre 2021.

Le ministère a également réalisé de nouveaux investissements importants pour soutenir les partenaires de services dans toute la province, dont les suivants :

- 40 millions de dollars dans le cadre du Fonds de secours pour les services résidentiels en raison de la COVID-19 (FSSRC) afin d'aider les fournisseurs de services résidentiels à répondre aux pressions relatives aux finances et à la prestation de services résultant de défis exceptionnels pendant l'éclosion actuelle ainsi qu'à gérer la santé et le bien-être des enfants, des jeunes et des adultes soutenus en milieux résidentiels, de même que le personnel qui les appuie;

- 30 millions de dollars sur deux ans pour aider les fournisseurs de services résidentiels et non résidentiels du secteur des services sociaux à maintenir les mesures de prévention et de contrôle des infections;

- 10 millions de dollars pour aider les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis ainsi que les fournisseurs de services aux Autochtones en milieu urbain à élaborer des initiatives d'intervention contre la COVID-19 et d'intervention d'urgence qui favoriseront la santé et le bien-être des collectivités;

- 1 million de dollars en financement ponctuel pour aider les organismes de première ligne axés sur la violence sexiste à s'adapter à des méthodes de prestation des services à distance et à soutenir le maintien des activités pendant la pandémie de COVID-19.

Les enfants d'âge scolaire ont eu accès à des aliments sains et nutritifs pendant que les écoles étaient fermées grâce à un investissement supplémentaire de 1 million de dollars dans le cadre du Programme d'alimentation saine pour les élèves.

Le gouvernement a décrété un moratoire sur les jeunes qui ne sont plus pris en charge en raison de leur âge. Ce moratoire visait à faire en sorte qu'aucun jeune qui atteignait l'âge de 18 ans ou qui recevait des services prolongés jusqu'à ses 21 ans ne soit retiré involontairement du programme de soutien. Le moratoire a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2022.

Le ministère a également réalisé des investissements substantiels pour soutenir les personnes qui travaillent dans des milieux collectifs ou qui travaillent principalement avec des populations vulnérables, où le maintien de la distanciation physique est difficile ou impossible.

Grâce au programme de primes liées à la pandémie et à l'augmentation salariale temporaire, le ministère a versé plus de 330 millions de dollars pour soutenir le personnel de première ligne. Cette aide financière a soutenu le personnel qui fournit une assistance directe en matière de soins personnels, des services de relève et un soutien à la participation à des activités communautaires en milieux résidentiels, des programmes de jour et des milieux de services à l'enfance et à la jeunesse dans l'ensemble de la province. Depuis le 1er octobre 2020, ce personnel comprenait aussi les personnes qui offrent des services de soutien direct aux adultes ayant une déficience intellectuelle.

Des augmentations salariales temporaires ont aussi été offertes au personnel à temps plein et à temps partiel admissible employé par la famille et les bénéficiaires individuels des programmes de financement direct.

Dans le cadre du Fonds d'urgence en raison de COVID-19 pour les enfants et jeunes noirs et leurs familles, le ministère a versé 3,75 millions de dollars pour aider les communautés noires à faire face aux répercussions disproportionnées de la COVID-19. Les fonds visaient à fournir du soutien d'urgence aux enfants, aux jeunes et aux familles pour répondre à leurs besoins en matière de logement, de sécurité alimentaire, d'accès à la technologie, d'éducation, de revenu, de santé physique et de santé mentale.

Le ministère a continué de travailler en étroite collaboration avec ses organismes et partenaires pendant cette période difficile pour voir si d'autres mesures peuvent être prises pour les soutenir. Ces engagements financiers continueront d'aider la population la plus vulnérable de l'Ontario à traverser cette période difficile.

En mars 2020, la chaîne d'approvisionnement en équipement de protection individuelle (EPI) a été centralisée sous la direction du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et du ministère de la Santé. À mesure qu'a augmenté l'approvisionnement en EPI, la distribution de ces équipements s'est graduellement élargie en ajoutant les bénéficiaires des paiements de transfert non résidentiels, les programmes autochtones, les installations de ressources externes rémunérées et les principales activités internes du ministère, y compris les inspecteurs de programmes, aux milieux collectifs (p. ex., les installations résidentielles pour enfants et les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle), aux sociétés d'aide à l'enfance et aux bureaux du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Le ministère continue de travailler avec l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE) pour l'entreposage et la livraison de l'EPI aux organismes susmentionnés.
L'AOSAE distribue actuellement l'EPI aux sociétés d'aide à l'enfance, aux programmes autochtones, aux établissements résidentiels et non résidentiels de bénéficiaires des paiements de transfert, aux installations de ressources externes rémunérées, aux principales activités internes du ministère, y compris les inspecteurs de programmes et les bureaux du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Le MSESC se concentre sur la fourniture d'EPI essentiel par l'intermédiaire de la chaîne d'approvisionnement du ministère et a déterminé l'EPI essentiel comme étant des gants, des blouses, du désinfectant pour les mains, des écrans faciaux, des masques chirurgicaux et des lingettes désinfectantes. La disponibilité de l'EPI spécialisé est tributaire de la demande; l'équipement peut être offert par l'intermédiaire de la chaîne d'approvisionnement du MSESC.
À mesure que les organismes qui fournissent des services résidentiels ou des soins collectifs rouvrent et cessent le télétravail, on prévoit une augmentation du financement continu de l'EPI pour favoriser la distanciation sociale. Le ministère continuera de surveiller les besoins du secteur.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et services communautaires

En 2020-2021, l'Ontario a investi environ 2,9 milliards de dollars en services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Environ 2 milliards de dollars ont été consacrés à la prestation de services et de soutien résidentiels.

De plus, le budget de 2020 comprenait un investissement de 30 millions de dollars sur deux ans pour aider les fournisseurs de services résidentiels et non résidentiels du secteur des services sociaux à maintenir les mesures de prévention et de contrôle des infections. Cet investissement comprend le soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle, aux maisons d'hébergement, aux milieux résidentiels pour les survivants de violence sexiste et de traite des personnes ainsi qu'aux milieux résidentiels pour enfants.

De tels services peuvent comprendre des services d'orthophonie, d'emploi, de logement subventionné et d'aide à la participation aux soins communautaires ou aux activités associées à la vie quotidienne. Certaines personnes peuvent nécessiter un niveau de soutien plus important, par exemple, des soins complets en établissement et d'autres services spécialisés.

Le programme Passeport appuie actuellement 53 541 adultes ayant une déficience intellectuelle en fournissant un financement direct visant à soutenir les activités de la vie quotidienne, la participation communautaire et les services de relève aux aidants. Au 28 février 2021, cela comprenait 3 590 approbations effectuées par les organismes qui offrent le programme.

Services d'interprétation

En 2020-2021, l'Ontario a financé les Services canadiens de l'ouïe afin de fournir des services d'interprétation à plus de 9 000 personnes sourdes, devenues sourdes, malentendantes ou sourdes et aveugles.

Les services d'interprétation facilitent la communication entre des adultes sourds, devenus sourds, malentendants ou sourds et aveugles et ceux qui entendent et (ou) qui n'utilisent pas l'ASL/LSQ/formes atypiques de langage visuel dans divers établissements de santé, de santé mentale, de services d'urgence et de services communautaires. En outre, conformément à la reconnaissance des droits à l'égalité en vertu de la *Charte* énoncés dans la décision Eldridge rendue par la Cour suprême du Canada Eldridge (1997), les services d'interprétation permettent l'administration et le financement des services d'interprétation d'urgence en langage des signes en ce qui concerne les services de santé ou de santé mentale.

Services d’intervenants

En 2020-2021, l’Ontario a financé 21 bénéficiaires des paiements de transfert afin d’offrir des services d’intervention à plus de 400 personnes qui sont à la fois sourdes et aveugles.

Le ministère a continué de travailler avec le secteur des services d’intervention en vue de parachever les éléments de la Stratégie de renouvellement du Programme des services d’intervention, y compris la mise en œuvre d’un modèle de financement fondé sur les besoins, qui sert à moderniser le programme et à offrir une expérience plus transparente, accessible, équitable et uniforme à l’échelle de la province aux personnes sourdes et aveugles tout en renforçant la responsabilité générale du programme et sa viabilité à long terme.

Programme ontarien des services en matière d’autisme

Le 17 décembre 2019, le ministère a annoncé qu’il allait adopter les principales recommandations du Groupe consultatif du Programme ontarien des services en matière d’autisme concernant la conception d’un programme en matière d’autisme complet, axé sur la famille et fondé sur les besoins. Conformément aux recommandations du groupe consultatif, le nouveau programme offrira un éventail de services et de mesures de soutien conçus pour répondre aux besoins individuels des enfants et des jeunes atteints de troubles du spectre de l’autisme, et de leur famille. Les familles auront accès aux cheminements de service et aux soutiens suivants dans le nouveau programme :

- Les services cliniques de base qui comprennent l’analyse comportementale appliquée, l’orthophonie, l’ergothérapie et les services de santé mentale.

- Des services familiaux de base pour toutes les familles participant au programme afin de renforcer leur capacité à soutenir l’apprentissage et le développement de leur enfant.

- Des mesures de soutien à la petite enfance et des services de préparation aux débuts scolaires pour aider les jeunes enfants à accéder aux services essentiels au moment où ils en bénéficieront le plus, et pour les préparer à entrer à l’école.

- Des services d'intervention d'urgence pour soutenir les enfants et les jeunes qui reçoivent des services ou qui sont sur la liste d'attente qui ont des besoins importants et immédiats.
- Des coordonnateurs de soins pour épauler les familles tout au long de leur cheminement en offrant une orientation au programme, de la planification des services et de la navigation entre les services, ainsi que de l'aide pour gérer les transitions.

Un Groupe de travail sur la mise en œuvre a été créé en janvier 2020 afin de fournir des commentaires au ministère sur la mise en œuvre des éléments clés de la conception du programme. Ce groupe de travail est composé d'un large éventail d'experts en recherche et d'experts cliniques : des fournisseurs de services en matière d'autisme, des défenseurs de l'autonomie sociale, des personnes autistes et des parents ainsi que des représentants des collectivités nordiques et autochtones de l'Ontario.

La mise en œuvre du nouveau POSA axé sur les besoins est en cours. En août 2020, le ministère a lancé les services familiaux de base. En février 2021, le ministère a annoncé que la province commencera à offrir des services cliniques de base en fonction des besoins individuels d'un enfant. À compter de mars 2021, environ 600 enfants inscrits au Programme ontarien des services en matière d'autisme ont été invités à participer au lancement des services cliniques de base.

L'Institut des ressources pour les enfants et les parents supervisera le lancement, ce qui permettra aux familles de recevoir du financement pour l'achat de services cliniques de base, y compris l'analyse comportementale appliquée et les services d'orthophonie, d'ergothérapie et de santé mentale. Les commentaires des familles aideront la province à peaufiner le processus avant la mise en œuvre complète.

Des appels de demandes pour sélectionner des fournisseurs de services pour la prestation de programmes de la petite enfance gérés par des fournisseurs de soins et pour l'organisme indépendant de réception des demandes ont été publiés en décembre 2020.

Politiques relatives aux programmes

En 2019-2020, environ un million de personnes ont bénéficié d'une aide sociale en Ontario. Les efforts ont été axés sur l'excellence du service, l'efficacité organisationnelle et la responsabilisation. Le ministère a également réalisé des

avancées technologiques, amélioré la formation du personnel, établi des partenariats plus solides avec des partenaires communautaires et simplifié les processus en vue d'améliorer la prestation des services et d'assurer la responsabilité financière.

Le 30 septembre 2020, le ministre a annoncé un nouveau plan de relance et de renouvellement pour mettre en place un programme d'aide sociale plus réactif, efficace et centré sur la personne qui permettra aux clients de revenir sur le marché du travail et de favoriser la reprise économique à la suite de la crise de COVID-19.

Dans le cadre de la première phase du plan de reprise et de renouvellement pour l'aide sociale, la province s'emploie à améliorer l'accès à l'emploi et aux services de formation, à créer de nouveaux outils numériques ainsi que des options de service modernes et à proposer des façons d'accélérer le traitement de l'aide financière. La province a aussi collaboré avec les municipalités pour concevoir une vision de la transformation de l'aide sociale qui fait en sorte que les gens obtiennent le soutien approprié au bon moment afin qu'ils puissent revenir sur le marché du travail. La vision, qui a été annoncée en février 2021, décrit les plans d'un nouveau modèle de prestation d'aide sociale qui permettrait aux travailleurs de première ligne de se concentrer sur les résultats pour la population plutôt que sur la paperasse. Selon le nouveau modèle de prestation proposé :

- La province a l'intention de se consacrer à la supervision des demandes et des versements d'aide sociale et de s'efforcer de rendre l'accès au système plus facile et plus rapide tout en veillant à l'intégrité du programme. Actuellement, 47 municipalités et gestionnaires de services des conseils d'administration de district des services sociaux financent et gèrent en collaboration la prestation de l'aide sociale en Ontario.

- Les partenaires municipaux mettront à profit leur expertise dans la prestation de dossiers axés sur la personne et leur connaissance des soutiens locaux afin d'aider les gens à retourner au travail et à accéder à des mesures de soutien pour stabiliser leur vie, comme un logement et des soins de santé.

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) et le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (MTFDC) (auparavant appelé le ministère de la Formation et des Collèges et Universités [MFCU]) travaillent ensemble pour renforcer les services d'emploi pour les personnes qui reçoivent des prestations d'aide sociale. Les ministères ont procédé à la mise en œuvre du modèle de prestation de services d'emploi

transformé et intégré dans trois zones prototypes : la région de Peel, Hamilton-Niagara et Muskoka-Kawarthas.

Le renouvellement des services d'emploi a été mis en œuvre en janvier 2021 dans les trois zones prototypes de la province. La mise en œuvre comprenait l'introduction de l'outil d'évaluation commune, qui permettra d'évaluer les besoins des clients selon une méthode cohérente, ainsi que l'introduction de la fonctionnalité du plan d'action pour soutenir les activités de stabilisation de la vie, notamment le suivi des objectifs, des recommandations et des obstacles.

L'intégration à Emploi Ontario des soutiens à l'emploi de l'aide sociale est conforme au plan de reprise et de renouvellement pour l'aide sociale, car elle libère des ressources des bureaux de l'aide sociale, ce qui permet aux employés de se concentrer davantage sur les services de stabilisation de la vie et de devenir composante à part entière du réseau de soutien qui aide les personnes à stabiliser leur vie afin qu'elles puissent réaliser leur plein potentiel et réussir professionnellement.

Les apprentissages et les résultats des sites prototypes serviront à orienter les phases subséquentes de la transformation.

Bien-être de l'enfance

En juillet 2020, la ministre associée déléguée au dossier de l'Enfance et à la Condition féminine a annoncé la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance. Cette stratégie a été élaborée à la suite d'un examen externe du système de protection de l'enfance et d'une vaste consultation auprès de jeunes, de familles, de fournisseurs de soins, de partenaires autochtones, de travailleurs de première ligne, d'avocats, de dirigeants du secteur du bien-être de l'enfance.

La Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance, mise en œuvre sur plusieurs années, porte sur la création d'un continuum de services qui soutient les gens tout au long de leur vie afin de répondre aux besoins des enfants et de leurs familles. Les services se concentreront sur le renforcement des familles et des collectivités par la prévention, l'intervention précoce et la recherche de foyers plus permanents pour les enfants et les jeunes pris en charge lorsqu'ils ne peuvent pas rester dans leur propre foyer ou collectivité. Ils visent aussi à offrir aux enfants et aux jeunes pris en charge des soins en établissement de qualité supérieure et les soutiens dont ils ont besoin pour rester en sécurité, réussir et prospérer durant leur transition à l'âge adulte.

Certaines mesures immédiates ont été prises, dont la publication de la ressource relative aux droits des enfants et des adolescents et du cadre ontarien des normes de qualité ainsi que l'investissement annuel de 5 millions de dollars pour améliorer l'accès qu'ont les enfants et les jeunes autochtones aux soins conformes aux traditions et axés sur la prévention. Le gouvernement a aussi annoncé un financement annuel de 1,5 million de dollars en programmes et services pour faciliter le processus d'adoption, en plus de mesures de soutien supplémentaires prévues en 2021 pour les personnes qui cherchent à adopter et pour la garde par un proche.

Afin de s'attaquer plus particulièrement à la surreprésentation des communautés noires, le gouvernement a fourni 650 000 $ en mesures de soutien supplémentaire à Une vision une voix, qui soutient la prestation de services adaptés sur le plan culturel aux enfants et aux jeunes noirs et afro-canadiens dans le cadre des services de bien-être de l'enfance. Un financement de 200 000 $ a également été accordé à la Société d'aide à l'enfance de Peel pour améliorer le Centre d'excellence en immigration pour le bien-être de l'enfance, qui aide les sociétés d'aide à l'enfance de la province à traiter les questions relatives au statut d'immigration, comme les demandes en suspens de statut juridique des enfants et des jeunes pris en charge. Le gouvernement a aussi investi 5 millions de dollars en financement annualisé pour améliorer l'accès aux soins conformes aux traditions axés sur la prévention offerts aux enfants et aux jeunes autochtones.

En mars 2020, le gouvernement a décrété un moratoire sur les jeunes qui ne sont plus pris en charge en raison de leur âge. Ce moratoire visait à faire en sorte qu'aucun jeune qui atteignait l'âge de 18 ans ou qui recevait des services prolongés jusqu'à ses 21 ans ne soit retiré involontairement du programme de soutien. Le moratoire a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2022. Nous savons que même avant l'éclosion de COVID-19, de nombreux jeunes n'étant plus pris en charge ne s'épanouissaient pas. Nous voulons remédier à la situation. Le moratoire nous donne le temps d'élaborer un cadre stratégique qui répond aux besoins des jeunes qui sont ou ne sont plus pris en charge.

En procédant à une refonte, le gouvernement se concentre sur l'amélioration des mécanismes de surveillance et de conformité du ministère, sur le renforcement des exigences relatives au personnel et aux fournisseurs de soins ainsi que sur la promotion de l'uniformité des expériences en matière de service de qualité supérieure afin que les enfants et les jeunes reçoivent en établissement les soins de qualité qu'ils méritent. Nous examinons le cadre législatif et réglementaire afin de déterminer si des changements sont nécessaires pour renforcer la qualité des soins et la

responsabilisation des services en établissement autorisés pour les enfants et les jeunes.

Violence contre les femmes

En 2020-2021, le ministère a investi environ 172 millions de dollars dans les organismes communautaires de l'ensemble de la province pour offrir des services et des soutiens aux femmes et à leurs personnes à charge qui ont subi de la violence ou qui sont à risque d'en subir, y compris la violence sexiste et la violence familiale. Ce financement aide directement plus de 400 organismes, dont les organismes autochtones qui fournissent du soutien aux femmes et aux enfants autochtones.

Le ministère a aussi continué d'effectuer les investissements suivants, mis en œuvre pour la première fois en 2018 :

- Financement de l'amélioration de la prévention de la violence contre les femmes : 11,5 millions de dollars pour les organismes afin de soutenir leurs programmes actuels, d'atténuer les pressions urgentes exercées sur les services et d'améliorer leur positionnement pour appuyer les solutions novatrices en matière de services;

- Services et soutiens en régions rurales et éloignées : jusqu'à 3,6 millions de dollars pour les organismes de première ligne en milieu rural afin d'accroître la collaboration, de renforcer la prestation des services, d'améliorer le soutien adapté à la culture offert aux femmes autochtones et de réduire les obstacles liés à la géographie et au transport dans l'accès aux services et soutiens;

- Services et soutiens pour les enfants et les jeunes : jusqu'à 2,9 millions de dollars pour les services et les soutiens de prévention et d'intervention précoce destinés aux enfants et aux jeunes dans les maisons d'hébergement pour femmes qui ont vécu la violence, les maisons d'hébergement de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, les pavillons de ressourcement et le Programme de ressourcement pour la prévention de la violence familiale.

Femmes et filles autochtones disparues et assassinées

Le ministère, en partenariat avec le ministère des Affaires autochtones, a pris des mesures proactives pour répondre aux appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. En 2020, les deux ministères se sont associés à l'Ontario Native Women's Association pour lancer des engagements initiaux sur les appels à la justice. Ces consultations ont été menées auprès de dirigeants communautaires, d'organismes et d'experts en prévention de la violence afin que tous les efforts entrepris par l'Ontario tiennent compte d'une grande variété de voix autochtones.

Le gouvernement a aussi créé le Conseil consultatif des femmes autochtones pour fournir des conseils adaptés sur le plan culturel sur une gamme de priorités provinciales. L'expertise du conseil dirigé par des Autochtones permettra de résoudre des problèmes graves comme la traite des personnes, le bien-être des enfants, des jeunes et des familles, la réponse de l'Ontario au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées ainsi que la prévention de la violence en général.

Mettre fin aux alertes à la naissance en Ontario a constitué une autre mesure importante. Ces alertes représentent une longue page peu glorieuse de préjugés raciaux en Ontario et partout au Canada. Les éliminer est l'une des principales recommandations de l'Enquête. En Ontario, elles ont officiellement pris fin le 15 octobre 2020.

Le gouvernement continue de travailler avec les communautés autochtones pour élaborer une intervention pangouvernementale répondant aux appels à la justice et lutter contre la violence envers les femmes, les enfants, les personnes LGBTQIA2S+, les survivants et les familles. Les ministères s'efforceront aussi de fournir des solutions à long terme afin de créer des environnements plus sécuritaires en Ontario.

Traite de personnes

La Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes, le plus important investissement consacré à cet enjeu de l'histoire du Canada, a été annoncée en 2020. Elle investit un total de 307 millions de dollars et cherche à sensibiliser les gens à la question par des campagnes de formation et de sensibilisation du public. Elle permet aux fournisseurs de services de première ligne de prévenir la traite des personnes avant qu'elle se produise et de prendre rapidement des mesures, soutient les survivants au moyen de services spécialisés et donne aux autorités chargées de l'application de la loi les outils et les ressources dont elles ont besoin pour tenir les

contrevenants responsables. Le ministère a progressé sur le plan de l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs initiatives stratégiques visant à lutter contre la traite des personnes et à soutenir les survivants en 2020-2021. Parmi ces initiatives figuraient notamment les suivantes :

- Investissement de 46 millions de dollars sur cinq ans dans le cadre du Fonds de soutien communautaire à la lutte contre la traite des personnes et du Fonds pour les initiatives autochtones de lutte contre la traite des personnes pour les programmes et les services axés sur cet enjeu qui touche les enfants et les jeunes qui ont fait l'objet de traite sexuelle. Le financement total octroyé directement aux collectivités et aux organismes autochtones s'élève à 96 millions de dollars sur cinq ans.

- Création de nouvelles équipes d'intervention multidisciplinaires axées sur les enfants et les jeunes exploités et à risque de l'être, qui sont composées de spécialistes en services de police et de protection de l'enfance.

- Octroi de financement aux fournisseurs de services pour l'exploitation de foyers spécialisés, autorisés en vertu de la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*, qui offrent un soutien spécialisé aux enfants et aux jeunes de 12 à 17 ans qui sont sexuellement exploités au moment de l'admission.

- Versement d'un financement supplémentaire de 1,6 million de dollars sur cinq ans pour élargir le Programme des intervenants auprès des jeunes en transition et un soutien à la lutte contre la traite des personnes, notamment des travailleurs auprès de populations particulières comme les enfants et les jeunes autochtones, concernant les jeunes qui sont ou ne sont plus pris en charge par des sociétés d'aide à l'enfance.

- Mise en œuvre d'une formation spécialisée en lutte contre la traite des personnes sur la compréhension des jeunes sexuellement exploités et le travail auprès d'eux. Cette formation intensive est axée sur les professionnels de première ligne dans les secteurs où la probabilité de rencontrer des personnes qui sont victimes de traite ou qui risquent de l'être, ou de travailler avec elles, est élevée (p. ex., bien-être de l'enfance, police, services aux victimes, organismes de prévention de la violence faite aux femmes, justice pour la jeunesse).

- Lancement d'une campagne de marketing à l'échelle de la province destinée aux adolescents, ainsi qu'aux parents d'enfants et de jeunes, afin de sensibiliser la

population et de s’assurer que chaque personne sait où obtenir de l’aide. Cette campagne continuera de prendre de l’ampleur au fil des ans afin de sensibiliser davantage les gens à ce crime, particulièrement lorsqu’il touche les personnes les plus vulnérables, comme nos enfants et nos jeunes.

- Élaboration de documents de sensibilisation du public pour répondre aux besoins précis du secteur et accroître la distribution de documents de sensibilisation existants par l’entremise de partenariats à l’échelle du gouvernement et du secteur.

- Publication d’un outil éducatif numérique et interactif pour aider les enfants et les jeunes à apprendre la façon dont les trafiquants leurrent, conditionnent et manipulent les jeunes ainsi qu’à être en mesure de reconnaître les signes de traite.

- Lancement d’une campagne de sensibilisation axée sur les peuples autochtones et conçue pour eux afin de soutenir les jeunes autochtones, les collectivités et les fournisseurs de soins, de relier les gens et de fournir des renseignements et des ressources qui peuvent permettre de répondre aux besoins des victimes et des survivants autochtones de la traite des personnes.

- Introduction d’une législation exhaustive pour souligner davantage l’engagement du gouvernement de sensibiliser les gens à ce crime impudent, la protection des victimes, l’intervention précoce, le soutien des survivants et la responsabilisation des contrevenants.

Soutiens aux collectivités autochtones et à la prévention

Le gouvernement poursuit sa collaboration avec ses partenaires autochtones en vue de réduire la violence familiale et la violence contre les femmes et les enfants autochtones, et de soutenir la santé et le bien-être des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis ainsi que de leurs communautés en Ontario.

En 2020-2021, par l’intermédiaire de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones établie depuis longtemps, l’Ontario a investi plus de 71 millions de dollars au moyen d’un financement gouvernemental regroupé (MSESC, ministère de la Santé et ministère des Affaires autochtones) dans un continuum de programmes de santé, de ressourcement et de mieux-être dans l’ensemble de la province, qui sont conçus et offerts par et pour des Autochtones.

Le réseau de programmes et de services gérés par les Autochtones financés par la SRMA comprend les suivants : les loges de guérison, les travailleurs des programmes de mieux-être communautaire, les équipes de gestion de crise, les foyers d'accueil d'urgence pour les femmes et les programmes de guérison pour les victimes de violence familiale, les centres de traitement et de guérison en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances ainsi que les programmes de développement des compétences. Les programmes de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones sont offerts dans plus de 240 sites dans l'ensemble de la province et fournissent plus de 650 emplois à temps plein aux Autochtones.
De plus, le ministère investit 86,4 millions de dollars dans les soutiens aux collectivités autochtones et la prévention pour appuyer l'amélioration des résultats et du bien-être des enfants, des jeunes et des familles autochtones. Grâce à une méthode de financement regroupé, le ministère collaborera avec ses partenaires des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des Autochtones vivant en milieu urbain pour soutenir la mise sur pied d'un système de services coordonnés, accorder la priorité à la prévention et bâtir sur les assises et le succès du Programme pour le bien-être des familles visant à réduire la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones dans le système de bien-être de l'enfance et le système de justice pour la jeunesse.

Commission d'aide aux anciens combattants

La Commission d'aide aux anciens combattants a été le premier programme de soutien aux anciens combattants financé par la province au Canada. Le programme offre un soutien financier jusqu'à concurrence de 2 000 $ sur une période de 12 mois pour des services de soutien à domicile, des soins de santé, du matériel spécialisé et du soutien à l'emploi et à la personne aux anciens combattants admissibles de l'Ontario ainsi qu'aux membres de leur famille admissibles.

Services à l'enfance et à la jeunesse

Ces programmes aident à fournir aux enfants et aux jeunes le soutien dont ils ont besoin pour vivre, grandir et s'épanouir dans leurs collectivités. Bon nombre des enfants, des jeunes et des familles que sert le ministère sont marginalisés ou ont des besoins particuliers. La plupart des services que soutient le ministère sont offerts par des organismes communautaires, dont les centres de traitement pour enfants, les bureaux de santé publique et les sociétés d'aide à l'enfance, bien que certains soient fournis directement par des ressources externes rémunérées ou sous forme de financement direct aux familles pour l'achat de services de soutien, y compris des

services de relève. Le ministère met l'accent sur des services de soutien axés sur l'enfant, le jeune et la famille, de grande qualité et intégrés à l'échelle communautaire.

Condition féminine

Le ministère croit en un Ontario où les filles et les femmes réalisent leur potentiel. Le ministère est fier de soutenir des services et des programmes qui font progresser l'égalité pour les femmes et les filles. Nous collaborons avec les organismes de femmes et avec tous les paliers du gouvernement pour faire progresser l'égalité des femmes, appuyer leur sécurité et améliorer leur sécurité économique.

En juin 2020, l'Ontario a mis sur pied le Conseil consultatif des femmes autochtones (CCFA) afin de fournir à la ministre associée déléguée au dossier de l'Enfance et à la Condition féminine des commentaires sur les mesures relatives à la traite des personnes et au bien-être des enfants, des jeunes et des familles. Le CCFA est composé de dirigeants membres des Premières Nations, des Inuits, des Métis et de la communauté LGBTQIA2S+ qui se consacrent à la prévention de la violence et fournissent des commentaires sur la réponse de l'Ontario au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. À ce jour, le CCFA a tenu cinq réunions pour faire en sorte que des modifications efficaces et adaptées sur le plan culturel soient apportées aux politiques afin de lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones ainsi qu'aux personnes LGBTQIA2S+.

Le ministère soutient également la prestation de programmes éducatifs pour prévenir la violence, de soutiens à l'intention des victimes et de formations pour aider les femmes à joindre le marché du travail. Voici des exemples de ces programmes :

- Kizhaay Anishinaabe Niin – Je suis un homme gentil : Offert par l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres, Kizhaay se dévoue à la mobilisation des hommes et des jeunes Autochtones pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux enfants autochtones.

- Voisins, amis et familles : Programme de sensibilisation publique qui traite des signaux d'alerte et des facteurs de risque de violence familiale ainsi que de la façon d'intervenir en toute sécurité.

- Programme de développement des aptitudes de leadership des femmes autochtones : Offert par l'Ontario Native Women's Association et Equay-wuk, ce programme donne une formation et un mentorat en leadership aux femmes autochtones pour les aider à jouer des rôles de premier plan dans leurs collectivités.

- Programme pour la sécurité économique des femmes : Offre des emplois, un programme de préapprentissage, de la formation sur l'entrepreneuriat et des services de soutien complets aux femmes à faible revenu.

- Investir dans l'avenir des femmes : Soutient 23 centres pour femmes pour offrir des programmes et des services favorisant l'indépendance économique et la sécurité des femmes.

De mai 2020 à février 2021, la ministre associée à la Condition féminine a tenu des tables rondes avec des intervenants sur diverses questions liées au soutien de la pleine participation économique des femmes dans le contexte de la relance après la COVID-19. Les tables rondes, organisées en collaboration avec d'autres ministres, ont exploré des sujets comme la sécurité économique des femmes, la garde d'enfants, les petites entreprises appartenant à des femmes et l'augmentation de la participation des femmes dans divers secteurs, notamment la technologie, l'agriculture, la recherche, la politique, la foresterie et l'environnement. La rétroaction a permis d'orienter l'élaboration de politiques et les travaux du Comité ontarien de l'emploi et de la relance.

Le gouvernement continue de reconnaître les répercussions de la COVID-19 sur les femmes de la province. Les femmes font les frais de la pandémie, qu'elles fassent partie du personnel de première ligne (principalement composé de femmes), qu'elles soient des mères devant travailler moins pour s'occuper de leurs enfants ou d'autres êtres chers, ou qu'elles soient victimes de l'augmentation de la violence familiale. Le ministère a travaillé en étroite collaboration avec d'autres ministères pour assurer la garde d'enfants, l'augmentation salariale temporaire et la prestation d'autres mesures de soutien aux femmes de la province.

Lors de la réunion annuelle de 2020 des ministres responsables de la condition féminine aux échelons fédéral, provincial et territorial, la ministre associée, M^{me} Dunlop, s'est jointe à ses collègues pour appuyer une *Déclaration commune pour un Canada sans violence fondée sur le sexe*. La déclaration commune définit une vision, des principes et des objectifs communs pour lutter contre la violence sexiste ainsi qu'un engagement à poursuivre la collaboration aux échelons fédéral, provincial et territorial.

Les ministres font le suivi de l'élaboration et de la publication à l'automne 2021 d'un plan d'action national visant à lutter contre la violence fondée sur le sexe.

Services de justice pour la jeunesse

Le ministère administre ou finance des programmes et des services destinés aux jeunes qui sont en conflit avec la loi ou à risque de l'être et qui sont âgés de 12 à 17 ans au moment de l'infraction. Les programmes de services de justice pour la jeunesse sont harmonisés aux principes et aux dispositions énoncés dans la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* fédérale et la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* provinciale. Le continuum des services de justice pour la jeunesse comprend des programmes communautaires et des programmes de prévention, de déjudiciarisation, de probation, de garde, de détention, de réinsertion et de réhabilitation.

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* en avril 2003, l'accent est mis davantage sur les programmes communautaires de prévention et de déjudiciarisation. Le succès de ces programmes a entraîné une réduction de 81 % du nombre de jeunes admis dans un établissement de garde et de détention en Ontario de 2004-2005 à 2019-2020.

Ontario

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021*
Approbations – COVID-19	**87,5**
Autres – Fonctionnement	**17 678,4**
Autre immobilisation	**57,9**
Effectif (au 31 mars 2021)**	**5 755,74**

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

** Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère des Collèges et Universités

This document is also available in English.

Ontario

Partie I : Plan publié 2021-2022

Ministère des Collèges et Universités

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 4

Objectifs généraux du ministère 4

Intervention contre la COVID-19 5

Programmes du ministère 7

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022 16

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021–2022 (M$) 20

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE 2020-2021 21

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC) 23

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 24

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES 25

Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit 25

Tableau des tendances historiques 26

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2020-2021 27

RÉSULTATS 2020-2021 27

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021 38

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le système postsecondaire de l'Ontario prépare les étudiantes et étudiants et les chercheuses et chercheurs d'emploi en leur donnant accès à des occasions d'apprentissage et à une éducation de qualité et en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un bon emploi; il fournit ainsi aux entreprises ontariennes la main-d'œuvre qualifiée et les talents dont elles ont besoin pour se développer et prospérer.

Le ministère alloue aux établissements autochtones, aux universités et aux collèges financés par les fonds publics un financement au titre de leurs dépenses de fonctionnement, gère les programmes de financement des immobilisations dans le secteur postsecondaire, établit les objectifs provinciaux quant à l'utilisation des fonds publics et élabore des cadres en vue d'atteindre ces objectifs. Dans le secteur de l'éducation postsecondaire en Ontario, les collèges privés d'enseignement professionnel jouent un rôle important en permettant aux apprenantes et apprenants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour trouver un emploi sur le marché du travail actuel. En outre, le ministère veille à ce que toutes les personnes qualifiées aient accès à une éducation postsecondaire de qualité en mettant en œuvre des règlements relatifs aux droits de scolarité, un régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants et des mécanismes de financement et de responsabilisation ciblés ainsi qu'en offrant des occasions d'apprentissage numérique et par l'expérience.

En Ontario, le secteur des sciences et de la recherche alimente la croissance économique de la province, qui aura besoin de lui pour relancer son économie en réponse aux répercussions de la pandémie de COVID-19. Le ministère finance une recherche de calibre mondial dans les universités, les collèges et les hôpitaux universitaires de l'Ontario. Les programmes de financement de la recherche et le soutien aux instituts de recherche offerts par le gouvernement de l'Ontario sont concurrentiels et favorisent la commercialisation et l'innovation; ils permettent d'attirer et de retenir plus facilement les talents de calibre mondial dans la province. En mettant l'accent sur la génération, la protection et la gestion de la propriété intellectuelle (PI), le ministère pourra veiller à ce que l'Ontario et sa population tirent profit des résultats de la recherche appuyée par le gouvernement provincial.

Le soutien à l'éducation postsecondaire, à la recherche et à l'innovation aidera la province à faire face à la concurrence et à prospérer dans l'économie mondiale, ces trois secteurs étant plus importants que jamais pour la revalorisation des collectivités et la relance économique de l'Ontario en réaction à la pandémie de COVID-19.

Intervention contre la COVID-19

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement prend des mesures immédiates en consultation avec les partenaires des secteurs pour appuyer la recherche, l'éducation postsecondaire et l'intervention de première ligne contre la COVID-19 dans cette période d'incertitude. Voici certaines de ces mesures :

- financement de 25 millions de dollars réparti entre les établissements autochtones, les universités et les collèges financés par les fonds publics au début de la pandémie pour aider chaque établissement à satisfaire ses besoins les plus pressants en réponse aux répercussions immédiates de la pandémie de COVID-19;
- suspension, au début de la pandémie, du remboursement des prêts étudiants pour les emprunteuses et emprunteurs dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) et allégement de six mois au titre du cumul de l'intérêt sur ces prêts, ce qui a permis de reporter des paiements de remboursement du principal totalisant quelque 100 millions de dollars et de reporter des intérêts totalisant quelque 30 millions de dollars;
- investissement de 20 millions de dollars dans 35 projets de recherche évalués par les pairs qui font avancer les connaissances relatives à la prévention, à la détection et au traitement de la COVID-19 dans le cadre du Fonds ontarien de recherche pour l'intervention rapide contre la COVID-19;
- collaboration avec eCampusOntario et Contact Nord afin de mettre à la disposition des établissements d'enseignement postsecondaire les soutiens virtuels à l'apprentissage nécessaires à leur transition rapide vers l'enseignement à distance;
- travail avec les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la recherche afin de solliciter des dons et des prêts d'équipement médical et de protection individuelle indispensable pour appuyer l'intervention de première ligne contre la COVID-19;
- projet pilote de réouverture estivale des établissements pour venir en aide au secteur de l'éducation postsecondaire qui a permis aux étudiantes et étudiants inscrits à des programmes liés aux soins de santé essentiels d'obtenir leur diplôme et d'intégrer le marché du travail;
- offre de 50 millions de dollars pour le lancement de la Stratégie pour l'apprentissage virtuel, qui vise à aider les établissements d'enseignement postsecondaire à offrir un enseignement de qualité aux apprenantes et apprenants à mesure qu'elles et ils acquièrent les compétences nécessaires sur le marché du travail actuel, en rapide évolution;
- collaboration avec les collèges privés d'enseignement professionnel afin de trouver des solutions innovatrices pour aider les étudiantes et étudiants, notamment grâce à l'apprentissage numérique;
- investissement de 26,25 millions de dollars, en 2020-2021, dans le soutien en santé mentale offert aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire : une augmentation de 10,25 millions de dollars par rapport aux années précédentes pour renforcer ce soutien pendant la pandémie de COVID-19;

- annonce d’un investissement supplémentaire de 7,5 millions de dollars dans une série d’initiatives de recherche visant à stimuler l’économie et à soutenir les efforts de relance en réaction à la pandémie de COVID-19;
- consultation auprès des parties intéressées du secteur de la recherche, des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire, des intervenantes et intervenants et des partenaires pour soutenir la planification de l’étape de relance économique du Plan d’action de l’Ontario contre la COVID-19, y compris offre de lignes directrices pour la réouverture des établissements d’enseignement postsecondaire à l’automne 2020;
- en partenariat avec le ministère des Soins de longue durée et le ministère de la Santé, lancement du Programme accéléré de formation en services de soutien à la personne avec Collèges Ontario, pour soutenir la formation de 8 200 préposées et préposés aux services de soutien à la personne et permettre à celles-ci et à ceux-ci d’obtenir leur diplôme;
- versement de 106,4 millions de dollars aux universités et aux collèges financés par les fonds publics qui en avaient le plus besoin pour atténuer les répercussions financières de la pandémie de COVID-19 en 2020-2021.

Programmes du ministère

Les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la recherche de l'Ontario peuvent contribuer à faire de la province le moteur économique du Canada grâce à une main-d'œuvre très instruite, à une économie axée sur le savoir et à des établissements d'enseignement postsecondaire de calibre mondial.

Le système postsecondaire de l'Ontario prépare les étudiantes et étudiants et les chercheuses et chercheurs d'emploi en leur donnant accès à des occasions d'apprentissage et à une éducation de qualité et en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un bon emploi; il fournit ainsi aux entreprises ontariennes la main-d'œuvre qualifiée et les talents dont elles ont besoin pour se développer et prospérer.

La relance économique de l'Ontario et sa prospérité future dépendent de la capacité de sa main-d'œuvre à faire face à l'évolution du marché du travail et à s'y adapter. Les gens doivent pouvoir acquérir rapidement les compétences et les qualifications nécessaires pour trouver un bon emploi.

Le soutien à la recherche en Ontario est essentiel à la commercialisation et à l'innovation; il permet d'attirer et de retenir les talents de calibre mondial. De plus, il permet la création d'emplois hautement spécialisés et améliore la compétitivité des entreprises et des établissements de recherche de la province à l'échelle internationale.

L'Ontario peut faire face à la concurrence et prospérer dans l'économie mondiale en soutenant la recherche et l'innovation, deux secteurs plus importants que jamais pour la croissance économique de la province et sa relance en réaction à la pandémie de COVID-19.

Bien que les secteurs de la recherche et de l'éducation postsecondaire de l'Ontario se soient adaptés rapidement aux nouvelles méthodes de travail mises en place en réaction à la pandémie de COVID-19, on ne connaît pas encore toutes les répercussions de la pandémie sur ces secteurs.

Aide aux étudiantes et étudiants pour leur permettre d'accéder à des emplois recherchés

Le système postsecondaire de l'Ontario donne à chaque étudiante ou étudiant le droit d'apprendre et de progresser dans un milieu accessible et inclusif.

Les étudiantes et étudiants actuels et futurs joueront un rôle essentiel dans la relance économique de l'Ontario en réaction à la pandémie de COVID-19, et le gouvernement continuera à chercher des façons de réduire les obstacles qui les empêchent de suivre assidûment les études et la formation requises et ainsi se préparer à leur carrière.

Accessibilité et abordabilité de l’éducation postsecondaire

Gel des droits de scolarité jusqu’en 2021

Le gouvernement demeure résolu à rendre l’éducation postsecondaire abordable. En 2019-2020, les droits de scolarité des étudiantes et étudiants de toutes les universités et de tous les collèges financés par les fonds publics ont été réduits de 10 %. Pour l’année scolaire 2020-2021, les droits sont gelés au niveau de 2019-2020. Réduire les droits de scolarité et rendre l’éducation postsecondaire abordable font partie du plan gouvernemental visant à faciliter l’accès à la formation nécessaire pour trouver un emploi bien rémunéré.

Régime d’aide financière aux étudiantes et étudiants de l’Ontario

Le Régime d’aide financière aux étudiantes et étudiants de l’Ontario (RAFEO) continue d’offrir de l’aide financière aux étudiantes et étudiants admissibles de niveau postsecondaire qui en ont le plus besoin sous forme de subventions, de prêts, de bourses, de bourses d’études et d’autres types de programmes. L’éducation postsecondaire est essentielle pour préparer les Ontariennes et Ontariens à exercer les emplois d’aujourd’hui et de demain. Le gouvernement continue de s’associer avec ses partenaires du secteur de l’éducation postsecondaire pour trouver des façons de rendre ce secteur durable et avant-gardiste.

L’éventail des options postsecondaires appuyées par le RAFEO s’est élargi. Les étudiantes et étudiants inscrits à des programmes admissibles offerts de façon indépendante par des établissements autochtones peuvent présenter une demande au RAFEO à compter de l’année scolaire 2020-2021. Il en va de même pour celles et ceux qui sont inscrits à des centaines de programmes de microcertification admissibles.

Établissements autochtones

Les établissements autochtones offrent un milieu d’apprentissage sécuritaire qui englobe toutes les cultures et où le savoir et les modes de connaissance autochtones sont intégrés à tous les aspects de l’expérience des apprenantes et apprenants. Le gouvernement provincial aide neuf de ces établissements à offrir une éducation postsecondaire et de la formation à plus de 1 350 apprenantes et apprenants autochtones. De plus, il a augmenté les fonds qu’il verse aux établissements autochtones pour les aider à assumer leurs coûts de fonctionnement.

Éducation en langue française

Le gouvernement octroie quelque 74 millions de dollars pour aider plus de 30 000 étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire inscrits à des programmes bilingues et en langue française en Ontario.

Afin de soutenir la mise sur pied historique de l'Université de l'Ontario français, le gouvernement de l'Ontario collabore avec le gouvernement fédéral pour en partager les frais de démarrage; la mise sur pied de cette université marque un jalon dans le domaine de l'éducation postsecondaire pour la communauté francophone de l'Ontario.

Étudiantes et étudiants handicapés

Le gouvernement offre une aide financière aux établissements autochtones, aux universités et aux collèges financés par les fonds publics pour qu'ils puissent veiller à ce que toutes les étudiantes et tous les étudiants aient les outils et ressources nécessaires à la réalisation de leur plein potentiel.

Ce financement aide les établissements autochtones, les universités et les collèges à respecter les exigences prévues par la loi en matière de mesures d'adaptation scolaire et de services pour les étudiantes et étudiants handicapés.

Santé sur les campus

Soutien à la santé mentale

Le gouvernement provincial collabore avec le secteur de l'éducation postsecondaire pour créer les conditions qui permettent aux étudiantes et étudiants d'accéder à l'éducation postsecondaire et de réussir leurs études, y compris en leur donnant accès à un soutien en santé mentale. Au total, il a investi 26,25 millions de dollars dans le soutien en santé mentale qui leur est offert en 2020-2021, ce qui constitue une augmentation de 10,25 millions de dollars par rapport à 2019-2020.

Cet investissement appuie plusieurs initiatives nouvelles ou continues, comme l'octroi de subventions pour la santé mentale aux établissements autochtones, aux universités et aux collèges financés par les fonds publics, un service d'assistance téléphonique en santé mentale pour les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire, et de nouveaux investissements à l'appui de partenariats innovateurs axés sur les besoins que la pandémie de COVID-19 a créés pour les étudiantes et étudiants.

Leadership en matière d'enseignement en ligne

Apprentissage virtuel

La Stratégie pour l'apprentissage virtuel, éclairée par des consultations auprès du secteur de l'éducation postsecondaire, met l'accent sur l'importance de soutenir la croissance dans le domaine de l'apprentissage virtuel pour ainsi pouvoir offrir des services accessibles, durables et de qualité. Elle soutient les efforts de l'Ontario pour accroître son empreinte numérique et bâtir la main-d'œuvre qualifiée qui stimulera l'économie de la province lorsqu'elle se remettra des effets de la pandémie de COVID-19. Pendant cette pandémie, l'apprentissage virtuel est devenu une composante essentielle de l'éducation postsecondaire offerte par tous les établissements.

La Stratégie pour l'apprentissage virtuel se fonde sur le travail effectué par des organismes de l'Ontario existants voués à l'apprentissage numérique, Contact Nord et eCampusOntario, et met à ces organismes à contribution pour améliorer l'accès et stimuler l'innovation dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage virtuels.

L'apprentissage virtuel peut améliorer l'accès aux occasions d'apprentissage, en français comme en anglais. Voici les objectifs de la stratégie :

- veiller à ce que les apprenantes et apprenants reçoivent une éducation de qualité n'importe quand et n'importe où;
- permettre aux apprenantes et apprenants de répondre aux besoins d'un marché du travail en rapide évolution;
- renforcer le leadership de l'Ontario au Canada et à l'étranger et faire de lui un chef de file mondial au chapitre de l'innovation numérique dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage.

Parallèlement à cette stratégie, le gouvernement a réalisé un investissement ponctuel sans précédent de 50 millions de dollars pour élargir l'accès à une éducation « conçue en Ontario », de qualité, adaptée au marché et concurrentielle à l'échelle mondiale. Cette démarche renforcera la position de la province comme chef de file mondial dans le domaine de l'apprentissage virtuel. Pour soutenir la mise en œuvre de cette stratégie, le gouvernement provincial versera une somme supplémentaire de 21,4 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022.

Formation pratique

Microcertification

Les microcertifications sont des programmes de formation rapide qui sont offerts par des établissements d'enseignement postsecondaire des quatre coins de la province et qui aident les apprenantes et apprenants à acquérir les compétences dont les

employeurs ont besoin. Ils aident les gens à se recycler et à perfectionner leurs compétences pour trouver un nouvel emploi.

Les microcertifications sont complémentaires à l'apprentissage traditionnel et offrent aux apprenantes et apprenants une formation axée sur des ensembles de compétences précis; comparativement aux programmes menant à un diplôme ou à un grade, les microcertifications permettent aux apprenantes et apprenants d'obtenir un emploi plus rapidement. Les programmes de microcertification peuvent souvent être suivis en ligne et sont conçus pour répondre aux besoins des employeurs.

Dans le Budget de l'Ontario de 2020, le gouvernement provincial a annoncé un investissement de 59,5 millions de dollars sur trois ans afin de soutenir la première stratégie ontarienne pour la microcertification, qui aidera les gens à se recycler et à perfectionner leurs compétences pour trouver un nouvel emploi. Voici à quoi servira ce financement :

- améliorer l'accès à l'information sur les microcertifications et à l'inscription aux microcertifications par la création d'un portail en ligne à cette fin pour l'Ontario;
- établir un fonds pour encourager l'élaboration de nouveaux programmes de microcertification qui répondront aux besoins des marchés du travail locaux;
- lancer une campagne de sensibilisation du public pour promouvoir les microcertifications;
- élargir l'admissibilité au RAFEO afin que les étudiantes et étudiants inscrits à des programmes de microcertification approuvés par le ministère et dont la qualité est assurée y aient accès.

La stratégie jette les bases d'un système d'éducation permanente en normalisant les microcertifications, c'est-à-dire en faisant en sorte qu'elles deviennent une composante permanente du système d'éducation postsecondaire et de formation de l'Ontario, et en veillant à ce que les apprenantes et apprenants aient accès à un système d'éducation postsecondaire qui leur permet de saisir toutes les occasions d'apprentissage et d'acquérir les compétences requises pour être prêtes et prêts à travailler.

Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement verse une somme ponctuelle supplémentaire de deux millions de dollars en 2021-2022 pour la création d'un passeport-compétences virtuel qui servira à faire le suivi des titres de compétences des apprenantes et apprenants pour jeter les bases d'un système d'éducation permanente et permettre la communication numérique de ces titres aux employeurs potentiels.

Apprentissage par l'expérience

Les occasions d'apprentissage par l'expérience offertes par les établissements autochtones, les universités, les collèges financés par les fonds publics et les collèges privés d'enseignement professionnel de l'Ontario aident les étudiantes et étudiants à acquérir l'expérience nécessaire pour trouver de bons emplois après l'obtention de

leurs diplômes. L'apprentissage par l'expérience et l'apprentissage intégré au travail font partie intégrante de l'avenir de l'apprentissage et de la prospérité future de la province.

La nouvelle Stratégie pour l'apprentissage virtuel de l'Ontario aidera les établissements d'enseignement postsecondaire et leurs partenaires à mettre au point une éducation virtuelle de qualité, « conçue en Ontario », qui offre notamment des occasions d'apprentissage par l'expérience aux étudiantes et étudiants.

Le modèle de financement « conçu en Ontario » du gouvernement, qui est axé sur le rendement et intégré aux ententes de mandat stratégiques, fonde une plus grande partie des subventions de fonctionnement accordées aux établissements d'enseignement postsecondaire de la province sur les résultats des étudiantes et étudiants et les résultats économiques. Les cibles ayant trait à l'apprentissage par l'expérience sont incluses dans ces mesures.

En partenariat avec Mitacs, le gouvernement de l'Ontario crée jusqu'à 8 000 occasions de perfectionnement professionnel et stages de recherche innovateurs rémunérés pour les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire, les boursières et boursiers postdoctoraux et les diplômées et diplômés récents.

Durabilité et responsabilité des secteurs

Financement axé sur le rendement

En novembre 2020, les ententes de mandat stratégiques 2020-2025 (EMS3) ont été parachevées. Ces ententes bilatérales pluriannuelles ont été négociées avec les 45 universités et collèges financés par les fonds publics en Ontario.

Dans les EMS3, un pourcentage accru du financement provincial octroyé aux universités et aux collèges sera lié au rendement évalué au moyen de mesures cadrant avec les priorités du gouvernement ainsi qu'à l'obtention de bons résultats par les étudiantes et étudiants. Le ministère a élaboré un modèle de financement « conçu en Ontario » et axé sur le rendement qui emprunte des éléments clés aux administrations du Canada et d'ailleurs pour fonder une partie des subventions de fonctionnement accordées aux établissements d'enseignement postsecondaire sur les résultats.

En raison de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a reporté de deux ans (2020-2021 et 2021-2022) la mise en œuvre du financement axé sur le rendement.

Financement des immobilisations

La création d'un environnement moderne et durable pour les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire demeure prioritaire pour le gouvernement provincial afin d'appuyer les collèges et universités qui ont été frappés par la COVID-19. Le gouvernement investit 493 millions de dollars sur trois ans à compter de 2021-2022, sous forme de subventions d'immobilisations, pour permettre aux universités et aux collèges de l'Ontario de moderniser leurs salles de classe, de mettre leurs technologies à niveau et d'améliorer leur durabilité environnementale tout en continuant d'offrir une expérience sécuritaire aux étudiantes et étudiants sur les campus.

De plus, le gouvernement de l'Ontario continuera de soutenir les établissements d'enseignement postsecondaire en investissant 90 millions de dollars sur trois ans pour aider les collèges et universités à acheter de l'équipement moderne et de pointe pour renouveler le leur. Dans le cadre de cet investissement, il établira un nouveau fonds d'amélioration du matériel de formation pour les universités. Les fonds octroyés aideront les étudiantes et étudiants à acquérir les compétences requises pour travailler dans les domaines d'emploi à forte demande d'aujourd'hui et de demain. Ils aideront aussi les établissements d'enseignement postsecondaire à offrir une formation pertinente et de qualité pour veiller à ce que les diplômées et diplômés puissent répondre aux besoins du marché du travail de l'Ontario, notamment par l'accroissement de l'accès aux programmes de microcertification. Pour ces programmes, des partenariats seront établis avec le secteur privé, ce qui permettra de répondre aux besoins changeants des employeurs.

Accroissement majeur de la capacité

En juillet 2020, le gouvernement provincial a annoncé avoir actualisé le Cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité afin d'encourager le développement responsable de nouveaux campus d'enseignement postsecondaire. Il souhaite ainsi que les expansions futures respectent les priorités du gouvernement, à savoir faire en sorte que les coûts demeurent bas pour les contribuables et répondre aux besoins de main-d'œuvre des localités, et soient conformes au soutien économique et communautaire et aux partenariats industriels.

Réduction des formalités administratives

Le gouvernement prend les mesures suivantes pour réduire le fardeau administratif des collèges privés d'enseignement professionnel et veiller à ce que ceux-ci puissent continuer d'offrir une formation des plus utiles aux étudiantes et étudiants :

- moderniser les politiques et processus internes pour permettre aux établissements d'offrir une formation virtuelle;

- étudier les possibilités de simplifier le processus de désignation pour les établissements qui veulent accueillir des étudiantes et étudiants étrangers;
- simplifier le processus d'autorisation d'attribuer de nouveaux grades en Ontario pour les collèges, les établissements privés et les établissements situés hors de la province ainsi que le processus d'approbation du financement des nouveaux programmes offerts par les établissements financés par les fonds publics;
- aider les collèges privés d'enseignement professionnel à mener leurs activités dans la province;
- accroître l'autonomie des établissements et leur marge de manœuvre quant à leurs programmes.

Étudiantes et étudiants étrangers

Les étudiantes et étudiants étrangers ont contribué pour quelque 12,3 milliards de dollars à l'économie de la province en 2018 et forment une partie importante des effectifs postsecondaires en Ontario. Le gouvernement reconnaît les avantages de l'éducation postsecondaire internationale pour les étudiantes et étudiants, les campus et les communautés et s'associera avec les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario pour créer des conditions qui faciliteront l'accès à une éducation de qualité dans la province pour tous et pour toutes.

Le ministère s'est efforcé d'aider les établissements d'enseignement postsecondaire à respecter les exigences fédérales concernant l'accueil d'étudiantes et étudiants étrangers sur les campus pendant la pandémie de COVID-19.

Recherche et innovation

Un secteur de la recherche prospère constitue un pilier essentiel du système d'innovation de la province. En finançant la recherche, le ministère s'assure que les établissements de recherche de l'Ontario ont les outils nécessaires pour mener des activités de recherche, de développement et de commercialisation de calibre mondial.

Les projets de recherche financés par le gouvernement provincial profitent à l'économie, aux travailleuses et travailleurs et aux chercheuses et chercheurs de l'Ontario. L'investissement dans les établissements de recherche aide à favoriser l'innovation dans ce domaine, à renforcer la notoriété de l'Ontario et à offrir aux étudiantes et étudiants et aux chercheuses et chercheurs les plus brillants une formation sur les techniques et technologies de pointe.

En outre, le ministère investit dans la création d'une plateforme de collaboration pour favoriser le travail d'équipe et faciliter l'établissement de partenariats novateurs afin de mieux tirer profit de la capacité de recherche des collèges, des universités et des hôpitaux universitaires de l'Ontario pour résoudre des problèmes urgents.

Fonds pour la recherche en Ontario et Programme de bourses de nouveaux chercheurs

L'Ontario finance la recherche menée par les collèges, les universités et les hôpitaux de recherche de la province dans le cadre de trois programmes de financement : le Programme d'excellence en recherche du Fonds pour la recherche en Ontario, le Programme d'infrastructure de recherche du Fonds pour la recherche en Ontario et le Programme de bourses de nouveaux chercheurs. Dans le cadre de ces programmes concurrentiels, des projets à financer sont sélectionnés au moyen d'un processus d'examen par les pairs qui en démontre l'excellence en recherche et la valeur stratégique pour la province.

Ces activités permettent au gouvernement de contribuer au succès économique à long terme de l'Ontario de la façon suivante :

- renforcement de la capacité de recherche de l'Ontario (sur le plan des talents, des infrastructures et des opérations);
- financement de la recherche fondamentale et appliquée dans toutes les disciplines, mais surtout dans les secteurs prioritaires;
- comblement des lacunes créées par l'industrie et le gouvernement fédéral et utilisation de tous les fonds possibles en provenance de ses partenaires (les établissements, le gouvernement fédéral et l'industrie).

Instituts de recherche

Pour démontrer encore davantage l'engagement du gouvernement de l'Ontario à l'égard de l'excellence en recherche et de la commercialisation, le ministère offre un soutien financier à plusieurs instituts de recherche. Ces instituts sont des centres d'excellence reconnus mondialement, et chacun a son propre mandat. Ensemble, ils mènent des recherches d'une importance stratégique pour la province, encouragent la collaboration en recherche et mettent l'accent sur la création d'un bassin de talents et sur la commercialisation.

En 2020-2021, le ministère a versé plus de 120 millions de dollars en soutien financier à huit instituts de recherche.

Propriété intellectuelle

Pour promouvoir un environnement d'innovation d'avant-garde et faire fond sur les efforts de relance en réaction à la pandémie de COVID-19, le gouvernement accorde une importance accrue à la génération, à la protection et à la gestion de la propriété intellectuelle.

La PI est un outil important pour faire face à la concurrence dans l'économie intangible moderne. Les entreprises qui possèdent des actifs de PI, comme des brevets, des

droits d'auteur et des marques de commerce, dominent de plus en plus l'économie mondiale.

Pour mettre en œuvre les recommandations du Comité d'experts en matière de propriété intellectuelle, le gouvernement a lancé le Plan d'action en matière de PI en juillet 2020, afin de renforcer la façon dont l'Ontario génère, protège et commercialise la PI. Ce plan aidera tous les acteurs des domaines de la recherche, de l'innovation et de la commercialisation et contribuera à garantir que les retombées économiques générées par la recherche et l'innovation en Ontario resteront en Ontario.

Pour faciliter la mise en œuvre de ce plan, le gouvernement a annoncé la création de l'Équipe spéciale de mise en œuvre en matière de propriété intellectuelle, avec laquelle il travaille en partenariat.

Plateforme ontarienne des données sur la santé

Souhaitant faire appel à la créativité et au dynamisme du milieu de la recherche de l'Ontario pour l'aider à trouver de nouvelles solutions dans sa lutte contre la pandémie de COVID-19, le gouvernement a créé la Plateforme ontarienne des données sur la santé (PODS). Celle-ci donnera aux chercheuses et chercheurs un accès confidentiel à des ensembles de données liées portant sur la santé dans un environnement utilisateur sécurisé et très performant. Le ministère appuie cette importante initiative en dirigeant la mise en œuvre de la politique en matière de PI, qui garantira que la population, le système de santé et l'économie de l'Ontario profiteront des découvertes et des innovations permises par l'accès aux données de la PODS.

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022

Le système postsecondaire de l'Ontario prépare les étudiantes et étudiants et les chercheuses et chercheurs d'emploi en leur donnant accès à des occasions d'apprentissage et à une éducation de qualité et en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un bon emploi; il fournit ainsi aux entreprises ontariennes la main-d'œuvre qualifiée et les talents dont elles ont besoin pour se développer et prospérer.

En outre, le gouvernement de l'Ontario est résolu à investir dans la recherche et l'innovation pour faire face à la concurrence et prospérer dans l'économie mondiale.

Les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la recherche joueront tous deux un rôle essentiel dans la relance économique de la province en réponse aux répercussions de la pandémie de COVID-19.

Évolution du contexte

Le contexte de l'éducation postsecondaire et de la recherche évolue. Les améliorations technologiques rapides et l'expansion de l'accès à Internet à large bande ont permis l'essor de l'apprentissage en ligne et des cours virtuels de courte durée axés sur les compétences. Les étudiantes et étudiants évaluent de plus en plus l'éducation postsecondaire d'un point de vue de consommateur et s'attendent à tirer clairement profit de leur investissement en développant un ensemble de compétences pratiques qui leur donnera accès à un emploi bien rémunéré. Les changements économiques rapides et le déplacement de la main-d'œuvre obligent de plus en plus les travailleuses et travailleurs à perfectionner leurs compétences ou à en acquérir de nouvelles.

L'augmentation du nombre d'étudiantes et étudiants qui veulent recevoir un enseignement supérieur à l'extérieur de leur pays d'origine élargit la concurrence entre les talents et rehausse les conditions pour en faire partie.

Avantage concurrentiel

Les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la recherche procurent à l'Ontario des avantages concurrentiels clés qui en font le moteur économique du Canada : une main-d'œuvre hautement instruite, une économie axée sur le savoir et des établissements d'enseignement postsecondaire de tout premier ordre. Ces secteurs permettent de bâtir une économie résiliente en formant des diplômées et diplômés recherchés, en préparant les travailleuses et travailleurs de demain, en stimulant l'innovation et en faisant la promotion d'une économie du savoir moderne.

Les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la recherche sont les principaux moteurs de croissance économique de l'Ontario; le moment est venu de les réformer et de les renforcer afin qu'ils puissent s'adapter au marché du travail, à l'économie et aux domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation qui évoluent rapidement. Le modèle traditionnel qui présente l'éducation postsecondaire comme un parcours scolaire à destination unique a été remplacé par un modèle plus souple selon lequel les travailleuses et travailleurs peuvent quitter le système d'éducation postsecondaire et y revenir pour se réorienter ou perfectionner leur ensemble de compétences en poursuivant leurs études toute la vie durant.

En outre, la précarité du marché du travail met de la pression sur le système d'éducation postsecondaire pour qu'il s'adapte aux besoins des apprenantes et apprenants et offre une proposition de valeur claire pouvant mener à des emplois bien rémunérés. La transition vers une économie du savoir nous oblige à maximiser la valeur de commercialisation de la recherche menée par le secteur de l'éducation postsecondaire par le développement et la gestion stratégiques de la propriété intellectuelle.

Voie vers la relance

Tout au long de l'été 2020, le gouvernement a mené plus de 50 consultations auprès de collèges, d'universités, d'établissements autochtones, de collèges privés d'enseignement professionnel, d'associations étudiantes, de corps professoraux, d'entreprises, d'instituts de recherche, d'hôpitaux de recherche, d'organismes voués à l'apprentissage numérique, de recruteuses et recruteurs d'étudiantes et étudiants étrangers, de représentantes et représentants syndicaux, d'organismes de défense d'intérêts et d'administrations municipales.

Ces consultations étaient axées sur :

- la durabilité et l'amélioration du système d'éducation postsecondaire : les inscriptions, les formalités administratives, le financement des fourchettes d'effectifs et les droits de scolarité;
- les répercussions sociales : étudiantes et étudiants étrangers et réouverture des établissements;
- l'apprentissage des étudiantes et étudiants : microcertifications et apprentissage intégré au travail;
- l'apprentissage virtuel;
- la recherche, les données, la commercialisation et l'innovation.

Plan d'avenir

Les répercussions financières de la pandémie de COVID-19 sont importantes et variées : pertes de revenus, dépenses urgentes, coûts associés à la transition vers l'offre de services en ligne, baisse d'inscriptions à certains établissements, mises à pied de personnel, etc. Les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la recherche ont été très touchés par la pandémie de COVID-19, autant comme employeurs que comme sources de main-d'œuvre future pour l'Ontario.

La pandémie de COVID-19 a raccourci rapidement les délais et accru l'urgence de la transformation en réaction aux grands changements économiques et mondiaux. Bien que les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la recherche de l'Ontario reposent sur des bases solides, les perspectives à court terme et à long terme ont changé radicalement et témoignent de la nécessité de transformer le système pour renforcer ses avantages concurrentiels actuels et futurs.

Le plan élaboré par le ministère pour l'éducation postsecondaire et la recherche aidera ces secteurs à répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain en misant sur les forces actuelles et en priorisant la résilience économique. Ce plan jette les bases de l'avenir de l'apprentissage et de la prospérité future de la province et prévoit ce qui suit :

- les apprenantes et apprenants possèdent les compétences et les connaissances requises pour le monde du travail d'aujourd'hui et de demain;
- les établissements sont durables, pertinents et adaptés;

- la recherche et l'innovation continuent de stimuler la croissance économique de l'Ontario et de favoriser le bien-être de sa population;
- les communautés croissent et prospèrent en tirant profit de la vigueur dont continuent de faire preuve les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la recherche.

Secteur de l'éducation postsecondaire de calibre mondial

Le ministère continuera de viser l'obtention de résultats avantageux pour les étudiantes et étudiants, les employeurs et l'économie à mesure que la province progressera sur la voie de la relance économique. Les indicateurs de rendement et l'information concernant les effectifs des collèges et des universités, les rapports financiers par secteur, le taux d'obtention de diplôme, la participation au RAFEO et le taux d'emploi des personnes diplômées resteront les principaux points de données que le ministère et le secteur utilisent pour surveiller les progrès.

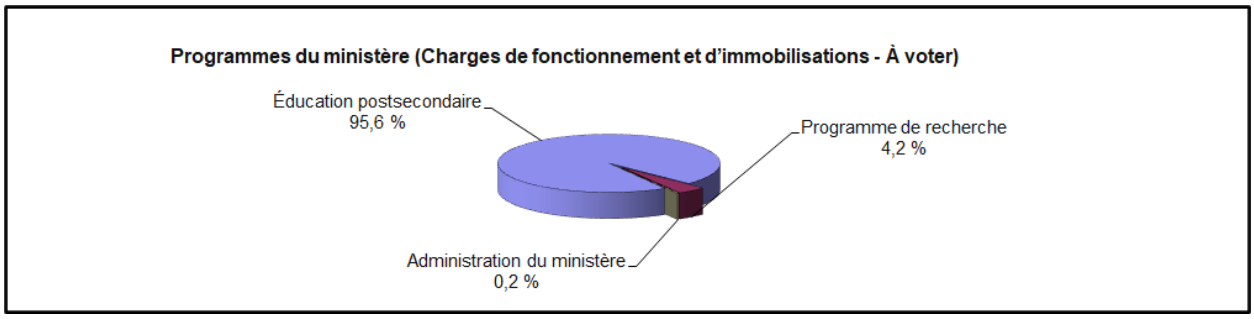

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021–2022 (M$)

Dépenses prévues du ministère 2021–2022 (M$)	
Approbations – COVID-19	**12,7**
Fonctionnement	**10 128,4**
Immobilisations	**536,8**
TOTAL	**10 677,9**

Note : Le total comprend les crédits législatifs et les redressements de consolidation. Les actifs de fonctionnement et les biens immobilisés ne sont pas inclus. Le ministère fournira jusqu'à 12 700 000 $ aux établissements postsecondaires pour l'apprentissage virtuel et pour le passeport virtuel pour l'éducation permanente.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE 2020-2021

- Octroi de 39,5 millions de dollars pour aider à l'établissement de partenariats entre le secteur de l'éducation et l'industrie et à la création de jusqu'à 8 000 occasions de perfectionnement professionnel et stages de recherche innovateurs rémunérés pour les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire, les boursières et boursiers postdoctoraux et les diplômées et diplômés récents.
- Annonce de la première stratégie de l'Ontario pour l'apprentissage virtuel dans le secteur de l'éducation postsecondaire, en plus d'un investissement de 50 millions de dollars pour élargir l'accès à une éducation « conçue en Ontario », de qualité, adaptée au marché et concurrentielle à l'échelle mondiale.
- En partenariat avec le ministère des Soins de longue durée et le ministère de la Santé, lancement du Programme accéléré de formation en services de soutien à la personne avec Collèges Ontario pour soutenir la formation de 8 200 préposées et préposés aux services de soutien à la personne et permettre à celles-ci et à ceux-ci d'obtenir leur diplôme.
- Annonce d'un investissement de 59,5 millions de dollars sur trois ans afin de soutenir la première stratégie de microcertification ontarienne, qui aidera les gens à se recycler et à perfectionner leurs compétences pour trouver un nouvel emploi.
- Investissement de 23,5 millions de dollars sur les cinq prochaines années pour appuyer des recherches et des programmes innovateurs visant à aider les personnes âgées ayant des problèmes de santé du cerveau.
- Investissement de 20 millions de dollars dans l'avancement de la recherche médicale et l'élaboration d'outils et de ressources visant à lutter contre la COVID-19 et d'autres maladies infectieuses dans le cadre du Fonds ontarien de recherche pour l'intervention rapide contre la COVID-19.
- Versement de 466 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2020-2021, aux collèges et aux universités pour le financement d'immobilisations afin de les aider à effectuer des travaux importants d'entretien, de réparation, de modernisation et de réfection.
- Versement de 106,4 millions de dollars aux universités et aux collèges financés par les fonds publics admissibles pour les aider à atténuer les répercussions financières de la pandémie de COVID-19.
- Octroi de 20 millions de dollars aux collèges de l'Ontario pour l'achat et le renouvellement de matériel didactique et de ressources d'apprentissage, y compris de matériel pour soutenir l'apprentissage virtuel des étudiantes et étudiants pendant la pandémie de COVID-19.
- Gel des droits de scolarité collégiaux et universitaires à leur niveau actuel pour les Ontariennes et Ontariens jusqu'en 2021, pour faire suite à la réduction historique de 10 % appliquée à ces droits en 2019-2020.
- Élargissement du RAFEO pour y inclure près de 600 programmes de microcertification afin de permettre l'accès aux prêts et aux subventions à un nombre accru d'apprenantes et apprenants qui veulent se perfectionner ou se recycler rapidement pour travailler dans les domaines d'emploi à forte demande d'aujourd'hui et de demain. Élargissement du RAFEO pour y inclure les

programmes admissibles offerts par des établissements autochtones à compter de l'année scolaire 2020-2021.
- Offre d'aide financière à plus de 425 000 étudiantes et étudiants dans le cadre du RAFEO en 2020-2021.
- Allégement du fardeau financier des étudiantes et étudiants emprunteurs par le report temporaire du remboursement des prêts et des intérêts sur les prêts dans le cadre du RAFEO.
- Investissement de 26,25 millions de dollars dans les soutiens en santé mentale offerts aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire en 2020-2021, soit une augmentation de 10,25 millions de dollars par rapport à l'année précédente, pour répondre à la demande de services qui s'est accrue en raison de la pandémie de COVID-19.
- Offre de soutiens à l'apprentissage en ligne aux établissements d'enseignement postsecondaire, y compris d'examens de fin d'année, pour veiller à ce que les étudiantes et étudiants puissent terminer leurs études pendant la pandémie de COVID-19.
- Annonce du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle, conçu en Ontario, pour veiller à ce que les énormes retombées socioéconomiques de la recherche et de l'innovation financées par les contribuables restent en Ontario.
- Actualisation du Cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité afin d'encourager le développement responsable de nouveaux campus d'enseignement postsecondaire, à un coût minime pour les contribuables, ainsi que l'offre d'un enseignement de qualité adapté aux besoins du marché du travail et l'établissement de plans d'expansion conformes à la planification communautaire et aux partenariats industriels.
- Annonce d'appui à la création du nouveau campus de l'Université York-Centre de Markham, le premier campus universitaire financé par les fonds publics dans la région de York.
- Conclusion historique d'ententes de mandat stratégiques (EMS) avec les 45 universités et collèges financés par les fonds publics. Ces EMS introduisent un modèle de financement axé sur le rendement qui met l'accent sur les résultats des étudiants et les résultats économiques, faisant ainsi de l'Ontario un chef de file national en matière de financement axé sur le rendement.
- Proposition de changements aux politiques contre la violence et le harcèlement sexuels dans les établissements d'enseignement postsecondaire pour veiller à ce que les victimes ne se fassent pas poser de questions non pertinentes et ne subissent pas de répercussions pour avoir enfreint les politiques en matière de consommation de drogues et d'alcool de leur établissement au moment où l'acte est survenu, car de telles questions ou répercussions pourraient les empêcher de dénoncer la violence ou le harcèlement sexuel.

Ontario

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Nom	Description	Prévisions 2021-2022 – Dépenses ($)	Prévisions 2021-2022 – Revenus ($)	Chiffres réels provisoires 2020-2021 – Dépenses ($)	Chiffres réels provisoires 2020-2021 – Revenus ($)	Chiffres réels 2019-2020 – Dépenses ($)	Chiffres réels 2019-2020 – Revenus ($)
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES)	Aide le ministre à améliorer tous les aspects de l'éducation postsecondaire, y compris la qualité et l'accessibilité de l'enseignement ainsi que la responsabilisation des établissements. Les fonctions de l'organisme sont aussi les suivantes : formuler les cibles à atteindre et les mesures de rendement à utiliser pour évaluer le secteur de l'éducation postsecondaire; évaluer le secteur de l'éducation postsecondaire, présenter le rapport d'évaluation au ministre et rendre publics les résultats; mener des recherches sur l'éducation postsecondaire; effectuer des recherches et des évaluations et rédiger des rapports sur la liberté d'expression dans l'ensemble du secteur postsecondaire.	4 100 000	S. O.	4 100 000	S. O.	4 100 000	S. O.
Conseil consultatif du Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation (FAAF)	Conseille le surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel (CPEP) au sujet de l'administration du FAAF, notamment en ce qui a trait à la gestion financière du fonds, aux critères d'évaluation de la viabilité financière des CPEP, aux lignes directrices générales à suivre en cas de fermeture d'un CPEP et aux mesures à prendre si un CPEP ferme ses portes. Des modifications législatives visant à dissoudre le Conseil consultatif du FAAF ont été adoptées et sont en voie d'être proclamées. Le FAAF est un compte autorisé par le ministère des Finances et destiné à des fins particulières dans le Trésor (compte de passif). Il contient les sommes reçues ou recueillies par l'Ontario à des fins particulières.	0	S. O.	0	S. O.	0	S. O.
Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire (CEQEP)	Fait des recommandations au ministre relativement aux demandes d'approbation pour l'offre de programmes menant à l'obtention d'un grade universitaire ou pour l'emploi du terme « université ». Ces demandes peuvent être présentées par des établissements ontariens privés qui confèrent des grades universitaires, des établissements situés à l'extérieur de la province, des collèges de l'Ontario ou tout autre établissement non autorisé à décerner des grades universitaires en vertu d'une loi ontarienne.	900 000	150 000	786 000	90 000	843 000	390 000
Conseil consultatif du Fonds pour la recherche en Ontario (CCFRO)	Examine les projets de recherche qui ont été soumis dans le cadre du Fonds pour la recherche en Ontario et du Programme de bourses de nouveaux chercheurs et qui ont été évalués par un comité d'examen, et formule des recommandations en matière de financement au ministre. Fournit également au ministre des conseils stratégiques sur le programme de recherche visant à maintenir l'Ontario concurrentiel et prospère.	2 500	S. O.	1 464,37	S. O.	0	S. O.

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

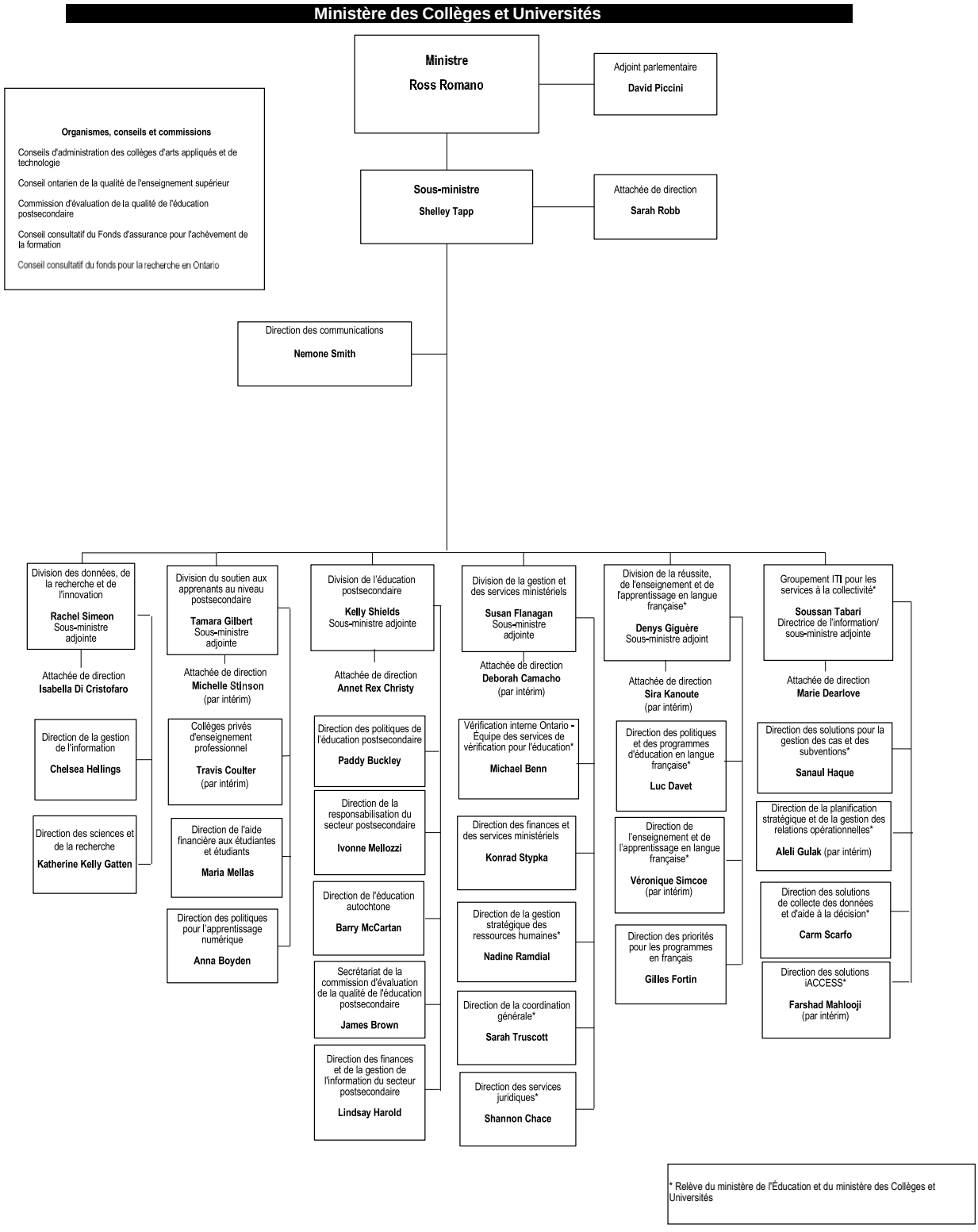

Ontario

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021		Prévisions 2020-2021*	Chiffres réels provisoires 2020-2021*	Chiffres réels 2019-2020*
	$	$	%	$	$	$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	15 126 600	(389 100)	(2,5)	15 515 700	15 756 300	23 119 356
Éducation postsecondaire	6 440 990 700	(14 047 400)	(0,2)	6 455 038 100	6 210 116 000	6 447 042 418
Programme de recherche	191 011 700	1 636 400	0,9	189 375 300	198 508 800	184 970 756
Total à voter – Charges de fonctionnement	**6 647 129 000**	**(12 800 100)**	**(0,2)**	**6 659 929 100**	**6 424 381 100**	**6 655 132 530**
Crédits législatifs	55 106 014	-	-	55 106 014	55 106 014	55 636 472
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**6 702 235 014**	**(12 800 100)**	**(0,2)**	**6 715 035 114**	**6 479 487 114**	**6 710 769 002**
Redressement de consolidation et autres redressements – Collèges	3 500 426 300	(3 895 400)	(0,1)	3 504 321 700	3 319 168 105	3 372 387 248
Redressement des charges de fonctionnement – Reclassement des charges d'intérêt liées à l'aide financière aux étudiants	(48 979 900)	-		(48 979 900)	(32 379 900)	(30 953 709)
Redressement de consolidation et autres redressements – Hôpitaux	(11 934 300)	(2 047 700)		(9 886 600)	(16 656 695)	(11 055 136)
Redressement de consolidation et autres redressements – Portefeuille immobilier général	(653 800)	5 250 800		(5 904 600)	(632 502)	(132 241)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**10 141 093 314**	**(13 492 400)**	**(0,1)**	**10 154 585 714**	**9 748 986 122**	**10 041 015 164**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
Éducation postsecondaire	422 500 000	27 400 000	6,9	395 100 000	405 100 000	363 009 840
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**422 500 000**	**27 399 000**	**6,9**	**395 101 000**	**405 101 000**	**363 009 840**
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	**422 500 000**	**27 399 000**	**6,9**	**395 101 000**	**405 101 000**	**363 009 840**
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Éducation postsecondaire	178 126 800	5 104 900	3,0	173 021 900	173 021 900	95 929 089
Programme de recherche	99 600 000	8 900 000	9,8	90 700 000	80 700 000	83 400 000
Total à voter – Charges d'immobilisations	**277 726 800**	**14 004 900**	**5,3**	**263 721 900**	**253 721 900**	**179 329 089**
Crédits législatifs	7 060 600	100	0,0	7 060 500	7 060 500	6 769 383
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**284 787 400**	**14 005 000**	**5,2**	**270 782 400**	**260 782 400**	**186 098 472**
Redressement de consolidation et autres redressements – Collèges	285 056 900	18 452 700	6,9	266 604 200	284 015 549	307 134 028
Redressement de consolidation et autres redressements – Hôpitaux	(33 028 600)	(9 451 800)		(23 576 800)	(23 576 800)	(15 091 126)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**536 815 700**	**23 005 900**	**4,5**	**513 809 800**	**521 221 149**	**478 141 374**
BIENS IMMOBILISÉS						
Éducation postsecondaire	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	**1 000**	**-**	**-**	**1 000**	**1 000**	**-**
Total du ministère – Biens immobilisés	**1 000**	**-**	**-**	**1 000**	**1 000**	**-**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**10 677 909 014**	**9 513 500**	**0,1**	**10 668 395 514**	**10 270 207 271**	**10 519 156 538**

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

Ontario

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019	Chiffres réels 2019-2020	Prévisions 2020-2021*	Prévisions 2021-2022
	$	$	$	$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	11 191 034 763	10 519 156 538	10 668 395 514	10 677 909 014
		-6 %	*1 %*	*0 %*

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2020-2021

RÉSULTATS 2020-2021

L'éducation postsecondaire est essentielle pour préparer l'avenir des étudiantes et étudiants de l'Ontario. Le secteur postsecondaire de la province, reconnu à l'échelle internationale, joue un rôle crucial dans la création d'un bassin de travailleuses et travailleurs talentueux. Il fait en sorte de combler les lacunes dans les compétences et de donner aux gens les compétences et l'éducation dont ils ont besoin pour être qualifiés et prêts à occuper un emploi.

Le gouvernement s'engage à rétablir la responsabilité et la viabilité financières dans le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario pour s'assurer que les établissements d'enseignement postsecondaire génèrent des retombées économiques et apportent les connaissances, les compétences et la formation dont ont besoin les personnes qui étudient ou travaillent dans les domaines d'emploi d'aujourd'hui et de demain.

Le soutien à la recherche en Ontario est essentiel à la commercialisation et à l'innovation; il permet d'attirer et de retenir les talents de calibre mondial dans la province. Cette activité crée des emplois hautement spécialisés et améliore la compétitivité des entreprises et des établissements de recherche de la province à l'échelle internationale. Voilà pourquoi le gouvernement continuera de collaborer avec les établissements et organismes de recherche ainsi qu'avec les hôpitaux universitaires pour garantir l'instauration d'un climat innovateur qui renforcera les capacités et créera des emplois et des occasions en plus de stimuler la croissance.

Le soutien à l'éducation postsecondaire, à la recherche et à l'innovation aidera la province à faire face à la concurrence et à prospérer dans l'économie mondiale, ces trois secteurs étant plus importants que jamais pour la revalorisation des collectivités et la relance économique de l'Ontario en réaction à la pandémie de COVID-19.

Initiatives et résultats clés

Le gouvernement simplifie la vie de la population en rendant l'éducation postsecondaire plus abordable. Le secteur postsecondaire de la province, reconnu à l'échelle internationale, donne aux gens les compétences et l'éducation dont ils ont besoin pour être qualifiés et en mesure d'occuper les emplois de qualité d'aujourd'hui et de demain, ce qui permettra à l'Ontario de redevenir, à juste titre, le moteur économique du Canada.

Les programmes de recherche de l'Ontario sont essentiels à l'évolution des technologies et des pratiques en éducation et en affaires.

Soutien à la population étudiante et aux établissements pendant la pandémie de COVID-19

Allégement de six mois au titre du remboursement des prêts et du cumul de l'intérêt dans le cadre du RAFEO

Le gouvernement a suspendu le remboursement des prêts du RAFEO du 30 mars 2020 au 30 septembre 2020; pendant cette période, les emprunteuses et emprunteurs n'étaient pas tenus de rembourser leurs prêts, et les intérêts ne s'accumulaient pas sur ces prêts. Cet allégement leur a permis de reporter des paiements de remboursement du principal totalisant quelque 100 millions de dollars et de reporter des intérêts totalisant quelque 30 millions de dollars, leur apportant ainsi un soulagement en cette période d'incertitude causée par la pandémie de COVID-19.

Solutions numériques pour aider les étudiantes et étudiants à terminer leurs études

Pour veiller à ce que les étudiantes et étudiants terminent avec succès l'année scolaire, l'Ontario a collaboré avec eCampusOntario afin de mettre à la disposition des établissements d'enseignement postsecondaire des soutiens numériques à l'apprentissage. Ces soutiens provisoires, offerts en français et en anglais, ont donné aux universités et collèges financés par les fonds publics accès à la technologie dont ils avaient besoin pour la tenue d'évaluations en ligne sécurisées tout en préservant la confidentialité des renseignements sur les étudiantes et étudiants ainsi que l'intégrité des évaluations scolaires. En outre, Contact Nord a offert du soutien aux établissements d'enseignement postsecondaire, aux corps professoraux et aux étudiantes et étudiants pendant leur transition rapide vers l'enseignement et l'apprentissage en ligne.

Soutien aux établissements pendant la pandémie de COVID-19

La province a offert un financement supplémentaire de 25 millions de dollars réparti entre les établissements autochtones, les universités et les collèges financés par les fonds publics pour aider chaque établissement à satisfaire leurs besoins les plus pressants dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (nettoyage en profondeur, achat de fournitures médicales, offre de soutien en santé mentale, etc.).

Une somme supplémentaire de 106,4 millions de dollars a été versée aux universités et aux collèges financés par les fonds publics admissibles qui en avaient le plus besoin pour atténuer les répercussions financières de la pandémie de COVID-19 en 2020-2021.

Soutien à la recherche sur la COVID-19

Dans le cadre du Fonds ontarien de recherche pour l'intervention rapide contre la COVID-19, le gouvernement a investi 20 millions de dollars dans la recherche et l'innovation pour soutenir la recherche sur la COVID-19 et miser sur les forces de

l'industrie, des partenaires scientifiques du secteur sans but lucratif et des établissements de recherche de calibre mondial de l'Ontario. Une partie de cette somme visait à faciliter la commercialisation des projets menés dans le cadre du Fonds, pour veiller à ce que la recherche financée par les contribuables profite d'abord aux Ontariennes et Ontariens.

Le personnel du ministère a travaillé en étroite collaboration avec des intervenantes et intervenants, y compris avec Collèges Ontario, le Conseil des universités de l'Ontario et le Council of Academic Hospitals of Ontario, pour encourager la soumission de projets de recherche au moyen du site Web L'Ontario, ensemble dans le cadre du Fonds ontarien de recherche pour l'intervention rapide contre la COVID-19. Plus de 700 demandes complètes ont été reçues et vérifiées au moyen d'un processus d'examen par les pairs.

Le gouvernement a financé 35 projets de recherche. Dans le cadre de ceux-ci, des chercheuses et chercheurs travaillent à trouver des façons de prévenir, de détecter et de traiter la COVID-19. Ces projets sont axés sur des domaines précis comme la mise au point de vaccins, le diagnostic, le développement de médicaments, les essais de médicaments, les sciences sociales et la santé mentale.

De plus, le gouvernement a créé la Plateforme ontarienne des données sur la santé (PODS), qui donne aux chercheuses et chercheurs un accès confidentiel à des ensembles de données liées portant sur la santé dans un environnement utilisateur sécurisé et très performant.

Éducation plus abordable

Aide financière aux étudiantes et étudiants manifestement dans le besoin

Le RAFEO offre une aide financière aux étudiantes et étudiants admissibles de niveau postsecondaire. Cette aide continue notamment à être offerte sous forme de subventions, de prêts, de bourses, de bourses d'études et d'autres types de programmes.

Pour la première fois, à compter de l'année scolaire 2020-2021, les étudiantes et étudiants inscrits à des programmes admissibles offerts de façon indépendante par des établissements autochtones peuvent présenter une demande au RAFEO.

Gel des droits de scolarité

Le gouvernement est résolu à rendre l'éducation postsecondaire abordable. Réduire les droits de scolarité et rendre l'éducation postsecondaire abordable font partie du plan gouvernemental visant à faciliter l'accès à la formation nécessaire pour trouver un emploi bien rémunéré. En 2019-2020, les droits de scolarité des étudiantes et étudiants de toutes

les universités et de tous les collèges financés par les fonds publics ont été réduits de 10 %. Pour l'année scolaire 2020-2021, les droits sont gelés au niveau de 2019-2020.

Établissement d'incitatifs pour la réussite

Amélioration des résultats des étudiantes et étudiants – Financement axé sur le rendement

Pour la période de 2020 à 2025, le gouvernement a élaboré de nouvelles ententes de mandat stratégiques sans précédent. Ces ententes individuelles conclues entre le gouvernement et les 45 universités et collèges financés par les fonds publics vont lier une plus grande partie des subventions de fonctionnement accordées aux établissements d'enseignement postsecondaire de la province aux résultats des étudiantes et étudiants et aux résultats économiques, ce qui fait de l'Ontario un chef de file national en matière de financement axé sur le rendement.

Ce modèle de financement « conçu en Ontario » et axé sur le rendement contribuera à faire en sorte que les étudiantes et étudiants acquerront l'éducation, les compétences et l'expérience nécessaires pour trouver un bon emploi en veillant à ce que les établissements d'enseignement postsecondaire offrent des programmes adaptés aux demandes du marché du travail.

En fondant une partie du financement qu'il accorde sur le rendement, le gouvernement de l'Ontario encourage les établissements à faire en sorte que leurs étudiantes et étudiants et leurs diplômées et diplômés possèdent les habiletés pratiques nécessaires pour entreprendre une carrière enrichissante aujourd'hui et demain.

En raison des problèmes que la pandémie de COVID-19 cause à tous les secteurs, y compris à celui de l'éducation postsecondaire, le gouvernement a décidé de reporter de deux ans (2020-2021 et 2021-2022) la mise en œuvre du financement axé sur le rendement, pour aider à offrir stabilité et prévisibilité aux universités et aux collèges financés par les fonds publics de l'Ontario.

Réduction des formalités administratives

Le ministère continue d'appuyer l'initiative pangouvernementale qui vise à réduire le fardeau réglementaire, en faisant, entre autres, ce qui suit :

- favoriser le développement et l'expansion du système d'éducation postsecondaire pour aider les établissements d'enseignement autant que les étudiantes et étudiants;
- améliorer la mobilisation et mettre à jour la politique en matière d'apprentissage virtuel pour les collèges privés d'enseignement professionnel;
- proposer des modifications législatives pour venir en aide aux établissements privés;

- entreprendre l'examen de politiques et de programmes divers pour réduire le fardeau administratif et moderniser les programmes actuels.

Maximisation des occasions de commercialisation

Propriété intellectuelle

En juillet 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle, conçu en Ontario, pour veiller à ce que les énormes retombées socioéconomiques de la recherche et de l'innovation financées par les contribuables restent en Ontario.

Comme l'Ontario est la province du Canada où le nombre de brevets délivrés est le plus élevé et où se mène le plus de recherche de calibre mondial, il est important de veiller à ce que les Ontariennes et Ontariens tirent profit des investissements dans les activités de recherche et de développement, y compris dans celles qui ont trait à COVID-19.

Le gouvernement renforce la position de l'Ontario en matière la propriété intellectuelle par le lancement du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle. Ce plan contribuera à la compétitivité économique à long terme de la province en priorisant la génération, la protection et la commercialisation de la PI.

Partenariats innovateurs en entrepreneuriat

Le ministère a présenté une nouvelle politique pour établir des partenariats innovateurs entre des collèges financés par les fonds publics et des fournisseurs de services privés qui favoriseront le développement de la main-d'œuvre ontarienne et la création d'emplois tout en aidant à répondre à la demande croissante en travailleuses et travailleurs qualifiés dans la province.

Cette politique aidera aussi les collèges à améliorer leur viabilité financière et à faire face à la concurrence en leur permettant de réinvestir les retombées économiques dans leur campus principal et les communautés locales. En outre, elle donnera aux collèges une plus grande marge de manœuvre qui leur permettra de répondre à la forte demande des étudiantes et étudiants étrangers en éducation postsecondaire de qualité en Ontario et de diversifier leur population étudiante.

Main-d'œuvre dynamique – éducation postsecondaire

Apprentissage par l'expérience

Les occasions d'apprentissage par l'expérience offertes par les établissements autochtones, les universités, les collèges financés par les fonds publics et les collèges privés d'enseignement professionnel de l'Ontario aident les étudiantes et étudiants à

acquérir les compétences nécessaires pour trouver de bons emplois après l'obtention de leurs diplômes.

Le gouvernement a appuyé la création de plus de 129 000 occasions d'apprentissage par l'expérience en investissant plus de 50 millions de dollars pour aider les universités et collèges financés par les fonds publics, les employeurs et d'autres organisations à modifier les cours pour rendre service aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire de façon à leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires à l'emploi.

En 2020-2021, le ministère a octroyé 34 millions de dollars à Mitacs pour l'aider à créer des milliers d'occasions de perfectionnement professionnel et de stages de recherche innovateurs rémunérés pour les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire et les boursières et boursiers postdoctoraux.

Autonomie en sciences infirmières

En 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que les collèges et universités seraient autorisés à offrir des programmes menant à un baccalauréat en sciences infirmières sur une base autonome pour ainsi donner un plus grand choix aux étudiantes et étudiants. La nouvelle politique permet aux établissements de bénéficier d'une plus grande autonomie et d'une plus grande souplesse relativement aux programmes offerts tout en maintenant l'excellence des études menant à un grade en sciences infirmières. En mars 2021, le Collège Humber est devenu le premier collège à offrir un grade en sciences infirmières sur une base autonome.

Accès à l'éducation

Éducation postsecondaire en langue française

Pour aider plus de 30 000 étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire inscrits à des programmes bilingues et en langue française en Ontario, le gouvernement octroie quelque 74 millions de dollars aux établissements francophones et bilingues afin qu'ils puissent continuer d'offrir des programmes et des services en français à leurs étudiantes et étudiants ou leur en offrir de nouveaux.

La mise sur pied de l'Université de l'Ontario français marque un jalon historique pour la communauté francophone de l'Ontario. Afin d'aider cette université, le gouvernement provincial collabore avec le gouvernement fédéral pour en partager les frais de démarrage. Une nouvelle entente de financement, élaborée au début de 2020, prépare le terrain pour permettre à cette université d'accueillir sa première cohorte d'étudiantes et étudiants au nouveau campus de Toronto en septembre 2021.

Cette nouvelle université montre clairement l'engagement du gouvernement à renforcer la vitalité de la communauté francophone, à investir dans son avenir et à s'assurer qu'elle continuera de contribuer activement à la prospérité de l'Ontario.

Financement des immobilisations

Le gouvernement de l'Ontario aide les collèges et universités à moderniser leurs campus et à améliorer les expériences d'apprentissage des étudiantes et étudiants en leur octroyant du financement chaque année dans le cadre du Fonds de réfection des installations (FRI) et du Fonds d'amélioration du matériel et des ressources dans les collèges (FAMRC).

En 2020-2021, le gouvernement de l'Ontario a versé quelque 164 millions de dollars aux collèges et aux universités pour les aider à moderniser et à rénover leurs campus.

- En 2020-2021, grâce au FRI du gouvernement, les collèges et universités de l'Ontario ont reçu près de 144 millions de dollars, au total, pour effectuer les travaux nécessaires d'entretien, de réparation, de rénovation et de modernisation de leurs installations. Les fonds versés aident les établissements à offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire à leurs étudiantes et étudiants, à leur corps professoral et au reste de leur personnel.

- En 2020-2021, les collèges de l'Ontario ont aussi reçu un total de 20 millions de dollars dans le cadre du FAMRC pour l'achat et le renouvellement de matériel didactique et de ressources d'apprentissage essentiels. Les fonds versés les aideront à offrir des programmes d'enseignement et de formation de qualité qui seront pertinents, suivront l'évolution des besoins des employeurs et résoudront les problèmes liés à l'apprentissage pendant la pandémie de COVID-19.

En juin 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé son appui au campus de l'Université York-Centre de Markham conformément au nouveau Cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité, qui encourage le développement responsable de nouveaux campus d'enseignement postsecondaire. Ce nouveau campus, qui devrait ouvrir ses portes au printemps 2023, offrira aux étudiantes et étudiants de Markham un meilleur accès aux programmes d'études postsecondaires de premier cycle et des cycles supérieurs dans les domaines des technologies et de l'entrepreneuriat. De plus, il devrait générer plus de 350 millions de dollars en retombées économiques et créer 2 000 emplois dans la communauté.

Stratégie pour l'apprentissage virtuel

Le 11 décembre 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un investissement de 50 millions de dollars dans les technologies d'apprentissage et d'enseignement virtuels

pour élargir l'accès à une éducation « conçue en Ontario », de qualité, adaptée au marché et concurrentielle à l'échelle mondiale.

La Stratégie pour l'apprentissage virtuel, éclairée par des consultations auprès du secteur de l'éducation postsecondaire, met l'accent sur l'importance de soutenir la croissance dans le domaine de l'apprentissage virtuel pour ainsi pouvoir offrir des services accessibles, durables et de qualité. De plus, elle soutient les efforts de l'Ontario pour accroître son empreinte numérique et bâtir la main-d'œuvre qualifiée qui stimulera l'économie de la province lorsqu'elle se remettra des effets de la pandémie de COVID-19. La Stratégie pour l'apprentissage virtuel se fonde sur le travail effectué par des organismes de l'Ontario existants voués à l'apprentissage numérique, Contact Nord et eCampusOntario, et met à ces organismes à contribution pour améliorer l'accès et stimuler l'innovation dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage virtuels.

L'apprentissage virtuel peut améliorer l'accès aux occasions d'apprentissage, en français comme en anglais, car il peut être effectué en tout temps et en tout lieu, ce qui donne à toutes les Ontariennes et à tous les Ontariens une occasion équitable de faire face à la concurrence sur le marché du travail.

Santé et sécurité sur les campus

L'éducation postsecondaire est essentielle pour préparer l'avenir des étudiantes et étudiants de l'Ontario. Pour permettre à ces étudiantes et étudiants de réaliser leur plein potentiel, les établissements d'enseignement postsecondaire de la province doivent leur offrir un milieu sécuritaire et propice à l'apprentissage.

Étudiantes et étudiants handicapés

En 2020-2021, le ministère a versé quelque 60 millions de dollars aux collèges, aux universités et aux établissements autochtones pour les aider à offrir des mesures d'adaptation et des services et ainsi fournir aux étudiantes et étudiants handicapés le soutien dont elles et ils ont besoin pour réussir leurs études.

Les fonds peuvent servir à fournir divers services, y compris la prise de mesures d'adaptation et l'offre de conseils connexes, le soutien à la transition, l'intervention en faveur de l'évaluation diagnostique et l'offre d'un soutien scolaire et social aux étudiantes et étudiants handicapés. Le ministère consultera les établissements pour déterminer la marche à suivre optimale pour ce financement.

Soutien en santé mentale

Les besoins en santé mentale de la population étudiante de niveau postsecondaire ont augmenté au cours des dix dernières années, en Ontario comme dans le reste du pays. Le ministère continuera de travailler avec ses partenaires du secteur postsecondaire pour

créer les conditions qui aideront les jeunes à accéder à l'éducation postsecondaire et à réussir leurs études. Pour ce faire, il offrira notamment du soutien en santé mentale. En outre, il continuera de collaborer avec le ministère de la Santé pour honorer les engagements pris dans la stratégie pluriannuelle de santé mentale et de lutte contre les dépendances intitulée *Vers le mieux-être*.

Subvention pour la sécurité sur les campus

Le ministère sait que les collèges et les universités sont conscients de l'importance d'offrir un milieu d'apprentissage sécuritaire et prennent toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la violence à caractère sexuel sur les campus. Depuis 2019, il investit six millions de dollars par année dans la Subvention pour la sécurité sur les campus. Ces fonds aident les universités et collèges financés par les fonds publics à offrir des programmes de sécurité sur les campus, y compris des programmes de prévention de la violence à caractère sexuel sur les campus, et des mesures de soutien connexes.

Instituts de recherche et programmes de financement

Soutien de la croissance grâce à la recherche et à la technologie

Le ministère des Collèges et Universités investit dans la recherche et l'innovation en Ontario pour encourager le développement et la réalisation d'activités de recherche essentielles dans les établissements d'enseignement postsecondaire de la province et le secteur de l'innovation en général. Le ministère stimule l'économie de l'innovation en Ontario en encourageant l'excellence en recherche de calibre mondial.

L'Ontario finance la recherche menée par les collèges, les universités et les hôpitaux de recherche de la province dans le cadre de trois programmes de financement : le Programme d'excellence en recherche du Fonds pour la recherche en Ontario, le Programme d'infrastructure de recherche du Fonds pour la recherche en Ontario et le Programme de bourses de nouveaux chercheurs. Dans le cadre de ces programmes concurrentiels, des projets à financer sont sélectionnés au moyen d'un processus d'examen par les pairs qui en démontre l'excellence en recherche et la valeur stratégique pour la province.

Ces activités permettent au gouvernement de contribuer au succès économique à long terme de l'Ontario de la façon suivante :

- renforcement de la capacité de recherche de l'Ontario (sur le plan des talents, des infrastructures et des opérations);
- financement de la recherche fondamentale et appliquée dans toutes les disciplines, mais surtout dans les secteurs prioritaires;
- comblement des lacunes créées par l'industrie et le gouvernement fédéral et utilisation de tous les fonds possibles en provenance de ses partenaires (les établissements, le gouvernement fédéral et l'industrie).

La contribution du ministère à la recherche vise à accélérer l'économie de l'innovation en Ontario en encourageant l'excellence en recherche de calibre mondial dans la province dans le but de mettre en place un réseau pour les innovations de demain, y compris la recherche dans des domaines prioritaires menant à la commercialisation, ainsi que les emplois et les talents hautement spécialisés nécessaires à la croissance des entreprises ontariennes.

Création d'un climat d'affaires concurrentiel

Les établissements d'enseignement postsecondaire et hôpitaux universitaires de l'Ontario font des recherches de grande qualité qui contribuent à l'économie fondée sur l'innovation en Ontario. Cette base de recherche est étayée par un réseau d'intermédiaires qui ont pour vocation d'aider les entrepreneurs à passer de l'étape de l'idée au démarrage d'une entreprise florissante.

Instituts de recherche de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario continue de collaborer avec les établissements d'enseignement postsecondaire, les organismes de recherche et l'industrie pour garantir l'instauration d'un climat innovateur qui renforcera les capacités et créera des emplois et des occasions en plus de stimuler la croissance.

Les instituts de recherche financés par le ministère, comme l'Institut Périmètre et l'Institut ontarien de recherche sur le cancer, représentent des pôles d'excellence dans le milieu de la recherche en Ontario. Certains se sont imposés comme centres d'excellence mondiale en recherche. Leur mandat varie : certains mènent des recherches, certains en financent et d'autres catalysent ou coordonnent les sphères de recherche à l'échelle de l'Ontario et appuient la commercialisation des découvertes.

Les instituts de recherche de l'Ontario sont essentiels à l'évolution des technologies et des pratiques en éducation et en affaires.

En février 2020, les activités de recherche qui relevaient du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce ont été transférées au ministère des Collèges et Universités. Ce dernier est donc devenu responsable de l'Institut Périmètre de physique théorique, du Fields Institute for Research in Mathematical Sciences, de l'Ontario Genomics et de Calcul Ontario. Grâce à ce changement, le mandat actuel de l'Ontario et son engagement à l'égard de la recherche cadrent maintenant mieux avec les innovations majeures qui voient le jour dans le secteur de l'éducation postsecondaire ontarien, de calibre mondial.

En 2020-2021, le ministère a versé plus de 120 millions de dollars comme soutien financier à huit instituts de recherche :

- Essais cliniques Ontario;
- Calcul Ontario;
- le Fields Institute for Research in Mathematical Sciences;
- l'Institut ontarien du cerveau (IOC);
- l'Ontario Genomics;
- l'Institut ontarien de recherche sur le cancer;
- l'Institut Périmètre de physique théorique;
- le Centre for Aging + Brain Health Innovation (CABHI).

De plus, en décembre 2020, le ministère a conclu une nouvelle entente de paiement de transfert avec le CABHI, qui prévoit l'octroi de 23,5 millions de dollars en financement sur les cinq prochaines années pour aider ce centre à améliorer la qualité de vie des personnes âgées atteintes de démence et de la maladie d'Alzheimer. La somme versée financera des recherches et des programmes innovateurs pour aider les personnes âgées ayant des problèmes de santé du cerveau à vivre dans leur maison plus longtemps, ainsi que pour réduire les coûts de prestation des soins.

Reconnaissance et célébration de l'innovation

Chaque année, le ministère reconnaît les travaux innovateurs menés dans le secteur postsecondaire par des diplômées et diplômés, des chercheuses et chercheurs et des leaders de premier plan qui stimulent la croissance économique et améliorent la qualité de vie.

- Puisque les collèges ont tourné leur attention vers la gestion des nombreux défis persistants et variés associés à la pandémie de COVID-19, Collèges Ontario a pris la décision difficile d'annuler la remise des Prix du premier ministre en 2020.
- Chaque année, le Prix John Charles Polanyi est remis à des chercheuses et chercheurs en début de carrière qui font de la recherche postdoctorale dans une université ontarienne et qui représentent la prochaine génération d'innovateurs de l'Ontario. En décembre 2020, l'Ontario a reconnu la contribution de deux chercheuses et de trois chercheurs de haut calibre dans les domaines de la chimie, de la physiologie ou de la médecine, de la physique et de la science économique.

Bourse d'études pour la commémoration

Le 8 janvier 2020, 176 personnes, dont 57 Canadiennes et Canadiens, ont péri dans l'écrasement d'un avion de ligne ukrainien près de Téhéran. Il s'est avéré que 34 victimes travaillaient ou étudiaient à une université ou un collège de l'Ontario. Pour rendre hommage aux personnes disparues, le gouvernement de l'Ontario a préparé une bourse d'études pour l'année scolaire 2020-2021. Il octroiera 57 bourses de 10 000 $ à des étudiantes et étudiants, une à la mémoire de chaque victime.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021

Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021*	
Approbations – COVID-19	**20,0**
Autres – Fonctionnement	**9 729,0**
Immobilisations	**521,2**
Effectif (au 31 mars 2021)**	**384,3**

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère du Développement économique, de la Création d’emplois et du Commerce

ISSN 2562-6043

This document is also available in English.

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 3

Objectifs généraux du ministère 3

Programmes du ministère 6

Intervention contre la COVID-19 13

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022 21

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 24

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC) 25

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES 27

Tableau A1 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit 27

LOIS 29

ABRÉVIATIONS 30

ANNEXE 31

RAPPORT ANNUEL 31

Ontario

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC) s'attache à faire prévaloir une économie résiliente, innovante et concurrentielle à l'échelle mondiale. Pour stimuler la croissance économique de l'Ontario, il s'est fixé cinq priorités :

- soutenir la croissance des petites et moyennes entreprises;
- favoriser la croissance dans les secteurs et les régions;
- stimuler l'innovation;
- ouvrir des portes en matière de commerce et d'investissement;
- réduire les formalités administratives et le fardeau qui en découle.

Au cours du dernier exercice et depuis le début de la pandémie, le MDECEC a entrepris la mise en place de mesures fondamentales qui devraient lui permettre de respecter ses priorités et son mandat. Il mettra l'accent sur la relance économique en donnant aux entreprises les moyens de s'adapter à la réalité d'une pandémie et en faisant de l'Ontario un pôle d'innovation et une destination de choix pour l'investissement.

L'Ontario dispose d'une base économique solide, mais il existe des obstacles de longue date à la croissance qui doivent être éliminés. Afin de stimuler la relance après la pandémie de COVID-19, il faudra une approche plus stratégique pour favoriser une croissance économique globale et inclusive.

Voici quelques priorités clés autour desquelles s'articule le plan du ministère :

1. **Intervention contre la pandémie :** Le ministère stimulera la production intérieure au moyen du fonds L'Ontario, ensemble, qui fournit un soutien financier à la mise en place, en Ontario, de chaînes d'approvisionnement en produits et en services de secours en raison de la COVID-19. En outre, il aidera les entreprises grâce à la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, à la Subvention de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes et à la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises du secteur du tourisme et du voyage.

2. **Investissements Ontario :** Il importe plus que jamais de faire de l'Ontario une destination de choix pour l'investissement. En tant que nouvel organisme ontarien de promotion de l'investissement, Investissements Ontario améliorera la capacité de l'Ontario à faire face à la concurrence des autres provinces et territoires pour attirer de nouveaux investissements stratégiques dans des secteurs clés en adoptant une démarche propre au secteur privé.

3. **Plan pour le secteur automobile :** Ce plan comprend le nouveau Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules, qui s'appuiera sur les réussites du Réseau d'innovation pour les véhicules autonomes (RIVA), accélérera la mise au point des voitures électriques de nouvelle génération et soutiendra l'Ontario dans son rôle de pôle de fabrication au Canada. Il comprend aussi la deuxième phase du plan Piloter la prospérité, qui vise à mieux outiller le ministère pour répondre aux besoins et aux défis propres au secteur automobile.

4. **Innovation et propriété intellectuelle :** L'organisme central ontarien responsable des ressources cherchera à accroître la compétitivité économique de l'Ontario à long terme en privilégiant la protection et la commercialisation de la propriété intellectuelle (PI).

5. **Croissance des petites entreprises et réduction des formalités administratives :** Il s'agit avant tout d'appuyer les entreprises des rues commerçantes dans leur transformation numérique pour qu'elles s'adaptent à la nouvelle réalité créée par la COVID-19.

Le ministère s'engage à aider les entreprises ontariennes de toutes tailles, des petites et moyennes entreprises (PME) aux grandes multinationales, à se développer dans des secteurs stratégiques comme l'automobile, l'aérospatiale, les sciences de la vie, la technologie numérique, la fabrication de pointe, les produits chimiques, l'acier, les technologies propres, la technologie financière et la cybersécurité. Les entrepreneurs et les petites entreprises jouent un rôle capital dans les communautés de la province en créant des emplois, en approvisionnant les grandes entreprises, en mettant de nouvelles idées, méthodes et ressources au service de l'économie et en contribuant à la prospérité de l'Ontario.

Intervention contre la COVID-19

L'Ontario connaît son lot de difficultés économiques, nombre d'entre elles ayant été causées ou aggravées par la pandémie de COVID-19. Cette pandémie pose des problèmes fondamentaux pour les entreprises ontariennes de toutes tailles : elle engendre des coûts imprévus et impose des exigences en matière de santé et de sécurité, en plus d'avoir changé radicalement le comportement des consommateurs et perturbé les chaînes d'approvisionnement.

Le ministère joue un rôle stratégique et prépondérant dans l'élaboration de mesures de soutien et de reprise économiques pour aider les entreprises touchées par la COVID-19. Notamment, il dirige une analyse interministérielle des questions concernant les secteurs et les intervenants et offre un cadre pour la prise de mesures économiques coordonnées avec ses partenaires essentiels de la fonction publique de l'Ontario et des administrations fédérale, provinciale et municipales.

La protection de l'économie provinciale est le deuxième pilier du Budget de 2021, qui soutient les familles, les travailleuses et travailleurs et les employeurs. Voici ce qu'englobent les investissements totaux de 23,3 milliards de dollars dans la protection de l'économie :

- Pendant l'exercice 2020-2021, la Province a lancé la **Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises**, qui apporte une aide de 10 000 $ à 20 000 $ aux petites entreprises admissibles. D'après les demandes reçues à la mi-mars, le gouvernement estime qu'environ 120 000 petites entreprises se partageront une aide de 1,7 milliard de dollars grâce à cette subvention au moment où elles en auront le plus besoin. À l'aide de ces deux blocs de financement, la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises fournira une aide estimative de 3,4 milliards de dollars à ces quelque 120 000 petites entreprises ontariennes, ce qui les aidera à traverser cette période difficile et à protéger les emplois.

- Le gouvernement veut améliorer le **programme Digital Main Street**, une initiative de 57 millions de dollars prise pour aider 22 900 entreprises ontariennes à établir et à renforcer leur présence en ligne. Ce programme aide les entreprises à accroître leur visibilité numérique et à accéder à de nouveaux marchés. À ce jour, il a pu aider près de 20 000 petites entreprises à augmenter leurs services numériques. En outre, il créera des emplois pour plus de 1 400 étudiantes et étudiants.

- Le ministère a mis sur pied l'organisme Investissements Ontario en juin 2020, et le **Fonds pour Investissements Ontario** a été créé dans le cadre du Budget de 2021. L'organisme fournira aux investisseurs une expertise et des services opportuns et adaptables, en considération des possibilités d'investissement, ce qui comprend des renseignements sur l'aide financière offerte, du soutien en matière de talents, de même que des services de conseil et de concierge. Dans le Budget de 2021, le gouvernement s'engage à investir 400 millions de dollars sur quatre ans dans la création du Fonds pour Investissements Ontario, qui soutiendra Investissements Ontario et encouragera les investissements dans les secteurs clés que sont la fabrication de pointe, la technologie et les sciences de la vie. Ce fonds ciblera les investissements de nouvelle génération pour favoriser la relance à la suite de la pandémie de COVID-19.

- La Province investira 56,4 millions de dollars sur les quatre prochaines années dans la création du **Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules (ROIV)**. Ce réseau s'appuiera sur les réussites du RIVA, accélérera la mise au point de la prochaine génération de technologies de mobilité et de véhicules électriques, connectés et autonomes, et soutiendra l'Ontario dans son rôle de pôle de fabrication au Canada.

- Le gouvernement provincial a créé le **fonds L'Ontario, ensemble** afin d'aider les fabricants à réorganiser leurs activités pour produire de l'équipement de protection individuelle (EPI) de même que des fournitures et du matériel essentiels, et à élaborer des solutions et des services technologiques pour permettre aux entreprises de rouvrir en toute sécurité et de protéger le personnel de première ligne. L'Ontario investit 50 millions de dollars supplémentaires en 2021-2022 pour continuer de soutenir les entreprises locales et ainsi renforcer davantage les capacités dans la province et contribuer à la sécurité de la population. Ce financement additionnel porte à 100 millions de dollars le total des fonds engagés par le gouvernement sur deux ans.

- Au cours de sa première année d'existence, le **programme Fabriqué en Ontario, lancé par Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC)**, a sensibilisé les consommateurs aux produits fabriqués en Ontario. À ce jour, quelque 2 000 fabricants de toutes tailles ont enregistré plus de 9 000 produits auprès de MEC afin d'obtenir la désignation « Fabriqué en Ontario ». L'initiative profite aux fabricants et aux consommateurs depuis le début de la pandémie de COVID-19 et continuera de le faire durant la période de relance qui suivra. L'Ontario investira jusqu'à trois millions de dollars par année jusqu'en 2023-2024 pour financer les améliorations au programme Fabriqué en Ontario, de manière à aider davantage de détaillants et de fabricants, à encourager la participation et à faire connaître les produits fabriqués en Ontario auprès des consommateurs.

- En août 2020, les gouvernements de l'Ontario et du Canada ont annoncé ensemble qu'ils s'associaient à l'entreprise **3M Canada** afin qu'elle puisse augmenter la capacité de ses installations de Brockville pour fabriquer des masques N95 en Ontario. Les deux ordres de gouvernement injectent 23,33 millions de dollars pour contribuer aux 70 millions de dollars investis par 3M dans les immobilisations. Grâce à cette initiative, l'entreprise sera en mesure de satisfaire à la demande en masques du secteur privé, de l'Ontario et du marché nord-américain durant et après la pandémie. L'entente sur cinq ans conclue avec 3M pour la fourniture de 50 millions de masques chaque année à compter du début de 2021 permettra de répondre à la demande actuelle des travailleuses et travailleurs de la santé de première ligne en Ontario et partout au Canada. Le 7 avril 2021, le gouvernement a annoncé que les masques N95 fabriqués en Ontario commençaient à émerger de la chaîne de production de l'usine 3M de Brockville.

Programmes du ministère

Le ministère offre divers programmes, services et outils pour aider les entreprises, stimuler l'innovation et présenter l'Ontario comme une source de produits et de services de grande qualité et l'endroit idéal pour investir et prospérer.

Ontario

Voici les grandes priorités du ministère :

1. Intervention contre la pandémie

Le ministère joue un rôle prépondérant en mettant à profit ses relations avec les entreprises pour continuer de développer la chaîne d'approvisionnement en EPI de la province, et il collabore étroitement avec ApprovisiOntario à l'élaboration d'une stratégie d'approvisionnement. Le ministère aide les fournisseurs potentiels d'EPI essentiel à déterminer leur état de préparation, en plus de superviser le processus d'approvisionnement intérieur avec ses partenaires. Entre autres, il surveille et analyse la capacité de production intérieure réelle et potentielle pour garantir la disponibilité de sources locales d'EPI advenant une autre pandémie.

Dans le cadre de ses activités d'intervention contre la pandémie, le ministère se charge aussi de la prestation de programmes d'aide aux petites entreprises touchées par la pandémie, y compris de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, de la Subvention de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes et de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises du secteur du tourisme et du voyage.

En outre, le ministère dirige l'élaboration d'une stratégie de dépistage dans le secteur privé, notamment le lancement d'un portail Web qui mettra les entreprises ayant besoin de tests en contact avec celles qui en vendent.

Intervention contre la COVID-19

- Le ministère met à profit ses relations avec les entreprises et s'associe à elles pour continuer de développer la chaîne d'approvisionnement en EPI de la province, et il collabore étroitement avec ApprovisiOntario à l'élaboration d'une stratégie d'approvisionnement.
- Le ministère aide les fournisseurs potentiels d'EPI essentiel à déterminer leur état de préparation, en plus de superviser le processus d'approvisionnement avec ses partenaires.
- Le ministère surveille et analyse la capacité de production intérieure réelle et potentielle pour garantir la disponibilité de sources locales d'EPI advenant une autre pandémie.
- Le ministère fait le point avec les entreprises pour obtenir un inventaire exact de leur EPI.
- Le ministère répond aux besoins urgents ou émergents et comprend ou anticipe la demande d'articles précis, y compris de matières premières, ainsi que les quantités voulues, pour mobiliser les forces de l'industrie en conséquence. Il évalue et comprend la capacité réelle et potentielle d'accroître

ou de réduire la production suivant les besoins des différents secteurs en Ontario.

- Le ministère continue de favoriser les partenariats entre le gouvernement et les entreprises et d'élaborer des mesures de soutien, comme des prêts et des subventions, visant à s'assurer le concours des fournisseurs et des fabricants ontariens, tout en travaillant avec ses partenaires pour :
    - améliorer l'efficacité de la production et offrir des programmes de formation flexibles permettant aux entreprises d'accroître rapidement leur production;
    - encourager les entreprises de fabrication à adopter des méthodes et des technologies faciles à adapter à la production de fournitures essentielles;
    - stimuler l'innovation et exploiter l'écosystème de la technologie et des sciences de la vie de manière à apporter de nouvelles solutions aux problèmes posés par la pandémie.
- Le ministère utilise le fonds L'Ontario, ensemble afin d'aider les entreprises à se réorganiser ou à apporter des changements technologiques pour produire des fournitures essentielles.
- Voici ce qui a été observé jusqu'à présent à la suite des efforts déployés par l'Ontario :
    - des entreprises se sont réorientées vers la production d'EPI pour répondre aux besoins de la province en temps de crise, mais jamais dans l'intention de le faire à long terme;
    - des entreprises se sont réorientées vers la production d'EPI ou ont considérablement étendu leurs activités parce qu'elles y ont vu un nouveau débouché qui n'était peut-être pas possible ou rentable auparavant;
    - des entreprises qui œuvraient déjà dans le secteur de la production d'EPI ont vu la demande pour leurs produits augmenter et ont dû adapter leur production en conséquence.
- En tant que responsable des industries essentielles, le ministère trouve et recrute des entreprises pour le programme pilote provincial de dépistage antigénique, confirme leur participation et leur apporte l'aide nécessaire tout au long du programme.
- Le ministère recrute des entreprises de fabrication et d'approvisionnement et des centres de distribution pour le Programme provincial de dépistage antigénique, dans le but de favoriser la sécurité en milieu de travail et de maintenir la continuité des activités et, par conséquent, l'activité économique.
- Le ministère dirige l'élaboration d'une stratégie de dépistage dans le secteur privé, notamment le lancement d'un portail Web qui mettra les entreprises ayant besoin de tests en contact avec celles qui en vendent.

- Le ministère a élaboré et offre des programmes d'aide aux petites entreprises touchées par la pandémie, y compris la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, la Subvention de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes et la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises du secteur du tourisme et du voyage.

2. Création et maintien d'emplois ainsi que compétitivité économique

La création d'emplois et leur protection sont au cœur du mandat du ministère. Le MDECEC favorise un climat d'affaires concurrentiel à l'échelle mondiale en réduisant les formalités administratives et les règlements inutiles, ce qui fait de l'Ontario un bon endroit pour investir et créer des emplois. Il offre aux entreprises divers programmes conçus pour les aider à se moderniser et à créer des emplois. En outre, il travaille directement avec les PME établies en Ontario pour comprendre les perspectives et les défis qui leur sont propres, et il favorise la croissance économique et la création d'emplois en aidant les entreprises à exporter leurs produits et services et à diversifier leurs ventes à l'échelle internationale. Il continue d'évaluer le contexte de compétitivité économique tant au Canada qu'à l'étranger, à mesure que s'accentuent les pressions commerciales subies par l'Ontario en raison de la COVID-19. Le ministère demeure résolu à protéger les emplois actuels, à en créer de nouveaux et à faire prévaloir une économie résiliente, concurrentielle et innovante. Plus précisément, il s'attache à stimuler la croissance économique en privilégiant la croissance des PME, en favorisant la croissance dans les secteurs et les régions, en encourageant l'innovation, en ouvrant des portes en matière de commerce et d'investissement et en permettant la réduction des formalités administratives et du fardeau qui en découle. En collaboration avec ses partenaires internes et externes, il demeure nettement déterminé à créer des emplois et à les protéger tout en renforçant la compétitivité économique de l'Ontario.

Intervention contre la COVID-19

Les dates limites de présentation des demandes et d'émission des avis dans le cadre du Programme pour le développement régional ont été repoussées pour aider les candidats à respecter les délais.

En outre, le MDECEC suit de près les difficultés de recrutement que les petites entreprises de l'Ontario éprouvent en raison de la COVID-19 pour veiller à ce que les nouveaux programmes et initiatives comblent ces besoins en main-d'œuvre. Entre autres, il collabore avec le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences.

Le ministère a élaboré et offre des programmes d'aide aux entreprises admissibles touchées par la pandémie, y compris la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, la Subvention de secours visant à redonner vie aux rues

commerçantes et la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises du secteur du tourisme et du voyage. Ces programmes apportent un soutien financier direct à de nombreuses entreprises touchées pour les aider à protéger les emplois.

3. Entrepreneuriat et croissance des entreprises

Le ministère s'engage à accélérer le lancement et la croissance des entreprises, en plus de les aider à prendre de l'expansion et à réussir dans l'économie du savoir. Grâce aux programmes d'aide au démarrage, les entreprises ontariennes peuvent non seulement surmonter les défis liés à la commercialisation, mais aussi attirer des talents, des capitaux et des clients afin de croître et de réussir sur les marchés provinciaux et internationaux.

Le ministère stimule l'entrepreneuriat et la croissance des entreprises en apportant son soutien aux 17 centres régionaux d'innovation (CRI) de la province. Ces centres servent principalement les entrepreneurs innovateurs, en leur offrant des programmes de formation et du mentorat pour les aider à développer leurs idées et leurs produits, à déterminer leur marché et à obtenir du financement. Les CRI sont des points régionaux d'accès à divers programmes et services incluant des conseils éclairés, du mentorat, de la formation, des ateliers, des services de renseignement sur les marchés, des ressources et des partenariats financiers.

Le ministère offre également son soutien au Centre d'innovation de l'Ontario (CIO), et il surveille ses activités. Autrefois connu sous le nom de Centres d'excellence de l'Ontario, le CIO travaille à supprimer les obstacles à l'innovation et à la commercialisation. Il aide les entreprises et les entrepreneurs de l'Ontario à commercialiser leur PI et leurs nouvelles technologies, encourage la recherche-développement appliquée menée conjointement par l'industrie et les établissements d'enseignement supérieur et aide les PME à adopter les technologies émergentes. Voici des exemples de programmes offerts par le CIO :

- Le programme Bon pour l'Innovation et la Productivité aide les entreprises ontariennes à développer, à mettre en œuvre et à commercialiser des innovations techniques en appuyant les partenariats avec les établissements d'enseignement postsecondaire publics de l'Ontario.
- Le Fonds de co-investissement pour la préparation à la commercialisation aide les entreprises en démarrage à prendre de l'expansion en finançant les premiers stades de leur commercialisation de PI développée dans les universités et les campus.
- Un programme conçu conjointement avec le Toronto Business Development Centre (TBDC) vise à attirer des immigrants de l'Inde qui dirigent des entreprises en démarrage ou en expansion et à les aider à s'établir en Ontario. À cette fin, le TBDC comptera sur l'aide des conseillères et conseillers en développement des affaires et du réseau

panprovincial du CIO pour obtenir la collaboration des communautés régionales.

L'expansion des PME grâce à l'augmentation des exportations et à la diversification des marchés d'exportation est essentielle à la compétitivité et à la croissance de l'économie ontarienne. Une autre façon pour le ministère de stimuler la croissance économique et la création d'emplois consiste à aider les entreprises à exporter leurs produits et services et à diversifier leurs ventes à l'échelle internationale.

De plus, le ministère travaille à élaborer des stratégies pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans le Plan d'action en matière de PI. Ces recommandations concernent principalement l'extrême nécessité pour l'Ontario de veiller à ce que la génération, la protection et la commercialisation de la PI soient prioritaires pour les partenaires d'innovation financés par la province.

4. Promotion de l'investissement

Le ministère s'efforce de présenter l'Ontario comme une destination de choix pour y attirer et augmenter les investissements, en offrant des services spécialisés aux entreprises qui veulent y venir et en les aidant à forger des liens utiles. Il offre notamment des services de veille stratégique, de renseignement sur les marchés, de génération de pistes, d'analyse des activités commerciales et des investissements et de certification de sites, en plus d'aider les entreprises à s'y retrouver au gouvernement de manière à adapter la gamme complète de mesures de soutien et de services offerts par le gouvernement aux besoins précis des entreprises. Le ministère travaille directement avec des entreprises du Canada et de l'étranger et avec ses partenaires communautaires et régionaux pour créer, promouvoir et garantir des occasions d'investissement en Ontario.

La Province a mis sur pied Investissements Ontario, un organisme de promotion de l'investissement chargé de stimuler la compétitivité globale des entreprises et de dynamiser la croissance économique en attirant des investissements essentiels dans des secteurs stratégiques en Ontario.

Le ministère continue de collaborer étroitement avec les autres ordres de gouvernement et le secteur privé pour attirer de nouveaux investissements en Ontario.

- **Secteur des sciences de la vie :** En partenariat avec le gouvernement fédéral et la Ville de Toronto, l'Ontario vient d'annoncer son appui au projet de construction de l'usine de production de vaccins ultramoderne de Sanofi, d'une valeur de 925 millions de dollars, afin de répondre à la demande croissante de vaccins antigrippaux et de mieux préparer le Canada à d'autres pandémies. L'Ontario continue d'étudier les possibilités d'investissement stratégique dans

les sciences de la vie pour assurer la croissance de ce secteur et augmenter la production intérieure de dispositifs médicaux et de produits thérapeutiques.

- **Technologies de l'information et des communications :** L'Ontario est l'un des endroits où il se crée le plus d'emplois dans ce domaine; depuis 2010, il s'en est créé plus dans les villes ontariennes que dans les états de New York et du Massachusetts réunis.

En raison des restrictions de déplacement entraînées par la pandémie, le ministère a participé en ligne plutôt qu'en personne aux conférences et aux événements. Ce changement a permis une plus grande souplesse et une meilleure prise de contact au moment de coordonner la participation du MDECEC à divers événements internationaux très médiatisés, comme le Consumer Electronics Show, la conférence Collision et les conférences de NASSCOM.

Intervention contre la COVID-19

L'incertitude économique qui plane préoccupe vivement l'ensemble de la population, en Ontario comme ailleurs dans le monde. La pandémie a changé nos façons de faire des affaires et d'encourager l'établissement de partenariats internationaux, mais ce qui n'a pas changé, c'est la volonté de l'Ontario de favoriser le commerce et l'investissement, et non de les entraver.

À mesure que l'économie sera relancée, le ministère s'efforcera de rétablir un climat d'affaires favorable et concurrentiel en Ontario. Avant la pandémie, l'Ontario se présentait comme une destination idéale pour l'investissement et le commerce grâce aux efforts du ministère pour créer une conjoncture propice à la croissance économique en réduisant le coût des activités commerciales et les formalités administratives.

Le ministère continuera de consulter les industries et les secteurs pour se faire une idée des répercussions économiques qu'ils subissent et trouver des façons de les aider.

5. Représentation à l'étranger

Sur les marchés mondiaux, le ministère fait valoir les avantages de venir en Ontario, un lieu où les entreprises s'épanouissent et prospèrent. En outre, il conclut de nouvelles ententes sur le commerce et l'investissement en plus de diriger le réseau de bureaux du gouvernement de l'Ontario à l'étranger. Il stimule la création d'emplois en facilitant l'établissement de partenariats avec les entreprises sur les marchés mondiaux grâce aux délégations commerciales qu'il envoie et reçoit. Il défend les intérêts économiques de l'Ontario en organisant des missions internationales. Le ministère continuera de participer à des événements en ligne en espérant pouvoir

bientôt y assister en personne, selon les mesures de santé publique et les ordonnances relatives aux déplacements. Il compte participer à plus de 85 événements virtuels au cours de l'exercice. De plus, il continue à veiller à ce que ses délégués généraux soient en poste dans des marchés d'intérêt stratégique tout en défendant les intérêts commerciaux de l'Ontario à l'étranger.

Le réseau international de l'Ontario comprend :

- 15 bureaux du commerce et des investissements situés à l'étranger qui travaillent à améliorer le profil commercial de l'Ontario partout dans le monde;
- un bureau à Washington qui établit des relations entre les gouvernements et avec les intervenants, défend les intérêts économiques de l'Ontario auprès des États-Unis et tire parti des occasions qui se présentent grâce à l'Accord Canada–États-Unis–Mexique (ACEUM).

Intervention contre la COVID-19

La COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur les ventes et les activités interprovinciales et internationales des entreprises ontariennes. Les déplacements demeurent limités, et de grands salons commerciaux et d'autres événements internationaux de développement des affaires sont encore perturbés.

L'économie de l'Ontario repose largement sur l'exportation de produits et de services, qui représentait le tiers du produit intérieur brut (PIB) de la province en 2018. Un emploi sur cinq dépend du commerce, et la Province doit absolument continuer d'aider les exportateurs en ces temps difficiles, surtout au moment où se dessine la relance économique.

En réponse à la crise de la COVID-19, le réseau international de bureaux du commerce et des investissements de l'Ontario appuie les efforts d'approvisionnement de la Province en trouvant et en vérifiant des sources étrangères d'EPI et de fournitures médicales ainsi qu'en apportant des renseignements sur les retombées géopolitiques.

6. Politiques commerciales interprovinciales et internationales

Le ministère veille à ce que les intérêts de l'Ontario soient bien représentés dans l'ensemble des dossiers commerciaux. Pour ce faire, il dirige la participation du gouvernement provincial à toutes les étapes des négociations commerciales et dans d'autres dossiers stratégiques relatifs au commerce. Il mène les activités de mise en œuvre et d'application des accords sur le commerce et l'investissement qui concernent la Province. En outre, il prend en main la gestion des différends commerciaux pour l'Ontario en représentant et en défendant les intérêts de la Province, y compris dans les différends auxquels elle est partie.

Connaissant la valeur immense des échanges entre l'Ontario et les États-Unis, le ministère défend vigoureusement les intérêts stratégiques de la Province dans tous les dossiers commerciaux avec les États-Unis, dont l'ACEUM et les politiques « Buy American », à l'échelle fédérale et étatique.

Le ministère continue de diversifier les activités commerciales de l'Ontario en mettant en œuvre les stratégies provinciales qui visent à augmenter les exportations, à accroître le nombre d'exportateurs et à diversifier les marchés grâce aux accords sur le commerce international et l'investissement du Canada, y compris à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste et à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

Enfin, le ministère défend les intérêts économiques et stratégiques de l'Ontario dans les dossiers de commerce interprovincial et assure le respect de l'engagement de la Province à abattre les obstacles au commerce interprovincial grâce à diverses initiatives entreprises pour améliorer le commerce, comme la mise en œuvre et le renforcement de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et le resserrement des liens commerciaux bilatéraux avec les autres provinces et territoires. Notamment, il établit des ententes en matière de réglementation avec les autres gouvernements du pays pour alléger le fardeau administratif des entreprises et favoriser la croissance économique, l'harmonisation des règlements et le commerce à l'échelle nationale.

Intervention contre la COVID-19

La pandémie a changé nos façons de faire des affaires et d'encourager l'établissement de partenariats internationaux. Ce qui n'a pas changé, c'est la volonté de l'Ontario de favoriser le commerce, et non de l'entraver.

À mesure que l'économie sera relancée, le ministère s'efforcera de rétablir un climat d'affaires favorable et concurrentiel en Ontario. Avant la pandémie, l'Ontario se présentait comme une destination idéale pour l'investissement et le commerce grâce aux efforts du ministère pour créer une conjoncture propice à la croissance économique en réduisant le coût des activités commerciales et les formalités administratives.

Le ministère continuera de consulter les industries et les secteurs pour se faire une idée des répercussions économiques qu'ils subissent et trouver des façons de les aider.

7. Soutien aux régions et aux secteurs

Le ministère mène diverses initiatives et activités pour favoriser la croissance des régions et des secteurs. Il se charge de dialoguer avec les intervenants régionaux en matière de développement économique pour mieux cerner leurs priorités, leurs

problèmes et leurs perspectives et ainsi orienter l'élaboration des politiques et des programmes. Des spécialistes possédant une solide expérience de leur industrie et un savoir-faire indéniable offrent leur soutien et leurs services aux moyennes et grandes entreprises à fort potentiel. Ce faisant, ils attirent des investisseurs potentiels en Ontario et aident les entreprises déjà établies à croître et à prospérer dans des secteurs stratégiques comme l'automobile, l'aérospatiale, les sciences de la vie, la technologie numérique, la fabrication de pointe, les produits chimiques, l'acier, la technologie financière et la cybersécurité.

En collaboration avec les industries, les principaux ministères et d'autres partenaires clés, le MDECEC élabore et mène des stratégies pour les industries et secteurs prioritaires, y compris l'élaboration et la mise en œuvre du plan Piloter la prospérité : L'avenir du secteur de l'automobile de l'Ontario et du plan proposé pour les sciences de la vie. Ces stratégies ont été orientées par des consultations exhaustives auprès des intervenants, dont les tables rondes régionales organisées par le ministère en septembre 2019. Elles ont mené à la création de programmes ministériels de base, comme le Programme de modernisation pour le secteur automobile de l'Ontario (PMSA-O), visant à favoriser l'adoption de procédés de fabrication de pointe et de pratiques de production allégée. Le ROIV continue sur la lancée des investissements de près de six milliards de dollars faits par les équipementiers automobiles dans le secteur ontarien des véhicules électriques. Par son intermédiaire, l'Ontario fait savoir au monde qu'il est ouvert aux investissements et aux partenariats dans le domaine des véhicules électriques, connectés et autonomes. Les efforts concertés en ce sens accéléreront la mise au point de la prochaine génération de technologies de mobilité et de véhicules électriques, connectés et autonomes, ce qui contribuera à la croissance du secteur automobile de la province et à la réduction de l'intensité carbonique des transports de demain.

Le ministère collabore aussi avec le reste du gouvernement et avec les entreprises pour cerner les besoins en personnel de ces dernières et veiller à ce qu'elles emploient des gens talentueux qui leur permettront de croître.

Le MDECEC aide les entreprises de partout en Ontario en s'assurant que ses critères de conception et de sélection de programmes tiennent compte des forces, des perspectives et des besoins variés des régions. Le personnel du ministère collabore avec le reste du gouvernement et les acteurs du développement économique local pour veiller à ce que le soutien soit ciblé et adapté aux besoins régionaux. Dans ce but, le ministère a entrepris un examen régional de l'écosystème d'innovation et d'entrepreneuriat de l'Ontario visant à évaluer la mesure dans laquelle son réseau de prestation répond aux besoins économiques des régions en matière d'innovation et d'entrepreneuriat. Ces travaux appuient la transformation continue du réseau d'innovation de l'Ontario. Les recommandations découlant de cet examen sont appliquées pour assurer la croissance des entreprises technologiques innovatrices de la province.

Dans le Budget de 2021, le gouvernement provincial a annoncé qu'il investira 56,4 millions de dollars sur les quatre prochaines années dans la création du ROIV pour maximiser les effets des investissements dans toute la chaîne de valeur automobile de l'Ontario, y compris le virage vers des technologies intelligentes et propres. Au centre du plan Piloter la prospérité, le ROIV fournira à l'industrie automobile et aux secteurs connexes de la province l'aide dont ils ont besoin en vue de construire la prochaine génération de véhicules. En s'appuyant sur les réussites du RIVA, le ROIV accélérera la mise au point de la prochaine génération de technologies de mobilité et de véhicules électriques, connectés et autonomes et soutiendra l'Ontario dans son rôle de pôle de fabrication au Canada. Il encouragera l'innovation et la collaboration grâce à des partenariats entre les PME, le milieu universitaire, l'industrie automobile et le secteur des batteries, ainsi que l'exploitation des minéraux critiques dans le Nord de l'Ontario. En outre, le ROIV soutient les investissements proposés récemment dans le secteur automobile, qui totalisent 4,3 milliards de dollars et aideront l'Ontario à devenir un chef de file mondial de la fabrication de véhicules électriques. Ces fonds serviront notamment à financer le réoutillage du complexe de montage de Ford à Oakville pour la production de véhicules électriques à batterie, l'assemblage par Stellantis (anciennement Fiat Chrysler Automobiles) de véhicules hybrides rechargeables et de véhicules électriques à batterie à Windsor, et la création par General Motors de la première usine de fabrication de véhicules électriques commerciaux à grande échelle au Canada dans ses installations d'Ingersoll.

Intervention contre la COVID-19

La COVID-19 a affecté la capacité de nombreuses entreprises à exécuter leurs plans d'investissement et de projet. C'est pourquoi le personnel du ministère travaille avec les entreprises qui ont reçu des fonds dans le cadre du PMSA-O pour déterminer si la pandémie a eu une incidence sur leurs projets et les aider à modifier leurs plans en conséquence.

8. Technologie et innovation

Le gouvernement provincial s'emploie toujours à créer des conditions propices à la croissance en stimulant l'innovation commerciale et technologique. En Ontario, les secteurs de l'innovation et de la technologie sont un important gisement d'emplois et de croissance économique et contribuent largement au PIB. Ils sont devenus une source importante d'emplois bien rémunérés. Dans certains domaines du secteur de la technologie, l'emploi a connu une croissance rapide en Ontario. Le ministère épaule ses partenaires commerciaux, comme les CRI, qui offrent aux entreprises des services de soutien opérationnel tels que des services relatifs à la PI, des services de renseignement sur les marchés, de l'expertise et des services de recrutement de personnes talentueuses et de présentation d'apporteurs de capitaux.

Le ministère appuie plusieurs plateformes et projets technologiques de pointe. Citons par exemple le projet Évolution des services en nuage dans le corridor Québec-Ontario pour la recherche et l'innovation (ENCQOR), un banc d'essai de premier ordre en matière de 5G pour les entreprises technologiques innovatrices, le programme Réseau de prochaine génération du Centre of Excellence in Next Generation Networks (CENGN), qui donne accès à une infrastructure numérique à ultra haute vitesse pouvant être utilisée dans des secteurs comme l'exploitation minière, l'agriculture intelligente et les technologies de pointe de lutte contre les incendies, le ROIV ainsi que le Consortium de la fabrication de pointe.

Le MDECEC continuera de s'associer avec les entreprises, les autres ministères et ordres de gouvernement et les secteurs pour trouver des technologies stratégiques et les faire développer et adopter. Il privilégiera notamment ces domaines : technologies de l'information et des communications, technologies et services financiers, sciences de la vie et biofabrication, aérospatiale, véhicules connectés et autonomes, technologies vertes, technologie des batteries, acier et fabrication de pointe.
La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) investit du capital-risque pour stimuler la croissance des entreprises technologiques les plus prometteuses en Ontario. La SOFC a été créée et désignée comme organisme de capital-risque du gouvernement pour promouvoir et développer l'industrie du capital-risque en Ontario. Les 330 millions de dollars qu'elle a investis ont attiré un capital de croissance de plus de 3 milliards de dollars dans un portefeuille d'entreprises prometteuses.

Intervention contre la COVID-19

En réponse à la pandémie de COVID-19, le personnel du ministère travaille avec ses partenaires externes de l'écosystème de l'innovation, dont les CRI et le CIO, pour comprendre les répercussions qu'ils subissent et déterminer s'ils doivent modifier leurs calendriers de prestation et de financement. Le ministère continuera de prendre la parole au nom des entreprises des secteurs de la technologie et des sciences de la vie. Il maintiendra ses liens avec ces entreprises pour comprendre de quelle façon la COVID-19 les touche, il les aiguillera vers des programmes gouvernementaux, et il les mettra en relation avec d'autres entreprises et des partenaires sectoriels au besoin ou sur demande. De plus, le MDECEC oriente et encadre les entreprises des secteurs de la technologie et des sciences de la vie tout au long du processus de financement au titre du fonds L'Ontario, ensemble.

9. Réduction des formalités administratives et du fardeau réglementaire

Le ministère joue un rôle prépondérant dans le respect de l'un des principaux engagements du gouvernement en réduisant les formalités administratives et le fardeau réglementaire de façon à diminuer le coût des activités commerciales dans la province, à augmenter la compétitivité des entreprises ontariennes et à indiquer que

l'Ontario est ouvert aux affaires. Il est chargé d'attirer, de conserver et d'accélérer les investissements dans les entreprises en collaborant avec le reste du gouvernement pour lever les obstacles réglementaires.

Intervention contre la COVID-19

- Le ministère aide à rendre l'Ontario ouvert aux affaires, notamment en améliorant la qualité des interactions avec les entreprises, en réduisant les fardeaux administratif et réglementaire ainsi qu'en maintenant un climat d'affaires concurrentiel dans la province.
- Le ministère dirige les travaux d'élaboration de politiques sur la COVID-19 touchant la réduction des formalités administratives et les petites entreprises relativement au Règlement 82/20 pris en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* (Fermeture des établissements des entreprises non essentielles).
- Le ministère gère un portail permettant aux entreprises de soumettre un formulaire en ligne pour demander la prise de mesures de réduction des formalités administratives.
- Le ministère a offert des conseils et du soutien analytique concernant la réduction du fardeau réglementaire que les projets de règlement imposent aux entreprises.
- Le ministère établit des ententes en matière de réglementation avec les autres gouvernements du pays pour alléger le fardeau administratif des entreprises et favoriser la croissance économique, l'harmonisation des règlements et le commerce à l'échelle nationale.
- Le ministère aide les fournisseurs potentiels d'EPI essentiel à déterminer leur état de préparation, en plus de superviser le processus d'approvisionnement avec ses partenaires.
- Le ministère surveille et analyse la capacité de production intérieure réelle et potentielle pour garantir la disponibilité de sources locales d'EPI advenant une autre pandémie.
- Le ministère fait le point avec les entreprises pour obtenir un inventaire exact de leur EPI et connaître leurs normes et exigences précises à cet égard.
- Le ministère a créé le site Web Surmonter les obstacles dus à la COVID-19 pour permettre à la population ontarienne de recommander des changements au cadre de conformité qui a aidé les entreprises de la province à reprendre leurs activités après leur première fermeture. Il a trié 1 500 demandes et résolu 450 problèmes. Bon nombre des changements temporaires sont devenus permanents.
- À l'automne 2020, le ministère a adopté deux lois pour aider les entreprises à rouvrir après la levée des restrictions entraînées par la pandémie de COVID-19 :

- la *Loi de 2020 visant à redonner vie aux rues commerçantes* (projet de loi 215), qui apporte 34 modifications visant à aider les petites entreprises de l'Ontario à se rétablir et à aller de l'avant à la suite de la pandémie en supprimant des règlements désuets, redondants, inutiles ou flous;
- la *Loi de 2020 visant à soutenir les restaurants locaux* (projet de loi 236), laquelle interdit aux fournisseurs de services de livraison de nourriture, qui sont indiqués par règlement, de facturer aux restaurants plus que le montant prescrit pour les services de livraison de nourriture et de boissons ou les services connexes. Cette interdiction s'applique à l'égard des restaurants qui ne font pas partie d'une chaîne, qui comportent un espace de restauration intérieur et auxquels il est interdit d'offrir un service de restauration à l'intérieur en application d'un décret pris en vertu de la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)* ou d'une directive donnée en vertu de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*.

10. Modernisation de la réglementation

Le ministère dirige les efforts d'innovation réglementaire du gouvernement visant à rationaliser les services d'inspection et à moderniser les activités de conformité de façon à mieux protéger le public. Il conseille à ses partenaires des façons de moderniser la réglementation, y compris des solutions de rechange à la réglementation, et les encourage à se fonder sur les risques pour définir la priorité de leurs activités de réglementation et prendre leurs décisions, tout en renforçant leur culture du service à la clientèle. De plus, le ministère met en œuvre la Stratégie ontarienne pour la réussite des petites entreprises pour donner aux petites entreprises de l'Ontario les moyens de soutenir la concurrence à l'échelle provinciale et internationale. Il veut ainsi faciliter la réussite des entreprises et favoriser une bonne conjoncture économique.

Intervention contre la COVID-19

- Le ministère supervise l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne pour la réussite des petites entreprises afin d'aider ces dernières à surmonter les difficultés économiques posées par la pandémie de COVID-19.
  - À l'automne 2019, le gouvernement s'est engagé à aider les petites entreprises de tous les secteurs d'activité et de toutes les régions à prospérer grâce à la Stratégie ontarienne pour la réussite des petites entreprises, lancée le 11 mars 2020.
  - Compte tenu des lourdes conséquences de la pandémie de COVID-19 pour les petites entreprises et les entrepreneurs de l'Ontario, la stratégie sera réorientée pour résoudre les difficultés actuelles et les problèmes

de compétitivité à long terme. La stratégie révisée propose une démarche en deux étapes : 1) soutien et reprise – mesures pour répondre aux besoins immédiats des petites entreprises, atténuer les répercussions de la baisse des revenus ou des fermetures d'entreprise temporaires et aider les petites entreprises à se relever; 2) réussite – mesures pour favoriser la croissance, la compétitivité et la viabilité économiques des petites entreprises et pour résoudre les problèmes de compétitivité à long terme.

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022

La COVID-19 a des conséquences économiques considérables qui préoccupent vivement la population ontarienne. En Ontario comme ailleurs, la pandémie a changé nos façons de faire des affaires et d'encourager l'établissement de partenariats internationaux.

À mesure que l'économie sera relancée, le ministère travaillera avec ses partenaires gouvernementaux et industriels à rétablir un climat d'affaires favorable et concurrentiel en Ontario. Avant la pandémie, l'Ontario se présentait comme une destination idéale pour l'investissement et le commerce grâce aux efforts du ministère pour créer une conjoncture propice à la croissance économique en réduisant le coût des activités commerciales et les formalités administratives. Le gouvernement de l'Ontario continuera de consulter les industries et les secteurs pour se faire une idée des répercussions économiques qu'ils subissent et trouver des façons de les aider.

En avril 2020, peu après la mise en place des premières mesures sanitaires dans la province, le ministère a lancé le nouveau fonds L'Ontario, ensemble, doté de 50 millions de dollars, afin d'aider les entreprises à formuler des solutions novatrices et à réorganiser leurs activités pour fabriquer des fournitures et du matériel médicaux essentiels dans le but d'endiguer la propagation de la COVID-19. Dans le Budget de 2021, Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie, le gouvernement a annoncé l'investissement de 50 millions de dollars supplémentaires en 2021-2022 pour continuer de soutenir les entreprises locales et ainsi renforcer davantage les capacités dans la province et contribuer à la sécurité de la population.

Le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC) s'engage à collaborer avec les entreprises pour garantir une économie stable et concurrentielle qui protège les travailleuses et travailleurs, crée des emplois et des débouchés et stimule la croissance. Il modernise ses programmes en se consacrant aux grandes priorités pour assurer une prestation efficace aux intervenants. Le ministère cherche des façons d'aider directement les entreprises, par exemple en réduisant les formalités administratives et le fardeau réglementaire et en instaurant un climat concurrentiel qui favorise la prospérité et la création de bons emplois pour la population ontarienne.

Investissements Ontario, le nouvel organisme provincial de promotion de l'investissement, jouera un rôle central dans la relance et la croissance économiques de la province. Le MDECEC a établi des bases pour aider l'organisme à cibler et à générer des investissements de grande valeur pour la province, plus particulièrement pour les secteurs, les régions et l'économie.

Il tarde au ministère de poursuivre l'intégration du Bureau des petites entreprises et de la réduction des formalités administratives (Bureau PERFA) pendant la prochaine année tout en reliant harmonieusement la stratégie gouvernementale concernant le commerce, l'investissement et la compétitivité à la stratégie de ce bureau. Le Bureau PERFA a le mandat ambitieux de rationaliser et de moderniser une réglementation désuète, trop complexe et redondante ainsi que d'améliorer le processus de conformité avec les règlements.

La principale priorité du ministère consiste à s'assurer que l'Ontario est ouvert aux affaires, ce qui implique de créer des emplois et de les protéger, d'aider les entreprises ainsi que de stimuler les investissements et le commerce pour assurer la prospérité économique de l'Ontario.

Ontario

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)

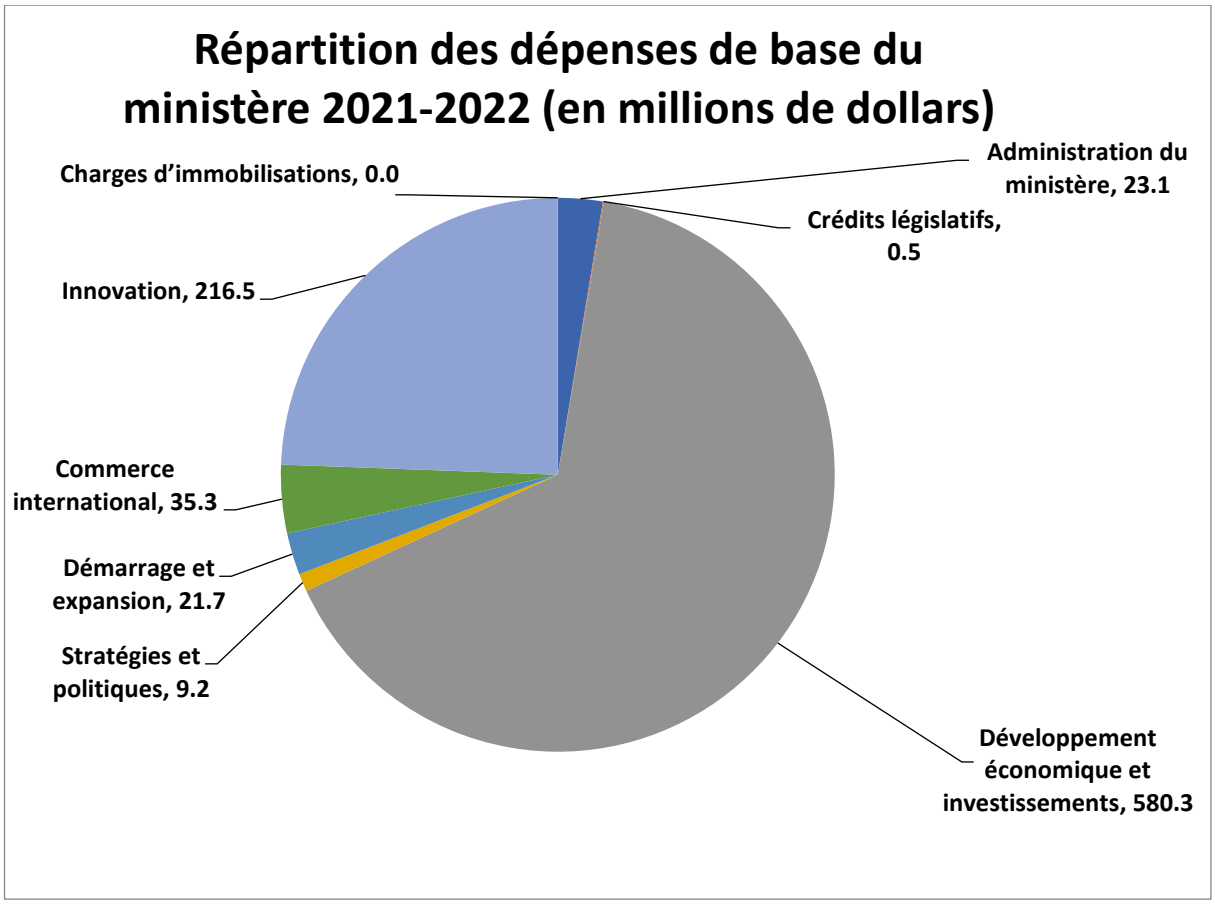

Dépenses prévues du ministère 2021-2022

Charges de fonctionnement*	**886 633 165**
Charges d'immobilisations*	**4 000**
Total des charges	**886 637 165**
Actifs de fonctionnement	**10 001 000**
Biens immobilisés	**2 000**

*Ne comprend pas les redressements de consolidation suivants :
- Redressement de consolidation - Société ontarienne de financement de la croissance

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Organigramme du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce ainsi que des Petites Entreprises et de la Réduction des formalités administratives
1er mai 2021

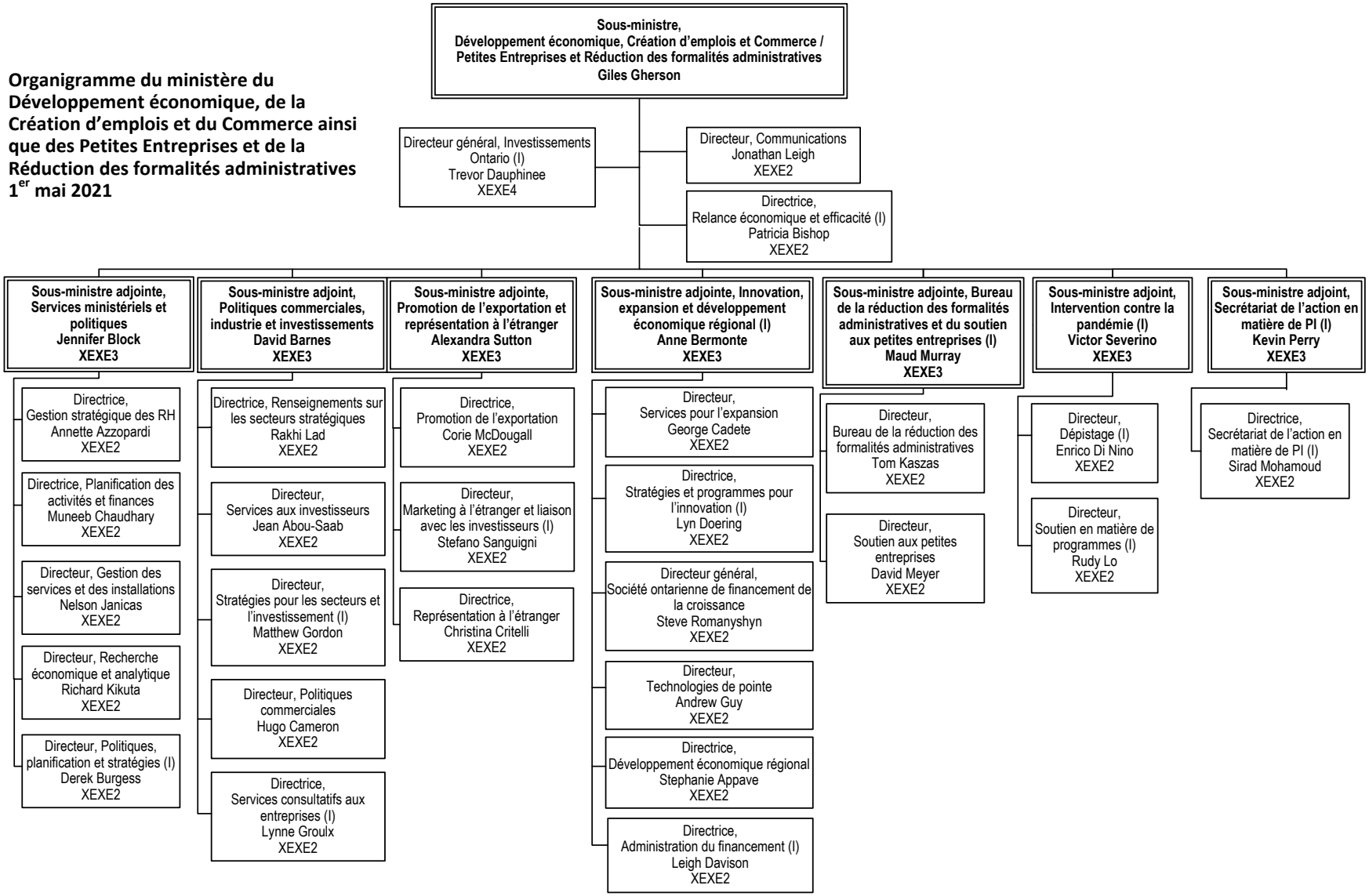

Ontario

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Société ontarienne de financement de la croissance

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) a été créée, notamment, pour recevoir, détenir et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque. À titre d'administratrice du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes, la SOFC est chargée, entre autres, d'acquérir et de gérer un portefeuille d'investissements dans des entreprises qu'elle considère comme des entreprises de technologies émergentes. De plus, la SOFC peut participer à la création de fonds ainsi qu'acquérir, détenir et administrer des participations dans les fonds, lorsque chacun des fonds remplit les critères suivants :

- Il reçoit un financement direct ou indirect, notamment d'une ou de plusieurs des entités suivantes : le gouvernement du Canada, la SOFC et des entités du secteur privé.
- Il vise à promouvoir la création d'une industrie du capital-risque compétitive à l'échelle mondiale, à accroître l'offre et l'utilisation de capital d'investissement de départ et à augmenter l'effectif des administrateurs de fonds très performants pour gérer l'investissement en capital-risque, tant en Ontario qu'au Canada.
- Il investit dans d'autres fonds qui fournissent du capital-risque à des entreprises ou dans des entreprises novatrices qui ont besoin de capital-risque.
- Il est géré par un administrateur de fonds du secteur privé et contribue aux autres objectifs précisés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La SOFC a acheté une participation dans les sociétés en commandite connues sous les noms de Northleaf Venture Catalyst Fund, de fonds Démarrage et expansion et de Yaletown Innovation Growth, et contribue au Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie par voie d'investissements prévus dans une société en commandite.

Intervention contre la COVID-19

De la même façon, le ministère continue à réaliser et à superviser des investissements en capital-risque dans des entreprises novatrices. Le gouvernement provincial étudie les besoins et envisage d'offrir des programmes pour aider le secteur de l'innovation de l'Ontario à traverser la crise économique actuelle.

Investissements Ontario

Investissements Ontario est un nouvel organisme visant à faire de l'Ontario une destination de choix pour l'investissement. Il s'agit d'un guichet unique qui permet de cibler les investisseurs stratégiques, d'abord dans les secteurs de la fabrication de pointe, des sciences de la vie et de la technologie.
Le 8 juillet 2020, dans la foulée de l'adoption de la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*, le gouvernement provincial a annoncé la

création d'Investissements Ontario dans le but de faire de l'Ontario une destination de choix pour l'investissement, la croissance intérieure et la création d'emplois.

Investissements Ontario :

- axera son travail sur la génération, l'organisation et la maturation de pistes dans des secteurs et des groupements choisis où l'Ontario voit des avantages concurrentiels à l'échelle mondiale;
- aura la liberté de déployer des équipes opérationnelles hautement qualifiées qui évolueront au rythme des affaires et devront lui rendre des comptes;
- personnalisera les occasions d'investissement à l'aide d'outils de développement des affaires sophistiqués;
- devra avoir un excellent cadre de gestion du rendement, une parfaite connaissance des chaînes de valeur et des écosystèmes numériques dans lesquels il évoluera et un accès à des services gouvernementaux adaptés.

Investissements Ontario tirera profit des nombreux avantages mis en avant pour attirer des emplois et des investissements en Ontario, par exemple une bonne qualité de vie, un réservoir de talents hautement qualifiés, un secteur de l'innovation solide et en plein essor et l'offre d'aide aux entreprises pour assurer leur prospérité.

Pour aider Investissements Ontario dans son travail, le MDECEC est en train de concevoir une série d'outils pangouvernementaux qui aidera à attirer les investissements, ainsi qu'un cadre d'investissement qui servira à évaluer les propositions d'investissement importantes et la valeur des projets d'une façon cohérente permettant la comparaison.

Le ministère collaborera avec le conseil d'administration pour mettre l'organisme sur pied, y compris pour trouver du personnel et d'autres ressources ainsi qu'établir une structure de gouvernance et des directives en matière de reddition de comptes.

Intervention contre la COVID-19

Investissements Ontario stimulera la relance économique de l'Ontario après la pandémie de COVID-19 et dépeindra la province comme une destination de choix pour l'investissement, ce qui affirmera clairement aux investisseurs que la province est ouverte aux affaires, aux investissements et à l'emploi.

Il est essentiel d'attirer des investissements nationaux et internationaux pour créer de bons emplois dans la province, d'autant plus que l'Ontario doit se remettre de la pandémie de COVID-19 rapidement et en toute sécurité.
Malgré ses forces, sa création d'emplois dynamique et ses récentes mesures visant à rendre ses entreprises plus attrayantes, l'Ontario accuse un retard sur le reste du Canada au chapitre de la promotion de l'investissement; c'était déjà le cas avant la pandémie de COVID-19.

L'Ontario est à un stade de sa relance économique qui lui permet de se tourner vers la promotion de l'investissement pour accélérer sa croissance.

Ontario

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DU COMMERCE

Tableau A1 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DU COMMERCE
Tableau A1 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	23 118 500	(328 700)	(1,4)	23 447 200	23 447 200	21 670 007
Programme de développement économique, de création d'emplois et de commerce	862 985 100	309 920 700	56,0	553 064 400	4 103 385 400	581 855 540
Moins : Mandats spéciaux						
Total à voter – Charges de fonctionnement	**886 103 600**	**309 592 000**	**53,7**	**576 511 600**	**4 126 832 600**	**603 525 547**
Mandats spéciaux						
Crédits législatifs	529 565	-	-	529 565	529 565	279 227
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**886 633 165**	**309 592 000**	**53,7**	**577 041 165**	**4 127 362 165**	**603 804 774**
Redressement de consolidation – Société ontarienne de financement de la croissance	(1 335 000)	216 900		(1 551 900)	(569 400)	(16 932 177)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-			950 600	(8 098 837)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**885 298 165**	**309 808 900**	**53,8**	**575 489 265**	**4 127 743 365**	**578 773 760**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT		-				
Programme d'administration du ministère	-	(1 000)	(100)	1 000	-	-
Programme de développement économique, de création d'emplois et de commerce	65 000 000	50 000 000	333,3	15 000 000	15 000 000	8 307 026
Moins : Mandats spéciaux						
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**65 000 000**	**50 000 000**	**333,3**	**15 001 000**	**15 000 000**	**8 307 026**
Mandats spéciaux						
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	**65 000 000**	**50 000 000**	**333,3**	**15 001 000**	**15 000 000**	**8 307 026**
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme de développement économique, de création d'emplois et de commerce	3 000	-	-	3 000	3 000	-
Moins : Mandats spéciaux						
Total à voter – Charges d'immobilisations	**3 000**	**-**	**-**	**3 000**	**3 000**	**-**
Mandats spéciaux						
Crédits législatifs	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**4 000**	**-**	**-**	**4 000**	**4 000**	**-**
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**4 000**	**-**	**-**	**4 000**	**4 000**	**-**
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme de développement économique, de création d'emplois et de commerce	2 000	-	-	2 000	-	-
Moins : Mandats spéciaux						
Total à voter – Biens immobilisés	**2 000**	**-**	**-**	**2 000**	**-**	**-**
Mandats spéciaux						
Total du ministère – Biens immobilisés	**2 000**	**-**	**-**	**2 000**	**-**	**-**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**885 302 165**	**309 808 900**	**53,8**	**575 493 265**	**4 127 747 365**	**578 773 760**

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

Pour obtenir de l’information financière supplémentaire, consulter les sites :

http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/estimates
http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/paccts
http://budget.ontario.ca/fr/2021/index.html

Ou

Pour obtenir des renseignements, communiquer avec :
Direction de la planification des activités et des finances
Ministère du Développement économique, de la Création d’emplois et du Commerce

Tél. : 647 289-4932
Téléc. : 416 327-4239

Ontario

LOIS

Lois dont l'application relève du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

Loi de 1992 sur les fonds communautaires de placement dans les petites entreprises, L.O. 1992, chap. 18, à l'égard de la partie III.2 et en application des parties I et IV et des règlements touchant les sociétés de placement enregistrées en vertu de la partie III.2

Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance, L.O. 2008, chap. 19, annexe O

Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau, L.O. 2010, chap. 19, annexe 1, à l'égard de la partie II

Loi de 2012 visant à attirer les investissements et à créer des emplois, L.O. 2012, chap. 10

Loi de 2020 visant à moderniser l'Ontario pour la population et l'entreprise, L.O. 2020, chap. 18

Loi de 2020 visant à soutenir les restaurants locaux, L.O. 2020, chap. 31

Loi de 2021 sur la société Investissements Ontario, L.O. 2021

Loi sur le ministère du Développement économique et du Commerce, L.R.O. 1990, chap. M.27

Loi sur les sociétés de développement, L.R.O. 1990, chap. D.10

Ontario

ABRÉVIATIONS

ACDF	Autres charges directes de fonctionnement
ACEUM	Accord Canada–États-Unis–Mexique
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
CENGN	Centre of Excellence in Next Generation Networks
CEPE	Centre d'encadrement des petits entrepreneurs
CIO	Centre d'innovation de l'Ontario
CRI	Centre régional d'innovation
DCP	Division du contrôleur provincial
ENCQOR	Évolution des services en nuage dans le corridor Québec-Ontario pour la recherche et l'innovation
EPI	Équipement de protection individuelle
FAI	Fonds d'accélération des investissements
IDNME	Initiative de développement numérique des marchés d'exportation
IRC	Indicateur de rendement clé
MDECEC	Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce
PI	Propriété intellectuelle
PME	Petites et moyennes entreprises
PMSA-O	Programme de modernisation pour le secteur automobile de l'Ontario
PTPGP	Accord de partenariat transpacifique global et progressiste
R-D	Recherche-développement
RIVA	Réseau d'innovation pour les véhicules autonomes
ROIV	Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules
SOFC	Société ontarienne de financement de la croissance

Ontario

ANNEXE

RAPPORT ANNUEL

Réalisations de 2020-2021

Le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC) fait la promotion d'une économie dynamique et innovante qui favorise la création d'emplois et de débouchés ainsi que la prospérité des Ontariennes et Ontariens.

Programme pour le développement régional

- Depuis le lancement du Programme pour le développement régional en décembre 2019, le ministère a accordé cinq périodes de soumission de demandes afin d'attirer des investissements ainsi que de créer et de maintenir des emplois dans l'Est et le Sud-Ouest de l'Ontario, et afin de créer des possibilités durables pour les entreprises et les communautés de la province.

- Le programme propose une approche coordonnée pour stimuler la croissance des entreprises dans les communautés de l'Est et du Sud-Ouest de l'Ontario en offrant une aide financière grâce au Fonds de développement de l'Est de l'Ontario et au Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario. De plus, il oriente les entreprises et les communautés vers un éventail de services et de mesures de soutien complémentaires, dont des services consultatifs et de l'aide relativement à la conformité, aux approbations, à l'acquisition de compétences et à la formation.

- Le Programme pour le développement régional s'inscrit dans le plan de l'Ontario visant à rendre le gouvernement plus efficace et à protéger ses programmes et services de base.

- Les contrats d'aide aux entreprises approuvés avant juin 2018 sont honorés. Le MDECEC a consacré plus de 225 millions de dollars à ses programmes d'aide aux entreprises en 2019-2020. Pour que l'argent des contribuables soit dépensé à bon escient, des objectifs de rendement ont été établis, y compris un nombre d'emplois à créer et une somme précise devant être investie par le secteur privé.

Répertoire des fournisseurs d'EPI pour les lieux de travail

- Lancé le 13 mai 2020, le Répertoire des fournisseurs d'EPI pour les lieux de travail contribue à la relance économique de l'Ontario en donnant accès à la liste des entreprises qui vendent de l'équipement de protection individuelle (EPI) et d'autres

fournitures pour protéger les entreprises, leur personnel et leur clientèle de la COVID-19.

- Toutes les entreprises répertoriées sur ce site Web sont des entreprises ontariennes qui ont consenti à y figurer et ont attesté leur respect de toutes les lois et de tous les règlements applicables.

- Le 25 mars 2021, 1 963 demandes d'inscription au répertoire avaient été reçues; 1 095 demandes ont été approuvées, et 403 demandes provenaient d'entreprises de fabrication ontariennes. De plus, le site du répertoire a été consulté 163 544 fois depuis son lancement en mai 2020.

- Le Répertoire des fournisseurs d'EPI pour les lieux de travail est né d'une collaboration entre le MDECEC, le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

<u>Plan d'action en matière de propriété intellectuelle (PI)</u>

- Dans le contexte du Plan d'action en matière de PI, le MDECEC a élaboré le Cadre de gouvernance en matière de PI, dont voici les pièces maîtresses :
    - un mandat actualisé visant à soutenir la croissance des entreprises ontariennes en définissant **la génération, la protection et la commercialisation de la PI** comme des priorités pour les partenaires d'innovation financés par la province;
    - un cadre de gouvernance visant à garantir la bonne exécution du mandat, c'est-à-dire à **responsabiliser le conseil d'administration**, notamment en établissant une matrice des compétences requises de même que des politiques normalisées en matière de conflits d'intérêts compte tenu des objectifs de génération, de protection et de commercialisation de la PI;
    - des processus et politiques visant à **inclure la PI dans les indicateurs de rendement clés (IRC) des gestionnaires**;
    - **des IRC ou mesures à communiquer au moyen d'un « tableau de bord de l'innovation »** pour accroître la transparence;
    - le rattachement d'une partie des fonds des partenaires d'innovation à la mise en œuvre du Cadre de gouvernance en matière de PI et à la production des rapports sur les résultats, à des fins **de responsabilisation et de conformité**.

- Tous les partenaires d'innovation de l'Ontario devront respecter ce cadre, y compris :
    - les 17 CRI;
    - le CIO;
    - le futur organisme central ontarien responsable des ressources;

- les instituts de recherche, les incubateurs et les accélérateurs qui reçoivent ou recevront des fonds du MDECEC ou d'autres ministères.

Intervention contre la COVID-19

- Le ministère offre du soutien et des services consultatifs essentiels aux PME de l'Ontario qui subissent les répercussions de la COVID-19 et continuera de le faire tout au long de la reprise. En plus d'aider les entreprises qui peuvent devoir interrompre leurs activités en raison de la COVID-19, le ministère s'associe à celles qui ont fait des soumissions par le portail L'Ontario, ensemble pour l'approvisionnement en fournitures d'urgence essentielles. Les conseillères et conseillers du ministère travaillent avec ces entreprises pour mieux comprendre leur état de préparation à cet égard et les aider à abattre les obstacles potentiels, comme les problèmes liés à la réglementation ou à la chaîne d'approvisionnement.

- En avril 2020, le ministère a lancé le nouveau fonds L'Ontario, ensemble, doté de 50 millions de dollars, afin d'aider les entreprises à formuler des solutions novatrices et à réorganiser leurs activités pour fabriquer des fournitures et du matériel médicaux essentiels dans le but d'endiguer la propagation de la COVID-19, de protéger le personnel de première ligne et d'aider les entreprises à rouvrir. Dans le Budget de 2021, Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie, le gouvernement a annoncé l'investissement de 50 millions de dollars supplémentaires en 2021-2022 pour continuer de soutenir les entreprises locales et ainsi renforcer davantage les capacités dans la province et contribuer à la sécurité de la population. L'octroi d'une aide financière à 27 entreprises et à 8 organisations par l'intermédiaire du fonds L'Ontario, ensemble a aussi été annoncé. Le fonds L'Ontario, ensemble a accru la capacité de l'Ontario à produire des biens essentiels, comme des masques, des désinfectants, des pièces de ventilateur, de l'équipement médical, du matériel de test et d'autres produits technologiques, ainsi qu'à offrir des services consultatifs.

- Dans le cadre de ce travail, le MDECEC collabore étroitement avec le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales pour servir les PME dans l'ensemble des secteurs et des régions de la province.

Soutien aux régions et aux secteurs

- Le ministère s'est mis à l'écoute des intervenants du milieu économique pour mieux comprendre les priorités et les préoccupations des régions. Il a aussi informé les intervenants des nouveaux programmes et services pour favoriser la croissance et la prospérité dans toutes les régions de la province.

- Le ministère a entrepris un examen régional à l'appui de l'initiative du renouvellement du soutien aux entreprises dans le but de trouver des options fondées sur des données probantes pour transformer la prestation des services. Ce projet contribuera à l'établissement d'un réseau coordonné et intégré chargé d'offrir aux entreprises et aux entrepreneurs de l'Ontario l'aide dont ils ont besoin, au moment opportun.

- Le MDECEC a élaboré des politiques et des programmes intersectoriels de développement économique régional en collaboration avec ses ministères partenaires. Citons comme exemples le projet des zones d'emploi d'importance provinciale dirigé par le ministère des Affaires municipales et du Logement, les stratégies de transport régional du ministère des Transports et divers programmes de financement menés par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines et le ministère de l'Infrastructure.

- Le ministère a fourni des données, des analyses et des conseils stratégiques ayant trait aux préoccupations et aux tendances économiques des régions ainsi qu'aux questions d'intérêt pour les intervenants. De plus, il a réalisé un inventaire et une cartographie à l'échelle régionale axés sur les organismes municipaux de développement économique et de prestation de services.

- Pour mieux comprendre et corriger les inégalités économiques entre les régions, le ministère a élaboré un outil d'évaluation lui permettant de faire en sorte que ses programmes prennent en compte et comblent les besoins économiques propres aux régions.

- Le ministère a fait une présentation sur la proposition de valeur de l'Ontario aux entreprises qui participaient à la conférence MedTech d'AdvaMed, tenue pour la première fois à Toronto en octobre 2020.

- En partenariat avec le gouvernement fédéral et la Ville de Toronto, le ministère a annoncé un investissement visant à appuyer un projet d'usine de Sanofi Pasteur d'une valeur de 925 millions de dollars. Cette usine produira des vaccins antigrippaux en grande quantité et offrira des services de formulation, de remplissage et de conditionnement essentiels pour la préparation à une pandémie.

- Roche a annoncé un investissement de 500 millions de dollars dans la création d'un centre des opérations techniques Global Pharma pour contrôler sa chaîne d'approvisionnement mondiale à Mississauga.

Ontario

Intervention contre la COVID-19

- Depuis mars 2020, le ministère mobilise les comités des sous-ministres et des sous-ministres adjoints en matière de climat des affaires pour mener une démarche pangouvernementale coordonnée d'élaboration, d'examen et, au besoin, de mise en œuvre de mesures et d'interventions visant à aider les entreprises et les secteurs de l'Ontario touchés par la COVID-19.
- Le MDECEC a rencontré les hauts dirigeants de tous les ministères en faveur d'une intervention économique pour parler des conséquences économiques et des nouvelles tendances.
- Le ministère a adopté un outil d'évaluation sectoriel pour cerner les questions concernant les intervenants du milieu des affaires et les répercussions de la COVID-19 ainsi que pour trouver des mesures de soutien et de reprise à fort potentiel que le gouvernement peut appliquer.
- Le MDECEC a organisé l'analyse interministérielle des questions d'intérêt et la coordination des mesures de soutien et de reprise avec ses partenaires fédéraux, provinciaux (y compris dans la FPO) et municipaux.
- Le ministère a fourni des données, des analyses et les idées des intervenants pour orienter l'élaboration de mesures visant à atténuer, selon leur gravité, les répercussions économiques immédiates et à long terme de la COVID-19 pour les entreprises et les secteurs de l'Ontario.
- Le MDECEC a dirigé les efforts conjoints avec l'industrie pour accélérer la production de biens essentiels.
- Le 21 mars 2020, le gouvernement de l'Ontario a lancé le site Web ***L'Ontario, ensemble*** afin de travailler avec les entreprises et leur personnel à relever les défis posés par la COVID-19.
    - Dans un premier temps, L'Ontario, ensemble a permis de gérer les problèmes d'approvisionnement de la province en EPI et en fournitures d'urgence essentielles en trouvant des fournisseurs qui offrent des produits ou des services essentiels ou qui ont la capacité d'en fournir.
    - Dans un deuxième temps, L'Ontario, ensemble a permis au gouvernement d'inviter les milieux des affaires et de l'innovation de l'Ontario à lui soumettre leurs propositions novatrices pour relever des défis précis.
    - Dans un troisième temps, L'Ontario, ensemble a permis à toute la population de l'Ontario, puis aux entreprises ontariennes seulement, de soumettre des propositions non sollicitées de produits, de services ou d'idées qui pourraient contribuer à atténuer les répercussions de la COVID-19.
    - Le Répertoire des fournisseurs d'EPI pour les lieux de travail présente la liste des entreprises qui vendent de l'EPI et d'autres fournitures pour protéger le personnel et la clientèle de l'Ontario contre la COVID-19.

- Plus de 30 000 soumissions ont été reçues sur le site Web pour des fournitures, des innovations et des idées. Le 15 mars 2021, 8 962 propositions d'innovations et d'idées avaient été évaluées, et 450 analyses de rentabilité avaient été demandées. Plus de 240 soumissions ont été proposées à des fins de financement par l'intermédiaire du fonds L'Ontario, ensemble ou proposées à des ministères partenaires à des fins d'approvisionnement.

Croissance et maintien des entreprises

- Grâce au travail du ministère auprès de 4 250 PME établies en Ontario qui offrent des produits et des services commercialisables, la Direction des services consultatifs aux entreprises a attiré des investissements de plus de 368 millions de dollars dans la province, ce qui a permis de créer ou de maintenir 3 806 emplois.

- En réponse à la demande provinciale de fournitures d'urgence, la Direction des services consultatifs aux entreprises a aidé plus de 1 000 fabricants d'EPI à se préparer à l'approvisionnement et évalué plus de 2 000 fournisseurs d'EPI.

- Le ministère a continué de travailler avec les entreprises établies pour comprendre leurs besoins et les perspectives de croissance dans les régions ainsi que pour renforcer la capacité des PME à croître et à prendre de l'expansion. Les conseils, les analyses d'experts et les recommandations pratiques adressés aux entreprises sont conçus sur mesure pour augmenter leur productivité et leur compétitivité. En outre, cette collaboration avec les entreprises permet au ministère d'utiliser la veille stratégique locale et régionale pour prendre des décisions quant à la conception de politiques et de programmes qui touchent à la croissance des PME.

- En 2020-2021, 561 sondages ont été menés auprès de PME. Ils portaient sur divers sujets : évaluation des répercussions de la COVID-19 sur la viabilité des entreprises, la formation professionnelle de la main-d'œuvre et les occasions d'élargir les marchés, évaluation des forces organisationnelles et des points à améliorer grâce à l'automatisation et à la technologie ainsi que difficultés à résoudre relativement à la réglementation.

    - En 2020-2021, le ministère a noué le dialogue avec des intervenants clés des secteurs de l'automobile, de l'aérospatiale, de la fabrication de pointe, de l'acier, des produits chimiques et des technologies propres. Dans une perspective de croissance continue, il a produit et tenu à jour des données détaillées et fiables sur les secteurs cruciaux et émergents de l'Ontario pour fournir une analyse rigoureuse et des conseils éclairés relativement aux enjeux qui touchent les entreprises et les secteurs importants.

- Voici des exemples de ce qu'a fait le MDECEC :

    - Dialogue avec divers secteurs et intervenants du domaine manufacturier à propos des répercussions de la COVID-19 et de l'intervention du gouvernement contre la pandémie.
    - Consultation des industries et des ministères partenaires sur le développement de la chaîne d'approvisionnement intérieur en EPI et sur le portail et le fonds L'Ontario, ensemble.
    - Discussions au sujet des occasions d'investissement stratégique, comme :
        - l'investissement de plus de 75 millions de dollars de Greenfield Global à Johnstown;
        - l'investissement de 30 millions de dollars de Valbruna ASW à Welland;
        - d'autres annonces d'investissements à venir.
    - Dialogue avec les industries, les ministères partenaires et les autres ordres de gouvernement à propos de questions délicates, comme :
        - le conflit de Caledonia;
        - la ligne 5 d'Enbridge;
        - la proposition du gouvernement fédéral d'interdire certains plastiques à usage unique;
        - la relocalisation prévue ou la viabilité de certaines opérations de fabrication en Ontario.
    - Consultation des industries, des ministères partenaires et du gouvernement fédéral sur des initiatives de réduction des émissions, sur le renouvellement du plan de l'Ontario en matière de changement climatique et sur son plan environnemental.
    - Discussions avec diverses industries au sujet des perturbations du commerce avec les États-Unis et de leurs conséquences.

Le ministère communique régulièrement avec les autres ordres de gouvernement et les organismes de développement économique locaux à propos des occasions de développement économique propres à chaque secteur, ce qui englobe la promotion de l'investissement, le développement des pôles de compétitivité, l'échange de renseignements et les nouvelles technologies comme la chaîne de valeur des véhicules électriques.

En mars 2020, le MDECEC a consulté des intervenants clés du secteur des sciences de la vie (entreprises multinationales, PME et partenaires de l'écosystème) pour mieux comprendre les défis majeurs à relever dans le secteur, par exemple sur les plans des talents et des capitaux, de même que les nouvelles perspectives (technologies médicales, médecine régénérative, etc.) qui requièrent une attention accrue de la part du secteur et des décisionnaires.

Amélioration de la capacité de croissance des entreprises et de leur état de préparation

- Conscient des défis sans précédent que les entreprises devaient affronter en raison de la pandémie de COVID-19, le ministère a dirigé l'élaboration et la tenue de 42 webinaires dans le cadre du **projet Ignite**. Offerts en ligne aux entreprises de partout en Ontario, ces webinaires ont attiré 1 355 participants. Ils portaient sur divers sujets : gestion des changements, commerce électronique et cybersécurité, financement et ressources humaines en temps de crise, stratégies de renouvellement des activités et de retour au travail, etc.

Entrepreneuriat

- Après l'annulation des services de Data Catalyst de MaRS, le ministère a commencé à recueillir les données sur une nouvelle plateforme. Il a mis à jour et raccourci sa liste de paramètres mesurés, et il mènera bientôt une nouvelle enquête annuelle. La fréquence de production de rapports sur les mesures est passée de trimestrielle à semestrielle pour alléger le fardeau des CRI. Les mesures révisées fourniront au ministère l'information nécessaire pour bien évaluer le rendement des programmes, les politiques et les résultats attendus. Ainsi, les décisions pourront être fondées sur des données de programme probantes.

- Le ministère a conclu une nouvelle entente de paiement de transfert rationalisée de trois ans avec les centres d'encadrement des petits entrepreneurs (CEPE). Cette entente a réduit le nombre précédent d'ententes et allégé le fardeau imposé par la présentation des rapports et la collecte d'information sur les mesures tout en maintenant les niveaux d'intégrité et de surveillance.

- Le cadre de gestion du rendement prévu par la nouvelle entente garantit l'obligation de communication des données et la fiabilité des données tout en permettant au ministère de bien évaluer le rendement des programmes, de manière à ce que les décisions à venir soient fondées sur des données probantes.

- Par l'intermédiaire du ministère des Affaires francophones, le MDECEC a octroyé 120 000 $ sur quatre ans, à compter de 2019-2020, dans le cadre d'une entente conclue entre l'Ontario et le Canada. Il s'agit d'une subvention visant à fournir plus de services en français et à favoriser le développement et la vitalité des communautés francophones en mettant l'accent sur les entrepreneurs francophones. Les CEPE des régions désignées bilingues peuvent demander une subvention de 10 000 $ pour offrir davantage de services et de ressources en français à la communauté entrepreneuriale francophone.

Ontario

Intervention contre la COVID-19

- En juin 2020, le ministère s'est associé avec le gouvernement fédéral (FedDev Ontario) pour lancer Digital Main Street, une initiative de 57 millions de dollars visant à aider 22 900 entreprises ontariennes à adopter les technologies numériques ou à accroître leur présence en ligne. L'octroi de 7,65 millions de dollars grâce au Fonds de soutien à la population et à l'emploi a permis à la Province de lever 50 millions de dollars en financement fédéral pour créer un programme pan-ontarien.

- Les petites entreprises de l'Ontario devaient adopter les technologies numériques pour demeurer compétitives et se remettre de la pandémie. L'initiative Digital Main Street comporte une série de mesures de soutien et de services gratuits conçus pour aider les entreprises à relever les défis qui leur sont propres. Par exemple, il peut s'agir de les aider à créer un site Web de commerce électronique adapté à leurs besoins, à élaborer un plan pour maximiser leur présence en ligne, à obtenir une subvention de 2 500 $ pour l'optimisation en matière de numérique ou à accéder à des ressources et à des webinaires portant sur des sujets clés.

- À la fin de mars 2021, l'initiative Digital Main Street avait déjà aidé plus de 17 600 entreprises, en plus de permettre l'embauche de 1 600 étudiantes, étudiants et personnes nouvellement diplômées et la mise sur pied de 87 équipes de services numériques à l'échelle de la province.

Fonds d'accélération des investissements (FAI)

- Selon les normes de l'industrie du capital-risque, le FAI affiche un rendement exceptionnel. Son portefeuille s'est élargi pour comprendre plus de 160 entreprises, atteignant une taille environ trois fois supérieure à celle d'une firme privée comparable. Des capitaux complémentaires dépassant 1,3 milliard de dollars ont été levés pour les entreprises du portefeuille. Chaque dollar investi dans le cadre du FAI en rapporte 17 pour les entités détenues.

Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC)

- Les investissements de la SOFC ont continué de porter leurs fruits sur tous les plans : rendement du capital investi, mobilisation de fonds supplémentaires, création d'emplois et recherche-développement (R-D). Les 330 millions de dollars que la Province a investis par l'intermédiaire de la SOFC ont attiré un capital de croissance de plus de 4 milliards de dollars dans un portefeuille d'entreprises prometteuses. Ces entreprises à fort potentiel emploient plus de 13 000 personnes au Canada, la majorité d'entre elles se trouvant en Ontario, et ont enregistré au total des revenus de quelque 9,5 milliards de dollars et des dépenses en R-D de quelque 2,6 milliards de dollars. En date du 31 mars 2020, les investissements de

la Province sont évalués à 1,24 fois les capitaux levés, ce qui représente un profit cumulatif de 24 %.

Projet d'incubateur d'innovation d'IBM

- Le Projet d'incubateur d'innovation d'IBM est issu d'un partenariat entre le gouvernement de l'Ontario, le Centre d'innovation de l'Ontario (CIO), autrefois connu sous le nom de Centres d'excellence de l'Ontario, et IBM Canada. Il a pris fin de 31 mars 2021.
- La Province a versé 29 millions de dollars, et IBM et l'industrie ont versé leur propre contribution en contrepartie, ce qui porte à 67 millions de dollars l'aide octroyée aux PME ontariennes.
- Le Projet d'incubateur d'innovation d'IBM a offert aux entreprises de l'Ontario des ressources technologiques, comme des outils de calcul de haute performance et d'analyse de mégadonnées, ainsi que des locaux et une expertise spécialisée pour augmenter leur compétitivité, leur donner accès à des gens qualifiés et leur permettre de croître.
- En juin 2020, selon les résultats d'une évaluation indépendante des retombées économiques du Projet d'incubateur d'innovation d'IBM, celui-ci avait aidé près de 950 PME à créer 8 175 emplois et à mettre au point 1 725 nouveaux produits ou services. Ces 950 PME ont réalisé des ventes supplémentaires de 206 millions de dollars après avoir participé au projet et attiré des investissements subséquents de 216 millions de dollars.

Piloter la prospérité : L'avenir du secteur de l'automobile de l'Ontario

Programme de modernisation pour le secteur automobile de l'Ontario (PMSA-O)

En février 2019, le gouvernement a annoncé un investissement de 10 millions de dollars sur trois ans dans le PMSA-O. Ce programme s'inscrit dans le plan Piloter la prospérité : L'avenir du secteur de l'automobile de l'Ontario, qui vise à améliorer la compétitivité du secteur de l'automobile. Le PMSA-O octroie des subventions de contrepartie pour aider les petits et moyens équipementiers automobiles de l'Ontario à améliorer leurs processus en adoptant des technologies de production allégée et des technologies de l'industrie 4.0. À ce jour, il y a eu deux périodes de soumission de demandes de participation au programme. Le PMSA-O a investi plus de 8,8 millions de dollars dans 105 projets. Ces fonds, auxquels s'est ajouté en contrepartie un financement privé de quelque 23 millions de dollars, devraient permettre de créer plus de 500 emplois et d'en maintenir environ 8 000.

Réseau d'innovation pour les véhicules autonomes (RIVA)

Toujours dans le cadre du plan Piloter la prospérité : L'avenir du secteur de l'automobile de l'Ontario, et en partenariat avec le ministère des Transports, le gouvernement a augmenté de 5 millions de dollars son investissement dans le RIVA pour le porter à 85 millions de dollars, dans le but d'accroître l'avantage de l'Ontario dans les secteurs convergents et en rapide évolution de l'automobile et de la technologie. À ce jour, de ces 85 millions de dollars, 60 millions ont été affectés à quatre composantes du RIVA, soit le Fonds de partenariats en R-D, les sites régionaux de développement de technologies, la zone pilote et le développement des talents. Ces fonds ont attiré des investissements de plus de 93 millions de dollars de la part de l'industrie pour faire de l'Ontario un chef de file mondial de la mobilité autonome.

- En 2020-2021, le RIVA a atteint les objectifs suivants :
    - le Programme de développement des technologies adaptées aux conditions hivernales, qui vise la R-D de véhicules connectés et autonomes de pointe et adaptés aux conditions météorologiques défavorables, a été lancé. Des 3 millions de dollars octroyés au total, 2,6 millions ont été utilisés, ce qui a attiré des investissements de 5,3 millions de dollars de la part de l'industrie en 2020-2021. Six projets sont en cours pour mettre au point des technologies de transport adaptées aux conditions hivernales;
    - 42 projets de partenariats en R-D d'une valeur totale de 59 millions de dollars ont été financés, en partie par des contributions provinciales de 21 millions de dollars;
    - les six sites régionaux de développement de technologies, situés à Windsor-Essex, à Waterloo, à Hamilton, à Toronto, à Durham et à Ottawa, sont opérationnels : 185 PME y mènent des projets d'une valeur totale de 32,2 millions de dollars;
    - 121 PME ont soumis des déclarations d'intérêt à la zone pilote pour faire installer des technologies dans des véhicules : 15 technologies ont été sélectionnées pour être intégrées au parc de la zone, et deux équipementiers automobiles mondiaux ont visité la zone et promis leur participation;
    - le volet du développement des talents a financé l'offre de 264 stages et de 37 bourses pour la réalisation de projets d'une valeur totale de 9,7 millions de dollars, soit 3,9 millions versés par le gouvernement provincial et 5,8 millions versés par les partenaires.

Consortium de la fabrication de pointe

- Le Consortium de la fabrication de pointe facilite l'accès des entreprises à de l'équipement et à une expertise hors pair pour les aider à résoudre leurs problèmes en usine et sur la chaîne de production.

- Le consortium continue d'aider les entreprises :

    - à mettre au point des prototypes et à améliorer leurs produits;
    - à mieux comprendre les technologies de pointe;
    - à diagnostiquer et à résoudre les problèmes à l'échelle de l'usine;
    - à évaluer leurs besoins et à trouver les solutions technologiques pour y répondre;
    - à former la prochaine génération de travailleuses et travailleurs qualifiés et talentueux dans le domaine de la fabrication.

- Depuis son lancement en avril 2017, le consortium a collaboré à plus de 477 projets avec l'industrie, aidant 296 entreprises, dont 182 entreprises en démarrage ou PME. De plus, il a appuyé 118 projets liés à la COVID-19 au cours de la dernière année. Il a levé plus de 100 millions de dollars au total pour financer ces projets et facilité la commercialisation de plus de 160 produits, procédés et services.

<u>Évolution des services en nuage dans le corridor Québec-Ontario pour la recherche et l'innovation (ENCQOR) et Centre of Excellence in Next Generation Networks (CENGN)</u>

- L'initiative ENCQOR et le CENGN jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire : ils font en sorte que l'Ontario reste ouvert aux affaires pour les générations futures. L'initiative ENCQOR visait à donner un avantage de premier entrant à plus de 500 PME de l'Ontario pour les aider à devenir des chefs de file mondiaux sur le marché de la 5G. Elle y est parvenue en mars 2021 et a atteint, voire dépassé, ses autres grands objectifs à ce jour. Des bancs d'essai sont maintenant en service aux sites d'Investir Ottawa, de Communitech et de MaRS, au sein d'un réseau reliant les cinq sites de l'Ontario et du Québec. Les entreprises d'attache ont dépassé de 50 % leurs objectifs d'embauche, et les programmes d'ENCQOR ont aidé plus de 180 PME jusqu'à présent.

<u>Réseau d'aide aux entreprises de l'Ontario</u>

- Le réseau d'aide aux entreprises aide les entreprises de l'Ontario à démarrer ou à prendre de l'expansion. Par l'intermédiaire de ce réseau, le gouvernement de l'Ontario offre divers programmes et types de soutien aux entrepreneurs pour les aider à démarrer ou à développer leur entreprise, qu'il s'agisse d'une entreprise locale ou d'une entreprise de technologie aspirant à dominer le marché mondial.

- Le réseau compte 17 CRI financés, 47 CEPE et le CIO.
    - Les CRI favorisent la croissance des entreprises à fort potentiel dans le domaine de l'innovation en offrant des services et des programmes régionaux qui aident les entrepreneurs et les innovateurs des quatre coins de

la province à éliminer les obstacles à la commercialisation et à attirer les talents, les capitaux et les clients dont ils ont besoin pour croître et réussir.
    - Deux grands CRI, soit Communitech à Kitchener-Waterloo et MaRS à Toronto, réunissent des entreprises de toutes tailles dans le domaine de l'innovation et les regroupent sous un même toit avec des fournisseurs de services, des partenaires universitaires, des apporteurs de capitaux et d'autres ressources pour stimuler la création d'emplois et la croissance des entreprises. Le Carrefour Communitech et MaRS servent de centres d'innovation dans leur région respective.
    - Les CEPE exercent leurs activités localement en collaboration avec les municipalités et les partenaires régionaux. Ils offrent aux petites entreprises (employant moins de 10 personnes) des séminaires, des ateliers, du mentorat et de la formation, de même que des possibilités de financement dans le cadre des programmes Entreprise d'été et Entreprise en démarrage Plus.
    - Vingt-six conseillères et conseillers principaux en développement des entreprises situés stratégiquement dans toutes les régions du Sud de l'Ontario travaillent à stimuler la croissance globale des PME qui offrent des produits et des services commercialisables.

- Le réseau aide principalement les innovateurs et les entrepreneurs :
    - à créer des emplois;
    - à mettre leurs investissements à profit;
    - à servir leurs clients en leur offrant de la formation, des conseils éclairés et du mentorat.

- Selon les résultats obtenus jusqu'à présent en 2020-2021, les CEPE ont aidé au démarrage de 7 200 entreprises et à l'expansion de plus de 2 000 autres, permettant la création de plus de 9 000 emplois.

<u>Programme d'accélération des affaires (PAA) de MaRS</u>

- Initialement administré par MaRS pour le compte de la Province, le PAA favorise la croissance et le développement d'écosystèmes régionaux d'innovation partout en Ontario. Bien que l'administration du PAA soit transférée au ministère, MaRS continuera d'offrir des services centraux relativement au programme. Le PAA propose des services d'accélération financés par le MDECEC aux entreprises technologiques des quatre coins de la province par l'intermédiaire des 17 CRI. Il facilite la création, la diffusion et l'intégration de services d'entrepreneuriat coordonnés pour aider les CRI à offrir les services spécialisés du PAA, comme des services de renseignement sur les marchés, de mentorat spécialisé et de formation à l'entrepreneuriat. Ensemble, l'équipe du PAA et les CRI aident les entrepreneurs innovateurs à réussir leur entrée sur le marché mondial grâce à des compétences et à des occasions ciblées.

Centre d'innovation de l'Ontario (CIO), autrefois connu sous le nom de Centres d'excellence de l'Ontario

- Le CIO travaille à supprimer les obstacles à l'innovation et à la commercialisation. Partenaire de prestation du MDECEC, il favorise la commercialisation accélérée de la PI universitaire, la collaboration entre l'industrie et le milieu universitaire ainsi que la mise au point et l'adoption de nouvelles technologies. Pour aider les entreprises à relever leurs défis de développement technologique, le CIO les oriente vers des établissements d'enseignement supérieur possédant l'expertise et les ressources requises. Il offre soutien et conseils grâce à ce qui suit :
    - influence et rayonnement panprovinciaux dans un réseau d'organisations publiques et privées;
    - expertise en réduction des risques associés à la technologie pour accélérer la commercialisation;
    - soutien et programmes axés sur les entreprises;
    - contribution et financement de l'industrie par la sélection de projets et la promotion des investissements privés;
    - gestionnaires d'expérience responsables du développement des affaires et de la commercialisation qui travaillent sur le terrain partout en Ontario.
- Le CIO offre deux grands programmes de commercialisation pour le compte du ministère, soit le Fonds de co-investissement pour la préparation à la commercialisation et le programme Bon pour l'Innovation et la Productivité, qui sont conçus pour aider les entreprises en démarrage et les nouvelles PME à commercialiser leurs produits et technologies.
- Le CIO offre un nouveau programme qu'il a conçu avec le Toronto Business Development Centre pour attirer en Ontario des entreprises indiennes bien établies dans le but de créer des emplois et de mettre de nouvelles technologies au point dans la province.
- Le CIO aide les entreprises de l'Ontario à commercialiser et à adopter des technologies de pointe en coordonnant et en mettant en œuvre le Projet d'incubateur d'innovation d'IBM, les programmes du RIVA et d'ENCQOR et le programme Réseau de prochaine génération en partenariat avec la Province.

Réduction des formalités administratives et du fardeau réglementaire

Le ministère a joué un rôle prépondérant dans le respect de l'un des principaux engagements du gouvernement en réduisant les formalités administratives et le fardeau réglementaire de façon à diminuer le coût des activités commerciales dans la province et à augmenter la compétitivité des entreprises ontariennes pour leur permettre de créer et de maintenir des emplois. Voici quelques réalisations :

- Annonce, par le gouvernement, de la stratégie pour la compétitivité de l'Ontario et la réduction des fardeaux réglementaires. Cette stratégie établit deux objectifs ambitieux : diminuer d'au moins 400 millions de dollars par année les coûts imposés

aux entreprises de l'Ontario relativement au respect des règlements et réduire le nombre d'exigences réglementaires touchant les entreprises.

- Offre de conseils stratégiques indépendants sur la réduction du fardeau réglementaire pour orienter la prise de décisions du gouvernement à propos d'un volume important de dossiers prioritaires. Il s'agissait entre autres de jouer un rôle essentiel dans l'élaboration d'un ensemble de réformes de l'assurance, l'accès des employeurs à la main-d'œuvre qualifiée dont ils avaient besoin et la création d'un climat de certitude concernant l'impôt foncier pour les entreprises.
- Aide individuelle aux entreprises pour relever les défis en matière de réglementation. L'Unité de la réduction des formalités pour les entreprises a travaillé directement avec plus de 110 entreprises et 35 groupes d'intervenants ou associations industrielles pour les aider à surmonter leurs obstacles réglementaires. Ces travaux ont été réorientés dans le but d'aplanir les obstacles réglementaires liés à la COVID-19 et d'opérer des changements. Obtention du prix Coupe-paperasse d'or, décerné par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, pour les travaux de l'Unité de la réduction des formalités pour les entreprises.

Modernisation de la réglementation

Le Bureau des petites entreprises et de la réduction des formalités administratives (Bureau PERFA) joue un rôle essentiel dans le travail de modernisation de la réglementation :

- La Stratégie de modernisation des processus de conformité, l'une des initiatives audacieuses aux grandes répercussions du gouvernement, améliore progressivement l'échange d'information et la collaboration interministérielle en axant la prestation de services de réglementation sur les résultats, compte tenu de l'évaluation des risques et des données disponibles.
- Les ministères participent à la modernisation des processus de conformité pour veiller à l'élimination des obstacles réglementaires à la création d'emplois, y compris les longs processus d'approbation et les consultations inutiles. À cette fin, les normes de service sont resserrées dans l'ensemble des ministères.
- La Stratégie de modernisation des processus de conformité est pilotée par deux groupes de travail stratégiques chargés de trouver et de mettre en œuvre des solutions à forte incidence applicables à petite échelle qui moderniseront les activités de prestation de services de réglementation et de conformité en Ontario.
- Un des grands axes de la Stratégie de modernisation des processus de conformité est l'instauration d'une culture et de pratiques de réglementation modernes et mieux pensées dans le but d'alléger le fardeau des entreprises responsables. Le Bureau PERFA contribue à cet objectif, notamment en s'associant aux ministères pour prescrire l'adoption d'un code de pratique strict par les autorités de réglementation.

- Toutes les autorités de réglementation devront intégrer ce code à leurs plans, politiques et procédures opérationnels pour garantir les normes de professionnalisme les plus strictes et les pratiques exemplaires les plus récentes.
- Une option spéciale a été ajoutée à la Ligne Info-Entreprises (1 888 745-8888) pour permettre aux entreprises de formuler des commentaires sur leurs interactions avec le personnel d'inspection et de vérification du gouvernement provincial. Les commentaires serviront à améliorer la prévisibilité et l'efficacité des rapports entre le gouvernement et les entreprises et autres entités réglementées. Cette mesure s'inscrit dans l'objectif de fonder les interactions avec les entreprises sur les normes de professionnalisme les plus strictes.
- Le projet de loi 132, *Loi de 2019 pour mieux servir la population et faciliter les affaires, a été adopté.* Il regroupe plus de 80 mesures de réduction des formalités administratives et de modernisation des règlements visant à faciliter la vie des particuliers et des entreprises, y compris dans les secteurs de l'agriculture et des transports.
- Le projet de loi 213, *Loi de 2020 pour mieux servir la population et faciliter les affaires*, a été adopté. Il comprend des modifications à 29 lois distinctes qui visent à éliminer les obstacles et à stimuler la relance économique de l'Ontario.
- La *Loi de 2020 visant à moderniser l'Ontario pour la population et l'entreprise*, qui regroupe le contenu de la *Loi de 2014 sur l'obligation de faire rapport concernant la réduction des fardeaux administratifs* et de la *Loi de 2017 réduisant les frais liés à la réglementation pour les entreprises*, a été adoptée. Elle étend la portée de ces lois aux règlements, aux politiques et aux formules qui concernent les entreprises sans but lucratif, les municipalités, les universités et autres écoles et les hôpitaux. Cette nouvelle loi visant à réduire le fardeau administratif oblige tous les ministères de l'Ontario à prendre en compte la réglementation actuelle et le fardeau réglementaire imposé par le gouvernement au moment d'établir de nouveaux règlements, lois, politiques et formules.

Politiques commerciales interprovinciales et internationales

Pour respecter la priorité du gouvernement consistant à défendre les intérêts commerciaux de l'Ontario à l'échelle interprovinciale et internationale de façon à stimuler la croissance des entreprises et la création d'emplois, voici ce que le ministère a fait :

- Il a entamé des négociations avec les États-Unis pour conclure des ententes stratégiques en matière d'investissement et d'approvisionnement. Ces ententes visent à faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics et à définir des mesures clés qui permettraient d'améliorer et de promouvoir le commerce et les investissements bilatéraux. La première entente, conclue avec le Maryland, a été annoncée en décembre 2020.

- Il s'est employé à relever les mesures d'intérêt commercial mises en place à l'échelle internationale qui pourraient empêcher l'Ontario d'acquérir les fournitures médicales nécessaires pour intervenir contre la COVID-19. Il a aussi fait appel au gouvernement fédéral pour tenter d'atténuer les effets de ces mesures en Ontario.
- Il a dirigé l'exécution d'un plan mûri et détaillé pour préparer l'Ontario à appliquer l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) et à tirer parti de ses avantages. De l'entrée en vigueur du PTPGP à janvier 2021, la valeur des exportations de l'Ontario vers les pays signataires de l'accord est passée de 550 millions de dollars canadiens à 614 millions.
- Il a défendu les intérêts de l'Ontario dans les négociations commerciales entreprises par le Canada, y compris avec le Royaume-Uni et les pays signataires du Mercosur, soit le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay.
- Il a resserré les liens commerciaux de l'Ontario avec les autres provinces et territoires du Canada en endossant un rôle de direction dans la mise en œuvre de l'ALEC. Notamment, il a :

    - mené les négociations de l'ALEC pour intégrer à cet accord des règles sur les services financiers (la principale exportation de l'Ontario vers les autres provinces et territoires) et ainsi permettre aux fournisseurs de services financiers de mener leurs activités sans entrave dans tout le pays;
    - dirigé les travaux de modification de l'ALEC pour permettre aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de lever de façon indépendante les obstacles inutiles au commerce intérieur et pour limiter les exceptions concernant le secteur énergétique de l'Ontario de manière à favoriser la construction de pipelines pétroliers et gaziers dans la province.

<u>Promotion de l'investissement</u>

- Au cours des dernières années, la Division des politiques commerciales, de l'industrie et des investissements s'est appliquée à attirer des investissements directs étrangers dans les immobilisations. Ces investissements, dont la valeur totale est estimée à plus de 4 milliards de dollars canadiens, pourraient créer directement près de 4 000 emplois en Ontario. De plus, de nouvelles propositions ont été présentées.
- En 2020-2021, le ministère a encouragé de nouveaux investissements en installations nouvelles en offrant des services de sélection de sites à 23 entreprises qui représentaient une occasion d'investir au total plus de 7,2 milliards de dollars dans les immobilisations et de créer plus de 12 500 emplois. En tout, 14 recherches de sites ont mené à la recommandation de 38 sites, dont 3 sites certifiés. À ce nombre s'ajoute le site certifié vendu dans le cadre du Programme des sites certifiés prêts à l'investissement.
- Le défi Place à l'emploi a été lancé pour accroître la compétitivité économique de l'Ontario en trouvant de grands terrains industriels prêts à être aménagés dans la province.

Ontario

Représentation à l'étranger et promotion

- Le ministère fait valoir sur les marchés mondiaux les avantages de venir en Ontario, où les entreprises s'épanouissent et prospèrent. Il a créé des occasions de commerce et d'investissement grâce aux délégations commerciales qu'il a envoyées et reçues ainsi qu'aux missions internationales qu'il a organisées. En outre, il a amélioré la représentation de l'Ontario à l'étranger pour miser sur les marchés qui offrent les meilleures perspectives en matière de commerce et d'investissement. Il a aussi renforcé la présence de l'Ontario aux États-Unis, le plus grand partenaire commercial de la Province et sa principale source d'investissements directs étrangers.

    - Au cours des deux dernières années, huit postes de délégué général ont été créés par décret. De plus, deux délégués généraux ont été nommés, l'un à Chicago et l'autre à Dallas. Les délégués généraux travaillent au sein du réseau international bien établi de l'Ontario; en tant que principaux représentants du gouvernement sur des marchés précis, ils offrent des conseils stratégiques et défendent les intérêts commerciaux de la Province pour stimuler la création d'emplois.
        - En 2020-2021, le réseau international de bureaux du commerce et des investissements de l'Ontario a permis de réaliser 12 opérations commerciales totalisant près de 35,3 millions de dollars et saisi 33 occasions d'investissement d'une valeur totale de 1,3 milliard de dollars. Ainsi, il a créé au moins 1 672 emplois et en a maintenu 2 122.
    - En 2020-2021, l'Initiative de développement numérique des marchés d'exportation (IDNME) a permis à 635 entreprises de l'Ontario de participer à 43 missions d'exportation sur les marchés mondiaux. Ces entreprises ont repéré des possibilités d'exportation totalisant plus de 167 millions de dollars. Leur taux de satisfaction s'est chiffré à 85 %. Dans leurs suivis réalisés 6, 12 et 18 mois après chaque mission de 2019-2020, les entreprises ontariennes ont déclaré avoir enregistré des ventes de 44,79 millions de dollars.
    - Les efforts de promotion de l'Ontario à l'étranger ont été soutenus par une campagne de marketing continue, intégrée et axée sur le contenu qui comportait l'utilisation du Web et des médias sociaux ainsi que des relations publiques, des salons et événements commerciaux et de la publicité. Ainsi, en 2019-2020, la page Investir en Ontario (investinontario.com) a été consultée près de 360 000 fois, et 1 765 pistes ont été générées au total. Soulignons que le projet pilote de campagne publicitaire du ministère à l'étranger, qui ciblait les investisseurs potentiels du secteur des technologies de pointe aux États-Unis et au Royaume-Uni, a donné de bien meilleurs résultats que la campagne de l'exercice précédent, à tous les égards : entre autres, sa portée a augmenté de 28 %, et le nombre de pistes générées, de 39 %. Le bulletin d'Investir en Ontario a été envoyé 11 fois pendant l'exercice à une base d'abonnés ayant augmenté

de 29 % depuis le dernier exercice. Il a atteint plus de 55 000 personnes et affiché des taux de consultation et de clics de 28 % et de 10 % respectivement, bien au-delà des attentes dans l'industrie.

- Au Canada, le travail de marketing et de promotion a été axé sur le recrutement de participants pour des missions d'exportation, des séminaires et des webinaires, principalement par publipostage électronique grâce aux médias sociaux. Le bulletin d'information sur les missions d'exportation, *InfoExport*, a été envoyé à quatre reprises en 2019-2020, ce qui représente un total de 50 574 courriels, dont 20,72 % ont été ouverts. Toujours en 2019-2020, 21 courriels géociblés portant sur des séminaires et des webinaires ont été envoyés à un total de 241 092 adresses; 20,64 % des courriels ont été ouverts. Ces courriels ont mené à 1 317 inscriptions.

Intervention contre la COVID-19

- Avant la pandémie de COVID-19, les délégations étrangères avaient prévu 50 missions commerciales en Ontario pour 2020-2021 et 10 événements de l'industrie en Ontario pour encourager les entreprises et les communautés de la province à nouer des relations de commerce et d'investissement. Ces missions et événements devaient générer un potentiel de vente et d'investissement d'une valeur de plus de 50 millions de dollars pour les entreprises ontariennes.

- Ces plans ont été bouleversés en raison de la pandémie de COVID-19, qui a essentiellement mis fin aux déplacements internationaux, empêchant les délégations de se rendre en Ontario. De grands événements de l'industrie au Canada ont été annulés, reportés ou réorganisés pour avoir lieu en ligne.

- Les bureaux du commerce et des investissements de l'Ontario ont offert une aide à la recherche et à la vérification des sources possibles d'EPI et de fournitures médicales sur le marché. Ils ont aussi offert des conseils à propos des règlements internationaux pour l'évaluation des soumissions présentées sur le portail L'Ontario, ensemble et, dans certains cas, pour la vérification des fournitures expédiées en Ontario.

- Pour stimuler la relance et aider les entreprises ontariennes à maintenir, voire à étendre, leurs activités d'exportation pendant la pandémie de COVID-19, le ministère a lancé l'IDNME. Cette initiative a permis d'investir dans les ressources des marchés et dans les plateformes en ligne et les outils numériques conçus pour aider les entreprises ontariennes à nouer des relations d'affaires interprovinciales et internationales. Enfin, l'IDNME permet d'inclure d'autres éléments aux programmes du ministère et d'aider encore davantage les entreprises de la province à se remettre financièrement de la pandémie de COVID-19.

Ontario

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021
Charges de fonctionnement*	**4 127**
Charges d'immobilisations*	**-**
Effectif (au 31 mars 2021)	**554,00**

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

*Ne comprend pas les redressements de consolidation suivants :
- Redressement de consolidation – Société ontarienne de financement de la croissance
- Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère de l’Éducation

This document is also available in English.

Ontario

Partie I : Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère de l’Éducation

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE....3
Objectif....3
Plan stratégique 2021-2022....3
Intervention contre la COVID-19....4
Information financière du ministère....10
Dépenses prévues du ministère 2021-2022....11
Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit....12
Tableau des tendances historiques....14
Organismes, conseils et commissions (OCC)....15
Organigramme du ministère....17

Annexe
Rapport annuel 2020-2021....18
Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021....32

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objet

Le ministère de l'Éducation est responsable d'administrer le système d'éducation de qualité supérieure financé par les deniers publics de la maternelle à la 12e année et d'assurer la surveillance du système de garde d'enfants et la petite enfance de la province. Le ministère a pour objectif de veiller à ce que tous les enfants et les élèves aient les compétences et les connaissances nécessaires pour réaliser leur plein potentiel et réussir à long terme, et que leurs parents et familles reçoivent également du soutien.

Plan stratégique 2021-2022

Au cours des deux dernières années scolaires, la pandémie de COVID-19 a eu une incidence importante sur la prestation de l'éducation en Ontario. Le ministère continuera de déployer des efforts pour fournir un système d'éducation de classe mondiale moderne et durable qui garantit que les élèves aient les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir à l'école.

Le ministère continuera de collaborer avec les secteurs de l'éducation, de la garde d'enfants et de la petite enfance, le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario et les bureaux de santé publique pour soutenir la planification et l'élaboration de directives qui s'adaptent à l'évolution de l'environnement de santé publique.

De la maternelle à la 12e année

Le ministère de l'Éducation offre des directives relatives aux politiques et aux programmes, ainsi qu'un soutien financier aux conseils scolaires de district, aux administrations scolaires, aux écoles et aux organismes. L'Ontario favorise et soutient la mise en place d'un système d'éducation de grande qualité pour tous les élèves dans la province pour qu'ils puissent se préparer à obtenir leur diplôme en ayant les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir à l'école, au travail et dans la vie. Il travaillera, notamment, sur la récupération et le renouvellement de l'apprentissage, l'équité et la santé mentale et le bien-être pour soutenir les élèves, le personnel et la collectivité plus vaste.

Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance

Le ministère s'est également engagé à offrir un système de garde d'enfants et de la petite enfance qui offre le soutien, les soins et le développement dont ont besoin les enfants pour assurer un continuum d'apprentissage complet dès leurs premières années jusqu'à l'éducation élémentaire, secondaire et postsecondaire.

Un système de garde d'enfants et de la petite enfance solide joue un rôle de premier plan

pour soutenir les familles et permettre aux plus jeunes apprenants de la province d'emprunter la voie de la réussite à long terme. L'Ontario s'engage à veiller à ce que les enfants et les familles aient accès à différents programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance sains, abordables, inclusifs, sécuritaires et de grande qualité qui offrent des options souples qui répondent aux besoins des parents.

Harmonisation des programmes avec les priorités du gouvernement
Le tableau ci-dessous présente les grandes priorités du gouvernement qui sont directement appuyées par les services et mesures de soutien du ministère.

Priorités du gouvernement	Responsabilités du ministère de l'Éducation
Rendre la vie plus abordable Préparer les gens au marché du travail / Préparer les élèves à des carrières fructueuses	• Services de garde d'enfants • Soutien aux immobilisations et aux affaires • ITI pour les services à la collectivité • Gestion et services ministériels • Programmes pour la petite enfance • Équité en matière d'éducation • Relations de travail et financement en matière d'éducation • Réussite, enseignement et apprentissage en langue française • Éducation autochtone et bien-être • Rendement des élèves • Soutien aux élèves et services régionaux • Politique et planification stratégiques

Intervention contre la COVID-19

La priorité absolue du gouvernement demeure la santé et la sécurité de la population de l'Ontario. Tout au long de 2020-2021, la province a continué à prendre des mesures pour assurer la prestation des services essentiels dont la population de l'Ontario avait le plus besoin, y compris son système d'éducation financé par les deniers publics.

Investissements et soutiens
À ce jour, le ministère de l'Éducation a investi plus de 1,6 milliard de dollars pour la disponibilité des ressources afin de soutenir la réouverture et le fonctionnement sécuritaires des écoles en Ontario, dont un soutien fédéral de 762 millions de dollars versé par l'entremise du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire.

Le gouvernement de l'Ontario, en partenariat avec le gouvernement fédéral, a investi 234,6 millions de dollars dans la garde d'enfants et la petite enfance afin de couvrir les coûts de nettoyage en hausse et les autres frais engagés pour respecter les exigences en matière de santé et de sécurité mises en place afin de favoriser la réouverture des programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance agréés. Le soutien financier a été

fourni jusqu'au 31 mars 2021. Le ministère a également mis à disposition 66 millions de dollars à réinvestir entre janvier et mars 2021 dans le but de soutenir les coûts d'exploitation accrus des services de garde d'enfants et des centres pour l'enfant et la famille ON y va pendant la pandémie de COVID-19.

En s'appuyant sur les succès et les apprentissages tirés du Programme de soutien aux familles mis en œuvre en 2019-2020, le ministère a lancé le Programme de soutien aux apprenants le 30 novembre 2020. Le Programme de soutien aux apprenants a permis d'aider les familles à assumer les coûts supplémentaires pendant l'année scolaire 2020-2021 en raison de la COVID-19. Il a fourni 200 $ pour chaque enfant/jeune de la naissance à la 12e année, et 250 $ pour chaque enfant/jeune de 21 ans ou moins ayant des besoins particuliers.

Budget de l'Ontario de 2021
Dans le cadre du *Budget de l'Ontario de 2021 – Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie*, le gouvernement a annoncé qu'il consacrerait 980 millions de dollars au soutien direct des parents au titre de la Prestation pour les enfants en raison de la COVID-19. En vertu de cette nouvelle série de financement, les paiements seront doublés à 400 $ pour chaque enfant/jeune de la naissance à la 12e année et à 500 $ pour chaque enfant/jeune de 21 ans ou moins ayant des besoins particuliers pour aider à compenser les coûts d'apprentissage supplémentaires.

Investir dans l'apprentissage en ligne et à distance
La connectivité est cruciale pour les élèves et le corps enseignant. C'est pourquoi l'Ontario réalise sur deux ans un nouvel investissement de 40 millions de dollars qui viendra améliorer la technologie de l'apprentissage à distance. Cet investissement permettra d'améliorer la connectivité actuelle et future dans les établissements scolaires et de fournir des ressources et des outils novateurs pour que les élèves et le personnel enseignant puissent participer de façon harmonieuse à l'apprentissage à distance en cette période de COVID-19.

Ligne de temps de l'intervention contre la COVID-19 dans les écoles publiques de l'Ontario et soutiens offerts

Fermeture des écoles
Le 12 mars 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la fermeture des écoles en Ontario afin de réduire les effets de la pandémie de COVID-19. Le 31 mars 2020, le premier ministre, Doug Ford, et le ministre de l'Éducation, Stephen Lecce, ont annoncé, en se fondant sur les conseils du médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, la prolongation de la fermeture des écoles et des centres de garde d'enfants dans le but de protéger la santé et la sécurité des élèves et du personnel. Pour limiter la transmission communautaire du virus, les écoles sont restées fermées pendant toute l'année scolaire; les élèves ont participé à l'apprentissage à distance jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

Continuité de l'apprentissage

Alors que la protection des élèves et des enfants de l'Ontario est restée primordiale, le ministère a également pris les mesures nécessaires pour assurer la continuité de l'apprentissage en rendant l'apprentissage en ligne et à distance plus accessible dans la province.

Le ministère a lancé le portail *Apprendre à la maison* en mars 2020 pour offrir aux élèves et aux parents un accès aux ressources en mathématiques et en littératie de qualité en anglais et en français. Le site a été mis à jour régulièrement et enrichi pour inclure des ressources dans divers domaines pour les élèves de la maternelle à la 12e année et pour leurs familles.

Réouverture des écoles

Le 30 juillet 2020, le gouvernement a publié le plan pour la réouverture sécuritaire des écoles en septembre 2020. Ce plan accordait la priorité tant à la santé qu'à la sécurité des élèves et du personnel et fournissait aux conseils scolaires des ressources et une flexibilité sans précédent, tout en tenant compte des différences régionales dans les tendances des principaux indicateurs de santé publique. Il comprenait également des directives indiquant la réouverture de toutes les écoles élémentaires financées par les deniers publics à travers la province avec de l'enseignement en classe cinq jours semaine. La plupart des écoles secondaires ont rouvert à temps partiel avec une prestation de services adaptée. Les écoles secondaires ayant un nombre d'élèves moins élevé ont rouvert avec une prestation conventionnelle à temps plein de l'enseignement.

Mesures de santé et de sécurité

Directives pour la réouverture

Pour accompagner la réouverture sécuritaire des écoles en septembre 2020, les conseils scolaires ont reçu le Guide relatif à la réouverture des écoles de l'Ontario et les investissements ciblés, immédiats et fondés sur des données probantes visant à soutenir un certain nombre d'initiatives, notamment l'équipement de protection individuelle (ÉPI), la dotation en personnel, le personnel infirmier en santé publique, la capacité d'administration de tests, la formation en santé et sécurité et le soutien pour la santé mentale des élèves et les élèves présentant des besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté.

Directives opérationnelles

Alors que la pandémie de COVID-19 continuait d'évoluer, le 26 août 2020, le gouvernement a publié les Directives opérationnelles pour la gestion de la COVID-19 dans les écoles dans le cadre du plan de l'Ontario pour que les élèves puissent retourner en classe en toute sécurité. Le document visait à aider les écoles à détecter les cas de COVID-19 et à les isoler, à réduire la transmission potentielle du virus dans les écoles et à prévenir et réduire au minimum les éclosions.

Les écoles de l'Ontario ont pu rouvrir en septembre 2020 pour l'année scolaire 2020-2021 avec la mise en place de mesures de santé et de sécurité renforcées appuyées par les

investissements provinciaux et fédéraux. La transmission de la COVID-19 dans les écoles est restée faible à l'automne.

Retour à l'apprentissage à distance

Cependant, en réponse à l'évolution rapide de la situation de santé publique dans l'ensemble de la province, et en fonction des conseils du médecin hygiéniste en chef, l'Ontario a annoncé la fermeture temporaire des écoles dès la première semaine de janvier pour mettre en œuvre des mesures proactives et préventives visant à protéger les écoles et à freiner la propagation de la COVID-19.

Retour à l'apprentissage en personne

Le ministère de l'Éducation a continué de consulter le médecin hygiéniste en chef et, en janvier et en février 2021, les écoles ont pu reprendre progressivement l'apprentissage en personne selon les bureaux de santé publique (BSP) dont relèvent les écoles. Cette approche a été fondée sur les conseils du médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, la recommandation unanime du Conseil des médecins hygiénistes en chef, avec l'appui des médecins hygiénistes locaux. Les écoles élémentaires et secondaires de tous les BSP ont eu l'autorisation de retourner à l'apprentissage en personne le 16 février 2021.

Amélioration des mesures en matière de santé et de sécurité

Le ministère continue de collaborer avec des partenaires du secteur de l'éducation et de la santé pour améliorer les mesures de sécurité dans les écoles et ainsi assurer la sécurité des élèves et du personnel. Dans le cadre de l'annonce du 3 février 2021, le ministère a réitéré les nouvelles mesures de la province pour protéger les élèves et le personnel contre la COVID-19 en classe.

Les mesures comprennent :

- un accès à l'échelle provinciale au dépistage ciblé des personnes asymptomatiques parmi les élèves et le personnel, en consultation avec le BSP local;
- le port du masque obligatoire pour les élèves de la 1re à la 3e année, en plus du port du masque qui était déjà obligatoire pour les élèves de la 4e à la 12e année et le port du masque à l'extérieur pour les élèves de la 1re à la 12e année lorsque la distanciation physique ne peut pas être maintenue;
- l'approvisionnement de 3,5 millions de masques en tissu de qualité supérieure dans les écoles en guise de fourniture de rechange pour les élèves de la 1re à la 12e année;
- des protocoles de dépistage renforcés pour les élèves et le personnel du secondaire;
- des directives pour dissuader les élèves de se réunir avant et après l'école;
- la délivrance d'un certificat de qualification temporaire aux candidates et candidats à l'enseignement admissibles qui doivent obtenir leur diplôme en 2021 pour stabiliser les niveaux de dotation.

Veuillez consulter le site Web de l'Ontario pour en savoir plus sur la façon dont la province continue de protéger la population ontarienne contre la COVID-19.

Soutiens pour la garde d'enfants et la petite enfance

Investissements pour la garde d'enfants et la petite enfance

En mars 2020, au début de la pandémie, tous les milieux de garde d'enfants ont été obligés de fermer. Pendant cette période, l'Ontario a versé des fonds pour soutenir tous les exploitants de services de garde avec des frais généraux fixes pour les places vacantes, les coûts du nettoyage en hausse et l'EPI lorsqu'ils ont commencé à rouvrir leur porte en été.

Directives opérationnelles et exigences en matière de sécurité

L'Ontario a également soutenu les milieux de garde d'enfants en mettant en place des exigences et des directives opérationnelles pour veiller à ce que les milieux de garde d'enfants et de la petite enfance puissent se conformer aux protocoles de santé et sécurité fondés sur les données probantes pendant le processus de réouverture. Environ 96 % des milieux de garde d'enfants ont pu rouvrir avec la mise en place d'exigences en matière de santé et de sécurité accrues à la suite de la fermeture obligatoire.

Services de garde d'enfants d'urgence (SGEU)

Le programme de services de garde d'enfants d'urgence (programme de SGEU) consistait en un programme de soutien élaboré et déployé par le ministère de l'Éducation et les partenaires de gestion de services municipaux et des Premières Nations à différents moments pendant la pandémie de COVID-19 afin de réduire les conséquences sur les parents et les enfants après la fermeture des écoles.

La première version du programme de SGEU a été mise en œuvre au début de la pandémie entre la mi-mars et la fin de juin 2020 pour soutenir les travailleurs en soins de santé et autres travailleurs de première ligne. Ce programme a pris fin le 26 juin 2020 alors que les centres de garde pouvaient rouvrir sous des mesures strictes en matière de santé et de sécurité. À son apogée, plus de 3 000 enfants par jour ont été servis lors de la première version du programme de SGEU.

Le ministère de l'Éducation a publié une deuxième version du programme de SGEU pour répondre à la deuxième vague de la pandémie en janvier 2021 pendant la période où les écoles élémentaires étaient fermées pour l'apprentissage en personne. Le ministère a collaboré avec les municipalités et les collectivités des Premières Nations pour mettre en œuvre son programme de SGEU et fournir aux travailleurs de première ligne un accès gratuit à des centres de garde sécuritaires et de qualité supérieure pour leurs enfants d'âge scolaire. Le programme était en place pendant six semaines jusqu'au 16 février 2021. À son apogée, plus de 5 000 enfants de travailleurs de première ligne ont été servis par jour.

Amélioration des mesures en matière de santé et de sécurité

Conformément aux mesures renforcées qui appuient le retour à l'apprentissage en personne dans les écoles, le ministère a aussi annoncé d'autres mesures en matière de santé et de sécurité accrues pour les milieux de garde d'enfants et la petite enfance. Voici certaines de ces mesures :

- l'obligation de porter un masque pour les enfants de 1re année et plus dans un milieu de garde d'enfants et à l'extérieur, lorsqu'il est impossible de maintenir une distance de deux mètres;
- l'incitation au port du masque pour les enfants plus jeunes (avant la 1re année et les jeunes de plus de 2 ans;
- l'obligation de confirmer que l'autodépistage quotidien a été effectué pour tous les membres du personnel des services de garde d'enfants, les visiteurs et les étudiants en stage avant d'entrer dans un établissement de garde d'enfants;
- l'obligation d'offrir une formation mise à jour de façon à ce que tous les employés et fournisseurs de services de garde d'enfants reçoivent une formation sur les mesures de santé et de sécurité en place, conformément aux directives opérationnelles et à celles mises en place par les bureaux de santé publique locaux;
- la mise en place d'une nouvelle directive provinciale selon laquelle le personnel, les fournisseurs et les enfants ayant de nouveaux symptômes de la COVID-19 ou des symptômes qui s'aggravent (comme indiqué dans l'outil de dépistage provincial en ligne pour les écoles et les services de garde d'enfants) de rester à la maison, même s'ils ne présentent qu'un seul symptôme;
- l'imposition de l'auto-isolement à tous les membres asymptomatiques d'un ménage d'une personne symptomatique jusqu'à ce que le membre du ménage symptomatique reçoive un résultat négatif au test de la COVID-19 ou reçoive un autre diagnostic par un professionnel de la santé.

Le ministère de l'Éducation a continué de collaborer avec le ministère de la Santé, le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences et le Bureau du médecin hygiéniste en chef pour surveiller et améliorer les pratiques en matière de santé et de sécurité dans les établissements de garde d'enfants en Ontario.

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Les graphiques suivants illustrent les investissements du ministère en 2021-2022 dans les activités qui permettent aux élèves de l'Ontario de jouir d'une éducation élémentaire et secondaire responsable et de grande qualité, ce qui contribue à placer leur avenir et celui de la province sous le signe de la prospérité, de la stabilité et de la croissance continues.

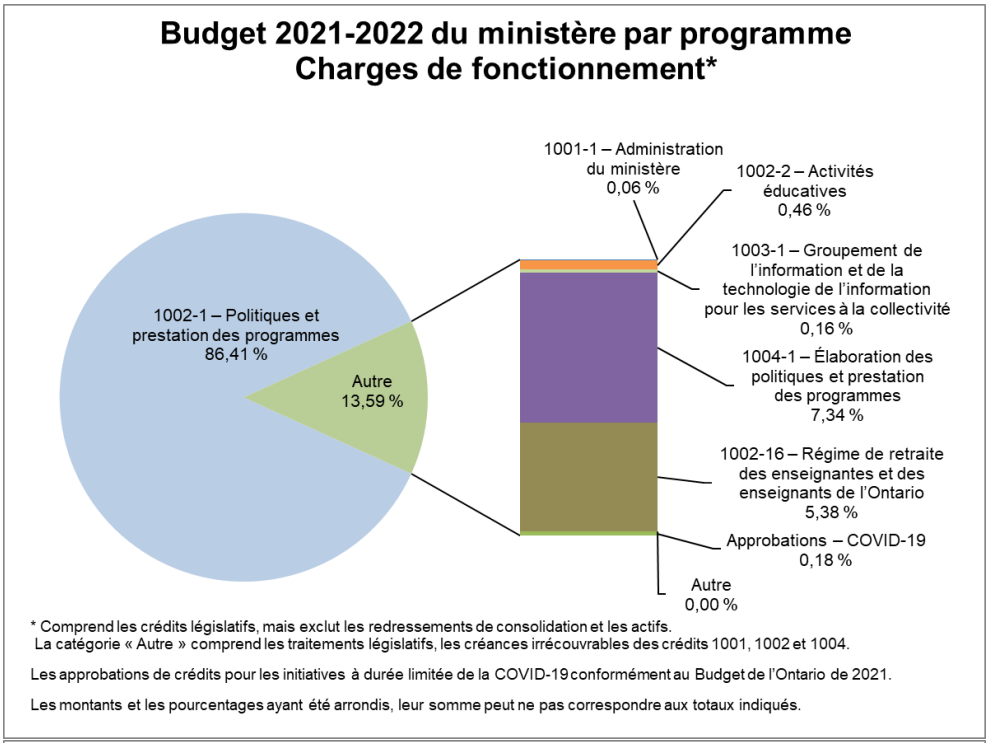

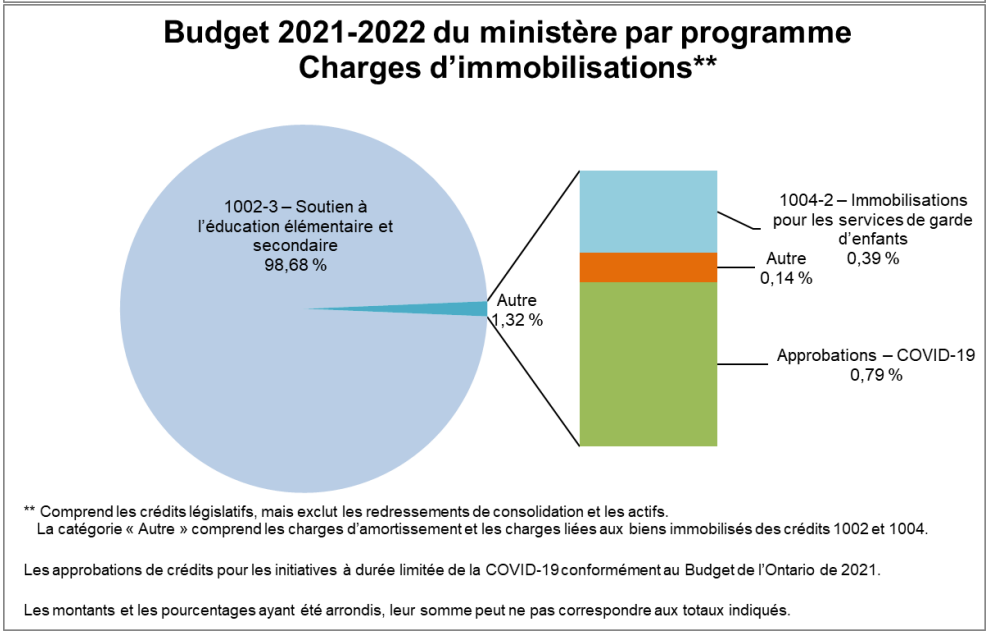

Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)

Approbations – COVID-19*	76,0
Autres dépenses de fonctionnement	30 244,9
Autre biens immobilisés	2 526,0
TOTAL**	32 846,9

*Les approbations de crédits pour les initiatives de durée limitée de la COVID-19 conformément au Budget de l'Ontario de 2021.
** Comprend les crédits législatifs, mais exclut les redressements de consolidation. Ce nombre est basé sur les changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes approuvée dans le Budget de l'Ontario de 2021.

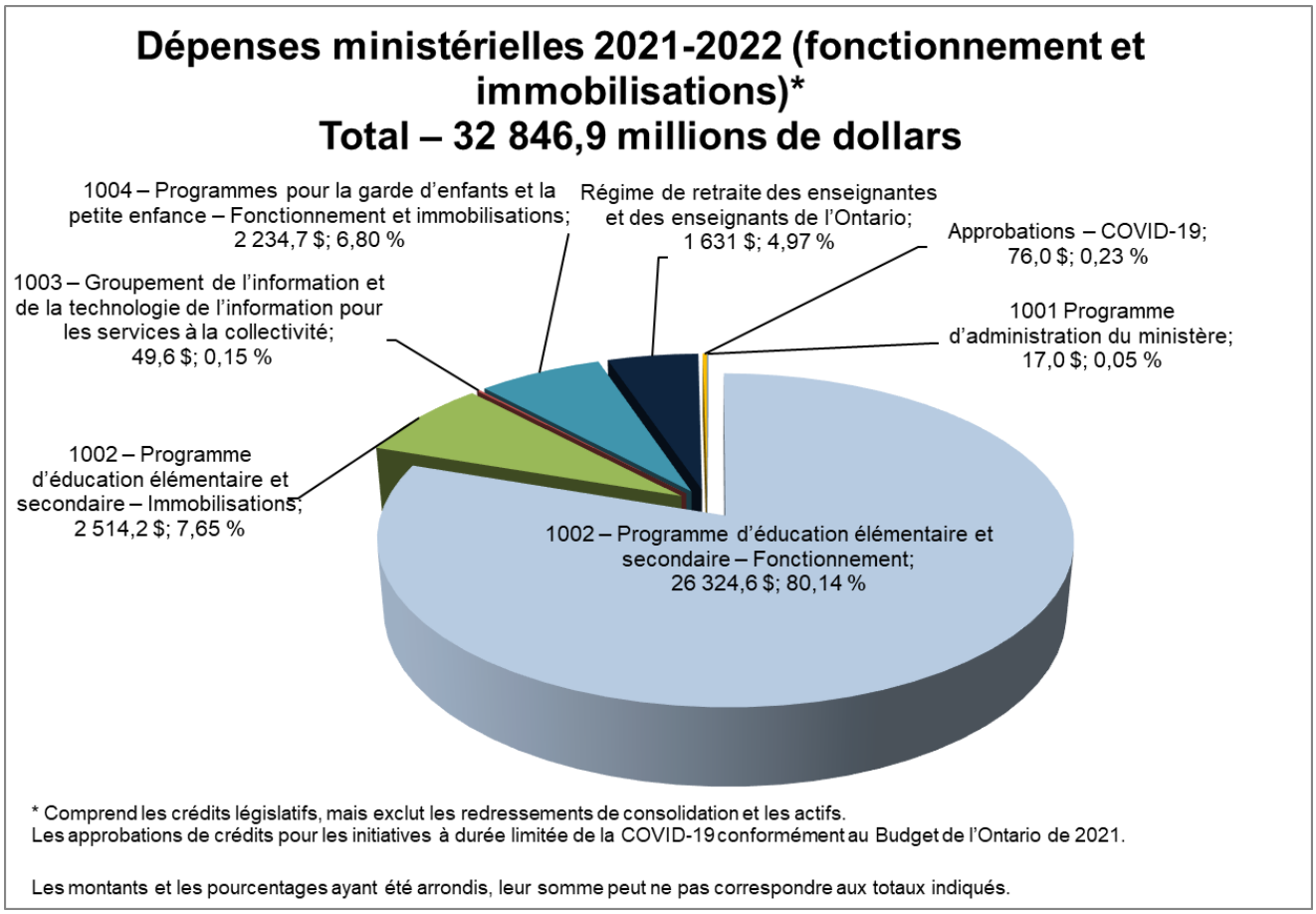

Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	16 896 900	(500 700)	(2,9)	17 397 600	21 931 100	23 680 855
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	26 325 639 800	(182 474 000)	(0,7)	26 508 113 800	28 386 086 000	25 683 619 969
Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité	49 558 700	368 200	0,7	49 190 500	52 432 400	46 903 977
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	2 277 896 400	9 393 900	0,4	2 268 502 500	2 416 793 100	2 422 917 672
Total à voter – Charges de fonctionnement	**28 669 991 800**	**(173 212 600)**	**(0,6)**	**28 843 204 400**	**30 877 242 600**	**28 177 122 473**
Crédits législatifs	1 630 944 314	10 142 300	0,6	1 620 802 014	1 607 875 014	1 570 253 466
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**30 300 936 114**	**(163 070 300)**	**(0,5)**	**30 464 006 414**	**32 485 117 614**	**29 747 375 939**
Redressement de consolidation – Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)	2 217 600	(651 000)	(22,7)	2 868 600	8 534 900	3 936 227
Redressement de consolidation – Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	1 011 300	(3 525 600)	(77,7)	4 536 900	(11 126 200)	(1 662 251)
Redressement de consolidation – Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	11 644 500	(3 136 000)	(21,2)	14 780 500	11 179 500	4 888 472
Redressement de consolidation – Reclassement des intérêts débiteurs – School Board Trust	(65 723 500)	-	-	(65 723 500)	(65 723 500)	(65 836 548)
Redressement de consolidation – Écoles	1 129 433 100	624 414 600	123,6	505 018 500	(151 585 900)	745 554 163
Redressement de consolidation – Collèges	(25 570 200)	904 800	-	(26 475 000)	(25 570 200)	(29 894 810)
Redressement de consolidation – Hôpitaux	(7 639 900)	82 500	-	(7 722 400)	(7 639 900)	(7 795 798)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(4 827 700)	(6 164 100)	(461,2)	1 336 400	(4 062 600)	(14 862 389)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**31 341 481 314**	**448 854 900**	**1,5**	**30 892 626 414**	**32 239 123 714**	**30 381 703 005**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	1 000	(1 484 800)	(99,9)	1 485 800	1 485 800	1 680 319
Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**3 000**	**(1 484 800)**	**(99,8)**	**1 487 800**	**1 487 800**	**1 680 319**
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	**3 000**	**(1 484 800)**	**(99,8)**	**1 487 800**	**1 487 800**	**1 680 319**

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes approuvée dans le Budget de l'Ontario de 2021. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021. Les prévisions 2020-2021 comprennent le budget supplémentaire des dépenses 2020-2021.

Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	2 532 441 000	980 443 100	63,2	1 551 997 900	1 494 410 600	1 456 100 127
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	10 002 000	-	-	10 002 000	1 000	6 015 899
Total à voter – Charges d'immobilisations	**2 542 443 000**	**980 443 100**	**62,8**	**1 561 999 900**	**1 494 411 600**	**1 462 116 026**
Crédits législatifs	3 555 600	586 700	19,8	2 968 900	2 553 400	2 655 720
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**2 545 998 600**	**981 029 800**	**62,7**	**1 564 968 800**	**1 496 965 000**	**1 464 771 746**
Redressement de consolidation – Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)	1 072 600	23 600	2,2	1 049 000	995 000	1 014 313
Redressement de consolidation – Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	1 995 000	(356 400)	(15,2)	2 351 400	2 295 200	2 517 046
Redressement de consolidation – Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	323 400	21 100	7,0	302 300	302 300	255 135
Redressement de consolidation – Écoles	(389 537 400)	(299 573 700)	-	(89 963 700)	30 996 300	(102 153 207)
Redressement de consolidation – financement fédéral – contrepassation de charges – ministère	(539 504 200)	(539 504 200)	-		(26 564 800)	
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(8 611 500)	-	-	(8 611 500)	(2 000 000)	(594 706)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**1 611 736 500**	**141 640 200**	**9,6**	**1 470 096 300**	**1 502 989 000**	**1 365 810 327**
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	5 458 700	3 029 200	124,7	2 429 500	2 836 100	1 797 284
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	**5 459 700**	**3 029 200**	**124,6**	**2 430 500**	**2 837 100**	**1 797 284**
Total du ministère – Biens immobilisés	**5 459 700**	**3 029 200**	**124,6**	**2 430 500**	**2 837 100**	**1 797 284**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**32 953 217 814**	**590 495 100**	**1,8**	**32 362 722 714**	**33 742 112 714**	**31 747 513 332**

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes approuvée dans le Budget de l'Ontario de 2021. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021. Les prévisions 2020-2021 comprennent le budget supplémentaire des dépenses 2020-2021.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019* $	Chiffres réels 2019-2020* $	Prévisions 2020-2021* $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**30 419 703 515**	**31 747 513 332**	**32 362 722 714**	**32 953 217 814**
		4 %	*2 %*	*2 %*

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes approuvée dans le Budget de l'Ontario de 2021. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

Afin d'obtenir plus d'information financière, consultez les sites suivants :

https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses

https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures

https://budget.ontario.ca/fr/2021/index.html

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS*	Prévisions 2021-2022 – Dépenses $	Chiffres réels provisoires 2020-2021 – Dépenses $	Chiffres réels 2019-2020 – Dépenses $
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)			
Charges de fonctionnement	42 906 800	42 906 800	42 906 800
Charges d'immobilisations	1 536 000	1 536 000	1 536 000
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)			
Charges de fonctionnement	24 793 700	24 793 700	24 793 700
Charges d'immobilisations	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	28 262 100	31 562 100	31 562 100
Administration des écoles provinciales	20 000	17 207	-
Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté	50 500	518	17 608

* Ne comprend pas les redressements de consolidation.

Le ministère est responsable des organismes réglementés suivants :

Organismes de la catégorie des entreprises opérationnelles

Office de la télécommunication éducative de l'Ontario

TVO est l'organisme de médias éducatifs public de l'Ontario. Il offre des services et une programmation de qualité supérieure en anglais par télédiffusion, par l'éducation à distance et par un site Web interactif. Des cours de formation à distance de palier secondaire sont offerts par le Centre d'études indépendantes (CEI). TVO est régi par la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. Sa licence de télédiffusion est régie par la *Loi sur la radiodiffusion* du gouvernement fédéral et par les normes du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO) offre des services et des contenus multimédias culturels et éducatifs de grande qualité aux 12 conseils scolaires de langue française ainsi qu'à l'ensemble de la communauté franco-ontarienne. L'Office fournit également des ressources pour l'enseignement du français langue seconde aux 60 conseils scolaires de langue anglaise de l'Ontario. La programmation, les services de

soutien et les ressources de TFO contribuent à l'atteinte des objectifs prioritaires du ministère en matière de réussite. TFO met l'accent sur les initiatives touchant la langue française et la culture francophone dans le cadre des années préparatoires, de la littératie et de la numératie, de l'apprentissage électronique et de la Politique d'aménagement linguistique (PAL).

Organismes de services opérationnels

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) mène des évaluations à grande échelle par recensement général du rendement des élèves : les élèves de 3e et 6e année en lecture, en écriture et en mathématiques; les élèves de 9e année en mathématiques; et le Test provincial de compétences linguistiques habituellement pour les élèves de 10e année, qui est le principal moyen de satisfaire à la condition de littératie préalable à l'obtention du diplôme en Ontario. L'OQRE publie les résultats annuels pour chacune de ses évaluations en anglais et en français et donne accès au système d'éducation aux résultats individuels des élèves et aux résultats par école et par conseil scolaire. L'OQRE administre en outre la participation de l'Ontario aux tests nationaux et internationaux comme le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) et le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), l'étude Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS) et le Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS).

Administration des écoles provinciales

L'Administration des écoles provinciales a été constituée en 1975 en tant qu'organisme du ministère de l'Éducation avec l'adoption de la *Loi sur la négociation collective dans les écoles provinciales*. L'Administration est l'employeur officiel du personnel enseignant en poste dans les écoles publiques de la province. Ces employés sont représentés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Administration des écoles provinciales, un district de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO). L'Administration est l'employeur officiel du personnel des directions des écoles et directions adjointes en poste dans les écoles publiques de la province. Les directeurs et les directeurs adjoints ne sont pas représentés par un syndicat et n'ont pas d'entente collective. L'Administration examine les modalités d'emploi des directeurs et des directeurs adjoints et donne des conseils à cet égard. L'Administration gère également le traitement des griefs, des congés et d'autres fonctions administratives.

Organismes consultatifs

Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté

Le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté a pour mandat de conseiller la ministre de l'Éducation sur toute question liée à la mise en place et à la prestation de services et de programmes d'éducation de l'enfance en difficulté pour les élèves qui en ont besoin.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Ministère de l'Éducation

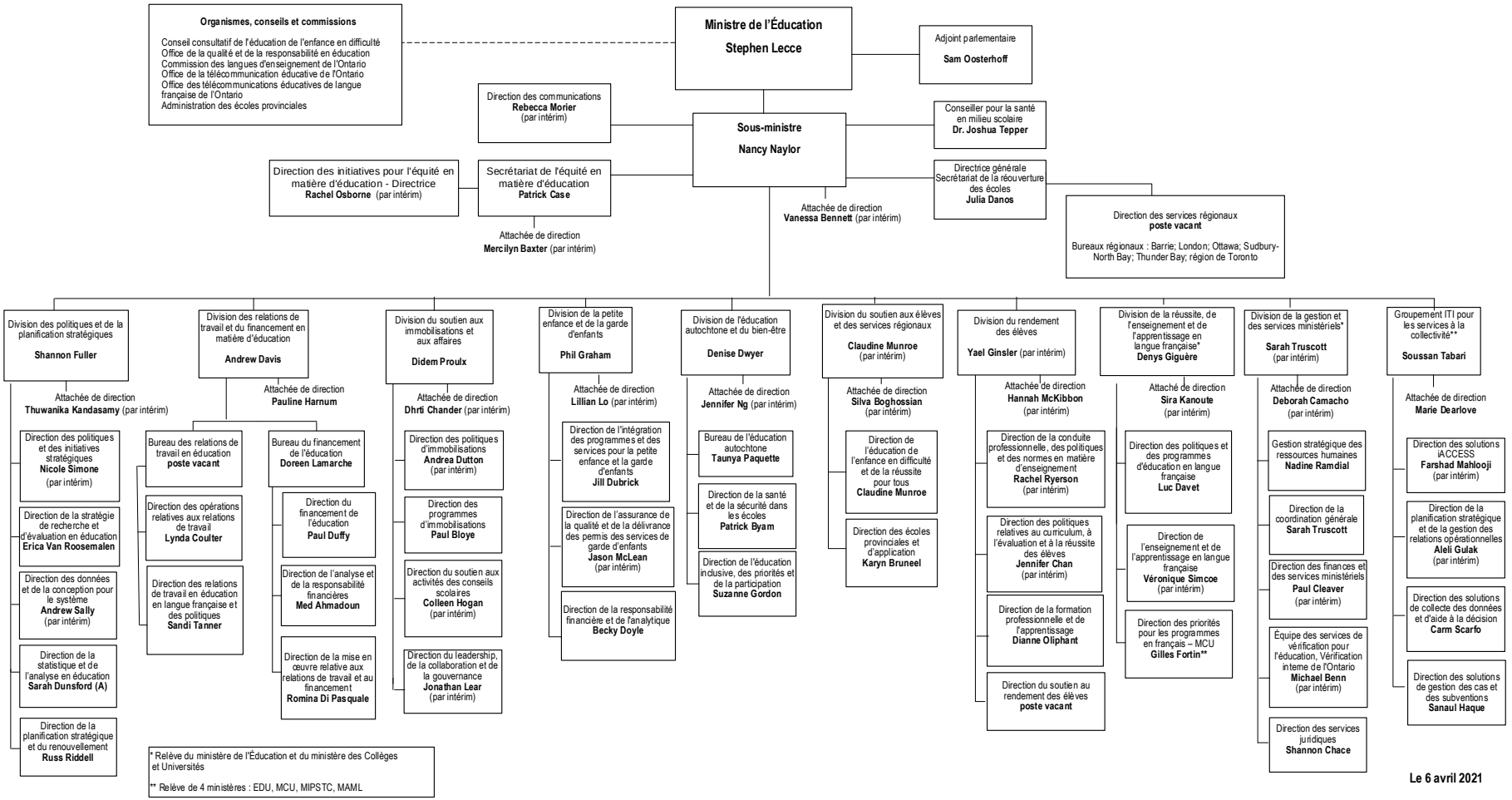

Ontario

Annexe

Ministère de l'Éducation

Rapport annuel 2020-2021
Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

Annexe A : Rapport annuel 2020-2021

Voici le sommaire des réalisations du ministère de l'Éducation 2020-2021, en commençant par les annonces faites le 31 mars 2020 et par la suite. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la salle de presse officielle de l'Ontario.

Sommaire des réalisations de 2020-2021

L'Ontario prolonge la fermeture des écoles et des services de garde d'enfants pour poursuivre la lutte contre la COVID-19

En raison de l'évolution rapide de la pandémie de COVID-19, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que les écoles et les centres de garde d'enfants resteront fermés pour protéger la santé et la sécurité des élèves et du personnel. Cette décision se fondait sur les conseils du médecin hygiéniste en chef de l'Ontario.

Afin d'assurer la continuité de l'apprentissage, le gouvernement lance la deuxième phase de l'initiative *Apprendre à la maison*, mise sur pied en collaboration avec des partenaires du secteur de l'éducation. Ce faisant, la province offre davantage de clarté aux parents, améliore le soutien en éducation et crée des possibilités de communication entre les élèves et le personnel enseignant.

L'Ontario protège les parents durant l'éclosion de COVID-19

Pendant l'épidémie de COVID-19, le gouvernement de l'Ontario a empêché temporairement les centres de garde d'enfants de percevoir les paiements des parents, tout en veillant à ce que leurs places soient protégées. Les centres de garde, à l'exception de ceux qui accueillent les enfants des travailleurs de la santé et d'autres travailleurs de première ligne, ont reçu l'ordre de fermer pour contribuer à prévenir la propagation du virus et assurer la sécurité des enfants et du personnel des centres de garde.

L'Ontario offre la garde d'enfants d'urgence à davantage de travailleurs et travailleuses de première ligne

Le gouvernement de l'Ontario élargit la liste des travailleuses et travailleurs essentiels qui peuvent bénéficier de services de garde d'enfants pendant la situation d'urgence. Cette mesure a permis de soutenir un plus grand nombre de membres du personnel de première ligne tout au long de la pandémie de COVID-19. La province a émis un décret d'urgence en vertu duquel les fournisseurs de plusieurs services essentiels supplémentaires pourront bénéficier de ce soutien. Les travailleurs admissibles comprennent ceux qui apportent de l'aide aux communautés vulnérables, le personnel d'intervention d'urgence, le personnel chargé de l'application de la loi de même qu'un plus grand nombre de travailleurs des secteurs de la santé et de la sécurité ainsi que certains employés fédéraux.

Prolongation de la période de fermeture des écoles pour assurer la sécurité des élèves, du personnel et des familles

Selon les conseils d'experts du médecin hygiéniste en chef et les autorités de la santé siégeant au Groupe de commandement de l'Ontario pour la lutte contre la COVID-19, le ministre de l'Éducation, Stephen Lecce, a annoncé que toutes les écoles financées par les deniers publics resteraient fermées jusqu'au 31 mai 2020, dans le cadre d'un effort visant à protéger les élèves, le personnel et les familles contre la COVID-19.

Rétablir la confiance du public avec le Peel District School Board

Le ministre de l'Éducation Stephen Lecce a confié à Arleen Huggins le mandat d'enquêter sur la conformité du Peel District School Board (PDSB) aux directives obligatoires qu'il a émises le 13 mars 2020.

Avec l'émission de 27 directives obligatoires au PDSB le 13 mars 2020, le ministre a donné des directives claires avec des échéanciers et des livrables spécifiques pour enrayer la discrimination systémique, notamment le racisme contre les Noirs, ainsi et pour rétablir le bon fonctionnement de la gouvernance, du leadership et des pratiques en matière de ressources humaines du PDSB.

Nomination d'un superviseur pour le Peel District School Board

Le ministre de l'Éducation, Stephen Lecce, a fait une déclaration sur la nomination de Bruce Rodrigues au poste de superviseur du Peel District School Board (PDSB). La nomination d'un superviseur permettra au PDSB de se remettre sur les rails et de prendre les mesures nécessaires pour éliminer les pratiques et les politiques qui sous-tendent la discrimination et les inégalités.

Davantage de membres du personnel de première ligne désormais admissibles aux services de garde d'urgence

Le gouvernement de l'Ontario a élargi davantage la liste des travailleuses et travailleurs essentiels qui peuvent bénéficier de services gratuits de garde d'enfants au cours de la pandémie de COVID-19. Les travailleurs nouvellement admissibles comprenaient le personnel de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, des maisons de retraite, des épiceries et des pharmacies ainsi que certains employés fédéraux, dont des membres des Forces armées canadiennes.

Le gouvernement de l'Ontario soutient les parents lors de la réouverture de l'économie

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il protégerait les services de garde agréés de la province durant la flambée de COVID-19 en veillant à ce que les parents continuent

d'avoir accès aux services de garde agréés locaux ainsi qu'aux centres pour l'enfant et la famille ON y va. Le gouvernement a annoncé un plan qui, en partenariat avec le gouvernement fédéral et les municipalités, fournissait de l'aide aux fournisseurs de services de garde titulaire de permis afin de veiller à ce qu'ils restent viables et prêts à rouvrir lorsque les parents retournent au travail.

Réaffectation volontaire des travailleurs et travailleuses en éducation pour pallier le manque de personnel

Le gouvernement de l'Ontario a collaboré avec le secteur provincial de l'éducation afin de réorienter volontairement les employés disponibles vers des rôles essentiels dans les établissements de soins collectifs pendant la pandémie de COVID-19. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre des efforts continus du gouvernement visant à réaffecter les travailleurs et travailleuses du secteur public là où on a le plus besoin d'eux, comme dans les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les maisons de retraite, les refuges pour femmes et les foyers pour personnes ayant une déficience intellectuelle.

Le gouvernement de l'Ontario, les associations de conseillères et conseillers scolaires et presque tous les représentants syndicaux provinciaux ont élaboré ensemble et approuvé un cadre visant à permettre la réaffectation volontaire du personnel du secteur de l'éducation, à titre temporaire, tout en assurant le maintien de leur statut d'emploi auprès du conseil scolaire dont il relève.

L'Ontario aide les parents à retourner au travail

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé ses plans pour la réouverture des centres de garde d'enfants, qui appuieront la prochaine étape du cadre visant le déconfinement de la province. Élaborés en consultation avec le médecin hygiéniste en chef et les responsables médicaux de The Hospital for Sick Children, ces plans exigeaient des exploitants des centres de garde qu'ils respectent des protocoles sanitaires stricts pour assurer la sécurité des enfants et du personnel.

Le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du *Cadre visant le déconfinement de la province*. Pour appuyer la relance, les centres de garde d'enfants et les fournisseurs de services de garde en milieu familial de tout l'Ontario étaient autorisés à reprendre leurs activités, moyennant le respect de strictes exigences opérationnelles et de sécurité, qui s'appuient sur les consignes qu'ont dû suivre les centres de garde d'urgence.

L'Ontario développe de nouvelles ressources d'apprentissage à l'intention des élèves et du personnel enseignant

Le gouvernement de l'Ontario, en partenariat avec Science Nord et le Centre des sciences de l'Ontario, a élaboré du contenu éducatif supplémentaire à l'intention des élèves et du personnel enseignant pendant la fermeture des écoles en raison de la flambée de COVID-

19. La province a investi jusqu'à 1,5 million de dollars dans l'élaboration de vidéos et de ressources conçues en Ontario afin de soutenir l'apprentissage des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (disciplines STIM). En phase avec les quatre matières scientifiques du curriculum, ces ressources ont aidé les élèves de la maternelle à la 12e année.

L'Ontario fait d'importants investissements dans la santé mentale et la technologie pour soutenir les élèves

Le ministre de l'Éducation de l'Ontario, Stephen Lecce, a annoncé un investissement de 15 millions de dollars pour l'achat de milliers d'ordinateurs de classe et un de 10 millions de dollars pour l'embauche de travailleurs en santé mentale supplémentaires. Ces nouvelles ressources ont permis de veiller à ce que les élèves puissent retourner à l'école avec la confiance et les outils dont ils ont besoin pour réussir. Cet investissement représentait le financement le plus élevé jamais consacré à ces deux domaines par le ministère de l'Éducation au titre des Subventions pour les besoins des élèves (SBE).

Le gouvernement a mené des consultations auprès de Santé publique Ontario, de The Hospital for Sick Children et de travailleurs en santé mentale. Les résultats ont montré que la pandémie de COVID-19 avait créé des besoins accrus de soutiens en matière de santé mentale. Cet investissement de 10 millions de dollars a permis, pour la première fois, d'offrir aux élèves un accès direct à des professionnels de la santé mentale réglementés dans des délais d'attente considérablement réduits.

L'Ontario fait des investissements sans précédent dans l'éducation publique

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé une hausse des investissements de 736 millions de dollars pour l'année scolaire 2020-2021, consacrant ainsi plus de 25,5 milliards de dollars au secteur de l'éducation publique. Ce financement, qui provient des Subventions pour les besoins des élèves (SBE), représentait l'investissement le plus important de l'histoire de l'Ontario dans le système d'éducation financé par les fonds publics. Cela s'est traduit par une allocation moyenne provinciale par élève de 12 525 $, ce qui correspondait à une augmentation de 250 $ par rapport à 2019-2020.

Dans le cadre des SBE, le nouveau Fonds de soutien aux élèves de 213 millions de dollars a permis d'appuyer :

- l'éducation de l'enfance en difficulté,
- la santé mentale et bien-être,
- l'enseignement de la langue,
- l'éducation autochtone,
- les programmes en STIM.

L'Ontario adopte un nouveau programme-cadre de mathématiques pour les élèves des écoles élémentaires

Le gouvernement de l'Ontario a publié le nouveau programme-cadre de mathématiques des écoles élémentaires de la province, conçu pour mieux préparer les élèves à une carrière dans un monde en rapide évolution, renforcer leurs compétences en mathématiques et améliorer leurs résultats. Le programme-cadre a été élaboré sur une période de deux ans, en consultation avec des parents, des éducateurs en mathématiques, des universitaires et des experts en enseignement des mathématiques, dans l'objectif d'inverser la tendance négative des résultats en mathématiques enregistrée au cours des dix dernières années. Il a été mis en œuvre pour tous les élèves de l'Ontario en septembre 2020.

L'Ontario prend des mesures audacieuses pour éliminer le racisme et l'inégalité dans les écoles

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il apportera de nouveaux changements audacieux au système d'éducation de la province qui contribueront à éliminer les obstacles auxquels sont confrontés les élèves noirs, autochtones et racialisés ainsi qu'à offrir à tous les élèves ontariens les mêmes chances de réussir.

Dans le cadre de cette initiative, la province éliminera la division entre filière académique et filière appliquée en 9e année. Le gouvernement a proposé d'éliminer les suspensions discrétionnaires pour les élèves de la maternelle à la 3e année, de renforcer les sanctions envers les enseignantes et enseignants qui manifestent un comportement de nature raciste et d'offrir au personnel enseignant une formation supplémentaire sur la lutte contre le racisme et la discrimination.

L'Ontario construit et agrandit des écoles aux quatre coins de son territoire

Le gouvernement de l'Ontario a investi plus de 500 millions de dollars dans la construction de 30 nouvelles écoles et des travaux d'agrandissement permanent de 15 installations existantes afin d'accueillir plus de 25 000 élèves à travers la province. Ces nouvelles infrastructures modernes ont permis de jeter les bases d'un environnement d'apprentissage adapté aux réalités du XXIe siècle dont ont pu bénéficier des milliers d'élèves d'un bout à l'autre de l'Ontario. L'investissement annoncé permettra également de créer près de 900 places en services de garde d'enfants agréés afin que les familles ontariennes puissent avoir accès à ces services au sein de leur collectivité.

Le gouvernement a investi plus de 12 milliards de dollars en subventions d'immobilisations, répartis sur une période de 10 ans pour mettre en chantier de nouveaux projets essentiels de construction d'écoles et d'agrandissement des établissements existants. L'annonce s'est inscrite dans le prolongement de l'engagement du gouvernement à investir jusqu'à 1 milliard de dollars sur cinq ans pour créer jusqu'à 30 000 places en services de garde

d'enfants agréés dans les écoles, dont 10 000 dans des écoles nouvellement bâties ou agrandies.

L'Ontario dévoile son plan pour la réouverture sécuritaire des écoles en septembre

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé la réouverture sécuritaire des écoles et la reprise de l'enseignement en classe en septembre 2020. La province a dévoilé un plan axé sur la santé et la sécurité des élèves et du personnel, qui accorde aux conseils scolaires des ressources et une souplesse sans précédent. Ce plan tenait compte des tendances locales des principaux indicateurs de santé publique dans les différences régions de l'Ontario. Ce plan a été élaboré en consultation avec le médecin hygiéniste en chef, le Groupe de commandement de l'Ontario pour la lutte contre la COVID-19 et des experts en pédiatrie.

Un accord historique prévoit plus de 230 millions de dollars pour les services de garde d'enfants

Le gouvernement de l'Ontario, en partenariat avec le gouvernement du Canada, a investi 234,6 millions de dollars pour assurer la sécurité des enfants et du personnel dans les services de garde d'enfants et les programmes de la petite enfance. Ce financement a contribué à couvrir les coûts de nettoyage en hausse et les autres frais engagés pour respecter les exigences de santé et de sécurité mises en place afin de favoriser la reprise sécuritaire de ces services et programmes. Il s'est ajouté aux efforts continus du gouvernement provincial visant à assurer la stabilité du secteur des services de garde d'enfants à mesure que de nombreux Ontariens et Ontariennes retournent au travail.

L'Ontario prend des mesures supplémentaires pour mieux protéger les élèves et le personnel

Le gouvernement de l'Ontario a fourni un soutien financier aux conseils scolaires s'élevant à plus d'un demi-milliard de dollars pour veiller à ce que les écoles de toute la province rouvrent de façon sécuritaire en septembre et pour protéger les élèves et le personnel. Ces aides ont permis aux conseils scolaires d'assurer plus de distance physique dans les salles de classe, d'avoir des fonds directs pour utiliser les espaces communautaires non scolaires et de procéder à des ajustements en fonction de leurs besoins locaux.

L'Ontario transfère la gouvernance des écoles de langue française pour élèves ayant des besoins particuliers

Le gouvernement de l'Ontario a fièrement annoncé le transfert de la gouvernance du Centre Jules-Léger (CJL) du ministère de l'Éducation au Consortium CJL. Ce transfert a marqué une étape importante pour la francophonie ontarienne, car il garantissait que la seule école de langue française de la province destinée aux enfants sourds ou

malentendants, aveugles ou ayant une basse vision, sourds et aveugles ou ayant de graves troubles d'apprentissage soit gérée par des francophones, pour des francophones.

Des fonds additionnels renforcent le solide plan provincial pour la rentrée scolaire

Le plan pour la rentrée scolaire du gouvernement de l'Ontario, élaboré en consultation avec le médecin hygiéniste en chef et des responsables de la santé publique, a été renforcé par un investissement fédéral supplémentaire ainsi que des ressources pour appuyer la rentrée des classes à l'automne. Dans le cadre de l'investissement fédéral annoncé, la somme de 381 millions de dollars a été allouée aux conseils scolaires de l'Ontario. Ces fonds sont venus s'ajouter à la somme de près de 900 millions de dollars fournie par la province pour soutenir le plan provincial pour la rentrée scolaire.

L'Ontario publie un plan pour la gestion de la COVID-19 dans les écoles

Dans le cadre de sa stratégie visant le retour sécuritaire en classe des élèves et des enseignants en septembre, le gouvernement de l'Ontario a publié un document intitulé *Directives opérationnelles pour la gestion de la COVID-19 dans les écoles*. Élaboré en consultation avec des experts de la santé publique, dont le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, ce document avait pour but d'aider les écoles à détecter et à isoler les cas de COVID-19, à freiner la propagation de la maladie au sein des établissements, ainsi qu'à empêcher et à endiguer toute éclosion.

En outre, le coroner en chef de l'Ontario, le Dr Dirk Huyer, qui a récemment géré la stratégie de dépistage du Groupe de commandement de l'Ontario pour la lutte contre la COVID-19, a été nommé au poste de coordonnateur provincial de l'intervention en cas d'éclosion.

L'Ontario élargit les programmes de formation pour les jeunes pour promouvoir les métiers spécialisés

Le gouvernement de l'Ontario a investi 43 millions de dollars dans l'expansion des programmes de formation pour les jeunes afin d'exposer les jeunes à plus de choix d'emplois. Ces programmes ont contribué à une plus grande sensibilisation des jeunes et les ont encouragés à acquérir les compétences qui les ont menés sur la voie de la réussite à long terme, tout en appuyant la reprise économique et la prospérité future de l'Ontario.

Les gouvernements prolongent le financement des services de garde d'enfants au bénéfice des parents qui travaillent

Stephen Lecce, le ministre de l'Éducation, et Ahmed Hussen, le ministre fédéral de la Famille, des Enfants et du Développement social, ont annoncé l'allocation d'un investissement supplémentaire pour l'Ontario de près de 147 millions de dollars au titre de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE) d'un

an (2020-2021). Ce financement a aidé les fournisseurs de services de garde d'enfants agréés et les centres pour l'enfant et la famille ON y va.

En 2020-2021, le financement en vertu de l'AGJE a été affecté aux initiatives visant à réduire au minimum l'incidence de la COVID-19. Il a continué à soutenir les initiatives décrites dans l'accord initial de trois ans, notamment l'amélioration de l'accès au bénéfice des familles, et de l'apprentissage professionnel au bénéfice du personnel. Le financement au titre de l'AGJE a été en complément de l'allocation de 234,6 millions de dollars fournie conformément à l'Accord sur la relance sécuritaire afin de veiller à la sécurité des enfants et du personnel dans les milieux de garde et de la petite enfance.

L'Ontario adopte des mesures extraordinaires pour une réouverture sécuritaire des écoles

Alors que les élèves, les enseignantes et enseignants et les membres du personnel reprenaient le chemin de l'école, le gouvernement de l'Ontario a octroyé jusqu'à concurrence de 1,3 milliard de dollars en fournitures essentielles et a acheminé plus de 37 millions d'articles d'équipement de protection individuelle (EPI) pour permettre une réouverture sécuritaire des salles de classe partout dans la province. Ces investissements se sont inscrits dans le cadre d'un plan exhaustif de l'Ontario pour le retour à l'école, élaboré en consultation avec les experts médicaux, les conseils scolaires et les éducateurs.

L'Ontario lance un nouvel outil de dépistage de la COVID-19 qui contribuera à protéger les élèves et le personnel scolaire

Le gouvernement de l'Ontario a lancé un nouvel outil interactif de dépistage à utilisation volontaire pour aider les parents, les élèves et le personnel scolaire à évaluer au jour le jour les symptômes et les facteurs de risque de la COVID-19 avant de se rendre à l'école, comme l'exigent les consignes de santé publique. Cet outil a permis aux parents, aux élèves et au personnel scolaire de déterminer s'il était sécuritaire d'aller à l'école et a orienté les utilisateurs exposés à un risque vers les ressources appropriées. C'est là un autre élément de la stratégie de prévention que la province a mis en œuvre pour protéger la santé et la sécurité des élèves, du personnel et des collectivités au sein desquelles ils vivent et travaillent.

L'Ontario adoptera des tests normalisés en ligne destinés aux élèves

Le gouvernement de l'Ontario prévoyait de moderniser les tests provinciaux normalisés à grande échelle afin de mieux préparer les jeunes à l'avenir et de rétablir la confiance des parents dans le système d'éducation. L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), qui crée et fait passer les tests, confiera à une entreprise, à l'issue d'un appel d'offres, le mandat de concevoir une plateforme adaptative en ligne pour l'administration des tests.

Pour l'année scolaire 2020-2021, l'OQRE mettra à l'essai le test de mathématiques de 9e année et le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) en ligne. Les élèves auront ainsi la possibilité d'utiliser le nouveau format et de contribuer à l'amélioration continue de la plateforme d'évaluation.

L'Ontario s'emploie à accroître le nombre d'enseignantes et d'enseignants qualifiés pour enseigner en français et pour enseigner le français langue seconde

Le gouvernement de l'Ontario a pris des mesures pour recruter et maintenir en poste un plus grand nombre d'enseignantes et d'enseignants qualifiés pour enseigner en français et pour enseigner le français langue seconde (FLS) ainsi que pour s'assurer que tous les élèves bénéficient d'un enseignement de grande qualité. Pour ce faire, la province a appuyé diverses initiatives, par exemple, en organisant des salons de l'emploi et en collaborant avec deux groupes de travail afin de favoriser le perfectionnement professionnel des enseignantes et enseignants qualifiés pour enseigner en français et pour enseigner le FLS et de mieux faire connaître les débouchés professionnels.

L'Ontario revoit les orientations en matière de dépistage de la COVID-19 pour l'école et le service de garde d'enfants

En consultation avec le médecin hygiéniste en chef, le gouvernement de l'Ontario a mis à jour ses orientations en matière de dépistage de la COVID-19 pour l'école et le service de garde d'enfants. Cette information supplémentaire a aidé les parents à déterminer quand il est le plus approprié pour les élèves, les enfants et leurs familles de passer un test de dépistage de la COVID-19.

Les orientations en matière de dépistage de la COVID-19 pour l'école et le service de garde d'enfants ont été mises à jour avec l'ajout de deux séries de questions sur les symptômes ainsi que d'informations pour aider les parents à prendre des décisions éclairées quant à savoir si leurs enfants doivent aller à l'école ou à la garderie, s'ils doivent consulter un fournisseur de soins de santé ou s'ils doivent passer un test de dépistage de la COVID-19. Les orientations se trouvent sur le site Web de l'Outil de dépistage de la COVID-19 pour les enfants qui fréquentent les écoles et les services de garde d'enfants, et l'outil en ligne actualisé a été lancé le vendredi 2 octobre pour être téléchargé.

L'Ontario prend des mesures pour améliorer les services de garde d'enfants

L'Ontario a publié deux rapports sur les services de garde d'enfants : le rapport intitulé « Renforcer le secteur des services de garde d'enfants et de la petite enfance en Ontario » et le « Rapport annuel de l'Ontario sur la petite enfance et la garde d'enfants, 2020. Le rapport intitulé « Renforcer le secteur des services de garde d'enfants et de la petite enfance en Ontario » expliquait comment l'Ontario aide à offrir aux parents davantage de places dans les services de garde d'enfants et dans les programmes avant et après l'école, et à élargir l'éventail de possibilités offertes aux fournisseurs de services

de garde d'enfants en milieu familial. Ce rapport repose sur les commentaires des familles et des partenaires sectoriels, qui ont également formulé des commentaires dans le cadre de l'examen de la *Loi de 2014 sur la garde d'enfants et de la petite enfance*.

L'Ontario débloque 35 millions de dollars pour embaucher du personnel supplémentaire et améliorer l'apprentissage en ligne dans des collectivités ciblées

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé l'allocation de 35 millions de dollars aux conseils scolaires des collectivités d'Ottawa, de Peel, de Toronto et de York pour leur fournir immédiatement un soutien supplémentaire visant à renforcer les mesures de santé publique et leurs stratégies de protection face à l'augmentation des taux de transmission communautaire.

L'Ontario investit 550 millions de dollars pour construire et moderniser des écoles

Le gouvernement de l'Ontario a investi 550 millions de dollars en 2020-2021 pour construire 20 nouvelles écoles et agrandir huit écoles à l'échelle de la province. Ces nouveaux projets permettront d'accueillir près de 16 000 élèves dans les écoles et créeront 870 places en services de garde agréés. Ils s'inscrivent dans le cadre des efforts continus du gouvernement visant à construire des écoles modernes et à rénover les installations existantes.

L'Ontario fournit des soutiens supplémentaires pour aider les élèves autochtones à réussir

Le ministre de l'Éducation, Stephen Lecce, a annoncé que le gouvernement de l'Ontario fournit 17 millions de dollars sur trois ans pour appuyer les partenaires en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuits ainsi que les partenaires en éducation autochtone en milieu urbain. Ce financement a permis d'apporter de la certitude aux partenaires en éducation autochtone tout en veillant à offrir des environnements d'apprentissage sécuritaires aux élèves autochtones, que le mode d'apprentissage soit en personne, à distance ou en parallèle.

L'Ontario investit davantage pour mieux protéger les écoles

Le gouvernement de l'Ontario a octroyé 13,6 millions de dollars afin de permettre aux conseils scolaires des régions récemment passées au palier Rouge-contrôler d'embaucher des enseignants et du personnel supplémentaires ainsi que pour fournir un financement de stabilisation aux conseils scolaires qui en ont besoin. La province renforce également le dépistage en milieu scolaire et a lancé de nouveaux portails d'apprentissage en ligne. Ces initiatives combinées ont permis de rehausser la sécurité dans les écoles et de pallier les possibles insuffisances budgétaires suscitées par la COVID-19.

L'Ontario débloque des fonds supplémentaires pour soutenir les jeunes apprenants

Le gouvernement de l'Ontario a apporté à nouveau une aide financière aux familles confrontées à de nouvelles dépenses liées à l'éducation pendant la COVID-19 en débloquant la somme de 380 millions de dollars. Le programme a été élargi aux élèves du secondaire afin d'aider les parents à compenser les frais d'études.

Programmes d'aide pour les familles qui restent chez elles en toute sécurité

Le gouvernement de l'Ontario a offert de nouveaux soutiens financiers aux particuliers, aux familles et aux petites entreprises alors qu'ils contribuent à lutter contre la propagation de la COVID-19 et à protéger le système de santé durant le confinement à l'échelle provinciale. Le gouvernement a étendu le Programme de soutien aux apprenants aux élèves du secondaire et a fait passer les prix de l'électricité au taux réduit de période creuse qui s'applique en tout temps aux clients qui paient selon l'heure de consommation ou par palier.

L'Ontario finance une formation en matière d'autisme

Le gouvernement de l'Ontario a alloué la somme de 7,5 millions de dollars à un programme qui aidera les éducateurs à mieux accompagner les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme. Ce financement a permis au Centre Geneva pour l'Autisme d'offrir des cours en ligne et des opportunités de formation aux enseignantes et enseignants ainsi qu'aux aides-enseignantes et aides-enseignants des 72 conseils scolaires de district de l'Ontario.

L'Ontario favorise un accès accru aux programmes de la petite enfance et de la garde d'enfants en français

L'Ontario a investi 150 000 $ pour créer deux postes au sein de l'Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario (AFÉSEO), organisme provincial porte-parole pour la petite enfance. Ces postes contribueront à promouvoir le recrutement, le maintien en poste et le perfectionnement professionnel d'éducatrices et d'éducateurs de la petite enfance francophones tout en appuyant la prestation de programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance de haute qualité en français.

L'Ontario réalise des investissements additionnels pour veiller à la sécurité des élèves et du personnel

Le gouvernement de l'Ontario a fourni une somme additionnelle de 381 millions de dollars provenant du Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire du gouvernement fédéral afin de protéger les écoles contre la COVID-19. Même si la transmission dans les écoles était faible, ce financement a servi à améliorer la qualité de l'air et la ventilation dans les écoles, à appuyer l'apprentissage en ligne, à promouvoir la santé mentale des élèves et à embaucher davantage de personnel. Avec ce nouveau financement, la somme allouée aux

écoles en vue de mieux protéger les élèves, le personnel et les familles s'est élevée à 1,6 milliard de dollars.

Des mesures de sécurité renforcées sont en place alors que l'enseignement en personne reprend à travers l'Ontario

Le ministre de l'Éducation, Stephen Lecce, a annoncé les dates de la reprise de l'enseignement en personne dans les écoles relevant des bureaux de santé publique (BSP) restants en Ontario. La décision du gouvernement reposait sur les conseils du médecin hygiéniste en chef de l'Ontario, les recommandations unanimes du Conseil des médecins hygiénistes de l'Ontario, avec l'appui des médecins hygiénistes locaux.

L'Ontario prend des mesures pour appuyer les familles qui travaillent et améliorer les services de garde d'enfants

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé des modifications réglementaires pour soutenir les familles qui travaillent en améliorant le secteur de la garde d'enfants et de la petite enfance et en avançant la double priorité du gouvernement : la prestation de services de garde d'enfants abordables et accessibles pour les parents.

La province double son soutien aux parents avec la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19

Le gouvernement de l'Ontario a fourni un soutien direct aux parents en leur versant 980 millions de dollars au titre de la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19. Avec cette nouvelle série de financement, l'aide a été doublée pour atteindre 400 $ par enfant et 500 $ par enfant ayant des besoins particuliers, pour aider à compenser les coûts d'apprentissage supplémentaires. Cet investissement s'inscrit dans le cadre du Budget de l'Ontario de 2021, Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie.

Ratification des conventions collectives centrales annoncée en 2020-2021

Déclaration du ministre de l'Éducation sur la ratification de l'entente centrale avec l'OECTA

Ratification des ententes centrales avec la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario

L'entente centrale avec le Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario est désormais ratifiée

Ratification de l'entente centrale avec l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

Ratification des ententes centrales de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)

Ratification de l'entente centrale de l'Alliance des travailleuses et travailleurs en éducation de l'Ontario – Education Workers' Alliance of Ontario (déclaration publiée en février 2020)

Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 (M$)

Approbations – COVID-19*	2 688,5
Autres dépenses de fonctionnement	29 796,6
Autre biens immobilisés	1 497,0
TOTAL**	33 982,1
Effectif * (au 31 mars 2021)**	1 587,5

*Les approbations de crédits pour les initiatives de durée limitée de la COVID-19 conformément au Budget de l'Ontario de 2021. Ce nombre comprend également les initiatives de réouverture des écoles.

** Comprend les crédits législatifs, mais exclut les redressements de consolidation. Ce nombre est basé sur les chiffres réels provisoires redressés qui tiennent compte des changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes approuvée dans le Budget de l'Ontario de 2021. Les dépenses réelles finales seront présentées dans les Comptes publics de 2020-2021.

***Ce montant exclut le personnel saisonnier, les élèves et les employés en congé.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère de l’Énergie, du Développement du Nord et des Mines

ISSN 2562-6965 (en ligne)

This document is also available in English.

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

TABLES DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 3

Objectifs généraux du ministère 3

Principaux engagements et réalisations attendues du ministère 3

Contribution du ministère à l'intervention d'urgence contre la COVID-19 5

Partie 1 : Objectifs et initiatives des programmes du ministère 6

Partie 2 : Intervention contre la COVID-19 15

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022 19

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$) 22

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES 23

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit 23

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC) 26

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 29

RAPPORT ANNUEL 2020-2021 30

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 45

Ontario

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines (EDNM) est responsable des secteurs énergétique et minier de la province, en plus d'être le ministère régional du Nord de l'Ontario. EDNM s'emploie à préserver la force, la vigueur et la prospérité de l'Ontario, et à le rendre ouvert aux affaires, au moyen des secteurs de programme suivants :

Énergie

- Élaborer des politiques en matière d'électricité, de gaz naturel et de pétrole visant à conserver un approvisionnement en énergie sécuritaire, fiable et abordable à l'échelle de la province, de façon à alimenter l'économie de l'Ontario.

Développement du Nord

- Favoriser le développement économique dans le Nord de l'Ontario au moyen de partenariats et de solutions qui répondent aux besoins des Nord-Ontariennes et Nord-Ontariens.

Mines et minéraux

- Promouvoir un secteur des minéraux fort et durable, et appliquer de manière juste et efficace la *Loi sur les mines* de l'Ontario pour protéger la santé et la sécurité du public ainsi que l'environnement.

Principaux engagements et réalisations attendues du ministère

EDNM établit le cadre législatif et stratégique visant à offrir à la population ontarienne un réseau d'approvisionnement, de transport et de distribution énergétiques abordable, et des choix en matière de consommation d'énergie. EDNM définit tous les aspects de la politique énergétique de l'Ontario (électricité, gaz naturel, produits pétroliers, etc.) et offre des conseils à cet égard.

Une des grandes priorités du gouvernement est de réduire les factures d'électricité des familles, des agriculteurs et des propriétaires de petites entreprises. Dans le cadre de cet engagement, EDNM gère des programmes d'allégement tarifaire permettant de réduire les coûts d'électricité des clients admissibles des secteurs résidentiel, agricole et commercial (petites entreprises), en plus d'éliminer une partie des coûts des contrats d'énergie renouvelable à prix élevé.

EDNM et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) ont instauré des programmes et un cadre de conservation de l'électricité pour 2021-2024 ayant pour but d'aider les consommateurs à gérer leurs coûts d'électricité, de répondre aux besoins du réseau de façon efficiente et d'offrir une stabilité aux entreprises assurant la prestation de programmes connexes dans la province. De son côté, la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) a autorisé Enbridge Gas à mettre en œuvre l'ensemble des éléments existants des plans de gestion de la demande qu'elle a approuvés en 2021.

EDNM collabore avec divers partenaires et intervenants pour établir des politiques qui favorisent la rentabilité des réseaux d'approvisionnement, de transport et de distribution énergétiques, pour étudier et mettre de l'avant des solutions et des technologies innovatrices, pour promouvoir l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique, et pour alimenter l'économie d'une manière qui rend l'Ontario ouvert aux affaires.

EDNM est aussi responsable des entreprises publiques dont les revenus contribuent au plan financier établi; ainsi, des revenus nets d'environ 1,2 milliard de dollars ont été distribués à la Province en 2019-2020 (il s'agit des revenus provenant de Hydro One et de la société en propriété exclusive Ontario Power Generation). De plus, il supervise le travail de la CEO et de la SIERE.

À titre de ministère régional responsable du Nord de l'Ontario, EDNM appuie les initiatives provinciales dans le Nord et répond aux besoins propres à cette région. Le ministère dirige les programmes gouvernementaux visant à stimuler l'économie, à bâtir de fortes communautés dans le Nord et à y créer des emplois durables, notamment par l'intermédiaire de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), qui est présidée par le ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines.

Grâce à un réseau de bureaux régionaux et à la conception de politiques et de programmes stratégiques, EDNM veille à ce que les Nord-Ontariennes et Nord-Ontariens aient accès aux programmes et aux services gouvernementaux et à ce qu'ils participent aux décisions gouvernementales qui touchent le Nord. Pour répondre aux besoins du Nord en matière d'infrastructures, EDNM collabore avec des ministères partenaires, des municipalités et des communautés autochtones afin de prolonger et d'entretenir le réseau routier du Nord, les routes dans les territoires non érigés en municipalité, les routes d'accès aux ressources et les routes d'hiver menant aux communautés éloignées des Premières Nations. En outre, EDNM appuie un

important projet d'expansion du réseau d'électricité dans le Nord, qui vise notamment les communautés éloignées des Premières Nations.

EDNM a comme objectifs la sécurité et la durabilité du secteur des minéraux, ce qui passe par la promotion de l'exploration et des investissements. À cet effet, le ministère recueille et distribue des renseignements géoscientifiques, encourage et facilite la participation des communautés autochtones dans le secteur des minéraux, applique la *Loi sur les mines*, et veille à ce que l'exploitation et la réhabilitation des terrains miniers se fassent en toute sécurité et de manière écologique.

À titre de ministère responsable du développement dans le Cercle de feu, EDNM collabore avec les Autochtones, le Nord, l'industrie minière, les ministères fédéraux et d'autres ministères provinciaux afin de favoriser un développement responsable et durable. Situé à plus de 500 km au nord-est de Thunder Bay, le Cercle de feu est l'une des plus importantes découvertes minières de la province.

EDNM privilégie une approche intégrée et intergouvernementale en matière de coordination et de planification pour favoriser le développement de manière écologique des infrastructures stratégiques de transport et communautaires dans la région du Cercle de feu.

Contribution du ministère à l'intervention d'urgence contre la COVID-19

EDNM continue de jouer un rôle central dans l'intervention contre la COVID-19 à l'échelle de la province en offrant de l'aide aux familles, aux agriculteurs et aux entreprises grandement touchés par la pandémie, notamment grâce aux mesures suivantes :

Modification des tarifs pour les clients assujettis à la grille tarifaire réglementée

En réponse à l'éclosion de COVID-19 et aux mesures de santé publique mises en place, EDNM s'est empressé de baisser les tarifs des clients assujettis à la grille tarifaire réglementée (consommateurs résidentiels, agriculteurs et petites entreprises). EDNM a également offert à ces clients la possibilité de choisir une tarification par palier ou selon l'heure de consommation.

Stabilisation des tarifs pour les consommateurs commerciaux et industriels

Une partie des coûts d'ajustement général a été reportée pour les mois d'avril, de mai et de juin 2020 pour les consommateurs de catégorie A et les consommateurs de

catégorie B non assujettis à la grille tarifaire réglementée. Cette mesure était essentielle pour stabiliser les tarifs et atténuer les répercussions de la COVID-19 chez les consommateurs commerciaux et industriels à un moment où la consommation d'électricité était réduite.

Soutien financier aux clients les plus touchés par la COVID-19

EDNM a créé et *mis en œuvre* le Programme d'aide aux impayés d'énergie en raison de la COVID-19 (Programme AIEC) afin d'aider financièrement les consommateurs d'électricité et de gaz naturel accusant un retard dans le paiement de leurs factures à cause de la pandémie. Les clients résidentiels et commerciaux admissibles peuvent demander un crédit par l'intermédiaire de leurs fournisseurs de services publics.

Grâce au programme de remise pour les coûts d'énergie à l'intention des entreprises, le gouvernement accorde un soutien financier supplémentaire à certaines entreprises qui ont dû fermer ou restreindre considérablement leurs services à la suite du resserrement des mesures de santé publique provinciales. Accessibles par un portail convivial à guichet unique, ces remises sont offertes sur demande aux entreprises admissibles au titre des coûts d'électricité.

Partie 1 : Objectifs et initiatives des programmes du ministère

EDNM s'acquitte de son mandat dans le cadre de cinq activités : l'administration du ministère, le développement du Nord, les mines et les minéraux, le développement et la gestion des sources d'énergie ainsi que l'atténuation du prix de l'électricité.

Administration du ministère

Dans le cadre de cette activité, le ministère assure une orientation administrative et fournit des services stratégiques de planification des activités et des ressources afin de veiller à l'exécution efficace de ses programmes. Cet appui aux activités du ministère passe par des conseils et des services relativement aux ressources humaines, à la planification opérationnelle, à la comptabilité et à l'administration, et par des services de soutien professionnel comme des services juridiques et de vérification. Est également fourni un soutien aux communications et aux politiques ministérielles et stratégiques, ce qui englobe les services en français et les demandes d'accès à l'information.

Développement du Nord

Dans le cadre de cette activité, le ministère dirige, offre et coordonne des politiques et des programmes gouvernementaux qui favorisent la croissance économique et le développement commercial et qui répondent aux besoins en matière d'infrastructures et de transports dans le Nord de l'Ontario. Il mène des travaux de recherche en plus de recueillir et d'analyser des données sur les régions pour contribuer à la conception et à la mise en œuvre de programmes et de politiques stratégiques. Ces analyses sont axées sur les façons de soutenir l'économie nord-ontarienne et, en fin de compte, de consolider et de diversifier les communautés et les entreprises du Nord de l'Ontario. Pour faire valoir la voix du Nord au moment d'établir les politiques et les priorités du gouvernement, le ministère collabore avec divers partenaires, dont les divers ordres de gouvernement, l'industrie et les entreprises, les municipalités, les organisations et communautés autochtones de même que des établissements des secteurs public et privé.

Sous la bannière du développement du Nord, le ministère assure l'exécution des programmes suivants :

Réseaux de transport nordiques

Dans le cadre de ce programme, le ministère planifie et met en œuvre un réseau de transport qui répond aux besoins des populations du Nord, en plus de promouvoir le développement économique par le transport sécuritaire et efficace de passagers et de marchandises. Le ministère appuie les investissements stratégiques dans les infrastructures au moyen de programmes comme le Programme des routes du Nord, le Programme des régies des routes locales et le Programme des routes d'hiver.

Soutien aux entreprises et développement commercial

Dans le cadre de ce programme, le ministère assure l'exécution de programmes, la prestation de services et le versement de financement, et en fait la promotion, afin d'appuyer les efforts des entreprises au chapitre du démarrage, de la croissance, des investissements de l'étranger, du commerce et de l'innovation. Un réseau d'équipes régionales intégrées (Sudbury, Thunder Bay, Sault Ste. Marie, Timmins, North Bay et Kenora) comptant des bureaux dans 23 communautés du Nord sert de point central aux entreprises clientes et aux intervenants pour ce qui est de l'exécution de programmes et de la prestation de services à l'appui du développement économique.

De plus, le ministère aide les entreprises locales à croître et à étendre leurs activités à l'étranger en facilitant l'exportation, et met de l'avant les possibilités de développement dans le Nord de l'Ontario à l'échelle internationale pour attirer de nouveaux investissements dans la région. Dans le cadre des programmes de financement de la SGFPNO, le ministère investit dans des projets de soutien aux entreprises et de développement commercial un peu partout dans le Nord.

Le Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord (Programme RTE-SIN) permet aux grands consommateurs industriels d'électricité du Nord de l'Ontario de réduire leurs coûts d'électricité, de maintenir des emplois et de conserver un avantage concurrentiel à l'échelle mondiale. Grâce à un financement allant jusqu'à 120 millions de dollars par année, le Programme RTE-SIN protège des emplois dans le Nord et contribue à l'élaboration de plans de gestion de l'énergie du secteur industriel.

Le programme Partage des recettes liées à l'exploitation des ressources permet de stimuler le développement économique dans le Nord ainsi que d'améliorer les conditions socioéconomiques des communautés autochtones et d'accroître leur participation à l'économie de l'Ontario.

Soutien aux collectivités

Dans le cadre de ce programme, le ministère assure l'exécution de programmes, la prestation de services et le versement de financement, et en fait la promotion, afin de construire des infrastructures communautaires et d'aider les communautés à réaliser des projets de développement économique. Sont également fournis des conseils et du financement afin d'offrir des services dans des territoires non érigés en municipalité.

Développement économique pour les Autochtones

Les fonds de ce programme rendent possible la participation de groupes autochtones à des fonctions essentielles au sein du ministère qui touchent divers objectifs stratégiques. Le programme est axé sur l'établissement et le maintien de relations productives et efficaces entre le gouvernement, les communautés autochtones, l'industrie, les municipalités et d'autres partenaires pour accroître les possibilités de développement économique pour les Autochtones, y compris dans le secteur des minéraux, en les encourageant et en les préparant à participer à l'économie de l'Ontario. L'Ontario appuie les Premières Nations au moyen d'ententes individuelles consacrées aux priorités de chaque communauté, qu'il s'agisse de routes toutes

saisons, de possibilités de développement économique, du renforcement des capacités, de la préparation des communautés ou d'études culturelles et environnementales.

Développement économique pour les Autochtones du Cercle de feu

Parmi les principales activités figurent la collaboration avec les communautés des Premières Nations pour renforcer les partenariats permettant à celles-ci de profiter pleinement de l'exploitation des minéraux et d'autres ressources dans la région du Cercle de feu, et l'offre de soutien à l'industrie et à d'autres intervenants ayant des intérêts dans la région, notamment en ce qui concerne l'exploration minière et l'exploitation des minéraux.

Développement de l'infrastructure du Cercle de feu

Ce programme favorise le développement et la collaboration avec le secteur, les Premières Nations et les organismes de développement économique dans le but de faire progresser le développement de diverses infrastructures dans le Cercle de feu, comme les routes toutes saisons.

Les Premières Nations de Marten Falls et de Webequie sont promotrices d'évaluations environnementales concernant de nouvelles routes proposées visant à relier leurs communautés au réseau routier provincial grâce à un corridor nord-sud.

Mines et minéraux

Dans le cadre de cette activité, le ministère veille à la vigueur et à la durabilité du secteur des minéraux en faisant la promotion des investissements et de l'exploration, en vantant la richesse des ressources minérales de l'Ontario auprès de clients étrangers et en appliquant de manière juste et efficace la *Loi sur les mines* de l'Ontario, et ce, dans un esprit de réconciliation avec les Autochtones, de protection de la santé et de la sécurité du public ainsi que de respect de l'environnement.

Administration du cadre réglementaire de la *Loi sur les mines*

Le ministère applique la *Loi sur les mines* au moyen d'outils de réglementation qui garantissent que l'exploration minérale et l'exploitation minière se font de façon responsable sur les plans social et environnemental.

Dans le cadre de ce mandat, le ministère a transformé et actualisé la façon dont le régime minier est administré en Ontario en mettant en place un système électronique intégré axé sur les clients, qui permet à ceux-ci d'enregistrer des claims miniers et de les gérer en ligne. Il s'ensuit que les activités d'exploration minière et d'exploitation des minéraux en Ontario s'inscrivent dans une approche équilibrée qui profite à l'ensemble de la population ontarienne, et que le processus d'enregistrement des claims respecte les droits des propriétaires fonciers privés et des communautés autochtones. Le système continue d'être mis à jour et amélioré en fonction des commentaires des intervenants.

Le ministère investit également dans la réhabilitation de sites miniers abandonnés situés sur des terres de la Couronne afin d'assurer la sécurité du public, d'améliorer les conditions environnementales et de rendre possible l'utilisation productive de ces terrains. Le ministère procède actuellement à la mise à jour du Processus de coordination à guichet unique pour que ce protocole continue de garantir des processus efficaces de coordination et de réalisation d'évaluations environnementales, de délivrance de permis et d'autorisation dans l'ensemble des ministères de la province et en collaboration avec le gouvernement fédéral.

Renseignements géoscientifiques

La Commission géologique de l'Ontario assure la collecte et la diffusion de renseignements géoscientifiques portant sur l'ensemble des régions de l'Ontario afin de guider les décisions d'investissement et l'élaboration de politiques concernant les activités d'exploration minière et d'exploitation des minéraux, la santé et la sécurité du public, l'environnement et l'aménagement du territoire. Les produits et les services géoscientifiques contribuent au développement économique par la protection de l'eau de source, les occasions de développement liées aux ressources minérales, énergétiques et aquifères, l'aménagement du territoire, ainsi que la protection de la santé et de la sécurité du public contre les risques géologiques.

Occasions et investissements dans le secteur de l'exploitation des minéraux

Ce programme vient garantir que l'Ontario reçoit une juste part de la valeur des ressources minérales extraites sur son territoire, cerner les occasions d'investissement stratégique et exercer une influence sur les politiques qui favorisent la compétitivité de l'Ontario dans le secteur.

Développement et gestion des sources d'énergie

Dans le cadre de cette activité, le ministère s'occupe de l'élaboration du cadre des politiques énergétiques de l'Ontario, lequel est essentiel pour bâtir une économie vigoureuse et prospère.

Programmes d'efficacité énergétique

EDNM aide les clients à gérer leurs coûts en énergie par la mise en œuvre de plusieurs initiatives. Les programmes de conservation de l'électricité dont la prestation est assurée par la SIERE et les programmes de conservation du gaz naturel et de gestion de la demande dont la prestation est assurée par Enbridge Gas, sous la supervision de la CEO, sont financés au moyen des assiettes tarifaires respectives de l'électricité et du gaz naturel.

Le 1er janvier 2021, le gouvernement a mis en place un nouveau cadre de conservation et de gestion de la demande en électricité de quatre ans visant à répondre de façon efficiente aux besoins en électricité du réseau et des consommateurs. Le cadre offre en permanence des possibilités d'économie d'énergie aux clients qui en ont le plus besoin, notamment les clients commerciaux, industriels et institutionnels, les Premières Nations et les consommateurs au revenu admissible. Il prévoit un plus grand nombre de processus d'approvisionnement et d'appel de propositions concurrentiels afin d'accroître la rentabilité et de solliciter des solutions axées sur les consommateurs.

EDNM a aussi demandé à la SIERE de lancer un nouveau programme pour des frais d'électricité abordables qui s'inscrit dans son cadre de conservation et de gestion de la demande 2021-2024. Le Programme pour des frais d'électricité abordables (PFEA) remplace le Programme des services à domicile, destiné aux clients à faible revenu, et le Fonds pour des frais abordables, conçu pour les clients au revenu admissible, de manière à rationaliser et à simplifier l'accès aux mesures d'économie d'énergie pour les clients dans le besoin.

Programmes de conservation pour les clients résidentiels et à faible revenu

- Électricité
    - Le PFEA de la SIERE aide les ménages ayant un revenu admissible à gérer leurs coûts en énergie en leur offrant sans frais des évaluations de l'efficacité énergétique de leur domicile ainsi que des mesures d'économie

d'énergie. Le PFEA est offert partout dans la province, y compris dans les réserves des Premières Nations.
    - Les programmes de conservation destinés aux Premières Nations dans les réserves aident les communautés en leur offrant sans frais des évaluations de l'efficacité énergétique de leur domicile ainsi que des mesures d'économie d'énergie. Pendant la durée du nouveau cadre de conservation, la SIERE compte relancer des programmes entrepris à l'automne 2021 conformément au cadre provisoire précédent.
- Programmes de conservation du gaz naturel
    - Le Programme d'économies d'énergie domiciliaire et le programme de thermostats intelligents, dont la prestation est assurée par Enbridge Gas, offrent des incitatifs financiers aux clients résidentiels qui apportent des améliorations écoénergétiques à leur domicile.
    - Le programme d'hivernisation, dont la prestation est assurée par Enbridge Gas, permet aux clients ayant un revenu admissible d'effectuer gratuitement des améliorations domiciliaires, comme l'isolation et le calfeutrage.

Programmes pour les entreprises

- Les programmes de conservation de l'électricité, dont la prestation est assurée par la SIERE, offrent des incitatifs financiers pour aider les entreprises à réduire leur consommation d'électricité et à gérer leurs coûts au moyen de vérifications énergétiques, de rénovations ainsi que d'améliorations des processus et systèmes, et prévoient un plus grand nombre de processus d'approvisionnement et d'appel de propositions concurrentiels afin de solliciter des solutions axées sur les consommateurs.
- Les programmes de conservation du gaz naturel, dont la prestation est assurée par Enbridge Gas, offrent des incitatifs pour l'amélioration de l'efficacité de l'équipement et des systèmes de bâtiments, notamment en ce qui touche le chauffage des locaux, le chauffage de l'eau et les services alimentaires.

Autres initiatives de conservation et de gestion de la demande

- L'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel permet à tous les consommateurs dont la consommation d'électricité mensuelle moyenne de pointe s'élève à plus de 1 MW, ainsi qu'aux entreprises de fabrication et aux exploitants de serres qui consomment plus de 500 kW, de réduire leurs coûts d'électricité en diminuant leur consommation pendant les cinq heures de l'année où la demande est la plus élevée. Cette initiative offre un avantage financier aux entreprises et se révèle profitable pour le réseau électrique, car elle se traduit par le report des périodes de pointe où il faut produire plus d'électricité.
  La SIERE a remplacé les enchères aux fins de la réponse à la demande par des enchères de capacité pour favoriser la concurrence entre des types de ressources supplémentaires et exercer des pressions à la baisse sur les prix. La SIERE a tenu ses premières enchères de capacité en décembre 2020, lesquelles ont entraîné le prix d'équilibre le plus bas de toutes les enchères

qu'elle avait organisées depuis décembre 2015. Les fournisseurs de services de réponse à la demande ont obtenu la majorité de la capacité. Selon les prévisions de la SIERE, il n'est pas nécessaire d'obtenir une plus grande capacité pour l'hiver 2021-2022.

Le 8 octobre 2020, EDNM a publié au Registre environnemental et au Registre de la réglementation un projet de règlement exigeant que les sociétés de distribution d'électricité et de gaz naturel donnent aux particuliers et aux entreprises accès à leurs données de consommation grâce aux fonctions Download My Data (Télécharger mes données) et Connect My Data (Me brancher à mes données) du bouton vert. S'il est adopté, ce règlement permettra aux gens de l'Ontario de suivre leur consommation sur un téléphone intelligent et de se connecter à des applications qui les aideront à réduire leurs factures d'énergie.

Approvisionnement en énergie abordable et fiable

Selon la SIERE, à l'heure actuelle, l'Ontario fournit un approvisionnement adéquat en électricité pour répondre aux besoins de la population. Environ 94 % de l'électricité générée en Ontario en 2020 n'a pas produit d'émissions. L'énergie nucléaire a représenté environ 57 % de la production d'électricité en Ontario en 2020, et les centrales hydroélectriques ont produit 24 % de l'électricité de l'Ontario pour la même année. L'énergie nucléaire et l'hydroélectricité sont les sources énergétiques fiables de l'Ontario, qui assurent jour et nuit la production électrique de base. Le reste de l'approvisionnement provient du gaz naturel, de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire et de la bioénergie.

Le ministère appuie l'engagement de l'Ontario à l'égard de l'énergie nucléaire comme source d'électricité fiable, rentable et sans émissions. L'Ontario va de l'avant avec la remise à neuf de quatre tranches de la centrale nucléaire de Darlington et de six tranches de la centrale nucléaire de Bruce au cours des 13 prochaines années. En outre, Ontario Power Generation (OPG) veut optimiser le calendrier de fermeture de la centrale nucléaire de Pickering, y compris en demandant les approbations réglementaires pour l'exploitation de la centrale jusqu'en 2025.

L'Ontario est un précurseur du développement des technologies nucléaires de la prochaine génération, comme les petits réacteurs modulaires (PRM), qui pourraient fournir de l'énergie propre et créer des occasions économiques pour la chaîne d'approvisionnement nucléaire de l'Ontario. Le ministère est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, des programmes et des initiatives de l'Ontario en matière de PRM. En décembre 2019, l'Ontario a signé un protocole d'entente avec la

Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick qui les engageait à collaborer au développement et à la mise en œuvre de PRM. En avril 2021, les trois provinces ont publié une étude de faisabilité et une analyse de rentabilité pour la mise en œuvre de PRM, et l'Alberta s'est jointe aux signataires du protocole d'entente.

L'Ontario s'engage à réduire le coût des combustibles, comme l'essence, le diesel et le gaz naturel, pour rendre l'énergie plus abordable pour les familles et les entreprises. Un approvisionnement fiable en combustibles est essentiel pour l'économie de la province. C'est pourquoi l'Ontario appuie l'exploitation de la ligne 5 d'Enbridge, un important pipeline qui permet d'acheminer le pétrole brut nord-américain à l'Ontario. En novembre 2020, la gouverneure du Michigan a intenté une action en justice pour fermer la ligne 5. L'Ontario continue de travailler avec le gouvernement du Canada, ses partenaires provinciaux, les États-Unis et Enbridge pour s'assurer que la ligne 5 demeure en activité.

EDNM collabore avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs à l'élaboration de la toute première stratégie de l'hydrogène de l'Ontario. L'hydrogène peut aider à décarboniser l'économie et offre des perspectives et des éléments d'appréciation intéressants pour les réseaux ontariens de distribution d'électricité et de gaz naturel.

Atténuation du prix de l'électricité

La remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE) est une remise sur facturation transparente offerte aux clients résidentiels, aux agriculteurs et aux petites entreprises admissibles. Le pourcentage de la ROE a été ajusté au fil des modifications des coûts d'électricité pour gérer la courbe de facturation moyenne des ménages.

Depuis le 1er janvier 2021, les grands et moyens consommateurs commerciaux et industriels bénéficient automatiquement de factures d'électricité réduites. Le gouvernement finance une partie des coûts des contrats d'énergie renouvelable autre que l'hydroélectricité afin qu'ils ne soient plus assumés par les consommateurs d'électricité. Les factures des consommateurs industriels et des moyennes entreprises pourraient être réduites de 15 % et de 16 %, respectivement. Les économies réelles dépendent de l'emplacement et de la consommation.

De plus, différents programmes d'atténuation des tarifs d'électricité continuent d'aider la population ontarienne à gérer les coûts d'électricité.

Les consommateurs admissibles peuvent également bénéficier d'une aide financière pour leurs factures d'électricité par l'intermédiaire des programmes suivants :

- Le Programme de protection contre les frais de distribution et le Programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées visent à alléger les frais de livraison des clients de sociétés de distribution locale.
- Le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité vise à aider les consommateurs à faible revenu admissibles en leur offrant un crédit sur facture mensuel. Ce crédit varie de 35 $ à 75 $ par mois en fonction de la taille et du revenu du ménage. Un crédit majoré variant entre 52 $ et 113 $ par mois est offert aux clients qui sont autochtones, qui utilisent le chauffage électrique ou qui dépendent d'un appareil médical approuvé à forte intensité énergétique.
- Le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario aide les personnes admissibles habitant le Nord de l'Ontario qui ont un revenu faible ou moyen à gérer leurs coûts en énergie. Pour l'année de prestations 2020, les personnes seules admissibles peuvent recevoir jusqu'à 157 $, et les familles admissibles (y compris les familles monoparentales), jusqu'à 241 $.
- Le crédit de livraison pour les Premières Nations vise à assumer l'intégralité des frais de livraison ou de service pour tous les consommateurs résidentiels de services publics d'électricité autorisés qui sont membres d'une Première Nation et qui vivent dans une réserve.

Partie 2 : Intervention contre la COVID-19

EDNM a mis en œuvre une série de nouveaux programmes pour aider les consommateurs d'énergie résidentiels et commerciaux durant la pandémie de COVID-19.

Modification des tarifs pour les clients assujettis à la grille tarifaire réglementée – Tarif hors pointe

En raison des politiques de distanciation physique mises en place pour lutter contre la COVID-19, les clients résidentiels et commerciaux assujettis à la grille tarifaire réglementée et soumis à la tarification selon l'heure de consommation auraient vu leurs factures d'électricité augmenter pendant cette période. L'application d'un tarif d'électricité hors pointe en tout temps a permis d'alléger les factures de ces clients.

La période d'application du tarif hors pointe a été prolongée par voie du décret d'urgence adopté en vertu du Règlement de l'Ontario 80/20 pris sous la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* ainsi que dans le cadre de modifications apportées au Règlement de l'Ontario 95/05 (Catégories de

consommateurs et établissement des tarifs). La prolongation a été accordée comme suit :

- du 24 mars 2020 au 31 mai 2020;
- du 1er janvier 2021 au 22 février 2021.

Du 1er juin au 31 octobre 2020, le ministère a instauré un taux fixe sans incidence sur les recettes (sans incidence fiscale) afin d'offrir stabilité et prévisibilité aux clients durant la pandémie de COVID-19 et la période de relance. Dès le 1er novembre 2020, les clients pouvaient choisir entre la tarification par palier et la tarification selon l'heure de consommation, suivant ce qui convenait le mieux à leur ménage et à leur style de vie.

Programme de remise pour les coûts d'énergie à l'intention des entreprises

Lancé le 16 novembre 2020, ce programme offre des remises de durée limitée aux entreprises grandement touchées par des restrictions sanitaires provinciales. Les entreprises admissibles doivent présenter une demande directement au gouvernement en fonction des meilleurs renseignements dont elles disposent concernant les coûts d'énergie.

Les remises du programme :

- correspondent à 100 % des coûts d'énergie déclarés (électricité, gaz naturel, propane et mazout);
- sont offertes uniquement pour la période pendant laquelle l'entreprise est assujettie à des restrictions provinciales ciblées en matière de santé publique;
- sont offertes relativement aux propriétés détenues ou occupées par les entreprises touchées.

Programme d'aide aux impayés d'énergie en raison de la COVID-19 (Programme AIEC)

Le 25 mars 2020, le gouvernement de l'Ontario a publié la Mise à jour économique et financière de mars 2020, *Plan d'action de l'Ontario 2020 contre la COVID-19*. Dans son plan, le gouvernement s'engage à verser 9 millions de dollars en soutien direct aux familles pour les aider à régler leurs factures d'électricité. En juin 2020, il s'est également engagé à verser 8 millions de dollars en soutien direct aux petites entreprises.

Le Programme AIEC offre du soutien financier aux clients résidentiels et aux petites entreprises touchés sur le plan financier par la crise de la COVID-19 et ayant de la difficulté à payer leurs factures d'énergie.

L'Ontario a déclaré une situation d'urgence à l'échelle de la province le 17 mars 2020 pour ralentir la propagation de la COVID-19. Par conséquent, de nombreuses entreprises ont fermé temporairement ou réduit leur effectif, ce qui a eu pour effet de diminuer ou d'éliminer les revenus d'un grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens. De plus, des Ontariennes et Ontariens atteints de la COVID-19 ou prenant soin d'un membre de la famille atteint de la COVID-19 ont été dans l'impossibilité de travailler. Bon nombre d'entre eux subissent encore les contrecoups de la pandémie et ont de la difficulté à respecter leurs obligations financières, comme payer leurs factures d'énergie.

Le 23 mars 2021, EDNM a prolongé le Programme AIEC jusqu'en 2021-2022 afin de continuer d'aider les gens ayant de la difficulté à payer leurs factures d'énergie.

Report des coûts d'ajustement général

Dans le cadre de l'intervention du gouvernement contre la COVID-19, une partie des coûts d'ajustement général a été reportée pour les mois d'avril, de mai et de juin 2020 pour les consommateurs de catégorie A et les consommateurs de catégorie B non assujettis à la grille tarifaire réglementée. Cette mesure était essentielle pour stabiliser les tarifs et atténuer les répercussions de la COVID-19 chez les consommateurs commerciaux et industriels à un moment où la consommation d'électricité était réduite. Le gouvernement recouvrera ces coûts tout au long de 2021 auprès des consommateurs de ces catégories qui ont bénéficié du report. Le recouvrement des coûts d'ajustement général reportés sera plus que compensé par l'initiative du gouvernement visant à financer une partie des coûts des contrats d'énergie renouvelable.

Les programmes ci-dessous du ministère ont été adaptés en raison de la pandémie de COVID-19.

Programmes de conservation et de gestion de la demande

Conformément aux politiques de santé publique locales et provinciales, la prestation en personne des programmes de conservation de l'électricité et du gaz naturel et de gestion de la demande est interrompue en raison de la pandémie de COVID-19 et des

mesures de distanciation physique qui y sont associées. Par contre, les admissions aux programmes et les fonctions administratives continuent. Les clients admissibles à une évaluation de l'efficacité énergétique de leur domicile et aux mesures d'économie d'énergie peuvent toujours s'inscrire sur la liste d'attente du PFEA, et des trousses d'économie d'énergie sont distribuées aux clients admissibles. La communication avec les organismes de services sociaux, y compris par webinaire et par réunion virtuelle, se poursuit afin de faire connaître le programme.

EDNM poursuit sa collaboration avec la SIERE pour comprendre et prendre en compte la nécessité de reporter les échéances de certains projets et programmes de conservation de l'électricité en cours, et la CEO fait de même dans l'exercice de son rôle de surveillance des programmes de gestion de la demande en gaz naturel d'Enbridge Gas.

Approvisionnement en énergie fiable et sécuritaire

En réaction à la pandémie de COVID-19, de grandes entreprises privées et publiques d'électricité et de gaz naturel ont entrepris la mise en œuvre de plans pour garantir le maintien des activités essentielles grâce à un effectif réduit sur place. EDNM travaille en étroite collaboration avec ces entreprises pour répondre aux préoccupations liées au dépistage proactif, à la gestion du personnel ainsi qu'au matériel et aux fournitures nécessaires à la continuité des activités. EDNM collabore également avec ces entreprises et les ministères concernés au sujet des politiques du gouvernement en matière de COVID-19 visant le secteur de l'énergie, par exemple de la déclaration concernant les entreprises essentielles et les services de garde d'enfants d'urgence pour les travailleuses et travailleurs de première ligne. Afin d'intervenir et de planifier la relance de manière efficace, EDNM a créé un conseil consultatif ministériel formé de dirigeants du secteur et a participé à la planification intergouvernementale de la relance dans le cadre de la stratégie pour le secteur de l'électricité.

Programmes d'exploitation des minéraux

En 2020, des lois et des règlements ont été modifiés pour aider les clients touchés par la pandémie qui doivent payer des redevances sur les diamants et qui ont de la difficulté à terminer leurs travaux d'évaluation.

Programmes de développement économique

Programme de soutien aux transporteurs aériens desservant les collectivités éloignées

En consultation avec le ministère des Transports et le ministère des Affaires autochtones, EDNM s'est associé au gouvernement fédéral pour soutenir les transporteurs aériens desservant les collectivités éloignées du Nord de l'Ontario de façon à assurer le transport de passagers et l'accès aux biens et aux services essentiels durant la pandémie de COVID-19.

Programmes de soutien aux Autochtones

En décembre 2020, le ministère a offert aux diverses communautés autochtones de la région du Cercle de feu un soutien additionnel pour atténuer les répercussions de la COVID-19 sur leurs projets et leurs réalisations attendues.

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022

Le 24 mars 2021, le gouvernement a publié le *Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie* pour souligner l'étape suivante de son intervention contre la COVID-19. EDNM appuie ce plan d'action par la mise en œuvre des initiatives et des programmes suivants :

Réforme du cadre de planification énergétique à long terme

Le ministère a l'intention de recentrer le cadre de planification énergétique à long terme de l'Ontario pour accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilisation en matière de prise de décisions sur les questions d'énergie en Ontario. Une planification indépendante dirigée par les organismes permettra de protéger les intérêts des consommateurs, d'accroître la certitude des investissements et de rétablir la confiance dans la prise de décisions sur les questions d'énergie.

Expansion du réseau de gaz naturel

En décembre 2018, le gouvernement a adopté la *Loi de 2018 sur l'accès au gaz naturel*, puis un règlement pour mettre en œuvre la première phase du Programme de soutien pour l'expansion de l'accès au gaz naturel. Cette loi et ce règlement

permettent d'élargir l'accès au gaz naturel en facturant 1 $ par mois aux clients existants pour améliorer la viabilité économique des projets de gaz naturel.

L'Ontario a annoncé que la CEO accepterait les propositions de projets pour la deuxième phase débutant le 5 mars 2020. La période de soumission initiale de 90 jours a été prolongée de 60 jours, soit jusqu'au 4 août, en raison de la pandémie de COVID-19. La CEO a reçu 210 propositions admissibles totalisant 2,6 milliards de dollars en demande de financement, ce qui excède de loin l'allocation initiale de 130 millions de dollars. Par conséquent, le gouvernement a augmenté son budget pour le faire passer à 234 millions de dollars. Il a également décidé d'appliquer une méthode de sélection qui lui a permis de choisir 28 projets répondant le mieux aux objectifs du programme. Ces projets ont été définis par règlement en mai 2021. Le programme continue d'être financé par la facturation de frais aux consommateurs existants, sans grever le budget provincial.

Maintien des coûts énergétiques bas pour les familles, les petites entreprises et les agriculteurs

Alors que les efforts provinciaux sont axés sur la relance à la suite de la COVID-19, EDNM veut aider la population ontarienne en maintenant les coûts énergétiques bas pour les familles, les petites entreprises et les agriculteurs. Les programmes d'atténuation des tarifs d'électricité sont essentiels pour maintenir les tarifs stables.

EDNM continue d'offrir le programme de remise de l'Ontario pour l'électricité permettant de réduire les coûts d'électricité des clients admissibles des secteurs résidentiel, agricole et commercial (petites entreprises). De plus, dans le cadre de son plan global d'atténuation des tarifs d'électricité, le gouvernement de l'Ontario assume une partie des coûts des contrats d'énergie renouvelable à prix élevé inclus dans les factures d'électricité des clients grâce au programme de transfert des coûts de l'énergie renouvelable.

Intervention contre la COVID-19 : remise pour les coûts d'énergie à l'intention des entreprises

Dans le cadre de son budget de 2021, *Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie*, le gouvernement s'engage à continuer de soutenir les employeurs les plus durement touchés par la COVID-19 grâce à des initiatives comme le programme de remise pour les coûts d'énergie à l'intention des entreprises. Ce programme apporte un soutien financier immédiat et important aux employeurs les plus touchés par la COVID-19. Il aidera les entreprises à se relever, à traverser la

pandémie, à créer des emplois et à assurer leur prospérité pour les prochaines années.

Intervention contre la COVID-19 : Programme d'aide aux impayés d'énergie en raison de la COVID-19

Fort de la réussite du Programme AIEC, EDNM a l'intention de continuer à fournir du soutien financier dans le cadre d'un programme combiné. Le ministère demeure résolu à garantir l'accès à un programme gouvernemental d'allégement tarifaire en 2021-2022 pour les clients résidentiels, les petites entreprises et les organismes de bienfaisance qui ont de la difficulté à payer leurs factures d'électricité ou de gaz naturel en raison de la pandémie.

Utilisation de l'infrastructure électrique dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire

Le budget de 2021 prévoit un nouvel investissement historique de 2,8 milliards de dollars dans l'infrastructure à large bande afin que chaque région de la province ait accès à des services à large bande et à haute vitesse fiables d'ici 2025. Ces nouveaux fonds, conjugués aux engagements pris antérieurement, portent à près de 4 milliards de dollars l'investissement de l'Ontario dans la large bande sur six ans à compter de 2019-2020. Les sociétés de distribution locale de l'Ontario fournissent de l'électricité aux clients chaque jour, de manière sûre et fiable. De nombreuses infrastructures appartenant à ces sociétés, comme les poteaux électriques, peuvent être utilisées en complément d'autres infrastructures, notamment la large bande.

EDNM a élaboré des modifications à la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* dans le cadre de la *Loi de 2021 soutenant l'expansion de l'Internet et des infrastructures*. Ces modifications permettront au ministère d'établir des règlements encadrant l'utilisation de l'infrastructure électrique pour accélérer la fourniture de services à large bande dans toute la province d'ici 2025.

Ontario

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DU NORD ET DES MINES

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)

Type	Montant
Approbations – COVID-19	35,0 M$
Autres – Fonctionnement	7 131,5 M$
Immobilisations	473,0 M$
Total	**7 639,5 M$**

Graphique 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022

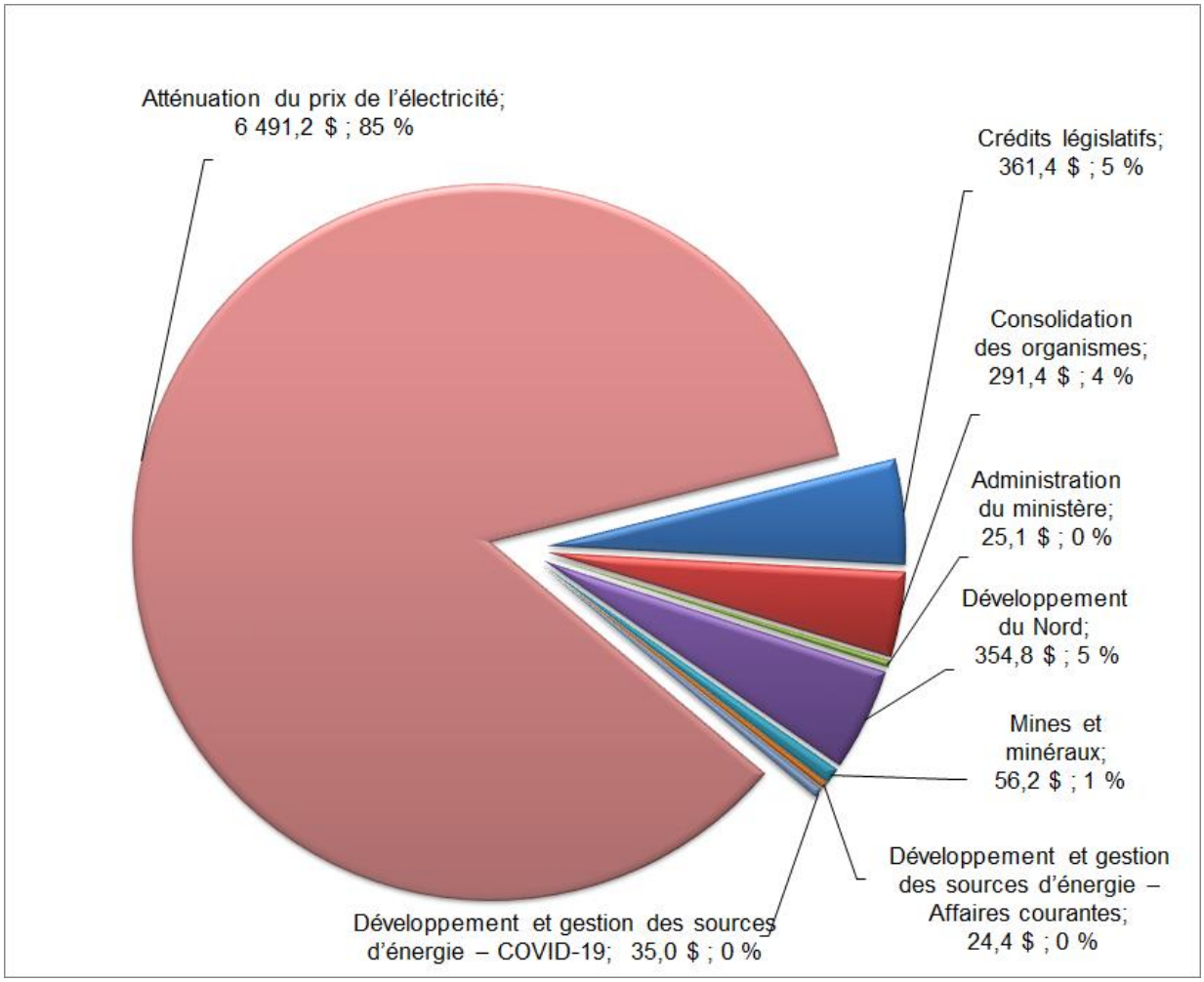

Ontario

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DU NORD ET DES MINES

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
2201 Programme d'administration du ministère	25 070 200	(396 900)	(1,6)	25 467 100	24 996 600	26 047 129
2202 Programme de développement du Nord	271 338 100	48 509 400	21,8	222 828 700	231 135 600	216 590 322
2203 Programme des mines et des minéraux	50 662 000	1 832 800	3,8	48 829 200	43 148 500	41 008 800
2205 Développement et gestion des sources d'énergie	59 363 700	34 661 100	140,3	24 702 600	858 795 500	52 362 896
2206 Atténuation du prix de l'électricité	6 491 181 600	888 619 800	15,9	5 602 561 800	5 522 400 200	5 448 874 758
Moins : Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	**6 897 615 600**	**973 226 200**	**16,4**	**5 924 389 400**	**6 680 476 400**	**5 784 883 905**
Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Crédits législatifs	590 392	-	-	590 392	590 392	(118 979)
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**6 898 205 992**	**973 226 200**	**16,4**	**5 924 979 792**	**6 681 066 792**	**5 784 764 926**
Redressement de consolidation et autres redressements – Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	14 310 000	(4 172 700)	(22,6)	18 482 700	33 182 700	67 338 067
Redressement de consolidation et autres redressements – Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	207 831 100	(6 081 300)	(2,8)	213 912 400	203 926 200	313 586 131
Redressement de consolidation et autres redressements – Commission de l'énergie de l'Ontario	48 728 200	1 161 800	2,4	47 566 400	47 772 800	42 614 277
Redressement de consolidation et autres redressements – Fiducie pour des frais d'électricité équitables	1 000	-	-	1 000	1 000	3 000
Redressement de consolidation et autres redressements – Agence ontarienne des eaux	-	-		-	-	(1 491 676)
Redressement de consolidation et autres redressements – Portefeuille immobilier général	(2 594 300)	587 700		(3 182 000)	(2 607 300)	(7 304 987)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**7 166 481 992**	**964 721 700**	**15,6**	**6 201 760 292**	**6 963 342 192**	**6 199 509 738**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
2201 Programme d'administration du ministère	2 000	-	-	2 000	2 000	-
2202 Programme de développement du Nord	2 000	(49 000)	(96,1)	51 000	51 000	30 000 000
2203 Programme des mines et des minéraux	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2205 Développement et gestion des sources d'énergie	507 000 000	12 000 000	2,4	495 000 000	316 300 000	80 400 000
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**507 005 000**	**11 951 000**	**2,4**	**495 054 000**	**316 354 000**	**110 400 000**
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	**507 005 000**	**11 951 000**	**2,4**	**495 054 000**	**316 354 000**	**110 400 000**

Ontario

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DU NORD ET DES MINES

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
2202 Programme de développement du Nord	83 503 000	5 300 000	6,8	78 203 000	71 203 000	69 580 382
2205 Développement et gestion des sources d'énergie	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Moins : Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	**89 034 500**	**5 192 500**	**6,2**	**83 842 000**	**75 995 000**	**71 175 411**
Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Crédits législatifs	360 806 800	19 000 600	5,6	341 806 200	330 788 200	315 599 986
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**449 841 300**	**24 193 100**	**5,7**	**425 648 200**	**406 783 200**	**386 775 397**
Redressement de consolidation et autres redressements – Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	(593 600)	(593 600)		-	-	(27 500 000)
Redressement de consolidation et autres redressements – Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	24 071 500	1 446 500	6,4	22 625 000	24 637 400	23 237 793
Redressement de consolidation et autres redressements – Commission de l'énergie de l'Ontario	1 228 000	74 300	6,4	1 153 700	928 000	1 305 000
Redressement de consolidation et autres redressements – Portefeuille immobilier général	(1 560 000)	(1 560 000)		-	-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**472 987 200**	**23 560 300**	**5,2**	**449 426 900**	**432 348 600**	**383 818 190**
BIENS IMMOBILISÉS						
2202 Programme de développement du Nord	496 658 400	(31 921 500)	(6,0)	528 579 900	599 068 900	566 688 125
2203 Programme des mines et des minéraux	626 000	(625 000)	(50,0)	1 251 000	1 251 000	896 246
2205 Développement et gestion des sources d'énergie	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Moins : Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter – Biens immobilisés	**497 286 400**	**(32 546 500)**	**(6,1)**	**529 832 900**	**600 321 900**	**567 584 371**
Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total du ministère – Biens immobilisés	**497 286 400**	**(32 546 500)**	**(6,1)**	**529 832 900**	**600 321 900**	**567 584 371**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**7 639 469 192**	**988 282 000**	**14,9**	**6 651 187 192**	**7 395 690 792**	**6 583 327 928**

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

Ontario

Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019* $	Chiffres réels 2019-2020* $	Prévisions 2020-2021* $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**5 604 270 441**	**6 583 327 928**	**6 651 187 192**	**7 639 469 192**
		17 %	*1 %*	*15 %*

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

Budget des dépenses :
https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses

Budget de l'Ontario de 2021 :
https://budget.ontario.ca/fr/2021/index.html

Comptes publics :
https://www.ontario.ca/fr/page/les-comptes-publics-de-lontario-de-2019-20

Ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines :
https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-de-lenergie-du-developpement-du-nord-et-des-mines

	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)						
Charges de fonctionnement	14 310 000	(4 172 700)	(22,6)	18 482 700	33 182 700	67 338 067
Charges d'immobilisations	(593 600)	(593 600)		-	-	(27 500 000)
Total de la SGFPNO – Redressement de consolidation	**13 716 400**	**(4 766 300)**	**(25,8)**	**18 482 700**	**33 182 700**	**39 838 067**
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)						
Charges de fonctionnement	207 831 100	(6 081 300)	(2,8)	213 912 400	203 926 200	313 586 131
Charges d'immobilisations	24 071 500	1 446 500	6,4	22 625 000	24 637 400	23 237 793
Total de la SIERE – Redressement de consolidation	**231 902 600**	**(4 634 800)**	**(2,0)**	**236 537 400**	**228 563 600**	**336 823 924**
Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO)						
Charges de fonctionnement	48 728 200	1 161 800	2,4	47 566 400	47 772 800	42 614 277
Charges d'immobilisations	1 228 000	74 300	6,4	1 153 700	928 000	1 305 000
Total de la CEO – Redressement de consolidation	**49 956 200**	**1 236 100**	**2,5**	**48 720 100**	**48 700 800**	**43 919 277**

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)

La SIERE gère les activités en temps réel du réseau électrique de l'Ontario en équilibrant l'offre et la demande, en concevant et en offrant des programmes de conservation et de gestion de la demande, en se préparant en vue de répondre aux besoins futurs de la province et en mettant sur pied un marché de l'électricité mieux adapté à l'évolution du secteur. Le mandat de la SIERE est inscrit dans la *Loi de 1998*

sur l'électricité.

Les dépenses de la SIERE sont consolidées dans les comptes financiers du ministère. Les charges de fonctionnement annuelles de la SIERE sont recouvrées à partir des frais annuels facturés par la CEO aux participants des marchés national et étranger.

Intervention contre la COVID-19
Le réseau d'électricité de l'Ontario demeure stable et fiable, et la SIERE est à même de faire face aux conditions changeantes du réseau. Afin de garantir la fiabilité et la sécurité du réseau d'électricité provincial, la SIERE continue de suivre rigoureusement les répercussions de la COVID-19 sur le réseau et l'évolution des besoins en électricité, notamment en surveillant de près la demande, en révisant les prévisions et en répondant aux besoins en constante évolution.

Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO)

La CEO est un organisme indépendant de réglementation économique des secteurs de l'électricité et du gaz naturel de l'Ontario. Elle supervise les services publics d'énergie de l'Ontario pour veiller à ce que l'intérêt public soit servi.

Son mandat et ses pouvoirs relativement au secteur de l'énergie sont établis principalement dans trois lois, soit la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la *Loi de 1998 sur l'électricité* et la *Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie*, ainsi que dans les règlements pris en application de ces lois. D'autres lois comme la *Loi sur l'exercice des compétences légales* s'appliquent également aux compétences de la CEO.

La modernisation de la CEO est un engagement clé pris par le gouvernement en vertu du projet de loi 87, la *Loi de 2019 pour réparer le gâchis dans le secteur de l'électricité*. En octobre 2020, le gouvernement a réformé la structure de gouvernance de la CEO en nommant un nouveau conseil d'administration, une nouvelle directrice générale et une nouvelle commissaire en chef. Cette restructuration vise à aider la CEO à améliorer la réglementation du secteur de l'énergie au profit des consommateurs de l'Ontario.

Les charges de fonctionnement annuelles de la CEO sont consolidées dans les documents financiers du ministère. Le fonctionnement et les activités de la Commission sont entièrement financés par ses partenaires réglementés des secteurs du gaz et de l'électricité, en vertu de l'autorité en matière d'évaluation des coûts du

Règlement de l'Ontario 16/08 (Quote-part au titre des dépenses) pris en application de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*.

Intervention contre la COVID-19
La CEO a permis la création de comptes de report pour consigner les pertes et les coûts subis par les entreprises du secteur de l'énergie en raison de la pandémie de COVID-19. La CEO administre le Programme AIEC, une mesure d'intervention contre la COVID-19 du ministère qui vise à aider les clients résidentiels et commerciaux ayant accumulé des retards dans le paiement de leurs factures d'énergie depuis la déclaration de la situation d'urgence en mars 2020.

Pour faciliter la vie de ses intervenants pendant la pandémie, la CEO a décidé de tenir les conférences techniques, les conférences de règlement et les audiences entièrement en ligne.

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)

La SGFPNO est une société constituée en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. Elle a été établie en 1988, et son mandat consiste à fournir des conseils et des recommandations en ce qui a trait à la croissance et à la diversification de l'économie du Nord de l'Ontario, et à stimuler des initiatives de développement économique. La SGFPNO est un organisme de financement qui octroie des prêts et des subventions pour stabiliser, diversifier et dynamiser l'économie du Nord de l'Ontario.

La SGFPNO est un service opérationnel de la province; ses administrateurs sont nommés par décret en vertu de la prérogative du ministre. Le ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines est le président du conseil d'administration.

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

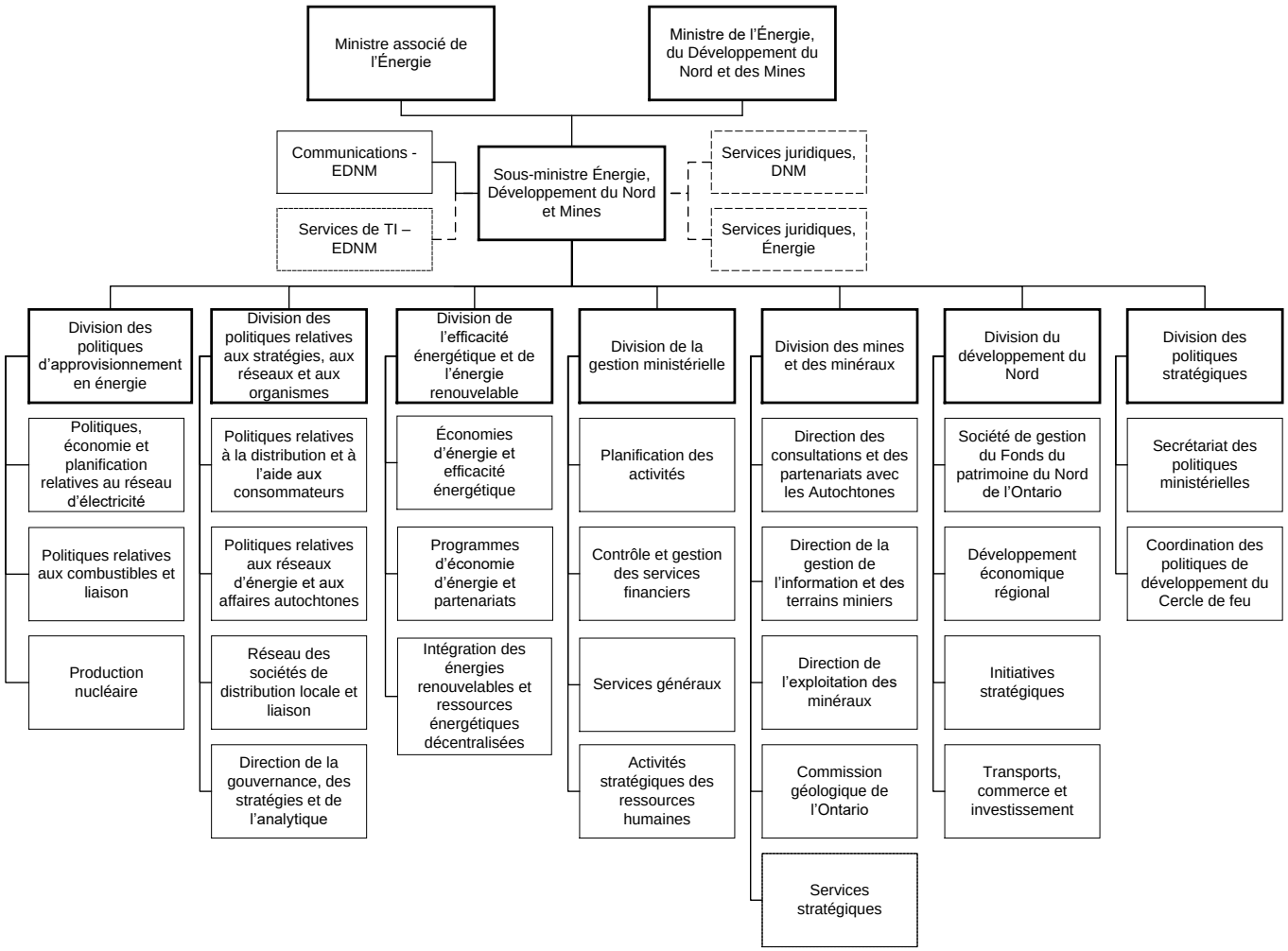

Avril 2021

1. Intervention contre la COVID-19 : offre d'aide aux particuliers et aux entreprises pour assumer leurs coûts en énergie

Modification des tarifs pour les clients assujettis à la grille tarifaire réglementée

Le 24 mars 2020, le gouvernement a émis un décret d'urgence en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* afin d'appliquer en tout temps le tarif d'électricité hors pointe aux clients qui sont assujettis à la tarification selon l'heure de consommation. Cette mesure était en vigueur jusqu'au 31 mai 2020.

Cette initiative a été mise en place pour accorder un allégement tarifaire aux clients admissibles des secteurs résidentiel, agricole et commercial (petites entreprises) en réponse aux politiques de distanciation physique instaurées à l'échelle de la province durant la pandémie de COVID-19 de même qu'aux difficultés rencontrées par les petites entreprises qui ont fermé ou enregistré une baisse de clientèle. Par exemple :

- un client résidentiel type ayant une consommation mensuelle de 700 kWh pouvait économiser environ 22,50 $ sur sa facture d'électricité pour la période de 45 jours, selon sa consommation totale et ses habitudes de consommation;
- une petite entreprise ayant une consommation mensuelle de 10 000 kWh pouvait économiser 365 $ par mois.

La tarification hors pointe ayant pris fin le 31 mai 2020, EDNM a entrepris d'offrir aux clients assujettis à la tarification selon l'heure de consommation un taux fixe prévisible pendant la pandémie de COVID-19 de même qu'un choix accru de structures tarifaires à long terme. À cette fin, le ministère a procédé en deux temps :

- Il a appliqué un tarif fixe, appelé « tarif d'électricité de récupération suite à la COVID-19 », du 1er juin au 31 octobre 2020 pour tous les clients assujettis à la tarification selon l'heure de consommation. Ce tarif était établi à 12,8 ¢/kWh selon le tarif moyen prévu dans la grille tarifaire réglementée, calculé par la CEO et publié le 1er novembre 2019.
- Il a demandé aux sociétés de distribution locale d'offrir à leurs clients assujettis à la grille tarifaire réglementée et admissibles à une tarification selon l'heure de consommation la possibilité de choisir entre la tarification selon l'heure de consommation et la tarification par palier à compter du 1er novembre 2020.

Le tarif d'électricité de récupération suite à la COVID-19 et le libre choix du mode de tarification ont été mis en œuvre à titre d'initiatives sans incidence sur les recettes et n'ont eu aucune incidence fiscale pour EDNM.

Le 22 décembre 2020, EDNM a annoncé qu'en réponse à la fermeture à l'échelle provinciale à compter du 26 décembre 2020, le tarif hors pointe serait appliqué du 1er au 28 janvier 2021 pour tous les clients assujettis à la grille tarifaire réglementée, y compris ceux ayant opté pour la tarification par palier. Cette nouvelle tarification a été instaurée en vertu de modifications au Règlement de l'Ontario 95/05 (Catégories de consommateurs et établissement des tarifs), puis prolongée jusqu'au 22 février 2021.

Le gouvernement et ses organismes surveillent les répercussions de la pandémie sur les consommateurs d'électricité et de gaz naturel et continueront d'évaluer le besoin de stabiliser ou de réduire les coûts pour l'ensemble des consommateurs.

Report des coûts d'ajustement général

Au printemps 2020, par l'application de décrets d'urgence et de modifications réglementaires, le gouvernement a reporté les coûts d'ajustement général pour les consommateurs de catégorie A et les consommateurs de catégorie B non assujettis à la grille tarifaire réglementée. Cette mesure a permis de stabiliser les tarifs au début de la pandémie de COVID-19 à un moment où la consommation d'électricité était réduite. Ces coûts seront recouvrés tout au long de 2021 auprès des consommateurs de ces catégories qui ont bénéficié du report.

Programme d'aide aux impayés d'énergie en raison de la COVID-19

Dévoilé par le gouvernement le 1er juin 2020, le Programme d'aide aux impayés d'énergie en raison de la COVID-19 (Programme AIEC) a été lancé le 13 juillet 2020. Le volet dédié aux petites entreprises a été mis en œuvre le 31 août 2020. Au total, les deux volets du Programme AIEC ont permis d'accorder une aide financière de 17 millions de dollars aux consommateurs d'électricité et de gaz naturel ayant contracté des dettes liées à leurs factures depuis le 17 mars 2020.

- Les consommateurs admissibles peuvent s'adresser à leurs fournisseurs de services publics et demander un crédit sur facture pouvant atteindre 750 $ pour les clients résidentiels et 1 500 $ pour les petites entreprises et les organismes de bienfaisance enregistrés.
- En mars 2021, le gouvernement a prévu un montant additionnel de 6 millions de dollars pour 2020-2021 afin que les fournisseurs de services publics ayant

épuisé leur allocation puissent continuer d'accepter des demandes pour le mois de mars. Le gouvernement a également accepté de prolonger le programme jusqu'en 2021-2022 pour répondre au besoin généré par la pandémie.

Mesures pour garder l'Ontario en sécurité et ouvert : remise pour les coûts d'énergie à l'intention des entreprises

Le 6 novembre 2020, le gouvernement a annoncé le Programme ontarien de remises pour les impôts fonciers et les coûts d'énergie visant à soutenir le cadre d'intervention pour garder l'Ontario en sécurité et ouvert.

Le programme prévoyait de nouveaux fonds pour les entreprises qui ont dû fermer ou restreindre considérablement leurs services dans les régions assujetties aux restrictions de santé publique de l'étape 2 modifiée ou dans les zones de contrôle, de confinement et de fermeture.

Les remises couvrent la période pendant laquelle une entreprise doit fermer temporairement ou restreindre considérablement ses services en raison des restrictions liées à la COVID-19. En date du 31 mars 2021, le programme a permis d'aider 28 718 demandeurs dans l'ensemble de la province.

2. Aide aux familles et aux entreprises ontariennes voulant apporter des améliorations afin de réduire leurs coûts d'électricité

En 2019, EDNM a mis fin au cadre de conservation et de gestion de la demande en électricité 2015-2020 et effectué la transition vers un cadre provisoire de programmes centralisés à petite échelle. Ce cadre devrait permettre de dépasser la cible de 8,7 TWh et d'économiser jusqu'à 442 millions de dollars.

En juillet 2020, pour compenser les interruptions dans les travaux de construction et la chaîne d'approvisionnement causées par la COVID-19 et réduire le fardeau financier des entreprises, EDNM a accordé aux clients commerciaux, institutionnels et industriels un délai supplémentaire de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2021, pour terminer les projets entrepris en vertu du cadre de conservation et de gestion de la demande 2015-2020.

Le 30 septembre 2020, un décret et une directive ministérielle ont été publiés à l'intention de la SIERE afin qu'elle mette en place un nouveau cadre de conservation et de gestion de la demande en électricité de quatre ans visant à répondre de façon

efficiente aux besoins en électricité du réseau et des consommateurs. Le 1er janvier 2021, la SIERE a lancé avec succès le cadre, qui comprend également une nouvelle version simplifiée du Programme pour des frais d'électricité abordables (PFEA) destinée aux ménages ayant de la difficulté à payer leurs factures d'électricité. Le PFEA propose des mesures gratuites d'économie d'électricité pour aider les ménages participants à gérer leur consommation et à réduire leurs coûts (jusqu'à 1 000 $ par année).

3. Garantie d'une source d'énergie fiable pour l'ensemble de la population ontarienne

Travaux de remise à neuf des centrales nucléaires et exploitation de la centrale nucléaire de Pickering jusqu'en 2025

Le ministère effectue la surveillance stratégique des travaux de remise à neuf des centrales nucléaires de l'Ontario. L'Ontario va de l'avant avec la remise à neuf de quatre tranches de la centrale nucléaire de Darlington et de six tranches de la centrale nucléaire de Bruce au cours des 13 prochaines années. Ces travaux permettront d'assurer une production électrique de base fiable et rentable pour les prochaines décennies.

En juin 2020, OPG a terminé la première phase de remise à neuf de la centrale nucléaire de Darlington (tranche 2) en respectant le budget, et ce, au cœur de la première vague de la pandémie de COVID-19. En septembre 2020, OPG a commencé la deuxième phase de remise à neuf de la centrale nucléaire de Darlington (tranche 3) après avoir mis en place des mesures d'atténuation des risques liés à la COVID-19. La remise à neuf de la tranche 3 avance très bien, dans le respect du budget et du calendrier. Globalement, le projet de remise à neuf des quatre tranches est en voie de se terminer en 2026.

La SIERE a continué à superviser la mise en œuvre de l'entente de remise à neuf – mise à jour – conclue avec Bruce Power, y compris les investissements en cours visant à prolonger la durée de vie des tranches de la centrale nucléaire. La remise à neuf de la tranche 6 de la centrale de Bruce a commencé en janvier 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, Bruce Power a temporairement diminué les activités de remise à neuf et instauré des mesures pour lutter contre la COVID-19. L'ensemble des travaux a maintenant repris, et la tranche 6 demeure en voie d'être terminée selon le budget et le calendrier prévus malgré les défis que pose la pandémie.

À l'heure actuelle, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) autorise l'exploitation de la centrale nucléaire de Pickering jusqu'en 2024. En août 2020, l'Ontario a annoncé avoir autorisé OPG à mettre en œuvre son plan d'exploitation de la centrale jusqu'en 2025, sous réserve de l'approbation réglementaire de la CCSN. S'il est approuvé, le plan permettra de conserver 4 500 emplois dans la région de Durham pendant une année supplémentaire. Il permettra également à OPG de mieux gérer la transition menant à la fin des opérations commerciales et de réduire les coûts de mise hors service de la centrale de Pickering.

Expansion du réseau de gaz naturel

En janvier 2021, le ministère a publié au Registre environnemental de l'Ontario un projet de règlement faisant passer de 2 à 10 millions de dollars le seuil des coûts des pipelines pour hydrocarbures qui nécessitent l'approbation de la CEO dans le cadre de son processus de demande d'autorisation de construire. Ce projet appuierait l'engagement de l'Ontario à réduire le fardeau réglementaire et à assurer un approvisionnement en énergie fiable et rentable.

Appui à l'exploitation de la ligne 5 d'Enbridge

La ligne 5 d'Enbridge est un pipeline pouvant transporter quotidiennement 540 000 barils de pétrole brut léger et de liquides de gaz naturel. Il s'agit d'une composante essentielle de l'infrastructure énergétique des secteurs ontariens du raffinage et de la pétrochimie.

En novembre 2020, la gouverneure du Michigan a intenté une poursuite pour fermer la ligne 5 sous le détroit de Mackinac en mai 2021 et révoquer un droit d'usage accordé en 1953. Cette révocation est actuellement contestée devant la cour fédérale américaine.

L'Ontario continue de travailler avec le gouvernement du Canada, ses partenaires provinciaux, les États-Unis et Enbridge pour s'assurer que la ligne 5 demeure en activité.

Expansion du réseau d'électricité dans le Nord

EDNM appuie le projet de Wataynikaneyap Power qui reliera 16 communautés des Premières Nations au réseau d'électricité provincial et mettra fin à leur dépendance à l'égard d'un système coûteux et non durable d'alimentation électrique au carburant diesel.

L'Ontario travaille à renforcer et à agrandir son réseau de transport d'électricité dans la région du Nord pour garantir un approvisionnement fiable aux entreprises et aux particuliers, y compris aux communautés autochtones éloignées. Le projet de raccordement électrique Est-Ouest ajoutera une ligne de 450 km entre Thunder Bay et Wawa, et le projet de Wataynikaneyap Power ajoutera une ligne de 1 800 km qui reliera Dinorwic à Pickle Lake, et plus au nord, qui reliera 16 communautés des Premières Nations au réseau d'électricité provincial.

EDNM est responsable du prêt de construction de 1,34 milliard de dollars accordé par l'Ontario à Wataynikaneyap Power selon un cadre de financement négocié avec le gouvernement fédéral. À titre d'agent administratif du prêt auprès de l'Office ontarien de financement, EDNM présente des demandes de financement pour le projet et travaille à protéger les intérêts provinciaux en vertu des ententes de financement.

En mars 2021, les travaux de construction du projet de Wataynikaneyap Power avaient bien avancé grâce à la mise en œuvre de protocoles rigoureux liés à la COVID-19 : on avait déboisé un couloir de transport d'électricité de 678 km, installé 1 492 fondations et ancrages pour les tours de transmission, et assemblé 1 205 pylônes en acier, dont 472 installés dans le couloir. L'installation des lignes de transport d'électricité a commencé; les communautés devraient être reliées au réseau au cours de 2022 et de 2023.

NextBridge a réalisé des progrès importants dans la construction du projet de raccordement électrique Est-Ouest. Elle a notamment terminé le déboisement de la zone de droit de passage pour la ligne de 450 km. L'assemblage et l'installation des tours ont lieu à divers endroits, et le projet se poursuit selon le budget et le calendrier prévus, pour une mise en service au printemps 2022. L'application de protocoles rigoureux liés à la COVID-19 a permis de poursuivre les travaux de façon sécuritaire pendant la pandémie.

4. Soutien aux créateurs d'emplois de l'Ontario

Atténuation du prix de l'électricité pour les consommateurs industriels et commerciaux

Durant les consultations de 2019 du gouvernement relatives aux prix de l'électricité dans le secteur industriel, des entreprises ont souligné que le coût de l'électricité nuisait à leur compétitivité. Par conséquent, le gouvernement a pris des mesures pour aider les entreprises pendant la pandémie de COVID-19 et la relance.

Le 1er janvier 2021, le gouvernement a commencé à financer une partie des coûts d'ajustement général associés aux contrats d'énergie renouvelable autre que l'hydroélectricité (énergie éolienne, énergie solaire et bioénergie), réduisant ainsi les coûts pour l'ensemble des consommations d'électricité. Cette mesure gardera

l'Ontario ouvert aux affaires en rendant les tarifs d'électricité plus concurrentiels. Les factures des consommateurs industriels et des moyennes entreprises pourraient être réduites de 15 % et de 16 %, respectivement. Les économies réelles dépendent de l'emplacement et de la consommation.

De plus, le ministère a chargé la SIERE d'examiner ses processus de facturation, de règlement et de service à la clientèle et d'en faire rapport. L'objectif était entre autres de trouver des occasions de faire ce qui suit :

- améliorer et simplifier les factures d'électricité pour le secteur industriel;
- examiner la façon d'estimer les frais mensuels d'ajustement général et relever les améliorations possibles;
- améliorer les processus de publication de données relatives aux pointes de consommation et évaluer la faisabilité de l'utilisation de données en temps réel pour déterminer les facteurs qui attribuent des coûts d'ajustement général aux consommateurs.

Examen des contrats de production d'électricité en vigueur

Le 6 novembre 2019, le ministère a ordonné par décret à la SIERE d'avoir recours aux services d'un tiers pour examiner les contrats de production d'électricité en vigueur et trouver des moyens de diminuer les coûts d'électricité. La SIERE a soumis son rapport au ministère le 28 février 2020. En septembre 2020, EDNM a obtenu l'approbation du Conseil des ministres pour adopter un décret ou une directive imposant à la SIERE d'analyser les économies de coûts du réseau d'électricité qui pourraient être réalisées grâce à des subventions d'intérêts pour l'achat de contrats de production d'énergie éolienne, d'énergie solaire, de gaz et d'électricité.

5. Efforts continus pour responsabiliser le secteur de l'énergie

S'appuyant sur le travail soutenu visant à accroître la transparence et la responsabilisation du secteur de l'énergie, le ministère continue d'administrer la remise sur facturation ponctuelle connue sous le nom de remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE). Les factures d'électricité affichent clairement le montant de la ROE accordée aux clients des secteurs résidentiel, agricole et commercial (petites entreprises). Le pourcentage de la ROE a été ajusté au fil des modifications des coûts d'électricité pour gérer la courbe de facturation moyenne des ménages.

6. Confiance accrue à l’égard de la CEO

Dans le cadre du projet de loi 87, la *Loi de 2019 pour réparer le gâchis dans le secteur de l’électricité*, le gouvernement a réformé la structure de gouvernance de la CEO afin de moderniser la Commission et d’en faire un organisme de réglementation de l’énergie à la fine pointe. En octobre 2020, une nouvelle direction a été nommée à la CEO, soit un nouveau conseil d’administration chargé de superviser la gouvernance et la gestion, une nouvelle directrice générale assurant la direction des opérations et des politiques, et une nouvelle commissaire en chef responsable de la fonction décisionnelle de la CEO.

Cette restructuration devrait accroître la transparence, la responsabilisation et l’efficacité de la CEO à titre d’organisme de réglementation, au bénéfice des consommateurs, en plus de renforcer la confiance de l’industrie à l’égard de la Commission. Depuis l’entrée en fonction de la nouvelle direction, la CEO a entrepris des améliorations sur plusieurs plans, notamment les processus de réglementation, les stratégies de participation des intervenants et les normes de rendement.

7. Économie du Nord revigorée

Investissements stratégiques par l’intermédiaire de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l’Ontario (SGFPNO)

La SGFPNO est un organisme du gouvernement de l’Ontario qui encourage et appuie le développement économique à l’échelle du Nord de l’Ontario en accordant une aide financière aux projets – petits et grands, ruraux et urbains – qui stimulent la croissance et la création d’emplois et qui favorisent le développement d’une main-d’œuvre qualifiée.

La SGFPNO a engagé 148 238 210,93 $ dans 1 944 projets, ce qui a permis d’attirer des investissements totalisant 478 951 151,72 $, en plus de créer et de maintenir 1 796 emplois.

Afin d’offrir un allégement et du soutien aux entreprises du Nord, la SGFPNO a lancé le Programme de relance économique du Nord de l’Ontario le 1er octobre 2020. Le programme a permis aux entreprises du Nord d’obtenir des fonds pour compenser les dépenses engagées en vue de respecter les exigences de santé publique liées à la pandémie de COVID-19.

L'Ontario a consulté des intervenants de partout dans le Nord de l'Ontario pour élaborer quatre nouveaux programmes de la SGFPNO, lancés le 11 février 2021. Ces programmes ciblent les marchés existants et émergents, appuient davantage de projets dans les petites localités rurales, pallient la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et sont accessibles à un plus grand nombre de particuliers et d'entreprises. Les nouveaux programmes permettront de bâtir des communautés fortes et résilientes, tout en soutenant un climat dans lequel les entreprises peuvent prospérer, croître et créer de bons emplois.

Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord (Programme RTE-SIN)

Le Programme RTE-SIN permet aux grands consommateurs industriels d'électricité du Nord de l'Ontario de réduire leurs coûts d'électricité, de maintenir des emplois et de conserver un avantage concurrentiel à l'échelle mondiale. Grâce à un financement continu allant jusqu'à 120 millions de dollars par année, le Programme RTE-SIN contribue encore à la protection des emplois dans le Nord et à l'élaboration de plans de gestion de l'énergie. En moyenne, ce programme permet une réduction maximale de 25 % du prix de l'électricité dans le secteur industriel.

- Le Programme RTE-SIN a fourni plus de 106 millions de dollars pour aider 21 sociétés minières, forestières et manufacturières, soit 28 installations un peu partout dans le Nord de l'Ontario.

Partage des recettes liées à l'exploitation des ressources

En décembre 2020, dans le cadre des accords de partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources conclus avec le Grand Council Treaty #3, le Wabun Tribal Council et le Mushkegowuk Council, la Province a effectué ses deuxièmes paiements, qui totalisent plus de 24,8 millions de dollars provenant des revenus admissibles tirés des activités forestières et minières.

En vertu de ces accords, les Premières Nations peuvent utiliser les fonds pour améliorer les services d'éducation et de santé dans leurs communautés, créer des occasions de développement économique permettant d'attirer des emplois payants dans la région ou soutenir les projets communautaires et culturels prioritaires qui améliorent la planification et la prise de décisions à l'échelle locale.

8. Amélioration du transport dans le Nord

Programme des routes du Nord

Grâce à ce programme, le ministère continue de renforcer l'économie dans le Nord en améliorant les infrastructures essentielles, comme les routes et les ponts, et en sécurisant et en optimisant la circulation routière. Le Nord de l'Ontario compte plus de 11 000 kilomètres de routes provinciales, soit environ 60 % du réseau routier provincial.

- Plus de 625 millions de dollars ont été prévus pour le Programme des routes du Nord en 2020-2021, dont 497 millions pour des travaux de réfection et près de 128 millions pour des projets de prolongement.

Programme des routes d'hiver

Les investissements de l'Ontario ont permis de financer la construction et l'utilisation d'un réseau routier de 3 170 kilomètres reliant 31 communautés éloignées des Premières Nations qui n'avaient pas accès toute l'année au réseau routier et ferroviaire provincial.

Ces raccordements essentiels à des routes toutes saisons facilitent l'apport aux communautés éloignées de biens et de services fondamentaux, comme des aliments, des fournitures médicales et des matériaux de construction. Le réseau des routes d'hiver profite à une population totale d'environ 24 000 personnes.

- Le gouvernement a investi 6 millions de dollars pour aider à la construction de routes d'hiver dans le Grand Nord en 2020-2021.

Programme de soutien aux transporteurs aériens desservant les collectivités éloignées

L'Ontario s'est associé au gouvernement du Canada pour octroyer jusqu'à 11,1 millions de dollars aux petits transporteurs aériens desservant les collectivités éloignées des Premières Nations dans le Nord de l'Ontario. Ces fonds permettront d'assurer un accès aux biens et aux services essentiels durant la pandémie de COVID-19.

- Les collectivités éloignées des Premières Nations dépendent des transporteurs aériens pour l'accès à l'emploi, aux soins de santé, à l'éducation, à la justice, aux

services à l'enfance et à la famille et aux services sociaux, ainsi que pour le maintien des liens culturels et familiaux.

9. Création d'emplois et de perspectives dans le Cercle de feu

L'accès routier au Cercle de feu bientôt une réalité

Le gouvernement de l'Ontario demeure confiant quant aux perspectives économiques dans la région du Cercle de feu. La construction d'une route menant au Cercle de feu est une étape essentielle pour exploiter le potentiel économique de la région.

EDNM travaille directement avec les communautés qui désirent aller de l'avant avec le projet de route toutes saisons menant au Cercle de feu et poursuit ses travaux dans le cadre des ententes bilatérales. Cette approche aide à répondre aux besoins uniques des communautés et à promouvoir le développement économique dans la région du Cercle de feu.

- En mars 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un nouveau partenariat avec la Première Nation de Marten Falls et la Première Nation de Webequie visant à entamer la planification de l'infrastructure routière essentielle dans le Cercle de feu, notamment d'une route qui reliera le Grand Nord au reste de la province. Cette route fournira toute l'année un accès fiable aux sites miniers potentiels et reliera les communautés des Premières Nations au réseau routier de l'Ontario.
- La Province continue d'aider les Premières Nations de Marten Falls et de Webequie à aller de l'avant avec la réalisation d'évaluations environnementales fédérales et provinciales coordonnées pour leurs projets routiers proposés respectifs dans la région du Cercle de feu. Elle octroie des fonds aux Premières Nations susceptibles d'être touchées par les projets afin de leur permettre de participer aux consultations.
- À l'automne 2020, les deux Premières Nations ont soumis un cadre de référence proposé pour les évaluations environnementales de leurs projets routiers respectifs au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. En raison des difficultés posées par la pandémie de COVID-19, le ministre a prévu du temps de consultation supplémentaire. Il devrait rendre ses décisions en 2021. Si le ministre approuve le cadre de référence, les évaluations environnementales des deux projets routiers pourront commencer.

- La Première Nation de Marten Falls et la Première Nation de Webequie se sont officiellement associées à titre de copromoteurs du projet d'infrastructure routière qui reliera le Grand Nord au reste de la province. Les travaux du cadre de référence proposé pour les évaluations environnementales du projet devraient commencer au printemps 2021.
- Dans le cadre de son Plan d'action pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire, l'Ontario s'associe avec le Canada en vue d'investir dans les infrastructures d'accès à large bande pour Matawa. L'objectif est de fournir un accès Internet à large bande à cinq communautés éloignées membres des Premières Nations Matawa de manière à faciliter la communication et les partenariats économiques. L'Ontario investit jusqu'à 30 millions de dollars et a obtenu environ 39 millions du gouvernement fédéral pour ce projet.

10. Stimulation des investissements dans l'industrie minière

Points saillants du secteur des minéraux

L'industrie minière de l'Ontario, un des premiers producteurs de minéraux au pays quant à la valeur de production, emploie directement près de 26 000 personnes et contribue annuellement pour quelque 13 milliards de dollars au produit intérieur brut de l'Ontario.

- En 2019, la valeur de la production minérale en Ontario s'élevait à 10,7 milliards de dollars, soit 22 % de la valeur totale de la production au Canada.
- En 2020, l'Ontario était une fois de plus le chef de file de l'exploration au Canada, avec des dépenses d'exploration minière totalisant 570 millions de dollars.
- Toronto est la capitale financière mondiale de l'industrie minière. En 2020, la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX ont permis de mobiliser 7,5 milliards de dollars en nouveaux capitaux propres dans l'industrie minière.
- Depuis 2020, trois mines ont ouvert dans le Nord de l'Ontario :
    - la mine d'or Madsen à Red Lake (Pure Gold);
    - la mine Bradshaw à Timmins (Gowest Gold);
    - la mine Magino à Wawa (Argonaut Gold).
- La construction de nouvelles mines d'or est en cours dans le cadre des projets suivants : Côté Gold d'IAMGOLD près de Gogama, Magino d'Argonaut Gold

près de Dubreuilville, Bateman de Battle North Gold à Red Lake, Bradshaw de Gowest Gold près de Timmins et Madsen de Pure Gold à Red Lake. Une nouvelle mine de nickel-cuivre est également en construction dans le cadre du projet Onaping Depth de Glencore à Sudbury.

- Le projet Madsen de Pure Gold à Red Lake est en préproduction, la première coulée d'or ayant eu lieu en décembre 2020. Il devrait aboutir à la création de la prochaine mine de l'Ontario dès que l'étape de production commerciale aura été atteinte, au cours du deuxième trimestre de 2021.

- En 2020, 344 permis ont été approuvés, et environ 59 000 nouveaux claims miniers ont été enregistrés.

- La Commission géologique de l'Ontario a réalisé 69 projets géologiques dans l'ensemble de la province en 2020-2021 et a publié 54 nouveaux produits géoscientifiques, ce qui a donné lieu à plus de 435 000 téléchargements de fichiers de produits numériques.

Face à la pandémie de COVID-19, de nombreuses sociétés ont amélioré leurs mesures de santé et de sécurité et doivent gérer les répercussions entraînées par le manque de main-d'œuvre et les restrictions de déplacement dans les régions éloignées. Malgré ces difficultés, différentes entreprises minières participent à la lutte contre la COVID-19 en donnant des repas, des masques N95, des gants et des fournitures médicales aux travailleuses et travailleurs de la santé de première ligne.

Durant la pandémie, certaines communautés des Premières Nations ont informé EDNM qu'elles ne pouvaient plus faire part de leurs commentaires sur les projets d'exploration en raison du confinement et de l'isolement du personnel. Par conséquent, EDNM a décidé de suspendre temporairement l'évaluation des demandes de permis jusqu'à ce que ces communautés puissent reprendre leur travail de consultation.

<u>Élaboration de la Stratégie relative aux minéraux critiques, une première en Ontario</u>

Le 10 mars 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé l'élaboration de sa toute première stratégie relative aux minéraux critiques pour générer des investissements, accroître la compétitivité de la province sur le marché mondial et créer des emplois et des débouchés dans le secteur minier. La stratégie appuiera également la transition vers une économie à faible empreinte carbone, tant ici qu'à l'étranger.

L’Ontario est bien placé pour devenir un fournisseur, producteur et fabricant mondial de choix pour certains minéraux critiques, dont le nickel, le cuivre, le cobalt et les éléments du groupe du platine.

Les nouvelles technologies et les secteurs à forte croissance qui dépendent des minéraux critiques comprennent les technologies de l’information et des communications, l’électronique, l’énergie, l’aérospatiale et la défense, les sciences de la santé et de la vie et les transports.

Pour orienter la Stratégie relative aux minéraux critiques, la Province a publié au Registre environnemental de l’Ontario un document de travail pour consultation publique. Une consultation auprès de l’industrie et des communautés autochtones aidera également à guider l’élaboration de la stratégie qui sera publiée à l’automne 2021.

Programme ontarien d’aide aux petites sociétés d’exploration minière

Le secteur minier est un moteur important de la croissance économique. Le succès des travaux d’exploration des petites sociétés est essentiel à la découverte de gisements de minéraux existants et nouveaux qui soutiennent les grandes sociétés minières, les fabricants d’équipement et les investisseurs dans toute la province. Afin d’aider les petites sociétés minières, l’Ontario investit 5 millions de dollars (2 millions en 2021-2022 et 3 millions en 2022-2023) dans le nouveau Programme ontarien d’aide aux petites sociétés d’exploration minière. Grâce à ce programme, les petites sociétés minières peuvent demander un financement pour couvrir les coûts admissibles allant jusqu’à 200 000 $ par projet d’exploration ou d’exploitation. Le programme permettra d’attirer des investissements, d’accroître la compétitivité de l’Ontario dans le secteur de l’exploration et de trouver des débouchés prometteurs dans le secteur minier.

11. L’Ontario ouvert aux affaires

L’Ontario crée des emplois en maintenant les tarifs d’énergie et d’électricité bas et en réduisant les formalités administratives. D’ici 2020, la Province a prévu de réduire de 25 % les contraintes administratives limitant la croissance des entreprises. Une fois ces modifications pleinement mises en œuvre, elles devraient permettre aux entreprises de l’Ontario de réaliser des économies continues de plus de 400 millions de dollars en coûts liés à la conformité avec les règlements. EDNM continuera de

participer à ces efforts en travaillant à réduire le fardeau réglementaire dans les secteurs minier et énergétique.

- Le 10 décembre 2019, l'Ontario a adopté la *Loi de 2019 pour mieux servir la population et faciliter les affaires*. Cette loi est fondée sur les mesures prises par le gouvernement pour alléger le fardeau réglementaire des entreprises tout en maintenant les normes visant à garantir la santé et la sécurité de la population et à protéger l'environnement. Parmi les mesures prises, citons :
    - la modification de la *Loi sur les mines* pour accroître la certitude des promoteurs qui soumettent les modifications d'un plan de fermeture à EDNM en exigeant de ce dernier qu'il dépose ou retourne aux promoteurs les modifications soumises dans les 45 jours suivant la date de soumission du plan;
    - la révocation de la partie II de la *Loi sur les régies des services publics du Nord*, qui porte sur la création de régies régionales des services publics, afin de réduire les risques de confusion et de chevauchement avec la *Loi sur les conseils d'administration de district des services sociaux.*

- Après avoir déclaré une situation d'urgence le 17 mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, l'Ontario a pris des mesures immédiates pour accorder un allégement tarifaire aux clients des secteurs résidentiel, agricole et commercial (petites entreprises) assujettis à la tarification selon l'heure de consommation. Le 24 mars 2020, le gouvernement a émis un décret d'urgence afin d'appliquer le tarif d'électricité hors pointe de 10,1 ¢/kWh aux clients assujettis à la grille tarifaire réglementée et soumis à la tarification selon l'heure de consommation, et ce, en tout temps pendant 45 jours (jusqu'au 7 mai 2020 inclusivement). Toutefois, le 6 mai 2020, le gouvernement a annoncé son intention de prolonger cet allégement de 24 jours, soit jusqu'au 31 mai 2020, compte tenu du maintien des mesures de distanciation physique.

- En avril 2020, des modifications ont été apportées au Règlement de l'Ontario 323/07 (Royalty on Diamonds), pris en application de la *Loi sur les mines*, pour permettre au ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines d'établir, à sa discrétion, des intérêts sur les paiements en retard et d'offrir un allégement similaire à celui relatif à l'impôt sur l'exploitation minière de l'Ontario.

- À l'automne 2020, la *Loi sur les mines* a été modifiée pour réduire le fardeau des entreprises en :
  - clarifiant les processus de délivrance et d'administration des baux conformément à la stratégie Priorité au numérique de l'Ontario;
  - permettant au ministre de fournir des exclusions générales de temps ou des exceptions en matière de travaux d'évaluation, de façon à offrir un allégement aux titulaires de claim;
  - éliminant l'obligation d'utiliser un mode de transmission précis pour faire parvenir les documents relatifs aux régies locales des services publics au ministre de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines ou au ministre des Finances.

- En mars 2021, conformément aux changements apportés en 2019 à la *Loi sur les mines*, des modifications réglementaires ont été effectuées en vue d'établir une norme de service de 45 jours pour les modifications des plans de fermeture et d'offrir une certitude opérationnelle aux promoteurs miniers.

Congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs

Chaque année, le ministère présente les projets, les réussites et les perspectives de l'Ontario dans le secteur des minéraux au congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, et affirme clairement que le secteur des minéraux de l'Ontario est ouvert aux affaires et à l'emploi.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021*
Approbations – COVID-19	**838,8**
Autres – Fonctionnement	**6 124,5**
Immobilisations	**432,3**
Effectif (au 31 mars 2021)**	**612,1**

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-22

Ministère de l’Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs

This document is also available in English.

Ontario

Ontario

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022 5

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 5

Vision du ministère 5

Objet et priorités 5

Intervention contre la COVID-19 6

Programmes du ministère 7

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022 14

Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues pour 2021-2022 (en millions de dollars) 15

Données financières détaillées 17

Tableau 2 : Chiffres combinés — Fonctionnement et immobilisations par crédit 17

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS 20

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT ET RÉALISATIONS 21

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE 24

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 26

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2020-2021 27

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 40

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

- Poursuivre la réalisation de travaux fondamentaux qui se traduisent par de solides mesures de protection de l'environnement visant à protéger l'air, les terres, l'eau et le climat pour l'ensemble de la population ontarienne d'aujourd'hui et de demain, tout en réalisant des gains d'efficacité et en créant un ministère durable et moderne.
- Créer une organisation axée sur les services qui communique avec les résidents et les entreprises de l'Ontario d'une manière moderne et efficace, et ce, sans qu'il y ait d'incidence sur ses activités principales.

Objet et priorités

Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) de l'Ontario est responsable de la surveillance et de la protection de l'air, des terres, de l'eau de même que des espèces en péril et de leur habitat en Ontario, de la lutte contre le changement climatique et du soutien des collectivités afin qu'elles se préparent aux effets du changement climatique, ainsi que de la gestion des parcs et des réserves de conservation de la province, le tout pour les générations actuelles et futures de l'Ontario.

Le ministère s'emploie également à mettre en œuvre les solutions fondées sur des données probantes les plus efficaces et les plus abordables pour protéger l'environnement, réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la résilience relativement aux conséquences du changement climatique.

Le Plan environnemental pour l'Ontario propose des solutions pratiques, sensées et abordables à certains des problèmes environnementaux les plus urgents de la province, dont le changement climatique et incite tous les Ontariens et Ontariennes à prendre des mesures constructives en vue de protéger et de préserver les milieux naturels.

En 2021-2022, le ministère veillera à ce que le Plan environnemental continue d'évoluer pour offrir de nouvelles possibilités et de nouveaux emplois aux collectivités diversifiées de l'Ontario, y compris les collectivités rurales, nordiques et autochtones, tout en appuyant les mesures gouvernementales visant à assurer la sécurité des Ontariens pendant la pandémie de COVID-19.

Ontario

Intervention contre la COVID-19

Rien n'est plus important que de protéger la santé et le bien-être des Ontariennes et Ontariens.

Le ministère s'emploie à prévenir la propagation du virus et à soutenir les partenaires et les industries qui ont été fortement touchés par les mesures de santé et de sécurité publiques liées à la pandémie de COVID-19, ce qui comprend les initiatives suivantes :

- Adopter une approche de mobilisation plus souple pour les collectivités autochtones, lesquelles pourraient avoir de la difficulté à faire part de leurs commentaires sur les programmes et les politiques. Le ministère continue de communiquer directement avec les collectivités, de leur fournir de l'information sur les mesures proposées, de prolonger les délais d'examen et de leur offrir de discuter des propositions par téléconférence ou d'autres modes de communication virtuels.
- S'adapter aux diverses ordonnances ou restrictions provinciales et régionales et donner suite à celles-ci en prenant des mesures de sécurité, notamment en limitant les activités récréatives lorsque cela est nécessaire, en fermant les sites de camping et les unités d'hébergement avec toiture pour assurer la sécurité des visiteurs et du personnel et en veillant à ce que les restrictions soient respectées.
- Investir 3,9 millions de dollars sur 3 ans pour améliorer l'expérience dans les parcs provinciaux en utilisant la technologie afin de mieux promouvoir l'offre d'activités récréatives à la population de l'Ontario. La province et les entreprises locales collaboreront afin de trouver des idées pour soutenir l'économie touristique de l'Ontario et imaginer de nouvelles façons de profiter des parcs provinciaux.
- Surveiller la COVID-19 dans les eaux usées des installations municipales de traitement des eaux usées ainsi que dans des collectivités des Premières Nations, des foyers de soins de longue durée, des refuges et des établissements correctionnels. Combinée aux données cliniques et de santé publique, la surveillance des eaux usées peut aider les services de santé publique locaux à cerner les points chauds de propagation du virus dans les collectivités, ce qui leur permet de déterminer plus rapidement où et comment les ressources d'intervention doivent être mobilisées.
- Proposer des changements qui permettraient au ministère d'agir rapidement pour s'assurer que l'eau potable et les cours d'eau de la province sont protégés lors d'une situation d'urgence. Les changements proposés comprennent la prolongation des certificats d'exploitation, la prolongation des délais accordés aux opérateurs pour suivre la formation obligatoire et l'autorisation pour certains employés qualifiés, mais sans accréditation, de maintenir temporairement le fonctionnement d'un système en cas d'urgence. On propose également de permettre aux opérateurs de suivre une formation

sur le traitement des eaux usées sur une période de trois ans afin d'offrir davantage de souplesse à cet égard.
- Utiliser les données recueillies dans le réseau provincial de stations de surveillance de la qualité de l'air pour évaluer les répercussions de la pandémie COVID-19 sur la qualité de l'air en Ontario.
- Poursuivre la modernisation du programme d'évaluation environnementale, ce qui comprend la tenue prochaine de consultations publiques sur la liste de projets proposée pour des évaluations environnementales exhaustives et une proposition de simplification des règlements environnementaux, pour accélérer la reprise économique de la province en faisant en sorte que les projets d'infrastructure importants soient lancés plus rapidement.
- Continuer d'appuyer le laboratoire de santé publique de Hamilton en analysant des échantillons d'eau potable afin que Santé publique Ontario puisse se concentrer davantage sur les essais cliniques liés à la COVID-19.

Le ministère s'engage à être pleinement transparent dans toutes ses décisions et continuera de répondre aux besoins urgents au cas par cas en collaboration avec la communauté réglementée, les collectivités autochtones, le public et les autres ministères, selon les besoins.

Programmes du ministère

Le Plan environnemental pour l'Ontario décrit les principales préoccupations environnementales de la province, dont font partie les changements climatiques, ainsi que les clés de sa réussite future. Les thèmes et les priorités énumérés ci-dessous illustrent les approches créatives et novatrices adoptées par les programmes et les services ministériels pour relever ces défis et ils témoignent de l'engagement du ministère à protéger et à préserver l'environnement :

- Faire face aux changements climatiques
- Réduire la quantité de déchets envoyés dans les sites d'enfouissement
- Assurer la salubrité et la propreté de notre eau
- Protéger notre air
- Protéger les espaces naturels et les espèces
- Responsabiliser les pollueurs
- Soutenir le développement de l'infrastructure en assurant la protection de l'environnement

Faire face aux changements climatiques

L'Ontario prend des mesures concrètes pour aider les communautés à se préparer aux effets des changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre en vue d'atteindre les cibles fixées pour 2030.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Travailler avec le gouvernement fédéral pour assurer la transition harmonieuse de l'industrie vers le programme des normes de rendement à l'égard des émissions.
- Terminer le processus d'abandon du charbon en soutenant les efforts de l'industrie de l'Ontario pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre en réduisant et en éliminant graduellement son recours au charbon.
- Offrir aux jeunes ontariens plus de possibilités de partager leurs perspectives et leurs idées concernant la lutte au changement climatique grâce à la formation d'un groupe consultatif de la jeunesse sur le climat.
- Élaborer la toute première stratégie ontarienne de l'hydrogène à faible teneur en carbone, qui créerait des emplois, appuierait la reprise économique et contribuerait à réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Continuer de se pencher sur les moyens d'aider le secteur des technologies propres dans le cadre d'efforts plus larges visant à favoriser la croissance et la relance économiques.
- Publier le rapport final du Comité consultatif en matière de changement climatique, lequel fournit au gouvernement provincial des conseils sur la mise en œuvre des mesures provinciales de lutte contre le changement climatique, plus particulièrement sur la manière dont l'Ontario peut se préparer à faire face aux coûts et aux répercussions du changement climatique. Le ministère prévoit recevoir un bilan des progrès réalisés à l'automne 2021.

Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs continuera de contribuer et de participer aux groupes environnementaux au Canada et à l'étranger, comme le Green Ribbon Panel [en anglais seulement], un groupement de dirigeants du milieu de l'environnement et de l'économie de partout au Canada.

Réduire la quantité de déchets envoyés dans les sites d'enfouissement

L'Ontario garde nos quartiers, nos parcs et nos cours d'eau propres et exempts de détritus et de déchets.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Mettre à jour la Stratégie pour un Ontario sans déchets afin de refléter la feuille de route adoptée par la province en vue de réduire et de réacheminer les déchets au cours des 10 prochaines années.
- Finaliser les règlements sur les déchets dangereux et les déchets spéciaux dans le cadre de la transition vers un modèle de responsabilisation des producteurs.
- Tenir des consultations sur la réforme du traitement des déchets des secteurs industriel, commercial et institutionnel afin d'améliorer les activités de réacheminement des déchets dans ces secteurs.

- Tenir des consultations sur une proposition visant à cesser, d'ici 2030, l'acheminement des déchets alimentaires et organiques vers les sites d'enfouissement et à augmenter la capacité de traitement de la province.
- Fournir une orientation afin d'informer le public et les principales parties prenantes sur la réduction et le réacheminement des déchets alimentaires et organiques.
- Collaborer avec le gouvernement fédéral dans le but d'élaborer la voie à suivre concernant les emballages compostables en procédant entre autres à l'examen des normes et à des essais de traitements de manière à favoriser une gestion appropriée des produits et emballages émergents dans les installations existantes en Ontario.
- Mener des consultations sur le recours aux traitements thermiques et au recyclage chimique pour revaloriser les déchets et éviter d'envoyer des ressources précieuses dans des sites d'enfouissement.
- Collaborer avec des partenaires afin de mener des vérifications pour identifier les matières qui peuvent être récupérées, recyclées et détournées des sites d'enfouissement. Ces vérifications permettraient d'identifier les nouvelles matières qui pourraient être désignées comme étant du ressort des producteurs dans un effort pour récupérer une grande quantité de ressources en favorisant leur réacheminement et en les détournant graduellement des sites d'enfouissement.
- Explorer les possibilités d'assurer une meilleure gestion des sites d'enfouissement, par exemple en collaborant avec l'industrie afin de mieux comprendre les enjeux, de promouvoir des pratiques exemplaires et d'améliorer les possibilités de captage des gaz de décharge.
- Réduire les formalités réglementaires et moderniser les autorisations environnementales afin de soutenir des marchés finaux durables pour les déchets et la nouvelle infrastructure de traitement des déchets, y compris le soutien aux technologies émergentes et innovatrices, comme le traitement des déchets mixtes.
- Continuer d'informer et de sensibiliser la population, par le truchement de la Journée d'action contre les détritus, au sujet des répercussions des détritus et des déchets sur l'environnement naturel.
- L'Office de la productivité et de la récupération des ressources continuera d'offrir des services numériques pour venir en aide aux parties concernées par les programmes de gestion des déchets dangereux afin qu'elles fassent rapport de leurs activités, ce qui aidera à tenir les pollueurs responsables des déchets qu'ils produisent.

Ontario

Assurer la salubrité et la propreté de notre eau

L'Ontario consacre beaucoup d'efforts à assurer la salubrité de son eau potable et à protéger ses lacs et ses cours d'eau.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Finaliser l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs qui aidera à orienter les mesures prises par les gouvernements fédéral et provincial pour s'attaquer aux plus importants problèmes qui touchent les Grands Lacs.
- Finaliser les modifications aux règles techniques des plans de protection des sources d'eau en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine* pour faire en sorte que la qualité de l'eau potable en Ontario continue d'être protégée et d'être soutenue par les données scientifiques les plus à jour.
- Déterminer les bénéficiaires du Fonds d'action locale pour les Grands Lacs conçu pour appuyer les projets nouveaux et novateurs qui profitent aux Grands Lacs et aux collectivités avoisinantes.
- Apporter des améliorations au programme de prélèvement d'eau de l'Ontario et continuer d'assurer l'accessibilité en ligne de nouvelles données sur la quantité d'eau ainsi que du contenu scientifique facile à comprendre afin d'améliorer la gestion de l'eau en Ontario, notamment sur le plan de la quantité.
- Mettre sur pied un nouveau système en ligne et des solutions numériques conviviales pour améliorer la divulgation publique des accidents de pollution et les délais de réaction du ministère.
- Examiner les commentaires formulés lors des consultations publiques exhaustives menées sur l'examen décennal du Plan de protection du lac Simcoe pour déterminer si des modifications doivent y être apportées dans le cadre de la poursuite des efforts de protection et de restauration du lac.
- Entreprendre des consultations dans le cadre de l'examen de la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs et de la publication du deuxième rapport d'étape sur la Stratégie.
- Commencer l'examen des objectifs provinciaux sur le plan de la qualité de l'eau pour veiller à ce que des données de référence cohérentes en matière de protection soient utilisées dans l'ensemble de la province.
- Poursuivre le travail d'élaboration du plan d'ingénierie et de conception pour le nettoyage des sédiments contaminés dans la rivière Sainte-Claire.
- Mener des consultations sur les politiques actuelles et les mesures à prendre pour réduire les concentrations de plomb dans l'eau potable et accroître la transparence en matière de publication des résultats.
- Continuer d'offrir un soutien technique en nature aux collectivités autochtones vivant dans des réserves afin de les aider à mettre fin aux avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme et à promouvoir la durabilité à long terme des réseaux d'approvisionnement en eau et d'élimination des eaux usées.

- Mener une consultation sur la version provisoire du manuel d'orientation sur l'aménagement à faible impact pour aider les municipalités, les propriétaires, les urbanistes, les promoteurs et d'autres entités à gérer la pluie là où elle tombe, à réduire les risques d'inondation et à accroître la résilience face au changement climatique.
- Investir dans plusieurs programmes de gestion des eaux usées et des eaux de ruissellement nouveaux et novateurs qui seront lancés en 2021-2022, notamment :
    - 15 millions de dollars sur 2 ans pour aider les municipalités à améliorer la gestion du déversement des eaux usées et des eaux de ruissellement dans le lac Ontario;
    - 10 millions de dollars sur 2 ans à l'appui de la surveillance et des rapports publics concernant les eaux usées afin d'améliorer la transparence en matière de surveillance et de divulgation publique des déversements des eaux d'égout et des contournements des systèmes municipaux dans les Grands Lacs.

Protéger notre air

Pour protéger l'air et maintenir des normes environnementales rigoureuses, le ministère prendra les mesures suivantes :

- Travailler de façon soutenue avec le public, les municipalités, les Premières Nations, les groupes environnementaux et l'industrie afin de mettre en œuvre des stratégies pour mieux protéger la qualité de l'air et relever les défis uniques dans les collectivités en créant des solutions sur mesure.
- Publier le prochain Rapport sur la qualité de l'air en Ontario (données de 2019). Le rapport de 2019 marque 49 ans de rapports sur la qualité de l'air en Ontario.
- Continuer de travailler avec l'industrie, les Premières Nations et d'autres partenaires sur le projet de santé environnementale dans la région de Sarnia afin d'évaluer le risque de pollution atmosphérique dans cette région.

Protéger les espaces naturels et les espèces

Soutenir les efforts de conservation afin de préserver la riche biodiversité de l'Ontario est un pilier important du Plan environnemental.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Offrir un accès gratuit pour la journée, du lundi au jeudi tout au long de l'été 2021, à plus de 110 parcs provinciaux où des tarifs sont perçus pour permettre à la population ontarienne de pratiquer des activités extérieures et de profiter des bienfaits de la nature.

- Lancer un projet pilote de délivrance de permis de véhicule quotidien en ligne pour 17 parcs provinciaux sélectionnés, ce qui permettra aux visiteurs de planifier plus facilement leurs visites en leur offrant un accès garanti au parc.
- Travailler en partenariat avec le secteur privé afin de trouver des idées novatrices pour de nouvelles expériences récréatives dans les parcs provinciaux, tout en améliorant les programmes et les services existants pour que les parcs de l'Ontario soient plus intéressants pour tous les visiteurs.
- Soutenir davantage de projets de restauration et d'amélioration des milieux humides dans des zones prioritaires de l'Ontario en investissant 30 millions de dollars sur 5 ans par le truchement du programme de partenaires pour la conservation des terres humides.
- Offrir des outils en ligne pour élargir la portée des Programmes Découverte de Parcs Ontario.
- Poursuivre l'investissement de 20 millions de dollars dans les efforts de conservation des terres dans la province en offrant aux fiducies foncières un financement de contrepartie partiel, pour les quatre prochaines années, pour l'acquisition, la gestion et le rétablissement de nouvelles aires protégées privées.
- Soutenir Earth Rangers, un organisme de conservation qui se consacre à l'éducation des enfants et de leur famille sur la biodiversité et la protection des animaux et de leurs habitats.
- Mettre sur pied le Groupe de travail sur les zones protégées afin de cerner des possibilités pour protéger un plus grand nombre de zones dans la province et déterminer comment les partenariats public-privé peuvent être utilisés pour appuyer les efforts de conservation de l'Ontario.
- Réinvestir dans le Fonds ontarien de protection de l'environnement à l'échelle communautaire en mobilisant près de 900 00 $ recueillis au moyen de sanctions environnementales afin de soutenir des projets d'amélioration de l'environnement et de donner aux gens des occasions de jouir de la nature, ce qui comprend la plantation d'arbres ou l'accroissement des zones laissées à l'état sauvage aux fins d'amélioration de l'habitat.
- Poursuivre des initiatives comme Patrimoine vital de l'Ontario, en commençant par désigner l'étendue de terre de la Couronne de la pointe Ostrander et la réserve faunique provinciale de Point Petre, deux zones importantes sur le plan écologique situées sur la rive sud du comté de Prince Edward, comme réserve de conservation.
- Mener des consultations sur une série de projets de règlement et les présenter afin de mettre en œuvre des modifications législatives récentes au sein des offices de protection de la nature, notamment :
    - en définissant plus précisément les programmes et services que les offices de protection de la nature seront tenus d'offrir;
    - en précisant ce que doivent faire les offices de protection de la nature et les municipalités pour la planification de leur transition vers le nouveau modèle de fonctionnement et de financement;

- en fournissant des détails sur les charges municipales relatives aux programmes et aux services.

Responsabiliser les pollueurs

L'Ontario renforce ses outils d'application de la loi afin de tenir les pollueurs responsables de leurs actes et de veiller au respect des lois environnementales.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Continuer de mener, à l'appui de la conformité avec la loi, des activités de promotion, des inspections, des vérifications, des enquêtes et des poursuites, et ce, au moyen de programmes réglementaires fondés sur les risques qui tiennent compte des directives officielles énoncées pendant l'éclosion de COVID-19 dans la province, ainsi que des exigences prévues par la loi et des questions d'intérêt émergentes en utilisant une gamme complète d'outils pour protéger l'environnement et la santé humaine contre la non-conformité avec la réglementation en cause et les incidents de pollution, dont les déversements.
- Communiquer avec les parties prenantes sur la façon d'appliquer le nouveau cadre des sanctions administratives pécuniaires et d'élaborer les projets de règlements et les directives.
- Publier dans le Registre environnemental de l'Ontario diverses initiatives de conformité, y compris une proposition de directive sur les odeurs, des mises à jour de la politique de conformité du ministère, une ébauche de réglementation sur les sanctions administratives pécuniaires et d'autres directives, aux fins de consultation.

Soutenir le développement de l'infrastructure en assurant la protection de l'environnement

L'Ontario fait en sorte que les projets prioritaires soient réalisés plus rapidement en modernisant les processus d'évaluation et en veillant à ce qu'une surveillance environnementale rigoureuse soit exercée.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Prendre connaissance des commentaires concernant une liste de projets proposés qui devront respecter l'ensemble des exigences en matière d'évaluation environnementale contenues dans la version révisée de la *Loi sur les évaluations environnementales* et déterminer les types de projets qui seraient assujettis aux dispositions sur l'évaluation environnementale simplifiée de la version modifiée de la Loi. Cette liste de projets est une composante essentielle du changement profond et nécessaire pour moderniser le programme d'évaluation environnementale.

Ontario

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022

Dans le cadre de ses engagements au titre du Plan environnemental de l'Ontario, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs prend des mesures pour trouver un juste équilibre entre un environnement sain et une économie saine, et examine des solutions nouvelles et plus intelligentes ainsi que des façons plus modernes d'appuyer les collectivités et les entreprises.

Nos efforts s'alignent sur le travail que le gouvernement réalise actuellement pour rétablir la durabilité des finances de la province et pour rendre les programmes et services plus efficaces et rentables, tout en maintenant les normes élevées de l'Ontario en ce qui concerne la sécurité et la santé des gens, la résilience face au changement climatique et la protection de l'environnement.

Le plan stratégique 2021-2022 du ministère est axé sur trois grands objectifs :

- Continuer de protéger, de restaurer et d'améliorer notre environnement au moyen des mesures et des engagements énoncés dans le Plan environnemental de l'Ontario;
- Maintenir un plan pluriannuel à long terme durable;
- S'assurer que Parcs Ontario dispose des outils opérationnels dont il a besoin pour offrir une expérience de classe mondiale.

Le ministère continuera également de travailler sur la modernisation et la transformation des programmes, ce qui comprend la simplification des processus d'octroi de permissions pour les projets et activités dont les répercussions environnementales prévues sont faibles ou bien comprises ainsi que la promotion des possibilités d'innovation. En collaborant avec ses collègues et clients, le ministère s'emploie toujours à cerner d'autres activités et secteurs pour lesquels une approche simplifiée à l'égard des permissions pourrait convenir et promouvoir l'innovation.

Au cours de la prochaine année, nous continuerons de nous concentrer sur la mise en œuvre de notre plan de transformation et sur la recherche de gains d'efficacité qui permettraient de tirer le meilleur parti possible de la technologie et de simplifier les processus, tout en maintenant les activités principales qui garantissent une protection environnementale solide en ce qui touche l'air, les terres, l'eau et le climat de la province.

Ontario

Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues pour 2021-2022 (en millions de dollars)

Approbations – COVID-19 du MEPP	2,3
Autres – Fonctionnement du MEPP	329,9
Charges d'immobilisation du MEPP	44,3
TOTAL DU MEPP	**376,5**
Agence ontarienne des eaux – Fonctionnement	219,7
Compte à des fins particulières pour Parcs Ontario	98,7
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(1,2)
Portefeuille immobilier général – Fonctionnement	(10,7)
Agence ontarienne des eaux – Immobilisations	4,6
Portefeuille immobilier général – Immobilisations	(1,0)
TOTAL CONSOLIDÉ*	**686,6****

* Y compris les crédits législatifs, le redressement de consolidation et les autres redressements (excluant les biens immobilisés).
** Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

PRÉVISIONS 2021-2022
BUDGET DU MINISTÈRE PAR PROGRAMME
(FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS)
(en millions de dollars)

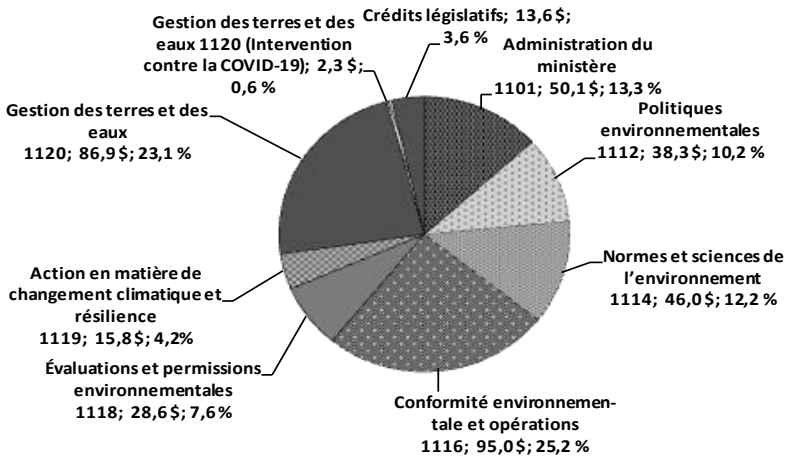

TOTAL – BUDGET DU MINISTÈRE : 376,5 M$ (ne comprend pas les biens immobilisés ni le redressement de consolidation)
(Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué)

PRÉVISIONS 2021-2022
BUDGET DU MINISTÈRE PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS)
(en millions de dollars)

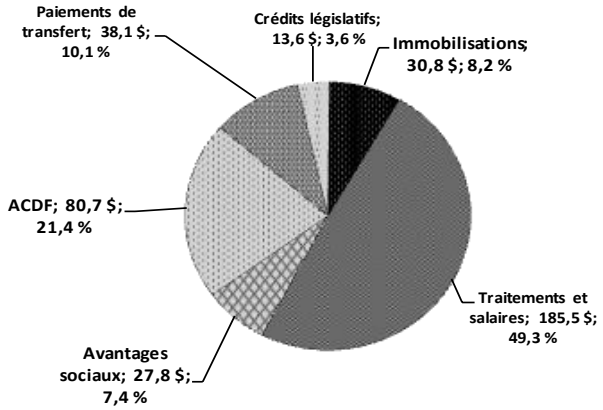

TOTAL – BUDGET DU MINISTÈRE : 376,5 M$ (ne comprend pas les biens immobilisés ni le redressement de consolidation)
(Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué)
(Ne comprend pas les recouvrements)

Ontario

Données financières détaillées

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES PARCS

Tableau 2 : Chiffres combinés — Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021 * $	Chiffres réels provisoires 2020-2021 * $	Chiffres réels 2019-2020 * $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	50 083 900	(4 197 700)	(7,7)	54 281 600	57 278 000	67 805 597
Politiques environnementales	38 290 800	8 226 000	27,4	30 064 800	33 970 000	31 153 144
Normes et sciences de l'environnement	44 365 500	1 038 000	2,4	43 327 500	40 598 700	43 539 752
Conformité environnementale et opérations	95 002 100	3 197 200	3,5	91 804 900	86 102 100	90 281 518
Évaluations et permissions environnementales	28 571 400	(276 600)	(1,0)	28 848 000	29 974 400	28 954 762
Action en matière de changement climatique et résilience	15 768 500	(5 044 700)	(24,2)	20 813 200	12 860 600	16 259 062
Gestion des terres et des eaux	60 051 000	2 113 700	3,6	57 937 300	57 121 900	48 379 148
Total à voter – Charges de fonctionnement	**332 133 200**	**5 055 900**	**1,5**	**327 077 300**	**317 905 700**	**326 372 983**
Crédits législatifs	68 314	-	-	68 314	197 314	2 537 120
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**332 201 514**	**5 055 900**	**1,5**	**327 145 614**	**318 103 014**	**328 910 103**
Redressements de consolidation – Agence ontarienne des eaux	219 731 200	4 974 500	2,3	214 756 700	202 548 600	199 930 830
Redressement de consolidation – Comptes à des fins particulières pour Parcs Ontario	98 688 400	2 289 900	2,4	96 398 500	98 342 600	93 761 984
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(1 217 600)	(23 900)		(1 193 700)	(1 193 700)	-
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(10 656 500)	4 421 600		(15 078 100)	(12 180 200)	(25 912 360)
Redressement des charges de fonctionnement - Reclassement lié au compte de liquidation du programme de plafonnement et d'échange	-	-	-	-	129 000	2 471 152
Redressement du compte à fin désignée pour les charges de fonctionnement - Reclassement lié au compte de liquidation du programme de plafonnement et d'échange	-	-	-	-	(129 000)	(2 471 152)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**638 747 014**	**16 718 000**	**2,7**	**622 029 014**	**605 620 314**	**596 690 557**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**1 000**	**-**	**-**	**1 000**	**1 000**	**-**
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	**1 000**	**-**	**-**	**1 000**	**1 000**	**-**
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'administration du ministère	1 000	1 000		-	-	-
Politiques environnementales	1 000	(749 000)	(99,9)	750 000	5 250 000	-
Normes et sciences de l'environnement	1 636 000	185 000	12,7	1 451 000	2 283 000	1 078 008
Conformité environnementale et opérations	4 000	1 000	33,3	3 000	3 000	-
Évaluations et permissions environnementales	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Action en matière de changement climatique et résilience	1 000	1 000		-	-	-
Gestion des terres et des eaux	29 147 700	17 405 000	148,2	11 742 700	15 912 700	2 464 237
Total à voter – Charges d'immobilisations	**30 791 700**	**16 844 000**	**120,8**	**13 947 700**	**23 449 700**	**3 542 245**
Crédits législatifs	13 498 500	1 433 800	11,9	12 064 700	10 552 700	10 482 434
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**44 290 200**	**18 277 800**	**70,3**	**26 012 400**	**34 002 400**	**14 024 679**
Redressements de consolidation - Agence ontarienne des eaux	4 571 500	(79 100)	(1,7)	4 650 600	4 854 000	3 315 616
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(1 000 000)	(1 000 000)		-	(1 071 000)	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**47 861 700**	**17 198 700**	**56,1**	**30 663 000**	**37 785 400**	**17 340 295**

BIENS IMMOBILISÉS						
Programme d'administration du ministère	1 000	1 000		-	-	-
Normes et sciences de l'environnement	11 365 000	(2 879 700)	(20,2)	14 244 700	1 547 000	1 176 138
Conformité environnementale et opérations	1 000	(5 408 300)	(100,0)	5 409 300	5 455 900	3 734 216
Évaluations et permissions environnementales	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Gestion des terres et des eaux	13 484 500	-	-	13 484 500	13 484 500	3 207 355
Total à voter – Biens immobilisés	**24 852 500**	**(8 287 000)**	**(25,0)**	**33 139 500**	**20 488 400**	**8 117 709**
Total du ministère – Biens immobilisés	**24 852 500**	**(8 287 000)**	**(25,0)**	**33 139 500**	**20 488 400**	**8 117 709**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**686 608 714**	**33 916 700**	**5,2**	**652 692 014**	**643 405 714**	**614 030 852**

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019* $	Chiffres réels 2019-2020* $	Prévisions 2020-2021 * $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**681 719 558**	**614 030 852**	**652 692 014**	**686 608 714**
		-10 %	*6 %*	*5 %*

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses
https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures
https://budget.ontario.ca/fr/2021/index.html

Ontario

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Organismes, conseils et commissions	Description	PRÉVISIONS 2021-2022 $	CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2020-2021 $	CHIFFRES RÉELS 2019-2020 $
Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable	Fournit des conseils techniques et scientifiques et formule des recommandations à propos des normes de qualité et d'analyse de l'eau potable.	42 000	25 048	43 731
Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario	Il s'agit d'un comité indépendant formé d'experts qui a pour mandat de déterminer quelles plantes et quels animaux devraient être inscrits sur la liste des espèces en péril.	17 675	21 624	5 498
Comités scientifiques et de coordination du lac Simcoe	Donner des conseils sur les questions touchant le bassin versant du lac Simcoe sur la mise en œuvre du Plan de protection du lac Simcoe.	9 188	2 025	0
Conseil d'administration de Parcs Ontario	Il offre des conseils au ministre au sujet de la planification, de la gestion et du développement du réseau des parcs provinciaux et des réserves de conservation.	0	0	0
Comité consultatif de l'Ontario sur les pesticides	Le Comité examine annuellement la *Loi sur les pesticides* et recommande des modifications, là où il y a lieu; examine les publications connexes et les produits antiparasitaires avant leur utilisation en Ontario.	0	0	69 139
Comité consultatif du Programme de protection des espèces en péril	Le Comité formule à l'intention du ministre des recommandations sur des questions liées à la mise en œuvre du Programme de protection des espèces en péril de la province.	0	0	873

Remarque : L'Agence ontarienne des eaux et le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau fournissent des renseignements financiers détaillés dans leurs plans d'activités respectifs.
Remarque : Le Comité consultatif de l'Ontario sur les pesticides a été dissous le 1er mai 2020.

Ontario

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT ET RÉALISATIONS

Principaux indicateurs de rendement	Objectif	État/ réalisation 2016-2017	État/ réalisation 2017-2018	État/ réalisation 2018-2019	État/ réalisation 2019-2020	État/ réalisation 2020-2021
Atteinte des objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre[1]	30 % sous la base de référence de 2005 – d'ici 2030	22 % sous la base de référence de 2005 (données de 2016 fondées sur le RIN de 2021)	23 % sous la base de référence de 2005 (données de 2017 fondées sur le RIN de 2021)	21 % sous la base de référence de 2005 (données de 2018 fondées sur le RIN de 2021)	21 % sous la base de référence de 2005 (données de 2019 fondées sur le RIN de 2021)	Les données du RIN de 2020 d'Environnement et Changement climatique Canada devraient être publiées en 2022-2023.
Diminution de la quantité de déchets éliminés par habitant[2]	Réduction de la quantité de déchets éliminés par habitant chaque année	581 kg de déchets par personne en Ontario[3]	570 kg de déchets par personne en Ontario[3]	594 kg de déchets par personne en Ontario[3]	585 kg de déchets par personne en Ontario[3]	Données non disponibles au moment de la publication[4]
Amélioration de la qualité de l'air ambiant	Une valeur de 100 % ou moins d'ici le 31 mars 2021, ce qui signifierait que les niveaux de polluants dans l'air ambiant de l'Ontario sont égaux ou inférieurs aux limites qu'imposent les Normes nationales de qualité de l'air ambiant en ce qui concerne l'ozone, les particules fines et le dioxyde de soufre.	103 %	104 %	104 %	100 %	101 %[5]
Amélioration de la santé écologique du lac Simcoe	Minimum de 7 mg/L d'oxygène dissous dans le lac Simcoe à la fin de l'été chaque année	6 mg/L	5,5 mg/L	6,5 mg/L	6,2 mg/L	5,9 mg/L[6]
Voir à ce que l'eau potable soit de grande qualité. Maintenir ou augmenter le pourcentage de résultats d'analyses de l'eau potable provenant de réseaux résidentiels municipaux qui respectent les normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario (Règl. de l'Ont. 169/03).	La valeur visée quant au principal indicateur de rendement est de 99,75 %, ce qui est essentiellement identique à la valeur de base de 2004-2005, qui était de 99,74 %; on s'assurerait ainsi que le ministère continue de respecter les normes de qualité de l'eau potable élevées de l'Ontario, de manière à protéger la santé humaine.	99,84 %	99,84 %	99,87 %	99,85 %	Données non disponibles au moment de la publication

[1] Calculé selon la variation en pourcentage entre les émissions de GES provinciales dans une année donnée et les niveaux de référence. Toutes les valeurs des émissions provinciales annuelles sont fondées sur le rapport d'inventaire national de 2021, lequel présente les émissions de GES historiques de 1990 à 2018. Il convient de noter que les prévisions passées sont sujettes à changement en raison des améliorations et des révisions méthodologiques.
[2] Les données de Statistique Canada ne sont disponibles que jusqu'en 2018 – les données pour 2020 devraient être publiées en 2022-2023. Pour leur part, les données de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources ne sont disponibles que jusqu'en 2019.
[3] L'information présentée quant à la production de déchets par habitant pour une période de deux ans est fondée sur les données de Statistique Canada et sur les données de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources pour la première année de cette période.
[4] Les données résidentielles de 2020 devraient être publiées par l'Office de la productivité et de la récupération des ressources en décembre 2021. Les données non résidentielles de 2020 devraient être publiées par Statistique Canada en 2022-2023.
[5] Le dépassement de l'IRC sur la qualité de l'air est en grande partie attribuable à l'imposition par le gouvernement fédéral de Normes nationales de qualité de l'air ambiant plus rigoureuses concernant l'ozone, lesquelles sont entrées en vigueur en 2020 pour assurer une meilleure protection de l'environnement et de la santé humaine, et cela n'indique pas nécessairement que la qualité de l'air s'est détériorée. Au fil du temps, il y a eu une diminution des concentrations maximales d'ozone et de la durée des périodes au cours desquelles des concentrations élevées d'ozone ont été enregistrées.
[6] Globalement, les niveaux d'oxygène dans le lac Simcoe se sont améliorés depuis 2015, mais ils demeurent en deçà de la cible de 7 mg/L; une variation annuelle du taux d'oxygène dissous est normale et cela n'indique pas nécessairement le début d'une tendance à la baisse. Il s'agit d'un indicateur environnemental de la qualité de l'eau d'un lac. Un certain nombre de facteurs qui varient d'une année à l'autre peuvent avoir une incidence sur la quantité d'oxygène dissous, notamment le vent et le taux d'appauvrissement en oxygène.

Principaux indicateurs de rendement	Objectif	État/ réalisation 2016-2017	État/ réalisation 2017-2018	État/ réalisation 2018-2019	État/ réalisation 2019-2020	État/ réalisation 2020-2021
Protection des Grands Lacs : Accroître le rétablissement des utilisations bénéfiques dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs	Rétablir 137 utilisations bénéfiques qui ont été jugées altérées dans 17 secteurs préoccupants. D'ici 2025-2026, prendre les mesures clés nécessaires pour que 20 utilisations bénéfiques « Altérées » soient rétablies à l'état « Non altérées ».	67	75	79	81	84
Modernisation des exigences pour accroître l'efficacité des entreprises[7]	Permettre aux entreprises de réaliser des gains d'efficience en procédant à la modernisation et en réduisant les exigences inutiles ou redondantes d'au moins 1 % par année et en visant une réduction de 25 % à plus long terme.	Sans objet	Sans objet	Sans objet	5 %	Données non disponibles au moment de la publication
Réduction des coûts pour les entreprises[7,8]	Économies de 400 millions de dollars dans tous les ministères d'ici le 30 juin 2021.	Sans objet	Sans objet	3,4 M	61,3 M	Données non disponibles au moment de la publication
Accroissement des économies administratives	Une valeur cible de 26 % pour les dépenses liées aux autres charges directes de fonctionnement (ACDF) fondée sur les données de 2017-2018; les dépenses liées aux ACDF sont stables d'une année à l'autre, ce qui peut être attribué aux contrôles internes mis en place pour réduire les dépenses discrétionnaires.	Sans objet	Sans objet	Sans objet	25,74 %	Données non disponibles au moment de la publication
Visites annuelles des parcs de l'Ontario	Objectif de 10,98 millions de visiteurs d'ici la fin de 2022, ce qui représente une augmentation d'un million de visites par rapport à 2017.	10,60 M	9,98 M	10,75 M	10,77 M	11,15 M
Amélioration des délais de prise de décision pour les demandes d'autorisation environnementale présentant un risque élevé[9]	85 % des examens seront effectués dans un délai d'un an pour les demandes d'autorisation environnementale présentant un risque élevé reçues par le ministère après le 1er janvier 2018.	Sans objet	Sans objet	Sans objet	92 %	88 %

7 Regroupés dans les IRC de réduction du fardeau et des formalités administratives déclarés à l'échelle de l'organisation.
8 Les économies indiquées ne concernent que le MEPP.
9 Les données portent uniquement sur les décisions rendues à l'égard de demandes d'autorisation environnementale présentant un risque élevé pour des dossiers qui ont été soumis au ministère après le 1er janvier 2018 (c.-à-d. elles ne comprennent pas toutes les demandes d'évaluation environnementale reçues par le ministère ni toutes les décisions rendues par le ministère concernant des demandes d'évaluation environnementale au cours d'une période donnée).

Principaux indicateurs de rendement	Objectif	État/ réalisation 2016-2017	État/ réalisation 2017-2018	État/ réalisation 2018-2019	État/ réalisation 2019-2020	État/ réalisation 2020-2021
Superficie du territoire de l'Ontario réservé en tant que parc provincial ou réserve de conservation	9 794 641,41 hectares de terres réservées en tant que parc provincial ou réserve de conservation d'ici mars 2022.	9 790 545,97	9 793 553,41	9 793 553,41	9 793 553,41	9 793 553,41
Le ministère est prêt à intervenir en cas d'urgence et à appuyer des opérations provinciales conformément aux plans d'intervention provinciaux et aux responsabilités établies par décret.	Satisfaire à 100 % à toutes les exigences annuelles définies par Gestion des situations d'urgence Ontario ainsi qu'aux exigences de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*. Le rapport indique si les exigences sont satisfaites ou non satisfaites.	100 %	93,70 %	100 %	100 %	100 %

Ontario

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE

Charte des droits environnementaux de 1993

Loi de 1993 sur le plan d'investissement (partie IV concernant l'Agence ontarienne des eaux uniquement)

Loi de 1997 sur le transfert des installations d'eau et d'égout aux municipalités

Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs (en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales)

Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable

Loi de 2003 sur le parc de la région caractéristique des Hautes-Terres de Kawartha

Loi de 2004 sur le lac de la mine Adams

Loi de 2006 sur l'eau saine

Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation

Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition

Loi de 2008 sur la protection du lac Simcoe

Loi de 2009 sur la réduction des toxiques

Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau (à l'exception de la partie II)

Loi de 2015 sur la protection des Grands Lacs

Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire

Loi de 2017 sur le financement de l'assainissement des rivières English et Wabigoon

Loi de 2018 annulant le programme de plafonnement et d'échange

Loi de 2019 sur la Journée provinciale d'action contre les détritus

Loi sur la jonction des audiences

Loi sur la protection de l'environnement

Loi sur le ministère de l'Environnement

Loi sur le ministère des Richesses naturelles (en collaboration avec le ministère des Richesses naturelles et des Forêts)

Loi sur les évaluations environnementales

Loi sur les offices de protection de la nature (en collaboration avec le ministère des Richesses naturelles et des Forêts)

Loi sur les pesticides

Loi sur les ressources en eau de l'Ontario

Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

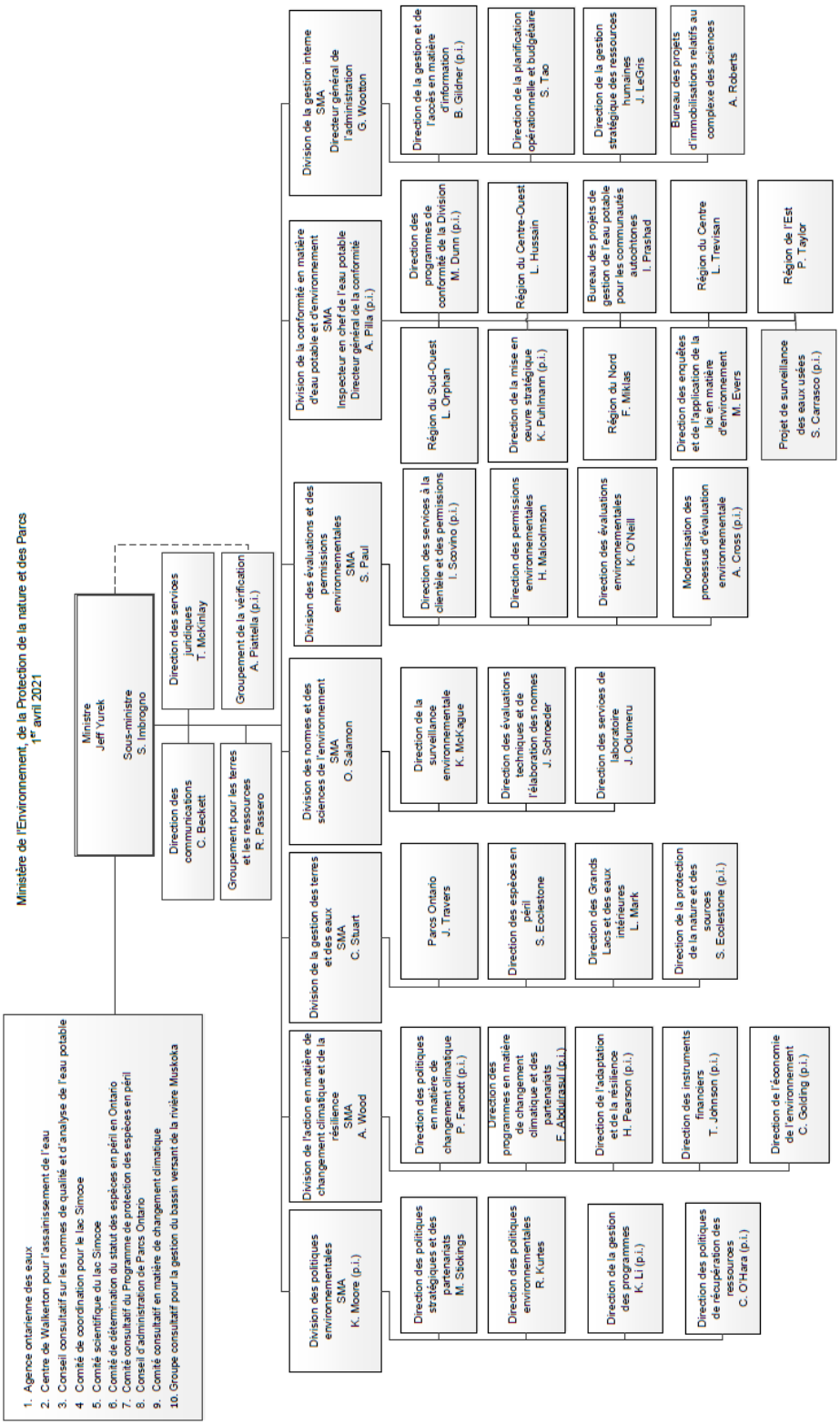

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Résultats 2020-2021

En 2020, notre gouvernement a souligné le deuxième anniversaire du Plan environnemental pour l'Ontario, un plan directeur visant à protéger et à préserver notre environnement, à lutter contre le changement climatique et à faire en sorte que les générations à venir puissent profiter de la beauté naturelle de l'Ontario. Depuis la publication du Plan environnemental pour l'Ontario, des possibilités et des défis importants se sont présentés, tels que les répercussions de grande portée de la pandémie de COVID-19, ainsi que de nouvelles innovations et technologies, dont les technologies propres et l'hydrogène. Par conséquent, nous continuons de perfectionner notre plan environnemental pour donner suite aux priorités environnementales de la population ontarienne à mesure que de nouveaux renseignements et de nouvelles idées et innovations se présenteront.

En novembre dernier, nous avons réitéré notre engagement à l'égard des objectifs énoncés dans ce plan et pris des mesures concrètes pour protéger les collectivités et préserver notre environnement naturel. En collaborant avec nos partenaires, les collectivités, les organisations et l'industrie, nous avons pu réaliser des progrès importants à l'égard de nos initiatives prioritaires et nous sommes parvenus à relever de nouveaux défis. Nous continuons de mettre l'accent sur l'établissement d'un équilibre entre une économie saine et un environnement sain, ainsi que sur le maintien de la propreté et de la beauté de l'Ontario.

Intervention contre la COVID-19

Depuis qu'il a pris connaissance de la COVID-19, le gouvernement de l'Ontario a pris des mesures décisives pour prévenir la propagation de ce nouveau virus.

Pour appuyer les mesures du gouvernement visant à garantir la sécurité de la population ontarienne pendant cette période ainsi que la continuité des opérations essentielles, en 2020-2021, le ministère a rapidement mis en place un certain nombre de mesures temporaires, notamment celles ci-après.

- Appuyer le Comité ontarien de l'emploi et de la relance en consultant les secteurs, notamment les parcs et les aires de conservation, les secteurs des déchets et des technologies vertes, afin de comprendre la mesure dans laquelle ils ont été touchés par la COVID-19 et d'élaborer un plan pour l'avenir.
- Offrir une aide immédiate à plus de 300 entreprises touristiques axées sur les ressources situées dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation en réduisant et en reportant temporairement certains droits de permis et d'utilisation des terres pour 2020.

- Investir plus de 5 millions de dollars afin d'aider les organismes de récupération alimentaire et les communautés autochtones à collecter et conserver en toute sécurité les excédents alimentaires non utilisés d'excellente qualité, provenant de lieux comme des épiceries et des restaurants, et à distribuer le tout aux personnes dans le besoin pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà, en évitant ainsi le gaspillage d'aliments frais.
- Suspendre les essais de contrôle des émissions pour les véhicules commerciaux lourds du 23 mars 2020 au 19 mai 2020.
- Promulguer un décret d'urgence qui a temporairement autorisé les réseaux d'eau potable et de traitement des eaux usées à faire appel à du personnel qualifié et non certifié et à réaffecter du personnel pour maintenir les opérations des réseaux afin de pouvoir remédier aux pénuries de personnel, au besoin. Le décret d'urgence visait également à prolonger la validité de tous les certificats et permis d'exploitation ayant expiré au cours de la période visée par le décret d'urgence.
- Investir plus de 12 millions de dollars sur deux ans dans l'élaboration d'une initiative de surveillance des eaux usées visant à y détecter la COVID-19 en vue d'analyser des échantillons d'eaux usées prélevés dans les collectivités de l'ensemble de la province. Le financement provincial appuie les travaux entamés dans plusieurs municipalités de l'Ontario dans le cadre desquels on analyse avec succès les eaux usées, et permet de poursuivre les efforts de surveillance de l'activité relative à la COVID-19 dans les collectivités.
- Donner suite aux divers décrets ou restrictions à l'échelle provinciale ou régionale et s'y adapter en mettant en œuvre des mesures de sécurité dans les parcs provinciaux, y compris en limitant les activités récréatives offertes, au besoin, en annulant le camping et l'hébergement avec toiture pour assurer la sécurité des visiteurs et du personnel, de même qu'en favorisant la conformité avec les restrictions.

Ces mesures temporaires ont été prises pour appuyer l'éloignement physique et veiller à ce que les opérations puissent se poursuivre et à ce que les biens et services puissent continuer d'être offerts à la population ontarienne sans compromettre la santé, la sécurité ou l'environnement.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Grâce à notre plan environnemental en tant que plan directeur et à l'appui de nos organismes communautaires, de l'industrie et d'autres partenaires, nous avons réalisé des progrès considérables au chapitre de nos engagements. Les mesures ci-après illustrent comment nos réalisations au cours de la dernière année ont contribué à la concrétisation de nos priorités environnementales.

Lutte contre le changement climatique

Pour lutter contre le changement climatique, nous continuons de trouver des moyens efficaces et abordables de ralentir le changement climatique et de bâtir des collectivités plus résilientes qui sont en mesure de se préparer aux effets qui en découlent.

Nous avons pris les mesures suivantes :

- Achever les normes de rendement en matière d'émissions de l'Ontario, pour veiller à ce que les grands pollueurs industriels soient responsables de leurs émissions de gaz à effet de serre, et recevoir la reconnaissance fédérale à cet égard.
- Réaliser un investissement de 295 millions de dollars équivalent à celui du gouvernement fédéral en vue de transformer le complexe d'assemblage de Ford du Canada à Oakville en une plaque tournante mondiale pour la production de véhicules électriques à batterie. Cet investissement fait en sorte que notre province demeure le chef de file de l'Amérique du Nord et du monde dans le domaine de la fabrication automobile et de l'innovation, tout en stimulant notre compétitivité dans ce secteur clé, en favorisant la création d'emplois et en appuyant une économie à faible intensité de carbone et à croissance propre.
- Établir le règlement sur les carburants de transport plus écologiques qui augmente les exigences relatives au contenu renouvelable pour l'essence tout en maintenant les exigences relatives au diesel. Le règlement exige des fournisseurs de carburant qu'ils mélangent un volume de contenu renouvelable (comme l'éthanol) au volume d'essence à un pourcentage de 11 % en 2025, 13 % en 2028 et 15 % en 2030.
- Nous avons également transféré les exigences techniques, y compris les normes de qualité du carburant, vers notre nouvelle ligne directrice technique au titre du règlement sur les carburants de transport plus écologiques. Ces changements nous permettront d'accroître notre souplesse au chapitre des mises à jour que nous effectuons, par exemple en adoptant un nouveau modèle de cycle de vie ou encore de nouvelles technologies, données et méthodes.
- Le gouvernement provincial a signé des « accords préliminaires » avec la Ville de Toronto et la municipalité régionale de York, en février et en mai 2020 respectivement, pour officialiser l'accord de partenariat pour le transport en commun entre l'Ontario et la Ville de Toronto et l'Ontario et la municipalité régionale de York. Ces partenariats historiques permettront l'expansion et la modernisation importantes du transport en commun, notamment par la mise en œuvre de projets prioritaires définis dans le Nouveau plan pour le réseau de métro dans la région du grand Toronto.
- Publier un document de discussion sur l'hydrogène à faible teneur en carbone afin d'éclairer une stratégie relative à l'hydrogène à faible teneur en carbone

qui pourrait favoriser la création d'emplois et stimuler la relance économique tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.
- Mettre sur pied un groupe de travail chargé de formuler des conseils et des recommandations visant à orienter l'élaboration de la stratégie ontarienne relative à l'hydrogène.
- Lancer la première évaluation multisectorielle provinciale d'envergure des effets du changement climatique afin de déterminer les secteurs où la province est vulnérable au changement climatique. À la suite d'un processus d'approvisionnement concurrentiel, l'Ontario a choisi l'équipe de consultants du Climate Risk Institute pour procéder à cette évaluation.
- Émettre 4,95 milliards de dollars en obligations vertes pour contribuer au financement d'initiatives de transport en commun, d'infrastructures résistantes aux conditions météorologiques extrêmes et de projets d'efficacité énergétique et de conservation.
- Offrir un soutien de secrétariat continu pour les besoins d'un groupe consultatif sur le changement climatique chargé de fournir des conseils d'expert au ministre sur la mise en œuvre des mesures de lutte contre le changement climatique de la province, et surtout sur la façon dont l'Ontario peut se préparer à faire face aux coûts et aux effets du changement climatique.
- Mettre à jour la Déclaration de principes provinciale afin d'y inclure les changements visant à améliorer les directives à l'intention des autorités responsables de l'aménagement du territoire afin qu'elles se préparent aux effets d'un climat en évolution. Cette mise à jour comprend aussi une politique de gestion des eaux pluviales améliorée pour protéger les eaux et favoriser la résilience climatique.
- La province a prolongé le projet pilote Reconstruire en mieux et a porté son budget à 2 millions de dollars, dans le cadre duquel la province a offert aux municipalités admissibles au Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe un financement pouvant aller jusqu'à 15 % des coûts estimatifs de reconstruction des infrastructures publiques endommagées afin de les rendre plus résistantes aux conditions météorologiques extrêmes.

Réduire la quantité de déchets envoyés dans les sites d'enfouissement

L'Ontario s'engage à réduire les déchets et les ordures dans ses collectivités et à garder ses terres et ses sols propres.

- Nous avons réalisé les progrès suivants en ce qui concerne la transition vers le modèle de responsabilisation du producteur :
  - Proposer l'apport de modifications au règlement sur le programme des boîtes bleues visant à améliorer le recyclage et à s'attaquer au grave problème de la pollution par les matières plastiques et les déchets en veillant à ce que les producteurs soient entièrement responsables du coût et du fonctionnement du programme à compter de 2023.

  - Déposer un nouveau règlement sur la responsabilité des producteurs relative à l'équipement électrique et électronique qui est entré en vigueur le 1er janvier 2021. En vertu de ce règlement, les producteurs doivent recueillir et gérer en toute sécurité le cycle de vie entier de leur équipement électrique et électronique, comme les téléphones cellulaires, les ordinateurs, les imprimantes et le matériel de jeu.
  - Déposer un nouveau règlement sur les piles et batteries, qui est entré en vigueur le 1er juillet 2020, imposant des exigences aux producteurs de piles et de batteries primaires et rechargeables qui pèsent au plus cinq kilogrammes et qui sont vendues séparément des produits.
  - Amorcer des consultations sur un règlement sur les déchets dangereux qui permettrait d'assurer la transition de la prestation des services des rapports électroniques sur les déchets dangereux vers l'Office de la productivité et de la récupération des ressources. Ces changements faciliteraient et accéléreraient la production de rapports par les membres de la communauté réglementée, tout en fournissant au ministère des renseignements plus précis en temps opportun, ce qui rendra les pollueurs responsables des déchets qu'ils produisent.
- Mettre sur pied un groupe de travail et publier les propositions de modification de la déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques afin de clarifier et d'élargir les types de matières recueillies dans les bacs verts par les municipalités, en plus d'encourager les méthodes novatrices de traitement des produits compostables.
- Réaliser un investissement de plus de 5 millions de dollars par l'intermédiaire du Programme de soutien à l'infrastructure pour la redistribution des excédents alimentaires afin d'aider les organismes de récupération alimentaire à obtenir des aliments de grande qualité pour les personnes dans le besoin, détournant ainsi ces aliments des lieux d'enfouissement.
- Promulguer une loi établissant une Journée provinciale d'action contre les détritus en Ontario le deuxième mardi du mois de mai de chaque année.
- Poursuivre la collaboration avec les autres provinces et territoires, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral, pour élaborer une stratégie pancanadienne sur les plastiques, y compris les plastiques non réutilisables.
- Sensibiliser la population aux répercussions des déchets sur nos quartiers, cours d'eau et espaces verts et encourager la participation aux initiatives de nettoyage sécuritaire en famille durant la Semaine de réduction des déchets.
- Favoriser la contribution accrue des municipalités aux décisions concernant l'emplacement des sites d'enfouissement situés dans leur collectivité ou à proximité.

Assurer la salubrité et la propreté de notre eau

Nos lacs, nos cours d'eau et nos eaux souterraines sont à la base de la prospérité économique et du bien-être de l'Ontario. Nous avons pris les mesures suivantes :

- Continuer de protéger l'eau potable de l'Ontario :
    - Le rapport annuel 2019-2020 de l'inspectrice en chef de l'eau potable a été publié en décembre 2020; on y confirme que les réseaux d'eau potable de l'Ontario continuent de fournir de l'eau de grande qualité. Les données de 2019-2020 montrent que dans 99,9 % des cas, les résultats des analyses d'eau potable au sein de réseaux d'eau résidentiels municipaux – plus de 523 000 analyses en tout –, ont satisfait aux normes sanitaires rigoureuses de l'Ontario.
    - Le ministère a travaillé avec des collectivités des Premières Nations pour évaluer les infrastructures d'eau et d'eaux usées par rapport aux normes de l'Ontario s'appliquant hors des réserves, a offert du soutien dans le cadre de la formation et de l'accréditation des exploitants d'eau potable et a fourni de l'orientation et des conseils liés à la planification de la protection des sources d'eau, sur demande. En date du 31 mars 2021, 63 évaluations de l'eau et 17 évaluations des eaux usées avaient été effectuées dans 59 collectivités des Premières Nations.
    - En date du 12 mars 2021, Services aux Autochtones Canada surveillait 58 avis de non-consommation de l'eau à long terme dans 38 collectivités des Premières Nations à l'échelle du Canada. Plus des deux tiers de ces collectivités sont situés en Ontario.
    - En Ontario, en date du 12 mars 2021, 43 avis de non-consommation de l'eau à long terme touchant 26 collectivités des Premières Nations étaient en vigueur; de même, 42 avis avaient été réglés depuis 2015.
- Améliorer la façon dont l'eau est gérée en Ontario, sur le plan de la quantité et de la qualité, afin que nous disposions de ressources hydriques durables maintenant et à l'avenir :
    - Faire valider les constatations du ministère sur l'embouteillage de l'eau par un groupe d'experts indépendants de l'Ordre des géoscientifiques professionnels de l'Ontario et retenir les services d'une société-conseil spécialisée en ressources hydriques pour évaluer les ressources en eau dans la province.
    - Achever l'apport d'améliorations au programme de prélèvement d'eau de l'Ontario, dont la mise en œuvre a eu lieu le 1er avril 2021, notamment l'obligation pour les entreprises d'embouteillage d'eau d'obtenir le soutien de leurs municipalités hôtes pour les prélèvements d'eau nouveaux ou accrus dans leurs collectivités.
    - Mettre à jour les règles techniques applicables à l'évaluation des risques dans les plans de protection des sources d'eau en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine*, y compris la nouvelle délimitation des zones où

le sel de voirie peut présenter un risque, afin de préserver la qualité des sources d'eau potable de l'Ontario.
    - Poursuivre la mise en œuvre des plans de protection des sources en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine* en intégrant la protection des sources à d'autres programmes provinciaux, comme l'intervention en cas de déversement, les permis et les approbations, et en mettant sur pied des groupes de travail chargés d'examiner l'incidence du sel de voirie.
    - Investir dans le renforcement des capacités locales des offices de protection des sources (offices de protection de la nature) au moyen d'un financement et d'une orientation à l'appui du maintien des comités de protection des sources et des plans de protection des sources.
    - Offrir une formation et une accréditation aux responsables de la gestion des risques et aux inspecteurs en gestion des risques pour les aider à respecter leurs obligations en matière de protection des sources d'eau potable.
    - Améliorer l'Atlas d'information sur la protection des sources d'eau en ligne, qui offre aux municipalités et au public une vue d'ensemble, à l'échelle de la province, de plus de 1 100 zones de protection des têtes de puits et zones de protection des prises d'eau.
    - Approuver les modifications apportées à l'échelle locale aux plans de protection des sources afin de les tenir à jour et de mieux protéger les sources d'eau potable.
- Investir dans des initiatives qui aideront à protéger et à restaurer les Grands Lacs :
    - Verser un financement de 5,8 millions de dollars dans le cadre de projets d'amélioration de la qualité de l'eau touchant les Grands Lacs chapeautés par des collectivités, des organismes, des universités et des communautés autochtones; nous aurons engagé un financement supplémentaire de 6,34 millions de dollars en vue de la réalisation de nouveaux projets d'ici la fin de 2020-2021.
    - Lancer le nouveau Fonds d'action locale pour les Grands Lacs, un nouveau programme qui octroiera 1,9 million de dollars pour financer des projets locaux ayant une incidence environnementale positive sur les Grands Lacs et les collectivités environnantes.
    - Investir 375 000 $ pour la collecte des déchets plastiques dans des marinas de la province à l'aide d'une technologie novatrice pour ce type de déchets.
- Poursuivre la collaboration fédérale-provinciale dans des domaines comme la protection et la restauration des Grands Lacs et des voies d'eau intérieures de l'Ontario :
    - Publier, en collaboration avec le gouvernement fédéral, une nouvelle ébauche de l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs pour protéger la qualité de l'eau

des Grands Lacs de menaces telles que les polluants nocifs, les proliférations d'algues, les espèces envahissantes et les effets du changement climatique.
    - Le MEPP a dirigé la mise en œuvre du Programme de protection des Grands Lacs en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts, qui assurent le leadership et la surveillance en ce qui concerne les principaux engagements pris dans l'Accord Canada-Ontario.
    - Réaliser des progrès en ce qui a trait aux plans d'assainissement grâce à la coordination des travaux de projet avec de nombreux partenaires locaux, ce qui a permis de faire progresser la radiation des secteurs préoccupants.
    - Aider le Canada à mettre en œuvre l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs. L'Ontario a fourni une expertise relativement à de nombreux engagements, y compris le soutien des plans d'action et de gestion à l'échelle des Grands Lacs, ce qui a permis de faciliter l'échange de renseignements, d'établir des priorités et de coordonner les travaux binationaux de protection et de restauration de l'environnement.
    - Réaliser des progrès en ce qui a trait au Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié en mettant sur pied une équipe de mise en œuvre, en collaborant avec les municipalités pour mieux gérer les répercussions des eaux usées et des eaux de ruissellement, en travaillant avec le secteur agricole pour réduire le ruissellement de phosphore, en soutenant la restauration des terres humides dans le bassin hydrographique du lac Érié, et en continuant à surveiller et à améliorer la science.
    - En compagnie de Glen Hare, le chef du Grand Conseil de la Nation Anishinabek, coprésider une rencontre du Conseil de protection des Grands Lacs qui a eu lieu le 23 avril 2019 dans le but de favoriser un dialogue productif avec les Premières Nations, les Métis, les intervenants des secteurs de la protection de la nature et de l'environnement, des universitaires, des représentants de l'industrie et les ministres de la région des Grands Lacs, sur la façon de nous attaquer aux problèmes qui menacent nos ressources en eau et de protéger les Grands Lacs.
    - Investir 11,1 millions de dollars dans le projet d'assainissement des sédiments du récif Randle, une étape importante vers la radiation du port de Hamilton en tant que secteur préoccupant des Grands Lacs.
- Poursuivre nos efforts de protection des eaux intérieures et des voies d'eau vulnérables :

- Achever la période de mobilisation officielle pour l'examen décennal du Plan de protection du lac Simcoe. L'examen consistait en un sondage public en ligne et une option permettant de soumettre des commentaires par courriel, deux événements de mobilisation virtuelle et des réunions avec des groupes d'intervenants et les collectivités autochtones ainsi qu'avec le Comité de coordination pour le lac Simcoe et le Comité scientifique du lac Simcoe du ministre.
- Publier le Rapport sur 10 ans du ministre sur le lac Simcoe, qui présente les améliorations à la santé du lac après une décennie de mesures et de programmes mis en œuvre dans le cadre du Plan de protection du lac Simcoe.
- Investir 581 000 $ dans quatre projets en 2019-2020 pour trouver de nouvelles façons de réduire la quantité de polluants, tels que le phosphore, qui entrent dans le lac Simcoe, et nous aurons engagé un financement supplémentaire de 2,01 millions de dollars pour de nouveaux projets d'ici la fin de 2020-2021.
- Participer aux activités du Comité pour l'assainissement des rivières English et Wabigoon en compagnie de communautés autochtones en vue de financer les travaux associés au nettoyage des sédiments contaminés par le mercure dans les rivières English et Wabigoon. Les fonds proviennent de la fiducie de 85 millions de dollars qui a été créée en vertu de la *Loi de 2017 sur le financement de l'assainissement des rivières English et Wabigoon*.
- Poursuivre les travaux d'achèvement du plan d'ingénierie et de conception visant à éliminer les sédiments contaminés de la rivière St. Clair.
- Mettre sur pied le Groupe consultatif pour la gestion du bassin versant de la rivière Muskoka dans le cadre d'une initiative de 5 millions de dollars ayant pour but de mieux évaluer les risques et défis auxquels font face la région de Muskoka et son bassin versant.
- Publier le rapport provisoire du Groupe consultatif pour la gestion du bassin versant de la rivière Muskoka sur le site ontario.ca, qui orientera les prochaines étapes du ministère en ce qui concerne la protection de cet important bassin versant.
- Renouveler les partenariats avec la municipalité de district de Muskoka et la Federation of Cottagers' Associations afin d'appuyer la science citoyenne pour la surveillance des lacs intérieurs.

- Soutenir le laboratoire de Santé publique Ontario à Hamilton en analysant chaque mois des centaines d'échantillons d'eau potable afin de permettre à Santé publique Ontario de se concentrer sur le dépistage clinique de la COVID-19.
- Entreprendre des consultations dans le cadre de l'examen de la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs et de la publication à venir du deuxième rapport d'étape sur la Stratégie.

- Cartographier la qualité de l'eau et les niveaux de nutriments sur plus de 60 kilomètres du littoral du lac Ontario à proximité des villes de Toronto, de Mississauga et au-delà, dans le but d'établir des données de référence pour évaluer les changements qui toucheront plus tard cette zone urbaine en pleine croissance.
- Lancer le Portail pour le signalement des dérivations et des débordements du Système ECHO pour la conformité en matière d'environnement avec un groupe choisi de municipalités et l'Agence ontarienne des eaux, qui assurera une gestion sécuritaire et efficace des eaux de ruissellement et des eaux usées.

Protéger notre air

Nous nous engageons à protéger notre air, à nous assurer que nous disposons de normes environnementales rigoureuses qui protègent la santé humaine et l'environnement, et à prendre des mesures pour faire respecter les normes locales de qualité de l'air.

Nous avons pris les mesures suivantes :

- Mettre en œuvre un programme amélioré d'inspection des émissions qui vise les camions et les autobus commerciaux et protégera l'air que nous respirons.
- Poursuivre la mise en œuvre du projet de santé environnementale dans la région de Sarnia en collaborant avec des partenaires pour donner suite aux préoccupations concernant la qualité de l'air local. Le ministère a pris les mesures suivantes :
    - Mettre sur pied un comité consultatif multilatéral composé de représentants des Premières Nations, de l'industrie, de groupes communautaires, de municipalités et d'organismes de santé.
    - Collaborer avec la Première Nation d'Aamjiwnaang et l'Université Ryerson, et obtenir des engagements en matière de financement du gouvernement fédéral pour la partie du projet consacrée à l'étude des plantes.
    - Procéder à la modélisation multisources de cinq produits chimiques prioritaires ($PM_{2,5}$, benzène, 1,3-butadiène, benzo[a]pyrène et dioxyde de soufre) et réaliser une analyse des données à cet égard pour éclairer l'examen de l'exposition à l'air.
- Poursuivre la mise en œuvre de notre Cote air-santé (CAS) en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada par l'intermédiaire d'un réseau de 39 stations de surveillance de la qualité de l'air ambiant, situées un peu partout dans la province, afin de mesurer les polluants atmosphériques courants et d'en assurer le suivi, ainsi que de fournir au public des données en temps réel sur ces polluants.
    - Améliorer notre réseau de la CAS grâce à la mise sur pied d'une nouvelle station de surveillance de la qualité de l'air aux fins de la CAS à

Milton pour répondre aux besoins de la région de Halton-Peel et mieux comprendre le bassin atmosphérique unique du Sud de l'Ontario.
- Poursuivre l'exploitation d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air en bordure de route, à Toronto, en partenariat avec l'Université de Toronto et Environnement et Changement climatique Canada, afin de mieux comprendre la pollution atmosphérique causée par la circulation dans les secteurs fortement urbanisés.
    - Améliorer le réseau de surveillance en bordure de route grâce à l'utilisation d'une nouvelle technologie à Hamilton afin d'aider à interpréter les mesures des polluants associés à la circulation automobile.
- Évaluer les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la qualité de l'air en Ontario à l'aide des données recueillies dans notre réseau de stations de surveillance de la qualité de l'air en bordure de route, lesquelles indiquent que les concentrations de plusieurs polluants atmosphériques courants associés au transport et à d'autres importantes sources d'émissions ont généralement diminué au cours des premiers stades de l'état d'urgence déclaré par la province.
- Poursuivre la production de rapports sur la qualité de notre air qui confirment que les mesures prises par l'Ontario pour réduire les polluants atmosphériques sont efficaces et que la qualité de l'air dans les régions de l'Ontario s'est améliorée de façon continue au cours des 10 dernières années en ce qui concerne plusieurs polluants atmosphériques courants.

Protéger les espaces naturels et les espèces

Nous nous engageons à protéger les espaces naturels partout en Ontario, comme les forêts, les milieux humides et les parcs qui purifient notre air et notre eau, protègent la biodiversité et le patrimoine naturel, offrent des possibilités récréatives et appuient les pratiques traditionnelles autochtones.

Nous avons pris les mesures suivantes :
- S'engager à investir 20 millions de dollars au cours des quatre prochaines années dans le Partenariat pour la protection des espaces verts à l'appui des efforts de conservation des terres dans la province en offrant aux fiducies foncières un financement de contrepartie partiel pour l'acquisition, la gestion et le rétablissement de nouvelles aires protégées privées.
- Investir 6 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour l'électrification d'un plus grand nombre de sites de camping et pour la revitalisation et l'expansion du nombre de places en hébergement avec toiture de Parcs Ontario dans le cadre des investissements continus.
- Verser un financement de près de 4,5 millions de dollars, par l'intermédiaire du Programme d'intendance des espèces en péril, afin de soutenir des organismes sans but lucratif, des communautés autochtones et d'autres

groupes d'intervenants qui travaillent à la protection et au rétablissement des espèces en péril dans le cadre de projets locaux.

- Poursuivre le financement de la Fondation de la ceinture de verdure dans le cadre d'une entente de 12 millions de dollars sur trois ans afin de permettre à l'organisme de faire progresser des projets pour la préservation, la protection et le rétablissement de l'intégrité environnementale et agricole de la ceinture de verdure.
- Présenter un projet de loi visant à préciser la mission des offices de protection de la nature. Ces changements amélioreront la gouvernance, la surveillance et la responsabilisation des offices de protection de la nature tout en respectant la capacité de payer des contribuables, en donnant voix au chapitre aux municipalités à l'égard des services de ces offices, pour lesquels ils paient.
- Travailler en vue d'offrir une expérience de classe mondiale dans nos parcs qui permet d'augmenter le nombre de visiteurs de Parcs Ontario et de procurer des avantages importants pour la santé, tout en protégeant et en préservant les espaces naturels si précieux pour notre province. Cette année, nous avons pris les mesures suivantes :
    - Offrir plus d'occasions à la population ontarienne de visiter les parcs provinciaux et de profiter des bienfaits de la nature grâce à des programmes promotionnels, dont l'accès gratuit aux parcs provinciaux le jour de la fête du Canada et, pour les diplômés du secondaire en été, à l'appui du mouvement Santé des parcs, santé des populations.
    - Rendre les visites dans les parcs provinciaux plus abordables et plus accessibles pour les Ontariennes et Ontariens en appliquant une réduction pouvant atteindre 36 % sur le coût des permis saisonniers de véhicule pour l'utilisation de jour et en augmentant le nombre de permis de véhicule pour l'utilisation de jour qui peuvent être empruntés dans les bibliothèques publiques, sans frais.
- Continuer d'appuyer la conservation et la planification environnementale en recueillant de l'information sur les émissions de gaz à effet de serre et le stockage du carbone dans les basses terres de la baie d'Hudson, un milieu humide et un lieu de stockage de carbone d'importance mondiale.

Responsabiliser les pollueurs

L'Ontario renforce ses outils d'application de la loi afin de tenir les pollueurs responsables en vue de protéger et de préserver notre air, nos terres et notre eau.

- Le ministère a rajusté ses inspections prévues pour assurer la santé et la sécurité du personnel pendant la pandémie de COVID-19. Les résultats des inspections de 2020-2021 sont en voie d'être achevés et devraient être accessibles en mai 2021. Le ministère continue d'utiliser les outils et les pratiques d'un organisme de réglementation moderne afin de veiller à ce que les programmes de conformité permettent de prévenir et d'atténuer les problèmes environnementaux. Cela comprend l'adoption, en ce qui a trait aux

enquêtes et aux inspections axées sur les risques, d'approches qui permettent de donner suite aux cas présentant des risques élevés de même qu'aux cas répétés de non-conformité.
- Nous avons adopté une loi qui élargit le recours aux pénalités administratives pécuniaires et créera un cadre d'application plus efficace et plus équitable pour nos lois environnementales et permettra de mieux couvrir l'ensemble du secteur de la conformité réglementaire du ministère.

Soutenir le développement de l'infrastructure en assurant la protection de l'environnement

Afin de moderniser nos processus d'évaluation et de réduire les formalités administratives, tout en veillant à ce qu'une surveillance environnementale rigoureuse soit exercée, nous avons pris les mesures suivantes :

- Apporter des modifications à la *Loi sur les évaluations environnementales* qui, en plus de la mise à jour des règlements et des directives, nous permettront de concentrer nos efforts sur les projets à risque élevé.
- Apporter des modifications à la *Loi sur les évaluations environnementales* afin que les municipalités aient davantage leur mot à dire lors de l'approbation des sites d'enfouissement en exigeant des entreprises souhaitant ouvrir de nouveaux sites de grande superficie qu'elles vérifient d'abord si leur projet obtient un appui à l'échelle locale des municipalités qui les accueilleront et de certaines municipalités avoisinantes.
- Publier une proposition pour moderniser le processus de l'Ontario en matière d'autorisation environnementale des stations d'épuration des eaux d'égout municipal à faible risque en mettant en œuvre une démarche d'autorisations regroupées d'infrastructures linéaires qui permettrait d'éliminer les retards coûteux dans la construction tout en maintenant de solides mesures de protection de l'environnement.
- Prendre des mesures pour qu'il soit plus sécuritaire et plus facile d'utiliser des sols de déblai à l'échelle locale et réutiliser de façon judicieuse des terrains vacants de premier ordre, tout en maintenant des protections environnementales strictes pour faire cesser les déversements illégaux de sols contaminés.
- Mener des consultations sur la mise à jour des directives relatives aux friches industrielles pour que leurs propriétaires et les professionnels compétents aient une meilleure compréhension des attentes et des exigences provinciales de façon à accélérer le réaménagement des sites contaminés tout en continuant à assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement.
- Achever 67 évaluations des risques afin que les sites contaminés à risque élevé puissent être nettoyés et réutilisés à des fins économiques, après la réalisation d'examens approfondis pour veiller à ce que les sites soient réaménagés de manière à assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021*
Approbations – COVID-19	**14,9**
Autres – Fonctionnement	**595,1**
Autres – Immobilisations	**33,4**
Effectif **(au 31 mars 2021)** **Ministère** **Agence ontarienne des eaux**	 **2091,2** **849,68**

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021–2022

Ministère des Finances

ISSN 2369-2030

This document is also available in English.

Table des matières

Partie I: Plan publié 2021-2022 2
Vue d'ensemble du ministère 3
Objectifs généraux 3
Sommaire des interventions contre la COVID-19 3
Secteurs d'activités du ministère 6
Plan stratégique 2021-2022 7
Priorités du ministère 7
Intervention contre la COVID-19 9
Organigramme du ministère des Finances 10
Organismes, conseils et commissions (OCC) 11
Données financières détaillées 13
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 13
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit 13
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite) 14
Communiquer avec nous 15
Annexe : Rapport annuel 2020-2021 16
Résultats 2020-2021 17
Intervention contre la COVID-19 22
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021* 24

Partie I: Plan publié 2021-2022

Ministère des Finances

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux

Le ministère des Finances soutient un climat économique et budgétaire ainsi qu'un climat d'investissement solides pour l'Ontario, de même qu'une économie dynamique, novatrice et prospère dans les cinq principaux secteurs d'activités :

- politiques budgétaires, fiscales, économiques et statistiques;
- génération de revenus;
- gestion de la dette;
- relations budgétaires intergouvernementales;
- réglementation des services financiers.

Le ministère s'assure de diriger les dépenses vers les besoins les plus pressants tout en allégeant le fardeau de la dette; appuie un régime fiscal efficient et concurrentiel; travaille de concert avec le gouvernement fédéral afin de représenter les intérêts de l'Ontario en ce qui concerne les accords fiscaux; et adopte une approche moderne et fondée sur le risque à l'égard de la réglementation du secteur des services financiers.

Le ministère améliore les services publics en permettant la prestation de services numériques, en travaillant en collaboration avec ses organismes opérationnels et ses organismes de réglementation sur les efforts de modernisation, ainsi qu'en poursuivant le travail visant à lutter contre l'économie clandestine.

Le ministère joue aussi un rôle essentiel dans l'intervention du gouvernement contre la COVID-19 et soutiendra les efforts de reprise économique après la pandémie.

Sommaire des interventions contre la COVID-19

En réponse à l'éclosion de COVID-19, le gouvernement s'est engagé à consacrer 51 milliards de dollars sur quatre ans au soutien des communautés, familles et groupes vulnérables touchés par la COVID-19. Il a également pour objet de protéger l'emploi en soutenant la viabilité économique des employeurs ainsi que le rétablissement économique et la croissance après que la propagation de la COVID-19 aura été enrayée.

Le ministère des Finances a dirigé l'élaboration de politiques ainsi que la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures fiscales et d'autres mesures de soutien et de rétablissement décrites dans le *Plan d'action de l'Ontario*, notamment :

- Octroi d'une période d'intérêt de six mois sans pénalité aux entreprises pour les paiements effectués dans le cadre de la plupart des programmes fiscaux administrés par la province et mise à la disposition des entreprises de l'Ontario d'un montant de 7,5 milliards de dollars de flux de trésorerie potentiels;
- Doublement de la prestation du Régime de revenu annuel garanti pour les personnes âgées à faible revenu pendant six mois, soit d'avril à septembre 2020, augmentant ainsi le montant maximal de la prestation de 166 $ par mois pour les personnes seules et de 332 $ par mois pour les couples;

- En collaboration avec le ministère des Collèges et Universités, report des remboursements de prêts aux étudiants en défaut de paiement et de l'accumulation des intérêts du 30 mars 2020 au 30 septembre 2020;
- Harmonisation avec l'Agence du revenu du Canada et suspension de nombreuses activités d'observation fiscale et de recouvrement pour soutenir la population et les entreprises de l'Ontario durant la COVID-19;
- Augmentation permanente de l'exemption de l'impôt-santé des employeurs, qui passe de 490 000 $ à 1 million de dollars;
- Introduction du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional afin de favoriser les investissements commerciaux dans des régions où la croissance de l'emploi de 2009 à 2019 a tardé à suivre la moyenne provinciale;
- Lancement du crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile, qui soutient les aînés qui restent chez eux grâce à des améliorations visant à rendre leur foyer plus sécuritaire et accessible;
- Prolongation des délais et modification des exigences concernant les crédits d'impôt pour le secteur des médias culturels, ce qui permet aux entreprises de demeurer admissibles malgré les retards causés par la COVID-19, et prolongation de la période de réclamation du crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche et le développement;
- Annonce de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises pour aider les petites entreprises qui ont limité leurs activités en raison de la fermeture à l'échelle de la province. La subvention prévoit un minimum de 10 000 $, jusqu'à concurrence de 20 000 $, pour les petites entreprises admissibles;
- Report de 90 jours des versements trimestriels de l'impôt foncier qui est remis aux conseils scolaires et possibilité pour les municipalités de reporter l'acquittement de l'impôt foncier de plus de 1,8 milliard de dollars pour les entreprises et les résidents locaux;
- Report des réévaluations de l'impôt foncier de 2021 pour assurer la stabilité aux contribuables qui paient de l'impôt foncier et aux municipalités de l'Ontario, tout en aidant les administrations municipales à axer leurs ressources sur des initiatives de santé publique et d'autres efforts locaux de gestion de la COVID-19;
- Réduction des taux élevés d'impôt scolaire applicable aux entreprises, ce qui permettra de réaliser des économies annuelles de plus de 450 millions de dollars et profitera à plus de 200 000 propriétés commerciales, soit 94 % de toutes les propriétés commerciales en Ontario;
- Possibilité pour les municipalités de cibler les allègements de l'impôt foncier aux petites entreprises par l'adoption d'une nouvelle sous-classe facultative pour ces dernières;
- Soutien en matière de liquidités par l'intermédiaire du Programme de prêts pour le financement des organismes publics de l'Office ontarien de financement, notamment des facilités de crédit pour appuyer le report de six mois de 1,9 milliard

de dollars en paiements des employeurs de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le ministère a également facilité l'engagement auprès du gouvernement fédéral à l'égard d'un certain nombre de mesures d'intervention contre la crise de la COVID-19, notamment :

- Des mesures de soutien de plus de 7 milliards de dollars en espèces et en nature en vertu du Cadre de relance sécuritaire, ce qui contribue aux dépistages, à la recherche des contacts, à d'autres services de soins de santé et à la fourniture de l'équipement de protection nécessaire pour prévenir la propagation de la COVID-19;
- Un engagement fédéral de plus de 1,1 milliard de dollars à fournir une prime liée à la pandémie pour soutenir les travailleurs de première ligne et vérification visant à s'assurer que les paramètres du programme fédéral soutenaient les travailleurs dans les secteurs et les emplois essentiels;
- Un partenariat avec le gouvernement fédéral pour offrir aux petites entreprises 976 millions de dollars en allègement au titre des loyers dans le cadre de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial.

Le ministère des Finances continue de jouer un rôle de leadership dans les plans de reprise économique, notamment en mettant en œuvre les mesures annoncées dans le Budget de 2021.

Secteurs d'activités du ministère

Politiques budgétaires, fiscales et économiques

Le ministère fournit des analyses et des conseils budgétaires, économiques et fiscaux et gère l'élaboration de divers rapports publics, notamment le Budget de l'Ontario, les *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario*, le Rapport trimestriel des finances de l'Ontario et les *Comptes économiques de l'Ontario*.

Administration et surveillance des revenus

Le ministère supervise des revenus annuels de plus de 150 milliards de dollars, y compris ceux de ses organismes opérationnels (p. ex., la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, la Régie des alcools de l'Ontario et la Société ontarienne du cannabis) et surveille l'application des lois fiscales administrées par la province.

Gestion de la dette

Par l'entremise de l'Office ontarien de financement, le ministère gère le programme d'emprunt et de la dette de la province et assume des fonctions centralisées de services bancaires et de gestion de la trésorerie au nom du gouvernement.

Relations budgétaires intergouvernementales

Le ministère fournit des recommandations sur les accords fiscaux intergouvernementaux pour faire progresser les priorités du gouvernement provincial auprès de ses homologues fédéraux et municipaux. Par exemple, le ministère appuie la participation de l'Ontario aux réunions des ministres des Finances fédéral-provinciaux-territoriaux sur une base régulière et aux négociations relatives aux principaux transferts fédéraux, comme le Transfert canadien en matière de santé.

Réglementation des services financiers

Le ministère veille à la réglementation efficace et efficiente du secteur des services financiers, notamment les assureurs, les régimes de retraite, les *credit unions*, les maisons de courtage d'hypothèques et les marchés financiers, et supervise les organismes de réglementations associés (p. ex., la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers).

Plan stratégique 2021-2022

Priorités du ministère

Le ministère des Finances continuera de travailler avec ses partenaires afin de soutenir la croissance à long terme ainsi que les priorités du gouvernement dans le contexte de la pandémie actuelle.

Gérer les finances de l'Ontario d'une manière responsable

- S'assurer de l'harmonisation de la politique fiscale du gouvernement avec les principes directeurs de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*.
- Soutenir la transparence et la responsabilité par l'élaboration et la publication de documents clés en temps opportun comme le Budget de l'Ontario, le Rapport trimestriel des finances de l'Ontario, les *Comptes économiques de l'Ontario* et le *Rapport sur les perspectives économiques à long terme de l'Ontario*.
- Surveiller les mesures de l'Agence du revenu du Canada (ARC) prises à l'égard de la COVID-19 ainsi que leurs répercussions possibles en Ontario, y compris la numérisation des services, l'adoption des programmes d'avantages fiscaux, la gestion des données et les modifications aux activités d'observation fiscale.
- Travailler afin de soutenir le Groupe de travail sur la création de valeur pour cerner, évaluer et examiner des possibilités de création de valeur à l'échelle du gouvernement pour générer d'importants revenus supplémentaires de sources non fiscales pour la province.

Appuyer les travailleurs et les familles

- Apporter des modifications pour abaisser les coûts de l'assurance-automobile afin que les conducteurs puissent avoir plus de choix et de contrôle sur leurs primes, et pour favoriser une plus grande concurrence et l'innovation au sein du marché de l'assurance.
- Mettre temporairement en œuvre le crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation pour 2021 dans le but de faciliter la formation dont les employés ont besoin pour réussir sur le marché du travail.
- Diriger des initiatives qui favorisent l'efficacité et améliorent la prestation de programmes d'avantages sociaux fondés sur le revenu en faisant progresser l'utilisation des services numériques axés sur le client et du système automatisé de vérification du revenu du ministère.

Soutenir l'économie

- Mettre en œuvre le doublement temporaire récemment annoncé du taux de crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional afin d'augmenter le soutien de l'investissement régional.

- Réaliser un examen et mener des consultations auprès des intervenants afin de trouver des occasions d'accroître l'exactitude et la stabilité des évaluations foncières et de soutenir un contexte commercial concurrentiel au sein du régime d'impôts fonciers, ainsi que renforcer la gouvernance et la reddition de comptes de la Société d'évaluation foncière des municipalités.
- Continuer de soutenir les objectifs du gouvernement visant à réduire les obstacles réglementaires et les formalités administratives de 25 pour cent afin de stimuler la croissance des entreprises et l'investissement en Ontario.
- Examiner et mettre en œuvre les principales recommandations du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers visant à moderniser le cadre réglementaire des marchés financiers.
- Respecter les recommandations formulées par le Groupe de travail sur la réduction du fardeau réglementaire, établi par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, afin d'accroître la compétitivité des entreprises en Ontario en permettant au secteur des placements de réaliser des économies de temps et d'argent.
- Protéger les investisseurs du risque financier en mettant en œuvre un cadre réglementaire qui exigerait que chaque personne qui porte les titres de planificateur financier et de conseiller financier obtienne un titre de compétence approuvé.
- S'attaquer au blanchiment d'argent en aidant de façon proactive l'ARC à résoudre les problèmes de non-conformité dans le secteur immobilier.
- Continuer de surveiller l'efficacité des mesures de soutien fiscal pour les entreprises de l'Ontario et les répercussions des réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés, y compris les déductions accélérées pour les investissements en capital.

Soutenir la modernisation

- Continuer de permettre aux contribuables de transmettre leur déclaration de revenus avec signature électronique par télécopieur ou sous forme électronique pendant la pandémie de la COVID-19 pour réduire les interactions en personne.
- Mettre en œuvre un système de paiement et de dépôt des documents électroniques pour les programmes d'impôt et les autres programmes afin de réduire les formalités administratives pour la population de l'Ontario et de promouvoir la transformation numérique.
- Diriger l'examen approfondi du secteur des boissons alcoolisées du gouvernement afin d'offrir plus de choix et de commodité aux consommateurs ainsi que plus d'occasions aux entreprises.
- Consulter les intervenants pour établir une stratégie concernant les jeux de hasard légaux en ligne axée sur le consommateur qui reflète ses préférences tout en veillant à la mise en place des protections appropriées.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère s'engage à soutenir les efforts de reprise économique de la province, en partie par l'entremise des activités annoncées dans le Budget de 2021.

Le ministère des Finances continuera de s'assurer de l'harmonisation de la politique fiscale du gouvernement avec les principes directeurs de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, ainsi que de soutenir la transparence et la responsabilité par la publication de rapports en temps opportun dans les documents budgétaires et économiques clés. Il mettra également en œuvre les mesures d'allègement fiscal indiquées ci-dessus.

Le ministère s'est engagé à surveiller les mesures de l'Agence du revenu du Canada (ARC) prises à l'égard de la COVID-19 ainsi que leurs répercussions possibles en Ontario, notamment la numérisation des services, la gestion des données et les modifications aux activités d'observation fiscale. Il continuera aussi de fournir aux contribuables des offres de services qui réduisent les interactions en personne.

Le Programme du Trésor s'assure que les paiements essentiels aux partenaires du secteur parapublic de la province et que les droits attribués à titre personnel sont effectués en temps opportun. L'Office ontarien de financement conservera des réserves de liquidités afin de répondre à la demande des programmes d'allègement de la province liés à la COVID-19 et de satisfaire aux besoins imprévus ou accélérés.

En raison des répercussions sanitaires et économiques de la COVID-19, le ministère doit continuer de se tourner activement vers ses partenaires de l'Ontario et du Canada pour assurer une coopération soutenue avec le gouvernement fédéral, entre les autres provinces et territoires, ainsi qu'avec les partenaires municipaux.

Le ministère continuera de fournir aux organismes une supervision et un soutien coordonnés en matière d'intervention contre les répercussions de la COVID-19 sur leurs activités et leurs services. Il collaborera aussi avec les organismes de réglementation et le secteur afin de veiller à ce que les consommateurs et les entreprises soient protégés et soutenus, en plus de bénéficier des mesures d'allègement nécessaires pendant l'éclosion de la COVID-19.

Remarque : Le gouvernement a affecté l'entièreté du fonds de prévoyance pour le secteur de la santé en raison de la COVID-19, du fonds pour l'intervention contre la pandémie et du Fonds de soutien à la population et à l'emploi durant la COVID-19 pour 2021-2022. Par conséquent, le Budget des dépenses du ministère des Finances ne contient aucune provision pour le Fonds de soutien à la population et à l'emploi au cours de l'exercice à venir.

Organigramme du ministère des Finances

1. Ministre des Finances
   - 1.1. Adjoint parlementaire
   - 1.2. Chef de cabinet
   - 1.3. Président-directeur général, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
   - 1.4. Président, Tribunal des services financiers
   - 1.5. Président, Régie des alcools de l'Ontario
   - 1.6. Président, Société des loteries et des jeux de l'Ontario
   - 1.7. Président, Autorité ontarienne de réglementation des services financiers
   - 1.8. Président, Société ontarienne du cannabis
   - 1.9. Président, Office ontarien de financement
     - 1.9.1. Directeur général, Office ontarien de financement
       - 1.9.1.1. Sous-ministre adjoint, Division du financement général et de l'analyse financière en matière d'électricité
   - 1.10. Président, Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
     - 1.10.1. Directeur général et vice-président, Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
   - 1.11. Sous-ministre des Finances
     - 1.11.1. Conseiller spécial en politiques et attaché de direction
     - 1.11.2. Directeur de l'information, Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux (relève du Secrétariat du Conseil du Trésor et, par structure matricielle, du ministère des Finances)
     - 1.11.3. Directeur, Direction des services juridiques (relève du ministère du Procureur général et, par structure matricielle, du ministère des Finances)
     - 1.11.4. Sous-ministre adjoint, Communications des organismes centraux (relève du Bureau du Conseil des ministres et du Secrétariat du Conseil du Trésor ainsi que, par structure matricielle, du ministère des Finances)
     - 1.11.5. Directeur, Direction des services de communications (relève par structure matricielle du sous-ministre adjoint, Communications des organismes centraux)
     - 1.11.6. Sous-ministre adjoint, Bureau des politiques de réglementation et des relations avec les organismes
       - 1.11.6.1. Sous-ministre adjoint, Division des politiques en matière de sécurité du revenu et de régimes de retraite
       - 1.11.6.2. Sous-ministre adjoint, Division des politiques en matière de services financiers
       - 1.11.6.3. Sous-ministre adjoint, Division des entreprises publiques
     - 1.11.7. Sous-ministre adjoint, Bureau des taxes, des avantages fiscaux et des relations municipales en matière de finances
       - 1.11.7.1. Sous-ministre adjoint, Division des stratégies, de la gestion des services et des politiques relatives aux programmes
       - 1.11.7.2. Sous-ministre adjoint, Division de l'observation fiscale et des avantages fiscaux
       - 1.11.7.3. Sous-ministre adjoint, Division des relations provinciales-municipales en matière de finances
       - 1.11.7.4. Sous-ministre adjoint, Division des politiques fiscales
     - 1.11.8. Sous-ministre adjoint et directeur général de l'administration, Division des services ministériels et de la qualité des services
     - 1.11.9. Sous-ministre adjoint et économiste en chef, Bureau des politiques économiques
     - 1.11.10. Sous-ministre adjoint, Bureau du budget

Organismes, conseils et commissions (OCC)

L'**Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF)** est un organisme de réglementation du secteur des services financiers qui travaille à renforcer la protection des consommateurs, des investisseurs, des administrateurs de régimes de retraite et des bénéficiaires de régimes de retraite, à accroître l'efficacité réglementaire et à réduire le fardeau pour les entreprises.

L'ARSF travaille étroitement avec ses entités réglementées et le ministère des Finances pour offrir des mesures d'allègement et de soutien au secteur des services financiers de l'Ontario et invite les intervenants des secteurs à consulter l'ARSF sur des moyens de mieux soutenir les consommateurs et les entreprises pendant la pandémie de la COVID-19.

Le **Tribunal des services financiers (TSF)** est un organisme juridictionnel indépendant qui entend les appels des décisions et qui tient des audiences pour examiner les décisions proposées du directeur général de l'ARSF ou des anciennes Autorités, du surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario ou de la Société ontarienne d'assurance-dépôts.

Le TSF continue de fonctionner efficacement et a modifié ses activités pour réagir à l'évolution de la pandémie de la COVID-19.

La **Société ontarienne de gestion des placements (SOGP)** a été constituée en vertu de la loi à titre de personne morale sans capital-actions qui agit sans lien de dépendance avec le gouvernement. Il s'agit d'un organisme consolidé dans les livres du gouvernement qui fournit des services de gestion de placements et de conseils en placements à ses membres conformément à la *Loi de 2015 sur la Société ontarienne de gestion des placements* et à ses règlements.

La SOGP continue de gérer les fonds et d'acquérir de nouveaux clients pendant la pandémie.

La **Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)** est responsable de l'importation, de la distribution et de la vente d'alcool en Ontario d'une manière efficace et socialement responsable. Son réseau de vente au détail est composé de plus de 660 magasins de détail, plus de 380 magasins-agences ainsi que des ventes en ligne réalisées par l'entremise du site LCBO.com. La LCBO est le grossiste exclusif de plus de 450 épiceries et services alimentaires, ainsi que de bars et restaurants autorisés.

Le ministère a surveillé et supervisé activement les efforts d'intervention contre la COVID-19 de la LCBO. La LCBO a mis en place certaines mesures visant à protéger la santé et le bien-être de ses employés et de ses clients.

La **Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC)** est le grossiste et détaillant en ligne exclusif responsable de vendre du cannabis récréatif dans la province.

Le ministère a surveillé et supervisé activement les efforts d'intervention contre la COVID-19 de la OCRC. La SOVC a élargi sa couverture de livraison express, directe et sans frais pour le site OCS.ca, tout en respectant les pratiques exemplaires relatives à la COVID-19.

La **Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)** est la continuité juridique de l'ancienne société Ontario Hydro, chargée de la gestion de sa dette et d'autres responsabilités. La SFIEO poursuit ses activités de manière efficace durant la pandémie.

L'**Office ontarien de financement (OOF)** effectue des activités d'emprunts, d'investissements, de gestion de la trésorerie et de gestion des risques pour la province. Il offre également des conseils et des services financiers à d'autres parties du gouvernement, notamment la SFIEO et Infrastructure Ontario, et accorde des prêts à des organismes publics.

L'OOF poursuit ses activités de manière efficace durant la pandémie et continue de veiller à ce que les paiements essentiels aux partenaires du secteur parapublic de la province, y compris les fournisseurs de soins de santé, ainsi que les droits attribués à titre personnel, soient financés en temps opportun.

La **Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG)** mène et gère les activités relatives aux jeux en Ontario, y compris les jeux de casino, les loteries, les jeux en ligne par l'entremise de la plateforme OLG.ca et les jeux électroniques dans des centres de jeux de bienfaisance. Elle soutient aussi l'industrie des courses de chevaux.

Tout en protégeant la santé et la sécurité de ses clients et de ses employés, l'OLG a renforcé davantage son offre numérique et achevé le déploiement de nouveaux terminaux de loterie. En réponse à la période sans précédent vécue pendant la COVID-19, l'OLG a également apporté son soutien à ses partenaires de la vente au détail en retournant tous les profits des trois premiers mois suivant le lancement d'un nouveau produit et en prolongeant le financement des 15 hippodromes de l'Ontario jusqu'en 2026.

La **Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO)** réglemente les marchés financiers de la province, comme les marchés des actions, des titres à revenu fixe et des instruments dérivés.

La CVMO poursuit ses activités de manière efficace durant la pandémie, notamment la mise en œuvre des initiatives de réduction du fardeau de son Rapport sur l'allègement du fardeau réglementaire de 2019, qui allègera le fardeau réglementaire pour les participants au marché.

Données financières détaillées

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022

(M$)	Dépenses prévues du ministère 2021-2022
Approbations – COVID-19	**35,0**
Autres – Fonctionnement	**14 756,9**
Immobilisations	**13,6**
TOTAL	**14 805,5**

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

CRÉDITS / PROGRAMMES	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions* 2020-2021 $	Chiffres réels provisoires* 2020-2021 $	Chiffres réels* 2019-2020 $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	34 466 900	(1 931 400)	(5,3)	36 398 300	65 125 100	39 153 727
Politiques de réglementation et des relations avec les organismes	21 828 800	(210 800)	(1,0)	22 039 600	18 928 400	16 977 529
Politiques économiques, budgétaires et financières	16 090 000	(245 238 100)	(93,8)	261 328 100	349 044 300	147 361 223
Taxes, avantages fiscaux et relations municipales en matière de finances	1 003 956 000	21 077 000	2,1	982 879 000	1 056 814 300	916 241 589
Soutien à la population et à l'emploi	-	(4 965 600 000)	(100,0)	4 965 600 000	241 200 000	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	**1 076 341 700**	**(5 191 903 300)**	**(82,8)**	**6 268 245 000**	**1 731 112 100**	**1 119 734 068**
Crédits législatifs :						
Programme du Trésor	12 419 223 900	12 090 900	0,1	12 407 133 000	11 659 387 836	11 610 130 672
Autres crédits législatifs	50 783 914	-		50 783 914	37 585 700	103 817 743
Total – Charges de fonctionnement	**13 546 349 514**	**(5 179 812 400)**	**(27,7)**	**18 726 161 914**	**13 428 085 636**	**12 833 682 483**
Redressements de consolidation – Société ontarienne de gestion des placements	184 771 500	24 681 600	15,4	160 089 900	140 123 000	87 484 074
Redressement de consolidation – Office ontarien de financement	27 211 300	-		27 211 300	27 211 300	26 054 083
Redressement de consolidation – Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	121 539 900	3 009 200	2,5	118 530 700	120 463 500	110 799 741
Redressement de consolidation – Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	108 454 600	253 357 500	174,8	(144 902 900)	(213 645 788)	(9 869 600)
Autres redressements – Commission des services financiers de l'Ontario	-	-		-	-	17 104 461
Redressement de consolidation – portefeuille immobilier général	-	-		-	-	(13 070 536)
Redressement de consolidation – portefeuille immobilier général pour l'Office ontarien de financement	(2 212 900)	(43 400)	(2,0)	(2 169 500)	(2 169 500)	-
Redressement de consolidation – Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	94 934 200	559 200	0,6	94 375 000	85 185 800	64 289 028
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-		-	-	(1 201 645)
Redressement de consolidation – Programme du Trésor	885 973 200	(93 069 500)	(9,5)	979 042 700	983 459 500	983 774 270
Redressement de consolidation – Programme du Trésor – Capitalisation des intérêts pour d'autres secteurs	(175 130 300)	11 717 100	6,3	(186 847 400)	(186 847 400)	(99 263 153)
Total des charges de fonctionnement, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**14 791 891 014**	**(4 979 600 700)**	**(25,2)**	**19 771 491 714**	**14 381 866 048**	**13 999 783 206**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	1 000	-		1 000	-	-
Politiques de réglementation et des relations avec les organismes	20 000 000	-		20 000 000	-	-
Taxes, avantages fiscaux et relations municipales en matière de finances	650 000	-		650 000	1 190 000	450 000
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**20 651 000**	**-**		**20 651 000**	**1 190 000**	**450 000**
Crédits législatifs	35 700 000	(1 500 000)	(4,0)	37 200 000	35 117 000	36 639 248
Total – Actifs de fonctionnement	**56 351 000**	**(1 500 000)**	**(2,6)**	**57 851 000**	**36 307 000**	**37 089 248**

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)

CRÉDITS / PROGRAMMES	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 %	Prévisions* 2020-2021 $	Chiffres réels provisoires* 2020-2021 $	Chiffres réels* 2019-2020 $
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Politiques économiques, budgétaires et financières	-	(1,000)	(100.0)	1,000	-	-
Taxes, avantages fiscaux et relations municipales en matière de finances	1,000	-		1,000	-	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	**1,000**	**(1,000)**	**(50.0)**	**2,000**	**-**	**-**
Crédits législatifs						
Autres crédits législatifs	1,000	-		1,000	-	2,637,609
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**2,000**	**(1,000)**	**(33.3)**	**3,000**	**-**	**2,637,609**
Redressements de consolidation – Société ontarienne de gestion des placements	675,000	(325,000)	(32.5)	1,000,000	1,167,000	569,992
Redressement de consolidation – Office ontarien de financement	699,000	54,000	8.4	645,000	597,000	611,000
Redressement de consolidation – Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	8,781,000	2,944,800	50.5	5,836,200	7,640,000	4,127,102
Autres redressements – Commission des services financiers de l'Ontario	-	-		-	-	3,359,753
Redressement de consolidation – Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	3,422,000	1,109,000	47.9	2,313,000	1,980,000	1,380,526
Total des charges d'immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**13,579,000**	**3,781,800**	**38.6**	**9,797,200**	**11,384,000**	**12,685,982**
BIENS IMMOBILISÉS						
Politiques économiques, budgétaires et financières	-	(1,000)	(100.0)	1,000	-	-
Taxes, avantages fiscaux et relations municipales en matière de finances	1,000	-		1,000	-	-
Total à voter du ministère – Biens immobilisés	**1,000**	**(1,000)**	**(50.0)**	**2,000**	**-**	**-**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**14,805,470,014**	**(4,975,818,900)**	**(25.2)**	**19,781,288,914**	**14,393,250,048**	**14,012,469,188**

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

Communiquer avec nous

Si vous avez des questions concernant les programmes et (ou) les services du ministère des Finances, consultez le site www.ontario.ca/finances ou communiquez avec le ministère des Finances par les moyens suivants :

Téléphone	1 866 668-8297 ou 1 800 263-7776 (par téléimprimeur)
Courriel	financecommunications.fin@ontario.ca
Par la poste	Ministère des Finances 95, rue Grosvenor Toronto (Ontario) M7A 1Y8

Annexe : Rapport annuel 2020-2021

Ministère des Finances

Résultats 2020-2021

Gérer les finances de l'Ontario d'une manière responsable

- Publication du Budget de 2020, des *Finances du premier trimestre de 2020-2021,* des *Finances du troisième trimestre de 2020-2021,* des *Comptes économiques de l'Ontario* et du Budget 2de 021. Dans le Budget de 2021, le gouvernement a prévu un déficit de 38,5 milliards de dollars en 2020-2021, soit le même montant que les prévisions présentées dans le Budget de 2020.
- Dans les Budgets de 2020 et de 2021, présentation de trois scénarios économiques et fiscaux aussi transparents que possible au sujet de l'incertitude qui persiste dans l'économie mondiale et des risques que cela présente pour les finances de la province.
- Les cotes de crédit de la province ont été vérifiées par les quatre agences de notation (c.-à-d. Moody's, DBRS, S&P et Fitch).
- Travail avec les provinces et le gouvernement fédéral pour assurer la collaboration et un soutien adéquat en réponse à la pandémie de la COVID-19.
- Défense des priorités de l'Ontario au sein de la fédération, y compris établir une position et des approches communes avec les autres provinces au sujet des arrangements fiscaux (p. ex., Transfert canadien en matière de santé et stabilisation fiscale).
- Émission d'Obligations vertes d'une valeur de 1,5 milliard de dollars le 6 octobre 2020 et de 1,25 milliard de dollars le 28 janvier 2021 (à l'heure actuelle, l'Ontario est le plus important émetteur d'Obligations vertes en dollar canadien).
- Achèvement du programme d'emprunt annuel du gouvernement, au moyen d'un emprunt de 59,8 milliards de dollars au 31 mars 2021, y compris un emprunt préalable de 6,1 milliards de dollars, et maintien de la réserve de liquidité afin de financer les programmes d'allègement du gouvernement liés à la pandémie ainsi que les importantes échéances à venir.
- Remise d'une dette de 10,9 milliards de dollars avec des échéances d'au moins 30 ans au 31 mars 2021 pour assurer une meilleure certitude à l'égard des paiements d'intérêts à long terme.
- Recouvrement de plus de 1,9 milliard de dollars ciblant les revenus non déclarés ou sous-déclarés depuis 2013-2014 au moyen d'un accord avec l'Agence du revenu du Canada (un rendement du capital investi de 4,7 pour 1 au 31 décembre 2020).
- Au 31 janvier 2021, recouvrement d'environ 1 milliard de dollars d'impôt à payer et de dettes non fiscales dus à la province et, au 31 janvier 2021, attribution de plus de 100 millions de dollars par les activités de vérification et d'inspection.

- Au 31 janvier 2021, saisie de plus de 60 millions de grammes de produits du tabac non réglementés avec une valeur fiscale de 11,2 millions de dollars.
- Appui du Groupe de travail sur la création de valeur, créé afin de cerner et d'étudier des occasions novatrices de générer des revenus récurrents de sources non fiscales. Ces revenus peuvent être réinvestis dans les services gouvernementaux essentiels comme les soins de santé, l'éducation, les routes et le transport en commun.

Appuyer les travailleurs et les familles

- Lancement pendant l'année d'imposition 2021 du crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile, qui soutiendra les aînés qui restent chez eux grâce à des améliorations visant à rendre leur foyer plus sécuritaire et accessible.
- Proposition d'un soutien accru provisoire fourni par l'entremise du crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allégement des dépenses (crédit d'impôt ASGE) pour 2021.
- Proposition d'un nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation provisoire pour 2021 afin de faciliter l'accès des personnes à la formation dont elles ont besoin pour réussir.
- Gel des taux de la taxe sur la bière jusqu'au 1er mars 2022 et annulation de l'augmentation des taux de taxe de base sur les vins.
- Conservation de la structure et de l'enveloppe du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario pour l'exercice budgétaire municipal de 2021 afin d'assurer une stabilité. De plus, conservation de l'enveloppe de financement du programme, permettant de consacrer 5 millions de dollars supplémentaires en soutien ciblé à des municipalités rurales et du Nord aux prises avec des difficultés, y compris les collectivités agricoles rurales.
- Réduction de 450 millions de dollars par année des taux élevés de l'impôt scolaire applicable aux entreprises (ISE), à compter de 2021. Cela représente une réduction de 30 pour cent pour les nombreuses entreprises assujetties au taux le plus élevé de l'ISE en 2020, et ces changements profitent à plus de 200 000 propriétés commerciales, soit 94 pour cent de toutes les propriétés commerciales en Ontario.
- Report de la mise à jour prévue de l'évaluation foncière en 2021 pour offrir une stabilité aux contribuables qui paient de l'impôt foncier et aux municipalités, aidant ainsi les administrations municipales à axer leurs ressources sur des initiatives de santé publique et d'autres efforts locaux visant à gérer la COVID-19.
- Annonce du report de 90 jours des versements trimestriels remis aux conseils scolaires au titre de l'impôt foncier prélevé aux fins scolaires. Les municipalités ont ainsi disposé d'une marge de manœuvre pour pouvoir à leur tour offrir aux

entreprises et aux résidents locaux un report de l'acquittement de l'impôt foncier d'une valeur de plus de 1,8 milliard de dollars en 2020.

- Offre, en collaboration avec le ministère des Collèges et Universités, d'un allègement temporaire à l'égard des intérêts et des remboursements des prêts aux emprunteurs en défaut de paiement au titre du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario.
- Permission accordée aux sociétés d'assurance-automobile d'offrir des rabais sur les primes d'assurance aux conducteurs pendant un an après une situation d'urgence déclarée, permettant aux assureurs de partager les économies avec les conducteurs en raison d'un nombre réduit de véhicules sur la route et de collisions.
- Renforcement de l'intégrité des revenus de l'impôt foncier scolaire en s'assurant que les données à l'échelle de la province sont disponibles et accessibles à des fins d'analyse détaillée.
- Poursuite de l'examen des possibilités d'améliorer l'accès aux programmes axés sur le revenu en adoptant une approche fondée sur les citoyens tout en veillant à l'administration efficace des programmes.

Soutenir l'économie

- Augmentation permanente de l'exonération au titre de l'impôt-santé des employeurs, aidant les employeurs à survivre à la pandémie et à établir une base plus solide pour la croissance des entreprises et l'embauche dans l'avenir.
- Travail en partenariat avec le gouvernement fédéral afin d'offrir un allègement au titre des loyers aux propriétaires d'immeubles commerciaux et à leurs locataires au cours des six premiers mois de la pandémie en vertu de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial aux petites entreprises.
- Prolongation temporaire de certaines échéances et modification de certaines exigences relatives aux crédits d'impôt pour le secteur des médias culturels afin d'aider les entreprises à conserver leur admissibilité aux crédits d'impôt malgré les retards causés par la COVID-19.
- Prolongation temporaire de la période de déclaration pour demander le crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche-développement.
- Mise en œuvre du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional afin de favoriser les investissements commerciaux dans des régions de la province où la croissance de l'emploi de 2009 à 2019 a tardé à suivre la moyenne provinciale (et, par la suite, proposition de doubler temporairement le taux du crédit d'impôt).
- Création et soutien d'un groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers afin d'examiner la *Loi sur les valeurs mobilières*, qui est désuète, pour la première fois depuis plus de 15 ans. Le groupe de travail a

présenté un rapport final au ministre contenant 74 recommandations visant la modernisation du cadre réglementaire des marchés financiers de l'Ontario.

- Participation à la réalisation de l'objectif du gouvernement consistant à réduire le fardeau réglementaire auquel font face les entreprises et à réduire les coûts de conformité aux règlements (y compris des économies d'environ 4 millions découlant de la réduction des formalités administratives en lien avec les changements apportés à la *Loi sur les régimes de retraite* en 2020-2021).
- Prolongation des mesures d'allègement fiscal temporaires afin d'encourager la participation du secteur privé dans la consolidation du secteur de la distribution d'électricité de l'Ontario, de réduire les tarifs d'électricité et d'améliorer les services aux consommateurs grâce à l'innovation et à des gains d'efficience.
- Tenue de consultations sur la modernisation de la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques* et dépôt de la nouvelle *Loi de 2020 sur les caisses populaires et les credit unions*.
- Orientation des interventions du gouvernement à l'égard d'enjeux, y compris la politique fiscale, les relations commerciales, les mesures de soutien aux entreprises, le fardeau réglementaire et le logement, et mise en œuvre de nouveaux moyens pour offrir des services de données et de statistiques rentables et transparents.
- Accroissement de la transparence et de la responsabilisation grâce à de meilleurs rapports économiques, y compris un nouveau service de courriel d'inscription et des rapports publics élargis sur l'économie, le marché du travail et les données démographiques.
- Soutien des consultations sur un nouveau cadre destiné au secteur des services financiers visant à exiger que les personnes qui portent les titres de planificateur financier et de conseiller financier obtiennent un titre de compétence approuvé.
- Choix et commodité accrus pour les consommateurs et plus d'occasions pour les entreprises en élargissant la vente de boissons alcoolisées dans des comptoirs express de la LCBO supplémentaires afin d'atteindre un total de près de 400 points de vente dans la province.
- Collaboration avec le ministère du Procureur général pour soutenir le secteur des produits alcoolisés et de l'hôtellerie en permettant aux bars et aux restaurants d'inclure de l'alcool dans les commandes de repas à emporter et de livraison sur une base permanente et en offrant une souplesse pour la livraison à domicile de produits alcoolisés.
- Offre de services d'administration des prêts au ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines pour son prêt provincial de 1,3 milliard de dollars visant à appuyer un projet connectant 16 collectivités éloignées des Premières Nations du Nord-Ouest au réseau électrique de l'Ontario.
- Soutien du plan d'électricité complet présenté dans le Budget de 2020, y compris l'initiative de modification des coûts des énergies renouvelables du ministère de

l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines pour aider les moyens et grands employeurs commerciaux et industriels.

Soutenir la modernisation

- Annonce de changements visant à simplifier l'expérience des consommateurs à l'égard de l'assurance-automobile en facilitant l'utilisation de communications électroniques, y compris l'annulation par voie électronique de polices d'assurance-automobile, et du commerce électronique par les compagnies d'assurance dans le cadre de leurs activités avec leurs clients.
- Annonce de la conception d'un « bac à sable » pour le secteur de l'assurance-automobile, administré par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF), afin d'accroître l'innovation et la concurrence en permettant aux assureurs de mettre à l'essai de nouveaux produits et (ou) processus adaptés à l'évolution de la demande des consommateurs.
- Collaboration avec l'ARSF pour abroger les lignes directrices concernant l'assurance-automobile de l'ancienne Commission des services financiers de l'Ontario en matière d'assurance fondée sur l'utilisation afin de permettre aux assureurs de mettre en place des programmes novateurs et modernes qui reflètent mieux l'évolution des habitudes de conduite des consommateurs attribuable à la COVID-19.
- Mise sur pied de la stratégie Priorité au numérique qui permettra d'offrir des services simplifiés, accélérés et améliorés en éliminant les processus désuets et en réduisant le fardeau administratif et les coûts.
- Réalisation d'un examen et de consultations auprès des intervenants afin de trouver des occasions d'accroître l'exactitude et la stabilité des évaluations foncières, de soutenir un contexte commercial concurrentiel ainsi que de renforcer la gouvernance et la reddition de comptes de la Société d'évaluation foncière des municipalités.
- Lancement des consultations sur les produits du tabac non réglementés pour contribuer à l'élaboration d'une future stratégie sur les produits du tabac fabriqués en Ontario.
- Collaboration avec le ministère du Procureur général pour lancer les consultations qui éclaireront l'établissement d'un marché en ligne pour les jeux sur Internet en Ontario qui est compétitif tout en protégeant les consommateurs.
- Poursuite de la collaboration avec le ministère du Procureur général afin de mettre en œuvre un modèle de magasins de détail de cannabis privé strictement réglementé assorti de règles visant à protéger les enfants et les jeunes ainsi que les collectivités et à lutter contre la contrebande.
- Remise d'environ 4 millions de dollars aux municipalités en financement direct afin de contribuer aux coûts de mise en œuvre associés à la légalisation du cannabis récréatif (et respect de l'engagement final du Fonds ontarien de préparation à la légalisation du cannabis de fournir 50 pour cent de l'excédent

aux municipalités si la portion ontarienne de l'accise fédérale pour le cannabis récréatif dépassait 100 millions de dollars au cours des deux premières années de légalisation).

- Collaboration avec le ministère du Procureur général pour mettre à jour la *Loi sur les régimes de retraite* et la *Loi portant réforme du droit des successions* afin de préciser que certaines désignations électroniques sont permises pour certains produits financiers, comme les régimes d'épargne-retraite, les fonds de revenu de retraite et les comptes d'épargne libre d'impôt.

Intervention contre la COVID-19

En réponse à l'éclosion de COVID-19, le gouvernement s'est engagé à consacrer 51 milliards de dollars sur quatre ans au soutien des groupes vulnérables, des collectivités et des familles touchés par la COVID-19, ainsi qu'à protéger l'emploi en soutenant la viabilité économique des employeurs ainsi que le rétablissement économique et la croissance après que la propagation du virus aura été enrayée.

Le ministère des Finances a dirigé l'élaboration de politiques ainsi que la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures fiscales et d'autres mesures de soutien et de rétablissement décrites dans le Plan d'action de l'Ontario, notamment :

- Octroi d'une période d'intérêt de six mois sans pénalité aux entreprises pour les paiements effectués dans le cadre de la plupart des programmes fiscaux administrés par la province et mise à la disposition des entreprises de l'Ontario d'un montant de 7,5 milliards de dollars de flux de trésorerie potentiels;
- Doublement de la prestation du Régime de revenu annuel garanti pour les personnes âgées à faible revenu pendant six mois, soit d'avril à septembre 2020, augmentant ainsi le montant maximal de la prestation de 166 $ par mois pour les personnes seules et de 332 $ par mois pour les couples;
- En collaboration avec le ministère des Collèges et Universités, report des remboursements de prêts aux étudiants en défaut de paiement et de l'accumulation des intérêts du 30 mars 2020 au 30 septembre 2020;
- Harmonisation avec l'Agence du revenu du Canada et suspension de nombreuses activités d'observation fiscale et de recouvrement pour soutenir la population et les entreprises de l'Ontario durant la COVID-19;
- Augmentation permanente de l'exemption de l'impôt-santé des employeurs, qui passe de 490 000 $ à 1 million de dollars;
- Introduction du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional afin de favoriser les investissements commerciaux dans des régions où la croissance de l'emploi de 2009 à 2019 a tardé à suivre la moyenne provinciale;
- Lancement du crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile, qui soutient les aînés qui restent chez eux grâce à des améliorations visant à rendre leur foyer plus sécuritaire et accessible;

- Prolongation des délais et modification des exigences concernant les crédits d'impôt pour le secteur des médias culturels, ce qui permet aux entreprises de demeurer admissibles malgré les retards causés par la COVID-19, et prolongation de la période de réclamation du crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche et le développement;
- Annonce de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises pour aider les petites entreprises qui ont limité leurs activités en raison de la fermeture à l'échelle de la province. La subvention prévoit un minimum de 10 000 $, jusqu'à concurrence de 20 000 $, pour les petites entreprises admissibles;
- Report de 90 jours des versements trimestriels de l'impôt foncier qui est remis aux conseils scolaires et possibilité pour les municipalités de reporter l'acquittement de l'impôt foncier de plus de 1,8 milliard de dollars pour les entreprises et les résidents locaux;
- Report des réévaluations de l'impôt foncier de 2021 pour assurer la stabilité aux contribuables qui paient de l'impôt foncier et aux municipalités de l'Ontario, tout en aidant les administrations municipales à axer leurs ressources sur des initiatives de santé publique et d'autres efforts locaux de gestion de la COVID-19;
- Réduction des taux élevés d'impôt scolaire applicable aux entreprises, ce qui permettra de réaliser des économies annuelles de plus de 450 millions de dollars et profitera à plus de 200 000 propriétés commerciales, soit 94 % de toutes les propriétés commerciales en Ontario;
- Possibilité pour les municipalités de cibler les allègements de l'impôt foncier aux petites entreprises par l'adoption d'une nouvelle sous-classe facultative pour ces dernières;
- Soutien en matière de liquidités par l'intermédiaire du Programme de prêts pour le financement des organismes publics de l'Office ontarien de financement, notamment des facilités de crédit pour appuyer le report de six mois de 1,9 milliard de dollars en paiements des employeurs de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le ministère a également facilité l'engagement auprès du gouvernement fédéral à l'égard d'un certain nombre de mesures d'intervention contre la crise de la COVID-19, notamment :

- Des mesures de soutien de plus de 7 milliards de dollars en espèces et en nature en vertu du Cadre de relance sécuritaire, ce qui contribue aux dépistages, à la recherche des contacts, à d'autres services de soins de santé et à la fourniture de l'équipement de protection nécessaire pour prévenir la propagation de la COVID-19;
- Un engagement fédéral de plus de 1,1 milliard de dollars à fournir une prime liée à la pandémie pour soutenir les travailleurs de première ligne et vérification visant à s'assurer que les paramètres du programme fédéral soutenaient les travailleurs dans les secteurs et les emplois essentiels;

- Un partenariat avec le gouvernement fédéral pour offrir aux petites entreprises 976 millions de dollars en allègement au titre des loyers dans le cadre de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial.

Le ministère des Finances continue de jouer un rôle de leadership dans les plans de reprise économique, notamment en mettant en œuvre les mesures annoncées dans le Budget de 2021.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021*

	Dépenses ministérielles réelles provisoires* 2020-2021 (en millions de dollars excluant l'effectif)
Fonctionnement et immobilisations	804
Société ontarienne de gestion des placements[1]	141
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	502
Coûts des contrats d'achat d'électricité	114
Financement lié à la COVID-19 de durée limitée	376
Intérêt sur la dette	12 456
Effectif au 31 mars**	1 399,3

[1] Selon les exigences des normes comptables pour le secteur public, les résultats de la Société ontarienne de gestion des placements et ceux du ministère des Finances sont consolidés par la province.

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.
** Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère des Affaires francophones

This document is also available in English.

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022 3
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 3
Objectifs généraux du ministère 3
Intervention contre la COVID-19 3
Programmes du ministère 4
PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022 6
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$) 7
Données financières détaillées 8
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit 8
Tableau des tendances historiques 8
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC) 9
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 10
RAPPORT ANNUEL 11
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 12

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

À titre d'administrateur de la *Loi sur les services en français* et de principal conseiller du gouvernement sur les affaires francophones et les services en français, le ministère des Affaires francophones travaille de concert avec les autres ministères et organismes provinciaux pour veiller à ce que les francophones aient accès à des services en français de grande qualité dans les régions désignées de la province et à ce que les besoins et les intérêts de la population francophone soient pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes publics.

De plus, le ministère s'emploie à favoriser la participation de la communauté francophone aux initiatives connexes du gouvernement et à faire en sorte que les francophones puissent contribuer pleinement à la croissance et au développement socioéconomique de la province.

Pour ce faire, le ministère :

1. surveille l'application de la *Loi sur les services en français* et travaille en partenariat avec les ministères et les organismes pour veiller à ce que soient satisfaites les obligations en vertu de la Loi, et que soient offerts les services en français dans les régions désignées de la province;

2. coordonne la mise en œuvre des services en français dans les régions nouvellement désignées et formule des recommandations quant à la désignation de nouvelles régions et de nouveaux organismes en vertu de la *Loi sur les services en français*;

3. fournit des conseils spécialisés aux ministères et aux organismes et élabore des ressources pour les aider à fournir des services en français de qualité supérieure;

4. consulte la communauté francophone afin de déterminer ses intérêts et ses besoins en matière de services et de favoriser des initiatives qui aident directement les Franco-Ontariens et les Franco-Ontariennes;

5. fait la promotion des affaires francophones au gouvernement et s'associe à des ministères clés dans le cadre d'initiatives liées aux politiques et aux programmes afin de favoriser la participation de la communauté francophone;

6. collabore avec d'autres ordres de gouvernement pour former des partenariats mutuellement avantageux et fait la promotion de la francophonie de l'Ontario tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère des Affaires francophones continue de jouer un rôle clé dans les démarches du gouvernement pour communiquer avec les francophones de l'ensemble de la province et veiller à ce qu'ils aient accès à des directives et à des renseignements essentiels en français sur les moyens de protéger leur santé et à ce qu'ils les comprennent. Le gouvernement a mis en œuvre des mesures importantes; il a notamment :

- fourni des services d'interprétation simultanée et de sous-titrage en français pendant la diffusion en direct de ses conférences de presse quotidiennes et des mises à jour du médecin hygiéniste en chef;

- veillé à ce que le contenu de ses campagnes de sensibilisation à plusieurs volets soit disponible en français et diffusé dans les principaux médias imprimés, Web, radiophoniques et télévisuels francophones.

Pour soutenir la communauté francophone, le ministère a lancé le Fonds de secours pour les organismes francophones sans but lucratif suite à la COVID-19, lequel offre une aide financière ponctuelle d'urgence pour venir en appui au rétablissement du secteur. Le Fonds de secours pour les organismes francophones sans but lucratif suite à la COVID-19 octroie la somme de trois millions de dollars sur deux ans pour aider à prévenir les fermetures et à conserver et recruter du personnel bilingue qualifié. Cette initiative répond aux enjeux identifiés dans le cadre de consultations avec les principaux intervenants économiques et communautaires francophones menées par le Conseil consultatif ministériel sur la relance économique francophone post COVID-19.

Programmes du ministère

Le ministère des Affaires francophones surveille l'application de la *Loi sur les services en français*, travaille de concert avec les ministères et les organismes afin de s'assurer qu'on tient compte des besoins et des intérêts de la communauté franco-ontarienne dans les politiques et les programmes publics et favorise la participation de la communauté franco-ontarienne aux initiatives connexes du gouvernement.

Les principaux rôles du ministère sont les suivants :

- travailler avec les ministères pour assurer la prestation de services en français dans les régions désignées de la province;

- procéder au suivi et à l'évaluation de l'efficacité de la *Loi sur les services en français* en rendant compte annuellement des réalisations des ministères et des mesures du rendement organisationnel;

- analyser les données du recensement et fournir des profils statistiques de la population franco-ontarienne de la province;

- formuler des recommandations concernant la désignation de nouvelles régions et de nouveaux organismes en vertu de la *Loi sur les services en français* et

coordonner la mise en œuvre des services en français dans les régions nouvellement désignées;

- coordonner le transfert des fonds fédéraux aux autres ministères et organismes pour les projets et initiatives financés dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur les services en français;

- superviser la participation de l'Ontario aux organes de direction nationaux et internationaux, notamment la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne et l'Organisation internationale de la francophonie.

En outre :

Le ministère favorise une approche stratégique du développement économique francophone conçue pour répondre aux besoins immédiats et à long terme des entreprises et des organismes francophones et qui soutient la vitalité culturelle et économique des communautés francophones de l'Ontario.

Le ministère assure la gestion du Programme d'appui à la francophonie ontarienne afin de fournir à la communauté des fonds pour soutenir des initiatives qui rehaussent le profil de la francophonie ontarienne, et soutient le développement économique des entreprises appartenant à des francophones et de celles qui offrent leurs services aux marchés francophones.

Le ministère coordonne le financement conjoint de projets et d'initiatives interprovinciaux avec le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario en matière de francophonie.

Ontario

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022

Le ministère des Affaires francophones soutient le plan du gouvernement d'exploiter le potentiel de l'Ontario pour créer un climat d'affaires plus concurrentiel ainsi que son engagement à faire de la province un endroit où toutes et tous peuvent tirer parti de la prospérité économique. Le gouvernement reconnaît la contribution de la communauté francophone au développement social, culturel et économique de la province. C'est pourquoi il continuera d'aider les collectivités francophones de l'Ontario à promouvoir leur culture et à faire fructifier leurs entreprises, et d'encourager une participation communautaire accrue.

En 2021-2022, le ministère mettra l'accent sur les activités clés suivantes :

- S'appuyer sur son investissement initial de deux millions de dollars sur deux ans dans le Fonds de secours pour les organismes francophones sans but lucratif suite à la COVID-19 en fournissant, en 2021-2022, la somme supplémentaire d'un million de dollars pour alléger les charges de fonctionnement du réseau des organismes francophones à but non lucratif touchés par la pandémie. Ce financement est essentiel pour que ces organismes puissent continuer à contribuer à la vitalité de la communauté francophone de l'Ontario.

- Investir trois millions de dollars supplémentaires sur trois ans dans le Programme d'appui à la francophonie ontarienne pour mieux répondre aux besoins et à la demande accrus de soutien des organismes communautaires, y compris les entreprises sociales et les petites entreprises qui servent la communauté francophone de l'Ontario dans toutes les régions. Cet investissement continuera à soutenir la vitalité culturelle et économique des communautés francophones de l'Ontario.

- Travailler avec les ministères partenaires sur une approche stratégique du développement économique francophone pour soutenir l'entrepreneuriat et l'innovation francophones.

- Travailler avec les ministères partenaires pour améliorer l'accès et la qualité des services gouvernementaux de première ligne en français, en particulier dans les domaines de la santé, de la santé mentale, de l'éducation, de la formation et du perfectionnement, de l'immigration, de la justice, de la culture et du tourisme, ainsi que des services communautaires et sociaux.

- Terminer l'examen du processus de désignation avec les ministères, entités et organismes partenaires, lequel vise à simplifier le processus de désignation prévu par la *Loi sur les services en français*.

- Consacrer, à compter de 2021-2022, la somme de 0,3 million de dollars par année pour les trois prochaines années afin de soutenir des projets partagés menés par des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes dans le cadre de

l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario en matière de francophonie.

- Les **résultats prévus** sont les suivants :
    - Il est commode d'obtenir des services gouvernementaux en français dans les régions désignées de la province.
    - Les entreprises et les organismes à but non lucratif francophones sont soutenus en cette période de besoin accru en raison de la COVID-19.
    - Les entreprises appartenant à des francophones et exploitées par eux et celles qui fournissent des services sur les marchés francophones ont accès à du soutien ciblé pour les aider à assurer leur croissance et à contribuer à la prospérité de la collectivité.
    - Les intérêts et les besoins de la population franco-ontarienne sont pris en compte dans l'élaboration des politiques, programmes et initiatives du gouvernement qui ont une incidence sur elle.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)

Approbations – COVID-19	2,3
Autres – Fonctionnement	6,5
Autres – Immobilisations	0,0
TOTAL	**8,8**

Ontario

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

MINISTÈRE DE AFFAIRES FRANCOPHONES

Tableau A1 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021 * $	Chiffres réels provisoires 2020-2021 * $	Chiffres réels 2019-2020 * $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme des affaires francophones	8 756 600	2 727 900	45,2	6 028 700	6 506 600	4 965 876
Total à voter – Charges de fonctionnement	**8 756 600**	**2 727 900**	**45,2**	**6 028 700**	**6 506 600**	**4 965 876**
Crédits législatifs	16 173	-	-	16 173	16 173	16 667
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**8 772 773**	**2 727 900**	**45,1**	**6 044 873**	**6 522 773**	**4 982 543**
Redressement de consolidation et autres redressements - Portefeuille immobilier général		-	-		22 100	
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**8 772 773**	**2 727 900**	**45,1**	**6 044 873**	**6 544 873**	**4 982 543**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme des affaires francophones	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**1 000**	**-**	**-**	**1 000**	**1 000**	**-**
Crédits législatifs		-				
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	**1 000**	**-**	**-**	**1 000**	**1 000**	**-**
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme des affaires francophones	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	**1 000**	**-**	**-**	**1 000**	**1 000**	**-**
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**1 000**	**-**	**-**	**1 000**	**1 000**	**-**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**8 773 773**	**2 727 900**	**45,1**	**6 045 873**	**6 545 873**	**4 982 543**

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de mars 2021.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019*	Chiffres réels 2019-2020*	Prévisions 2020-2021*	Prévisions 2021-2022
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**5 635 830**	**4 982 543**	**6 045 873**	**8 773 773**
		-12 %	*21 %*	*45 %*

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses
https://www.ontario.ca/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures
https://budget.ontario.ca/fr/2021/contents.html

Personne-ressource :

Charles-Jean Sucsan, directeur, Communications stratégiques
charlesjean.sucsan@ontario.ca
416 325-4968

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Comité consultatif provincial sur les affaires francophones

Le Comité consultatif provincial sur les affaires francophones conseille la ministre des Affaires francophones sur l'élaboration des stratégies, l'établissement des priorités et la création des programmes qui touchent la communauté francophone de l'Ontario ainsi que sur la planification et la prestation des services en français à l'échelle du gouvernement de l'Ontario.

Conseil consultatif ministériel sur la relance économique francophone post COVID-19
Le Conseil consultatif ministériel sur la relance économique francophone post COVID-19a recueilli des renseignements auprès des entreprises et des organismes communautaires francophones concernant les répercussions de la pandémie sur leurs activités, et trouvé des approches et des idées innovatrices pour soutenir le retour à un fonctionnement à plein régime. Ces renseignements et les principales conclusions du conseil ont été transmis au Comité ontarien de l'emploi et de la relance. Les travaux de ce conseil consultatif, qui sont maintenant terminés, ont permis d'éclairer les décisions du ministère et de cerner les priorités en matière de développement économique francophone.

Lois

Lois administrées par le ministère :

Loi sur les services en français, 1990

La *Loi sur les services en français* protège le droit des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes de recevoir en français les services fournis par le gouvernement provincial ou en son nom, notamment dans les régions désignées de la province.

Loi de 2010 sur le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes

Cette loi proclame le 25 septembre de chaque année civile Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes. Elle reconnaît officiellement la contribution de la communauté francophone en Ontario à la vie sociale, économique et politique de la province et l'importance de cette communauté en Ontario.

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Avril 2021

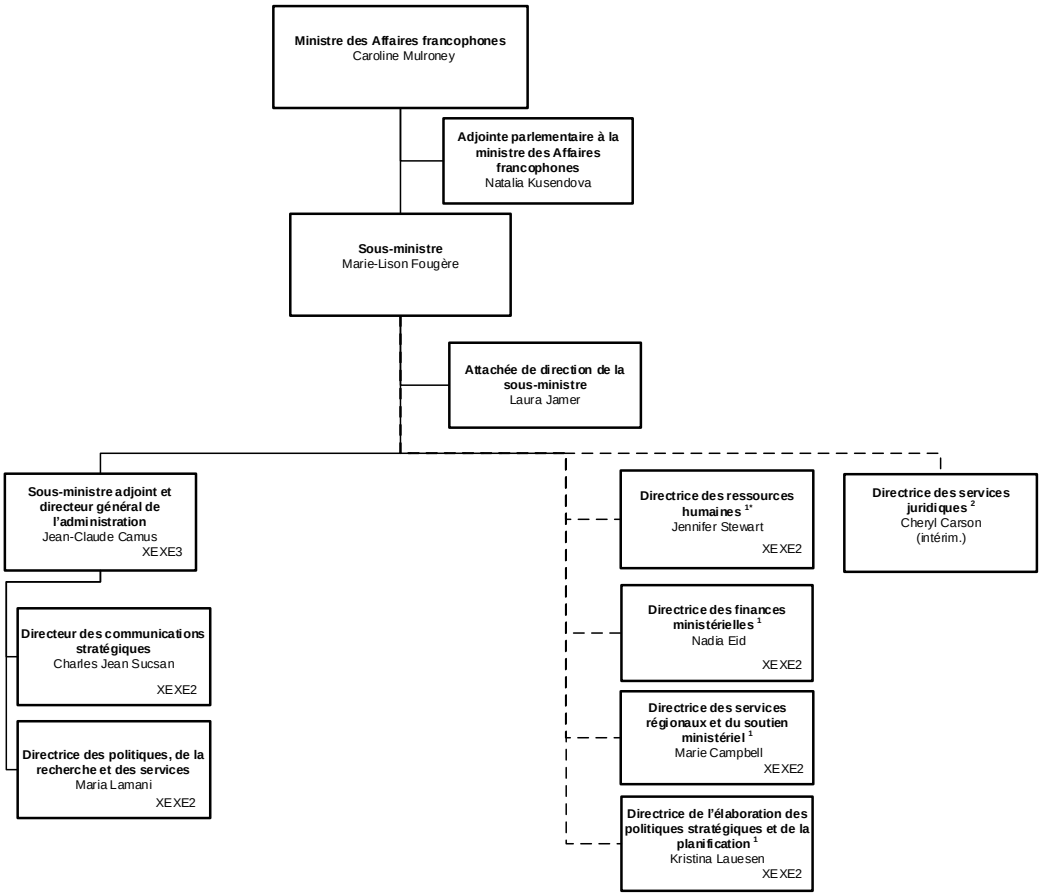

1 Relève administrativement du sous-ministre adjoint et directeur général de l'administration, Division des services régionaux et ministériels, ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture. Fournit des services au ministère des Affaires francophones et au sous-ministre adjoint et directeur général de l'administration du ministère des Affaires francophones.
1 Relève également du sous-ministre adjoint, Services relatifs aux ressources humaines, ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs.*
2 Relève également des sous-ministres du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité et du SPGA du ministère du Procureur général.

(intérim.) Signifie « intérimaire ».

Ontario

RAPPORT ANNUEL

Voici les principales réalisations du ministère des Affaires francophones relativement à ses priorités clés.

- Soutien aux entreprises et aux entrepreneurs franco-ontariens grâce à un nouvel investissement de 0,5 million de dollars pour financer la création d'un réseau provincial d'entreprises francophones afin d'aider les organisations à partager leur expertise, à établir des alliances stratégiques et à favoriser l'innovation de produits et l'expansion des marchés. L'investissement a également permis de créer une plateforme numérique pour promouvoir les produits et services des entreprises francophones. Ces deux initiatives répondent aux recommandations du Conseil consultatif ministériel sur la relance économique francophone post COVID-19, qui a été mis en place pour consulter les principaux acteurs économiques et communautaires francophones et offrir des conseils sur les défis et les solutions liés à la pandémie.

- Octroi d'un million de dollars à 32 organismes francophones sans but lucratif par le truchement du Fonds de secours pour les organismes francophones sans but lucratif suite à la COVID-19 afin de soutenir et de renforcer le réseau francophone sans but lucratif de l'Ontario. Administré par l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario, le fonds a permis de fournir un financement d'urgence à des organismes francophones sans but lucratif de la province, dans plusieurs secteurs, notamment la santé, les services communautaires, les services à l'enfance, le soutien à l'immigration, les arts et la culture.

- Octroi d'un million de dollars à 29 organismes dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie ontarienne 2020-2021. Les projets, sélectionnés à l'issue d'un processus concurrentiel, couvrent plusieurs secteurs clés, notamment la santé et le bien-être, les technologies de l'information, les services communautaires, ainsi que les arts et la culture.

- Réalisation d'un projet pilote visant à simplifier le processus de désignation des services en français pour les organismes en réduisant le nombre d'exigences de 35 à 20 et en réduisant le temps de traitement d'une demande de désignation. Le processus de désignation simplifié devrait encourager les demandes de désignation en vertu de la *Loi sur les services en français* et ainsi accroître l'accès aux services en français offerts par les organismes désignés. Cinq organismes ayant participé au projet pilote ont reçu leur désignation. Le ministère a également travaillé à la numérisation du processus de désignation.

Ontario

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 (M$)*
Approbations – COVID-19	**1,0**
Autres – Fonctionnement	**5,5**
Autres – Immobilisations	**0,0**
Effectif ** (au 31 mars 2021)	**21,0 ÉTP****

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

** Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs

ISSN 2369-2057
This document is also available in English.

Ontario

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022 3
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 4
Vision du ministère 4
Intervention contre la COVID-19 5
Programmes du ministère 6
Services communs de l'Ontario 6
Intervention contre la COVID-19 6
Programme des services organisationnels de technologie de l'information 8
Intervention contre la COVID-19 9
Projets d'infrastructure du gouvernement 11
Intervention contre la COVID-19 12
Division de l'information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques 12
Intervention contre la COVID-19 12
ServiceOntario 13
Intervention contre la COVID-19 13
Services aux consommateurs 15
Intervention contre la COVID-19 16
Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux 18
Intervention contre la COVID-19 18
PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022 19
Objectifs principaux du MSGSC 19
Indicateurs de rendement clés 23
Services communs de l'Ontario 23
Programme des services organisationnels de technologie de l'information 23
Division de l'information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques 24
ServiceOntario 24
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$) 26

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES 27
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit 27
Tableau des tendances historiques 28
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC) 29
Intervention contre la COVID-19 29
Sommaire financier 29
AUTORITÉS ADMINISTRATIVES 29
SOCIÉTÉ CONSTITUÉE EN VERTU D'UNE LOI 32
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 33
LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS 34
RAPPORT ANNUEL 2020-2021 38
SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE 2020-2021 38
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 49

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) est un vaste organisme de prestation de services directs qui offre des services aux personnes et aux entreprises de l'Ontario et à d'autres ministères tous les jours, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, 365 jours par année. Nous dirigeons le changement dans l'ensemble du gouvernement et établissons activement des partenariats avec d'autres ministères et organismes pour améliorer les résultats et offrir des services essentiels.

Le mandat général du MSGSC consiste à fournir au gouvernement des solutions et des services opérationnels pour la fonction publique qui sont efficaces et efficients, à renforcer la protection des consommateurs et la sécurité du public ainsi qu'à fournir les programmes, les services et les produits essentiels à la population et aux entreprises.

Le MSGSC crée un lien entre les Ontariennes et les Ontariens et les services à des moments importants de leur vie. Les gens font appel au ministère pour obtenir des renseignements et des services liés aux naissances, aux adoptions, aux mariages, aux décès, aux dons d'organes, aux permis de conduire, aux immatriculations des véhicules, aux cartes Santé et aux permis de stationnement accessibles. Ces services génèrent plus de 50 millions d'interactions par année.

Le ministère applique également les lois sur la protection des consommateurs et protège ces derniers alors qu'ils prennent d'importantes décisions sur des contrats de rénovation domiciliaire, l'achat d'une nouvelle maison ou d'une copropriété, les voyages et l'achat d'une voiture.

Nous contribuons à l'initiative Ontario ouvert aux affaires en offrant des services opérationnels en ce qui a trait à l'enregistrement du nom des entreprises, à la constitution en sociétés et à la dissolution des sociétés, et en soutenant les organismes à but non lucratif. Nous épaulons l'engagement du gouvernement visant à réduire les formalités administratives et avons généré plus de 30 millions de dollars en économies annuelles pour les entreprises. En outre, nous soutenons l'ensemble des fournisseurs en leur permettant de travailler plus facilement avec le gouvernement.

Nous assurons les fonctions organisationnelles essentielles qui permettent au gouvernement de fonctionner, comme l'approvisionnement, le traitement des opérations financières, l'administration des paiements de transfert, les ressources humaines et la paie et les avantages sociaux. Nous fournissons aussi l'infrastructure de la technologie de l'information, de la gestion des données et de la cybersécurité essentielle pour assurer la sécurité des activités du gouvernement dans l'ensemble des ministères et des programmes.

En plus, le ministère gère l'un des plus grands portefeuilles immobiliers au Canada, y compris les politiques et les programmes axés sur la gestion rentable des propriétés. Nous gérons ainsi l'aliénation des propriétés excédentaires afin de créer des revenus pour les programmes prioritaires, de réduire les coûts et de redonner une utilisation productive aux propriétés, comme la création de foyers de soins de longue durée et de logements abordables.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère fait partie intégrante de l'intervention du gouvernement contre la pandémie de COVID-19 et contribue à assurer la prestation sécuritaire et continue des services essentiels de la fonction publique de l'Ontario (FPO) et du secteur parapublic dans le respect des conseils de santé publique. Il a poursuivi l'administration de la paie et des avantages sociaux, la prestation des services financiers, l'accès à l'information et la gestion de l'information.

Le ministère est maintenant un fournisseur essentiel pour tous les ministères : il répond à leurs besoins d'équipement de protection et de fournitures en constante évolution pour assurer la sécurité du personnel de première ligne. Le MSGSC, en tant qu'organisme d'approvisionnement central, a redoublé d'efforts pour assurer un approvisionnement stable et fiable d'équipement de protection individuelle et d'autres fournitures essentielles à des organismes du secteur parapublic, comme les conseils scolaires de la province. Afin de poursuivre ce travail dans les années à venir, nous avons lancé ApprovisiOntario.

Le ministère a répondu au besoin soudain et important de services en ligne en aidant les ministères à créer de nouveaux services Web permettant d'obtenir des renseignements essentiels sur la pandémie, des subventions de soutien, ainsi que des plateformes de prise de rendez-vous, notamment pour les vaccins, destinées au public et à réduire la nécessité des rencontres en personne. Le ministère a aussi offert du matériel et du soutien de TI qui ont permis à des dizaines de milliers de travailleurs de la FPO à réussir leur transition vers le travail à distance.

ServiceOntario est resté ouvert pour les Ontariennes et Ontariens qui avaient besoin de services en personne. Nous avons offert plus de 40 des activités les plus courantes en ligne en tout temps. Des experts de ServiceOntario ont été mis à profit pour soutenir les ministères avec les centres d'appels et aider les clients à obtenir des renseignements importants sur les services habituels et ceux liés à la pandémie.

Notre division des services aux consommateurs continue de protéger les gens contre les pratiques commerciales injustes, comme le gonflement des prix, et a appuyé nos nombreuses autorités administratives en s'adaptant au marché en constante évolution pour mieux servir les personnes inscrites. Nous avons aussi modifié la réglementation applicable aux entreprises pour aider ces dernières à respecter leurs obligations de déclaration aux actionnaires de manière virtuelle ainsi que les directives de santé publique sur la distanciation sociale.

Ontario

Programmes du ministère

Services communs de l'Ontario

Les **Services communs de l'Ontario (SCO)** offrent à tous les ministères, aux fonctionnaires, à certains organismes et à certaines entités du secteur parapublic des services internes centralisés. Le programme permet l'exécution efficiente et efficace des activités internes essentielles du gouvernement, notamment l'approvisionnement à l'échelle du gouvernement, le traitement des opérations financières, le traitement et l'administration des paiements de transfert, les ressources humaines, la paie et les avantages sociaux ainsi que des services opérationnels à l'échelle de la FPO, et ce, par divers canaux, en particulier numériques. Le programme est aussi responsable de l'orientation générale et de l'obligation de rendre compte en matière de paiements de transfert pour ApprovisiOntario, un nouvel organisme d'approvisionnement centralisé qui permet l'application d'une approche pangouvernementale dans l'achat de biens et de services.

Intervention contre la COVID-19

Le MSGSC a coordonné les approvisionnements et la gestion de la chaîne d'approvisionnement de la province concernant la COVID-19 pour les entités autres que celles du secteur de la santé, y compris les ministères, les municipalités, le secteur parapublic et les organismes gouvernementaux.

Les SCO ont joué un rôle essentiel dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 du gouvernement et ont redéployé à l'interne le personnel afin d'accomplir ce travail. Les SCO continuent de travailler en étroite collaboration avec les ministères partenaires et les intervenants afin d'assurer la prestation continue des activités et des services clés.

Voici les mesures précises prises pour soutenir la chaîne d'approvisionnement du secteur public :

- Lancement du portail L'Ontario, ensemble pour établir un lien entre le gouvernement et les entreprises et particuliers qui ont des fournitures d'urgence, des idées et des innovations pour soutenir l'intervention contre la COVID-19.
- Élaboration d'un inventaire virtuel pour soutenir les processus décisionnels concernant l'approvisionnement, la répartition et la distribution de fournitures essentielles.
- Approvisionnement de fournitures d'urgence, y compris l'équipement de protection individuelle et d'autres fournitures et équipements essentiels.
- Gestion de l'entreposage et de la distribution de l'équipement de protection individuelle acheté par la province.
- Début de la mise sur pied d'ApprovisiOntario.

Les SCO jouent aussi un rôle essentiel dans la réalisation réussie de plus de 25 initiatives de lutte contre la pandémie de COVID-19, notamment :

- Soutenir les petites entreprises par l'entremise de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises (dirigée par le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce et le ministère des Finances), l'Accord sur la relance sécuritaire (mené par le ministère des Affaires municipales et du Logement et le ministère de l'Éducation), la remise pour les impôts fonciers (dirigé par le ministère des Finances) et la remise pour les coûts d'énergie (dirigé par le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines).
- Soutenir les travailleurs de première ligne par l'entremise du programme de subventions de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes pour les coûts d'achat de l'équipement de protection individuelle (dirigé par le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce), l'augmentation salariale temporaire pour les fournisseurs de services de soutien direct (dirigé par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires), de même que l'octroi essentiel de plus de 200 millions de dollars en prime temporaire liée à la pandémie aux travailleurs de première ligne admissibles.
- Soutenir les programmes de lutte contre la COVID-19, comme le Fonds de secours pour les services résidentiels en raison de la COVID-19 (dirigé par le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires) ainsi que le Fonds de secours pour les services sociaux de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités et le Fonds de secours pour les services sociaux du Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (dirigés par le ministère des Affaires municipales et du Logement), pour les collectivités et les organismes autochtones, les personnes âgées, les centres de garde d'enfants, les municipalités, les initiatives de recherche, les fournisseurs de services en établissement et les petites entreprises.
- Permettre l'exécution du Programme de soutien aux familles et du Programme de soutien aux apprenants du ministère de l'Éducation ainsi qu'introduire le transfert électronique en bloc comme mode de paiement de rechange pour la population ontarienne, ce qui entraîne 1,3 million de transactions de paiement pour les bénéficiaires du Programme de soutien aux apprenants.
- Apporter des changements au Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) afin de suspendre six mois de frais d'intérêts pour les prêts en défaut dans le Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario.
- Verser une prime liée à la pandémie aux groupes désignés d'employés de première ligne de la FPO.

En outre, les SCO ont assuré la prestation continue d'entreprises et de services clés, notamment :

- Aider les ministères à respecter leurs obligations en vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents au travail*.

- Collaborer avec le Secrétariat du Conseil du Trésor pour offrir un traitement des opérations financières rapide et continu aux ministères.
- Traiter la paie et les avantages sociaux pour environ 66 000 employés de la FPO.
- Assurer l'impression, la préparation d'envois massifs et la livraison du courrier, le service de messagerie, le camionnage et d'autres services de bout en bout pour les ministères, les organismes, les conseils et les commissions afin d'assurer la continuation des programmes et des services essentiels du gouvernement.
- Maintenir la prestation des services destinés au public, comme le service des documents officiels, tout en instaurant des mesures appropriées de distanciation physique.
- Contribuer à l'élaboration de possibilités de déploiement rapide, de critères d'évaluation et de processus de présélection et de sélection pour effectuer la dotation du personnel des foyers de soins de longue durée en collaboration avec Santé Ontario, le ministère de la Santé et le ministère des Soins de longue durée. Au printemps 2020, le ministère a effectué la présélection des candidats et les entrevues préliminaires au nom des foyers de soins de longue durée par l'intermédiaire du Portail de jumelage des ressources humaines dans le domaine de la santé au printemps 2020.

Programme des services organisationnels de technologie de l'information

Le **programme des services organisationnels de technologie de l'information** assume le leadership stratégique relativement à l'utilisation de l'information et de la technologie de l'information (ITI) en vue de moderniser les services publics de l'Ontario et de répondre aux besoins changeants de la population ontarienne ainsi que de la FPO, des organismes et du secteur parapublic. Cela inclut une feuille de route gouvernementale en technologie afin de tirer les bénéfices d'une gestion stratégique des technologies, des produits et des services, et la coordination des investissements technologiques à l'échelle de tous les ministères.

Ces plans transformeront la prestation des services au public et apporteront des solutions numériques axées sur les utilisateurs et d'une valeur accrue pour les contribuables.

Le programme veille à la sécurité permanente des systèmes et des données, à la mise en œuvre d'une infrastructure, d'une gouvernance et d'une responsabilité communes, à l'établissement et à la tenue à jour des politiques opérationnelles, des normes techniques et des lignes directrices de la FPO en TI et à la prestation des services communs à l'échelle de la FPO, tels que les services d'hébergement, la gestion des services et les fonctions réseau.

Ses fonctions principales comprennent les suivantes :

- Offre d'options technologiques plus conviviales.

- Prestation, gestion et acquisition de systèmes de TI qui aident les ministères à travailler ensemble.
- Offre de conseils sur la sécurité ainsi que de services d'éducation et de sensibilisation qui améliorent les services publics.
- Élaboration et mise en œuvre des stratégies, des programmes et des projets d'ITI à l'échelle de la FPO pour gérer les initiatives d'ITI qui soutiennent les priorités du gouvernement.

Intervention contre la COVID-19

Le MSGSC a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre de solutions d'affaires de TI pour les programmes gouvernementaux et de nouveaux services numériques pour la population ontarienne, tout en élargissant les capacités de travail à distance de la FPO, y compris ce qui suit :

- Mettre en place des outils et services de travail à distance pour les employés de l'ensemble de la FPO qui offrent des services essentiels en temps opportun :
    - Accroître rapidement la capacité pour faire passer le nombre d'employés de la FPO travaillant à distance de 12 000 à 30 000;
    - Accélérer les commandes de technologies essentielles pour permettre le travail à distance y compris 11 000 téléphones cellulaires et 7 000 ordinateurs portables;
    - Activer la sécurité sur les ordinateurs portables de la Fonction publique de l'Ontario quand ils ne sont pas connectés au réseau de la Fonction publique de l'Ontario (environ 40 000 ordinateurs portables).
- Soutenir des centres de contacts liés à la pandémie en offrant un soutien technologique (p. ex., portail L'Ontario, ensemble, lignes de prise de rendez-vous pour la vaccination et d'information).
- Améliorer le soutien aux cliniques de vaccination par l'intermédiaire du service de dépannage des services de santé publique.
- Établir des partenariats avec les ministères pour offrir aux citoyens de nouveaux services numériques à l'échelle du gouvernement :
    - L'application en ligne Ontario 511 pour tous les conducteurs, dotée de nouvelles fonctions de conduite hivernale lors des déplacements sur les routes provinciales;
    - Le Système de transmission électronique des dossiers, une nouvelle plateforme numérique permettant d'accélérer et de simplifier le dépôt des accusations criminelles;
    - Par l'intermédiaire de tribunaux virtuels, 400 nouveaux types de documents civils et familiaux peuvent maintenant être soumis en ligne;

- La transmission sécurisée de messagerie et de documents électroniques aux chargés de cas de l'aide sociale, ce qui permet d'éviter les visites en personne ou les télécopies aux bureaux du gouvernement;
- Tous les conducteurs de titulaire d'un permis de catégorie G et M peuvent renouveler leurs permis de conduire en ligne à l'adresse ServiceOntario.ca;
- Un nouvel assistant virtuel qui permet aux travailleurs de la santé de communiquer rapidement et en toute sécurité avec des personnes qui ont reçu un diagnostic de COVID-19 à Toronto, à Windsor, à Halton, Waterloo et à York. Le système sera bientôt offert à l'échelle de la province;
- La répartition des ambulances et les processus d'audience devant un tribunal en ligne qui ont été possibles par le service infonuagique du MSGSC.

- Améliorer la coordination pour le secteur parapublic au moyen de discussions sur les cyberrisques, le partage de documents de sensibilisation aux cyberrisques pour tenir le secteur parapublic à jour sur la cybersécurité au sein de la Communauté des praticiens pour la cybersécurité.
- Diriger les appels de la communauté des praticiens au cours des premiers mois de la pandémie de COVID-19 :
  - Des avertissements ont été émis concernant l'hameçonnage lié à la COVID-19 et la façon de le détecter;
  - Plusieurs séances d'information tenues pour répondre aux questions du personnel de la FPO sur le travail à distance sécuritaire et pour donner des conseils sur la cybersécurité pendant la COVID-19;
  - Des conseils et du matériel didactique fournis à la Police provinciale de l'Ontario dans le cadre de la trousse de formation et de préparation à la cybersécurité destinée aux sites de vaccination contre la COVID-19.
- Offrir des services de consultation sur les risques, la conception sécurisée et des conseils en matière de politiques pour 57 solutions liées à la COVID-19 dans l'ensemble de la FPO.
- Travailler de façon ininterrompue afin de terminer les essais et d'assurer le lancement en temps opportun de 17 sites Web relatifs à la COVID-19 accessibles au public.
- Fournir un soutien au secteur parapublic pour assurer la poursuite des activités, l'intervention en temps opportun et la relance en partageant des conseils et en sensibilisant la population aux répercussions possibles des menaces ou des incidents liés à la cybersécurité grâce à la prestation de cinq conseils sur les menaces liées à la COVID-19.

- Renforcer la vigilance des employés en matière de cybersécurité grâce à de la sensibilisation et à une campagne sur l'hameçonnage lié à la COVID-19.

Projets d'infrastructure du gouvernement

Le programme des **projets d'infrastructure du gouvernement** est responsable de la gestion du portefeuille immobilier général du gouvernement. Pour ce faire, il prépare les politiques, les lois et l'exécution des programmes. Le programme supervise les activités de gestion immobilière de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario) pour mettre en œuvre des stratégies immobilières, la planification du portefeuille, l'acquisition et l'aliénation des biens excédentaires ainsi que la planification des immobilisations. Le plan relatif aux lieux contaminés, le programme des biens sociaux confisqués et le Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité du ministère sont gérés par ce programme.

Celui-ci est aussi responsable de l'optimisation des immeubles de bureaux de la province et de la direction de la transformation des lieux de travail en vue de réduire les coûts et de renforcer l'efficacité de la main-d'œuvre du gouvernement, des organismes et du secteur parapublic. Pour ce faire, le programme assure une meilleure gestion des biens immobiliers et prestation de services en éliminant les espaces de bureau aux loyers élevés loués à des tiers et en refaçonnant les lieux et les processus de travail de la FPO afin d'offrir les meilleurs résultats et services à la population ontarienne. Il exécute de grands projets immobiliers, notamment la reconstruction de l'édifice Macdonald et la réfection de l'édifice Whitney.

Le ministère continue de diriger et de mettre en œuvre l'orientation stratégique du gouvernement de l'un des plus importants portefeuilles des biens immobiliers du secteur public au Canada.

- Le portefeuille immobilier général comprend 4 476 immeubles et environ 153 000 acres de terrains gérés directement par Infrastructure Ontario. Afin de gérer ses biens immobiliers de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible, le ministère met l'accent sur une stratégie à long terme axée sur la gestion, le redéploiement et la vente ou la cession de biens qui ne sont plus nécessaires aux fins du programme.
- En vertu de la *Loi de 2015 sur les biens sociaux confisqués*, le ministère vise à redonner une utilisation productive aux biens obtenus par la Couronne auprès des personnes morales dissoutes. Redonner une utilisation productive aux biens protège la province contre les risques ou les dettes liés aux biens sociaux confisqués
- Le Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité est responsable d'environ 42 000 acres de terrains situés le long de couloirs de transport de l'électricité. En facilitant l'utilisation par le public de ces terrains ainsi que leur accès, le ministère génère des revenus au moyen d'une utilisation secondaire des terrains conformément aux principes d'utilisation publique.

- Conjointement avec Infrastructure Ontario, le MSGSC offre des conseils et des services d'expert en matière d'immobilier à la FPO et au secteur parapublic.

D'importants projets immobiliers sont réalisés grâce à ce programme, y compris le projet de réfection de l'édifice Macdonald et le projet de restauration de l'édifice Whitney. En adoptant des approches comme des espaces de travail plus flexibles et collaboratifs et en utilisant la technologie pour permettre des ententes de travail à distance pour le personnel, le complexe de l'édifice Macdonald reconstruit utilisera mieux l'espace. Le nombre réduit des biens loués contribuera à générer des économies en éliminant la nécessité de louer 586 000 pieds carrés de locaux à bureaux et à réduire les coûts pour les contribuables de l'Ontario.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère effectue la coordination avec le reste de la FPO afin de relever les défis et de saisir les occasions dans l'immobilier durant la lutte contre la COVID-19. Le ministère a renforcé le nettoyage des propriétés du portefeuille immobilier général du gouvernement afin d'assurer la sécurité des personnes qui travaillent dans les édifices publics ou qui les visitent. De plus, le travail sur les projets d'infrastructure du gouvernement s'est poursuivi en mettant l'accent sur une gestion rigoureuse afin de veiller à ce que les sites respectent les directives en matière de santé et de sécurité au travail.

Division de l'information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques

La Division de l'information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques est responsable du leadership stratégique général concernant la conservation de documents, l'accès à l'information et la protection de la vie privée pour la FPO, les organismes et certains éléments du secteur parapublic. Elle supervise le fonctionnement et la prestation des services publics offerts par les Archives publiques de l'Ontario (les plus grandes archives provinciales au Canada). Cette fonction inclut la collecte, la préservation, la gestion et l'accessibilité des documents gouvernementaux et privés d'importance historique et provinciale. La Division veille également à l'apport continuel d'améliorations à l'accès, la protection et l'utilisation de l'information du gouvernement par la modernisation des services et le renforcement des canaux numériques.

Intervention contre la COVID-19

Le programme d'Information, protection de la vie privée et Archives publiques a pris les mesures suivantes pour adapter ses services en réponse à la pandémie de COVID-19 :

- Lancement d'initiatives en ligne visant à remplacer les services en personne (salle de lecture, programme de visite, salle d'exposition en classe et autres installations au 134, boulevard Ian Macdonald) qui ont dû être fermés, notamment des visites virtuelles, de nouvelles ressources éducatives sur le Web et une nouvelle page GLAM (galleries, libraries, archives and museums) sur Wikipédia qui présente cinq collections d'archives et qui s'est avérée populaire.

- Grâce à l'accès à distance et aux voies virtuelles, le programme d'Information, protection de la vie privée et Archives publiques continue à :
    - Fournir du leadership stratégique organisationnel concernant la conservation de documents, l'accès à l'information et la protection de la vie privée ainsi que de l'orientation et des conseils sur la politique aux ministères, aux organismes et à des intervenants du secteur parapublic.
    - Offrir des conseils ciblés sur la conservation de documents, l'accès et la protection de la vie privée pour épauler le personnel qui travaille à la maison et veiller à ce que les renseignements partagés et (ou) créés soient gérés conformément aux exigences législatives et ministérielles en matière de conservation de documents, d'accès et de protection de la vie privée;
    - Offrir des collections, des ressources et des services en ligne au public par l'intermédiaire du site Web des Archives publiques de l'Ontario, par téléphone et par courriel. Le personnel est également disponible pour traiter les demandes juridiques et (ou) humanitaires importantes;
    - Fournir un soutien urgent au ministère du Procureur général et à la Division des services aux tribunaux afin de traiter les demandes juridiques et humanitaires conformément aux exigences prescrites;
    - Mettre à la disposition de tous les ministères et du public le formulaire de demande en ligne d'accès à l'information autorisant la soumission d'une demande et de frais en ligne.

ServiceOntario

ServiceOntario est pour les particuliers et les entreprises de l'Ontario la voie d'accès aux services du gouvernement – carte Santé, services liés aux conducteurs et aux véhicules, permis d'activités de plein air (pêche et chasse), événements de la vie, enregistrement des biens fonciers et mobiliers personnels et service d'inscription des entreprises. Il aide les Ontariens par divers canaux (en personne, par téléphone, par courrier, en ligne, etc.). ServiceOntario permet à la population de l'Ontario de bénéficier d'un accès rapide, courtois et simple à une multitude de renseignements et de services du gouvernement. Cela comprend le fait de permettre aux Ontariennes et aux Ontariens de choisir la façon d'interagir avec le gouvernement, à l'un des 281 emplacements en personne dans l'ensemble de la province ou par d'autres voies de service, y compris en ligne où plus de 40 services sont accessibles en tout temps dans le confort de votre foyer.

Intervention contre la COVID-19

ServiceOntario a pris plusieurs mesures pour que les particuliers et les entreprises accèdent plus facilement aux services dont ils ont besoin, tout en favorisant la distanciation physique et en réduisant la nécessité de se rendre en personne aux bureaux de ServiceOntario. Ces mesures sont les suivants :

- Mettre en œuvre des protocoles de santé publique, y compris l'installation de plexiglas aux bureaux publics de service au comptoir, d'enregistrement immobilier et de services administratifs, des mesures de dépistage, des mesures de nettoyage améliorées et des exigences en matière d'équipement de protection individuelle afin que la plupart des bureaux administrés par le gouvernement puissent demeurer ouverts.
- Améliorer les services en ligne pour aider les clients à obtenir ce dont ils ont besoin directement de leur domicile, notamment :
    - Prolonger la validité des permis de stationnement accessibles au moyen d'une réglementation d'urgence;
    - Aider les ministères partenaires à s'assurer que la date d'expiration des produits comme les cartes Santé, les produits pour les conducteurs et les véhicules, etc., dont la date d'expiration était le 1er mars 2020 ou après, soit reportée jusqu'à ce qu'il soit sécuritaire d'effectuer un nombre accru d'opérations en personne et que la prolongation de la date d'expiration soit révoquée;
    - Fournir aux clients un reçu imprimable à utiliser jusqu'à la réception de leur nouveau permis de conduire et leur nouvelle vignette d'immatriculation;
    - Mettre en œuvre de la prise de rendez-vous en ligne dans les bureaux à volume élevé afin de réduire les délais d'attente des clients et de favoriser la santé et la sécurité en limitant les files d'attente;
    - Collaborer avec le ministère des Transports et le Secrétariat du Conseil du Trésor (Services numériques de l'Ontario) pour simplifier le processus de délivrance des vignettes d'immatriculation, ce qui a permis de réduire le délai d'exécution pour les clients qui reçoivent leurs vignettes et d'augmenter de 6 300 le nombre de renouvellements de vignettes d'immatriculation pouvant être traités en ligne, soit un total de 12 600 transactions quotidiennes;
    - Collaborer avec le Bureau du coroner en chef, le ministère du Solliciteur général et le ministère de la Santé afin de permettre la transmission électronique des documents d'enregistrement des décès et de faciliter l'obtention d'un certificat médical de décès et d'une autorisation d'inhumer électroniques.
        - De cette façon, en plus d'aider les médecins et le personnel infirmier praticien qui prodiguent des soins palliatifs hors des hôpitaux, les coroners peuvent remplir ces formulaires et les soumettre aux salons funéraires à distance afin d'accélérer l'émission de permis d'inhumation. Les signatures électroniques ont également été autorisées afin de recevoir les documents d'enregistrement de décès d'une manière plus opportune;
    - Adopter des changements au formulaire de demande de licences de mariage et créer des améliorations de processus pour les municipalités

afin de faciliter le traitement numérique de ces demandes et de réduire les contacts en personne entre le personnel municipal et les couples qui se procurent une licence de mariage;

- Adopter des changements aux lois du droit des entreprises du MSGSC pour permettre les copies de documents, les signatures électroniques et le dépôt électronique des documents commerciaux, ce qui réduira considérablement le nombre de points de contact physiques sur les documents papier.

- Modifier la *Loi sur le mariage* afin de prolonger la validité des licences de mariage touchées par les déclarations de situation d'urgence à l'échelle de la province, ainsi qu'améliorer le formulaire de demande de licence de mariage pour permettre aux couples de signer le formulaire, de le sauvegarder et de le soumettre à la municipalité par voie électronique.
- Modifier la *Loi sur les statistiques de l'état civil* pour permettre la transmission électronique des certificats de décès. Le ministère améliore la rapidité des données d'enregistrement des décès de l'Ontario. En juillet 2020, il a commencé à publier tous les trimestres dans le catalogue du Gouvernement ouvert des données préliminaires sur l'enregistrement des décès en 2019 et en 2020.
- Permettre la mise en œuvre des audiences du tribunal virtuelles et numériques en vertu de la *Loi sur le bornage* afin que les participants puissent respecter la distanciation physique pendant le processus, tout en participant pleinement à chacun des aspects de l'audience.
- Mettre en place des infocentres destinés au public, y compris la Ligne Info-Entreprises pour mettre fin à la propagation, le programme L'Ontario, ensemble et, plus récemment, l'infocentre provincial pour la vaccination, tout en offrant des services pour les programmes clés comme Soutien aux familles, Télésanté Ontario (qui traite temporairement les arriérés de 5 000 messages vocaux et rappels), le programme de subventions de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes, le programme de subventions pour le soutien aux petites entreprises et plus encore.

Services aux consommateurs

Les **services aux consommateurs** sont responsables de politiques, de programmes et de services adaptés aux besoins de la population et des entreprises de l'Ontario. En tant qu'autorité de réglementation moderne, les services aux consommateurs se consacrent à la protection des consommateurs, mettent en œuvre des politiques sur un large éventail de questions touchant les consommateurs et la sécurité du public et soutiennent le renouvellement du droit des affaires en Ontario.

Par l'entremise du programme des services aux consommateurs, le MSGSC joue un rôle important pour informer les consommateurs de leurs droits et protections en vertu des diverses lois et réglementations sur la protection du consommateur et la sécurité publique du ministère, y compris la *Loi de 2002 sur la protection du consommateur*.

Le ministère constitue une ressource reconnue, fiable et compétente pour les consommateurs et les entreprises. Il leur fournit en effet les renseignements et les outils essentiels. Il joue un rôle de chef de file afin de faire en sorte que le marché soit juste, sécuritaire et informé.

Les services directs offerts au public comprennent la sensibilisation des consommateurs et des entreprises sur leurs droits et obligations, la médiation des plaintes des consommateurs et la protection de l'intérêt des consommateurs en prenant les mesures proportionnelles et fondées sur le risque en matière de conformité et d'application des lois pour sévir contre les entreprises non conformes.

Le ministère réglemente les entreprises et leur délivre des permis dans plusieurs secteurs clés, notamment les prêts sur salaire, les agences de recouvrement et les agences de renseignements sur le consommateur. Il supervise aussi 11 autorités administratives indépendantes et une société constituée en vertu d'une loi dans les domaines de la protection aux consommateurs et de la sécurité du public.

Le MSGSC veille aussi à l'application des dispositions relatives aux lieux de sépulture de la *Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation*, qui énoncent un processus pour le traitement des restes humains trouvés à l'extérieur des cimetières, y compris ceux des Autochtones, avec dignité et respect.

Intervention contre la COVID-19

Le programme des services aux consommateurs continue de fournir des services au public par l'entremise de son infoCentre de la Protection du consommateur de l'Ontario et à soutenir l'élaboration des décrets d'urgence (comme le décret interdisant les prix exorbitants pour les denrées nécessaires durant la COVID-19) et (ou) des changements législatifs.

Ils comprennent des modifications apportées à la *Loi de 2008 concernant les prêts sur salaire* pour aider à protéger les consommateurs les plus vulnérables de la province. À compter du 20 août 2020, le taux d'intérêt maximal pouvant être imputé sur les prêts sur salaire en défaut est limité à 2,5 % par mois et les frais maximums que les prêteurs peuvent exiger pour les paiements refusés s'élèvent à 25 $. Ces modifications permettront d'aider certains emprunteurs qui pourraient ne pas être en mesure de rembourser leurs prêts à temps.

Entre le début de l'éclosion de la COVID-19 et le 31 décembre 2020, le centre d'appels de la ligne 1 800 de la Protection du consommateur de l'Ontario a reçu plus de 25 000 appels.

Au 31 décembre 2020, la Protection du consommateur de l'Ontario avait reçu un peu plus de 30 000 plaintes en vertu du décret d'urgence interdisant le gonflement des prix par un formulaire en ligne ayant été lancé le 28 mars 2020. De plus, le ministère a formulé des conseils aux consommateurs et les a aidés en ce qui a trait aux opérations des consommateurs qui ne pouvaient pas être effectuées en raison de la pandémie.

En décembre 2020, le Service aux consommateurs a assumé la responsabilité d'appliquer la *Loi de 2020 visant à soutenir les restaurants locaux*, qui protège les restaurants en plafonnant les frais pouvant être facturés par les entreprises de services de livraison de nourriture. Cette Loi interdit également aux entreprises de livraison de nourriture de réduire la rémunération versée aux livreurs dans le but de compenser toute baisse de leurs commissions.

Pour aider les sociétés, le ministère a mis au point des modifications législatives provisoires aux lois clés sur les sociétés, y compris la *Loi sur les sociétés par actions*, la *Loi sur les personnes morales*, la *Loi de 1998 sur les condominiums* et la *Loi sur les sociétés coopératives*. Les modifications ont aidé les entreprises à tenir des réunions d'entreprise virtuelles si les réunions en personne sont impossibles. Elles ont aussi permis aux entreprises de reporter temporairement les réunions annuelles pendant la période d'état d'urgence.

Le ministère a financé le Conseil de l'industrie du tourisme de l'Ontario (CITO) pour l'aider à renoncer aux frais de renouvellement d'inscription des agents et des grossistes ainsi qu'aux versements du Fonds d'indemnisation du secteur du voyage dus entre avril 2020 et mars 2021. Cette mesure a pour but d'aider les agents de voyages et le secteur des grossistes pendant cette période difficile sur le plan financier. Le ministère fournit un financement subséquent en 2021-2022 afin de permettre au CITO de poursuivre ses activités et de renoncer temporairement aux frais de renouvellement d'inscription et aux versements du Fonds d'indemnisation du secteur du voyage pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

Le ministère a également élaboré des modifications au règlement pris en application de la *Loi de 2002 sur le secteur du voyage*, qui est entré en vigueur le 1er décembre 2020 afin de réduire le fardeau sur les agents de voyage et les grossistes (personnes inscrites) et aider les voyageurs touchés par la pandémie de COVID-19.

Le 21 octobre 2020, le ministère a signé une entente de paiement de transfert avec l'Office ontarien des services funéraires afin de lui offrir un financement lui permettant d'exonérer les titulaires de permis des frais de renouvellement de permis d'un an au cours de l'exercice 2020-2021. Le soutien vise à reconnaître l'importante contribution que les fournisseurs de services funéraires titulaires de permis continuent d'apporter dans ces circonstances difficiles.

Le ministère soutient les secteurs des parcs d'attractions et du ski en apportant un soutien financier à l'Office des normes techniques et de la sécurité et à l'Office de la sécurité des installations électriques, ce qui leur permet de renoncer aux paiements de surveillance. L'Office des normes techniques et de la sécurité et l'Office de la sécurité des installations électriques utilisent ensuite ces fonds pour renoncer aux paiements de permis des parcs d'attractions et des entreprises de ski pour que derniers puissent continuer à exercer leurs activités malgré la pandémie de COVID-19.

Le ministère a également émis un arrêté du ministre donnant à l'Office des normes techniques et de la sécurité le pouvoir de fournir au gouvernement provincial, ou à ses organismes, conseils, commissions ou autorités administratives, des services d'inspection, d'application de la loi et d'administration liés à la sécurité. Ce changement a permis au ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de conclure un contrat avec l'Office des normes techniques et de la sécurité pour aider à traiter les plaintes liées à la COVID-19 et fournir de l'information et de la sensibilisation afin d'exécuter les décrets d'urgence pris en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*.

Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux

Le Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux (GISC) offre des conseils stratégiques et des solutions technologiques rentables aux ministères du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce; des Services aux aînés et de l'Accessibilité; des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs; de l'Infrastructure et des Affaires francophones. Il soutient et favorise la technologie de l'information nécessaire permettant à ses ministères et à ses organismes partenaires d'exploiter, de moderniser et de transformer la prestation des services au public, aux entreprises et au personnel. Le Groupement est également responsable de la Solution organisationnelle de l'InfoCentre qui, en tant que service central commun obligatoire, rend possible l'exécution de plus de 40 programmes dans tout le gouvernement pour fournir des services par téléphone, courriel et clavardage en ligne.

Intervention contre la COVID-19

En réponse à la COVID-19, le GISG a permis de nombreuses initiatives dont les suivantes :

- Prestation du portail des fournisseurs d'équipement de protection individuelle en six semaines. Ce système permet aux organismes de commander l'équipement de protection individuelle directement de l'entrepôt. Il permet aussi aux fournisseurs de gérer les expéditions et les livraisons à l'entrepôt.
- Lancement d'une plateforme à volume élevé pour la prise de rendez-vous dans les points de service de ServiceOntario en octobre 2020, avec des plans d'élargissement continu pour plusieurs points de service de ServiceOntario. Cette capacité fournira à la population ontarienne un outil libre-service par téléphone et en ligne.
- Application de la technologie existante utilisée dans le SIGIF pour soutenir les programmes liés à la COVID-19, comme Soutien aux familles, Soutien aux apprenants, la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19 et la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises.
- Soutien du portail L'Ontario, ensemble en construisant une plateforme infonuagique en partenariat avec les Services communs de l'Ontario, le Secrétariat du Conseil du Trésor (Services numériques de l'Ontario), les

Services technologiques d'infrastructure, le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, le ministère de la Santé, Santé Ontario et d'autres partenaires.

- Soutien de l'augmentation rapide de la capacité des infoCentres au sein du MSGSC pour des programmes, notamment la Ligne Info-Entreprises pour mettre fin à la propagation, le portail L'Ontario, ensemble, Soutien aux apprenants, Soutien aux familles, Télésanté Ontario, la ligne de signalement des prix abusifs dans le cadre du programme Protection du consommateur de l'Ontario, la Subvention de secours visant à redonner vie aux rues commerçantes, Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, la Ligne provinciale d'information sur la vaccination et la Ligne provinciale de prise de rendez-vous pour la vaccination.
- Soutien du déploiement de la technologie essentielle afin que plus de 2 100 employés des infoCentres de la FPO puissent travailler à distance, en accordant la priorité à plus de 40 infoCentres et en soutenant les essais de logiciels dans le but de permettre aux ministères de continuer à fournir des services par l'intermédiaire de ces centres tout en favorisant des lieux de travail sécuritaires pour leur personnel.
- Changements importants à plus de 40 infoCentres non administrés par le MSGSC à court préavis, y compris des volumes d'appels plus élevés, et introduire des modifications de conception et de script aux menus de téléphone et aux files d'attente connexes par l'intermédiaire des Services organisationnels communs des infoCentres de la région du Centre.
- Lancement du tout premier « agent conversationnel » dans la FPO pour aider ServiceOntario à répondre en ligne aux questions du public à propos des conducteurs et des véhicules.

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022

Le MSGSC est déterminé à aider la fonction publique de l'Ontario et le secteur parapublic à devenir, de même que les services offerts par les organismes, plus accessibles, fiables et pratiques. L'amélioration de la prestation de services numériques, la protection des consommateurs et l'optimisation des dépenses sont au cœur de sa démarche visant à obtenir de meilleurs résultats pour la population ontarienne.

Objectifs principaux du MSGSC

Le MSGSC a fixé cinq objectifs principaux pour réaliser le mandat du ministère et les priorités du gouvernement. D'autres renseignements sur les réalisations précises se trouvent à l'Rapport annuel 2020-2021.

1. **Personnes et culture :** Favoriser le talent, tirer parti de nos habiletés et de nos connaissances et attribuer la responsabilité afin de montrer des progrès rapides et itératifs quant au respect des engagements.

- Faire preuve de leadership et offrir du soutien à la fonction publique en matière de gestion de l'information, de tenue de dossiers, d'accès à l'information et de protection de la vie privée. Par l'entremise des Archives publiques de l'Ontario, le ministère est responsable de rendre accessibles au public les dossiers du gouvernement et de recueillir et de conserver des dossiers privés d'importance provinciale et historique.
- Favoriser un lieu de travail équitable (prévenir le harcèlement et la discrimination, renforcer l'embauche équitable et recueillir des données démographiques au moyen d'un outil libre-service).
- Examiner, évaluer et optimiser régulièrement les services de ressources humaines.
- Faire progresser l'équité et éliminer les obstacles grâce à la Stratégie d'antiracisme, d'inclusion et d'accessibilité, mise en œuvre sur de trois ans, au plan d'action de lutte contre le racisme, aux objectifs de diversification des cadres supérieurs et à la Fiche de rendement en matière de diversité et d'inclusion.
- Améliorer le bien-être mental et accroître la résilience en favorisant la sensibilisation à la santé mentale, la compréhension des traumatismes raciaux et l'importance de la sécurité psychologique au travail.
- Permettre une direction authentique, respectueuse et efficace en cultivant, en formant et en habilitant tous nos gestionnaires quant à l'adoption d'une approche axée sur les gens, à la fin des préjugés en matière de recrutement, à la tenue de conversations courageuses et à la création d'un milieu de travail sécuritaire sur le plan psychologique.
- Offrir des programmes de sensibilisation des membres de la direction qui permettent de renforcer les liens et les collectivités en reliant le personnel à la haute direction et en améliorant les relations entre les membres de l'équipe de direction.

2. **Gains d'efficacité générés :** Rendre les services et les fonctions administratives plus efficaces et favoriser des économies de coûts afin de soutenir un budget équilibré pour l'Ontario.
   - Travailler avec Infrastructure Ontario pour améliorer la gestion du portefeuille immobilier général en réduisant les coûts, en générant des revenus, en optimisant les locaux à bureaux et en réduisant les formalités administratives.
   - Offrir des services essentiels, dont la paie et les avantages sociaux, l'approvisionnement et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, le traitement et l'administration des paiements de transfert, la prestation des services relatifs aux RH de première ligne et le traitement des opérations financières.
   - Continuer de centraliser la chaîne d'approvisionnement dans l'ensemble de la FPO et du secteur parapublic par l'entremise du nouvel organisme ApprovisiOntario.
   - En partenariat avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, continuer de permettre la

modernisation des paiements de transfert à l'échelle du gouvernement en mettant l'accent sur le secteur des services à la personne et des services sociaux.

- En partenariat avec le ministère des Finances, mettre en œuvre l'initiative de centralisation des activités de recouvrement afin de centraliser, de rationaliser et d'automatiser les activités de recouvrement des dettes en intégrant le SIGIF au Système OntTax du ministère des Finances.
- Fournir une solution qui permettra aux gestionnaires de soumettre des demandes de changement de poste et de surveiller les progrès. Cette solution permettra de traiter les demandes plus rapidement, de favoriser l'efficacité des services administratifs et d'améliorer de façon significative la collecte de données nécessaires aux changements de poste.
- Utiliser des solutions d'automatisation robotisée des processus et d'apprentissage automatique pour améliorer l'efficacité et simplifier les processus administratifs, comme la soumission et le traitement des factures ainsi que l'automatisation des demandes de bons de commande du Groupement ITI pour les organismes centraux. Le MSGSC est le premier ministère à utiliser cette technologie pour réduire le coût de la prestation de services.

3. **Excellence en matière de prestation de services :** Favoriser l'excellence opérationnelle et l'amélioration continue pour ce qui est de la prestation de services ainsi que transformer et rationaliser les modèles de prestation à l'échelle du gouvernement avec des partenaires du secteur privé.
    - Dans le cadre de l'Initiative de modernisation des infoCentres, plusieurs évaluations sur l'allègement sont effectuées avec ServiceOntario et d'autres programmes d'infoCentres afin de cibler les domaines à améliorer, comme la mise à jour du contenu en ligne, l'introduction de nouvelles capacités numériques pour prendre en charge les options libre-service (p. ex., les agents conversationnels) et la mise à jour de la conception et de la messagerie du menu téléphonique.
    - Le MSGSC prévoit apporter des améliorations au service de rappel par courriel pour les permis de conduire, les vignettes d'immatriculation des véhicules et les cartes Santé. Ces changements pourraient inclure des options supplémentaires comme des messages textes et vocaux.
    - ServiceOntario continue de fournir des renseignements et des services transactionnels tout en facilitant l'accès à ces services pour les particuliers et les entreprises. Les améliorations aux services portent sur des enjeux clés comme des changements de libellé, la conception de l'expérience utilisateur, la convivialité améliorée, et les changements à la loi et à la réglementation
    - ServiceOntario étudie aussi des façons de faciliter la collaboration des entreprises avec le gouvernement lorsqu'elles accèdent aux renseignements et aux services dont elles ont besoin en mettant en place un guichet unique pour les entreprises qui utilisent des solutions numériques novatrices pour fournir des renseignements pertinents.

4. **Transformation numérique :** Effectuer une transformation en donnant notamment la priorité au numérique afin de réduire le coût de prestation et de rendre les services simplifiés, accélérés et améliorés pour les personnes, les entreprises et les employés de la FPO.
    - Le MSGSC continue de favoriser un lieu de travail numérique moderne en favorisant l'adoption, à l'échelle de la FPO, de nouveaux outils de productivité, de communication et de collaboration qui assurent que les employés de la FPO possèdent les connaissances et les outils dont ils ont besoin pour accomplir leurs tâches au meilleur de leurs capacités.
    - Le ministère codirige les efforts de modernisation et de numérisation des services de télécopie, une nouvelle initiative sans papier au sein de la FPO, en mettant en œuvre des stratégies pour jeter les bases d'un avenir axé sur l'infonuagique. Il collabore avec les ministères pour étudier les possibilités permettant de remédier aux obstacles à l'obtention de services à large bande accessibles et abordables pour les populations mal desservies et vulnérables.
    - Le MSGSC adopte un nouveau cadre, créé en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor (Services numériques de l'Ontario), afin de fournir des directives et des normes pour la mise en œuvre de la fonctionnalité de clavardage.
    - Le ministère met en œuvre des services visant à continuer d'offrir des interactions numériques sécuritaires aux citoyens et aux entreprises dans le cadre de la Stratégie de la FPO pour la cybersécurité. Le ministère met actuellement à l'essai une technologie moderne pour aider le gouvernement à interagir plus efficacement en toute sécurité.
    - La Division de l'information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques est déterminée à offrir à la population ontarienne les meilleures mesures de protection en matière de confidentialité et de sécurité, y compris la prestation de conseils sur la protection de la vie privée et l'accès à l'information.

5. **Soutenir les entreprises :** Simplifier le cadre réglementaire de l'Ontario et réduire le fardeau administratif des entreprises afin de faciliter les liens avec l'ensemble du gouvernement.
    - Mettre en œuvre la stratégie visant à rétablir la confiance chez les consommateurs pour continuer à transformer de nombreux cadres réglementaires clés, notamment la *Loi de 2002 sur le secteur du voyage*, la *Loi de 1998 sur les condominiums* et la *Loi sur les renseignements concernant le consommateur*, ainsi qu'entreprendre un examen complet de la *Loi de 2002 sur la protection du consommateur*, le premier de ce genre en plus de 15 ans.
    - Restructurer le programme de garantie des logements neufs de l'Ontario en créant deux autorités distinctes, une pour surveiller les constructeurs/vendeurs, et l'autre pour administrer les garanties des logements neufs. Les améliorations au programme de garantie ont déjà commencé et se poursuivront au cours des prochaines années. L'Office de réglementation de la construction de logements a commencé à exercer ses

activités en février 2021 en tant que nouvel organisme responsable de la réglementation pour les constructeurs et vendeurs de maisons en Ontario.

- Réduire le fardeau des entreprises afin d'améliorer l'avantage concurrentiel de l'Ontario : le ministère continue de soutenir l'engagement du gouvernement d'améliorer le cadre de droit des affaires de la province afin de satisfaire aux besoins commerciaux changeants. Le ministère a apporté plusieurs modifications afin de moderniser de ses lois applicables aux entreprises et examine activement d'autres améliorations clés du droit des entreprises.

Indicateurs de rendement clés

Le MSGSC dispose d'un certain nombre d'indicateurs de rendement clés importants qu'il utilise pour mesurer les priorités ministérielles, comme les taux de satisfaction de la clientèle et les normes de service/garanties. Il est important de surveiller les taux de satisfaction de la clientèle, car ils nous aident à déterminer si nos clients vivent une qualité de service élevée des services que nous leur fournissons, alors que les normes de service/garanties nous indiquent si nous nous acquittons de notre engagement envers nos clients de fournir des services en temps opportun.

Indicateur de rendement clé	2018-2019	2019-2020	2020-2021
	Objectif = 90 %		
% de satisfaction de la clientèle pour la prestation de services du MSGSC	90,2 %	92,2 %	88,7 %
% de normes de services/garanties du MSGSC atteintes ou dépassées	88,2 %	94,4 %	89,8 %

Services communs de l'Ontario

Programme/ service	Norme de service	Chiffres réels		
		2018-2019	2019-2020	2020-2021
		Objectif = 95 %		
Service des documents officiels – Délivrance de documents	Les clients seront satisfaits des services offerts.	96,0 %	96,0 %	95,3 %

Programme des services organisationnels de technologie de l'information

Programme/ service	Norme de service	Chiffres réels		
		2018-2019	2019-2020	2020-2021
		Objectif = 95 %		
Satisfaction du client des services de TI	% des clients satisfaits des services offerts.	94,6 %	94,7 %	95,6 %

Ontario

Division de l'information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques

Programme/ service	Norme de service	Chiffres réels		
		2018-2019	2019-2020	2020-2021
		Objectif = 90 %		
Archives – Demandes d'information	On répondra aux demandes reçues par la poste dans les 15 jours ouvrables, conformément à la norme.	98,0 %	97,0 %	81,0 %[1]
	On traitera les demandes de renseignements et on y répondra dans les 30 jours ou dans le délai prolongé autorisé.	Les statistiques annuelles sur les demandes d'accès à l'information sont maintenant publiées par le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario et peuvent être consultées à l'adresse http://www.ipc.on.ca.		
Archives – Commandes de reproduction	On répondra aux demandes de reproduction dans les 15 jours ouvrables, conformément à la norme.	98,0 %	98,0 %	100,0 %

ServiceOntario

Les principales normes de service de ServiceOntario permettent d'évaluer le pourcentage d'opérations effectuées selon les normes de service établies et l'efficacité des processus de prestation de services. ServiceOntario a respecté ou dépassé la plupart de ses normes de service en 2020-2021. Le tableau ci-dessous indique le nombre total de services auxquels s'applique une norme et le pourcentage d'entre eux qui ont atteint leur cible. Le total de 53 comprend les 8 services qui ont également une garantie de remboursement.

[1] En 2020-2021, la Division de l'information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques a accusé réception des demandes de renseignements dans les 15 jours ouvrables. Les demandes de renseignements sont traitées conformément aux normes une fois officiellement résolues, ce qui nécessite souvent la récupération et l'examen de dossiers physiques. En raison de l'incidence de la COVID-19, l'accès à ces dossiers était limité, ce qui a entraîné des arriérés dans le traitement des demandes reportées. Toutes les demandes reportées seront traitées dès que tous les services reprendront après la conclusion des mesures liées à la COVID-19.

Exercice 2020-2021

Catégorie	Nombre total de normes de service	Normes avec objectif atteint
Service à la clientèle	3	100 %
Information	3	66,7 %
Permis, licences, certificats et immatriculations	44	79,5 %
Approbations et décisions	3	100 %
TOTAL	**53**	**81,1 %**

ServiceOntario est responsable de huit services offerts avec garantie de remboursement notamment la demande en ligne de certificats de naissance, de mariage et de décès, la demande prioritaire en ligne de certificats de naissance, de mariage et de décès, la demande électronique de permis principal d'entreprise et la commande en ligne de plaques d'immatriculation personnalisées. Il convient de noter que, à compter de mars 2020, la garantie de service pour les plaques d'immatriculation personnalisées a été suspendue en raison des répercussions opérationnelles causées par la COVID-19; les résultats des services répondant aux normes ne sont pas inclus.

Les services offerts avec garantie de remboursement de ServiceOntario ont été respectés en moyenne 99,9 % du temps entre avril 2018 et mars 2021. L'objectif pour 2021-2022 est de maintenir un taux de service répondant aux normes de plus de 99 % grâce à un contrôle rigoureux des processus et à des améliorations continues.

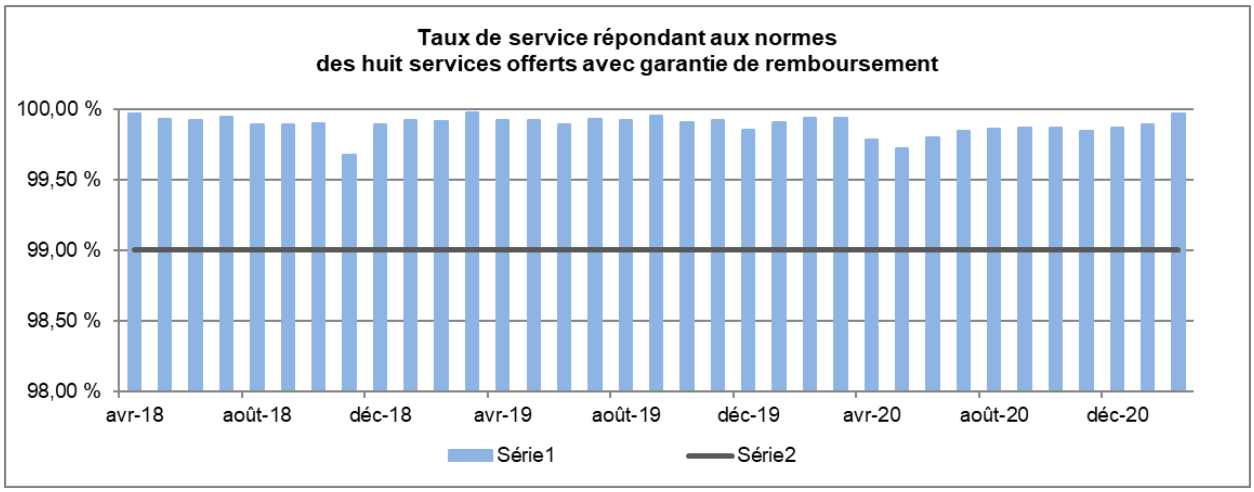

Figure 1 : Taux de service répondant aux normes

Ontario

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)[2]

Type	Dépenses prévues du ministère (en millions de dollars)
Approbations – COVID-19	S.O.
Autres – Fonctionnement	1 550,7
Autre immobilisation	337,2
TOTAL	**1 887,9**

[2] Total des charges de fonctionnement et d'immobilisations (excluant les actifs)

Ontario

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédit/Programme	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	32 546 100	(1 283 200)	(3,8 %)	33 829 300	32 887 000	32 372 027
Information, protection de la vie privée et Archives publiques	16 643 800	(100)	(0,0 %)	16 643 900	16 643 900	15 471 088
Services communs de l'Ontario	180 909 100	28 749 400	18,9 %	152 159 700	574 563 000	155 872 913
ServiceOntario	239 780 800	18 692 200	8,5 %	221 088 600	243 622 500	252 105 486
Services aux consommateurs	16 930 400	1 930 600	12,9 %	14 999 800	25 991 000	13 137 848
Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux	72 362 800	6 916 500	10,6 %	65 446 300	65 418 900	67 833 211
Projets d'infrastructure du gouvernement	373 878 900	81 956 000	28,1 %	291 922 900	354 466 300	102 650 738
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	133 364 100	1 844 100	1,4 %	131 520 000	122 792 300	111 235 506
Total à voter – Charges de fonctionnement	**1 066 416 000**	**138 805 500**	**15,0 %**	**927 610 500**	**1 436 384 900**	**750 678 817**
Crédits législatifs	18 869 014	(144 000)	(0,8 %)	19 013 014	17 541 514	7 499 442
Total – Charges de fonctionnement	**1 085 285 014**	**138 661 500**	**14,6 %**	**946 623 514**	**1 453 926 414**	**758 178 259**
Redressement de consolidation – Hôpitaux	-	-	-	-	-	(962 531)
Redressements de consolidation – Portefeuille immobilier général	482 445 900	(72 710 700)	(13,1 %)	555 156 600	589 995 900	597 213 601
Redressements de consolidation – Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	(17 053 800)	(66 300)	0,4 %	(16 987 500)	(16 987 500)	(16 578 871)
Redressements de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-	-	-	-	(1 300 000)
Total des charges de fonctionnement, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**1 550 677 114**	**65 884 500**	**4,4 %**	**1 484 792 614**	**2 026 934 814**	**1 336 550 458**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Services communs de l'Ontario	1 000	-	-	1 000	1 000	3 774 682
Services aux consommateurs	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux	1 200 000	50 000	4,3 %	1 150 000	1 150 000	750 000
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	25 000 000	-	-	25 000 000	25 000 000	27 403 141
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**26 203 000**	**50 000**	**0,2 %**	**26 153 000**	**26 153 000**	**31 927 823**
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Information, protection de la vie privée et Archives publiques	3 060 700	(94 400)	(3,0 %)	3 155 100	3 155 100	3 245 613
Services communs de l'Ontario	2 000	-	-	2 000	2 000	-
ServiceOntario	1 000	(1 999 000)	(100,0 %)	2 000 000	758 500	583 598
Services aux consommateurs	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Projets d'infrastructure du gouvernement	97 387 800	14 844 200	18,0 %	82 543 600	97 379 400	87 752 096
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	9 183 500	(558 300)	(5,7 %)	9 741 800	9 741 800	10 014 823
Total à voter – Charges d'immobilisations	**109 640 000**	**12 192 500**	**12,5 %**	**97 447 500**	**111 041 800**	**101 596 130**
Crédits législatifs	19 702 700	7 791 900	65,4 %	11 910 800	11 429 100	14 788 387
Total – Charges d'immobilisations	**129 342 700**	**19 984 400**	**18,3 %**	**109 358 300**	**122 470 900**	**116 384 517**
Redressements de consolidation – Portefeuille immobilier général	207 897 500	81 271 200	64,2 %	126 626 300	209 503 800	154 666 496
Redressements de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-	-	-	-	(651 552)
Total des charges d'immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**337 240 200**	**101 255 600**	**42,9 %**	**235 984 600**	**331 974 700**	**270 399 461**
BIENS IMMOBILISÉS						
Services communs de l'Ontario	3 000	(23 473 000)	(100,0 %)	23 476 000	3 885 000	2 937 659
ServiceOntario	6 934 300	(2 273 100)	(24,7 %)	9 207 400	12 689 200	8 078 535
Services aux consommateurs	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux	1 000	-	-	1 000	1 000	4 060 852
Projets d'infrastructure du gouvernement	436 847 400	132 019 900	43,3 %	304 827 500	251 623 200	175 198 357
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	63 528 100	990 700	1,6 %	62 537 400	54 147 400	44 918 989
Total à voter – Biens immobilisés	**507 314 800**	**107 264 500**	**26,8 %**	**400 050 300**	**322 346 800**	**235 194 392**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**1 887 917 314**	**167 140 100**	**9,7 %**	**1 720 777 214**	**2 358 909 514**	**1 606 949 919**

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

Ontario

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019* $	Chiffres réels 2019-2020* $	Prévisions 2020-2021* $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**1 718 022 312**	**1 606 949 919**	**1 720 777 214**	**1 887 917 314**
Variation d'une année sur l'autre		*(6 %)*	*7 %*	*10 %*

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Afin d'obtenir plus d'information financière, consultez les sites suivants :

https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses

https://www.ontario.ca/fr/page/les-comptes-publics-de-lontario-de-2019-20

https://budget.ontario.ca/fr/2021/index.html

Ontario

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

ApprovisiOntario a été créé en 2020 en vertu du Règlement de l'Ontario 612/20 pris en application de la *Loi de 2019 sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement (entités gouvernementales, parapubliques et du secteur de la santé)* afin d'accélérer les efforts du gouvernement de l'Ontario visant la centralisation et la transformation des chaînes d'approvisionnement du secteur public ainsi que l'accroissement de la valeur pour la population ontarienne en tirant parti du pouvoir d'achat consolidé de l'Ontario. ApprovisiOntario créera une chaîne d'approvisionnement intégrée pour la FPO et le secteur parapublic afin d'assurer un accès constant à des produits et services de haute qualité.

Intervention contre la COVID-19

ApprovisiOntario aidera le gouvernement à lutter contre la pandémie de COVID-19 en priorisant la transition de la responsabilité de bout en bout et la gestion des activités de la chaîne d'approvisionnement pour certains équipements de protection individuelle du MSGSC et du ministère de la Santé.

Sommaire financier

Poste	Prévisions 2021-2022	Chiffres réels provisoires 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
Dépenses	36 550 400$	1 500 000$	-

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

La délégation d'autorités administratives par le ministère est régie par plusieurs lois. La *Loi de 1996 sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs* encadre la délégation des autorités administratives en matière de sécurité des installations électriques; la réglementation des commerçants et les vendeurs de véhicules automobiles; les ventes de voyages par des agents de voyage et des grossistes; aux exploitants et aux détaillants; la réglementation de certains services funéraires (c.-à-d. funérailles, cimetières, crématorium et services de transfert); ainsi que la réglementation des agents immobiliers et des courtiers et maisons de courtage.

Il y a également des lois individuelles qui appliquent le cadre de surveillance d'une autorité administrative aux normes techniques de sécurité, aux garanties des logements neufs, la gestion des condominiums, le secteur des condominiums et les appellations des vins ontariens.

Chacune des lois, de même que la *Loi de 1996 sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs*, établit un cadre de responsabilisation et de gouvernance régissant les rapports entre le ministère et les organismes sans but

lucratif qui veillent à l'application des mesures législatives portant sur des questions précises relatives à la protection du consommateur ou à la sécurité du public.

Le ministère supervise la prestation de services par les autorités administratives et promulgue les lois et règlements. Ces autorités fournissent habituellement des services comme la délivrance de permis, les inspections, le traitement des plaintes et l'application de la loi. Dans le cadre de la *Loi de 2020 visant à rétablir la confiance chez les consommateurs*, qui a été adoptée en juillet 2020, le ministère a apporté des améliorations aux cadres de gouvernance des autorités administratives et a favorisé l'uniformité entre les lois individuelles et la *Loi de 1996 sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs*. Certains éléments des modifications étaient en vigueur lorsque la sanction royale a été obtenue, tandis que d'autres attendent une proclamation.

L'**Office ontarien des services funéraires** administre la plupart des dispositions de la *Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation*. L'Office ontarien des services funéraires est responsable de la délivrance de permis et de la réglementation (p. ex., la réalisation des inspections et des enquêtes) relatives aux exploitants de cimetières, de crématoriums et de services de transfert; aux vendeurs de ces exploitants; aux directeurs de funérailles; aux exploitants d'entreprises funéraires; et aux planificateurs de funérailles. L'Office ontarien des services funéraires est également responsable de la gestion d'un fonds d'indemnisation des services funéraires qui indemnise les personnes ayant subi une perte financière attribuable à l'omission par certains titulaires de permis en vertu de la *Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation* de respecter cette loi, ses règlements ou les conditions d'une entente conclue en vertu de la loi.

L'**Office ontarien du secteur des condominiums (OOSC)** est chargé de l'administration des dispositions déléguées en vertu de la *Loi de 1998 sur les condominiums*. L'OOSC offre des renseignements faciles à utiliser afin d'aider les propriétaires et les résidents à comprendre leurs droits et leurs responsabilités, une formation obligatoire aux membres des conseils d'administration de condominiums ainsi que des ressources visant à aider les propriétaires et les résidents de condominiums à résoudre des problèmes communs liés à la vie en condominium, en plus de donner accès à une base de données publique comprenant les renseignements essentiels sur chaque condominium en Ontario. En outre, l'OOSC supervise et gère le tribunal de l'autorité du secteur des condominiums, un système unique de règlement des différends en ligne visant à résoudre les différends régis par la *Loi de 1998 sur les condominiums*.

L'**Office ontarien de réglementation de la gestion des condominiums (OORGC)** veille à l'application de la *Loi de 2015 sur les services de gestion de condominiums*. Cela comprend l'administration de l'octroi d'un permis à l'ensemble des gestionnaires de condominiums et des fournisseurs de services de gestion de condominiums, la mise à jour d'une liste de tous les titulaires de permis de la province, le traitement des

plaintes, l'administration du comité de discipline et du comité d'appels ainsi que l'application de la loi.

L'**Office de la sécurité des installations électriques (OSIE)** est chargé de veiller à l'application des lois portant sur le Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario, à la délivrance des permis aux entrepreneurs-électriciens et aux maîtres-électriciens ainsi qu'à la sécurité du réseau de distribution d'électricité et des produits électriques.

L'**Office de réglementation de la construction de logements (ORCL)** est responsable de l'octroi de permis obligatoires et de la réglementation des constructeurs et vendeurs de logements neufs en vertu de la *Loi de 2017 sur l'agrément en matière de construction de logements neufs*. Il tient également à jour le répertoire des constructeurs de l'Ontario, qui fournit aux consommateurs des renseignements sur les constructeurs et vendeurs de logements neufs agréés.

Le **Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles (COCVA)** veille à l'application de la *Loi de 2002 sur le commerce des véhicules automobiles* et administre le Fonds d'indemnisation des commerçants de véhicules automobiles, une aide offerte aux consommateurs ayant essuyé une perte financière mettant en cause un commerçant de véhicules automobiles inscrit. Le COCVA a la responsabilité d'inscrire les commerçants et les vendeurs de véhicules automobiles et de procéder à des inspections et à des enquêtes pour assurer la conformité à la Loi.

Le **Conseil ontarien de l'immobilier (COI)** veille à l'application de la *Loi de 2002 sur le courtage commercial et immobilier* qui régit la conduite des maisons de courtage, des courtiers et des agents immobiliers. Le COI est chargé d'effectuer l'enregistrement des agents immobiliers, des courtiers et des maisons de courtage, d'appliquer les normes d'enregistrement et de maintien de l'enregistrement, d'exiger des agents immobiliers et des courtiers de se conformer aux normes d'éducation, d'inspecter les bureaux des maisons de courtage pour s'assurer qu'elles respectent la Loi, d'examiner les plaintes et de prendre des mesures d'application de la loi concernant les infractions à la loi.

La **Tarion Warranty Corporation** veille à l'application de la *Loi sur le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario* qui offre une garantie et d'autres protections aux acheteurs et propriétaires d'habitations neuves. Elle inscrit les propriétaires d'habitations neuves aux fins de la garantie règle les différends relatifs aux garanties entre les constructeurs ou fournisseurs et les propriétaires, maintient un fonds de garantie prévoyant le versement d'une indemnité en vertu du Régime, renseigne et sensibilise les constructeurs d'habitations neuves et, au moyen de programmes de recherche, favorise l'amélioration progressive de la qualité des habitations en Ontario.

L'**Office des normes techniques et de la sécurité (ONTS)** veille à l'application de la *Loi de 2000 sur les normes techniques et la sécurité* qui régit les secteurs industriels tels que les attractions, les chaudières et appareils sous pression, les ascenseurs et

appareils de levage, le gaz naturel, le pétrole et le propane et matériel et les mécaniciens d'exploitation.

Le **Conseil de l'industrie du tourisme de l'Ontario (CITO)** veille à l'application de la *Loi de 2002 sur le secteur du voyage*. Il s'occupe de l'inscription des agents de voyages et des voyagistes, surveille leur rendement financier afin de repérer les risques financiers, analyse leurs activités pour veiller au respect de la Loi et gère le Fonds ontarien d'indemnisation de l'industrie du tourisme. Les consommateurs dont la plainte est admissible pour le coût payé des services de voyage non reçus à un voyagiste inscrit ou par son entremise peuvent être remboursés par le Fonds jusqu'à concurrence d'un certain montant.

La **Vintners Quality Alliance Ontario (VQA Ontario)** administre le système d'appellations d'origine qui régit la production et les normes de qualité des vins ontariens portant la désignation « VQA ».

SOCIÉTÉ CONSTITUÉE EN VERTU D'UNE LOI

Le ministère supervise une société constituée en vertu d'une loi sans but lucratif. Ontario One Call (également appelé One Call) veille à l'application de la *Loi de 2012 sur un système d'information sur les infrastructures souterraines en Ontario*, en vertu de laquelle les propriétaires d'infrastructures souterraines doivent s'inscrire auprès de One Call et divulguer l'emplacement de leurs infrastructures à la demande des conducteurs d'excavatrices. One Call reçoit les demandes de renseignements relatifs aux emplacements et veille à ce que la Loi soit respectée par ses membres qui comprennent des services de gaz, d'électricité et de télécommunications et des municipalités.

One Call entretient une relation volontaire de responsabilisation avec le ministère par l'intermédiaire d'un protocole d'entente.

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS

Ontario

Date d'entrée en vigueur : 21 avril 2021

Relève également du :
1. Ministère du Procureur général
2. Bureau du Conseil des ministres
3. Directeur général de l'information pour la fonction publique

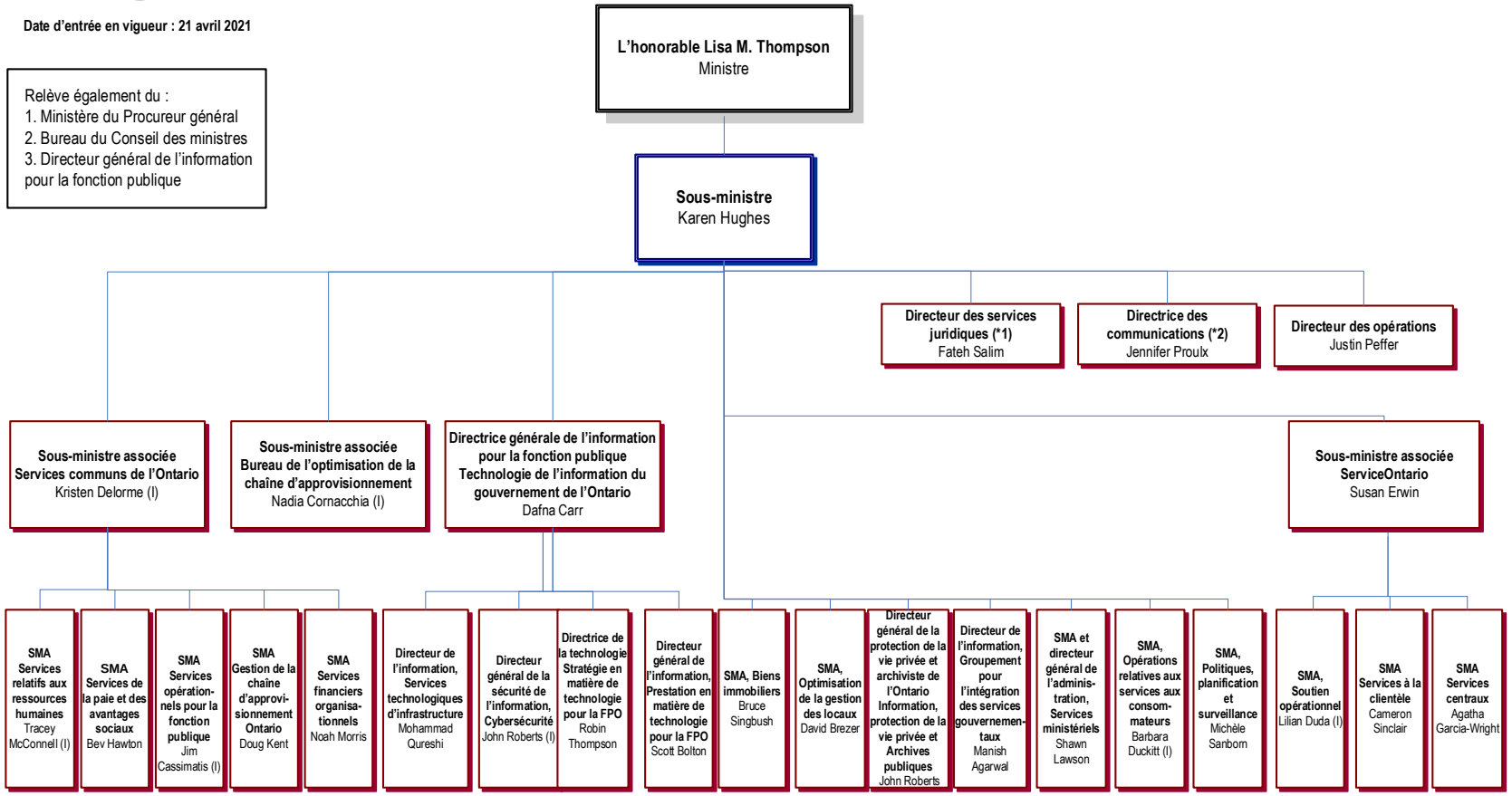

Ontario

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS

Loi de 2020 autorisant d'autres modes de dépôt de documents pour les entreprises, L.O. 2020, chap. 7, annexe 1

Loi sur la répartition des paiements périodiques, L.R.O. 1990, chap. A.23

Loi de 2006 sur les Archives publiques et la conservation des documents, L.O. 2006, chap. 34, annexe *Loi Arthur Wishart de 2000 sur la divulgation relative aux franchises*, L.O. 2000, chap. 3.

Loi sur les cessions et préférences, L.R.O. 1990, chap. A.33

Loi sur les huissiers, L.R.O. 1990, chap. B.2

Loi sur le bornage, L.R.O. 1990, chap. B.10

Loi sur les sociétés par actions, L.R.O. 1990, chap. B.16

Loi sur les noms commerciaux, L.R.O. 1990, chap. B.17

Loi de 1994 portant réforme de la réglementation des entreprises, L.O. 1994, chap. 32.

Loi sur le changement de nom, L.R.O. 1990, chap. C.7

Loi sur les services de recouvrement et de règlement de dette, L.R.O. 1990, chap. C.14

Loi de 1998 sur les condominiums, L.O. 1998, chap. 19.

Loi de 2015 sur les services de gestion des condominiums, L.O. 2015, chap. 28, annexe 2

Loi de 2002 sur la protection du consommateur, L.O. 2002, chap. 30, annexe A

Loi sur les renseignements concernant le consommateur, L.R.O. 1990, chap. C.33

Loi sur les sociétés coopératives, L.R.O. 1990, chap. C.35

Loi sur les personnes morales, L.R.O. 1990, chap. C.38

Loi sur les renseignements exigés des personnes morales, L.R.O. 1990, chap. C.39

Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires, L.R.O. 1990, chap. D.12

Loi de 1998 sur l'électricité, L.O. 1998, chap. 15, annexe A, en ce qui a trait aux parties VIII et IX.1

Loi de 2010 sur les services d'enregistrement immobilier électronique, L.O. 2010, chap. 1, annexe 6

Loi de 1991 sur l'enregistrement électronique dans le cadre de lois relevant du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, L.O. 1991, chap. 44.

Loi sur les personnes morales extraprovinciales, L.R.O. 1990, chap. E.27

Loi sur les commissionnaires, L.R.O. 1990, chap. F.1

Loi de 2005 sur le classement des films, L.O. 2005, chap. 17 (sera abrogée et remplacée par la *Loi de 2020 sur les renseignements relatifs au contenu des films*, en vigueur à compter du 8 juin 2021)

Loi sur l'administration financière, L.R.O. 1990, c. F.12, en ce qui a trait à l'article 1.0.19 et à l'alinéa 38 (1) a.3)

Loi de 2015 sur les biens sociaux confisqués, L.O. 2015, chap. 38, annexe 7

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, L.R.O. 1990, chap. F.31

Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation, L.O. 2002, chap. 33.

Loi de 2012 sur les services gouvernementaux et les fournisseurs de services (ServiceOntario), L.O. 2012, chap. 8, annexe 21 (n'est pas encore en vigueur)

Code de la route, L.R.O. 1990, chap. H.8, en ce qui a trait à la partie III

Loi de 2017 sur les inspections immobilières, L.O. 2017, chap. 5, annexe 1 (n'est pas encore en vigueur)

Loi de 2001 sur la sécurité des cavaliers, L.O. 2001, chap. 4.

Loi portant réforme de l'enregistrement immobilier, L.R.O. 1990, chap. L.4

Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers, L.R.O. 1990, chap. L.5

Loi sur les sociétés en commandite, L.R.O. 1990, chap. L.16

Loi sur le mariage, L.R.O. 1990, chap. M.3

Loi sur le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, L.R.O. 1990, chap. M.21

Loi sur le ministère des Services gouvernementaux, L.R.O. 1990, chap. M.25, à l'exclusion des services offerts par le Secrétariat du Conseil du Trésor

Loi de 2011 sur le ministère de l'Infrastructure, L.O. 2011, chap. 9, annexe 27, en ce qui a trait aux biens du gouvernement, y compris leur acquisition, et en ce qui a trait aux alinéas 7 (1) e) et 7 (1) g) et au paragraphe 7 (5), la responsabilité de l'administration de la loi est partagée entre le ministre des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et le ministre de l'Infrastructure

Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles, L.R.O. 1990, chap. M.41

Loi de 2002 sur le commerce des véhicules automobiles, L.O. 2002, chap. 30, annexe B

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, L.R.O. 1990, chap. M.56

Loi de 2017 sur l'agrément en matière de construction de logements neufs, L.O. 2017, chap. 33, annexe 1 (n'est pas encore en vigueur)

Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif, L.O. 2010, chap. 15 (n'est pas encore en vigueur)

Loi sur la publication des avis officiels, L.R.O. 1990, chap. O.3

Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, L.O. 2011, en ce qui a trait aux pouvoirs et aux responsabilités de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier concernant les biens du gouvernement, à l'exception de l'alinéa 4 (1) (2) ii)

Loi sur le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario, L.R.O. 1990, chap. O.31

Loi de 2012 sur un système d'information sur les infrastructures souterraines en Ontario, L.O. 2012, chap. 4.

Loi sur les sociétés en nom collectif, L.R.O. 1990, chap. P.5

Loi de 2008 concernant les prêts sur salaire, L.O. 2008, chap. 9.

Loi sur les sûretés mobilières, L.R.O. 1990, chap. P.10

Loi de 2017 sur la protection des propriétaires et des acquéreurs de logements neufs, L.O. 2017, chap. 33, annexe 2 (n'est pas en vigueur)

Loi de 2002 sur le courtage commercial et immobilier, L.O. 2002, chap. 30, annexe C

Loi sur l'enregistrement des actes, L.R.O. 1990, chap. R.20

Loi sur le privilège des réparateurs et des entreposeurs, L.R.O. 1990, chap. R.25

Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail, L.R.O. 1990, chap. R.30

Loi de 1996 sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs, L.O. 1996, chap. 19.

Loi de 2006 sur le transfert des valeurs mobilières, L.O. 2006, chap. 8.

Loi de 2002 sur le SkyDome (stationnement d'autobus), L.O. 2002, chap. 8, annexe K

Loi de 2019 sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement (entités gouvernementales, parapubliques et du secteur de la santé), L.O. 2019, chap. 15, annexe 37

Loi de 2020 visant à soutenir les restaurants locaux, L.O. 2020, chap. 31, uniquement en ce qui concerne les parties III, IV et V de la Loi

Loi de 2000 sur les normes techniques et la sécurité, L.O. 2000, chap. 16.

Loi de 2017 sur la vente de billets, L.O. 2017, chap. 33, annexe 3

Loi de 2002 sur le secteur du voyage, L.O. 2002, chap. 30, annexe D

Loi de 1999 sur la société appelée Vintners Quality Alliance, L.O. 1999, chap. 3.

Loi sur les statistiques de l'état civil, L.R.O. 1990, chap. V.4

Loi de 2000 sur le contenu et l'étiquetage du vin, L.O. 2000, chap. 26, annexe P

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE 2020-2021

Le MSGSC transforme les services d'une manière qui place les personnes au centre de tout ce qu'il fait. Il s'est engagé à aider le gouvernement à tenir sa promesse de trouver des gains d'efficacité et de réduire le fardeau des consommateurs.

Voici quelques réalisations du ministère :

Personnes et culture :

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor, le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et le ministère du Solliciteur général (Direction générale de l'action contre le racisme) dirigent un examen par un tiers des politiques et programmes sur les milieux de travail inclusifs dans la FPO afin de mieux surmonter les obstacles systémiques à l'emploi. Cet examen comprend tous les motifs du *Code des droits de la personne* de l'Ontario en mettant l'accent sur la lutte contre le racisme (y compris le racisme envers les Autochtones et les Noirs), la transphobie et les obstacles propres aux personnes handicapées.
- Les entités susmentionnées ont donné accès à une nouvelle ressource en santé mentale pour tous les employés de la FPO et leurs familles : AbilitiTCCi, un programme de thérapie cognitivo-comportementale en ligne visant à aider les personnes souffrant d'anxiété associée à la pandémie de COVID-19 ou à d'autres facteurs.
- Ces entités ont créé et lancé une page libre-service dans le Réseau d'information sur les ressources humaines pour que les employés fournissent volontairement des données démographiques, notamment l'identité de genre, le statut de personne transgenre, l'orientation sexuelle, l'identité francophone, l'identité autochtone, l'origine ethnique et culturelle, la race et le statut d'invalidité afin de faciliter l'identification et l'élimination des obstacles systémiques à l'emploi.
- En août 2020, les Archives publiques de l'Ontario ont lancé sur leur site Web une nouvelle exposition en ligne sur le Traité de la baie James (Traité n^{o} 9, le seul traité numéroté que l'Ontario a signé) en partenariat avec le Mushkegowuk Council et les Archives de l'Université Queen's. La nouvelle exposition intègre les perspectives de la Première Nation Omushkegowuk sur le traité, partage les nouveautés dans le domaine de l'archivage qui appuient ces perspectives et souligne l'importance de longue date des documents écrits et compte rendu verbaux originaux pour les collectivités signataires et le patrimoine documentaire de l'Ontario. L'exposition appuie aussi l'information et la sensibilisation sur les traités pour l'ensemble de la population ontarienne et répond à l'appel à la décolonisation et à la réconciliation de la Commission de vérité et réconciliation.

- Poursuite d'un effort pluriannuel visant à moderniser les plans d'évaluation des postes et à refléter les pratiques exemplaires en usage dans de grands organismes des secteurs public et privé.

Gains d'efficacité générés :

- Mise en œuvre du dossier des employés du ministère, qui a permis de réaliser des économies, de réduire les pertes découlant de l'impression et de simplifier l'accès aux documents, tout en améliorant la sécurité et la responsabilisation.
- Réduction de l'espace de bureau requis pour l'entreposage des dossiers en mettant en œuvre un système et un processus de classement électronique.
- Accélération de la centralisation des programmes de modernisation du système des paiements de transfert pour les services à la personne et les services sociaux, ce qui permet la transformation du secteur.
- Ajout de 192 programmes au système de Paiements de transfert Ontario et octroi de 16,6 milliards de dollars aux bénéficiaires en 2020-2021. L'intégration des programmes au système de Paiements de transfert Ontario et l'octroi de financement réduiront le fardeau administratif et augmenteront l'optimisation des ressources pour les programmes essentiels.
- Mise en œuvre de nouvelles méthodes pour réduire l'utilisation des chèques papier coûteux et augmenter l'adoption des transferts électroniques de fonds à faible coût. Cela s'inscrit dans une initiative gouvernementale plus vaste visant à réduire les frais administratifs et à accorder la priorité au numérique. La production de chèques manuels a diminué de 33 % par rapport à l'année précédente.
- Mise à jour du système Hyperion Financial Management en tirant parti de la technologie pour simplifier et automatiser le processus annuel de production de rapports financiers.
- Simplification du processus d'inscription des fournisseurs et des clients dans le SIGIF en combinant cinq voies de transmission distinctes en une seule plateforme en ligne.
- Efficacité accrue et simplification importante du traitement administratif grâce aux solutions d'automatisation robotisée des processus et d'apprentissage automatique, ce qui libère la capacité des ressources afin de les réattribuer à d'autres priorités.
- Automatisation réussie du processus de demande de bon de commande par l'entremise de la plateforme d'automatisation robotisée des processus et d'apprentissage automatique au cours de la période prévue de quatre mois.
- Modernisation continue de la prestation de la formation sur le SIGIF en mettant au point 49 autres produits électroniques à l'appui du système, portant à 244 le nombre total de produits d'apprentissage en ligne offerts dans LearnON, le système de gestion de l'apprentissage en entreprise. En tout temps, ces produits sont mis à la disposition du personnel de l'ensemble des ministères

de la FPO, en tout temps, aux fins de gestion financière, d'opérations et de production de rapports.

- Combinaison du SIGIF avec le système d'administration de la dette du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires afin de simplifier l'administration des dettes pour environ 7 500 comptes d'ici 2021-2022.
- Modernisation continue du Système de gestion des revenus de la Division de la sécurité des usagers de la route du ministère des Transports afin de fournir un niveau détaillé de consignation des opérations, de production de rapports et de prévisions relatives aux produits pour les opérations de traitement des revenus non fiscaux relatives aux conducteurs et aux véhicules.
- Création d'un lieu de travail gouvernemental numérique permettant au personnel de travailler n'importe où, n'importe quand, sur n'importe quel appareil du gouvernement, tout en tirant parti de méthodes et de solutions de connectivité infonuagiques modernes et sécuritaires.
- Mise en œuvre d'une technologie permettant au gouvernement d'avancer tout en travaillant à distance, comme OPSdocs, eSignatures, les approbations électroniques de la FPO et de nouvelles solutions de partage de documents sans papier.
- Engagement à l'égard du dessaisissement de 327 biens immobiliers d'ici 2022, ce qui devrait générer des revenus oscillant entre 105 millions de dollars et 135 millions de dollars, entraîner une réduction du coût annuel et des passifs de presque 10 millions de dollars et remettre en état environ 14 600 acres à des fins productives. Au 13 janvier 2021, un total de 77 propriétés ont été vendues, générant des revenus nets de plus de 112,5 millions de dollars et réalisant une réduction annuelle de la responsabilité civile liée à l'entretien des propriétés d'environ 2,7 millions de dollars.
- Retour de 214 propriétés productives depuis avril 2018, grâce au programme des biens sociaux confisqués, ce qui a généré des revenus de 1,8 million de dollars. Les responsables du programme continuent de travailler afin de réduire le nombre de biens sociaux confisqués.
- Réduction de la responsabilité de la province d'environ 40 millions de dollars à ce jour par l'entremise du programme relatif aux lieux contaminés. Le nettoyage des sites contaminés protège l'environnement et réduit le passif de la province.
- En date de décembre 2020, génération de 20,2 millions de dollars de revenus provenant de l'utilisation des emprises dans le cadre du Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité. Un revenu total de 48 millions de dollars est prévu pour 2020-2021. Après déduction des charges de fonctionnement, environ 4,5 millions de dollars devraient être remis à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario pour rembourser une partie de la dette restante du secteur de l'électricité.
- Achèvement réussi de la phase 1 du projet de réfection de l'édifice Macdonald, ce qui a nécessité le déménagement des locataires du ministère du complexe

de l'édifice Macdonald vers des emplacements de bureaux temporaires. Le projet est maintenant entré dans la phase 2 et la reconstruction est bien amorcée. Les travaux de réfection devraient en grande partie être terminés au printemps 2024 et ils éliminent le besoin de dépenses de maintenance différée de 400 millions de dollars.

- Achèvement de la phase 11 (de 20 phases) de la réfection continue de l'édifice Whitney, l'un des plus anciens édifices gouvernementaux de l'Ontario. Restauration du patrimoine et augmentation de l'efficacité du bâtiment grâce à l'installation de fenêtres écoénergétiques, à la mise à jour des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation ainsi qu'à la réparation de la façade extérieure patrimoniale du bâtiment.
- Poursuite des travaux visant à mettre en œuvre l'engagement budgétaire du gouvernement envers un nouveau modèle de bureau pour les ministères, y compris la centralisation du financement et de la prise de décisions. Un cadre d'établissement des priorités a été élaboré et mis en œuvre pour orienter les investissements en fonction des occasions d'optimisation du portefeuille de bureaux, des réparations d'urgence, des besoins en matière de santé et de sécurité, des réparations et de la maintenance planifiées ainsi que des demandes entretien des biens immobiliers du ministère. Des discussions continuent d'avoir lieu sur d'autres améliorations au cadre.
- Améliorations importantes apportées au processus administratif de traitement des vignettes d'immatriculation en ligne pour aider les Ontariennes et Ontariens à les renouveler en ligne. Ces améliorations ont augmenté la capacité de traitement de 100 %. Le renouvellement de 6 300 vignettes d'immatriculation supplémentaires peut maintenant être traité en ligne tous les jours, ce qui offre à la population ontarienne un choix plus rapide de prestation de service.

Excellence en matière de prestation de services :

- Gestion de plus de 50 millions d'échanges de ServiceOntario (opérations, information et aiguillage) au moyen de son réseau de centres, de même qu'en ligne, par téléphone et par la poste.
- Obtention réussie d'une quantité suffisante de fournitures pour soutenir la poursuite des activités et la réouverture sécuritaire de plus de 4 800 écoles et de plus de 5 000 établissements de garde d'enfants en tirant parti de notre pouvoir d'achat collectif dans les marchés des fournitures et de l'équipement essentiels ainsi que de l'équipement de protection individuelle, et en introduisant de nouvelles sources d'approvisionnement nationales pour assurer la constance et la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement.
- Authentification de plus de 28 600 documents au cours des trois premiers trimestres de 2020-2021, tout en continuant à respecter les normes de service. Le Service des documents officiels continue de respecter les normes de prestation de services durant la pandémie de COVID-19, avec un taux de satisfaction moyen de 95 %.

- En partenariat avec le MPG, nomination de parajuristes comme notaires publics dans le cadre de la modernisation gouvernementale de la *Loi sur les notaires*. Depuis le lancement, le Service des documents officiels a constaté une augmentation de plus de 175 % des demandes de documents publics notariés traitées dans le cadre d'un nouveau processus de transmission numérique, augmentant ainsi l'accès aux services juridiques pour la population de la province.
- Gestion de 6,1 milliards de dollars en administration de la paie et des avantages pour environ 66 000 employés du gouvernement de l'Ontario.
- Traitement de plus de 4,0 milliards de dollars de paiements à plus de 1 400 tiers comme l'Agence du revenu du Canada, les administrateurs de régimes de pension, les compagnies d'assurance et les agents négociateurs.
- Lancement du Centre des services de la FPO pour les employés gouvernementaux, où l'équipe du Service de dépannage TI et l'équipee l'InfoCentre des Services communs de l'Ontario se sont jointes pour former une équipe de soutien unifiée ainsi que créer un nouveau système téléphonique centralisé doté d'un numéro unique pour les services de TI et les SCO, accessible en tout temps.
- Consultations menées pour explorer les possibilités de renforcement et de modernisation de l'accès provincial et municipal aux programmes d'information, assurer l'harmonisation avec un gouvernement accordant la priorité au numérique et réduire les formalités administratives des institutions afin qu'elles puissent fournir aux clients un accès plus rapide et constant aux dossiers de l'Ontario.
- Lancement en novembre 2020 du formulaire de demande de demande en ligne d'accès à l'information, qui permet de soumettre une demande et des frais en ligne. Un total de 690 demandes électroniques ont été reçues en moins de trois mois.
- Amélioration du Service d'enregistrement des nouveau-nés en ligne en offrant aux parents d'autres occasions d'examiner la Déclaration de naissance vivante de leur enfant afin de réduire les erreurs avant d'effectuer l'enregistrement.
- Introduction de nouveaux règlements, entrés en vigueur le 1er mars 2021, qui offrent aux parents une solution simplifiée et économique de corriger des erreurs dans l'orthographe du nom de leur enfant sur l'enregistrement à la naissance de leur enfant.
- Élargissement du pouvoir des personnes qui peuvent célébrer un mariage en Ontario en vertu de la *Loi sur le mariage* afin de donner aux couples un choix accru d'officiants lors de leur mariage.
- Achèvement de la migration de plus de 40 programmes de technologies plus anciennes vers une plateforme moderne d'infoCentre, y compris la Ligne de renseignements pour la réinstallation des familles des militaires. La plateforme

moderne sera également utilisée pour la mise en œuvre d'autres améliorations à l'infoCentre annoncées dans l'énoncé économique de l'automne.

- Les activités de mise en application en 2020-2021 étaient moins nombreuses que d'habitude en raison des mesures de santé publique liées à la pandémie de COVID-19, y compris la fermeture de tribunaux et d'entreprises non essentielles. Par conséquent, le ministère a adapté ses mesures de protection des consommateurs afin de se concentrer sur l'achèvement des inspections existantes ainsi que sur la réalisation d'enquêtes sur les plaintes des consommateurs en utilisant d'autres méthodes qui respectent les restrictions de santé publique. Le ministère a cependant effectué plus de 90 visites d'inspection dans des secteurs qui posent des risques pour les consommateurs, y compris les prêts sur salaire, les agences de recouvrement, les réparations automobiles ainsi que la construction, l'entretien et les rénovations de maisons.
- Prestation de services intégrés et de conseils aux ministères, aux organismes, au secteur parapublic et au public pour assurer l'intégration et l'efficacité de la conservation de dossiers, de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée. Cela comprend la coordination et la gestion de plus de 2 000 demandes de la part de députés, d'institutions et de municipalités. De plus, il comprenait des demandes du public sur l'accès et la protection de la vie privée, ainsi que sur l'application de lois telles que la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.
- Poursuite de la délivrance de permis pour les voies réservées aux véhicules multioccupants à accès spécial tarifé (VMOT) de l'autoroute QEW du ministère des Transports. À l'automne 2020, le service de VMOT a reçu un total de 445 demandes et renouvelé 446 permis existants supplémentaires.
- Soutien offert par les infoCentres de ServiceOntario pour lancer plusieurs nouveaux secteurs d'activités, y compris la Ligne Info-Entreprises pour mettre fin à la propagation, l'infocentre provincial pour la vaccination, l'Initiative de soutien aux familles du ministère de l'Éducation, les outils d'autoévaluation et de recherche de contacts liés à la COVID-19 du ministère de la Santé, la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises, le Service de rendez-vous en ligne de ServiceOntario et l'agent conversationnel des services pour les conducteurs. La ligne du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées a également été étendue.
- ServiceOntario a continué de promouvoir le Réseau Trillium pour le don de vie. Un peu plus de 52 000 Ontariens se sont ajoutés au registre des donneurs d'organes entre le 1er avril 2020 et le 31 décembre 2020.
- À la fin du mois de décembre 2020, environ 882 000 renouvellements de la carte Santé et 837 000 renouvellements de permis de conduire avaient été faits en ligne depuis le lancement de la demande de renouvellement en ligne en janvier 2018. Dans plus de 619 000 cas, la carte Santé et le permis de conduire ont été renouvelés en même temps.

- Poursuite de la mise en œuvre à l'échelle organisationnelle de la Stratégie de la FPO pour la cybersécurité afin de soutenir la prestation sécuritaire des services publics numériques et des initiatives de transformation numérique. Ce plan appuie les services d'évaluation des risques liés à la cybersécurité de la FPO, le programme de surveillance et d'intervention en cas d'incident, les services de gestion de l'accès et les programmes d'information et de sensibilisation.
- Le Centre d'excellence pour la cybersécurité a continué d'aider les ministères et les partenaires fournisseurs de services du secteur parapublic à accroître la résilience numérique au moyen d'activités d'information et de sensibilisation ainsi que des connaissances sur les cybermenaces et le partage de renseignements.
- Partenariat conclu avec Catalyst de l'Université Ryerson afin d'accroître la sensibilisation à la cybersécurité dans le secteur parapublic. Cette collaboration offre un soutien continu au secteur parapublic pour l'aider à mieux gérer la cybersécurité. D'ici la fin de l'exercice financier en cours, elle comprendra sept modules d'apprentissage à l'adresse cybersecurityontario.ca.
- Création d'un Comité d'experts pour la cybersécurité pour aider à moderniser la sécurité dans l'ensemble du secteur parapublic et fournir des conseils sur la gestion des problèmes et des risques. Elle permettra d'améliorer la résilience numérique, d'élaborer des solutions de pointe visant à prévenir les cybermenaces et de fournir des recommandations à des organismes du secteur parapublic.
- L'infoCentre de la Protection du consommateur de l'Ontario a fourni des conseils et de l'aide aux consommateurs concernant une vaste gamme d'opérations, y compris celles touchées par la pandémie de COVID-19. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020, le ministère :
    - a reçu 34 846 plaintes, signalements d'incidents et demandes des consommateurs;
    - a négocié plus de 551 430 $ en remboursements des consommateurs par médiation;
    - a fait économiser au moins 97 117 $ aux consommateurs en vertu de contrats annulés/rescindés;
    - a porté 157 accusations en vertu de la *Loi de 2002 sur la protection du consommateur* et 5 accusations en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales*.
- Amélioration des processus de délivrance de permis de stationnement accessible, augmentant ainsi le nombre de permis délivrés à 200 par jour.
- ServiceOntario a lancé de nouveaux services de messagerie électronique afin qu'il soit plus facile pour les consommateurs de soumettre leurs dépôts, enregistrements d'entreprise et demandes de recherche à l'appui des protocoles publics de santé et de sécurité.

- Mise en œuvre d'une solution de remboursement au point de vente aux bureaux de services au comptoir de ServiceOntario qui permet aux clients admissibles de recevoir un remboursement par carte de crédit ou de débit pour la validation d'une plaque d'immatriculation inutilisée, peu importe les modes de paiement originaux, en plus d'éliminer les frais administratifs relatifs aux remboursements par chèques.

Transformation numérique :

- Élargissement du Portail des appels d'offres de l'Ontario, qui est entièrement numérique, pour y inclure le cycle de vie complet du contrat, réduisant ainsi le fardeau administratif pour les vendeurs qui font affaire avec l'Ontario.
- Poursuite des travaux visant à faciliter la transformation numérique dans l'ensemble de la FPO grâce à l'utilisation supplémentaire du stockage infonuagique. Il s'agit d'un facteur clé qui favorise l'utilisation des services numériques chez les citoyens de l'Ontario.
- Élaboration de normes relatives aux données pour aider les ministères à comprendre la façon dont il est possible d'améliorer la prestation des programmes et des services gouvernementaux à la population ontarienne.
- Élaboration de la Directive sur la gouvernance et la gestion des informations et ressources de données afin de maximiser la valeur et l'utilisation des renseignements du gouvernement en veillant à ce qu'ils soient gérés comme un actif organisationnel stratégique. Cela complète la nouvelle Directive sur l'ITI et la Directive de l'Ontario sur les données et les services numériques connexe.
- Réalisation d'une consultation publique sur la protection de la vie privée qui a permis au programme de recevoir une réponse importante d'environ 150 organismes représentant divers secteurs de la province.
- Mise en place d'un modèle de services plus axé sur le numérique et abandon des services en personne et au comptoir dans 53 bureaux d'enregistrement immobilier. Dans certains cas, les clients peuvent accéder en ligne aux opérations d'enregistrement immobilier.
- Amélioration de l'information en ligne sur les centres ServiceOntario en normalisant les données sur la localisation, en fournissant des renseignements faciles à comprendre sur les heures et l'état d'ouverture ainsi qu'en établissant la priorité des liens vers les services en ligne offerts.
- Renouvellement en ligne des vignettes d'immatriculation expirées, ce qui a permis d'effectuer environ 1,5 million de renouvellements supplémentaires en ligne.
- Les Archives publiques de l'Ontario ont lancé des initiatives visant à faciliter la découverte du patrimoine documentaire de l'Ontario, l'accès à ce patrimoine et l'engagement avec ce patrimoine partout et en tout temps, notamment ce qui suit :
    - Des orientations et visites guidées virtuelles ainsi que des webinaires offerts en collaboration avec Ontario Ancestors et le Club du quart de siècle;

    - De nouvelles ressources éducatives en ligne harmonisées avec le curriculum de l'Ontario sur son site Web et sur Flickr pour mieux soutenir l'éducation et l'apprentissage des élèves;
    - Une page GLAM (galleries, libraries, archives and museums) sur Wikipédia qui met à la disposition du public cinq collections d'archives, ce qui a généré plus de 630 000 visites en trois mois et a permis de renforcer le lien et la collaboration avec d'autres galeries, bibliothèques, archives et musées.
- Approvisionnement d'un système visant à fournir l'accès aux collections des archives (archives, bibliothèque, art), à mieux les gérer et à améliorer leur efficacité en éliminant le chevauchement et en intégrant des processus. Ce système améliorera l'expérience client, renforcera la gestion et la préservation des avoirs physiques et numériques et s'harmonisera avec la transition numérique du gouvernement.
- Réduction des coûts pour les entreprises en éliminant les dépôts de documents physiques et en adoptant l'acte mobilier électronique.
- Facilitation de l'accès à certains formulaires et de leur utilisation en vertu de la *Loi de 1998 sur les condominiums*.

Soutenir les entreprises :

- Amélioration de l'intégrité des données et de l'expérience liée aux services pour les entreprises afin que tous les programmes du gouvernement de l'Ontario qui travaillent avec les entreprises soient en mesure de recueillir et d'utiliser le numéro d'entreprise pour simplifier les interactions entre le gouvernement et les entreprises.
- Soutien continu aux ministères partenaires, soit le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, le ministère des Finances et le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, au moyen d'essai et de mises à niveau de l'infrastructure pour soutenir les paiements de transfert d'un ensemble de programmes prioritaires ainsi que plus de 100 000 petites entreprises pendant la pandémie.
- Poursuite des travaux sur le Service d'accès aux multiples registres, un système qui permet aux territoires de compétence d'échanger rapidement des données en toute sécurité. Ces travaux aident les entreprises qui souhaitent exercer des activités dans plusieurs territoires de compétence.
- Adoption de la *Loi de 2020 visant à rétablir la confiance chez les consommateurs* en juillet 2020 pour améliorer le système Tarion de garantie de logements neufs, accroître la surveillance à l'égard des autorités administratives et rendre les lois de protection des consommateurs plus efficaces et plus efficientes. Le 1er février 2021, l'Office de réglementation de la construction de logements a aussi commencé à exercer ses activités à titre

d'organisme de réglementation pour les constructeurs et les vendeurs d'habitations neuves.

- Poursuite du travail avec Tarion et l'Office de réglementation de la construction de logements pour mettre en œuvre les recommandations du rapport spécial de 2019 sur Tarion de la vérificatrice générale. Au début de 2021, 19 des 32 recommandations ont été entièrement mises en œuvre.
- Le 1er octobre 2020, certaines parties de la *Loi de 2020 sur la confiance envers les services immobiliers* sont entrées en vigueur et plusieurs règlements ont été déposés. Ces changements permettent aux professionnels de l'immobilier de se constituer en une société immobilière personnelle et d'être payés par elle, tout en maintenant de solides mesures de protection des consommateurs. Les professionnels de l'immobilier peuvent désormais utiliser des termes plus reconnus comme « agent immobilier » et « membre de l'ACI » dans leurs publicités.
- Pour aborder les inquiétudes des municipalités et d'autres intervenants du secteur des services funéraires concernant les restrictions relatives au recours aux fonds ou aux comptes d'entretien d'un cimetière en vertu de la *Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation*, le ministère a mené une consultation sur des modifications réglementaires potentielles et des mesures non réglementaires. Des modifications réglementaires ont été apportées en avril 2021 aux règles relatives aux fonds ou aux comptes d'entretien qui entreront en vigueur le 1er janvier 2022.
- En février 2021, le ministère a mené une consultation auprès d'intervenants sur l'augmentation de la transparence des prix dans le cadre de la mise en œuvre ministérielle des recommandations de la vérification de 2020 de la vérificatrice générale sur l'Office ontarien des services funéraires. En avril 2021, des modifications réglementaires ont été apportées aux exigences relatives à l'affichage des permis, aux listes de prix et au guide d'information à l'intention des consommateurs afin de réduire le fardeau pour les entreprises et d'accroître la transparence des services funéraires offerts aux consommateurs. Ces modifications entrent en vigueur le 1er juillet 2021.
- Nous avons effectué des consultations sur les moyens efficaces de réglementer les technologies de rechange, comme l'hydrolyse alcaline et le compostage, pour l'élimination des restes humains. Le ministère a réuni des intervenants pour recueillir leurs commentaires et aider à déterminer s'il y a des problèmes avec les modalités normalisées de l'Office ontarien des services funéraires pour les permis d'exploitation d'hydrolyse alcaline.
- Dans le cadre d'un processus continu, le ministère examine et met à jour les lois du droit des affaires afin de réduire le fardeau du secteur, de régler les problèmes actuels ou émergents et de faire de l'Ontario un territoire propice aux nouvelles constitutions en société. Ce travail est en partie soutenu par le Conseil de la modernisation du droit des affaires et de l'allègement du fardeau réglementaire (CCDA), qui fournit des recommandations au ministre afin de

moderniser les lois sur les sociétés et le commerce de l'Ontario tout en soutenant les entreprises de la province.

  - Cela comprenait des modifications à la *Loi Arthur Wishart de 2000 sur la divulgation relative aux franchises* qui visent à réduire le fardeau du secteur des franchises. De plus, des modifications législatives ont été adoptées afin d'éliminer les exigences actuelles en matière de résidence canadienne des administrateurs et de réduire le seuil d'approbation des actionnaires dans certaines circonstances en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions*. Des mesures ont également été prises pour préparer la mise en œuvre de la *Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif*, qui a une incidence positive sur environ 58 000 organisations sans but lucratif et organismes de bienfaisance de l'Ontario.

- Nous avons lancé une consultation le 1er décembre 2020 auprès de la population et des entreprises de l'Ontario pour mieux comprendre la façon dont nous pouvons adapter la *Loi de 2002 sur la protection du consommateur* de manière à ce que nous puissions faire face à l'évolution des technologies et des innovations du marché ainsi que fournir une clarté accrue.
- En janvier 2021, nous avons lancé une consultation sur des propositions potentielles visant à établir de nouvelles mesures de protection pour les utilisateurs de services financiers de remplacement coûteux, comme les prêts à tempérament, les marges de crédit et les prêts de titre de véhicule, offerts par des institutions financières autres que les institutions financières traditionnelles. Le ministère effectue une consultation auprès d'intervenants et de membres du public sur des moyens d'améliorer la réglementation et la disponibilité de l'information concernant ces services financiers coûteux et de protéger les emprunteurs vulnérables contre les risques potentiels.
- En réponse à une recommandation de la vérificatrice générale, le ministère a éliminé l'exemption agricole pour les chaudières et appareils sous pression afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des travailleurs et des visiteurs des serres et des érablières. À compter du 1er juillet 2021, toutes les chaudières et tous les appareils sous pression d'une certaine taille devront répondre aux mêmes exigences de sécurité.
- De juillet à août 2020, nous avons effectué une consultation auprès d'intervenants sur des modifications réglementaires proposées afin d'améliorer la sécurité et la disponibilité des ascenseurs. Ces modifications ont été approuvées en avril 2021 et répondent au rapport du juge Cunningham sur la disponibilité des ascenseurs et aux recommandations de sécurité de la vérificatrice générale.
- Nous avons commencé à planifier une séance d'information pour corriger les asymétries des renseignements entre les propriétaires et les entrepreneurs, tout en augmentant la disponibilité des ascenseurs. Dans le rapport sur la disponibilité des ascenseurs, le juge Cunningham a constaté qu'il y avait un manque d'éducation des propriétaires, ce qui ne leur permet pas de préconiser

des conditions contractuelles équilibrées, un entretien efficace et des réparations opportunes.

- Nous avons adopté la *Loi de 2020 sur les renseignements relatifs au contenu des films* pour réduire les coûts et les formalités administratives, aider les entreprises à accroître l'efficacité de leurs activités dans l'industrie du film d'aujourd'hui et mieux tenir compte du comportement actuel des consommateurs dans un marché numérique en pleine croissance.
- Nous avons apporté des modifications en vertu de la *Loi de 2000 sur les normes techniques et la sécurité* afin de permettre aux entreprises qui utilisent des unités de réfrigération dans des milieux commerciaux et industriels d'utiliser des énergies plus écologiques et propres et d'étendre l'infrastructure de gaz naturel à faibles émissions de carbone. D'autres règles instaurées leur donnent la souplesse dont ils ont besoin pour se conformer au règlement provincial actuel sur les mécaniciens d'exploitation ou suivre un chemin plus adapté afin qu'elles satisfassent à leurs obligations en matière de sécurité.
- En décembre 2020, la vérificatrice générale a publié un rapport de suivi sur la vérification de l'Office des normes techniques et de la sécurité et a constaté que des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre des recommandations visant le renforcement de la sécurité, les activités de l'office et la surveillance du ministère. Afin de réduire de façon sécuritaire le fardeau des entreprises, nous avons continué de travailler avec l'Office des normes techniques et de la sécurité à une proposition d'entente de conciliation nationale visant l'amélioration de la mobilité des monteurs d'installations au gaz et des techniciens gaziers à l'échelle du Canada.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021[3]
Approbations – COVID-19	407,1
Autres – Fonctionnement	1 619,8
Autre immobilisation	332,0
Effectif[4] (au 31 mars 2021)	5 234,47

[3] Les chiffres réels provisoires correspondent à la répartition figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021. Les autres charges de fonctionnement et d'immobilisations combinés comprennent 717,4 millions de dollars pour les Services gouvernementaux et Services aux consommateurs (base) et 1 234,4 millions de dollars pour les Biens immobiliers.

[4] Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Plans publiés 2021-2022 et rapports annuels 2020-2021 du gouvernement de l'Ontario

Volume 2

Ministère de la Santé – Secrétariat du Conseil du Trésor

Ontario

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère de la Santé

This document is also available in English.

Ontario

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022 ..... **3**

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ **4**

PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DU MINISTÈRE **4**

DONNÉES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE **11**

TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2021-2022 (M$) 11

TABLEAU 2 : CHIFFRES COMBINÉS – FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS PAR CRÉDIT 12

TABLEAU DES TENDANCES HISTORIQUES 14

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC) **15**

ANNEXE **20**

RAPPORT ANNUEL **20**

TABLEAU 3 : DÉPENSES MINISTÉRIELLES RÉELLES PROVISOIRES 2020-2021 48

Partie I : Plan publié 2021-2022

Ministère de la Santé

Ontario

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

OBJECTIF

Le ministère de la Santé (ministère) a le mandat suivant :

- définir l'orientation stratégique et les priorités provinciales du système de soins de santé;
- élaborer des lois, des règlements, des normes, des politiques et des directives pour appuyer les orientations stratégiques;
- surveiller le rendement du système de soins de santé et la santé de la population ontarienne, et en faire rapport;
- planifier et établir les modèles et les niveaux de financement du système de soins de santé;
- gérer les principaux programmes provinciaux, notamment le Régime d'assurance-santé de l'Ontario, le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels, les programmes de médicaments, les services de santé d'urgence, les établissements de santé autonomes et les services de laboratoire.

CONTRIBUTION DU MINISTÈRE À LA RÉALISATION DES PRIORITÉS ET DES RÉSULTATS

Le ministère de la Santé s'efforce de réaliser le plan de l'Ontario visant à accroître la capacité du système de santé et éliminer les soins de santé de couloir. Il travaille à élargir l'infrastructure des hôpitaux, à améliorer l'accès, à accroître les options de service aux patients et à créer un système connecté de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

La pandémie de COVID-19 a renforcé l'importance des efforts de transformation du système public de santé du ministère et souligné les avantages d'un système mieux intégré et connecté. La santé et le bien-être de la population ontarienne ont été la priorité du gouvernement. Le ministère continue de travailler avec ses partenaires de la santé pour limiter la propagation du virus et réaliser son plan de déploiement de la vaccination.

PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

L'Ontario a adopté des mesures rapides et décisives pour être prêt à lutter contre la pandémie de COVID-19. Le gouvernement utilise toutes les ressources à sa disposition dans cette lutte pour protéger la population.

La crise de la COVID-19 a souligné l'importance des travaux en cours de transformation du système public de santé de l'Ontario visant à améliorer l'expérience des patients et à renforcer les services locaux.

L'Ontario demeure engagé à éliminer les soins de santé de couloir. Le plan complet du gouvernement pour éliminer les soins de santé de couloir continuera d'être axé sur la réalisation d'investissements et la promotion de nouvelles initiatives dans les quatre domaines suivants :

1. **Prévention et promotion de la santé :** garder les patients autant en santé que possible dans leurs collectivités et hors des hôpitaux.

2. **Prestation des bons soins au bon endroit :** lorsque les patients ont besoin de soins, s'assurer qu'ils les reçoivent dans le milieu le plus approprié, pas toujours à l'hôpital.

3. **Intégration et amélioration du cheminement des patients :** mieux intégrer les fournisseurs de soins pour veiller à ce que les patients attendent moins longtemps dans les hôpitaux lorsqu'ils sont prêts à obtenir leur congé. Santé Ontario et les équipes Santé Ontario joueront un rôle essentiel dans la supervision du système de santé, la coordination et l'établissement de liens avec les fournisseurs de soins. Ce faisant, ils contribueront à éliminer les soins de santé de couloir.

4. **Renforcement de la capacité :** créer de nouveaux lits d'hôpital et de soins de longue durée tout en augmentant les services en milieu communautaire partout en Ontario.

Alors que l'éclosion de COVID-19 continue d'évoluer en Ontario et ailleurs dans le monde, la province doit s'adapter à cette situation afin de continuer à assurer la sécurité de la population et la capacité du système de santé à prodiguer des soins.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE 2020-2021

Les réalisations à ce jour figurant au programme de la transformation de la santé ont été essentielles à l'intervention du système de santé contre la COVID-19.

Cadre pour l'intervention contre la COVID-19

En consultation avec le médecin hygiéniste en chef (MHC) et d'autres experts de la santé, le gouvernement ontarien a élaboré le cadre « Garder l'Ontario en sécurité et ouvert ». Ce cadre garantit que des mesures de santé publique ciblées, évolutives et adaptées limitent la propagation de la COVID-19, tout en permettant aux écoles et aux entreprises de rester ouvertes, en maintenant la capacité du système de santé et en protégeant les personnes vulnérables, dont celles recevant des soins de longue durée.
Il adopte une approche graduelle pour éviter d'importantes fermetures et permettre l'introduction ou le retrait progressif de mesures de santé publique et de sécurité au travail. Ce cadre classe les bureaux de santé publique en cinq niveaux : vert (prévenir), jaune (protéger), orange (restreindre), rouge (contrôler) et gris (confinement, c.-à-d. mesure d'urgence de dernier recours). Chaque niveau décrit les mesures de santé publique et de

sécurité au travail que doivent prendre les entreprises et organismes, dont des mesures ciblées pour certains secteurs, établissements et autres milieux précis.
Le MHC, depuis la création du cadre, consulte la santé publique et d'autres experts, examine les données, fournit des conseils au gouvernement sur les mesures appropriées et efficaces à adopter pour protéger la santé de la population ontarienne et prend des mesures immédiates, au besoin.

Stratégie de dépistage de la COVID-19

Depuis le début de la pandémie, le ministère a pris des mesures quant à la distribution des tests de dépistage de la COVID-19 en augmentant rapidement la capacité de dépistage et d'analyse en laboratoire. La stratégie de dépistage de la COVID-19 de l'Ontario répond aux besoins dynamiques de dépistage. La province continue de renforcer la capacité d'analyse, d'élargir l'accès aux tests rapides aux points de service et de soutenir une réouverture sécuritaire.

Avec plus de 13 millions de tests, l'Ontario est la province qui a effectué le plus de tests au Canada. Depuis la mi-février 2021, le réseau de laboratoires effectue plus de 100 000 tests par jour, un chiffre qui continue de croître. L'Ontario dépasse son objectif de délai d'exécution et fait en sorte que bien plus de 80 % de la population reçoit ses résultats dans les deux jours.

Il a agi prestement durant la 3e vague en adoptant les modes novateurs de dépistage dès que possible et en s'adaptant aux leçons tirées des 1re et 2e vagues. La province continue d'élargir l'accès aux tests rapides dans les lieux de travail très vulnérables, comme les foyers de soins de longue durée (FSLD), les maisons de retraite et les industries essentielles.

Vaccination contre la COVID-19

L'Ontario a élaboré un plan en trois phases pour la distribution des vaccins contre la COVID-19, basé sur les conseils d'experts du Groupe d'étude sur la distribution des vaccins contre la COVID-19 et en accord avec le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI).

Le Plan pour la distribution des vaccins contre la COVID-19 de l'Ontario suit les objectifs suivants, en conformité avec le cadre éthique, les objectifs de réaction à la pandémie du Canada et le CCNI :

1) Prévenir les décès
2) Prévenir les maladies, les hospitalisations et les admissions aux USI
3) Réduire la transmission

La phase un visait à protéger les populations les plus vulnérables à risque élevé (environ 1,8 million de personnes), notamment :

- pensionnaires, personnel, fournisseurs de soins essentiels et autres employés dans des milieux de vie collectifs pour aînés;
- travailleurs de la santé, y compris le personnel qui travaille ou étudie dans les hôpitaux et le personnel de soins de santé;
- adultes des Premières Nations, métis et inuits, y compris des collectivités éloignées;
- adultes recevant des soins de santé à domicile pour des maladies chroniques;
- adultes de 80 ans et plus.

Alors que l'Ontario continue de vacciner les populations prioritaires de la phase un en collaboration avec les bureaux de santé publique, la province est entrée dans la phase deux (environ 9 millions de personnes) en vaccinant selon l'âge et le risque :

- personnes de 55 ans et plus;
- personnes qui vivent et travaillent dans des milieux de vie collectifs et certains fournisseurs de soins primaires;
- personnes atteintes de problèmes de santé particuliers et certains fournisseurs de soins primaires;
- personnes de 45 ans et plus qui vivent dans des communautés situées dans des points chauds (régions à taux élevés de décès, d'hospitalisation et de transmission); personnes de 18 ans et plus dans des milieux particuliers à risque élevé, selon l'approvisionnement;
- certains travailleurs qui ne peuvent pas travailler de la maison.

Pendant la phase trois, les personnes de 16 ans et plus qui souhaitent se faire vacciner seront admissibles.

L'Ontario exploite plusieurs méthodes de vaccination contre la COVID-19, dont des séances de vaccination en milieu hospitalier, des séances de vaccination de masse, des pharmacies, des établissements de soins primaires et des équipes mobiles.

Il continue d'augmenter sa capacité et d'étendre son déploiement à d'autres groupes d'âge et emplacements. Si la province reçoit un approvisionnement constant en vaccins contre la COVID-19 du gouvernement fédéral, plus de 9 millions de personnes en Ontario recevront leur première dose d'ici la fin juin.

Équipes Santé Ontario

Dans le cadre du plan du gouvernement visant à éliminer les soins de santé de couloir, des équipes Santé Ontario (ESO) ont été mises sur pied comme nouvelle façon d'organiser et de fournir des services pour les patients. Les fournisseurs de soins de santé locaux sont habilités à travailler en équipe interconnectée en fournissant un continuum complet et coordonné de soins et en travaillant pour faciliter les transitions entre les secteurs pour les patients. À mesure qu'elles arrivent à maturité, les ESO comprendront les antécédents et les besoins des patients qu'elles servent et fourniront un accès facile aux différents types de soins dont ils ont besoin, y compris un accès virtuel.

Grâce au soutien et à la direction du ministère, les ESO (qui comprennent des représentants d'hôpitaux, des médecins, du personnel infirmier, des cliniciens et du personnel de santé mentale et de lutte contre les dépendances, des fournisseurs de soins à domicile et en milieu communautaire) offriront des soins en équipe selon les besoins de leurs collectivités locales.

Les ESO ont démontré une réactivité remarquable à l'éclosion de COVID-19. Les partenariats solides et les soins intégrés établis par la première cohorte d'ESO dans la province ont permis de soutenir une lutte continue, rapide et efficace contre la COVID-19, ainsi que la distribution des vaccins.

En 2020-2021, le ministère a porté à 42 le nombre d'ESO approuvées dans la province en en ajoutant 18. À maturité, ces équipes couvriront plus de 80 % de la population de la province.

Le ministère utilisera un processus ciblé d'admission et d'évaluation pour étendre la couverture des ESO à l'ensemble de la province. Toutes les équipes, quel que soit leur niveau de préparation, sont soutenues pour mettre en œuvre le modèle.

Santé mentale et dépendances

À la suite de consultations menées auprès d'experts, de fournisseurs et de personnes ayant une expérience de la maladie mentale, l'Ontario a pris des mesures pour remédier à un système de santé mentale et de lutte contre les dépendances (SMLD) depuis trop longtemps confronté à de longs temps d'attente, à des obstacles en matière d'accès, à une qualité irrégulière, à un manque de données normalisées et à une fragmentation généralisée.

En réaction à ce qu'il a appris lors des consultations de 2019, le gouvernement a lancé la Stratégie ontarienne de santé mentale et de lutte contre les dépendances, *Vers le mieux-être : un plan pour bâtir le système ontarien de santé mentale et de lutte contre les dépendances*.

Elle vise à résoudre ces enjeux de longue date en s'appuyant sur quatre piliers :

1. amélioration de la qualité;
2. élargissement des services existants;
3. mise en œuvre de solutions novatrices;
4. amélioration de l'accessibilité.

La stratégie est appuyée par l'engagement d'investir 3,8 milliards de dollars sur dix ans dans les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Le Centre d'excellence met en œuvre la stratégie, élabore des normes cliniques, de qualité et de service en matière de SMLD, surveille les mesures liées au rendement du système de SMLD, et fournit des ressources et du soutien aux fournisseurs de services de santé, aux

systèmes de prestation de soins intégrés et à d'autres entités liées à la santé mentale et à la lutte contre les dépendances.

Hôpitaux

L'Ontario s'est engagé à investir environ 20 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années dans des projets d'infrastructure pour les soins de santé. En se fondant sur des données solides sur la provenance des demandes de nouveaux services, le gouvernement a investi dans des collectivités ayant des besoins criants.

L'objectif du gouvernement est que toute la population ontarienne ait rapidement accès à des soins de santé de grande qualité. Cet investissement constitue une autre étape pour renforcer la capacité essentielle du système.

Grâce au Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19, le gouvernement a investi 935 millions de dollars dans le secteur hospitalier, y compris 594 millions de dollars pour accélérer la réalisation de l'engagement du gouvernement visant à résoudre les problèmes de capacité, 341 millions de dollars pour ajouter 1 000 lits de soins actifs et 500 lits aux soins intensifs ainsi que des centres d'évaluation pour l'intervention initiale contre la pandémie de COVID-19.

Le gouvernement a également investi un montant de 351 millions de dollars pour ajouter plus de 2 250 lits dans 57 hôpitaux et autres établissements de santé de la province. Ce montant comprend un investissement de 234,5 millions de dollars pour ajouter 139 lits aux soins intensifs et jusqu'à 1 349 lits d'hôpital inclus dans le Plan de préparation de l'automne de l'Ontario, *Protéger les Ontariens – Se préparer à de futures vagues de COVID-19*.

De plus, comme indiqué dans le budget de l'automne 2020-2021, le gouvernement a annoncé un investissement de 572 millions de dollars pour soutenir les hôpitaux aux prises avec des coûts supplémentaires liés à l'intervention contre la COVID-19.

Par ailleurs, comme indiqué dans le document *Finances du troisième trimestre de 2020-2021*, l'Ontario a investi 869 millions de dollars supplémentaires dans le secteur hospitalier pour l'achat de fournitures et d'équipement nécessaires compte tenu de la flambée de cas de COVID-19, y compris des trousses de dépistage, des écouvillons, des tubes de transfert de salive et des trousses d'analyse, portant le total à 3,9 milliards de dollars depuis 2019-2020.

En 2020-2021, le ministère fournit aussi plus de 1,2 milliard de dollars pour aider les hôpitaux publics de l'Ontario à se remettre des pressions financières créées par la COVID-19. Ce montant comprend 696,6 millions de dollars pour aider à renforcer la stabilité financière des hôpitaux de la province et 572,3 millions de dollars en financement supplémentaire pour aider les hôpitaux à pallier les pertes de revenus à la suite de la pandémie de COVID-19.

Ontario

Régime d'assurance-santé de l'Ontario

Pour s'assurer que les patients continuent d'avoir accès aux soins de santé dont ils ont besoin durant la pandémie, le ministère a prolongé beaucoup d'initiatives temporaires pour les médecins lancées au cours de la dernière année. Pour les médecins de première ligne, les codes temporaires de facturation à la séance établis pour le personnel des centres d'évaluation de la COVID-19, des FSLD, des milieux de soins collectifs et des séances de vaccination continueront jusqu'au 30 septembre 2021. Les mesures suivantes se poursuivront à l'automne : des codes temporaires de soins virtuels pour assurer la continuité des soins, des fonds hospitaliers pour faciliter le recrutement des médecins et le déploiement souple des compétences ainsi que des primes pour réduire les arriérés chirurgicaux.

Les équipes de soins primaires interdisciplinaires mobilisent des ressources pour assurer la continuité des soins aux patients pendant la pandémie grâce à des consultations virtuelles et soutiennent leurs bureaux de santé publique locaux en travaillant dans des centres d'évaluation, en partageant des ressources et en soutenant leurs collectivités où ces services sont nécessaires.

Solutions numériques pour la santé

En 2019, le ministère a lancé la stratégie Priorité au numérique pour la santé pour établir des bases aux soins virtuels qui se sont avérées essentielles au soutien des patients pendant la pandémie. L'investissement stratégique dans les soins virtuels a permis à la population ontarienne de rester connectée à ses fournisseurs de soins de santé. Des initiatives telles que la surveillance à distance des patients, les soins d'urgence virtuels, la transition chirurgicale virtuelle et les modèles de soins primaires intégrés continueront d'offrir un accès sûr et pratique aux services de soins de santé.

D'autres initiatives numériques pour la santé sont en cours pour soutenir la transition de l'Ontario vers un système modernisé, intégré et axé sur les patients. Un nouveau Service d'orientation en matière de soins de santé donnera à la population ontarienne un accès numérique unique au système de soins de santé. Les ESO et les fournisseurs de soins de première ligne sont soutenus par des investissements dans des outils numériques plus intégrés. Des normes provinciales appuyées par un nouveau cadre réglementaire accroîtront l'interopérabilité et l'échange de renseignements entre les systèmes numériques.

La COVID-19 a accentué l'urgence d'échanger des renseignements et d'accéder aux données essentielles. Le ministère a lancé la Plateforme ontarienne des données sur la santé (PODS), un environnement informatique fédéré à haut rendement qui soutient la recherche et la planification du système de santé. L'Ontario continue de moderniser ses lois sur la protection des renseignements personnels sur la santé afin de refléter la nécessité d'une meilleure intégration dans l'ensemble du secteur de la santé et de mettre à jour les droits de protection de la vie privée des patients à l'ère numérique.

Ontario

DONNÉES FINANCIÈRES DU MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)

Approbations – COVID-19	4 498,1
Autres dépenses de fonctionnement	58 111,4
Immobilisations	1 639,6
Total du ministère (avant le redressement de consolidation)	64 249,1
Redressements de consolidation	9 887,2
TOTAL	74 136,3

Ontario

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	99 055 100	(2 491 900)	(2,5)	101 547 000	95 884 100	91 321 719
Programme des politiques de santé et de la recherche	796 879 700	2 570 700	0,3	794 309 000	797 203 800	744 770 497
Programme des solutions numériques pour la santé et de gestion de l'information	323 507 300	129 299 200	66,6	194 208 100	286 380 400	198 267 478
Programme d'assurance-santé de l'Ontario	23 464 624 300	1 307 585 900	5,9	22 157 038 400	21 664 749 000	21 529 519 894
Programme de la santé de la population et de la santé publique	4 547 542 700	(3 137 921 300)	(40,8)	7 685 464 000	1 992 060 100	1 314 843 081
Programmes provinciaux et intendance	2 579 143 800	339 941 200	15,2	2 239 202 600	2 613 468 100	2 219 112 169
Systèmes informatiques	174 144 500	29 321 700	20,2	144 822 800	167 614 700	136 786 471
Services et programmes de santé	30 624 537 600	13 290 900	0,0	30 611 246 700	36 465 334 200	27 657 268 361
Total à voter – Charges de fonctionnement	**62 609 435 000**	**(1 318 403 600)**	**(2,1)**	**63 927 838 600**	**64 082 694 400**	**53 891 889 670**
Crédits législatifs	89 392	-	-	89 392	88 392	836 935
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**62 609 524 392**	**(1 318 403 600)**	**(2,1)**	**63 927 927 992**	**64 082 782 792**	**53 892 726 605**
Redressement de consolidation – Hôpitaux	4 235 519 500	1 008 560 000	31,3	3 226 959 500	3 222 252 700	3 872 698 536
Redressement de consolidation – Services de soutien aux soins à domicile et en milieu communautaire	25 729 800	(2 689 300)	(9,5)	28 419 100	22 491 800	42 229 119
Redressement de consolidation – ORNGE	(23 149 500)	14 808 200		(37 957 700)	(21 499 500)	(20 969 905)
Redressement de consolidation – Financement des collèges	(2 894 800)	1 093 200		(3 988 000)	(5 920 400)	(32 409 244)
Redressement de consolidation – Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	(13 406 200)	1 329 400		(14 735 600)	(18 360 000)	(25 133 877)
Redressement de consolidation – Santé Ontario	5 303 630 500	1 276 471 400	31,7	4 027 159 100	3 971 651 200	3 771 852 242
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(7 336 400)	153 200		(7 489 600)	(7 489 600)	(30 685 110)
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-		-	-	(1 930 031)
Redressements de consolidation	**9 518 092 900**	**2 299 726 100**	**31,9**	**7 218 366 800**	**7 163 126 200**	**7 575 651 730**
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**72 127 617 292**	**981 322 500**	**1,4**	**71 146 294 792**	**71 245 908 992**	**61 468 378 335**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	2 000	-	-	2 000	-	-
Programme des politiques de santé et de la recherche	4 500 000	-	-	4 500 000	-	1 000 000
Programme d'assurance-santé de l'Ontario	13 000 000	(768 900 000)	(98,3)	781 900 000	745 500 000	13 000 000
Programme de la santé de la population et de la santé publique	750 000	-	-	750 000	750 000	-
Programmes provinciaux et intendance	5 729 400	-	-	5 729 400	5 729 400	5 729 400
Services et programmes de santé	38 107 600	-	-	38 107 600	38 107 600	38 106 600
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**62 089 000**	**(768 900 000)**	**(92,5)**	**830 989 000**	**790 087 000**	**57 836 000**
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	**62 089 000**	**(768 900 000)**	**(92,5)**	**830 989 000**	**790 087 000**	**57 836 000**

Ontario

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Systèmes informatiques	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Services et programmes de santé	19 216 100	(7 500 000)	(28,1)	26 716 100	10 742 100	15 934 600
Programme d'immobilisations dans le domaine de la santé	1 604 151 400	268 881 300	20,1	1 335 270 100	1 802 166 600	1 489 685 201
Total à voter – Charges d'immobilisations	**1 623 368 500**	**261 381 300**	**19,2**	**1 361 987 200**	**1 812 909 700**	**1 505 619 801**
Crédits législatifs	16 249 100	(1 151 600)	(6,6)	17 400 700	15 391 100	15 046 176
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**1 639 617 600**	**260 229 700**	**18,9**	**1 379 387 900**	**1 828 300 800**	**1 520 665 977**
Redressement de consolidation – Hôpitaux	356 855 600	(257 944 100)	(42,0)	614 799 700	122 256 400	327 013 807
Redressement de consolidation – Services de soutien aux soins à domicile et en milieu communautaire	2 881 700	(1 275 600)	(30,7)	4 157 300	3 107 800	4 497 080
Redressement de consolidation – ORNGE	16 347 000	3 612 100	28,4	12 734 900	12 078 600	11 163 800
Redressement de consolidation – Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	(6 101 500)	7 257 700		(13 359 200)	(12 758 300)	(6 449 006)
Redressement de consolidation – Santé Ontario	2 285 300	40 367 300		(38 082 000)	18 201 500	2 486 470
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(3 189 000)	18 505 300		(21 694 300)	(3 162 100)	-
Redressements de consolidation	**369 079 100**	**(189 477 300)**	**(33,9)**	**558 556 400**	**139 723 900**	**338 712 151**
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**2 008 696 700**	**70 752 400**	**3,7**	**1 937 944 300**	**1 968 024 700**	**1 859 378 128**
BIENS IMMOBILISÉS						
Systèmes informatiques	28 034 300	(1 249 600)	(4,3)	29 283 900	9 667 900	7 919 090
Services et programmes de santé	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	**28 034 300**	**(1 250 600)**	**(4,3)**	**29 284 900**	**9 668 900**	**7 919 090**
Total du ministère – Biens immobilisés	**28 034 300**	**(1 250 600)**	**(4,3)**	**29 284 900**	**9 668 900**	**7 919 090**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**74 136 313 992**	**1 052 074 900**	**1,4**	**73 084 239 092**	**73 213 933 692**	**63 327 756 463**

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

Ontario

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019* $	Chiffres réels 2019-2020* $	Prévisions 2020-2021* $	Prévisions 2021-2022 $
Ministère – Fonctionnement et immobilisations (avant le redressement de consolidation)	**53 766 681 777**	**55 413 392 582**	**65 307 315 892**	**64 249 141 992**
Redressement de consolidation et autres redressements (fonctionnement et immobilisations)	**7 746 665 135**	**7 914 363 881**	**7 776 923 200**	**9 887 172 000**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**61 513 346 912**	**63 327 756 463**	**73 084 239 092**	**74 136 313 992**
		3 %	*15 %*	*1 %*

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Ontario

Organismes, conseils et commissions (OCC)

Organismes, conseils et commissions	Charges et revenus		
	Prévisions 2021-2022	Chiffres réels provisoires 2020-2021	Dépenses réelles 2019-2020
Comité d'évaluation des médicaments	-	344 990	437 647
Commission du consentement et de la capacité	9 583 091	8 738 100	8 365 752
Secrétariat des conseils de santé			
Secrétariat des conseils de santé	4 360 809	3 676 923	4 355 871
Organismes de réglementation :			
– Ordres (26)	1 870 042	1 787 398	1 908 161
Commission de révision des paiements effectués aux médecins	-	26 111	27 875
Commission d'appel et de révision des professions de la santé	2 291 538	2 190 267	2 338 249
Commission d'appel et de révision des services de santé	622 585	453 324	483 952
Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	5 056	4 833	5 159
Comité d'admissibilité médicale	-	35 144	37 518
Conseil consultatif de réglementation des professions de la santé	-	-	-
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire	3 295 505 400	3 397 526 300	2 878 835 579
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	393 217 900	350 615 100	154 717 900
Santé Ontario			
Services de santé			
Exploitation des hôpitaux	20 452 263 100	25 287 451 700	18 350 196 732
Subventions tenant lieu d'impôt aux municipalités – hôpitaux	3 783 000	3 783 000	3 617 325
Hôpitaux psychiatriques spécialisés	733 255 400	783 316 500	697 409 812
Subventions tenant lieu d'impôt aux municipalités – hôpitaux psychiatriques spécialisés	174 100	174 100	126 750
Services communautaires de soutien	652 881 900	703 949 400	680 885 688
Logements avec services de soutien	340 942 300	360 327 100	343 301 007
Centres de santé communautaire	482 991 300	514 662 400	474 317 235
Traumatismes crâniens	65 081 200	67 208 200	64 209 073
Services communautaires de santé mentale	1 301 608 100	1 060 150 200	921 395 437
Programme de lutte contre les dépendances	254 495 200	282 591 100	249 316 692
Santé mentale des enfants et des jeunes	434 748 800	505 418 200	426 522 211
Programmes et administration			
Solutions numériques pour la santé	203 456 100	345 270 000	211 745 900
Programmes pour la qualité des services de santé	31 909 500	36 098 300	33 881 103
Soutien aux activités de coordination régionale	298 291 000	974 741 700	279 906 876
Services de traitement du cancer	1 915 896 900	1 971 281 000	1 892 029 970
Services de dons et de greffes d'organes et de tissus	58 741 100	58 741 100	58 189 000
Programmes de dépistage du cancer	92 846 300	92 884 600	83 173 421
Programmes pour la main-d'œuvre dans le domaine de la santé	5 666 900	19 759 300	8 208 550
Solutions numériques pour la santé — Immobilisations	19 215 100	10 741 100	15 934 600
Commission ontarienne d'examen	7 102 100	6 227 800	6 531 168

Ontario

Organigramme du ministère

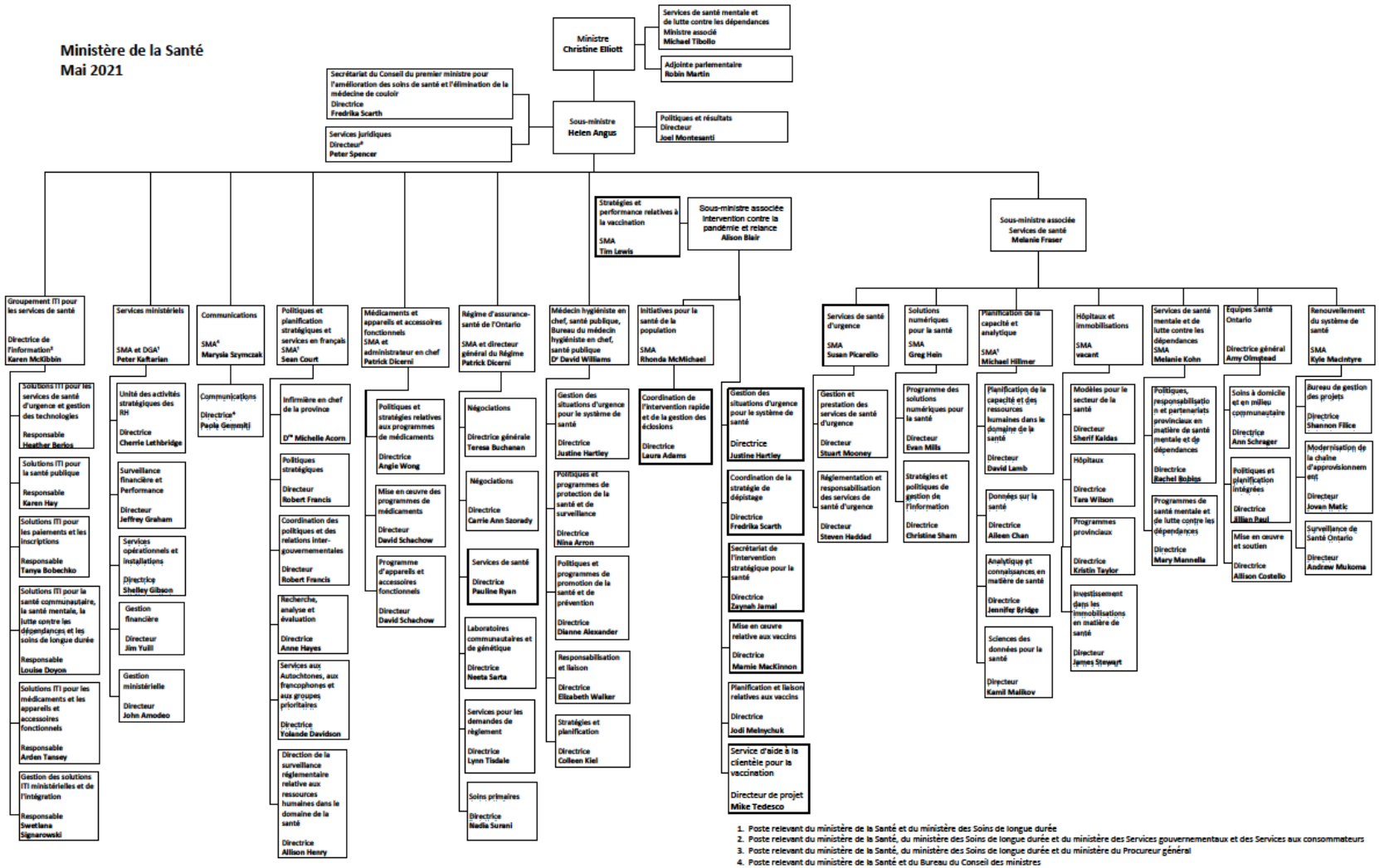

1. Poste relevant du ministère de la Santé et du ministère des Soins de longue durée
2. Poste relevant du ministère de la Santé, du ministère des Soins de longue durée et du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs
3. Poste relevant du ministère de la Santé, du ministère des Soins de longue durée et du ministère du Procureur général
4. Poste relevant du ministère de la Santé et du Bureau du Conseil des ministres

Ontario

Ministère de la Santé – Organigramme du ministère (version accessible)
Mai 2021

1. Christine Elliott, ministre
   - 1.1. Michael Tibollo, ministre associé, Services de santé mentale et de lutte contre les dépendances
   - 1.2. Robin Martin, adjointe parlementaire
2. Helen Angus, sous-ministre
   - 2.1. Fredrika Scarth, directrice, Secrétariat du Conseil du premier ministre pour l'amélioration des soins de santé et l'élimination de la médecine de couloir
   - 2.2. Peter Spencer, directeur, Services juridiques
   - 2.3. Joel Montesanti, directeur, Politiques et résultats
   - 2.4. Karen McKibbin, directrice de l'information, Groupement ITI pour les services de santé
     - 2.4.1. Heather Berios, responsable, Solutions ITI pour les services de santé d'urgence et gestion des technologies
     - 2.4.2. Karen Hay, responsable, Solutions ITI pour la santé publique
     - 2.4.3. Tanya Bobechko, responsable, Solutions ITI pour les paiements et les inscriptions
     - 2.4.4. Louise Doyon, responsable, Solutions ITI pour la santé communautaire, la santé mentale, la lutte contre les dépendances et les soins de longue durée
     - 2.4.5. Arden Tansey, responsable, Solutions ITI pour les médicaments et les appareils et accessoires fonctionnels
     - 2.4.6. Swetlana Signarowski, responsable, Gestion des solutions ITI ministérielles et de l'intégration
   - 2.5. Peter Kaftarian, SMA et DGA, Services ministériels
     - 2.5.1. Cherrie Lethbridge, directrice, Unité des activités stratégiques des RH
     - 2.5.2. Jeffrey Graham, directeur, Surveillance financière et performance
     - 2.5.3. Shelley Gibson, directrice, Services opérationnels et installations
     - 2.5.4. Jim Yuill, directeur, Gestion financière
     - 2.5.5. John Amodeo, directeur, Gestion ministérielle
   - 2.6. Marysia Szymczak, SMA, Communications
     - 2.6.1. Paola Gemmiti, directrice, Communications
   - 2.7. Sean Court, SMA, Politiques et planification stratégiques et services en français
     - 2.7.1. D^{re} Michelle Acorn, infirmière en chef de la province
     - 2.7.2. Robert Francis, directeur, Politiques stratégiques
     - 2.7.3. Robert Francis, directeur, Coordination des politiques et relations intergouvernementales
     - 2.7.4. Anne Hayes, directrice, Recherche, analyse et évaluation
     - 2.7.5. Yolande Davidson, directrice, Services aux Autochtones, aux francophones et aux groupes prioritaires
     - 2.7.6. Allison Henry, directrice, Direction de la surveillance réglementaire relative aux ressources humaines dans le domaine de la santé
   - 2.8. Patrick Dicerni, SMA et administrateur en chef, Médicaments et appareils et accessoires fonctionnels
     - 2.8.1. Angie Wong, directrice, Politiques et stratégies relatives aux programmes de médicaments
     - 2.8.2. David Schachow, directeur, Mise en œuvre des programmes de médicaments
     - 2.8.3. David Schachow, directeur, Programme d'appareils et accessoires fonctionnels
   - 2.9. Patrick Dicerni, SMA et directeur général, Régime d'assurance-santé de l'Ontario
     - 2.9.1. Teresa Buchanan, directrice générale, Négociations

2.9.1.1. Carrie Ann Szorady, directrice, Négociations
2.9.2. Pauline Ryan, directrice, Services de santé
2.9.3. Neeta Sarta, directrice, Laboratoires communautaires et de génétique
2.9.4. Laura Pinkney, directrice, Services pour les demandes de règlement
2.9.5. Nadia Surani, directrice, Soins primaires
2.10. Dr David Williams, médecin hygiéniste en chef, santé publique, Bureau du médecin hygiéniste en chef, santé publique
2.10.1. Justine Hartley, directrice, Gestion des situations d'urgence pour le système de santé
2.10.2. Nina Arron, directrice, Politiques et programmes de protection de la santé et de surveillance
2.10.3. Dianne Alexander, directrice, Politiques et programmes de promotion de la santé et de prévention
2.10.4. Elizabeth Walker, directrice, Responsabilisation et liaison
2.10.5. Colleen Kiel, directrice, Stratégies et planification
2.11. Alison Blair, SMA, intervention contre la pandémie et relance
2.11.1. Tim Lewis, SMA, Stratégies et performance relatives à la vaccination
2.11.2. Rhonda McMichael, SMA, Initiatives pour la santé de la population
2.11.2.1. Laura Adams, directrice, Coordination de l'intervention rapide et de la gestion des éclosions
2.11.3. Justine Hartley, directrice, Gestion des situations d'urgence pour le système de santé (CMOU)
2.11.4. Fredrika Scarth, directrice, Coordination de la stratégie de dépistage
2.11.5. Zaynah Jamal, directrice, Secrétariat de l'intervention stratégique pour la santé
2.11.6. Marnie MacKinnon, directrice, Mise en œuvre relative aux vaccins
2.11.7. Jodi Melnychuk, directrice, Planification et liaison relatives aux vaccins
2.11.8. Mike Tedesco, directeur de projet, Service d'aide à la clientèle pour la vaccination
2.12. Melanie Fraser, sous-ministre associée, Services de santé
2.12.1. Susan Picarello, SMA, Services de santé d'urgence
2.12.1.1. Stuart Mooney, directeur, Gestion et prestation des services de santé d'urgence
2.12.1.2. Steven Haddad, directeur, Réglementation et responsabilisation des services de santé d'urgence
2.12.2. Greg Hein, SMA, Solutions numériques pour la santé
2.12.2.1. Evan Mills, directeur, Programme des solutions numériques pour la santé
2.12.2.2. Christine Sham, directrice, Stratégies et politiques de gestion de l'information
2.12.3. Michael Hillmer, SMA, Planification de la capacité et analytique
2.12.3.1. David Lamb, directeur, Planification de la capacité et des ressources humaines dans le domaine de la santé
2.12.3.2. Aileen Chan, directrice, Données sur la santé
2.12.3.3. Jennifer Bridge, directrice, Analytique et connaissances en matière de santé
2.12.3.4. Kamil Malikov, directeur, Science des données pour la santé
2.12.4. SMA, Hôpitaux et immobilisations (vacant)
2.12.4.1. Sherif Kaldas, directeur, Modèles pour le secteur de la santé
2.12.4.2. Tara Wilson, directrice, Hôpitaux
2.12.4.3. Kristin Taylor, directrice, Programmes provinciaux
2.12.4.4. James Stewart, directeur, Investissement dans les immobilisations en matière de santé
2.12.5. Melanie Kohn, SMA, Services de santé mentale et de lutte contre les dépendances

2.12.5.1. Rachel Robins, directrice, Politiques, responsabilisation et partenariats provinciaux en matière de santé mentale et de dépendances
2.12.5.2. Mary Mannella, directrice, Programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances
2.12.6. Amy Olmstead, directrice générale, Équipes Santé Ontario
2.12.6.1. Ann Schrager, directrice, Soins à domicile et en milieu communautaire
2.12.6.2. Jillian Paul, directrice, Politiques et planification intégrées
2.12.6.3. Allison Costello, directrice, Mise en œuvre et soutien
2.12.7. Kyle MacIntyre, SMA, Renouvellement du système de santé
2.12.7.1. Shannon Filice, directrice, Bureau de gestion des projets
2.12.7.2. Jovan Matic, directeur, Modernisation de la chaîne d'approvisionnement
2.12.7.3. Andrew Mukoma, directeur, Surveillance de l'agence Santé Ontario

Ontario

Annexe

Rapport annuel

APERÇU

En 2020-2021, le ministère de la Santé s'est efforcé de respecter l'engagement du gouvernement : faire de la santé et du bien-être de la population ontarienne sa priorité durant la pandémie.

En s'appuyant sur les conseils du médecin hygiéniste en chef et des experts de la santé publique, l'Ontario a réalisé des progrès importants dans sa lutte contre la COVID-19 en améliorant sa gestion des cas et des contacts, en augmentant la capacité de dépistage, en créant et en mettant en œuvre un plan de vaccination en trois phases ainsi qu'en soutenant les travailleurs de la santé de première ligne.

Tout au long de la pandémie, le ministère a aussi poursuivi son objectif de concrétiser l'engagement du gouvernement d'éliminer les soins de santé de couloir, guidé par les objectifs d'amélioration du vécu des patients et des fournisseurs de soins ainsi que la santé de la population ontarienne, de rationalisation du système, et de soutien aux fournisseurs de soins de santé.

Le ministère a poursuivi ses efforts de modernisation des soins de santé en lançant de nouvelles équipes Santé Ontario, en continuant le transfert d'organismes vers Santé Ontario, en investissant dans l'infrastructure hostpitalière et en mettant en œuvre *Vers le mieux-être : un plan pour bâtir le système ontarien de santé mentale et de lutte contre les dépendances*.

PRÉVENTION

Vaccination contre la COVID-19

Les ministères du Solliciteur général et de la Santé ont créé le Groupe d'étude sur la distribution des vaccins contre la COVID-19 pour donner des conseils et des recommandations appuyant le plan de distribution des vaccins du gouvernement et les initiatives connexes.

L'Ontario a élaboré un plan de mise en œuvre en trois phases, conformément au Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI), pour la réception, l'entreposage, l'administration et la distribution des vaccins contre la COVID-19 qui établissait la priorité des populations à vacciner selon un cadre éthique de distribution et qui s'appuyait sur les conseils d'experts du groupe de travail des ministères.

La phase un de ce plan était axée sur la population à risque élevé de la province (environ 1,8 million de personnes), notamment :

- pensionnaires, personnel, fournisseurs de soins essentiels et autres employés dans des milieux de vie collectifs pour aînés;
- travailleurs de la santé, y compris le personnel qui travaille ou étudie dans les hôpitaux et le personnel de soins de santé;

- adultes des Premières Nations, métis et inuits;
- adultes recevant des soins de santé à domicile pour des maladies chroniques;
- adultes de 80 ans et plus.

La première phase du plan de l'Ontario a mis l'accent sur la vaccination de la population la plus vulnérable en insistant sur ses avantages : une diminution considérable des cas et des décès liés à la COVID-19 dans les FSLD.

L'Ontario a élargi les catégories de fournisseurs de soins de santé pouvant administrer le vaccin en incluant le personnel infirmier praticien, autorisé et auxiliaire autorisé, les pharmaciens, les étudiants en pharmacie, les stagiaires et les techniciens pharmaceutiques.

La distribution des vaccins pendant la phase un a été effectuée dans des séances de vaccination en établissement hospitalier, des équipes mobiles, des séances de vaccination adaptées à certains lieux et des séances de vaccination de masse. À mesure que l'approvisionnement en vaccins a augmenté, l'Ontario a élargi les possibilités de vaccination afin d'inclure les pharmacies et les établissements de soins primaires.

Le ministère de la Santé et Ornge ont aussi collaboré avec le gouvernement fédéral (Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits) et les ministères des Affaires autochtones, du Solliciteur général ainsi que des Richesses naturelles et des Forêts pour élaborer avec la Nishnawbe Aski Nation et les collectivités individuelles un plan de vaccination des collectivités éloignées des Premières Nations du Nord de l'Ontario.

Ornge dirige l'opération Immunité dans les collectivités éloignées pour vacciner les habitants de Moosonee et des 31 collectivités éloignées des Premières Nations en Ontario. Les premières doses ont toutes été livrées.

À mesure que l'approvisionnement en vaccins a augmenté, l'Ontario a lancé un système de réservation en ligne et un centre d'appels provincial pour le traitement des questions et la prise de rendez-vous dans les séances de vaccination de masse. Conformément aux priorités de la phase un, le système provincial a d'abord soutenu la prise de rendez-vous des personnes de 80 ans et plus, puis a élargi sa capacité à d'autres groupes admissibles.

Campagne de vaccination contre la grippe

L'Ontario a investi près de 70 millions de dollars pour acheter des vaccins contre la grippe et lancer une campagne de vaccination solide et élargie en 2020-2021. La campagne comprenait ce qui suit :

- commande initiale de 5,1 millions de doses du vaccin contre la grippe avec le gouvernement fédéral et les autres provinces et territoires par l'entremise du programme national d'achat de vaccins en gros,
    - soit 700 000 de plus que l'utilisation prévue pour la saison de la grippe de 2019-2020;
    - 1,3 million de vaccins à haute dose pour les aînés en Ontario, en particulier ceux présentant des maladies préexistantes;

- la distribution précoce prioritaire du vaccin contre la grippe pour les populations vulnérables dans les FSLD, les hôpitaux et les maisons de retraite;
- 26,5 millions de dollars investis pour soutenir l'achat, la distribution et l'administration de doses additionnelles du vaccin contre la grippe pendant la saison, offertes par le programme national d'achat de vaccins en gros. Par conséquent, plus de 6,2 millions de doses de ce vaccin ont été achetées au total pour la saison 2020-2021 de la grippe;
- pour la première fois en Ontario, amélioration de l'accès en distribuant des vaccins à haute dose contre la grippe aux aînés dans les pharmacies participantes;
- lancement d'une campagne de sensibilisation du public encourageant la population ontarienne à se faire vacciner contre la grippe.

SANTÉ PUBLIQUE

Augmentation des tests de laboratoire quotidiens

En 2020-2021, l'Ontario a augmenté considérablement la capacité de dépistage et de suivi des contacts, permettant aux experts de la santé de détecter les cas de COVID-19 et de soutenir les efforts d'élimination de la propagation du virus dans la collectivité, les FSLD et d'autres milieux collectifs.

Avec plus de 13 millions de tests, l'Ontario est le territoire qui a effectué le plus de tests au Canada. Actuellement, le réseau peut effectuer plus de 100 000 tests par jour. Le réseau dépasse aussi son délai d'exécution ciblé et fait en sorte que bien plus de 80 % de la population reçoit ses résultats de dépistage dans les deux jours.

Protection de la population ontarienne grâce à un dépistage accru

Le plan de dépistage de la COVID-19 de l'Ontario, *Protéger la population ontarienne grâce à un dépistage accru*, comprenait trois volets :

- Dépistage dans un centre d'évaluation et de prélèvement : un dépistage est offert à toute personne symptomatique ou exposée à un cas confirmé de COVID-19. L'admissibilité au dépistage dans les centres d'évaluation et de prélèvement a également été élargie afin d'inclure certains groupes ciblés à risque élevé (p. ex., personnel scolaire, personnel de garde d'enfants, travailleurs agricoles, personnes qui s'identifient comme Autochtones). Ces mêmes populations à risque élevé ont aussi droit à un dépistage pour les personnes asymptomatiques dans les pharmacies communautaires participantes.
- Campagnes ciblées : détecte et réduit le nombre de cas en offrant des tests aux personnes asymptomatiques dans des centres mobiles ciblés qui visaient principalement les populations vulnérables. Des tests antigéniques (rapides) aux points de service pour les personnes asymptomatiques ciblées ont également été mis à la disposition d'un bon nombre de secteurs prioritaires en tant que mesure supplémentaire de sécurité et de dépistage au travail, notamment dans les industries essentielles, les milieux collectifs et les collectivités prioritaires.
- Gestion des éclosions : accès aux tests, dont les tests PCR en laboratoire et le dépistage aux points de service, pour assurer une intervention rapide et souple en cas d'éclosions, y compris dans certains quartiers et régions précis, des hôpitaux, des

établissements, des lieux de travail ainsi que des collectivités autochtones et des Premières Nations.

Protection de la population ontarienne grâce à la gestion améliorée des cas et des contacts

Dans le cadre de ses efforts pour contribuer à freiner la propagation de la COVID-19, l'Ontario a lancé *Protéger les Ontariennes et les Ontariens grâce à une gestion améliorée des cas et des contacts*, une stratégie complète de gestion des cas et des contacts.

Avec cette stratégie améliorée, axée sur le renforcement de la capacité de gestion des cas et des contacts :

- tous les contacts étroits sont identifiés et joints rapidement, font l'objet d'un examen rigoureux et d'un suivi tout au long de leur auto-isolement;
- les bureaux de santé publique sont appuyés par 1 000 responsables de la gestion des cas et de la recherche des contacts supplémentaires ainsi que 600 employés de recherche de contacts grâce à un partenariat avec Statistique Canada;
- les outils technologiques sont améliorés en modernisant le Système intégré d'information sur la santé publique (SIISP) au moyen de la mise en œuvre d'un nouveau système sur mesures de gestion des cas de COVID-19 et des contacts;
- une application respectant la vie privée de chacun, Alerte COVID, est lancée pour avertir les Ontariens qui pourraient avoir été exposés au virus. L'application conçue en Ontario était une nouvelle mesure mise au point avec le gouvernement fédéral.

Dépistage (rapide) aux points de service

L'Ontario a déployé des tests de dépistage moléculaires aux points de service, comme ID NOW, pour favoriser un diagnostic rapide et une gestion précoce des éclosions dans les régions de la province, notamment les collectivités rurales, éloignées et autochtones, où l'accès aux tests en laboratoire dans les centres d'évaluation était limité et les délais d'exécution étaient élevés. De plus, les tests antigéniques aux points de service ont été largement déployés dans les secteurs prioritaires de la province comme mesure de sécurité supplémentaire dans les lieux de travail essentiels pour détecter de façon proactive les cas que le dépistage de routine des symptômes ne peut détecter.

Depuis novembre 2020, l'Ontario a reçu plus de 18 millions de tests antigéniques aux points de service et en a distribué plus de 6,4 millions grâce à l'élargissement du Programme provincial de dépistage antigénique. L'Ontario a également reçu environ 1,2 million de tests moléculaires aux points de service et en a distribué plus de 200 000 surtout dans les hôpitaux, dans les collectivités rurales, éloignées et autochtones ainsi que dans les collectivités des Premières Nations pour garantir un accès équitable aux tests de diagnostic.

Ces tests offrent à la population ontarienne un accès élargi à toutes les options et contribuent à détecter et à gérer rapidement les éclosions afin de freiner la propagation de la COVID-19.

Approche de dépistage ciblé

En plus des tests effectués auprès des personnes symptomatiques et de celles qui sont des contacts étroits connus avec des cas de COVID-19 dans l'un des 189 centres d'évaluation de la province, l'Ontario a aussi élargi l'accès aux tests à un certain nombre de groupes prioritaires au moyen d'un test PCR en laboratoire et d'un test rapide (aux points de service), notamment :

- Admissibilité aux tests PCR en laboratoire pour les personnes asymptomatiques :
  - Personnel, visiteurs et inspecteurs gouvernementaux de FSLD
  - Personnel, visiteurs et inspecteurs gouvernementaux de maisons de retraite
  - Résidents ou personnel des refuges pour sans-abri ou autres milieux de vie collectifs
  - Travailleurs agricoles
  - Personnes qui s'identifient comme autochtones
  - Personnes qui voyagent dans des collectivités autochtones ou des Premières Nations éloignées ou isolées à des fins professionnelles
  - Personnel scolaire, dont les enseignants itinérants, suppléants et spécialisés, personnel de garde d'enfants et chauffeurs d'autobus scolaires
  - Populations vulnérables précises, dont les patients qui reçoivent des traitements de chimiothérapie, qui sont en hémodialyse ou qui ont besoin d'une transplantation, personnes enceintes, nouveau-nés et travailleurs transfrontaliers
- Tests rapides ciblés, notamment pour les populations suivantes :
  - Collectivités éloignées, isolées, rurales ou autochtones
  - FSLD et maisons de retraite
  - Industries essentielles (p. ex., fabrication, transformation des aliments, construction, etc.)
  - Premiers intervenants
  - Milieux de soins
  - Milieux de vie collectifs
  - Services de gestion des eaux usées
  - Transport et transport en commun

Le ministère continuera de surveiller l'évolution de la situation et de mettre à jour le document d'orientation sur les tests de dépistage provinciaux et les initiatives en matière d'admissibilité et de tests aux points de service afin de détecter et de gérer les éclosions et de freiner la propagation de la COVID-19.

Plan d'action contre les variants du virus de la COVID-19

L'Ontario a dévoilé un plan en six points pour prévenir et freiner la propagation des nouveaux variants de la COVID-19. Le plan a été créé pour réduire au minimum la propagation résultant des déplacements internationaux, exiger un examen de tous les échantillons positifs aux fins de détection des variants et améliorer l'intervention de la santé publique afin de réduire la propagation du virus.

Les mesures du plan comprennent notamment ce qui suit :

1. Dépistage obligatoire des voyageurs;

2. Dépistage et séquençage améliorés;
3. Maintien des mesures de santé publique;
4. Renforcement de la gestion des cas et des contacts;
5. Amélioration de la protection des populations vulnérables, notamment accélérer la vaccination des pensionnaires dans les FSLD, maisons de retraite à risque élevé et établissements de soins pour les aînés autochtones ainsi que vacciner les adultes bénéficiant de soins de santé à domicile pour maladies chroniques si l'approvisionnement en vaccins le permet;
6. Utilisation des données pour stimuler la prise de décision et éclairer la planification liée à la lutte contre la pandémie. L'optimisation des analyses permettra d'améliorer la capacité de l'Ontario à détecter les variants connus et émergents et fournira un tableau de plus en plus précis de leur émergence et leurs schémas en renforçant les données génomiques.

Stratégie pour les collectivités prioritaires

En décembre 2020, l'Ontario a lancé la Stratégie pour les collectivités prioritaires afin de soutenir les quartiers les plus durement touchés par la COVID-19.

Les preuves confirment que les collectivités de diverses origines ethniques, de nouveaux arrivants et à plus faible revenu ont été plus durement touchées par la COVID-19 que les autres et qu'elles ont besoin d'un soutien particulier puisqu'elles font face à des obstacles complexes qui les empêchent d'accéder aux services et de mettre en œuvre les mesures de prévention essentielles.

Pour soutenir ces collectivités, la stratégie a investi 12,5 millions de dollars pour financer des organismes directeurs locaux situés dans les régions de Durham, Peel, Toronto, York et Ottawa ainsi que leur permettre de réaliser des interventions clés suivantes :

- Sensibilisation et mobilisation communautaire sur mesure;
- Augmentation de l'accès aux tests de dépistage;
- Soutiens intégrés à l'aide d'une approche de gestion de cas afin d'aiguiller les personnes et les familles vers les services offerts, tels que la nourriture, l'aide financière, les services de santé, les services sociaux et les centres d'isolement.

Les organismes travaillent avec Santé Ontario, les bureaux de santé publique, les municipalités et d'autres partenaires communautaires pour exécuter la stratégie.

À ce jour, les organismes directeurs ont engagé près de 2 000 ambassadeurs communautaires pour soutenir la stratégie. Par ailleurs, plus de 100 000 trousses d'EPI ont été livrées et plus de 9 600 personnes ont reçu des soutiens intégrés.

Élargissement du dépistage de la COVID-19 aux pharmacies et aux centres de prélèvement dans des laboratoires communautaires

L'Ontario a permis aux pharmacies d'offrir des tests de dépistage de la COVID-19 aux personnes à risque asymptomatiques. Certains groupes de personnes ou de populations admissibles selon le document d'orientation sur les tests de dépistage provinciaux peuvent

passer une évaluation préalable puis un test gratuit dans certaines pharmacies sur rendez-vous seulement.

De plus, le ministère a élargi les prélèvements relatifs à la COVID-19 aux centres de prélèvement exploités par des laboratoires communautaires privés de l'Ontario. Les personnes symptomatiques et asymptomatiques peuvent effectuer un prélèvement et passer un test sur rendez-vous dans certains centres de prélèvement qui se sont portés volontaires pour fournir ces services.

L'élargissement du dépistage de la COVID-19 aux pharmacies et aux centres de prélèvement fait partie du document *Protéger les Ontariens – Se préparer à de futures vagues de COVID-19*.

Élargissement de la collecte de données pour freiner la propagation de la COVID-19

En réponse aux demandes des responsables communautaires et des experts de la santé publique, l'Ontario a apporté un changement réglementaire visant la mise en œuvre de la collecte volontaire de données sur la race, le revenu, la langue et la taille du ménage chez les personnes qui ont obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 afin que la province ait un tableau plus complet de l'éclosion.

En plus des données administratives nécessaires au rendez-vous de vaccination, la population ontarienne est aussi invitée à partager volontairement des renseignements sociodémographiques, comme la race, l'origine ethnique, la langue maternelle ainsi que le revenu total et la taille du ménage. Ces données ne seront pas recueillies sans le consentement exprès de la personne vaccinée.

La collecte de ces données aidera la province à avoir un tableau plus complet des personnes vaccinées, à assurer l'accès au vaccin pour les collectivités à risque et touchées de façon disproportionnée par la pandémie et à veiller à ce que chaque personne voulant se faire vacciner ait été rejointe.

Tous les dispositifs de sécurité seront en place pour protéger la confidentialité des renseignements recueillis. Le ministère de la Santé travaille avec différents partenaires du secteur de la santé afin que tous les membres du personnel participant à l'administration des vaccins reçoivent une formation appropriée sur la raison de la divulgation des données. Le personnel est aussi formé sur la gestion adéquate des données.

Programme pilote de dépistage à l'aéroport Pearson

Le 6 janvier 2021, le ministère de la Santé a mis en œuvre un programme pilote de dépistage frontalier volontaire et gratuit à l'aéroport international Pearson de Toronto pour les voyageurs internationaux admissibles en provenance de l'étranger qui séjourneront pendant au moins 14 jours dans la province. Ce programme a été mis en œuvre pour accélérer le dépistage, la recherche de contacts et l'isolement précoce des cas de COVID-19 en Ontario et éclairer l'élaboration de futurs programmes de dépistage aux fins de mise en œuvre élargie.

Le 1er février 2021, à midi, le médecin hygiéniste en chef a publié, conformément à l'article 77.1, un ordre en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la protection et la promotion de la*

santé (LPPS) pour obliger toutes les personnes, à l'exception des enfants de moins de cinq ans, qui entrent en Ontario, y compris les résidents de la province, par l'aéroport international Lester B. Pearson de Toronto à la suite d'un voyage à l'étranger à subir un test de réaction en chaîne de la polymérase (PCR) de la COVID-19. Le 22 février, le MHC a émis une note pour révoquer l'ordre. De nouveaux règlements fédéraux sont entrés en vigueur, notamment les tests à l'arrivée et au 10e jour pour les voyageurs qui arrivent de l'étranger par les aéroports canadiens.

Bureaux de santé publique

Le système de santé publique de l'Ontario a démontré une remarquable capacité d'adaptation à la COVID-19 à mesure que l'éclosion a évolué à l'échelle locale et internationale. Avec le Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19, le gouvernement a investi plus de 100 millions de dollars afin de financer les coûts extraordinaires associés à la surveillance, au dépistage et à l'endiguement de la COVID-19 engagés par les bureaux de santé publique. Ces investissements ont permis au secteur de la santé publique de faire des interventions cruciales auprès des patients, du public et de la collectivité afin d'endiguer la propagation de la COVID-19.

Soutien supplémentaire en santé publique aux collectivités autochtones

Le ministère de la Santé a appuyé une initiative de quatre organismes fournisseurs de services de santé des Premières Nations visant à offrir l'aide urgente des services publics de soins infirmiers et (ou) de professionnels paramédicaux pour passer des tests rapides, diriger la gestion des cas et des contacts, fournir du soutien dans les écoles et faire de la sensibilisation et de la prévention à l'égard de la COVID-19 dans les collectivités éloignées des Premières Nations du Nord.

Soutien supplémentaire en santé publique pour la région de Peel

En réponse au besoin accru de tests de dépistage de la COVID-19 dans la région de Peel, le ministère de la Santé a pris des mesures pour fournir d'autres sites et options novatrices, notamment :

- Mise en place de trois nouveaux centres de dépistage communautaires à Brampton au Snelgrove Community Centre, au Gore Meadows Community Centre et au Greenbriar Community Centre;
- Mise en place d'unités de dépistage mobiles, y compris au Peel Dufferin Mobile Health Clinic de l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM), à Brampton, pour répondre à une augmentation de la demande locale de tests au sein de la collectivité et fournir l'accès à ces tests dans les collectivités où les déplacements constituent un obstacle;
- Places limitées sans rendez-vous dans les centres d'évaluation pour les personnes qui n'ont pas pu en prendre un en ligne ou par téléphone;
- Mise en œuvre de 7 pharmacies et de 5 centres de prélèvement avec LifeLabs et Dynacare;
- L'Ontario a aussi impliqué les responsables communautaires pour contribuer à sensibiliser les gens à l'importance du dépistage de la COVID-19 et à élaborer des

communications ciblées traduites et adaptées à la culture afin d'encourager le dépistage dans la région.

Le soutien supplémentaire à la gestion des cas et des contacts alloué au Bureau de santé de la région de Peel comprend :

- 40 gestionnaires de cas affectés directement depuis novembre 2020;
- un soutien supplémentaire à la gestion des cas et des contacts par l'intermédiaire d'un bassin provincial central. De ce bassin, 430 gestionnaires de cas soutiennent le Bureau de santé de Toronto et le Bureau de santé de la région de Peel et aident les autres bureaux de santé, au besoin. Peel utilise aussi le bassin de 600 responsables de la recherche des contacts de Statistique Canada géré par Santé publique Ontario (SPO).

Dans le cadre de la Stratégie pour les collectivités prioritaires, le ministère a fourni du financement aux organismes locaux responsables de six collectivités de la région de Peel qui ont été durement touchées par la COVID-19 et qui sont particulièrement vulnérables aux effets négatifs de la pandémie selon des facteurs sociodémographiques. Les organismes principaux collaborent avec les services de santé et les services sociaux locaux afin d'offrir une intervention directe et un rayonnement communautaires sur mesure, d'améliorer l'accès au dépistage et de fournir de l'aide financière d'urgence et d'autres soutiens essentiels aux personnes et familles qui s'auto-isolent.

Le ministère a aussi octroyé un financement supplémentaire de 19 millions de dollars au bureau de santé publique de la région de Peel afin de soutenir et d'améliorer la surveillance et la gestion des cas et des contacts.

Pour diminuer les problèmes de capacité dans les hôpitaux et soutenir la poursuite des interventions chirurgicales et des opérations, le ministère a investi 42 millions de dollars pour ajouter jusqu'à 234 lits dans trois hôpitaux et leurs autres établissements de santé de la région de Peel, répartis de la façon suivante :

- Le William Osler Health System reçoit un total de 87 lits, dont 81 réservés aux soins actifs et 6 aux soins intensifs dans l'Hôpital Civic de Brampton et l'Hôpital général d'Etobicoke.
- La Trillium Health Partners reçoit un total de 141 lits, dont 59 réservés soins actifs, 12 aux soins intensifs et 70 aux soins transitoires dans l'Hôpital de Mississauga, l'Hôpital général Queensway et l'Hôpital Credit Valley.
- Le Headwaters Health Care Centre reçoit un total de 6 lits.

Soutiens supplémentaires pour Windsor-Essex

Le ministère a mis en œuvre un plan en trois points pour réduire le risque de transmission dans les fermes et dans la collectivité de Windsor-Essex en raison des éclosions de COVID-19, particulièrement dans les secteurs agricoles et agroalimentaires, qui ont posé des défis uniques nécessitant une réponse ciblée.

Le plan a amélioré les efforts coordonnés des gouvernements provincial et fédéral ainsi que des administrations locales, notamment :

- Effectuer un dépistage continu et élargi sur place dans les entreprises agroalimentaires et les centres d'évaluation communautaires pour accroître l'accès et la rapidité du dépistage proactif. L'Ontario s'est engagé auprès des employeurs à prévoir un dépistage mobile accru dans les exploitations agricoles.
- Veiller à ce que les travailleurs, notamment les travailleurs étrangers temporaires, aient accès à l'indemnisation des travailleurs et que leur emploi continue d'être protégé pendant un congé sans solde en raison de la COVID-19.
- Publier de nouvelles directives en matière de santé publique qui ont permis aux travailleurs asymptomatiques ayant reçu un résultat positif de continuer à travailler dans des conditions d'auto-isolement, dans des circonstances exceptionnellement rares, pourvu qu'ils respectent les mesures de santé publique au travail afin de réduire au minimum le risque de transmission (p. ex., maintenir l'auto-isolement à l'extérieur du travail pendant la période d'isolement, le port universel du masque, l'écart sanitaire et l'hygiène méticuleuse des mains). Ces directives précisent que les autorités locales de santé publique pourraient aider à interpréter les résultats des tests et à élaborer un plan qui garantit que les travailleurs essentiels du secteur peuvent retourner au travail en toute sécurité et répondent aux besoins opérationnels essentiels à l'entreprise, au cas par cas.
- Le soutien supplémentaire à la gestion des cas et des contacts alloué à l'Unité sanitaire de Windsor-Essex comprend :
    - 55 responsables de la gestion des cas et de la recherche de contacts directement affectés.
    - Windsor-Essex utilise aussi le bassin de 600 responsables de la recherche de contacts de Statistique Canada géré par SPO.

Le ministère a aussi octroyé un financement supplémentaire de 4 millions de dollars à la circonscription sanitaire du comté de Windsor-Essex afin de soutenir et d'améliorer la surveillance et la gestion des cas et des contacts de COVID-19.

Soins dentaires pour les aînés

L'Ontario a fourni 25 millions de dollars pour élargir l'accès au Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés. L'investissement était destiné à la construction de cliniques dentaires ainsi qu'à la mise à niveau et à l'agrandissement de cliniques existantes dans les bureaux de santé publique, les centres de santé communautaires participants et les centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones. Ces projets devaient être achevés le 31 mars 2021. Toutefois, en raison des difficultés liées aux ressources et problèmes opérationnels occasionnés par la pandémie, on accuse certains retards. L'Ontario collabore avec les bureaux de santé publique pour soutenir l'achèvement du travail.

Le financement était destiné à :

- 50 projets, totalisant 11,6 millions de dollars, pour la mise à niveau et l'agrandissement de cliniques existantes;

- 28 projets, totalisant 13,3 millions de dollars, pour la construction de cliniques, notamment des cliniques dentaires mobiles, servant à fournir des services dentaires dans les régions insuffisamment servies.

RÉGIME D'ASSURANCE-SANTÉ DE L'ONTARIO

Modifications apportées à l'Assurance-santé

Plusieurs modifications ont été apportées au Régime d'assurance-santé de l'Ontario (Assurance-santé) pour que la population ontarienne ait accès aux soins de santé dont elle a besoin pendant la pandémie et puisse lutter contre la propagation de la COVID-19. Elles comprennent la mise en œuvre de codes temporaires de facturation à la séance pour financer les services aux médecins dans les centres de dépistage, les centres de vaccination et les FSLD admissibles.

Le ministère a mis en œuvre plusieurs initiatives provisoires pour stabiliser les services de médecin dans le cadre de l'intervention contre la COVID-19. La Mise à jour économique et financière de mars 2020 comprenait le financement des nouveaux honoraires à la séance des médecins qui travaillent dans les centres d'évaluation pour la COVID-19, de nouveaux codes pour les soins virtuels sans négation des médecins du modèle de soins primaires, ainsi qu'un financement supplémentaire pour couvrir l'entente de diversification des modes de financement des services des urgences et l'utilisation des deuxièmes médecins de garde au-delà du plafond relatif aux paiements à l'acte pour les ententes de 24 heures.

Les initiatives subséquentes destinées aux médecins mises en œuvre en raison de la pandémie comprennent le financement temporaire des soins prodigués à l'hôpital par les médecins, les primes pour le travail après les heures normales pour gérer les retards dans les interventions chirurgicales, un modificateur de complexité pour les interventions médicales générant des aérosols, une prime temporaire pour les soins intensifs mettant la vie en danger ainsi que l'élargissement de l'application des codes d'évaluation aux FSLD et aux milieux de soins collectifs.

De plus, le ministère a mis sur pied un Programme de paiements anticipés pour aider spécifiquement les fournisseurs de soins payés à l'acte de l'Assurance-santé (médecins, dentistes en milieu hospitalier, optométristes et podiatres) et les établissements de santé autonomes qui éprouvent des problèmes de flux de trésorerie à cause de la pandémie. Dans le cadre de ce programme, les établissements de santé autonomes et les fournisseurs de l'Assurance-santé ont pu recevoir jusqu'à 70 % de leur revenu moyen en avance de leurs paiements réguliers prévus de mai à juillet 2020. Les recouvrements mensuels égaux ont commencé en avril 2021, mais ont été ensuite provisoirement suspendus à compter de mai.

De plus, en appui à la stratégie de vaccination du gouvernement, le ministère a temporairement mis à la disposition des médecins un nouveau code de facturation pour l'administration de vaccins contre la COVID-19 dans des milieux autres que les séances de vaccination de masse, comme un cabinet de soins primaires.

Afin de protéger la santé de la population ontarienne, la période d'attente de trois mois a aussi été supprimée du Règlement 552, permettant ainsi à tous les résidents admissibles à

l'Assurance-santé d'obtenir immédiatement des services assurés par le régime et financés par les fonds publics. En outre, par l'entremise de l'Assurance-santé, le ministère a établi un financement temporaire pour les services médicalement nécessaires à l'hôpital et certains en milieu communautaire fournis par des médecins aux patients qui ne sont pas assurés en vertu de l'Assurance-santé ou d'un autre régime de santé provincial, fédéral ou privé.

SANTÉ MENTALE ET LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES

Financement supplémentaire pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances en période de COVID-19

En 2020-2021, l'Ontario a fourni un total de 194 millions de dollars pour élargir immédiatement l'accès aux services provinciaux de santé mentale et de lutte contre les dépendances (SMLD) pour les personnes de tous âges et régler les problèmes de capacité en réaction à la COVID-19, dont l'ajout de personnel, de soutiens virtuels, de logements et d'hébergement à court terme et d'autres soutiens pour continuer à offrir des services en personne sûrs, au besoin, y compris des soutiens spécialement destinés aux employés de première ligne.

Ainsi, un financement de jusqu'à 147 millions de dollars a été annoncé en décembre, notamment :

- Plus de 62,2 millions de dollars dans les services communautaires de SMLD et les équipes de soins primaires interprofessionnelles, dont un montant de plus de 30 millions de dollars ciblé pour les services de santé mentale aux enfants et aux jeunes. Les services comprennent les services communautaires virtuels et en personne de SMLD, les services de logement et d'hébergement, le renforcement des capacités pour le personnel de première ligne, le soutien et les ressources de pairs et les services améliorés grâce aux soins primaires interprofessionnels, y compris les équipes de santé familiale, les cliniques dirigées par du personnel infirmier praticien, les équipes gérées par des Autochtones et les centres de santé communautaire;
- 8 millions de dollars en services ciblés et sécuritaires sur le plan culturel pour les Autochtones, y compris des programmes fondés sur la terre, et en soutiens en SMLD adaptés à la culture et à l'âge, notamment des soutiens liés au bien-être pour les enfants et les jeunes;
- Plus de 10 millions de dollars pour aider des populations vulnérables, comme celles des milieux résidentiels qui pourraient présenter un risque élevé d'éclosion de COVID-19, et celles risquant l'itinérance et l'isolement social et ayant démêlés avec la justice. Les services comprenaient du soutien mobile en situation de crise, des suppléments au loyer et des soutiens pour les personnes racisées;
- Plus de 15,4 millions de dollars pour élargir les soutiens virtuels en SMLD, facilitant l'accès à ces ressources pour la population ontarienne, y compris la thérapie cognitivo-comportementale sur Internet, le soutien virtuel à la lutte contre les dépendances et le soutien virtuel aux travailleurs de la santé. Cet investissement a permis d'offrir plus de services virtuels aux enfants et aux jeunes par l'entremise de Jeunesse, J'écoute et des services de télésanté mentale aux enfants et aux jeunes. Les travailleurs de la santé ont également reçu du soutien grâce à l'accès à des services virtuels de santé mentale;
- En outre, plus de 51,5 millions de dollars ont été affectés à une approche intersectorielle soutenant les populations vulnérables, notamment les étudiants de niveau

postsecondaire, les collectivités des Premières Nations, métis, inuits, les populations autochtones urbaines, les jeunes noirs, les enfants et les jeunes pris en charge, les jeunes LGBTQ, les personnes ayant des troubles du développement et les victimes de violence fondée sur le genre.

Ce montant s'ajoute aux 46,75 millions de dollars en soutiens d'urgence mis en œuvre pour appuyer les efforts déployés pendant la première phase de la pandémie.

Accès élargi aux services essentiels

En plus de l'engagement de l'Ontario à accroître l'accès aux services essentiels de SMLD pendant la pandémie de COVID-19, le ministère de la Santé (MSAN) a investi 176 millions de dollars en 2020-2021 pour aider à combler les lacunes urgentes, améliorer l'accès aux services de SMLD, créer de nouveaux services de soutien et élargir des programmes dans plusieurs domaines prioritaires, notamment :

- les services communautaires en anglais et en français, y compris des services aux enfants et aux jeunes;
- les services de santé mentale et de justice;
- les logements avec services de soutien pour les personnes ayant de graves problèmes de santé mentale et de dépendances qui sont sans-abri ou qui courent le risque de le devenir;
- les services de traitement de la toxicomanie dans la collectivité et en établissement, y compris le traitement et les soins pour la dépendance aux opioïdes;
- des soutiens accrus pour les peuples, les familles et les collectivités autochtones;
- une hausse du nombre de lits d'hôpital pour les patients en santé mentale et en lutte contre les dépendances.

Financement des services dans la collectivité et en établissement

Dans le cadre de ce financement, la province a investi dans des services ciblés de traitement des dépendances dans la collectivité et en établissement, notamment :

- 4 millions de dollars pour le personnel infirmier praticien pour les services de désintoxication afin d'améliorer la prise en charge médicale des clients qui cessent de consommer des substances dans des établissements de gestion du sevrage.
- 8 millions de dollars pour les soins de lutte contre les dépendances de jour et de soir afin d'augmenter l'accès à des services intensifs externes de traitement de la toxicomanie pour les jeunes et les adultes;
- 3,5 millions de dollars pour les services de gestion du sevrage à domicile/mobiles afin d'accroître l'accès aux services de gestion du sevrage dans la collectivité pour les clients difficiles à servir, y compris ceux situés dans les zones rurales;
- Plus de 900 000 $ pour quatre lits d'hôpital supplémentaires au Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) afin de faire face aux problèmes de capacité du CAMH.

Financement accru pour les logements avec services de soutien

Le ministère de la Santé a investi plus de 47 millions de dollars pour offrir des logements avec services de soutien aux personnes confrontées à des problèmes graves de santé mentale et de dépendances qui sont sans-abri ou qui courent le risque de le devenir. Le financement a également soutenu la création d'un nouveau programme Retour à domicile pour aider les patients à passer de l'hôpital à un logement avec services de soutien permanent, ainsi que de 14 millions de dollars pour le logement avec services de soutien en matière de santé mentale et de justice.

Augmenter les soutiens en santé mentale pour les peuples autochtones

Dans le cadre de ce programme de 176 millions de dollars, l'Ontario investit plus de 12,8 millions de dollars afin d'élargir et d'améliorer immédiatement les services de SMLD adaptés à la culture des peuples, des familles et des collectivités autochtones.

Ces investissements sont réalisés dans l'ensemble du gouvernement, dont 2,4 millions de dollars sous la direction du MSAN pour appuyer :

- l'amélioration des services et des programmes communautaires de SMLD dans les équipes de soins primaires régies par les Autochtones (1 400 000 $ par année);
- Un programme élargi de psychiatrie pour enfants et adolescents basé à Thunder Bay, ayant des bureaux satellites dans l'ensemble du Nord-Ouest de l'Ontario (1 000 000 $ par année).

Élargissement des services de santé mentale destinés aux enfants et aux jeunes

Le ministère de la Santé a octroyé 24,3 millions de dollars en investissements ciblés visant l'embauche de personnel supplémentaire, l'augmentation de l'accès aux services de counseling et de thérapie, la création de nouveaux programmes pour aider à gérer le stress, la dépression et l'anxiété, et la gestion des troubles alimentaires et d'autres défis auxquels font face les enfants et les jeunes.

Cela comprend des investissements ciblés dans les services et les soutiens communautaires en santé mentale destinés aux enfants et aux jeunes, axés sur des programmes novateurs fondés sur des données probantes, notamment :

- 11 millions de dollars destinés à plus de 80 fournisseurs de services pour renforcer la capacité des services de première ligne essentiels de santé mentale pour les enfants et les jeunes et améliorer l'accès à ces services, notamment comme suit :
  - Embauche de personnel supplémentaire;
  - Achat et élaboration de ressources pour accroître l'accès aux services, tels que le counseling et la thérapie, les services intensifs et les services en situation de crise;
  - Soutien aux familles et aux fournisseurs de soins d'enfants et de jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale et de dépendances;
- 5,8 millions de dollars destinés aux équipes de bien-être pour les jeunes dans 10 carrefours bien-être pour les jeunes de l'Ontario. Ces centres de service sont conçus

pour les jeunes et offrent un accès sans rendez-vous aux soins primaires et aux services de SMLD aux personnes de 12 à 25 ans;
- 3,7 millions de dollars destinés à un nouveau programme pour les personnes aux prises avec des troubles alimentaires. Ce programme d'intervention précoce contribuera à la prévention et à soutenir les enfants et les jeunes de 25 ans et moins pouvant souffrir d'un trouble alimentaire. Il y aura quatre sites pilotes pour commencer, puis on prévoit d'élargir le programme à toute la province;
- 800 000 $ pour appuyer la création et le fonctionnement de l'organisme Eating Disorders Ontario, qui contribuera à l'amélioration de la qualité dans l'ensemble du secteur;
- 2 millions de dollars destinés à la mise en œuvre d'un Programme ontarien de psychothérapie structurée pour les familles, les enfants et les jeunes. Ce nouveau programme offrira des soutiens en santé mentale fondés sur des données probantes aux enfants, aux jeunes et à leur famille, qui les aideront à acquérir des compétences pour gérer le stress, la dépression et l'anxiété de façon saine;
- 1 million de dollars pour les services de santé mentale aux enfants et aux jeunes fournis dans des milieux collectifs. Ce financement contribuera à offrir des soins qui répondront mieux aux besoins de certains des enfants et des jeunes les plus vulnérables de l'Ontario.

Services élargis de santé mentale et de justice

L'Ontario a fourni plus de 37 millions de dollars pour élargir de façon significative les services de santé mentale à l'échelle du système de justice. Ce financement servira à élargir les équipes mobiles d'intervention en cas de crise partout dans la province, à embaucher du personnel et à soutenir la création de programmes adaptés aux collectivités des Premières Nations. Voici des exemples de ces investissements :

- Plus de 6,5 millions de dollars pour les services mobiles d'intervention en cas de crise, permettant à 33 collectivités d'élargir ou de lancer de tels services.
- 5 millions de dollars destinés aux programmes de lits sûrs en soutien aux équipes mobiles d'intervention en cas de crise.
- Plus de 14 millions de dollars destinés aux programmes de logement avec services de soutien désignés pour les personnes aux prises avec la justice (au titre du financement de logement avec services de soutien susmentionné).
- 2 millions de dollars pour les spécialistes de la lutte contre les dépendances et du sevrage afin de soutenir les programmes de lits sûrs.
- Autres services de soutien interministériels pour les établissements correctionnels pour adultes, les services de soutien par les pairs et les centres de justice du MPG.

SOLUTIONS NUMÉRIQUES POUR LA SANTÉ

Stratégie Priorité au numérique pour la santé et modernisation de la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé*

- La gestion des solutions numériques pour la santé et des renseignements ont aussi fait partie de la réaction du ministère suite à la COVID-19, en offrant une meilleure façon d'associer les renseignements sur la santé et les solutions numériques afin de fournir les directives et les renseignements sur la santé les plus à jour, de permettre une prestation

sans contact de services de santé et d'utiliser des données pour suivre et soutenir la lutte contre la pandémie. Principales réalisations :

- Amélioration de l'accès aux soins virtuels en permettant des consultations par vidéo à domicile et en lançant le processus de vérification de la solution de visite virtuelle, une étape clé vers la création d'une expérience de soins de santé numériques harmonieuse pour les patients. La pandémie a considérablement accéléré l'adoption des soins virtuels et, par conséquent, l'inscription des médecins au programme ontarien pour les soins virtuels ayant augmenté de plus de 1 900 % par rapport à la moyenne mensuelle avant mars (janvier-février), avec 5 700 nouvelles inscriptions de mars à juillet 2020.
- Soutien du plan d'intervention contre la COVID-19 par la mise en œuvre d'initiatives de soins virtuels pour permettre aux patients d'accéder virtuellement aux services hospitaliers, offrir du soutien lors de la transition vers les soins et les rendez-vous virtuels avant et après la chirurgie et surveiller à distance les patients atteints de la COVID-19 et d'autres populations vulnérables.
- En réaction à la COVID-19, accélération du lancement d'un projet pilote pour un service d'identification, d'authentification et d'autorisation numériques des patients en partenariat avec les Services numériques de l'Ontario (SNO) et le MSGSC, permettant aux patients de Santé Niagara et du Centre régional de santé Southlake d'accéder à des services de santé numériques, par exemple la gestion des rendez-vous au moyen d'une identité numérique.
- Offre aux patients d'un accès à leurs renseignements sur la santé au moyen d'une version finale limitée du Système d'information de laboratoire de l'Ontario (SILO) par l'entremise de MyUHN. À ce jour, 50 000 patients ont accédé au SILO par l'entremise de MyUHN. Ce travail a été effectué en plus du visualiseur des résultats de tests de diagnostic de la COVID-19 provincial lancé au T1 afin de permettre à toute la population de consulter leurs résultats du test de la COVID-19.
- Les patients de l'Hôpital Women's College, du Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton et de Mackenzie Health peuvent maintenant consulter et garder leurs dossiers médicaux en toute sécurité dans l'application Apple Health sur iPhone grâce aux normes de santé internationales utilisées par les systèmes d'information hospitaliers, confirmant l'accent mis par la stratégie Priorité au numérique pour la santé sur la norme d'interopérabilité et le choix du patient.
- La Politique d'échange de renseignements dans le contexte des solutions numériques pour la santé élimine les obstacles à l'échange sécurisé des renseignements sur la santé. Elle améliorera la qualité des soins de santé et permettra aux patients d'avoir un meilleur accès à leur dossier de santé numérique. L'Ontario fait preuve d'un leadership national en offrant un partage des renseignements intégré et interopérable dans l'ensemble du système de santé, utilisant des pouvoirs de réglementation pour favoriser le changement dans le marché de la santé numérique.

- Le programme de services en ligne provincial a été mis sur pied, réunissant les initiatives provinciales existantes de consultation électronique et d'aiguillage électronique. Le programme soutient les flux cliniques en intégrant des outils de santé numérique pour faciliter les transitions harmonieuses et améliorer l'expérience des patients en remplaçant les processus axés sur la télécopie et le papier. La consultation électronique et l'aiguillage électronique sont les premiers services en ligne visés, ayant déjà fait leurs preuves comme initiatives de grande valeur qui gagneraient à être intégrées et élargies dans le cadre d'un programme de services en ligne. Le programme s'efforce également d'assurer la création adéquate de l'architecture technique et des normes afin de faciliter l'intégration d'autres services en ligne, par exemple les demandes électroniques, les ordonnances électroniques, etc.

Plateforme ontarienne des données sur la santé

En consultation avec le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, le ministère de la Santé a mis sur pied la Plateforme ontarienne des données sur la santé. Cette nouvelle plateforme contient des données intégrées sur la santé qui permettent aux chercheurs de mieux appuyer la planification et la réaction du système de santé, notamment le besoin immédiat d'analyser l'éclosion actuelle de COVID-19.

Les renseignements recueillis dans la plateforme sécurisée contribuent à abolir les obstacles de longue date et permettent aux chercheurs de faire des progrès dans les domaines suivants :

- accroître la détection de la COVID-19;
- découvrir les facteurs de risque pour les populations vulnérables;
- prédire quand et où des éclosions peuvent survenir;
- évaluer le fonctionnement des mesures préventives et des mesures de traitement comme les vaccins;
- déterminer où distribuer l'équipement et d'autres ressources.

L'Ontario a nommé un conseiller spécial pour appuyer la conception et la mise en œuvre de la nouvelle Plateforme ontarienne des données sur la santé.

Portail Résultats du test de diagnostic de la COVID-19

L'Ontario a lancé un nouveau portail en ligne convivial permettant au public d'accéder facilement aux résultats de leur test de diagnostic de la COVID-19. En leur offrant un accès rapide et sécurisé aux résultats de test sur un ordinateur ou un appareil mobile, ce portail aide à réduire les pressions exercées sur les bureaux de santé publique et les employés de première ligne pour qu'ils fournissent ces renseignements, leur permettant ainsi de mieux se concentrer sur la lutte contre la COVID-19.

Ontario

RESSOURCES HUMAINES – SANTÉ

Accroître et stabiliser la main-d'œuvre des soins de santé de l'Ontario

Le ministère a investi 52,5 millions de dollars pour recruter, retenir et soutenir plus de 3 700 professionnels de la santé et fournisseurs de soins de première ligne supplémentaires afin que notre système de santé puisse répondre à toute hausse de la demande tout en continuant à offrir des soins sûrs et de grande qualité aux patients et aux pensionnaires des foyers de soins de longue durée.

Afin d'accroître et de stabiliser la main-d'œuvre des soins de santé, la province a investi 26,3 millions de dollars supplémentaires pour soutenir les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) et les travailleurs de soins de soutien, notamment :

- 14 millions de dollars pour le Fonds pour la formation en services de soutien à la personne afin de poursuivre la formation des PSSP dans les secteurs des soins à domicile et en milieu communautaire et des soins de longue durée;
- 10,3 millions de dollars pour le nouveau Programme d'obligation de service pour les préposés aux services de soutien à la personne, afin de recruter et de retenir les nouveaux diplômés pour qu'ils travaillent dans les foyers de soins de longue durée et dans le secteur des soins à domicile et en milieu communautaire. Ce programme offrira une prime de 5 000 $ à 2 000 nouveaux diplômés pour un engagement de six mois dans l'un de ces milieux;
- 1,3 million de dollars pour former 160 travailleurs de soins de soutien à l'offre de services de soutien de base à domicile;
- 700 000 $ en formation accélérée aux PSSP permettant à 220 étudiants ayant de l'expérience dans le domaine de la santé de travailler en Ontario.

L'Ontario a également investi 26 millions de dollars pour soutenir le personnel infirmier, notamment :

- 18 millions de dollars affectés au programme Garantie d'emploi des diplômés en soins infirmiers, qui offre un salaire à temps plein et des avantages sociaux à plus de 600 infirmières et infirmiers, en mettant l'accent sur le recrutement dans des domaines prioritaires comme les foyers de soins de longue durée et les établissements de soins actifs;
- Jusqu'à 8 millions de dollars pour ajouter plus de 800 infirmières et infirmiers au système de santé dans les domaines prioritaires partout dans la province.

Portail de jumelage des ressources humaines dans le domaine de la santé

Dans le cadre des efforts de l'Ontario pour freiner la propagation de la COVID-19, le ministère de la Santé a lancé un nouvel outil en ligne qui contribuera à jumeler les travailleurs de première ligne qualifiés et les employeurs.

Le nouveau Portail de jumelage des ressources humaines permet aux fournisseurs de soins de santé possédant une vaste expérience de se joindre à la lutte contre la COVID-19. Ces fournisseurs comprennent des professionnels de la santé retraités ou non actifs, des

professionnels de la santé formés à l'étranger, des étudiants et des bénévoles possédant de l'expérience en soins de santé. Le portail associe la disponibilité et les compétences des travailleurs de première ligne et les employeurs qui ont besoin d'aide pour exécuter diverses fonctions de santé publique, comme la gestion des cas et des contacts.

Élargissement du personnel responsable de la gestion des cas et des contacts

Depuis septembre 2020, l'Ontario a embauché plus de gestionnaires des cas et de responsables de la recherche des contacts, faisant passer l'effectif provincial à 1 600 employés. En plus du personnel qui travaille ou qui a été réaffecté dans les bureaux de santé publique, ce soutien porte à près de 5 600 le nombre total d'employés responsables de la recherche des cas et des contacts dans la province, au maximum de la capacité. Ces personnes aident à isoler les nouveaux cas de COVID-19 et à freiner la propagation du virus.

Souplesse dans la dotation pour les bureaux de santé publique

Le gouvernement de l'Ontario a accordé aux bureaux de santé publique le pouvoir et la souplesse dont ils ont besoin pour prendre des décisions en matière de dotation qui appuient leur lutte suivie contre l'éclosion de COVID-19, nonobstant les conventions collectives. Par conséquent, les bureaux de santé publique pourront accroître significativement leur capacité à déployer des fonctions essentielles de santé publique, comme la gestion des cas et des contacts, en recourant à des bénévoles, notamment du personnel infirmier retraité et des étudiants en médecine qui se sont inscrits sur le site Web de la province.

Prime liée à la pandémie

En reconnaissance de leur dévouement, des longues heures de travail et du risque accru qu'ils encourent, les travailleurs de première ligne ont eu droit à une prime temporaire liée à la pandémie.

Cette prime ajoutait quatre dollars de l'heure au salaire horaire, quel que soit le salaire de l'employé qualifié. En outre, les employés qui travaillaient plus de 100 heures par mois ont reçu un paiement forfaitaire mensuel de 250 dollars pour les quatre mois suivants pendant lesquels la prime temporaire était offerte. Les employés admissibles qui travaillaient en moyenne 40 heures par semaine ont donc reçu un complément salarial de 3 560 $. Les employés de divers secteurs du gouvernement, y compris les ambulanciers paramédicaux, les fournisseurs de soins à domicile et en milieu communautaire et certains employés des hôpitaux, étaient admissibles à cette prime.

Soutien aux préposés aux services de soutien à la personne de l'Ontario

Le ministère de la Santé offre une augmentation salariale temporaire depuis le 1er octobre 2020 à plus de 147 000 travailleurs qui fournissent des services de soutien à la personne financés par les fonds publics :

- 3 $ l'heure pour environ 38 000 travailleurs admissibles offrant des soins à domicile et en milieu communautaire;
- 3 $ l'heure pour environ 50 000 travailleurs admissibles dans les foyers de soins de longue durée;

- 2 $ l'heure pour environ 12 300 travailleurs admissibles dans les hôpitaux publics;
- 3 $ l'heure pour environ 47 000 travailleurs admissibles des services sociaux et communautaires et des services à l'enfance fournissant des services de soutien personnel directs pour les activités de la vie quotidienne.

De plus, le plan de préparation de l'automne de l'Ontario pour lutter contre la COVID-19 comprenait un investissement de 26,3 millions de dollars pour soutenir les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) et les travailleurs de soins de soutien. Le plan aide à accroître et à stabiliser la main-d'œuvre en santé grâce aux investissements suivants :

- 14 millions de dollars pour le Fonds pour la formation en services de soutien à la personne afin de poursuivre la formation des PSSP dans les secteurs des soins à domicile et en milieu communautaire et des soins de longue durée;
- 10,3 millions de dollars pour le nouveau Programme d'obligation de service pour les préposés aux services de soutien à la personne, afin de recruter et de retenir les nouveaux diplômés pour qu'ils travaillent dans les foyers de soins de longue durée et dans le secteur des soins à domicile et en milieu communautaire. Ce programme offre une prime de 5 000 $ à 2 000 nouveaux diplômés pour un engagement de six mois dans l'un de ces milieux;
- 1,3 million de dollars afin de former 160 travailleurs de soins de soutien pour fournir des services de soutien de base à domicile;
- 700 000 $ en formation accélérée aux PSSP permettant à 220 étudiants ayant de l'expérience dans le domaine de la santé de travailler en Ontario.

Chaîne d'approvisionnement des fournitures pour lutter contre la COVID-19

En collaboration avec le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, Santé Ontario et les organismes de services communs de l'Ontario, le ministère de la Santé a acheté plus de 1 milliard de dollars d'équipement de protection individuelle (EPI) et de fournitures et équipements essentiels (FEE) pour accroître la réserve en cas de pandémie afin de soutenir les travailleurs essentiels et de première ligne.

Santé Ontario a joué un rôle essentiel dans la chaîne d'approvisionnement de l'Ontario pour lutter contre la pandémie, en soutenant la réserve en cas de pandémie et en distribuant des fournitures essentielles aux fournisseurs de services de santé.

MODERNISATION

Équipes Santé Ontario

Les équipes Santé Ontario (ESO) ont été mises en place en 2019 en tant que nouveau modèle de soins qui réunit des fournisseurs de soins de santé afin qu'ils travaillent ensemble au sein d'une même équipe. L'Ontario a mis sur pied 18 nouvelles ESO au cours de l'exercice 2020-2021. Grâce aux ESO, les transitions des patients d'un fournisseur de soins à un autre se feront plus en douceur, par exemple entre les hôpitaux et les fournisseurs de soins à domicile, en évitant aux patients d'avoir à répéter leurs antécédents, en mettant en place un dossier unique et un seul plan de soins.
Les 18 nouvelles équipes comprennent :

- ESO d'Algoma, dans le district d'Algoma;
- ESO de Niagara, dans la région de Niagara;
- ESO de l'Est d'Ottawa dans l'Est d'Ottawa, dans l'Est de Champlain et une partie du Centre d'Ottawa, offrant des services dans les deux langues officielles;
- ESO de l'Ouest de l'Ontario, à London-Middlesex;
- ESO de la région de York Ouest, à Vaughan, à Richmond Hill et à King City;
- ESO de Brantford-Brant, à Brantford et dans le comté de Brant;
- ESO du centre-ville de Toronto Est, au centre-ville de l'Est de Toronto;
- ESO de Frontenac, Lennox et Addington, dans la région de Frontenac, Lennox et Addington, y compris Kingston, Greater Napanee et les collectivités rurales environnantes;
- ESO de Kawartha Lakes, dans la ville de Kawartha Lakes et les régions avoisinantes;
- ESO de Kitchener, Waterloo, Wilmot, Woolwich et Wellesley, à Kitchener, Waterloo, à Wilmot, à Woolwich et à Welesley;
- ESO de Lanark, Leeds et Grenville, dans les comtés unis de Leeds et Grenville et la région du sud du comté de Lanark;
- ESO du Centre-Ouest de Toronto, dans l'Ouest du centre-ville de Toronto;
- ESO d'Oxford et de la région avoisinante, dans le comté d'Oxford et la région avoisinante;
- ESO de Rainy River, dans le district de Rainy River;
- ESO de Sarnia Lambton, dans la région de Sarnia-Lambton;
- ESO de Scarborough, à Scarborough et dans les collectivités avoisinantes;
- ESO du Sud de la baie Georgienne, dans la région du Sud de la baie Georgienne, y compris Collingwood, Wasaga Beach, Clearview et Blue Mountains;
- ESO de l'Ouest de Toronto, dans l'Ouest de Toronto.

Les 42 ESO approuvées, ainsi que les équipes qui travaillent à devenir une ESO approuvée, sont soutenues par le ministère au moyen d'un programme central de ressources et d'expertise en expansion. Les candidatures pour devenir une ESO continueront d'être reçues et évaluées jusqu'à ce que la couverture provinciale soit atteinte.

Santé Ontario

Santé Ontario est un nouvel organisme gouvernemental responsable de s'assurer que les Ontariens et les Ontariennes reçoivent des services de soins de santé de qualité supérieure où et quand ils en ont besoin. L'organisme réunit l'expertise de plus de 20 organismes et programmes de santé existants afin de mettre sur pied un système public de soins de santé intégré, d'améliorer l'orientation clinique et d'offrir du soutien aux fournisseurs de services de santé, et d'assurer de meilleurs soins aux patients. Il agit à titre de point central de responsabilisation et de supervision du système de soins de santé. En 2020-2021, le gouvernement a annoncé le transfert du Réseau Trillium pour le don de vie (RTDV) et des fonctions de planification et de financement du système de santé (soins non destinés aux patients) des réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) à Santé Ontario, à compter du 1er avril 2021. Ces transferts suivent les transferts d'Action Cancer Ontario, de Qualité des services de santé Ontario, de Cybersanté Ontario, des Services communs pour la santé Ontario, de l'Agence de promotion et de recrutement de ProfessionsSantéOntario le 2 décembre 2019.

Tout au long de la crise de la COVID-19, Santé Ontario et sa direction régionale ont été des partenaires essentiels dans la planification, l'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant à accroître la capacité du système, à attribuer des fournitures essentielles et du matériel et à intervenir en cas d'éclosion dans les foyers de soins de longue durée et les maisons de retraite. La création de Santé Ontario, le regroupement de divers organismes et la collaboration avec les 14 RLISS par l'entremise de cinq responsables régionaux ont considérablement accru la capacité du système de santé à intervenir rapidement et efficacement à mesure que l'éclosion de la COVID-19 évoluait en Ontario.

Santé Ontario a joué un rôle clé dans la stratégie de dépistage de la COVID-19 de l'Ontario et l'augmentation rapide de la capacité de dépistage et d'analyse en laboratoire de l'Ontario. Avec plus de 11 millions de tests effectués, l'Ontario est la province qui a effectué le plus de tests au Canada grâce à sa capacité de plus de 100 000 tests par jour.

Santé Ontario a joué un rôle essentiel dans la chaîne d'approvisionnement de l'Ontario pour lutter contre la pandémie, en soutenant la réserve en cas de pandémie et en distribuant des fournitures essentielles aux fournisseurs de services de santé.

HÔPITAUX

Accroître la capacité des hôpitaux

Suivant les conseils du médecin hygiéniste en chef et d'autres professionnels de la santé, le ministère de la Santé a renforcé la capacité des hôpitaux en vue de tout scénario possible d'éclosion, y compris des investissements faits au début de la pandémie, totalisant 341 millions de dollars pour accroître la capacité en lits.

En septembre 2020, 213 millions de dollars pour 139 lits de soins intensifs et jusqu'à 1 349 lits d'hôpitaux et d'autres établissements de santé ont été annoncés dans le cadre du Plan de préparation de l'automne, Protéger les Ontariens :Se préparer à de futures vagues de COVID-19.

En octobre 2020, l'Ontario a annoncé un investissement de 116,5 millions de dollars pour créer jusqu'à 766 lits de plus dans 32 hôpitaux et autres établissements de santé de la province.

Plus récemment, le 18 janvier 2021, un investissement allant jusqu'à 125 millions de dollars a été annoncé pour accroître immédiatement la capacité des soins hospitaliers aux malades en phase critique. Jusqu'à 519 lits de soins intensifs et de soins spéciaux dans les hôpitaux des régions où le taux de transmission de COVID-19 est élevé, pour alléger les pressions exercées sur les hôpitaux régionaux en raison de l'augmentation rapide des taux d'hospitalisation et d'occupation des USI.

Élimination des retards dans les interventions chirurgicales

Des mesures extraordinaires ont été prises pour freiner la propagation de la COVID-19, y compris la réduction du nombre d'interventions chirurgicales non urgentes dans les hôpitaux au printemps 2020.

À la suite des mesures de réduction mises en œuvre pour préserver la capacité des hôpitaux pendant la première vague de COVID-19 et en raison des craintes concernant la capacité dans les zones les plus touchées par la COVID-19 lors de la deuxième vague, un retard important dans les interventions chirurgicales non urgentes a été accusé.

Dans le cadre du plan de préparation de l'automne de l'Ontario, la province a annoncé que 283,7 millions de dollars serviraient à réduire de façon sécuritaire les arriérés de services de santé tout en gérant efficacement la COVID-19 et la saison de la grippe. Cet investissement comprenait :

- verser un financement ponctuel de 204 millions de dollars pour réaliser plus de 140 000 interventions (y compris des interventions oncologiques, cardiaques, pédiatriques et orthopédiques, et de la cataracte) pendant des heures d'ouverture prolongées et des heures d'imagerie diagnostique supplémentaires;
- éliminer les retards grâce à des moyens novateurs, comme l'utilisation d'autres établissements de santé pouvant offrir des services de chirurgie et d'imagerie diagnostique supplémentaires financées par les fonds publics;
    - financement ponctuel de 5,5 millions de dollars aux établissements de santé autonomes (ESA) pour environ 15 000 volumes de services assurés supplémentaires, dont l'IRM (7 950 heures), les tomodensitogrammes (5 766 heures), les chirurgies de la cataracte (800 interventions) et les chirurgies plastiques (620 interventions).
    - financement ponctuel de 3 millions de dollars aux hôpitaux privés pour un maximum de 2 359 interventions supplémentaires financées.
- investir pour mettre en œuvre des solutions novatrices visant à éliminer les retards dans les interventions, notamment :
    - financement ponctuel de 13 millions de dollars pour soutenir des projets régionaux de liste d'attente numérique et centralisée pour des interventions chirurgicales, qui formeront les éléments de base nécessaires pour soutenir le futur système provincial de gestion centralisée des listes d'attente pour des interventions chirurgicales. Le système provincial de gestion des listes d'attente améliorera le flux des patients en tirant parti de la capacité chirurgicale dans chaque région pour mieux gérer et transférer les interventions chirurgicales entre les hôpitaux et augmenter le volume global d'interventions dans la province.
    - financement ponctuel de 5 millions de dollars pour l'équilibrage chirurgical afin d'optimiser l'utilisation des salles d'opération, d'améliorer l'utilisation des ressources existantes et d'augmenter le nombre d'interventions chirurgicales dans les hôpitaux de plusieurs centaines par année en moyenne.
- verser 23,2 millions de dollars pour l'ouverture et l'intensification accélérée des activités de l'Hôpital Cortellucci de Vaughan;.
- verser jusqu'à 30 millions de dollars contre remboursement pour l'achat par le Réseau universitaire de santé de fournitures destinées aux soins aux malades en phase critique pour la province.

Hôpital communautaire Groves Memorial

Le nouvel Hôpital communautaire Groves Memorial a ouvert ses portes en 2020, avec une capacité de 45 lits. Le nouvel hôpital remplace le site vieillissant de Fergus. Au nouvel hôpital, les patients et les familles vivant dans le comté de Wellington ont accès à ce qui suit :

- 7 nouveaux lits pour patients hospitalisés, permettant d'offrir au total 42 lits pour patients hospitalisés nécessitant des soins médicaux, spécialisés, de chirurgie et d'obstétrique, ainsi que des soins continus complexes, dont 37 lits dans des chambres individuelles dotées de toilettes et d'une douche et de grandes fenêtres, ainsi que 3 lits supplémentaires au cours des prochaines années;
- plus d'espace pour le service des urgences, les services ambulatoires, de diagnostic et pour malades hospitalisés;
- un bloc opératoire et un éventail complet de services de soutien, notamment des services d'imagerie diagnostique, de laboratoire et de pharmacie;
- des mesures de contrôle des infections modernes, y compris des locaux d'isolement supplémentaires servant à répondre à une deuxième vague possible de COVID-19, à la grippe saisonnière ou à toute autre éclosion de maladie;
- une hélistation sur place afin d'accélérer le transfert des patients par ambulance aérienne.

Weeneebayko Area Health Authority

Le ministère de la Santé investit 19,4 millions de dollars pour soutenir la planification et le réaménagement d'un complexe de santé culturellement adapté pour la Weeneebayko Area Health Authority, qui comprendra un nouvel hôpital et un pavillon à Moosonee.

Lorsqu'il sera achevé, l'hôpital à la fine pointe comprendra ce qui suit :

- 36 lits pour patients hospitalisés, dans des chambres individuelles, favorisant des soins sûrs sur le plan culturel;
- un service des urgences plus grand, ouvert 24 heures sur 24;
- des blocs opératoires modernes;
- des traitements de dialyse et de l'imagerie diagnostique;
- des programmes élargis de SMLD;
- des services de santé primaires améliorés.

De plus, un nouveau pavillon de 32 lits offrant des soins de longue durée sera construit à Moosonee, permettant aux aînés de rester dans la collectivité pour recevoir les soins dont ils ont besoin.

L'établissement hospitalier actuel situé sur l'île Moose Factory sera réaménagé en un nouveau centre de soins ambulatoires et continuera de prodiguer des soins et des services aux patients sur l'île.

Hôpital de Bowmanville

L'Ontario investit 2,5 millions de dollars pour soutenir le réaménagement de l'hôpital de Lakeridge Health à Bowmanville. Ces fonds serviront à compenser les coûts de planification du renouvellement et de l'expansion de l'infrastructure de l'hôpital.

Dans le cadre de ce projet, l'Hôpital de Bowmanville actuel sera réaménagé en procédant à une nouvelle construction et à des rénovations des installations existantes afin d'aider Lakeridge Health à prodiguer des soins de santé de grande qualité qui répondent aux besoins des résidents de Bowmanville, de Clarington et des régions avoisinantes.

En plus du projet de réaménagement, l'Ontario soutient l'aménagement d'une hélistation provisoire pour l'Hôpital de Bowmanville. Cette hélistation permettra à Lakeridge Health d'améliorer le transport en toute sécurité des patients en phase critique qui doivent se rendre à l'Hôpital de Bowmanville ou en sortir, pendant que le projet de réaménagement est en cours.

Réseau de l'Association des soins de santé de Quinte

L'Ontario investit 8,7 millions de dollars pour appuyer la planification et la conception du nouvel Hôpital Memorial du comté de Prince Edward, de l'Association des soins de santé de Quinte, à Picton. Le nouvel hôpital offrira aux patients et aux familles de la région :

- six lits d'hospitalisation supplémentaires, portant le total à 18 lits en chambre individuelle, avec la possibilité de passer à 23 lits pour renforcer la capacité;
- un service d'urgence plus grand, ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, qui offrira plus d'espace pour le personnel et les patients;
- des blocs opératoires modernes dotés des meilleures technologies disponibles pour offrir les soins;
- des traitements de dialyse et de l'imagerie diagnostique;
- des services de soins ambulatoires, y compris les interventions chirurgicales mineures comme les endoscopies.

L'hélistation située dans les installations existantes sera déplacée vers un site avoisinant, ce qui permettra aux patients de continuer à bénéficier du transport aérien d'urgence et de l'accès aux services de soins intensifs. Une fois la conception du nouvel hôpital terminée, les appels d'offres pour le projet devraient être lancés en 2021.

Hôpital de Markdale (Grey Bruce Health Services)

L'Ontario a annoncé un investissement allant jusqu'à 53,6 millions de dollars, pour une subvention totale maximale de 56,6 millions de dollars pour soutenir l'aménagement et la construction du nouvel Hôpital de Markdale de l'organisme Grey Bruce Health Services.

Une fois achevé, le nouvel Hôpital de Markdale remplacera l'établissement vieillissant actuel, élargira les services ambulatoires, améliorera l'accès aux soins de qualité et aidera à éliminer les soins de santé de couloir pour les patients et les familles de Markdale et des régions environnantes, notamment :

- un service des urgences moderne et ouvert 24 heures sur 24, avec quatre zones d'examen et de traitement qui offriront des installations améliorées au personnel et aux patients;
- quatre lits de séjour de courte durée mieux adaptés aux interventions non chirurgicales et un lit de soins palliatifs, qui remplaceront les lits habituels pour patients hospitalisés;

- un espace plus grand pour doubler les soins externes et les services d'intervention accrus, y compris les interventions mineures;
- l'accès à des services de laboratoire clinique et d'imagerie diagnostique, à des cliniques ambulatoires, des locaux pour les spécialistes itinérants et les équipes multidisciplinaires, et des services accrus de télémédecine;
- un stationnement pour deux ambulances.

Ajout de lits de soins transitoires pour renforcer la capacité des hôpitaux

Le ministère de la Santé mettra sur pied cinq nouveaux centres de soins de réactivation où les patients, notamment ceux qui sont atteints de démence ou qui ont besoin de soutien à la personne, profiteront, notamment, de services de physiothérapie, de soins infirmiers et de l'aide à la vie quotidienne, avec un accent sur les soins analeptiques pour améliorer leurs résultats. Ces nouveaux centres comprennent les suivants :

- Hamilton : le Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton collabore avec St. Joseph's Villa et la Hamilton Health Sciences Corporation pour rénover le pavillon est du foyer de soins de longue durée afin d'accueillir jusqu'à 60 nouveaux lits de soins transitoires.
- Kingston : Providence Care rénove l'ancien Hôpital St. Mary's of the Lake afin d'accueillir jusqu'à 64 nouveaux lits de soins transitoires.
- Newmarket : le Centre régional de santé Southlake collabore avec le Southlake Residential Care Village pour convertir et rénover des bureaux administratifs du 5^{e} étage du foyer de soins de longue durée afin d'accueillir jusqu'à 30 nouveaux lits de soins transitoires.
- Sudbury : Horizon Santé-Nord rénove le centre de santé Ramsey Lake afin d'accueillir jusqu'à 52 nouveaux lits de soins transitoires.
- Toronto : Unity Health Toronto rénovera l'aile Glendale de l'Hôpital St-Joseph afin d'accueillir jusqu'à 28 nouveaux lits de soins transitoires.

La plus grande partie de ces nouveaux lits devrait être prête en 2021-2022 et s'ajoute aux plans précédemment annoncés en février 2020 de créer jusqu'à 128 lits de soins transitoires au site Branson du Reactivation Care Centre de Toronto, qui est en construction et dont l'ouverture est prévue au début de 2021.

Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé

Cet exercice, 175 millions de dollars ont été investis dans le Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé pour procéder à des travaux de modernisation, de réparation et d'entretien d'urgence dans 129 hôpitaux de la province, dont 50 millions de dollars pour les projets liés à la COVID-19 et d'autres projets urgents. Ce financement aide les hôpitaux à entretenir leur infrastructure et à offrir un environnement sécuritaire et confortable aux patients qui reçoivent des soins.

Personnel infirmier affecté aux soins des patients arrivant en ambulance

Le ministère a versé 16,1 millions de dollars en 2020-2021 pour le programme d'affectation du personnel infirmier aux soins des patients arrivant en ambulance afin d'aider les municipalités

à embaucher du personnel infirmier affecté aux soins des patients arrivant en ambulance, favorisant le retour prompt des ambulanciers paramédicaux dans la collectivité.

Ce financement permet aux ambulanciers paramédicaux de transférer les soins de leurs patients au personnel de l'hôpital et de répondre plus rapidement au prochain appel au 9-1-1. Le personnel infirmier affecté aux soins des patients arrivant en ambulance aide à réduire les pertes de temps pour les ambulanciers, à améliorer le cheminement des patients dans les services des urgences et à veiller à ce que les patients reçoivent un accès rapide aux services de soins actifs.

L'an dernier, ce financement a directement touché environ 800 000 patients transportés en ambulance pris en charge par le personnel infirmier spécialisé et a accru la disponibilité des ambulanciers d'environ 500 000 heures, l'équivalent de plus de 55 ambulances supplémentaires disponibles pour répondre aux appels au 9-1-1, 24 heures sur 24, toute l'année.

Patients arrivant en ambulance à Ottawa

L'Ontario a investi 16 millions de dollars dans une nouvelle unité de soins d'urgence et de transition au Campus Civic de L'Hôpital d'Ottawa. Ces nouvelles installations sont construites à côté du service des urgences existant et comprennent une nouvelle zone pour les patients arrivant en ambulance dotée de 20 lits permettant au personnel paramédical de transférer les patients à l'hôpital en toute sécurité. Elles comprennent également 20 lits pour la transition du service des urgences vers une unité d'hospitalisation.

PROGRAMMES PUBLICS DE MÉDICAMENTS DE L'ONTARIO

Protection de l'approvisionnement en médicaments de l'Ontario

L'Ontario a collaboré avec le gouvernement fédéral afin de surveiller les pénuries de médicaments pendant la pandémie de COVID-19, notamment la création d'une réserve critique de médicaments utilisés pour le traitement des symptômes de la COVID-19 pour une période allant jusqu'à 6 mois.

Rendre les médicaments sur ordonnance plus abordables

Les ménages qui participent actuellement et ceux qui participeront au Programme de médicaments Trillium pourraient demander une réévaluation de leur franchise en cours d'exercice pour réduire le fardeau financier des familles pendant la pandémie.

SOINS EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

Élargir les services novateurs de soins à domicile et en milieu communautaire

Le ministère de la Santé a fourni plus de 115 millions de dollars pour couvrir les coûts liés à la COVID-19 dans le secteur des soins à domicile et en milieu communautaire et soutenir plus de 2 000 patients dans la province ayant des besoins très complexes afin qu'ils puissent recevoir des services à domicile, tout en élargissant les options de soins virtuels.

Ontario

Le Programme de soins spéciaux à domicile aide les patients qui ont des besoins importants à quitter l'hôpital et à recevoir à domicile ou dans leur collectivité le soutien dont ils ont besoin. Ces patients sont aussi appelés des patients nécessitant un autre niveau de soins. Dans le cadre de ce programme, le patient peut bénéficier, selon ses besoins, de plusieurs types de soins offerts par une équipe intégrée, ce qui peut comprendre jusqu'à 11 heures de services de soutien à la personne et de services infirmiers par jour, par patient. D'autres services communautaires comme le service de repas à domicile, les services d'aide ménagère et le transport pour les rendez-vous médicaux peuvent être compris.

Cet investissement a permis de renforcer la capacité des hôpitaux, grâce à environ 484 000 visites du personnel infirmier et de thérapeutes et quelque 1,4 million d'heures de services de soutien à la personne dans la collectivité.
Dans le cadre des efforts suivis de l'Ontario pour lutter contre la COVID-19 et conformément à la stratégie Priorité au numérique pour la santé, la province a également investi 14,5 millions de dollars afin d'accroître les soins virtuels pour les ESO et les fournisseurs de services de soins à domicile et en milieu communautaire de première ligne pour tenir compte d'une augmentation significative du nombre de consultations virtuelles. Cet investissement aide les fournisseurs de soins de santé à recevoir le soutien nécessaire pour maintenir la capacité actuelle des soins virtuels et en améliorer la qualité. Les soins virtuels offerts à domicile et en milieu communautaire profiteront également aux régions rurales et éloignées où l'accès aux soins est plus difficile.

Dans le cadre de cet investissement de 14,5 millions de dollars, 9,5 millions de dollars seront consacrés à des programmes de surveillance à distance des patients mis en œuvre par différents organismes, notamment les organismes membres des ESO comme les hôpitaux, et permettront d'appuyer la prestation à distance des soins aux patients ainsi que la surveillance et la gestion des symptômes à domicile afin d'aider les patients atteints de la COVID-19 ainsi que d'autres populations vulnérables. Ces programmes de surveillance à distance permettent aux patients de consulter virtuellement un fournisseur de soins de santé pour leurs examens de routine, la surveillance de symptômes, l'aiguillage vers d'autres fournisseurs et la planification d'une évaluation médicale virtuelle ou en personne, le cas échéant.

Des 14,5 millions de dollars, 5 millions de dollars iront aux fournisseurs de services de soins à domicile et en milieu communautaire de première ligne afin de renforcer leur capacité à offrir des soins virtuels. Cet investissement contribuera à l'achat du matériel de vidéoconférence, de surveillance à distance et de messagerie sécurisée qui leur permettra de continuer à offrir des soins à domicile, de réduire au minimum les visites en personne, si cela est indiqué, et de garder les clients et les familles hors de l'hôpital.

Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure de la santé communautaire

L'Ontario a investi 7,4 millions de dollars pour subvenir aux besoins de renouvellement de l'infrastructure urgents et émergents pour les fournisseurs de services de santé communautaires qui répondent à des critères particuliers de façon prioritaire par l'entremise du Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure de la santé communautaire.

Ontario

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021*
Approbations – COVID-19	7 819,9
Autres dépenses de fonctionnement	56 262,9
Immobilisations	1 828,3
Total – Ministère	65 911,1
Redressements de consolidation	7 302,9
TOTAL	73 213,9
Effectif (au 31 mars 2021)**	**3 022,7**

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021 pour le secteur de la santé.

** Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture

ISSN 0000-000 [nécessaire pour Internet seulement]
This document is also available in English.

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 3
Objectifs généraux du ministère 3
Intervention contre la COVID-19 4
Programmes du ministère 6
Intervention contre la COVID-19 10
PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022 13
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$) 15
Données financières détaillées 16
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit 16
Données d'analyse des tendances historiques 17
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC) 18
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 22
RAPPORT ANNUEL 23
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 33

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture de l'Ontario (MIPSTC) contribue à un double résultat spectaculaire : un résultat financier qui crée des milliers d'emplois et génère des milliards de dollars en activité économique, et un résultat social qui enrichit la province en en faisant un lieu de vie, de travail, de tourisme et de loisirs à la fois vibrant, dynamique, diversifié et inclusif. Le ministère a pour mandat clair d'améliorer la qualité de vie et de promouvoir la croissance économique en encourageant et en offrant des expériences touristiques et culturelles, en célébrant les réalisations et les contributions des Ontariens et Ontariennes, en soutenant les secteurs des arts et de la culture et en favorisant la participation aux activités sportives et récréatives dans tout l'Ontario.

Pour réaliser tout cela, le ministère s'engage à :

- Travailler avec le secteur du tourisme et les organisations touristiques régionales pour attirer les investissements internationaux et augmenter le nombre de visites;
- Investir dans des festivals et des événements dans toute la province;
- Préserver la riche histoire, les ressources du patrimoine culturel et la beauté naturelle de l'Ontario pour les générations à venir;
- Promouvoir les connaissances scientifiques, les arts et l'économie créative;
- Financer les bibliothèques publiques;
- Encourager les projets et l'engagement communautaires;
- Honorer et célébrer les réalisations et les contributions extraordinaires des Ontariennes et Ontariens;
- Promouvoir des modes de vie actifs et une participation sécuritaire aux sports, aux loisirs et aux activités physiques.

Le ministère, grâce à son soutien et à ses investissements stratégiques, tient à créer une province où les résidents et les visiteurs vivront l'Ontario comme ils vivraient le monde, dans une seule province.

Intervention contre la COVID-19

Le tourisme, les arts et les industries créatives, les musées et les bibliothèques publiques, les sports amateurs et les activités récréatives ont été les premiers affectés et les plus durement touchés par la pandémie, et ce sont ces secteurs qui prendront également plus de temps à se redresser. Le ministère a agi rapidement pour protéger les secteurs du tourisme, de la culture, du patrimoine et du sport de l'Ontario en prenant des mesures immédiates telles que l'adaptation de ses programmes pour accélérer le financement d'une manière agile et réactive, afin de soutenir les entreprises et les organisations à mesure qu'elles s'adaptent à un nouveau mode de vie et à une nouvelle façon de fonctionner pendant la pandémie.

Le ministère continue de collaborer avec ses partenaires et d'adapter ses programmes existants et d'en créer de nouveaux pour soutenir les entreprises et les parties intéressées, ainsi que les collectivités locales. Lorsque le moment sera venu, les pays et les collectivités commenceront à rouvrir et l'Ontario devra être prêt à reconstruire et à aider les secteurs du ministère dans leur rétablissement à court, moyen et long terme.

Face à l'avenir, le gouvernement travaille à :

- Transformer la Place de l'Ontario en une destination de classe mondiale toute l'année qui attirera des visiteurs locaux, provinciaux et internationaux. Alors que la Place de l'Ontario fête son 50^{e} anniversaire, elle constituera un élément essentiel au rétablissement du patrimoine, de la culture, des loisirs et du tourisme pour toute la population ontarienne après la pandémie, à la fois en tant que destination touristique, mais aussi en tant que manifestation de la forte identité culturelle de l'Ontario;

- Renforcer les efforts dans le cadre du budget annuel de 103 millions de dollars de la Fondation Trillium de l'Ontario en investissant 105 millions de dollars sur deux ans dans le Fonds pour le développement des collectivités, afin de soutenir les organisations de tourisme, de culture, de sport et de loisirs communautaires qui subissent d'importantes pressions financières en raison de la pandémie;

- Soutenir les petites entreprises grâce à la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises du secteur du tourisme et du voyage estimée à 100 millions de dollars, sous forme de versements uniques de 10 000 à 20 000 dollars aux petites entreprises admissibles qui peuvent demander une aide visant à se remettre des effets de la COVID-19, ainsi qu'à créer et à protéger des emplois; Veiller à ce que les crédits d'impôt pour les médias culturels et d'autres programmes de soutien pour les secteurs des médias culturels restent stables tout en s'efforçant de rationaliser le temps nécessaire pour les traiter;

- Appuyer le secteur des arts avec une augmentation des investissements pour aider à couvrir les pertes d'exploitation subies à la suite de la COVID-19, aider les organisations artistiques de la province à adapter leur programmation à mesure qu'elles reconstruisent leur public, et soutenir les emplois;

- Continuer à promouvoir le rétablissement et la modernisation dans le secteur du patrimoine et des musées communautaires, notamment par le soutien en matière de capacité numérique. L'amélioration de la capacité numérique permettra aux musées et aux organismes patrimoniaux de la province d'atteindre de nouveaux publics plus larges et de générer de nouvelles sources de revenus;

- Initier le Programme ontarien de relance économique du tourisme, une nouvelle initiative de 100 millions de dollars pour 2021-2022 destinée à aider les exploitants touristiques, les entreprises phares et les attractions à se remettre des effets de la COVID-19. Cette initiative fournira un soutien aux entreprises habituellement prospères qui ont contribué à stimuler l'emploi et les visites dans leurs régions en aidant à couvrir les coûts liés à la restructuration, à la réouverture en toute sécurité, au réajustement des activités de marketing et au développement de partenariats;

- Offrir un programme d'encouragement au voyage pour encourager les Ontariennes et Ontariens à choisir de voyager en Ontario et à explorer leur propre région. Les résidents de l'Ontario pourraient recevoir une aide pouvant atteindre 20 % pour les dépenses touristiques admissibles de l'Ontario afin de les encourager à découvrir la province en toute sécurité lorsque cela est sécuritaire. Le gouvernement a réservé 150 millions de dollars pour cette initiative, ce qui constituera un élément important pour soutenir la durabilité des entreprises et maintenir la compétitivité de l'Ontario au sein du secteur;

- Moderniser les 11 centres d'information touristique de l'Ontario (CITO) exploités par Destination Ontario dans toute la province pour mettre l'accent sur notre fierté — celle de notre population, celle de notre lieu et celle de nos produits locaux. Le ministère déterminera les options et les possibilités en matière de modernisation des services aux visiteurs offerts par les CITO, notamment en faisant évoluer le modèle traditionnel pour offrir des services d'information d'une manière nouvelle, moderne et axée sur le client, et qui assure la promotion du tourisme et des produits fabriqués en Ontario;

- Soutenir, par le biais du Fonds pour le développement des collectivités, les organisations de tourisme, de culture, de sport et de loisirs communautaires qui subissent d'importantes pressions financières en raison de la pandémie;

- Renforcer les relations entre le ministère et ses partenaires sportifs provinciaux afin d'aider le secteur du sport à se remettre de la pandémie, de rassurer les parents et de les convaincre que les jeux sont sûrs, d'encourager les enfants et les jeunes à être actifs et d'équiper au mieux nos athlètes de haut niveau pour les compétitions dans le monde entier;

- Moderniser les programmes d'honneurs et de récompenses de l'Ontario afin que nous puissions mieux reconnaître les personnes qui ont contribué de manière désintéressée de leur temps et de leur expertise au progrès de leurs compatriotes ontariens.

Le travail continu du ministère aidera à créer des possibilités d'emploi dans toute la province et à stimuler la croissance économique dans les collectivités locales et régionales en créant un environnement novateur, dynamique, diversifié et inclusif où les entreprises et leurs employés peuvent se reconstruire et prospérer.

Programmes du ministère

Les investissements dans les programmes du ministère alimentent la croissance économique à l'échelle de la province, contribuent à procurer des emplois et des débouchés à la population et aident les collectivités ontariennes à prospérer en mettant en valeur leurs atouts à l'étranger. Par ces investissements, le ministère garde un rôle prépondérant à deux égards, en alimentant de bons résultats financiers et, tout aussi important, en renforçant l'identité et le tissu culturel de la province.

Programmes relatifs au patrimoine, au tourisme et à la culture

Le ministère est responsable des politiques, des programmes et des services stratégiques ainsi que des initiatives de recherche ayant trait aux arts, aux secteurs de la culture, à l'archéologie, aux musées, au patrimoine, aux bibliothèques publiques et au tourisme en Ontario.

Avec ses partenaires, le ministère s'attelle aux objectifs suivants :

- Stimuler la capacité des collectivités en ce qui a trait à la conservation du patrimoine ontarien;

- Faire mieux connaître l'Ontario à titre de province riche en attractions culturelles, patrimoniales et archéologiques;

- Faire la promotion des produits touristiques culturels de l'Ontario;

- Favoriser la croissance dans les secteurs de la création, comme les industries du cinéma, de la télévision, de l'édition de livres et de revues, de la musique et des médias numériques interactifs, afin de faire de l'Ontario un chef de file dans le secteur économique du savoir;

- Rehausser le profil de l'Ontario en tant que lieu où investir dans le tourisme et les industries créatives;

- Soutenir le développement de nouveaux produits et expériences et améliorer les festivals et les événements dans toute la province;

- Soutenir la planification et le développement économique de la région par l'intermédiaire des organismes touristiques régionaux afin de rendre l'industrie du tourisme plus forte et plus concurrentielle.

Soutien au secteur du patrimoine – Le ministère maintient les principaux programmes de subventions de fonctionnement et offre des conseils et des services de sensibilisation afin d'aider les musées, les organismes patrimoniaux et les municipalités à protéger et à conserver les ressources patrimoniales de l'Ontario. En outre, le ministère soutient son organisme provincial, à savoir la Fiducie du patrimoine ontarien, veille à l'application de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* et délivre des permis aux archéologues.

Promotion et soutien du secteur touristique – Le ministère offre une gamme de services de soutien au secteur du tourisme, en plus d'un ensemble stratégique d'activités et de programmes coordonnés, et ce, afin de maximiser la croissance du secteur et sa contribution à l'économie de l'Ontario. Ces initiatives comprennent des investissements ciblés visant à attirer des festivals et des événements ou à améliorer ceux qui ont déjà lieu. Elles englobent en outre des activités ciblées de planification et de développement économique menées par l'intermédiaire d'organismes touristiques régionaux. Le ministère s'efforce de maximiser les possibilités de croissance et de développement en attirant les investissements, en offrant des services consultatifs aux entreprises et en favorisant la recherche dans le secteur du tourisme, le tout en attirant et en soutenant activement les investissements du secteur privé et les initiatives de développement en Ontario.

Programmes et services de l'Ontario liés à l'économie créative – Le ministère offre des subventions et de l'aide au développement des affaires afin de stimuler la production, l'investissement, la création d'emplois et la croissance dans l'industrie des médias culturels : production cinématographique et télévisuelle, musique enregistrée et concerts, édition de livres et de revues et produits multimédias interactifs numériques.

Crédits d'impôt de l'Ontario pour les médias culturels – Le ministère offre des programmes de crédit d'impôt pour encourager la production dans les industries du cinéma et de la télévision, des médias numériques interactifs et de l'édition du livre afin d'améliorer la compétitivité de l'Ontario, de stimuler la création d'emplois et l'investissement ainsi que de soutenir la croissance du secteur.

Soutien au secteur des arts – Grâce aux programmes de financement destinés aux artistes, aux éducateurs artistiques, aux organismes sans but lucratif, aux établissements de formation et aux partenaires du tourisme culturel, le ministère soutient la création et la présentation artistiques, le développement organisationnel et les programmes de formation afin de créer une main-d'œuvre concurrentielle et qualifiée.

Soutien au secteur des bibliothèques – Le ministère applique la *Loi sur les bibliothèques publiques*, soutient la coopération et la coordination entre les bibliothèques et les conseils de services de bibliothèque, et offre des programmes de subventions de fonctionnement, de l'aide financière pour les projets, des conseils et des services de sensibilisation afin d'accroître la viabilité des bibliothèques et de renforcer les capacités tout en encourageant l'innovation. Les programmes aident les bibliothèques publiques et les bibliothèques des Premières Nations de l'Ontario ainsi que les organismes de soutien sectoriels à offrir des services et des programmes qui tiennent compte des besoins locaux en constante évolution et qui aident la population de l'Ontario à apprendre et à réussir dans l'économie du savoir.

Attractions et organismes

Les attractions et les organismes du ministère mettent en avant la diversité et la créativité culturelles de l'Ontario ainsi que son histoire et son patrimoine culturel en offrant aux collectivités et aux régions de toute la province des occasions d'apprendre et de se divertir à des endroits qui revêtent une valeur économique, sociale et historique. Ces instances font la promotion du tissu culturel et favorisent la croissance économique et la création d'emplois dans la province en offrant une gamme de programmes éducatifs, récréatifs et culturels ainsi que de programmes de divertissement aux résidents et aux visiteurs.

Le ministère s'occupe des relations avec les organismes, de la gouvernance, des nominations et du financement du fonctionnement et des immobilisations pour les organismes et les attractions de son portefeuille tout en mettant en œuvre des initiatives de modernisation et de transformation des organismes.

Il est également responsable du Parc historique du Fort William et des Parcs historiques de la Huronie, deux attractions touristiques historiques exploitées directement. Ces parcs sont d'importants catalyseurs de l'économie régionale grâce à leur rôle d'attraction touristique clé, ce qui leur permet de contribuer à la prospérité économique et d'établir des partenariats communautaires grâce à des expériences touristiques uniques.

Sports, loisirs et reconnaissance

Le ministère fait la promotion d'une culture qui valorise le sport et l'activité physique en plus de faire ressortir les bienfaits économiques et sociaux d'une vie active et engagée pour l'ensemble des Ontariennes et des Ontariens. Le ministère vise à

accroître les capacités dans le secteur du sport et des loisirs ainsi qu'à fournir des occasions de profiter des bienfaits de l'activité physique à l'ensemble de la population. Le ministère célèbre également les Ontariennes et les Ontariens et fait la promotion de l'engagement civique en reconnaissant et en honorant les réalisations exemplaires.

Sport et perfectionnement des athlètes – Le ministère offre un soutien qui permet la croissance du secteur du sport, accroît le tourisme sportif et offre aux athlètes de toutes capacités des occasions de participation et de réussite. Les investissements dans divers programmes viennent renforcer le secteur du sport et veillent à ce que le système sportif encourage toutes les Ontariennes et tous les Ontariens à pratiquer un sport organisé.

Les fonds permettent au ministère de financer des organismes provinciaux et des organismes multisports qui agissent à titre d'organes directeurs officiels pour leur sport en Ontario conformément aux normes nationales, d'offrir un soutien direct aux athlètes de l'Ontario pour les aider à viser l'excellence sportive ainsi que de financer les partenaires de prestation offrant des programmes et des services de haut niveau, la formation d'entraîneurs et le leadership en matière de ressources d'enseignement.

Organisation d'événements sportifs – Le ministère soutient les événements de sport amateur nationaux et internationaux organisés en Ontario, le Programme des Jeux de l'Ontario, qui finance la tenue de cinq Jeux multisports dont les retombées économiques sont de plus de 15 millions de dollars, ainsi que les Jeux du Canada, qui ont lieu tous les deux ans et qui célèbrent la jeunesse, le sport, la culture et la collectivité.

Bureau du commissaire aux sports professionnels – Le ministère est responsable du Bureau du commissaire aux sports professionnels, qui supervise les règles et les règlements régissant la boxe, les arts martiaux mixtes et le kickboxing professionnels. Ces règles assurent la sécurité des participantes et des participants ainsi que l'intégrité des sports.

Mesures de soutien pour les loisirs, les Autochtones et les jeunes – Le ministère finance des programmes de loisirs actifs pour aider les organismes à proposer des activités physiques de qualité qui mettent l'accent sur le développement de la culture de l'activité physique. Les mesures de soutien du ministère visent les groupes qui ne profitent pas d'un accès équitable aux activités de loisir, y compris les populations à faible revenu, les Autochtones et les personnes handicapées.

Distinctions et prix de l'Ontario – Le ministère coordonne et offre des programmes de distinction et des prix pour souligner les contributions et les réalisations exceptionnelles des Ontariennes et des Ontariens.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère a mis en œuvre un certain nombre d'actions et de changements aux programmes en réponse à la pandémie de COVID-19, notamment :

- L'accélération du déblocage des fonds de fonctionnement des bibliothèques publiques, des musées communautaires, des agences gouvernementales et des attractions afin de soutenir ces derniers pendant la pandémie;

- L'utilisation d'un formulaire de demande simplifié pour la Subvention de fonctionnement aux musées communautaires et le Programme de subventions de fonctionnement aux bibliothèques publiques, ainsi que le report de l'échéance pour le dépôt de documents (p. ex. les états financiers vérifiés) à plus tard dans l'exercice financier afin de réduire le fardeau des demandeurs et de continuer à leur donner accès au financement;

- La mise à disposition de 2 millions de dollars en subventions aux bénéficiaires du programme d'exploitation des musées du ministère pour soutenir l'amélioration de la capacité numérique. Ce financement permet aux musées d'élaborer des programmes et des services virtuels pour soutenir le rétablissement et l'innovation.

- La collaboration avec le ministère des Finances pour prolonger temporairement certains délais et modifier certaines exigences relatives aux crédits d'impôt pour les médias culturels afin d'aider les entreprises à maintenir leur admissibilité au crédit d'impôt;

- Le triplement du budget du Fonds de développement du tourisme et la création du Fonds pour le développement économique et la relance du tourisme révisé de 1,5 million de dollars visant à soutenir des projets qui développent des produits et des expériences touristiques innovantes, stimulent les investissements touristiques du secteur privé et soutiennent le renforcement de la capacité des associations du secteur provincial;

- L'appui des festivals et des événements dans toute la province en adoptant une approche souple de l'administration du programme Fêtons l'Ontario 2020 et en investissant une somme de 9 millions de dollars par l'entremise du tout nouveau Programme de reprise pour les festivals et les événements afin de soutenir les municipalités et les organisateurs d'événements dans leurs efforts visant à respecter les exigences en matière de santé publique, tout en rétablissant le lien entre la population et les collectivités à l'aide d'expériences novatrices, en ligne ou depuis un véhicule, entre autres;

- L’accélération du versement de fonds aux organismes touristiques régionaux (OTR) pour assurer un service continu et cohérent en temps opportun. Les OTR ont réagi aux effets de la COVID-19 sur le secteur par des initiatives qui ont soutenu les entreprises et les exploitants locaux, notamment : en entreprenant des initiatives promotionnelles hyperlocales; en facilitant directement la création d’expériences et de produits innovants et sûrs tels que des visites en petits groupes, des services au volant, etc.; en soutenant la réouverture sécuritaire des exploitants, en améliorant les actifs numériques des exploitants et en élaborant des solutions régionales de développement de la main-d’œuvre;

- La collaboration avec des ministères partenaires et des associations hôtelières afin de déterminer comment exploiter la capacité hôtelière pour répondre aux besoins en matière de santé et à d’autres besoins émergents;

- L’établissement de 14 conseils consultatifs ministériels (CCM) représentant un large éventail de secteurs pour déterminer une réponse commune aux défis économiques de cette pandémie;

- L’organisation de discussions ouvertes par télé-conférence par le ministre avec la participation de dizaines de milliers de personnes aux quatre coins de l’Ontario depuis le début de la crise;

- La collaboration avec les partenaires provinciaux du sport et des loisirs pour s’assurer que les organisations qui ont subi des pertes de revenus dévastatrices puissent rester viables et soient prêtes à rouvrir leurs portes et à accueillir les participants aux programmes lorsque cela sera sécuritaire. Cela comprend un partenariat avec le secteur sur un programme pilote qui aide les enfants et les familles à reprendre confiance dans les activités de sport et de loisirs et à promouvoir la sécurité dans le sport;

- L’offre de soutien aux partenaires de programmes de sport et de loisir qui ont continué à offrir des services en ligne durant la pandémie;

- La collaboration avec les partenaires de programmes de sport qui ont réaffecté du personnel à des services et à des activités qui aident la population ontarienne à faire face aux défis sanitaires, sociaux et économiques liés à la COVID-19 (p. ex., aide alimentaire aux familles, programmes pour les jeunes sans-abri et services de transport permettant aux aînés autochtones d’avoir accès à des services médicaux essentiels);
- La poursuite de la réception, du traitement et de l’examen des mises en candidature en ligne pour les programmes de distinctions et de prix, afin de permettre au ministère d’honorer et de célébrer virtuellement les réalisations et les contributions des Ontariens et Ontariennes jusqu’à ce qu’il soit permis de se réunir à nouveau;

- Selon les directives du médecin hygiéniste en chef en ce qui a trait à la distanciation physique, 14 organismes ministériels en contact avec le public, bénéficiaires de paiements de transfert et attractions ont fermé leurs portes à la mi-mars 2020, à savoir :
    - Musée des beaux-arts de l'Ontario
    - Parc historique du Fort William
    - Parcs historiques de la Huronie
    - Collection McMichael d'art canadien
    - Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
    - Commission des parcs du Niagara
    - Fiducie du patrimoine ontarien
    - Société d'exploitation de la Place de l'Ontario
    - Centre des sciences de l'Ontario
    - Centre des congrès d'Ottawa
    - Jardins botaniques royaux
    - Musée royal de l'Ontario
    - Science Nord
    - Commission des parcs du Saint-Laurent
- Depuis, les organismes et les attractions participent aux mesures provinciales d'intervention contre la COVID-19, par exemple en diversifiant leurs services en ligne (p. ex. en créant des musées virtuels et des curriculums de sciences en ligne) ou en faisant don d'équipement de protection individuelle à des hôpitaux pour aider le personnel de première ligne.
- Les organismes de subvention du ministère, soit le Conseil des arts de l'Ontario, Ontario Créatif et la Fondation Trillium de l'Ontario, collaborent avec leurs bénéficiaires afin de fournir une plus grande flexibilité aux collectivités, aux organismes sans but lucratif, aux artistes professionnels, aux organismes artistiques et aux secteurs de la création, comme les industries du cinéma, de la télévision, de la musique, de l'édition de livres et de revues ainsi que des médias numériques interactifs. Ces industries ont fait état de pertes de revenus, de répercussions sur l'emploi, de la suspension ou d'un ralentissement important de leur production et de leur rendement ainsi que d'interruptions dans leurs chaînes d'approvisionnement et leurs canaux de distribution.
    - En 2020-2021, la Fondation Trillium de l'Ontario a lancé le Fonds pour les communautés résilientes pour aider le secteur sans but lucratif à se remettre et à se reconstruire à la suite des effets de la COVID-19, afin qu'il puisse répondre efficacement aux besoins des collectivités de tout

l'Ontario. Grâce à ce fonds, la Fondation Trillium de l'Ontario investit dans des projets d'organisations sans but lucratif admissibles pour soutenir leurs efforts de rétablissement à moyen et long termes, aider à leur stabilisation et renforcer leur capacité et leur résilience à la suite de la COVID-19 grâce à des subventions pouvant atteindre 150 000 $.

- Également en 2020-2021, le Conseil des arts de l'Ontario a lancé l'Initiative de réponse du milieu des arts pour soutenir les artistes professionnels et les entreprises artistiques et aider à reconstruire le secteur des arts à la suite de la pandémie de COVID-19.

- Destination Ontario, l'organisme responsable du marketing pour la province, élabore actuellement un plan de marketing qui vise à soutenir la relance économique du secteur en favorisant le retour des revenus et des emplois au sein des entreprises touristiques de l'Ontario. Destination Ontario collabore avec différents acteurs de l'industrie, comme les organismes touristiques régionaux, les organisations de marketing de destination, les associations sectorielles, Destination Canada et d'autres partenaires touristiques clés.

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022

Le ministère appuie le plan d'action global du gouvernement pour répondre aux graves répercussions de la COVID-19 sur la santé et l'économie. Ce plan prévoit un total de 51 milliards de dollars d'aides sur quatre ans pour protéger la santé de la population et l'économie de l'Ontario en prenant les mesures de santé nécessaires pour vaincre la COVID-19 et fournir un soutien direct aux familles, aux travailleurs, aux employeurs et aux collectivités.

Grâce à des investissements stratégiques et ciblés dans les secteurs du tourisme, de la musique, des arts, des musées et des galeries, ainsi que des sports et des loisirs, le ministère continuera à protéger et à soutenir ses secteurs à mesure qu'ils se reconstruisent, qu'ils se transforment et qu'ils investissent dans des opportunités au sein de leurs collectivités locales, en vue d'un rétablissement à long terme. Le soutien des possibilités dans les collectivités locales entraînera un redressement économique et social dans toute la province, ce qui permettra à l'Ontario de devenir, après la pandémie, une destination mondiale de choix.

Pour 2021-2022, le plan stratégique du ministère comprend les priorités clés et les investissements stratégiques suivants pour atténuer les effets supplémentaires de la COVID-19 et soutenir le rétablissement à long terme, tout en protégeant les emplois et en permettant la reprise économique :

- Investir 100 millions de dollars sur deux ans dans un Fonds pour le développement des collectivités afin de soutenir le tourisme en Ontario et les organisations de tourisme, de culture, de sport et de loisirs communautaires qui éprouvent d'importantes difficultés financières en raison de la pandémie. À cette fin, le gouvernement a mis de côté 150 millions de dollars pour

encourager les résidents à explorer l'Ontario lorsque les experts en santé publique jugeront qu'il est sécuritaire de voyager;

- S'engager à fournir aux résidents de l'Ontario une aide pouvant atteindre 20 % des dépenses touristiques admissibles de l'Ontario afin de les encourager à découvrir la province en toute sécurité en 2021;

- Nommer un conseiller spécial sur le développement de la Place de l'Ontario, pour soutenir et conseiller le premier ministre et le ministre au sujet de la transformation de la Place de l'Ontario en une destination de classe mondiale toute l'année qui attirera des visiteurs locaux, provinciaux et internationaux, et qui pourrait comprendre des lieux de sport et de divertissement passionnants, des espaces publics et des parcs, des installations récréatives et des commerces de détail;

- Créer un partenariat avec le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences pour soutenir les initiatives de développement de la main-d'œuvre dans les secteurs de la culture et du tourisme, y compris la promotion d'une formation améliorée sur les protocoles de santé et de sécurité et un service aux consommateurs de qualité;

- Accroître son investissement dans la communauté artistique de l'Ontario de 10 millions de dollars en 2021-2022. Avec le soutien du Conseil des arts de l'Ontario (CAO), cet investissement accru contribuera à couvrir les coûts importants engagés lors de la préparation d'activités et d'événements qui n'ont pas pu avoir lieu en 2020-2021. Cela contribuera également à réduire les répercussions financières résultant de la perte de revenus en matière de ventes de billets et de location de salles, ainsi que de nouveaux coûts liés à la santé et à la sécurité et à la programmation numérique ou virtuelle;

- Augmenter le financement pour les organisations touristiques régionales (OTR) à 15 millions de dollars en 2021-2022. Cette initiative aidera à stabiliser et à soutenir les efforts du secteur du tourisme pour attirer les visiteurs nationaux et internationaux lorsque cela sera de nouveau sécuritaire. Elle appuiera le fonctionnement continu de Destination Toronto, de Tourisme Ottawa et des 11 autres OTR pour la relance du tourisme régional, et permettra de maintenir et de produire des expériences et des services touristiques nouveaux et novateurs dans le cadre d'un mandat modernisé;

- Engager 3 millions de dollars sur deux ans pour soutenir les Jeux de la vaillance, une nouvelle compétition multisports nationale pour les militaires et les anciens combattants blessés ou malades. Le financement s'appuie sur le succès des Jeux Invictus 2017 à Toronto en continuant de mettre en valeur les habiletés athlétiques et les capacités des anciens combattants blessés du Canada.

- Les **résultats escomptés** sont les suivants :
    - Survie du secteur au choc économique immédiat et postérieur à la pandémie;
    - Augmentation de la confiance du public pour retourner en toute sécurité à des activités qui favorisent une bonne qualité de vie, comme le voyage, la participation à des activités sportives et récréatives et la célébration de la diversité, du patrimoine et de la culture de l'Ontario;
    - Accroissement de la compétitivité et de la modernisation dans tous les secteurs du MIPSTC afin d'offrir des expériences nouvelles, innovantes et inclusives pour les générations à venir;
    - Relance économique et sociale à long terme des secteurs du MIPSTC afin de stimuler la croissance économique et d'améliorer le tissu social de l'Ontario.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)

Approbations – COVID-19	205,4
Affaires régulières	1542,6
Immobilisations	75,8
TOTAL	**1823,8**

Ontario

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits/Programmes	Prévisions 2021-2022 $	Changements par rapport aux prévisions 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	23 985 000	(379 500)	(1,6)	24 364 500	24 069 000	29 654 952
Sports, loisirs et programmes communautaires	59 979 400	(1 047 100)	(1,7)	61 026 500	70 920 800	57 604 340
Programmes du patrimoine, du tourisme et de la culture	418 692 700	324 087 600	342,6	94 605 100	101 391 700	102 511 952
Programme de la Fondation Trillium de l'Ontario	178 557 000	75 060 000	72,5	103 497 000	132 889 500	103 497 000
Crédits d'impôt de l'Ontario pour les médias culturels	602 135 900	(102 205 600)	(14,5)	704 341 500	576 152 000	735 832 907
Programmes relatifs aux organismes	235 372 900	(4 725 400)	(2,0)	240 098 300	322 272 100	235 233 866
Total à voter – Charges de fonctionnement	**1 518 722 900**	**290 790 000**	**23,7**	**1 227 932 900**	**1 227 695 100**	**1 264 335 017**
Crédits législatifs	99 360	-	-	99 360	99 360	649 824
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**1 518 822 260**	**290 790 000**	**23,7**	**1 228 032 260**	**1 227 794 460**	**1 264 984 841**
Redressement de consolidation et autres redressements :						
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	7 022 000	(3 168 000)	(31,1)	10 190 000	6 962 400	4 931 046
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	35 000 000	(19 603 500)	(35,9)	54 603 500	24 700 000	51 033 873
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	639 900	(723 100)	(53,1)	1 363 000	8 855 900	3 252 610
Centre des sciences de l'Ontario	14 071 800	2 886 900	25,8	11 184 900	12 682 500	7 436 293
Fondation Trillium de l'Ontario	20 742 000	(7 779 400)	(27,3)	28 521 400	22 901 700	36 507 817
Musée royal de l'Ontario	34 295 000	(7 817 100)	(18,6)	42 112 100	19 609 000	39 905 669
Conseil des arts de l'Ontario	1 257 500	(34 900)	(2,7)	1 292 400	1 812 300	1 393 878
Centre des congrès d'Ottawa	14 346 400	(3 404 000)	(19,2)	17 750 400	6 405 200	16 739 136
Commission des parcs du Niagara	84 556 400	(22 513 100)	(21,0)	107 069 500	67 447 400	100 623 527
Science Nord	5 846 200	(7 363 300)	(55,7)	13 209 500	4 915 900	11 002 610
Parcs du Saint-Laurent	12 277 800	(4 257 200)	–	16 535 000	5 863 700	13 657 851
Portefeuille immobilier général	(891 000)	(669 500)	302,3	(221 500)	6 100	(5 528 747)
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier		-	–	–	–	(2 373 028)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**1 747 986 260**	**216 343 800**	**14,1**	**1 531 642 460**	**1 409 956 560**	**1 543 567 376**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	–	(1 000)	–	1 000	1 000	–
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**–**	**(1 000)**	**–**	**1 000**	**1 000**	**–**
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'administration du ministère	4 000	–	–	4 000	4 000	–
Sports, loisirs et programmes communautaires	–	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	–
Programme d'immobilisations touristiques et culturelles	85 821 100	(15 856 700)	(15,6)	101 677 800	82 757 800	65 074 374
Programmes du patrimoine, du tourisme et de la culture	1 000	–	–	1 000	1 000	–
Programmes relatifs aux organismes	1 000	–	–	1 000	1 000	–
Total à voter – Charges d'immobilisations	**85 827 100**	**(15 857 700)**	**(15,6)**	**101 684 800**	**82 764 800**	**65 074 374**
Crédits législatifs	4 000	–	–	4 000	4 000	–
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**85 831 100**	**(15 857 700)**	**(15,6)**	**101 688 800**	**82 768 800**	**65 074 374**
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	473 500	(315 500)	(40,0)	789 000	473 500	(2 256 016)
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	11 100 000	90 700	0,8	11 009 300	10 905 000	10 761 248
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	514 000	(183 400)	(26,3)	697 400	819 700	1 263 714
Centre des sciences de l'Ontario	1 423 500	(923 500)	(39,3)	2 347 000	833 000	467 657
Fondation Trillium de l'Ontario	234 000	(16 000)	(6,4)	250 000	284 000	317 974
Musée royal de l'Ontario	7 248 000	1 000	0,0	7 247 000	6 737 000	7 769 000
Conseil des arts de l'Ontario	210 000	(60 000)	(22,2)	270 000	255 000	379 770
Centre des congrès d'Ottawa	(1 253 600)	(6 957 000)	(122,0)	5 703 400	4 762 300	3 341 865
Commission des parcs du Niagara	14 679 500	1 025 800	7,5	13 653 700	12 523 400	11 348 996
Parcs du Saint-Laurent	(422 700)	1 889 300	-	(2 312 000)	(556 000)	(2 200 125)
Science Nord	1 746 600	(950 600)	-	2 697 200	3 638 900	2 791 347
Portefeuille immobilier général	(46 007 100)	(20 800 100)	-	(25 207 000)	(2 687 000)	–
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**75 776 800**	**(43 057 000)**	**(36,2)**	**118 833 800**	**120 757 600**	**99 059 804**
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme d'administration du ministère	3 000	–	–	3 000	3 000	–
Programmes du patrimoine, du tourisme et de la culture	1 000	–	–	1 000	1 000	–
Programmes relatifs aux organismes	39 273 000	–	–	39 273 000	1 000	–
Total à voter – Biens immobilisés	**39 277 000**	**–**	**–**	**39 277 000**	**5 000**	**–**
Total du ministère – Biens immobilisés	**39 277 000**	**–**	**–**	**39 277 000**	**5 000**	**–**
Total du ministère – Fonctionnements et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobiliers)	**1 823 763 060**	**173 286 800**	**10,5**	**1 650 476 260**	**1 530 714 160**	**1 642 627 180**

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le budget de l'Ontario 2021.

Ontario

Données d’analyse des tendances historiques

Données d’analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019 $	Chiffres réels 2019-2020 $	Prévisions 2020-2021* $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnements et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobiliers)	**1 561 614 835**	**1 642 627 180**	**1 650 476 260**	**1 823 763 060**
		5 %	**0 %**	**10 %**

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l’organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour plus de données financières, voir :

https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses
https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures
https://budget.ontario.ca/fr/2021/index.html

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Le ministère est chargé de la responsabilisation et de la supervision de 16 organismes provinciaux :

Conseil consultatif de l'Ordre de l'Ontario : L'Ordre de l'Ontario est la plus haute distinction civile de la province. Le Conseil consultatif indépendant examine les candidatures reçues du public et recommande des candidats individuels de tous les domaines d'activité et de tous les milieux pour une nomination à l'Ordre en reconnaissance de leur excellence et de leurs réalisations en Ontario et dans le monde.

Collection McMichael d'art canadien : Mise sur pied grâce au don qu'ont fait les membres de la famille McMichael en 1965, la Collection McMichael d'art canadien est une galerie d'art publique d'importance consacrée uniquement à la collection et à l'exposition d'art canadien.

Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto : La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto gère un centre de congrès de calibre mondial qui offre plus de 600 000 pi² d'espace en salles d'exposition, de réunion et de bal ainsi qu'un théâtre de 1 330 places permettant d'accueillir des congrès nationaux et internationaux, des foires commerciales et des salons à l'intention des consommateurs.

Commission des parcs du Niagara : Établie en 1885, la Commission des parcs du Niagara a pour mission de préserver et de mettre en valeur la beauté naturelle des chutes et du corridor de la rivière Niagara pour le plus grand bonheur des visiteurs et des générations à venir.

Conseil des arts de l'Ontario (CAO) (légalement connu sous le nom de Conseil des arts de la province de l'Ontario) : Principal organisme ontarien de financement d'activités artistiques professionnelles, le Conseil des arts de l'Ontario octroie des subventions, des bourses d'études et des prix pour la création d'œuvres d'art afin d'en faire profiter les Ontariennes et Ontariens et d'enrichir leur vie.

Ontario Créatif (légalement connu sous le nom de Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario) : Ontario Créatif stimule l'emploi, l'investissement et la création de contenus originaux dans le secteur des médias culturels de la province, y compris l'édition de livres et de revues, la production cinématographique et télévisuelle, les produits multimédias interactifs numériques ainsi que les concerts et la musique enregistrée.

Fiducie du patrimoine ontarien : La Fiducie du patrimoine ontarien a pour mandat la conservation, la protection et la préservation du patrimoine de l'Ontario, y compris des biens ayant un intérêt historique, architectural, archéologique, récréatif, esthétique ou pittoresque.

Conseil consultatif des distinctions de l'Ontario : Le Conseil consultatif des distinctions de l'Ontario est un organe consultatif, composé de deux sous-conseils qui supervisent deux divisions distinctes (bravoure et affaires civiques). La Division de la bravoure est un sous-conseil du CCDO chargé d'examiner les candidatures et de recommander des candidats pour la Médaille de bravoure des pompiers de l'Ontario et pour la Médaille de bravoure des policiers de l'Ontario. La Division des affaires civiques est un sous-conseil du CCDO chargé d'examiner les candidatures et de recommander des candidats pour la Médaille du mérite civique de l'Ontario et la Médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles. Les deux sous-conseils du CCDO, par l'intermédiaire du président, rendent compte à la ministre des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario : La Société d'exploitation de la Place de l'Ontario a pour mission de gérer la Place de l'Ontario comme un centre provincial d'expositions et de loisirs, et de créer des programmes spéciaux pour rehausser l'image de la province. Afin de simplifier la responsabilisation et la gouvernance en vue du réaménagement de la Place de l'Ontario, une loi permettant la dissolution ultérieure de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario a été adoptée en décembre 2018.

Centre des sciences de l'Ontario (légalement connu sous le nom de Centre Centennial des sciences et de la technologie) : Le Centre des sciences de l'Ontario met en vedette les sciences et la technologie, leur relation avec la société et le rôle de l'Ontario dans leur avancement, pour à la fois informer le public sur ces sujets et l'y intéresser.

Destination Ontario (légalement connu sous le nom de Société du Partenariat ontarien de marketing touristique) : Destination Ontario fait valoir l'Ontario comme destination touristique et entreprend des initiatives de marketing en collaboration avec le secteur du tourisme, les organismes touristiques régionaux, les gouvernements et divers organismes.

Fondation Trillium de l'Ontario : La Fondation Trillium de l'Ontario est l'une des principales fondations subventionnaires de bienfaisance du Canada. Elle aide à édifier des collectivités fortes et saines grâce à l'aide qu'elle apporte à des organismes de bienfaisance sans but lucratif.

Société du Centre des congrès d'Ottawa (fonctionnant sous le nom de Centre Shaw) : La Société du Centre des congrès d'Ottawa assure la gestion d'un centre des congrès de calibre mondial à Ottawa. Le Centre, d'une superficie de 200 000 pi², accueille des congrès nationaux et internationaux, des salons à l'intention des consommateurs et des foires commerciales.

Musée royal de l'Ontario : Le Musée royal de l'Ontario promeut l'éducation, l'enseignement, la recherche et la publication, et collectionne et expose des objets, des documents et des livres pour illustrer l'histoire naturelle de l'Ontario, du Canada et du monde ainsi que l'histoire de l'humanité au fil des âges. Il s'agit de l'un des plus grands musées en Amérique du Nord.

Science Nord : Science Nord propose de nombreuses attractions, y compris un centre des sciences et une mine reconstituée, et offre également dans l'ensemble du Nord de l'Ontario des activités à l'intention du public portant sur les sciences et la technologie, et leurs relations avec la société.

Commission des parcs du Saint-Laurent : La Commission des parcs du Saint-Laurent offre des expériences récréatives, culturelles, patrimoniales, éducatives et touristiques dans ses diverses attractions qui s'étendent sur 200 kilomètres le long du fleuve Saint-Laurent, y compris les attractions patrimoniales primées que sont l'Upper Canada Village et le lieu historique national du Canada du Fort-Henry, désigné site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le ministère travaille de concert avec ses organismes provinciaux à la planification de la relance des secteurs du tourisme, du patrimoine et de la culture ayant été touchés par la COVID-19. En particulier, le ministère investira dans la création d'un fonds de renforcement communautaire pour aider à soutenir les opérations à court terme et créer de nouvelles attractions, expériences, événements et programmes. Destination Ontario continuera également de diriger le travail avec les intervenants du secteur touristique sur l'élaboration d'initiatives de marketing pour encourager les Ontariennes et Ontariens au tourisme local et pour attirer les touristes en Ontario. Les organismes de subvention du ministère (soit le Conseil des arts de l'Ontario, Ontario Créatif et la Fondation Trillium de l'Ontario) s'affairent à trouver des façons de soutenir leurs secteurs en assouplissant leurs programmes de subvention pour 2021-2022.

Ontario

Résumé des données financières sur les OCC

Nom	2021-2022 Prévisions des dépenses	2021-2022 Prévisions des revenus	2020-2021 Dépenses réelles provisoires	2020-2021 Revenus réels provisoires	2019-2020 Dépenses réelles	2019-2020 Revenus réels
Collection McMichael d'art canadien	8 996 900	7 802 300	6 882 400	6 729 174	11 469 307	11 553 366
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	46 100 000	30 000 000	35 605 000	5 000 000	64 018 400	75 916 800
Commission des parcs du Niagara	103 124 500	99 918 500	83 442 300	55 312 300	115 738 000	128 801 000
Conseil des arts de l'Ontario	56 902 400	56 902 400	62 493 200	62 338 200	62 237 875	62 544 525
Ontario Créatif	39 815 300	38 690 300	41 244 279	41 237 179	42 231 000	42 245 000
Fiducie du patrimoine ontarien	17 304 371	13 770 522	14 338 759	14 211 732	11 302 000	12 463 000
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario[1]	9 735 500	5 014 400	9 676 000	6 839 100	155 181 000	79 309 000
Centre des sciences de l'Ontario	43 985 700	37 067 500	41 687 800	27 463 600	38 537 000	37 342 000
Destination Ontario	35 060 800	35 060 900	43 555 100	40 005 100	38 972 000	35 098 000
Fondation Trillium de l'Ontario	124 533 000	124 533 000	126 701 000	126 701 000	140 330 107	140 330 107
Société du centre des congrès d'Ottawa	21 560 200	16 220 100	12 872 200	6 232 200	23 200 621	21 363 495
Musée royal de l'Ontario	75 669 000	70 604 000	60 285 000	56 116 000	77 404 000	77 485 000
Science Nord	15 921 700	12 213 400	15 863 700	13 286 300	21 742 858	19 457 176
Commission des parcs du Saint-Laurent	24 662 800	25 461 100	18 804 000	16 944 700	26 120 000	27 629 000

[1] Les chiffres réels de 2019-2020 de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario sont fondés sur l'année civile 2019.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Mai 2021

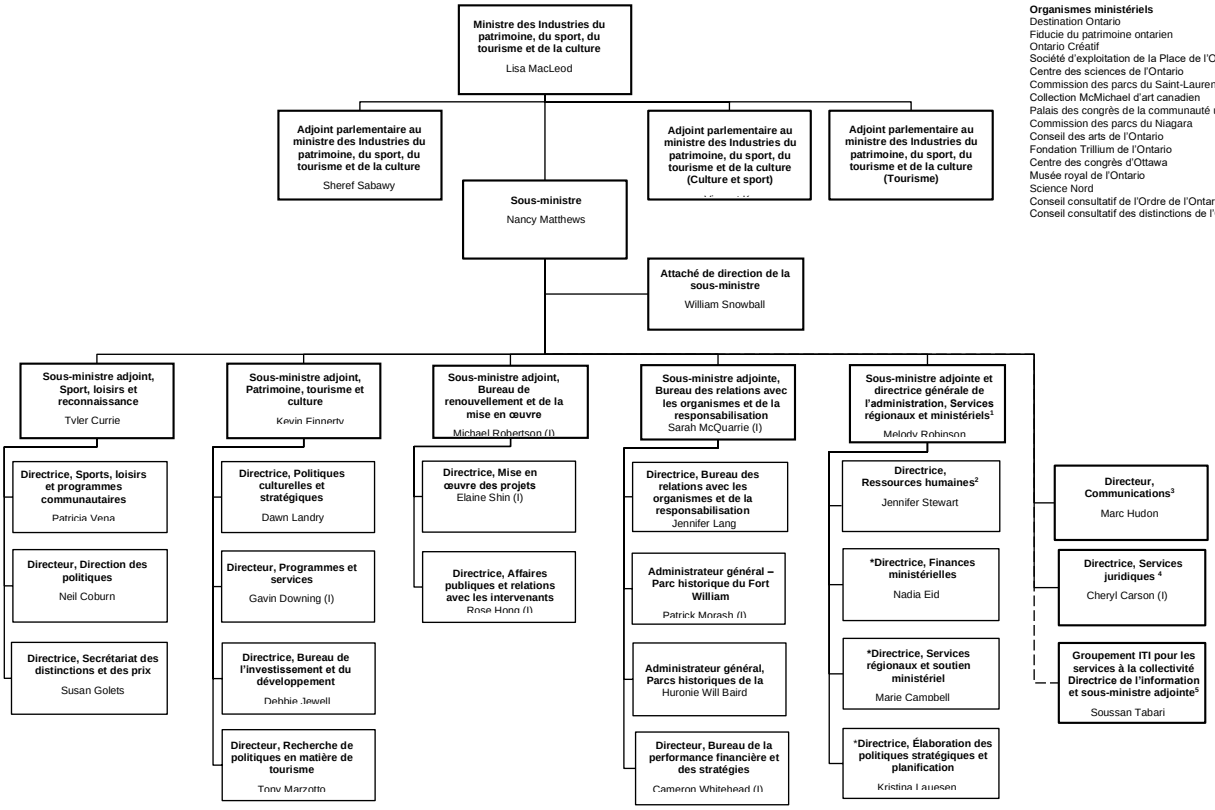

1 Relève administrativement du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture. Fournit des services au ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture ainsi qu'au ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité.
2 Relève de la SMA, Division des services régionaux et ministériels, ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, et de la SMA, Services relatifs aux RH, ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs.
3 Relève de la SM, ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, et de la SM, Communications et affaires intergouvernementales et secrétaire associé du Conseil des ministres.
4 Relève des SM, ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture et du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité, ainsi que de la SPGA, ministère du Procureur général.
5 Relève de la directrice générale de l'information pour la fonction publique et de la technologie de l'information, ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs.
** Fournit des services au ministère des Affaires francophones ainsi qu'au SMA et directeur général de l'administration du ministère des Affaires francophones et du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité.*

(A) Poste occupé par intérim

RAPPORT ANNUEL

Les investissements dans les programmes ministériels stimulent la croissance économique et l'emploi dans les collectivités locales de la province et contribuent à améliorer la qualité de vie en promouvant et en offrant des expériences touristiques, patrimoniales et culturelles ainsi que des activités sportives et récréatives. Les industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture de l'Ontario sont devenues par le passé une source d'immense force économique et de fierté culturelle pour ses résidents.

En réponse à la COVID-19, le ministère a créé une équipe de relance économique et a collaboré avec ses secteurs sur une réponse sectorielle aux défis économiques causés par la pandémie et pour protéger la santé et la sécurité des Ontariennes et Ontariens.

Voici les résultats obtenus par le ministère en 2020-2021 :

Programmes du patrimoine, du tourisme et de la culture

- Mise sur pied de 14 nouveaux conseils consultatifs ministériels représentant un large éventail de secteurs afin de fournir des conseils d'experts sur les moyens de se remettre de la COVID-19.

- Collaboration avec des ministères partenaires et des associations hôtelières afin de déterminer comment exploiter la capacité hôtelière pour répondre aux besoins en matière de santé et à d'autres besoins émergents.

- Soutien des intervenants par le biais du cadre de réouverture et fourniture de centaines de réponses du secteur et des entreprises aux plans de réouverture et aux demandes passées par l'intermédiaire du portail de réouverture de l'Ontario.

- Soutien des efforts de relance et de la durabilité future des festivals et événements partout en Ontario grâce au programme Fêtons l'Ontario, en investissant dans des événements reprogrammés, repensés ou élargis qui aideront à faire reprendre les visites et à relancer l'économie dans l'ensemble de la province.

- Publication de lignes directrices spécifiques au secteur pour l'industrie du tourisme et de l'hôtellerie, y compris les deux premiers documents d'orientation qui permettaient aux cinémas et aux installations de réunion et d'événement d'appliquer des limites de capacité par salle. Ces lignes directrices ont aidé les entreprises à fonctionner et à rouvrir en toute sécurité dans l'environnement actuel. Elles comprennent des procédures d'hygiène améliorées, des mesures d'éloignement physique et un dépistage des problèmes de santé des travailleurs et des invités.

- Soutien des projets novateurs de relance touristique et poursuite du financement des associations de l'industrie du tourisme grâce à un financement ciblé visant à renforcer les capacités de l'industrie et à faire face à la réduction des voyages mondiaux résultant de la COVID-19.

- Soutien aux municipalités et aux organisateurs d'événements en investissant 9 millions de dollars par l'entremise du tout nouveau Programme de reprise pour les festivals et les événements pour maintenir les exigences en matière de sécurité publique et permettre aux gens de rétablir le lien avec leurs collectivités par l'entremise d'expériences novatrices, en ligne ou depuis un véhicule, entre autres. Les organisateurs ont mis sur pied des programmes créatifs tels que des événements virtuels commémorant le jour du Souvenir, des défilés de fêtes inversés où les visiteurs se déplacent en voiture parmi des chars immobiles, des projections de films et des concerts de musique auxquels les spectateurs assistent depuis leur véhicule, des cérémonies d'illumination de sapin de Noël et des spectacles de lumière pour le Nouvel An mettant en valeur des édifices emblématiques. Les dépenses admissibles dans le cadre du financement ont inclus la programmation et la production, la promotion, le développement d'applications mobiles et de sites Web et la mise en œuvre de mesures de santé et de sécurité.

- Investissement de 1,5 million de dollars dans le cadre du nouveau Fonds pour le développement économique et la relance du tourisme et mise en place d'incitatifs promotionnels aux attractions provinciales pour aider l'industrie du tourisme de la province et recommencer à accueillir les visiteurs après la pandémie de COVID-19.

- Mise à profit des attractions et des organismes culturels et touristiques de la province en optimisant leurs contributions économiques et sociales à l'Ontario, et promotion des retombées sur le développement économique, l'emploi, l'investissement et la croissance à l'échelle locale.
    - Collaboration avec ces entités pour comprendre les répercussions de la COVID-19 sur leurs activités et planifier la reprise du secteur.
    - Soutien à ces entités dans le contrôle de leurs coûts et la gestion des flux de trésorerie, en offrant un soutien au fonctionnement pour qu'elles maintiennent leurs activités, au besoin.
- Lancement de l'initiative L'Ontario en direct en juin 2020, qui a mis en place une plateforme virtuelle permettant à la population de l'Ontario d'explorer tout ce que la province a à offrir dans le confort de leur foyer, y compris les attractions locales, les festivals, les artistes et le contenu d'autres secteurs créatifs.

- Lancement du site Web musictogether.ca en juin 2020 pour offrir aux musiciens un centre virtuel où ils peuvent donner des concerts depuis la sécurité de leur domicile. Ce site a facilité la diffusion de concerts en direct par au moins 200 artistes de l'Ontario, dont chacun reçoit des honoraires de représentation uniques de 1 000 $ provenant d'un fonds de secours d'urgence. Le gouvernement a soutenu le fonds grâce à un investissement de contrepartie de 150 000 $.

- Modernisation du Fonds ontarien d'investissement dans l'industrie de la musique pour renforcer le soutien aux artistes émergents et concentrer les ressources sur les maisons de disques et les sociétés de musique à fort potentiel de croissance. Le fonds stimulera la croissance à long terme et créera des occasions pour les artistes émergents d'enregistrer et de se produire en Ontario.

- Contribution de 2 millions de dollars au Fonds de bienfaisance Unison pour soutenir les musiciens et les travailleurs de l'industrie, dont beaucoup ont perdu leurs sources de revenus pendant la pandémie de COVID-19.

- Subvention ponctuelle d'un demi-million de dollars à l'Association canadienne de musique sur scène en 2020-2021 pour aider les collectivités locales à développer et à mettre en œuvre des stratégies de villes musicales dans une économie post-pandémie.

- Collaboration avec le ministère des Finances pour prolonger temporairement certains délais et modifier certaines exigences relatives aux crédits d'impôt pour les médias culturels afin d'aider les entreprises à maintenir leur admissibilité au crédit d'impôt;

- Financement ponctuel de 25 millions de dollars pour les artistes individuels et les organisations artistiques de l'Ontario pour aider à couvrir les pertes d'exploitation subies à la suite de la COVID-19, à rester solvables et à se préparer à rouvrir complètement leurs installations, à reprendre la programmation complète et à accueillir leurs visiteurs et leur public le moment venu.

- Annonce d'un nouveau Groupe de travail ministériel sur la relance économique du tourisme pour fournir des conseils d'experts et des recommandations sur les façons d'aider l'industrie du tourisme de la province, qui représente 36 milliards de dollars, à se remettre de la pandémie de COVID-19. Ce groupe de travail, présidé par l'ancien député provincial et ministre du Conseil Tim Hudak, présentera un rapport contenant ses recommandations au ministre au printemps 2021.

- Financement de 2 millions de dollars pour soutenir la capacité numérique de 166 bénéficiaires de subventions de fonctionnement aux musées communautaires.

- Collaboration avec le ministère de l'Infrastructure, le Groupement ITI pour les services à la collectivité et le Service des bibliothèques de l'Ontario pour investir plus de 4,8 millions de dollars pour moderniser la connectivité dans les bibliothèques publiques des collectivités non desservies et mal desservies.

- Apport de plus de 14 millions de dollars en financement stratégique à des projets artistiques et culturels clés tels que la Fête de la culture de l'Ontario, le projet de revitalisation de Massey Hall, les Archives numériques de l'Ontario, le Fonds pour les manifestations culturelles de l'Ontario et le Centre canadien du film.

- Les organisations touristiques régionales (OTR) financées par le ministère ont réagi aux effets de la COVID-19 sur le secteur du tourisme par des initiatives qui ont soutenu les entreprises et les exploitants locaux, notamment : en entreprenant des initiatives promotionnelles hyperlocales; en facilitant directement la création d'expériences et de produits innovants et sûrs tels que des visites en petits groupes, des services au volant, etc.; en soutenant la réouverture sécuritaire des exploitants, en améliorant les actifs numériques des exploitants et en élaborant des solutions régionales de développement de la main-d'œuvre;

- Inauguration d'un monument commémoratif en l'honneur des héros canadiens de la guerre en Afghanistan. Cet hommage permanent témoigne de l'engagement du gouvernement à commémorer la bravoure et le sacrifice des anciens combattants, des membres actifs des Forces armées canadiennes et de leurs familles, y compris ceux qui ont servi dans les guerres récentes. Ce monument commémoratif comprend une pierre d'un inukshuk dédié aux morts qui a été érigée par des soldats canadiens à l'aérodrome de Kandahar, à près de 11 000 kilomètres de là.

Attractions et organismes

- Poursuite de la réception, du traitement et de l'examen des mises en candidature en ligne pour les programmes de distinctions et de prix, afin de permettre au ministère d'honorer et de célébrer virtuellement les réalisations et les contributions des Ontariens et Ontariennes jusqu'à ce qu'il soit permis de se réunir à nouveau.

- Respect des directives du médecin hygiéniste en chef en ce qui a trait à la distanciation physique en fermant les installations de 14 organismes ministériels en contact avec le public, bénéficiaires de paiements de transfert et attractions, selon les besoins, à savoir :
    - Musée des beaux-arts de l'Ontario
    - Parc historique du Fort William
    - Parcs historiques de la Huronie
    - Collection McMichael d'art canadien
    - Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto
    - Commission des parcs du Niagara
    - Fiducie du patrimoine ontarien
    - Société d'exploitation de la Place de l'Ontario
    - Centre des sciences de l'Ontario
    - Centre des congrès d'Ottawa
    - Jardins botaniques royaux
    - Musée royal de l'Ontario
    - Science Nord
    - Commission des parcs du Saint-Laurent
- Suivi des répercussions des fermetures et des annulations, et production de rapports connexes.

- Amélioration des offres en ligne (p. ex., musées virtuels et programmes de sciences) ou don d'équipement de protection individuelle aux hôpitaux pour soutenir les travailleurs de première ligne.

- Soutien aux organismes de subvention, soit le Conseil des arts de l'Ontario, Ontario Créatif et la Fondation Trillium de l'Ontario, qui ont incorporé davantage de flexibilité à leurs programmes de subvention afin de mieux venir en aide aux collectivités, aux organismes sans but lucratif, aux artistes professionnels, aux organismes artistiques et aux secteurs de la création, comme les industries du cinéma, de la télévision, de la musique, de l'édition de livres et de revues ainsi que des médias numériques interactifs.

- Poursuite du soutien de Destination Ontario dans ses efforts de mise en œuvre d'une approche de marketing par étapes pour aider à la reprise économique du secteur. Destination Ontario, en tant que principale agence de marketing de la province, collabore avec différents acteurs de l'industrie, comme les organismes touristiques régionaux, les organisations de marketing de destination, les associations sectorielles, Destination Canada et d'autres partenaires touristiques clés.

- Mise en œuvre d'un Programme de soutien au marketing pour la relance du tourisme intérieur par l'entremise de Destination Ontario à l'aide d'un investissement de 7 millions de dollars en financement provincial et à l'obtention de 6 millions de dollars de Destination Canada pour soutenir les programmes de marketing dirigés localement encourageant les Ontariennes et Ontariens au tourisme local.
- Mise en œuvre d'une campagne de marketing du Nord de 1,2 million de dollars en partenariat avec Destination Nord de l'Ontario (organisme touristique régional nº 13) visant à encourager les déplacements intérieurs dans le Nord de l'Ontario tout en tenant compte des couloirs de déplacement.

- Soutien d'un prêt de 25 millions de dollars par l'entremise de l'Office ontarien de financement à la Commission des parcs du Niagara pour réaménager la centrale électrique historique canadienne de Niagara et en faire une attraction unique en Ontario. Ce projet prévoit transformer l'édifice patrimonial de 1905 en une attraction touristique florissante qui offrira aux visiteurs une expérience éducative sur l'histoire de la production d'électricité en Ontario ainsi qu'une perspective unique sur les chutes grâce à une nouvelle plate-forme d'observation.

- Contribution de 2 millions de dollars pour soutenir financièrement les activités sur place de la Place de l'Ontario, dont plusieurs festivals novateurs (comme les festivals au volant) et des événements virtuels qui ont donné aux gens l'occasion de recommencer à participer en toute sécurité à des expériences artistiques et culturelles ainsi que d'aider à la reprise économique des secteurs des arts, du divertissement et de l'hôtellerie en Ontario.

- Offre de promotions spéciales ou de rabais aux travailleurs de première ligne dans plusieurs des principales destinations touristiques de la province (Musée des beaux-arts de l'Ontario, Collection McMichael d'art canadien, Commission des parcs du Niagara, Musée royal de l'Ontario, Jardins botaniques royaux, parcs historiques de la Huronie et parc historique de Fort William).

- Investissement de près de 5 millions de dollars en subventions pour aider les éditeurs locaux indépendants de livres et de magazines à accéder à de nouveaux marchés et à offrir du contenu créatif canadien à de nouveaux publics, tant au pays qu'à l'étranger. Ce financement sera utilisé pour le développement des affaires, la participation à des activités et à des événements virtuels de l'industrie, le développement de stratégies commerciales et l'appui à des pratiques commerciales innovantes.

- Contribution de 12,81 millions de dollars à la Commission des parcs du Niagara pour aider à faire en sorte que la région reste l'une des principales destinations touristiques au monde pendant la pandémie de COVID-19. Ce financement ponctuel contribuera à préserver les emplois, à garder certaines attractions ouvertes, à garantir le respect des protocoles de santé publique et à maintenir la sécurité des visiteurs grâce à des activités de maintien de l'ordre et d'entretien des routes.

- Lancement, par le biais de Destination Ontario, d'une nouvelle campagne de marketing de « soutien local » conçue pour susciter un sentiment de fierté locale et encourager les gens à faire du tourisme en toute sécurité dans leur propre collectivité en explorant des moyens nouveaux et créatifs de renouer avec les petites entreprises et les lieux uniques qui rendent les collectivités de la province spéciales.

- Contribution de 83 millions de dollars par l'entremise du Fonds pour les collectivités résilientes de la Fondation Trillium de l'Ontario afin d'aider 1 045 organismes sans but lucratif établis dans la province à se reconstruire et à se remettre des effets de la pandémie. Ce fonds octroie des subventions allant jusqu'à 150 000 $ aux organismes sans but lucratif admissibles.

- Lancement de Vivez l'Ontario (ontario.live), un carrefour numérique grâce auquel les gens peuvent se renseigner sur les artistes locaux, les exploitants touristiques et les attractions de la province, et les soutenir.

- Investissement de 5,5 millions de dollars à la Commission des parcs du Saint-Laurent pour soutenir l'exploitation et l'entretien continus de ses lieux historiques, parcs et attractions. Ce financement servira aux réparations et aux rénovations pour assurer le bon fonctionnement des zones touristiques uniques de l'Est de l'Ontario, tout en prenant des mesures pour réduire la propagation de la COVID-19.

Financement de stabilisation des organismes provinciaux et des entités de paiement de transfert

- Contribution d'un financement de fonctionnement de 64,2 millions de dollars pour aider à stabiliser les agences du ministère et les entités de paiement de transfert qui ont été touchées par la pandémie de COVID-19. Le ministère a également fourni 4,1 millions de dollars en capital à ces entités pour aider à répondre aux nouvelles exigences en matière de santé publique. Ensemble, ces fonds de fonctionnement et d'immobilisations ont contribué à protéger les emplois, à garder les attractions ouvertes, à veiller au respect des protocoles de santé publique et à assurer la sécurité des visiteurs.
    - Une partie du financement de fonctionnement a été versée à Ontario Créatif pour l'aider à équilibrer son budget et sera utilisée pour couvrir les dépenses de base, comme les salaires et les avantages sociaux, les subventions accordées à des tiers et la prestation des programmes.

Entité	Fonds pour le fonctionnement ($)	Fonds pour les immobilisations ($)
Musée des beaux-arts de l'Ontario	–	705 000
Collection McMichael d'art canadien	1 644 974	50 000
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	13 552 875	–
Commission des parcs du Niagara	16 353 276	–
Ontario Créatif	3 757 757	–
Fiducie du patrimoine ontarien	5 636 251	15 000
Centre des sciences de l'Ontario	5 240 765	890 000
Centre des congrès d'Ottawa	4 544 762	426 000
Jardins botaniques royaux	–	430 000
Musée royal de l'Ontario	10 384 412	300 000
Science Nord	3 074 929	1 163 000
Commission des parcs du Saint-Laurent	–	121 000
Total	**64 190 001**	**4 100 000**

Sports, loisirs et programmes de reconnaissance

- Soutien aux partenaires de programmes de sport et de loisir qui ont continué à offrir des services durant la pandémie en :
    - réduisant le fardeau que représentent les exigences en matière de rapports et les engagements en matière de rendement (p. ex. report de dates limites);
    - offrant une approche flexible en matière de financement afin de se recentrer sur les activités liées à la COVID-19 (par exemple, la programmation en ligne).

- Collaboration avec les partenaires du secteur des loisirs qui ont réaffecté du personnel à des services et à des activités dans le but d'aider la population ontarienne à faire face aux défis sanitaires, sociaux et économiques liés à la COVID-19 (aide alimentaire aux familles, programmes pour les jeunes sans-abri et services de transport permettant aux aînés autochtones d'avoir accès à des services médicaux essentiels, et ainsi de suite).

- Allocation d'une somme de 6,36 millions de dollars, allouée en 2020-2021 au Programme Quest for Gold (Carte Canada), afin de soutenir environ 550 athlètes de l'Ontario ayant atteint un niveau de compétition national. Cette initiative fournit une aide financière directe aux athlètes de haut niveau, augmentant ainsi leur capacité à s'entraîner en réduisant le fardeau financier qui leur incombe.

- Négociation d'un financement supplémentaire pour l'aide d'urgence de près de 5 millions de dollars auprès du gouvernement fédéral afin de soutenir plus équitablement le secteur des sports et des loisirs de l'Ontario.

- Contribution d'une somme de 3 millions de dollars, allouée en 2020-2021 à SPORT4ONTARIO, afin de permettre à l'organisme de mettre en œuvre un programme pilote visant à aider les enfants et les familles à reprendre confiance dans les activités sportives et récréatives. Le programme appuiera les programmes d'activités physiques et de loisirs communautaires. Il favorisera le bien-être mental et la sécurité dans le sport, dans un environnement dépourvu de harcèlement, d'abus et de discrimination.

- Engagement à fournir une somme de 2,35 millions de dollars, allouée à la Ligue de hockey de l'Ontario, afin de contribuer au financement des bourses d'études postsecondaires offertes aux athlètes de 17 équipes basées en Ontario. Cet investissement permet de verser environ 138 000 $ à chacune des 17 équipes pour les aider à respecter leurs engagements en matière de bourses d'études.

- Promotion de la sécurité en matière de commotions cérébrales avec un engagement financier de 200 000 $ par l'entremise de la Concussion Legacy Foundation Canada pour la production d'un film documentaire sur la vie de Rowan Stringer et soulignant l'importance de reconnaître les signes d'une commotion cérébrale chez les jeunes athlètes.

- Annonce de 47 nouvelles nominations à l'Ordre de l'Ontario, la plus haute distinction de la province, pour 2019 et 2020. L'Ordre de l'Ontario rend hommage aux personnes dont les réalisations exceptionnelles ont laissé un héritage dans la province, au Canada et ailleurs. Les membres de l'Ordre de l'Ontario viennent de tous les horizons, représentent divers domaines d'activité et ont joué un rôle important dans le façonnement de la province.

- Remise du prix Lincoln M. Alexander à six jeunes leaders exceptionnels pour leur engagement en faveur de la lutte contre le racisme et de l'équité dans leurs collectivités, en leur décernant 5 000 $ et un certificat. Chaque année, le prix Lincoln M. Alexander est décerné à trois jeunes, étudiants ou leaders communautaires, qui ont fait preuve d'un leadership exemplaire dans leurs efforts pour éliminer la discrimination raciale.

- Remise de la bourse Hilary M. Weston à deux étudiants diplômés pour leur travail exceptionnel et leurs contributions à l'étude de la santé mentale. Chaque année, la bourse est décernée à un maximum de deux étudiants diplômés inscrits à des programmes de travail social à temps plein dans une université ontarienne financée par l'État pour soutenir leurs recherches dans le domaine de la santé mentale.

- Distinction June Callwood pour contribution bénévole exceptionnelle décerné à 10 personnes et six organisations bénévoles. Les récipiendaires du prix 2020 sont des leaders qui ont donné de leur temps pour aider les personnes âgées et les enfants, soutenir les personnes victimes de violence dans la collectivité et servir de mentor et d'entraîneur à des personnes de toutes capacités.

- Reconnaissance des contributions et des efforts exceptionnels de 6 658 bénévoles dans le cadre des 27 cérémonies virtuelles de remise de la Distinction pour services bénévoles dans toute la province. Ces personnes ont démontré à quel point les bénévoles sont essentiels et comment ils renforcent le tissu social de l'Ontario dans les collectivités, en particulier pendant les effets dévastateurs de la COVID-19.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021*
Approbations – COVID-19	**66,0**
Affaires régulières	**1344,0**
Immobilisations	**120,8**
Effectif (au 31 mars 2021)**	**925,25**

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le budget de l'Ontario 2021.
**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère des Affaires autochtones

ISSN 2562-6736

This document is available in English

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 3
VISION DU MINISTÈRE 3
PROGRAMMES DU MINISTÈRE 5
RÉPONSE À LA COVID-19 14
INITIATIVES DE SOUTIEN FINANCIER EN RÉPONSE À LA COVID-19 15
DISTRIBUTION DU VACCIN CONTRE LA COVID-19 16
PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022 17
TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2021-2022 (M$) 18
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES 20
TABLEAU 2 : CHIFFRES COMBINÉS − FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS PAR CRÉDIT 20
ANALYSE DES TENDANCES HISTORIQUES 21
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 22
ANNEXE 29
RAPPORT ANNUEL 2020-2021 29
TABLEAU 3: DÉPENSES MINISTÉRIELLES RÉELLES PROVISOIRES 2020-2021 36

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

Le ministère des Affaires autochtones (MAA) dirige les politiques stratégiques autochtones pour l'Ontario grâce à la coordination d'initiatives intergouvernementales qui améliorent les résultats pour les peuples autochtones; oriente les négociations provinciales relativement aux revendications territoriales autochtones; et soutient le développement économique et communautaire des partenaires autochtones.

Contribution du ministère à la réalisation des objectifs prioritaires

L'orientation stratégique du ministère est axée sur les trois priorités suivantes :

- Promouvoir les possibilités économiques pour l'emploi des Autochtones, et le développement économique et communautaire
    - Diriger l'élaboration du programme d'action du gouvernement à l'intention des peuples et des collectivités autochtones;
    - Fournir du financement à l'appui direct du développement économique, de l'emploi et de la prospérité pour les peuples et les collectivités autochtones, y compris la participation communautaire autochtone à la consultation et à la mobilisation relativement aux terres et aux ressources, et au soutien au rétablissement économique des communautés autochtones en réponse à la pandémie de COVID-19;
    - Orienter et mener les initiatives en matière de politiques et de programmes, lesquelles viennent en appui au développement communautaire et à la durabilité économique pour les Autochtones, y compris les efforts de lutte contre la COVID-19;
    - Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et d'options opérationnelles pour le développement d'infrastructures essentielles dans le Nord;
    - Orienter l'élaboration de politiques et de programmes au moyen de collecte de données, de recherches et de mesures du rendement;
    - Améliorer l'accès aux programmes, aux services et à l'information du gouvernement de l'Ontario à l'intention des peuples autochtones en collaborant avec d'autres ministères et organismes autochtones.

- Réaliser des améliorations importantes sur le plan social et de la santé dans la vie des personnes autochtones
    - Faciliter et soutenir la conception, la prestation et l'évaluation d'une série de programmes et de services sociaux, d'éducation et de santé dans l'ensemble des ministères, lesquels viennent en appui aux collectivités et aux organismes autochtones, dont la réponse à la pandémie de COVID-19; lutter contre le racisme systémique dans les institutions provinciales; ainsi que la surreprésentation des Autochtones dans le système judiciaire et

dans d'autres secteurs. Fournir des fonds pour soutenir les collectivités et les organismes autochtones afin d'améliorer les conditions sociales à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, y compris les projets d'immobilisations communautaires; et travailler avec les partenaires autochtones et les ministères partenaires, comme le ministère de la Santé, pour répondre aux problèmes émergents ainsi qu'à ceux qui sont exacerbés par la pandémie (p. ex., l'accès au dépistage, la vaccination, la santé mentale et la lutte contre les dépendances, la sécurité alimentaire);
    - Établir de solides relations et travailler avec les partenaires autochtones pour répondre aux questions d'intérêt et priorités communes;
    - Contribuer à la réponse aux urgences sociales dans les communautés des Premières Nations au moyen de processus formalisés;
    - Coordonner le Programme de sensibilisation aux cultures autochtones pour la FPO, une formation obligatoire, afin d'aider les fonctionnaires à élaborer des politiques et programmes plus inclusifs qui tiennent compte des besoins uniques des peuples autochtones;
    - Coordonner une approche interministérielle pour veiller à la sécurité, à la santé et au bien-être des femmes et des filles autochtones;
    - Évaluer les implications et les perspectives des mesures législatives, des politiques et des engagements du gouvernement fédéral relativement aux communautés et aux organismes autochtones de l'Ontario.

- S'acquitter des obligations juridiques de l'Ontario relativement aux traités, aux revendications territoriales, aux questions relatives aux terres, et de l'obligation de consulter
    - Diriger le règlement des revendications territoriales ou connexes auprès des Premières Nations et des autres collectivités autochtones de l'Ontario;
    - Surveiller les enjeux propres aux communautés des Premières Nations et des Métis, qui pourraient donner lieu à des actions en justice ou à des mesures directes, et diriger ou appuyer les interventions de l'Ontario;
    - Travailler avec le ministère du Procureur général pour fournir un soutien et une orientation stratégique aux services juridiques sur les questions liées aux communautés autochtones;
    - Accroître la sensibilisation à l'égard des peuples autochtones, des enjeux qui les touchent et des pratiques exemplaires pour s'engager auprès d'eux et les consulter;
    - Fournir un financement aux communautés autochtones pour qu'elles participent de manière significative aux négociations dans le cadre de revendications;
    - Diriger la mise en œuvre des règlements concernant les revendications territoriales ou d'autres questions territoriales et appuyer la mise en œuvre des règlements de litiges avec les peuples autochtones;
    - Soutenir les ministères dans l'élaboration de propositions de politiques et de programmes en veillant à ce qu'une optique autochtone soit appliquée, ce qui comporte l'évaluation des risques et des impacts potentiels pour les

communautés autochtones et les relations de la Couronne avec ces communautés, la détermination des corrélations avec d'autres propositions et le fait de veiller à ce que les obligations de l'Ontario en matière de consultation soient respectées;
- Proposer des orientations stratégiques, des recherches historiques et des conseils en matière de gestion des risques sur les questions relatives aux terres et aux ressources.

Programmes du ministère

Le MAA travaille à créer un bien-être et une prospérité durables avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis de l'Ontario afin que la réconciliation devienne une réalité concrète pour les populations.

Promouvoir les possibilités économiques pour l'emploi des Autochtones, et le développement économique et communautaire

- Travailler avec le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) pour mobiliser les dirigeants des Premières Nations afin de recentrer la *Loi de 2010 sur le Grand Nord* en vue de réduire les formalités administratives et de promouvoir le développement économique pour les Premières Nations du Grand Nord, y compris le Cercle de feu.

- Collaborer avec le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines (EDNM) et le MRNF pour faire avancer le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources minières, forestières et des agrégats pour aider les collectivités autochtones à tirer parti des avantages de l'exploitation des ressources.

- Travailler avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) pour consulter les communautés et les dirigeants autochtones sur les aspects des initiatives de modernisation de l'évaluation environnementale.

- Fournir, dans le cadre de la vérification annuelle, des documents pour soutenir les activités menées par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario (BVGO), afin de garantir la conformité à la *Charte des droits environnementaux de 1993* dans l'ensemble du gouvernement de l'Ontario.

- Mener l'amélioration du Programme d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones en vue d'accroître les perspectives des entreprises autochtones pour contribuer à favoriser l'ouverture de l'Ontario aux affaires.

- Travailler avec les ministères partenaires pour rafraîchir l'approche du gouvernement en matière de développement économique autochtone, y compris le lancement d'un groupe d'experts autochtones pour fournir des commentaires et

des perspectives sur la façon dont le gouvernement peut mieux soutenir la création de richesse pour les communautés et les entreprises autochtones touchées par les impacts économiques de la COVID-19.

- Travailler avec EDNM pour soutenir le développement des opérations et des stratégies liées à la zone du Cercle de feu, y compris la mise en œuvre du protocole d'entente avec les Premières Nations qui les soutiennent, et soutenir l'identification des communautés à consulter et à mobiliser.

- Travailler avec le ministère des Transports (MTO), MRNF et EDNM pour élaborer une stratégie pangouvernementale concernant les routes et les infrastructures connexes dans le Nord et le Grand Nord, y compris les routes utilisables en toute saison, l'élargissement des routes et la sécurité routière.

- Collaborer avec le ministère du Procureur général (MPG), d'autres ministères partenaires et le gouvernement fédéral pour mobiliser les collectivités et organismes autochtones relativement à la légalisation du cannabis à des fins récréatives en Ontario, dont la tenue de discussions sur l'exploration d'approches utilisées dans les réserves pour faire avancer les priorités communes.

- Travailler avec le ministère du Procureur général et le ministère des Finances pour négocier des ententes mutuellement avantageuses avec les communautés autochtones intéressées sur la réglementation du cannabis dans les réserves.

- Travailler avec le ministère de l'Infrastructure (INF) dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Ontario pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire pour améliorer et élargir les services numériques à large bande et l'accès cellulaire dans les régions non desservies ou mal desservies, y compris les Premières Nations éloignées et rurales.

- Travailler avec le ministère des Finances (MFO) pour mobiliser les dirigeants et les collectivités des Premières Nations au sujet des produits du tabac et de possibles nouveaux partenariats concernant des approches utilisées dans les réserves pour la réglementation des produits du tabac.

- Travailler avec le MFO sur la consultation des Premières Nations pour veiller à ce que leurs points de vue et intérêts sur le tabac soient pris en compte dans l'élaboration de solutions relatives au tabac non réglementé.

- Collaborer avec le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (MTFDC) sur la mobilisation des partenaires autochtones relativement à l'approche de la province en matière d'intégration des services d'emploi et le soutien des possibilités d'emploi et de perfectionnement des compétences pour les populations autochtones.

- Travailler avec le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture (MIPSTC) pour favoriser la croissance et la promotion du secteur touristique autochtone en Ontario.

- Soutenir le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) dans ses efforts pour rendre l'Ontario plus inclusif pour les personnes handicapées autochtones.

- Soutenir le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC) pour accroître les possibilités des peuples autochtones en ce qui concerne la création d'emploi et le placement, l'entrepreneuriat, le développement économique, la recherche et l'innovation.

- Travailler avec le ministère des Transports, le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs afin d'aborder les priorités et préoccupations soulevées à l'occasion de la table de discussion entre Nishnawbe Aski Nation et l'Ontario. Les questions abordées comprennent, notamment, l'exploitation d'aéroports éloignés, les besoins des opérateurs de stations d'épuration des eaux des Premières Nations en matière de capacités et l'exécution du programme des routes d'hiver.

- Administrer l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière avec les Premières Nations. Cette entente vise à procurer aux Premières Nations une aide financière stable de longue durée de manière à améliorer la qualité de vie des membres de leurs communautés.

- Dans le cadre du Fonds pour les nouvelles relations :

    - Soutenir la participation des communautés et des organismes autochtones à des consultations et engagements significatifs avec le gouvernement et le secteur privé sur les questions relatives aux terres et aux ressources;

    - Augmenter les possibilités de développement économique et de formation professionnelle et permettre la planification à long terme des terres et des ressources dans les communautés autochtones participantes.

- Dans le cadre du Fonds de développement économique pour les Autochtones :

    - L'Ontario a versé 10 millions de dollars en 2020-2021 pour remédier au problème des pertes de revenus importantes auxquelles sont confrontées les petites et moyennes entreprises autochtones en raison de la COVID-19, en particulier celles qui se trouvent dans des endroits éloignés ou ruraux et dans des secteurs vulnérables.

- Ce nouveau financement issu du Fonds de soutien à la population et à l'emploi est administré dans le cadre du Fonds de développement économique pour les Autochtones du MAA et répond aux besoins uniques des entreprises autochtones de l'Ontario en fournissant des aides financières spécifiquement destinées aux entreprises appartenant aux Autochtones.

- Les entreprises autochtones qui ne sont pas admissibles ou qui ne peuvent avoir accès aux initiatives fédérales et provinciales existantes d'intervention contre la COVID-19 ont pu demander des prêts d'un montant maximal de 50 000 $ auprès d'institutions financières autochtones, qui seront sans intérêt jusqu'à la fin de 2022 et comprendront une subvention non remboursable pouvant atteindre 50 %. Les entreprises peuvent utiliser ces fonds pour couvrir des coûts comme les salaires, les loyers, les services publics ou les exigences relatives à la distanciation physique.

- Le ministère des Affaires autochtones est partenaire des institutions financières autochtones dans le cadre du Fonds de développement économique pour les Autochtones et tire parti de ce partenariat pour distribuer ces nouveaux fonds.

    - Les institutions financières autochtones sont des organismes financiers communautaires autonomes, administrés par des Autochtones, qui offrent des prêts au développement, du financement aux entreprises, des subventions non remboursables, et des services de soutien aux entreprises des Premières Nations, des Métis et des Inuits en Ontario.

- Les huit institutions financières autochtones suivantes assurent la supervision de ces nouveaux fonds :

    - Indian Agricultural Program of Ontario
    - Metis Voyageur Development Fund
    - Nishnawbe-Aski Development Fund
    - Tecumseh Community Development Corporation
    - Two Rivers Community Development Centre
    - Waubetek Business Development Corporation
    - Rainy Lake Tribal Area Business and Financial Services Corporation
    - Wakenagun Community Futures Development Corporation

- Dans le cadre du Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones :

- Soutenir la construction, la rénovation et la modernisation de projets d'infrastructure des collectivités autochtones (à l'intérieur et à l'extérieur des réserves) qui contribuent au développement économique, à la création d'emploi et à des répercussions sociales positives pour la communauté.

- Dans le cadre du Fonds pour la participation des Autochtones :

  - Soutenir la capacité et le développement des organismes et fournisseurs de services autochtones en milieu urbain, notamment en créant un forum régulier de communication et de coordination sur les priorités mutuelles;

  - Relancer les tables de discussion avec les organismes provinciaux et territoriaux des Premières Nations afin de favoriser la capacité organisationnelle, la résolution de problèmes et les priorités ayant un impact sur les membres des communautés de la Nation Nishnawbe Aski, la Nation anichinabée, le Grand conseil du Traité nº 3, les Premières Nations indépendantes, et l'Association of Iroquois and Allied Indians;

  - Soutenir les priorités urbaines grâce à de nouvelles relations avec la Tungasuvvingat Inuit et les Coalitions autochtones urbaines de l'Ontario à Thunder Bay, Hamilton, Barrie, Toronto et Ottawa.

Réaliser des améliorations importantes sur le plan social et de la santé dans la vie des personnes autochtones

- Collaborer avec les ministères et les partenaires autochtones afin d'orienter les politiques, les lois et les programmes qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des peuples autochtones en Ontario dans les secteurs des services à la petite enfance et à la famille, de l'aide sociale, de la santé, de la santé mentale et de la lutte contre les dépendances, de la sécurité alimentaire, du racisme systémique, de la réponse en situation d'urgence, de l'éducation et de la justice.

- Travailler avec le ministère des Collèges et Universités (MCU) pour créer les conditions idéales pour favoriser l'accès des apprenantes et apprenants des Premières Nations, métis et inuits à des études postsecondaires de qualité.

- Collaborer avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC), en codirigeant le Groupe d'action pour l'équité et les groupes prioritaires, afin de s'assurer que les considérations autochtones sont bien intégrées aux initiatives d'intervention contre la COVID-19 dans tous les ministères.

- Soutenir les engagements du gouvernement qui portent sur la sécurité communautaire et le bien-être des peuples autochtones, notamment :

- Le ministère de la Santé et d'autres ministères en ce qui concerne l'investissement de 3,8 milliards de dollars dans les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances; et le soutien du ministère de la Santé dans l'élargissement de l'accès au système provincial de santé mentale et de lutte contre les dépendances, notamment grâce à des services ciblés culturellement adaptés pour les peuples autochtones;

- Le ministère du Solliciteur général dans la mise en œuvre de la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers* et l'élaboration de règlements pour veiller à ce que les communautés des Premières Nations et les Autochtones vivant en milieu urbain aient accès à des services policiers durables, responsables, équitables et culturellement adaptés;

- Le ministère des Transports et le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines travaillent avec le gouvernement fédéral pour fournir aux petits transporteurs aériens desservant les collectivités éloignées du Nord de l'Ontario un financement urgent afin de continuer à fournir des biens et des services essentiels pendant la pandémie de COVID-19.

- Travailler avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) pour soutenir ses efforts de mise en œuvre de la Stratégie ontarienne pour les enfants et les jeunes autochtones (SOEJA), élaborée conjointement, notamment en ce qui concerne les discussions et les négociations du ministère avec les partenaires autochtones sur la création de systèmes autochtones et l'autogouvernance.

- Collaborer avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) alors qu'il poursuit ses efforts de renouvellement et de transformation de l'aide sociale en Ontario, notamment l'élaboration d'un plan spécifique au renouvellement de l'aide sociale dans les communautés des Premières Nations.

- Codiriger avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) des travaux avec l'ensemble des ministères provinciaux et les partenaires fédéraux et autochtones afin d'élaborer une réponse aux demandes de justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

- Travailler en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour assurer l'admissibilité et la sensibilisation des Premières Nations et des organismes autochtones au nouveau Programme de soutien à l'infrastructure pour la redistribution des excédents alimentaires, lequel a versé 5,25 millions de dollars en financement de projets d'immobilisation en 2020-2021 pour aider les organismes de récupération alimentaire, les communautés des Premières Nations et les organismes autochtones à acheminer les excédents

alimentaires des épiceries, des restaurants, des fermes et d'autres entreprises vers les communautés vulnérables touchées par la pandémie de COVID-19, contribuant ainsi à empêcher que des aliments nutritifs ne finissent dans les sites d'enfouissement.

- Soutenir l'élaboration du rapport d'un groupe d'experts pour la modernisation des évaluations et des processus de réclamation du Conseil d'aide en cas d'incapacité due à la pollution au mercure. Le Conseil d'aide en cas d'incapacité due à la pollution au mercure offre des prestations aux membres des Nations autonomes de Wabaseemoong et de la Première Nation de Grassy Narrows (Asubpeeschoseewagong Netum Anishinabek) qui présentent des symptômes ou des conditions médicales admissibles correspondant à un empoisonnement au mercure.

- Continuer de travailler avec l'ensemble des ministères et les partenaires autochtones pour tenir compte des recommandations découlant de l'enquête sur le décès de sept jeunes autochtones (Seven Youth Inquest) à l'intention de la province pour favoriser la sécurité et le mieux-être des élèves autochtones qui fréquentent l'école à Thunder Bay.

- Soutenir la Direction générale de l'action contre le racisme (DGAR) par un engagement et des conseils pour la mise en œuvre de ses engagements dans le cadre de l'actuelle Stratégie de lutte contre le racisme envers les Autochtones (2017-2022).

- Continuer d'évaluer et d'examiner les implications et les perspectives des mesures législatives, des politiques et des engagements du gouvernement fédéral relativement aux communautés et aux organismes autochtones de l'Ontario, notamment en ce qui concerne les services à l'enfance et à la famille, la santé, les langues, et le maintien de l'ordre, ainsi que le récent projet de loi C-15 sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA).

- Fournir des conseils et du soutien à l'ensemble des ministères, y compris en collaboration avec le MPG, concernant la reconnaissance des droits autochtones, l'attribution de compétences et les questions de gouvernance pour les Premières Nations et les Métis.

- Fournir des conseils et du soutien au ministère du Procureur général et au ministère du Solliciteur général dans le cadre de leur collaboration avec les dirigeants des Premières Nations, le gouvernement fédéral et les services policiers afin d'établir une table de concertation axée sur l'application des lois des Premières Nations et les poursuites.

- Fournir des conseils concernant les politiques fédérales relatives aux droits, et un soutien technique dans le cadre des discussions ou négociations du gouvernement fédéral sur l'autonomie gouvernementale concernant les responsabilités et intérêts provinciaux.

- Continuer à travailler avec le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture et le ministère des Affaires municipales et du Logement ainsi que d'autres ministères pour veiller à ce que les intérêts des Autochtones en matière de patrimoine, de sépultures et d'archéologie soient pris en compte de manière significative.

- Travailler avec les partenaires provinciaux, fédéraux et autochtones pour mener l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles et guides de soutien, d'outils, et de formation, lesquels contribuent à améliorer les interventions du gouvernement dans les cas d'urgence au sein des collectivités des Premières Nations.

- Coordonner et soutenir les interventions du gouvernement dans les cas d'urgence au sein des collectivités des Premières Nations, notamment en ce qui concerne la COVID-19, en travaillant avec le Centre provincial des opérations d'urgence (CPOU), d'autres ministères ontariens, les partenaires autochtones et l'appareil gouvernemental fédéral.

- Suivre et surveiller les urgences sociales dans les collectivités des Premières Nations en collaboration avec le CPOU.

- Suivre et surveiller les catastrophes naturelles et les défaillances d'infrastructures critiques dans les collectivités des Premières Nations en collaboration avec le CPOU.

- Mobiliser les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones aux possibilités pratiques qui amélioreront les conditions socioéconomiques des Premières Nations du Nord, notamment la qualité de l'eau, la transmission de l'énergie, le Cercle de feu, les infrastructures, le développement de l'emploi ainsi que la santé et la santé mentale.

- Fournir des conseils et de l'aide aux ministères concernant la consultation, l'engagement et les relations avec les communautés et les organismes des Premières Nations, des Métis, des Inuits et des Autochtones en milieu urbain.

S'acquitter des obligations juridiques de l'Ontario relativement aux traités, aux revendications territoriales, aux questions relatives aux terres et de l'obligation de consulter

- Travailler avec les ministères, les collectivités autochtones, les municipalités et l'industrie pour veiller à ce que les obligations en matière de consultation soient bien comprises et respectées, notamment :
    - Travailler avec l'ensemble du gouvernement pour diriger et élaborer des directives opérationnelles, des outils, de la formation et d'autres formes de soutien répondant aux besoins quotidiens des ministères en ce qui a trait au respect de l'obligation de consulter et favorisant un engagement cohérent et coordonné des partenaires autochtones concernant les initiatives en matière de politiques et de programmes.
- Travailler avec d'autres ministères pour concevoir et mettre en place un système complet de gestion des connaissances qui soutiendra efficacement les consultations autochtones et assurera le suivi de l'information pour tous les ministères. Le ministère utilisera le système de gestion des connaissances pour fournir des conseils sur les consultations afin d'aider les ministères à s'assurer qu'ils respectent les exigences provinciales.
- Fournir une orientation générale sur les questions de consultation émergentes et en évolution, comprenant des conseils pratiques et judicieux pour améliorer la conformité et la coordination lorsque les ministères s'acquittent de leur obligation de consulter.
- Étudier et évaluer 11 revendications territoriales.
- Continuer à réaliser des progrès concernant les 56 revendications acceptées aux fins de négociation et toute nouvelle revendication acceptée aux fins de négociation.
- Continuer à progresser sur 10 questions territoriales, comme les transferts de terres en vertu d'une entente fondée sur les politiques.
- Travailler pour mener à bien les engagements de l'Ontario en ce qui concerne le règlement de 12 autres revendications ayant fait l'objet de négociations fructueuses.
- Collaborer avec l'ensemble du gouvernement pour assurer la surveillance d'enjeux communautaires des Premières Nations et la coordination des mesures d'intervention prises par l'Ontario.

- Travailler avec les ministères partenaires, dans toute la mesure du possible, pour arriver à des solutions négociées dans le cadre de dossiers actuellement en litige.

- Continuer à mettre en œuvre le cadre permettant de déterminer les collectivités métisses de se voir conférer des droits autochtones conformément à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R. c. Powley*.

Réponse à la COVID-19

Le MAA continue de coordonner une réponse gouvernementale à plusieurs paliers relativement à la COVID-19 en travaillant de concert avec les partenaires autochtones et les ministères fédéraux afin de cerner les besoins les plus pressants dans les Premières Nations et les autres collectivités autochtones de l'Ontario et de fournir les mesures les mieux adaptées aux besoins.

- L'Ontario a mis en place une structure de commandement centrale au sein du gouvernement pour permettre de rationaliser la réponse de l'Ontario à la COVID-19. Cette structure de commandement comprend un certain nombre de comités sectoriels qui facilitent la gestion des questions interministérielles, comme la sécurité alimentaire, les fournitures médicales et les populations vulnérables. Le MAA copréside le Groupe d'action pour l'équité et les groupes prioritaires, lequel travaille à la promotion d'une collaboration pangouvernementale dans l'élaboration d'initiatives d'intervention contre la COVID-19 pour les groupes prioritaires, dont les communautés autochtones.

- Le ministère s'appuie sur les programmes existants et le capital humain au sein de la Nation Nishnawbe Aski et d'autres Premières Nations éloignées et du Nord afin de sensibiliser la population et de communiquer de manière transparente dans les langues autochtones au sujet de la COVID-19.

- Le MAA travaille également pour s'assurer que les communautés, les organismes et les dirigeants autochtones disposent des outils et du soutien dont ils ont besoin pour prévenir et atténuer les obstacles liés à la COVID-19 et s'y préparer. L'Ontario a adopté des modifications législatives au projet de loi 190, *Loi de 2020 sur les mesures en réponse à la COVID-19 et les réformes visant à moderniser l'Ontario*, afin d'offrir un allègement et une souplesse aux sociétés de l'Ontario en réponse à la situation d'urgence déclarée, ce qui comprend une modification à la *Loi de 2015 sur le Secrétariat de la nation métisse de l'Ontario* afin de permettre à la Métis Nation of Ontario de bénéficier de la même souplesse que celle offerte aux sociétés et aux organismes autochtones qui relèvent de la *Loi sur les personnes morales*.

- Le MAA continue d'écouter les commentaires des Premières Nations et d'autres partenaires autochtones sur la conception et les lignes directrices du financement des programmes afin de s'assurer que les fonds sont accessibles rapidement et

efficacement dirigés là où ils sont le plus nécessaires.

Initiatives de soutien financier en réponse à la COVID-19

- L'Ontario a consacré plus de 37 millions de dollars de financement pour répondre aux besoins particuliers des populations et des communautés autochtones dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

- Le 25 mars 2020, dans le cadre de la Mise à jour économique et financière de la province, le gouvernement a annoncé l'intervention de 17 milliards de dollars mise de l'avant pour soutenir le Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19. De cette somme, le MAA a reçu 16,4 millions de dollars pour répondre aux besoins uniques des peuples et des communautés autochtones.

    - Sur les 16,4 millions de dollars, le MAA a fourni un financement d'urgence totalisant environ 11 millions de dollars aux Premières Nations, aux conseils tribaux et aux OPT pour les aider à répondre aux besoins immédiats et urgents. Ce financement a été administré par les fonds suivants :

        - Le financement d'urgence pour la capacité d'intensification permet de soutenir les communautés des Premières Nations dans leur réponse immédiate à la pandémie de COVID-19 en aidant à fournir un soutien pressant et des fournitures d'urgence. Le financement a été distribué directement aux communautés des Premières Nations de l'Ontario en avril et en mai 2020.

        - Le financement d'urgence du MAA pour l'intervention contre la COVID-19 était fondé sur la demande. Les Premières Nations, les conseils tribaux et les organismes provinciaux et territoriaux étaient admissibles aux quatre volets de financement. Les demandes ont été soumises au ministère pour être prises en considération. La date limite pour présenter une demande était le 12 juin 2020.

- Le MAA a engagé 5 millions de dollars pour aider les fournisseurs de services aux Autochtones en milieu urbain à faire face à l'urgence de la pandémie de COVID-19 et à répondre aux besoins accrus des personnes vulnérables, comme les personnes âgées, les familles monoparentales et les personnes sans abri. Ce financement comprend une somme dédiée d'un million de dollars pour soutenir la prestation sécuritaire de services de soutien en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

- Le MAA a annoncé un nouveau financement de 10 millions de dollars dans le cadre du Fonds de soutien à la population et à l'emploi pour aider les petites et

moyennes entreprises autochtones touchées par les pertes de revenus attribuables à la pandémie de COVID-19.

- Le MAA fournit également un financement accru aux fournisseurs de services aux Autochtones en milieu urbain afin d'aider les personnes vulnérables, comme les Autochtones à faible revenu, âgés et sans abri, à obtenir des nécessités auxquelles elles n'auraient autrement pas accès financièrement ou physiquement, comme des denrées, et des fournitures médicales et pharmaceutiques, et pour fournir les soutiens accrus en santé mentale et en lutte contre les dépendances en raison de la COVID-19.

Distribution du vaccin contre la COVID-19

- Le gouvernement de l'Ontario a un plan de distribution des vaccins en trois phases.

- La première phase se concentre principalement sur les populations vulnérables qui courent le plus grand risque d'infection par la COVID-19 et de maladies graves, ainsi que sur les personnes qui les soignent.

- Dans le cadre de la première phase, la distribution initiale de vaccins est coordonnée pour les groupes suivants :

    - Les résidents, le personnel et les fournisseurs de soins essentiels (y compris les aidantes et aidants familiaux) et les autres employés des établissements et milieux d'habitation collective pour personnes âgées (y compris les résidences pour les aînés).

    - Les adultes des Premières Nations, métis et inuits.

- Le MAA préside le groupe d'action pour la distribution des vaccins aux Premières Nations et le groupe d'action pour la distribution des vaccins aux Autochtones en milieu urbain, des forums de mobilisation spéciaux avec des partenaires autochtones qui fournissent des conseils au Groupe d'étude ministériel sur la distribution des vaccins contre la COVID-19 afin d'assurer un déploiement efficace, organisé en fonction des priorités et culturellement adapté du vaccin contre la COVID-19 dans les communautés autochtones.

- Le MAA a participé au projet Immunité dans les collectivités éloignées travaillant avec d'autres ministères ainsi qu'avec des partenaires communautaires pour soutenir la livraison de vaccins à 31 communautés éloignées et accessibles par avion. Des travaux sont en cours pour vacciner une centaine d'autres communautés.

- La vaccination a commencé dans les communautés éloignées des Premières Nations accessibles par avion où le risque de transmission est élevé, dans les maisons de soins de longue durée et les résidences pour personnes âgées de l'Ontario.

Plan stratégique 2021-2022

- Le plan stratégique du MAA démontre un engagement à utiliser efficacement les fonds publics, à optimiser les ressources et à soutenir les politiques gouvernementales, tandis que le ministère aide les peuples et les communautés autochtones à répondre à la pandémie de COVID-19.

- Au cours de l'exercice financier 2021-2022, le ministère vise à continuer de concrétiser sa vision de créer un bien-être et une prospérité durables avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis de l'Ontario afin que la réconciliation devienne une réalité concrète pour les populations.

- Le MAA maintient son approche stratégique laquelle est axée sur ce qui suit :

    - L'économie : créer une prospérité économique autochtone durable en améliorant l'accès à l'emploi, à la formation professionnelle, à des fonds et à l'éducation;

    - Les partenariats : consolider les relations entre les ministères et les communautés autochtones pour améliorer la prestation de services et favoriser les débouchés et résultats socioéconomiques pour les peuples autochtones;

    - Les droits et les intérêts : continuer de négocier et de régler les revendications et questions territoriales, de respecter l'obligation de consulter et de participer aux discussions sur les compétences et l'autogouvernance et les domaines de compétence;

    - Les personnes : optimiser les ressources disponibles pour les programmes, services et infrastructures adaptés aux besoins des peuples et organismes autochtones, et réduire les obstacles à la progression de l'emploi et à la création de richesses autochtones.

- Le ministère prévoit certains risques dans sa capacité à exécuter ses programmes réguliers en raison de la pandémie de COVID-19, cependant, en travaillant en étroite collaboration avec les communautés et les organismes autochtones, ainsi qu'avec les principaux partenaires du ministère et le gouvernement fédéral, le MAA continuera d'adapter ses programmes de façon à ce que les fonds soient dirigés là où ils sont le plus nécessaires.

- Le MAA continuera de progresser dans ses initiatives de modernisation afin de réaliser des gains d'efficacité tout en maintenant le financement d'initiatives essentielles et en réduisant et en redéfinissant les priorités des programmes de paiements de transfert qui présentent un risque gérable.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)

Approbations − COVID-19	4,00
Autres dépenses de fonctionnement	78,73
Immobilisations	6,73
TOTAL	**89,47**

Répartition des dépenses de base du ministère 2021-2022 par catégorie de dépenses (89,5 M$)

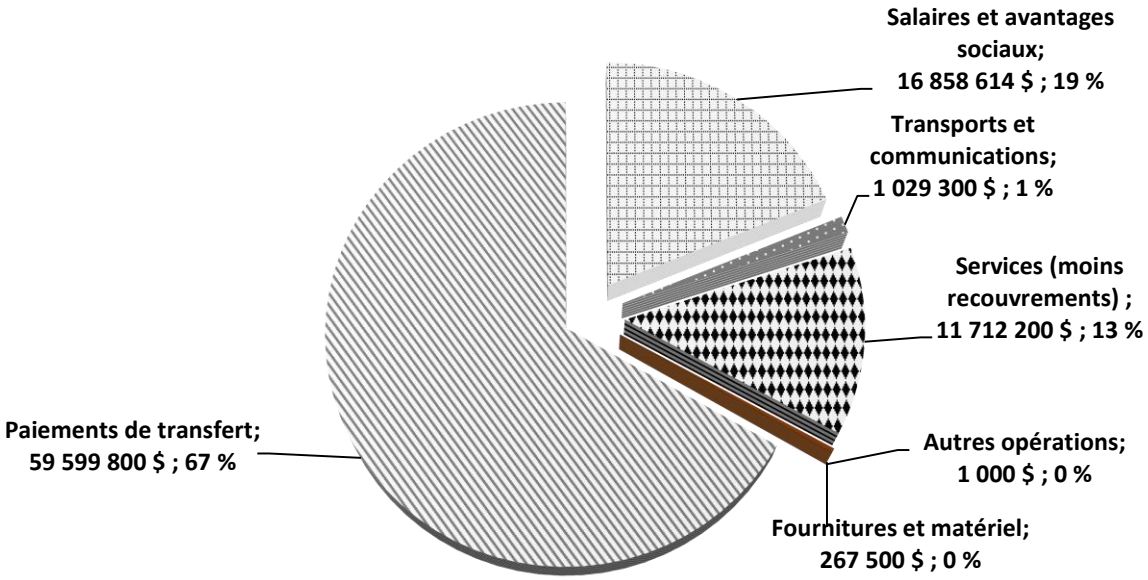

Répartition des dépenses de base du ministère 2021-2022 par crédit et par poste (89,5 M$)

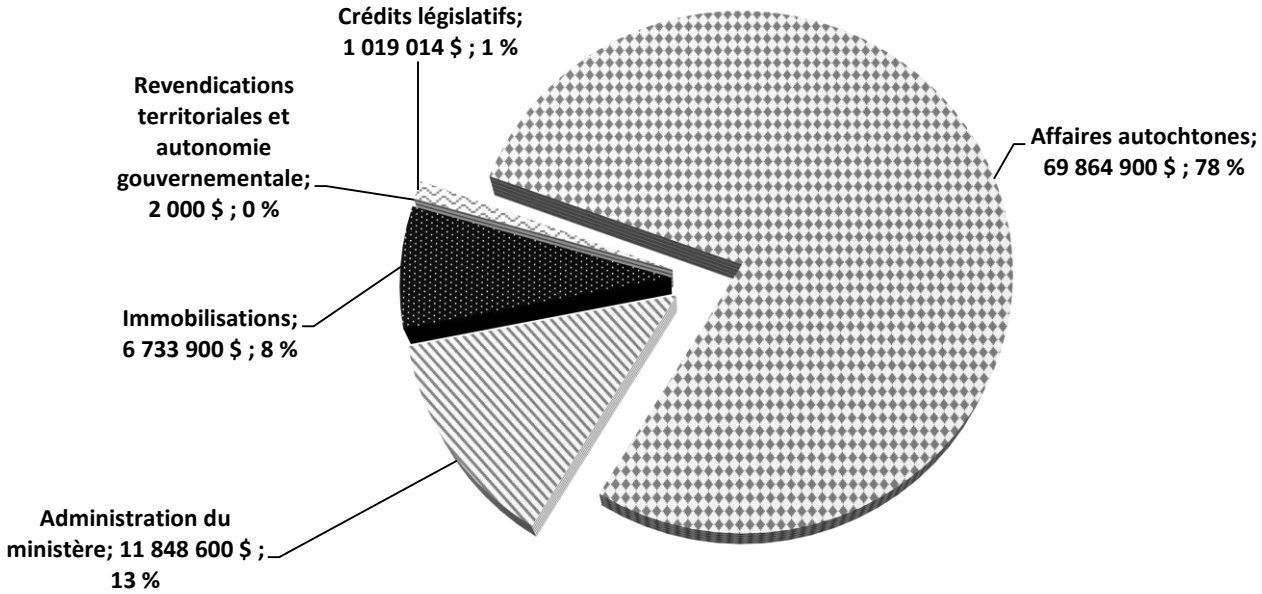

Ontario

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Ministère des Affaires autochtones

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	11 848 600	2 534 400	27,2	9 314 200	10 996 688	12 204 096
Affaires autochtones	69 864 900	1 670 100	2,4	68 194 800	92 331 019	55 015 911
Revendications territoriales et initiatives sur l'autonomie gouvernementale	2 000			2 000	149 552 400	14 100 000
Total à voter – Charges de fonctionnement	**81 715 500**	**4 204 500**	**5,4**	**77 511 000**	**252 880 107**	**81 320 007**
Crédits législatifs	1 019 014	(472 000)	(31,7)	1 491 014	6 560 755	5 172 304
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**82 734 514**	**3 732 500**	**4,7**	**79 002 014**	**259 440 862**	**86 492 311**
Redressements de consolidation − Portefeuille immobilier général					(972 500)	(3 055 202)
Redressements de consolidation − Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier						
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**82 734 514**	**3 732 500**		**79 002 014**	**258 468 362**	**83 437 109**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Comptes clients	1 000			1 000	1 000	
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**1 000**			**1 000**	**1 000**	
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	**1 000**			**1 000**	**1 000**	
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Ministère des Affaires autochtones	6 733 900	3 732 900	124,4	3 001 000	3 001 000	2 972 561
Total à voter – Charges d'immobilisations	**6 733 900**	**3 732 900**	**124,4**	**3 001 000**	**3 001 000**	**2 972 561**
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**6 733 900**	**3 732 900**	**124,4**	**3 001 000**	**3 001 000**	**2 972 561**
Redressements de consolidation − Portefeuille immobilier général						
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**6 733 900**	**3 732 900**	124,4	**3 001 000**	**3 001 000**	**2 972 561**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**89 468 414**	**7 465 400**	**9,1**	**82 003 014**	**261 469 362**	**86 409 670**

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le troisième trimestre du Budget de l'Ontario de 2020-2021.

Analyse des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019 $	Chiffres réels 2019-2020* $	Prévisions 2020-2021* $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**289 584 590**	**86 409 670**	**82 003 014**	**89 468 414**
		-70 %	*-5 %*	*9 %*

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour l'exercice financier 2019-2020, le ministère des Affaires autochtones a encouru des dépenses totalisant 86,4 millions de dollars, une diminution de 70 % par rapport aux chiffres réels de 2018-2019. Cette considérable différence d'un exercice à l'autre reflète les charges à payer, en 2018-2019, liées à la volonté de régler plusieurs revendications territoriales autochtones. Les dépenses du ministère à la fin de l'exercice 2019-2020 sont supérieures de 5 % aux prévisions 2020-2021, principalement en raison des coûts engagés associés aux revendications territoriales ou connexes pour lesquelles le ministère ne reçoit pas d'allocation. Comme un certain nombre de ces revendications sont toujours en cours de négociation, ces chiffres peuvent fluctuer en fonction du montant de règlement final.

L'augmentation du budget du MAA en 2021-2022 est principalement attribuée aux initiatives prévues pour appuyer les communautés autochtones pendant la pandémie de COVID-19.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses
https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures
https://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/finances/2020/ofin20_3.html
https://budget.ontario.ca/fr/2021/contents.html

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Ministère des Affaires autochtones

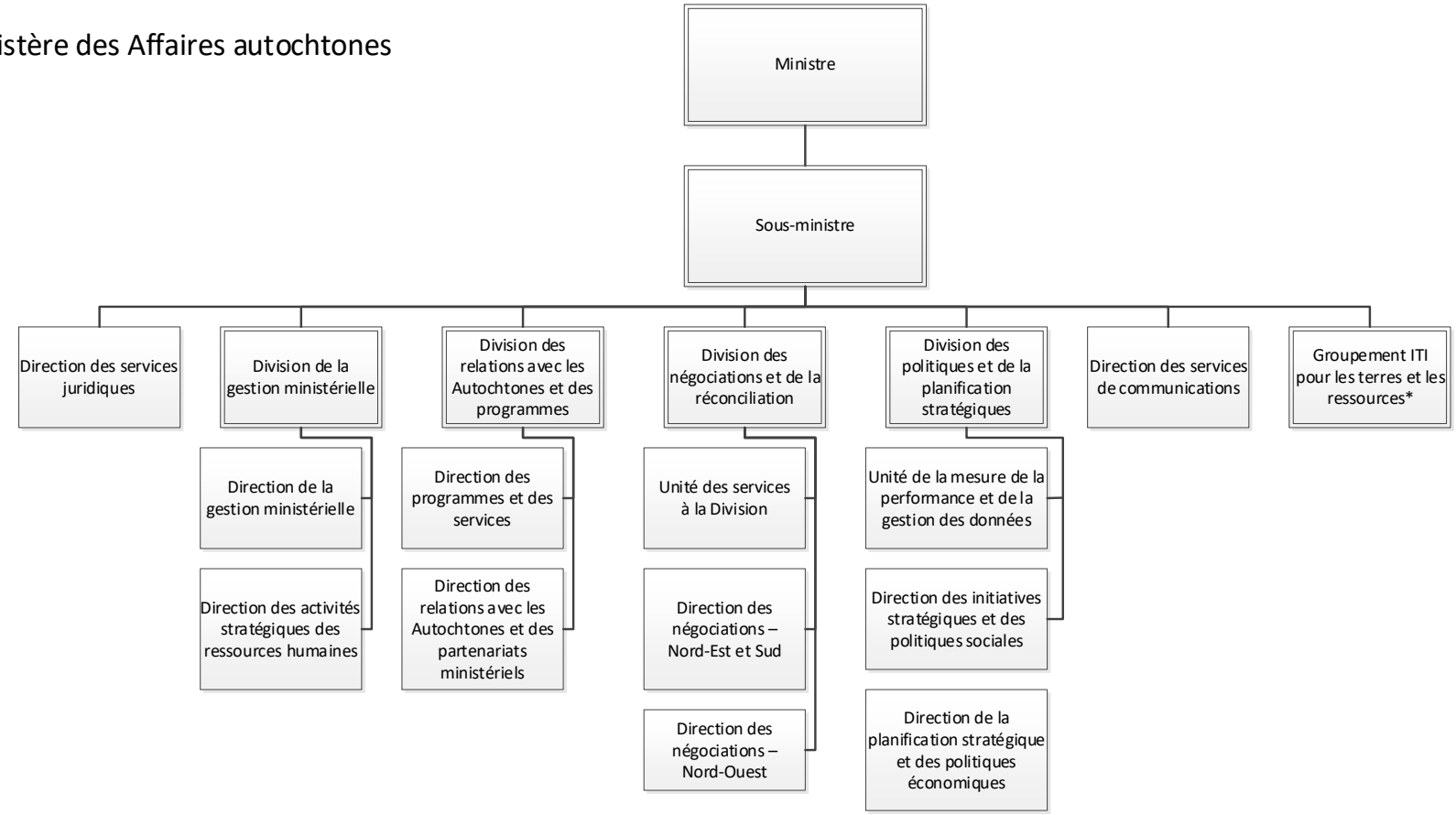

En date du 31 mars 2021

*rapport hiérarchique matriciel au Bureau du DGIFP, au MRNF, au MEPP, au MAAARO et au MEDNM

SOMMAIRE DES RÉALISATIONS DE 2020-2021

Le ministère des Affaires autochtones est déterminé à améliorer les résultats pour les peuples autochtones de l'Ontario. En 2020-2021, le ministère a réalisé ce qui suit :

- Financement de 15 millions de dollars accordé aux Premières Nations, aux organismes autochtones en milieu urbain, aux conseils tribaux et aux organismes provinciaux et territoriaux pour soutenir et combler les besoins uniques et urgents des Premières Nations pendant l'urgence de COVID-19. Ces fonds ont permis de répondre aux besoins en matière de fournitures essentielles, de communications, de planification des mesures de santé publique en cas de pandémie et de mesures d'auto-isolement.

- Financement de 14,5 millions de dollars aux collectivités et organismes autochtones pour soutenir leur participation et leur engagement à des consultations constructives avec le gouvernement et le secteur privé sur les questions liées aux terres et aux ressources par l'entremise du Fonds pour les nouvelles relations.

- Versement d'un financement de 17 millions de dollars pour résoudre la question des pertes de revenus importantes auxquelles sont confrontées les petites et moyennes entreprises autochtones attribuables à la COVID-19.

- Contribution de 3 millions de dollars pour soutenir la construction, la rénovation et la modernisation de projets d'infrastructure des collectivités autochtones (à l'intérieur et à l'extérieur des réserves) qui contribuent au développement économique, à la création d'emploi et à des répercussions sociales positives pour la communauté dans le cadre du Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones.

- Financement de 1,9 million de dollars par l'entremise du Fonds pour les organisations autochtones représentatives de l'Ontario afin de soutenir la capacité organisationnelle et le développement des Autochtones.

- Tenue du Programme de sensibilisation aux cultures autochtones pour la FPO, une formation obligatoire pour tous les membres du personnel de la fonction publique de l'Ontario. Depuis le lancement du programme en février 2018, 75 % des membres du personnel de la fonction publique de l'Ontario se sont inscrits à la formation. Cette formation se poursuivra jusqu'en 2022 afin de fournir aux fonctionnaires une capacité et une sensibilisation accrues pour assurer la mise en œuvre de programmes et services à l'intention des communautés autochtones.

- Appui au ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) et au ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines (EDNM) pour le travail

d'élaboration de politiques en cours pour aider à remplir le mandat du gouvernement d'étendre le partage des revenus tirés des ressources à d'autres communautés autochtones. Conformément aux accords actuels avec le Grand conseil du Traité n^{o} 3, le Conseil tribal Wabun et le Conseil Mushkegowuk, la province a effectué le deuxième versement totalisant plus de 23,7 millions de dollars provenant des revenus forestiers et miniers admissibles, lesquels permettront aux Premières Nations de tirer parti des retombées économiques des opérations forestières et minières à proximité de leurs collectivités.

- Soutien à la création d'emploi grâce au versement de 3 millions de dollars au Métis Voyageur Development Fund, l'une des plus efficaces institutions financières autochtones, qui utilise des fonds ministériels pour offrir des prêts et subventions aux entreprises et entrepreneurs métis de la province. Depuis le début de ses opérations en 2012, le Métis Voyageur Development Fund a distribué plus de 33 millions de dollars en prêts et subventions aux entrepreneurs et entreprises métis de l'Ontario, mis à contribution plus de 28 millions de dollars en financement supplémentaire, et aidé à créer ou à protéger plus de 580 emplois.

- Augmentation des possibilités d'approvisionnement avec le gouvernement provincial pour les entreprises autochtones grâce au Programme d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Le programme a soutenu directement plus de 185 nouveaux achats d'une valeur de plus de 64 millions de dollars pour les entreprises autochtones de l'Ontario depuis 2015.

- Mise sur pied d'un groupe d'experts en matière de développement économique autochtone pour fournir des commentaires et des perspectives sur la façon dont le gouvernement peut mieux soutenir la création de richesse pour les communautés et les entreprises autochtones touchées par les impacts économiques de la COVID-19.

- Financement en appui à un projet de recherche axé sur les expériences des femmes autochtones de l'Ontario et les impacts de la COVID-19 relativement à leurs besoins en matière d'emploi, de formation et de développement des entreprises.

- Investissement de 252 000 $ pour réaliser trois projets d'Internet à large bande afin d'améliorer le service et l'accès à Internet dans 16 communautés nordiques et éloignées des Premières Nations pendant 12 mois. Ces projets permettront d'améliorer la connectivité et la largeur de bande pour ces Premières Nations où les services sont insuffisants à un moment où elles ont le plus besoin d'accès.

- Collaboration avec des partenaires fédéraux et autochtones pour élaborer et signer un protocole formel visant à préciser et à confirmer les rôles et les responsabilités dans le contexte des urgences sociales. Le ministère a également élaboré et mis en place trois guides d'intervention propres aux régions.

- Coordination des interventions de l'Ontario dans le cadre d'urgences sociales et de défaillances d'infrastructures critiques ou de catastrophes naturelles.

- Collaboration avec les ministères provinciaux, le gouvernement fédéral et les partenaires des Premières Nations pour répondre à quatre défaillances d'infrastructures critiques ou de catastrophes naturelles, deux déclarations d'urgence sociale, trois déclarations d'urgence pour des soutiens renforcés en raison de l'épidémie de COVID-19, et deux demandes d'aide d'urgence par des communautés des Premières Nations en raison de crises sociales.

- Collaboration avec les ministères concernant l'évaluation des retombées et possibilités pour les communautés et organismes autochtones dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de mesures législatives et de programmes dans un large éventail de domaines, notamment le développement économique, la mise en valeur des terres et des ressources, l'autoréglementation communautaire sur le tabac et le cannabis, la transformation générale du système de santé, la santé mentale et les dépendances, la réduction de la pauvreté, la protection de l'enfance, l'éducation, la sécurité alimentaire, la planification de l'utilisation des terres du Grand Nord, l'aide sociale, l'emploi et le développement des compétences, le logement communautaire et avec services de soutien, les aînés et l'accessibilité, l'aménagement de l'utilisation des terres, le patrimoine et la culture, la lutte contre le racisme, les services policiers et la justice.

- Orientation générale sur les questions de consultation émergentes et en évolution, comprenant des conseils pratiques et judicieux pour améliorer la conformité et la coordination lorsque les ministères s'acquittent de leur obligation de consulter.

- Orientation générale sur l'engagement et la consultation des Autochtones pour les initiatives du gouvernement provincial dans l'ensemble des ministères, y compris l'engagement du ministère du Solliciteur général sur la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers* et la *Loi de 2010 sur le Grand Nord* du ministère des Ressources naturelles et des Forêts; l'Initiative multiministérielle pour le logement avec services de soutien du ministère des Affaires municipales et du Logement; l'initiative interministérielle Ontario construit : Accélérer les projets d'infrastructure.

- Poursuite de l'évaluation, en collaboration avec les partenaires métis, des collectivités métisses en mesure de se voir conférer des droits autochtones conformément à l'orientation de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R. c. Powley*.

- Coordination, en collaboration avec le MPG, de l'examen et de l'analyse de la province du projet de loi C-15, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur*

les droits des peuples autochtones, et participation à un processus provincial territorial dirigé par le gouvernement fédéral sur l'élaboration du projet de loi.

- Travail avec l'ensemble des ministères et les partenaires autochtones pour continuer à donner suite aux recommandations de l'enquête sur le décès de sept jeunes autochtones (Seven Youth Inquest), et présentation du quatrième rapport d'étape annuel de l'Ontario au Bureau du coroner en chef. À ce jour, la province a mis en œuvre la majorité des recommandations visant l'Ontario, les autres étant en cours.

- Achèvement de l'élaboration du guide et du matériel de formation du Programme visant les jeunes pour la sensibilisation au racisme envers les Autochtones, lesquels ont été mis à disposition, en novembre 2020, sur le site Web du NORDIK Institute de l'Université Algoma. Les organismes communautaires, les établissements d'enseignement et les bibliothèques intéressés peuvent accéder gratuitement à cette ressource. Le programme a été conçu par le NORDIK Institute avec la contribution du cercle consultatif des jeunes Autochtones, comprenant une représentation de jeunes et d'aînés des Premières Nations et Inuits. Le programme mobilise des publics de jeunes non autochtones au moyen d'ateliers interactifs adaptés à l'âge et dirigés par de jeunes animateurs autochtones formés.

- Tenue de la cinquième édition de la Semaine de reconnaissance des traités, un événement annuel qui s'est déroulé dans un environnement entièrement virtuel et numérique en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions liées aux rassemblements en personne.

- Organisation de trois événements publics virtuels, soutien direct de 11 événements dans des bibliothèques et des établissements d'enseignement supérieur et développement de cinq nouvelles vidéos sur la bibliothèque vivante. Cette année, les efforts déployés dans les médias sociaux et numériques ont touché plus d'utilisateurs en ligne que jamais auparavant, battant les records des années précédentes en ce qui a trait aux vues, aux commentaires et à la participation.

- Financement de 6,5 millions de dollars grâce au Fonds de soutien aux collectivités pour les négociations afin de soutenir la capacité d'une communauté autochtone dans le processus de revendications territoriales.

- Coordination d'une réponse gouvernementale à plusieurs paliers relativement à la COVID-19 en travaillant de concert avec les partenaires autochtones et le gouvernement fédéral afin de cerner les besoins les plus pressants dans les Premières Nations de l'Ontario et autres collectivités autochtones et pour confirmer les mesures les mieux adaptées aux besoins. De mars 2020 à février 2021, 72 Premières Nations ont déclaré l'état d'urgence en raison de la COVID-19.

- Soutien à l'auto-isolement efficace dans les collectivités éloignées et du Nord des Premières Nations en permettant aux collectivités d'établir des ententes avec des installations privées ou publiques pour l'auto-isolement.

- Soutien à une planification adaptée sur le plan culturel dans le contexte de la pandémie de COVID-19 dans les communautés autochtones éloignées et du Nord grâce à l'élaboration de protocoles normalisés de formation et de sensibilisation des communautés et à la réponse aux besoins communautaires en ce qui a trait à l'accès aux aliments, à l'eau et aux équipements de protection individuelle (ÉPI) afin d'aider à réduire les risques de contracter la COVID-19.

- Financement de 5 millions de dollars accordé pour répondre aux besoins accrus de nourriture, de fournitures et de services essentiels, y compris les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, en raison de la pandémie de COVID-19, ainsi que pour soutenir le déploiement de la vaccination. Ces aides ont été conçues pour aider les groupes particulièrement vulnérables, comme les personnes âgées, les familles monoparentales et les personnes sans abri ou en difficulté.

- Coordination avec les ministères et le gouvernement fédéral pour répondre de manière adaptée et efficace à chacune des communautés des Premières Nations touchées par la COVID-19.

- Engagement hebdomadaire avec les dirigeants autochtones pour coordonner les efforts de lutte contre la COVID-19 et répondre aux problèmes relevés par les communautés à mesure qu'ils surviennent.

- Soutien au ministère des Transports et au ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines dans leur travail avec le gouvernement fédéral visant à fournir aux petits transporteurs aériens desservant les collectivités éloignées du Nord de l'Ontario un financement urgent afin de continuer à fournir des biens et des services essentiels pendant la pandémie de COVID-19. Le financement a permis de soutenir les emplois et l'activité économique dans le Grand Nord de l'Ontario et de faire en sorte que les services et les biens essentiels continuent d'être accessibles aux communautés éloignées des Premières Nations.

- Poursuite du soutien au ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires dans sa collaboration avec les partenaires des Premières Nations pour l'élaboration d'un plan distinct visant à renouveler l'aide sociale dans les communautés des Premières Nations.

- Soutien à l'élaboration et à la publication de la Stratégie de réduction de la pauvreté en veillant à ce que les considérations autochtones soient prises en compte et en cernant les initiatives connexes qui favorisent la prospérité et le bien-être des Autochtones, ainsi que les indicateurs qui peuvent être mesurés pour les

Autochtones. La stratégie actualisée englobe une série d'importantes initiatives propres aux Autochtones :

- Fonds de développement économique pour les Autochtones
- Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones
- Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones
- Conseil consultatif des femmes autochtones
- Crédit de livraison pour les Premières Nations

- Étroite collaboration avec les ministères du Procureur général et du Solliciteur général ainsi qu'avec les dirigeants des Premières Nations afin d'éliminer les obstacles à l'application des lois des Premières Nations et aux poursuites judiciaires, notamment en appuyant l'élaboration d'un projet de table de concertation avec le Canada et les Premières Nations qui permettra de formuler des recommandations sur la façon de surmonter les obstacles et de les atténuer, ainsi que de déterminer les moyens d'appuyer la mise en œuvre des recommandations formulées.

Ontario

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2020-2021

MINISTÈRE DES AFFAIRES AUTOCHTONES

En 2020-2021, le ministère a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration des politiques stratégiques autochtones pour l'Ontario, menant des initiatives intergouvernementales qui ont contribué à améliorer les résultats pour les peuples autochtones, l'orientation des négociations provinciales relativement aux revendications territoriales autochtones et le soutien du développement économique des partenaires autochtones.

RÉALISATIONS DE 2020-2021

Au cours de l'exercice 2020-2021, le ministère a pris des mesures pour élaborer une robuste stratégie fiscale afin de mettre en œuvre les priorités du gouvernement tout en continuant de rétablir la responsabilisation et la confiance. Le ministère a travaillé de concert avec les partenaires autochtones pour réduire les formalités administratives et les dépenses d'administration et déployer des efforts renouvelés en vue d'assurer la prestation de programmes et de services qui font une différence dans la vie des peuples autochtones.

Le ministère a réalisé ce qui suit :

- Prestation de conseils aux ministères sur l'engagement et la consultation auprès des collectivités autochtones sur un éventail d'initiatives politiques et de lois provinciales.

- Collaboration avec le ministère des Finances (MFO) et les collectivités et organismes des Premières Nations sur la réglementation du tabac par l'appui de projets visant l'exploration d'approches utilisées dans les réserves entreprises par la Nation anichinabée, l'Association of Iroquois and Allied Indians, ainsi que la Première Nation chippewa de la Thames.

- Travail avec le MFO pour obtenir les services de deux facilitateurs autochtones indépendants afin de mener à l'échelle provinciale des consultations auprès des Premières Nations pour veiller à ce que leurs points de vue et intérêts sur le tabac soient pris en compte dans l'élaboration de solutions relatives au tabac non réglementé.

- Soutien au MPG et à d'autres ministères partenaires relativement à la tenue d'activités de mobilisation et de partage d'information avec les collectivités et les organismes autochtones sur la légalisation du cannabis, notamment des discussions avec les communautés qui s'intéressent à l'exploration d'approches à la

réglementation du cannabis pour faire progresser les priorités communes.

- Travail avec le ministère du Procureur général et le ministère des Finances pour négocier des ententes mutuellement avantageuses avec les communautés autochtones intéressées sur la réglementation du cannabis dans les réserves.

- Tenue de la cinquième édition de la Semaine de reconnaissance des traités, un événement annuel qui s'est déroulé dans un environnement entièrement virtuel et numérique en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions liées aux rassemblements en personne.

- Organisation de trois événements publics virtuels, soutien direct de 11 événements dans des bibliothèques et des établissements d'enseignement supérieur et développement de cinq nouvelles vidéos sur la bibliothèque vivante. Cette année, les efforts déployés dans les médias sociaux et numériques ont touché plus d'utilisateurs en ligne que jamais auparavant, battant les records des années précédentes en ce qui a trait aux vues, aux commentaires et à la participation.

Promouvoir les possibilités économiques pour l'emploi des Autochtones, et le développement économique et communautaire

- Financement de 14,5 millions de dollars aux collectivités et organismes autochtones pour soutenir leur participation et leur engagement à des consultations constructives avec le gouvernement et le secteur privé sur les questions liées aux terres et aux ressources par l'entremise du Fonds pour les nouvelles relations.

- Versement d'une somme maximale de 17 millions de dollars dans le cadre du Fonds de développement pour les Autochtones les petites et moyennes entreprises autochtones touchées par les impacts économiques attribuables à la COVID-19.

    - Les entreprises autochtones qui ne sont pas admissibles ou qui ne peuvent avoir accès aux initiatives fédérales et provinciales existantes d'intervention contre la COVID-19 pour les petites entreprises ont pu demander des prêts d'un montant maximal de 50 000 $ auprès d'institutions financières autochtones, qui seront sans intérêt jusqu'à la fin de 2022 et comprendront une subvention non remboursable pouvant atteindre 50 %. Les entreprises peuvent utiliser ces fonds pour couvrir des coûts comme les salaires, les loyers, les services publics ou les exigences relatives à la distanciation physique.

- Contribution de 3 millions de dollars pour soutenir la construction, la rénovation et la modernisation de projets d'infrastructure des collectivités autochtones (à l'intérieur et à l'extérieur des réserves) qui contribuent au développement économique, à la

création d'emploi et à des répercussions sociales positives pour la communauté dans le cadre du Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones.

- Financement de 1,9 million de dollars par l'entremise du Fonds pour les organisations autochtones représentatives de l'Ontario afin de soutenir la capacité organisationnelle et le développement des Autochtones.

- Appui au ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) et au ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines (EDNM) pour le travail d'élaboration de politiques en cours pour aider à remplir le mandat du gouvernement d'étendre le partage des revenus tirés des ressources à d'autres communautés autochtones. Conformément aux accords actuels avec le Grand conseil du Traité nº 3, le Conseil tribal Wabun et le Conseil Mushkegowuk, la province a effectué le deuxième versement totalisant plus de 23,7 millions de dollars provenant des revenus forestiers et miniers admissibles, lesquels permettront aux Premières Nations de tirer parti des retombées économiques des opérations forestières et minières à proximité de leurs collectivités.

- Soutien à la création d'emploi grâce au versement de 3 millions de dollars au Métis Voyageur Development Fund, l'une des plus efficaces institutions financières autochtones, qui utilise des fonds ministériels pour offrir des prêts et subventions aux entreprises et entrepreneurs métis de la province. Depuis le début de ses opérations en 2012, le Métis Voyageur Development Fund a distribué plus de 33 millions de dollars en prêts et subventions aux entrepreneurs et entreprises métis de l'Ontario, mis à contribution plus de 28 millions de dollars en financement supplémentaire, et aidé à créer ou à protéger plus de 580 emplois.

- Augmentation des possibilités d'approvisionnement avec le gouvernement provincial pour les entreprises autochtones grâce au Programme d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Le programme a soutenu directement plus de 185 nouveaux achats d'une valeur de plus de 64 millions de dollars pour les entreprises autochtones de l'Ontario depuis 2015.

- Mise sur pied d'un groupe d'experts en matière de développement économique autochtone pour fournir des commentaires et des perspectives sur la façon dont le gouvernement peut mieux soutenir la création de richesse pour les communautés et les entreprises autochtones touchées par les impacts économiques de la COVID-19.

- Financement en appui à un projet de recherche axé sur les expériences des femmes autochtones de l'Ontario et les impacts de la COVID-19 relativement à leurs besoins en matière d'emploi, de formation et de développement des entreprises.

- Investissement de 252 000 $ pour réaliser trois projets d'Internet à large bande afin d'améliorer le service et l'accès à Internet dans 16 communautés nordiques et éloignées des Premières Nations pendant 12 mois. Ces projets permettront d'améliorer la connectivité et la largeur de bande pour ces Premières Nations où les services sont insuffisants à un moment où elles ont le plus besoin d'accès.

- Appui au ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, de directions et d'options opérationnelles liées aux cadres de consultation et à l'identification communautaire dans la zone d'aménagement du Cercle de feu.

- En 2020, une entente de transfert de terres entre la Première Nation chippewa des pointes Kettle et Stony, l'Ontario et le Canada a été exécutée. Transfert de l'Ontario des anciennes terres du parc d'Ipperwash au Canada pour être mises de côté à titre de terres de réserve pour la Première Nation chippewa des pointes Kettle et Stony.

Réaliser des améliorations importantes sur le plan social et de la santé dans la vie des personnes autochtones

Le ministère a continué de s'employer à combler l'écart socioéconomique entre les Autochtones et le reste de la population en collaborant avec d'autres ministères à l'élaboration de politiques, de programmes et d'initiatives visant à satisfaire les besoins propres aux Autochtones et à leur fournir du soutien.

- Collaboration avec les ministères provinciaux, le gouvernement fédéral et les partenaires des Premières Nations pour coordonner la réponse à quatre défaillances d'infrastructures critiques et de catastrophes naturelles, deux déclarations d'urgence sociale, trois déclarations d'urgence pour des soutiens renforcés attribuables à la COVID-19, et deux demandes d'aide d'urgence par des communautés des Premières Nations en raison de crises sociales.

- Poursuite de la direction de la mise en œuvre du Programme de sensibilisation aux cultures autochtones pour la FPO fondé sur le programme de formation sur la sécurité culturelle autochtone San'yas.

    - Le programme s'attaque aux effets pervers de la colonisation et vise à fournir aux fonctionnaires une capacité et des connaissances accrues pour travailler avec les communautés et les dirigeants autochtones afin d'élaborer et de mettre en place des politiques, des programmes et des services.

    - À ce jour, environ 75 % des membres du personnel de la FPO ont été inscrits au programme.

- Collaboration avec les ministères concernant l'évaluation des retombées et possibilités pour les communautés et organismes autochtones dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de mesures législatives et de programmes dans un large éventail de domaines, notamment le développement économique, la mise en valeur des terres et des ressources, l'autoréglementation communautaire sur le tabac et le cannabis, la transformation générale du système de santé, la santé mentale et les dépendances, la réduction de la pauvreté, la protection de l'enfance, l'éducation, la sécurité alimentaire, l'aide sociale, l'emploi et le développement des compétences, le logement communautaire et avec services de soutien, les aînés et l'accessibilité, la planification de l'utilisation des terres, le patrimoine et la culture, la lutte contre le racisme, les services policiers et la justice.

- Collaboration avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) pour tenir compte des considérations autochtones et des initiatives particulières aux Autochtones dans la refonte de la Stratégie de réduction de la pauvreté.

- Soutien important aux ministères, en collaboration avec le MPG pour évaluer et examiner les répercussions des lois, des politiques et des engagements fédéraux sur les collectivités et les organismes autochtones de l'Ontario, notamment :

    - *Loi concernant les enfants, les jeunes, et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (projet de loi C-92);

    - Projet de loi C-15 du gouvernement fédéral, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et mesures fédérales pour mettre en œuvre la Déclaration;

    - Tables de discussions sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination menées par le gouvernement fédéral.

- Coordination de l'examen provincial du projet de loi C-15, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, et participation à un processus provincial territorial dirigé par le gouvernement fédéral sur l'élaboration du projet de loi.

- Collaboration avec les ministères responsables, notamment le MPG et le MSESC, et prestation de conseils techniques à l'appui de discussions sur l'autonomie gouvernementale.

- Travail avec l'ensemble des ministères et les partenaires autochtones pour continuer à donner suite aux recommandations de l'enquête sur le décès de sept jeunes autochtones (Seven Youth Inquest), et présentation du quatrième rapport d'étape annuel de l'Ontario au Bureau du coroner en chef. À ce jour, sur

les 61 recommandations adressées à la province, l'Ontario a donné suite à 33 d'entre elles, et 28 sont en cours de réalisation.
    - Collaboration avec plusieurs ministères, avec la Nation Nishnawbe Aski et avec le Canada pour mettre en place un processus de collaboration afin de mieux comprendre les obstacles à l'accès aux pièces d'identité émises par le gouvernement pour les personnes autochtones, en particulier dans les communautés éloignées et nordiques, et pour commencer à discuter des moyens possibles de relever ces défis.

- Achèvement de l'élaboration du guide et du matériel de formation du Programme visant les jeunes pour la sensibilisation au racisme envers les Autochtones. Le programme a été conçu par le NORDIK Institute de l'Université Algoma avec la contribution du cercle consultatif des jeunes Autochtones, comprenant une représentation de jeunes et d'aînés des Premières Nations et Inuits. Le programme mobilise des publics de jeunes non autochtones au moyen d'ateliers interactifs adaptés à l'âge et dirigés par de jeunes animateurs autochtones formés.

- Soutien à l'auto-isolement efficace dans les collectivités éloignées et du Nord des Premières Nations en permettant aux collectivités d'établir des ententes avec des installations privées ou publiques pour l'auto-isolement.

- Soutien au ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) dans le cadre de son travail continu sur la reconception des services de bien-être de l'enfance, y compris la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne pour les enfants et les jeunes autochtones (SOEJA) élaborée conjointement et l'approche du MSESC en matière de discussions et de négociations avec les partenaires autochtones sur la mise en œuvre de leurs propres systèmes de services à l'enfance et à la famille.

- Soutien à une planification adaptée sur le plan culturel dans le contexte de la pandémie de COVID-19 dans les communautés autochtones éloignées et du Nord grâce à l'élaboration de protocoles normalisés de formation et de sensibilisation des communautés et à la réponse aux besoins communautaires en ce qui a trait à l'accès aux aliments, à l'eau et aux équipements de protection individuelle (ÉPI) afin d'aider à réduire les risques de contracter la COVID-19.

- Soutien au ministère de la Santé pour participer à des réunions dirigées par le gouvernement fédéral sur la lutte contre le racisme autochtone dans les systèmes de soins de santé au Canada, avec des représentants du gouvernement, des dirigeants régionaux et locaux des Premières Nations, des organismes de gouvernance autochtones, des dirigeants autochtones et non autochtones d'établissements d'enseignement, d'ordres professionnels de la santé, d'organismes de réglementation et d'organismes d'accréditation.

- Animation de discussions avec le ministère de la Santé et les organismes autochtones sur la modernisation des soins à domicile et en milieu communautaire, et engagement sur les règlements en vertu du projet de loi 175, la *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire*.

S'acquitter des obligations juridiques de l'Ontario relativement aux traités, aux revendications territoriales, aux questions relatives aux terres et de l'obligation de consulter

Le ministère a continué de remplir les obligations juridiques non réglées du gouvernement de l'Ontario relativement aux revendications et aux différends territoriaux avec les Autochtones dans le but de conclure des règlements durables au moyen d'un processus de négociation sans litige.

- En 2020, l'Ontario et la Première Nation de Flying Post ont ratifié un règlement relatif aux droits fonciers de la Première Nation issus du Traité nº 9. Ce règlement vient résoudre un enjeu historique de manière à créer des possibilités de croissance économique pour la Première Nation et contribue à créer un climat stable pour les entreprises locales et d'autres intérêts.
- En 2020, une entente entre la Première Nation de Pays Plat, l'Ontario et le Canada concernant le transfert de terres à la Première Nation de Pays Plat a été intégralement ratifiée. La mise en œuvre de cette entente donnera lieu à l'ajout des terres à la réserve actuelle aux fins du développement communautaire et économique.
- En 2020, un accord de servitude entre la Première Nation ojibway de Wabigoon Lake, l'Ontario et le Canada a été intégralement ratifié. En conséquence, l'entente de 2012 relative à la revendication portant sur la submersion des terres de la Première Nation ojibway de Wabigoon Lake est maintenant intégralement mise en œuvre.
- En 2020, l'Ontario a amorcé des négociations avec la Première Nation de Wahnapitae afin de résoudre une revendication non réglée relative aux limites de la réserve.
- En 2020, l'Ontario a accepté de négocier la revendication non réglée relative aux limites de la réserve de Kiashke Zaaging Anishnaabek (Gull Bay).
- En 2020, l'Ontario a amorcé des négociations avec la Première Nation de Whitefish River afin de résoudre sa revendication non réglée relative aux limites de la réserve.
- Au début de 2021, l'Ontario a amorcé des négociations avec la Première Nation anichinabée de Sagamok afin de résoudre une revendication non réglée relative aux limites de la réserve.
- Coordination entre les ministères les mesures d'intervention prises par l'Ontario concernant les enjeux communautaires, notamment en facilitant le soutien aux

Premières Nations, en finançant un sommet régional d'urgence et en encourageant le gouvernement fédéral à participer activement à la mise en œuvre des recommandations du sommet.

- En 2020, poursuite de l'orientation générale sur les questions de consultation émergentes et en évolution, comprenant des conseils pratiques et judicieux pour améliorer la conformité et la coordination lorsque les ministères s'acquittent de leur obligation de consulter.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 (M$)
Approbations − COVID-19	**29,4**
Autres dépenses de fonctionnement	**229**
Immobilisations	**3,0**
Effectif * (au 31 mars 2021)	**146,5**

* Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère de l’Infrastructure

ISSN 0000-000 [pour les copies Internet seulement]

This document is also available in English.

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022 3

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 3

Vision du ministère 3

Intervention contre la COVID-19 4

Programmes du ministère 5

Intervention contre la COVID-19 (partie 2) 9

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022 10

Données financières détaillées 11

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère pour 2021-2022 (M$) 11

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit 12

Tableau des tendances historiques 13

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS 14

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 16

RAPPORT ANNUEL 17

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021 19

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

Le ministère de l'Infrastructure est résolu à renforcer au maximum l'infrastructure publique de la province et à maximiser le rendement des investissements en infrastructure de celle-ci au bénéfice de toute la population ontarienne. Qu'il s'agisse de construire de nouvelles infrastructures ou bien de réaliser des investissements clés pour rénover les écoles, hôpitaux, routes, ponts et installations pour le transport en commun ou l'infrastructure pour l'accès aux services à large bande, la province doit effectuer des investissements stratégiques efficaces à l'échelle du gouvernement en établissant des priorités en matière d'infrastructure et en saisissant les occasions existantes.

Le ministère a la responsabilité d'orienter stratégiquement les investissements en infrastructure en fonction de données probantes, ce qui suppose de gérer la mise en œuvre de la *Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité*, qui « a pour objet de mettre en place des mécanismes qui favorisent une planification stratégique à long terme de l'infrastructure s'appuyant sur des principes et des données probantes et soutenant la création d'emplois et les occasions de formation, la croissance économique et la protection de l'environnement et qui intègrent l'excellence de la conception dans cette planification. »

Le ministère dirige les efforts de la province visant à offrir l'accès aux services à large bande et cellulaires aux collectivités non desservies et mal desservies de l'Ontario. Ces efforts nécessitent de réaliser des investissements ainsi que de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral et le secteur des télécommunications pour trouver des manières novatrices de maximiser les programmes et actifs existants tout en éliminant les obstacles au déploiement de l'infrastructure à large bande et cellulaire.

Le ministère élabore et conçoit des politiques et des programmes d'infrastructure municipale et surveille leur mise en œuvre pour s'assurer de la conformité avec les politiques d'infrastructure à l'échelle de la province. Il gère également la relation du gouvernement avec le gouvernement fédéral et les administrations municipales afin de réaliser les bons investissements dans l'infrastructure. Le ministère négocie avec d'autres partenaires du gouvernement pour mettre en œuvre et administrer directement des programmes de financement qui appuient l'infrastructure locale à l'échelle de l'Ontario.

Le ministère agit également à titre de responsable de la planification de la gestion des actifs provinciaux et doit, pour ce faire, élaborer des outils et des analyses visant à assurer de manière continue le suivi des biens d'infrastructure ainsi que des investissements prévus à cet égard à l'échelle du gouvernement. Le Ministère est également responsable du règlement sur la planification de la gestion des biens municipaux.

Le Ministère assume une responsabilité législative à l'égard d'Infrastructure Ontario et, en partenariat avec le gouvernement fédéral et la Ville de Toronto, il est aussi responsable de la surveillance de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

Intervention contre la COVID-19

- La pandémie mondiale a exercé d'énormes pressions sur toutes les administrations, notamment sur nos partenaires municipaux. Le ministère reconnaît qu'il est nécessaire d'offrir aux municipalités un financement stable pour appuyer les projets d'infrastructures locales essentielles.

- Le 28 octobre 2020, la province a annoncé qu'elle offrira jusqu'à 1,05 milliard de dollars sous forme de financement fédéral-provincial combiné dans le cadre du volet Résilience à la COVID-19 pour des projets d'infrastructure. Ce financement fait partie du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada du gouvernement fédéral.

- Le volet Résilience à la COVID-19 offrira :
    - jusqu'à 700 millions de dollars pour des projets liés à l'éducation qui seront proposés et administrés par le ministère de l'Éducation;
    - un programme axé sur les allocations qui versera 250 millions de dollars aux municipalités pour les aider à répondre aux besoins essentiels en matière d'infrastructures locales, dont un montant minimal de 6,5 millions de dollars qui sera consacré à l'éducation autochtone et dans les réserves, par l'intermédiaire du ministère de l'Infrastructure et en collaboration avec les ministères de l'Éducation et des Affaires autochtones;
    - jusqu'à 100 millions de dollars pour des projets dans le secteur des soins de longue durée qui seront cernés et administrés par le ministère des Soins de longue durée.

- L'Ontario a présenté des projets relevant du volet Résilience à la COVID-19 au gouvernement fédéral et commence à recevoir des approbations de ce dernier.

- Pour 2021, les municipalités reçoivent le même montant du Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire (FOIC) qu'en 2020. Cette approche permet une stabilité et répond aux besoins des municipalités pendant la pandémie de COVID-19.

- Même si certaines municipalités ont été en mesure de réaliser des progrès considérables quant à leur plan de gestion des actifs, la province reconnaît que certaines municipalités sont aux prises avec des contraintes en matière de ressources qui rendent difficile le respect des échéances en raison de la COVID-19. Pour cette raison, les délais pour la phase 2 et tous les délais subséquents énoncés dans le Règlement de l'Ontario 588/17 ont été prolongés au moyen de la modification du Règlement de l'Ontario 193/21. Ce changement est en vigueur à compter du 15 mars 2021.

Programmes du ministère

Ci-après figurent les principales initiatives, de même que les principaux programmes et services dont se charge le ministère de l'Infrastructure.

Programme des politiques infrastructurelles

Le ministère gère la mise en œuvre de la *Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité*. Aux termes des règlements pris en application de cette loi, le ministère a la responsabilité d'élaborer le plan d'infrastructure de l'Ontario, notamment en recueillant et en évaluant des données sur les actifs existants de la province, en analysant les besoins futurs en matière d'infrastructure et en mettant au point une stratégie pour répondre à ces besoins.

La province se concentrera sur les projets d'infrastructure qui sont les plus avantageux pour la population de l'Ontario tout en s'assurant que ces projets sont réalisables d'un point de vue technique et commercial, qu'ils correspondent aux priorités du gouvernement et qu'ils offrent la plus grande rentabilité pour tout investissement de fonds publics.

Le ministère élabore et conçoit des politiques et des programmes d'infrastructure et surveille leur mise en œuvre pour s'assurer qu'ils sont conformes aux politiques globales de la province en matière d'infrastructure et harmonisés au règlement sur la planification de la gestion des biens municipaux. Les programmes actifs sont les suivants :

- Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire – Offre aux petites collectivités et aux collectivités rurales et du nord un financement annuel pour construire et réparer des infrastructures essentielles et appuie la planification de la gestion des biens municipaux.

- Outils et mesures de soutien pour la gestion des biens – Offrent un financement aux partenaires tiers qui travaillent avec les municipalités pour les aider à élaborer et à améliorer leurs plans de gestion des biens.

- Plan d'action pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire – En 2019, l'Ontario a publié le document *Passons à une vitesse supérieure : Plan d'action de l'Ontario pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire*, un engagement à offrir, au cours des cinq prochaines années, un accès aux services à large bande aux ménages et entreprises. Depuis sa publication, ce plan d'action a été élargi pour comprendre des investissements de près de 4 milliards de dollars pour l'infrastructure à large bande afin d'offrir à tous les Ontariens un service à large bande fiable d'ici 2025.

- Comme elle l'a annoncé dans son budget de 2021, la province investit quelque 200 millions de dollars pour financer l'infrastructure dans le cadre de projets stratégiques de grande envergure ainsi que celle des installations sportives grâce au nouveau Fonds pour les priorités stratégiques et l'infrastructure. Ce Fonds permettra à la province de répondre à certaines demandes qui n'ont pas pu être acceptées dans le volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) parce qu'il avait atteint son plafond de financement.

- Le Fonds pour les priorités stratégiques et l'infrastructure comporte deux volets. Le volet Priorités locales en matière d'infrastructure soutiendra les nouvelles installations multifonctionnelles utilisées pour des activités communautaires, culturelles et récréatives, et le volet Réaménagement de l'infrastructure sportive et communautaire fournit un financement pour soutenir la rénovation et la remise en état d'infrastructures sportives et communautaires. Le Fonds soutiendra également le secteur des sports et des loisirs, qui a été l'un des plus durement touchés par la pandémie de COVID-19.

En plus de ces programmes provinciaux, le ministère dirige la mise en œuvre du PIIC, un programme d'infrastructure à coûts partagés avec le gouvernement fédéral, ainsi que les négociations connexes.

Le PIIC comprend un financement fédéral et provincial pour l'Ontario pouvant atteindre 11,8 milliards de dollars dans 4 volets de financement :

  - Transport en commun : 8,3 milliards de dollars.
  - Infrastructures vertes : 2,8 milliards de dollars – conformément aux exigences fédérales, 45 % de ce financement doit être investi dans des projets de diminution des émissions de gaz à effet de serre.
  - Collectivités, culture et loisirs : 407 millions de dollars.
  - Collectivités rurales et nordiques : 250 millions de dollars.

- En octobre 2020, la province a annoncé le lancement du nouveau volet Résilience à la COVID-19 dans le cadre du PIIC, qui offre jusqu'à 1,05 milliard de dollars en financement fédéral et provincial. Ce volet a été créé pour répondre aux répercussions de la COVID-19 et comporte plus de souplesse, des critères d'admissibilité élargis pour les projets et des processus d'approbation accélérés.

- Le PIIC permettra de débloquer jusqu'à 30 milliards de dollars en investissements fédéraux, provinciaux et locaux combinés dans les collectivités jusqu'en 2027-2028.

- Le ministère se concentre sur la mise en œuvre de ce programme et n'accepte plus les demandes pour les cinq volets de financement établis. Il continue de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral et les collectivités locales pour mettre en œuvre des programmes de financement pour chacun des volets de financement. Aucun des volets de financement n'accepte de demandes à l'heure actuelle.

- L'Ontario continue de travailler avec le gouvernement fédéral pour superviser l'octroi de fonds à des bénéficiaires dans le cadre de programmes de financement des infrastructures établis, notamment le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun, le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées et le Nouveau Fonds Chantiers Canada. Outre la prolongation de projets particuliers, ces programmes de longue date sont en cours d'élimination progressive et les demandes associées à ceux-ci ne sont donc plus acceptées. Même si le ministère de l'Infrastructure supervise ces programmes, certains sont administrés par des ministères ou organismes partenaires (p. ex. Infrastructure Ontario, ministère des Transports, ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture).

Dans le cadre de ses responsabilités, le ministère supervise la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, soit Infrastructure Ontario, et ce, à l'appui de la mise en œuvre des politiques et des programmes correspondants du gouvernement. Le ministère élabore des politiques pour appuyer un large éventail de modèles de mise en œuvre qui sont utilisés par Infrastructure Ontario pour exécuter des projets d'infrastructure. Parmi ces modèles figurent ce que l'on appelle souvent un processus d'acquisition traditionnel ainsi que d'autres modèles qui comprennent davantage de responsabilités pour le secteur privé, que l'on appelle couramment des partenariats public-privé (PPP).
Le modèle de PPP est habituellement utilisé pour exécuter des projets d'infrastructure publique de grande envergure et complexes, puisqu'il permet d'exploiter les ressources et l'expertise du secteur privé pour réaliser les projets selon les délais, le budget et les spécifications prévus.

En partenariat avec le gouvernement fédéral et la Ville de Toronto, le ministère supervise également la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, qui a le mandat d'exécuter l'initiative des trois ordres de gouvernement visant à revitaliser et à transformer le secteur riverain de Toronto en y aménageant des quartiers, des parcs et des lieux publics durables, ainsi qu'en stimulant la croissance économique dans les secteurs de la création axée sur le savoir. La province, de concert avec le gouvernement fédéral et la

Ville de Toronto, a offert un financement de 1,25 milliard de dollars pour soutenir le projet de protection des terrains portuaires contre les inondations. Ce projet aidera à créer un quartier résilient en protégeant le secteur sud-est du centre-ville de Toronto contre les inondations et en offrant un rendement des investissements substantiel qui permettra de réaliser le potentiel du secteur en matière de développement résidentiel et commercial.

Recherche et planification en matière d'infrastructure

Le ministère recueille des données et effectue des analyses qui contribuent à la planification de l'infrastructure fondée sur des données probantes, ce qui lui permet de prendre des décisions éclairées en ce qui a trait aux investissements requis pour maintenir les niveaux de service à l'échelle de la province.

Par exemple, il offre une orientation aux autres ministères en ce qui concerne des méthodes de mesure de l'état des biens d'infrastructure de même que de l'information connexe dans le but de normaliser les pratiques provinciales de gestion des biens. Le ministère recueille ensuite les données ainsi produites pour les intégrer à ses modèles analytiques. D'ailleurs, le ministère a élaboré et tient à jour un modèle analytique pour prévoir les besoins en matière de renouvellement de l'infrastructure. Ce modèle a été amélioré en augmentant le nombre de biens dont il tient compte ainsi que le nombre de paramètres qui peuvent être modifiés pour concevoir différents scénarios.

De même, le ministère s'emploie à mettre au point et à maximiser les modèles existants qui facilitent l'établissement de prévisions sur les besoins quant à l'expansion de l'infrastructure, le tout en fonction de la capacité et de la demande en matière d'infrastructure. Par exemple, en 2020, le ministère a achevé la première phase d'un modèle d'expansion de l'infrastructure qui permet de prévoir les besoins en infrastructure en fonction de la croissance attendue de la demande. La première phase de ce modèle touche les secteurs de l'éducation, des soins de santé et de la justice.

Afin de satisfaire aux exigences de la *Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité* et d'éclairer la planification de l'infrastructure de manière plus générale, le ministère continue de collaborer avec d'autres ministères responsables d'immobilisations pour normaliser les données probantes afin de permettre la comparaison des besoins en matière d'infrastructure des différents secteurs. En outre, le ministère poursuit l'élaboration d'une série d'initiatives de recherche afin de bien comprendre la planification de l'infrastructure et d'élaborer des pratiques exemplaires en la matière, ainsi que d'appuyer l'amélioration des pratiques pangouvernementales dans des domaines connexes, comme la gestion des biens. Ces initiatives comprennent la collecte et l'analyse de données provenant de plans de gestion des biens municipaux afin d'accroître les connaissances du ministère sur les besoins en infrastructures municipales. Le ministère recueille également des données sur l'état des biens municipaux auprès d'autres sources, comme l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada.

Le ministère organise des discussions stratégiques et techniques entre les ministères ayant des responsabilités touchant la planification et l'exécution de projets d'immobilisations afin d'orienter les initiatives concernant les politiques infrastructurelles de façon collaborative à l'échelle du gouvernement.

Le ministère administre le cadre de soumission de propositions non sollicitées et le portail de réception pour l'acceptation des propositions relatives à l'infrastructure (notamment des propositions de lignes de transport en commun, de routes, d'établissements de soins de santé, de projets résidentiels et de production d'énergie). Le cadre offre une structure claire pour la réception et l'évaluation des propositions soumises par le public et les intervenants afin de mettre à profit les innovations du secteur privé, et il facilite la prise de décisions du gouvernement. Le cadre de soumission de propositions non sollicitées est une pratique de pointe à l'échelle mondiale qui permet au gouvernement de profiter au maximum de l'expertise du secteur privé pour élaborer des solutions d'infrastructure novatrices.

Intervention contre la COVID-19 (partie 2)

Avec l'appui de la société d'État du ministère de l'Infrastructure, Infrastructure Ontario, et d'autres ministères responsables d'immobilisations, le ministère de l'Infrastructure évalue les répercussions de la COVID-19 sur les projets d'infrastructure provinciaux. Notamment, le ministère travaille activement avec le gouvernement fédéral pour rendre ses programmes plus souples afin de faire face aux répercussions de la COVID-19.

À la suite de la fermeture des lieux de travail non essentiels, le ministère a répondu aux questions du public concernant les répercussions sur les activités de construction par l'intermédiaire de la Ligne Info-Entreprises pour mettre fin à la propagation. Le ministère a entamé une analyse des répercussions de la pandémie sur les projets d'infrastructures provinciaux pour conseiller le gouvernement au sujet de la crise de la COVID-19 et pour appuyer et relancer l'économie de l'Ontario.

Le ministère a pris des mesures immédiates pour s'adapter aux répercussions de la COVID-19, et il permet notamment aux bénéficiaires de financement de présenter des demandes de prolongation de projet dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées et du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun, qui sont des fonds fédéraux-provinciaux. Ces prolongations donnent aux bénéficiaires plus de temps pour engager des coûts dans le contexte de projets qui ont déjà été approuvés; le tout est en attente de l'approbation finale d'Infrastructure Canada.

Comme il a été mentionné précédemment, l'Ontario a prévu un financement fédéral-provincial combiné pouvant atteindre 1,05 milliard de dollars dans le cadre du nouveau volet Résilience à la COVID-19. Dans le cadre des efforts visant à répondre aux besoins urgents en matière d'infrastructure, le ministère a également travaillé avec Infrastructure Ontario et d'autres ministères ayant des responsabilités en matière d'immobilisations pour mettre à l'essai un modèle d'exécution rapide des projets d'infrastructure afin

d'accroître la capacité d'appoint dans les secteurs de la santé et des soins de longue durée.

Afin de profiter du nouveau volet, le gouvernement fédéral a exigé que les provinces et territoires réaffectent le financement octroyé aux autres volets du PIIC. Le ministère a réaffecté des fonds non engagés de l'un des quatre volets initiaux pour résoudre des problèmes importants découlant de la pandémie. Ce nouveau volet a permis de réaliser des investissements dans des types spécifiques de projets d'infrastructure qui ne faisaient pas partie de la portée de l'un des volets de financement initiaux du PIIC. Ces investissements aideront des secteurs clés comme l'éducation et les soins de longue durée ainsi que les collectivités à se remettre des répercussions économiques de la COVID-19 et appuieront les investissements dans les infrastructures locales prioritaires.

Programme d'administration du ministère

Dans le cadre du programme d'administration du ministère, on fournit des conseils stratégiques et des services de soutien qui aident le ministère à atteindre les objectifs du gouvernement et à respecter les priorités budgétaires de ce dernier.

De même, on offre au personnel des programmes opérationnels du ministère des Services généraux concernant, entre autres choses, les finances, les ressources humaines, la planification, les questions juridiques et les communications.

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022

- **Principales décisions approuvées pour 2021-2022**

    - Dépôt de la *Loi de 2021 soutenant l'expansion de la large bande et des infrastructures* en mars. Il s'agit d'une loi de transformation qui vise à réduire les obstacles au déploiement et à l'expansion de l'infrastructure à large bande en Ontario.

    - Comme l'Ontario l'a annoncé dans son budget de 2021, le budget du Plan d'action de l'Ontario pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire a été augmenté, passant de 315 millions de dollars à 3,8 milliards de dollars, ce qui permettra d'offrir à tous les Ontariens un accès aux services à large bande fiable d'ici la fin de 2025.

    - Comme elle l'a annoncé dans son budget de 2021, la province investit environ 200 millions de dollars pour offrir un financement des infrastructures pour de grands projets stratégiques et des installations sportives dans le cadre du Fonds pour les priorités stratégiques et l'infrastructure nouvellement établi.

- **Principaux problèmes et risques qui touchent l'exécution des programmes**
    - La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sans précédent, notamment des retards dans les dépenses prévues par les bénéficiaires des programmes de paiements de transfert comme le PIIC et d'autres programmes d'infrastructure fédéraux et provinciaux.

Données financières détaillées

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère pour 2021-2022 (M$)

Approbations – COVID-19 *	233,5
Autres – Fonctionnement	149,3
Autres – Immobilisations	1 116,7
TOTAL	**1 544,5**

* *233,5 M$ pour d'autres investissements dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire.*

Ontario

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
Tableau A1 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021 * $	Chiffres réels provisoires 2020-2021 * $	Chiffres réels 2019-2020 * $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Crédit 4001 Programme d'administration du ministère	5 532 800	(433 600)	(7,3)	5 966 400	5 143 327	6 378 942
Crédit 4003 Politiques et planification infrastructurelles	16 530 100	2 146 000	14,9	14 384 100	15 417 848	11 930 440
Total à voter – Charges de fonctionnement	**22 062 900**	**1 712 400**	**8,4**	**20 350 500**	**20 561 175**	**18 309 382**
Crédits législatifs	65 014	-	-	65 014	65 014	65 690
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**22 127 914**	**1 712 400**	**8,4**	**20 415 514**	**20 626 189**	**18 375 072**
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général						(1 262 480)
Redressement de consolidation et autres redressements – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	123 723 800	(2 885 700)	(2,3)	126 609 500	120 419 224	96 304 164
Redressement de consolidation et autres redressements – Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto	3 395 100	(2 655 600)	(43,9)	6 050 700	2 167 833	2 498 384
Redressement de consolidation – Conseils scolaires						(485 802)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**149 246 814**	**(3 828 900)**	**(2,5)**	**153 075 714**	**143 213 246**	**115 429 338**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Crédit 4001 Programme d'administration du ministère	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
Crédit 4003 Politiques et planification infrastructurelles	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**-**	**(2 000)**	**(100,0)**	**2 000**	**2 000**	**-**
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	**-**	**(2 000)**	**(100,0)**	**2 000**	**2 000**	**-**
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Crédit 4003 Politiques et planification infrastructurelles	1 373 808 900	666 868 200	94,3	706 940 700	542 116 180	285 607 442
Moins : Mandats spéciaux		-				
Total à voter – Charges d'immobilisations	**1 373 808 900**	**666 868 200**	**94,3**	**706 940 700**	**542 116 180**	**285 607 442**
Crédits législatifs	1 000	1 000		-	-	-
Total du ministère – Biens immobilisés	**1 373 809 900**	**666 869 200**	**94,3**	**706 940 700**	**542 116 180**	**285 607 442**
Redressement de consolidation et autres redressements – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	3 000 000	582 000	24,1	2 418 000	2 357 000	1 758 460
Redressement de consolidation et autres redressements – Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto	18 405 000	18 405 000		-	3 757 006	(38 813 400)
Redressement de consolidation – Conseils scolaires						(6 136 227)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**1 395 214 900**	**685 856 200**	**96,7**	**709 358 700**	**548 230 186**	**242 416 275**
BIENS IMMOBILISÉS						
Crédit 4003 Politiques et planification infrastructurelles	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	**1 000**	**-**	**-**	**1 000**	**1 000**	**-**
Total du ministère – Biens immobilisés	**1 000**	**-**	**-**	**1 000**	**1 000**	**-**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressements de consolidation et autres redressements (excluant les actifs)	**1 544 461 714**	**682 027 300**	**79,1**	**862 434 414**	**691 443 432**	**357 845 613**

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

Ontario

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019* $	Chiffres réels 2019-2020* $	Prévisions 2020-2021 $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressements de consolidation et autres redressements (excluant les actifs)	**512 321 881**	**357 845 613**	**862 434 414**	**1 544 461 714**
		-30 %	*141 %*	*79 %*

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour de plus amples renseignements, consultez les sites suivants :

https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses
https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures
https://budget.ontario.ca/fr/2021/index.html

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario [IO]) est une société de la Couronne créée en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*.

IO a pour mandat d'offrir un large éventail de conseils et de services, conformément à la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, pour soutenir les initiatives du gouvernement ontarien visant à moderniser l'infrastructure et les biens immobiliers publics et à en maximiser la valeur. IO s'acquitte de son mandat en jouant les rôles et en exécutant les activités ci-après, sous réserve de directives écrites du ministre, au besoin.

Gestion moderne des projets et de l'approvisionnement

- IO s'emploie à renouveler les hôpitaux, les palais de justice et les autres biens publics essentiels de la province. De manière à garantir un mode adéquat de propriété et de contrôle publics, IO utilise également les partenariats public-privé (PPP) afin de voir à la construction des éléments d'infrastructure essentiels, et ce, en respectant les budgets et les échéanciers.

Bailleur de fonds pour l'infrastructure

- Par l'intermédiaire de son programme de prêts, Infrastructure Ontario offre aux municipalités, aux universités et à d'autres entités publiques de l'Ontario un accès à des prêts à des taux abordables qui aident les bénéficiaires à construire et à renouveler l'infrastructure publique.

Conseiller en projets commerciaux

- IO tire également profit de partenariats avec le secteur privé et d'investissements de ce dernier pour produire des revenus, réduire le passif et les coûts et garantir la rentabilité des services et des investissements gouvernementaux.

(En million de dollars)	**Prévisions 2021-2022**	**Chiffres provisoires 2020-2021**	**Chiffres réels 2019-2020**
Revenus	9,2	5,30	21,4
Dépenses	126,7	122,8	98,1

Ontario

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto a été mise sur pied par le gouvernement fédéral, la Province de l'Ontario et la Ville de Toronto dans le but de superviser et de réaliser la revitalisation du secteur riverain de Toronto. La Société doit mettre en œuvre un plan permettant d'améliorer la valeur économique, sociale et culturelle de l'endroit et de créer un secteur riverain accessible et actif pour vivre, travailler et se détendre, le tout d'une façon responsable sur les plans financier et environnemental.

La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto élabore et met en œuvre une vision coordonnée et complète pour le secteur riverain, tout en invitant les intervenants des secteurs public et privé à prendre part aux efforts de revitalisation.

Le ministère de l'Infrastructure supervise la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, de concert avec le gouvernement fédéral et la Ville de Toronto.

(En million de dollars)	Prévisions 2021-22	Chiffres provisoires 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
Revenus	6,9	7,9	43,86
Dépenses	21,8	5,9	(36,3)

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

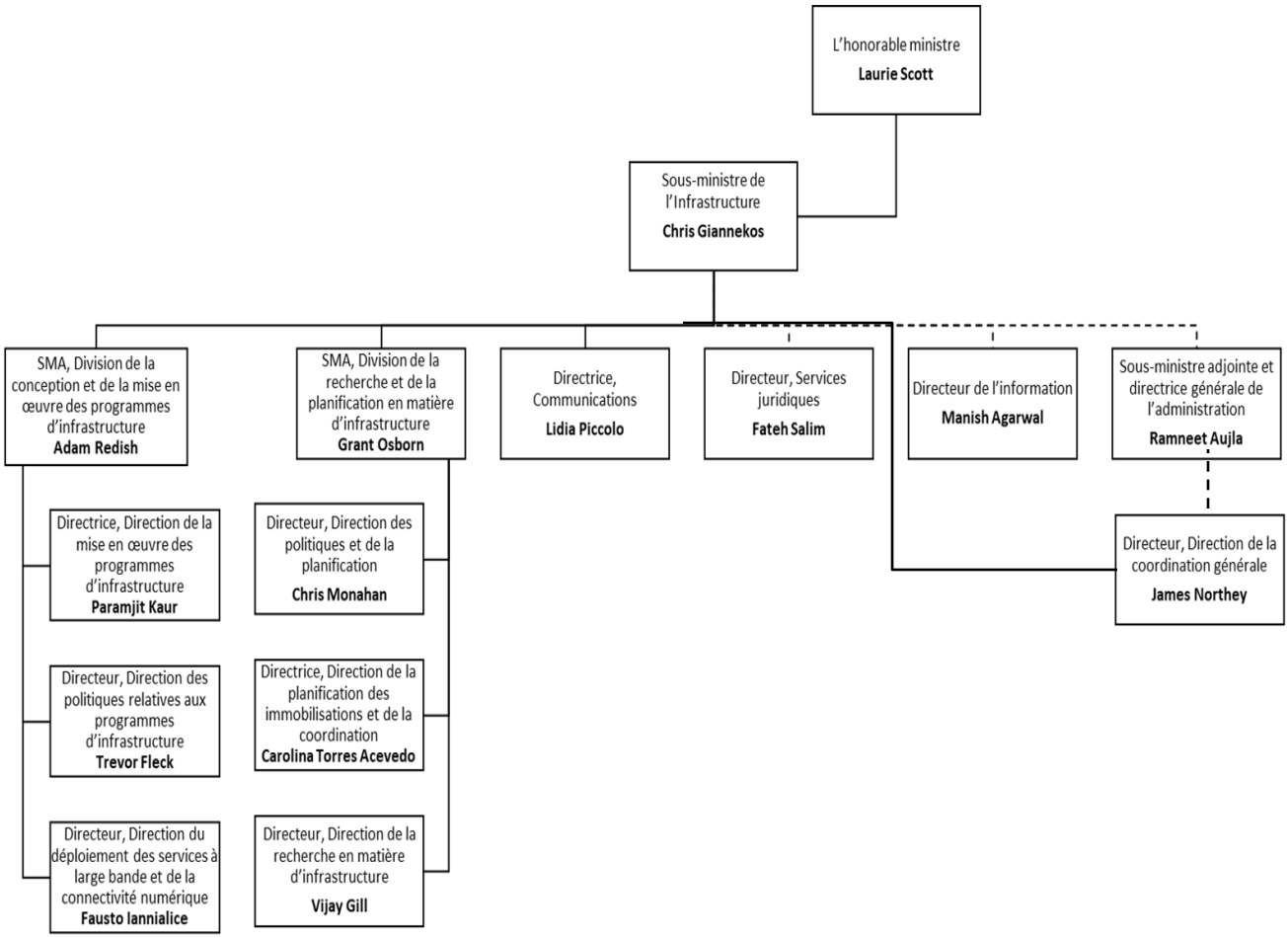

Ontario

RAPPORT ANNUEL

RÉSULTATS POUR 2020-2021

Le ministère de l'Infrastructure continue de définir et de mettre en œuvre des initiatives clés visant à appuyer les grandes priorités du gouvernement, notamment la construction d'infrastructures provinciales, la création d'emplois et la croissance économique. Ci-après figurent quelques-unes des réalisations du ministère en 2020-2021.

Politiques infrastructurelles

- Le ministère a négocié et lancé un nouveau programme fédéral-provincial pour offrir un financement de 1,05 milliard de dollars pour l'infrastructure de résilience à la COVID-19 dans le cadre du PIIC.

- Comme annoncé dans le budget de 2021 de l'Ontario, le Fonds pour les priorités stratégiques et l'infrastructure offrira un financement pour l'infrastructure aux grands projets stratégiques et aux installations sportives. Le Fonds soutiendra le secteur des sports et des loisirs, qui a été l'un des plus durement touchés par la pandémie de COVID-19.

- Dépôt de la *Loi de 2021 soutenant l'expansion de la large bande et des infrastructures* en mars. Il s'agit d'une loi de transformation qui vise à réduire les obstacles au déploiement et à l'expansion de l'infrastructure à large bande en Ontario. Comme l'Ontario l'a annoncé dans son budget de 2021, le budget du Plan d'action de l'Ontario pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire a été augmenté, passant de 315 millions de dollars à 3,8 milliards de dollars, ce qui permettra d'offrir à tous les Ontariens un accès aux services à large bande fiable d'ici la fin de 2025.

- Le 25 janvier 2021, la province a annoncé un investissement de 200 millions de dollars dans les municipalités dans le cadre du FOIC pour 2021, afin d'aider 424 collectivités à construire et à réparer des routes, des ponts et des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.

- Le ministère de l'Infrastructure continue de diriger le Comité directeur de la gestion des biens, un comité interministériel qui coordonne la normalisation, la collecte et l'utilisation de données sur la gestion des biens à l'échelle du gouvernement. Ces fonctions de coordination et de normalisation sont nécessaires pour s'assurer que la prise de décisions centralisée concernant la planification de l'infrastructure et les investissements dans celle-ci s'appuie sur des données et d'autres renseignements probants. En 2020-2021, le ministère a fourni de nouvelles orientations sur la mesure de l'état des biens et des cibles aux ministères responsables d'immobilisations, donnant ainsi suite à deux recommandations en matière de planification de l'infrastructure formulées par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario.

Surveillance des organismes

- L'Ontario a continué de respecter son engagement de fournir aux intervenants du marché des PPP des mises à jour quatre fois par année.

- Le 8 avril 2021, le gouvernement a publié sa plus récente Mise à jour du marché d'Infrastructure Ontario, qui comprend 41 projets, dont 27 projets se situent à l'étape de l'approvisionnement préalable et 14 à l'étape de l'approvisionnement actif; la valeur totale de ces contrats est estimée à 60 milliards de dollars.

- En date du 31 mars 2020, des 66 projets qui étaient essentiellement terminés depuis la mise en œuvre du programme de PPP d'Infrastructure Ontario, 95 % ont respecté le budget imparti et 67 % ont été achevés dans un délai d'un mois suivant l'échéance établie à la clôture de l'exercice.

- Infrastructure Ontario a supervisé avec succès le Programme de prêts, qui offre aux emprunteurs, qui sont des clients admissibles du secteur public, des prêts à long terme à un taux fixe et raisonnable. Depuis sa création, le Programme de prêts d'Infrastructure Ontario a approuvé des prêts d'une valeur de plus de 11 milliards de dollars pour plus de 3 200 projets représentant 447 collectivités et organisations.

- En 2020-2021, la province a également offert un financement à l'appui du projet de protection des terrains portuaires contre les inondations. Ce projet aidera à créer un quartier résilient en protégeant le secteur sud-est du centre-ville de Toronto contre les inondations et en offrant un rendement des investissements substantiel qui permettra de réaliser le potentiel du secteur en matière de développement résidentiel et commercial.

Recherche et planification en matière d'infrastructure

- À la suite de la fermeture des lieux de travail non essentiels, le ministère a offert du soutien en répondant à plus de 700 questions du public concernant les répercussions sur les activités de construction par l'intermédiaire de la Ligne Info-Entreprises pour mettre fin à la propagation.

- Le ministère gère le cadre de soumission de propositions non sollicitées pour cerner les propositions d'infrastructure novatrices présentées par des particuliers et des organisations. Depuis le lancement du cadre, le ministère a transmis plus de 30 propositions à des ministères partenaires afin qu'ils effectuent une évaluation initiale; plusieurs de ces propositions font maintenant l'objet d'une évaluation détaillée, et une autre a été approuvée dans le cadre du budget de 2020. Lors des évaluations détaillées, Infrastructure Ontario peut travailler avec le participant et les ministères touchés à l'élaboration et à l'évaluation de l'analyse de rentabilisation de la proposition. Cela permet au gouvernement de

bénéficier de conseils et d'options dans les démarches qu'il réalise afin de voir à ce que les propositions se traduisent par la valeur et les avantages voulus pour le public.

- Le ministère aide à améliorer la planification de la gestion des biens d'infrastructure dans l'ensemble du gouvernement en améliorant la qualité et la comparabilité des données sur les biens. Cela donnera au gouvernement davantage de données comparables sur les besoins en infrastructure provinciale des différents secteurs pour orienter les décisions en matière de dépenses dans les infrastructures publiques.

- En 2020, le ministère a mis à jour l'inventaire intégré des biens, lequel contient des données sur l'emplacement, la valeur, l'âge et l'état de nombreux biens provinciaux. Ainsi, le ministère met à jour l'inventaire annuellement et continue d'ajouter des données sur les biens, en plus d'accroître la quantité de biens figurant dans l'inventaire. L'objectif de l'inventaire est d'offrir au gouvernement un guichet unique où obtenir de l'information sur tous les biens dont il est directement propriétaire ou qu'il consolide dans ses états financiers, de même que sur d'autres biens pour lesquels il est un bailleur de fonds important. L'inventaire contient maintenant de l'information sur plus de 20 000 biens dont la valeur de remplacement est supérieure à 260 milliards de dollars. La tenue à jour de cette information représente une étape importante dans les efforts visant à répondre aux exigences de la *Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité*, et elle aide le gouvernement à adopter une approche de type portefeuille pour ses biens d'infrastructure.

- En mars 2021, le ministère a terminé la version mise à jour de sa déclaration sur les valeurs environnementales et l'a publiée dans le Registre environnemental de l'Ontario, conformément à la *Charte des droits environnementaux*.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021 *
Approbations – COVID-19	**Sans objet**
Autres – Fonctionnement	**143,2**
Autres – Immobilisations	**548,2**
Effectif ** (au 31 mars 2021)	**151**

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021

** Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences

This document is also available in English.

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 2

Vision du ministère 2

Programmes du ministère 3

Activités prévues et poursuite de l'intervention contre la COVID-19 en 2021-2022 4

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022 5

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$) 12

Données financières détaillées 13

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit 13

Tendances historiques 14

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS 15

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 19

ANNEXE 20

RAPPORT ANNUEL 20

Intervention contre la COVID-19 en 2020-2021 20

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 35

LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTÈRE EN 2020-2021 36

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

Le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (MTFDC) dirige les efforts de l'Ontario visant à faire de la province le meilleur endroit en Amérique du Nord où recruter, former, maintenir en poste, protéger et récompenser la main-d'œuvre dans le cadre des emplois d'aujourd'hui et de demain. Le travail du ministère à cet égard permet de créer des marchés du travail dynamiques et équitables, des lieux de travail sûrs ainsi qu'une réglementation liée au travail et à l'emploi harmonieuse et concurrentielle. Le ministère a la responsabilité d'appuyer les gens de l'Ontario dans tous les aspects et à toutes les étapes du processus d'emploi :

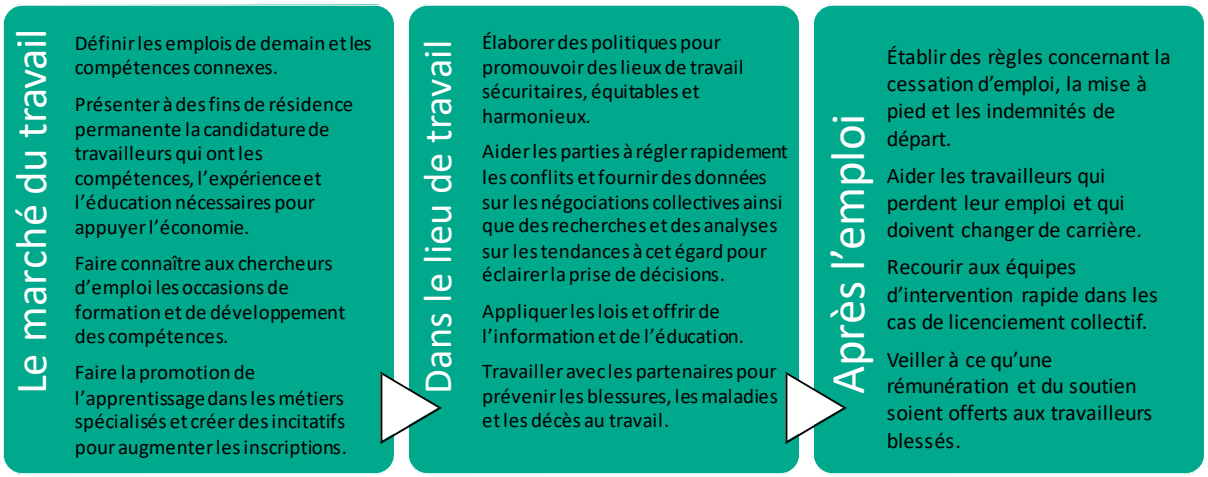

Le MTFDC soutient diverses priorités gouvernementales clés pour la protection de l'économie de l'Ontario, telles que les suivantes :

- mettre en place une économie concurrentielle qui crée de bons emplois et attire les investissements;
- assurer la sécurité des travailleurs de l'Ontario;
- veiller à ce que les milieux de travail soient équitables et stables, et à ce qu'ils permettent d'accroître la productivité;
- veiller à ce que les secteurs de l'emploi et de la formation soient efficaces et répondent aux besoins du marché du travail de l'Ontario;
- rendre le système d'apprentissage et des métiers spécialisés de l'Ontario davantage axé sur le client, plus souple et plus facile d'accès;

- transformer et intégrer les services d'emploi de l'Ontario pour aider les personnes à la recherche d'un emploi, y compris les bénéficiaires de l'aide sociale, à décrocher et à conserver de bons emplois;
- présenter la candidature d'immigrants qualifiés à des fins de résidence permanente pour aider à remédier aux lacunes sur le marché du travail de l'Ontario et favoriser la croissance de l'économie de la province;
- aider les nouveaux arrivants en leur offrant des services d'établissement et des programmes de formation linguistique pour leur donner les outils nécessaires à la réussite économique dans la province.

À ce titre, le MTFDC est appelé à jouer un rôle essentiel dans la reprise économique de l'Ontario et dans le retour au travail sécuritaire des personnes après la pandémie de COVID-19. Dans son intervention contre la pandémie, le ministère continuera de mettre l'accent sur l'amélioration et la redéfinition des priorités des programmes existants et vise à s'assurer que ces derniers sont en mesure de satisfaire aux exigences en évolution dans cette situation sans précédent.

Programmes du ministère

Le MTFDC contribue à la réalisation des priorités du gouvernement par la prestation de services publics dans cinq principaux secteurs de compétence :

- l'emploi en Ontario
- la santé et la sécurité au travail;
- les normes d'emploi;
- les relations de travail.
- les talents étrangers et formation linguistique pour adultes

Le programme **Emploi Ontario (EO)** vise à éliminer les lacunes touchant le marché du travail et les compétences ainsi qu'à améliorer les possibilités d'emploi pour l'ensemble de la population ontarienne. Il y parvient grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une série de politiques et de programmes liés aux services d'emploi, au perfectionnement de la main-d'œuvre, au maintien en poste des gens de talent, à l'accès à une main-d'œuvre hautement qualifiée, à l'apprentissage, à la formation et au perfectionnement des compétences efficaces ainsi qu'à la recherche et à la planification relatives au marché du travail.

Le **programme de santé et sécurité au travail (SST)** a pour objectif de prévenir les décès, les maladies et les blessures dans les lieux de travail de l'Ontario. Le programme de SST compte deux principaux volets : l'application de la loi dans le domaine de la SST et la prévention en matière de SST.

Les activités d'application de la loi dans le domaine de la SST visent à garantir la conformité avec la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) et ses règlements, plus particulièrement dans les lieux de travail à risque élevé. Les activités de

prévention en matière de SST sont réalisées de concert avec d'autres partenaires du système tels que la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) et les associations de santé et de sécurité (ASS). Grâce à ces activités liées à la SST, le ministère assure la stabilité des entreprises en créant des milieux de travail sûrs et sains.

Le **Programme des normes d'emploi** contribue à créer des milieux de travail équitables et à mettre tous les employeurs sur un pied d'égalité; ainsi, il permet de renforcer le milieu des affaires afin de le rendre propice à la concurrence, ce qui favorise la création d'emplois et attire les investissements en Ontario.

Le **programme des relations de travail** appuie l'établissement d'un climat de relations de travail stable et constructif ainsi que de relations productives dans les milieux de travail de l'Ontario en facilitant les relations de travail efficaces et le règlement des conflits et en fournissant aux parties aux négociations des renseignements, des études et des analyses sur les négociations collectives. Le rôle du ministère demeure neutre en ce qui a trait aux syndicats et aux employeurs.

Le **programme relatif aux talents étrangers et à la formation linguistique pour adultes** présente, à des fins de résidence permanente, la candidature de travailleurs et d'étudiants étrangers et d'autres personnes ayant suivi la formation et possédant les compétences et l'expérience dont l'économie de l'Ontario a besoin. Ce programme offre également des services d'établissement aux nouveaux arrivants, notamment de la formation linguistique, pour les aider à acquérir les compétences en langue officielle dont ils ont besoin pour s'intégrer dans la province et contribuer au marché du travail.

Activités prévues et poursuite de l'intervention contre la COVID-19 en 2021-2022

Le ministère continuera de réagir aux répercussions de la COVID-19 par l'intermédiaire de diverses initiatives qui sont prévues pour l'exercice à venir. Il continuera de se concentrer sur la protection des travailleurs et de l'économie de l'Ontario.

- Le ministère continuera d'appuyer la relance économique de la province par l'intermédiaire d'Emploi Ontario en se concentrant sur l'exécution du Fonds pour le développement des compétences, l'expansion des programmes d'emploi et de formation existants, les appels de demande d'idées novatrices lancés aux intervenants clés (y compris les employeurs et les chercheurs d'emploi) et l'amélioration des modes de prestation des services numériques pour les métiers spécialisés et l'apprentissage. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page 22.

- Pour placer l'Ontario parmi les meilleures administrations grâce à une main-d'œuvre et un bassin de gens talentueux de classe mondiale, le gouvernement a formé le Comité consultatif ontarien de la relance du marché

du travail, lequel est dirigé par des spécialistes de la main-d'œuvre et de l'industrie. Son mandat sera axé sur la relance économique, le renforcement de la compétitivité de l'Ontario et le soutien des travailleurs.

- Afin d'appuyer davantage la relance économique, le ministère dirigera, en 2021-2022, la création d'un plan d'action pour le développement de la main-d'œuvre qui servira de feuille de route dans les démarches dont l'objet est de voir à ce que les travailleurs de l'Ontario possèdent les compétences nécessaires pour trouver de bons emplois de qualité dans une économie changeante. Le ministère, dans une optique de relance économique, examinera ses programmes actuels de formation et de développement de la main-d'œuvre pour appuyer les collectivités, les chercheurs d'emploi, les travailleurs, les entreprises et les industries essentielles de l'Ontario.

- Les petites entreprises ont été touchées de façon disproportionnée par la pandémie de COVID-19, et elles ont généralement moins de ressources et de soutien pour améliorer la santé et la sécurité dans le lieu de travail. Le ministère offrira une formation gratuite sur la santé et la sécurité au travail aux représentants en santé et en sécurité de quelque 60 000 petites entreprises en investissant 3,5 millions de dollars par année sur une période de trois ans; cette formation sera axée sur la diminution des taux de blessure et l'amélioration de la sensibilisation à la santé et à la sécurité ainsi que des pratiques à cet égard dans les petites entreprises.

- Le ministère renouvellera la Stratégie ontarienne pour la santé et la sécurité au travail pour 2021 à 2026 afin d'améliorer la santé et la sécurité dans les lieux de travail, de prévenir les blessures, les maladies et les décès en milieu de travail à moyen et à long terme et d'aider les lieux de travail à lutter contre la COVID-19 à court terme. Grâce à la Stratégie, le système de la santé et de la sécurité au travail passera à un modèle s'appuyant sur les données probantes et axé sur les risques dans le cadre duquel les initiatives de prévention seront orientées vers les résultats, tout particulièrement les résultats mesurables à des fins d'amélioration continue.

- Le ministère est en voie d'élaborer un outil en ligne de création de plans de sécurité relatifs à la COVID-19 pour permettre aux petites entreprises de mettre au point des plans de sécurité personnalisés qui les aideront à respecter les exigences en matière de santé publique et de santé au travail.

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022

Emploi Ontario

L'objectif d'EO est de faire en sorte que les personnes à la recherche d'un emploi puissent saisir les occasions de décrocher et de conserver un bon emploi, que les

employeurs puissent embaucher les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin et que la province dispose des meilleurs services d'emploi possible. EO prévoit atteindre cet objectif en permettant à un plus grand nombre de personnes d'acquérir des compétences précieuses grâce à l'apprentissage et en transformant les services d'emploi et de formation afin d'ouvrir des débouchés pour les personnes à la recherche d'un emploi sur le marché du travail.

Les principales activités et domaines d'intérêt d'EO sont les suivants :

1. **Le soutien à l'apprentissage et aux métiers spécialisés**, qui consiste en une combinaison de formations en classe et en milieu de travail pour les personnes qui souhaitent exercer un métier spécialisé. Les possibilités d'apprentissage aident les entreprises à exploiter de nouveaux talents tout en permettant aux travailleurs d'acquérir les compétences pratiques et les qualifications utiles à l'économie dans le présent et dans l'avenir. Pour réaliser sa vision d'un système d'apprentissage et des métiers spécialisés souple et axé sur le client, le ministère continuera :

    - de moderniser les mécanismes liés aux métiers spécialisés dans la province en créant un nouveau modèle de prestation de services qui remplacera l'Ordre des métiers de l'Ontario. Grâce à ce nouveau modèle, l'Ontario pourra mieux appuyer les gens de métier qualifiés de demain et les entreprises qui auront besoin d'eux;

    - de faire la promotion de l'apprentissage et des métiers spécialisés comme des carrières de premier choix très en vue et souhaitables dans les écoles primaires et secondaires. Pour ce faire, le ministère effectuera de la sensibilisation au sujet des occasions de pratiquer des métiers spécialisés dans la province, et il investira dans le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario, le Programme de préapprentissage et Compétences Canada – Ontario. En outre, l'Ontario a nommé trois conseillers en questions relatives aux jeunes qui continueront d'intervenir auprès des jeunes, des éducateurs, des entreprises, des parents et d'autres partenaires clés pour discuter des manières de réduire la stigmatisation et pour faire des métiers spécialisés un premier choix viable pour les jeunes;

    - d'augmenter le soutien offert au programme de Majeure Haute Spécialisation pour permettre aux élèves de 11e et de 12e année d'acquérir des compétences en emploi et d'explorer les possibilités d'emploi dans les métiers spécialisés;

    - de simplifier le système et d'éliminer les obstacles pour les apprentis qui entreprennent leur carrière et progressent dans celle-ci (réduction du fardeau administratif) en investissant dans la Prestation pour la formation en apprentissage, la Subvention pour l'apprentissage et la nouvelle Subvention ontarienne pour les outils, et en modernisant la prestation de services par voie numérique pour les métiers spécialisés et l'apprentissage en offrant un accès sécurisé et convivial à l'information et aux services en ligne;

- de travailler avec l'industrie sur la planification de l'effectif afin de s'assurer que l'Ontario possède la main-d'œuvre qualifiée dont il a besoin pour réaliser ses projets d'infrastructure prioritaires;
- d'aider les agents responsables de la formation à offrir de la formation de grande qualité au moyen d'équipement moderne;
- d'inviter davantage d'employeurs à participer au système d'apprentissage en offrant des incitatifs financiers.

2. **Le système d'emploi et de formation de l'Ontario** aide les gens à décrocher et à conserver des emplois à temps plein. Le système EO est formé d'intervenants du réseau communautaire ontarien, à savoir des fournisseurs de services d'emploi, des fournisseurs de services d'alphabétisation, des collèges publics, des bureaux offrant directement des services d'apprentissage et des agents responsables de la formation. Le ministère s'est engagé à améliorer en permanence la manière dont les services d'emploi sont fournis.

L'Ontario reconnaît l'importance des services numériques et cherche à moderniser son approche en matière de formation et de développement des compétences, en particulier pendant la pandémie de COVID-19, alors que les interactions en personne sont limitées. Le ministère transformera la manière dont il offre des services d'emploi en passant à un nouveau modèle intégré de prestation de services qui est axé sur les résultats. Le gouvernement investit dans une suite nouvelle et moderne de services numériques qui s'ajouteront aux services en personne offerts par EO.

La stratégie numérique pour les services d'emploi aidera les chercheurs d'emploi à obtenir l'information, les outils et les services requis, et les employeurs, à trouver plus facilement les gens talentueux dont ils ont besoin. Le système EO est financé en partie par l'intermédiaire de deux ententes de transfert conclues avec le gouvernement fédéral : l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail et l'Entente sur le développement de la main-d'œuvre. Dans le cadre du travail continu qu'elle réalise pour soutenir l'établissement de systèmes efficaces de formation professionnelle et de perfectionnement de la main-d'œuvre, la province continuera à plaider pour une plus grande souplesse concernant les sommes allouées et l'utilisation du financement en vertu de ces ententes. Cela permettra d'optimiser la capacité de la province à fournir les services essentiels d'EO et favorisera un rétablissement rapide de l'économie dans la foulée des conséquences de la pandémie de la COVID-19.

Santé et sécurité au travail

Le programme de SST du MTFDC a pour but de prévenir les accidents mortels, les blessures et les maladies au travail. Le programme de SST est fondé sur la LSST et ses règlements, qui établissent les droits et devoirs de toutes les parties dans les

milieux de travail. La LSST exige le respect de normes minimales pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs de la province. Ce programme prévoit également des activités telles que l'élaboration de politiques, la réforme législative et réglementaire, l'établissement de normes de santé et de sécurité, la gestion de l'information et des connaissances, la gestion et l'évaluation du rendement, la formation ainsi que la sensibilisation du public. Le programme de SST offre ses services dans le cadre de deux principaux volets : l'application de la loi dans le domaine de la SST et la prévention en matière de SST.

Prévention en matière de santé et de sécurité au travail

La stratégie de SST intégrée, de portée provinciale, oriente les activités de prévention du MTFDC. Un élément clé de la mise en œuvre de cette stratégie est le partenariat établi par le MTFDC avec les ASS. Le MTFDC finance et supervise les ASS qui offrent des formations, des conseils, des produits, le Programme de sauvetage minier et des services cliniques spécialisés en matière de SST. En outre, le programme de prévention finance et supervise des centres de recherche spécialisés qui renforcent le système de SST en améliorant la prestation des services et des produits de SST.

De multiples activités de formation et de sensibilisation en matière de SST ainsi que des examens connexes sont prévus pour l'exercice 2021-2022, notamment une formation sur le travail en hauteur et la formation à l'agrément des membres des comités mixtes de santé et de sécurité au travail.

Application de la loi dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Les activités d'application de la loi dans le domaine de la SST visent à garantir la conformité avec la LSST et ses règlements, plus particulièrement dans les lieux de travail à risque élevé, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de maladies survenant dans les lieux de travail, ainsi que pour faire la promotion des lieux de travail sécuritaires et sains dans l'ensemble de la province. La stratégie du ministère pour faire respecter la LSST repose sur trois piliers :

1) L'**application fondamentale de la loi** par l'entremise des inspecteurs de la SST du ministère, qui ont des pouvoirs étendus pour veiller à l'application de la LSST.

2) Le **soutien de la conformité** au moyen de la diffusion de renseignements, de ressources et d'outils pour aider les lieux de travail à respecter les exigences législatives.

3) Un partenariat dans le cadre duquel le ministère continue de tirer parti des relations solides qu'il entretient au sein du système de SST de l'Ontario, notamment avec la WSIB, les associations de santé et de sécurité et l'Institut de recherche sur le travail et la santé, et ce, pour améliorer ses démarches d'application de la loi.

Normes d’emploi

Le MTFDC joue un rôle vital pour ce qui est de faire connaître les normes d’emploi, notamment en ce qui a trait au salaire minimum, aux heures de travail et aux jours fériés, au moyen du Programme des normes d’emploi. Ce programme contribue à la mise sur pied et au maintien de milieux de travail justes et équitables qui favorisent un milieu des affaires concurrentiel et une situation équitable pour tous les employeurs.

Le personnel du Programme des normes d’emploi veille à l’application de la *Loi de 2000 sur les normes d’emploi* et de ses règlements, ainsi que de la *Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l’emploi* et de la *Loi de 2015 sur la protection des enfants artistes*. Les activités d’application de la loi sont exécutées par le personnel des bureaux locaux régionaux et par les agents des normes d’emploi, qui mènent des enquêtes sur les plaintes en vertu de ces lois.

Le Programme des normes d’emploi assure également une fonction de recherche, d’analyse et d’élaboration de politiques stratégiques et opérationnelles qui permet de veiller à ce que le cadre des normes d’emploi (législatif et réglementaire) s’harmonise avec les engagements du gouvernement. L’élaboration de politiques et la planification du Programme pour 2021-2022 continueront d’être influencées par la pandémie de COVID-19. Par exemple, les efforts en matière de politiques seront axés sur la relance économique, tandis que le personnel du Programme dirige le comité consultatif de l’Ontario sur la main-d’œuvre. Le personnel du Programme continuera également de surveiller le nombre de réclamations et réorientera ses efforts, selon les besoins, en plus d’offrir de la formation aux employés et aux employeurs pour aider les lieux de travail à s’adapter à « la nouvelle normalité ».

Relations de travail

Des relations de travail stables sont la pierre angulaire de la prospérité économique. Le programme des relations de travail a pour objectif de créer un climat propice à des relations de travail stables et aux rapports harmonieux nécessaires pour favoriser l’établissement, en Ontario, de milieux de travail dynamiques qui se prêtent au soutien et à la productivité. Dans le cadre du programme des relations de travail, on offre des services à la fonction publique de l’Ontario, au secteur parapublic et au secteur privé; de même, le programme se veut la principale source impartiale de renseignements, de politiques et de recherches dans le domaine des relations de travail en Ontario. Par l’intermédiaire du programme des relations de travail, le MTFDC administre et soutient la législation clé, notamment la *Loi de 1995 sur les relations de travail* (LRT).

En 2021-2022, les services touchant les relations de travail seront offerts par l’intermédiaire de services clés, notamment les suivants :

Les **Services de médiation** facilitent et surveillent les processus de négociation collective dans la province et aident les employeurs et les syndicats à régler les questions en suspens au moyen de la conciliation et de la médiation.

Les **Services d'arbitrage** facilitent et surveillent le processus d'arbitrage, nomment des personnes expérimentées et acceptables pour jouer le rôle d'arbitres et de candidats pour les dossiers d'arbitrage, et répertorient les décisions arbitrales afin de les rendre publiques.

Le **Bureau d'information sur les relations de travail/Administration relative aux négociations collectives** sert de centre de collecte et d'analyse de données pour toutes les conventions collectives des secteurs public et privé de l'Ontario et fournit des solutions numériques pour aider les entreprises et la population ontarienne à obtenir des renseignements neutres sur les négociations collectives.

De même, le programme des relations de travail comprend une fonction d'élaboration de politiques, qui assure la gestion de l'élaboration de lois, de règlements et de politiques en matière de relations de travail en Ontario. Cela comprend la prestation de conseils, le soutien de l'élaboration de politiques interministérielles et intergouvernementales, ainsi que la tenue de consultations auprès des intervenants.

Programme relatif aux talents étrangers et à la formation linguistique pour adultes

Le ministère est en voie de regrouper les politiques et les programmes d'immigration provinciaux au sein d'une même entité, ce qui permettra au gouvernement de mieux coordonner ses priorités en matière d'immigration, notamment de maximiser les avantages de l'immigration de personnes qualifiées pour l'économie.

Par l'intermédiaire du **Programme de formation linguistique pour adultes**, on offre de la formation en anglais et en français langue seconde aux immigrants pour les aider à apprendre les langues officielles. Le programme aide les nouveaux arrivants en leur donnant de l'information, en les aiguillant et en leur expliquant comment se retrouver parmi les services offerts pour faciliter leur établissement en Ontario sur les plans social et économique.

Par l'intermédiaire du **Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI)**, le ministère remplit son mandat de créer un marché du travail dynamique. Le POCI est offert en partenariat avec le gouvernement du Canada par l'entremise d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Le personnel du POCI reconnaît et désigne les candidats à la résidence permanente au Canada qui ont les compétences et l'expérience dont l'économie ontarienne a besoin. Ces candidats comprennent des entrepreneurs étrangers qui ont montré un engagement à établir ou à acheter et à faire croître des entreprises durables dans des collectivités de l'ensemble de la

province. Le gouvernement du Canada prend la décision finale en ce qui a trait à toutes les demandes de résidence permanente.

Plan d’action contre le racisme

À compter de 2021-2022, le ministère dirigera le Plan d’action contre le racisme, un engagement pris dans le cadre de la Politique de la fonction publique de l’Ontario pour la lutte contre le racisme visant à cerner et à éliminer les obstacles relevant du racisme systémique qui se trouvent dans les politiques, processus et pratiques et qui mènent à des disparités raciales dans le cycle d’emploi. Le ministère réalisera des initiatives de transformation et de gestion du changement au moyen de la planification, de l’élaboration, de l’évaluation et de la mise en œuvre de cadres de programme axés sur les changements systémiques et la lutte contre le racisme.

Répartition des dépenses de fonctionnement de base du ministère 2021 (2 077,9 M$)*

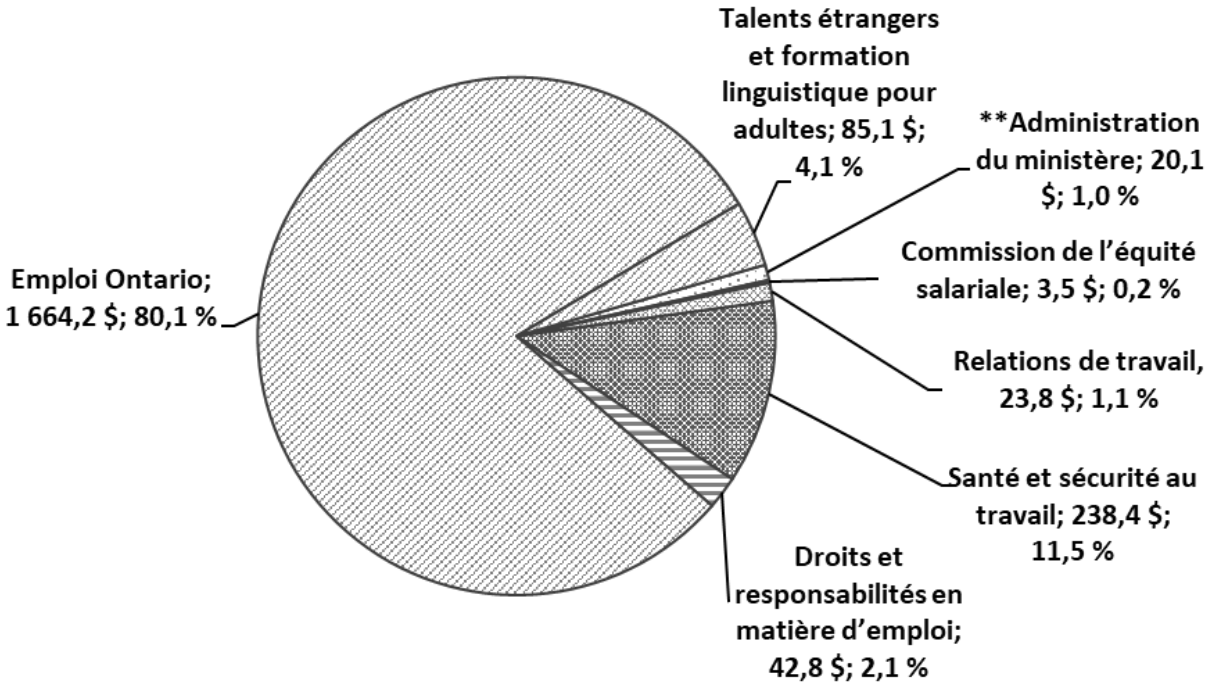

*Comprend les crédits législatifs et les charges de fonctionnement redressées.
**Comprend les postes suivants : Bureau principal (13,2 %); Services financiers et administratifs (11,7 %); Services généraux (6,6 %); Direction de la gestion stratégique des ressources humaines (8,2 %); Services de communication (16,5 %); Services juridiques (42,0 %); Systèmes informatiques (1,5 %).

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)

Approbations – COVID-19	392,5 $
Autres – Fonctionnement	1 324,1 $
Autres – Immobilisations	4,7 $
TOTAL	**1 721,3 $**

*Sans les consolidations et redressements.

Ontario

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021 $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020 $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	20 010 500	123 100	0,6	19 887 400	19 767 200	23 181 305
Commission de l'équité salariale	3 466 200	(6 500)	(0,2)	3 472 700	3 472 700	2 887 418
Relations de travail	23 830 700	805 400	3,5	23 025 300	22 981 500	24 254 776
Santé et sécurité au travail	238 428 000	19 463 700	8,9	218 964 300	225 785 100	201 828 761
Droits et responsabilités en matière d'emploi	42 799 200	(3 109 400)	(6,8)	45 908 600	45 018 700	39 663 193
Emploi Ontario	1 657 669 200	394 193 300	31,2	1 263 475 900	1 736 649 700	1 172 361 913
Talents étrangers et formation linguistique pour adultes	85 102 100	1 456 800	1,7	83 645 300	83 645 300	95 561 519
Moins : Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	**2 071 305 900**	**412 926 400**	**24,9**	**1 658 379 500**	**2 137 320 200**	**1 559 738 885**
Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Crédits législatifs	6 565 014	-	-	6 565 014	6 565 014	9 481 115
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**2 077 870 914**	**412 926 400**	**24,8**	**1 664 944 514**	**2 143 885 214**	**1 569 220 000**
Redressement de consolidation et autres redressements	(361 262 700)	(2 048 900)		(359 213 800)	(358 280 100)	(379 010 566)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**1 716 608 214**	**410 877 500**	**31,5**	**1 305 730 714**	**1 785 605 114**	**1 190 209 434**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	-	**(1 000)**	**(100,0)**	1 000	1 000	-
Emploi Ontario	-	**(2 000 000)**	**(100,0)**	2 000 000	2 000 000	533 320
Talents étrangers et formation linguistique pour adultes	1 000	**1 000**		-	-	-
Total, y compris mandats spéciaux	1 000	**(2 000 000)**	**(100,0)**	2 001 000	2 001 000	533 320
Moins : Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**1 000**	**(2 000 000)**	**(100,0)**	**2 001 000**	**2 001 000**	**533 320**
Mandats spéciaux		-		-	-	-
Total – Actifs de fonctionnement	**1 000**	**(2 000 000)**	**(100)**	**2 001 000**	**2 001 000**	**533 320**
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Santé et sécurité au travail	3 319 000	(302 000)	(8,3)	3 621 000	793 000	394 000
Droits et responsabilités en matière d'emploi	1 000	-	-	1 000	1 000	124 215
Emploi Ontario	15 498 500	1 497 500	10,7	14 001 000	14 001 000	13 970 621
Moins : Mandats spéciaux		-				
Total à voter – Charges d'immobilisations	**18 819 500**	**1 195 500**	**6,8**	**17 624 000**	**14 796 000**	**14 488 836**
Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Crédits législatifs	1 201 700	(398 500)	(24,9)	1 600 200	1 600 200	1 650 660
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**20 021 200**	**797 000**	**4,1**	**19 224 200**	**16 396 200**	**16 139 496**
Redressement de consolidation et autres redressements	(15 351 200)	(3 055 000)		(12 296 200)	(12 296 200)	(12 124 191)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**4 670 000**	**(2 258 000)**	**(32,6)**	**6 928 000**	**4 100 000**	**4 015 305**
BIENS IMMOBILISÉS						
Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Santé et sécurité au travail	213 000	212 000	21 200,0	1 000	1 597 600	2 011 933
Droits et responsabilités en matière d'emploi	-	(499 000)	(100,0)	499 000	499 000	2 857 984
Emploi Ontario	3 243 900	3 242 900	324 290,0	1 000	1 000	-
Moins : Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter – Biens immobilisés	**3 457 900**	**2 955 900**	**588,8**	**502 000**	**2 098 600**	**4 869 917**
Mandats spéciaux		-		-	-	-
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total du ministère – Biens immobilisés	**3 457 900**	**2 955 900**	**588,8**	**502 000**	**2 098 600**	**4 869 917**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**1 721 278 214**	**408 619 500**	**31,1**	**1 312 658 714**	**1 789 705 114**	**1 194 224 739**

Ontario

Tendances historiques

Analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019 $	Chiffres réels 2019-2020 $	Prévisions 2020-2021 * $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**1 301 116 161**	**1 194 224 739**	**1 312 658 714**	**1 721 278 214**
Variation en pourcentage d'un exercice à l'autre		*-8,22 %*	*9,92 %*	*31,13 %*

**Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.*

De plus amples renseignements sur les programmes et initiatives du MTFDC figurent à l'adresse suivante : https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consultez les sites suivants :
https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses
https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures
https://budget.ontario.ca/fr/2021/index.html

Ontario

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Le ministère reçoit l'appui de plusieurs organismes pour réaliser son travail.

Bureau des conseillers des travailleurs (BCT) : Le BCT conseille, défend et renseigne les travailleurs blessés non syndiqués et les survivants, et les représente devant la WSIB et le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (TASPAAT). Le BCT offre également son soutien aux travailleurs non syndiqués devant la Commission des relations de travail de l'Ontario dans les affaires relatives à des mesures de représailles visées à l'article 50 de la LSST.

Bureau des conseillers des employeurs (BCE) : Le BCE offre des services de consultation et d'information à tous les employeurs de l'Ontario, ainsi que des services de représentation, essentiellement aux petits employeurs, c'est-à-dire ceux qui comptent moins de 100 employés, au sujet de questions relatives à la sécurité professionnelle et à l'assurance contre les accidents du travail sur lesquelles se penchent la WSIB et le TASPAAT. Le BCE offre également son soutien aux employeurs comptant moins de 50 employés devant la Commission des relations de travail de l'Ontario dans les affaires relatives à des mesures de représailles visées à l'article 50 de la LSST.

Bureau de l'équité salariale : Le Bureau de l'équité salariale est chargé de l'administration de la *Loi sur l'équité salariale* de l'Ontario, dont l'objet est de remédier à la discrimination systémique entre les sexes en ce qui concerne la rétribution du travail effectué majoritairement par des femmes**.** Le Bureau de l'équité salariale fournit de la formation et des conseils aux employeurs, employés et agents négociateurs des secteurs public et privé afin de les aider à mettre en place et à maintenir l'équité salariale au sein de leurs lieux de travail. En outre, le Bureau enquête sur les plaintes, exécute des programmes de surveillance, cherche à régler les différends liés à l'équité salariale opposant diverses parties et délivre des ordonnances de conformité, au besoin.

Tribunal de l'équité salariale (TES) : Le TES, un tribunal administratif tripartite quasi judiciaire, statue sur les litiges sous le régime de la *Loi sur l'équité salariale* de l'Ontario.

Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) : La CRTO est un tribunal quasi judiciaire indépendant qui assure, conformément à plusieurs lois de l'Ontario, la médiation et l'arbitrage de diverses questions touchant l'emploi et les relations de travail, notamment les appels de décisions rendues par les agents des normes d'emploi et les inspecteurs de la SST.

Commission de règlement des griefs des employés de la Couronne (CRG) : La CRG est un tribunal quasi judiciaire indépendant qui assure la médiation et

l'arbitrage des conflits de travail mettant en cause des employés de la Couronne de l'Ontario.

Commission des griefs de la fonction publique (CGFP) : La CGFP est un tribunal d'arbitrage indépendant qui fournit des services de résolution de conflits à certains membres de la direction et employés non syndiqués de la fonction publique de l'Ontario.

Bureau du commissaire à l'équité (BCE) : Le BCE soutient le commissaire à l'équité dans l'accomplissement du mandat défini par la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* et la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. Le commissaire à l'équité évalue les pratiques d'inscription de certaines professions et de certains métiers réglementés afin de s'assurer qu'elles sont transparentes, objectives, impartiales et équitables pour toute personne qui demande à exercer sa profession en Ontario.

Organismes qui ne font pas partie des prévisions du ministère

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail : La WSIB fait la promotion de la santé et de la sécurité dans les lieux de travail; facilite le retour au travail et le rétablissement des travailleurs souffrant de blessures corporelles qui découlent de leur emploi et subies au cours de celui-ci ou qui souffrent d'une maladie professionnelle; facilite la réintégration sur le marché du travail des travailleurs et des conjoints des travailleurs décédés; fournit des indemnités et d'autres prestations aux travailleurs et aux survivants de travailleurs décédés.

Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail : Le TASPAAT est un tribunal d'arbitrage qui peut confirmer ou modifier une décision de la WSIB, et qui entend et tranche les appels de décisions finales de la WSIB.

Conseil de la prévention : Le Conseil de la prévention conseille le ministre sur la nomination d'un directeur général de la prévention ainsi que sur tout autre point déterminé par le ministre. Le Conseil fournit des conseils au directeur général de la prévention sur la prévention des maladies professionnelles et des accidents de travail dans le cadre de la stratégie provinciale de santé et de sécurité au travail de même que du rapport annuel produit en vertu de l'article 22.3 de la LSST, et sur toute autre modification importante proposée relativement au financement et à la prestation de services pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents de travail.

Comité consultatif syndical-patronal : Le Comité consultatif syndical-patronal offre des conseils sur les affaires d'arbitrage de griefs et sur les personnes qualifiées pour agir à titre d'arbitre de griefs en vertu de la LRT.

Conseil des nominations et Registre du classement de l'Ordre des métiers (CNRCOM) : Le CNRCOM nommait les membres de la structure de direction de l'Ordre des métiers de l'Ontario et mettait sur pied des comités chargés de prendre des décisions sur la classification des métiers en Ontario afin de déterminer si elle était facultative ou obligatoire. Toutefois, puisque le gouvernement a l'intention de remplacer l'Ordre des métiers de l'Ontario, les activités liées au CNRCOM ont pris fin.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants (SOGFII) : La SOGFII est une entité qui investit et qui rembourse les sommes reçues du Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire duquel on accorde la résidence permanente à des immigrants admissibles en Ontario. Les fonds gérés par la SOGFII sont détenus en dehors du Trésor. En avril 2014, le gouvernement fédéral a mis fin au Programme d'immigration des investisseurs, mais la SOGFII est légalement tenue de demeurer opérationnelle jusqu'au dernier remboursement des fonds alloués à l'Ontario, prévu pour 2022-2023.

Ontario

Sommaire des dépenses : organismes, conseils et commissions

CRÉDIT/POSTE		CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2020-2021* REVENUS	CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2020-2021* DÉPENSES	PRÉVISIONS 2021-2022
1602-1	Bureau de l'équité salariale		3 006 500	2 999 900
1602-2	Tribunal de l'équité salariale		466 200	466 300
1603-1	Commission des relations de travail de l'Ontario		12 009 100	11 968 900
1603-2	Commission de règlement des griefs (voir la remarque 1)		2 473 400	2 673 500
1604-3	Bureau des conseillers des travailleurs (voir la remarque 2)		11 656 700	12 916 700
1604-4	Bureau des conseillers des employeurs (voir la remarque 2)		3 771 200	4 028 300
1607-02	Bureau du commissaire à l'équité		1 777 800	1 778 100

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

Remarques :

1. Tous les coûts liés à la Commission de règlement des griefs sont entièrement récupérés auprès des ministères sous forme de recouvrement des dépenses et auprès des employeurs de la Couronne et des syndicats sous forme de revenus :

	Chiffres provisoires 2020-2021	Prévisions 2020-2021
Recouvrements – Ministères	2 106 100	2 106 100
Revenus – Employeurs de la Couronne et syndicats	2 485 700	2 485 700
Total des montants recouvrables	4 591 800	4 591 800

2. Les montants indiqués sont les montants bruts et sont entièrement recouvrables auprès de la WSIB.

   La WSIB et le TASPAAT relèvent du MTFDC. Cependant, comme leur financement ne provient pas du Trésor, leurs données ne figurent pas dans le Budget des dépenses du ministère.

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

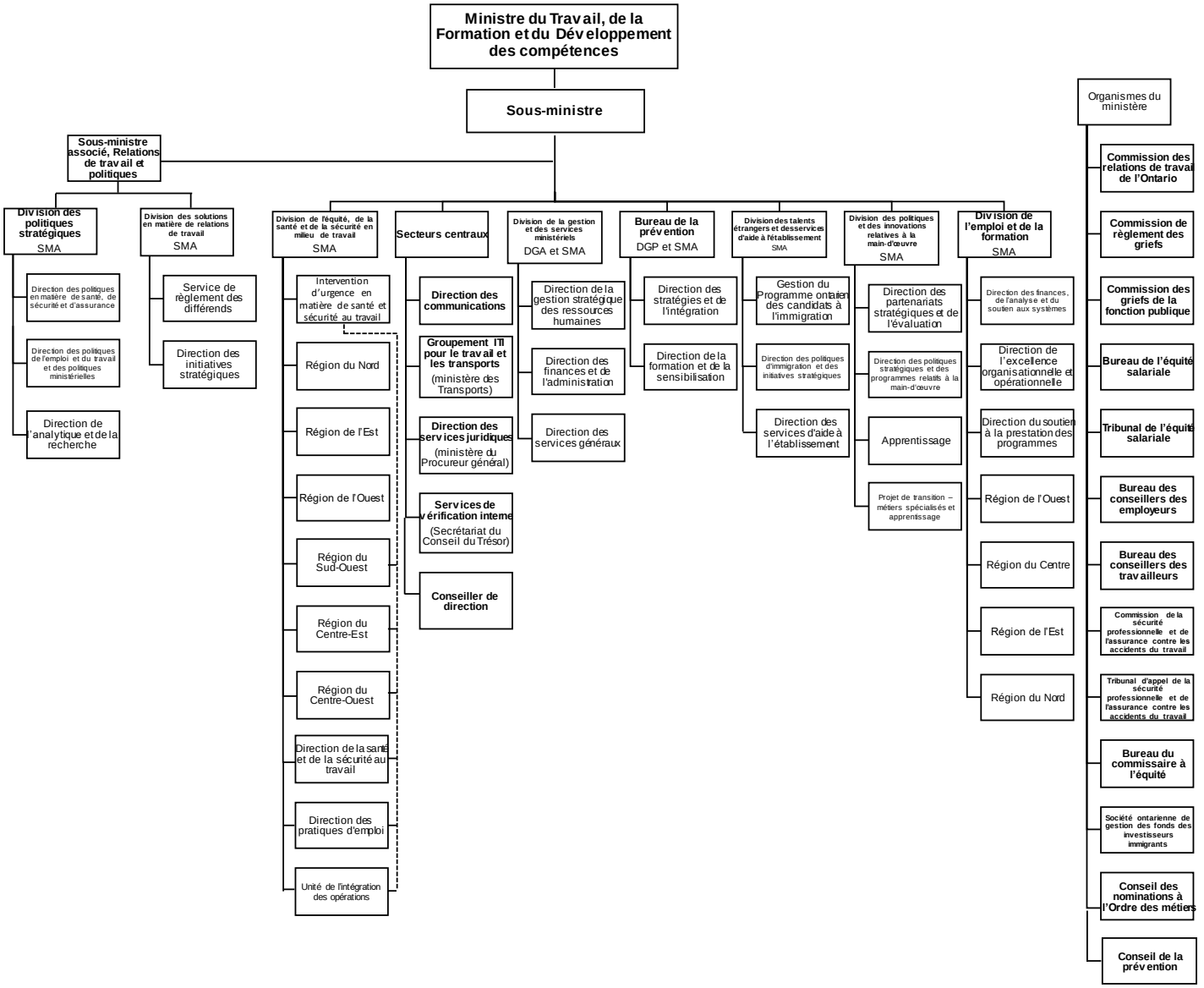

Ontario

ANNEXE

RAPPORT ANNUEL

En 2020-2021, le MTFDC a soutenu les efforts du gouvernement visant à faire de l'Ontario un endroit plus concurrentiel, notamment en préparant les gens à l'emploi, en aidant les employeurs à répondre à leurs besoins en main-d'œuvre, en créant des lieux de travail sûrs et équitables qui augmentent la productivité, en mettant sur pied un gouvernement plus intelligent grâce à des investissements clés ainsi qu'en fournissant de nouveaux outils aux employeurs.

Intervention contre la COVID-19 en 2020-2021

Au début de la pandémie mondiale de COVID-19, le ministère a réagi rapidement pour aider les travailleurs, les entreprises et les collectivités de l'Ontario à traverser la crise, et il a joué un rôle déterminant dans le soutien du Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19. Outre le passage à la prestation de services numériques et à distance dans de multiples secteurs d'activité, le MTFDC a mis en œuvre d'autres mesures d'intervention.

- Le ministère a élaboré des mesures législatives et réglementaires clés pour composer avec les répercussions de la COVID-19 sur l'emploi, notamment la création d'un congé spécial en raison d'une maladie infectieuse et le report temporaire des indemnités de licenciement et de cessation d'emploi pour les employés mis à pied temporairement en raison de la COVID-19. Le ministère a également appuyé la création d'ordonnances d'urgence concernant l'affectation du travail aux termes de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, lesquelles sont demeurées en vigueur en vertu de la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario*.

- Afin d'aider les inspecteurs et de faire la promotion d'une approche d'application de la loi uniforme en ce qui concerne la COVID-19, le ministère a créé l'Équipe consultative en matière de coronavirus, composée de gestionnaires, de coordonnateurs de programme régionaux, de membres du personnel sur le terrain et de spécialistes qui ont offert une rétroaction et des conseils au personnel dans le cadre de plus de 1 200 demandes d'aide sur le terrain.

- Le programme de SST se révèle un élément clé de la réponse du gouvernement à la pandémie. En effet, depuis le début de celle-ci, il est essentiel pour le ministère de veiller à ce que les travailleurs soient protégés sur les lieux de travail toujours en exploitation. Ainsi, le ministère a augmenté sa capacité d'application de la loi en première ligne en embauchant 102 inspecteurs supplémentaires. Le personnel du programme de SST a dû répondre à une forte augmentation de la demande pour ses

services, plus particulièrement, des demandes de renseignements concernant la protection des travailleurs contre la COVID-19 et des enquêtes sur les plaintes liées à la SST déposées en 2020-2021. Pour assurer le respect des exigences en matière de santé et de sécurité sur les lieux de travail, le programme de SST a également renforcé les inspections liées à la COVID-19 dans les secteurs prioritaires, et il a doublé la capacité du Centre d'appels de la santé et de la sécurité au travail de l'Ontario en faisant passer le nombre de lignes téléphoniques de 25 à 50.

- Pendant l'exercice 2020-2021, des inspecteurs de la SST et des équipes pluriministérielles d'agents des infractions provinciales ont réalisé plus de 58 700 inspections et enquêtes liées à la COVID-19 dans des milieux de travail de l'ensemble de la province. Pendant ces visites, ils ont donné plus de 47 500 ordres et plus de 500 contraventions en lien avec la COVID-19.

- Le personnel du programme de prévention en matière de SST a travaillé avec des ministères partenaires pour appuyer l'exécution sécuritaire des activités essentielles comme l'agriculture, la transformation des aliments et la construction, ainsi que la réouverture de composantes clés de l'économie comme les écoles, les services de garde et les services de transport. En partenariat avec les associations de santé et de sécurité de l'Ontario, plus de 200 ressources en milieu de travail ont été élaborées pour plus de 30 secteurs afin d'aider les employeurs à protéger leur lieu de travail contre la COVID-19. Ces ressources, accessibles à l'adresse Ontario.ca/securitecovid, ont été consultées plus de 1,2 million de fois.

- En mars 2020, le ministère a créé la Direction de la sécurité professionnelle durant la pandémie pour offrir un soutien en matière de SST aux milieux de travail de l'Ontario et pour agir à titre d'organe de soutien clé pour le ministère ainsi que le gouvernement dans son ensemble. Parmi ses réalisations, la Direction a notamment : soutenu l'élaboration de guides pour les services essentiels, produit plus de 200 ressources en milieu de travail pour plus de 30 secteurs et mis au point une trousse d'outils pour l'élaboration d'un plan de sécurité du lieu de travail relatif à la COVID-19, ce qui est obligatoire pour toutes les entreprises en vertu de la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario*. Le MTFDC s'est joint aux ministères partenaires et a participé au Programme provincial de dépistage antigénique du ministère de la Santé en parlant du programme aux employeurs et en évaluant leur intérêt à son égard. La Direction de la sécurité professionnelle durant la pandémie a travaillé avec le secteur de la construction pour appuyer le processus d'accès aux tests et de signalement de l'utilisation et des résultats entre les employeurs, le ministère de la Santé et le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs.

- En juin 2020, le ministère a publié un guide intitulé **Élaboration de votre plan de sécurité lié à la COVID-19** pour aider les employeurs à mettre au point un plan visant à garantir la sécurité des travailleurs et des clients. Ce guide est appuyé par une liste de vérification, et des webinaires gratuits sur l'élaboration d'un plan de sécurité ainsi que plusieurs exemples de plans sont offerts. Par l'intermédiaire de la Public Services Health and Safety Association, le ministère offre également une formation gratuite en ligne intitulée ***Prévention et contrôle des infections au travail : Formation de sensibilisation de base***; la formation permet aux travailleurs de divers lieux de travail d'obtenir de l'information sur la manière dont les infections se propagent et sur les mesures qu'ils peuvent prendre pour se protéger et protéger les autres contre les dangers d'infection qui peuvent être présents dans leur lieu de travail.

- En réponse au cadre d'intervention Garder l'Ontario en sécurité et ouvert, le ministère a offert divers webinaires sur des sujets comme la SST et les normes d'emploi dans le contexte de la COVID-19 et le rôle du ministère dans le processus d'application de la loi. Les webinaires ont été offerts à plus de 2 000 propriétaires de petites entreprises et travailleurs vulnérables. Le ministère a également fourni de l'aide et de l'information aux petites entreprises par l'intermédiaire de campagnes sur la sécurité au travail offrant de l'information sur divers sujets, comme la réouverture en toute sécurité et des façons d'éviter que des cas de COVID-19 surviennent au travail.

- Le ministère a travaillé avec la WSIB afin de permettre aux employeurs de reporter leurs paiements pendant 6 mois, leur procurant ainsi un allègement financier de 1,9 milliard de dollars de mars 2020 à août 2020.

- Le ministère a travaillé avec les ASS afin de déployer jusqu'à 30 spécialistes en santé et sécurité et plus de 200 agents des infractions provinciales à l'échelle du gouvernement pour aider les employeurs et les travailleurs sur le terrain. Le ministère a également collaboré avec le ministère de la Santé, d'autres ministères, les employeurs et différents intervenants pour ce qui est de donner des conseils réglementaires et techniques sur la santé au travail et la prévention des maladies.

- L'Ontario continue d'aider les travailleurs les plus touchés par la pandémie de COVID-19 en investissant un montant supplémentaire de 614,3 millions de dollars, versé en 2020-2021 et en 2021-2022, pour offrir un soutien ciblé en matière d'emploi et de formation. Les mesures en question comprennent ce qui suit :

- le Fonds pour le développement des compétences, qui aide les organismes offrant des services liés à la formation et à l'emploi à venir en aide aux travailleurs pendant la relance économique de la province;
- des mesures d'aide pour les femmes, les personnes racialisées, les Autochtones, les jeunes et les personnes handicapées, qui connaissent les taux de chômage les plus élevés dans le contexte de la pandémie, pour leur permettre d'accéder à la formation dont ils ont besoin pour trouver de bons emplois et d'entrer en contact avec des employeurs qui cherchent à faire croître leur entreprise;
- de l'aide axée sur les travailleurs des secteurs les plus touchés par la pandémie, y compris les secteurs de l'hébergement et du tourisme, notamment des services d'orientation professionnelle et de la formation d'urgence pour leur permettre de trouver une nouvelle carrière et un bon emploi, tout en mettant à profit leur expérience et leurs compétences transférables;
- la mise à niveau et l'expansion de la connexion à Internet haute vitesse et d'autres infrastructures numériques pour que les organismes communautaires, les fournisseurs de formation et les collèges puissent offrir des programmes d'emploi et de formation partout dans la province, y compris dans les régions rurales, éloignées et nordiques;
- le soutien des travailleurs de l'Ontario en leur offrant d'autres programmes d'emploi et de formation qui sont adaptés à la relance économique de la province.

- Pour appuyer le système des métiers spécialisés en Ontario, le ministère a adopté un règlement qui a permis d'accorder une autorisation de travailler à des milliers de personnes du milieu des métiers spécialisés qui attendent de pouvoir passer leur examen d'accréditation. Cette mesure a permis aux entreprises de maintenir en poste leurs employés de talent, et aux apprentis, de conserver leur emploi. De même, grâce à celle-ci, l'Ontario peut continuer à fournir des services essentiels dans des secteurs tels que les installations hospitalières, le logement, le transport et les services publics. Le ministère a également travaillé avec les organismes responsables de la formation des apprentis en classe afin de soutenir l'achèvement des programmes en classe, la reprogrammation de ces derniers et les solutions de rechange pour la réalisation des programmes de ce type qui ont été perturbés par la pandémie de la COVID-19.

- Le ministère a également investi 77 millions de dollars pour aider les personnes qui ont été mises à pied en raison des répercussions de la COVID-19 à trouver des emplois parmi ceux en demande dans leur collectivité. Ce financement est offert dans le cadre de la version remaniée

du programme de subvention Deuxième carrière, et il aidera plus de 2 750 chercheurs d'emploi en leur offrant jusqu'à 28 000 $ pour les droits de scolarité, le matériel de formation et les frais de subsistance.

- Le ministère a apporté plusieurs modifications législatives et réglementaires en vertu de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* pour contrer les effets immédiats de la pandémie de COVID-19 sur l'emploi. Le Programme des normes d'emploi est un élément essentiel de la réponse du ministère à la COVID-19 car, par l'intermédiaire de celui-ci, on effectue activement de la sensibilisation au sujet des diverses modifications apportées aux normes d'emploi dans le contexte de la pandémie, notamment la disponibilité continue du congé spécial en raison d'une maladie infectieuse.

- Le gouvernement a adopté la *Loi de 2020 modifiant la Loi sur les normes d'emploi (situations d'urgence liées à une maladie infectieuse)* pour accorder un congé avec protection de l'emploi aux employés en isolement ou en quarantaine, ou à ceux qui doivent s'absenter du travail pour s'occuper de leurs enfants à la suite de la fermeture des écoles ou des garderies en raison de la pandémie de COVID-19. À ce congé s'ajoute le maintien des règlements temporaires visant à préserver les relations d'emploi, comme le report des indemnités de licenciement et de cessation d'emploi pour les employés mis à pied temporairement dans le contexte de la COVID-19.

- Le Programme des normes d'emploi a réorienté certaines de ses ressources affectées à l'application des normes d'emploi afin d'aider à l'application des ordonnances émises aux termes de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, lesquelles sont demeurées en vigueur en vertu de la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario*, et ce, pour soutenir les démarches visant à garantir le respect des normes de SST dans les secteurs de la construction et de l'alimentation. Il a ainsi redéployé plus de 50 agents des normes d'emploi pour aider les entreprises à comprendre et à respecter les exigences en matière de santé et de sécurité.

- Par l'intermédiaire du programme des relations de travail, le ministère a fourni au gouvernement et à d'autres ministères des analyses neutres et fondées sur des données probantes portant sur les négociations collectives et un soutien éclairé en matière de politique de relations de travail sur diverses questions liées à la COVID-19. Parmi les intervenants visés figuraient les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les maisons de retraite, d'autres établissements de soins regroupés, les municipalités et l'industrie de la construction.

Autres domaines clés dans lesquels des progrès ont été réalisés en 2020-2021 :

Réforme du système d'apprentissage et promotion des métiers spécialisés

Pendant l'exercice 2020-2021, le ministère a réalisé des progrès dans la création d'un système d'apprentissage et de métiers spécialisés modernisé et axé sur les clients en investissant dans :

- le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario, le Programme de préapprentissage, Compétences Canada – Ontario et la nomination de trois conseillers en questions relatives aux jeunes chargés de fournir des recommandations visant à faire des métiers spécialisés un choix de carrière attrayant pour la main-d'œuvre de demain;
- les agences de formation, pour appuyer la prestation d'une formation de grande qualité au sujet de l'équipement de pointe;
- la Subvention de parrainage collectif et l'Incitatif pour la réussite, de nouvelles mesures visant à encourager la participation d'un plus grand nombre d'employeurs au système d'apprentissage.

Dans le contexte de ce cadre de modernisation, le ministère entend remplacer l'Ordre des métiers de l'Ontario. On a mis sur pied le Comité des métiers spécialisés pour consulter les intervenants clés et pour fournir des conseils et des recommandations au ministre au sujet des manières de moderniser et d'améliorer le système de l'apprentissage et des métiers spécialisés, y compris le remplacement de l'Ordre des métiers de l'Ontario.

Soutien aux personnes à la recherche d'un emploi et aux employeurs

Les programmes d'emploi et de formation de l'Ontario aident les personnes à la recherche d'un emploi à trouver et à conserver un bon emploi, en plus d'aider les employeurs à recruter les travailleurs compétents dont ils ont besoin. EO est le réseau qui offre des programmes d'emploi et de formation aux personnes à la recherche d'un emploi ainsi qu'aux employeurs de la province. Voici les programmes, services et entités en cause pour l'exercice 2020-2021 :

- les **Services d'emploi**, qui ont fourni des ressources, des mesures de soutien et des services à plus de 528 000 clients pour répondre à leurs besoins en matière de carrière et d'emploi;
- le **programme Deuxième carrière**, qui a donné à plus de 3 100 travailleurs mis à pied l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences exigées dans des emplois à forte demande en Ontario;
- la **Subvention Canada-Ontario pour l'emploi**, grâce à laquelle des entreprises ont pu former plus de 8 000 employés en poste ou nouveaux;

- le **programme Compétences+ Ontario**, un projet pilote de formation professionnelle de la main-d'œuvre axé sur un secteur qui a favorisé la création de partenariats entre 400 employeurs et 46 fournisseurs de formation;
- le **Programme d'alphabétisation et de formation de base**, qui a aidé plus de 39 000 apprenants adultes à acquérir des compétences de base essentielles, par exemple, en lecture, en écriture, en numératie et en informatique;
- le **Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes** et le **Programme d'accès aux emplois d'été pour les jeunes** ont aidé plus de 11 600 jeunes à accéder à des services de préparation à l'emploi ou à être jumelés à un emploi et à recevoir une offre d'emploi;
- le **Programme de soutien à l'emploi**, par l'intermédiaire duquel on a offert à plus de 400 personnes confrontées à des obstacles à l'emploi complexes en raison d'une incapacité les services et occasions dont elles ont besoin pour se préparer au travail et trouver un emploi;
- les **programmes de formation relais de l'Ontario**, au moyen desquels on a offert à plus de 4 800 immigrants hautement qualifiés formés à l'étranger le soutien et les services nécessaires pour obtenir un permis et trouver rapidement un emploi qui correspond à leurs études dans leur domaine d'expertise ou un domaine connexe;
- les **Services de formation pour un réemploi rapide**, qui ont orienté des travailleurs touchés par des mises à pied ou des fermetures vers les programmes d'EO pertinents et appropriés. Les Services de formation pour un réemploi rapide offrent entre autres des fonds aux organismes pour leur permettre d'établir un comité d'adaptation qui peut recommander la création d'un centre d'action, lequel pourra alors offrir rapidement des services appropriés d'adaptation de la main-d'œuvre. Un centre d'action a été établi à Windsor; il a permis d'offrir des services d'emploi et de la formation à quelque 800 travailleurs touchés par les mises à pied de Fiat Chrysler.

Lors de l'exercice 2020-2021, le ministère a également investi dans de nouvelles initiatives et a amélioré certains secteurs d'activité déjà établis pour aider les employeurs et employés de la province.

Le 5 février 2021, le ministère a lancé un processus de demande ouvert concernant le Fonds pour le développement des compétences, qui est conçu pour appuyer des projets destinés à offrir des solutions axées sur le marché et pour débloquer le potentiel économique d'initiatives de développement en lien avec les métiers spécialisés et la main-d'œuvre dans son ensemble afin de faciliter la relance économique après la pandémie de COVID-19.

Dans le cadre du plan Piloter la prospérité du gouvernement, le ministère a lancé une deuxième ronde du volet Secteur automobile du fonds Prêt à l'emploi en mars 2020 pour renforcer le secteur de la fabrication d'automobiles de l'Ontario en mettant à profit les forces de celui-ci et en traçant la voie de la croissance et de la

création d'emplois. En 2020-2021, le ministère s'est engagé à verser 14 millions de dollars pour ce plan, qui appuie 12 bénéficiaires dans le but de créer plus de 3 000 nouvelles occasions de placement en emploi dans les secteurs de la fabrication d'automobiles et des produits manufacturés de pointe de l'Ontario. À l'appui de l'intervention contre la COVID-19, on a accru la portée du plan en y incluant des stages auprès de fabricants d'automobiles et de produits manufacturés de pointe qui ont réorienté leurs activités vers la production de fournitures ou d'équipements médicaux.

Création d'un marché du travail dynamique par l'intermédiaire du POCI

Le Programme ontarien des candidats à l'immigration a atteint son objectif en matière de désignations pour 2020 et a ainsi délivré un total de 8 054 désignations aux candidats retenus pour 9 de ses volets.

- En outre, le programme a dépassé son objectif de 5 % d'immigration francophone, attribuant 5,4 % de ses désignations, soit 437 désignations, à des personnes francophones. En 2020-2021, les candidats provenaient de plus de 130 pays différents, les candidats en provenance de l'Inde et de la Chine étant ceux ayant reçu le plus grand nombre de désignations.
- Au moins 48 % des candidats avaient déjà reçu une offre d'emploi en Ontario avant leur désignation. Plus de 96 % des candidats étaient titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires et au moins 43 % possédaient d'excellentes compétences linguistiques (niveau de compétence linguistique canadien 7 ou supérieur) dans au moins une des deux langues officielles du Canada.
- Depuis son remaniement en 2019, le volet Entrepreneurs du POCI connaît une croissance phénoménale. L'intérêt pour ce volet a augmenté de plus de 400 %; plus de 460 soumissions ont été reçues dans le cadre de celui-ci en 2020-2021 seulement. Cela s'est traduit par la réception de 80 demandes en 2020-2021, une augmentation de 645 % par rapport aux années précédentes.
- En 2020-2021, on a aussi présenté dans le cadre du volet Entrepreneurs du POCI la candidature du tout premier demandeur entrepreneur étranger aux fins de la résidence permanente. Cette personne a fait l'achat d'une entreprise d'hébergement dans le Sud-Ouest de l'Ontario, l'a exploitée et l'a fait croître.

Prévention des décès, des blessures et des maladies en milieu de travail

Le Bureau de la prévention a mobilisé plus de 20 groupes d'intervenants et leur a donné des présentations pour préparer le terrain afin de veiller à ce que la prochaine stratégie de SST soit largement appuyée.

L'équipe responsable de la mise en œuvre du plan d'action pour la prévention des maladies professionnelles s'est concentrée sur ce qui suit :

- faire le point sur des rapports importants et de nouveaux outils, comme le rapport Demers, intitulé *Utilisation de données et de principes scientifiques afin de déterminer les liens de causalité entre le cancer et le travail*, ainsi que le nouveau site Web interactif du Centre de recherche sur le cancer professionnel, qui permet de désigner les travailleurs à risque de maladies professionnelles et qui se trouve à l'adresse https://www.occdiseasestats.ca/;
- examiner la situation actuelle quant aux données sur les expositions à des matières dangereuses et les maladies pour lancer des discussions sur les possibilités de combler les lacunes;
- entreprendre la mise au point d'une théorie du changement et d'un modèle logique pour les maladies professionnelles.

Les ASS continuent d'élaborer des initiatives d'amélioration de la santé mentale au travail. Le directeur général de la prévention a attribué la priorité à la santé mentale au travail en demandant à certains ASS de consacrer au minimum 10 % de leur financement annuel à des projets qui englobent cette notion.

Au cours de l'exercice 2020-2021, six nouveaux membres ont été nommés au Conseil de la prévention. Conformément à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail,* le Conseil de la prévention doit notamment offrir des conseils au directeur général de la prévention au sujet de l'orientation de la nouvelle Stratégie ontarienne pour la santé et la sécurité au travail et en ce qui concerne le rapport annuel sur la santé et la sécurité au travail.

Par l'intermédiaire du Programme de reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario, le ministère aide les employeurs à maintenir des mesures de contrôle efficaces dans l'ensemble de leur organisation en ce qui concerne les dangers pour la santé et la sécurité, parmi lesquels figure maintenant la COVID-19. Il appuie les employeurs au moyen d'incitatifs financiers et non financiers pour aider à compenser les coûts de la mise en œuvre de mesures de contrôle des infections qui aident à réduire ou à éliminer les différents risques pour la santé et la sécurité susceptibles d'être présents dans un lieu de travail.

Le Bureau de la prévention a achevé la mise en œuvre et le déploiement de son Système de gestion de l'agrément (SGA) en ligne le 1er juin 2020. Le SGA a été créé pour remplacer de multiples systèmes de technologie de l'information et processus manuels désuets.

En octobre 2020, le ministère a établi un canal de données entre son environnement d'application sur les fournisseurs et l'environnement d'information et de technologie de l'information du gouvernement de l'Ontario. Le ministère utilise ce canal de données pour répondre à ses besoins opérationnels,

notamment au chapitre des renseignements opérationnels, et réaliser des analyses de données afin d'évaluer les répercussions des programmes de formation en SST approuvés par le directeur général de la prévention et de faire part des résultats de ces travaux.

En 2020-2021, diverses mesures ont été mises en place pour accroître l'accessibilité aux programmes de formation à l'intention des membres de comités mixtes de SST. Ces mesures comprenaient la révision des normes applicables aux programmes pour simplifier les exigences en matière d'agrément ainsi que la mise en place d'options d'apprentissage en ligne pour améliorer l'accès à la formation.

Le ministère a lancé des consultations au sujet de l'examen quinquennal des normes concernant la formation sur le travail en hauteur. Les consultations ont pris fin en avril, et la publication des normes révisées proposées est prévue pour l'automne 2021.

Le ministère a mis à jour et publié divers documents de formation et de sensibilisation, notamment l'affiche Santé et sécurité au travail : La prévention commence ici, le cours Sensibilisation des travailleurs à la santé et la sécurité en 4 étapes ainsi que les modules et cahiers de la formation en ligne Sensibilisation des superviseurs à la santé et la sécurité en 5 étapes.

Rendre les milieux de travail plus sécuritaires et plus sains

Voici les réalisations de 2020-2021 visant à rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sains et plus sécuritaires :

- En 2020-2021, les inspecteurs de la SST ont effectué 72 473 visites sur place et ont délivré 75 188 ordres et exigences.
- La WSIB a déclaré un taux de lésion avec interruption de travail (LIT) de 0,98 en 2019 pour les employeurs visés à l'annexe 1. Le taux de LIT de 2020 sera accessible en juin 2021.

Figure 1 : Taux de lésion avec interruption de travail (LIT) chez les employeurs visés à l'annexe 1

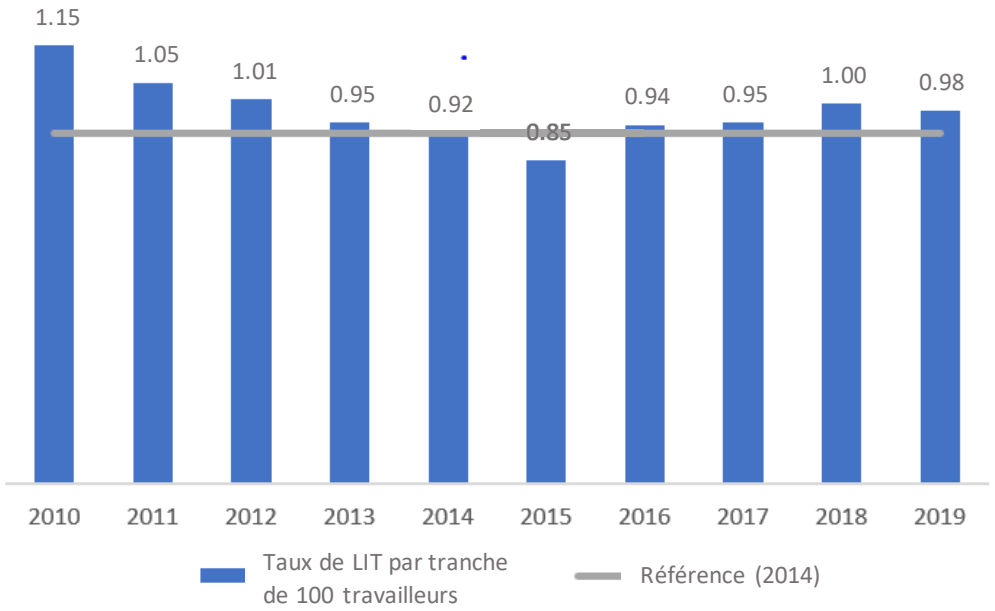

Source : Données annuelles de la WSIB sur les employeurs visés à l'annexe 1.

En 2020-2021, les inspecteurs de la SST ont effectué 950 visites dans des lieux de travail dans le cadre de l'initiative de 2020 sur l'agriculture, notamment 710 visites de fermes, de serres et d'autres emplacements où œuvrent des travailleurs agricoles, et ils ont délivré 371 ordres en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et 87 ordres relatifs à la COVID-19.

Après les deux accidents impliquant des grues à tour qui sont survenus à Toronto pendant l'été 2020, les responsables de la SST ont réalisé une vérification des grues à tour utilisées pour les projets de construction partout en Ontario. Dans le cadre de cette démarche de vérification, d'une durée de quatre mois, on s'est concentré sur l'inspection, l'entretien, l'utilisation et la mise à l'essai des grues à tour, conformément aux exigences du règlement applicable aux chantiers de construction. Les inspecteurs ont effectué 325 visites sur place et ont délivré 911 ordres, dont 118 ordres d'arrêt des travaux.

En 2020-2021, le Laboratoire d'essai des matériaux a analysé 667 échantillons en fonction de la norme G-4 de l'Association canadienne de normalisation.

L'équipe des Services de radioprotection a effectué 3 vérifications/inspections, a recueilli 1 346 échantillons, a réalisé 2 584 analyses à l'appui du Programme ontarien de surveillance des installations nucléaires, a analysé 96 échantillons d'eau potable, ce qui a donné lieu à 384 analyses réalisées dans le cadre du

Programme de surveillance de l'eau potable de l'Ontario, et a procédé au total à 552 inscriptions et examens de sources radiologiques.

Protection des employés et soutien des employeurs

En 2020-2021, le ministère a fait des progrès significatifs dans le Programme des normes d'emploi et a continué à mettre l'accent sur la résolution des réclamations. Même si le Programme a enregistré une diminution globale de la participation de 45 % en raison de la pandémie mondiale, il a poursuivi ses activités de résolution des réclamations et a continué de voir à l'atteinte de ses objectifs de modernisation de la conformité; voici des exemples :

- le lancement d'un nouveau continuum de la conformité et d'une matrice sur le jugement éclairé pour offrir aux agents un cadre progressif et souple dans lequel ils peuvent exercer leur pouvoir discrétionnaire, offrir de l'aide en matière de conformité aux employeurs et faire la promotion de l'uniformité des efforts d'application de la loi dans l'ensemble de la province;
- le lancement d'une suite de biens numériques, y compris un système moderne de gestion de cas pour gérer les enquêtes sur des réclamations et les inspections, et un formulaire de réclamation intelligent nouveau et amélioré permettant aux demandeurs de soumettre leurs plaintes relatives aux normes d'emploi au ministère. Ces deux démarches de modernisation favorisent l'autonomie des clients en leur permettant d'accéder à l'information sur leurs réclamations par eux-mêmes;
- l'adaptation des efforts de sensibilisation, c'est-à-dire le passage des présentations éducatives en personne traditionnelles à un modèle de prestation à distance sous forme de webinaire. Le ministère a offert plus de 90 webinaires pour faire connaître les exigences en matière de normes d'emploi et de SST à des employeurs du milieu des petites entreprises et à des travailleurs vulnérables.

Créer et maintenir un climat de relations de travail stable

Au cours de l'exercice 2020-2021, le ministère a continué de moderniser les services associés aux relations de travail afin de les harmoniser à l'initiative Ouvert aux affaires et aux initiatives efficaces du gouvernement en facilitant l'accès à des renseignements neutres à propos des négociations collectives sur le site Web de Négociations collectives Ontario.

- En 2020-2021, le ministère a aidé les parties aux négociations dans le cadre d'environ 1 600 dossiers de conciliation et 300 dossiers de médiation. Sur l'ensemble des règlements ratifiés au cours de l'exercice 2020-2021, 99 % des conflits ont été résolus sans interruption de travail. Le ministère continue d'atteindre son taux cible de règlement de 95 % ou plus.

Figure 2 : Règlements sans grève ni lock-out

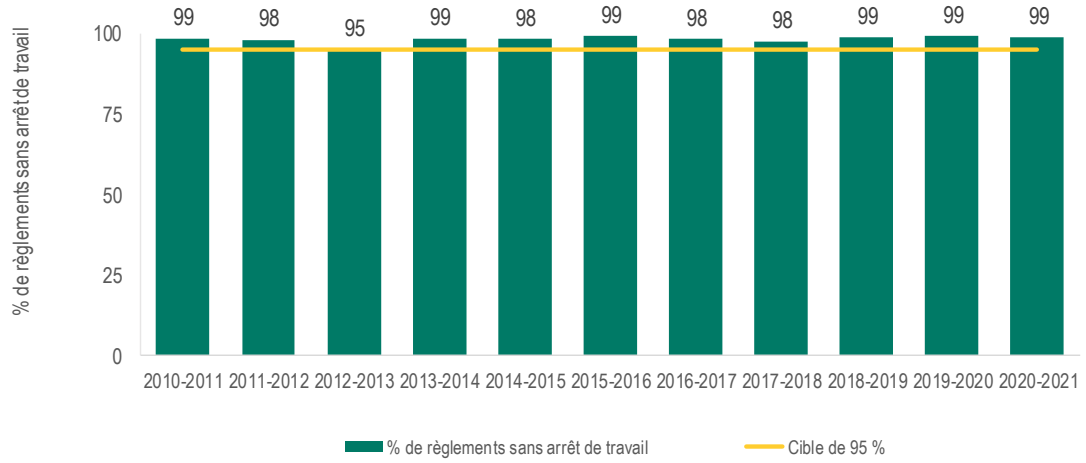

- Les situations de grève et de lock-out ont diminué de 84 % et le nombre de journées-personnes perdues a chuté de 98 % par rapport à l'exercice précédent. La diminution relative enregistrée à ces égards en 2020-2021 est principalement attribuable à la résolution et au règlement des arrêts de travail qui avaient été déclenchés pendant l'exercice 2019-2020 dans le secteur de l'éducation de la maternelle à la 12^{e} année.
- Quelque 1 500 conventions collectives ont été ratifiées en 2020-2021, celles-ci étant concentrées dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de la construction, de l'éducation, des services publics et des autres services.
- Le ministère a nommé environ 400 arbitres pour régler des conflits ayant donné lieu à un ou à plusieurs griefs ainsi que des conflits d'intérêts dans le cadre desquels les parties n'avaient pas été en mesure de parvenir à une entente par elles-mêmes; de ces conflits, moins de 10 % étaient, en 2020-2021, des griefs liés à la COVID-19.
- Le ministère a offert de l'aide en matière de règlement des différends en réponse à plus de 1 100 nouvelles demandes d'arbitrage, tout en procédant à la clôture ou au règlement de plus de 3 200 dossiers d'arbitrage. Plus de 2 200 utilisateurs ont consulté le rapport Faits saillants des négociations collectives et plus de 360 utilisateurs ont consulté le rapport Expirations des conventions collectives.
- Le ministère a fait la promotion du recours à l'une de ses plateformes de la stratégie Priorité au numérique, soit la plateforme de demandes électroniques, pour voir à ce que les effectifs qui travaillent à distance puissent offrir des services sans heurt en permettant aux parties à la négociation de présenter une demande de services de conciliation et d'arbitrage de griefs en ligne, au lieu de recourir à des méthodes désuètes et moins accessibles comme le courrier et le télécopieur. Ce service, moderne et simplifié, permet un traitement plus rapide des demandes et accroît l'efficacité. Plus de 1 600 demandes ont été présentées par

l'intermédiaire de la plateforme de demandes électroniques en 2020-2021, ce qui représente environ 70 % du volume des demandes.

Engagement envers l'ouverture aux affaires

Le ministère a poursuivi l'examen de ses lois et règlements pour soutenir le Plan d'action pour un Ontario ouvert aux affaires du gouvernement, notamment des façons suivantes :

- en modifiant la LSST pour abroger l'article 34 et révoquer un règlement connexe, lesquels exigeaient qu'un avis soit fourni concernant tout nouvel agent biologique ou chimique utilisé. Cette exigence concernant la délivrance d'un avis était antérieure au Programme des substances nouvelles fédéral et au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail; par conséquent, elle chevauchait ce programme et ce système.
- en modifiant la LSST pour accorder le pouvoir d'adopter par renvoi certaines normes ainsi que certains codes, critères et guides susceptibles d'être modifiés périodiquement.
- en apportant des modifications au Règl. de l'Ont. 297/13 (Sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail et formation), pris en vertu de la LSST; ces modifications, entrées en vigueur le 1er janvier 2021, visent à reconnaître la formation sur la protection contre les chutes qui respecte les exigences de l'*Occupational Health and Safety Act* de Terre-Neuve-et-Labrador en tant que solution de rechange acceptable à la formation approuvée sur le travail en hauteur de l'Ontario et à élargir les exemptions actuelles concernant le travail en hauteur s'appliquant aux fabricants et aux assembleurs d'automobiles pour y ajouter quelques lieux de travail qui appartiennent à un fabricant ou à un assembleur d'automobiles et qui sont exploités directement par celui-ci.

En 2020-2021, le ministère a participé à des consultations qui pourraient lui permettre d'appuyer davantage le Plan d'action pour un Ontario ouvert aux affaires en simplifiant et en harmonisant la réglementation et en réduisant le fardeau administratif, plus particulièrement :

- en examinant les exigences actuelles en matière d'examen préalable de santé et de sécurité en vertu de la LSST (ou simplement les « exigences d'examen préalable), pour s'assurer qu'elles correspondent aux réalités des lieux de travail d'aujourd'hui;
- en créant, en vertu de la LSST, un nouveau règlement qui s'appliquera à tous les lieux de travail et qui simplifiera les exigences en matière de signalement pour des incidents comme des décès, des blessures graves et des maladies professionnelles qui concernent un travailleur, le tout conformément à la Loi.

Actuellement, huit règlements pris en vertu de la LSST comportent des exigences relatives au signalement;

- en proposant de transférer la responsabilité relative aux premiers soins en milieu de travail depuis la WSIB au ministère. La modernisation proposée présente une occasion de rendre les exigences en matière de premiers soins plus faciles à comprendre et à respecter. En outre, elle normaliserait les obligations en matière de premiers soins pour les grands employeurs qui mènent des activités à l'échelle du Canada.

Ontario

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021*
Approbations – COVID-19	**585,3**
Autres – Fonctionnement	**1 200,3**
Immobilisations	**4,1**
Effectif (au 31 mars 2021)**	**2 487,3**

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.
**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTÈRE EN 2020-2021

Loi de 1993 sur la négociation collective des employés de la Couronne

Loi de 1995 sur les relations de travail

Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie, partie IX (Pompiers : Relations de travail)

Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail

Loi de 1997 sur le règlement des différends dans le secteur public

Loi de 1997 sur les relations de travail liées à la transition dans le secteur public

Loi de 2000 sur les normes d'emploi

Loi de 2001 sur la négociation collective dans les services d'ambulance

Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire

Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario, en ce qui concerne les articles 21 à 27 et l'alinéa 31(1)b) *[uniquement en ce qui concerne la Commission des griefs de la fonction publique]*

Loi de 2007 sur la modernisation de la réglementation

Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage

Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi

Loi de 2011 sur le règlement des conflits de travail à la Commission de transport de Toronto

Loi de 2013 sur les professionnels en ressources humaines inscrits

Loi de 2015 sur l'immigration en Ontario, à l'exception des articles 2 et 3 de la partie I dans la mesure où ils concernent des questions autres que les programmes de formation liés à l'immigration et au Programme ontarien des candidats à l'immigration, à l'exception de la partie III dans la mesure où elle concerne des questions autres que les programmes de formation liés à l'immigration, ainsi qu'à l'exception de l'article 21 de la partie IV dans la mesure où il concerne des questions autres que les programmes de formation liés à l'immigration et au Programme ontarien des candidats à l'immigration

Loi de 2015 sur la protection des enfants artistes

Loi de 2016 sur le Jour de deuil pour les travailleurs

Loi de 2018 sur la transparence salariale

Loi de 2018 sur les salaires pour les marchés publics

Loi de 2019 sur la modernisation des métiers spécialisés et de l'apprentissage

Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre

Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux

Loi sur l'équité salariale

Loi sur la santé et la sécurité au travail

Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, en ce qui concerne la formation et le perfectionnement des compétences

Loi sur le ministère du Travail

Loi sur les droits syndicaux

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES A ÉGALEMENT DES RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI SUIVANTE, LAQUELLE EST APPLIQUÉE PAR UN AUTRE MINISTÈRE :

Loi de 2008 sur la négociation collective dans les collèges

- Cette loi est appliquée par le ministère des Collèges et des Universités. Toutefois, le MTFDC exerce un rôle dans le cadre du processus de conciliation et la CRTO assume également des fonctions et des responsabilités en vertu de cette loi.

LOIS DE « RETOUR AU TRAVAIL » APPLIQUÉES PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Loi de 2015 sur la protection de l'année scolaire
Loi de 2017 sur le règlement du conflit de travail dans les collèges d'arts appliqués et de technologie
Loi de 2018 pour la reprise des cours à l'Université York

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Bureau de la lieutenante-gouverneure

ISSN 2369-1700

This document is also available in English.

Ontario

Rédigé par la

Direction de la planification des activités et de la gestion financière

Secrétariat du Conseil du Trésor

Ontario

TABLE DES MATIÈRES

Partie I : Plan publié 2021-2022 2

Vue d'ensemble 2

Mandat 3

Fonctions principales 3

Lois 13

Données financières détaillées 15

Organigramme 18

Ontario

Partie I: Plan publié 2021-2022

Vue d’ensemble

Sa Majesté Elizabeth II, Reine du Canada, est la souveraine et la chef d’État, et elle est représentée en Ontario par la lieutenante-gouverneure. La lieutenante-gouverneure est investie des responsabilités que lui confèrent la Constitution et son rôle de représentante officielle de la Couronne dans la province.

Le gouverneur général en conseil nomme les lieutenants-gouverneurs, dont les salaires sont payés par le gouvernement fédéral. Le gouvernement provincial subvient aux besoins de la lieutenante-gouverneure, alors que le gouvernement fédéral fournit certaines ressources financières limitées pour couvrir les frais de réception de celle-ci et ses frais de déplacement.

Le rôle de la lieutenante-gouverneure comprend plusieurs responsabilités importantes: représenter la Couronne en Ontario, appuyer les initiatives communautaires, reconnaître l’excellence et exercer un leadership public.

Ontario

Mandat

La Reine du Canada, Sa Majesté Elizabeth II, est la souveraine et la chef d'État, et elle est représentée en Ontario par la lieutenante-gouverneure. La lieutenante-gouverneure est investie des responsabilités que lui confèrent la Constitution et son rôle de représentante officielle de la Couronne dans la province.

Dans son rôle constitutionnel, la lieutenante-gouverneure représente la Reine, nomme à titre de première ministre ou de premier ministre la ou le chef de parti qui a obtenu la confiance de l'Assemblée législative, fait prêter serment aux membres du Conseil exécutif, annonce les plans du gouvernement dans le discours du Trône, octroie la sanction royale aux projets de loi afin qu'ils deviennent lois, approuve les décrets et les nominations selon les recommandations du Conseil des ministres et convoque, proroge et dissout la Législature sur l'avis de la première ministre ou du premier ministre.

Dans son rôle représentatif et communautaire, la lieutenante-gouverneure représente la population de l'Ontario. Elle est l'hôte officielle de la province et accueille les membres de la royauté, les chefs d'État, les dirigeants mondiaux et les membres des corps diplomatiques.

La lieutenante-gouverneure met de l'avant et en lumière des questions qui revêtent un intérêt constant à l'attention des titulaires de fonctions vice-royales, notamment en ce qui concerne les relations entre la Couronne et les Autochtones, les Forces canadiennes, le civisme, les arts et le bénévolat. De même, elle met à l'avant-plan des questions d'intérêt personnel, qui sont actuellement axées sur la durabilité, la démocratie et la place de l'Ontario dans le monde.

Fonctions principales

Représenter la Couronne en Ontario

Le Canada est une monarchie constitutionnelle, et la Reine est la souveraine et la chef d'État. En Ontario, la lieutenante-gouverneure est la représentante de la Reine, tandis que le premier ministre est le chef du gouvernement. Dans le régime canadien de démocratie parlementaire, le chef d'État (appelé communément «la Couronne») détient le pouvoir suprême au nom du peuple et en délègue l'exercice au gouvernement de l'heure.

Pouvoirs et responsabilités

En Ontario, la lieutenante-gouverneure exerce les pouvoirs de la Couronne, qui découlent de la constitution écrite, des conventions constitutionnelles et du droit

législatif. Ces pouvoirs sont semblables à ceux de la Reine ou du gouverneur général en ce qui a trait au Parlement et au gouvernement fédéral.

La lieutenante-gouverneure:

- veille à ce que l'Ontario ait toujours en place une première ministre ou un premier ministre apte à obtenir la confiance de l'Assemblée législative;
- nomme les membres du Conseil exécutif (c.-à-d. du Conseil des ministres) sur l'avis de la première ministre ou du premier ministre;
- fait la lecture du discours du Trône au début d'une session parlementaire;
- accorde la sanction royale, dernière étape du processus législatif, aux projets de loi adoptés par l'Assemblée législative;
- convoque, proroge et dissout la Législature sur l'avis de la première ministre ou du premier ministre;
- déclenche des élections à l'Assemblée législative sur l'avis du Conseil des ministres, conformément à la Loi électorale;
- approuve les affaires du gouvernement, comme les règlements et les mises en candidature publiques, en signant des décrets sur l'avis du Conseil des ministres.

En s'acquittant de ces responsabilités constitutionnelles, la lieutenante-gouverneure se conduit de façon strictement non partisane. En faisant cela, la lieutenante-gouverneure veille à ce que la volonté démocratique de la population ontarienne et de ses représentants élus soit respectée et à ce que les conventions constitutionnelles de gouvernement responsable soient appliquées.

Statistiques

En 2020, la lieutenante-gouverneure a approuvé **1 807** décrets, dont 1 déclaration d'urgence en réponse à la pandémie mondiale de COVID-19.

- 72 proclamations (augmentation de 75 % par rapport à 2019);
- **579** règlements (augmentation de 70 % par rapport à 2019), dont 1 déclaration d'urgence;
- 73 lettres patentes et lettres de bail patentes établies sous le grand sceau en vertu de la Loi sur les terres publiques;
- 98 lettres patentes établies sous le grand sceau en vertu de la Loi sur les mines;

- une assermentation, soit celle du ministre des Finances;
- nomination d'un adjoint parlementaire;
- nomination de 15 sous-ministres;
- nomination de 14 juges de paix;
- nomination de 30 juges provinciaux.

La lieutenante-gouverneure a octroyé la sanction royale à **16 reprises** pour un total de **51 projets de loi**.

Engagement diplomatique

La lieutenante-gouverneure a rencontré, en personne et virtuellement, **16** membres de corps diplomatiques en 2020-2021.

1. Ambassadeur de la Côte d'Ivoire au Canada
2. Représentant en chef de la Délégation générale palestinienne au Canada
3. Consul général des États-Unis à Toronto
4. Consul général de l'Afrique du Sud à Toronto
5. Consul général honoraire du Liban à Toronto
6. Consul général de la Bulgarie à Toronto
7. Ambassadeur de la République de Corée au Canada
8. Ambassadeur de la Lituanie au Canada
9. Ambassadeur d'Haïti au Canada
10. Consul général du Japon à Toronto
11. Ambassadeur des Philippines au Canada

12. Ambassadeur du Vietnam au Canada
13. Consul général du Royaume-Uni à Toronto
14. Consul général de la Colombie à Toronto
15. Haut-commissaire de l'Inde au Canada
16. Consul général de la Jamaïque à Toronto

Administrateur

Si la lieutenante-gouverneure s'absente ou est malade ou incapable de s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles, l'administrateur du gouvernement de l'Ontario peut remplir les fonctions de lieutenant-gouverneur.

En décembre 2017, le gouverneur général en conseil a approuvé un décret de nomination du juge en chef de l'Ontario et d'autres juges de cours de l'Ontario, par ordre d'ancienneté, afin d'agir à titre d'administrateur.

Reconnaître l'excellence

À titre de représentante de la Couronne, la lieutenante-gouverneure joue un rôle important en soulignant l'apport des Ontariennes et des Ontariens par l'intermédiaire d'un régime de distinctions honorifiques. Ces distinctions et prix renforcent le tissu communautaire de la province et aiguillent les aspirations des citoyennes et des citoyens. Ils permettent de reconnaître officiellement et publiquement l'excellence, les réalisations et les contributions de personnes exemplaires de tous horizons.

Lors des cérémonies de présentation qui se déroulent tout au long de l'année, la lieutenante-gouverneure est toujours très fière de faire valoir les mérites de ces gens qui ont fait leur marque dans leur collectivité.

À titre de chancelière de l'Ordre de l'Ontario, la lieutenante-gouverneure préside la cérémonie d'investiture annuelle des nouveaux membres. La lieutenante-gouverneure agit en outre à titre de présidente honoraire du Conseil consultatif des distinctions de l'Ontario et préside chaque année les cérémonies de présentation de plusieurs programmes de médailles de l'Ontario:

- Médaille du mérite civique de l'Ontario
- Médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles

- Médaille de bravoure des pompiers de l'Ontario
- Médaille de bravoure des policiers de l'Ontario

La lieutenante-gouverneure présente également les récompenses officielles de l'Ontario:

- Prix d'excellence de l'Ontario pour les personnes âgées
- Prix Lincoln M. Alexander (efforts visant l'éradication de la discrimination raciale)
- Prix James Bartleman pour la création littéraire des jeunes Autochtones
- Bourse d'études Hilary M. Weston (à l'intention des étudiantes inscrites ou étudiants inscrits à un programme de deuxième ou de troisième cycle en travail social, dans le domaine de la santé mentale)
- Prix David C. Onley pour le leadership en matière d'accessibilité

Les lieutenants-gouverneurs qui se sont succédé ont créé des programmes de prix en partenariat avec des organismes indépendants pour reconnaître des réalisations dans divers domaines d'activité, notamment:

- Prix du lieutenant-gouverneur en matière de conservation du patrimoine ontarien (Fiducie du patrimoine ontarien)
- Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence en marketing en Ontario (Economic Developers Council of Ontario)
- Médaille de distinction en administration publique du lieutenant-gouverneur (Institut d'administration publique du Canada en Ontario)
- Coupe du lieutenant-gouverneur – élevage de chevaux de sport (Royal Agricultural Winter Fair)
- Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence des vins de l'Ontario (Ontario Wine Awards)
- Prix du lieutenant-gouverneur pour services émérites (Musée royal de l'Ontario)
- Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence en conception architecturale (Ordre des architectes de l'Ontario)

En raison des répercussions de la pandémie de COVID-19, certains programmes de prix ont initialement été reportés; néanmoins, la lieutenante-gouverneure a présenté deux prix provinciaux (Prix Lincoln M. Alexander et Bourse d'études Hilary M. Weston), a annoncé les nominations à l'Ordre de l'Ontario pour 2019 et 2020 et a présenté la

Médaille de distinction en administration publique du lieutenant-gouverneur, une distinction appuyée par la province.

La lieutenante-gouverneure de l'Ontario honore également les Ontariennes et les Ontariens qui reçoivent des prix d'organismes communautaires, comme Scouts Canada (prix d'aventurier de la Reine), les Prix du Duc d'Édimbourg, l'Ambulance Saint-Jean et les organismes sous patronage vice-royal.

En outre, la lieutenante-gouverneure peut présenter des distinctions nationales, notamment l'Ordre du Canada, des décorations pour actes de bravoure, la Médaille du souverain pour les bénévoles ainsi que des médailles commémoratives, et ce, au nom de la gouverneure générale.

Intervention contre la COVID-19

Depuis mars 2020, la pandémie mondiale de COVID-19 a grandement modifié les activités régulières de la lieutenante-gouverneure. Puisque pratiquement toutes les rencontres et réunions en personne ont été suspendues ou grandement restreintes, la plupart des activités publiques ont été annulées ou reportées. Sans attendre, la lieutenante-gouverneure s'est adaptée en consacrant ses efforts à un éventail d'activités à distance et virtuelles pour appuyer l'intervention communautaire globale et voir à ce que les renseignements essentiels concernant la pandémie soient communiqués.

En réponse à la pandémie de COVID-19, la lieutenante-gouverneure a participé à de multiples engagements et initiatives spécifiques:

- Un partenariat avec Destination Ontario pour créer une série de vidéos sur l'agrotourisme faisant la promotion des producteurs agricoles, des marchands et des restaurateurs de l'Ontario. Ces vidéos ont été regardées **des dizaines de milliers** de fois sur toutes les plateformes de médias sociaux, en français et en anglais.

- **Des appels à propos de la COVID, 185 en tout,** faits dans tous les secteurs de la province pour comprendre les difficultés et préoccupations particulières de la population ontarienne ainsi que pour offrir de l'appui, dont un soutien moral. Parmi les groupes ciblés figuraient des administrateurs en arts, des dirigeants communautaires, des directeurs en éducation, des premiers répondants, des représentants gouvernementaux, des administrateurs en soins de santé, des chefs autochtones, des chefs de file en matière d'innovation, des maires, des membres des médias, des militaires, des gestionnaires d'organismes sans but lucratif et des dirigeants du secteur privé.

- Une rencontre sur Zoom avec des mairesses de la province, pendant laquelle elles ont discuté des difficultés auxquelles elles étaient confrontées ainsi que de la baisse continue du nombre de femmes sur le marché du travail, de la violence envers les femmes et des moyens de soutenir la rue principale de leurs localités respectives.

- Un événement public international sur Zoom pour commémorer le 50e anniversaire de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, auquel plus de 1 200 personnes de l'Ontario et d'ailleurs ont participé.

- Un événement public sur Zoom pour célébrer le Mois de l'histoire des Noirs, dans le cadre duquel des dirigeants noirs du domaine des arts ont pu discuter de leurs expériences dans des fonctions de direction et de la façon de concevoir le leadership en période de changement; plus de 300 personnes ont participé à cet événement.

- On a demandé aux Ontariennes et aux Ontariens d'inviter la lieutenante-gouverneure à leurs célébrations de la fête du Canada par Zoom, ce qui a donné lieu à une journée complète d'appels et de messages préenregistrés pour des familles, des particuliers, des villes et collectivités ainsi que des organisations; le tout a fait l'objet de **32 864** vues.

Engagement communautaire

La lieutenante-gouverneure met à profit le prestige de sa fonction à l'appui d'initiatives importantes, en suscitant le dialogue et en portant des enjeux à l'attention du grand public, conformément à ses domaines d'intérêt particulier comme la durabilité (plus particulièrement ses trois composantes liées entre elles que sont la prospérité économique, la gérance environnementale et la cohésion sociale) et la place de l'Ontario dans le monde. Elle entretient activement des contacts avec des personnes de toute la province et de l'étranger dans le cadre d'un dialogue constructif à propos de leur contribution possible et de ce qu'elles peuvent apprendre des autres en vue de relever les défis communs de notre monde interconnecté.

La lieutenante-gouverneure s'est engagée à favoriser une culture de réconciliation entre Autochtones et non-Autochtones en Ontario, en rencontrant régulièrement des représentants de collectivités autochtones et en s'assurant, dans la mesure du possible, de leur présence lors de diverses activités.

Le 11 novembre 2020, dans le cadre de son travail continu de réconciliation avec les Autochtones, la lieutenante-gouverneure a présenté, dans ses appartements, du tabac cérémonial de la chapelle royale du Collège Massey de Toronto, aussi appelée en langue anishinaabek «Gi-Chi-Twaa Gimaa Kwe, Mississauga Anishinaabek Aname

Gamik», ce qui signifie «le lieu sacré anishinaabek de la Reine», à la chef de la région de l'Ontario, Roseanne Archibald. Le tabac, qui provient des cultures de tabac de la chapelle royale situées à Waterdown, en Ontario, sera conservé au nom des Premières Nations de l'Ontario jusqu'à ce que la lieutenante-gouverneure puisse recommencer à rencontrer les gens des Premières Nations sur leurs terres traditionnelles.

La lieutenante-gouverneure apporte également son soutien à des initiatives portant le nom de sa charge, dont les Jeux du lieutenant-gouverneur du Variety Village (une manifestation sportive d'une journée pour les jeunes de toutes capacités) et les camps d'été du lieutenant-gouverneur visant la promotion de la lecture chez les Autochtones, lesquels sont administrés par l'organisme d'alphabétisation Collège Frontière.

La lieutenante-gouverneure entretient des contacts avec des jeunes de la province en prenant part à plusieurs activités de parlements modèles et en rencontrant régulièrement les personnes qui participent au Programme des pages de l'Assemblée législative de l'Ontario.

En plus de ces initiatives, la lieutenante-gouverneure agit à titre d'hôte ou participe en tant qu'invitée à l'occasion de centaines d'événements chaque année (à Queen's Park ou ailleurs) afin de faire la promotion du bénévolat, d'encourager le service communautaire et de soutenir des causes louables.

La lieutenante-gouverneure entretient également des liens actifs avec les membres des services en uniforme dans le cadre de nominations honorifiques (colonel du régiment Queen's York Rangers [1st American Regiment]) et par sa participation traditionnelle à des cérémonies honorant les anciens combattants et les premiers intervenants, et fait de même avec ses aides de camp et les bénévoles.

En 2020-2021, la lieutenante-gouverneure a rendu visite au régiment Queen's York Rangers pour le remercier de son service dans les foyers de soins de longue durée de l'Ontario.

La lieutenante-gouverneure continue la tradition de longue date qui consiste à accorder un patronage vice-royal à un grand nombre d'organismes sans but lucratif et d'organismes de bienfaisance enregistrés.

Dans le cadre de son engagement auprès d'organisations ainsi que d'Ontariennes et d'Ontariens du milieu du patronage, la lieutenante-gouverneure a participé à un programme avec l'organisme Concerts in Care; on a ainsi organisé des appels sur Zoom avec des foyers de soins de longue durée et l'orchestre symphonique de Toronto afin d'offrir une heure de musique et de conversation à des aînés de la province.

Ontario

Statistiques sur l'engagement:

Au cours de l'exercice visé, le Bureau de la lieutenante-gouverneure a pu réaliser des engagements en ligne et en personne en suivant les protocoles de sécurité de la province, à savoir **796** engagements publics en tout (une augmentation de 15 % par rapport à 2019-2020) dans toutes les régions de la province, auxquels ont participé des Ontariennes et des Ontariens de tous les milieux et de tous les âges.

Dans les appartements de la lieutenante-gouverneure: 737

Dans la collectivité: 59

- Appels téléphoniques: 283
- Événements virtuels: 335
- Rencontres: 32

Pendant les mois d'été, la lieutenante-gouverneure a effectué une visite officielle (une diminution par rapport aux 10 visites faites l'an dernier), soit dans le canton de Killarney, qui célébrait son 200e anniversaire.

La lieutenante-gouverneure a également réalisé une visite dans la collectivité d'une Première Nation, soit la Première Nation de M'Chigeeng, pour représenter la population de l'Ontario aux funérailles de l'agent de la Police provinciale de l'Ontario Marc Hovingh.

Pour appuyer les administrations municipales et prendre connaissance des enjeux locaux, la lieutenante-gouverneure s'est rendue dans 10 villes et collectivités de l'Ontario : East Gwillimbury, Hamilton, Killarney, Otonabee–South Monaghan, Peterborough, Stratford, Sudbury, Toronto, Waterloo et Woolwich.

Communiquer avec les Ontariennes et les Ontariens

La lieutenante-gouverneure continue d'accorder la priorité à la modernisation des communications officielles avec les citoyennes et les citoyens de l'Ontario.

- Le site Web de la lieutenante-gouverneure continue de présenter régulièrement des mises à jour sur le calendrier des activités de celle-ci.
- La section du site Web présentant les renseignements au sujet des responsabilités constitutionnelles de la lieutenante-gouverneure et du rôle de la

Couronne en Ontario est toujours très consultée par les médias, la population étudiante et le grand public.

- La lieutenante-gouverneure est toujours très présente sur ses comptes Facebook, Instagram, Twitter et YouTube.
- La lieutenante-gouverneure a enregistré **63** messages vidéo.
- La lieutenante-gouverneure continue de présenter des messages destinés à des organismes caritatifs lors d'événements spéciaux ainsi que ses meilleurs vœux aux Ontariennes et aux Ontariens qui célèbrent leur anniversaire de naissance (90 ans et plus) et leur anniversaire de mariage (50 ans et plus). En 2020-2021, son bureau a transmis **2 306** salutations et 47 messages à l'occasion de divers événements.
- Dans le cadre de son initiative de sensibilisation relative à la COVID-19, la lieutenante-gouverneure a organisé des tables rondes avec le National Ethnic Press and Media Council of Canada. Ces rencontres de type «conseil éditorial» avec des journalistes de médias ethniques lui ont permis de discuter de son travail et des thèmes associés à son mandat, de même que des questions d'intérêt courantes (notamment la COVID-19 et la lutte contre le racisme) qui touchent des groupes ethnolinguistiques particuliers de l'Ontario.

Tableau 1: Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)

Type de compte	M$
Approbations – COVID-19	0,0
Fonctionnement	1,9
Immobilisations	0,0
Total	**1,9**

Ontario

Lois

Les activités du Bureau de la lieutenante-gouverneure sont directement régies par la Loi constitutionnelle de 1867 ainsi que des dispositions législatives fédérales et provinciales. Les dispositions législatives provinciales de l'Ontario qui s'appliquent à cette charge sont énoncées dans la Loi sur le lieutenant-gouverneur.

Loi sur le lieutenant-gouverneur
L.R.O. 1990, chapitre L.13

Attributions du lieutenant-gouverneur

1. Dans les domaines de compétence de la Législature, les attributions conférées ou acquises aux gouverneurs ou aux lieutenants-gouverneurs des provinces faisant maintenant partie du Canada ou d'une des provinces, notamment en vertu de commissions ou d'ordres, avant l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1867 ou au moment de celle-ci, sont transférées, dans la mesure où la Législature a compétence pour l'édicter, au lieutenant-gouverneur ou à l'administrateur actuel de la province de l'Ontario, au nom de Sa Majesté ou autrement selon le cas, et toujours sous réserve de la prérogative royale comme auparavant. L.R.O. 1990, chap. L.13, art. 1.

Commutation et remise de peine

2. L'article 1 est réputé viser également le pouvoir de commutation et de remise des peines infligées à la suite d'infractions provinciales ou d'infractions relevant de la compétence législative de la province de l'Ontario. L.R.O. 1990, chap. L.13, art. 2.

Personne morale simple

3. Le lieutenant-gouverneur en fonction constitue une personne morale simple. Les cautionnements, les engagements et autres effets qui, en vertu de la loi, doivent lui être soumis en sa qualité officielle le sont sous la désignation officielle de lieutenant-gouverneur et il peut ester en justice et les recouvrer sous la désignation officielle de lieutenant-gouverneur. Ils ne peuvent, en aucun cas, être attribués ou acquis aux représentants personnels du lieutenant-gouverneur auquel ils ont été soumis lorsqu'il était en fonction. L.R.O. 1990, chap. L.13, art. 3.

Nomination de suppléants

4. Le lieutenant-gouverneur peut, sur l’avis et avec le consentement du Conseil exécutif, se nommer un ou plusieurs suppléants pouvant agir conjointement ou individuellement, pour l’Ontario ou pour toute partie de la province, afin de signer les licences de mariage, les mandats monétaires et les commissions en vertu de toute loi de la Législature. L.R.O. 1990, chap. L.13, art. 4.

Ontario

Données financières détaillées

Tableau 2: sommaire – Fonctionnement par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 %	Prévisions 2020-2021 $	Chiffres réels provisoires 2020-2021 $	Chiffres réels 2019-2020 $
Charges de fonctionnement Bureau de la lieutenante-gouverneure	1 903 500	0	0,0	1 903 500	1 903 500	1 957 011
Moins: Mandats spéciaux	0	0	0,0	0	0	0
Total à voter – Charges de fonctionnement	**1 903 500**	**0**	**0,0**	**1 903 500**	**1 903 500**	**1 957 011**
Mandats spéciaux	0	0	0,0	0	0	0
Total – Charges de fonctionnement	**1 903 500**	**0**	**0,0**	**1 903 500**	**1 903 500**	**1 957 011**

Ontario

Tableau 3: Analyse des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019 $	Chiffres réels 2019-2020 $	Prévisions 2020-2021 $	Prévisions 2021-2022 $
Total – Fonctionnement	1 759 036	1 957 011	1 903 500	1 903 500
Différence au chapitre du pourcentage d'un exercice à l'autre	S.O.	**11%**	**-3%**	**0%**

Ontario

Tableau 4: Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

Type de compte	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021*
Approbations – COVID-19	**0,0**
Fonctionnement	**1,9**
Immobilisations	**S.O.**
Effectif **(au 31 mars 2021)**	**10,0**

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

**Postes équivalents temps plein au Bureau de la lieutenante-gouverneure.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consultez les sites suivants:

Budget des dépenses (adresse URL : https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses)

Comptes publics de l'Ontario (adresse URL : https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures)

Budget de 2021 (adresse URL : https://budget.ontario.ca/fr/2021/index.html)

Ontario

Organigramme

Lieutenante-gouverneure

Chef de cabinet et secrétaire particulier

Sergent et agents-détectives de la Police provinciale de l’Ontario (25 agents)

48 aides de camp et 14 bénévoles

Attaché de direction

Directeur, recherche et analyse stratégique

Premier maître d’hôtel

Responsable des services de soutien (temps partiel)

Premier maître d’hôtel adjoint (travail sur demande)

Maîtres d’hôtel occasionnels (travail sur demande)

Chef, gestion des activités spéciales

Conseiller principal, programmes et activités spéciales

Conseiller principal, programmes et activités spéciales

Conseiller principal, programmes et activités spéciales

Conseiller principal, communications et activités spéciales

Conseiller principal, recherche et communications

Rédacteurs de discours

Adjoint administratif

Adjoint de bureau (travail sur demande)

Stagiaire d’été

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère des Soins de longue durée

This document is also available in English.

Ontario

TABLE DES MATIÈRES

Partie I : Plan publié 2021-2022

Vue d'ensemble du ministère

Objectif 4

Intervention contre la COVID-19 4

Programmes du ministère 4

Plan stratégique 2021-2022 13

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 16

Données financières détaillées 17

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit 17

Tableau des tendances historiques du ministère 18

Organigramme du ministère 19

ANNEXE – PARTIE I

Raport annuel : Résultats 2020-2021 22

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 31

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

Ministère des Soins de longue durée

Ontario

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectif

Le ministère des Soins de longue durée (le « ministère ») s'emploie à améliorer la qualité des soins et la qualité de vie des résidents des foyers de soins de longue durée, à réduire les listes d'attente pour les lits de soins de longue durée, à mettre fin aux soins de santé de couloir et à s'assurer que le secteur des soins de longue durée est sur une voie qui favorise la modernisation soutenue.

Intervention contre la COVID-19

La COVID-19 a exposé les faiblesses présentes depuis longtemps dans le secteur des soins de longue durée. Il a braqué les projecteurs sur un système mis à rude épreuve par les pénuries de personnel critiques, les pressions croissantes sur la capacité, les besoins complexes et diversifiés des résidents, les écarts entre les niveaux de dotation et les besoins des résidents et autres défis que le secteur des soins de longue durée éprouvait avant la pandémie de COVID-19.

En collaborant à l'échelle du gouvernement et avec les partenaires du secteur, le ministère s'emploie à relever les défis liés au système de soins de longue durée de l'Ontario et à le moderniser afin que les résidents aient accès aux soins de qualité qu'ils méritent et jouissent d'une qualité de vie élevée dans un milieu sûr de type familial au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.

Programmes du ministère

Le ministère des Soins de longue durée (MSLD) vise à ce que le système de soins de longue durée du XXI^{e} siècle soit axé sur les résidents et offre des soins de la plus grande qualité aux personnes les plus vulnérables au moment et à l'endroit où elles en ont besoin. Pour appuyer cette vision, le ministère vise à créer 30 000 lits de soins de longue durée nouveaux et réaménagés sur une période de dix ans et de porter le nombre d'heures de soins directs aux résidents à une moyenne de quatre heures par jour sur quatre ans.

Personnel

En décembre 2020, le ministère a publié son plan de dotation, « Un meilleur endroit où vivre et travailler ». Ce plan est fondé sur les conseils de multiples partenaires, organisations, associations, résidents, familles, les résultats de l'étude sur les effectifs des foyers de soins de longue durée publiée en juillet 2020, les recommandations provisoires de la Commission d'enquête de l'Ontario sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée et le rapport final de l'enquête Gillese.

Au cœur de ce plan se trouve l'augmentation du nombre d'heures de soins directs aux résidents à une moyenne de quatre heures par jour sur quatre ans. Il faudra former de nouveaux professionnels de la santé afin de pourvoir les quelque 27 000 postes

équivalents temps plein nécessaires pour respecter cette norme. Pour mettre en œuvre ce plan, le gouvernement investira jusqu'à 1,9 milliard de dollars par année d'ici 2024-2025, soit 4,9 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années. De plus, ce financement permettra une augmentation de 20 pour cent du temps consacré aux soins directs par les professionnels paramédicaux, y compris les physiothérapeutes et les travailleurs sociaux.

Le plan met l'accent sur six domaines d'action clés :

1. Augmentation du nombre d'employés :
   - Porter à quatre heures par jour par résident en moyenne les soins directs prodigués par les infirmières et infirmiers autorisés, les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés et les préposés aux services de soutien à la personne (PSSP), en mettant davantage l'accent sur les soins infirmiers.
   - Une augmentation supplémentaire de la moyenne par résident du soutien paramédical fourni par d'autres intervenants comme les physiothérapeutes, les ergothérapeutes et les travailleurs sociaux.
   - Publier des directives sur les modèles de dotation en personnel dans les foyers de soins de longue durée.

2. Perturbation, accélération et augmentation des parcours d'éducation et de formation :
   - Stabiliser la dotation grâce à des initiatives visant à recruter, à maintenir en poste, à former et à soutenir plus de personnel, comme le Portail de l'Ontario pour le jumelage, l'augmentation du personnel de prévention et de contrôle des infections, le programme d'obligation de service pour les préposés aux services de soutien à la personne, l'accélération de la formation des PSSP, le soutien des nouvelles et nouveaux diplômés en soins infirmiers et la Réserve ontarienne de ressources humaines pour le soutien aux aînés.
   - Accélérer et créer de nouveaux parcours pour accroître l'offre de travailleurs. Dans l'immédiat, l'accent est mis sur la formation des PSSP en cours d'emploi et la promotion de l'avancement professionnel, y compris les PSSP qui veulent devenir infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés et les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés qui veulent devenir infirmières et infirmers autorisés.
   - Élargir les filières traditionnelles d'éducation et de formation pour créer une nouvelle offre de main-d'œuvre en partenariat avec les établissements d'enseignement.
   - L'accent sera mis sur l'élimination des obstacles à l'emploi pour les professionnels formés à l'étranger.
   - Lancer une campagne ciblée de sensibilisation et de recrutement pour stimuler l'adhésion et l'emploi.

3. Promotion du perfectionnement continu du personnel :
   - Améliorer l'éducation et la formation sur la prévention et le contrôle des infections à l'intention du personnel nouveau et actuel.

- Investir 10 millions de dollars dans un fonds de formation annuel pour soutenir la formation du personnel.
- Collaborer avec le secteur pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives qui appuient la croissance et la satisfaction professionnelles, comme le mentorat, le préceptorat et les communautés de pratique.

4. Amélioration des conditions de travail :
   - Collaborer avec les dirigeants du secteur pour améliorer les conditions de travail, notamment en augmentant le nombre d'emplois à temps plein.
   - Réduire le fardeau administratif en examinant les éléments de la formule de financement de la province pour les soins de longue durée, y compris les exigences en matière de documentation et de rapports qui s'avèrent inutiles pour les soins aux résidents et les résultats pour les résidents.
   - Promouvoir des méthodes novatrices en matière de travail et de technologie.

5. Leadership efficace et responsable :
   - Mettre en œuvre la troisième phase du programme de recrutement de personnel infirmier praticien traitant dans les foyers de soins de longue durée, qui fournit un financement annualisé permettant d'embaucher un maximum de 15 infirmières praticiennes et infirmiers praticiens supplémentaires dans le secteur.
   - Clarifier le rôle des postes de direction clés, y compris les administrateurs et les directeurs médicaux, et tenir compte du besoin supplémentaire d'infirmières praticienneset infirmiers praticiens.
   - Améliorer et promouvoir l'intégration et la formation en leadership.

6. Mesure de la réussite :
   - Améliorer la collecte de données afin de recueillir l'information nécessaire pour mesurer avec précision la réussite du plan.
   - Mesurer la réussite du plan par rapport aux objectifs et aux indicateurs.
   - Évaluer la réussite et publier un rapport.

Dans le cadre de ce plan de dotation historique, le gouvernement de l'Ontario investit plus de 115 millions de dollars pour former jusqu'à 8 200 nouveaux PSSP pour des emplois très recherchés dans les secteurs de la santé et des soins de longue durée de l'Ontario. En collaboration avec Collèges Ontario, les 24 collèges financés par les fonds publics offriront ce programme novateur entièrement financé à compter d'avril 2021.

Le gouvernement de l'Ontario consacre également plus de 86 millions de dollars à la formation d'environ 8 000 PSSP dans le cadre des programmes des collèges privés d'enseignement professionnel et des conseils scolaires de district.

Parallèlement au plan du ministère visant à améliorer le recrutement et le maintien en poste dans les foyers de soins de longue durée, le gouvernement a instauré en octobre 2020 une augmentation temporaire de salaire afin de stabiliser, d'attirer et de conserver la main-d'œuvre nécessaire pendant la pandémie de COVID-19. La bonification prévoit

3 $ l'heure de plus pour les PSSP et les ISSI qui travaillent dans les domaines des soins à domicile et en milieu communautaire, des soins de longue durée et des services communautaires et sociaux. Elle offre aussi 2 $ l'heure de plus aux PSSP travaillant dans les hôpitaux.

En plus de ces mesures, le ministère a également annoncé la création du Groupe d'accélération pour les ressources en personnel le 16 mars 2021. Ce groupe comprend de nombreux partenaires, y compris des organismes de réglementation et des associations professionnelles. Ils se font les champions de l'expansion, de l'accélération et de l'innovation en ce qui a trait à la formation et au perfectionnement du personnel de soins de longue durée.

L'augmentation du nombre d'employés est un facteur essentiel pour améliorer les soins de longue durée. L'amélioration générale et durable de l'état de santé des résidents exige la création d'une culture systémique d'amélioration continue de la qualité axée sur les résultats pour les résidents. Pour bâtir cette culture, le ministère interagira avec les résidents et les familles afin de comprendre ce que la qualité de vie et la qualité des soins signifient pour eux. En s'appuyant sur leurs points de vue, le gouvernement collaborera avec le secteur et d'autres experts pour élaborer un nouveau cadre de qualité et des mesures de rendement pour orienter la supervision et l'amélioration de la qualité dans les foyers de soins de longue durée.

Aménagement et augmentation de la capacité dans le secteur des soins de longue durée

Le MSLD est déterminé à créer 30 000 lits de soins de longue durée en dix ans. Dans le cadre du programme d'aménagement, le ministère ajoute de nouvelles capacités et réaménage les lits plus anciens pour les rendre conformes aux normes de conception modernes. Cela vient appuyer l'objectif du gouvernement qui vise à éliminer les soins de santé de couloir et à améliorer l'accès à des soins de longue durée fiables et de haute qualité.

En juillet 2020, le ministère a annoncé le modèle de financement modernisé des foyers de soins de longue durée dans le but d'atteindre les objectifs du gouvernement en matière de capacité dans le secteur des soins de longue durée. Ce modèle remanié permet d'éliminer les obstacles historiques et accélère la construction de projets de foyers de soins de longue durée dont on a grand besoin, ainsi que la création et le réaménagement de lits.

Le modèle de financement modernisé accélère l'aménagement en :

1. créant quatre nouvelles catégories régionales selon l'emplacement géographique : grande ville, urbaine, moyenne et rurale, ce qui permet au gouvernement d'éliminer les obstacles et de répondre aux besoins des différentes collectivités;

2. augmentant la subvention de financement de la construction, versée sur 25 ans, en fonction de chacune de ces quatre catégories régionales;

3. accordant des subventions à l'aménagement, versées à l'avance en fonction de l'avancement substantiel d'un projet, entre 10 et 17 pour cent selon la catégorie régionale, pour couvrir les frais d'aménagement, le prix des terrains et autres coûts de construction;

4. aidant les petits exploitants dans les collectivités rurales à gérer le coût élevé de l'aménagement, tout en veillant à ce que les grands centres urbains puissent obtenir les prêts et les biens fonciers dont ils ont besoin;

5. augmentant le financement pour encourager la construction de locaux d'habitation avec services de base, qui seront financés grâce à l'enveloppe de fonctionnement et de suppléments continus pour les foyers de petite et moyenne taille.

Les locaux construits dans le cadre du modèle de financement modernisé sont assujettis au *Guide sur l'aménagement des foyers de soins de longue durée de 2015*, qui exige un système mécanique pour refroidir la température de l'air dans les aires communes comme les couloirs, les salons, les aires de programmes et d'activités, toutes les salles à manger, la cuisine et la buanderie. Ce guide exige aussi que les autres parties du foyer de soins de longue durée, y compris les chambres, les salles de bains et de douches et les toilettes des résidents, soient dotées d'un système de conditionnement de l'air en mesure de maintenir la température ambiante à un niveau confortable compte tenu des besoins des résidents.

En juillet 2020, le ministère a annoncé une autre mesure visant à accélérer l'aménagement des soins de longue durée dans la province, à savoir le Programme pilote d'accélération de la construction. Ce programme novateur permet de créer jusqu'à 1 280 lits de soins de longue durée qui seront construits beaucoup plus rapidement que les projets traditionnels sur trois terrains appartenant à des hôpitaux à Mississauga, Toronto et Ajax. Ces projets, qui sont en cours, devraient être achevés au début de 2022.

En novembre 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la vente de trois terrains provinciaux excédentaires, exigeant que des foyers de soins de longue durée soient construits sur des portions de chacun. Le gouvernement collabore avec Infrastructure Ontario afin de commercialiser, d'évaluer et de céder les sites pour répondre aux priorités clés visant à accélérer la prestation de soins de longue durée sur ces sites.

Des fonds ont été attribués ou approuvés pour 18 241 nouveaux lits dans le cadre des tranches 1 à 5 et du projet pilote d'accélération de la construction, ainsi que 1 920 nouveaux lits associés à l'aliénation des terrains provinciaux excédentaires, pour un total de 20 161 nouveaux lits, soit environ les deux tiers de l'objectif de 30 000 lits, et 15 918 lits réaménagés.

Ontario

Pour réaliser ce réseau, le ministère a, en novembre 2020, accordé des fonds[1] à 29 projets en vue de la création de 1 968 nouveaux lits et du réaménagement de 1 015 lits admissibles d'ici 2023. Cette tranche d'affectation (tranche 4) a pleinement utilisé l'investissement de 1,75 milliard de dollars qui a été fait à ce moment-là. En mars 2021, le ministère a annoncé un investissement supplémentaire de 933 millions de dollars pour une cinquième tranche d'affectation, qui a entraîné la création de plus de 7 500 nouveaux lits et le réaménagement de plus de 4 000 lits dans le cadre de 80 projets dans la province. En incluant cet investissement de 933 millions de dollars et l'investissement de 1,75 milliard de dollars, la province investit 2,68 milliards de dollars dans la création de lits nouveaux et réaménagés.

Au 31 mars 2021, 30 projets comptant plus de 5 000 lits étaient passés de la planification à la construction. Le ministère prévoit également qu'au cours du prochain exercice (2021-2022), la capacité de lits nouveaux et réaménagés commencera à entrer en service.

Une autre mesure prise par le gouvernement pour moderniser le secteur consiste à établir un partenariat avec le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC). À compter du 16 avril 2021, les foyers de soins de longue durée de l'Ontario recevront 99,4 millions de dollars pour des projets de SLD proposés par le ministère dans le cadre du volet Résilience à la COVID-19 du PIIC. De ce financement, 79,5 millions de dollars proviennent du gouvernement fédéral et 19,9 millions de dollars, de l'Ontario.

Sécurité et protection des résidents

La sécurité, la qualité des soins et la qualité de vie des résidents constituent la priorité absolue du ministère.

Le ministère utilise un cadre d'inspection fondé sur le risque qui accorde la priorité aux plaintes à risque élevé, aux incidents critiques et au suivi des ordres de mise en conformité. Chaque foyer est inspecté au moins une fois par année et le cadre d'inspection fondé sur les risques en détermine la fréquence.

Le ministère priorise tous les problèmes signalés en fonction du risque pour les résidents et intervient immédiatement en cas de rapports de préjudice ou de risque de préjudice grave. Si un inspecteur rend une ordonnance de conformité, une inspection de suivi sera effectuée pour vérifier si la conformité a été corrigée. Une fois que les inspections sont terminées, tous les rapports d'inspection sont mis à la disposition du

[1] Aux fins de la présente proposition, le terme « affectation » concernant les lits de soins de longue durée désigne l'affectation de fonds pour appuyer la création ou le réaménagement de lits. Un tel aménagement peut être soumis à d'autres approbations de projet par le ministère et à d'autres exigences applicables, y compris en matière de permis en vertu de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

public. En 2020, 2 146 inspections ont été effectuées dans 626 foyers de soins de longue durée de l'Ontario.

En janvier 2021, un groupe de travail mis sur pied par la Direction des inspections du ministère s'est réuni de nouveau pour poursuivre son travail d'évaluation des options d'inspection proactive, qui comprend l'examen des recommandations formulées par des tiers examinateurs, notamment le vérificateur général, la commission indépendante et l'ombudsman de l'Ontario. La Direction des inspections s'assurera que le programme d'inspection aborde les risques lors des inspections réactives (plaintes, rapports sur les incidents critiques et suivis des ordonnances de mise en conformité) et qu'il continuera d'assurer la qualité des soins et la sécurité des résidents.

Un élément clé du plan du ministère visant à promouvoir la sécurité est la mise en œuvre des recommandations de l'enquête Gillese sur la sécurité des résidents des foyers de soins de longue durée adressées au MSLD.

Le ministère a passé en revue la totalité des recommandations de l'enquête publique et en met maintenant en œuvre les recommandations. Il est important de noter que les recommandations n'étaient pas toutes adressées au gouvernement de l'Ontario. En juillet 2020, le ministère a publié un rapport sur l'enquête, indiquant que 80 pour cent des recommandations de la juge Gillese étaient en vigueur ou en voie de l'être.

En mars 2021, le gouvernement a annoncé qu'il verserait jusqu'à 77 millions de dollars pour aider les foyers de soins de longue durée à adopter des technologies visant à renforcer la sécurité des médicaments. Le programme triennal de technologie de la sécurité des médicaments fournira un financement supplémentaire pour aider les foyers de soins de longue durée à acquérir des technologies qui peuvent améliorer la sécurité de la gestion de leurs médicaments. Dans le rapport final d'enquête, la juge Gillese a souligné l'importance de la gestion des médicaments dans les foyers de soins de longue durée pour assurer la sécurité des résidents. Cette initiative renforce la sécurité de la gestion des médicaments de SLD.

À ce jour, sur les 91 recommandations, 31 ont été mises en œuvre et 44 autres sont en cours. Le gouvernement continuera de mettre en œuvre les recommandations de l'enquête en 2021-2022.

Innovation

La province collabore avec des partenaires du système de santé pour offrir des soins novateurs axés sur les résidents afin d'appuyer ceux qui sont sur la liste d'attente des soins de longue durée. Les personnes qui ont besoin de services de soins de longue durée déclarent qu'elles préfèrent demeurer chez elles le plus longtemps possible.

Le gouvernement a été à l'écoute en lançant un programme de services paramédicaux communautaires de soins de longue durée afin d'aider les aînés à demeurer stables chez eux tout en offrant une tranquillité d'esprit aux aidants naturels. Ce programme a été annoncé en octobre 2020 pour cinq collectivités dans le cadre d'un engagement de

5 millions de dollars. Le programme a ensuite été étendu en novembre à d'autres collectivités, pour un total de 20 millions de dollars. L'engagement financier total est d'environ 160 millions de dollars sur trois ans dans 33 collectivités. Le gouvernement évaluera le succès du programme et envisagera d'en étendre la mise en œuvre à partir de maintenant.

Ce programme offre aux personnes admissibles à des soins de longue durée un accès en tout temps à des services de soutien non urgents au moyen de visites à domicile et de télésurveillance. Le programme tirera en outre parti d'un modèle de soins de santé communautaires qui permet aux ambulanciers paramédicaux d'utiliser leur formation et leur expertise pour aider les aînés et leurs aidants à se sentir en sécurité et appuyés par leur collectivité, ce qui pourrait retarder le besoin de recevoir des soins dans un foyer de soins de longue durée.

Intervention continue contre la COVID-19 et relance

Le gouvernement a agi rapidement pour lutter contre l'éclosion de COVID-19 en publiant ses premières lignes directrices à l'intention du secteur des soins de longue durée en février 2020. Après une année difficile et sans précédent, l'Ontario remonte enfin la pente en ce qui concerne ce terrible virus en 2021-2022, mais cela ne signifie pas que la COVID-19 ne pose plus de danger pour le secteur des soins de longue durée.

Le ministère continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir les foyers qui gèrent des éclosions et réduire le nombre de celles-ci dans la province. Depuis les premières étapes jusqu'à la dernière vague de COVID-19, le gouvernement a pris des mesures déterminantes pour soutenir tous les foyers de soins de longue durée, le personnel et les résidents.

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement a investi plus de 2 milliards de dollars dans le financement d'urgence pour lutter contre la COVID-19 dans le secteur des soins de longue durée. Ce financement a aidé le secteur à réagir et à faire face à la pandémie et à adopter des ordonnances d'urgence temporaires et des modifications réglementaires.

La pandémie continuera d'influencer les actions du ministère longtemps après que le virus aura été vaincu. Les leçons tirées de cette expérience influeront sur les mesures et les investissements mis en œuvre en 2021-2022 et au-delà.

En 2021-2022, le ministère continuera d'aider les foyers à prévenir et à contenir la propagation de la COVID-19 en investissant jusqu'à 540 millions de dollars dans la dotation en personnel et l'achat de fournitures supplémentaires et d'équipement de protection individuelle (EPI).

La Commission d'enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée

En juillet 2020, le gouvernement a lancé une commission d'enquête indépendante sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée. Cette commission indépendante s'est penchée sur la façon dont la COVID-19 s'est répandue dans les foyers de soins de longue durée, sur la manière dont les résidents, le personnel et les familles ont été touchés et sur la pertinence des mesures prises par la province et d'autres parties pour prévenir, isoler et contenir le virus. La commission a fourni au gouvernement des conseils sur la façon de mieux protéger les résidents et le personnel des foyers de soins de longue durée contre toute éclosion future.

La commission a publié des recommandations provisoires le 23 octobre 2020 et le 4 décembre 2020. Bon nombre des éléments cernés par les commissaires concordent avec les efforts actuels du ministère pour résoudre les défis systémiques de longue date auxquels fait face le réseau de soins de longue durée, exacerbés par la COVID-19. Par exemple, conformément à la recommandation provisoire visant à augmenter le nombre d'heures de soins quotidiens, le ministère a déjà commencé à mettre en œuvre son plan de dotation historique pour porter le niveau moyen de soins aux résidents à quatre heures par jour sur quatre ans.

Conformément à son mandat initial, la commission a présenté son rapport final au ministère le 30 avril 2021. Le ministère utilisera le rapport final, en combinaison avec les recommandations provisoires, pour proposer des mesures qui protégeront mieux les résidents et le personnel des foyers de soins de longue durée contre les maladies infectieuses à l'avenir.

Vaccins, tests et autres mesures pour protéger les foyers de soins de longue durée

Le ministère a publié une trousse de communication sur les vaccins pour les foyers de soins de longue durée de la province. Cette trousse a été utilisée pour accroître la confiance du personnel et des résidents à l'égard des vaccins. Elle comprend divers produits de communication pour surmonter la réticence à l'égard de la vaccination grâce au partage de données factuelles sur l'innocuité des vaccins.

Au 29 avril 2021, 95 % des résidents des foyers de soins de longue durée étaient entièrement vaccinés et 84 % du personnel avait reçu au moins une dose. Parmi les aidants naturels essentiels, plus de 97 % avaient reçu au moins une dose.

La progression de la vaccination a déjà contribué à atténuer les effets négatifs du virus sur la santé dans le secteur des soins de longue durée. Cette tendance positive se poursuivra au cours des prochains mois, à mesure que d'autres doses seront administrées au personnel, aux résidents, aux aidants essentiels et aux autres visiteurs des foyers de soins de longue durée qui veulent se faire vacciner.

Le ministère a mis en œuvre un protocole rigoureux de tests de surveillance pour les foyers de soins de longue durée, qui exige que toutes les personnes qui entrent dans un foyer de soins de longue durée subissent un test PCR ou antigénique donnant des

résultats négatifs aux fréquences prescrites par le ministère. L'objectif des tests de surveillance est de protéger les Ontariens vulnérables qui vivent dans des foyers de soins de longue durée en prévenant la propagation de la COVID-19 dans les foyers. Les tests antigéniques rapides au point de service permettent de dépister rapidement et simplement les personnes qui entrent dans le foyer et de détecter plus rapidement les cas positifs de COVID-19 qui pourraient autrement passer inaperçus.

Ces directives portent leurs fruits. Les tests permettent de déceler les cas asymptomatiques qui, par ailleurs, n'auraient pas été détectés jusqu'à ce qu'une éclosion se produise. Tant que la COVID-19 sera présente en Ontario et chez les personnes qui fréquentent les foyers de soins de longue durée, les tests continueront d'être un aspect important du plan du ministère pour lutter contre la COVID-19.

En cette période sans précédent, la province utilise tous les outils dont elle dispose pour assurer la sécurité des Ontariens. Les contrats de gestion avec les hôpitaux sont un autre exemple d'outil que l'Ontario a utilisé pour appuyer les résidents et le personnel des foyers de soins de longue durée. Ces contrats permettent de contrer la propagation actuelle de la COVID-19, de stabiliser la situation et de ramener le foyer à la normale. En date du 23 avril, le MSLD a rendu 7 ordonnances de gestion obligatoires et approuvé 28 contrats de gestion volontaires entre des hôpitaux de l'Ontario et des foyers de soins de longue durée.

La Croix-Rouge est un autre outil dont dispose la province pour soutenir les foyers de soins de longue durée. Grâce au financement fourni par le gouvernement fédéral, les équipes de la Croix-Rouge canadienne ont fourni un soutien à court terme à 20 foyers de soins de longue durée d'octobre 2020 au 31 mars 2021. En avril, le gouvernement a approuvé la prolongation du mandat de la Croix-Rouge canadienne jusqu'au 30 septembre 2021. Depuis le 1er avril 2021, la Croix-Rouge canadienne est actuellement déployée dans cinq foyers de soins de longue durée, et pourrait être dirigée vers 12 autres foyers de soins de longue durée. Ce soutien, qui prenait fin à l'origine en mars 2021, sera prolongé jusqu'au 30 septembre 2021.

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022

L'exercice 2021-2022 constitue une nouvelle étape de la pandémie de COVID-19 avec l'arrivée des vaccins qui réduisent le risque de maladie grave et montrent des signes prometteurs de réduction de la transmission. Bien que la vigilance concernant les mesures de santé publique, les pratiques rigoureuses de prévention et de lutte contre les infections et les outils comme le dépistage demeure essentielle dans le cadre d'une intervention globale continue, il faut aussi commencer à prévoir un programme de relance actif qui prévoit la modernisation à long terme.

C'est dans ce contexte que le MSLD élabore un cadre de relance qui orientera le réseau vers un nouvel avenir grâce à des mesures immédiates, à court et à long terme.

La relance sera guidée par les principes clés suivants :

1. **Axé sur le résident :** Les foyers de soins de longue durée sont avant tout la maison de leurs résidents et doivent être un endroit où ils peuvent vivre dans la dignité, en toute sécurité et dans le confort, et où leurs besoins physiques, psychologiques, sociaux, spirituels et culturels sont satisfaits, y compris les besoins particuliers des résidents francophones et autochtones. Ces foyers existent pour le bien des résidents et leurs intérêts devraient être au centre de toutes les décisions.

2. **Axé sur les gens :** Comprendre que la satisfaction des besoins des résidents dépend d'un écosystème de personnes – personnel, aidants naturels, membres de la famille et amis – qui travaillent en collaboration.

3. **Voué à la qualité :** S'engager à fournir aux résidents des soins cliniques appropriés de grande qualité et une bonne qualité de vie dans un environnement sécuritaire, confortable et semblable à celui de la maison grâce à un processus continu et transparent d'amélioration de la qualité qui renforce la confiance du public.

4. **Axé sur les résultats :** S'engager à définir clairement les résultats attendus en mettant l'accent sur les soins de qualité et la qualité de vie, à mesurer les progrès et l'optimisation des ressources et à obtenir les résultats établis des investissements ciblés. Les activités sont continuellement évaluées par rapport à leur contribution aux résultats définis et rajustées en conséquence.

5. **Durable :** Utiliser des démarches, des politiques et des modèles qui maximisent les ressources disponibles par l'intégration et l'innovation. Les foyers sont en mesure de concentrer les ressources sur les activités qui favorisent la qualité des soins et la qualité de vie de la façon qui convient le mieux à chaque foyer.

6. **Responsable :** Compte tenu des nombreux partenaires, y compris les titulaires de permis, les ministères des Soins de longue durée et de la Santé, Santé Ontario et les intervenants régionaux en santé, les associations d'aidants naturels et de résidents et les fournisseurs de services communautaires (p. ex., en santé mentale) jouent des rôles différents pour répondre aux besoins des résidents. Il faut définir clairement les rôles, les responsabilités et les obligations en matière de reddition de comptes.

Comme cette relance et cette stabilisation sont en cours, le ministère se concentre simultanément sur la modernisation continue du secteur. Cette modernisation repose sur les quatre piliers stratégiques suivants :

1. **Intégration des soins de longue durée dans le continuum de soins élargi** : Définir le rôle des soins de longue durée dans un réseau de soins de santé transformé et dans le continuum de soins élargi en mettant l'accent sur les personnes les plus vulnérables de l'Ontario et en veillant à ce qu'elles reçoivent un soutien approprié.

2. **Qualité des soins** : Mettre en œuvre, évaluer et améliorer continuellement des modèles de dotation et de services novateurs qui répondent aux besoins

complexes et diversifiés des résidents des foyers de soins de longue durée, y compris les résidents francophones et autochtones.

3. **Rendement, surveillance et responsabilisation** : Améliorer l'assurance de la qualité et favoriser l'amélioration de la qualité grâce à un éventail de démarches en matière de surveillance, de responsabilisation et de mesure du rendement qui favorisent l'amélioration continue pour les résidents et assurent la transparence envers le public.

4. **Infrastructure physique :** Moderniser, accélérer et améliorer le processus d'aménagement afin de créer de nouveaux lits de soins de longue durée et de réaménager d'anciens lits existants selon les normes de conception modernes.

Le ministère a l'intention de réaliser ce plan stratégique de redressement et de modernisation grâce à divers investissements et mesures historiques et novateurs. Le « modèle de financement modernisé » pour l'aménagement des foyers de soins de longue durée et le plan de dotation « Un meilleur endroit où vivre et travailler » sont les plus importants. Ces deux outils comprennent des investissements sur une période pluriannuelle qui aideront le ministère à atteindre ses objectifs ambitieux.

Le modèle de financement modernisé tire parti de l'investissement de 2,68 milliards de dollars du gouvernement dans l'aménagement des soins de longue durée. L'investissement appuie le pilier de l'infrastructure physique du plan stratégique, élimine les obstacles historiques à l'aménagement dans toute la province et aide le gouvernement à atteindre son objectif de créer 30 000 lits de soins de longue durée sur dix ans. L'argent investi servira à accélérer la construction de lits de soins de longue durée nouveaux et réaménagés afin de réduire la liste d'attente pour l'accès aux soins de longue durée, qui compte actuellement plus de 40 000 personnes.

Dans le cadre du plan de dotation, le ministère investira jusqu'à 1,9 milliard de dollars par année d'ici 2024-2025, soit 4,9 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années. Cela aidera le gouvernement à respecter son engagement de porter le nombre d'heures de soins directs aux résidents à une moyenne de quatre heures par jour sur quatre ans. Pour atteindre cette norme, il faut former de nouveaux professionnels pour pourvoir plus de 27 000 postes équivalents temps plein. Cet investissement permettra également d'augmenter de 20 pour cent le temps de soins directs prodigués par les professionnels paramédicaux. Ce plan pluriannuel continuera de financer l'éducation et fournira également un soutien pour améliorer les conditions du personnel qui travaille déjà dans le secteur.

Ontario

Tableau 1 – Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (en millions de dollars)

Approbations – COVID-19	646,0
Autres dépenses de fonctionnement	5 764,0
Autre immobilisation	524,6
Ministère (avant consolidation)	6 934,6
Redressements de consolidation	(6 146,1)
TOTAL	788,5

Ontario

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Ministère des Soins de longue durée
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	6 036 700	375 400	6,6	5 661 300	5 243 800	2 131 754
Programme de foyers de soins de longue durée	6 403 685 600	1 527 174 300	31,3	4 876 511 300	6 204 009 400	4 419 090 220
Total à voter – Charges de fonctionnement	**6 409 722 300**	**1 527 549 700**	**31,3**	**4 882 172 600**	**6 209 253 200**	**4 421 221 974**
Crédits législatifs	314 014	-	-	314 014	314 014	55 149
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**6 410 036 314**	**1 527 549 700**	**31,3**	**4 882 486 614**	**6 209 567 214**	**4 421 277 123**
Redressement de consolidation – Santé Ontario	(5 573 825 400)	(1 356 842 800)	-	(4 216 982 600)	(4 163 197 100)	(4 023 424 584)
Redressement de consolidation – Hôpitaux	(47 681 800)	(30 079 700)	-	(17 602 100)	(108 902 200)	(17 689 296)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**788 529 114**	**140 627 200**	**21,7**	**647 901 914**	**1 937 467 914**	**380 163 243**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	-	-
Programme de soins de longue durée	20 430 000	-	-	20 430 000	20 430 000	20 430 959
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**20 431 000**	**-**	**-**	**20 431 000**	**20 430 000**	**20 430 959**
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	**20 431 000**	**-**	**-**	**20 431 000**	**20 430 000**	**20 430 959**
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme de foyers de soins de longue durée	524 641 500	524 640 500	52 464 050,0	1 000	187 675 900	1 167 200
Total à voter – Charges d'immobilisations	**524 641 500**	**524 640 500**	**52 464 050,0**	**1 000**	**187 675 900**	**1 167 200**
Redressement de consolidation – Hôpitaux	**(524 640 500)**	**(524 640 500)**	**-**	**-**	**(187 675 900)**	**-**
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 000	-	-	1 000	-	1 167 200
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**1 000**	**-**	**-**	**1 000**	**-**	**1 167 200**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**788 530 114**	**140 627 200**	**21,7**	**647 902 914**	**1 937 467 914**	**381 330 443**

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de mars 2021.

Ontario

Tableau des tendances historiques du ministère

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019* $	Chiffres réels 2019-2020* $	Prévisions 2020-2021* $	Prévisions 2021-2022 $
Ministère – Fonctionnement et immobilisations avant consolidation	4 328 664 090	4 422 444 323	4 882 487 614	6 934 677 814
Redressement de consolidation et autres redressements (fonctionnement et immobilisations)	(3 946 598 272)	(4 041 113 880)	(4 234 584 700)	(6 146 147 700)
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	382 065 818	381 330 443	647 902 914	788 530 114
		0 %	70 %	22 %

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

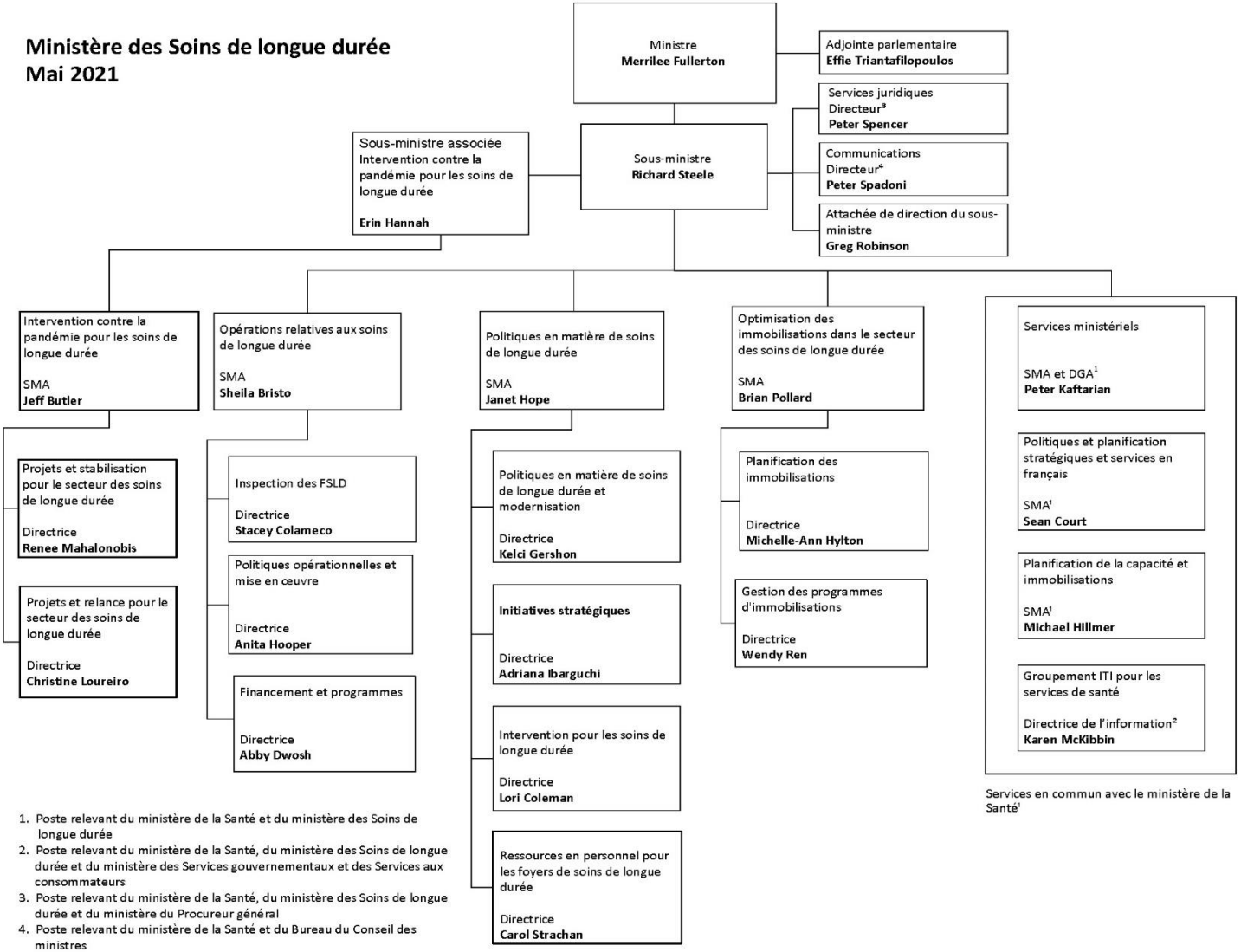

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Version accessible :

1. Merrilee Fullerton, ministre

    1.1. Effie Triantafilopoulos, adjointe parlementaire

2. Richard Steele, sous-ministre

    2.1. Erin Hannah, sous-ministre associée, intervention contre la pandémie pour les soins de longue durée

        2.1.1. Jeff Butler, sous-ministre adjoint, intervention contre la pandémie pour les soins de longue durée

            2.1.1.1. Renee Mahalonobis, directrice des projets et de la stabilisation pour le secteur des soins de longue durée

            2.1.1.2. Christine Loureiro, directrice des projets et de la relance pour le secteur des soins de longue durée

    2.2. Peter Spencer, directeur, Services juridiques

    2.3. Peter Spadoni, directeur des communications

    2.4. Greg Robinson, attaché de direction du sous-ministre

    2.5. Sheila Bristo, sous-ministre adjointe, Opérations relatives aux soins de longue durée

        2.5.1. Stacey Colameco, directrice, Inspection des FSLD

        2.5.2. Anita Cooper, directrice, Politiques opérationnelles et mise en œuvre

        2.5.3. Abby Dwosh, directrice, Financement et programmes

    2.6. Janet Hope, sous-ministre adjointe, Politiques en matière de soins de longue durée

        2.6.1. Kelci Gershon, directrice, Politiques en matière de soins de longue durée et modernisation

        2.6.2. Adriana Ibarguchi, directrice, Initiatives stratégiques

        2.6.3. Lori Coleman, directrice, Intervention pour les soins de longue durée

        2.6.4. Carol Strachan, directrice, Ressources en personnel pour les foyers de soins de longue durée

    2.7. Brian Pollard, sous-ministre adjoint, Optimisation des immobilisations dans le secteur des soins de longue durée

        2.7.1. Michelle-Ann Hylton, directrice, Planification des immobilisations

        2.7.2. Wendy Ren, directrice, Gestion des programmes d’immobilisations

2.8. Sean Court, sous-ministre adjoint, Politiques et planification stratégiques et services en français

2.8.1. Robert Francis, directeur, Politiques stratégiques

2.8.2. Allison Henry, directrice, Direction de la surveillance réglementaire relative aux ressources humaines dans le domaine de la santé

2.8.3. Anne Hayes, directrice, Recherche, analyse et évaluation

2.8.4. Yolande Davidson, directrice, Services aux Autochtones, aux francophones et aux groupes prioritaires

2.8.5. Robert Francis, directeur, Coordination des politiques et relations intergouvernementales

2.8.6. D^{re} Michelle Acorn, infirmière en chef de la province

2.9. Peter Kaftarian, sous-ministre adjoint et directeur général, Services ministériels

2.9.1. Cherrie Lethbridge, directrice, Unité des activités stratégiques des RH

2.9.2. Jeffrey Graham, directeur, Surveillance financière et performance

2.9.3. Shelley Gibson, directrice, Services opérationnels et installations

2.9.4. Jim Yuill, directeur, Gestion financière

2.9.5. John Amodeo, directeur, Gestion ministérielle

2.10. Michael Hillmer, sous-ministre adjoint, Planification de la capacité et analytique

2.10.1. Aileen Chan, directrice, Données sur la santé

2.10.2. Jennifer Bridge, directrice, Analytique et connaissances en matière de santé

2.10.3. Kamil Malikov, directeur, Science des données pour la santé

2.10.4. David Lamb, directeur, Planification de la capacité et des ressources humaines dans le domaine de la santé

2.11. Karen McKibbin, directrice de l’information, Groupement ITI pour les services de santé

2.11.1. Louise Doyon, responsable, Solutions ITI pour la santé communautaire, la santé mentale, la lutte contre les dépendances et les soins de longue durée

Ontario

ANNEXE – PARTIE I

RAPPORT ANNUEL : Résultats 2020-2021

Les soins de longue durée sont une priorité absolue pour le gouvernement. C'est pourquoi, le 25 juin 2019, le gouvernement a annoncé la création d'un ministère autonome consacré aux soins de longue durée en Ontario.

Les priorités du ministère comprennent ce qui suit :

- réagir à la pandémie et maintenir la santé et la sécurité des résidents au premier rang des priorités;
- poursuivre la modernisation continue des soins de longue durée avec les partenaires de tout le secteur afin que les résidents aient la qualité de soins et la qualité de vie qu'ils méritent.

En travaillant à l'échelle du gouvernement et avec des partenaires du secteur, le ministère travaille avec diligence à améliorer les soins de longue durée en Ontario afin de veiller à ce que les Ontariens aient accès aux soins de qualité qu'ils méritent, dans un environnement sécuritaire et comme à la maison, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.

L'éclosion de COVID-19 a créé des défis sans précédent dans les secteurs de la santé et des soins de longue durée en 2020-2021 et le ministère a relevé ces défis en adoptant des mesures et en faisant des investissements historiques novateurs.

Intervention contre la COVID-19 2020-2021

Le gouvernement est intervenu rapidement contre l'éclosion de COVID-19 en publiant ses premières lignes directrices à l'intention du secteur des soins de longue durée en février 2020. Ces directives, ainsi que d'autres, ont souvent été mises à jour en fonction de l'évolution de la situation et ont fait l'objet de modifications réglementaires, d'ordonnances d'urgence et de nombreuses autres mesures.

Le 25 mars 2020, le gouvernement a publié le Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 (Mise à jour économique et financière de mars 2020). Cette intervention de 17 milliards de dollars visait à faire en sorte que le système de santé, les collectivités et l'économie soient en mesure de surmonter les difficultés à venir.

Cette intervention de 17 milliards de dollars comprenait un investissement initial de 243 millions pour aider le secteur à prévenir et limiter la propagation de l'infection grâce notamment au dépistage en tout temps, l'embauche de personnel afin de soutenir la prévention de l'infection, une capacité d'urgence ainsi que des fournitures et du matériel pour lutter contre l'éclosion.

En avril 2020, le gouvernement a dévoilé son plan d'action contre la COVID-19 pour les foyers de soins de longue durée, qui décrivait les mesures prises jusqu'à maintenant par

la province ainsi que le plan du gouvernement pour atténuer les répercussions négatives de la COVID-19 dans les foyers à l'avenir. Ce plan se concentrait sur trois principaux éléments : 1) les tests, le dépistage et la surveillance agressifs, 2) la gestion des éclosions et de la propagation de la maladie et (3) l'augmentation des effectifs de soins de longue durée.

Le 25 avril 2020, le gouvernement a annoncé un soutien supplémentaire aux travailleurs de première ligne combattant la COVID-19, notamment le personnel clinique et de soutien, grâce à une prime temporaire de 4 $/heure en plus de leur salaire habituel. De plus, le gouvernement a versé des paiements forfaitaires mensuels de 250 $ pendant quatre mois aux travailleurs de première ligne admissibles qui ont travaillé 100 heures par période désignée de quatre semaines à compter du 24 avril 2020, pour un total maximal de 1 000 $. Cette prime liée à la pandémie a été en vigueur pendant 16 semaines, du 24 avril au 13 août 2020.

Le 5 novembre 2020, le gouvernement de l'Ontario a publié son budget de 2020. Ce document comprenait un certain nombre de mesures supplémentaires pour protéger les résidents des foyers de soins de longue durée. Un financement supplémentaire de 540 millions de dollars y était prévu pour protéger les résidents, les aidants naturels et le personnel des foyers de soins de longue durée contre les futures flambées de COVID-19. Si l'on tient compte des 243 millions de dollars de soutien fournis au début de la pandémie, cela donne un total de 783 millions de dollars.

Ce montant de 540 millions de dollars comprenait :

- 405 millions de dollars pour aider les foyers à poursuivre les efforts de prévention et de confinement de la COVID-19, y compris l'élargissement du dépistage, le soutien en personnel et l'achat de fournitures supplémentaires et d'EPI;
- 61,4 millions de dollars pour les réparations mineures et les rénovations dans les foyers afin d'améliorer la prévention et la lutte contre les infections;
- 40 millions de dollars pour stabiliser les foyers pendant leur transition vers des chambres à plus faible occupation, afin d'empêcher l'admission des troisième et quatrième résidents dans des chambres plus grandes;
- 30 millions de dollars pour permettre aux foyers de soins de longue durée d'embaucher plus de personnel pour la prévention et la lutte contre les infections et de former le personnel nouveau et existant;
- 2,8 millions de dollars pour prolonger le Fonds de transition pour les salaires élevés afin de veiller à ce que les lacunes en matière de dotation en personnel dans les foyers de soins de longue durée puissent continuer d'être comblées pendant le COVID-19.

Le budget de 2020, qui avait été annoncé initialement le 1er octobre 2020, prévoyait également des augmentations salariales temporaires de 461 millions de dollars pour plus de 147 000 travailleurs qui offrent des services de soutien à la personne et de soutien direct financés par l'État. Cette augmentation salariale temporaire, qui a été en vigueur du 1er octobre 2020 au 31 mars 2021, a apporté le soutien suivant :

- 3 $ l'heure pour environ 38 000 travailleurs admissibles offrant des soins à domicile et en milieu communautaire;
- 3 $ l'heure pour environ 50 000 travailleurs admissibles dans les foyers de soins de longue durée;
- 2 $ l'heure pour environ 12 300 travailleurs admissibles dans les hôpitaux publics;
- 3 $ de l'heure pour environ 47 000 travailleurs admissibles du secteur des services à l'enfance et des services sociaux afin de s'assurer que les personnes vulnérables continuent de recevoir des soins personnels et des services d'aide pour les activités de la vie quotidienne de la part des travailleurs offrant du soutien direct.

En mars 2021, le gouvernement a annoncé que cette augmentation temporaire serait prolongée jusqu'au 30 juin 2021.

En décembre 2020, le ministère a annoncé un investissement supplémentaire de 398 millions de dollars pour aider les foyers de soins de longue durée à réagir à la pandémie. L'investissement comprenait :

- 268 millions de dollars en fonds supplémentaires pour la prévention et le confinement;
- 42 millions de dollars aux foyers de soins de longue durée pour assurer le respect des exigences cruciales en matière de test et de dépistage;
- 88 millions de dollars pour rembourser aux foyers de soins de longue durée les revenus perdus en raison des restrictions relatives aux admissions et à la réduction des lits.

La Commission d'enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée

En juillet 2020, le gouvernement a lancé une commission d'enquête indépendante sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée. Cette commission indépendante s'est penchée sur la façon dont la COVID-19 s'est répandue dans les foyers de soins de longue durée, les répercussions sur les résidents, le personnel et les familles, ainsi que la pertinence des mesures prises par la province et d'autres parties pour prévenir, isoler et contenir le virus. La commission a fourni au gouvernement des conseils sur la façon de mieux protéger les résidents et le personnel des foyers de soins de longue durée contre toute éclosion future.

La commission a publié des recommandations provisoires le 23 octobre 2020 et le 4 décembre 2020, ainsi que son rapport final le 30 avril 2021. De nombreux éléments cernés par les commissaires concordent avec les efforts actuels du ministère, alors que le gouvernement s'efforce de résoudre les problèmes systémiques et de longue date auxquels fait face le réseau des soins de longue durée, exacerbés par la COVID-19. Par exemple, conformément à la recommandation provisoire visant à augmenter le nombre d'heures de soins quotidiens, le ministère a déjà commencé à mettre en œuvre ce plan

de dotation historique pour faire passer le temps moyen de soins aux résidents à quatre heures par jour.

Vaccins, tests et autres outils pour protéger les foyers de soins de longue durée

Le ministère a publié une trousse sur l'hésitation à se faire vacciner pour les foyers de soins de longue durée de la province. Cette trousse a été utilisée pour accroître la confiance du personnel et des résidents à l'égard des vaccins. Elle comprend divers produits de communication pour surmonter la réticence à l'égard de la vaccination grâce au partage de données factuelles sur l'innocuité des vaccins.

Au 29 avril 2021, 95 % des résidents des foyers de soins de longue durée étaient entièrement vaccinés et 84 % du personnel avait reçu au moins une dose. Parmi les aidants naturels essentiels, plus de 97 % avaient reçu au moins une dose.

Le ministère a mis en œuvre un protocole rigoureux de tests de surveillance pour les foyers de soins de longue durée, qui exige que toutes les personnes qui entrent dans un foyer de soins de longue durée subissent un test PCR ou antigénique donnant des résultats négatifs aux fréquences prescrites par le ministère. L'objectif des tests de surveillance est de protéger les Ontariens vulnérables qui vivent dans des foyers de soins de longue durée en prévenant la propagation de la COVID-19 dans les foyers. Les tests antigéniques rapides au point de service permettent de dépister rapidement et simplement les personnes qui entrent dans le foyer et de détecter plus rapidement les cas positifs de COVID-19 qui pourraient autrement passer inaperçus. Ces directives ont porté leurs fruits. Les tests ont permis de déceler des cas asymptomatiques qui, par ailleurs, n'auraient pas été détectés avant qu'une éclosion se produise.

En cette période sans précédent, la province a utilisé tous les outils à sa disposition pour assurer la sécurité de la population ontarienne. Les contrats de gestion avec les hôpitaux ne sont qu'un exemple des mesures que l'Ontario a prises au nom des résidents et du personnel des foyers de soins de longue durée. Ces contrats permettent de contrer la propagation actuelle de la COVID-19, de stabiliser la situation et de ramener le foyer à la normale. En date du 16 mars 2021, le MSLD avait rendu 7 ordonnances de gestion obligatoires et approuvé 28 contrats de gestion volontaires entre des hôpitaux de l'Ontario et des foyers de soins de longue durée. Ce soutien, qui prenait fin à l'origine en mars 2021, sera prolongé jusqu'au 31 août 2021.

La Croix-Rouge est un autre outil à la disposition des foyers de soins de longue durée. Grâce au financement fourni par le gouvernement fédéral, les équipes de la Croix-Rouge canadienne ont fourni un soutien à court terme à 27 foyers de soins de longue durée et maisons de retraite en Ontario.

Le gouvernement de l'Ontario a également accepté l'aide des Forces armées canadiennes au plus fort de la première vague. La dernière équipe des Forces armées canadiennes s'est retirée en juillet 2020 et le gouvernement est reconnaissant envers le soutien qu'elles ont apporté.

Lits de soins de longue durée

Le modèle de financement modernisé du ministère et l'investissement historique de 2,68 milliards de dollars dans l'aménagement des foyers de soins de longue durée accéléreront la construction de lits essentiels dans l'ensemble de la province. Cet investissement appuie le pilier de l'infrastructure physique de la stratégie de modernisation du ministère et aidera le gouvernement à atteindre son objectif de créer 30 000 lits de soins de longue durée sur une décennie. Ce financement permet aussi de faire progresser les objectifs du gouvernement visant à accroître l'accès aux soins de longue durée, à réduire les listes d'attente, à diminuer la pression sur la capacité des hôpitaux, à fournir des soins plus appropriés et à éliminer les soins de santé de couloir dans toute la province.

Le 12 avril 2021, le ministère a affecté des fonds à la construction de 20 161 nouveaux lits de soins de longue durée et au réaménagement de 15 918 lits existants dans 220 projets.

Au cours du dernier exercice, le ministère a annoncé l'affectation de fonds pour :

- 1 968 nouveaux lits et 1 015 lits réaménagés de soins de longue durée le 20 novembre 2020;
- 7 510 nouveaux lits et 4 197 lits réaménagés le 18 mars 2021.

L'enquête Gillese

Le gouvernement a démontré son engagement en matière de soins de longue durée par la création d'un ministère voué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents. L'un des principaux rôles du ministère des Soins de longue durée consiste à mettre en œuvre les recommandations de l'Enquête publique sur la sécurité des résidents des foyers de soins de longue durée que la juge Gillese a formulées à son intention.

Le ministère a passé en revue la totalité des recommandations de l'enquête publique et en a mis en œuvre les recommandations. Il est important de noter que les recommandations n'étaient pas toutes adressées au gouvernement de l'Ontario. En juillet 2020, le ministère a publié un rapport sur l'enquête, indiquant que 80 pour cent des recommandations de la juge Gillese étaient en vigueur ou en voie de l'être. En 2020-2021, sur les 91 recommandations, 31 ont été mises en œuvre et 44 étaient en voie de l'être.

Par l'entremise du ministère du Procureur général, le gouvernement a continué d'offrir des services de counseling à la victime, à sa famille et à ses proches, qui avaient été approuvés à l'origine par la Commission pour une période de deux ans.

Ontario

Dotation dans les foyers de soins de longue durée

Le MSLD sait que le personnel des foyers de soins de longue durée est l'épine dorsale du secteur. Le ministère sait également que la dotation est vitale pour répondre aux besoins de tous les résidents des foyers de soins de longue durée et que le recrutement et le maintien en poste du personnel de première ligne posent de réels défis.

En lançant une étude sur la dotation visant à orienter l'élaboration d'une stratégie de recrutement détaillée, le ministère a mis en œuvre l'une des recommandations clés (n° 85) de l'Enquête Gillese. L'étude publiée le 30 juillet 2020, appuyée par un groupe consultatif externe, a examiné les modèles potentiels de dotation et les pratiques exemplaires de formation, de recrutement et de maintien en poste des PSSP, du personnel infirmier et autres membres du personnel.

En décembre 2020, le ministère a publié « Un meilleur endroit où vivre et travailler », le plan de dotation fondé sur cette étude. Au cœur de ce plan se trouve l'engagement du gouvernement de porter le nombre d'heures de soins directs aux résidents à une moyenne de quatre heures par jour par résident sur une période de quatre ans. Il faudra donc former de nouveaux professionnels pour pourvoir les quelque 27 000 nouveaux postes équivalents temps plein nécessaires pour respecter cette norme. Pour mettre en œuvre ce plan, le gouvernement investira jusqu'à 1,9 milliard de dollars par année d'ici 2024-2025, soit 4,9 milliards de dollars au cours des quatre prochaines années. Cela permettra également d'augmenter de 20 pour cent le temps de soins directs prodigués par les professionnels paramédicaux.

Soins communautaires paramédicaux pour les soins de longue durée

Le ministère a obtenu l'approbation du Conseil des ministres et du Conseil du Trésor pour mettre en œuvre des soins communautaires paramédicaux pour les soins de longue durée dans un maximum de 33 collectivités sur une période de quatre ans.

Le programme vise à aider plus de personnes âgées sur les listes d'attente des soins de longue durée à rester plus longtemps en sécurité dans le confort de leur foyer et dans leur collectivité. Le programme de soins communautaires paramédicaux axé sur les soins de longue durée offre la tranquillité d'esprit aux aînés, à leurs familles et à leurs aidants en attente d'un lit de soins de longue durée, en retardant possiblement la nécessité de recevoir de tels soins.

Ce programme offre au gouvernement un autre moyen d'offrir à ses partenaires du réseau de la santé des services novateurs pour atteindre l'objectif d'éliminer les soins de santé de corridor en Ontario et de bâtir un système de soins de longue durée du XXI^{e} siècle, tout en réagissant aux répercussions de la COVID-19 sur le secteur.

Le programme vient s'ajouter aux soins primaires, communautaires et à domicile, et met à profit les compétences des fournisseurs de soins communautaires paramédicaux pour offrir un soutien non urgent, comme des visites à domicile et une surveillance à distance, en tout temps.

Le programme est entièrement financé par le gouvernement provincial et fonctionne en partenariat avec les municipalités (y compris les conseils d'administration de district des services sociaux). L'engagement financier total est d'environ 160 millions de dollars sur trois ans dans 33 collectivités.

Le ministère travaille avec le ministère de la Santé à l'élaboration d'un cadre d'évaluation en partenariat avec les collectivités qui offrent des programmes communautaires paramédicaux afin d'assurer une démarche intégrée pour tous les programmes communautaires paramédicaux. Le gouvernement évaluera le succès du programme de soins communautaires paramédicaux pour les soins de longue durée et explorera l'élargissement de la mise en œuvre de ce programme.

Financement

À la suite de consultations sectorielles en janvier 2020 sur la conception d'un nouveau programme d'immobilisations mineures, le gouvernement a instauré, le 1er avril 2020, un nouveau fonds pour les projets d'immobilisations mineures de 22,8 millions de dollars, qui est mis en place sur plusieurs années pour maintenir et prolonger la durée utile des foyers de soins de longue durée.

Réduction des formalités administratives

En collaboration avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC) et la Division de l'initiative L'Ontario ouvert aux affaires, le ministère a cerné plusieurs modifications de politiques appuyant la stratégie gouvernementale visant à simplifier les exigences réglementaires pour les entreprises d'au moins 25 % et à réaliser plus de 400 millions de dollars d'économies, tout en priorisant la santé et la sécurité des résidents.

Dans le cadre de son plan biennal de réduction du fardeau administratif (2018 à 2020), le ministère vise à réduire le fardeau des foyers en rationalisant et en modernisant le processus d'octroi de permis. De plus, le ministère simplifie les approbations, réduit les coûts des demandeurs et élimine des formalités dans le cadre du programme d'aménagement des FSLD.

Ontario

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

Alors que le gouvernement ajoute de nouveaux lits et tient compte des travaux du Conseil du premier ministre pour éliminer les soins de santé de couloir, les temps d'attente devraient diminuer. L'objectif est de réduire les temps d'attente au cours des prochaines années comparativement aux niveaux de 2018.

Mesure des résultats n° 1 – Temps d'attente médian entre la demande et le placement en foyer de soins de longue durée

- Le gouvernement prend des mesures pour créer un réseau de soins de longue durée du XXI^{e} siècle qui met de l'avant les résidents, renforce sa capacité de les servir ainsi que leurs aidants naturels et offre un lieu où les personnes les plus vulnérables de l'Ontario pourront se sentir chez elles. Le gouvernement est déterminé à construire 30 000 lits de soins de longue durée au cours de la prochaine décennie. Il s'agit d'une étape clé pour s'attaquer à une liste d'attente croissante et bâtir une collectivité plus saine et plus sécuritaire.

Mesure des résultats nº 2 – Programmes communautaires

- En collaboration avec ses partenaires du système de santé, la province a lancé le programme de soins communautaires paramédicaux pour les soins de longue durée, qui offrira des soins novateurs axés sur les résidents pour soutenir ceux qui figurent sur la liste d'attente des soins de longue durée. Le programme s'inspirera d'un modèle de soins de santé communautaires qui permet aux ambulanciers paramédicaux d'utiliser leur formation et leur expertise pour aider les aînés et leurs aidants naturels à se sentir en sécurité et appuyés dans leur propre collectivité, ce qui pourrait retarder le besoin d'un lit traditionnel dans un foyer de soins de longue durée. Le ministère évaluera le programme pour déterminer si celui-ci répond ou non à cet objectif.

Mesure des résultats n° 3 – Pourcentage de résidents des foyers de soins de longue durée qui ont été quotidiennement maintenus en contention

- De nombreux risques physiques et psychologiques potentiels sont associés à la contention des personnes âgées, qui soulève des préoccupations quant à la sécurité et à la qualité des soins. Plus le pourcentage est faible, meilleurs sont les résultats. Au cours des dernières années, la proportion de résidents maintenus quotidiennement en contention a diminué de façon constante.

Mesure des résultats n° 4 – Taux d'hospitalisations à la suite de chutes par 1 000 résidents dans les foyers de soins de longue durée

- Le taux d'hospitalisations à la suite de chutes par 1 000 résidents dans les FSLD a diminué constamment ces dernières années.

Mesure des résultats n° 5 – Pourcentage de résidents prenant des antipsychotiques sans diagnostic de psychose

- Les antipsychotiques sont parfois utilisés pour gérer les comportements des résidents atteints de démence. Une surveillance étroite est requise, car la consommation de ces médicaments peut nuire à la sécurité et à la qualité des soins.
- Le pourcentage de résidents prenant des antipsychotiques sans diagnostic de psychose a diminué constamment ces dernières années, laissant entendre que l'utilisation potentiellement inappropriée d'antipsychotiques dans les FSLD diminue et que les foyers ont sans doute trouvé d'autres moyens d'aider les résidents à gérer leurs comportements réactifs.

Ontario

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 (M$)

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021*
Approbations – COVID-19	590,3
Autres dépenses de fonctionnement	5 619,3
Immobilisations	187,7
Ministère (avant consolidation)	6 397,3
Redressements de consolidation	(4 459,8)
TOTAL	**1 937,5**
Effectif (au 31 mars 2021)**	378,0

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de mars 2021 pour le secteur de la santé
** Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère des Affaires municipales et du Logement

This document is also available in English.

Ontario

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022 3

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 3

Intervention contre la COVID-19 3

Objectifs généraux 3

Programmes du ministère 6

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022 16

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$) 18

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES 19

Graphique 1 : Investissements par crédit 2021-2022 19

Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit 20

Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite) 21

Tableau 3 : Tableau des tendances historiques 21

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC) 22

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 27

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2020-2021 28

Réalisations du ministère en 2020-2021 28

Résultats 2020-2021 46

Tableau 4 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 46

Partie I : Plan publié 2021-2022

Ministère des Affaires municipales et du Logement

Ontario

Vue d'ensemble du ministère

Intervention contre la COVID-19

Le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) soutient les efforts de relance à la suite de la COVID-19 en travaillant avec tous les paliers de gouvernement pour répondre aux besoins immédiats des 444 municipalités de l'Ontario, qui ont connu une forte baisse des revenus et une hausse des coûts. La collaboration continue durant la pandémie et des investissements substantiels ont permis aux municipalités de commencer l'année 2021 avec une base financière solide, de poursuivre les projets d'infrastructure créateurs d'emplois et de maintenir les services sur lesquels les gens comptent tous les jours. Le MAML dirige la relation avec les administrations locales et sait qu'il est le pilier de collectivités fortes et sera essentiel à la **relance économique** de l'Ontario.

Le MAML offre aussi une aide d'urgence aux gestionnaires des services municipaux et aux administrateurs de programmes autochtones par l'intermédiaire du Fonds de secours pour les services sociaux. Plusieurs rondes de financement aident à **protéger la santé de la population**, à sauver des vies et à assurer la sécurité des personnes et familles vulnérables. En regardant vers l'avenir, ce financement jette aussi les bases pour des solutions à long terme à l'itinérance qui dureront longtemps après la fin de la pandémie.

La pandémie commence à se résorber en Ontario. Durant la vaccination, le ministère restera déterminé à protéger et à loger les personnes vulnérables ainsi qu'à établir les fondements pour soutenir la **croissance nécessaire à une économie forte**.

Objectifs généraux

Travaille en collaboration avec les municipalités et les partenaires de la province pour bâtir des communautés urbaines et rurales sûres, fortes et résilientes en favorisant une économie locale dynamique, une qualité de vie élevée pour les résidents et l'accès à des logements qui répondent aux besoins variés de la population.

Les programmes du ministère sont à la base du *Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie.*

Afin de **protéger la santé de la population**, le ministère dirige des initiatives qui aident **à prendre soin des personnes**, y compris les plus vulnérables.

- Au printemps 2021, les gestionnaires de services commenceront à mettre en œuvre des listes nominatives pour aider à mieux relier les gens sans domicile aux services et aux mesures de soutiens locaux dont ils ont besoin.
- Les investissements sans précédent réalisés dans le cadre du Fonds de secours pour les services sociaux contribuent à **atténuer les répercussions de la COVID-19** et à sauver la vie des personnes qui travaillent dans des maisons d'hébergement d'urgence et qui comptent sur elles. Ce financement est essentiel pour limiter la propagation de la COVID-19, soutient plus de 6 600 places dans les maisons d'hébergement temporaires, favorise la distanciation sociale dans les maisons d'hébergement et les milieux collectifs, fournit l'équipement de protection individuelle aux fournisseurs de services, aide les personnes ayant des arriérés de loyer et permet aux projets d'immobilisations d'offrir des solutions permanentes à l'itinérance.
- Le ministère surveille étroitement la COVID-19 dans les maisons d'hébergement d'urgence et les logements collectifs avec services de soutien financés par le MAML. Il soutient aussi

les gestionnaires de services pour établir des **plans de gestion des éclosions** et des pratiques de prévention et de contrôle des infections dans plus de 1 000 installations de logement de soins collectifs.
- La mise en œuvre continue sur plusieurs années de la Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire de l'Ontario aidera à stabiliser, à assainir et à faire croître le secteur du logement communautaire de la province. En partenariat avec les gestionnaires de services et les administrateurs de programmes autochtones, le ministère continuera d'offrir des programmes qui permettent de construire, de concevoir et de rénover des logements communautaires, qui facilitent l'accession à la propriété et qui améliorent l'abordabilité des logements.
- Le ministère a dirigé la création et la rénovation de centres d'isolement dans le cadre de la Stratégie pour les collectivités prioritaires afin de protéger la santé des gens et de leur offrir un endroit d'isolement sûr.
- En réponse à la COVID-19, le loyer de la grande majorité des locataires résidentiels est gelé pour 2021. Le MAML surveille la capacité des ménages à couvrir leurs coûts de logement et encourage les locataires commerciaux et résidentiels et les propriétaires à travailler ensemble alors que la pandémie commence à se résorber en Ontario et que s'établit la relance économique.

Pour **protéger notre économie**, le ministère dirige des initiatives de **soutien aux familles, aux travailleurs et aux employeurs** :

- Diriger les efforts à l'échelle du gouvernement pour soutenir les municipalités de l'Ontario, qui sont aux premières lignes de la **lutte contre la COVID-19**. Le financement sans précédent dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire a permis aux municipalités d'assurer la prestation des services essentiels et de commencer 2021 avec une solide base financière. Un investissement provincial supplémentaire de 500 millions de dollars permettant aux municipalités de surmonter les difficultés en 2021 sans reporter les investissements en immobilisations créateurs d'emplois.
- Aider les municipalités à devenir plus efficaces et à réduire la croissance des dépenses grâce au Programme pour la modernisation au niveau municipal et au Fonds pour la vérification et la responsabilisation.
- Moderniser les processus électoraux et réduire les obstacles à la participation aux élections locales au moyen de modifications à la *Loi de 1996 sur les élections municipales* ainsi qu'appuyer la mise en œuvre d'un registre électoral unique.
- Consulter le secteur municipal sur la façon de renforcer la responsabilité des membres du conseil afin qu'ils maintiennent un lieu de travail sécuritaire et respectueux ainsi qu'exécutent leurs tâches de façon éthique et responsable.
- Mettre en œuvre un cadre provincial de réglementation relative au bruit de livraison en dehors des périodes de pointe pour favoriser l'efficacité de la circulation des biens dans l'ensemble de la province.
- Travailler avec l'ensemble du gouvernement et tous les partenaires communautaires, locaux et industriels pour encourager l'innovation dans le domaine du logement et augmenter l'offre et les options de types de logements qui répondent aux besoins et au budget de la population.
- Tirer parti des arrêtés de zonage du ministre et des zones d'emploi d'importance provinciale pour appuyer les priorités de la province et favoriser le développement économique, la création d'emplois et l'investissement.

- Une ceinture de verdure croissante – après consultation, le gouvernement prendra des mesures visant à protéger davantage l'**environnement naturel** de la province pour les générations futures. Il pourrait s'agir de plus importante expansion depuis la création de la ceinture de verdure en 2005.
- Élaborer la prochaine édition du Code du bâtiment de l'Ontario pour améliorer l'harmonisation avec les codes nationaux du bâtiment et réduire davantage les obstacles commerciaux, sans compromettre les normes élevées de la province.
- Offrir aux Ontariens les programmes d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe et d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe.
- Prolonger de deux ans le projet pilote Reconstruire en mieux pour fournir un incitatif aux municipalités admissibles pour améliorer l'infrastructure endommagée lors d'une catastrophe naturelle, de sorte qu'elle sera plus résistante aux futures conditions météorologiques extrêmes.
- Donner aux municipalités, aux offices de protection de la nature et à d'autres organismes l'accès au financement fédéral pour les projets de cartographie et d'atténuation des inondations afin de réduire les risques d'inondation de la province en administrant le Programme national d'atténuation des catastrophes en Ontario.
- Appuyer l'élaboration d'un nouveau programme national d'assurance en cas d'inondation à faible coût et d'un plan d'action national sur le déménagement visant à protéger les propriétaires à risque élevé d'inondation en participant à des discussions fédérales, provinciales et territoriales.
- Soutenir le projet Plus d'habitations, plus de choix : Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements en aidant les municipalités et les partenaires à mettre en œuvre la Déclaration de principes provinciale de 2020 et un nouveau cadre de redevances pour les avantages communautaires qui soutient la création de nouveaux logements et l'investissement dans les entreprises.
- Collaborer avec tous les ministères sur la façon d'accélérer les approbations d'aménagements manufacturiers et industriels, de soutenir la relance économique, d'attirer des investissements et de créer des emplois.

Mandat

Le ministère des Affaires municipales et du Logement a pour objectifs d'assurer le leadership pour contribuer à assurer que les collectivités sont desservies par des administrations locales fortes et efficientes et que chaque Ontarien et chaque Ontarienne disposent d'un logement adapté à leurs besoins. Pour y parvenir, le ministère élabore, coordonne et met en œuvre les politiques et programmes du gouvernement de l'Ontario qui soutiennent les municipalités; il gère les relations provinciales-municipales avec les intervenants municipaux, y compris l'Association of Municipalities of Ontario et la cité de Toronto, ainsi que les relations provinciales-entrepreneuriales avec des partenaires de premier plan en matière de croissance; il soutient les relations entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les municipalités.

De plus, le ministère met au point et administre des politiques et des programmes à l'appui des domaines suivants : l'administration, la gouvernance et les finances municipales; l'amélioration des infrastructures; l'aménagement du territoire aux niveaux municipal et provincial; la gestion de la croissance; la réglementation de la construction; les logements communautaires et les logements à but lucratif, y compris la réglementation des locations résidentielles et commerciales

et les programmes de prévention de l'itinérance et de logement. Le ministère administre l'aide financière aux collectivités et aux particuliers admissibles lorsque survient une catastrophe.

Les politiques et les programmes du ministère soutiennent l'intervention et la reprise dans le contexte de la COVID-19.

Programmes du ministère

Le ministère est responsable des programmes suivants :

Finances et gouvernance municipales

Ce programme soutient les administrations locales afin que l'infrastructure et les services locaux soient efficaces et aient une incidence positive au quotidien pour les Ontariens.

Par l'entremise du programme, le ministère propose un cadre législatif, réglementaire et programmatique visant à renforcer les capacités des municipalités. Il permet également aux partenaires municipaux de créer des collectivités prospères et financièrement viables afin de pouvoir investir dans les infrastructures et d'offrir des services. Le ministère travaille directement avec les municipalités, les associations municipales et d'autres partenaires dans le cadre d'initiatives qui ont une incidence sur les municipalités afin de s'assurer qu'une relation solide est établie entre la province et les municipalités et que la perspective municipale et les incidences sur la municipalité sont comprises et éclairent les travaux de la province.

Le ministère continuera de soutenir les municipalités et les intervenants pour intervenir contre la COVID-19. Les mesures prises antérieurement se trouvent dans la partie I de l'annexe (Rapport annuel 2020-2021).

En 2021-2022, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes du programme des finances et de la gouvernance municipales :

- Continuer de surveiller les répercussions de la COVID-19 sur les municipalités et faire des recommandations au gouvernement sur les initiatives de politiques et de programmes qui soutiennent la relance.
- Soutenir la prestation continue d'importants services locaux pour les résidents et les entreprises de l'Ontario en versant aux municipalités 500 millions de dollars en financement aux municipalités pour la relance suite à la COVID-19.
- Continuer de mobiliser activement les municipalités par l'intermédiaire du protocole d'entente avec l'Association of Municipalities of Ontario (AMO), de l'Entente Toronto-Ontario de coopération et de consultation, en organisant des discussions avec les chefs des conseils de l'Ontario et en participant aux réunions d'associations municipales. Le ministère codirige également un Groupe de travail technique provincial-municipal sur la COVID-19 avec l'AMO et la ville de Toronto afin de faciliter les discussions entre les ministères partenaires et le secteur municipal sur les questions émergentes.
- Soutenir la mise en œuvre du nouveau cadre relatif aux redevances d'aménagement et aux redevances pour les avantages communautaires, conçu pour soutenir la création de nouveaux logements et l'investissement dans les entreprises. Continuer à diriger les efforts gouvernementaux de réduction du fardeau municipal et des formalités administratives liés

à la production de rapports et à abroger les lois désuètes comme la *Loi sur les corvées légales*.

- Mettre en œuvre un cadre provincial de réglementation relative au bruit de livraison en dehors des périodes de pointe dans les vastes efforts du gouvernement, dirigés par le ministre des Transports, visant à favoriser l'efficacité de la circulation des biens dans l'ensemble de la province.
- Moderniser les processus électoraux et réduire les obstacles à la participation aux élections locales au moyen de modifications à la *Loi de 1996 sur les élections municipales* ainsi qu'aider le directeur général des élections et les partenaires interministériels à mettre en œuvre un registre électoral unique.
- Consulter le secteur municipal sur des occasions de renforcer la responsabilité des membres du conseil afin que les conseillers et les chefs du conseil maintiennent un lieu de travail sécuritaire et respectueux ainsi qu'exécutent leurs tâches d'élus de façon éthique et responsable.
- Encourager et favoriser la collaboration, la consultation et l'engagement entre les ministères partenaires et le secteur municipal afin de veiller à ce qu'une relation solide soit établie entre la province et les municipalités, notamment offrir une collaboration et un soutien aux ministères en repérant les enjeux municipaux dans le cadre de l'élaboration et de l'application de leurs politiques et de leurs programmes.
- Mettre en œuvre le Programme pour la modernisation au niveau municipal et le Fonds pour la vérification et la responsabilisation pour aider les municipalités à devenir plus efficientes et à réduire les dépenses de croissance.
- Continuer d'évaluer la capacité municipale à gérer les finances et la prestation des services, ainsi qu'à offrir une bonne gouvernance. Déterminer les municipalités qui ont besoin de soutien et assurer un renforcement des capacités ciblé et à l'échelle du secteur, au besoin.
- Continuer de recueillir des données et des renseignements locaux sur les pratiques exemplaires, les enjeux et les défis municipaux afin d'éclairer l'élaboration de futures politiques et la conception de programmes.
- Relier les municipalités aux programmes et outils du ministère partenaire afin de soutenir la reprise et le développement économique locaux.

Aménagement du territoire

Ce programme est responsable de l'élaboration, de la surveillance et de l'administration des systèmes d'aménagement du territoire en Ontario. Avec le temps, le cadre provincial de l'aménagement du territoire a évolué de façon considérable. Il fait régulièrement l'objet d'examens des politiques afin de veiller à ce qu'il réponde aux tendances actuelles de gestion de la croissance, de protection des ressources et de protection de la santé et de la sécurité du public. Le cadre comprend la *Loi sur l'aménagement du territoire*, la Déclaration de principes provinciale et les politiques réglementaires visant certaines zones géographiques, comme : le plan En plein essor, le Plan de la ceinture de verdure, le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et le Plan d'aménagement de la ceinture ouest de promenades (entre autres).

Le système d'aménagement du territoire promeut et soutient les intérêts de l'Ontario à l'aide d'un système fondé sur des politiques largement mis en œuvre par les municipalités, de documents de planification locale (p. ex., plans officiels et règlements municipaux de zonage), du service provincial à guichet unique offert par le ministère pour les approbations relatives à l'aménagement du territoire et d'arrêtés de zonage du ministre pour les initiatives et projets prioritaires. Le ministère offre un éventail d'outils obligatoires et facultatifs visant à soutenir la mise en œuvre par les municipalités du cadre provincial d'aménagement du territoire à l'échelle locale.

En 2021-2022, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du programme d'aménagement du territoire :

- Continuer à protéger la ceinture de verdure pour les générations futures grâce à une supervision des lois et des règlements connexes, au Plan de la ceinture de verdure et au Conseil de la ceinture de verdure. Cela comprend une consultation sur les occasions de croître la taille et d'augmenter la qualité de la ceinture de verdure. Ces occasions comprennent l'ajout potentiel de terres dans une zone d'étude autour de la moraine de Paris Galt (à l'ouest de la ceinture de verdure existante) et des élargissements possibles des vallées fluviales urbaines existantes ou la création de telles vallées qui relieraient la campagne protégée de la ceinture de verdure aux Grands Lacs ou principales voies navigables intérieures.
- Continuer d'appuyer le ministre dans l'exécution d'arrêtés de zonage du ministre (à l'extérieur de la ceinture de verdure) pour les initiatives provinciales et les projets municipaux prioritaires.
- Promouvoir et soutenir les intérêts de l'Ontario tout en appuyant la mise en œuvre de l'aménagement du territoire par les municipalités à l'aide d'une série d'outils législatifs et d'une démarche de planification à guichet unique interministérielle coordonnée pour les décisions provinciales. Cela comprendra une attention accrue portée aux exercices de conformité du plan officiel En plein essor qui se dérouleront jusqu'à la date de conformité de juillet 2022.
- Continuer l'examen du processus d'approbation en matière d'exploitation pour l'aménagement du territoire afin de cerner et de proposer des améliorations visant à simplifier le processus et à concrétiser plus rapidement les investissements dans les entreprises et les logements (c.-à-d. industrie et fabrication).
- Offrir une formation ciblée et du soutien technique aux employés municipaux chargés de la planification, notamment des conseils et du soutien pour la mise en œuvre de la Déclaration de principes provinciale de 2020 et des modifications à la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

Planification de la croissance

Ce programme propose une approche à long terme stratégique, complète et intégrée afin de gérer la croissance et de bâtir des collectivités complètes prospères et durables.

En 2021-2022, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du programme de planification de la croissance :

- Promouvoir et soutenir les intérêts de l'Ontario et appuyer la mise en œuvre du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe (plan En plein essor) par les

municipalités à l'aide d'une démarche de planification interministérielle coordonnée pour les décisions provinciales sur le développement économique, la propriété abordable et la planification de l'infrastructure.

- Diriger la surveillance de la conformité du plan de croissance, la collecte de données et la gestion des problèmes afin d'offrir aux municipalités les renseignements et les outils dont elles ont besoin pour mettre en œuvre les politiques du plan En plein essor et de veiller à ce qu'elles puissent rendre leurs plans officiels conformes dans les délais établis.
- Protéger les zones d'emploi de la région élargie du Golden Horseshoe qui sont essentielles à l'économie de la province en désignant les zones d'emploi d'importance provinciale et consulter les intervenants sur les occasions de tirer profit des zones pour promouvoir le développement et la relance économiques à la suite de la COVID-19.
- Diriger des activités d'engagement des intervenants afin de soutenir la mise en œuvre des politiques et des programmes de gestion de la croissance.

Réglementation du bâtiment

Ce programme établit les politiques, les soutiens techniques et le système de réglementation régissant la construction, la rénovation, les nouveaux usages et la démolition des bâtiments par l'application de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* et du règlement concernant le Code du bâtiment.

En 2021-2022, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du programme de la réglementation sur le bâtiment :

- Élaborer la prochaine édition du Code du bâtiment de l'Ontario qui améliorera l'harmonisation des exigences techniques avec les codes nationaux du bâtiment et qui mettra en œuvre une adoption en temps opportun, conformément aux engagements pris dans l'accord de conciliation en vertu de l'Accord de libre-échange canadien. Le ministre des Affaires municipales et du Logement a signé l'accord de conciliation le 27 août 2020.
- Participer au travail fédéral, provincial et territorial afin de transformer le système des codes nationaux du bâtiment en un système plus performant et mieux adapté aux besoins provinciaux.
- Élaborer des documents techniques et des documents d'orientation afin de soutenir la mise en œuvre cohérente du Code du bâtiment de l'Ontario et des domaines prioritaires, comme l'abordabilité des logements.
- Poursuivre la transformation et la modernisation de la prestation des services relatifs à la réglementation sur le bâtiment en effectuant des activités clés visant l'établissement d'un nouveau modèle de prestation de services.
- Fournir aux commissions du secteur de la construction et de la résolution des différends un soutien technique sur le Code du bâtiment ainsi que des services relatifs à la réglementation sur le bâtiment (y compris l'admissibilité et l'inscription des personnes qui travaillent dans le bâtiment, de même que la supervision de la formation qui leur est offerte par le secteur collégial).

Aide financière pour la reprise après une catastrophe

Ce programme offre des programmes de paiements de transfert pour la reprise après une catastrophe et l'atténuation des catastrophes, gère le programme réglementé de gestion des situations d'urgence du ministère et représente les intérêts de l'Ontario durant les discussions avec les homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux sur le financement pour la reprise après une catastrophe et l'atténuation des catastrophes.

En 2021-2022, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du programme d'aide financière pour la reprise après une catastrophe :

- Répondre aux situations d'urgence et aux catastrophes et offrir aux Ontariens les programmes d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe et d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe;
- Mettre en œuvre une prolongation de deux ans du projet pilote Reconstruire en mieux afin de fournir un incitatif aux municipalités admissibles en vertu du Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe pour améliorer l'infrastructure endommagée lors d'une catastrophe naturelle de sorte qu'elle sera plus résistante aux futures conditions météorologiques extrêmes.
- Mettre en œuvre un outil d'évaluation à distance des dommages en cas d'inondations et de tornades afin de mieux éclairer les décisions d'activation du Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe.
- Administrer le Programme national d'atténuation des catastrophes en Ontario afin de permettre aux municipalités, aux offices de protection de la nature et aux autres bénéficiaires admissibles de réduire les risques d'inondation dans la province en ayant accès au financement fédéral pour les projets de cartographie et d'atténuation des inondations.
- Tenir des discussions aux échelons fédéral, provincial et territorial pour soutenir les engagements fédéraux en vue de créer un nouveau programme national d'assurance en cas d'inondation à faible coût pour protéger les propriétaires de résidences à risque élevé d'inondation et appuyer la création d'un plan d'action national aidant les propriétaires de résidences à risque élevé d'inondations répétées pour un déménagement éventuel.

Logements communautaires

Ce programme, qui comprend les logements sociaux et abordables, soutient des logements qui sont détenus et exploités principalement par des sociétés de logements à but non lucratif, des coopératives de logement et des gouvernements municipaux ou des conseils d'administration de district des services sociaux. Ces fournisseurs offrent des logements à loyer subventionné ou du segment d'entrée de gamme du marché. Environ 250 000 ménages vivent dans des logements sociaux et environ 43 000 vivent dans des logements locatifs abordables.

La Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire décrit un plan provincial de collaboration avec nos partenaires afin de stabiliser et de faire croître le secteur du logement communautaire.

Un des éléments clés de cette stratégie est les investissements réalisés dans le cadre de l'entente bilatérale concernant la Stratégie nationale sur le logement entre l'Ontario et le gouvernement

fédéral qui consacre plus de 5,75 milliards de dollars sur neuf ans à la protection, à la réfection et à l'agrandissement de logements communautaires, appuie les priorités de l'Ontario en matière de rénovation, de construction et d'abordabilité des logements ainsi qu'offre un soutien direct et abordable aux Ontariennes et aux Ontariens qui ont besoin d'un logement.

En 2021-2022, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du programme de logements communautaires :

- Élaborer des règlements en vertu de la *Loi de 2011 sur les services de logement*, dans le cadre de la Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire (mise en œuvre sur plusieurs années), afin de simplifier le système de logements communautaires et d'en accroître la durabilité, de manière à ce qu'il réponde aux besoins de la population vulnérable.
    - De nouvelles dispositions de la législation entrent en vigueur progressivement à mesure que des détails réglementaires sont élaborés, ce qui donnera aux collectivités et aux fournisseurs de logement le temps dont ils ont besoin pour prendre d'importantes décisions d'affaires et planifier la mise en œuvre.
- Collaborer avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour convenir d'un plan d'action sur trois ans dans le cadre de l'entente concernant la Stratégie nationale sur le logement pour la période commençant en 2022-2023.
- Continuer à offrir des programmes existants qui soutiennent les logements communautaires, dont :
    - Les programmes de logement communautaire qui comprennent les paiements aux gestionnaires de services en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le logement social, le financement du Programme de supplément au loyer pour l'épanouissement communautaire et les paiements provinciaux assurant l'abordabilité dans le cadre du Programme de logement abordable, et qui se poursuivront jusqu'en 2033.
    - Les programmes de la Stratégie nationale sur le logement qui comprennent la collaboration avec les gestionnaires de services et les administrateurs des programmes pour les Autochtones pour mettre en œuvre l'Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement et l'Initiative Canada-Ontario de logement communautaire. Ces initiatives permettent de construire, de concevoir et de rénover des logements communautaires, facilitent l'accession à la propriété et améliorent l'abordabilité des logements. L'Allocation Canada-Ontario pour le logement est une prestation de logement transférable à laquelle peuvent avoir accès les survivants de violence familiale ou de traite des personnes, les personnes sans logement ou à risque de vivre dans l'itinérance, les Autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées et les ménages vivant dans des logements communautaires.
    - Les initiatives relatives aux Autochtones et au logement communautaire comprennent le Programme de logement en milieu rural et urbain pour les Autochtones (PLMRUA). Le PLMRUA soutient la préservation des logements existants dans le cadre du Programme de logement en milieu rural et autochtone et la création de nouveaux logements grâce à l'entretien, à la réparation, à la rénovation et à la restructuration du portefeuille pour continuer à aider les ménages dans le besoin au moyen du loyer indexé sur le revenu (LIR) et de l'aide au logement abordable, notamment avec des allocations de logement.

Itinérance

Ce programme comprend la collaboration avec les gestionnaires de services et les administrateurs des programmes autochtones dans le but de fournir des services et du soutien qui aident les personnes sans logement ou à risque de vivre dans l'itinérance à trouver un logement stable ou à éviter tout d'abord de sombrer dans l'itinérance. Ces services et soutiens comprennent des maisons d'hébergement d'urgence, des logements avec services de soutien, des logements de transition, la prévention de l'itinérance comme l'aide financière d'urgence, la sensibilisation et la médiation des propriétaires, ainsi que d'autres services et soutiens comme la sensibilisation dans les rues et la gestion des cas. Chaque année, ce programme aide environ 135 000 personnes qui risquent de devenir sans-abri à conserver leur logement, aide environ 27 000 personnes sans-abri à obtenir un logement et le conserver, et fournit un logement avec services de soutien à environ 9 600 ménages.

Intervention contre la COVID-19

Dans le cadre du Fonds de secours pour les services sociaux (FSSS), la province a débloqué 765 millions de dollars pour aider les gestionnaires de services et les partenaires de programmes pour les Autochtones à soutenir les maisons d'hébergement, à créer des solutions de logement à long terme et à aider les personnes vulnérables de l'Ontario touchées par la COVID-19, y compris les sans-abri et ceux qui risquent de devenir sans-abri.

Le MAML continuera de travailler en étroite collaboration avec les gestionnaires de services et les administrateurs des programmes pour les Autochtones durant la pandémie de COVID-19. Le ministère continuera d'offrir son soutien au moyen de communications et de réunions régulières, de soutenir le secteur de l'itinérance et de faciliter l'acquisition d'équipement de protection individuelle en cas d'urgence.

Le MAML continuera aussi de surveiller les rapports reçus des gestionnaires de services et des administrateurs des programmes autochtones concernant les cas de COVID-19 dans les maisons d'hébergement d'urgence et les installations de logement avec services de soutien, ainsi que de leur partager de façon proactive les ressources de Prévention et contrôle des infections (IPAC) et de communiquer les occasions de participation à d'autres initiatives essentielles de gestion des éclosions (telles que les tests antigéniques rapides).

Les mesures prises antérieurement se trouvent dans la partie I de l'annexe (Rapport annuel 2020-2021).

En 2021-2022, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du programme relatif à l'itinérance :

- Continuer d'aider les gestionnaires de services à prévenir et à lutter contre l'itinérance dans leurs collectivités en offrant des programmes ministériels essentiels, dont :
    - Fonds de secours pour les services sociaux – dans le cadre de l'investissement de 765 millions de dollars du FSSS, les gestionnaires de services et les administrateurs des programmes pour les Autochtones ont reçu 255 millions de dollars de ce fonds annoncé le 10 mars 2021 pour poursuivre les mesures de soutien existantes jusqu'en 2021. En 2021-2022, le ministère continuera d'appuyer le secteur de l'itinérance afin de remédier aux effets négatifs de la pandémie sur les ménages vulnérables.

- Continuer de fournir du financement et du soutien à certaines collectivités dans le cadre de la Stratégie pour les collectivités prioritaires du ministère de la Santé visant à établir et à exploiter des installations d'isolement pour aider les personnes vivant dans des collectivités prioritaires ciblées qui ne peuvent s'isoler en sécurité à la maison. Les territoires ont été sélectionnés en raison de leur prévalence élevée de la COVID-19 (actuelle ou historique), de leur faible taux de dépistage et des obstacles sociodémographiques aux tests de dépistage et à l'auto-isolement.
- L'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités, un financement provincial annuel contre l'itinérance qui offre aux gestionnaires de services la souplesse de déterminer la meilleure façon d'aider les personnes sans logement, ou à risque de vivre dans l'itinérance, dans leurs collectivités en fonction des priorités et des besoins locaux. La contribution provinciale constitue la plus grande part du financement de la lutte contre l'itinérance (en comparaison à la contribution du gouvernement fédéral et des administrations municipales).
- Investissement dans les logements avec services de soutien – programme Logements pour de bon offre des services provinciaux d'aide et de soutien en matière de logement pour aider les personnes sans logement ou à risque de l'être. Les groupes prioritaires desservis comprennent les jeunes, les Autochtones, les personnes qui vivent de l'itinérance chronique et les personnes qui effectuent une transition d'un endroit à un autre, comme la prison ou l'hôpital. Le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones est spécialement conçu pour être administré par des organismes autochtones. Ce programme aide les Autochtones sans-abri à accéder à l'aide au logement et à des services de soutien pour se trouver un logement stable.
- Offrir des logements et des soutiens pour les personnes sans logement, les personnes à faible et à moyen revenu vivant avec des problèmes de santé mentale et de dépendances au moyen de Vers le mieux-être : un plan pour bâtir le système ontarien de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

- Mettre en œuvre des listes nominatives et un dénombrement à l'échelle de la province :
  - Le ministère exige que les gestionnaires de services mettent en œuvre des listes nominatives partout en Ontario à compter d'avril 2021 et un dénombrement à l'échelle de la province au moyen d'une approche de dénombrements ponctuels en 2021.
  - Les listes nominatives fournissent des données en temps réel sur les personnes sans-abri dans leur collectivité et leurs besoins. Les listes nominatives aident à établir la priorité et à relier les gens aux services de logement et aux mesures de soutien dans leur secteur et dressent une assise permettant de créer un accès coordonné aux services et de faire le suivi de l'itinérance locale et de l'évolution au fil du temps.
  - Un dénombrement ponctuel vise à saisir le nombre de personnes sans abri, ainsi que leurs données démographiques de base, à un moment précis afin de mieux comprendre la portée de l'itinérance.
  - Le ministère poursuivra sa collaboration avec les intervenants afin de déterminer des techniques efficaces ainsi que de soutenir la mise en œuvre des listes nominatives et des dénombrements ponctuels par des gestionnaires de services.

- Dans le Budget provincial de 2019, le gouvernement s'est engagé à examiner les programmes de logement avec services de soutien de l'Ontario pour cerner les occasions de rationaliser et d'améliorer la coordination afin que les gens obtiennent l'aide dont ils ont besoin. Le ministère a mis en place un processus d'engagement pour appuyer cet examen et élabore des options que le gouvernement pourra envisager afin d'accroître l'efficacité des logements avec services de soutien pour la population.

Logement à but lucratif

Ce programme élabore les politiques, les programmes et les initiatives visant à appuyer la disponibilité d'un large éventail de logements locatifs et de logements de propriétaires-occupants. Il offre un encadrement et agit à tous les paliers du gouvernement pour soutenir l'élaboration d'une politique et de programmes de logement à but lucratif fondés sur des données probantes.

Le programme établit également le cadre législatif et politique pour les propriétaires et locataires résidentiels et commerciaux par l'intermédiaire des lois suivantes :

- La *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*, qui régit les logements locatifs en Ontario et établit des règles dans des domaines tels que le loyer, le droit au maintien dans les lieux et la décision des différends. Cela comprend la prestation par le ministère de services d'enquête et d'application de la loi pour les infractions présumées en vertu de cette loi par l'intermédiaire de l'Unité de l'application des mesures législatives en matière de logement locatif;

- La *Loi sur la location commerciale*, qui établit des règles de base pour les locations commerciales afin de permettre aux entreprises de fonctionner efficacement.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère continuera d'appuyer les propriétaires et les locataires en ce qui a trait aux lois sur les logements locatifs en les encourageant à travailler ensemble et à faire preuve d'autant de souplesse que possible, ainsi qu'en surveillant la santé des marchés des logements locatifs et des logements de propriétaires-occupants en réponse à la COVID-19. Cela comprend l'exploration, la coordination et le soutien des activités du MAML et des efforts interministériels pour appuyer la reprise du marché des logements avec services de soutien à la suite de la pandémie de COVID-19 (au besoin), tout en continuant de surveiller la capacité des ménages à couvrir leurs coûts de logement et à anticiper les futurs besoins et contraintes.

De plus, le ministère continuera d'appuyer les propriétaires et locataires commerciaux afin de maintenir leur viabilité financière et de surveiller activement les initiatives menées par le ministère des Finances, le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce et le gouvernement fédéral qui soutiennent les entreprises. Les effets de la pandémie de COVID-19 et de l'interdiction continue des expulsions des locataires et propriétaires commerciaux seront surveillés. Le MAML continuera de travailler avec d'autres ministères pour soutenir la reprise des activités.

Les mesures prises antérieurement se trouvent dans la partie I de l'annexe (Rapport annuel 2020-2021).

En 2021-2022, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du Programme de logements à but lucratif :

- Diriger l'exploration et l'élaboration des prochaines étapes (en suivant le Plan d'action pour l'offre de logements) afin d'accroître l'offre de logements abordables.
- Élaborer des guides sur les options de logement novatrices, notamment des ententes de participation à la mise de fonds, des pavillons-jardins et des maisons modulaires/préfabriquées.
- Collaborer avec les ministères partenaires pour tirer parti de la valeur des terres provinciales excédentaires pour les résultats prioritaires en matière de logement (c.-à-d. une offre accrue de logements à but lucratif et abordables).
- Continuer d'assurer la surveillance législative de la LLUH, notamment :
    - Mettre en œuvre les changements déjà apportés à la LLUH par l'entremise de la *Loi de 2020 visant la protection des locataires et le renforcement du logement communautaire* en :
        - élaborant, en consultation avec les intervenants, des règlements régissant les règles de location propres aux communautés de terrains à bail et aux parcs de maisons mobiles,
        - sensibilisant à la mise à jour du bail standard qui était en vigueur le 1er mars 2021 et en mettant à jour le guide multilingue connexe,
        - collaborant avec le MPG et la Commission de la location immobilière (CLI) pour promulguer les modifications en suspens à la LLUH;
    - Calculer et publier la directive de 2022 portant sur les augmentations de loyer;
    - Faciliter l'éducation du public au sujet de la LLUH afin de promouvoir la sensibilisation aux règles de location, au processus d'approbation et aux droits et obligations des locataires et propriétaires, ainsi que pour améliorer la conformité et l'application de la loi;
    - Surveiller les effets des changements liés à la COVID-19, y compris le gel des loyers de 2021, la reprise continue des activités de la CLI et le décret d'urgence qui a interrompu l'application des expulsions résidentielles.
- Offrir un encadrement, collaborer avec d'autres ministères et participer à des groupes de travail à tous les paliers de gouvernement afin d'effectuer des recherches et des analyses sur le marché de l'habitation, et coordonner et soutenir l'élaboration de politiques et de programmes de logement à but lucratif fondés sur des données probantes.
- Favoriser l'élaboration du Portail des données pour la veille stratégique en matière de logement et d'itinérance afin de lancer l'accès aux gestionnaires de services et aux administrateurs des programmes pour les Autochtones.

Le ministère respecte un mandat ambitieux qui **protégera la santé de la population**, notamment les personnes les plus vulnérables de l'Ontario, ainsi que **favorisera le développement économique** des collectivités rurales et urbaines fortes et saines, l'utilisation efficace des terres et un **environnement naturel propre et sain**. Le MAML permettra d'offrir de meilleurs services publics aux paliers de gouvernement provinciaux, régionaux et municipaux, de rendre la vie plus abordable en augmentant l'offre de logements (notamment à proximité du transport en commun) et de prendre des mesures concrètes pour accélérer les projets de construction et **maintenir les projets de création d'emplois**.

Logement et itinérance

Au moyen de plusieurs rondes de financement ciblé réalisé dans le cadre du Fonds de secours pour les services sociaux, le MAML contribue à **atténuer les répercussions de la COVID-19** et à sauver la vie des personnes qui travaillent dans des maisons d'hébergement d'urgence et qui comptent sur elles. Ce financement, qui a permis de limiter la propagation de la COVID-19, soutient plus de 6 400 places dans les maisons d'hébergement temporaires, favorise la distanciation sociale dans les maisons d'hébergement et les milieux collectifs, fournit l'équipement de protection individuelle aux fournisseurs de services, aide les personnes ayant des arriérés de loyer et permet aux projets d'immobilisations d'offrir des solutions permanentes à l'itinérance.

Des modifications à la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* sont en place afin de favoriser un système de logement locatif sûr et équitable pour les locataires et les propriétaires. Le loyer de la grande majorité des locataires résidentiels est gelé en 2021 en raison des importantes répercussions de la COVID-19, car le logement stable est au cœur de la **protection de la santé de la population** pendant la pandémie.

Le ministère met en œuvre Plus d'habitations, plus de choix, le plan complet du gouvernement visant à accroître l'offre et les options de types de logements, ce qui élimine les obstacles et favorise l'innovation pour augmenter l'offre et les options de types de logements requis pour une population en croissance et à une forte relance économique.

Le MAML collabore avec les ministères partenaires afin de tirer profit de la valeur des terres provinciales excédentaires pour des priorités comme les logements abordables et les établissements de **soins de longue durée**. Le ministère continuera d'accélérer la construction de foyers de soins de longue durée grâce à de nouveaux pouvoirs améliorés du ministre en matière d'arrêté de zonage**.**

Le programme de logements communautaires du ministère élabore et gère des démarches législatives, réglementaires et politiques, et travaille avec des partenaires afin de soutenir des logements abordables pour les personnes qui ont de la difficulté à trouver un logement qui leur convient sur le marché privé. Notre Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire, mise en œuvre sur plusieurs années, aide à stabiliser, à assainir et à faire croître le secteur du logement communautaire de l'Ontario.

Les investissements continuent de permettre aux gestionnaires de services locaux d'offrir une gamme de services et de mesures de soutien qui répondent aux besoins locaux et **protègent la santé des gens** qui sont sans-abri ou qui risquent de le devenir. Cette aide souple comprend le financement par l'entremise de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités, du programme Logements pour de bon et du programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones.

En 2021, le ministère exige que les gestionnaires de services mettent en œuvre des listes nominatives partout en Ontario. Les listes nominatives fournissent des données en temps réel sur les personnes sans-abri dans leur collectivité et leurs besoins. Ainsi, il sera possible de mieux relier les gens aux services et aux soutiens locaux ainsi que de jeter les bases d'une meilleure coordination et d'un meilleur suivi des besoins de service au fil du temps.

Dans le Budget provincial de 2019, le gouvernement s'est engagé à examiner les programmes de logement avec services de soutien de l'Ontario pour cerner les occasions de rationaliser et d'améliorer la coordination afin que les gens obtiennent l'aide dont ils ont besoin. Le ministère a mis en place un processus d'engagement pour appuyer cet examen et élabore des options que le gouvernement pourra envisager afin d'accroître l'efficacité des logements avec services de soutien pour la population.

Une ceinture de verdure croissante

La ceinture de verdure de l'Ontario est une large bande de terres protégées qui comprend actuellement plus de 800 000 hectares de terres dans la région élargie du Golden Horseshoe. Le gouvernement s'est engagé à la protéger pour les générations futures et mène des consultations à l'échelle de la province sur la façon de l'améliorer et de la faire croître.

L'objectif est de **protéger davantage l'environnement naturel de la province**, dont les terres agricoles, les forêts, les terres humides et les bassins versants, contre de futurs aménagements. Les consultations initiales portent sur la moraine de Paris Galt ainsi que sur l'expansion et la protection accrue des vallées fluviales urbaines, qui pourraient représenter la plus importante expansion de la ceinture de verdure depuis sa création en 2005.

Soutien des emplois et des collectivités fortes

Les 444 municipalités de l'Ontario sont des partenaires clés dans la **lutte contre la COVID-19**; en 2021, le gouvernement a octroyé un soutien financier supplémentaire pour les aider à préserver les services publics essentiels et à favoriser la reprise économique. Cette aide permettra à chaque région et collectivité d'émerger de la pandémie en étant bien placée pour soutenir la croissance économique nécessaire à la création d'emplois, à la prospérité et au renforcement de la province.

Le MAML dirige aussi des projets stratégiques de gestion de la croissance à l'échelle régionale et provinciale afin de réaliser les objectifs provinciaux, notamment le développement économique, la planification de l'infrastructure et la création d'emplois. La **Déclaration de principes provinciale** est entrée en vigueur le 1er mai 2020 et crée un contexte commercial plus concurrentiel. En désignant et en protégeant les zones d'emploi dans la région élargie du Golden Horseshoe, le ministère s'assure que ces terres peuvent être mises à profit pour soutenir le développement et la relance économiques à la suite de la COVID-19. Des directives clés en matière d'aménagement du territoire sont en cours d'élaboration et mises à jour afin d'aider les municipalités à planifier la croissance et le développement prévus ainsi qu'à favoriser la simplification des approbations municipales.

Les municipalités ont clairement affirmé que la province leur demande trop souvent de produire des rapports. Le MAML dirige les efforts gouvernementaux de réduction du fardeau municipal et des formalités administratives liés à la production de rapports, notamment l'abrogation des lois désuètes comme la *Loi sur les corvées légales*.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)

Approbations – COVID-19	286,3
Fonctionnement	965,5
Immobilisations	180,5
TOTAL	**1 432,3**

Données financières détaillées

Graphique 1 : Investissements par crédit 2021-2022

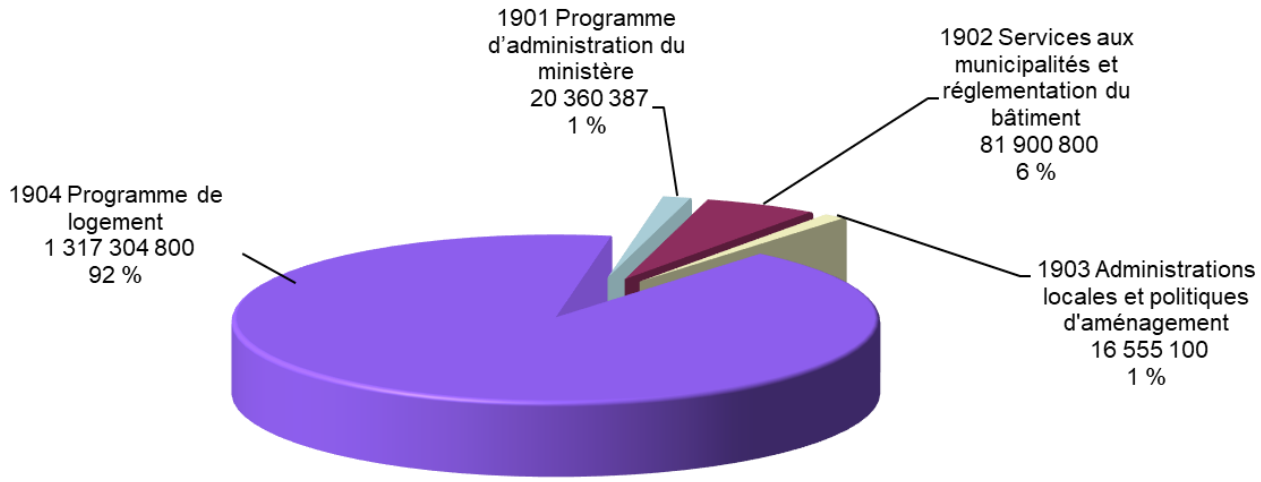

Ontario

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021	%	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021*	Chiffres réels 2019-2020* $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
1901 Programme d'administration du ministère	20 278 200	(904 500)	(4,3)	21 182 700	19 429 800	20 321 287
1902 Services aux municipalités et réglementation du bâtiment	77 897 800	(954 734 300)	(92,5)	1 032 632 100	1 917 810 600	57 364 094
1903 Administrations locales et politiques d'aménagement	16 554 100	(15 100 000)	(47,7)	31 654 100	20 025 200	23 048 374
1904 Programme de logement	1 041 147 900	(123 455 600)	(10,6)	1 164 603 500	1 671 164 700	853 273 043
Moins : Mandats spéciaux		-	-	-	-	
Total à voter – Charges de fonctionnement	**1 155 878 000**	**(1 094 194 400)**	**(48,6)**	**2 250 072 400**	**3 628 430 300**	**954 006 798**
Mandats spéciaux	-	-		-	-	
Crédits législatifs	84 187	-	-	84 187	84 187	82 635
Total du ministère – Charges de	**1 155 962 187**	**(1 094 194 400)**	**(48,6)**	**2 250 156 587**	**3 628 514 487**	**954 089 433**
Redressement de consolidation – débentures pour les logements publics – intérêts sur la dette	(3 609 700)	1 406 700		(5 016 400)	-	-
Redressement des charges de fonctionnement – Société ontarienne d'hypothèques et de logement	-	97 199 500		(97 199 500)	(64 280 200)	-
Redressement de consolidation – Société ontarienne d'hypothèques et de logement	-	1 000		(1 000)	(39 908 000)	(53 149 537)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(208 000)	748 300		(956 300)	(209 800)	54 632 166
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-		-	-	(592 294)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**1 152 144 487**	**(994 838 900)**	**(46,3)**	**2 146 983 387**	**3 524 116 487**	**954 979 768**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
1901 Programme d'administration du ministère	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
1902 Services aux municipalités et réglementation du bâtiment	3 600 000	3 100 000	620,0	500 000	-	-
1904 Programme de logement	-	(291 800)	(100,0)	291 800	-	-
Total à voter – Actifs de	**3 600 000**	**2 807 200**	**354,1**	**792 800**	**1 000**	**-**
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total du ministère – Actifs de	**3 600 000**	**2 807 200**	**354,1**	**792 800**	**1 000**	**-**

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de 2021.

Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 %	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021*	Chiffres réels 2019-2020* $
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
1901 Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
1902 Services aux municipalités et réglementation du bâtiment	4 002 000	4 000 000	200 000,0	2 000	6 935 500	21 236 032
1904 Programme de logement	275 519 400	114 408 800	71,0	161 110 600	255 635 300	223 269 337
Total à voter – Charges	**279 522 400**	**118 408 800**	**73,5**	**161 113 600**	**262 571 800**	**244 505 369**
Crédits législatifs	636 500	-	-	636 500	636 500	422 821
Total du ministère – Charges	**280 158 900**	**118 408 800**	**73,2**	**161 750 100**	**263 208 300**	**244 928 190**
Redressement de consolidation – Société ontarienne d'hypothèques et de logement	-	1 000		(1 000)	-	(2 456 908)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	37 894 800		(37 894 800)	(38 419 000)	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**280 158 900**	**156 304 600**	**126,2**	**123 854 300**	**224 789 300**	**242 471 282**
BIENS IMMOBILISÉS						
1904 Programme de logement	-	-		-	-	1 256 032
Total à voter – Biens immobilisés	**-**	**-**		**-**	**-**	**1 256 032**
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total du ministère – Biens immobilisés	**-**	**-**		**-**	**-**	**1 256 032**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et	**1 432 303 387**	**(838 534 300)**	**(36,9)**	**2 270 837 687**	**3 748 905 787**	**1 197 451 050**

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans la Mise à jour économique et

Tableau 3 : Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019** $	Chiffres réels 2019-2020** $	Prévisions 2020-2021** $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**1 477 064 994**	**1 197 451 049**	**2 270 837 687**	**1 432 303 387**
	8 %	*-19 %*	*90 %*	*-37 %*

** Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Ontario

Organismes, conseils et commissions (OCC)

Cinq organismes provinciaux relèvent actuellement du ministre des Affaires municipales et du Logement (remarque : la Société ontarienne d'hypothèques et de logement a été dissoute en 2020-2021) :

Commission du code du bâtiment

La Commission du code du bâtiment (CCB) est un organisme d'arbitrage qui règle les différends portant sur les exigences techniques du Code du bâtiment de l'Ontario. Tout le soutien administratif et technique apporté à la CCB est assuré par le personnel du ministère. Les charges de fonctionnement de cette commission sont imputées au crédit Services municipaux et réglementation du bâtiment (crédit 1902).

Données financières de la Commission du code du bâtiment ($)

Prévisions 2021-2021 – Dépenses*	Prévisions 2021-2021 – Revenus**	Chiffres réels provisoires 2020-2021 – Dépenses***	Chiffres réels provisoires 2020-2021 – Revenus***	Chiffres réels 2019-2020 – Dépenses***	Chiffres réels 2019-2020 – Revenus***
79 900	6 790	27 136	3 264	76 433	8 711

* Le nombre d'audiences est déterminé par le taux de demandes. Les dépenses prévues reposent sur les taux de demandes types (en extrapolant les données antérieures) et les taux de rémunération quotidiens des membres. Les taux de rémunération quotidiens des membres sont calculés selon la Directive du Conseil de gestion du gouvernement qui s'applique aux membres à temps partiel nommés par décret.

Les charges de fonctionnement couvrent les indemnités quotidiennes des membres de la CCB et le remboursement des frais de déplacement liés aux audiences. Ces frais comprennent les chambres d'hôtel, les allocations de repas, le stationnement et les transports en commun. Il convient de noter que les coûts de soutien du personnel du ministère ne sont pas inclus.

** Les prévisions de 2021-2022 au titre des revenus sont fondées sur une moyenne annuelle de 35 demandes. Les frais de dossier ont été fixés le 1er janvier 2014 et doivent augmenter annuellement jusqu'à concurrence de l'indice des prix à la consommation.

*** Les chiffres réels pour 2020-2021 ne tiennent pas compte de l'ensemble de l'exercice. Ce sont des chiffres réels qui couvrent la période du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020. En raison des politiques favorisant le travail à domicile découlant de la COVID-19 et de la tenue d'audiences à distance, les frais de déplacement ont été considérablement réduits en 2020-2021.

Commission d’évaluation des matériaux de construction

La Commission d’évaluation des matériaux de construction (CEMC) est un organisme de réglementation qui évalue et homologue les matériaux de construction, les systèmes ou les conceptions de bâtiment innovants pour lesquels le Code du bâtiment de l’Ontario n’énonce aucun critère. Tout le soutien administratif et technique apporté à la CEMC est assuré par le personnel du ministère. Les charges de fonctionnement de la commission sont imputées au crédit Services municipaux et réglementation du bâtiment (crédit 1902).

Données financières de la Commission d’évaluation des matériaux de construction ($)

Prévisions 2021-2021 – Dépenses*	Prévisions 2021-2021 – Revenus**	Chiffres réels provisoires 2020-2021 – Dépenses***	Chiffres réels provisoires 2020-2021 – Revenus***	Chiffres réels 2019-2020 – Dépenses***	Chiffres réels 2019-2020 – Revenus***
181 900	66 000	31 473	11 000	100 925	77 000

* Le nombre de réunions est déterminé par le taux de demandes. Les dépenses prévues reposent sur les taux de demandes types (en extrapolant les données antérieures) et les taux de rémunération quotidiens des membres. Les taux de rémunération quotidiens des membres sont calculés selon la Directive du Conseil de gestion du gouvernement qui s’applique aux membres à temps partiel nommés par décret.

Les charges de fonctionnement couvrent les coûts associés aux réunions, les indemnités quotidiennes des membres de la CEMC et le remboursement des frais de déplacement liés aux réunions. Ces frais comprennent les chambres d’hôtel, les allocations de repas, le stationnement et les transports en commun. Il convient de noter que les coûts de soutien du personnel du ministère ne sont pas inclus.

** Le 1er janvier 2018, les frais pour déposer une demande à la CEMC ont été fixés à 11 000 $. Les prévisions de 2021-2022 au titre des revenus sont fondées sur une moyenne annuelle de six demandes présentées à la commission au cours du dernier cycle de modification du Code du bâtiment (2007 à 2012).

*** Les chiffres réels pour 2020-2021 ne tiennent pas compte de l’ensemble de l’exercice, les chiffres couvrent la période du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020. En raison des politiques favorisant le travail à domicile découlant de la COVID-19 et de la tenue d’audiences à distance, les frais de déplacement ont été considérablement réduits en 2020-2021.

Conseil de la ceinture de verdure

Le Conseil de la ceinture de verdure est un organisme consultatif établi en vertu de la *Loi de 2005 sur la ceinture de verdure* qui prodigue au ministre des Affaires municipales et du Logement des conseils relatifs à la ceinture de verdure.

Le mandat et l'adhésion au Conseil de la ceinture de verdure ont été élargis depuis mars 2018 afin d'offrir au ministère des Affaires municipales et du Logement des conseils portant sur l'aménagement du territoire à l'intérieur de la ceinture de verdure et dans les secteurs adjacents. Cet élargissement comprend la mise en œuvre d'*En plein essor* et du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges, incluant les mesures de rendement, l'évaluation après dix ans, l'aménagement du territoire et la sensibilisation du public, de manière à assurer l'atteinte des objectifs du plan de ceinture de verdure.

Données financières du Conseil de la ceinture de verdure ($)

Prévisions 2021-2021 – Dépenses*	Prévisions 2021-2021 – Revenus**	Chiffres réels provisoires 2020-2021	Chiffres réels provisoires 2020-2021 – Revenus**	Chiffres réels 2019-2020 – Dépenses	Chiffres réels 2019-2020 – Revenus**
25 282	S.O.	23 282	S.O.	25 959	S.O.

* Les prévisions de dépenses et les dépenses réelles comprennent celles de la coordonnatrice générale et des membres du Conseil de la ceinture de verdure.

Remarques :

- Le contrat de la coordonnatrice générale a pris fin le 5 février 2020 et n'a pas été renouvelé. Le soutien administratif apporté au conseil est assuré par le personnel du ministère.
- Depuis 2018-2019, les membres du conseil sont rémunérés pour leur présence aux réunions. Leurs frais de déplacement liés aux réunions sont également remboursés (p. ex., transport en commun et stationnement). Les autres dépenses liées au conseil comprennent les services de traduction en français (requis pour publier les documents en français sur le site Web du ministère).
- Le soutien administratif apporté au conseil est assuré par le personnel du ministère. Depuis mars 2018, les membres sont nommés et rémunérés. Les charges de fonctionnement du Conseil de la ceinture de verdure sont imputées au crédit Administrations locales et politiques d'aménagement (crédit 1903).

** Le Conseil de la ceinture de verdure ne génère pas de revenu et n'impose pas de frais.

Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto

La Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto (la « société ») est un organisme dirigé par un conseil qui gère la vente de propriétés et les baux fonciers connexes d'environ 262 biens-fonds sur des terrains appartenant à la province, ainsi que l'entretien et l'utilisation de six édifices communautaires dans l'intérêt des résidents des îles de Toronto et du public. Les terrains appartenant à la province sont situés sur les îles Ward et Algonquin (faisant partie des îles de Toronto).

La société ne reçoit pas de fonds de la province. Elle répond à ses besoins financiers grâce aux revenus générés par un impôt prélevé tous les ans auprès des titulaires de bail des îles, aux revenus de location des immeubles communautaires et à des frais d'administration. Ses comptes sont distincts de ceux du ministère et de la province. Elle s'occupe de ses propres questions financières, y compris la vérification de ses états financiers tous les ans. Ses états financiers vérifiés sont joints à son rapport annuel publié. Les membres de son conseil d'administration ne sont pas rémunérés.

Société ontarienne d'hypothèques et de logement (dissoute en 2020-2021)

En réponse à une recommandation du Groupe de travail pour l'examen des organismes, indiquée dans le Budget de l'Ontario de 2019, la Société ontarienne d'hypothèques et de logement a été dissoute en 2020-2021 et les activités et obligations de l'organisme ont été transférées à un ministère par le MAML. Le changement entraîne une utilisation plus efficace et efficiente des ressources du ministère tout en conservant la responsabilité financière et la prestation de services pour le public.

Données financières (fonctionnement, $) de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement*

Prévisions 2021-2021 – Dépenses**	Prévisions 2021-2022 – Revenus**	Chiffres réels provisoires 2020-2021 – Dépenses**	Chiffres réels provisoires 2020 -2021 – Revenus**	Chiffres réels 2019-2020 – Dépenses*	Chiffres réels 2019-2019 – Revenus*
Néant	Néant	7 756 492	144 647 346	8 222 116	60 506 574

Données financières (immobilisations, $) de la Société ontarienne d'hypothèques et de logement*

Prévisions 2021-2022 – Dépenses	Prévisions 2021-2022 – Revenus**	Chiffres réels provisoires 2020-2021 – Dépenses	Chiffres réels provisoires 2020-2021 – Revenus**	Chiffres réels 2019-2020 – Dépenses*	Chiffres réels 2019-2019 – Revenus*
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	1 980 028

* Les chiffres réels de 2019-2020 ont été calculés à partir des états financiers vérifiés de la SOHL et des Comptes publics de l'Ontario.

** Les chiffres réels provisoires de 2020-2021 et les prévisions 2021-2022 sont tels que déclarés lors du processus de planification budgétaire pluriannuel.

Facilitateur provincial de l’aménagement du territoire

Le Bureau du facilitateur provincial de l’aménagement du territoire est un organisme consultatif créé en vertu de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et du Logement*. Le facilitateur provincial de l’aménagement du territoire aide la province, les municipalités, les promoteurs, les entreprises et les groupes communautaires à résoudre les problèmes liés à la gestion de la croissance, à l’aménagement du territoire, à la planification de l’infrastructure et à la protection de l’environnement en fournissant des services de facilitation impartiaux ou en agissant à titre de négociateur au nom de la province.

Tout le soutien administratif et technique apporté au facilitateur provincial de l’aménagement du territoire est assuré par le personnel du ministère. Les dépenses de fonctionnement de cet organisme sont payées conformément au crédit/poste 1903-07 – Administrations locales et politiques d’aménagement.

Facilitateur provincial de l’aménagement du territoire ($)

Prévisions 2021-2021 – Dépenses[1]	Prévisions 2021-2018 – Revenus[2]	Chiffres réels provisoires 2020-2021 – Dépenses[3]	Chiffres réels provisoires 2020-2021 – Revenus[2]	Chiffres réels 2019-2020 – Dépenses	Chiffres réels 2019-2019 – Revenus[2]
393 100	S.O.	234 322	S.O.	S.O.	S.O.

Remarques :

1. Les dépenses comprennent la rémunération des personnes nommées sous forme d’une indemnité quotidienne qui est autorisée par décret et le remboursement de tous les frais de déplacement et d’hébergement liés aux réunions et aux activités de consultation conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d’accueil du Conseil de gestion du gouvernement.
2. L’organisme ne génère pas de revenu et n’impose pas de frais.
3. L’organisme a commencé à exercer ses activités le 1er octobre 2020. Par conséquent, il s’agit des dépenses provisoires réelles de la période du 1er octobre 2020 au 31 mars 2021.

Ontario

Organigramme du ministère

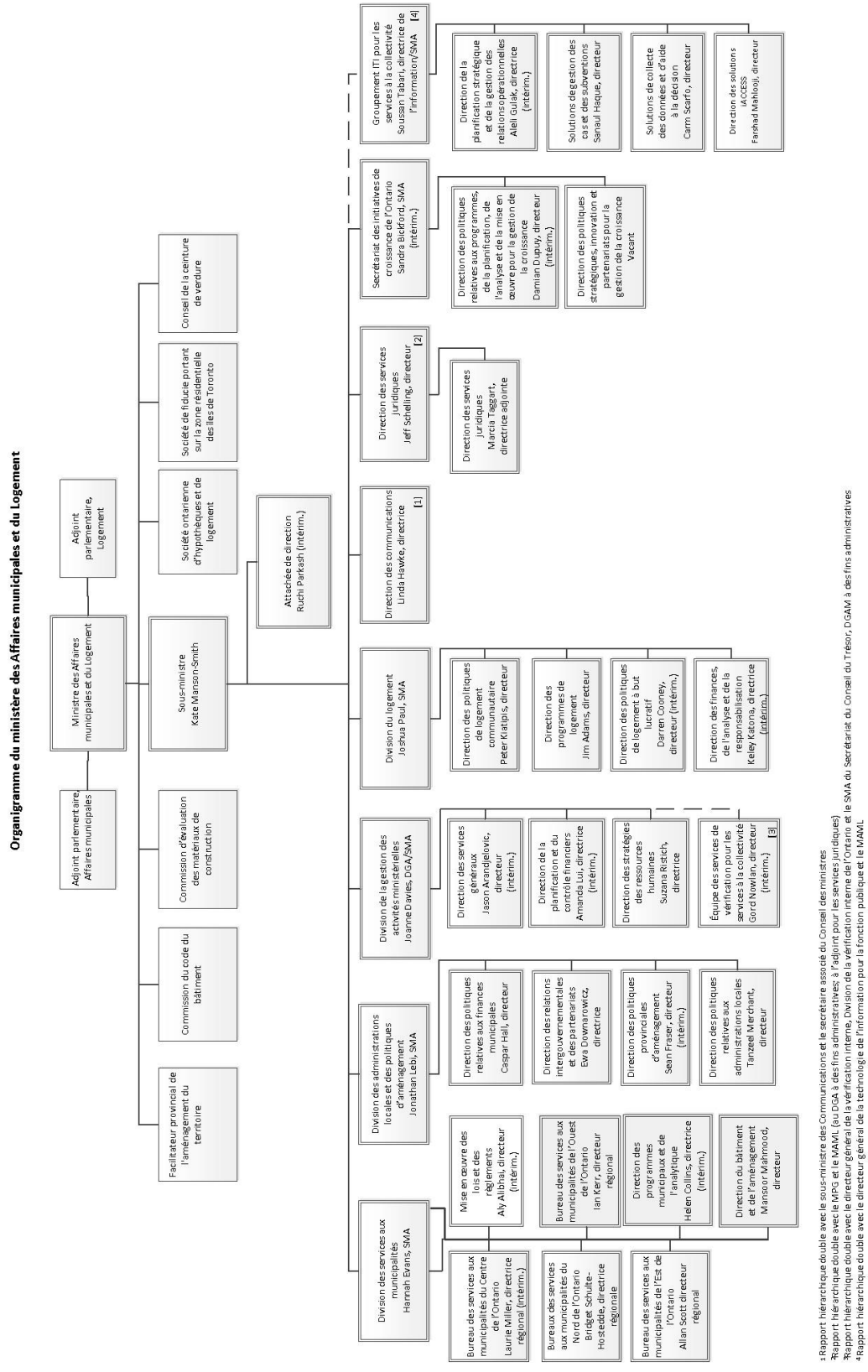

[1] Rapport hiérarchique double avec le sous-ministre des Communications et le secrétaire associé du Conseil des ministres
[2] Rapport hiérarchique double avec le MPG et le MAML (au DGA à des fins administratives; à l'adjoint pour les services juridiques)
[3] Rapport hiérarchique double avec le directeur général de la vérification interne, Division de la vérification interne de l'Ontario et le SMA du Secrétariat du Conseil du Trésor, DGAM à des fins administratives
[4] Rapport hiérarchique double avec le directeur général de la technologie de l'information pour la fonction publique et le MAML

Ontario

Annexe : Rapport annuel 2020-2021

Réalisations du ministère en 2020-2021

Finances et gouvernance municipales

Relations renforcées avec les municipalités

En 2020-2021, le ministère a versé un montant historique de financement au secteur municipal. Dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire entre les gouvernements fédéral et provincial et de mesures de soutien opérationnel provinciales offertes aux municipalités, près de deux milliards de dollars ont été remis aux 444 municipalités de l'Ontario.

Dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire, le ministère a versé 1,39 milliard de dollars aux municipalités en financement souple pour répondre à leurs besoins opérationnels prioritaires liés à la COVID-19. Le financement a été administré en deux phases. La phase 1 a fourni un soutien immédiat à toutes les 444 municipalités en se basant sur une formule par foyer, avec des allocations annoncées en août 2020. La phase 2 a fourni une combinaison de financement basé sur les demandes et les formules, avec des allocations annoncées en décembre 2020. Ce financement a permis aux municipalités de l'Ontario de maintenir les services locaux desquels leurs résidents et leurs entreprises dépendent et de commencer l'année 2021 avec une solide base financière.

Le ministère a octroyé 500 millions de dollars supplémentaires dans le cadre d'une nouvelle aide financière provinciale annoncée en mars 2021 pour aider les municipalités de l'Ontario à répondre à leurs besoins de fonctionnement durant la COVID-19 en 2021. Ce financement a été fourni à toutes les 444 municipalités et a été calculé selon des formules.

Le ministère a continué de travailler en étroite collaboration avec l'Association of Municipalities of Ontario (AMO) et la ville de Toronto, qui ont été d'importants partenaires dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19. Conformément au protocole d'entente conjoint, le ministère collabore avec l'AMO dans le cadre d'initiatives ayant des répercussions sur les municipalités. Au cours de la dernière année de rapport, 16 réunions formelles ont été tenues avec l'AMO en vertu du protocole d'entente couvrant plus de 70 points à l'ordre du jour. Le ministère a aussi animé plus de 20 réunions du Groupe de travail technique provincial-municipal sur la COVID-19 sur les questions émergentes liées à la COVID-19 avec l'AMO et la ville de Toronto. Au cours de la première conférence virtuelle de l'AMO en 2020, le ministère a dû s'adapter pour tenir des réunions virtuelles de délégations avec les municipalités en coordonnant environ 500 délégations avec les ministres et les adjoints parlementaires de 22 ministères. En février 2021, le ministère a coordonné 324 autres réunions municipales de délégations lors de la conférence de la Rural Ontario Municipal Association. Le MAML a également animé plus de 50 réunions entre la province et la ville de Toronto pour discuter des initiatives ayant des répercussions potentielles sur la ville dans le cadre de l'Entente Toronto-Ontario de coopération et de consultation.

En 2020-2021, le ministère a aussi continué à mettre en œuvre deux programmes, soit le Fonds pour la vérification et la responsabilisation et le Programme pour la modernisation au niveau municipal, pour aider les municipalités à réaliser des gains d'efficacité, à réduire les coûts et à améliorer les services. La plupart des projets approuvés cette année dans le cadre du Fonds pour la vérification et la responsabilisation ont trait aux trois priorités indiquées pour cette ronde de sélection : la modernisation numérique, la simplification des approbations en matière d'exploitation et l'intégration des services. Ces projets devraient aider les grandes municipalités de l'Ontario à trouver des solutions efficaces pouvant être mises en œuvre dans le cadre du cycle budgétaire de 2022 des municipalités. Le ministère a surveillé 184 projets financés dans le cadre du Programme pour la modernisation au niveau municipal qui seront achevés en 2020-2021. Le ministère a aussi lancé un processus de sélection dans le cadre du Programme pour la modernisation au niveau municipal avec une nouvelle conception de programme qui offre un financement en deux volets : examens par un tiers et projets de mise en œuvre.

Soutien aux municipalités dans le cadre de l'intervention contre la pandémie de COVID-19

Le 19 mars 2020, le gouvernement de l'Ontario a pris des mesures sans précédent dans le cadre de l'intervention contre la COVID-19 en convoquant une séance d'urgence à l'Assemblée législative et en adoptant des lois qui assurent le réapprovisionnement des magasins et donnent aux conseils municipaux la souplesse nécessaire pour poursuivre leurs activités tout en respectant l'éloignement physique.

La *Loi de 2020 sur les situations d'urgence touchant les municipalités* a apporté des modifications réglementaires qui permettent d'assurer que la livraison de marchandises aux entreprises et aux consommateurs de l'Ontario n'est pas entravée par les règlements sur le bruit au moment où on en a le plus besoin. La loi habilite aussi les partenaires municipaux à intervenir rapidement en cas de situation d'urgence en permettant de tenir leurs réunions des conseils, des commissions et des comités municipaux par voie électronique.

Le gouvernement a également adopté des mesures pour limiter l'application des règlements locaux sur le bruit afin de permettre les activités des projets de construction essentiels et les services de soins de santé à toute heure du jour. L'application de ces règlements est aussi restreinte pour les autres projets de construction essentiels de 6 h à 22 h tous les jours. Ces mesures assureront la réalisation d'importants projets liés aux soins de santé, comme l'agrandissement d'un hôpital, pendant la pandémie et accéléreront la construction de nouvelles installations nécessaires pour fournir des services de santé en lien avec la COVID-19. Les modifications appuieront en outre les résultats en matière de santé grâce à l'éloignement physique en favorisant le décalage des quarts de travail, ce qui permet de réduire le nombre de travailleurs sur un site à un moment donné.

Le gouvernement a répondu aux besoins immédiats des municipalités dont les règlements sur les redevances d'aménagement arrivent à échéance en introduisant des mesures en vertu de la *Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement* pour leur permettre, pendant la période d'urgence, de continuer à percevoir ces revenus qui soutiennent le développement de l'infrastructure locale importante pour une nouvelle croissance.

Le gouvernement a aussi apporté des modifications réglementaires afin d'offrir aux municipalités une souplesse nécessaire au redéploiement et à la dotation en personnel pour qu'elles puissent continuer d'offrir les services de première ligne pendant la pandémie de COVID-19. Ces modifications permettent aux municipalités de déployer du personnel au sein de leur organisation

afin de continuer d'offrir des services de première ligne essentiels aux résidents et aux entreprises de l'Ontario. La capacité à résoudre rapidement les pénuries de personnel en permettant le redéploiement du personnel a été essentielle pour poursuivre les activités locales et s'adapter aux circonstances imprévues dans le contexte de la pandémie de COVID-19, surtout que les municipalités et les bureaux de santé publique jouent un rôle clé dans la vaccination de la population ontarienne.

Par l'intermédiaire de la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19* (projet de loi 197), le gouvernement a fourni des soutiens durables pour s'assurer que les municipalités disposent des outils dont elles ont besoin lors de la relance à la suite de la pandémie de COVID-19. Les modifications apportées à cette loi comprennent l'adoption de changements permanents qui permettent les réunions des conseils par voie électronique et le vote par procuration lors des réunions des conseils municipaux. La loi a également apporté des modifications aux redevances d'aménagement, à l'affectation de terrains, à une nouvelle redevance pour avantages communautaires et aux pouvoirs renforcés de prendre des arrêtés de zonage du ministre relatifs à des terres précisées. Ces modifications renforcent les collectivités en veillant à ce que les municipalités aient recours aux outils dont elles ont besoin pour continuer d'offrir les services essentiels sur lesquels comptent les gens au quotidien.

D'autres modifications à l'appui en vertu de la *Loi de 2020 visant à soutenir les locataires et les petites entreprises* ont établi un seul registre des électeurs pour les élections provinciales et municipales. Un seul registre permettrait d'assurer une meilleure précision, nécessiterait moins de corrections pour les électeurs dans les bureaux de vote, réduirait les temps d'attente le jour des élections et limiterait les coûts pour les municipalités. Le directeur général des élections assurera la gestion du registre unique des électeurs et veillera à ce qu'il soit en vigueur le 1er janvier 2024.

Le MAML a aidé le ministère du Solliciteur général et le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences à diriger la mise en œuvre d'une initiative de sensibilisation, de conformité et d'application de la loi dans le cadre du Cadre pour l'intervention contre la COVID-19 : Garder l'Ontario en sécurité et ouvert. Le MAML a évalué la capacité d'application des règlements de toutes les municipalités et a dirigé la communication avec le personnel local d'application des règlements et les cadres municipaux sur les efforts d'application et les changements apportés aux décrets pris en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* et de la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)*.

Le MAML a recueilli et fait le suivi des renseignements détaillés sur les répercussions municipales de la COVID-19 pour soutenir l'élaboration des politiques et des programmes. Il a aussi fourni des renseignements cohérents en temps utile à toutes les municipalités sur la lutte contre la COVID ainsi que les décisions, politiques et programmes gouvernementaux. Par exemple, douze webinaires ont été offerts sur le projet de loi 197 à plus de 1 000 employés municipaux.

Poursuite des efforts pour la mise en œuvre de l'abrogation de la *Loi sur les corvées légales*

La *Loi sur les corvées légales* désuète et rarement utilisée a été abrogée en 2019. Le ministère a contribué à la réduction des fardeaux municipaux et permis aux collectivités dans des territoires non érigés en municipalité, qui se fient à ce cadre historique, de moderniser la gestion de l'entretien de leurs routes. Aujourd'hui, il existe des solutions de rechange fiscales modernes au financement des travaux publics, comme les régies des routes locales en vertu de la *Loi sur les régies des routes locales*. Les ministères des Transports et des Affaires municipales et du

Logement continuent à aider les autres régions locales à adopter une approche plus moderne en matière d'entretien des routes.

Aménagement du territoire

Consultations sur la *Loi sur l'aménagement du territoire*, la Déclaration de principes provinciale et la *Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement*

En 2019-2020, le ministère a entrepris un examen de la Déclaration de principes provinciale (DPP) et une consultation sur ce sujet. À la suite de l'incorporation des commentaires importants des municipalités, des intervenants et des communautés et organismes autochtones, la nouvelle DPP est entrée en vigueur le 1er mai 2020.

La DPP de 2020 fait partie du plan du gouvernement visant à bâtir des collectivités plus saines et sûres, à rendre la vie plus abordable et à créer un contexte commercial plus concurrentiel, tout en continuant à protéger l'environnement, y compris la ceinture de verdure, pour les générations futures. La DPP de 2020 présente de nouvelles politiques portant sur les cinq thèmes suivants :

1. augmenter l'offre et les types de logements;
2. protéger l'environnement et la sécurité publique;
3. réduire les obstacles et les coûts;
4. soutenir les collectivités rurales, du Nord et autochtones;
5. soutenir la certitude et la croissance économique.

Changements législatifs et politiques

- Un certain nombre de modifications ont été apportées en 2020-2021 à la *Loi sur l'aménagement du territoire* et à d'autres lois relevant de la compétence du ministère afin de soutenir les priorités du gouvernement.
    - Pour atténuer les effets négatifs de la pandémie de COVID-19, des modifications législatives ont été apportées à la *Loi sur l'aménagement du territoire* afin de répondre aux inquiétudes municipales concernant les décisions d'aménagement du territoire et les dates limites. Le ministre a utilisé ce pouvoir pour suspendre les délais municipaux de prise de décisions en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, de la *Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement* et de la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto* du 17 mars au 22 juin 2020.
    - En réponse aux demandes des municipalités, un décret d'urgence a été déposé le 2 juillet 2020, ce qui a créé des exemptions temporaires à certaines exigences de la *Loi sur l'aménagement du territoire* pour permettre aux municipalités d'adopter rapidement des règlements municipaux autorisant l'aménagement ou l'agrandissement de terrasses de bars et de restaurants. Ce décret demeure en vigueur pour permettre aux municipalités de soutenir leur économie locale tout en facilitant la distanciation physique appropriée des clients des restaurants et des bars.
    - En juillet 2020, la *Loi sur l'aménagement du territoire* a été modifiée de façon à accorder au ministre des Affaires municipales et du Logement un pouvoir accru lorsqu'il adopte des arrêtés de zonage du ministre pour éliminer l'utilisation municipale de la réglementation du plan d'implantation, exiger des ententes entre les

municipalités et les promoteurs concernant les plans d'implantation, exiger le zonage d'inclusion (exigences en matière de logements abordables) et modifier les arrêtés de zonage améliorés du ministre sans préavis public. Ces modifications visent à soutenir la mise en œuvre de projets d'aménagement liés au transport en commun, de logements abordables et de relance économique stratégique en éliminant les obstacles potentiels et les délais d'approbation.

- Les modifications apportées à la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et du Logement* ont établi le facilitateur provincial de l'aménagement du territoire de façon permanente. Ces modifications permettent au facilitateur provincial de l'aménagement du territoire de continuer de donner des conseils objectifs, confidentiels et indépendants et de formuler des recommandations au ministre des Affaires municipales et du Logement pour résoudre des défis complexes associés aux projets prioritaires, lancer et accélérer l'aménagement, augmenter l'offre de logements et créer des emplois.
- Dans le cadre du projet de loi 213, la *Loi de 2020 pour mieux servir la population et faciliter les affaires*, un certain nombre de modifications législatives ont été apportées pour régler les questions de clarté et de fardeau administratif quant aux dispositions sur le lotissement de terrains de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.
- Le 17 février 2021, le ministère a lancé une consultation de 61 jours sur la croissance de la ceinture de verdure en mettant l'accent sur une zone d'étude autour de la moraine de Paris Galt et la possibilité d'élargir des vallées fluviales urbaines existantes et (ou) d'en créer. Cette consultation s'appuie sur l'engagement à accroître la taille et à améliorer la qualité de la ceinture de verdure signalée dans les budgets de 2020 et de 2021.

Aménagement du territoire – opérationnel

Tout au long de 2020-2021, le ministère a travaillé avec des partenaires interministériels et des municipalités pour mettre en œuvre et faire respecter les questions d'intérêt provincial et la politique provinciale d'aménagement du territoire, y compris la Déclaration de principes provinciale et les quatre principaux plans d'aménagement du territoire de la province : le Plan de la ceinture de verdure, le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe (plan En plein essor), le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara.

L'année dernière, le ministère a appuyé les 39 arrêtés de zonage du ministre afin d'accélérer les projets prioritaires majeurs qui permettront d'augmenter le nombre de lits de soins de longue durée, d'accroître la disponibilité des logements abordables et des logements pour personnes âgées ainsi que de faciliter les occasions de développement économique des municipalités comme la fabrication, les complexes de commerces de détail et le développement au tourisme.

Le ministère a approuvé des plans officiels nouveaux et modifiés d'un certain nombre de municipalités de palier supérieur et unique dans l'ensemble de l'Ontario pour tenir compte des priorités locales et provinciales en matière d'aménagement du territoire. Ces nouveaux plans officiels favorisent des collectivités fortes, un environnement sain et sécuritaire ainsi que la croissance économique.

Dans le cadre d'un effort continu visant à soutenir l'autonomie locale dans la prise de décisions en matière d'aménagement du territoire, le ministère a accordé à certaines municipalités de la

province une « exemption » de l'application de l'exigence stipulant que le ministère approuve les modifications aux plans officiels.

Planification de la croissance

Modification du plan de croissance 1

Le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe de 2019 (plan En plein essor) a été mis en œuvre dans le cadre du projet Plus d'habitations, plus de choix : Plan d'action pour l'offre de logements en mai 2019. Le plan En plein essor répond aux besoins liés à la population grandissante, à la diversité et aux gens de la région élargie du Golden Horseshoe, ainsi qu'aux priorités locales de la région. Il a pour objectif d'accroître l'offre de logements à un rythme plus rapide, d'attirer de nouveaux investissements et emplois, de maximiser les investissements dans le transport en commun et de protéger l'environnement, les emplois et l'agriculture. En août 2020, le plan En plein essor a été modifié pour :

- élargir l'horizon actuel du plan de 2041 à 2051;
- mettre à jour les prévisions de croissance et permettre aux municipalités d'utiliser des prévisions plus élevées que celles mises à jour;
- renforcer les directives en ce qui a trait à la consultation des Autochtones en obligeant les municipalités à coordonner les questions d'aménagement du territoire avec les collectivités autochtones potentiellement concernées;
- permettre aux municipalités d'envisager la conversion des zones d'emploi en utilisations non liées à l'emploi dans les zones de grande station de transport en commun afin de favoriser les aménagements résidentiels et mixtes à proximité de l'infrastructure de transport en commun.

En plus des modifications apportées aux politiques du plan, une nouvelle méthode d'évaluation des besoins en terrains a été mise en place afin de déterminer la quantité de terrains nécessaires pour absorber la croissance prévue de la population. La nouvelle méthode exige que les municipalités tiennent compte de la « demande du marché » dans tous les segments du marché de l'habitation et les types d'emploi.

Forums et consultations avec les intervenants

En juin 2020, le ministère a lancé une consultation publique de 45 jours sur une série de modifications proposées au plan En plein essor dans le Registre environnemental de l'Ontario et le Registre de la réglementation. En réponse, le ministère a reçu 384 soumissions écrites de particuliers et d'organismes représentant un large éventail de secteurs et a reçu plus de six mille lettres individuelles.

De plus, le ministère a tenu des rencontres de mobilisation avec des urbanistes en chef de toutes les municipalités de palier supérieur et unique de la région élargie du Golden Horseshoe afin de solliciter leur avis sur les modifications proposées au plan En plein essor et de soutenir leur travail de conformité au plan.

Établissement de partenariats avec les Autochtones

Le ministère a mené une consultation directe auprès d'un certain nombre de collectivités/d'organismes autochtones qui possèdent un territoire de traité ou un territoire traditionnel au sein de la région élargie du Golden Horseshoe afin de discuter de l'aménagement du territoire et des modifications proposées au plan En plein essor ainsi que de leur donner l'occasion de commenter le plan.

Réglementation du bâtiment

Harmonisation des codes du bâtiment

Des modifications au Code du bâtiment, entrées en vigueur le 1er janvier 2020, ont permis de mieux l'harmoniser avec les exigences techniques contenues dans le Code national du bâtiment de 2015 en ce qui a trait à ce qui suit :

- les mesures de sécurité incendie, y compris la prévention des incendies ainsi que la détection précoce et les systèmes d'alarme;
- la résistance structurale des bâtiments à l'égard des forces externes et l'amélioration de leur résilience;
- les exigences en matière de santé et sécurité publiques;
- les exigences en matière d'accessibilité pour un accès facile.

Le ministère a participé à la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation, en vertu de l'Accord de libre-échange canadien, et a terminé la rédaction de l'accord de conciliation transfrontalière visant à accroître l'harmonisation continue des codes du bâtiment provinciaux aux codes du bâtiment nationaux. Le ministre des Affaires municipales et du Logement a signé l'accord de conciliation historique le 27 août 2020.

Le ministère a continué de travailler avec le Centre national de recherches du Canada et les autres provinces et territoires à la mise en œuvre de l'accord et de la transformation du système national.

Intervention contre la COVID-19 et soutenir l'industrie de la construction

Durant la pandémie de COVID-19, le ministère a réagi aux problèmes émergents en apportant des changements législatifs et réglementaires ainsi qu'en prenant des décrets d'urgence :

- Un décret d'urgence a été pris pour exempter la construction et la conversion de bâtiments destinés à une utilisation temporaire comme installations de santé et d'hébergement pendant la période de décret d'urgence lié à la COVID-19 de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* et du Code du bâtiment.
- Le Code du bâtiment a été modifié pour veiller à ce que les inspections de bâtiments se poursuivent et que les permis de construire soient délivrés dans les délais prescrits pendant la pandémie de COVID-19.
- Le MAML a également appuyé la mise en œuvre gouvernementale de la liste des entreprises essentielles (Règl. de l'Ont. 82/20) aux diverses étapes de fermeture et de réouverture de la construction tout au long de l'année.

Le ministère a tenu cinq webinaires pour aider les intervenants de l'industrie de la construction à comprendre les modifications apportées à la liste des entreprises essentielles et les répercussions des décrets d'urgence sur le secteur.

De plus, le MAML a respecté ses engagements en matière de niveaux de service pour fournir un soutien technique au secteur de la construction.

La CCB et la CEMC ont été en mesure de maintenir leurs activités pendant la pandémie de COVID-19 en permettant la tenue d'audiences et de réunions virtuelles et en acceptant des demandes numériques grâce à la modernisation des processus.

Modifications à la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment*

À l'appui des engagements pris dans l'accord de conciliation, le MAML a modifié la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* pour convertir les règlements du Code du bâtiment en règlements du ministre. Ainsi, les dispositions des prochaines versions des codes nationaux du bâtiment pourront être adoptées rapidement et efficacement.

Afin d'offrir en temps utile des ressources et services améliorés et modernes au secteur de l'industrie de la construction, la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* a été modifiée le 22 juillet 2020 pour permettre la mise en œuvre d'un nouveau modèle de prestation des services relatifs à la réglementation sur le bâtiment.

Autres modifications au Code du bâtiment

Des modifications corrélatives ont été apportées au Code du bâtiment en septembre et en décembre 2020 aux articles applicables du Code pour appuyer la mise en œuvre des redevances pour avantages communautaires et préparer les initiatives liées au transport en commun en vertu de la *Loi de 2020 sur la construction plus rapide de transport en commun*. Des modifications d'ordre administratif ont aussi été apportées pour corriger les erreurs et les omissions ainsi qu'abroger les dispositions caduques.

Directives

Le ministère a entrepris de mettre au point un nouvel ensemble de guides d'innovation en matière de logements pour soutenir et aider la mise en œuvre du Plan d'action pour l'offre de logements du gouvernement. Ils comprennent notamment un guide de pavillons-jardins et un guide de logements modulaires/préfabriqués. Ils fourniront des renseignements sur ces options de logement novatrices et visent à accroître l'offre de logements ainsi qu'à soutenir la relance économique de l'Ontario.

Aide financière pour la reprise après une catastrophe

Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe

Le Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe aide les propriétaires, les locataires, les petites entreprises et exploitations agricoles exploitées par les propriétaires ainsi que les organismes à but non lucratif à se remettre sur pied à la suite d'une catastrophe naturelle. Le programme aide les demandeurs admissibles à couvrir les frais d'urgence, à faire en sorte que leur logement redevienne sécuritaire et habitable ainsi qu'à redémarrer leurs entreprises.

En 2020-2021, le ministère a administré les demandes à la suite de 15 catastrophes. Au total, le ministère a pris près de 400 décisions aux demandeurs (y compris des paiements provisoires, des

paiements finaux et des avis de refus), effectué des paiements totalisant 6,2 millions de dollars et fermé plus de 160 demandes. Il n'y a eu aucune nouvelle activation du programme en 2020-2021.

Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe

Le Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe fournit une aide financière aux municipalités touchées par des catastrophes naturelles pour les interventions d'urgence et la réparation ou le remplacement de l'infrastructure municipale endommagée. Le programme a été activé cinq fois en 2020-2021 :

1. Machin (inondation en juillet 2019) – financement provincial d'un maximum de 95 000 $;
2. Machin (inondation en septembre 2019) – financement provincial d'un maximum de 78 000 $;
3. Hilliard (glissement de terrain en octobre 2019) – financement provincial d'un maximum de 498 000 $;
4. Comté de Haldimand (inondation/tempête de vent en octobre 2019) – financement provincial d'un maximum de 4 570 000 $;
5. Red Lake (feu de forêt en août 2020) – financement provincial d'un maximum de 578 080 $.

Le ministère a continué d'administrer 26 réclamations activées pour les inondations du printemps 2019 et une réclamation activée en 2017. Il a effectué des paiements totalisant 6,86 millions de dollars en vertu des réclamations en 2020-2021.

Le ministère a aussi achevé l'examen du projet pilote Reconstruire en mieux initial d'un an dans le cadre du programme et prolongé de deux ans pour recueillir des données supplémentaires sur l'optimisation des ressources en ce qui a trait à l'offre aux municipalités d'un incitatif pour améliorer l'infrastructure endommagée lors d'une catastrophe naturelle de sorte qu'elle sera plus résistante aux futures conditions météorologiques extrêmes.

Programme national d'atténuation des catastrophes

Le Programme national d'atténuation des catastrophes est un programme fédéral qui offre du financement pour les projets de cartographie et d'atténuation des inondations. Le ministère administre le programme en Ontario et consacre le financement fédéral des projets aux municipalités, aux offices de protection de la nature et aux autres bénéficiaires admissibles.

En 2020-2021, le ministère a continué d'administrer le financement de 189 projets approuvés, soit environ 40 millions de dollars de financement fédéral au cours des cinq premières années du programme (2016-2020). Après que le gouvernement fédéral a annoncé une prolongation du programme en 2020-2021, le ministère a lancé un autre processus de sélection et soumis 88 nouveaux projets en Ontario aux fins de financement fédéral.

Programme ministériel de gestion des situations d'urgence

En vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, tous les ministères doivent tenir à jour un programme de gestion des situations d'urgence afin de s'assurer que le gouvernement de l'Ontario est prêt à intervenir lorsque des urgences ou des catastrophes surviennent. Le ministère tient à jour un programme solide axé sur la responsabilité du ministère prescrite par décret d'établir des plans pour les situations d'urgence qui nécessitent la

coordination de dépenses provinciales exceptionnelles, notamment à l'égard de la prestation d'aide financière à la suite d'une catastrophe.

En 2020-2021, le ministère a mis sur pied son Groupe d'action ministériel pour orienter l'intervention du ministère contre la COVID-19 et mis à jour son Plan ministériel d'intervention en cas d'urgence pour tenir compte des leçons initiales apprises. Le ministère a rempli toutes les exigences législatives pour l'année civile 2020 et s'attend à ce que son programme soit évalué comme étant entièrement conforme.

Logements communautaires

Loi de 2020 visant la protection des locataires et le renforcement du logement communautaire

Le 22 juillet 2020, la *Loi de 2020 visant la protection des locataires et le renforcement du logement communautaire* a reçu la sanction royale.

La loi contient des modifications à la *Loi de 2011 sur les services de logement* qui font partie de la Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire du gouvernement, mise en œuvre sur plusieurs années, visant à stabiliser et à faire croître le secteur du logement communautaire de l'Ontario.

Les modifications générales et habilitantes apportées à la *Loi de 2011 sur les services de logement* visent à fournir un cadre législatif simplifié pour le logement communautaire qui incitera les fournisseurs de logements sans but lucratif et de coopératives à demeurer dans le système de logement une fois que leurs ententes et prêts hypothécaires d'origine arrivent à échéance. Elles visent aussi à permettre aux gestionnaires de services et aux fournisseurs de logements de répondre plus facilement aux besoins en matière de logement de leur collectivité.

Le ministère travaille actuellement avec des partenaires du secteur pour élaborer les détails de la réglementation sur la façon dont les nouvelles dispositions législatives seront appliquées sur le terrain.

Lancement de l'Allocation Canada-Ontario pour le logement

Le ministère a signé un addenda à l'entente bilatérale conclue avec le gouvernement fédéral concernant la Stratégie nationale sur le logement qui comprend les paramètres de conception convenus mutuellement pour le Programme d'allocations Canada-Ontario pour le logement (Programme ACOL).

En date de mars 2021, plus de 7 400 ménages ont été approuvés pour une prestation de logement mensuelle dans le cadre du Programme ACOL depuis le 1er avril 2020. Le ministère s'attend à ce que plus de 40 000 ménages reçoivent de l'aide d'ici 2027-2028 dans le cadre du Programme ACOL.

Investissements offerts aux gestionnaires de services et fournisseurs de logements pour les Autochtones

En 2020-2021, le ministère a fourni environ 328,9 millions de dollars en financement d'immobilisations et de fonctionnement au secteur du logement communautaire par l'entremise des gestionnaires de services et de fournisseurs de logements pour les Autochtones dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur le logement social, du Programme de supplément au loyer pour

l'épanouissement communautaire et des paiements continus assurant l'abordabilité dans le cadre du Programme de logement abordable.

Le ministère a en outre fourni environ 189,2 millions de dollars en financement d'immobilisations et de fonctionnement aux gestionnaires de services et administrateurs de programmes autochtones en vertu des programmes de la Stratégie nationale sur le logement.

Mise en œuvre du calcul simplifié du loyer indexé sur le revenu

Des modifications réglementaires sont entrées en vigueur le 1er juillet 2020 pour changer les règles régissant le calcul relatif à l'aide sous forme de loyer indexé sur le revenu (LIR) dans le cadre de la Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire. Ces modifications au LIR le rendent plus équitable, elles permettent aux locataires de le comprendre plus facilement et elles en simplifient l'administration pour le personnel.

Lancement du Programme de logement en milieu rural et urbain pour les Autochtones

Le Programme de logement en milieu rural et urbain pour les Autochtones (PLMRUA), le successeur du Programme de logement en milieu rural et autochtone, est entré en vigueur le 1er avril 2020. Jusqu'à huit millions de dollars par année seront versés à l'Ontario Aboriginal Housing Services (OAHS) en fonction du rendement du programme. Le Programme de logement en milieu rural et autochtone a pris fin le 31 mars 2020.

Les objectifs du PLMRUA sont les suivants :

- Fournir un accès au loyer indexé sur le revenu pour les ménages autochtones et non autochtones qui ont des besoins impérieux/extrêmes en matière de logement, dans les régions urbaines et rurales de l'Ontario.
- Fournir un logement abordable et de l'aide au logement abordable, y compris des allocations de logement, aux ménages autochtones et non autochtones.
- Soutenir les logements communautaires à long terme et soutenir différents types de ménages dans le cadre du PLMRUA.

Itinérance

Ce programme offre un éventail souple de services et de soutiens pour aider les personnes sans logement, ou à risque de vivre dans l'itinérance, à trouver un logement stable ou à éviter tout d'abord de sombrer dans l'itinérance. Il agit à tous les paliers du gouvernement afin de cibler les causes de l'itinérance.

Fonds de secours pour les services sociaux

Dès le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement provincial a immédiatement pris des mesures afin d'améliorer les solutions de logements et de maison d'hébergement pour sans-abri et de soutenir les personnes vulnérables grâce à la création du Fonds de secours pour les services sociaux (FSSS). Le FSSS donne aux gestionnaires de services et aux administrateurs des programmes pour les Autochtones la possibilité de répondre aux besoins locaux, comme des solutions assurant la distanciation sociale dans les maisons d'hébergement et les milieux collectifs, offre aux fournisseurs de services de l'équipement de protection individuelle et aide les

personnes qui ont des arriérés de loyer, ce qui contribue à contenir la propagation de la COVID-19 et à sauver des vies.

Le FSSS a les objectifs suivants :

1. atténuer les risques continus pour les personnes vulnérables, en particulier dans les milieux collectifs;
2. encourager les solutions de logement à long terme pour remédier à l'itinérance à la suite de la COVID-19;
3. augmenter l'aide au loyer fournie aux ménages ayant des arriérés de loyer attribuables à la COVID-19.

En 2020-2021, le FSSS fournit un total de 765 millions de dollars (dont 212 millions dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire fédéral-provincial) aux gestionnaires de services et aux administrateurs des programmes pour les Autochtones. Le financement a été affecté en plusieurs phases.

Le FSSS, annoncé le 23 mars 2020, a fourni aux collectivités un investissement immédiat de 148 millions de dollars. Ce financement de fonctionnement initial a aidé les municipalités et les fournisseurs de services sociaux, tels que les maisons d'hébergement, les banques alimentaires, les services d'urgence, les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif, à continuer d'offrir divers services essentiels (p. ex., sécurité alimentaire, équipement de protection individuelle et aide pour les arriérés de loyer).

Un deuxième investissement du FSSS a été annoncé le 2 juillet 2020, suivi d'autres annonces de financement le 12 août 2020, le 28 octobre 2020 et le 15 décembre 2021, qui ont communiqué un investissement total supplémentaire de 362 millions de dollars dans le cadre de cette initiative.

La phase 2 du FSSS a continué de permettre les activités de fonctionnement comme utilisation admissible du financement, ainsi que des activités d'immobilisations pour soutenir des solutions à long terme et permanentes à l'itinérance (p. ex., rénovation de maisons d'hébergement, de logements communautaires et de logements de transition ainsi qu'achat de nouvelles installations et de logements modulaires).

Un autre financement du FSSS a été annoncé le 10 mars 2021, ce qui a fourni aux gestionnaires de services et aux administrateurs des programmes pour les Autochtones un financement de fonctionnement supplémentaire de 255 millions de dollars dans le cadre du FSSS pour :

- maintenir des mesures de prévention et de contrôle des infections lorsqu'il y a de la transmission communautaire et un risque de transmission dans les milieux collectifs;
- assurer la stabilité du secteur de l'itinérance en continuant d'offrir des services et des mesures de soutien qui remédient aux effets négatifs de la pandémie actuelle de COVID-19 sur les ménages vulnérables.

Pour que cet investissement soit offert aussi rapidement que possible et pour permettre une flexibilité maximale afin de répondre aux divers besoins locaux dans l'ensemble de la province, le financement en vertu du Fonds de secours pour les services sociaux est versé aux gestionnaires de services par l'entremise de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités et aux les administrateurs des programmes autochtones par l'entremise du Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones déjà en place.

Soutiens en santé mentale et lutte contre les dépendances

Le gouvernement a investi 11,8 millions de dollars pour soutenir les gestionnaires de services afin de renforcer le soutien à la santé mentale et à la lutte contre les dépendances offert aux personnes qui sont sans-abri ou qui risquent de le devenir. Cet investissement comprenait 10 millions de dollars dans le cadre de « Feuille de route vers le mieux-être : Plan d'élaboration du système de santé mentale et de lutte contre les dépendances de l'Ontario » et 1,8 million de dollars dans le cadre du Plan de préparation à l'automne pour la santé, les soins de longue durée et l'éducation, « Protéger les Ontariens – Se préparer à de futures vagues de COVID-19 ».

Ce financement aide à renforcer les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances dans les collectivités touchées par la COVID-19 en augmentant le nombre de services d'approche offerts aux personnes qui sont sans-abri ou qui risquent de le devenir ainsi qu'en fournissant de meilleurs liens entre les soutiens en santé mentale, en lutte contre les dépendances et en logements. Le financement est accordé à plusieurs collectivités de l'Ontario qui font face à une demande accrue de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances attribuable à la COVID-19.

Prime liée à la pandémie

Le 25 avril 2020, le gouvernement a annoncé un soutien supplémentaire aux travailleurs de première ligne combattant la COVID-19, notamment le personnel des maisons d'hébergement et des logements avec services de soutien, grâce à une prime temporaire de 4 $/heure en plus de leur salaire habituel.

De plus, le gouvernement a versé des paiements forfaitaires mensuels de 250 $ pendant quatre mois aux travailleurs de première ligne admissibles qui font plus de 100 heures par mois. La prime liée à la pandémie a été en vigueur pendant 16 semaines, du 24 avril au 13 août 2020.

Installations d'isolement

Dans le cadre de la Stratégie pour les collectivités prioritaires du gouvernement, un financement de 42 millions de dollars a été offert pour l'aménagement d'installations d'isolement pour les personnes atteintes de la COVID-19. Ces installations offrent à la population un espace sécuritaire ainsi que des soutiens et services, comme les repas, la sécurité, le transport et des liens vers les services sociaux et de santé.

Les gestionnaires de cas communautaires coordonnent l'accès à une gamme de soutiens intégrés, comprenant une aide financière d'urgence.

La province a augmenté la capacité des installations d'isolement actuelles et en a aménagé de nouvelles dans certaines collectivités prioritaires des régions de Peel, de Durham et de York ainsi que de la ville de Toronto. Ces territoires ont été sélectionnés en raison de leur prévalence élevée de la COVID-19 (actuelle ou historique), de leurs faibles taux de dépistage et des obstacles sociodémographiques aux tests de dépistage et à l'auto-isolement.

Planification de la gestion des éclosions

Depuis le début de la pandémie, le MAML s'est concentré sur la protection de la santé et de la sécurité de la population vulnérable. Les initiatives de planification de la gestion des éclosions ont représenté un élément important de cette orientation. Ces initiatives comprennent notamment les suivantes :

- Collaborer avec le ministère de la Santé et le Bureau du médecin hygiéniste en chef sur les directives à l'intention des bureaux de santé publique et sur un cadre de vaccination dans les milieux collectifs, notamment les maisons d'hébergement.
- Collaborer avec le ministère de la Santé pour soutenir la participation des gestionnaires de services dans le cadre du Programme provincial de dépistage antigénique.
- Exiger que les gestionnaires de services remplissent deux attestations concernant les installations locales en octobre 2020 et en mars 2021.
    - L'attestation d'octobre 2020 exigeait que les gestionnaires de services confirment ce qui suit :
        - Un plan de gestion des éclosions est en place dans toutes les maisons d'hébergement et installations d'urgence pour sans-abri et les logements avec services de soutien collectifs financés par le MAML.
        - Le gestionnaire de services a déterminé des lacunes en matière de préparation des installations et fera un suivi pour s'assurer que l maison d'hébergement ou l'installation a terminé un plan de gestion des éclosions.
        - Le gestionnaire et les fournisseurs de services ont mis en place des mécanismes de communication continus avec les autorités locales de santé publique.
    - L'attestation de mars 2021 exigeait que les gestionnaires de services confirment ce qui suit :
        - Les exploitants de maisons d'hébergement dans leurs zones desservies ont effectué une autovérification de Prévention et contrôle des infections (PCI) et ont signalé aux gestionnaires de services et aux centres de PCI locaux toute lacune déterminée afin qu'ils puissent y remédier;
        - Les exploitants de maisons d'hébergement dans leurs zones desservies ont nommé, dans leurs installations respectives, un responsable de la PCI qui a terminé la formation sur la PCI et qui peut partager ces renseignements aux autres membres du personnel des installations afin de renforcer les connaissances sur ce sujet.
    - Pour aider à l'attestation de PCI, le MAML a aussi partagé aux gestionnaires de services les ressources de formation sur la PCI.

Sondages relatifs à la COVID-19

Depuis avril 2020, le MAML a recueilli des renseignements sur les maisons d'hébergement d'urgence et les logements avec services de soutien financés par le ministère auprès des gestionnaires de services au moyen d'un sondage toutes les deux semaines.

Les données sont recueillies par installation et concernent les éléments suivants : capacité des installations, clients servis et cas de COVID-19, y compris les éclosions, les rétablissements et les décès.

Mise en œuvre des listes nominatives

En mars 2020, le MAML a communiqué aux gestionnaires de services et aux organismes du secteur son intention d'introduire en 2021 des listes nominatives dans l'ensemble de l'Ontario.

Une liste nominative est une liste en temps réel de personnes sans-abri dans une collectivité. Elle comprend des renseignements sur leurs besoins afin de les relier à diverses options de logement et aux mesures de soutien et d'améliorer la coordination des services.

Le MAML s'est engagé auprès d'experts en itinérance et de gestionnaires de services à élaborer une démarche provinciale. Le 19 mars 2021, le MAML a annoncé l'obligation pour les gestionnaires de services de commencer à établir une liste nominative en avril 2021 en visant une mise en œuvre complète d'ici le 31 décembre 2021.

Étant donné que la démarche de listes nominatives constitue un changement majeur pour de nombreux gestionnaires de services, le MAML s'est associé à l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI) pour soutenir les gestionnaires de services lors de la mise en œuvre des listes. L'ACMFI offrira de la formation, des ateliers, un encadrement intensif et des réunions avec la communauté de pratique ainsi que produira un Guide des pratiques exemplaires pour aider les gestionnaires de services à élaborer et à mettre en œuvre des listes nominatives efficaces.

À l'été 2021, les gestionnaires de services feront le point sur l'état de la mise en œuvre de leur liste nominative afin de :

- confirmer l'établissement d'une liste nominative;
- fournir des détails préliminaires sur la démarche proposée d'utilisation d'une liste nominative pour mieux relier les gens aux services;
- fournir une liste de toutes les priorités locales déterminées par le gestionnaire de services en plus des exigences provinciales.

Logement à but lucratif

Mise en œuvre du projet Plus d'habitations, plus de choix : Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements

Le ministère a publié le document *Plus d'habitations, plus de choix : Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements* et adopté la Loi de 2019 pour plus de logements et plus de choix en mai 2019. Ce plan comprendra un éventail d'initiatives à mettre en œuvre à l'échelle du gouvernement qui s'attaqueront collectivement aux obstacles et qui créeront des occasions afin d'augmenter l'offre de logements locatifs et de logements de propriétaires-occupants en Ontario. Un nombre d'initiatives ont été déployées d'avril 2020 à mars 2021 dans le cadre du plan, alors que d'autres ont continué d'être peaufinées et seront mises en place au cours de la prochaine année.

Dans le cadre du Plan d'action pour l'offre de logements, le ministère examine les possibilités de faciliter l'utilisation des terres provinciales excédentaires pour appuyer les objectifs de la politique en matière de logement, ce qui comprend l'évaluation des terres provinciales excédentaires avant la vente afin de déterminer leur utilisation potentielle pour des logements abordables et la collaboration avec les ministères partenaires pour tirer parti de la valeur des terres provinciales excédentaires pour les résultats prioritaires en matière de logement (c.-à-d. une offre accrue de logements à but lucratif et abordables).

Adoption et mise en œuvre des modifications apportées à la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*

Le ministère a dirigé l'adoption d'importantes modifications à la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* et les met en œuvre à l'aide des lois suivantes :

- **Projet de loi 184, *Loi de 2020 visant la protection des locataires et le renforcement du logement communautaire*,** qui a été présenté en mars et adopté le 21 juillet 2021. Le projet de loi a été guidé par des consultations dans le cadre du Plan d'action pour l'offre de logements et avait pour objectif de soutenir un règlement des différends équilibré et accessible, de simplifier les processus de la Commission de la location immobilière et d'accroître la protection des locataires.
- **Projet de loi 204, *Loi de 2020 visant à soutenir les locataires et les petites entreprises*,** qui a gelé les loyers résidentiels de 2020 en 2021 pour stabiliser les loyers de la grande majorité des locataires compte tenu des effets de la pandémie sur de nombreux ménages.

Mise en œuvre de moratoires temporaires sur les expulsions résidentielles

En 2020-2021, deux moratoires sont entrés en vigueur pour protéger la santé et la sécurité de la population ontarienne en réponse à la COVID-19 :

- **Décret d'urgence visant la suspension temporaire de l'exécution des expulsions résidentielles (Règl. de l'Ont 13/21) –** En collaboration avec le ministère du Solliciteur général et dans le cadre de la deuxième déclaration de situation d'urgence de la province, le ministère a dirigé l'élaboration d'un décret d'urgence pris en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* afin de suspendre temporairement les expulsions résidentielles et de veiller à ce que les gens ne soient pas forcés de quitter leur foyer pendant un décret ordonnant de rester à domicile.
- **Ordonnance du tribunal visant la suspension temporaire de l'exécution des expulsions résidentielles et la suspension des audiences d'expulsions de la CLI (dirigée par le MPG) –** En mars, le procureur général a présenté au juge en chef de la Cour supérieure de justice une demande d'ordonnance visant la suspension des expulsions de locataires et de propriétaires de leur domicile. L'ordonnance, comme accordée par le juge en chef et modifiée par la suite, a suspendu l'exécution des ordonnances d'expulsion jusqu'au dernier jour du mois où la déclaration de situation d'urgence a été levée. Le ministère a appuyé la mise en œuvre de la suspension en dirigeant les communications publiques et en surveillant les répercussions de la suspension.

Surveillance des signes de stress ou d'arriérés excessifs sur le marché du logement locatif

- Le ministère a fait un suivi du marché du logement locatif de l'Ontario à l'aide d'une analyse des données, d'une analyse des médias et de discussions avec des intervenants et des gestionnaires de services afin de surveiller les signes de stress et d'arriérés excessifs résultant de la pandémie de COVID-19 et du ralentissement économique. Le MAML a travaillé en étroite collaboration avec d'autres ministères, notamment le MSESC, pour aider à évaluer la capacité des ménages locataires à couvrir leurs coûts de logement et à anticiper les contraintes et besoins potentiels.

Soutien aux locataires commerciaux et interdictions d'expulsions

Pour soutenir la viabilité financière et la reprise des entreprises touchées par la COVID-19, le ministère a :

- appuyé le ministère des Finances (MFO) en partenariat avec le gouvernement fédéral pour offrir, d'avril à septembre 2020, plus de 900 millions de dollars en aide au loyer dans le cadre du programme d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) destiné aux petites entreprises;
- élaboré et mis en œuvre deux interdictions d'expulsions commerciales en modifiant la *Loi sur la location commerciale* par l'adoption du projet de loi 204, *Loi de 2020 visant à soutenir les locataires et les petites entreprises*, du Plan d'action de l'Ontario pour la protection, le soutien et la relance (Budget de l'Ontario de l'automne 2020) et d'un nouveau règlement. Les interdictions étaient liées à l'AUCLC et à la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) afin de protéger les entreprises contre les expulsions tout en ayant recours à des programmes fédéraux d'aide pour le loyer disponibles. Alors que l'interdiction de l'AUCLC a été conçue pour protéger les locataires contre les expulsions dont les propriétaires n'ont pas présenté de demande dans le cadre du programme de subvention fédéral, l'interdiction de la SUCL est conçue pour protéger les locataires approuvés pour le nouveau programme de subvention fédéral, car cette subvention est versée directement au demandeur admissible.

Amélioration de l'utilisation des données et des preuves relatives au logement et à l'itinérance

La mise sur pied du Portail des données pour la veille stratégique en matière de logement et d'itinérance a été l'un des principaux projets d'infrastructure d'ITI du ministère de 2016-2017 à 2020-2021, essentiel à la création d'un système de logement fondé sur des données probantes. Le portail des données répond au besoin de longue date de création d'un entrepôt de données intégrées combinant les ensembles de données socioéconomiques et de données sur le logement dans une seule plateforme en ligne, offrant ainsi un accès facile aux données. En 2020-2021, par exemple, une suite de tableaux de bord interactifs ont été élaborés dans le Portail des données pour la VSLI. Ces tableaux comprenaient des données sur le marché du logement de l'Ontario, divers sous-marchés et les principaux besoins en matière de logement.

Sensibilisation du public et directives à l'intention des locataires et propriétaires

Le ministère a sensibilisé le public à des sujets clés tels que les droits et responsabilités des propriétaires et des locataires en vertu de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* et de la *Loi sur les transports au Canada*, y compris les modifications récentes, ainsi que les changements temporaires apportés aux processus et aux règles de location pendant la pandémie de COVID-19. Ces objectifs ont été atteints grâce aux éléments suivants :

- Réponse à un volume beaucoup plus élevé que la normale de correspondance et d'appels provenant des propriétaires et des locataires pour obtenir de l'aide;
- Campagne publicitaire destinée aux locataires résidentiels, menée de juillet à septembre 2020 sur des réseaux sociaux et des plateformes numériques ainsi que dans des lieux publics;

- Publication d’un bail standard mis à jour pour tenir compte des modifications apportées à la *Loi de 2006 sur la location à usage d’habitation* et clarifier davantage les règles de location et les droits des locataires;
- Efforts ciblés de l’UAML pour atténuer les possibles expulsions illégales et autres infractions à la *Loi de 2006 sur la location à usage d’habitation* durant la pandémie de COVID-19.

Résultats 2020-2021

Tableau 4 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021*
Approbations – COVID-19**	**797,0**
Fonctionnement	**2 727,1**
Immobilisations	**224,8**
Effectif* (au 31 mars 2021)**	**475**

Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de 2021.
** Comprend un financement unique et de durée limitée lié à la COVID-19.
*** Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses

2021-2022

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts

This document is also available in English

Ontario

Table des matières

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022 5

Vue d'ensemble du ministère 6

Vision du ministère 6
Mission du ministère 6
Mandat 6
Intervention contre la COVID-19 7

Plan stratégique 2021-2022 7

Programmes du ministère 15

Intervention contre la COVID-19 33
Mesures de performance et réalisations du ministère 33

SOMMAIRE DES RÉALISATIONS DE 2020-2021 35

Données financières détaillées 46

Organismes, conseils et commissions 52

Organismes réglementés 52
Organismes non réglementés 54

Organigramme du ministère 57

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2020-2021 58

Résultats de 2020-2021 58

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts

Ontario

Vue d’ensemble du ministère

Vision du ministère

La population de l’Ontario profite de la santé et de la grande valeur des richesses naturelles de la province, aujourd’hui comme demain.

Mission du ministère

Gérer et promouvoir de façon durable l’utilisation responsable de nos richesses naturelles.

Mandat

Le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) est chargé de protéger et de gérer de façon durable les richesses naturelles variées de la province, et ce, à l’appui de la prospérité économique et de la pérennité de l’environnement en Ontario, de même que de la qualité de vie de la population.

Pour réaliser les engagements de son mandat, le ministère assure la supervision et la mise en œuvre de cinq activités principales :

- **Protéger la population des catastrophes et des dangers naturels,** notamment les inondations et les feux de végétation;
- **Assurer la prestation de services directs à la population et à l’industrie,** comme la délivrance des permis de pêche et de chasse;
- **Favoriser la croissance économique et la création d’emplois** en soutenant les industries, comme la foresterie, les agrégats et la chasse;
- **Assurer la surveillance, la recherche et la planification** pour la gestion et l’utilisation des richesses naturelles de l’Ontario;
- **Élaborer des lois et politiques et établir des programmes** visant à réglementer l’utilisation et la gestion durables et responsables des richesses naturelles et des terres de la Couronne de l’Ontario.

En plus de ses activités principales, le ministère s’emploie toujours à cerner les occasions de faire progresser les engagements financiers du gouvernement pour placer l’Ontario dans une situation financière solide, et ce, afin que nous puissions nous protéger contre des menaces comme la COVID-19 et créer des possibilités par l’intermédiaire desquelles la population ontarienne pourra prospérer. Ces

engagements comprennent les gains d'efficience accrus à l'interne, comme la modernisation des fonctions et des processus opérationnels, les améliorations novatrices au chapitre de l'efficience et de l'efficacité des programmes, les partenariats de collaboration et la rationalisation horizontale avec d'autres ministères.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère continue de travailler en étroite collaboration avec les intervenants pour protéger les emplois et soutenir les collectivités nordiques et rurales grâce au rétablissement économique de divers secteurs en Ontario directement touchés par la COVID-19. Pour appuyer ces efforts, le ministère a offert du soutien et des occasions de croissance et de reprise économiques, notamment dans les secteurs de la foresterie, du pétrole, des pêches commerciales et du tourisme axé sur les ressources.

En 2021, le ministère continue de fournir de l'aide et des occasions de stimulation économique en offrant un soutien ciblé aux entreprises du secteur du tourisme axé sur les ressources qui ont été touchées par la pandémie de COVID-19. Les camps commerciaux éloignés et les pourvoiries de chasse et de pêche admissibles bénéficieront d'exemptions quant aux frais associés à certains loyers et à d'autres frais pendant une année encore, ce qui se traduira par une aide financière d'environ 1,3 M$. Cette mesure favorisera la reprise du secteur en appuyant des entreprises qui embauchent des résidents et qui contribuent aux collectivités locales.

Plan stratégique 2021-2022

Le plan stratégique du ministère contient des objectifs à long terme clairs et des résultats stratégiques souhaités qui orienteront le ministère et cibleront ses efforts pour faire avancer la réalisation de son mandat et de ses priorités.

Le ministère est déterminé à mettre l'accent sur le développement économique, la création d'emplois, un service à la clientèle adapté aux besoins et la prestation de services responsable sur le plan financier. Tout au long de sa planification stratégique et de l'établissement de ses priorités, le MRNF continue de faire appel à la prise de décisions fondée sur des données probantes. Grâce à ces efforts, le ministère améliore sa capacité à mesurer plus précisément son rendement dans l'atteinte des résultats et l'optimisation des ressources.

Au cours de l'exercice 2021-2022, le ministère entreprendra plusieurs initiatives afin de faire progresser les priorités du gouvernement. Certaines initiatives ministérielles liées à chacune des priorités sont décrites ci-dessous.

Tableau 1-1 : Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats escomptés du gouvernement

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
Priorité du ministère **Réalisations attendues**	• Activités commerciales accrues et création d'emplois dans l'économie des richesses naturelles de l'Ontario. • Promotion de la croissance économique et de la création d'emplois dans les secteurs ontariens des forêts, des agrégats et des pêches. • Promotion d'occasions viables de loisirs de plein air.
Activités clés	• **Mise en œuvre de la stratégie Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario** – Le 20 août 2020, l'Ontario a publié sa stratégie intitulée Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario. Cette stratégie s'appuie sur les discussions tenues dans le cadre de sept tables rondes avec des représentants de l'industrie de la foresterie, des municipalités et des collectivités des Premières Nations. La stratégie correspond aux priorités du gouvernement consistant à réduire le fardeau administratif, à créer des emplois et à promouvoir la croissance économique et la prospérité dans l'ensemble de la province, tout en veillant à ce que les forêts continuent d'être gérées de manière durable pour les générations futures. De même, la stratégie fonctionne conjointement avec le plan environnemental conçu en Ontario et le Plan d'action pour l'offre de logements de l'Ontario pour ce qui est d'aider la province à atteindre ses objectifs de croissance dans le secteur de la foresterie, créant ainsi des possibilités pour les nombreuses personnes qui en dépendent. En 2021-2022, un comité responsable de la stratégie sera créé pour offrir de l'aide au ministère dans le cadre de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la stratégie. Ensuite, le ministère mettra la stratégie en œuvre, avec l'aide de ce comité, et il élaborera des indicateurs de rendement clés pour évaluer l'avancement de la mise en application des

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
	mesures ainsi que le niveau de réussite général de la stratégie, et pour produire des rapports à cet égard. • **Cadre stratégique forestier – Le ministère :** o améliore les exigences en matière de planification de la gestion forestière de manière à permettre à une Première Nation d'entreprendre des activités de gestion forestière pour appuyer un projet communautaire de production de bioénergie. Les projets de ce type appuient le développement économique et la sécurité énergétique pour une collectivité du Grand Nord; o continue d'examiner les exigences en matière de planification de la gestion forestière pour cerner d'autres occasions de modernisation et en tirer parti; o examine la *Loi de 2000 sur les forestiers professionnels* pour clarifier le champ d'exercice à l'appui d'une amélioration de la gouvernance; o élabore une orientation stratégique pour la gestion des ravageurs forestiers en Ontario; o révise le guide intitulé Gestion forestière : conservation de la biodiversité à l'échelle du peuplement et du site. • **Cadre stratégique sur la *Loi sur les terres publiques*** – Le ministère stimulera le développement économique sur les terres publiques dans les régions rurales et dans le Nord de l'Ontario en continuant d'offrir une orientation stratégique en ce qui concerne la manière dont le développement peut se faire dans les cas où des approbations sont nécessaires en vertu de la *Loi sur les terres publiques*. • **Modifications réglementaires en lien avec la *Loi sur les offices de protection de la nature*** – Le gouvernement de l'Ontario propose de mettre à jour les dispositions réglementaires sur les permis de développement des offices de protection de la nature de sorte que ces offices se concentrent sur les mesures qui protègent le mieux les gens et les biens contre les dangers naturels. Ces changements proposés simplifieront également l'octroi de permis et les examens de la planification de l'utilisation des terres par les offices de protection de la nature afin d'accroître la responsabilité, l'uniformité et la transparence.

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
	• **Examen de la *Loi de 2010 sur le Grand Nord*** – Le ministère a proposé l'apport de modifications à la *Loi de 2010 sur le Grand Nord* dans le but d'établir un environnement plus stable pour les investissements et le développement et d'appuyer les occasions de développement économique (p. ex. Cercle de feu, routes praticables en toute saison, projets de transport d'électricité), tout en faisant la promotion d'une meilleure collaboration entre les Premières Nations et l'Ontario. Le ministère travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères pour examiner les commentaires des Premières Nations du Grand Nord, des conseils tribaux, de l'organisme Nishnawbe Aski Nation, des intervenants et du public dans le cadre d'efforts de mobilisation et de consultation. • **Cadre stratégique sur les ressources en agrégats** – Le ministère entend s'assurer que l'industrie et le public comprennent bien les nouvelles exigences réglementaires qui entreront en vigueur en 2021 et en 2022. Le ministère demeure résolu à voir à la prospérité des entreprises, tout en maintenant son engagement à limiter les répercussions sur les collectivités et l'environnement. • **Services de données géospatiales –** Le ministère fournit des données géospatiales fondamentales qui sont essentielles au soutien des initiatives pour un Ontario ouvert aux affaires et pour un gouvernement ouvert, et pour l'économie numérique de l'Ontario. Cela comprend notamment les données géospatiales et de gestion des terres nécessaires au développement des ressources et à la croissance économique dans les secteurs des mines, de l'énergie hydraulique et éolienne, du génie et de la construction. Ces données sont également à la base de la prestation de services économiques de géolocalisation pour la population ontarienne. • **Sciences et recherche –** Le ministère est une source faisant autorité au sein du service public ontarien en ce qui concerne la prestation de services scientifiques contribuant à la viabilité économique, environnementale et sociale des richesses naturelles de l'Ontario. Le ministère tient un

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
	inventaire des ressources disponibles, comme le bois, et appuie la prise de décisions et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. • **Occasions de loisirs de plein air –** Le ministère promeut les activités de loisirs de plein air liées à la pêche et à la faune au moyen d'initiatives de marketing et de communication, notamment par les médias sociaux, la publication de résumés annuels des règlements sur la pêche et la chasse, l'envoi de bulletins par courriel, la tenue d'événements de sensibilisation, ainsi que les programmes Apprendre à pêcher et ON pêche en ligne. • **Poisson et faune –** Le ministère soutient les pêches commerciales par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de science et de surveillance qui appuient l'établissement de quotas durables pour l'industrie. De plus, les pêcheurs ont accès à des programmes qui offrent un suivi au chapitre des permis et des quotas, répondant ainsi aux besoins des entreprises. Le ministère appuie directement (par le travail de son personnel et de sa haute direction) les initiatives de l'industrie comme le Marine Stewardship Certification. Cette certification permet aux pêcheurs d'accéder aux marchés qui exigent une certification écologique et veille à ce que les produits de pêche commerciaux de l'Ontario soient bien représentés sur le marché en général et à ce que les pêcheurs puissent exiger de bons prix. De même, le ministère appuie le secteur de la pêche récréative, qui est important pour la province, tant sur le plan économique que sur le plan social. Les vastes ressources aquatiques de l'Ontario, qui comprennent plus de 250 000 lacs et d'innombrables rivières et ruisseaux, donnent aux amateurs de pêche récréative un grand éventail de possibilités, depuis les berges situées en ville jusqu'aux voyages de pêche dans des endroits éloignés de la province accessibles par avion. Les 1,2 million de personnes titulaires d'un permis de pêche qui s'adonnent à la pêche récréative en Ontario consacrent 1,6 milliard de dollars par année à cette activité dans la province.

Tableau 1-2 : Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats escomptés du gouvernement

Priorité du gouvernement	Assurer la prestation de services responsable sur le plan financier
Priorités du ministère	• Gestion financière prudente. • Prestation de services qui assure le maintien des normes de service.
Réalisations attendues	• Gestion dans le cadre des affectations approuvées par le Conseil du Trésor. • Promotion de stratégies novatrices permettant de voir à la prestation de services publics plus efficaces et durables qui assurent le maintien efficace des normes de service.
Activités clés	• **Gestion budgétaire –** Le ministère démontre sa responsabilité financière et soutient l'engagement du gouvernement visant à placer l'Ontario dans une situation financière solide, et ce, afin que nous puissions nous protéger contre des menaces, comme la COVID-19, et créer des possibilités par l'intermédiaire desquelles la population ontarienne pourra prospérer. Cela comprend la modernisation et la transformation de nos processus et fonctions en s'appuyant sur des principes Lean Six Sigma pour assurer la prestation de services publics durables, améliorer les résultats opérationnels et continuer à gérer de manière durable les richesses naturelles de l'Ontario. Le ministère fait aussi preuve de plus de rigueur et de discipline dans la gestion des dépenses afin de relever les occasions de faire des gains d'efficacité sans qu'il y ait d'incidence sur les niveaux de service auxquels s'attendent ses clients. • **Surveillance intégrée des ressources –** Le ministère élabore actuellement des options pour la mise en œuvre des recommandations associées au Cadre de surveillance intégrée afin de moderniser les programmes de surveillance qui appuient une gestion efficace des ressources forestières et fauniques et d'en accroître l'efficacité. • **Services de données géospatiales** – Le ministère coordonne des partenariats dans le but d'acquérir et d'utiliser des données géospatiales fondamentales et de les distribuer à l'échelle des gouvernements, du secteur parapublic et des

Priorité du gouvernement	Assurer la prestation de services responsable sur le plan financier
	secteurs public, universitaire et des affaires, et ce, afin de réduire les coûts et de veiller à ce que les données géospatiales soient exactes et accessibles. Le ministère offre des outils cartographiques, des ententes avec des entreprises et des solutions partagées qui réduisent le dédoublement et les coûts. • **Gestion des terres de la Couronne** – Le ministère veille à ce que les utilisateurs et les occupants des terres de la Couronne, en vertu de la *Loi sur les terres publiques*, payent la juste valeur marchande pour l'utilisation de ces terres à des fins privées et commerciales, y compris pour la mise en œuvre d'initiatives sectorielles. • **Processus allégés** – Le ministère s'engage à utiliser des processus allégés pour élaborer des services publics efficaces, rentables et souples. Il a mis au point une stratégie axée sur les communications, la formation et l'application de pratiques allégées dans le but de chercher activement à améliorer continuellement ses processus opérationnels et son expérience de travail en procédant à l'examen rigoureux des processus habituels. Le ministère a augmenté sa capacité d'utiliser les processus allégés en ayant recours à une formation à ce sujet de même qu'à une communauté de pratique pour mettre en œuvre ces processus.

Tableau 1-3 : Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats escomptés du gouvernement

Priorité du gouvernement	Offrir des services à la clientèle adaptés aux besoins
Priorité du ministère	• Prestation de services souples, axés sur la clientèle et économiques.
Réalisations attendues	• Promotion de stratégies de modernisation de la prestation de services qui permettent une prestation plus accessible et pratique des services à l'intention de la population de la province.

Priorité du gouvernement	Offrir des services à la clientèle adaptés aux besoins
Activités clés	• **Permis de chasse et de pêche –** Le ministère continue d'offrir un service à la clientèle exceptionnel à deux millions de pêcheurs et de chasseurs, y compris des services de délivrance de permis, des services associés aux tirages pour la chasse au gros gibier, des centres de contact, des services liés aux médias sociaux et le réseau d'émetteurs de permis de pêche et de chasse. En 2020, le Centre d'information et de soutien pour les ressources naturelles a traité environ 76 000 appels et 21 000 demandes par courriel relativement à la pêche et aux permis et/ou à la chasse en Ontario. • **Application de la loi au chapitre des ressources naturelles** – Le ministère a reçu l'approbation requise en vue d'une augmentation du financement pour 2021-2022 et 2022-2023 qui permettra l'embauche de 25 agents de protection de la nature supplémentaires. Ce financement permettra aussi au personnel du programme responsable de l'application de la loi de se concentrer davantage sur les priorités, comme la prévention de la chasse à l'orignal illégale, la promotion de la sécurité pendant les activités de chasse, la prévention du commerce illégal des animaux et des plantes de l'Ontario et la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces aquatiques envahissantes. Dans le cadre de leurs activités, les agents de protection de la nature continuent d'interagir avec le public, sur le terrain et lors d'événements de sensibilisation, pour s'assurer que les gens connaissent leurs responsabilités en matière d'utilisation sécuritaire et durable des richesses naturelles. Ainsi, annuellement, les agents de protection de la nature établissent 240 000 contacts avec des membres du public dans le cadre de leur travail sur le terrain et d'événements de ce type. Chaque année aussi, le public assiste à quelque 530 événements lors desquels on transmet des messages éducatifs sur une multitude de sujets, notamment la sécurité pendant les activités de chasse et l'éducation des chasseurs. • **Portail d'information sur les richesses naturelles –** Le ministère continue de mettre en place le Portail d'information sur les richesses naturelles afin de réduire le fardeau pour les entreprises et les particuliers en leur offrant des services

Priorité du gouvernement	Offrir des services à la clientèle adaptés aux besoins
	d'approbation et de signalement des activités en ligne qui sont rapides, accessibles et sécuritaires. En 2021, on s'attend à offrir ces services en ligne à l'industrie des agrégats. En outre, on apportera des améliorations afin de mieux appuyer l'industrie de la foresterie. On offrira également d'autres fonctions pour permettre au ministère d'examiner et d'approuver les demandes de manière plus efficace. • **Modernisation des approbations et des autorisations** – Le ministère est résolu à moderniser les services et les approbations en examinant toutes les approbations réglementaires qui se rattachent à 23 mesures législatives, le tout afin d'optimiser la prestation des services. Cette initiative est liée à l'engagement du ministère envers la modernisation des services; ce dernier compte offrir la totalité des types d'approbations dans les modes de prestation numériques, ce qui représente une augmentation de 88 % sur trois ans.

Programmes du ministère

Présentation ci-dessous des programmes et initiatives clés du ministère.

1. Industrie forestière

Le personnel du programme de l'industrie forestière dirige le développement économique du secteur forestier et met en œuvre des initiatives visant à promouvoir une industrie forestière économiquement viable en Ontario. Il assure la supervision des activités liées à l'attribution, à l'utilisation et à la tarification du bois de la Couronne, à la gestion des tarifs associés à ce bois de même qu'à la collecte des sommes versées à cet égard, et à la mise en œuvre de politiques et d'initiatives de développement des entreprises touchant le secteur des produits forestiers de l'Ontario. Les tâches du personnel du programme comprennent également l'élaboration et la tenue à jour de politiques et de programmes de gestion durable des forêts qui sont essentiels pour soutenir une industrie forestière en bonne santé tout en protégeant les forêts pour les générations futures.

Les principales initiatives associées à ce programme pour 2021-2022 sont les suivantes :

- Diriger l'Initiative ontarienne pour la biothermie, une initiative multiministérielle visant à améliorer le climat stratégique et commercial lié à l'utilisation de biocarburants pour le chauffage en Ontario. Cette initiative appuie l'augmentation de la demande de biocarburants dérivés du bois, ce qui contribue à la croissance économique dans l'industrie forestière de l'Ontario en offrant de nouveaux marchés pour les ressources forestières de la Couronne.

- Défendre l'Ontario dans le différend en cours sur le bois d'œuvre avec les États-Unis. Le MRNF travaille en étroite collaboration avec des intervenants de l'industrie forestière ontarienne ainsi que des gouvernements fédéral et provinciaux pour maintenir l'accès aux marchés des États-Unis.

- Mettre en œuvre la stratégie intitulée Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario. Cette stratégie a été lancée le 20 août 2020 et est fondée sur quatre axes d'action :
  1. Promouvoir l'intendance et la durabilité :
     - Obtenir la reconnaissance des pratiques de gestion durable des forêts de l'Ontario;
     - Effectuer des recherches appliquées et utiliser les meilleures connaissances scientifiques accessibles pour appuyer les équipes de planification de la gestion forestière;
     - Établir et renforcer les partenariats avec les collectivités autochtones;
     - Améliorer la collaboration dans la gestion de nos forêts;
     - Respecter les droits autochtones et protéger les valeurs en ce qui concerne les forêts;
     - Déterminer les effets des changements climatiques.
  2. Accroître l'exploitation du bois :
     - Investir dans des technologies de pointe en télédétection;
     - Supprimer les obstacles stratégiques entravant l'accès au bois;
     - Définir une orientation en vue de stimuler la croissance des forêts;
     - Donner des certitudes quant à l'approvisionnement en bois, voir à l'utilisation de celui-ci et attirer de nouveaux investissements.
  3. Améliorer la compétitivité de nos coûts :
     - Maximiser l'utilisation de produits de scieries;

- Réaliser des investissements stratégiques dans le Programme provincial de financement des routes forestières;
- Examiner les coûts en énergie;
- Revoir certains aspects de la coupe;
- Réduire le fardeau réglementaire et simplifier le processus.

4. Favoriser l'innovation, les marchés et les talents :
   - Favoriser les investissements stratégiques;
   - Promouvoir l'innovation;
   - Accroître l'utilisation du bois;
   - Atteindre de nouveaux marchés;
   - Surmonter les obstacles au commerce;
   - Faire du bois de l'Ontario le choix naturel;
   - Participer aux analyses sur le carbone;
   - Accroître la présence de gens de talent dans le secteur.

- Former un comité responsable de la Stratégie pour le secteur forestier qui offrira du soutien au ministère pendant l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la Stratégie. On s'emploie actuellement à désigner les membres du comité.

- Mettre en œuvre la Stratégie avec l'aide du comité qui en est responsable, et élaborer des indicateurs de rendement clés pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre des mesures ainsi que le succès général de la Stratégie, et pour produire des rapports à ce sujet.

- Mettre la dernière main au Plan d'action en matière de biomasse forestière, un plan quinquennal, et entreprendre sa mise en œuvre, en vertu de l'axe d'action n^{o} 3 de la Stratégie. Le plan d'action vise à protéger les emplois et à favoriser la durabilité du secteur de la foresterie, à appuyer le développement économique du Nord et à faire comprendre le rôle des installations relatives à la biomasse dans le soutien du secteur forestier et des régions de l'Ontario qui dépendent de ce secteur.

- Continuer de réaliser le Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier, qui appuie l'une des mesures de l'axe d'action de la Stratégie intitulé Favoriser l'innovation, les marchés et les talents. Le ministère dispose actuellement d'une allocation annuelle de 10 M$ pour ce programme, mais en raison de la COVID-19, plusieurs projets ont été retardés ou mis en suspend en 2020-2021; ainsi, 3 M$ n'ont pas été

utilisés parmi ces fonds. On a approuvé, de manière ponctuelle, le report de ce montant non utilisé à l'exercice 2021-2022, ce qui établira l'allocation totale à 13 M$ pour cet exercice. Le Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier continuera de stimuler le développement économique, la croissance des entreprises et la création d'emplois dans les régions rurales et nordiques de l'Ontario qui dépendent des forêts; plus particulièrement, on mettra l'accent sur :
    - les répercussions sur l'économie des régions visées;
    - l'importance du Programme pour le secteur forestier de l'Ontario;
    - l'innovation dans les processus ou les produits;
    - l'expansion des exportations et des marchés;
    - l'amélioration de la productivité.

- Continuer d'exécuter le Programme provincial de financement des routes forestières pour appuyer l'infrastructure des routes rurales dans les forêts de la Couronne qui sont utilisées par l'industrie forestière, les entreprises d'exploitation minière, les services publics, les compagnies de chemin de fer, les chasseurs, les campeurs, les pêcheurs et les collectivités autochtones, et pour soutenir la préparation aux situations d'urgence.

2. Politiques relatives aux richesses naturelles

Le personnel du programme des politiques relatives aux richesses naturelles mène l'élaboration, l'orientation et l'évaluation de politiques, programmes, mesures législatives et règlements provinciaux fondés sur des données probantes. Le personnel veille à ce que les activités qu'il réalise dans le cadre du programme respectent l'obligation de la Couronne, fondée sur les droits, de consulter les peuples et les collectivités autochtones, en plus de mobiliser les partenaires, les intervenants de même que les parties intéressées gouvernementales et non gouvernementales dans l'ensemble de la province.

Les principales initiatives associées à ce programme pour 2021-2022 sont les suivantes :

- Mettre en œuvre la Stratégie ontarienne de lutte contre les inondations en travaillant avec plusieurs ministères et partenaires afin d'accroître la résilience aux inondations de l'Ontario à long terme.

- Élaborer des politiques pour voir à l'utilisation et à la gestion durables des richesses naturelles en Ontario, comme les terres de la Couronne, les forêts, le patrimoine naturel, les ressources en agrégats minéraux, ainsi que les ressources halieutiques et fauniques.

- Mettre en application la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* et les mesures prioritaires que prévoit le Plan stratégique de l'Ontario contre les espèces envahissantes. Ces mesures comprennent la réalisation d'évaluations des risques pour relever les espèces envahissantes prioritaires en vue de possibles mesures de réglementation ou de gestion, et une collaboration étroite avec les partenaires externes pour atténuer les répercussions de ces espèces sur les secteurs des loisirs de plein air et des richesses naturelles.

- Travailler avec la Commission de l'escarpement du Niagara pour mettre en application la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* et le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara afin de préserver cet élément important ainsi que les avantages sociaux et économiques qu'il procure.

- Continuer de mettre en œuvre des approches fondées sur les risques en matière de sécurité des barrages en vertu de la Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières, notamment des approches simplifiées en vue de la réparation à faible risque de barrages ainsi que des ententes avec des propriétaires de barrages qualifiés.

- Par la mise en œuvre de la Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario, le gouvernement de l'Ontario, en collaboration avec l'industrie de la foresterie, des partenaires des secteurs de la recherche et de l'éducation, des collectivités autochtones et d'autres ordres de gouvernement, créera un climat d'affaires qui favorise la croissance, stimule l'innovation et aide l'industrie à s'adapter à un contexte en constante évolution. La Stratégie établit des mesures qui sont liées à quatre axes d'action : promouvoir l'intendance et la durabilité, accroître l'exploitation du bois, améliorer la compétitivité de nos coûts et favoriser l'innovation, les marchés et les talents.

3. Sciences et recherche en matière de richesses naturelles

Le personnel du programme des sciences et de la recherche assure la prestation de services scientifiques de qualité visant à orienter les décisions en matière de gestion des richesses naturelles contribuant à la viabilité économique, environnementale et sociale des richesses de ce type de l'Ontario. Il y parvient en dirigeant, coordonnant et développant la recherche appliquée; en élaborant et en mettant en œuvre des programmes provinciaux d'inventaire et de surveillance des ressources; par la gestion et l'analyse de l'information, et l'établissement de rapports connexes. Le MRNF fournit également un soutien scientifique au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP), notamment en matière de recherche, d'expertise et d'accès aux données et aux ressources cartographiques en ce qui concerne les espèces en péril.

Les principales initiatives associées à ce programme pour 2021-2022 sont les suivantes :

- Utilisation d'une nouvelle technologie permettant de dresser l'inventaire des forêts de la Couronne de l'Ontario et qui sert, plus particulièrement, à surveiller l'assise territoriale et l'approvisionnement en bois de la province. Dans le contexte du nouvel inventaire, on utilisera la technologie LiDAR pour créer une image tridimensionnelle de la forêt. Cette technologie offrira, au chapitre de l'approvisionnement en bois, des mesures et des prévisions plus précises que ce que permettaient les inventaires précédents. L'application de la technologie LiDAR par l'Ontario constitue l'un des plus importants projets relatifs à cette technologie au Canada. On s'emploiera également à déterminer s'il est possible d'utiliser cette technologie dans l'ensemble du secteur des richesses naturelles.

- Utilisation de la recherche aquatique appliquée et surveillance à grande échelle des lacs intérieurs afin de fournir des données sur la santé des écosystèmes d'eau douce de l'Ontario et d'appuyer la gestion des pêches de loisir et commerciales.

- Utilisation de mesures de surveillance de la santé des forêts pour appuyer la lutte antiparasitaire, notamment en réalisant des enquêtes annuelles sur la santé des forêts afin d'évaluer l'impact des ravageurs forestiers, en appuyant les programmes de lutte antiparasitaire visant la tordeuse de pin gris et la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans la forêt boréale et en

réalisant des prévisions concernant les infestations potentielles de spongieuse en 2021.

- Entreprendre des activités de recherche et de surveillance liées à la faune pour informer la population ontarienne au sujet de la santé du gibier sauvage dans la province; réaliser des inventaires aériens des populations d'orignaux et assurer la surveillance des populations de cormoran à aigrettes; exécuter le projet ontarien de surveillance des populations d'ours noirs; exécuter le Programme antirabique pour les animaux sauvages; réaliser des tests pour surveiller la présence de l'encéphalopathie des cervidés (EC), une maladie mortelle touchant le cerf de Virginie, le wapiti d'Amérique, l'orignal et le caribou des bois. Compte tenu des récents cas d'EC au Québec, des tests supplémentaires seront effectués tout au long de 2021-2022 dans une région située à l'est d'Ottawa qui s'étend jusqu'à la frontière du Québec. De même, la présence de cochons sauvages, une espèce envahissante potentiellement coûteuse, fera l'objet d'un examen.

4. Cartographie et information géographique

Le personnel du programme de cartographie et d'information géographique fournit des données géographiques de même que des services d'arpentage des terres de la Couronne et de gestion de l'information au gouvernement, aux universités, aux entreprises et au public. Pour appuyer ce programme, les responsables du programme Information sur les terres de l'Ontario (ITO) veillent à ce que les données géographiques soient bien recueillies, gérées et conservées et à ce qu'elles respectent les objectifs de la Directive sur les données ouvertes de l'Ontario. Les données géographiques ont de nombreuses utilisations dans les secteurs public, privé et universitaire, puisqu'elles permettent d'acquérir des connaissances sur divers lieux et de prendre des décisions fondées sur ceux-ci, en plus de faciliter la navigation. Le personnel du programme s'assure également de la conformité avec la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*, la *Loi sur l'arpentage*, la *Loi sur les mines* et la *Loi sur les terres publiques* pour veiller à ce que le cadre de gestion des biens de l'Ontario continue de favoriser une économie forte.

Les principales initiatives associées à ce programme pour 2021-2022 sont les suivantes :

- Offrir au public l'accès à plus de 350 ensembles de données géographiques par l'intermédiaire de CarrefourGéo Ontario, un outil de

recherche et de consultation de données. En permettant au public d'accéder aux données du gouvernement, le ministère soutient l'Initiative pour un gouvernement ouvert et l'Initiative des données ouvertes du gouvernement provincial, ainsi que l'économie numérique de l'Ontario, et il veille à ce que l'Ontario offre des services plus simples, plus rapides et de meilleure qualité aux personnes et aux entreprises.

- Fournir des conseils d'arpentage aux industries minière, hydraulique et de la construction afin de voir à ce qu'on établisse avec précision les limites des terres et d'appuyer les négociations en ce qui a trait aux revendications territoriales.

- Élargir les partenariats externes par l'intermédiaire du programme ITO pour recueillir et améliorer une gamme de données géospatiales fondamentales, notamment l'information sur les parcelles de terre, les photographies aériennes, ainsi que les données sur les élévations, les routes et les traits hydrographiques, et ce, afin d'éviter le dédoublement, de réduire les coûts et d'améliorer la qualité des données.

- Inviter les Ontariennes et les Ontariens à participer à la prise des décisions sur l'attribution des noms géographiques dans leur collectivité en répondant à des questionnaires en ligne. Ces noms aident à désigner les éléments historiques, culturels et naturels du paysage qui sont essentiels pour la cartographie, les interventions d'urgence, la gestion des ressources, les voyages et le tourisme ainsi que l'application de la loi.

5. Gestion des forêts

Le personnel du programme de gestion des forêts veille à ce que l'industrie forestière soit saine et viable en Ontario en prenant des mesures pour favoriser l'établissement d'un contexte commercial concurrentiel de même que les occasions d'emploi et d'investissement pour les secteurs forestier et des produits du bois de la province. Il remplit son mandat grâce à une coopération intergouvernementale dans le cadre d'initiatives forestières nationales; à la planification de la gestion des forêts de la Couronne, de même qu'à des mesures de renouvellement et de protection contre les organismes nuisibles visant celles-ci; à la surveillance, à la vérification, à la gestion de l'information et à la reddition de comptes au public.

Les principales initiatives associées à ce programme pour 2021-2022 sont les suivantes :

- Rédiger des ajouts destinés au Manuel de planification de la gestion forestière et au Manuel relatif à l'information forestière ainsi que des spécifications techniques connexes afin de permettre la gestion forestière à petite échelle dans une zone située au nord de la forêt actuellement gérée. Ces ajouts permettront aux Premières Nations d'entreprendre des activités de gestion forestière à l'appui du développement économique et de la sécurité énergétique de leurs collectivités.

- Réaliser un examen du cadre de planification de la gestion forestière afin de cerner d'autres possibilités de modernisation en vue de l'élaboration de nouveaux plans de gestion forestière. Parmi les éléments à prendre en considération figurent une planification à plus grande échelle pour certains plans, l'augmentation du recours à des professionnels et l'harmonisation des efforts de planification au chapitre des activités de gestion forestière (c.-à-d. réduction des efforts là où il y a moins d'activités).

- Continuer d'examiner la *Loi de 2000 sur les forestiers professionnels*, en partenariat avec l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario. Des modifications de la loi pourraient être proposées pour clarifier le champ de pratique à l'appui d'une amélioration de la gouvernance.

- Poursuivre l'élaboration d'une orientation stratégique pour la gestion des ravageurs forestiers en Ontario; il s'agit, plus particulièrement, d'établir une orientation stratégique axée sur les risques pour améliorer les interventions en cas d'éclosion de ravageurs forestiers et pour aider à protéger la santé des forêts de l'Ontario et à accroître leur résilience. L'objectif ultime est de maintenir des forêts saines et résilientes, de minimiser les répercussions socioéconomiques des ravageurs forestiers et de sensibiliser les gens à cet égard.

- Continuer de prendre part activement à des initiatives intergouvernementales comme le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), y compris le programme Forêt en tête du CCMF. Parmi les autres initiatives, on compte la mise en œuvre de la stratégie canadienne de gestion des incendies de forêt, l'apport de mises à jour à la Stratégie nationale de lutte contre les ravageurs forestiers et la participation à des

conférences ministérielles afin de contribuer à la définition des priorités stratégiques en vue de prochaines activités intergouvernementales.

.

6. Pêche et faune

Le personnel du programme de gestion de la pêche et de la faune gère les ressources halieutiques et fauniques de l'Ontario pour voir à la pérennité des populations de poissons et d'espèces sauvages et à la gestion des possibilités de pêche, de chasse et de piégeage, le tout pour le bien-être écologique, social, culturel et économique de la population ontarienne. Le personnel du programme remplit ce mandat par la planification de la gestion des ressources, par la recherche et la surveillance, ainsi que par la prestation de services publics destinés à préserver la santé des populations de poissons et d'espèces sauvages pour l'avenir de l'Ontario.

Dans le cadre de son cycle d'évaluation des programmes, le ministère a lancé une évaluation de ce programme. La gestion des poissons et des espèces sauvages devient de plus en plus complexe en raison de divers facteurs environnementaux et des nouvelles façons dont la population ontarienne accède à ces ressources et les utilise. Ainsi, on procède à l'évaluation de ce programme pour s'assurer que le travail collectif réalisé au sein du ministère se traduira par un accent plus prononcé sur la prestation de services axée sur les clients et offrira une plus grande valeur aux résidents de l'Ontario, tout en contribuant à l'atteinte des objectifs de gestion des ressources halieutiques et fauniques.

Les principales initiatives associées à ce programme pour 2021-2022 sont les suivantes :

- Gérer les pêches dans les Grands Lacs pour s'assurer de tirer des avantages économiques et sociaux à long terme de la pêche récréative et de la pêche commerciale qu'on y pratique. Cela comprend l'élaboration d'objectifs de gestion des pêches avec les conseils des zones de gestion des pêches, les administrations voisines, les intervenants et les partenaires; l'échange de renseignements; la mobilisation du public et des clubs de pêche récréative locaux dans le cadre des travaux sur la pêche dans les Grands Lacs; la recherche et la surveillance pour comprendre la situation quant aux pêches et à la santé des lacs, de même que les facteurs ayant une incidence à ces égards.

- Fournir des services de pisciculture pour maintenir et améliorer les pêches récréatives et pour créer de nouvelles occasions en ce sens par l'empoissonnement et par la réhabilitation des stocks de poissons dégradés.

- Mettre en œuvre des changements en fonction des constatations de l'examen de la gestion de l'orignal de l'Ontario (p. ex. modifications réglementaires, nouveau système d'attribution des vignettes de chasse à l'orignal, messages destinés aux clients).

- Continuer de mettre l'accent sur la recherche à propos de l'orignal et surveiller les efforts déployés en vue d'établir des priorités scientifiques, et ce, afin de voir à la gestion durable de la population d'orignaux de l'Ontario ainsi qu'à l'optimisation des programmes de surveillance en lien avec les orignaux, comme le programme de levés aériens.

- Mettre en œuvre le plan du ministère concernant l'EC ainsi que de nouvelles modifications législatives et réglementaires pour appuyer la prévention et l'intervention concernant l'EC.

- Apporter des modifications à la politique de l'Ontario sur l'attribution des lignes de piégeage pour améliorer l'uniformité, la clarté et l'équité en ce qui concerne la gestion et l'allocation des zones de piégeage enregistrées qui sont vacantes.

7. Soutien aux opérations régionales en matière de richesses naturelles

Par l'intermédiaire du programme de soutien aux opérations régionales en matière de richesses naturelles, on s'occupe de coordonner et d'offrir à l'échelle locale les programmes et services du ministère. Plus précisément, on fournit des services publics par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux régionaux et de district répartis dans l'ensemble de la province et dotés d'un personnel interdisciplinaire. Les services fournis dans le cadre du programme comprennent la planification de l'utilisation des sols, ainsi que la gestion et la répartition des ressources au moyen d'ententes, de permis, de licences et d'approbations dans les domaines de la forêt, de la pêche, de la faune, des terres de la Couronne (y compris les barrages), des eaux, des zones humides, des agrégats et du pétrole.

Les principales initiatives associées à ce programme pour 2021-2022 sont les suivantes :

- Délivrer et maintenir les permis d'aménagement forestier durable pour permettre la récolte et l'utilisation des ressources forestières au sein d'une unité de gestion donnée et confier la responsabilité des activités de gestion de la forêt au gestionnaire forestier compétent.

- Continuer d'offrir et d'améliorer le Portail d'information sur les richesses naturelles du ministère, y compris la modernisation de la prestation de services en ce qui touche la planification de la gestion forestière, les services de gestion des ressources en agrégats et d'autres approbations en lien avec les richesses naturelles. Le nouveau portail facilitera et accélérera l'échange des renseignements exigés avec les secteurs de la forêt et des agrégats, réduira les coûts et les risques associés à des logiciels désuets, éliminera les formulaires papier complexes et qui prêtent à confusion et améliorera la qualité des mécanismes mis à la disposition du public pour consulter l'information sur la gestion des ressources naturelles et prendre part aux activités en ce sens. Le Portail offrira en outre une approche donnant la priorité au numérique et servira de répertoire central de données pour stocker l'information acheminée, ce qui permettra d'établir des processus d'approbation plus efficaces et plus rentables pour les secteurs de la foresterie et des ressources en agrégats, ainsi que pour d'autres approbations au chapitre des ressources.

- Stimuler le développement économique par la mise en œuvre opérationnelle localisée de la stratégie du secteur forestier du ministère, l'examen de la faune et la modernisation du programme des ressources en agrégats.

- Travailler avec les propriétaires de barrages qualifiés afin de rationaliser les approbations pour les modifications, les améliorations et les réparations à faible risque visant les barrages, et ce, en vue de réduire le fardeau imposé au secteur de l'énergie hydraulique tout en améliorant la sécurité des barrages.

8. Application des mesures législatives en ce qui concerne les richesses naturelles

Le personnel du programme d'application des mesures législatives offre des services professionnels d'application de la loi et réalise des activités connexes pour voir au respect de la législation en lien avec les richesses naturelles, et ce, aux fins de la protection de ces richesses en Ontario et de la sécurité publique. Le personnel remplit son mandat par la mobilisation du public, des enquêtes, des activités de dissuasion ciblées, des réponses aux plaintes du public et la poursuite des auteurs d'infractions liées aux richesses naturelles. Il contribue également à l'élaboration et au renouvellement de politiques et de lois s'appliquant à la gestion de ces richesses.

Les principales initiatives associées à ce programme pour 2021-2022 sont les suivantes :

- Mieux faire connaître les pratiques de chasse non sécuritaires et les facteurs qui s'y rattachent au moyen d'activités de communication et de sensibilisation à l'intention des chasseurs et de la population en général.

- Vérifier le respect des règles visant à empêcher l'introduction ou la propagation d'espèces envahissantes à des endroits spécifiques (p. ex. inspection des appâts utilisés par les pêcheurs, notamment aux points d'entrée de la province; marchés, restaurants et fournisseurs offrant de la nourriture et des poissons vivants) et adopter une approche ciblée s'il y a lieu.

- Prendre des mesures de conformité liées à l'orignal : mieux faire connaître au public et aux intervenants les règles de chasse et de désignation de l'orignal, exercer une surveillance pour donner suite aux cas de non-conformité, réaliser une analyse ciblée des incidents qui se produisent et mener des enquêtes sur les violations rapportées quant à la chasse à l'orignal.

- Prendre des mesures d'application de la loi en ce qui concerne la commercialisation et le commerce illégaux des ressources naturelles de l'Ontario : recueillir de l'information en vue de préparer des produits de renseignement pour aider à orienter les efforts d'application de la loi et de sensibilisation.

- Travailler avec les collectivités autochtones dans le cadre de l'initiative concertée de conformité pour régler les cas d'infraction relative aux richesses naturelles mettant en cause des Autochtones au moyen de la justice réparatrice communautaire. Cette initiative suppose de travailler avec les collectivités autochtones au cas par cas en vue de déterminer si la justice réparatrice est appropriée en fonction de critères d'admissibilité spécifiques.

- Moderniser les démarches de vérification de la conformité par l'intermédiaire de l'initiative de réglementation intelligente, qui est axée sur l'innovation numérique, l'apport d'améliorations au service à la clientèle et l'amélioration continue des services d'assurance de la conformité. Cette initiative de modernisation permettra d'établir de nouvelles technologies ou d'améliorer les systèmes déjà en place, selon le cas, pour accroître l'efficacité du travail des agents de protection de la nature, des agents des infractions provinciales spécialisés dans les richesses naturelles et des membres du personnel technique responsable de la conformité en leur offrant le soutien dont ils ont besoin en matière d'analyses et de renseignements.

- Le ministère a reçu l'approbation nécessaire à l'augmentation du financement pour 2021-2022 et 2022-2023 en vue de l'embauche de 25 agents de protection de la nature supplémentaires. Ce financement permettra au personnel du programme responsable de l'application de la loi de se concentrer davantage sur les priorités, comme la prévention de la chasse à l'orignal illégale, la promotion de la sécurité pendant les activités de chasse, la prévention du commerce illégal des animaux et des plantes de l'Ontario et la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces aquatiques envahissantes.

9. Grand Nord

Le personnel du programme du Grand Nord est responsable de l'application de la *Loi de 2010 sur le Grand Nord* dans une zone géographique particulière. Le personnel de ce programme met en œuvre un processus conjoint de planification de l'utilisation des terres axé sur la communauté avec les partenaires des Premières Nations du Grand Nord qui sont intéressés. En outre, il appuie l'examen et l'approbation de possibilités de développement économique, y

compris en ce qui touche les routes praticables en toute saison, les corridors de transport et le développement minier dans la région du Cercle de feu.

Les principales initiatives associées à ce programme pour 2021-2022 sont les suivantes :

- Continuer de mettre en œuvre un processus conjoint de planification de l'utilisation des terres axé sur la communauté avec les Premières Nations du Grand Nord. Le ministère se concentrera sur le soutien de la planification conjointe avec les partenaires des Premières Nations intéressés.

- Continuer de travailler avec les districts sur tous les projets proposés pour relever toute situation dans laquelle pourrait s'appliquer la *Loi de 2010 sur le Grand Nord*. Si les modifications que l'on propose actuellement d'apporter à la Loi étaient adoptées, il ne serait plus nécessaire d'avoir une ordonnance du ministre ou du gouverneur en conseil, ce qui faciliterait le développement en l'absence d'un plan communautaire d'utilisation des terres.

- Continuer d'appuyer les initiatives stratégiques, notamment en ce qui concerne le Cercle de feu et les propositions touchant les routes praticables en toute saison, et fournir des avis spécialisés et des commentaires relativement aux initiatives stratégiques du MRNF et de la fonction publique de l'Ontario ayant une incidence sur le Grand Nord.

10. Programme de sécurité publique et d'intervention d'urgence en cas de danger naturel

Le personnel du programme de sécurité publique et d'intervention d'urgence en cas de danger naturel offre des services spécialisés en ce qui touche les feux de végétation, la gestion des situations d'urgence et l'aviation afin de protéger les gens et les valeurs économiques des sept catastrophes naturelles suivantes : feux de végétation; inondations; sécheresse et pénuries d'eau; ruptures de barrages; urgences visant le pétrole, le gaz, l'extraction de soluté salin et le stockage souterrain; érosion; instabilité du sol et du socle rocheux. Le programme vise à prévenir la perte de vies humaines et les blessures, de même qu'à prévenir et à réduire d'autres pertes, ainsi que les perturbations économiques et sociales. De même, par l'intermédiaire du programme, on mène

des opérations de première ligne pour la gestion des feux de végétation et on fournit un soutien au ministère du Solliciteur général et à Gestion des situations d'urgence Ontario, ainsi qu'à d'autres ministères dans le cadre de leurs responsabilités en matière d'intervention d'urgence en Ontario. Cela comprend l'évacuation des résidents des collectivités touchées par les risques liés aux inondations, aux incendies et à la fumée.

Les principales initiatives associées à ce programme pour 2021-2022 sont les suivantes :

- Continuer de promouvoir le programme Intelli-feu pour informer le public et les collectivités au sujet de la préparation au risque de feu de végétation, ainsi que des mesures qu'ils peuvent prendre pour prévenir de tels feux et en réduire la fréquence sur leurs propriétés et dans leurs collectivités. Le programme Intelli-feu permet aux propriétaires et aux gestionnaires de terres de prendre des mesures pour atténuer les répercussions indésirables des feux de végétation sur leur propriété ou d'autres possessions de grande valeur, et d'établir un plan adéquat de lutte contre la menace que présente un feu de végétation.

- Se préparer aux feux de broussailles, surveiller les feux de ce type et intervenir lorsqu'ils surviennent, conformément à la Stratégie de gestion des feux de broussailles de l'Ontario, tout en s'assurant que des mesures de prévention et d'atténuation de la transmission de la COVID-19 sont en place pour garantir le maintien de la capacité d'intervention. Continuer d'appuyer les partenaires d'aide mutuelle au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale.

- Voir à ce que l'on comprenne mieux le rôle écologique du feu et l'utilisation du feu pour les besoins de la gestion des ressources et appuyer les objectifs en matière de gestion des feux de broussailles qui figurent dans la Stratégie pour le secteur forestier.

- Offrir une formation en gestion active des urgences, voir au perfectionnement du personnel et assurer la planification de la continuité des opérations. Diriger et appuyer la planification interministérielle des mesures de prévention, d'atténuation et de préparation, ainsi que la coordination des interventions en cas d'urgence. Participer à des initiatives

provinciales liées aux mesures correctives pour garantir la sécurité de la population de l'Ontario.

- Fournir des services d'aviation spécialisés à l'appui des programmes d'intervention d'urgence en cas de danger naturel et de gestion des richesses naturelles du ministère.

- Mettre en œuvre la Stratégie ontarienne de lutte contre les inondations en travaillant avec plusieurs ministères et partenaires afin d'accroître la résilience aux inondations de l'Ontario à long terme.

- Continuer d'effectuer un examen détaillé des programmes de prévention et d'atténuation des feux de broussailles du ministère dans le but d'élargir et de simplifier ces programmes et d'améliorer leur efficacité.

11. Administration du ministère

L'équipe responsable de la gestion ministérielle dirige la planification stratégique des activités du ministère, qui est essentielle à l'efficacité et à la rentabilité de celles-ci. Les fonctions de gestion ministérielle comprennent le contrôle et la gouvernance en matière de finances; la gestion durable des infrastructures et des installations; la planification et la gestion stratégiques des ressources humaines; la gestion de la chaîne d'approvisionnement; la gestion des dossiers et de l'information; l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Les principales initiatives associées à ce programme pour 2021-2022 sont les suivantes :

- Continuer d'appuyer l'apport d'améliorations numériques au processus de demande d'accès à l'information en vue d'améliorer les taux de réponse et de fournir à la population ontarienne un meilleur accès à l'information.

- Appuyer les Services numériques de l'Ontario de même que les priorités en matière de gouvernement ouvert en continuant de transmettre ouvertement les données et l'information, de promouvoir la transparence et d'offrir des possibilités d'innovation.

- Poursuivre les efforts de modernisation du ministère par la mise en œuvre de contrôles du recrutement continus et de mesures de gestion des postes vacants, ainsi que par l'élaboration et la mise en œuvre de modifications organisationnelles pour soutenir les engagements financiers du gouvernement et mieux harmoniser la capacité de la main-d'œuvre avec les principaux résultats visés.

- Jouer un rôle essentiel dans l'établissement et le soutien de la mise en œuvre de processus financiers et d'initiatives centralisées, comme l'expansion du profil de risque du ministère en vue de la gestion des risques auxquels celui-ci est exposé et d'autres initiatives de rationalisation horizontale en cours dans l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario.

- Diriger les efforts du ministère visant à établir et à maintenir une culture organisationnelle caractérisée par le respect, l'équité, l'accessibilité, la diversité et l'inclusion, de même qu'un lieu de travail exempt de racisme, de discrimination et de harcèlement, et ce, pour tous les employés, le tout au moyen d'initiatives clés comme la diversification de la haute direction et la planification de mesures de lutte contre le racisme.

- Diriger les efforts de reprise et de renouvellement du ministère, notamment ce qui suit :
    - Rendre les programmes et les services de première ligne de l'Ontario plus conviviaux, plus fiables et plus accessibles. Le ministère s'engage à faire passer son taux de services en ligne de 12 % à 100 % au cours des trois prochaines années pour permettre aux clients d'accéder aux services et à l'information partout, en tout temps et sur tout appareil.
    - Lancer une initiative de numérisation des documents papier qui rendra l'information accessible par voie numérique pour les clients et les membres du personnel qui en ont besoin, même lorsqu'ils travaillent à distance.
    - Superviser et appuyer la réintégration des membres du personnel dans nos lieux de travail de manière à garantir la mise en place d'un environnement de travail sécuritaire et sain (pour ceux qui travaillent au bureau et à distance).
    - Mettre en œuvre notre plan de réintégration, qui appuiera le retour de plus de 1 000 membres du personnel dans les lieux de travail partout dans la province.

- Continuer d’habiliter les membres du personnel en leur fournissant la technologie nécessaire pour offrir des services à distance, au besoin.
- Continuer de faire progresser le changement de culture au sein du ministère et de faire la promotion de pratiques modernes, flexibles et habilitantes qui améliorent l’expérience des employés.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère continue de travailler en collaboration avec les intervenants clés pour protéger les emplois et soutenir les collectivités nordiques et rurales grâce au rétablissement économique de divers secteurs en Ontario directement touchés par la COVID-19.

Le ministère continue de s’adapter pour garantir la continuité de ses opérations pendant les interventions contre la COVID-19 et la période de reprise en modernisant la façon dont il offre des services à la population ontarienne. Le ministère est en voie de mettre en place son programme de modernisation des services, au moyen duquel on veillera à ce que les Ontariens puissent recevoir des services fiables, rapides et axés sur les clients en tout temps, n’importe où et sur n’importe quel appareil, et ce, en élargissant ses services en ligne d’approbation de permis et de licences de même que d’autorisation.

Mesures de performance et réalisations du ministère

Tableau 2 : Mesures de performance et réalisations du ministère

Mesures de performance	Réalisations 2018-2019	Réalisations 2019-2020	Objectif 2020-2021	Objectif 2021-2022
Atteinte de l’objectif de 10 000 participants au programme Apprenez à pêcher	107 %	107 %	0 %*	100 %
Pourcentage du bois de la Couronne récolté parmi la quantité accessible	50,40 %	46,50 %	49,80 %	49,80 %

Mesures de performance	Réalisations 2018-2019	Réalisations 2019-2020	Objectif 2020-2021	Objectif 2021-2022
Pourcentage d'inscriptions aux services en ligne libre-service ou automatisés**	94 %	94 %	94 %	94 %
Taux de conformité des programmes avec les normes pour les services externes du ministère	82,30 %	85,80 %	90,00 %	90,00 %
Nombre de messages d'alerte concernant des inondations émis par la province	102	110	116	116
Pourcentage d'incendies qui ont nécessité une intervention complète avant midi, heure locale, le lendemain de leur signalement au ministère ou qui ont touché une superficie de 4,0 hectares ou moins	92,30 %	91,90 %	96,00 %	96,00 %
Pourcentage des services à haut volume offerts en ligne	S.O.	33 %	70 %	70 %
Pourcentage des interactions à haut volume qui peuvent être effectuées par voie numérique	S.O.	70 %	50 %	50 %
Pourcentage de satisfaction à l'égard des services numériques	S.O.	En voie d'être déterminé	75 %	75 %
Pourcentage de conformité avec les exigences législatives du programme de gestion des situations d'urgence	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre total de Cartes Plein air pour la chasse et la pêche vendues	2,066 millions	2,147 millions	De 2 à 2,3 millions	De 2 à 2,3 millions

Mesures de performance	Réalisations 2018-2019	Réalisations 2019-2020	Objectif 2020-2021	Objectif 2021-2022
Pourcentage d'augmentation annuelle des exportations des produits forestiers de l'Ontario	2 %	-4 %	2 %	2 %
Écart dans l'utilisation de l'allocation approuvée	1 %	1,84 %	1 %	1 %
Exigences réglementaires des lois, règlements, politiques et formulaires du ministère qui touchent les entreprises	8 481	7 882	6 361	6 361
Pourcentage des collectivités des Premières Nations admissibles visées par une entente de partage des revenus provenant de l'exploitation des ressources	S.O.	En voie d'être déterminé	100 %	100 %

*Le programme a été annulé en 2020-2021 en raison de la COVID-19.
**Comprend les données de tout le ministère, lesquelles ont été tirées du suivi du recours aux programmes et aux services en ligne et offerts par d'autres méthodes, par exemple l'octroi de permis de chasse et de pêche par l'intermédiaire du Service de délivrance des permis de pêche et de chasse ainsi que du Portail d'information sur les ressources naturelles.

Sommaire des réalisations de 2020-2021

En 2020-2021, le MRNF a mené à bien les activités clés de son mandat, comme en témoignent les réalisations suivantes :

- Le ministère a mis sur pied cinq conseils consultatifs ministériels formés d'intervenants de secteurs clés pour fournir des conseils et des recommandations au ministre et au Comité ontarien de l'emploi et de la relance en vue d'appuyer la reprise en réponse à la pandémie de COVID-19. Les secteurs représentés comprennent ceux des ressources en agrégats, de la pêche commerciale, de la foresterie, du pétrole ainsi que de la chasse, de la pêche et du tourisme axé sur les ressources. Les discussions des conseils s'articulent autour de quatre sujets clés : les répercussions de la COVID-19, les mesures d'intervention en situation de crise, les mesures transitoires et post-pandémiques et la prudence financière. Parmi les mesures prises par le

ministère pour appuyer ces secteurs en 2020-2021 figure le report du paiement des redevances, des droits d'utilisation des terres et des frais de permis, en plus d'autres mesures, y compris la publication de la stratégie intitulée Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario, l'apport de modifications législatives visant à offrir une solution à long terme pour protéger les espèces en péril aux termes de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*, l'avancement des approbations concernant les ressources en agrégats ainsi que le financement de divers projets.

- Le Secrétariat de la reprise et du renouvellement du ministère a appuyé de multiples objectifs, notamment la planification de la reprise, laquelle s'harmonise avec la réouverture graduelle des lieux de travail de la fonction publique de l'Ontario, l'élaboration de stratégies et le dépôt de mémoires par les entreprises en vue de l'atteinte des objectifs du plan d'action Faire progresser l'Ontario (modernisation pour l'avenir), le soutien de la reprise économique et des entreprises des secteurs dont est responsable le ministère de même que l'accélération de la feuille de route et du plan d'investissement sur la technologie.

- Le ministère a soutenu les efforts du gouvernement visant à appuyer le secteur du tourisme axé sur les ressources, qui a été touché par la COVID-19, en offrant une exonération de certains droits sur les terres de la Couronne et de certains loyers en 2020.

- À l'appui des mesures du gouvernement visant à combattre la propagation de la COVID-19, aux termes de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, le ministère a mis en œuvre, en avril 2020, une ordonnance concernant le camping récréatif sur les terres de la Couronne.

- Le nouveau Programme d'aide dans le cadre du Fonds de réserve forestier pour les coûts supplémentaires de sylviculture en raison de la COVID-19 a été mis en place en 2020 en réponse à la pandémie de COVID-19, plus particulièrement afin d'appuyer les efforts de renouvellement du secteur de la foresterie en mettant en place de nouvelles mesures de sécurité visant à protéger la santé publique.

- En 2020, on a approuvé un ensemble détaillé de changements à apporter au cadre stratégique en matière de foresterie de l'Ontario. Ces changements appuient le plan de réduction du fardeau du ministère, la mise en œuvre

précoce de la Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario, la simplification des exigences stratégiques et le soutien des emplois et de la croissance économique, le tout sans compromettre l'utilisation responsable et la gestion durable des forêts de la Couronne de l'Ontario. Ces changements sont les suivants :

- apport de modifications à la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne* pour clarifier le fait que le cadre stratégique du secteur de la foresterie est la manière dont on protège les espèces en péril et leur habitat dans le cadre des opérations touchant les forêts de la Couronne;
- apport de modifications aux quatre manuels rédigés aux termes de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*;
- modification du règlement général pris en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* pour exempter les responsables de la gestion des forêts de la Couronne des exigences de cette même loi;
- établissement d'un nouveau règlement concernant les vérifications indépendantes des forêts en vertu de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*;
- abrogation d'une exemption de certaines dispositions de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne* pour Wataynikaneyap Power GP Inc. (Watay);
- révocation du Nurseries Regulation (règlement sur les pépinières) prises en vertu de la *Loi sur les forêts*.

- Afin d'atténuer les répercussions économiques prévues de la COVID-19 sur le secteur de la foresterie, l'Ontario a établi ce secteur comme essentiel, devenant ainsi la première administration au Canada à le faire.

- L'Ontario a appuyé son industrie des produits forestiers à l'aide de diverses mesures visant à permettre une exploitation sécuritaire et constante, le tout afin d'aider les usines à stabiliser leur production. Voici certaines de ces mesures :
  - un report de six mois du paiement des droits de la Couronne sur le bois d'œuvre récolté, soit d'avril à septembre 2020;
  - l'accélération de la mise en œuvre de l'édition de 2020-2021 du Programme provincial de financement des routes forestières (54 millions de dollars);
  - l'octroi d'un montant de 3,5 millions de dollars pour soutenir l'achat d'équipement de protection individuelle en vue des opérations de plantation d'arbres;

- l'établissement d'un partenariat avec le gouvernement fédéral en vue de l'octroi de 5,3 millions de dollars afin de dédommager les petites et moyennes entreprises (PME) du secteur de la foresterie pour les coûts de la mise en œuvre de mesures de santé et de sécurité relatives à la COVID-19.

- Dans le contexte du différend en cours avec les États-Unis à propos du bois d'œuvre, le ministère a produit, avec l'aide de trois autres ministères et d'un organisme de la Couronne, un questionnaire d'examen administratif comportant des centaines de questions sur plus de 70 000 pages. Ce travail a été réalisé sur 10 semaines pendant le printemps et l'été 2020.

- Le ministère a appuyé l'industrie forestière de l'Ontario au moyen d'un financement ciblé visant, plus particulièrement, à aider les entreprises à accroître leur avantage concurrentiel, à promouvoir l'innovation, à accéder à de nouveaux marchés et à augmenter la consommation nationale de produits forestiers ontariens. Le ministère a réalisé plusieurs initiatives, dont la suivante :
  - Il a dirigé l'exécution du Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier (PIISF). Après les cinq premières rondes du PIISF, on a reçu 49 demandes de renseignements qui ont donné lieu à six demandes pour la phase I. En tout, 2 des 6 demandes ont été approuvées, l'une d'entre elles ayant fait l'objet d'un contrat, tandis que les 4 autres demandes en sont à diverses étapes du processus d'évaluation et d'approbation et n'ont pas encore fait l'objet d'un contrat. Ce travail a été fait conjointement avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, conformément au cadre pour la réussite des entreprises et au principe d'ouverture aux affaires, ainsi qu'à l'examen des mesures de soutien des entreprises réalisé par Ernst & Young.

  - Le ministère a lancé le Fonds pour les mesures de sécurité dans le secteur forestier (FMSSF), par l'intermédiaire duquel on versera jusqu'à 5,3 millions de dollars en 2020-2021 pour aider les petites et moyennes entreprises du secteur de la foresterie à surmonter les difficultés économiques auxquelles elles sont confrontées en raison des dépenses supplémentaires provoquées par la mise en œuvre des mesures de sécurité relatives à la COVID-19. Le financement est offert par le

gouvernement fédéral par l'intermédiaire de Ressources naturelles Canada et le programme est exécuté par le MRNF.

- Le ministère a mis en œuvre le Programme provincial de financement des routes forestières, dans le cadre duquel il versera 53,2 millions de dollars en 2020-2021 pour rembourser à l'industrie forestière de l'Ontario la part proportionnelle qui revient au gouvernement des coûts engagés pour la construction et l'entretien des routes publiques d'accès aux forêts de la Couronne. En raison des répercussions économiques de la COVID-19, le ministère a accéléré la mise en œuvre du programme en 2020-2021 et a permis le remboursement des coûts engagés plus tôt que dans les années précédentes. Ainsi, environ 8,0 millions de dollars avaient été remboursés à la fin d'août, comparativement à des remboursements de moins de 200 000 $ lors des deux années précédentes pour la même période.

- En mars 2020, le ministère a organisé une mission commerciale à l'étranger, soit à Bengaluru, en Inde, afin de promouvoir les ventes à l'exportation en permettant aux petites et moyennes entreprises de participer aux missions commerciales Indiawood. Le soutien offert par le MRNF à la promotion du commerce a permis aux PME de l'Ontario de réduire leurs coûts de participation en tirant parti de fonds fédéraux dans le cadre du Programme de développement des marchés de Ressources naturelles Canada.
    - La mission commerciale Indiawood a généré 175 000 $ US en ventes réelles et a permis de désigner 78 acheteurs potentiels, ce qui pourrait mener à 2,3 millions $ US supplémentaires au cours des 12 à 18 prochains mois.

- Le ministère a appuyé l'augmentation de la consommation de produits domestiques par l'intermédiaire de la marque Le bois de l'Ontario. Le programme Le bois de l'Ontario vise à donner aux consommateurs une idée claire (c.-à-d. au moyen d'une marque) de la raison pour laquelle ils devraient acheter des produits de bois locaux qui proviennent de forêts publiques gérées de façon responsable et durable, tout en établissant un lien entre les produits de bois et les familles et collectivités qui dépendent de l'industrie forestière de l'Ontario. Cela augmente la

demande en produits de bois locaux et accroît les chances de réussite des entreprises du secteur du bois de la province.

- En août 2020, on a apporté des modifications à la *Loi sur les ressources en agrégats.* Le ministère s'est engagé à effectuer davantage de consultations pour l'élaboration des mises à jour au chapitre des politiques et des documents d'orientation afin d'offrir des précisions et du soutien à l'industrie des ressources en agrégats en ce qui a trait à la mise en œuvre de ces modifications.

- Le ministère a protégé la population ontarienne des dangers naturels par des mesures d'intervention dans les cas de feux de végétation et d'inondations, avec le soutien collaboratif d'autres administrations et organismes. Pendant la saison des incendies de forêt de 2020, on a consigné 607 feux de végétation dans la province, et 15 460 hectares ont été brûlés, comparativement à 537 incendies et 269 635 hectares brûlés en 2019. En 2020, il y a eu en Ontario un nombre de feux de végétation inférieur à la moyenne sur 10 ans (2010-2019), qui est de 870 feux, et moins d'hectares brûlés que la moyenne sur 10 ans, qui est de 162 799 hectares.

- La pandémie de COVID-19 a apporté de nombreux nouveaux défis quant à la planification des interventions d'urgence au ministère pour ce qui est de voir à la sécurité du personnel ainsi que du grand public. Afin de réduire le risque de devoir évacuer des collectivités dans des conditions difficiles causées par la pandémie, la province a mis en œuvre une approche particulièrement proactive pour la lutte contre les feux de végétation cette saison, qui est axée sur la détection précoce des feux et sur la lutte intensive contre ceux-ci afin qu'ils demeurent petits. Ces mesures ont atténué le risque d'évacuation à grande échelle et ont permis au ministère de réduire autant que possible le nombre de feux importants et coûteux ne pouvant être contrôlés.

- La saison des feux de 2020 a commencé lentement et il y a eu peu de feux au printemps, probablement, en partie, grâce à la zone de restriction des feux qui avait été mise en place pour réduire autant que possible le nombre de feux qui allaient survenir alors l'on devait aussi gérer la pandémie de COVID-19. Au cours de l'été, le nombre de feux a augmenté; en effet, la majorité (70 %) des feux de végétation de la saison se sont produits en juillet et en août.

- Au début d'août, les conditions propices aux feux ont atteint des niveaux extrêmes, et de nombreux feux de végétation étaient susceptibles de devenir violents. Dans la région du Nord-Ouest, les feux de végétation et la fumée menaçaient la sécurité des collectivités du Grand Nord, ce qui a nécessité le déplacement de nombreux résidents dans des collectivités d'accueil.

- Dans deux cas d'urgence déclarés en raison de feux de végétation, le ministère est intervenu en déployant des efforts de suppression et en offrant son aide pour l'évacuation des collectivités. Les Services d'urgence, d'aviation et de lutte contre les feux de forêt (SUALFF) ont aidé le Centre provincial des opérations d'urgence (CPOU) à évacuer les résidents des collectivités de Red Lake et de la Première Nation d'Eabametoong (Fort Hope) en louant des avions de passagers pour emmener temporairement les résidents dans d'autres centres.

- L'Ontario a reçu de l'aide en matière de lutte contre les incendies de la part d'autres provinces pendant la période de pointe des incendies en juillet et en août, y compris un soutien aérien offert au moyen de multiples bombardiers à eau et d'aéronefs Bird Dog par le Manitoba et le Québec.

- En juin, l'Ontario a offert au Québec un soutien pour la lutte contre les feux, notamment sous la forme de bombardiers à eau et de personnel spécialisé en extinction des feux. Puis, en septembre, l'Ontario a offert du personnel hautement spécialisé en feux de végétation pour lutter contre des feux en Oregon, aux États-Unis.

- Le ministère a réalisé l'examen de la gestion de l'orignal de l'Ontario, qui comprenait des modifications exhaustives de la réglementation, un nouveau système de chasse à l'original et un nouveau système d'attribution des vignettes de chasse.

- Il y a actuellement trois accords de partage des revenus générés par l'exploitation des ressources des secteurs minier et forestier, soit des accords avec le Grand conseil du Traité nº 3, le Conseil tribal Wabun et le Conseil Mushkegowuk, le tout représentant 35 collectivités du Nord de l'Ontario. Les premiers paiements ont été versés en décembre 2019 et étaient fondés sur les revenus recueillis en 2018-2019. Les deuxièmes paiements, fondés sur les revenus recueillis en 2019-2020, ont été versés en décembre 2020. Les troisièmes paiements devraient être versés avant le 31 décembre 2021. Les

Premières Nations peuvent allouer les fonds tirés du partage des revenus générés par les ressources à des priorités clés qui appuient le développement économique, l'éducation, la santé, le développement communautaire et le développement culturel.

- Pour appuyer le Comité ontarien de l'emploi et de la relance, le ministère a organisé plusieurs rencontres du conseil consultatif ministériel responsable des pêches commerciales. À la suite de ces rencontres, le ministère a mis en place, pour appuyer l'industrie, une stratégie dans le cadre de laquelle il a suspendu temporairement les redevances et travaillé directement avec ses homologues fédéraux pour trouver des modes de financement par l'intermédiaire :
    - du Fonds canadien d'initiatives en matière de poissons et de fruits de mer;
    - du Programme de prestation et subvention aux pêcheurs;
    - de programmes régionaux de l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario.

- Le ministère a surveillé les bateaux de pêche commerciale se trouvant sur le lac Érié au moyen d'inspections des prises quotidiennes menées à bord de ces embarcations ainsi que des déclarations de prise quotidienne, le tout pour voir au respect des conditions des permis en ce qui concerne les quotas et les activités de pêche. Les responsables du contrôle portuaire ont inspecté jusqu'à 50 % du total des débarquements, ce qui représentait quelque 65 % des poissons débarqués du lac Érié. En outre, le ministère a exécuté des programmes d'évaluation des pêches pour garantir la viabilité à long terme de la pêche sur le lac Érié et de l'industrie qui en dépend.

- Dans le cadre de l'initiative concertée de conformité menée avec des collectivités autochtones, la Direction de l'application des règlements du ministère a clos avec succès 5 cas liés à la justice réparatrice jusqu'à maintenant en 2020-2021 et s'attend à ce qu'au moins 10 autres cas soient achevés avant la fin de mars 2021.

- En 2020-2021, le ministère a continué de voir au respect des lois qui appuient la gestion des richesses naturelles de l'Ontario, en mettant l'accent sur l'orignal et sur les espèces aquatiques envahissantes.
    - Parmi les exemples de mesures opérationnelles liées à l'orignal, on s'est notamment employé à mieux faire connaître au public et aux

intervenants les règles de chasse et de désignation de l'orignal, on a exercé une surveillance pour donner suite aux cas de non-conformité, au moyen d'une approche ciblée, et on a mené des enquêtes sur toutes les violations rapportées quant à la chasse à l'orignal.
    - Parmi les exemples de mesures opérationnelles liées aux espèces aquatiques envahissantes, on s'est notamment employé à mieux faire connaître les règles qui s'appliquent à ces espèces au moyen d'activités ciblées de sensibilisation, d'éducation et de promotion de la conformité, et à voir à ce que les membres du personnel connaissent davantage ces espèces et à ce qu'ils perfectionnent leurs compétences en ce qui a trait à l'application des lois et des règlements pertinents au moyen de la formation, de l'apprentissage par l'expérience et de l'élaboration de ressources et d'outils. On a également adopté une approche ciblée de surveillance de la conformité qui comportait la réalisation d'inspections à propos du respect des règles visant à prévenir l'introduction ou la propagation d'espèces envahissantes dans des lieux donnés.

- L'Ontario a répondu aux inondations à grande échelle et aux niveaux d'eau élevés observés dans la province au cours des dernières années en publiant la stratégie intitulée *Protéger les personnes et les biens : Stratégie ontarienne de lutte contre les inondations*, et il s'emploie maintenant à mettre en œuvre les mesures qui sont énoncées dans cette stratégie.
    - La Stratégie ontarienne de lutte contre les inondations a été publiée le 9 mars 2020, et elle présente les étapes que le gouvernement de l'Ontario suivra avec ses partenaires au cours des prochaines années pour réduire le risque d'inondation et aider la population ontarienne à mieux s'y préparer.
    - La Stratégie ontarienne de lutte contre les inondations est fondée sur les conseils d'expert de Doug McNeil, le conseiller spécial en matière d'inondations de l'Ontario, qui a déposé son rapport sur l'augmentation de la résilience en octobre 2019, ainsi que sur les nombreux commentaires qu'il a reçus pendant son étude.
    - Les mesures figurant dans la Stratégie sont axées sur la gestion à long terme des inondations, et on ne s'attend pas à ce qu'elles réduisent grandement les risques qui touchent les bâtiments situés dans des zones à risque élevé.

- En 2020-2021, le programme de cartographie et d'information géographique du ministère a permis ce qui suit :

- offre de l'accès à plus de 350 ensembles de données ouvertes de CarrefourGéo Ontario, un outil de recherche de données et d'accès à celles-ci qui permet aux utilisateurs de télécharger ou de lire en continu les données dont ils ont besoin;
- maintien d'ensembles clés de données géospatiales englobant plus de 260 000 kilomètres de routes et plus de 75 000 kilomètres carrés d'eau;
- partenariat avec tous les ordres de gouvernement, les Premières Nations, le secteur privé et d'autres organismes pour faire l'acquisition de photographies aériennes de la région du Sud-Ouest de l'Ontario;
- tenue à jour de plus de 60 000 toponymes pour faciliter l'orientation et les interventions en cas d'urgence à l'échelle de l'Ontario;
- offre de conseils et de soutien en matière de levés aux négociateurs relativement à plusieurs revendications territoriales actives;
- mise à jour des instructions concernant les levés des terres de la Couronne pour guider et orienter les arpenteurs-géomètres de l'Ontario auxquels on a fait appel pour réaliser des levés des terres de la Couronne;
- soutien des modifications législatives et réglementaires apportées à la *Loi sur l'arpentage,* à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* et à la *Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation.*

- Le ministère a apporté des modifications à la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* et à ses règlements pour appuyer la prévention de l'encéphalopathie des cervidés et l'intervention relativement à cette maladie, conformément au Plan de prévention et d'intervention en matière d'encéphalopathie des cervidés récemment publié.

- Le ministère a mis la dernière main à la Stratégie ontarienne de gestion durable des appâts, qui présente une nouvelle approche de gestion des appâts en Ontario. Cette stratégie a pour objet de réduire les risques écologiques associés à l'utilisation et au déplacement d'appâts; de même, elle appuie l'utilisation continue d'appâts, tout en offrant la transparence et la certitude requises pour voir à la viabilité de l'industrie des appâts.

- Le ministère a continué de jouer un rôle de chef de file en ce qui a trait à la surveillance et au contrôle de la rage. Depuis le début de la récente épidémie de rage en Ontario, en décembre 2015, 480 cas de rage du raton laveur (9 en 2020) et 21 cas de rage du renard (0 nouveau cas en 2020) ont été confirmés dans le Sud de l'Ontario. Pour donner suite à cette situation, plus de

6 millions d’appâts pour vaccin antirabique oral (plus d’un million en 2020), qui aident à immuniser la plupart des ratons laveurs, des moufettes et des renards qui les mangent, ont été distribués. Les efforts du ministère ont permis de réduire le nombre annuel de cas de rage d’environ 50 % chaque année depuis 2016, et de 60 % en 2020.

- Le ministère a maintenu parmi ses priorités la bonne intendance des terres de la Couronne; il s’est ainsi employé à assurer un rendement équitable pour la Couronne en :
    - ajustant les taux de location des tours de communication situées sur les terres de la Couronne et en offrant une certitude à long terme à cet égard;
    - mettant en œuvre la troisième année d’un plan sur quatre ans de recouvrement graduel de la totalité des frais administratifs discrétionnaires;
    - menant des négociations fructueuses avec la province de Québec et des entreprises d’hydroélectricité au sujet du renouvellement d’une entente relative aux revenus d’une durée de 25 ans en vertu de la *Ottawa River Water Powers Act, 1943*.

- Le ministère a modifié la *Loi sur les terres publiques* pour assurer un titre juridique certain aux tiers qui ont acheté des terres de la Couronne excédentaires.

- Le ministère a mis à jour le Guide de planification de l’aménagement des terres de la Couronne, notamment en clarifiant l’application de l’article 12 de la *Loi sur les terres publiques* aux terres de la Couronne.

Pour en savoir plus sur l’ensemble des réalisations du ministère, veuillez consulter l’annexe du rapport annuel 2020-2021.

Données financières détaillées

Tableau 3 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022

Type de coût	Dépenses prévues du ministère (M$)
Approbations – COVID-19	S.O.
Fonctionnement	623,5
Immobilisations	49,8
Total	673,3

*Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Figure 1 : Répartition des dépenses de base du ministère pour 2021-2022, présentant les dépenses prévues du ministère pour 2021-2022 par crédit/poste et sous-poste

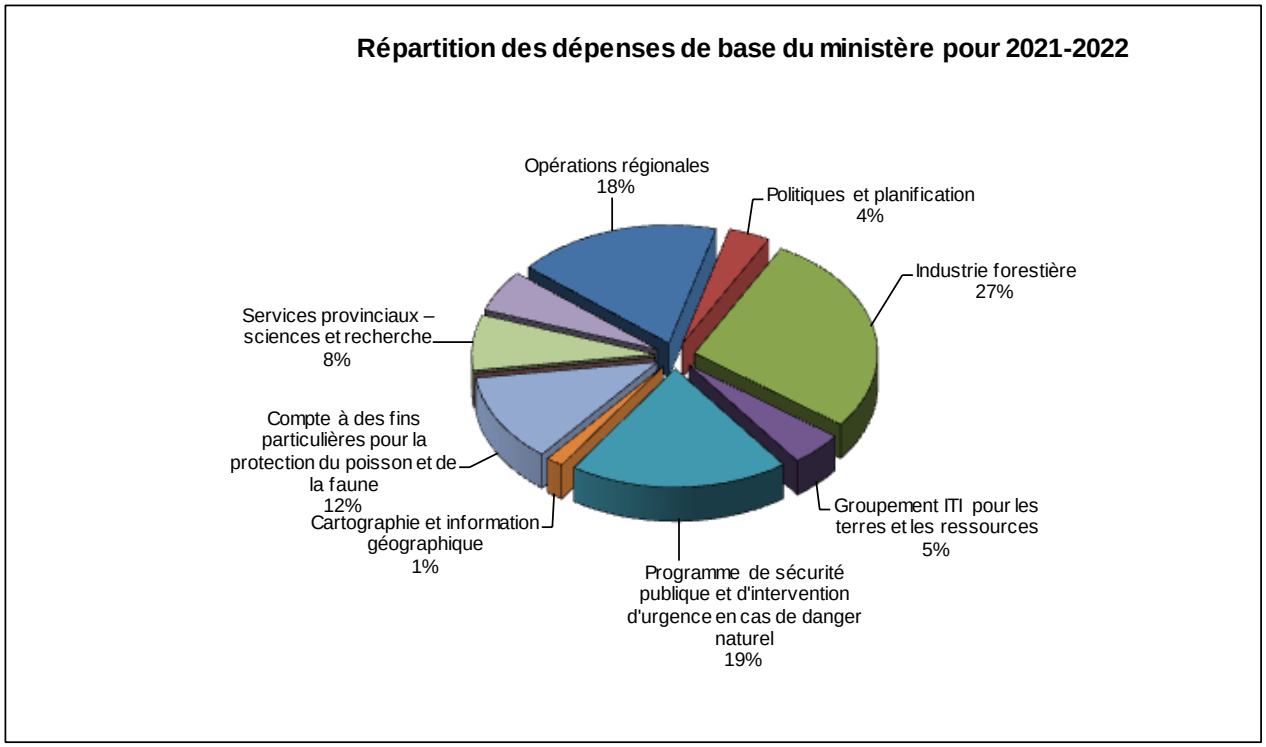

Tableau 4 : Charges de fonctionnement prévues du ministère par crédit/poste et sous-poste pour 2021-2022

Nom de l'activité	Dépenses prévues du ministère (M$)
Opérations régionales	112,6
Industrie forestière	171,4
Programme de sécurité publique et d'intervention d'urgence en cas de danger naturel	120,8
Compte à des fins particulières pour la protection du poisson et de la faune	75,0
Services provinciaux – sciences et recherche	47,1
Politiques et planification	22,8
Cartographie et information géographique	9,4
Administration du ministère	35,6
Groupement ITI pour les terres et les ressources	29,0
Total des dépenses prévues par activité	623,5

Tableau 5 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	Variations %	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
Charges de fonctionnement						
Administration du ministère	38 388 500	5 257 300	15,9	33 131 200	40 001 398	41 101 113
Gestion des richesses naturelles	282 766 900	8 565 300	3,1	274 201 600	273 339 751	275 215 782
Protection du public	130 480 500	959 500	0,7	129 521 000	151 161 729	165 299 922
Groupement ITI pour les terres et les ressources	29 443 700	1 669 700	6,0	27 774 000	29 565 996	27 126 398

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	Variations %	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
Total à voter – Charges de fonctionnement	**481 079 600**	**16 451 800**	**3,5**	**464 627 800**	**494 068 874**	**508 743 215**
Crédits législatifs	5 167 014	0	0,0	5 167 014	3 365 029	2 015 183
Total du ministère – Charges de fonctionnement	486 246 614	16 451 800	3,5	469 794 814	497 433 903	510 758 398
Redressement des charges de fonctionnement – Compte à des fins particulières pour la protection du poisson et de la faune	75 000 000	0	0	75 000 000	66 245 000	71 221 914
Redressement de consolidation – Agence de foresterie du parc Algonquin	23 795 000	(123 500)	(0,5)	23 918 500	25 588 500	26 587 118
Redressement de consolidation – Fonds de reboisement	60 108 500	2 026 500	3,5	58 082 000	63 832 000	49 796 911
Rajustement des charges de fonctionnement – Portefeuille immobilier général	(21 615 000)	(2 571 800)	(13,5)	(19 043 200)	(19 583 100)	(34 012 534)
Rajustement des charges de fonctionnement – Recouvrements en vertu de l’article 15						5 139 144
Société ontarienne des infrastructures et de l’immobilier						(717 059)
Autres redressements	0	0	0	0	11	0

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	Variations %	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**623 535 114**	**15 783 000**	**2,6**	**607 752 114**	**633 516 314**	**628 773 892**
Actifs de fonctionnement						
Administration du ministère	1 000	0	0	1 000	0	0
Programme de gestion des richesses naturelles	4 394 200	(429 800)	(8,9)	4 824 000	3 452 600	2 912 000
Protection du public	49 500	0	0	49 500	54 000	49 557
Groupement ITI pour les terres et les ressources	1 000	0	0	1 000	0	0
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**4 445 700**	**(429 800)**	**(8,8)**	**4 875 500**	**3 506 600**	**2 961 557**
Crédits législatifs	0	0	0	0	0	0
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	**4 445 700**	**(429 800)**	**(8,8)**	**4 875 500**	**3 506 600**	**2 961 557**
Charges d'immobilisations						
Gestion des richesses naturelles	27 462 900	10 603 300	62,9	16 859 600	22 958 600	21 665 619
Protection du public	5 203 800	3 967 300	320,8	1 236 500	1 236 500	1 321 451
Total à voter – Charges d'immobilisations	32 666 700	14 570 600	80,5	18 096 100	24 195 100	22 987 070
Crédits législatifs	17 463 400	(2 533 700)	(12,7)	19 997 100	18 197 100	13 899 324

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	Variations %	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**50 130 100**	**12 036 900**	**31,6**	**38 093 200**	**42 392 200**	**36 886 394**
Redressement de consolidation – Agence de foresterie du parc Algonquin	250 000	8 500	3,5	241 500	255 000	200 995
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	0	0	0	0	0	(596 924)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(598 800)	(598 800)	(100)	0	0	0
Total des charges d'immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**49 781 300**	**11 446 600**	**29,9**	**38 334 700**	**42 647 200**	**36 490 465**
Biens immobilisés						
Gestion des richesses naturelles	37 947 100	3 691 800	10,8	34 255 300	27 905 685	25 918 605
Protection du public	8 490 100	(7 118 300)	(45,6)	15 608 400	12 275 908	12 635 851
Total à voter – Biens immobilisés	46 437 200	(3 426 500)	(6,9)	49 863 700	40 181 593	38 554 456
Redressement de consolidation – Agence de foresterie du parc Algonquin					370 000	
Crédits législatifs	0	0	0	0	0	0

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	Variations %	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
Total du ministère – Biens immobilisés	**46 437 200**	**(3 426 500)**	**(6,9)**	**49 863 700**	**40 551 593**	**38 554 456**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**673 316 414**	**27 229 600**	**4,2**	**646 086 814**	**676 163 514**	**665 264 357**

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

Tableau 6 : Analyse des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019 $	Chiffres réels 2019-2020 $	Prévisions 2020-2021* $	Prévisions 2021-2022* $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	708 312 568	665 264 357	646 086 814	673 316 414
Variation en pourcentage		*-6 %*	*-3 %*	*4 %*

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices ont été redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. L'augmentation de l'allocation du ministère pour 2021-2022 est principalement attribuable à l'investissement dans la modernisation de la fonction publique, à l'augmentation de la protection des richesses naturelles par des modifications à l'application de la loi et à la mise en œuvre du Programme de lutte contre les insectes nuisibles pour protéger le bois de la Couronne et les produits forestiers de grande valeur.

Organismes, conseils et commissions

Organismes réglementés

Agence de foresterie du parc Algonquin

- L'Agence est responsable de la gestion des forêts, y compris la récolte du bois dans le parc Algonquin. L'Agence trie les billes, puis les vend et les livre aux usines des différentes régions. Elle peut également prodiguer des conseils sur les programmes et projets de foresterie, de gestion des terres et de nature autre, et participer à ces projets et programmes ou les réaliser, selon les autorisations du ministre.

Comité consultatif de la chasse au gros gibier

- Le Comité est chargé de fournir des conseils au ministre concernant les politiques et programmes liés à la gestion des espèces de gros gibier en Ontario, en plus d'examiner l'allocation des possibilités de chasse au gros gibier et de recommander des changements à cet égard.

Comité consultatif de lutte contre la rage

- Le Comité fournit des conseils sur la démarche scientifique à suivre pour élaborer un programme fructueux d'intervention et de recherche en matière de rage, ce qui englobe notamment la création de vaccins et de procédés adéquats pour la vaccination des animaux sauvages.

Comité consultatif ontarien d'attribution en matière de chasse à l'orignal et à l'ours

- Ce comité a été remplacé par le Comité consultatif de gestion de la chasse au gros gibier en avril 2019. Il conseillait le ministre sur l'attribution des vignettes de chasse à l'orignal aux touristes pourvoyeurs et sur les problèmes liés à l'affectation des zones de gestion de l'ours noir aux exploitants d'entreprises touristiques.

Commission de l'escarpement du Niagara

- La Commission administre le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara, et en fait connaître les objectifs, traite les demandes de permis d'aménagement et prend des décisions à cet égard, et formule des recommandations sur les modifications à apporter au Plan.

Commission de toponymie de l'Ontario

- La Commission élabore des politiques et des principes pour nommer les particularités géographiques et les lieux non constitués en société en Ontario. Elle examine les propositions de toponymes officiels au nom du ministre et consigne les propositions approuvées et les propositions appropriées de toponymes dans le dossier officiel.

Commission du patrimoine chasse et pêche

- Créée en vertu de la *Loi de 2002 sur la chasse et la pêche patrimoniales*, la Commission présente des recommandations au ministre sur les moyens d'inciter la population à valoriser les richesses halieutiques et fauniques de la province, de promouvoir une plus grande participation aux programmes de conservation et de nature autre, et d'explorer de nouvelles occasions de mettre en valeur le poisson et la faune.

Société de gestion forestière Nawiinginokiima

- La Société est responsable de la gestion durable des forêts ainsi que de la commercialisation du bois et de la vente de celui-ci aux clients nouveaux et de plus longue date de l'industrie forestière, et ce, en ce qui touche deux unités de gestion, soit les forêts Pic et White River, en plus d'une troisième forêt (Nagagami) que l'on propose ajouter d'ici deux ans.

Société de gestion forestière Temagami (nouveau)

- La Société est responsable de la gestion durable de la forêt qui relève de sa responsabilité ainsi que de la commercialisation du bois et de la vente de celui-ci aux clients nouveaux et de plus longue date de l'industrie forestière, et ce, en ce qui touche une unité de gestion, soit la forêt Temagami.

Organismes non réglementés

Commission de contrôle du lac des Bois

- La Commission établit des dispositions réglementaires quant au niveau de l'eau du lac des Bois, du lac Seul ainsi que des rivières Winnipeg et English entre les décharges des lacs et leur confluent. Parmi ses membres figurent des représentants du Canada, de l'Ontario et du Manitoba.

Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais

- La Commission repose sur un partenariat entre le Canada, le Québec et l'Ontario visant la formulation et l'examen de politiques qui orientent la gestion intégrée des réservoirs du bassin de la rivière des Outaouais.

Conseil de l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario

- Le Conseil réglemente la profession de forestier et régit ses membres conformément à la *Loi de 2000 sur les forestiers professionnels* de même qu'à ses règlements et règlements administratifs. En outre, il gère, administre et supervise le fonctionnement de l'Association.

Conseil de l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario

- Le Conseil réglemente la profession d'arpenteur-géomètre et régit celle-ci conformément à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* de même qu'à ses règlements et règlements administratifs.

Bien qu'ils soient créés par le gouvernement, les organismes réglementés ne font pas partie du ministère. Le gouvernement procède à la majorité des nominations des

membres de ces organismes, leur attribue des responsabilités publiques et exige d'eux la reddition de comptes.

Un organisme non réglementé n'est pas assujetti aux exigences financières et administratives du Conseil de gestion du gouvernement. Le gouvernement procède à au moins une nomination à chacun des organismes non réglementés.

Tableau 7 : Données sur les dépenses et les revenus des organismes, des conseils et des commissions

Nom	Budget des dépenses 2021-2022 $	Prévisions 2021-2022 : Revenus $	Chiffres réels provisoires 2020-2021 : Dépenses $	Chiffres réels provisoires 2020-2021 : Revenus $	Chiffres réels 2019-2020 : Dépenses $	Chiffres réels 2019-2020 : Revenus $
Agence de foresterie du parc Algonquin	31 439 000	31 548 000	26 704 000	26 648 000	30 218 000	30 323 000
Comité consultatif de gestion de la chasse au gros gibier	27 383	0	8 183	0	59 962	0
Comité consultatif de lutte contre la rage	3 000	0	1 950	0	0	0
Comité consultatif ontarien d'attribution en matière de chasse à l'orignal et à l'ours	0	0	0	0	0	0
Commission de contrôle du lac des Bois	0	0	0	0	1 146	0
Commission de l'escarpement du Niagara	2 647 000	0	2 365 529	0	2 687 145	0
Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais	71 000	0	61 495	0	59 709	0
Commission de toponymie de l'Ontario	2 475	0	700	0	2 431	0

Nom	Budget des dépenses 2021-2022 $	Prévisions 2021-2022 : Revenus $	Chiffres réels provisoires 2020-2021 : Dépenses $	Chiffres réels provisoires 2020-2021 : Revenus $	Chiffres réels 2019-2020 : Dépenses $	Chiffres réels 2019-2020 : Revenus $
Commission du patrimoine chasse et pêche	22 075	0	10 719	0	14 640	0
Conseil de l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario	12 500	0	11 000	0	20 100	0
Conseil de l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario	10 500	0	10 500	0	12 951	0
Société de gestion forestière Nawiinginokiima	4 622 233	6 900 648	4 567 756	8 750 775	5 094 697	6 927 356
Société de gestion forestière Temagami (NOUVEAU)	1 102 870	1 174 818	0	150 000	S.O.	S.O.

Organigramme du ministère

Figure 2 : Structure organisationnelle du ministère des Richesses naturelles et des Forêts

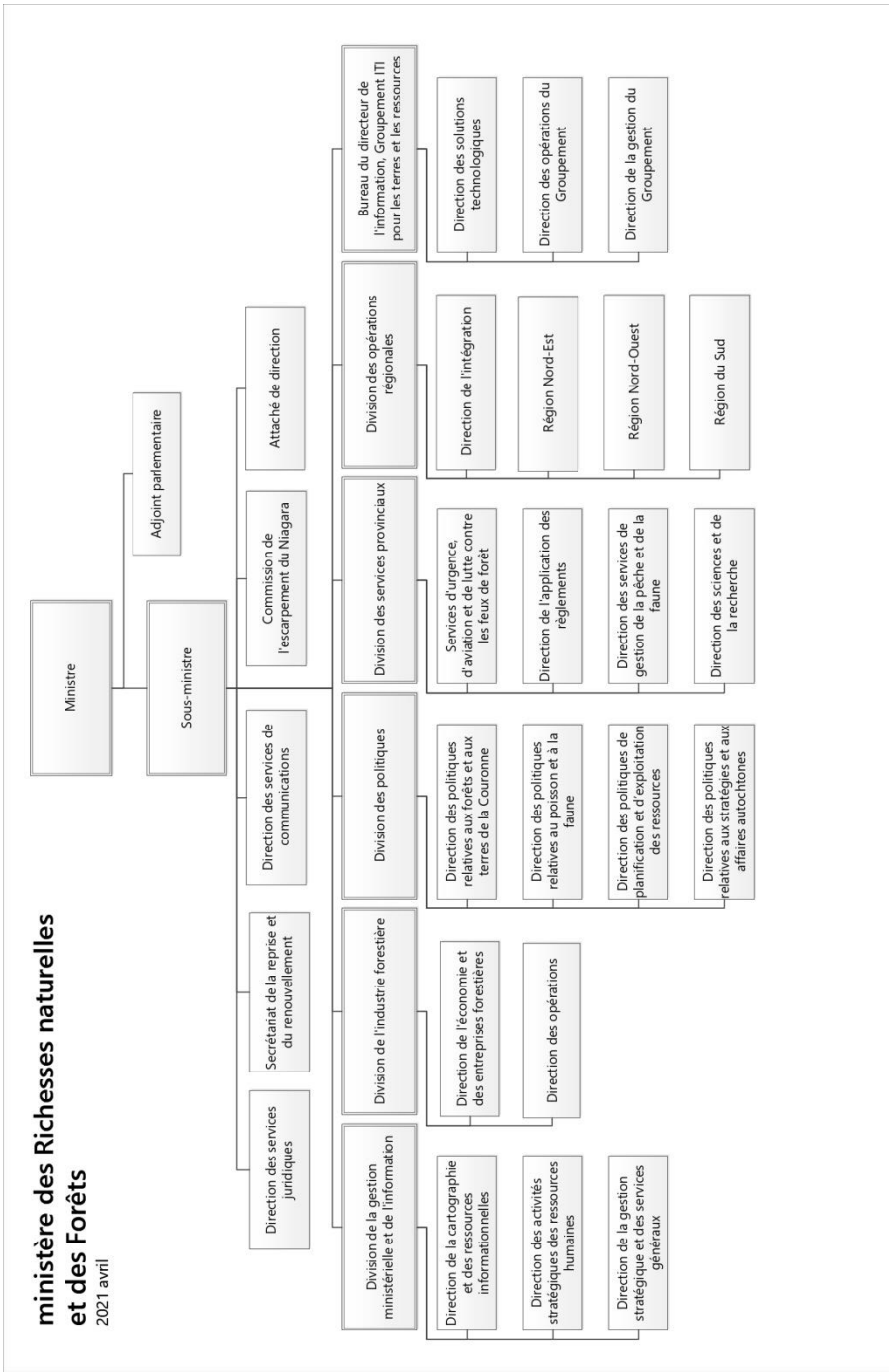

Ontario

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Résultats de 2020-2021

Activité clé 1 : Protéger la population des catastrophes et des dangers naturels

- L'Ontario est reconnu à l'échelle internationale comme un chef de file de la gestion des feux de végétation et demeure résolu à préserver et à protéger ses richesses naturelles. Le ministère est plus déterminé que jamais à adopter une approche de réduction du risque pour la gestion des feux de végétation et appuie la transition vers une façon de faire axée sur l'ensemble de la société pour la réduction des feux et des risques relatifs à ceux-ci. Le ministère réalise actuellement un examen détaillé de ses programmes de prévention et d'atténuation des feux de végétation dans le but d'élargir ces programmes, de les simplifier et d'en accroître l'efficacité. L'Ontario est un partenaire actif du comité directeur pour l'élaboration de la Stratégie nationale d'atténuation des catastrophes du Canada, comité qui est dirigé par le Centre interservices des feux de forêt du Canada.

- En raison de la pandémie de COVID-19, le ministère a mis en œuvre une approche particulièrement proactive pour la lutte contre les feux de végétation cette saison, qui est axée sur la détection précoce des feux et sur la lutte intensive contre ceux-ci afin qu'ils demeurent petits. Grâce à cette approche rajustée, certains des feux détectés ont pu être éliminés plus tôt qu'à l'habitude, ce qui a réduit le risque de propagation de la COVID-19 qui accompagne les évacuations à grande échelle. Cette approche a nécessité un recours accru à des aéronefs pour lutter contre les feux et transporter des équipes de garde-feux en vue de réaliser des interventions initiales et pour effectuer des vols de détection des feux en vue de garantir une intervention immédiate.

- Le ministère est autorisé, en vertu de la *Loi sur la prévention des incendies de forêt*, à mettre en œuvre des zones de restriction des feux dans le territoire de l'Ontario qui est touché par des feux de végétation. Le 3 avril 2020, l'Ontario a

désigné toute la région de la province qui est touchée par des feux comme une zone de restriction des feux. L'établissement d'une zone de restriction des feux est une mesure temporaire visant à prévenir les feux causés par des humains lorsque le risque de feu est extrême ou lorsque les ressources de lutte contre les incendies sont limitées. Chaque saison, environ la moitié des feux de végétation de l'Ontario sont causés par des humains; le ministère a donc pris des mesures pour réduire le risque associé à ces feux évitables en mettant en place des restrictions temporaires sur les feux à ciel ouvert.

- Le 16 mai, l'Ontario a levé la désignation de zone de restriction des feux. Le ministère a continué d'évaluer les risques de feux de végétation dans l'ensemble de la province pour déterminer si la désignation devait être remise en place dans des zones plus à risque.

- Pour lutter contre la propagation de la COVID-19, les garde-feux devaient suivre les directives de santé et de sécurité recommandées par le médecin hygiéniste en chef, comme la distanciation physique, le lavage fréquent des mains et les auto-évaluations quotidiennes.

- Le personnel du ministère a aidé les collectivités autochtones du Grand Nord touchées par des feux de végétation et de la fumée en facilitant les évacuations, en assurant la protection des biens des collectivités ainsi qu'en veillant à la communication continue de renseignements à jour.

- Dans deux cas d'urgence déclarés en raison de feux de végétation, le ministère est intervenu en déployant des efforts de suppression et en offrant son aide pour l'évacuation des collectivités. Les SUALFF ont aidé le CPOU à évacuer les résidents des collectivités de Red Lake et de la Première Nation d'Eabametoong (Fort Hope) en louant des avions de passagers pour emmener temporairement les résidents dans d'autres centres.

- Dans le cadre du programme de paiements de transfert Collectivités Intelli-feu, les municipalités peuvent demander un financement pour participer à la création de cartes des forêts indiquant les zones à risque de feu de végétation, de même qu'à l'élaboration d'un plan communautaire de protection contre les feux de ce type qui cerne les possibilités d'atténuation des risques que se déclarent de tels feux. Quatre collectivités ont reçu un financement par l'intermédiaire de ce programme de subventions en 2020, soit Alberton, La Vallee, Terrace Bay et Emo.

- Pendant la saison des incendies de 2020, le ministère a fourni du personnel et de l'équipement spécialisés pour la lutte contre les feux de végétation à deux administrations, soit le Québec et l'Oregon.
    - En tout, 124 membres spécialisés du personnel des Services d'urgence, d'aviation et de lutte contre les feux de forêt ainsi que deux bombardiers à eau CL-415 et un aéronef Bird Dog ont été déployés au Québec du 21 juin au 11 juillet. De plus, l'Ontario a fourni au Québec environ 4 300 pièces d'équipement de lutte contre les feux de végétation, comme des pompes, des boyaux, des pelles et des haches.
    - L'Ontario a fourni 19 membres du personnel hautement spécialisés dans la lutte contre les feux de végétation qui ont participé à la gestion des opérations sur le terrain en Oregon du 18 septembre au 2 octobre. L'Ontario a travaillé en étroite collaboration avec le Centre interservices des feux de forêt du Canada pour s'assurer que toutes les exigences de sécurité en lien avec la pandémie mondiale ont été respectées dans le cadre du déploiement.

- L'Ontario a reçu une aide aérienne de la part du Manitoba et du Québec pendant la période de pointe des incendies, en juillet et en août 2020, sous la forme de bombardiers à eau lourds CL-415/215. L'Ontario a également eu recours aux ententes conclues avec ses provinces et états partenaires en vue d'une intervention rapide en cas de feu de végétation pendant les périodes où, habituellement, un grand nombre de feux surviennent.

- Le Centre de contrôle des eaux de surface :
    - a fait passer la totalité de ses opérations à l'exécution à distance sans interrompre les services de données et d'alerte rapide pendant la lutte contre la pandémie;
    - a transmis à des partenaires, à ce jour (en date du 25 janvier 2021), 55 messages concernant des inondations – une diminution par rapport aux 63 messages diffusés en 2019-2020. Cela a permis aux partenaires en question d'effectuer des interventions locales;
    - a transmis, à ce jour (en date du 25 janvier 2021), 86 messages concernant des sécheresses, ce qui constitue une augmentation par rapport aux 28 messages diffusés en 2019-2020 – l'été 2020 a été particulièrement sec et les conditions estivales sont demeurées plus longtemps qu'à l'habitude;
    - a accordé la priorité à la remise en service des stations de surveillance essentielles du réseau hydrométrique qui ont été touchées par les restrictions relatives à la COVID-19;

  - a ajouté des cartes plus détaillées des niveaux d'eau des Grands Lacs et des bassins versants du Grand Nord à sa page Web sur les inondations afin de mieux informer les collectivités des risques d'inondations locales;
  - a mis en œuvre de nouveaux produits de création de cartes et de graphiques en série chronologique du niveau d'eau, du débit de crue et du seuil statistique pour aider les partenaires à contextualiser les niveaux d'eau et les débits de crue extrêmes.

- Le personnel du ministère a offert des données géospatiales fondamentales, des outils de cartographie et de l'infrastructure technique pour soutenir les interventions du ministère en matière de protection du public dans les cas de désastres naturels, dont les feux de forêt et les inondations.

- Le MRNF a appuyé la gestion des risques naturels et la réparation des structures de contrôle des crues et de l'érosion en accordant des subventions d'une valeur de 3,8 millions de dollars aux 36 offices de protection de la nature, en plus d'un financement d'immobilisations de 5 millions de dollars à 19 de ces offices en vue de la réalisation de 51 projets d'infrastructure pour le contrôle de l'érosion et des eaux.

- Le ministère dirige la mise en œuvre de la stratégie intitulée Protéger les personnes et les biens : Stratégie ontarienne de lutte contre les inondations, publiée en mars 2020, qui comprend des engagements de la part de 10 ministères et partenaires provinciaux en vue de 90 initiatives touchant les divers axes de la gestion des urgences.

Activité clé 2 : Assurer la prestation de services directs à la population et à l'industrie

- Le ministère a offert des possibilités de chasse et de pêche à environ deux millions de détenteurs d'une Carte Plein air, ce qui a généré près de 50 millions de dollars en ventes de permis.

- Le ministère a formé environ 15 000 nouveaux chasseurs dans le cadre du Programme de formation des chasseurs de l'Ontario, générant des recettes de plus de 450 000 $ qui ont été dirigées vers le compte à des fins particulières pour la protection du poisson et de la faune. En réponse à la pandémie, le ministère a mis en place une solution temporaire en ligne pour l'obtention du certificat de formation de chasseur. Cette solution temporaire a permis à de nouveaux

chasseurs d'obtenir une formation même pendant une période où les restrictions sanitaires empêchaient la tenue de cours en personne.

- En 2020, le ministère a signé une nouvelle entente de service avec l'Ontario Federation of Anglers and Hunters pour l'administration et l'exécution du Programme de formation des chasseurs de l'Ontario. La valeur de ces services ne dépassera pas 1 800 000 $, plus la taxe de vente harmonisée, pendant une période de deux ans; de même, l'entente s'accompagne de deux options de prolongation d'un an.

- Le MRNF a délivré plus de 8 000 permis de piégeage et a formé plus de 800 nouveaux piégeurs, générant des recettes de plus de 250 000 $ qui ont été dirigées vers le compte à des fins particulières pour la protection du poisson et de la faune.

- Le ministère continue d'offrir un service à la clientèle exceptionnel à deux millions de pêcheurs et de chasseurs, y compris des services de délivrance de permis, des services associés aux tirages pour la chasse au gros gibier, des centres de contact, des services liés aux médias sociaux et le réseau d'émetteurs de permis de pêche et de chasse. En 2020, le Centre d'information et de soutien pour les ressources naturelles a traité environ 76 000 appels et 21 000 demandes par courriel relativement aux permis de chasse et de pêche en Ontario.

- Le ministère a fourni environ 8 millions de poissons à des fins d'empoissonnement et de réhabilitation des populations par l'intermédiaire de stations de pisciculture, le tout dans le cadre du Programme de gestion de la pêche et de la faune.

- Le ministère a formé un conseil consultatif sur la chasse, la pêche et le tourisme axé sur les ressources pour informer le gouvernement des effets de la pandémie de COVID-19 sur le secteur et pour éclairer la mise au point de mesures de reprise clés.

- Le ministère a réalisé un sondage auprès des chasseurs de cerfs de Virginie de l'Ontario pour recueillir auprès de ces clients de l'information sur leurs activités de chasse et sur leurs dépenses, le tout afin de mieux orienter la prise de décisions en lien avec les programmes.

- Dans le cadre de leurs activités, les agents de protection de la nature mènent des démarches de sensibilisation pour s'assurer que les gens connaissent leurs responsabilités en matière d'utilisation sécuritaire et durable des richesses naturelles. Ainsi, annuellement, les agents de protection de la nature établissent 240 000 contacts avec des membres du public dans le cadre de leur travail sur le terrain et d'événements de sensibilisation. Chaque année aussi, le public assiste à quelque 530 événements lors desquels on transmet des messages éducatifs sur une multitude de sujets, notamment la sécurité pendant les activités de chasse et l'éducation des chasseurs.

- Le ministère a distribué environ 1,2 million d'appâts pour vaccin contre la rage, testé 3 358 échantillons pour relever tout cas de rage et vacciné plus de 4 000 ratons laveurs et moufettes, manuellement, dans le cadre de son Programme de capture-vaccination-remise en liberté. En 2020, les cas de rage du raton laveur et de rage du renard dans la province ont diminué de 60 % par rapport aux chiffres de 2019.

- Le ministère a reçu 96 propositions de noms pour des entités géographiques de la part du public, et les a examinées; 11 recommandations sont en cours de mise au point, 15 ont été reportées et 70 attendent de faire l'objet de consultations. En tout, 3 noms ont été soumis par des collectivités autochtones, et 8 propositions sont à la mémoire de militaires de l'Ontario qui ont perdu la vie pendant la Deuxième Guerre mondiale.

- Le ministère a fourni 50 noms d'entités géographiques pour la portion de l'Ontario d'une carte nationale qui célèbre les femmes en donnant leurs noms à des lieux du Canada.

- Le MRNF a recouvré des frais, notamment des frais de loyer auprès de 11 000 locataires occupant des terres de la Couronne à diverses fins, notamment celles liées aux ressources en agrégats, au pétrole, à la location ou à la vente de terrains et à l'énergie renouvelable, ce qui a permis de générer des recettes de 107,6 millions de dollars jusqu'au 31 décembre 2020. On prévoit que le total des recettes de 2020-2021 sera de 139 millions de dollars. Le ministère continue de travailler afin de voir à ce que les frais exigés pour les services relevant de la *Loi sur les terres publiques* soient établis en fonction des coûts de la prestation de ces services.

- Le MRNF a remis 1 153 lettres patentes de la Couronne à des personnes qui en avaient fait la demande du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020.

- Le ministère a offert des services à plus de 465 partenaires du programme Le bois de l'Ontario, dont 20 partenaires nouvellement recrutés, et a appuyé ses partenaires de plus longue date en faisant la promotion de leurs activités auprès de la population ontarienne grâce à une reconnaissance de la marque, à savoir que les produits de bois de l'Ontario proviennent de forêts publiques gérées de manière responsable et durable.

- Le ministère a utilisé du financement fédéral pour aider les petites et moyennes entreprises du secteur des produits forestiers à accéder à de nouveaux marchés dans d'autres pays.

- Le ministère a publié la stratégie Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario, laquelle correspond aux priorités énoncées par le gouvernement, à savoir la réduction du fardeau administratif, la création d'emplois et la promotion de la croissance économique et de la prospérité dans l'ensemble de la province. La stratégie s'harmonise également avec plusieurs autres stratégies du gouvernement, notamment le plan environnemental conçu en Ontario et le Plan d'action pour l'offre de logements de l'Ontario. Elle est conçue pour aider l'Ontario à atteindre son objectif de croissance dans le secteur forestier et pour créer des occasions et stimuler la prospérité à l'intention des personnes qui dépendent de ce secteur, tout en veillant à ce que les forêts continuent d'être gérées de manière durable pour les générations futures.
    - Entre le 13 janvier et le 12 février 2020, le MRNF et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs ont animé 10 séances de mobilisation avec des peuples autochtones ainsi que 6 séances avec des municipalités. En tout, 100 personnes provenant de 45 collectivités ont participé aux séances destinées aux Autochtones. Une ébauche de la Stratégie pour le secteur forestier a été publiée dans le Registre environnemental de l'Ontario en vue de recueillir commentaires; on l'y a laissée du 4 décembre 2019 au 5 février 2020. La publication a reçu plus de 33 000 commentaires, dont 483 commentaires provenant directement du public, de collectivités autochtones, de municipalités et de divers intervenants, ainsi que 32 653 courriels découlant de campagnes postales. En fonction de ce que l'on a entendu dans le cadre des diverses séances, des commentaires concernant la publication dans le Registre

environnemental et du travail réalisé sur le plan de relance de l'Ontario, l'ébauche de la Stratégie a été renforcée avant la publication de la version définitive en août 2020.

- En 2020, le ministère a traité 66 demandes d'accès à l'information.

- Le ministère a publié 22 nouveaux ensembles de données dans le Catalogue de données ouvertes de l'Ontario et a mis à jour 48 des ensembles de données s'y trouvant déjà, notamment en déplaçant 14 ensembles de données depuis la zone à accès restreint dans la zone à accès ouvert.

- Le MRNF a répondu à plus de 14 000 demandes concernant les produits et services de données géospatiales et de cartographie de l'Ontario.

- Le ministère traite plus de 230 autres types d'approbations pour plus de 45 500 clients, ce qui se traduit par plus de 81 000 interactions chaque année. À l'heure actuelle :
  - 202 types d'approbations se font sur papier, et 36 000 personnes effectuent plus de 70 000 interactions;
  - 28 types d'approbations se font par voie numérique, et environ 8 850 personnes effectuent 11 250 interactions.

- Au cours des trois prochaines années, le ministère examinera les possibilités de simplification pour tous les types d'approbations et mettra en place des modes de prestation numériques pour chacun d'eux, ce qui améliorera le service à la clientèle et allégera le fardeau réglementaire pour les citoyens et les entreprises.

Activité clé 3 : Favoriser la croissance économique et la création d'emplois

- Le ministère a dirigé l'exécution du nouveau Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier, en collaboration avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce. Le PIISF permettra d'octroyer jusqu'à 10 millions de dollars par année pour des investissements stratégiques dans le secteur de la foresterie qui amélioreront la productivité, l'innovation et la compétitivité, faciliteront l'accès à de nouveaux marchés, renforceront les économies régionales et offriront des avantages au secteur forestier de l'Ontario dans son ensemble (c.-à-d. au-delà des avantages directs pour les demandeurs). Le nouveau programme est conforme au cadre pour

la réussite des entreprises et au principe d'ouverture aux affaires, ainsi qu'à l'examen des mesures de soutien des entreprises réalisé par Ernst & Young.

- Le ministère a lancé le Fonds pour les mesures de sécurité dans le secteur forestier, qui vise à aider les petites et moyennes entreprises du secteur forestier à surmonter les difficultés économiques auxquelles elles sont confrontées en raison des coûts supplémentaires découlant de la mise en place des mesures de sécurité relatives à la COVID-19, pour ainsi appuyer des emplois essentiels dans les collectivités de l'ensemble du pays et maintenir en place une infrastructure de gestion forestière critique. Un financement de 5,3 millions de dollars est offert par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire de Ressources naturelles Canada; le programme est mis en œuvre par le MRNF.

- Le ministère exécute le Programme provincial de financement des routes forestières, qui est le mécanisme que l'Ontario utilise pour rembourser à l'industrie forestière de l'Ontario la part proportionnelle qui revient au gouvernement des coûts engagés pour la construction et l'entretien des routes publiques d'accès aux forêts de la Couronne. Les routes forestières profitent non seulement à l'industrie forestière, mais également aux entreprises d'exploitation minière, aux entreprises touristiques, aux collectivités autochtones, aux entreprises de services publics et ferroviaires, aux chasseurs, aux pêcheurs, aux campeurs, aux trappeurs, aux vacanciers et au grand public. De même, ces routes font partie de l'infrastructure rurale pour la préparation et l'intervention en cas d'urgence. Pour appuyer l'industrie de la foresterie pendant la pandémie de COVID-19, le ministère a devancé l'édition de 2020-2021 du Programme provincial de financement des routes forestières, permettant ainsi aux entreprises de recevoir leur financement plusieurs mois plus tôt qu'à l'habitude. Le financement total pour 2020-2021 a été de 53,2 millions de dollars.

- Pour appuyer l'industrie de la foresterie pendant la pandémie de COVID-19, le ministère a également mis en place plusieurs mesures pour aider à assurer la continuité des opérations, tout en protégeant les travailleurs et les collectivités. Voici certaines de ces mesures :
    - un report de six mois du paiement des droits de coupe;
    - l'offre d'un financement de 3,5 millions de dollars pour soutenir la mise en œuvre des mesures de santé et de sécurité relatives à la COVID-19 par les entreprises de sylviculture, le tout à l'appui de la saison de plantation d'arbres de 2020.

- La promotion de l'utilisation de la biomasse forestière renouvelable en tant qu'énergie pour le chauffage dans les collectivités nordiques, rurales et autochtones est une mesure importante cernée dans le Plan environnemental pour l'Ontario et dans la stratégie intitulée Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario. De même, dans le cadre de l'Initiative ontarienne pour la biothermie, le ministère a collaboré avec FPInnovations, Ressources naturelles Canada et le Centre de recherche et d'innovation en bioéconomie (CRIBE) pour promouvoir l'utilisation de la biomasse forestière comme source d'énergie par l'intermédiaire d'une série de webinaires sur la biothermie par le bois solide offerts en février et en mars 2021. On peut trouver de l'information sur cette série de webinaires, dont des enregistrements de ceux-ci, sur le site Web du CRIBE : https://cribe.ca/resources/bioheat-webinar-series/ (en anglais seulement).

- Le secteur de la foresterie est une partie importante de l'histoire de l'Ontario et un élément essentiel de l'avenir de la province. Ce secteur génère, annuellement, 18 milliards de dollars en recettes totales (Statistique Canada, 2018) et 6,5 milliards de dollars en recettes d'exportation (gouvernement du Canada, 2019), contribue au produit intérieur brut provincial dans une mesure de 4,3 milliards de dollars (Statistique Canada, 2018) et soutient 147 000 emplois dans l'ensemble de la province (MRNF, 2019). La Stratégie pour le secteur forestier établit des objectifs et des mesures clés pour libérer le potentiel du secteur forestier au cours des 10 prochaines années. Ensemble, le gouvernement de l'Ontario et l'industrie de la foresterie, avec des partenaires du secteur de la recherche et de l'éducation, des collectivités autochtones et d'autres ordres de gouvernement, créeront un climat d'affaires qui favorise la croissance et l'innovation, qui aide l'industrie à s'adapter aux réalités commerciales en constante évolution et qui permet de voir à ce que les forêts de l'Ontario continuent d'être gérées de façon responsable et durable pour les générations futures.

- Le ministère a donné suite à l'intérêt manifesté récemment à l'égard du développement de la technologie de stockage d'énergie par air comprimé en Ontario en proposant des modifications au Règlement de l'Ontario 245/97 pris en vertu de la *Loi sur les ressources en pétrole, en gaz et en sel*. Les modifications proposées offriraient une protection accrue au chapitre de la sécurité publique et environnementale, ainsi que davantage de clarté et de certitude pour les besoins de l'industrie du stockage d'énergie, des collectivités locales et autochtones de même que du public.

Activité clé 4 : Assurer la surveillance, la recherche et la planification

- Le MRNF a surveillé la santé des lacs intérieurs de l'Ontario dans le cadre de son Programme de surveillance à grande échelle pour décrire la situation des espèces importantes pour la pêche récréative, commerciale et de subsistance, de même que les tendances connexes. En 2020-2021, le ministère a exécuté un programme de surveillance aquatique modifié en raison de la pandémie de COVID-19. Le ministère a effectué une surveillance aquatique ciblée au sein de deux zones de pêche dans des eaux intérieures importantes pour la province, soit le lac Simcoe et le lac Nipissing. En 2020-2021, des enquêtes par interrogation du pêcheur ont été réalisées sur le lac Nipissing, le lac Simcoe et de petits lacs contenant de la truite grise situés dans la zone de gestion des pêches n^{o} 6, et l'on a réalisé une enquête sur les dorés jaunes pris au filet sur le lac Nipissing. En outre, une collecte de truite grise et d'œufs de grand corégone a été effectuée pour le lac Simcoe.

- Des décomptes aériens des pêcheurs ont été réalisés sur les lacs de la province pour évaluer l'exactitude des activités de pêche signalées par les pêcheurs dans le cadre de l'enquête 2020 sur la pêche récréative en Ontario et pour donner de l'information au sujet des répercussions potentielles de la COVID-19 sur le nombre de personnes qui pêchent et le temps consacré à cette activité.

- Le ministère a également réalisé plusieurs projets de développement scientifique pour appuyer l'amélioration constante de ses méthodes de surveillance, notamment en ce qui touche les enquêtes sur les poissons pris au filet sur la rivière Kaministiquia et le lac Nipigon, le calibrage des filets servant à la prise de grand corégone et la surveillance de l'ADN environnemental (ADNe).

- En 2020, l'Unité de gestion des ressources du lac Ontario a réalisé le programme de l'indice des communautés de poissons pour la partie est du lac Ontario, la baie de Quinte et le fleuve Saint-Laurent. Ce programme offre de l'information essentielle au sujet de l'état et de la santé des pêches principales afin d'éclairer la planification et les mesures de gestion, notamment les règlements sur la pêche et les quotas de pêche commerciale, le tout étant conçu pour maintenir et améliorer la pêche de subsistance, récréative et commerciale d'espèces comme le doré jaune, la perchaude et le grand corégone. En 2020, un nouveau règlement sur l'achigan a été approuvé pour la zone de gestion des pêches n^{o} 20 (lac Ontario)

en vue d'offrir de nouvelles possibilités de pêche tout en assurant une plus grande protection de l'achigan à petite bouche pendant la période critique de frai.

- Le personnel du ministère a travaillé avec des chasseurs de cerfs pour mener une surveillance accrue complète de l'encéphalopathie des cervidés dans l'unité de gestion de la faune 65 en réponse à la détection de l'EC dans une ferme de gibier au Québec. En 2020-2021, deux zones, l'une dans l'est de l'Ontario, et l'autre dans le sud-ouest de la province, ont été surveillées pour détecter la présence de l'EC; on n'a alors pas relevé de trace de la maladie.

- Les responsables du programme de surveillance de la santé des forêts du ministère ont cerné 1 065 796 hectares de forêts défoliées par la tordeuse de pin gris dans le nord-ouest de l'Ontario et 452 000 hectares de forêts défoliées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans le nord-est de l'Ontario. Le ministère a lancé les démarches de planification de deux programmes de lutte contre les insectes nuisibles pour 2021; le tout comprendrait l'application d'insecticide par voie aérienne sur environ 100 000 hectares dans le nord-ouest pour combattre la tordeuse de pin gris et sur 100 000 hectares également dans le nord-est, cette fois pour combattre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

- De même, le personnel du programme responsable de la santé des forêts a relevé 586 467 hectares de forêts défoliées par la spongieuse, principalement dans le sud de l'Ontario. Le ministère a fourni des prévisions concernant les répercussions potentielles de la spongieuse au printemps 2021 ainsi que des renseignements supplémentaires pour aider le public et les propriétaires de terres à déterminer la meilleure façon de gérer les infestations de cet insecte.

- Le ministère a poursuivi les inventaires aériens d'orignaux tout au long de 2020-2021, et a achevé les relevés aériens de 6 unités de gestion de la faune. Les relevés sont effectués annuellement, par rotation, pour évaluer l'abondance et les paramètres démographiques de la population d'orignaux. Cette information est utilisée pour l'attribution des vignettes de chasse à l'orignal.

- On a continué, à l'échelle de l'Ontario, de mener des activités de recherche et de surveillance relativement à la santé des forêts, en ciblant la tordeuse de pin gris, la tordeuse des bourgeons de l'épinette et la livrée des forêts. De même, des efforts de détection et de surveillance des espèces envahissantes ont été entrepris dans le cas du scolyte des rameaux du noyer (lequel n'est pas présent actuellement en Ontario), de l'agrile du frêne, de la maladie corticale du hêtre et de la spongieuse.

On réalise à l'heure actuelle des démarches de surveillance et de recherche en collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le Service canadien des forêts et d'autres partenaires.

- On a modifié le site Atlas et politiques d'aménagement des terres de la Couronne en y clarifiant l'information relative aux activités de pêche et de chasse.

- Le MRNF continue de travailler avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le Service canadien des forêts de même qu'avec le Bureau de promotion des produits du bois, le Conseil de l'industrie forestière et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec pour entreprendre une recherche visant à évaluer et à documenter les effets des traitements thermiques dans la réduction des risques associés aux insectes envahissants comme l'agrile du frêne et l'agrile du bouleau susceptibles d'être présents dans le bois d'œuvre exporté. Ce projet, toujours en cours, vise à fournir de l'information dont on se servira pour se pencher sur les problèmes réglementaires qui menacent la viabilité du bois d'œuvre de feuillus de l'Est du Canada et les exportations de bois à valeur ajoutée vers les pays de l'Union européenne. On a produit plusieurs présentations et rapports soulignant les résultats de cette recherche à l'appui de l'argument selon lequel les programmes de traitement à la chaleur atténuent efficacement les risques de contamination par des ravageurs des billes et du bois d'œuvre exportés, justifiant ainsi qu'on demande à l'Union européenne de modifier ses règlements d'importation.

- On a réalisé d'importants progrès dans l'élaboration d'une ébauche de plan communautaire d'utilisation des terres en collaboration avec la Première Nation de Constance Lake; ce plan doit être diffusé dans le Registre environnemental au début de 2021 pour que le public puisse l'examiner et formuler des commentaires.

- La Direction du Grand Nord a réalisé une importante démarche de mobilisation auprès des Premières Nations et d'autres intervenants en ce qui a trait au remaniement proposé de la *Loi de 2010 sur le Grand Nord*, y compris des séances en personne et virtuelles, un processus conjoint d'examen de la Loi avec la Nation Nishnawbe-Aski ainsi qu'une publication dans le Registre environnemental visant à solliciter des commentaires sur les modifications proposées.

- Le ministère discute avec de nouveaux partenaires des Premières Nations au sujet de l'élaboration de plans d'utilisation des terres dans le contexte de la *Loi de 2010 sur le Grand Nord*.

Activité clé 5 : Élaborer des lois et politiques et établir des programmes

- Au début de 2020, le ministère a consulté l'industrie, les collectivités autochtones, les partenaires municipaux et le public en ce qui concerne les modifications réglementaires proposées dans le contexte de la *Loi sur les ressources en agrégats*. Plus de 200 commentaires ont été reçus pendant la période de consultation. En fonction des commentaires recueillis, on a modifié le Règlement de l'Ontario 244/97 et les normes provinciales régissant les ressources en agrégats de l'Ontario pour appuyer la croissance des collectivités, réduire le fardeau imposé à l'industrie des ressources en agrégats, tout en gérant les répercussions communautaires, et maintenir de fortes protections environnementales. Entre autres, le règlement et les normes énoncent les exigences relatives aux demandes de nouveaux puits d'extraction et de nouvelles carrières, et précisent les exigences de fonctionnement et de préparation de rapports qui s'appliquent à tous les emplacements autorisés par la loi. On a adopté une approche progressive pour la mise en œuvre des modifications; ainsi, certaines des modifications sont entrées en vigueur le 1er septembre 2020, tandis que d'autres entreront en vigueur le 1er avril 2021 et le 1er janvier 2022. Les modifications moderniseront la manière dont les ressources en agrégats sont gérées; voici quelques-unes de ces modifications :
    - exigences nouvelles et mises à jour concernant les renseignements et les rapports techniques dans le cas des demandes d'établissement d'un nouveau puits d'extraction ou d'une nouvelle carrière, y compris des exigences mises à jour concernant l'étude de l'eau;
    - exigences mises à jour en ce qui concerne le plan d'emplacement pour les demandes de nouveau puits d'extraction ou de nouvelle carrière;
    - exigences mises à jour sur les avis et les consultations pour de nouveaux puits d'extraction et de nouvelles carrières;
    - conditions mises à jour qui s'appliqueront aux nouvelles licences et aux nouveaux permis;
    - nouvelles exigences relatives aux demandes pour les exploitants actuels de puits ou de carrière qui souhaitent apporter une modification pour être autorisés à mener des activités d'extraction sous la nappe phréatique ou pour englober une réserve routière adjacente dans leurs activités;
    - nouvelles règles exigeant la préparation de plans personnalisés pour les demandes d'extraction de terres situées sous l'eau;

  - exemptions de la possession d'un permis pour certaines activités d'excavation de petite envergure sur des terres privées si les règles établies sont suivies;
  - nouvelles règles permettant de soumettre soi-même certaines petites modifications de nature régulière visant le plan de site (p. ex. déplacement de certaines structures ou clôtures, à condition que les retraits soient respectés);
  - exigences de fonctionnement mises à jour qui s'appliquent à toutes les carrières et à tous les puits d'extraction autorisés en vertu de la *Loi sur les ressources en agrégats*;
  - exigences en matière de production de rapports annuels sur la conformité, y compris un rapport simplifié pour les sites inactifs.

- En février 2020, le ministère a modifié le Règlement de l'Ontario 454/96 (Construction) afin de mettre en place d'autres exigences en matière d'approbation réglementaire pour la réparation de barrages se trouvant dans des milieux humides et présentant un faible danger, le tout en vertu de la *Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières*. La modification réduit le fardeau réglementaire imposé aux propriétaires de tels barrages, comme Canards Illimités Canada, tout en appuyant la gestion continue des milieux humides de l'Ontario. Ainsi, cela se fait au moyen de nouvelles règles en ce qui concerne l'approche de réparation des barrages qui sont établis dans des milieux humides et qui présentent un faible danger.

- En mars 2020, après avoir travaillé en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, qui a révoqué les permis de prélèvement d'eau pour les installations hydroélectriques, le MRNF a approuvé le nouveau Règlement de l'Ontario 102/20 (Surveillance du mercure près des barrages), pris en vertu de la *Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières*. Le nouveau règlement assure la continuité de la surveillance du méthylmercure dans les installations hydroélectriques ainsi que de la production de rapports connexes par la préparation de plans de surveillance du mercure.

- Le ministère a réalisé l'examen de la gestion de l'orignal de l'Ontario, qui comprenait des modifications exhaustives de la réglementation, un nouveau système de chasse à l'original et un nouveau système d'attribution des vignettes de chasse.

- Le ministère a apporté des modifications à la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* et à ses règlements pour appuyer la prévention et l'intervention relatives à l'encéphalopathie des cervidés.

- Le ministère a mis en œuvre d'importantes modifications au cadre de gestion des ours noirs de l'Ontario, notamment l'établissement d'une saison annuelle de chasse printanière, des fermetures saisonnières sur la péninsule Bruce pour appuyer la viabilité de la population d'ours, l'apport de modifications aux règles sur l'appâtage de même que l'apport de changements à l'appui de l'industrie du tourisme en lien avec l'ours.

- Le ministère a mis en œuvre plusieurs modifications réglementaires visant à alléger le fardeau administratif pour appuyer le trappage et la gestion des animaux à fourrure en Ontario.

- Le ministère a également apporté des modifications réglementaires pour réduire le fardeau imposé aux petites entreprises et appuyer de nouvelles possibilités de chasse (p. ex. réduction du fardeau pour les trappeurs, les marchands de fourrure et les aéroports, nouvelles saisons de chasse pour la dinde sauvage et le cormoran à aigrettes).

- Le ministère a augmenté le nombre de pièges sans cruauté certifiés dont l'utilisation par les trappeurs ontariens est réglementée, et ce, pour soutenir l'industrie de la fourrure dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté.

- Le MRNF a dirigé l'élaboration de mesures prioritaires et a collaboré avec des partenaires pour les intégrer au Plan stratégique de l'Ontario contre les espèces envahissantes afin de prévenir l'établissement et la propagation d'espèces de ce type.

- Le ministère a travaillé en collaboration avec le Conseil de la biodiversité de l'Ontario, d'autres administrations et des partenaires afin de soutenir la planification et la mise au point de solutions axées sur la nature pour les besoins des cadres mondiaux, nationaux et provinciaux en matière de biodiversité qui seront produits après 2020.

- Le MRNF a mis en place des programmes d'encouragements fiscaux et de subventions d'intendance régis par la loi à l'intention des propriétaires fonciers,

des intervenants et des partenaires, y compris les organismes et les personnes autochtones.
    - Le ministère a économisé 21 000 $ en dépenses annuelles liées au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées et au Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées après avoir appliqué des approches modernisées au processus annuel d'envoi postal des demandes et à la communication générale concernant ces programmes.
    - Pour l'année d'imposition 2021, 24 580 propriétaires participent et bénéficient d'une exemption de l'impôt foncier, ce qui permet de protéger 702 000 acres (284 000 hectares) de terrain.

- Le ministère a continué à mobiliser les principaux intervenants de l'industrie des barrages au moyen de son Comité consultatif des propriétaires des barrages, lequel sert de tribune permettant la communication régulière entre le gouvernement et l'industrie; il donne aussi à l'industrie l'occasion de conseiller le gouvernement sur les politiques et les programmes liés aux barrages.

- Le MRNF a continué de diriger des projets au sein de la fonction publique de l'Ontario, du secteur parapublic et du secteur privé pour acquérir des photographies aériennes. Ce travail a permis aux participants de réaliser des économies de coûts de plus de 75 % et a assuré l'accessibilité des données.

- Dans le cadre du nouveau Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier, on a reçu 49 demandes de renseignements qui ont donné lieu à 6 demandes pour la phase I. En tout, 2 des 6 demandes ont été approuvées, l'une d'entre elles ayant fait l'objet d'un contrat, tandis que les 4 autres demandes en sont à diverses étapes du processus d'évaluation et d'approbation et n'ont pas encore fait l'objet d'un contrat. Le ministère administre le PIISF conjointement avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce.

- Le ministère a lancé le Fonds pour les mesures de sécurité dans le secteur forestier, par l'intermédiaire duquel on versera jusqu'à 5,3 millions de dollars en 2020-2021 pour aider les petites et moyennes entreprises du secteur de la foresterie à surmonter les difficultés économiques auxquelles elles sont confrontées en raison des dépenses supplémentaires provoquées par la mise en œuvre des mesures de sécurité relatives à la COVID-19.

- En raison des répercussions économiques de la COVID-19, le ministère a accéléré, en 2020-2021, la mise en œuvre du Programme provincial de financement des routes forestières, d'une valeur de 53,2 millions de dollars, et il a permis le remboursement des coûts engagés plus tôt que dans les années précédentes. Ainsi, environ 8,0 millions de dollars avaient été remboursés à la fin d'août, comparativement à des remboursements de moins de 200 000 $ lors des deux années précédentes pour la même période.

- En juin, le Conseil des ministres a approuvé l'apport de changements au Manuel de planification de la gestion forestière, au Manuel relatif aux opérations forestières et à la sylviculture ainsi qu'au Manuel relatif à l'information forestière afin d'éliminer le dédoublement et de simplifier les exigences de mise en œuvre des plans de gestion forestière existants pour l'industrie forestière. Ces changements ont été facilités par des modifications apportées à la *Loi sur les évaluations environnementales* qui ont exempté les activités de gestion forestière des dispositions de la Loi et ont incité le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs à révoquer l'ordonnance déclaratoire du MRNF.

- En juin, le Conseil des ministres a approuvé l'apport des changements proposés au Independent Forest Audit Regulation (règlement sur les vérifications indépendantes des forêts), lesquels réduiront le nombre de vérifications effectuées chaque année tout en maintenant l'intégrité du programme aux fins prévues. Le ministère a également mis à jour la politique connexe pour que les mesures d'efficacité entrent en vigueur pendant l'année de vérification 2021.

- Le ministère a achevé la mise en œuvre des permis d'activité pour retirer des ressources forestières en vertu de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*; on a pu ainsi abroger l'exemption accordée à Watay par l'intermédiaire d'un décret en conseil. De même, le Conseil des ministres a révoqué le règlement sur les pépinières (Règl. de l'Ont. 458/90) dans le cadre de la mise à jour de la Loi.

- Le ministère continue de surveiller deux fonds pour les forêts qui font partie intégrante de l'exécution des programmes de reboisement des forêts de l'Ontario. Le Fonds de reboisement offre du financement pour le remboursement des dépenses de sylviculture dans les forêts de la Couronne après la récolte. Le ministère continue également de travailler en collaboration avec le Comité du Fonds de réserve forestier pour atteindre les objectifs de ce fonds. Les membres

du Comité administrent des programmes axés sur le soutien de projets de sylviculture, la gestion des ressources génétiques forestières, les vérifications indépendantes des forêts et la modernisation du régime de tenure forestière, en plus d'un programme amélioré d'inventaire forestier, de démarches liées à la communauté scientifique et d'un nouveau programme sur les coûts supplémentaires en sylviculture causés par la COVID-19 mis en œuvre en 2020 pour appuyer le secteur forestier en réponse à la pandémie de COVID-19.

- Le MRNF a appuyé les activités du Conseil canadien des ministres des forêts, notamment en participant à des événements nationaux et internationaux afin d'échanger des renseignements sur la gestion durable des forêts de l'Ontario. L'Ontario a contribué largement au renouvellement de la stratégie canadienne pour le secteur forestier, intitulée Une vision pour les forêts du Canada.

- Le personnel du ministère et l'industrie forestière ont formé un groupe consultatif sur la planification de la gestion forestière pour collaborer avec le ministère et lui transmettre des conseils en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de planification de la gestion forestière. Le personnel du ministère a poursuivi son travail de mobilisation des intervenants de l'industrie forestière dans le contexte du Groupe consultatif de l'information et des données sur les forêts, lequel sert de tribune pour des communications régulières entre le gouvernement et l'industrie sur l'échange de renseignements à l'appui de la planification de l'aménagement forestier et de la reddition de comptes à cet égard.

- Le MRNF a joué un rôle de premier plan au sein de comités stratégiques et techniques intergouvernementaux, notamment l'Association canadienne des barrages, le Conseil canadien de géomatique et la Canadian Land Directors Association. Cette participation s'est traduite par l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes grâce à l'échange de renseignements et à l'établissement de relations avec des organismes de réglementation du Canada.

- Le ministère a continué d'appuyer l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario, l'organisme de réglementation des arpenteurs-géomètres, conformément à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*, en maintenant une présence au sein du conseil qui s'y rattache afin de protéger et de faire progresser les intérêts de la population et de contribuer à l'apport de modifications réglementaires.

- Le MRNF a continué la mise à jour de sa série de guides sur la gestion forestière pour veiller à ce que l'orientation ainsi établie se fonde sur les connaissances

scientifiques, communautaires et autochtones les plus récentes, à ce que les guides soient faciles à utiliser, à ce qu'ils abordent la question du changement climatique et à ce qu'ils ne restreignent pas inutilement l'industrie de la foresterie et les autres utilisateurs de la forêt. Le ministère a lancé un projet visant à réviser l'orientation que donne le guide intitulé Gestion forestière : conservation de la biodiversité à l'échelle du peuplement et du site en s'appuyant sur les recommandations tirées d'un examen officiel du guide été réalisé en 2016.

- Le personnel du ministère, avec l'aide de ses partenaires, a préparé un guide d'afforestation afin d'accompagner le guide de sylviculture pour le Sud de l'Ontario. Ce guide contient des conseils et des pratiques exemplaires de gestion à l'appui de la planification de l'afforestation dans le Sud de l'Ontario. Il aidera les intervenants, les offices de protection de la nature, les propriétaires de terres à bois, les municipalités, les consultants et les producteurs à prendre des décisions sur l'établissement des plantations.

- Le ministère a mis à jour la politique de l'Ontario en matière de transfert des semences forestières pour permettre l'adaptation aux changements climatiques, tout en aidant les responsables de la gestion forestière à prendre, en fonction des conditions locales, des décisions éclairées au sujet du transfert des semences. Cette politique aide à conserver la diversité génétique des espèces d'arbres indigènes et favorise la santé de la forêt et la productivitédan les activités qui s'y rattachent. Elle offre aux gestionnaires forestiers un processus d'approbation simplifié, un soutien à la prise de décisions sous la forme de cartes interactives et de données, ainsi que des choix de semences supplémentaires pour le transfert qui leur permettent aussi de protéger leurs investissements courants dans les semences.

- Le MRNF a continué de collaborer avec le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences pour mettre en place une formation sur l'équipement lourd et les opérations en usine dans l'industrie forestière à l'intention des nouveaux travailleurs et des travailleurs établis du Nord de l'Ontario, ainsi que pour cerner d'autres besoins en matière de formation dans l'industrie forestière de la province.

Tableau 1 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

Type de coût	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 (M$)*
Approbations – COVID-19	S.O.
Charges de fonctionnement	633,5
Charges d'immobilisations	42,6
Effectif (au 31 mars 2021)	2 904

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consultez les sites suivants :

https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses
https://www.ontario.ca/fr/page/les-comptes-publics-de-lontario-de-2019-20
https://budget.ontario.ca/fr/2021/index.html

Nous vous invitons à faire parvenir vos questions ou commentaires à l'adresse suivante :

Bureau du ministre des Richesses naturelles et des Forêts
Édifice Whitney, bureau 6630
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario)
M7A 1W3

Téléphone : 416-314-2301

Pour obtenir plus de renseignements sur le ministère et ses programmes, visitez son site Web.

Nous nous engageons à fournir un service à la clientèle accessible. Si vous avez besoin de formats accessibles ou d'aides à la communication, veuillez communiquer avec henric.wiegenbroeker@ontario.ca.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-22

Cabinet du premier ministre

ISSN 2369-2154

This document is also available in English.

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE **2**

Vision du ministère **2**

Programmes du ministère **2**

Intervention contre la COVID-19 ..... **2**

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022 ..... **3**

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$) **4**

Données financières détaillées **5**

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit **5**

Tableau des tendances historiques **5**

ANNEXE **6**

RAPPORT ANNUEL **6**

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 ..... **6**

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

Le Cabinet du premier ministre joue un rôle de direction auprès des ministères et de l'ensemble du gouvernement pour soutenir la population, les familles, les entreprises et les travailleuses et travailleurs de la province.

Programmes du ministère

Le Cabinet du premier ministre coordonne et facilite l'exécution du mandat du gouvernement et tous les programmes qui jouent un rôle dans la mise en œuvre réussie des priorités gouvernementales.

Ces programmes comprennent les activités des secteurs suivants :

- **Bureaux de la direction :** Cabinet du premier ministre et bureau du chef de cabinet
- **Gestion des questions d'intérêt et des affaires parlementaires :** Coordination des affaires parlementaires et demandes d'accès à l'information.
- **Politiques :** Conseils et soutien en matière de politiques, planification du programme législatif et planification du programme du Conseil des ministres et des comités.
- **Communications :** Services de communications stratégiques, relations avec les médias et autres services connexes.
- **Administration et opérations :** Nominations, ressources humaines et tournées.

Intervention contre la COVID-19

L'objectif principal du gouvernement consiste à protéger la santé et le bien-être des particuliers et des familles, à soutenir le personnel de la santé de première ligne, les travailleuses et travailleurs essentiels et les entreprises, et à fournir un soutien afin de protéger la santé des personnes et l'économie.

Le gouvernement s'appuie sur les mesures d'intervention préexistantes en continuant à fournir des ressources pour faire face à la COVID-19, notamment :

- Réaliser des investissements supplémentaires dans des programmes, des fournitures et des services essentiels;

- Veiller à ce que des programmes de soutien soient en place pour les particuliers et les entreprises, collaborant avec le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires concernant les mesures liées à la COVID-19;

- Veiller à ce que les hôpitaux et le système de soins de santé en général disposent du personnel soignant et de l'espace nécessaires pour prendre en charge toute personne qui tombe malade;

- Assurer la prise en charge des patients atteints de la COVID-19 et prévenir et contrôler la propagation du virus.

Le gouvernement a également élaboré un plan pour soutenir le déploiement de la vaccination, en donnant la priorité à la santé et à la sécurité des Ontariennes et des Ontariens, tout en stimulant la croissance et la reprise économiques. Ce plan comprend, notamment, ce qui suit :

- S'appuyer sur sa stratégie de dépistage exhaustive en généralisant l'utilisation du dépistage rapide dans les zones hautement prioritaires pour détecter et ralentir la propagation de la COVID-19 au fur et à mesure du déploiement de la vaccination;

- Fournir des ressources et du soutien aux entreprises et à la main-d'œuvre en milieu de travail;

- Élaborer un cadre pour le programme de vaccination de l'Ontario et la réouverture de la province.

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022

Le gouvernement continuera à réagir rapidement et efficacement à la pandémie mondiale de COVID-19 en travaillant avec des partenaires et d'autres ordres du gouvernement pour s'assurer que les ressources nécessaires sont en place afin de protéger la santé de la population ainsi que l'économie de la province et vaincre la COVID-19 :

- Élaborer un programme de vaccination, accroître l'accès au dépistage de la COVID-19 et à l'équipement de protection individuelle (ÉPI), et augmenter la capacité d'accueil des hôpitaux;

- Garantir un accès plus large aux soins de longue durée et assurer la qualité de vie dans les foyers de soins de longue durée en augmentant les effectifs et les pratiques de prévention et de contrôle des infections;

- Mettre en place un système de soins de santé innovant et adapté aux besoins;

- Accroître les ressources du système de santé et soutenir directement les personnes et les emplois pour lutter contre la COVID-19;

- Établir des partenariats avec les entreprises et d'autres secteurs pour diriger la reprise économique de l'Ontario;

- Prendre des mesures pour protéger les emplois et assurer une croissance économique à long terme.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)

Approbations – COVID-19	0,0
Autres – Fonctionnement	2,4
Immobilisations	0,0
TOTAL	**2,4**

Ontario

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Le Cabinet du premier ministre fournit l'appui essentiel au premier ministre de l'Ontario pour lui permettre d'exercer ses fonctions de chef du Conseil exécutif et de chef du gouvernement de l'Ontario.

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Cabinet du premier ministre	2 326 800	-	-	2 326 800	2 326 800	2 319 671
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	**2 326 800**	-	**-**	**2 326 800**	**2 326 800**	**2 319 671**
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	105 861	-	-	105 861	105 861	105 156
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**2 432 661**	**-**	**-**	**2 432 661**	**2 432 661**	**2 424 827**
Redressements de consolidation - Portefeuille immobilier général	-	-	-	-	-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**2 432 661**	**-**	**-**	**2 432 661**	**2 432 661**	**2 424 827**
CHARGES D'IMMOBILISATIONS Redressements de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-	-	-	-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**-**	**-**		**-**	**-**	**-**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**2 432 661**	**-**	**-**	**2 432 661**	**2 432 661**	**2 424 827**

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019* $	Chiffres réels 2019-2020* $	Prévisions 2020-2021* $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	2 185 526	2 424 827	2 432 661	2 432 661
		11 %	*0 %*	*0 %*

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Ontario

ANNEXE

RAPPORT ANNUEL

Les principaux résultats obtenus font l'objet d'un suivi à l'échelle du gouvernement et sont consignés dans les plans des ministères.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 (M$)*
Approbations − COVID-19	**0,0**
Autres – Fonctionnement	**2,4**
Immobilisations	**0,0**
Effectif ** (au 31 mars 2021)	**67,0**

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

** Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère des Services aux aînés et de l’Accessibilité

This document is also available in English.

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE **3**

Vision du ministère **3**

Intervention contre la COVID-19 ..... **4**

Programmes du ministère **5**

Intervention contre la COVID-19 ..... **6**

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022 ..... **7**

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$) **12**

Données financières détaillées **13**

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit **13**

Tableau des tendances historiques **14**

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC) **15**

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE **17**

RAPPORT ANNUEL **18**

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 ..... **24**

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

La vision du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) est celle d'une province inclusive qui favorise la santé et le mieux-être des personnes âgées et des personnes handicapées. Le ministère s'efforce d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées en changeant les perceptions et en vantant les avantages d'une province inclusive et accessible qui compte une population d'âges variés, où chacun est traité avec respect et en mesure de participer. Grâce à des mesures de soutien ciblées, à l'élaboration de politiques et de programmes, à des projets interministériels et à des partenariats stratégiques avec des entreprises et des organismes sans but lucratif, le ministère aide les personnes âgées et les personnes handicapées à accéder aux services et aux ressources qui leur permettent de vivre de manière autonome et engagée dans la communauté ainsi que de participer pleinement à l'économie tant comme consommateurs que comme contributeurs. Les personnes âgées et les personnes handicapées de l'Ontario sont aussi diverses que le reste de la population; leurs besoins le sont donc tout autant. Les politiques et les programmes du ministère tiennent compte de cette réalité.

Le ministère a entrepris diverses initiatives en appui aux personnes âgées et aux personnes handicapées pendant la pandémie de COVID-19, un contexte difficile et sans précédent.

Pour réaliser sa vision, le ministère :

- collabore avec le gouvernement et les partenaires clés, comme les municipalités et les organismes communautaires pour orienter les politiques et concevoir et financer des programmes contribuant à l'accessibilité, à l'autonomie, aux liens sociaux et à la qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées;
- aide les personnes âgées à demeurer en santé et en sécurité, y compris par la prévention des mauvais traitements à leur égard et la sécurité des personnes résidant en maison de retraite;
- veille à ce que les personnes handicapées ayant des expériences vécues et des compétences diverses soient représentées et participent aux activités du ministère et aux organes législatifs comme le Conseil consultatif des normes d'accessibilité et les comités d'élaboration des normes;
- fait valoir, auprès des employeurs, l'analyse de rentabilité et les avantages économiques liés à l'embauche de personnes âgées et de personnes handicapées;

- collabore avec des organismes spécialisés pour mettre en relation des personnes handicapées et des employeurs;
- veille à ce que l'accessibilité et les personnes âgées de l'Ontario soient prises en compte dans les politiques, programmes, services et initiatives du gouvernement;
- soutient l'élaboration d'outils et de ressources d'information;
- administre et supervise l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des lois sur l'accessibilité dans le cadre de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO);
- applique la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) et la *Loi de 2017 sur les centres de vie active pour personnes âgées*, et supervise l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR);
- travaille avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et participe à des forums et à des tables rondes sur les politiques pour discuter des défis communs, échanger des pratiques exemplaires et trouver des occasions de collaboration.

Intervention contre la COVID-19

La priorité absolue du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité est la santé et le bien-être des personnes âgées et des personnes handicapées. Les personnes âgées et les personnes handicapées sont particulièrement vulnérables en raison des obstacles qui sont survenus dans le contexte de la pandémie. Les milieux d'habitation collective, comme les maisons de retraite, sont plus exposés aux éclosions de COVID-19. Le ministère collabore étroitement avec les ministères partenaires et d'autres parties pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes qui répondent aux besoins urgents des personnes âgées et des personnes handicapées liés à la COVID-19 et aux besoins qui ont des répercussions sur les résidentes et résidents et le personnel des maisons de retraite agréées.

Sans relâche, le ministère a déployé tous les efforts nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des personnes qui vivent et qui travaillent dans le secteur des maisons de retraite par la modification de règlements, la rédaction de décrets d'urgence et la collaboration avec l'ensemble du gouvernement en vue de mettre en place des mesures de soutien visant à prévenir et contenir les éclosions dans le secteur des maisons de retraite. Le ministère collabore également avec l'ensemble du gouvernement pour fournir des conseils sur les moyens d'éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées et les personnes âgées.

Le ministère a aussi réorienté des activités, des services et des programmes existants pour traiter les contrecoups de la pandémie en adaptant la prestation des services tout

en répondant aux besoins, existants comme nouveaux, des personnes âgées et des personnes handicapées qui sont isolées socialement.

Programmes du ministère

Le ministère soutient, conçoit et met en œuvre des politiques et des services publics pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées. Il aide les personnes âgées à mener une vie sécuritaire, engagée, active et saine, et améliore l'accessibilité et l'accès au marché du travail pour les personnes handicapées. Le ministère, qui intervient comme agent de changement positif, joue un rôle de chef de file en donnant des conseils sur l'élaboration de politiques et de programmes gouvernementaux ayant des répercussions sur les personnes âgées et les personnes handicapées.

Le ministère compte deux divisions, dont les rôles clés sont présentés ci-dessous.

Politiques, programmes et partenariats stratégiques :

- Établir des politiques, des programmes et des partenariats stratégiques pour aider les personnes âgées et les personnes handicapées à demeurer autonomes, actives, en sécurité et intégrées socialement.
- Collaborer avec d'autres ministères pour veiller à ce que les enjeux propres aux aînés et à l'accessibilité soient intégrés aux politiques et aux programmes de l'ensemble du gouvernement.
- Diriger l'élaboration de politiques et de programmes pour répondre aux impacts de la pandémie de COVID-19 dans les maisons de retraite, en collaboration avec d'autres ministères, l'ORMR et le secteur.
- Collaborer avec diverses parties prenantes, dont des organismes axés sur l'accessibilité et des organismes de personnes âgées, des employeurs (y compris la Table de concertation des employeurs), des ministères partenaires et le secteur parapublic pour favoriser des approches en matière de politiques fondées sur des données probantes et pour entreprendre des initiatives conjointes.
- Diriger l'élaboration de documents de politique et de réglementation liés à la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite* et superviser l'ORMR pour que les personnes résidant en maison de retraite soient en sécurité, traitées avec respect et informées des choix qui s'offrent à elles en matière de soins.
- Diriger l'élaboration des politiques liées à la *Loi de 2017 sur les centres de vie active pour personnes âgées* et superviser la conception, la mise en œuvre et la gestion du Programme des centres de vie active pour personnes âgées.
- Soutenir des centaines de projets communautaires qui viennent en aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre et de la gestion du Programme de subventions aux projets

communautaires pour l'inclusion des aînés et du Programme de subventions pour des collectivités inclusives.

- Améliorer l'accès à l'information au sujet des programmes et des services offerts aux personnes âgées et aux personnes handicapées en appuyant la création de ressources éducatives et en facilitant l'échange d'information avec les partenaires clés et la population ontarienne.
- Convoquer le Comité de liaison pour les services aux aînés et consulter les ministères partenaires, les administrations fédérales et les autres administrations provinciales et territoriales pour élaborer des politiques et des programmes axés sur les utilisateurs et fondés sur des données probantes.

Division de l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario :

- Diriger la planification, la mise en œuvre et la supervision de toutes les activités que mènent les organismes consultatifs d'origine législative du ministère, dont le Conseil consultatif des normes d'accessibilité et les comités d'élaboration des normes, ainsi que les examinatrices et examinateurs de la LAPHO.
- Diriger toutes les activités stratégiques législatives et réglementaires d'élaboration et de mise en œuvre connexes à la LAPHO, aux nouvelles normes d'accessibilité et à l'examen des normes actuelles découlant du Règlement de l'Ontario 191/11, Normes d'accessibilité intégrées.
- Veiller à ce que les organisations des secteurs public, privé et sans but lucratif comprennent et respectent les normes d'accessibilité provinciales en offrant des activités d'aide à la conformité, de vérification et d'application dans la foulée des objectifs généraux de conformité du gouvernement.
- Informer et sensibiliser les entreprises, les organismes sans but lucratif et les membres du secteur parapublic et établir avec eux des partenariats au sujet des lois en matière d'accessibilité, et veiller à ce que les organisations et les communautés comprennent la LAPHO et aient les outils et le soutien nécessaires pour s'y conformer et pour prôner l'accessibilité de manière générale.
- Appuyer les programmes de sensibilisation à l'accessibilité et de soutien à la conformité réglementaire, et reconnaître les Ontariennes et les Ontariens ainsi que les organisations de l'Ontario qui ont excellé dans l'amélioration et la promotion de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Intervention contre la COVID-19

Compte tenu de la population à qui s'adresse le ministère, tous les programmes et activités ont été réorientés pour répondre aux besoins des aînés et des personnes handicapées pendant la pandémie de la COVID-19.

En outre, le ministère a élaboré de nouvelles politiques et de nouveaux programmes pour soutenir les personnes âgées et les personnes de la collectivité et pour favoriser la sécurité et le bien-être des résidentes et résidents et du personnel des maisons de retraite en raison de l'impact important de la pandémie de COVID-19 sur le secteur.

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022

Le ministère appuie le plan du gouvernement visant à bâtir un avenir où la qualité et le niveau de vie seront meilleurs. Le ministère contribuera à l'amélioration de la qualité de vie en continuant à s'efforcer de faire de l'Ontario une province inclusive et sans obstacle où les personnes âgées et les personnes handicapées sont autonomes, en sécurité, actives et intégrées socialement. Il améliorera l'accessibilité en Ontario pour tout le monde, et vantera les avantages de communautés et de lieux de travail accessibles et diversifiés du point de vue de l'âge dans lesquels chacun est traité avec respect, joue un rôle actif et aspire à un avenir intéressant.

En 2021-2022, le ministère mettra l'accent sur ce qui suit :

- Soutenir les personnes âgées et les personnes handicapées pendant la pandémie de COVID-19 :
    - en collaborant avec les partenaires du secteur pour mettre à profit la technologie dans le but d'atténuer l'isolement social des aînés dans le respect des directives sur la distanciation physique;
    - en veillant à ce que les personnes âgées et les personnes handicapées vulnérables aient accès aux articles essentiels dont elles ont besoin à la maison, comme la nourriture et les médicaments.
- Soutenir les résidentes et résidents des maisons de retraite pendant la pandémie de COVID-19 :
    - en protégeant les personnes âgées dans les maisons de retraite par un soutien continu à la prévention et au contrôle des infections (PCI);
    - en veillant à ce que les personnes âgées et le personnel des maisons de retraite, les résidentes et résidents et les fournisseurs de soins essentiels soient prioritaires pour la vaccination contre la COVID-19;
    - en travaillant avec des partenaires pour cerner les besoins en évolution du secteur des maisons de retraite et en maintenant des soutiens pour aider les exploitants à continuer à intervenir contre la pandémie et à s'en remettre. Cela comprend l'accès au personnel, à l'équipement de protection individuelle et aux tests dans les maisons de retraite. Par exemple, le gouvernement a alloué deux millions de dollars sur deux ans pour soutenir le recrutement et le maintien en poste de préposées et préposés aux services de soutien à la personne et d'infirmières et infirmiers dans les maisons de retraite;

  - en travaillant avec l'ensemble de l'appareil gouvernemental et avec l'ORMR pour établir une réponse coordonnée à la gestion des éclosions dans les maisons de retraite, y compris les mesures progressives et de soutien aux maisons de retraite en crise;
  - en travaillant avec les principaux partenaires du ministère et avec l'ORMR pour élaborer et mettre en œuvre des changements législatifs et politiques qui favorisent une plus grande surveillance, ont une incidence sur la dotation en personnel et répondent aux recommandations du Bureau du vérificateur général de l'Ontario dans la vérification de l'optimisation des ressources de 2020.

- Investir 3,7 millions de dollars pour soutenir une initiative visant à supprimer les obstacles au transport afin que les personnes âgées et les personnes handicapées puissent se rendre aux lieux de vaccination contre la COVID-19.
- Planifier le lancement et la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne relative à la population vieillissante, une initiative interministérielle, pour faire de l'Ontario une province où les personnes âgées sont traitées avec respect et soutenues, et où elles se sentent bien dans leur communauté. La stratégie aidera les personnes âgées :
  - à demeurer en santé, actives et engagées dans la communauté;
  - à demeurer en sécurité;
  - à vieillir dans leur maison et leur communauté;
  - à participer au marché du travail et à l'économie autant qu'elles le souhaitent.
- Soutenir les personnes âgées dans la communauté :
  - en poursuivant le programme des centres de vie active pour personnes âgées en investissant 3,1 millions de dollars supplémentaires en 2021-2022, pour un total de 17,2 millions de dollars, afin de soutenir près de 300 programmes de centres de vie active pour personnes âgées, qui offrent des programmes sociaux et récréatifs aux personnes âgées. Ces programmes proposeront des initiatives virtuelles visant à assurer la sécurité et le lien social des personnes âgées qui continuent à s'auto-isoler;
  - en offrant le Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés aux organismes à but non lucratif, aux régies locales des services publics et aux groupes autochtones afin d'élaborer des programmes pour protéger les besoins des personnes âgées et faire en sorte qu'elles reçoivent du soutien. Le ministère investira jusqu'à cinq millions de dollars au soutien de diverses centaines de projets communautaires. Le financement de cette année vise à aider les personnes âgées à rester en contact avec leur communauté tout en s'auto-isolant en toute sécurité dans leur domicile pendant la pandémie;

  - en diffusant des renseignements dans le cadre d'activités de sensibilisation pour promouvoir le vieillissement en santé;
  - en soulignant la contribution des personnes âgées;
  - en améliorant l'accès à l'information au sujet des programmes et des services offerts aux personnes âgées.
- Favoriser la sécurité des personnes âgées de l'Ontario :
  - en soutenant la prévention des mauvais traitements des personnes âgées, en favorisant la sensibilisation à leur sécurité, et en protégeant mieux celles qui sont vulnérables en raison de mauvais traitements;
  - en formant les fournisseurs de soins et en aidant les personnes âgées à relever les défis cognitifs et physiques liés au vieillissement;
  - en veillant à l'application de la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite* et en supervisant l'ORMR;
  - en donnant suite aux recommandations du Bureau du vérificateur général de l'Ontario, selon lesquelles le ministère doit travailler dans l'ensemble du gouvernement et avec les partenaires du secteur pour moderniser les maisons de retraite et renforcer le rôle de surveillance de l'ORMR;
  - en lançant un examen du cadre de réglementation des maisons de retraite afin de déterminer les possibilités de renforcer le cadre réglementaire et d'examiner le rôle du secteur des maisons de retraite dans le continuum des soins aux personnes âgées en Ontario, y compris son recoupement avec les soins de longue durée et d'autres modèles de logement émergents;
  - en relevant les défis posés par la pandémie en s'attaquant aux principaux problèmes relevés concernant le bien-être des personnes âgées de l'Ontario qui vivent dans des collectivités et dans des établissements d'hébergement commun.
- Renforcer les communautés et offrir à l'échelle locale des occasions aux personnes âgées et aux personnes handicapées par l'intermédiaire du Programme de subventions pour des collectivités inclusives. Ce programme finance la mise en place de mesures de soutien communautaire qui favorisent un vieillissement sain et actif, en soutenant l'engagement social des personnes âgées et des personnes handicapées, en les aidant à demeurer en sécurité à la maison et dans la communauté, ainsi qu'à participer à la population active. Les municipalités et les organisations locales peuvent appliquer ces fonds à des projets tels que :
  - entreprendre des évaluations des besoins locaux afin de déterminer les lacunes dans les soutiens actuels pour les personnes âgées et les personnes handicapées;

  - élaborer des plans d'action et mettre en œuvre des programmes virtuels;
  - rénover des bâtiments pour y installer des rampes et des toilettes accessibles;
  - installer des bornes libre-service dotées d'un logiciel que les personnes ayant une déficience visuelle ou auditive peuvent utiliser.
- Promouvoir les collectivités-amies des aînés pour rendre les communautés plus inclusives et accessibles à toutes les personnes âgées et les personnes handicapées.
- Investir cinq millions de dollars supplémentaires en 2021-2022 dans le Programme ontarien de soutien communautaire afin que les personnes âgées et les personnes handicapées à faible revenu et admissibles puissent continuer à recevoir des repas et d'autres fournitures essentielles livrés à domicile.
- Administrer le programme InterActions pour le changement, lequel fournit des fonds aux organismes à but non lucratif, aux organisations industrielles et aux associations professionnelles afin de sensibiliser les parties prenantes à l'accessibilité, de susciter une prise de conscience culturelle de la valeur et des avantages de l'accessibilité et de soutenir la conformité réglementaire.
- Soutenir l'administration du programme du Prix David C. Onley pour le leadership en matière d'accessibilité, qui reconnaît les Ontariennes et Ontariens et les organisations de l'Ontario qui se sont surpassés pour améliorer et défendre l'accessibilité pour les personnes handicapées. Poursuivre la collaboration avec les ministères partenaires, les parties prenantes et les entreprises pour faciliter l'accessibilité et l'inclusion des entreprises sur la base des principaux avis découlant des examens et pour les aider à se conformer à la loi grâce à des messages et des processus simplifiés.
- Accroître les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées en collaborant avec les chefs d'entreprise, le gouvernement et les parties prenantes pour faciliter l'accessibilité et l'intégration des entreprises. Une partie de ce travail consiste à diriger des initiatives et à soutenir des initiatives menées par des ministères partenaires dans les domaines suivants :
  - Modernisation et amélioration des services d'emploi;
  - Financement et soutien pour aider les employés handicapés et les employeurs à prospérer;
  - Amélioration des possibilités d'emploi pour les jeunes vivant avec une incapacité;
  - Investissement dans les entreprises et les services pour les aider à être plus accessibles afin d'attirer davantage de clients et d'employés.
- Collaborer avec l'ensemble du gouvernement pour veiller à ce que l'information et les communications concernant la COVID-19 soient offertes en format accessible

et à ce que les autres besoins propres aux personnes handicapées soient pris en compte dans l'élaboration d'initiatives sur la COVID-19.

- Continuer à soutenir la vaccination des personnes âgées et des personnes handicapées en participant au Groupe d'étude sur la distribution des vaccins contre la COVID-19 et en fournissant une expertise en matière d'accessibilité.
- Collaborer avec divers partenaires pour aider les personnes handicapées de l'Ontario pendant la période d'auto-isolement :
    - en encourageant le bénévolat et en aidant nos partenaires de la communauté des personnes handicapées;
    - en encourageant les entreprises et les autres organisations à tenir compte des besoins propres aux personnes handicapées dans l'offre de produits et de services.
- Assurer la supervision de l'entente de paiement de transfert avec la Fondation Rick Hansen pour administrer le Programme d'agrément et de certification en matière d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen dans des collectivités partout dans la province afin de trouver des façons d'éliminer les obstacles dans le milieu bâti pour les personnes ayant un handicap visible ou invisible. Les organisations peuvent demander à recevoir un classement gratuit de l'accessibilité de leur bâtiment.
- Tirer profit de partenariats pour informer le public et les entreprises au sujet des avantages économiques de l'accessibilité, briser les mythes et combattre les préjugés concernant les personnes handicapées.
- Veiller à l'élaboration de politiques, à la mise en œuvre et à l'application de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et du Règlement de l'Ontario 191/11 sur les normes d'accessibilité intégrées, et poursuivre les travaux sur les nouvelles normes proposées dans les domaines des soins de santé et de l'éducation financée par les fonds publics.
- Parmi les **résultats attendus**, citons :
    - des résidentes et résidents et un personnel informés, en sécurité et en santé dans les maisons de retraite pendant la pandémie de COVID-19;
    - les personnes handicapées, y compris les personnes âgées ayant des problèmes de mobilité, qui ont besoin d'une aide au transport pour se rendre sur un site de vaccination contre la COVID-19 ou en revenir, ont reçu une telle aide;
    - les personnes âgées et les personnes handicapées qui ont besoin de repas, de denrées alimentaires et d'autres produits essentiels pendant la période de la pandémie de COVID-19 ont reçu de telles aides;
    - une amélioration de la culture numérique des personnes âgées afin de permettre aux Ontariennes et Ontariens âgés d'accéder à davantage de

services et de renseignements depuis leur domicile et de lutter contre les risques d'isolement social;

- des personnes âgées qui demeurent dans la communauté, ce qui réduit la demande de soins actifs et de soins de longue durée;
- plus de personnes âgées qui sont connectées et engagées, ce qui réduit leur isolement social et favorise leur bien-être et leur santé;
- une population ontarienne moins à risque de mauvais traitements et de fraude, et dont la dignité et les droits sont protégés;
- plus de personnes âgées qui font du bénévolat et qui occupent un emploi, ce qui leur offre une plus grande sécurité financière;
- plus d'entreprises qui embauchent des personnes handicapées et qui aident à stimuler l'économie;
- des personnes handicapées pouvant participer pleinement à la vie de tous les jours, ce qui réduit leur isolement social et économique et qui contribue à leur bon état de santé;
- les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées et les personnes âgées de l'Ontario sont évités et éliminés dans la mesure du possible dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)

Intervention contre la COVID-19	6,0
Affaires courantes	75,6
Immobilisations	0,0
TOTAL	**81,7**

Ontario

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021 * $	Chiffres réels provisoires 2020-2021 * $	Chiffres réels 2019-2020 * $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	3 775 200	(113 600)	(2,9)	3 888 800	3 724 600	5 058 724
Politiques, programmes et partenariats stratégiques	62 683 900	(73 889 000)	(54,1)	136 572 900	189 270 600	32 492 320
Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario	15 125 400	(929 000)	(5,8)	16 054 400	15 660 400	14 685 302
Total à voter – Charges de fonctionnement	**81 584 500**	**(74 931 600)**	**(47,9)**	**156 516 100**	**208 655 600**	**52 236 346**
Crédits législatifs	66 014	-	-	66 014	66 014	62 033
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**81 650 514**	**(74 931 600)**	**(47,9)**	**156 582 114**	**208 721 614**	**52 298 379**
Redressements de consolidation - Portefeuille immobilier général		150 000	(100,0)	(150 000)	14 200	(1 848 086)
Redressements de consolidation - Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier		-				(100 000)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**81 650 514**	**(74 781 600)**	**(47,8)**	**156 432 114**	**208 735 814**	**50 350 293**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**1 000**	**-**	**-**	**1 000**	**1 000**	**-**
Crédits législatifs		-				
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	**1 000**	**-**	**-**	**1 000**	**1 000**	**-**
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Politiques, programmes et partenariats stratégiques	1 000	(1 000)	(50,0)	2 000	2 000	1 991 019
Total à voter – Charges d'immobilisations	**2 000**	**(1 000)**	**(33,3)**	**3 000**	**3 000**	**1 991 019**
Crédits législatifs	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**4 000**	**(1 000)**	**(20,0)**	**5 000**	**5 000**	**1 991 019**
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**4 000**	**(1 000)**	**(20,0)**	**5 000**	**5 000**	**1 991 019**
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Politiques, programmes et partenariats stratégiques	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	**2 000**	**-**	**-**	**2 000**	**2 000**	**-**
Crédits législatifs		-				
Total du ministère – Biens immobilisés	**2 000**	**-**	-	**2 000**	**2 000**	**-**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de	**81 654 514**	**(74 782 600)**	**(47,8)**	**156 437 114**	**208 740 814**	**52 341 312**

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de mars 2021.

Ontario

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019* $	Chiffres réels 2019-2020* $	Prévisions 2020-2021* $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**50 785 449**	**52 341 312**	**156 437 114**	**81 654 514**
		3 %	*199 %*	*-48 %*

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures
https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses
https://budget.ontario.ca/fr/2021/contents.html

Ontario

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Conseil consultatif des normes d'accessibilité

Le Conseil consultatif des normes d'accessibilité, établi en vertu de la loi, est chargé d'offrir de précieux conseils stratégiques au ministre responsable de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* en ce qui a trait au processus et aux progrès en matière de normes d'accessibilité, à la mise à œuvre de cette loi et à d'autres questions relatives à l'accessibilité.

OFFICE DE RÉGLEMENTATION

Office de réglementation des maisons de retraite

Le ministère est chargé de l'élaboration des politiques et des règlements se rapportant à la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite* et de la gestion des rapports de responsabilisation du gouvernement avec l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR). L'ORMR est un organisme de réglementation indépendant créé par la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite* et chargé de mettre en application et d'exécuter la Loi et ses règlements d'application pour le compte du gouvernement. La Loi prévoit un cadre pour la réglementation des maisons de retraite en Ontario et exige un protocole d'entente entre le ministère et l'ORMR qui énonce les exigences relatives à la gouvernance de l'ORMR, à son application de la Loi et à la poursuite de ses objectifs en vertu de la Loi, les exigences auxquelles doit satisfaire l'ORMR relativement à l'application de la Loi et à la poursuite de ses objectifs en vertu de la Loi.

L'ORMR est chargé de délivrer des permis aux maisons de retraite, de fournir des renseignements aux titulaires de permis, d'effectuer des inspections et des enquêtes ainsi que de faire appliquer la Loi. En outre, il s'occupe des plaintes concernant les maisons de retraite, fournit des renseignements sur les maisons de retraite et tient un registre public des maisons de retraite en Ontario.

Pendant la crise de la COVID-19, l'ORMR a joué un rôle de premier plan pour ce qui est de communiquer avec les maisons de retraite et de leur fournir des ressources et des lignes directrices sur la prévention et le contrôle de l'infection suivant les directives du médecin-hygiéniste en chef, et pour ce qui est de les mettre en contact avec des personnes-ressources et des responsables pour l'obtention de renseignements supplémentaires, la dotation en personnel et l'approvisionnement en équipement de protection individuelle. L'ORMR surveille et soutient également les foyers aux prises avec des éclosions et fournit au ministère des rapports quotidiens sur les éclosions ainsi que des mises à jour permanentes sur le statut de certains foyers.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a effectué en 2020 une vérification de l'optimisation des ressources de l'ORMR et a formulé des recommandations clés pour renforcer son rôle de surveillance et assurer la santé et la sécurité des résidentes et résidents. Au cours des deux prochaines années, l'ORMR et le ministère vont travailler ensemble à la mise en œuvre de 26 recommandations suivant la vérification.

LOIS

Le ministère veille à l'application des lois suivantes :

- *Loi de 2017 sur les centres de vie active pour personnes âgées*
- *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*
- *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Avril 2021

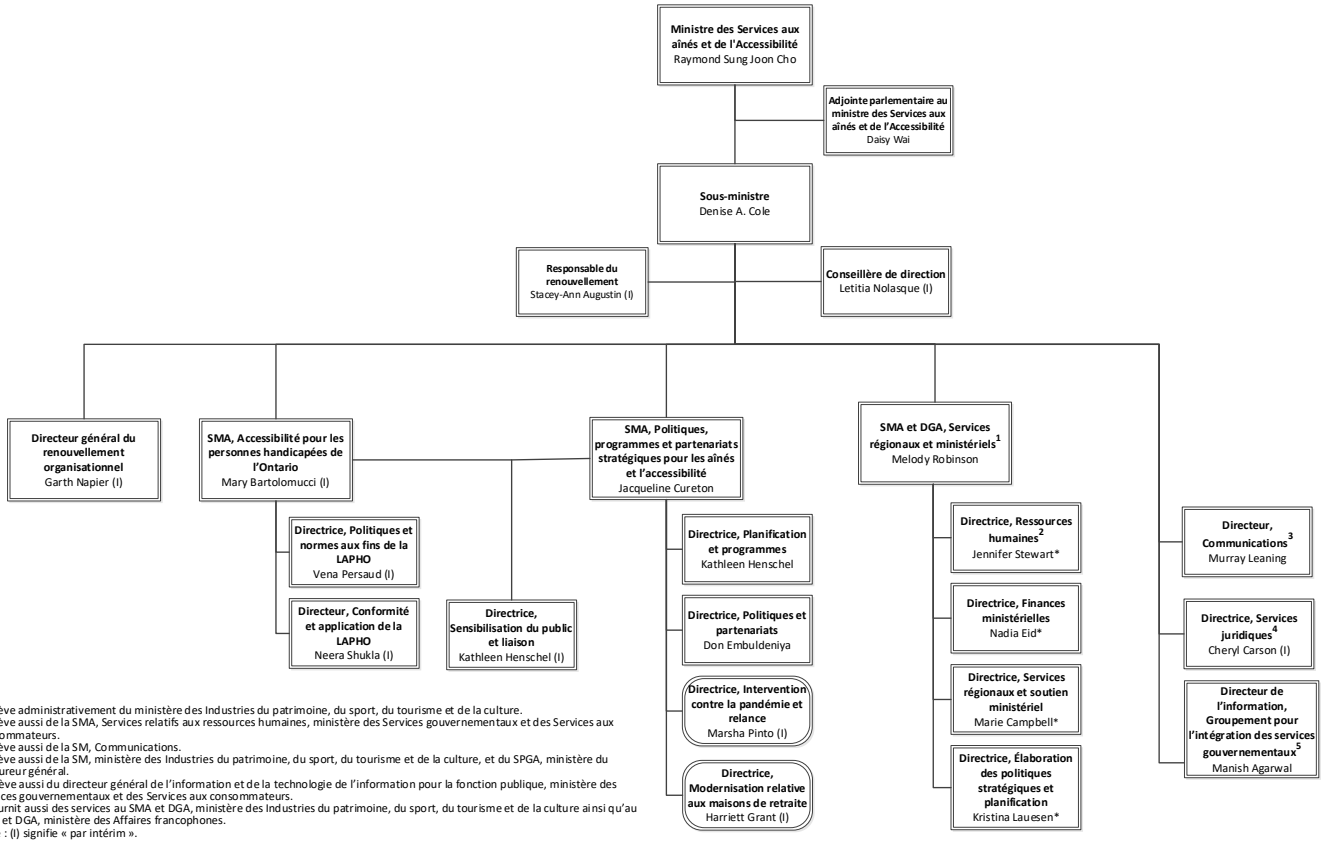

[1] Relève administrativement du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture.
[2] Relève aussi de la SMA, Services relatifs aux ressources humaines, ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs.
[3] Relève aussi de la SM, Communications.
[4] Relève aussi de la SM, ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, et du SPGA, ministère du Procureur général.
[5] Relève aussi du directeur général de l'information et de la technologie de l'information pour la fonction publique, ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs.
* Fournit aussi des services au SMA et DGA, ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture ainsi qu'au SMA et DGA, ministère des Affaires francophones.
Note : (I) signifie « par intérim ».

Ontario

RAPPORT ANNUEL

Le ministère s'efforce d'améliorer la vie des personnes âgées et des personnes handicapées dans tout l'Ontario pour les aider à mener une vie active, saine, en sécurité et intégrée socialement.

Voici les réalisations du ministère en 2020-2021 :

- Investissement de 11 millions de dollars dans le Programme ontarien de soutien communautaire. Depuis son lancement en avril 2020, le programme a effectué 800 000 livraisons de nourriture, de médicaments et d'autres produits essentiels aux personnes âgées et aux personnes handicapées de la province.
- Versement de 85,4 millions de dollars en indemnités temporaires en cas de pandémie à plus de 34 000 membres admissibles du personnel de première ligne dans 759 maisons de retraite agréées en Ontario pendant la pandémie de COVID-19. L'augmentation temporaire de salaire a permis de reconnaître les efforts du personnel de première ligne et d'aider les maisons de retraite à augmenter leurs effectifs. Plus de 800 postes vacants ont été pourvus pendant la période d'admissibilité de 16 semaines du 24 avril 2020 au 13 août 2020.
- Octroi de plus de 60 millions de dollars pour renforcer les mesures de prévention et de contrôle des infections afin de protéger environ 58 000 personnes âgées dans 768 maisons de retraite agréées.
- Priorité aux résidentes et résidents des maisons de retraite, au personnel et aux fournisseurs de soins essentiels pour les tests et les vaccins contre la COVID-19 et distribution précoce du vaccin contre la grippe. Au 31 mars 2021, l'ensemble des résidentes et résidents des maisons de retraite ont pu être vaccinés, ce qui a donné lieu à un taux de participation de près de 100 %, dont 86 % avaient reçu les deux doses du vaccin contre la COVID-19.
- Mise en place de mesures de soutien pour les maisons de retraite, en collaboration avec le gouvernement et les partenaires du secteur, afin d'assurer la sécurité du personnel et des résidentes et résidents, dont l'accès à ce qui suit :
    - Équipement de protection individuelle. Au 29 mars 2021, 631 (82 %) des maisons de retraite avaient eu accès à 10,6 millions d'articles.
    - Essai d'ajustement des masques N95. Au 11 mars 2021, 28 maisons de retraite avaient demandé des essais d'ajustement des masques respiratoires pour leur personnel.
    - Ressources humaines en santé de la Croix-Rouge canadienne. Au 31 mars 2021, cinq maisons de retraite avaient reçu le déploiement de la Croix-Rouge canadienne pour assurer la prévention et le contrôle des infections et le soutien de personnel non clinique.

  - Dépistage antigénique rapide. Au 31 mars 2021, environ 320 maisons de retraite avaient participé au Programme provincial de dépistage antigénique.
  - Carrefours de prévention et de contrôle des infections pour toutes les maisons de retraite.
- Soutien des modifications de la réglementation visant à faciliter le déploiement du personnel hospitalier et des soins à domicile et en milieu communautaire dans les maisons de retraite.
- Appui aux modifications apportées au Règlement de l'Ontario 166/11 : Dispositions générales prises en application de la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*, afin d'exiger que toutes les maisons de retraite de l'Ontario suivent les directives, les conseils ou les recommandations donnés aux maisons de retraite par le médecin-hygiéniste en chef de la province et que toutes les maisons de retraite prennent toutes les mesures raisonnables pour suivre toute directive relative à la COVID-19 émise à l'intention des foyers de soins de longue durée et toute directive, tout conseil ou toute recommandation relativement à la COVID-19 donnée aux foyers de soins de longue durée.
- Soutien au gouvernement dans l'établissement de décrets d'urgence pour ce qui suit :
  - accorder plus de souplesse aux maisons de retraite quant au recrutement et à la réaffectation de personnel afin de traiter les contrecoups du nouveau virus et quant à l'attribution de ressources pour mettre en œuvre les procédures et les protocoles établis afin d'assurer la sécurité des résidentes et résidents;
  - donner à l'ORMR le pouvoir d'émettre un ordre à une maison de retraite de se conformer aux recommandations de la santé publique, en soutenant les hôpitaux et les gestionnaires désignés pour limiter et contrôler la propagation de la COVID-19;
  - donner à l'ORMR le pouvoir d'émettre un ordre de gestion obligatoire à une maison de retraite dans le besoin et d'affecter rapidement un gestionnaire choisi par l'ORMR pour superviser certains aspects de la maison;
  - régler les problèmes de relations de travail potentiels associés au fait que les maisons de retraite accueillent temporairement des patients d'hôpitaux, ce qui peut requérir des soins et du personnel au-delà des capacités permises par le contexte actuel;
  - éviter que le personnel des maisons de retraite travaille dans plus d'une maison de retraite ou plus d'un foyer de soins de longue durée (ou un autre milieu de soins) afin de réduire le risque de transmission entre les établissements.

- Investissement de 1,3 million de dollars dans la Fondation Rick Hansen pour lancer le Programme d'agrément et de certification en matière d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen en Ontario, dans le cadre d'un engagement triennal qui se poursuivra jusqu'en 2021-2022.
- Lancement du Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés afin de soutenir les organismes locaux dans leurs efforts pour aider les personnes âgées isolées à rester engagées dans leur communauté.
    - Le programme a reçu près de 550 demandes et le ministère a financé plus de 180 projets, pour un investissement total de plus de quatre millions de dollars.
- Lancement du nouveau Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés, un investissement de deux ans pouvant atteindre 3,5 millions de dollars, dans le cadre duquel les municipalités et les organismes locaux de l'Ontario peuvent recevoir jusqu'à 60 000 $ pour des projets qui favorisent la participation communautaire inclusive des personnes âgées et des personnes de toutes capacités, en utilisant le guide de planification des collectivités-amies des aînés de la province qui fait la promotion du modèle international des collectivités-amies des aînés.
    - Le programme a reçu 350 demandes et le ministère a procédé au financement de 55 projets.
- Poursuite du soutien des quelque 300 programmes des centres de vie active pour personnes âgées de la province en investissant 14,3 millions de dollars dans le programme pour 2020-2021.
    - Ces programmes ont joué un rôle essentiel cette année en offrant une gamme variée d'activités et d'initiatives virtuelles qui ont favorisé le bien-être, l'interaction sociale et l'éducation pour aider les personnes âgées isolées à demeurer actives, autonomes et engagées au sein de leur communauté.
- Investissement de près d'un demi-million de dollars dans l'Association des centres pour aînés de l'Ontario (OACAO) pour assurer la gestion du programme de microsubventions Seniors' Centre Without Walls (SCWW) accessible par téléphone.
    - Dans le cadre de ce programme, l'OACAO finance des organismes autochtones sans but lucratif dans l'ensemble de la province pour établir des liens entre les personnes âgées isolées de leur région au moyen de programmes téléphoniques collectifs.
    - En février 2021, plus d'une centaine d'organismes gèrent des programmes SCWW d'un coin à l'autre de l'Ontario.
- Soutien à l'OACAO lors de la parution de son guide de ressources sur la COVID-19 (*COVID-19 Resource Handbook*) pour les centres pour aînés. Ce guide,

élaboré en collaboration avec l'Association de santé et sécurité pour les services publics, fournit aux centres pour aînés des recommandations sur les mesures de contrôle sanitaire et des pratiques exemplaires liées au déroulement en toute sécurité de leurs programmes auprès du public pendant la pandémie de COVID-19.

- Renseignements et services d'orientation et de soutien émotionnel par la Ligne d'assistance aux personnes âgées à l'intention des aînés et de leurs fournisseurs de soins confrontés aux problèmes de mauvais traitements des personnes âgées.
    - Au cours des six derniers mois de la pandémie de COVID-19, ce service d'assistance téléphonique disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 a traité une moyenne de 850 appels par mois.
    - C'est pourquoi le ministère a collaboré avec le ministère de la Santé et le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires afin d'obtenir un soutien supplémentaire de 130 000 $ en cours d'exercice pour veiller à ce que la ligne d'aide dispose d'un personnel opérationnel suffisant pour répondre à ce volume élevé d'appels de personnes âgées en détresse.
- Investissement de 800 000 $ pour aider Prévention de la maltraitance envers les aînés à réaliser des activités de sensibilisation du public pour reconnaître les mauvais traitements infligés aux personnes âgées et savoir où obtenir de l'aide, ainsi qu'à offrir une formation aux fournisseurs de services qui ont des contacts réguliers avec les personnes âgées.
    - Cette année, Prévention de la maltraitance envers les aînés a joint plus de 3 500 personnes participantes du public et 9 300 fournisseurs de services.
- Octroi de plus de 500 000 $ à la Société Alzheimer de l'Ontario afin de soutenir la prestation du programme Trouver votre chemin, lequel offre aux personnes atteintes de démence, aux familles, aux fournisseurs de soins et aux fournisseurs de services les renseignements et le soutien nécessaires pour vivre en sécurité avec la démence au sein de la collectivité.
    - Grâce à ce programme, 28 bureaux locaux de la Société Alzheimer ont reçu un total de 360 000 $ pour venir en appui au programme Trouver votre chemin.
- Investissement de 165 000 $ dans le Programme de soutien aux collectivités-amies des aînés de l'Université Queen's, lequel a mis de l'avant une nouvelle communauté d'intérêt pour l'atténuation des effets de l'isolement social et de la solitude pour favoriser l'inclusion sociale et les modes de vie sains chez les personnes âgées.
    - Le programme propose des pratiques exemplaires pour atténuer les effets négatifs de l'isolement social chez les personnes âgées vivant dans la

communauté pendant et après la pandémie, au moyen d'un bulletin électronique régulier diffusé à ses près de 200 personnes participantes.

- Collaboration, dans le cadre d'un partenariat avec le ministère de la Santé, avec le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) à un projet visant à élaborer de nouvelles ressources pour les organismes et les personnes chargées de l'animation afin de les aider à promouvoir la santé mentale des personnes âgées pendant la pandémie.
    - Cette année, le CAMH a mis au point et distribué neuf fiches de renseignements distinctes pour les personnes âgées et les fournisseurs de services de santé, et trois webinaires sur le renforcement des capacités pour les professionnels.
    - Également, dans le cadre d'une initiative du gouvernement de l'Ontario visant à élargir les programmes de soutien à la santé mentale et au mieux-être dans toute la province pendant la pandémie de COVID-19, un financement supplémentaire maximal de 164 000 $ a été accordé au CAMH par l'intermédiaire du ministère de la Santé et du MSAA pour soutenir le programme d'éducation et de sensibilisation au mieux-être des personnes âgées du CAMH.
    - Il s'agissait de fournir une formation au personnel de soins de santé et de soutien travaillant dans les maisons de retraite et les foyers de soins de longue durée afin d'accroître leur compréhension et leur sensibilisation aux problèmes de santé mentale et aux besoins uniques des personnes âgées dont il s'occupe. Le programme vise également à intégrer les principes d'antiracisme, d'anti-oppression et d'inclusion dans la formation des personnes chargées de l'animation et le matériel des ateliers afin de garantir un environnement sûr, favorable et inclusif.
- Prévention des obstacles pour les personnes handicapées dans les quatre grands axes de travail du cadre Faire progresser l'accessibilité en Ontario :
    - l'élimination des obstacles dans le milieu bâti;
    - un gouvernement qui prêche par l'exemple dans son rôle de décideur, de fournisseur de services et d'employeur;
    - la participation accrue des personnes handicapées à l'économie;
    - une meilleure compréhension de l'accessibilité et une plus grande sensibilisation à celle-ci.
- Collaboration avec l'ensemble du gouvernement pour veiller à ce que l'information et les communications concernant la COVID-19 soient offertes en format accessible et à ce que les autres besoins propres aux personnes handicapées soient pris en compte dans l'élaboration d'initiatives sur la COVID-19.

- Direction de la gestion et de la surveillance continues des organismes consultatifs du ministre, notamment :
    - Réétablissement du Conseil consultatif des normes d'accessibilité;
    - Trois comités d'élaboration des normes dans l'achèvement de leur rapport préliminaire de recommandations sur les normes d'accessibilité proposées, notamment les soins de santé; l'éducation de la maternelle à la 12e année; et l'éducation postsecondaire. Les rapports ont été soumis au ministre à des fins d'affichage public et de rétroaction;
    - En plus de leur mandat régulier, tous les organes consultatifs ont pris en compte les profonds défis auxquels sont confrontées les personnes handicapées dans leur secteur en raison de la pandémie de COVID-19.
- Lancement du programme InterActions pour le changement 2021-2022, lequel fournit des fonds aux organismes à but non lucratif, aux organisations industrielles et aux associations professionnelles afin de sensibiliser les parties prenantes à l'accessibilité, de susciter une prise de conscience culturelle de la valeur et des avantages de l'accessibilité et de soutenir la conformité réglementaire.
- Travail, en 2020-2021, dans le cadre d'un certain nombre de projets prévus avec des organismes à but non lucratif pour relever les défis résultants de la pandémie de COVID-19, notamment :
    - **Miles Nadal Jewish Community Centre (MNJCC) :** En 2020, déplacement en ligne de son festival du film ReelAbilities de Toronto, lequel connaît un grand succès et présente des films sur le handicap, et organisation d'événements virtuels quotidiens en ligne, y compris l'entrée gratuite à toutes les projections suivies d'événements pour les éducatrices et éducateurs. Les activités ont permis de joindre virtuellement 3 222 étudiantes et étudiants et 158 éducatrices et éducateurs.
    - **Ontario Restaurant Hotel and Motel Association (ORHMA) :** Le portail www.hospitalitystaystrong.ca (en anglais seulement) a été créé dans le but de fournir des ressources et du soutien aux intervenantes et intervenants du secteur de la restauration pendant la pandémie de COVID-19. Le portail comprend des liens vers divers outils et ressources en santé mentale. L'association a également collaboré avec le Centre de toxicomanie et de santé mentale pour produire une série de webinaires consacrés à la santé mentale au travail et à l'amélioration de la résilience.
- Prolongation du 31 décembre 2020 au 30 juin 2021 la date limite de présentation des rapports de conformité sur l'accessibilité pour toutes les entreprises comptant 20 membres du personnel ou plus en reconnaissance des difficultés et des défis auxquels sont confrontées les entreprises de l'Ontario en raison de la COVID-19.

- Service d'expertise en matière d'accessibilité au Groupe d'étude sur la distribution des vaccins contre la COVID-19. Le rôle du ministère dans le soutien à la vaccination des personnes âgées et des personnes handicapées a consisté à s'assurer que ces personnes, les membres de leur famille et les fournisseurs de soins disposent des renseignements nécessaires pour les aider :
    - à recevoir des vaccins selon des modalités qui tiennent compte de leurs besoins en matière d'accessibilité;
    - à prendre des décisions éclairées à propos de l'immunisation;
    - à prendre connaissance de ce qu'il faut faire avant et après la vaccination.
- Collaboration avec les partenaires du ministère pour fournir des conseils sur les politiques, la coordination et les liens liés à la collecte de données socioéconomiques pour l'établissement de sous-priorités dans les groupes.
- Proposition d'une modification au Règlement de l'Ontario 82/20 : Règles pour les régions à l'étape 1 pris en application de la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)* visant à autoriser les activités sportives à l'intérieur et à l'extérieur et l'ouverture des installations de loisirs uniquement pour les personnes handicapées, en leur donnant accès aux services de thérapie dont elles ont besoin durant la pandémie, dans certaines circonstances.
- Élaboration de pratiques exemplaires en matière d'accessibilité en partenariat avec le ministère de la Santé pour favoriser l'accessibilité des sites de vaccinations contre la COVID-19 pour les personnes handicapées et les personnes âgées. Ces ressources ont été diffusées auprès de l'ensemble des sites de vaccination contre la COVID-19 de toute la province.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 (M$)*
Intervention contre la COVID-19	**26,0**
Affaires courantes	**182,7**
Immobilisations	**0,0**
Effectif ** (au 31 mars 2021)	**150,0**

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère du Solliciteur général

This document is also available in English.

Ontario

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022 1
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 2
Objectif 2
Intervention contre la COVID-19 2
Contribution du ministère aux engagements prioritaires 3
Lois et règlements 3
Indicateurs de rendement clés 6
Programmes du ministère 7
Intervention contre la COVID-19 10
SOMMAIRE DES RÉALISATIONS DE 2020-2021 11
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 13
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC) 14
INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE 15
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$) 15
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES 16
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit 16
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2020-2021 18
Résultats 2020-2021 19
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021* (M$) 30

Ontario

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

Ministère du Solliciteur général

This document is also available in English.

Ontario

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectif

Le ministère du Solliciteur général est déterminé à assurer la sécurité dans toutes les collectivités ontariennes. Pour s'acquitter de ce mandat, les responsabilités du ministère se divisent en deux volets : la sécurité communautaire et les services correctionnels.

Dans le cadre de son mandat lié à la sécurité communautaire, le ministère est responsable de l'établissement de normes provinciales pour les services policiers, de la surveillance policière et du soutien aux initiatives de prévention du crime aux échelons local et provincial. Il assure la sécurité physique et économique de l'Ontario en coordonnant les initiatives de sécurité publique offertes par les services municipaux, de police, d'incendie et d'urgence. De plus, le ministère dirige l'intervention d'urgence de l'Ontario, ce qui inclut les déclarations de situation d'urgence comme celles promulguées pendant la pandémie de COVID-19, et la mise en œuvre des décrets d'urgence et de santé publique (y compris les décrets d'exécution). Il surveille par ailleurs la gouvernance et la délivrance de permis aux agents de sécurité et aux enquêteurs privés et est directement responsable du système ontarien d'application en matière de bien-être animal.

Dans le cadre de son mandat lié aux services correctionnels, le ministère exploite un système correctionnel pour adultes sûr, efficace et responsable comprenant des établissements correctionnels et des bureaux régionaux de probation et de libération conditionnelle répartis dans la province. Il assure la sécurité et le bien-être du personnel des services correctionnels ainsi que des personnes qui sont en détention provisoire ou qui purgent une peine dans la collectivité ou dans un établissement de garde.

Les organisations relevant du ministère qui contribuent à la sécurité communautaire incluent la Police provinciale de l'Ontario, le Bureau du coroner en chef, le Service de médecine légale de l'Ontario, le Bureau du commissaire des incendies, Gestion des situations d'urgence Ontario, Surveillance et enquêtes pour les services correctionnels et la Direction générale de l'action contre le racisme. Elles offrent également de la formation aux premiers intervenants et au personnel de première ligne par l'entremise du Centre de formation et de recrutement pour les services correctionnels et du Collège de police de l'Ontario, et élaborent des cours de formation pour les services d'incendie locaux.

Intervention contre la COVID-19

En situation d'urgence, comme les déclarations d'urgence publiées les 17 mars 2020 et 12 janvier 2021[1] par la province pendant l'éclosion de COVID-19, le ministère du Solliciteur général participe à la rédaction et à l'exécution de tous les décrets d'urgence et travaille avec l'ensemble du gouvernement pour informer le public de l'évolution de la situation tout en coordonnant une intervention efficace.

[1] Elles ont pris fin les 24 juillet 2020 et 9 février 2021 respectivement.

Contribution du ministère aux engagements prioritaires
Le ministère du Solliciteur général s'est engagé à faire de l'Ontario un endroit plus sécuritaire pour vivre, travailler et élever une famille. Le ministère se concentre sur cinq domaines prioritaires clés que soutiennent les initiatives présentées dans le Rapport annuel :

- bâtir des collectivités plus sûres en s'assurant que les services policiers possèdent les outils, ressources et mesures de soutien nécessaires, notamment en s'attaquant aux priorités provinciales, comme la lutte contre la traite des personnes;
- bâtir de meilleures collectivités grâce à des initiatives comme le modèle modernisé d'exécution des ordonnances en matière de protection des animaux, et mettre fin au racisme et à la haine ainsi que favoriser l'inclusion grâce à une Direction générale de l'action contre le racisme efficace;
- faire en sorte que nos collectivités soient prêtes à réagir en cas d'urgence naturelle ou autre et que l'infrastructure de sécurité publique soit résiliente;
- moderniser le système de justice de l'Ontario et transformer le système correctionnel pour adultes de l'Ontario;
- améliorer la sensibilisation à la santé mentale et les services de soutien en matière de bien-être pour le personnel des services policiers et correctionnels.

Lois et règlements

Voici les lois appliquées par le ministère du Solliciteur général :

Loi de 1994 sur la réglementation des munitions

Réglemente la vente de munitions. De manière générale, cette loi exige que les acheteurs soient âgés d'au moins 18 ans et que les entreprises maintiennent certains registres.

Loi sur l'anatomie

Permet à l'inspecteur général (le coroner en chef) de remettre les corps qui font l'objet d'un don ou qui ne sont pas réclamés à des universités ou des collèges pour qu'ils soient utilisés à des fins éducatives.

Loi de 2017 contre le racisme

Réglemente la stratégie visant à éliminer le racisme en Ontario en ce qui concerne le racisme envers les Autochtones, le racisme envers les Noirs, l'antisémitisme et l'islamophobie qui reflètent des passés marqués par l'exclusion, le déplacement et la marginalisation systémiques.

Loi Christopher de 2000 sur le registre des délinquants sexuels

Exige que les délinquants sexuels qui résident en Ontario s'inscrivent auprès de la police après avoir été déclarés coupables, puis tous les ans et chaque fois qu'ils changent d'adresse. Le ministère est tenu d'assurer la mise à jour du registre et de le mettre à la disposition de la police.

Loi sur les coroners

Prévoit la tenue d'une enquête par les coroners sur les circonstances d'un décès. Cette loi définit les circonstances dans lesquelles une enquête sera menée et les procédures à suivre.

Loi de 2016 sur la semaine de reconnaissance du personnel des services correctionnels

Proclame la semaine qui commence le premier lundi de mai de chaque année Semaine de la reconnaissance du personnel des services correctionnels.

Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence

Régit la préparation aux situations d'urgence ainsi que les interventions en cas d'urgence sur les plans municipal et provincial. Cette loi exige que les municipalités et les ministères élaborent des programmes d'urgence et préparent des plans en vue d'une situation d'urgence.

Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie

Régit la sécurité-incendie en Ontario et établit les exigences que doivent respecter les municipalités en matière de protection contre les incendies. Cette loi crée le Bureau du commissaire des incendies qui supervise les activités des services d'incendie.

Loi de 2000 sur le Jour de commémoration des pompiers

Fixe le premier dimanche d'octobre comme étant le Jour de commémoration des pompiers.

Loi de 2013 sur le Jour des premiers intervenants

Fixe au 1er mai de chaque année le Jour des premiers intervenants.

Loi de 2018 sur les laboratoires médicolégaux

Impose une exigence en matière d'agrément à l'égard de l'exécution d'analyses de laboratoire appartenant à une catégorie prescrite qui sont demandées pour les besoins d'une instance judiciaire, à une autre fin juridique ou conformément à une ordonnance d'un tribunal ou d'une autre autorité légalement compétente.

Loi Hawkins Gignac de 2013 (protection contre le monoxyde de carbone)

Fixe la semaine annuelle de sensibilisation au monoxyde de carbone.

Loi de 2000 sur la réglementation des fausses armes à feu

Réglemente la vente et autres cessions de fausses armes à feu et d'armes à feu neutralisées, et interdit l'achat ou la vente de pistolets de départ pouvant être adaptés en vue d'être utilisées comme arme à feu.

Loi de 2009 sur les services policiers interprovinciaux

Fournit un cadre de travail pour l'exercice de pouvoirs policiers en Ontario par des agents de police d'autres provinces. Des lois réciproques en vigueur dans ces autres provinces habilitent les policiers de l'Ontario à y exercer les mêmes pouvoirs.

Loi de 2005 sur la déclaration obligatoire des blessures par balle

Exige que, lorsqu'une personne est traitée pour des blessures par balle dans un hôpital, ce fait soit divulgué au service de police local.

Loi sur le ministère des Services correctionnels

Établit le cadre législatif des services correctionnels en Ontario et régit les questions relatives à la détention et à la libération de détenus provisoires ou condamnés. Cette loi prévoit des services de surveillance communautaires et met sur pied la Commission ontarienne des libérations conditionnelles. Les pouvoirs et les fonctions du ministre des Services correctionnels sont exécutés par le solliciteur général, par décret.

Loi sur le ministère du Solliciteur général

Crée le ministère du Solliciteur général.

Loi de 2018 sur les personnes disparues

Établit des mesures pour aider les membres d'un corps de police à trouver une personne disparue en l'absence d'enquête criminelle. Permet aussi aux agents de demander qu'une ordonnance soit rendue, ou de faire une demande urgente, visant la communication de dossiers pour aider à trouver une personne disparue ou d'un mandat de perquisition pour faciliter la recherche d'une personne disparue.

Loi sur le prêt sur gages

Prévoit la délivrance de permis aux prêteurs sur gages ainsi que la collecte et la production d'information sur les articles mis en gage. La Loi doit être abrogée le jour qui sera fixée par proclamation.

Loi de 2015 sur la réforme des vérifications de dossiers de police

Prévoit la procédure et les exceptions régissant la présentation des demandes de recherches à effectuer dans les bases de données du Centre d'information de la police canadienne, ou d'autres bases de données policières, relativement au filtrage d'un particulier à certaines fins.

Loi sur les services policiers

Fournit le cadre législatif des services policiers en Ontario. Cette loi décrit les exigences auxquelles doivent répondre les municipalités en ce qui a trait aux méthodes choisies pour offrir des services policiers adéquats et efficaces dans la collectivité. Elle crée également la Police provinciale de l'Ontario, l'Unité des enquêtes spéciales, la Commission civile de l'Ontario sur la police, le poste de directeur indépendant de l'examen de la police et la Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario.

Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête

Réglemente les enquêteurs privés et les gardiens de sécurité. Elle a remplacé la Loi sur les enquêteurs privés et les gardiens.

Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux

Énonce les procédures d'inspection, d'application et d'appel relatives à la prévention de la cruauté envers les animaux et à la façon de traiter un animal en détresse. La Loi proroge aussi la Commission d'étude des soins aux animaux.

Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)

Reconduit certains décrets pris en vertu des articles 7.0.2 et 7.1 de la Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence relativement à la COVID-19 et permet de les modifier, sous réserve de restrictions.

Loi de 2014 sur la sécurité des centrales électriques et des installations nucléaires

Énonce les divers pouvoirs des agents de la paix en ce qui a trait à l'accès limité aux centrales électriques et aux installations nucléaires à accès restreint.

Indicateurs de rendement clés

Le ministère est déterminé à assurer la sécurité des collectivités ontariennes en mettant l'accent sur les indicateurs de performance suivants :

- Le ministère est déterminé à s'attaquer à la hausse des crimes violents en Ontario. En 2019-2020, les données relatives à l'Indice des crimes avec violence déclarés par la police de l'Ontario n'étaient pas disponibles en raison de retards de publication attribuables à la COVID-19. En 2018, cet indice était de 73,4, soit une hausse de 5,2 % comparativement à 2017 et de 22,4 % depuis 2015, laissant entendre que les crimes violents sont devenus plus nombreux au cours des quatre dernières années. Comme pour l'Indice des crimes avec violence, les données de 2019 ne sont pas disponibles pour le taux de crimes déclarés par la police en Ontario en raison de retards de publication attribuables à la COVID-19. La tendance du taux de crimes déclarés par la police en Ontario était de 4 487 crimes par 100 000 habitants en 2018, une hausse de 5,3 % comparativement à 2017 et de 11,6 % depuis 2015.
- Le ministère est déterminé à réduire la violence commise avec des armes à feu ou par des bandes criminalisées en Ontario. Les données de 2019-2020 n'étaient pas disponibles. En 2018, l'Ontario comptait 120 homicides liés aux armes à feu, soit une hausse de 42,9 % comparativement à 2017 et de 144,9 % depuis 2015. Les homicides liés aux bandes criminalisées enregistraient une tendance similaire avec 51 victimes en 2018, une augmentation de 6,3 % par rapport à 2017 et de 142,9 % depuis 2015, ce qui laisse entendre qu'il y a eu une hausse des crimes liés aux armes à feu et aux bandes criminalisées au cours des quatre dernières années.
- L'Ontario s'est engagé à réduire le taux de récidive[1] chez les personnes remises en liberté après une détention sous garde et une surveillance communautaire. Les données signalées en 2019-2020 indiquent que 35 % des contrevenants libérés après une détention sous garde[2] et que 22,3 % de ceux libérés après une surveillance communautaire en 2017-2018 avaient commis une récidive au cours des deux années suivantes. Le pourcentage de récidive a diminué de 0,9 % pour les contrevenants libérés après une détention sous garde et de 0,8 % pour ceux libérés après une surveillance communautaire l'année précédente (2018-2019). Depuis 2015-2016, les récidives des contrevenants libérés après une détention sous garde ont diminué de 2,4 %, mais celles des contrevenants libérés après une surveillance communautaire ont augmenté de 0,9 %.

[1] Une récidive est définie comme la proportion de contrevenants qui reçoivent une nouvelle condamnation dans les deux ans suivant leur libération après une peine de détention ou une peine de surveillance communautaire (probation ou condamnation conditionnelle terminée).
[2] Sont compris seulement les contrevenants qui avaient purgé une peine de six mois ou plus.

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

Sécurité publique

La Division de la sécurité publique travaille avec ses partenaires des services de police, des municipalités, des Premières Nations et des collectivités afin de promouvoir la sécurité communautaire et le bien-être. Elle a notamment les activités suivantes : analyse scientifique au Centre des sciences judiciaires; surveillance de l'industrie des services privés de sécurité; élaboration et modification de lois, de règlements, de normes et d'orientations sur les services de police;; formation et soutiens spécialisés du personnel des services de police et d'autres agents de la sécurité publique; administration des subventions pour la sécurité communautaire; mise en œuvre et soutien de la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités de toute la province; soutien aux opérations axées sur le renseignement; gestion des systèmes provinciaux de nomination et surveillance des outils du Système de sélection des agents de police; mise en œuvre du bureau ontarien de la gestion des cas graves; application de la Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux (LSPBA), y compris la promotion du bien-être des animaux; élaboration de politiques opérationnelles et soutien aux services policiers des Premières Nations, y compris l'administration d'ententes et la consultation auprès des communautés des Premières Nations au sujet des enjeux sur les services policiers.

Police provinciale de l'Ontario (O.P.P.)

Relevant du commissaire de la Police provinciale de l'Ontario, la Police provinciale offre directement des services de police de première ligne dans des centaines de municipalités et de collectivités des Premières Nations de toute la province, en appliquant le Modèle ontarien de mobilisation et de participation. La Police provinciale enquête sur les crimes concernant l'ensemble de la province et plusieurs paliers de gouvernement, en particulier des affaires de fraude complexes et des activités criminelles organisées. De plus, elle patrouille sur les routes provinciales et est responsable d'un grand nombre des voies d'eau et des réseaux de sentiers dans la province. La Police provinciale gère des registres provinciaux spécialisés comme le Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (SALCV), la lutte contre la traite des personnes et le Registre des délinquants sexuels de l'Ontario. Elle se charge également de la surveillance de stratégies provinciales comme celles touchant l'exploitation des enfants, les cas de fraudes graves et la lutte contre les bandes de motards. De plus, conformément à son mandat provincial, la Police provinciale réalise des enquêtes dans le domaine de la lutte anti-terrorisme et de la cybercriminalité, fournit un soutien en matière de services d'urgence, est responsable de la sécurité pour les événements internationaux très médiatisés, et offre des services spécialisés de sécurité et de protection pour le gouvernement de l'Ontario dans toute la province.

Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence (BCIGSU)

Le mandat du BCIGSU est prescrit par la Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie et la Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence. Le BCIGSU est dirigé par le Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence. Le Bureau du commissaire des incendies (BCI) s'emploie à réduire les pertes de vies et de biens attribuables à des incendies en Ontario en appuyant les municipalités, les services d'incendie et d'autres organismes de sécurité publique pour répondre aux besoins de leurs

collectivités en matière de sensibilisation du public, de prévention des incendies, de lutte contre les incendies, de protection contre les incendies, de formation et d'enquête sur les incendies. Le BCI conseille le gouvernement sur la sécurité-incendie publique, les politiques, les normes et les lois en matière de prévention des incendies et de protection-incendie, et fait enquête sur la cause, l'origine et les circonstances des incendies et des explosions qui pourraient avoir causé des pertes de vies, des blessures graves ou des dommages matériels.

Gestion des situations d'urgence Ontario (GSUO) assure le suivi, la coordination et l'aide offerte aux ministères et municipalités dans l'élaboration de programmes de gestion des situations d'urgence. GSUO est aussi responsable de la coordination des interventions d'urgence provinciales. Il assure la direction en surveillant, coordonnant et soutenant les activités provinciales de gestion des situations d'urgence liées à la prévention, à l'atténuation, à la préparation, à l'intervention et à la relance. De plus, GSUO fournit un soutien aux municipalités qui améliorent volontairement leur Programme de gestion des situations d'urgence en élaborant des plans de continuité des opérations. Le Programme de gestion des situations d'urgence gère le Centre provincial des opérations d'urgence (CPOU) pour assurer une connaissance de la situation jour et nuit, et un soutien advenant des incidents, réels et potentiels, susceptibles d'avoir des répercussions en Ontario. Il travaille avec des organismes non gouvernementaux, des partenaires sectoriels, d'autres gouvernements au Canada (notamment le gouvernement fédéral) et les États limitrophes pour soutenir des activités de gestion des situations d'urgence plus vastes.

Bureau du coroner en chef et Service de médecine légale de l'Ontario

Le système d'enquête sur les décès de l'Ontario est offert en partenariat par le Bureau du coroner en chef (BCC) et le Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO). Le BCC et le SMLO partagent la mission d'offrir des enquêtes sur les décès de haute qualité qui soutiennent l'administration de la justice et la prévention des décès prématurés, en plus de répondre aux divers besoins de la province.

Le BCC est chargé de mener des enquêtes sur les décès conformément aux dispositions de la Loi sur les coroners. En règle générale, des enquêtes sont menées dans les cas de décès hâtifs et inattendus afin de répondre à cinq questions (qui, où, quand, comment et par quel moyen) et de déterminer si une enquête du coroner devrait être effectuée lorsque la loi ne l'exige pas. Les enquêtes peuvent donner lieu à des recommandations qui, si elles sont appliquées, peuvent prévenir d'autres décès et ainsi améliorer la sécurité publique. Le BCC offre aussi la production de rapports, la surveillance et la supervision de tous les services d'aide médicale à mourir (SAMM), y compris la collecte de données conformément aux lois fédérales.

Le SMLO est responsable, sur le plan législatif, de fournir des services d'autopsie médicolégale conformément à la Loi sur les coroners. Le SMLO, en partenariat avec l'Université de Toronto, administre un programme accrédité de formation offert aux médecins légistes au Canada. En outre, le SMLO offre une formation médicale agréée pour bon nombre d'étudiants en médecine, de résidents en pathologie et en imagerie, d'assistants en pathologie, d'étudiants de premier cycle et d'autres apprenants de l'Université de Toronto, de l'Université Western Ontario et d'autres universités canadiennes et américaines. Le SMLO soutient l'éducation et l'accroissement de la capacité des professionnels travaillant dans le système d'enquête médicolégale au Canada et à l'étranger.

Service d'inspection des services policiers

La Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers (LSCSP) prévoit le cadre législatif d'un inspecteur général des services policiers de la province et du Service d'inspection des services policiers (Service d'inspection) qui l'appuie. Le mandat du Service d'inspection sera de surveiller, conseiller et mener des inspections ainsi que d'enquêter sur les plaintes à l'égard de la prestation de services policiers, du respect de la Loi et ses règlements et les inconduites commises par des membres de commissions. L'inspecteur général peut publier des directives et imposer des mesures pour régler les questions de non-conformité et pour assurer la prestation de services policiers conformes aux normes provinciales. Il produira aussi un rapport annuel sur ses activités. Le Service d'inspection favorisera l'excellence des services policiers, l'équité et la confiance du public en soutenant avec respect et professionnalisme les responsables de la prestation de ces services en Ontario et en respectant les obligations prévues par la loi.

SERVICES CORRECTIONNELS

Le mandat des Services correctionnels est d'assurer le soin, la garde et la supervision des contrevenants en détention provisoire et incarcérés (jusqu'à deux ans moins un jour) et d'assurer la supervision des contrevenants qui purgent leur peine dans la communauté en vertu d'une probation, d'une peine avec sursis ou d'une libération conditionnelle accordée par l'Ontario. Les principaux services et programmes offerts par le ministère portent sur la formation du personnel, la réinsertion, le traitement et les services conçus pour aider les contrevenants à changer leur attitude et leur comportement afin de réussir leur réintégration dans la communauté et améliorer la sécurité publique.

Les Services correctionnels comprennent quatre divisions : les Services en établissement, les Services communautaires, le Soutien opérationnel ainsi que Surveillance et enquêtes pour les services correctionnels. Les pouvoirs que détiennent les Services communautaires leur sont conférés par des lois provinciales et fédérales, soit la Loi sur le ministère des Services correctionnels, la Loi sur les infractions provinciales et le Code criminel du Canada.

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE, ÉLABORATION DE POLITIQUES ET SERVICES TECHNOLOGIQUES POUR LA JUSTICE

Administration du ministère

Les activités permanentes du ministère sont soutenues par des services ministériels qui assurent le leadership, l'orientation, la planification et la gouvernance. Les activités d'administration du ministère comprennent le Bureau du solliciteur général, le Bureau de l'adjoint parlementaire, le Bureau du sous-solliciteur général à la sécurité communautaire, le Bureau du sous-solliciteur général des Services correctionnels, le Bureau du sous-ministre associé, le Bureau du conseiller provincial en matière de sécurité, la Division de la modernisation, le Bureau du directeur général de l'administration, la Direction des communications, la Direction des services juridiques, la Direction de la planification des activités et des finances, la Direction de l'approvisionnement et de l'amélioration opérationnelle, l'Unité des activités stratégiques des RH, la Direction de l'aménagement des installations et de la planification des immobilisations, ainsi que le tout nouveau Secrétariat de la distribution des vaccins contre la COVID-19. Le programme participe aussi au partage de services dans le secteur de la justice en matière d'accès à l'information, de services en français et de vérification.

Groupement des services technologiques pour la justice

Le Groupement des services technologiques pour la justice a pour mandat de fournir des solutions et des services d'information et de technologie de l'information (ITI) hautement intégrés et complexes, ainsi qu'un soutien opérationnel fiable et adapté. Il agit ainsi conformément à la direction stratégique pour l'information et la technologie de l'information, qui concrétise et soutient les priorités opérationnelles et la modernisation dans tous les ministères du secteur de la justice (ministère du Solliciteur général, ministère du Procureur général, ainsi que de leurs organismes, conseils et commissions respectifs, et Division des services de justice pour la jeunesse du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires). Le Groupement offre un soutien essentiel en assurant la mise au point, la mise en œuvre et la maintenance de solutions technologiques et de services indispensables en assurant une liaison avec d'autres fournisseurs de services de même que la planification et la gestion de l'information. Le Groupement soutient les services de communication mobile à l'échelle du gouvernement pour le compte de 11 ministères et est un partenaire clé de la modernisation du système de justice pénale.

Politiques stratégiques, recherche et innovation

La division est chargée de diriger l'élaboration des politiques à l'appui des priorités du ministère et du gouvernement. Ses principales fonctions comprennent l'élaboration de politiques, de lois et de règlements fondés sur des données probantes ainsi que la coordination des activités du ministère avec d'autres ministères.

Direction générale de l'action contre le racisme

La Direction générale de l'action contre le racisme (DGAR) fournit le leadership et l'expertise en matière de lutte contre le racisme pour éliminer les obstacles systémiques et favoriser l'équité raciale pour la population de l'Ontario en collaboration avec d'autres ministères et les organismes communautaires. Elle soutient, accroît la capacité et coordonne une approche d'action gouvernementale contre le racisme au cours de l'élaboration des politiques et des programmes et offre la prestation de services.

La DGAR gère les stratégies provinciales de lutte contre le racisme et d'équité raciale exigées par la Loi de 2017 contre le racisme et soutient la fonction publique de l'Ontario (FPO) et le secteur parapublic en créant un Ontario plus inclusif au moyen d'initiatives comme le Programme de subventions pour la lutte contre le racisme et la haine, du Plan d'action pour l'égalité raciale, de partenariats promouvant les débouchés économiques de la population ontarienne racialisée, le cadre d'évaluation de l'impact sur les groupes racialisés (cadre EIGR) et le Programme de développement des compétences et des ressources nécessaires à la lutte contre le racisme.

Intervention contre la COVID-19

Bien des éléments mobiles entrent en jeu pour gérer efficacement une situation d'urgence comme la COVID-19. En plus d'être le ministère de première ligne du gouvernement de l'Ontario concernant l'intervention d'urgence, le ministère du Solliciteur général doit veiller à la santé et à la sécurité des membres du personnel ministériel qui sont nombreux en première ligne dans le cadre de l'intervention de la province contre l'éclosion de COVID-19 pour assurer la sécurité des collectivités ontariennes. Ce printemps, le ministère a également eu à préparer

l'évacuation potentielle de collectivités des Premières Nations pendant la saison annuelle des inondations.

SOMMAIRE DES RÉALISATIONS DE 2020-2021

Le ministère du Solliciteur général bâtit des collectivités plus fortes et sécuritaires en répondant aux besoins en matière de sécurité publique de la population de l'Ontario.

Les réalisations de 2020-2021 du ministère du Solliciteur général sont classées comme suit :

INTERVENTION CONTRE LA COVID-19
- Mesures supplémentaires de protection des premiers intervenants
- Prolongation du délai pour suivre la formation de requalification sur le recours à la force et les armes à feu dans les services policiers
- Soutien de la gestion des ressources en soins de santé
- Fin de la déclaration provinciale de situation d'urgence
- Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)
- Publication d'un rapport sur les mesures d'urgence liées à la COVID-19
- Groupe d'étude ministériel sur la distribution des vaccins contre la COVID-19
- Déclaration provinciale d'une deuxième situation d'urgence en réponse à la COVID-19
- Fin de la deuxième situation d'urgence provinciale

RESPONSABLE DE LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES
- Loi complète visant à lutter contre la traite des personnes
- Nouveaux outils d'enquête pour l'application de la loi

LUTTE CONTRE LE RACISME ET PROMOTION DE LA DIVERSITÉ
- Soutien de la protection des collectivités contre le racisme et la haine
- Mesures prises afin de lutter contre le racisme et les crimes haineux
- Amélioration de la diversité au travail

SECTEUR DE LA JUSTICE DE L'ONTARIO CONNECTÉ
- Création d'un secteur de la justice plus connecté
- Plateforme numérique permettant à la police de consacrer plus de temps à la prévention et aux enquêtes sur les crimes

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE
- Désignation du premier inspecteur général des services policiers de l'Ontario
- Vision du Service d'inspection des services policiers de l'Ontario
- Lutte contre la contrebande dans les établissements correctionnels pour adultes
- Amélioration du bien-être des animaux
- Renforcement de la sécurité et de l'application de la réglementation dans le secteur du remorquage

INVESTISSEMENT DANS LA NOUVELLE INFRASTRUCTURE

- Investissement dans des travailleurs des services correctionnels de première ligne de l'Ontario
- Stratégie pour la région de l'Est de l'Ontario visant la modernisation des établissements et le soutien de la reprise économique
- Renforcement du système correctionnel de l'Ontario dans le Nord
- Ouverture d'un nouveau Centre de communication de la Police provinciale à London, en Ontario
- Modernisation de l'O.P.P.

ÉLARGISSEMENT DE LA FORMATION ET DU DÉPISTAGE DU PERSONNEL DE PREMIÈRE LIGNE

- Réforme de la formation des agents des services correctionnels
- Création de cheminements vers des carrières dans le secteur correctionnel
- Fiabilité et accessibilité accrue des examens en ligne des agents de sécurité et des enquêteurs privés

SOUTIEN DU PERSONNEL DE PREMIÈRE LIGNE

- Augmentation du soutien en santé mentale offert au personnel de l'O.P.P.
- Amélioration de la sécurité des agents de probation et de libération conditionnelle dans le Nord

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

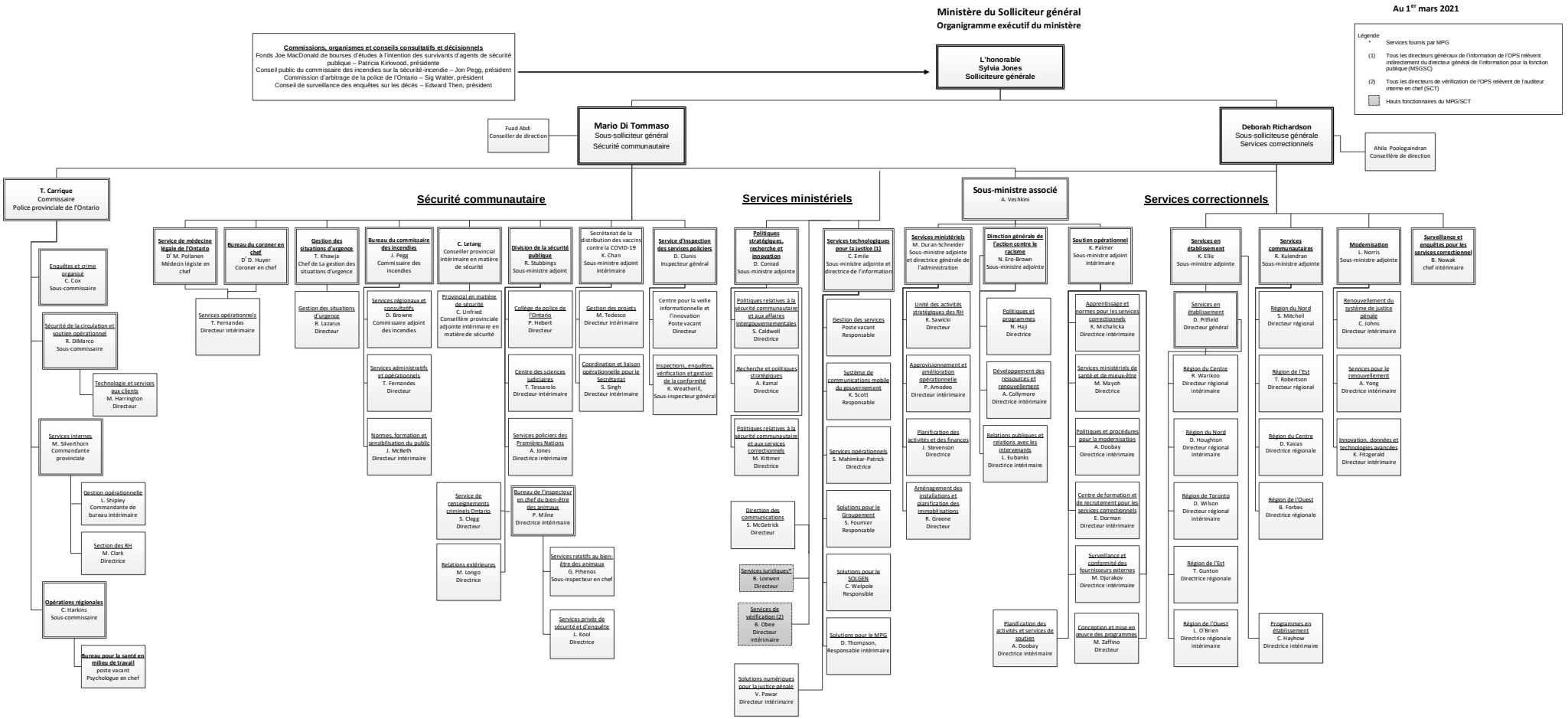

Ontario

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Les organismes, conseils et commissions consultatifs et décisionnels renforcent la sécurité des communautés en offrant des services de surveillance et d'arbitrage indépendants qui protègent l'intérêt public.

Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario (CAPO) – organisme décisionnel
La Commission offre des services de conciliation et de médiation-arbitrage en vertu de la Partie VIII, Relations de travail, de la Loi sur les services policiers en vue d'aider les associations policières et les commissions des services policiers à résoudre les différends découlant des négociations contractuelles et de l'administration de leurs conventions collectives.

Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès (CSED) – organisme consultatif
Le CSED est un conseil de surveillance indépendant voué à servir l'Ontario en veillant à ce que les services d'enquête sur les décès soient dispensés d'une manière efficace et responsable. Il a été créé en tant qu'organisme consultatif pour superviser les coroners et les médecins légistes en Ontario, soutenir la tenue d'enquêtes de qualité sur les décès et administrer un processus de traitement des plaintes du public par l'intermédiaire de son comité des plaintes. En plus, le CSED fournit des conseils et formule des recommandations au coroner en chef sur les examens aux termes du paragraphe 26 (2), y compris s'il y a lieu ou non de demander une enquête discrétionnaire.

Comité du Fonds Joe MacDonald de bourses d'études à l'intention des survivants d'agents de sécurité publique – organisme consultatif
Le comité examine les demandes soumises au Fonds Joe MacDonald de bourses d'études à l'intention des survivants d'agents de sécurité publique et fait des recommandations de financement à l'intention du solliciteur général. Le comité fournit également des conseils quant à l'administration du fonds. La bourse d'études est offerte aux conjoints et aux enfants d'agents de sécurité publique morts dans l'exercice de leurs fonctions. Elle paie les frais de scolarité postsecondaire, pendant cinq ans, y compris les manuels scolaires ainsi que les frais de subsistance admissibles.

Conseil public du commissaire des incendies sur la sécurité-incendie – organisme consultatif
Créé en 1993, le Conseil fait la promotion de la prévention des incendies et de la sensibilisation du public par l'intermédiaire de programmes de parrainage et de partenariats avec différents groupes et particuliers qui s'intéressent à la sécurité publique. Le Conseil est une société sans capital-actions en vertu de la Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie, et est composé de représentants des services d'incendie, de l'industrie et du public. Il conclut des partenariats, recueille et distribue des fonds et appuie les programmes et les produits nécessaires au renforcement de la sécurité-incendie au sein des communautés de l'Ontario.

Conseils consultatifs communautaires (CCC) – organisme consultatif
Créés en vertu de l'article 14.1 de la Loi sur le ministère des Services correctionnels, les conseils consultatifs communautaires (CCC) permettent de renforcer la transparence et d'accroître la responsabilisation des établissements correctionnels de l'Ontario. Les CCC exercent une surveillance et formulent des observations indépendantes sur les activités des établissements correctionnels en mettant l'accent sur les affaires communautaires et la participation des intervenants.

Sommaires financiers des OCC du ministère

Dépenses	2021-2022 (Prévisions) $	2020-2021 (Chiffres réels provisoires) $
Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario	452 100	381 088
Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès	440 500	437 725
Total partiel – Crédit 7 (Organismes, conseils et commissions)	**892 600**	**818 814**
Conseil public du commissaire des incendies sur la sécurité-incendie*	1 000	-
Fonds Joe MacDonald de bourses d'études à l'intention des survivants d'agents de sécurité publique	400 000	210 281
Conseils consultatifs communautaires (CCC)*	-	-
Total	**1 293 600**	**1 029 095**

* Les dépenses sont minimes et sont gérées à partir des crédits des Services correctionnels.

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)

Fonctionnement	**2 974,6 $**
Immobilisations	**121,8 $**
TOTAL	**3 096,4 $**

Remarque : Les dépenses prévues du ministère comprennent les crédits législatifs et les redressements de consolidation et excluent les actifs.

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

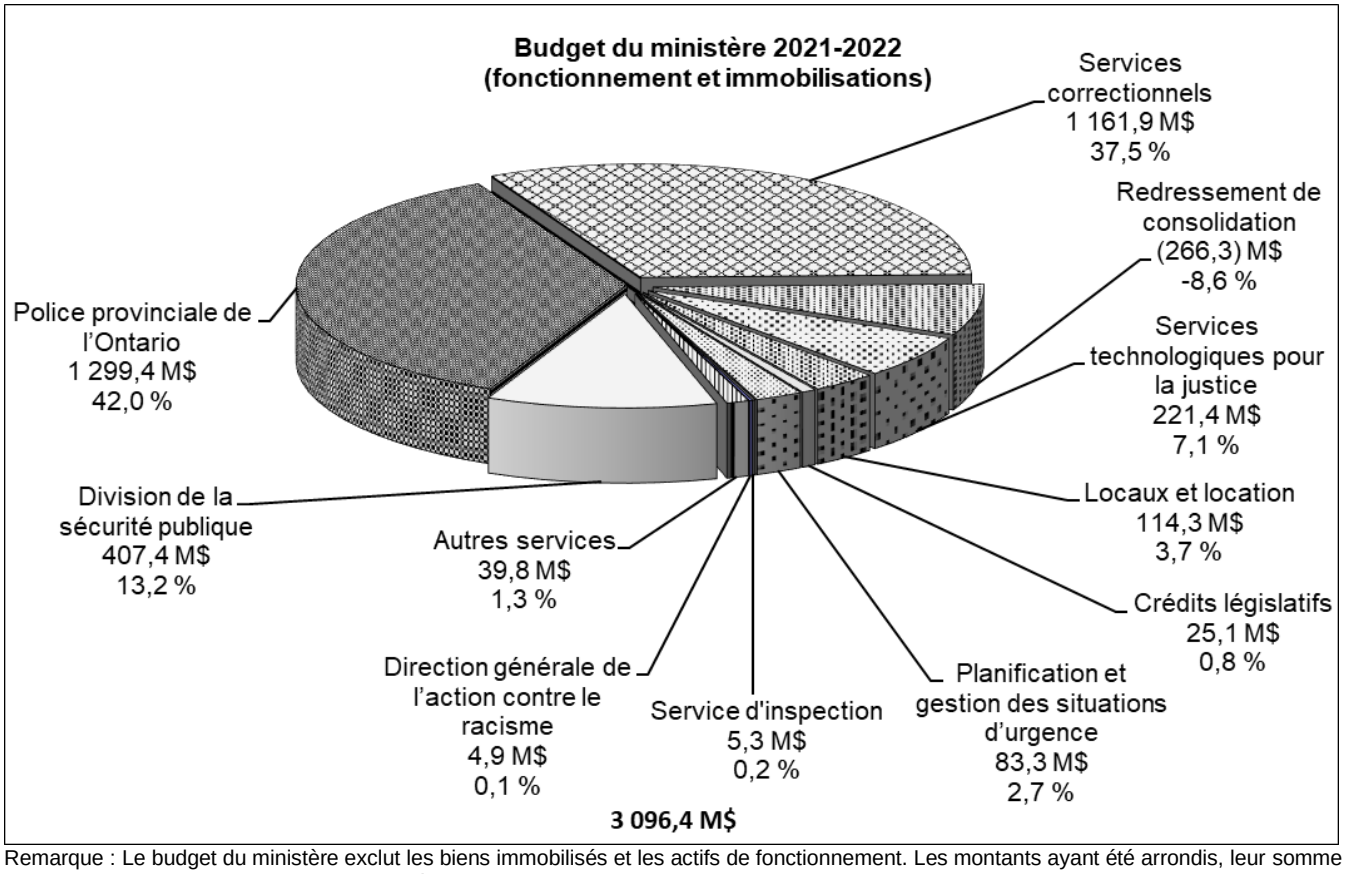

Remarque : Le budget du ministère exclut les biens immobilisés et les actifs de fonctionnement. Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Ontario

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021		Prévisions 2020-2021*	Chiffres réels provisoires 2020-2021*	Chiffres réels 2019-2020*
	$	$	%	$	$	$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	145 802 900	(886 100)	(0,6) %	146 689 000	180 482 329	163 366 481
Division de la sécurité publique	380 139 100	20 963 700	5,8 %	359 175 400	370 618 551	340 054 935
Police provinciale de l'Ontario	1 273 231 700	47 732 100	3,9 %	1 225 499 600	1 222 651 267	1 162 198 705
Services correctionnels	1 077 661 800	40 970 500	4,0 %	1 036 691 300	1 120 383 289	1 017 685 191
Services technologiques pour la justice	221 429 300	96 686 900	77,5 %	124 742 400	97 451 695	97 003 094
Organismes, conseils et commissions	892 600	(1 600)	(0,2) %	894 200	818 814	745 314
Planification et gestion des situations d'urgence	83 326 100	177 700	0,2 %	83 148 400	88 950 186	82 604 545
Politiques stratégiques, recherche et innovation	6 624 400	2 173 400	48,8 %	4 451 000	5 807 821	7 386 645
Service d'inspection	5 345 500	1 701 300	46,7 %	3 644 200	2 021 170	-
Direction générale de l'action contre le racisme	4 914 500	(700)	(0,0) %	4 915 200	6 535 395	3 576 263
Total à voter – Charges de fonctionnement	**3 199 367 900**	**209 517 200**	**7,0 %**	**2 989 850 700**	**3 095 720 517**	**2 874 621 173**
Crédits législatifs	132 187	-	-	132 187	16 660 793	20 295 909
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**3 199 500 087**	**209 517 200**	**7,0 %**	**2 989 982 887**	**3 112 381 310**	**2 894 917 082**
Redressement de consolidation - Hôpitaux	(21 135 400)	231 600	(1,1) %	(21 367 000)	(21 367 000)	(22 201 631)
Redressement de consolidation - Conseils scolaires	-	-	-	-	-	(1 034 580)
Redressement de consolidation - Collèges	-	-	-	-	-	(15 902)
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général	(179 711 000)	(1 108 600)	0,6 %	(178 602 400)	(153 240 500)	(525 738)
Redressement de consolidation - Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(24 046 300)	(19 403 000)	417,9 %	(4 643 300)	(4 643 300)	(140 961 350)
Total des redressements	(224 892 700)	(20 280 000)	9,9 %	(204 612 700)	(179 250 800)	(164 739 201)
Total, y compris redressement de consolidation	**2 974 607 387**	**189 237 200**	**6,8 %**	**2 785 370 187**	**2 933 130 510**	**2 730 177 881**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	-	-
Division de la sécurité publique	2 000	(2 000)	(50,0) %	4 000	-	-
Police provinciale de l'Ontario	2 000	-	-	2 000	-	-
Services correctionnels	2 000	-	-	2 000	-	-
Services technologiques pour la justice	9 209 600	3 207 600	53,4 %	6 002 000	5 713 188	-
Organismes, conseils et commissions	2 000	-	-	2 000	-	-
Planification et gestion des situations d'urgence	2 000	-	-	2 000	-	-
Politiques stratégiques, recherche et innovation	2 000	-	-	2 000	-	-
Service d'inspection	2 000	-	-	2 000	-	-
Direction générale de l'action contre le racisme	2 000	-	-	2 000	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**9 226 600**	**3 205 600**	**53,2 %**	**6 021 000**	**5 713 188**	**-**
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	702 600	(5 241 500)	(88,2) %	5 944 100	1 088 362	2 181 135
Division de la sécurité publique	27 215 100	2 941 000	12,1 %	24 274 100	23 460 999	22 214 161
Police provinciale de l'Ontario	26 170 900	302 800	1,2 %	25 868 100	17 245 686	26 127 613
Services correctionnels	84 202 000	12 444 900	17,3 %	71 757 100	60 869 258	47 870 578
Services technologiques pour la justice	1 000	(3 050 000)	(100,0) %	3 051 000	3 051 000	-
Planification et gestion des situations d'urgence	1 000	-	-	1 000	-	-
Politiques stratégiques, recherche et innovation	1 000	-	-	1 000	-	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	**138 293 600**	**7 397 200**	**5,7 %**	**130 896 400**	**105 715 305**	**98 393 487**
Crédits législatifs	24 950 500	3 734 200	17,6 %	21 216 300	17 829 983	16 156 858
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**163 244 100**	**11 131 400**	**7,3 %**	**152 112 700**	**123 545 288**	**114 550 345**
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général	(41 406 800)	32 530 100	(44,0) %	(73 936 900)	(85 735 000)	(81 279 256)
Redressement de consolidation - Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-			-	-	(561 792)
Total des redressements	(41 406 800)	32 530 100	(44,0) %	(73 936 900)	(85 735 000)	(81 841 048)
Total, y compris redressement de consolidation	**121 837 300**	**43 661 500**	**55,9 %**	**78 175 800**	**37 810 288**	**32 709 297**
BIENS IMMOBILISÉS						
Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	-	-
Division de la sécurité publique	1 926 000	634 000	49,1 %	1 292 000	1 391 000	923 739
Police provinciale de l'Ontario	36 308 900	(12 626 900)	(25,8) %	48 935 800	48 242 772	118 484 328
Services correctionnels	150 577 900	138 416 500	1138,2 %	12 161 400	23 463 777	4 914 233
Services technologiques pour la justice	401 029 700	325 582 900	431,5 %	75 446 800	45 317 733	-
Planification et gestion des situations d'urgence	140 000	(5 141 000)	(97,3) %	5 281 000	5 820 217	5 494 166
Politiques stratégiques, recherche et innovation	1 000	-	-	1 000	-	-
Total à voter – Biens immobilisés	**589 984 500**	**446 865 500**	**312,2 %**	**143 119 000**	**124 235 499**	**129 816 466**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**3 096 444 687**	**232 898 700**	**8,1 %**	**2 863 545 987**	**2 970 940 798**	**2 762 887 178**

* Remarque : Certains montants des exercices 2019-2020 et 2020-2021 ont fait l'objet d'un redressement pour refléter les transferts à d'autres ministères ou les transferts d'autres ministères et les remaniements internes du ministère. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019 $	Chiffres réels 2019-2020 $	Prévisions 2020-2021* $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**2 670 116 909**	**2 762 887 178**	**2 863 545 987**	**3 096 444 687**
		3 %	*4 %*	*8 %*

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Le ministère du Solliciteur général est le plus important fournisseur de services directs de la fonction publique de l'Ontario, fournissant des services essentiels de sécurité communautaire de première ligne vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, 365 jours par année pour maintenir la sécurité de tous les Ontariens et Ontariennes. Les dépenses du ministère sur douze mois ont augmenté au cours de 2020-2021 principalement en raison des dépenses liées à la COVID-19, en plus des investissements soutenant le personnel correctionnel et policier de première ligne, y compris la réforme des services correctionnels tant au sein des établissements correctionnels que de la collectivité. Le ministère prend au sérieux les défis financiers de la province et il collabore activement avec ses partenaires du secteur de la justice pour moderniser la prestation de services afin de limiter les dépenses tout en conservant la prestation de services essentiels.

Ontario

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2020-2021

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Résultats 2020-2021

Le ministère du Solliciteur général bâtit des collectivités plus fortes et sécuritaires en répondant aux besoins en matière de sécurité publique de la population de l'Ontario.

INTERVENTION CONTRE LA COVID-19

En tant que ministère responsable de la sécurité communautaire, y compris de la gestion des situations d'urgence, le ministère du Solliciteur général est le centre provincial des opérations en matière de coordination de l'intervention en cas d'urgence pour les situations nécessitant un soutien provincial, comme la pandémie de COVID-19. Le Centre provincial des opérations d'urgence (CPOU), dirigé par le ministère, a surveillé la pandémie en communiquant quotidiennement avec d'autres ministères provinciaux, dont le ministère de la Santé (le ministère responsable des situations d'urgence en santé) et le ministère des Soins de longue durée, les municipalités, les collectivités des Premières Nations, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux comme la Croix-Rouge canadienne, et ses partenaires fédéraux, y compris Sécurité publique Canada et le ministère de la Défense nationale.

Le 17 mars 2020, l'Ontario a émis une déclaration de situation d'urgence en vertu de la Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence (LPCGSU) pour tenter de ralentir la propagation du virus mortel. Le ministère a participé à la coordination de la prise de décision afin d'élaborer, d'appliquer et de prolonger des décrets d'urgence pris en vertu de la déclaration de situation d'urgence. Les décrets publiés pendant l'éclosion de la COVID-19 portaient notamment sur la fermeture des lieux et établissements publics, l'interdiction des événements et rassemblements regroupant plus de cinq personnes, l'interdiction de demander un prix exorbitant pour la vente de denrées nécessaires et l'autorisation aux agents des infractions provinciales d'appliquer les décrets.

Pendant ce temps, des mesures ont été mises en place pour protéger les travailleurs de première ligne du ministère et appuyer leur capacité à offrir les programmes et services essentiels à la population ontarienne. Le ministère a également distribué des directives aux agents de police, aux pompiers, aux coroners et au personnel médicolégal ainsi qu'au personnel des services correctionnels pour lutter contre la COVID-19, y compris des directives sur les pratiques exemplaires en matière de distanciation physique et d'utilisation de l'équipement de protection individuelle. Une ligne d'assistance directe a été créée pour aider les agents de police et les autres membres du personnel d'application de la loi en ce qui concerne les décrets d'urgence en vertu de la LPCGSU.

Les services correctionnels ont mis en œuvre leur plan d'intervention en cas de pandémie lié aux établissements et aux bureaux de probation et de libération conditionnelle et ont pris les mesures nécessaires pour isoler les détenus atteints de la COVID-19 et libérer les contrevenants à faible risque. Toutes les installations du ministère continuent d'être tenues de respecter des protocoles de nettoyage stricts.

En outre, le ministère a entamé la mise à jour de son site d'urgence en ligne En alerte en Ontario, y compris l'affichage de chacun des décrets d'urgence et des modifications subséquentes, des conseils sur la sécurité personnelle et d'autres liens vers des sites liés à la COVID-19, dont ceux fournis par le ministère de la Santé.

La période de la COVID-19 a également coïncidé avec la saison printanière des inondations et la saison estivale des incendies, ce qui a placé le CPOU dans une situation sans précédent où il devrait aider les municipalités concernant les questions et les protocoles relatifs à la pandémie et aux interventions en situation d'urgence, tout en planifiant le soutien et l'évacuation éventuelle des collectivités des Premières Nations dans le Nord.

Cette intervention initiale a eu lieu avant la fin de l'exercice 2019-2020. Voici un compte rendu chronologique des principales activités du ministère liées à la COVID-19 pour la période visée du 1er avril 2020 au 31 mars 2021.

6 avril 2020 : Mesures supplémentaires de protection des premiers intervenants
Le gouvernement a pris un décret d'urgence, sous la direction du ministère du Solliciteur général et le ministère de la Santé, permettant aux policiers, aux pompiers et aux ambulanciers d'obtenir des renseignements sur les résultats positifs de COVID-19 des personnes avec qui ils étaient en contact. Les renseignements divulgués doivent se limiter au nom, à l'adresse, à la date de naissance d'une personne et au résultat positif à un dépistage de la COVID-19. Ce décret a été abrogé le 22 juillet 2020, car il n'était plus considéré comme nécessaire.

8 avril 2020 : Prolongation du délai pour suivre la formation de requalification sur le recours à la force et les armes à feu dans les services policiers
Le gouvernement a pris un décret d'urgence, sous la direction du ministère, prolongeant de 12 à 24 mois la période durant laquelle les membres d'un service de police doivent suivre une formation de requalification sur le recours à la force et les armes à feu afin qu'il n'y ait aucune pénurie d'agents de police en raison de difficultés à mener une formation pendant la pandémie de COVID-19.

1er mai 2020 : Soutien de la gestion des ressources en soins de santé
Le gouvernement a pris un décret d'urgence, sous la direction du ministère, permettant au personnel infirmier autorisé désigné comme des investigateurs délégués par le coroner de remplir des certificats médicaux de décès à la place d'un médecin ou d'un membre du personnel infirmier praticien afin que ces professionnels de la santé puissent se concentrer sur les soins aux patients.

24 juillet 2020 : Fin de la déclaration provinciale de situation d'urgence
La déclaration de situation d'urgence provinciale en vertu de la LPCGSU a pris fin. Les décrets d'urgence sont restés en vigueur en vertu de la Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19) (LRO). Voir l'information ci-dessous.

24 juillet 2020 : Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario *(mesures adaptables en réponse à la COVID-19)*
La LRO est entrée en vigueur, donnant à la province la possibilité de s'attaquer aux risques et effets continus de l'éclosion de la COVID-19. Cette loi s'inscrit dans le cadre du plan du gouvernement visant à poursuivre la remise en marche progressive et sécuritaire de la province une fois la situation d'urgence levée. Dans le cadre de la loi :

- les décrets d'urgence en vigueur en vertu de la déclaration de situation d'urgence seraient prolongés jusqu'à 30 jours à la fois;
- aucun nouveau décret ne peut être créé, mais ils peuvent être modifiés, conformément à certains critères;
- le gouvernement doit expliquer toute prolongation de décret au Comité spécial de la surveillance de la gestion des situations d'urgence tous les 30 jours.

Le ministère a participé à la coordination de la prise de décision quant à la prolongation des décrets pris en vertu de la loi. La capacité de prolongation et de modification des décrets est limitée à un an, à moins que l'Assemblée législative de l'Ontario les prolonge. Le premier

ministre doit déposer un rapport sur toute modification ou prolongation de décret dans les 120 jours suivant le premier anniversaire de l'entrée en vigueur de la LRO.

2 novembre 2020 : Publication d'un rapport sur les mesures d'urgence liées à la COVID-19

Le ministère a publié un rapport détaillant les mesures d'urgence prises par la province pour enrayer la propagation de la COVID-19 et protéger la population. Le rapport portait sur les 47 décrets d'urgence pris entre les 17 mars et 24 juillet 2020 lorsque la déclaration de situation d'urgence provinciale était en vigueur en vertu de la LPCGSU. Cette loi exige le dépôt d'un rapport dans les 120 jours suivant la fin de la situation d'urgence déclarée.

4 décembre 2020 : Groupe d'étude ministériel sur la distribution des vaccins contre la COVID-19

En tant que coprésident de l'intervention contre la COVID-19 du gouvernement, le solliciteur général a participé au lancement du Groupe d'étude sur la distribution des vaccins contre la COVID-19, présidé par le général Rick Hillier (retraité), ancien chef d'état-major de la Défense des Forces armées canadiennes, qui supervisera la livraison, l'entreposage et la distribution des vaccins contre la COVID-19. Le groupe de travail collaborera avec plusieurs ministères et experts pour fournir au gouvernement une expertise diversifiée en ce qui a trait aux opérations et à la logistique.

12 janvier 2021 : Déclaration provinciale d'une deuxième situation d'urgence en réponse à la COVID-19

Une deuxième situation d'urgence provinciale a été déclarée en vertu de la LPCGSU en réponse au doublement des cas de COVID-19, à l'inquiétude quant au risque de surcharge et d'épuisement du système de soins de santé de la province ainsi qu'aux risques alarmants pour les foyers de soins de longue durée en raison de taux élevés de transmission du virus. Le ministère a participé à la coordination de la prise de décision afin d'élaborer, exécuter et prolonger des décrets d'urgence pris en vertu de la déclaration de situation d'urgence.

Le gouvernement a aussi pris un décret temporaire ordonnant à l'ensemble de la population de rester à domicile, sauf pour certaines activités comme aller à l'épicerie ou à la pharmacie, accéder à des services de soins de santé, faire de l'exercice ou se rendre au travail si le télétravail est impossible.

Le gouvernement a pris un décret d'urgence, sous la direction du ministère, afin de conférer des pouvoirs à tous les agents des infractions provinciales, y compris la Police provinciale de l'Ontario, les services de police locales, les agents chargés de l'application des règlements et les inspecteurs provinciaux du travail, d'émettre des contraventions aux personnes qui ne respectent pas le décret de maintien à domicile ou qui ne portent pas un masque ou un couvre-visage à l'intérieur des lieux ouverts au public, sauf pour exceptions limitées, ainsi qu'aux détaillants et aux entreprises qui ne font pas respecter les exigences applicables prévues aux décrets pris en vertu de la LRO, de la LPCGSU ou de la Loi sur la protection et la promotion de la santé. De plus, ce décret d'urgence a habilité tous les agents des infractions provinciales à fermer temporairement un lieu et à disperser les personnes qui enfreignent les limites de rassemblements d'un décret, et à disperser les personnes qui se rassemblent dans un lieu qui a été fermé ou qui demeure ouvert comme un parc ou une maison.

La fin progressive du décret ordonnant de rester à domicile a commencé le 10 février 2021 et s'est terminée le 8 mars 2021.

9 février 2021 : Expiration de la deuxième situation d'urgence provinciale déclarée le 12 janvier

Ontario

DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES PERSONNES

Loi complète de lutte contre la traite des personnes

La traite des personnes est un crime vicieux et violent qui exploite les jeunes et les personnes vulnérables, y compris les enfants d'âge scolaire. Il est important que l'Ontario soit en mesure de lutter contre ce crime et d'aider les victimes et les survivants au moyen de tous les outils à sa disposition.

Le ministère est un partenaire clé du lancement de son projet de Loi de 2021 sur la lutte contre la traite des personnes. La nouvelle loi et les modifications apportées à la législation actuelle s'appuient sur la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes de 307 millions de dollars, élaborée conjointement par le ministère du Solliciteur général et le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

Les mesures législatives comprennent deux nouvelles lois, la Loi de 2021 sur la stratégie de lutte contre la traite des personnes et la Loi de 2021 sur l'inscription des clients dans le secteur de l'hébergement, ainsi que des modifications à la Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille et à la Loi de 2017 sur la prévention de la traite de personnes et les recours en la matière.

Le projet de Loi de 2021 sur la lutte contre la traite des personnes renforce l'engagement de l'Ontario à lutter contre la traite des personnes et illustre son leadership continu dans son combat contre ce crime répandu en :

- soutenant les mesures d'intervention provinciales à long terme prises pour lutter contre la traite des personnes;
- renforçant la capacité des sociétés d'aide à l'enfance locales et des forces de l'ordre de protéger les enfants exploités;
- soutenant davantage de survivants et les personnes qui les aident à obtenir des ordonnances restrictives contre les trafiquants, en accordant une attention particulière aux survivants autochtones;
- renforçant la capacité du gouvernement de recueillir des données non personnelles afin de mieux comprendre les répercussions de la stratégie et lutter contre la traite des personnes.

Nouveaux outils d'enquête pour l'application de la loi

Il est possible d'identifier et de localiser un plus grand nombre de victimes de la traite des personnes ainsi que de dissuader un plus grand nombre de trafiquants en précisant la façon dont les services policiers, y compris ceux des Premières Nations, peuvent accéder aux renseignements des registres des invités et le moment où ils y ont accès.

Dans le cadre de la Loi de 2021 sur la lutte contre la traite des personnes du gouvernement, les autorités d'application de la loi recevront d'autres outils pour localiser les victimes et inculper les trafiquants, notamment pour clarifier la façon dont les services policiers peuvent accéder aux renseignements des registres des invités et le moment où ils y ont accès.

En vertu des modifications du gouvernement, la loi établit un cadre pour les situations où la police peut exiger d'urgence de consulter les renseignements sans ordonnance d'un tribunal dans des circonstances exceptionnelles telles qu'une menace de blessures corporelles à une victime ou la destruction de preuves.

Le secteur de l'hébergement sera aussi réglementé pour améliorer les renseignements qu'il recueille dans un registre des invités, imposer des sanctions sévères contre l'enregistrement de faux renseignements et élargir la définition d'hôtel dans le but d'inclure les logements loués à court terme.

Les entreprises qui annoncent des services sexuels sur papier ou en ligne devront aussi fournir des coordonnées à la police afin qu'elle puisse demander des renseignements en cas d'enquête sur la traite des personnes.

LUTTE CONTRE LE RACISME ET PROMOTION DE LA DIVERSITÉ

Soutien de la protection des collectivités contre le racisme et la haine

Les solutions nécessaires contre le racisme et la haine ne peuvent pas provenir uniquement du gouvernement. L'élaboration d'un Programme de subventions pour la lutte contre le racisme et la haine, en collaboration avec des partenaires communautaires, permettra de trouver des solutions efficaces dans cette lutte.

Le ministère fait appel à des partenaires communautaires pour créer un nouveau Programme de subventions pour la lutte contre le racisme et la haine efficace. Le programme appuiera des initiatives communautaires axées sur la lutte contre le racisme envers les Noirs et les Autochtones, sur l'antisémitisme et l'islamophobie, ainsi que sur la lutte contre le racisme envers les Asiatiques, qui s'est accru depuis la COVID-19.

Ce programme de deux ans de 1,6 million de dollars renforcera l'engagement du gouvernement à collaborer avec les collectivités sur les initiatives de lutte contre le racisme, notamment en sensibilisant davantage le public à l'incidence du racisme systématique et de la haine. À l'automne 2020, la DGAR du ministère a commencé à travailler avec des groupes communautaires pour en apprendre davantage sur les expériences individuelles et les besoins locaux ainsi qu'aider à façonner et concevoir le nouveau programme de subventions.

Mesures prises en matière de lutte contre le racisme et les crimes haineux

Rester concentré sur l'avancement des solutions communautaires pour veiller à ce que la population ontarienne puisse contrer la haine et le racisme.

Le ministère investit environ 1,6 million de dollars sur deux ans pour aider les collectivités à lutter contre les crimes haineux. Le financement octroyé dans le cadre de la Subvention pour des collectivités sûres et dynamiques du ministère soutient 26 organismes communautaires sans but lucratif, ainsi que des chefs et des conseils de bande des Premières Nations, en collaboration avec leurs partenaires policiers, pour mettre en œuvre des projets locaux qui s'attaquent à la discrimination, qui favorisent une inclusion accrue et qui luttent contre l'augmentation des crimes haineux signalés par la police.

Amélioration de la diversité au travail

La COVID-19 a exacerbé les défis au travail auxquels font face les employés autochtones, noirs et racialisés, des obstacles à l'avancement professionnel aux risques pour la santé et la sécurité.

La DGAR du ministère travaille en partenariat avec CivicAction pour réunir les organismes des secteurs public et privé ainsi que les organismes sans but lucratif afin de déterminer les mesures concrètes que les employeurs peuvent prendre pour améliorer les possibilités au travail des employés autochtones, noirs et racialisés. CivicAction est un organisme sans but lucratif qui crée et met en œuvre des solutions à des problèmes impérieux depuis près de 20 ans.

En 2036, on prévoit que les personnes racialisées représenteront près de la moitié de la population ontarienne. Durant une table ronde virtuelle sur l'inclusion économique, la DGAR et CivicAction ont tiré parti de l'expertise et des connaissances des participants pour créer des outils et ressources numériques destinés aux employeurs, ce qui intègre l'équité dans les efforts de relance après la COVID-19 de l'Ontario.

Ontario

CONNEXION NUMÉRIQUE DU SECTEUR DE LA JUSTICE DE L'ONTARIO

Création d'un secteur de la justice plus connecté

Lorsque de grands volumes de données peuvent être stockés, triés et partagés sur un appareil portatif, il n'est plus nécessaire de transférer manuellement des preuves physiques sur des disques et des clés USB.

Le ministère investit dans de nouvelles technologies qui permettront à la police et aux partenaires de la justice de partager les preuves numériques plus rapidement et de façon plus sécuritaire. Le Programme de gestion des preuves numériques (Programme de GPN) permettra à la police d'accéder rapidement aux preuves, de réduire les retards et de se consacrer davantage aux enquêtes sur les crimes.

Le Programme de GPN fournira aux services policiers un accès à la technologie infonuagique afin que les partenaires du secteur de la justice puissent partager les preuves en toute sécurité une fois traitées. Le programme sera offert aux organismes d'application de la loi provinciaux comme l'O.P.P., l'Unité de la surveillance et des enquêtes pour les services correctionnels et les services policiers des municipalités et des Premières Nations. On pourra ainsi aider à créer un système de justice pénale normalisé et connecté numériquement dans l'ensemble de l'Ontario.

Le Programme de GPN fait partie de Faire progresser l'Ontario : Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 pour un gouvernement au service de la population. Il constitue l'un des plus de 30 projets qui changeront la façon dont les particuliers et les entreprises interagissent avec le gouvernement.

Plateforme numérique permettant à la police de consacrer plus de temps à la prévention et aux enquêtes sur les crimes

Déploiement de nouvelles technologies pour réduire le temps que passe la police à remplir des documents et à se rendre aux tribunaux.

En collaboration avec la Cour de justice de l'Ontario et les partenaires des services policiers, le ministère a lancé la nouvelle Plateforme de transmission électronique des dossiers afin d'accélérer et de simplifier le processus de dépôt et de gestion des accusations criminelles. Chaque année, la police de l'Ontario dépose plus de 225 000 documents d'inculpation, aussi appelés « dénonciations ». Cette plateforme permet aux agents de police de déposer électroniquement des accusations criminelles au tribunal au lieu de devoir comparaître en personne devant un juge de paix, comme l'exigent les règles chronophages. La plateforme permettra aussi aux juges de paix d'inscrire leurs décisions, de signer des documents de façon numérique et de demander de l'information supplémentaire à la police en ligne.

La Plateforme de transmission électronique des dossiers a été mise à l'essai avec succès à Barrie et Orillia et a déjà été mise en œuvre dans les tribunaux du nord-est et du nord-ouest de l'Ontario. Elle devrait être accessible à toute la province d'ici 2022, ce qui créera un système de justice pénale plus solide et totalement connecté numériquement.

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

Désignation du premier inspecteur général des services policiers de l'Ontario

Le Service d'inspection des services policiers améliorera la transparence, la responsabilisation du public et la confiance entre le public et les services policiers.

Le ministère a désigné le premier inspecteur général des services policiers de la province à établir un Service d'inspection des services policiers qui assurera la surveillance de la police en Ontario. La création du poste constitue la prochaine étape de respect de l'engagement du

gouvernement à réformer les services policiers. Le tout nouveau Service d'inspection agira sans lien de dépendance avec le gouvernement pour assurer la surveillance de la police et la prestation de services policiers efficaces dans toute la province.

Lorsque la LSCSP entrera en vigueur, le Service d'inspection :

- fera la surveillance, donnera des conseils, effectuera des inspections et enquêtera sur les plaintes relatives à la prestation de services policiers et à la conformité à la LSCSP et ses règlements;
- enquêtera sur les plaintes relatives aux inconduites des membres des commissions des services policiers;
- élaborera, mettra à jour et gérera des dossiers ainsi qu'effectuera des analyses sur la conformité à la LSCSP;
- publiera des rapports d'inspection et des rapports annuels.

Vision du Service d'inspection des services policiers de l'Ontario

Favoriser l'excellence des services policiers, l'équité et la confiance du public grâce à un solide système de conseils, de surveillance, d'inspection, d'enquête et de production de rapports sur la prestation des services policiers en Ontario.

Le Service d'inspection s'est engagé à soutenir les responsables de la prestation des services policiers en Ontario de façon respectueuse et professionnelle et à respecter les obligations législatives en vue de transformer les services et les relations entre la police et la collectivité élargie.

Il s'appuiera sur des valeurs et des principes directeurs précis :

- Confiance. Montrer l'exemple en faisant preuve de professionnalisme et de responsabilité
- Respect. Établir des relations solides dans tous les secteurs de la société
- Humilité. S'ouvrir aux nouvelles idées et accueillir les différents points de vue
- Courage. Se battre pour la vérité, grâce à des études fondées sur des données probantes et à une analyse des données
- Sagesse. Aspirer à l'amélioration continue
- Intégrité. Faire preuve de transparence

Augmentation des investissements dans les systèmes de surveillance vidéo

L'utilisation accrue des systèmes de TCF soutiendra la lutte locale contre les bandes criminalisées et les armes à feu et préviendra les autres crimes comme le trafic de drogues, la traite des personnes, les courses de rue et les cascades au volant.

Le ministère octroie environ 1,7 million de dollars en 2020-2021 pour aider 18 services policiers de la province à mieux détecter et à prévenir les activités criminelles ainsi qu'à enquêter à leur sujet en investissant dans la nouvelle technologie de systèmes de télévision en circuit fermé (TCF). Le financement fait partie de la Subvention ontarienne pour les systèmes de TCF, qui comprend un investissement de 6 millions de dollars sur trois ans pour la mise en œuvre et le déploiement de systèmes de TCF en Ontario. Ce montant couvrira 50 % du coût total du projet jusqu'à concurrence de 200 000 $, y compris l'achat et l'installation de caméras de TCF, de fournitures connexes et de logiciels.

Outils supplémentaires mis à la disposition de la police pour assurer la sécurité des collectivités

La violence armée, les bandes criminalisées et d'autres crimes graves ne surviennent pas seulement dans les grands centres urbains. Les petites collectivités et les collectivités rurales de la province sont également touchées.

Seize services policiers municipaux reçoivent du financement pour des projets de lutte contre la violence armée, les bandes criminalisées, la violence et le harcèlement sexuel ainsi que la traite des personnes dans le cadre du Programme de subventions pour la sécurité communautaire et les services policiers (Programme de subventions SCSP) du ministère. Le programme offre aux services policiers des outils et ressources supplémentaires pour répondre aux priorités locales et provinciales en ce qui trait à la sécurité communautaire. Ces investissements seront répartis sur une période de deux ans et les services policiers sont tenus de produire un rapport annuel sur les résultats de leurs initiatives. Les projets seront axés sur la Stratégie de lutte contre les bandes criminalisées, les armes à feu et la violence de l'Ontario et sa nouvelle stratégie complète de lutte contre la traite des personnes.

Lutte contre la contrebande dans les établissements correctionnels pour adultes

La détection et la prévention de la contrebande sont essentielles pour assurer la sécurité des établissements correctionnels de l'Ontario.

Le ministère a installé des détecteurs ioniques dans 10 établissements correctionnels pour adultes de la province dans le cadre de la lutte contre la contrebande dans les installations, du renforcement de la sécurité et de l'amélioration de la sécurité du personnel et des détenus. Les détecteurs ioniques sont des outils de sécurité utilisés pour détecter et identifier des drogues et constituent une couche de sécurité supplémentaire pour le personnel correctionnel afin d'empêcher que des substances illicites entrent dans les installations. Le premier détecteur ionique a été mis à l'essai au Centre de détention d'Elgin-Middlesex en 2018 et a permis de détecter des articles de contrebande, dont du fentanyl, ainsi que d'empêcher leur entrée dans l'établissement.

Amélioration du bien-être des animaux

L'Ontario est devenu le chef de file national en matière de protection des animaux. Le ministère continuera de travailler avec des partenaires pour assurer une protection et un soutien accrus des animaux.

Le ministère a créé un groupe consultatif pour améliorer le bien-être des animaux dans l'ensemble de la province. La LSPBA a fait de l'Ontario le premier territoire au Canada à créer un système d'application de la loi entièrement géré par la province et a introduit les sanctions les plus sévères au pays pour les personnes qui négligent et maltraitent des animaux.

Le Groupe consultatif provincial des SBA comprend des organismes d'experts qui représentent un grand nombre de disciplines liées aux animaux, comme la défense des droits, l'industrie, l'agriculture, les refuges, les soins vétérinaires et l'application de la loi. Le groupe donnera son avis au ministère pour améliorer le bien-être des animaux, notamment en éclairant l'élaboration de nouveaux règlements en vertu de la LSPBA.

Renforcement de la sécurité et de l'application de la réglementation dans le secteur du remorquage

L'économie tourne en partie grâce aux dépanneuses. De nouvelles initiatives permettront de veiller à ce que l'industrie continue de faire avancer les choses.

Le ministère fait partie d'une initiative gouvernementale visant à accroître la sécurité des routes et autoroutes en luttant contre la violence dans l'industrie du remorquage. L'O.P.P. et les services policiers municipaux mettront sur pied une équipe des Opérations policières conjuguées pour enquêter sur les activités criminelles dans le secteur du remorquage, avec comme objectif d'améliorer la protection des consommateurs et la sécurité publique. La province va également lancer la première phase d'un projet pilote afin de créer des zones de remorquage restreintes sur des sections désignées d'autoroutes provinciales et d'aider à

dégager les routes plus rapidement et de manière plus sûre dans chaque zone. Ces initiatives sont fondées sur les recommandations d'un groupe d'étude interministériel sur le secteur du remorquage de 2020.

INVESTISSEMENT DANS LA NOUVELLE INFRASTRUCTURE

Investissement dans des travailleurs des services correctionnels de première ligne de l'Ontario

La création d'un environnement plus sécuritaire pour le personnel de première ligne dévoué contribuera à renforcer le système correctionnel de l'Ontario.

Le ministère investit plus de 500 millions de dollars sur cinq ans pour transformer les établissements correctionnels de la province. Le financement servira à moderniser l'infrastructure désuète, à réduire la surpopulation, à améliorer les services et à embaucher 500 employés pour composer avec les défis du système tels que les problèmes de santé mentale et de dépendance. L'embauche de personnel supplémentaire permettra aussi à l'Ontario de respecter ses obligations quant au recours à l'isolement.

La modernisation de l'infrastructure vieillissante, notamment la construction de salles communes et la modification des cours d'exercices, permettra à la province d'offrir un espace plus efficace pour la mise en œuvre de programmes.

Stratégie pour la région de l'Est de l'Ontario visant la modernisation des établissements et le soutien de la reprise économique

La modernisation de l'infrastructure désuète et la construction d'installations favoriseront une sécurité accrue de l'environnement de nos employés de première ligne dévoués et réduiront la surpopulation dans plusieurs de nos établissements.

Le ministère a lancé une Stratégie pour la région de l'Est de l'Ontario visant la rénovation de l'infrastructure désuète des établissements correctionnels dans l'Est de l'Ontario. Cette stratégie, la première en son genre, coordonnera et modernisera l'infrastructure des services correctionnels de l'Est de l'Ontario au moyen de constructions et de rénovations de bâtiments pour améliorer les installations, résoudre les problèmes de surpopulation et créer de nouveaux espaces de prestation de services de santé mentale, de programmes destinés aux détenus et de formation du personnel.

La stratégie de modernisation comprend ce qui suit :

- Construire un nouveau Complexe correctionnel de l'Est de l'Ontario;
- Remplacer la Prison de Brockville par une nouvelle installation qui améliorera la capacité et l'accès aux services et aux programmes de la région. La Prison de Brockville, la plus ancienne de la province, a été construite en 1842;
- Agrandir l'Établissement de traitement et Centre correctionnel de la vallée du Saint-Laurent et le Centre de détention de Quinte pour accroître la capacité et améliorer les services de santé mentale offerts aux femmes incarcérées;
- Rénover le Centre de détention d'Ottawa-Carleton afin de mieux adapter les programmes et autres initiatives destinés aux détenus.

La Stratégie pour la région de l'Est de l'Ontario offrira des avantages dans toute la région pour les années à venir, notamment en créant des emplois et en soutenant les entreprises locales pendant la construction, ainsi qu'en fournissant des emplois aux résidents locaux une fois les projets terminés.

Renforcement du système correctionnel de l'Ontario dans le Nord

L'agrandissement des établissements correctionnels à Thunder Bay et à Kenora offrira aux détenus autochtones des possibilités accrues de développement des compétences, d'éducation et d'alphabétisation.

Le ministère a annoncé qu'il prévoyait d'agrandir l'infrastructure des services correctionnels à Thunder Bay et à Kenora dans le cadre d'une stratégie visant l'investissement de plus de 500 millions de dollars sur cinq ans pour la transformation des services correctionnels et l'amélioration de la santé et de la sécurité grâce à de nouvelles embauches et à des améliorations d'infrastructure. L'agrandissement du Centre correctionnel de Thunder Bay et de la Prison de Kenora accroîtra l'accès aux programmes d'alphabétisation, de développement des compétences et de technologie afin de favoriser une réinsertion sécuritaire dans la collectivité. Ces projets aideront aussi à réduire la surpopulation à Kenora et à Thunder Bay lors de la construction d'un Complexe correctionnel de Thunder Bay ultramoderne.

Ouverture d'un nouveau Centre de communication de la Police provinciale à London, en Ontario

S'assurer que les agents de police et le personnel de la province disposent des installations, de l'équipement et de la technologie de pointe dont ils ont besoin pour lutter contre la criminalité et assurer la sécurité des gens.

Le ministère a ouvert un nouveau Centre de communication de la Police provinciale (CCPP) de pointe à London. Cette nouvelle installation de haute technologie offre aux agents de l'O.P.P. et au personnel civil les technologies de communication modernes nécessaires pour mieux servir et protéger les collectivités environnantes.

Le nouveau CCPP de 35 000 pi^2 compte 135 membres civils et agents qui traitent les appels de services urgents et non urgents. Doté de technologies de pointe, l'établissement dessert une zone désignée de plus de 170 000 km^2 comptant une population d'environ 850 000 km^2 pendant l'été. Le nouveau CCPP soutiendra, le cas échéant, d'autres territoires de l'O.P.P. et fournira à ses agents et membres civils l'espace dont ils ont besoin pour effectuer leur travail dans un milieu amélioré. Le CCPP de London est l'un des cinq centres de l'O.P.P. de la province qui offre des appels de services en tout temps.

Modernisation de l'O.P.P.

Les projets de modernisation de l'infrastructure sont essentiels à la sécurité des collectivités et veillent à ce que les premiers intervenants aient ce dont ils ont besoin pour exécuter leur travail le plus efficacement possible.

En 2020-2021, le ministère a ouvert de nouveaux détachements de l'O.P.P. de Clinton, de Fort Frances, de Hawkesbury, de Little Current, de Marathon, de Mississauga, de Moosonee, d'Orillia et de West Parry Sound pour réaliser un projet de modernisation de 182 millions de dollars visant à remplacer neuf détachements vieillissants dans la province. Les bâtiments étaient devenus désuets et ne répondaient plus aux exigences des opérations policières d'aujourd'hui.

Les nouveaux établissements offrent aux agents de police de première ligne et au personnel civil de l'O.P.P. l'équipement et la technologie de pointe dont ils ont besoin pour mieux servir et protéger leurs collectivités.

Ontario

ÉLARGISSEMENT DE LA FORMATION ET DU DÉPISTAGE DU PERSONNEL DE PREMIÈRE LIGNE

Réforme de la formation des agents des services correctionnels

Les agents des services correctionnels jouent un rôle essentiel dans le système de justice de l'Ontario et sont des partenaires indispensables pour assurer la sécurité de nos collectivités.

Le ministère a mis en place un programme de formation modernisé pour les agents des services correctionnels qui met davantage l'accent sur des domaines clés tels que les droits de la personne, la santé mentale, la santé et la sécurité ainsi que le travail d'équipe. Le nouveau programme comprend des études de cas mieux adaptés au poste et un apprentissage misant sur l'analyse de scénarios avec du matériel de cours sur la lutte contre le racisme envers les Noirs, de la formation sur la culture autochtone et des techniques de gestion des détenus. Cette nouvelle approche favorise les aptitudes de pensée critique, de prise de décisions et de résolution de problèmes des diplômés afin qu'ils soient mieux préparés à réagir aux situations réelles. La formation porte aussi sur l'amélioration des compétences en communication et en techniques de désescalade.

Création de cheminements vers des carrières dans le secteur correctionnel

La rémunération des recrues et l'utilisation de la technologie durant la formation permettront d'encourager plus de gens à envisager une carrière qui contribue à la sécurité et au bien-être de nos collectivités.

En 2020-2021, le ministère a pris des mesures importantes pour éliminer les obstacles à l'emploi dans les services correctionnels. Un projet pilote de 18 mois avec le Collège Mohawk de Hamilton a été lancé pour offrir le Programme de formation de base des agents correctionnels de manière virtuelle. Le ministère a aussi commencé à rémunérer les nouveaux agents des services correctionnels en cours de formation. La rémunération des recrues et l'offre accrue de possibilités de formation réduisent les obstacles financiers et géographiques au recrutement et contribue à accroître la diversité et l'accès à l'emploi des agents des services correctionnels en Ontario, y compris le Nord. Les recrues reçoivent une rémunération couvrant huit semaines de formation en ligne et en personne. L'entente avec le Collège Mohawk est le premier partenariat de formation complet entre la province et un collège communautaire de l'Ontario. La formation traite notamment des droits de la personne, de la communication, des techniques de désescalade, de la santé mentale et de la lutte contre le racisme. Le Centre de formation et de recrutement pour les services correctionnels de Hamilton continuera de fournir les éléments de formation pratique et expérientielle basée sur les compétences.

Fiabilité et accessibilité accrue des examens en ligne des agents de sécurité et des enquêteurs privés

Les examens en ligne accroîtront la capacité de l'Ontario à former et à qualifier les agents de sécurité et les enquêteurs privés qui sont essentiels à la sécurité publique et au bien-être de la collectivité.

Le ministère a lancé une nouvelle option d'examen en ligne pour les personnes qui cherchent à obtenir un permis pour devenir un gardien de sécurité ou un enquêteur privé. Cette option moderne éliminera le besoin pour les candidats de se déplacer vers un lieu d'examen. Jusqu'à 12 séances d'examen en ligne, offertes en anglais et en français, seront données chaque jour. Les candidats qui sélectionnent l'option d'examen en ligne peuvent choisir parmi une plage de dates et d'heures de séances. Cette nouvelle option améliore la capacité d'examens ainsi que facilite et accroît la fiabilité et l'accessibilité du processus global.

Ontario

SOUTIEN DU PERSONNEL DE PREMIÈRE LIGNE

Augmentation du soutien en santé mentale offert au personnel de l'O.P.P.

L'éclosion actuelle de COVID-19 renforce notre confiance en nos travailleurs de première ligne; c'est pourquoi il est si important de prendre soin de leur santé mentale et de leur bien-être.

Le ministère a embauché de nouveaux psychologues et d'autres professionnels de la santé mentale pour soutenir le personnel de l'O.P.P. dans le cadre d'une initiative plus vaste du gouvernement visant à étendre immédiatement le soutien en ligne et virtuel en santé mentale, y compris les travailleurs de première ligne, pendant l'éclosion de la COVID-19.

L'embauche de professionnels de la santé mentale supplémentaires fait suite aux recommandations du Comité indépendant d'examen de la Police provinciale de l'Ontario, établi en avril 2019 dans le but d'examiner la culture organisationnelle au sein de l'O.P.P., notamment les questions de santé mentale, de traumatismes liés au stress professionnel et de suicide du personnel.

Les professionnels de la santé mentale :

- fourniront des services cliniques à tous les membres et les civils et les aiguilleront vers des services externes, le cas échéant;
- élaboreront et mettront en œuvre des programmes de soutien en santé mentale qui tiennent compte des besoins uniques du personnel policier, comme les contraintes géographiques, les services spécialisés et les besoins culturels;
- faciliteront la mise en œuvre de programmes éducatifs destinés au personnel en uniforme et aux membres civils afin de réduire la stigmatisation et normaliser les difficultés liées à la santé mentale, de favoriser la résilience et d'améliorer l'accès au soutien pour ceux qui sont confrontés à des problèmes de santé mentale;
- fourniront des conseils pour appuyer les programmes de soutien par les pairs.

Amélioration de la sécurité des agents de probation et de libération conditionnelle dans le nord

Chaque mesure prise pour protéger les travailleurs des services correctionnels de première ligne constitue une étape importante vers le renforcement de la sécurité au travail et de la sécurité publique dans nos collectivités.

Le ministère fournit de nouveaux dispositifs de sécurité de pointe pour aider à protéger le personnel de la probation et de la libération conditionnelle travaillant en région éloignée. Les agents de probation et de libération conditionnelle supervisent les contrevenants et font rapport de leurs activités pour s'assurer qu'ils respectent leurs conditions de probation. Ceux qui travaillent dans des régions éloignées sont confrontés à des obstacles particuliers, notamment l'isolement et l'impossibilité d'aviser les services d'urgence.

Remplaçant des équipements devenus désuets, ces nouveaux dispositifs renforcent la sécurité des agents grâce aux communications satellites, à la technologie de localisation et à la détection automatique des incidents. Chaque appareil permet une communication bidirectionnelle vocale et par texte ainsi qu'une surveillance en direct renforcée (détection des chutes et d'absence de mouvement, activation d'alarmes silencieuses et alertes si un agent manque à l'appel), et donc la notification plus rapide du personnel d'urgence lors de situations de crise.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021* (M$)

COVID-19	**95,7 $**
Autres dépenses de fonctionnement	**2 837,4 $**
Immobilisations	**37,8 $**
Effectif (au 31 mars 2021)**	**17 868,32**

*Remarque : Les dépenses ministérielles réelles provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021

** Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Ministère des Transports

This document is also available in English.

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE 1

Vision du ministère des Transports 1

Contribution du ministère aux engagements prioritaires 1

Intervention contre la COVID-19 3

Programmes du ministère 4

Plan stratégique 2021-2022 8

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$) 13

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES 14

Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit 14

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS 15

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE 18

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2020-2021 19

RÉSULTATS DE 2020-2021 24

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021 46

Ontario

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2021-2022

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère des Transports

Le ministère des Transports (MTO) permet l'accès aux activités en offrant et en appuyant des options de déplacement sécuritaires, équitables, efficaces, durables et pratiques pour les personnes et les marchandises.

Contribution du ministère aux engagements prioritaires

- **Accroître le nombre d'options en matière de mobilité et d'accès afin de faciliter les déplacements.** Collaborer avec nos partenaires pour créer un système de transport en commun intégré de classe mondiale et offrir plus rapidement davantage de services liés à ce type de transport pour répondre aux besoins des collectivités de l'ensemble de la province.
- **Promouvoir un réseau régional multimodal efficient pour le transport des personnes et des marchandises.** Investir dans un système de transport intégré qui appuie la compétitivité économique de la province, et ce, en ce qui a trait à tous les moyens de transport.
- **Maintenir la sécurité du réseau de transport de l'Ontario.** Veiller à ce que le système de transport de la province fasse partie des plus sécuritaires au monde.
- **Investir dans les autoroutes, les routes, les ponts et d'autres infrastructures prioritaires.** Faire des investissements intelligents et élargir le réseau routier de la province, de manière à offrir un accès fiable à un système de transport efficace.
- **Accroître l'efficacité organisationnelle et permettre l'innovation.** Voir à l'établissement d'un effectif créatif, novateur, diversifié et souple qui peut réaliser la vision et atteindre les objectifs du ministère.

Ontario

Pour atteindre ses objectifs, le ministère a établi cinq stratégies transversales qui lui permettront de concrétiser les principales priorités du gouvernement. Certaines initiatives notables sont résumées ci-dessous, et plus de détails sont présentés tout au long de ce document d'information sur le budget des dépenses.

Stratégie nº 1 – Innover en ce qui concerne les politiques, règlements, plans et systèmes provinciaux pour assurer la mobilité et l'accès :

- *Loi de 2020 sur la construction plus rapide de transport en commun* – Appliquer les mesures énoncées dans la Loi à d'autres projets de transport en commun provinciaux, et créer des emplois et des possibilités économiques pour les collectivités.
- Réduire le fardeau administratif et accroître l'efficacité – Mettre en œuvre plusieurs modifications réglementaires et initiatives pilotes, notamment le projet pilote sur les trottinettes électriques, et permettre l'utilisation de vélos cargo électriques dans les règlements municipaux.
- Promouvoir la sécurité routière au moyen de lois et de règlements efficaces – Mettre en place des règlements novateurs, comme le nouveau cadre réglementaire concernant les caméras montées sur le bras d'arrêt des autobus scolaires et l'exigence quant au taux d'alcoolémie de zéro pour les moniteurs de conduite.

Stratégie nº 2 – Appuyer et offrir des options de mobilité sécuritaires, équitables, efficaces et pratiques qui permettent la reprise économique et augmentent la résilience :

- Trains de passagers pour le Nord-Est – Accélérer le travail d'examen des besoins en matière de sécurité et d'infrastructure en vue d'un éventuel service de trains de passagers dans le Nord.
- Flotte de traversiers résiliente – À l'automne 2021, le MTO recevra deux traversiers hybrides électriques qui transporteront des passagers et des véhicules entre le continent, l'île Amherst et l'île Wolfe.
- Amélioration de la sécurité dans l'industrie du remorquage et projet pilote de zone de remorquage – Mettre en œuvre de nouvelles règles sur le remorquage dans la province afin de lutter contre la violence et la fraude dans cette industrie.
- Technologie appuyant la sécurité des transporteurs – Voir à ce qu'on ait aussi recours aux technologies routières intelligentes dans les activités d'application de la loi et d'assurance de la conformité touchant les véhicules utilitaires.

Stratégie nº 3 – Mettre en œuvre les plans de production de recettes déjà établis et mettre au jour des possibilités de création de valeur nouvelles et novatrices :

- Production de recettes – Le ministère a établi un cadre pour la création de valeur qui devrait générer plus de 390 M$ au cours des quatre prochaines années.
- Coûts supplémentaires pour la recherche et l'éducation publiques – Le tout permettra au ministère de continuer d'investir dans la recherche essentielle pour élaborer des politiques fondées sur des données probantes.
- Stratégie sur les données et l'information du MTO – Cette stratégie transforme le MTO en un organisme moderne qui est axé sur les données et sur l'avenir.

Stratégie nº 4 – Réaliser d'importantes réformes pour moderniser l'organisation afin de s'assurer que le ministère est axé sur l'avenir et sur les usagers :

- Plan d'action de lutte contre le racisme – Appuie la sensibilisation à la lutte contre le racisme et le renforcement de la capacité du ministère à cet égard, et aidera le ministère à offrir un système de transport qui est accessible et libre d'obstacles pour tous.
- Améliorer les processus de développement par l'intermédiaire du module sur l'aménagement du territoire du Système de gestion des couloirs routiers, un portail en ligne public pratique qui permet aux entreprises et au gouvernement d'économiser temps et argent.
- Stratégie Priorité au numérique et transformation numérique – Transformer les systèmes de longue date et accélérer la transition du ministère vers des services numériques, modernes et axés sur les usagers.

Stratégie nº 5 – Offrir des infrastructures et des services avec plus de rigueur au moyen de plans d'immobilisations remaniés, d'investissements intelligents dans la remise en état d'infrastructures et d'une surveillance accrue par le ministère :

- Expansion du système ferroviaire GO – Faire progresser le programme d'expansion du système ferroviaire GO au moyen d'approvisionnements essentiels et de travaux d'infrastructure le long des couloirs de ce système.
- Nouveau plan de l'Ontario pour le réseau de métro dans la région du Grand Toronto – Le ministère travaillera avec ses partenaires pour faire avancer les quatre projets de transport en commun prioritaires.
- Projets d'immobilisations prioritaires pour les routes – Réaliser d'importants investissements dans les projets de réfection et de prolongement des routes sur tout le réseau provincial.
- Investissements intelligents dans la réfection – Veiller à ce que nos biens soient en bon état en réalisant des investissements intelligents dans leur réfection.

Ontario

Intervention contre la COVID-19

Le MTO a pris plusieurs mesures et lancé de multiples initiatives pour lutter contre la COVID-19 et réduire le fardeau financier que doivent supporter les Ontariennes et les Ontariens. Voici les principales mesures prises par le ministère :

Soutien de l'industrie du transport commercial

- Le ministère soutient l'industrie du camionnage au moyen du Programme provincial de dépistage antigénique (ministère de la Santé), qui permet aux employeurs des domaines prioritaires d'ajouter une mesure de sécurité; de même, il a lancé pour tous les camionneurs l'application gratuite 511, qui leur permet d'accéder aux aires de repos et aux installations sanitaires.
- Il a appliqué les dispositions d'urgence prévues dans le *Code de la route* pendant la deuxième situation d'urgence, rendant ainsi les transporteurs sous réglementation provinciale qui transportent des fournitures essentielles admissibles à d'importantes exemptions quant à leurs activités.
- Il a appuyé la sécurité des camionneurs de l'Ontario en mettant en place à leur intention un projet pilote de dépistage de la COVID-19 ainsi que des services de garde d'enfants d'urgence – jusqu'au 26 juin 2020 – pour les détenteurs de permis de catégorie A et de catégorie D.

Prestation des services essentiels

- La période de validité des produits destinés aux conducteurs, aux véhicules et aux transporteurs, qui devait prendre fin le 1er mars 2020, a été prolongée jusqu'en 2021-2022 dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.
- Sécurité des services provinciaux de traversier et de transport aérien – le ministère a travaillé avec ses partenaires pour mettre en œuvre les mesures provisoires de Transports Canada relatives à la COVID-19 en ce qui concerne les services de traversier et les services de transport aérien en hiver.
- Le ministère a engagé des ressources pour s'assurer que les aéroports éloignés poursuivent leurs opérations sans interruption et continuent d'offrir les fournitures (aliments, essence, eau, etc.) et les services essentiels.
- Pour aider à reprendre le retard accumulé dans les examens pratiques de conduite, le ministère travaille avec ses fournisseurs de services en vue de l'ajout de 84 examinateurs.

Soutien des partenariats

- En collaboration avec le gouvernement fédéral, le ministère versera jusqu'à 2,15 milliards de dollars aux municipalités de l'Ontario, dans le cadre de l'Accord sur

la relance sécuritaire, pour que les systèmes de transport en commun poursuivent leurs activités.

- Le ministère continue de travailler avec ses partenaires en prestation de services et les tribunaux pour maintenir les services pendant la pandémie, notamment le Tribunal d'appel en matière de permis, le programme Bonne conduite et le Programme d'utilisation d'antidémarreurs de l'Ontario.
- Le ministère continue d'offrir un programme de construction routière pour s'assurer qu'il y a des projets adéquats permettant la poursuite des activités de construction tout au long de la saison 2021-2022.

Programmes du ministère

Le personnel du programme d'administration du ministère, lequel est mis en œuvre par la Division des services ministériels, fournit un soutien administratif efficient et de haute qualité, exerce un leadership fonctionnel, donne des conseils d'experts et fournit des services de façon à répondre aux besoins du ministère et des organismes centraux du gouvernement. Le personnel du programme assume la direction dans plusieurs domaines clés, notamment en ce qui touche :

- les initiatives de planification stratégique et de transformation;
- les outils, les processus et les mesures de soutien pour favoriser l'innovation et améliorer les activités;
- la planification et la surveillance financières, l'approvisionnement et l'efficacité des mesures de contrôle;
- la conception et l'exécution d'un plan stratégique de gestion des ressources humaines qui harmonise les programmes et services avec les priorités ministérielles;
- l'exploitation du Centre de gestion du parc automobile – pour le compte de la fonction publique de l'Ontario (FPO) –, afin de gérer l'ensemble des véhicules automobiles de la province;
- la mise en œuvre d'un cadre stratégique pour la diversité et l'inclusion, ainsi que la surveillance de la connaissance et du respect de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* au sein du ministère;
- la gestion des locaux et des installations ainsi que le soutien et l'orientation à cet égard;
- l'exercice d'un leadership dans le cadre de la prestation de services régionaux de soutien aux entreprises;
- l'exercice d'un leadership fonctionnel dans le cadre des programmes de gestion de l'information du ministère, de même que la coordination des demandes d'accès à l'information détenue par le MTO en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

La Division de la surveillance des organismes et des partenariats veille à ce que les organismes du MTO respectent les priorités du gouvernement ainsi que les lois, règlements, directives et politiques applicables. Elle appuie également les programmes de financement des organismes et des municipalités, et supervise la prise de décisions quant aux programmes de financement de l'infrastructure de transport en commun et d'autres infrastructures et aux investissements à cet égard, de même que l'exécution de ces programmes.

Le personnel du programme est également chargé de gérer les relations de la province avec deux organismes de la Couronne, soit Metrolinx et la Commission de transport Ontario Northland (CTON). De plus, le personnel du programme s'emploie à donner suite aux objectifs de l'Ontario en matière de transport stratégique en collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux (p. ex. Infrastructure Ontario [IO]), le gouvernement fédéral, d'autres provinces, des municipalités et des communautés autochtones. Voici quelques-unes des principales initiatives en cause :

- transformer le réseau ferroviaire de GO Transit pour en faire un service de transport en commun rapide, vaste et accessible toute la journée fonctionnant dans les deux directions sur ses tronçons clés, et ce, par l'intermédiaire du Programme d'expansion du système ferroviaire GO (programme Expansion de GO);
- appuyer les projets municipaux de transport en commun à l'échelle de la province;
- appuyer l'application des mesures prévues dans la *Loi de 2020 sur la construction plus rapide de transport en commun* pour simplifier l'exécution des projets et soutenir l'achèvement accéléré des projets de transport en commun prioritaires;
- former des partenariats en transport avec des entités municipales et fédérales;
- faire progresser de manière accélérée le Nouveau plan pour le réseau de métro dans la région du grand Toronto de l'Ontario, tel qu'il a été annoncé dans le budget de l'Ontario de 2019, notamment en ce qui concerne :
    - la ligne Ontario;
    - le prolongement de la ligne de métro Yonge North;
    - l'ajout de trois arrêts à la ligne de métro Scarborough;
    - le prolongement de la ligne Eglinton Crosstown vers l'ouest.

Le personnel de la **Division de la sécurité en matière de transport** conçoit et met en œuvre des stratégies visant à améliorer la sécurité et la mobilité sur les routes en faisant la promotion de l'adoption d'un comportement responsable par les conducteurs de même que de la sécurité des véhicules automobiles.

Le personnel de la Division met actuellement en œuvre une stratégie pluriannuelle visant à transformer la façon dont le MTO et ses ministères partenaires fournissent des services pour les conducteurs et les véhicules aux Ontariennes et aux Ontariens et à jeter les bases d'une prestation plus efficace et efficiente de services numériques axés sur les personnes.

Le ministère utilise un modèle hybride pour exécuter ses programmes, dans lequel le gouvernement fournit les programmes de base et des fournisseurs tiers assurent la prestation des services liés aux examens de conduite, à la production des cartes requises de même qu'à l'inscription des conducteurs et à l'immatriculation des véhicules.

La transformation vise à améliorer ces modèles opérationnels actuels afin de répondre aux attentes croissantes des entreprises et des citoyens en ce qui a trait aux services intégrés sur demande, aux données en temps réel de même qu'aux communications et aux modes de prestation numériques.

La **Division de la gestion de l'infrastructure de transport** est responsable des investissements dans l'infrastructure, de la gestion des biens, des fonctions de conception et d'ingénierie ainsi que des activités d'immobilisations en lien avec l'infrastructure provinciale.

Le personnel de la Division continue d'explorer et de mettre en œuvre des techniques et matériaux améliorés et plus respectueux de l'environnement pour l'asphaltage, la préservation de la chaussée et les constructions en béton. La mise à l'essai spécialisée en laboratoire de divers matériaux, notamment l'asphalte, le ciment, le béton, l'acier et les agrégats, pour la construction de routes et de ponts se poursuit et elle sera d'ailleurs appuyée par une nouvelle installation à Toronto qui remplacera les laboratoires existants.

On prévoit réaliser des travaux de réfection de l'infrastructure de transport provinciale, notamment des routes et des ponts, pour appuyer la durabilité du réseau de transport de la province. De plus, on prévoit de nouveaux projets de prolongement pour améliorer le réseau routier provincial à plus long terme. Ces projets seront réalisés au moyen de divers modèles, et ce, en fonction de la portée des travaux, des échéances, des coûts et du profil de risque. On aura notamment recours à des partenariats public-privé, avec l'appui d'IO.

Les activités de l'unité **Technologie de l'information** visent la maximisation des avantages pour les clients opérationnels de la FPO et la réalisation des stratégies et des objectifs ministériels en matière d'information et de technologie de l'information (ITI). Plus particulièrement, le Groupement pour le travail et les transports (GTT) du ministère est chargé de ces tâches. Voici quelques-unes des initiatives mises en œuvre par l'unité :

- offre d'avantages opérationnels et appui à la mise en œuvre de politiques publiques par la réalisation, conformément au budget et au délai établis, de projets technologiques novateurs permettant de régler des problèmes opérationnels, d'améliorer l'exécution des programmes, d'offrir de nouvelles possibilités d'affaires et d'améliorer le service à la clientèle;
- exercice d'un leadership sur le plan numérique pour les besoins de programmes et de projets par la direction d'équipes intégrées et interfonctionnelles qui appliquent

des procédés de conception axés sur les utilisateurs, emploient une méthode de développement de solutions agile et itérative et tiennent compte des commentaires de nombreux utilisateurs pour orienter la mise au point des produits et services numériques en question;

- amélioration de la qualité des services de TI par l'établissement d'objectifs en matière de niveau de service et par leur atteinte – voire leur dépassement – constant, le tout en veillant à l'intégration de la chaîne de prestation de services, en améliorant les communications ainsi qu'en simplifiant et en rationalisant les processus;
- appui à l'adoption de pratiques exemplaires en matière de gestion de l'information par l'ensemble des ministères clients.

La **Direction des politiques et de la planification intégrées** élabore des politiques et des plans en matière de transport pour s'assurer qu'on tient compte des besoins en matière de mobilité de la population ontarienne et qu'on y répond. Plus particulièrement, elle est chargée de cerner les intérêts stratégiques à long terme de l'Ontario relativement au système de transport provincial, et ce, pour tous les modes. Elle élabore des politiques, des plans et des programmes à l'appui d'un système de transport efficace, sécuritaire, viable, intégré et axé sur l'avenir pour l'Ontario.

Le personnel de la Direction s'emploie à donner suite aux objectifs de l'Ontario en matière de transport stratégique en collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, le gouvernement fédéral, d'autres provinces, des municipalités et des collectivités autochtones. Voici quelques-unes des initiatives en cause :

- voir à la planification régionale à long terme en matière de transport pour pouvoir répondre aux besoins futurs de la province à cet égard;
- préparer le réseau de transport de l'Ontario au déploiement des véhicules connectés et automatisés.

Le personnel du **Programme des opérations** supervise les activités liées au réseau routier provincial et aux services de transport connexes (dont l'entretien des routes durant toute l'année), de même que l'entretien de ce réseau, et ce, pour protéger les investissements publics en matière d'infrastructure routière et en maximiser l'efficacité. Le personnel du Programme offre également des services d'aéroport dans 29 collectivités éloignées du Nord et des services d'information pour voyageurs, et il appuie 11 services de traversier dans la province, soit directement ou par l'intermédiaire de la Société de transport d'Owen Sound, qui est un organisme du ministère des Transports.

Ontario

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022

Intervention contre la COVID-19

Division des services ministériels :

- Collaborer avec le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et avec IO en vue de la réalisation d'activités de nettoyage quotidien amélioré dans les installations du ministère ainsi que d'activités ponctuelles de nettoyage ciblé amélioré, selon les besoins, soit lorsqu'il y a des cas positifs de COVID-19.
- Offrir de l'orientation et du soutien aux divisions lors de la préparation des lieux de travail en vue du retour des employés en suivant les directives d'IO concernant la réouverture graduelle des lieux de travail de la fonction publique de l'Ontario, notamment en ce qui a trait à la planification de la capacité des étages de même qu'à la pose d'affiches et de décalques de plancher indiquant la direction à suivre, et à l'installation d'écrans de protection en plastique acrylique, selon les besoins.

Accord sur la relance sécuritaire et transport en commun municipal :

- Le ministère offre un financement de 650 M$ en ce qui a trait aux systèmes de transport en commun municipaux pour remédier aux répercussions de la COVID-19, d'abord jusqu'au 31 décembre 2021; de même, il accordera des prolongations jusqu'en décembre 2022, au cas par cas. La priorité est de compenser les pressions financières exercées par la baisse du nombre d'usagers et par les coûts qui se rattachent directement à la COVID-19.
- Il collabore avec les municipalités pour examiner des solutions qui permettraient de voir à la sécurité, à la durabilité, à l'intégration et au caractère abordable du transport en commun local pendant la pandémie de COVID-19 et après celle-ci.

Produits destinés aux conducteurs, aux véhicules et aux transporteurs :

- La période de validité des produits destinés aux conducteurs, aux véhicules et aux transporteurs, qui devait prendre fin le 1er mars 2020, a été prolongée jusqu'en 2021-2022 dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.
- La Division de la sécurité en matière de transport s'emploie à établir un plan visant à reprendre les examens pratiques de conduite et à réduire de façon substantielle le nombre d'examens reportés en raison d'annulations causées par la COVID-19.
- Les délais pour les rapports d'examens médicaux ou visuels ont été prolongés de 60 jours ou plus.
- Les séances d'information de groupe pour les conducteurs âgés ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre et les permis de conduire requis seront délivrés aux conducteurs âgés touchés par cette décision.

Transporteurs commerciaux :

- Soutenir l'industrie du camionnage pendant la pandémie de la COVID-19, notamment en gardant les 23 aires de service ONroute ouvertes pour les services de plats à emporter et le service au volant. Toutes les aires de service continuent d'offrir des espaces de stationnement pour les camions. ONroute permet l'accès aux salles de toilette et a mis en place des mesures de nettoyage renforcées pour assurer la sécurité des clients.
- Le ministère a fourni des messages pour les panneaux à messages variables et les panneaux portatifs à messages variables concernant la fermeture de la frontière américaine à tous les déplacements non essentiels.
- Le ministère a permis la réalisation par voie virtuelle de programmes de formation des conducteurs habituellement offerts en classe, plus précisément pour la formation des conducteurs débutants de camions commerciaux de catégorie A.
- Le ministère continue d'appuyer l'industrie du camionnage au moyen du Programme provincial de dépistage antigénique (ministère de la Santé), qui permet aux employeurs des domaines prioritaires d'ajouter une mesure de sécurité dans les lieux de travail essentiels et présentant un risque élevé.
    - Dans le cadre de ce programme, des trousses pour les tests antigéniques rapides au point de service seront distribuées aux organisations des domaines prioritaires afin d'améliorer les mesures courantes de dépistage pour les employés asymptomatiques et les membres d'autres groupes désignés.
    - Les tests antigéniques rapides au point de service pourraient permettre aux responsables des lieux de travail de cerner de manière proactive des cas de COVID-19 qui n'auraient pas été détectés autrement, ce qui favoriserait la sécurité des employés et la continuité des activités dans divers lieux de travail.

Opérations routières et maritimes :

- Les mesures comprennent la distanciation physique sur les traversiers, le soutien des aéroports éloignés pour voir à la poursuite des livraisons de matériel essentiel et l'utilisation de la nouvelle application gratuite 511, qui permet aux camionneurs d'accéder sans attendre à de l'information pertinente.

Sommaire des principales décisions approuvées pour 2021-2022

Expansion du système ferroviaire GO – Le MTO continuera à travailler avec Metrolinx pour faire avancer la mise en œuvre du programme Expansion de GO. Les travaux en lien avec le programme sont déjà bien avancés et se poursuivront tout au long de 2021-2022 pour les processus d'approvisionnements essentiels, y compris les travaux d'infrastructure supplémentaires le long des corridors. Le programme Expansion de GO soutient directement la volonté de l'Ontario d'étendre le système

ferroviaire GO pour en faire un service de transport en commun rapide, vaste et accessible toute la journée.

Nouveau plan pour le réseau de métro dans la région du grand Toronto de l'Ontario – Le MTO collaborera avec Metrolinx et IO pour poursuivre les travaux de planification, de conception préliminaire et d'approvisionnement afin de faire avancer les quatre projets prioritaires annoncés dans le cadre du budget de l'Ontario de 2019 : le prolongement de la ligne de métro jusqu'à Scarborough, le prolongement de la ligne Eglinton Crosstown vers l'ouest, le projet de la ligne Ontario et le prolongement de la ligne de métro Yonge North. Ces quatre projets prioritaires de transport étaient une composante clé de l'engagement pris par la province dans le cadre de son budget de 2019 pour ce qui est d'améliorer le transport en commun et d'élargir les services.

Offre d'un financement d'immobilisations d'un milliard de dollars pour le train léger sur rail de Hamilton – En février 2021, le gouvernement a confirmé son engagement à verser un milliard de dollars en financement d'immobilisations en vue de la construction d'un important système de train léger sur rail (TLR) pour la ville de Hamilton. De même, il continue de travailler avec le gouvernement fédéral afin de recevoir de sa part une contribution pour le projet, lequel représente maintenant le cinquième projet de transport en commun prioritaire de la province.

Prolongement de la route 6 et de l'autoroute 401 – Le ministère veille à la progression des travaux de prolongement de la route 6 et de l'autoroute 401 en vue de réduire la congestion, d'améliorer la sécurité routière et de faciliter les déplacements des gens qui circulent entre Hamilton et Guelph. Ce projet fait partie du plan de transport à long terme de la province pour la région élargie du Golden Horseshoe, dont l'objet est de veiller à ce que le futur système de transport permette le maintien de la prospérité et de la qualité de vie. Les travaux comprennent la construction d'un nouvel échangeur sur la route 6, au nord de l'autoroute 401.

Voie de contournement de Bradford – Le ministère réalisera des travaux préparatoires pour le projet de voie de contournement de Bradford, un tronçon de prolongement qui relie l'autoroute 400 à l'autoroute 404. Ce projet suscitera de l'activité économique, sera une source d'emplois importante et améliorera le déplacement des marchandises et des personnes sur les routes et les corridors commerciaux stratégiques de l'Ontario.

Investissements dans la stratégie Priorité au numérique – Le ministère poursuit sa stratégie Priorité au numérique et réalise des investissements à cet égard dans le cadre de démarches de collaboration intersectorielle pour offrir à la population ontarienne et aux entreprises des services axés sur les citoyens. Ce projet axé sur les résultats vise à améliorer le fonctionnement du gouvernement et utilise des approches, outils et pratiques modernes qui placent les besoins de la population de l'Ontario au premier

plan pour ce qui est de l'élaboration de produits, de politiques, de programmes et de services.

Programme de transformation de la Division de la sécurité en matière de transport (TSD Tx, anciennement RUSTx) – Le ministère a mis en place un nouveau système central d'inscription et d'octroi de permis et a déplacé tous les programmes relatifs au transport commercial vers ce système. Le ministère investit pour élargir ce système, y intégrer plus de programmes et mettre en place des services numériques.

- La phase 3, qui a commencé en avril 2021, représente le travail de transformation numérique le plus important et le plus complexe à ce jour; il s'agit en effet de transformer tous les secteurs de programme restants qui touchent les conducteurs et les véhicules ainsi que de mettre hors service la technologie et les applications vieillissantes qui présentent des risques. Le ministère fait appel à un fournisseur pour diriger, cette année, la planification stratégique et la préparation d'une analyse de rentabilisation dans le cadre de la phase 3.

Programme de transformation numérique pour les transporteurs – comprend les initiatives suivantes :

- Dossier du transporteur en ligne – vise à améliorer la capacité des clients utilisateurs de véhicules utilitaires à accéder à leur dossier en ligne, en temps réel, le tout dans le cadre de l'engagement du ministère en réponse au rapport de 2015 du Bureau de la vérificatrice générale concernant le transport des élèves.
- Application du ministère pour les transporteurs (version 1.0) – sert de ressource pour les transporteurs.
- Nouveau processus de demande de certificat d'immatriculation d'utilisateur de véhicule utilitaire (version 1.0) – transformation du processus de demande d'inscription des utilisateurs de véhicules utilitaires;
- Transmission et analyse des données des transporteurs – pour permettre la prise de décisions fondées sur des données réelles.

Service de transport ferroviaire dans le Nord-Est – Le ministère travaille avec Metrolinx et la CTON pour passer à l'étape suivante dans l'amélioration du service de transport ferroviaire de passagers dans le Nord-Est et ainsi offrir à la population une option de déplacement sécuritaire, fiable et pratique.

Soutien des technologies à faibles émissions de carbone – Le ministère continuera de donner suite à ses engagements en matière de véhicules à faibles émissions de carbone, notamment : en améliorant les règles et en éliminant les obstacles réglementaires qui empêchent les investisseurs privés de mettre en place des infrastructures de ravitaillement à faibles émissions de carbone sans subvention du gouvernement; en appuyant l'élaboration de la Stratégie de l'hydrogène de l'Ontario; en obtenant des mandats de production de véhicules électriques et en permettant au

secteur privé de créer un réseau provincial d'infrastructure de véhicules électriques; en examinant des emplacements où l'on peut construire des stations de ravitaillement en carburants de remplacement.

Cadre de réglementation pour le remorquage – En réponse aux recommandations du Groupe d'étude provincial sur le secteur du remorquage des véhicules de l'Ontario, la province a l'intention de proposer des dispositions législatives qui permettraient d'établir un cadre de surveillance provincial exhaustif pour les secteurs du remorquage et de l'entreposage.

Soutien de la modernisation des évaluations environnementales – Le MTO continuera de travailler avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour mettre à jour son processus d'évaluation environnementale de portée générale, le tout à l'appui des objectifs de modernisation des évaluations environnementales.

Soutien des technologies relatives aux véhicules connectés et automatisés – Le ministère continuera de préparer le système de transport de l'Ontario pour le déploiement de nouvelles technologies en matière de véhicules et d'aider le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce à mettre en œuvre le plan intitulé « Piloter la prospérité : L'avenir du secteur de l'automobile de l'Ontario », qui vise à faire de l'Ontario le chef de file nord-américain de l'adoption de technologies avancées de fabrication et de mobilité, comme les véhicules connectés et automatisés.

Fonds pour les initiatives de transport à l'intention des collectivités et organisations autochtones – Le ministère lance un nouveau programme de financement concurrentiel axé sur un processus de demande qui permet aux collectivités et aux organisations autochtones de l'Ontario de présenter des propositions de projets de transport qui aident à répondre aux besoins communautaires et à faire avancer des secteurs d'intérêt clés qui correspondent aux priorités du ministère. Ce fonds permettra aux collectivités et aux organisations autochtones de faire progresser les initiatives liées au transport qui stimulent le renforcement de la capacité et qui comportent des solutions adaptées au contexte culturel et local.

Loi de 2021 visant à assurer à la population ontarienne des déplacements plus sûrs – Le ministère propose un ensemble de nouvelles mesures législatives, réglementaires et d'éducation du public qui visent à améliorer la sécurité routière en ciblant les comportements agressifs et à risque élevé sur les routes. Le ministère s'inquiète tout particulièrement du nombre d'incidents de conduite dangereuse, d'excès de vitesse et de comportement imprudent de nature autre, qui est à la hausse depuis quelques années et encore davantage depuis le début de la pandémie de COVID-19, selon ce qu'indiquent les rapports de police et les données préliminaires.

Ontario

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022

Approbations – COVID-19	371 199 500 $
Fonctionnement	2 303 101 700 $
Immobilisations	3 558 524 700 $
TOTAL	**6 232 825 900 $**

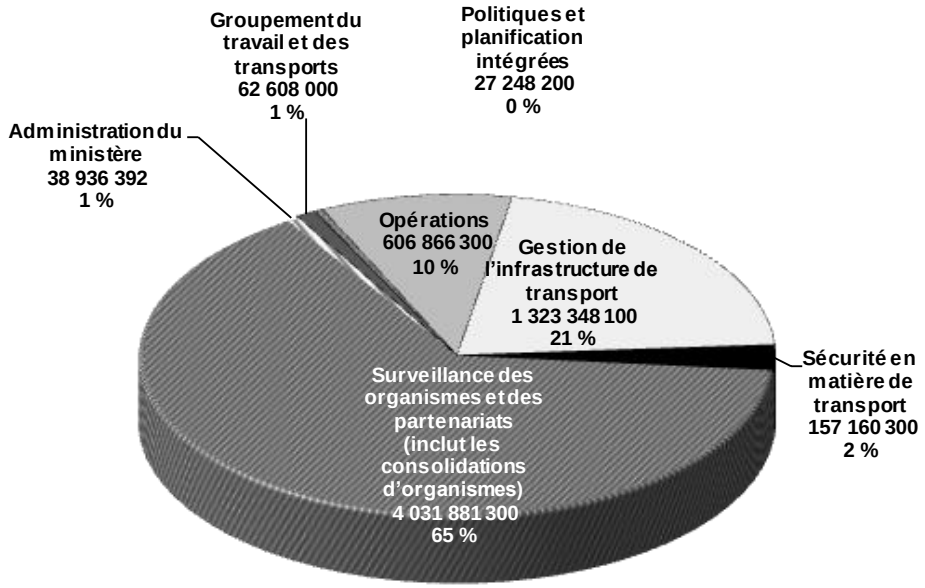

Total des dépenses : 6 232 825 900 $

(Total des dépenses du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements. Remarque : le graphique ne comprend pas les redressements du portefeuille immobilier général [10 218 800 $] ni ceux de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier [5 003 900 $])

Ontario

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Le réseau de transport de l'Ontario nous relie au marché mondial ainsi que les uns aux autres. Le ministère investit dans le renouvellement et l'expansion de ce réseau et dans l'entretien à long terme de son infrastructure. Parmi les principaux programmes figurent la planification et l'investissement relativement au transport en commun, aux routes, aux ponts, aux couloirs stratégiques ainsi qu'à l'amélioration de la sécurité des conducteurs et des véhicules.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	%	Prévisions 2020-2021 * $	Chiffres réels provisoires 2020-2021 * $	Chiffres réels 2019-2020 * $
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	38 248 000	(927 400)	(2,4)	39 175 400	38 389 800	52 591 057
Surveillance des organismes et des partenariats	913 769 000	(1 256 897 800)	(57,9)	2 170 666 800	3 440 445 100	481 441 277
Sécurité en matière de transport	130 031 400	4 369 700	3,5	125 661 700	140 334 700	117 016 377
Gestion de l'infrastructure de transport	27 699 500	(3 749 600)	(11,9)	31 449 100	31 449 100	21 107 470
Groupement du travail et des transports	62 607 000	(4 323 500)	(6,5)	66 930 500	66 930 500	63 255 624
Politiques et planification intégrées	27 247 200	(5 683 700)	(17,3)	32 930 900	32 930 900	20 267 484
Opérations	562 272 300	8 994 900	1,6	553 277 400	563 877 400	535 858 466
Total à voter – Charges de fonctionnement	**1 761 874 400**	**(1 258 217 400)**	**(41,7)**	**3 020 091 800**	**4 314 357 500**	**1 291 537 755**
Crédits législatifs	393 392	2 000	0,5	391 392	391 392	2 382 093
Total du ministère – Charges de fonctionnement	**1 762 267 792**	**(1 258 215 400)**	**(41,7)**	**3 020 483 192**	**4 314 748 892**	**1 293 919 848**
Redressement de consolidation – Commission de transport Ontario Northland	66 624 100	4 515 100	7,3	62 109 000	51 703 600	66 969 928
Redressement des charges de fonctionnement – Reclassement lié au compte de liquidation du programme de plafonnement et d'échange	-	-		-	-	-
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(5 003 900)	(98 000)		(4 905 900)	(4 905 900)	(9 520)
Redressement de consolidation - Centre de toxicomanie et de santé mentale	-	-		-	-	(80 000)
Redressement des charges de fonctionnement – allocation municipale de la taxe sur l'essence	343 322 400	2 591 300	0,8	340 731 100	340 731 100	372 367 124
Redressement de consolidation – Metrolinx	517 309 600	(172 843 900)	(25,0)	690 153 500	130 553 500	948 492 143
Redressement de consolidation – portefeuille immobilier général	(10 218 800)	(2 159 600)		(8 059 200)	(7 174 100)	(23 364 381)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**2 674 301 192**	**(1 426 210 500)**	**(34,8)**	**4 100 511 692**	**4 825 657 092**	**2 658 295 142**
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Surveillance des organismes et des partenariats	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Sécurité en matière de transport	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Gestion de l'infrastructure de transport	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Groupement du travail et des transports	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Politiques et planification intégrées	1 000	1 000		-	-	-
Opérations	1 000	1 000		-	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	**8 000**	**2 000**	**33,3**	**6 000**	**6 000**	**-**
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	**8 000**	**2 000**	**33,3**	**6 000**	**6 000**	**-**
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Surveillance des organismes et des partenariats	5 163 401 000	197 771 400	4,0	4 965 629 600	4 948 807 800	4 154 326 804
Sécurité en matière de transport	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Gestion de l'infrastructure de transport	90 794 400	21 179 600	30,4	69 614 800	38 559 800	38 203 150
Opérations	44 593 000	(6 780 000)	(13,2)	51 373 000	59 201 000	39 721 847
Total à voter – Charges d'immobilisations	**5 298 790 400**	**212 171 000**	**4,2**	**5 086 619 400**	**5 046 570 600**	**4 232 251 801**
Crédits législatifs	1 232 282 100	65 154 900	5,6	1 167 127 200	1 167 127 200	1 030 581 955
Total du ministère – Charges d'immobilisations	**6 531 072 500**	**277 325 900**	**4,4**	**6 253 746 600**	**6 213 697 800**	**5 262 833 756**
Redressement de consolidation – Commission de transport Ontario Northland	(23 480 800)	18 656 400		(42 137 200)	(41 135 400)	(33 315 586)
Redressement de consolidation – Metrolinx	(2 949 067 000)	128 310 600		(3 077 377 600)	(3 052 477 600)	(2 750 129 969)
Total, y compris redressement de consolidation et	**3 558 524 700**	**424 292 900**	**13,5**	**3 134 231 800**	**3 120 084 800**	**2 479 388 201**
BIENS IMMOBILISÉS						
Administration du ministère	20 158 000	3 178 700	18,7	16 979 300	16 979 300	11 753 992
Surveillance des organismes et des partenariats	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Sécurité en matière de transport	13 200 000	5 677 000	75,5	7 523 000	41 823 000	26 785 505
Gestion de l'infrastructure de transport	1 938 378 700	(355 520 300)	(15,5)	2 293 899 000	2 336 583 600	2 037 425 798
Total à voter – Biens immobilisés	**1 971 737 700**	**(346 664 600)**	**(15,0)**	**2 318 402 300**	**2 395 386 900**	**2 075 965 295**
Total du ministère – Biens immobilisés	**1 971 737 700**	**(346 664 600)**	**(15,0)**	**2 318 402 300**	**2 395 386 900**	**2 075 965 295**
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**6 232 825 892**	**(1 001 917 600)**	**(13,8)**	**7 234 743 492**	**7 945 741 892**	**5 137 683 343**

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021. Les chiffres réels pour 2019-2020 ont été rajustés comparativement à la version imprimée du budget des dépenses pour 2021-2022.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019* $	Chiffres réels 2019-2020* $	Prévisions 2020-2021* $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les actifs)	**4 840 223 497**	**5 137 683 343**	**7 234 743 492**	**6 232 825 892**
		6 %	*41 %*	*-14 %*

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

L'écart entre les données de 2020-2021 et celles de 2021-2022 est principalement attribuable à un financement ponctuel versé dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire et à d'autres fonds accordés pour une période définie en lien avec la COVID-19. Les autres écarts peuvent être attribués à l'harmonisation du financement avec les échéances de construction de projets d'infrastructure municipaux qui sont partiellement ou entièrement financés par des contributions fédérales comme le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun et le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses
https://www.ontario.ca/fr/page/les-comptes-publics-de-lontario-de-2019-20

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Noms des organismes, conseils et commissions	Prévisions 2021-2022	Chiffres réels provisoires 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
Dépenses de la Commission des transports routiers de l'Ontario	578 600	241 805	277 908
Revenus de la Commission des transports routiers de l'Ontario	43 575	24 800	52 596
Commission de transport Ontario Northland, fonctionnement	43 532 900	46 775 000	50 295 693
Commission de transport Ontario Northland, immobilisations	44 728 800	59 920 300	53 040 572
Société de transport d'Owen Sound, fonctionnement	4 466 100	6 466 100	2 605 848
Société de transport d'Owen Sound, immobilisations	17 123 000	4 675 000	2 608 167
Subventions de fonctionnement de Metrolinx	847 234 000	1 214 334 000	420 837 000
Subventions d'immobilisations de Metrolinx	4 045 749 000	4 000 928 700	3 589 551 702

Commission des transports routiers de l'Ontario

La Commission des transports routiers de l'Ontario (CTRO) est un organisme quasi judiciaire qui relève du MTO et qui est chargé d'administrer le régime réglementaire économique de l'industrie des véhicules de transport en commun et des autocars interurbains, conformément à la *Loi sur les véhicules de transport en commun*. Ainsi, la Commission examine les demandes de permis de transport en commun en fonction de la commodité des services en cause et des besoins du public, et elle exerce une fonction décisionnelle à cet égard, sur demande.

Le gouvernement prend des mesures pour dissoudre la CTRO, parallèlement à la déréglementation du secteur des autocars interurbains. La date visée pour cette déréglementation et la dissolution de la CTRO est le 1er juillet 2021, date à laquelle on s'attend à ce que les dispositions législatives pertinentes entrent en vigueur. À ce moment-là, la CTRO n'aura plus de fonctions.

Metrolinx

Metrolinx a été créé en 2006 et a le mandat d'exercer un leadership dans la coordination, la planification, le financement, l'élaboration et la mise en œuvre d'un réseau de transport en commun intégré dans la région élargie du Golden Horseshoe. L'organisme est responsable de l'exploitation du réseau GO Transit, du système de Carte PRESTO et du service Union Pearson Express (UP Express), ainsi que de la mise en œuvre de projets de transport en commun rapide régionaux, y compris les projets prioritaires de transport en commun indiqués dans le Nouveau plan pour le réseau de métro dans la région du grand Toronto de l'Ontario. En outre, Metrolinx agit pour le compte des municipalités de l'Ontario comme organisme central d'approvisionnement en véhicules utilisés pour les systèmes de transport en commun locaux, en équipement, en technologies de même qu'en fournitures et en services connexes.

Commission de transport Ontario Northland

La CTON a pour mandat de fournir des services de transport efficaces, sécuritaires et fiables dans le Nord de l'Ontario. Les opérations actuelles comprennent : le service ferroviaire de passagers Polar Bear Express (PBX) entre Cochrane et Moosonee; un service d'autocar interurbain dans tout le Nord de l'Ontario, avec des liaisons vers Toronto, Ottawa, Thunder Bay ainsi que Winnipeg, au Manitoba; des services de transport ferroviaire des marchandises de North Bay à Hearst, le long du corridor de la route 11, ainsi qu'une ligne de chemin de fer allant jusqu'au Québec; des services de remise à neuf et de réparation des chemins de fer; de la gestion immobilière, notamment en ce qui a trait à l'hôtel Station Inn, à Cochrane.

Société de transport d’Owen Sound

La Société de transport d’Owen Sound est une société à capital-actions constituée selon la *Loi sur les sociétés par actions* de l’Ontario. La Société offre des services de transport maritime (véhicules et passagers) entre Tobermory et South Baymouth à bord du M.S. Chi-Cheemaun, et entre Moosonee et l’île Moose Factory à bord du M.V. Niska 1. Elle exploite également le traversier de l’île Pelée de façon saisonnière (et un service de transport aérien l’hiver) dans le cadre d’un contrat.

Ontario

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

1ER AVRIL 2021

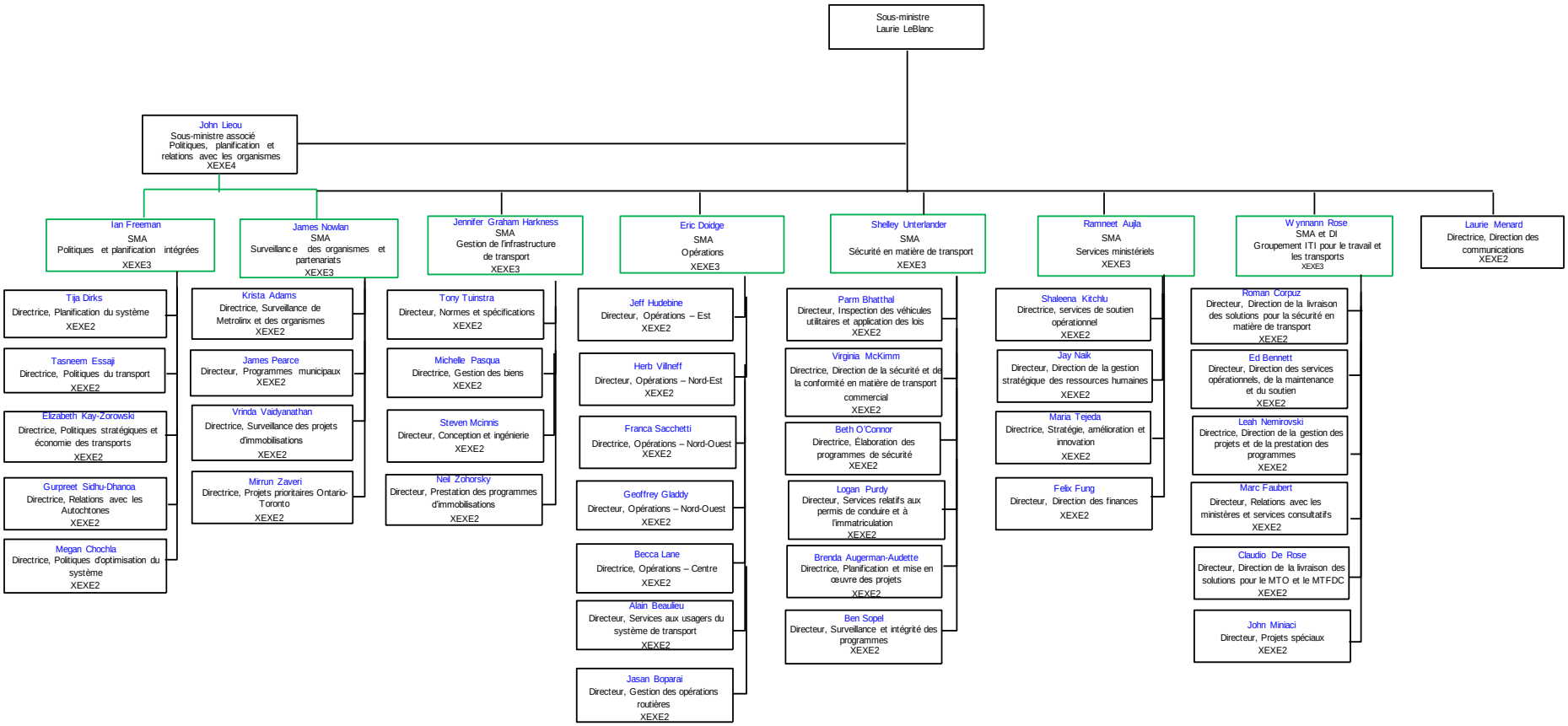

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2020-2021

Intervention contre la COVID-19

Efforts de la Division des services ministériels :

- Elle a collaboré avec le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et avec IO en vue de la réalisation d'activités de nettoyage quotidien amélioré dans les installations du MTO ainsi que d'activités ponctuelles de nettoyage ciblé amélioré, selon les besoins, soit lorsqu'il y a des cas positifs de COVID-19.
- Elle a acquis et installé des écrans de protection en plastique acrylique aux comptoirs de services publics et dans les lieux très achalandés où la distanciation physique n'est pas possible.
- Elle a offert de l'orientation et du soutien aux divisions lors de la préparation des lieux de travail en vue du retour des employés en suivant les directives d'IO concernant la réouverture graduelle des lieux de travail de la fonction publique de l'Ontario, notamment en ce qui a trait à la planification de la capacité des étages de même qu'à la pose d'affiches et de décalques de plancher indiquant la direction à suivre.

Produits destinés aux conducteurs, aux véhicules et aux transporteurs :

- Le ministère a prolongé jusqu'à nouvel ordre la période de validité des produits et services destinés aux conducteurs, aux véhicules et aux transporteurs, qui devait prendre fin le 1er mars 2020, afin de réduire la nécessité d'offrir des services en personne pendant la pandémie de COVID-19.
- Tous les centres Test au Volant ouverts à temps plein et les bureaux auxiliaires ouverts à temps partiel ont été fermés jusqu'à nouvel ordre afin de promouvoir le respect de la distanciation physique requise et de contenir la propagation du virus.
- Le 22 juin 2020, on a entrepris de rouvrir graduellement les 56 centres Test au Volant en veillant à ce que des protocoles stricts soient en place pour prévenir la propagation de la COVID-19.
- Du 20 novembre 2020 au 31 mars 2021, conformément au cadre intitulé Garder l'Ontario en sécurité et ouvert, diverses restrictions ont été mises en place pour empêcher les résidents d'une région située en zone grise (confinement) de se rendre dans un centre Test au Volant se trouvant dans une autre région, en plus des restrictions applicables aux examens de conduite établies dans les régions en confinement.
- En date du 21 décembre 2020, les examens pratiques pour l'obtention d'un permis commercial ont repris, le tout en vue de garantir le transport continu et sécuritaire des marchandises et des services essentiels.

Transporteurs commerciaux :

- Le ministère a fourni des messages pour les panneaux à messages variables et les panneaux portatifs à messages variables concernant la fermeture de la frontière américaine à tous les déplacements non essentiels.
- Le 8 avril 2020, le ministère a retiré temporairement (jusqu'à nouvel ordre) les restrictions sur les déplacements des participants au programme de trains routiers pour leur permettre de circuler les deux soirs qui précèdent un jour férié ou une longue fin de semaine.
- Le ministère, en partenariat avec le ministère de la Santé et Santé Ontario, a réalisé un projet pilote dans le cadre duquel on a offert aux camionneurs qui font de longs parcours et qui traversent la frontière des tests de dépistage de la COVID-19 dont les frais étaient assumés par la province. Le projet pilote a permis aux camionneurs de bénéficier de tests de dépistage sur une base volontaire, selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Efforts de sensibilisation et d'éducation du public :

- Le ministère a permis l'adoption de pratiques numériques en élargissant son utilisation du numérique par l'ajout de séances d'information virtuelles, la création de vidéos éducatives animées et l'augmentation de la quantité de matériel éducatif numérique, comme des trousses d'outils électroniques.
- Le ministère continue de mettre à profit les efforts courants de sensibilisation et d'éducation du public pour renforcer les mesures visant à influencer le comportement des usagers de la route de la province au moyen des modes numériques et des réseaux de médias sociaux des partenaires.

Efforts du Groupement pour le travail et les transports :

- Création d'un tableau de bord sur la relance du secteur des transports pour surveiller cette relance de même que la mobilité à l'échelle de la province pendant la pandémie de COVID-19. Dans le tableau de bord, il y a 6 catégories et 23 indicateurs; de même, le tableau comprend des rapports hebdomadaires qui présentent les changements survenus quant aux indicateurs.
- L'application mobile Ontario 511 a été lancée le 9 octobre 2020 en tant que projet pilote pour appuyer l'industrie du camionnage en réponse à la pandémie de COVID-19. On l'a mise à jour le 19 novembre 2020 pour offrir un mode public et un mode pour les camionneurs, afin qu'elle soit utilisée par tous les conducteurs de la province. Les utilisateurs peuvent sélectionner l'un ou l'autre de ces modes pour se concentrer sur l'information dont ils ont le plus besoin pendant leurs déplacements.
- Ajout d'un règlement d'urgence, pris en vertu du *Code de la route*, pour prolonger la période de validité des produits et services destinés aux conducteurs, aux véhicules et aux transporteurs, qui devaient arriver à expiration le 1er mars 2020 ou plus tard.

Transport maritime :

- Le ministère a mis en place des procédures de distanciation physique sur tous les traversiers, notamment une consigne demandant aux passagers de rester dans leur véhicule lorsque cela est possible, et s'assure de la mise en œuvre appropriée des mesures qu'il a annoncées en lien avec la COVID-19.
- Le service de traversier entre l'île Pelée et Sandusky a été suspendu et ne sera pas rétabli tant que les gouvernements canadien et américain n'auront pas rouvert la frontière aux déplacements non essentiels.

Accord sur la relance sécuritaire et transport en commun municipal :

- L'Ontario a travaillé en collaboration avec ses partenaires fédéraux en vue d'offrir jusqu'à 2 milliards de dollars en financement pour aider les municipalités de la province à maintenir en service leur système de transport en commun et pour alléger les pressions financières créées par la COVID-19, le tout dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire.
- Deux phases du financement offert par le biais de l'Accord sur la relance sécuritaire ont été lancées pour alléger les pressions financières causées par la COVID-19 ayant touché les systèmes municipaux de transport en commun en 2020-2021 :
    - Dans le cadre de la phase 1, plus de 700 millions de dollars, y compris des fonds additionnels accordés selon les besoins, ont été versés en octobre 2020 à 108 municipalités de l'ensemble de la province pour alléger les répercussions financières découlant de la COVID-19 qu'elles avaient subies du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020.
    - Lors de la phase 2, jusqu'à 800 millions de dollars seront versés pour alléger les pressions financières découlant de la COVID-19 subies du 1er octobre 2020 au 31 mars 2021; ces versements devraient se faire au printemps 2021. L'Ontario, qui reconnaît les répercussions continues de la COVID-19 sur les systèmes de transport en commun et le nombre d'usagers, a prolongé l'Accord sur la relance sécuritaire et offre maintenant un montant de 650 millions de dollars, qui comprend 500 millions en financement déjà prévu dans le cadre de l'Accord ainsi que 150 millions en financement provincial, pour atténuer les répercussions financières de la COVID-19 sur les systèmes de transport en commun municipaux après le 31 mars 2021.
- L'Ontario a également versé jusqu'à 15 millions en financement pour appuyer le nettoyage amélioré dans les systèmes de transport en commun municipaux et aider à réduire la transmission de la COVID-19. Les municipalités ont reçu des allocations fondées sur le nombre d'usagers ainsi qu'une allocation de base de 500 $ pour les dépenses admissibles engagées du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020.

Metrolinx

- Metrolinx a mis en place plus de 40 protocoles de sécurité permanents qui ont aidé à limiter la propagation de la COVID-19 et qui ont permis de prévenir les éclosions dans les trains et les autobus. Ces protocoles de sécurité comprennent le port obligatoire du masque, le port d'équipement de protection individuelle supplémentaire par les employés, des vérifications de l'état de santé des employés, l'installation de systèmes de ventilation et de nettoyage améliorés approuvés pour les hôpitaux et l'installation d'écrans de protection en plastique acrylique résistants aux chocs entre les sièges des trains et des autobus.
- Metrolinx a apporté des ajustements aux services de GO Transit et au service UP Express au cours de l'année tandis qu'il s'efforçait de s'ajuster aux réductions du nombre d'usagers tout en maintenant le service de transport en commun pour les déplacements essentiels.

Commission de transport Ontario Northland

- La Commission a mis en place de nouveaux protocoles de santé et de sécurité, notamment le port obligatoire du masque, l'augmentation du nettoyage des véhicules et des stations, l'établissement d'une limite quant au nombre de places assises et la vérification de l'état de santé des passagers.
- Elle a ajusté les niveaux de service en fonction de la situation changeante et pour répondre aux préoccupations de la collectivité locale.

Société de transport d'Owen Sound

- La Société a mis en place de nouveaux protocoles de santé et de sécurité, notamment la réduction de la capacité, le retrait de sièges pour permettre la distanciation physique, l'augmentation du nettoyage et des vérifications de l'état de santé des passagers pour les services de traversier et de transport aérien d'hiver.

Loi de 2020 sur la reconstruction et la relance en Ontario

- Pour accélérer l'exécution des projets d'infrastructure prioritaires, le gouvernement de l'Ontario a adopté un ensemble pluriministériel de mesures législatives, de changements aux politiques et d'occasions de consultation.
- La *Loi de 2020 sur la reconstruction et la relance en Ontario*, qui fait partie de cet ensemble, a permis d'apporter une série de modifications législatives pour accélérer la réalisation des grands projets d'infrastructure provinciaux, comme les projets touchant le transport en commun et les routes.
- Les mesures comprises dans la Loi ont aidé la province :
    - à simplifier les processus et réduire les obstacles pour atténuer les retards inutiles dans l'octroi de permis et la construction;
    - à rendre l'Ontario plus concurrentiel et à accélérer la relance économique de la province dans la foulée de la pandémie de COVID-19;

- à moderniser la manière dont sont réalisés les projets d'infrastructure clés, à offrir de manière plus efficace les services publics essentiels comme les soins de longue durée et à augmenter la couverture des services à large bande, et ce, tout en veillant à ce que les investissements provinciaux aient un meilleur rendement;
- à voir à l'adoption de façons de faire plus intelligentes au chapitre de la construction de manière à entreprendre plus tôt les travaux de construction de foyers de soins de longue durée à des endroits comme Mississauga, Ajax et Toronto, et à construire des routes et des réseaux de transport en commun plus connectés ainsi que des collectivités axées sur le transport en commun.

Directives sur la sécurité dans les transports en commun

- Ces directives, publiées en juin 2020, offrent des conseils de sécurité en lien avec la COVID-19 à l'intention des usagers des transports en commun et des fournisseurs de ces services.

Mobilisation des intervenants

- En mai 2020, la ministre des Transports de l'Ontario a formé le conseil consultatif ministériel sur les transports pour aider à évaluer les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur le secteur des transports, accorder toute l'attention due à ce que pourrait être l'avenir du secteur et apporter des idées concrètes de même que les points de vue de tiers afin d'orienter les plans de relance du gouvernement.

  Le conseil a aidé à orienter et à façonner les efforts de relance du ministère en recommandant la réalisation de projets de construction d'infrastructures essentielles, en attirant de nouveaux emplois et investissements, et en allégeant le fardeau administratif pour appuyer les partenaires municipaux et aider les entreprises à prospérer.

Ontario

RÉSULTATS DE 2020-2021

Améliorer la responsabilisation et la surveillance des divers organismes

- Le 27 novembre 2020, le ministère et Metrolinx ont mis en œuvre un protocole d'entente à jour entre le président de Metrolinx et la ministre des Transports; ce protocole clarifie les pouvoirs, les liens de responsabilisation entre le ministère et Metrolinx ainsi que les rôles et responsabilités des deux organisations.
- Le 1er octobre 2020, on a établi entre le président de la Commission de transport Ontario Northland et le ministère des Transports un protocole d'entente à jour qui clarifie les rôles et responsabilités du ministère et de la Commission.
- Le 1er octobre 2020, la ministre a transmis une lettre de mandat au président de la Commission de transport Ontario Northland et au président de Metrolinx; ces lettres énoncent les priorités pour l'exercice 2021-2022. Elles visent à s'assurer que ces organismes agissent dans l'intérêt supérieur de la population ontarienne en faisant preuve d'efficience et d'efficacité, veillant ainsi à optimiser l'utilisation de l'argent des contribuables.
- Le 8 décembre 2020, les modifications apportées à la *Loi sur la Commission de transport Ontario Northland* ont reçu la sanction royale et sont entrées en vigueur. Ces modifications ont permis d'améliorer la surveillance ministérielle ainsi que l'harmonisation avec les lois et structures d'autres organismes modernes, comme la *Loi de 2006 sur Metrolinx* et Metrolinx même.

Accroître le nombre d'options en matière de transport en commun afin de faciliter les déplacements

- En mai 2020, la Commission de transport Ontario Northland a lancé un parcours d'autobus prolongé reliant Sault Ste. Marie et Thunder Bay (passant par White River), ainsi qu'un nouveau service d'autobus reliant Thunder Bay à Winnipeg (passant par Dryden et Kenora). Le service reliant Thunder Bay à Winnipeg a été élargi en septembre 2020; on y a ajouté des arrêts à Emo, à Atikokan et à Fort Frances.

Faire progresser les projets prioritaires du Nouveau plan pour le réseau de métro dans la région du grand Toronto de l'Ontario

- Le 28 mai 2020, le partenariat pour le transport en commun entre l'Ontario et la municipalité régionale de York a été officialisé dans le cadre de l'accord préliminaire de partenariat pour le transport en commun entre l'Ontario et la municipalité régionale de York, qui constitue le fondement de la collaboration et du partenariat continus entre la région de York et la province pour la progression du projet de prolongement de la ligne de métro Yonge North, l'un des quatre projets de transport en commun prioritaires.
- Le 8 juillet 2020, la *Loi de 2020 sur la construction plus rapide de transport en commun* est entrée en vigueur, mettant en place des mesures qui simplifient l'exécution de projets et appuient l'achèvement accéléré des quatre projets de

transport en commun prioritaires cernés dans le Nouveau plan pour le réseau de métro dans la région du grand Toronto de l'Ontario.

- La *Loi de 2020 sur la construction plus rapide de transport en commun* a été conçue pour régler les difficultés et les défis communs en ce qui touche la planification, la conception et l'exécution des grands projets de transport en commun. Les mesures prévues par la Loi visent à réduire le temps et les coûts associés aux retards potentiels dans l'exécution des projets de transport en commun provinciaux.
- Les mesures prévues par la Loi aident à veiller à ce que Metrolinx, l'organisme provincial responsable de l'exécution des projets de transport en commun de l'Ontario, puisse avoir recours à une trousse d'outils uniformes, au besoin, pour accélérer la réalisation des principaux projets de ce type et pour créer des emplois et des avantages économiques dont bénéficieront les collectivités.
- Le 8 décembre 2020, la *Loi de 2020 sur la reconstruction et la relance en Ontario* a reçu la sanction royale, et elle est maintenant en vigueur. Elle comprend des dispositions qui modifient la *Loi de 2020 sur la construction plus rapide de transport en commun* pour permettre l'application de sa suite de mesures, s'il y a lieu, à d'autres projets de transport en commun provinciaux, et ce, en accordant des pouvoirs de réglementation pour les besoins de projets donnés.

Créer des collectivités axées sur le transport en commun

- La province continue de collaborer avec la Ville de Toronto et la région de York pour établir des collectivités axées sur le transport en commun dans le cadre des ententes de partenariat pour le transport en commun et des protocoles d'entente en cause.
    - En mai 2020, la province et la région de York, pour appuyer l'établissement de collectivités axées sur le transport en commun, ont conclu un protocole d'entente identique à celui conclu avec la Ville de Toronto en janvier 2020.
- Le 21 juillet 2020, l'Ontario a adopté la *Loi de 2020 sur les collectivités axées sur le transport en commun*, au moyen de laquelle on repense la relation entre le transport en commun, le logement et les espaces commerciaux, et qui permet la construction plus rapide de collectivités dynamiques près des stations de transport en commun situées le long du parcours des quatre projets de métro prioritaires de la province. Plus précisément, cette loi permet un remembrement des terres simplifié au moyen d'exemptions quant aux audiences de nécessité, en plus de permettre à la province de conclure de nouvelles ententes commerciales avec des partenaires pour l'établissement de collectivités axées sur le transport en commun.
- Dans le cadre de la *Loi de 2020 sur la reconstruction et la relance en Ontario* (projet de loi 222), la province a apporté des modifications à la *Loi de 2020 sur les collectivités axées sur le transport en commun* qui permettront l'application de celle-ci à d'autres projets de transport en commun prioritaires, comme le programme Expansion de GO et des projets de TLR, et ce, au moyen de nouvelles dispositions réglementaires. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 8 décembre 2020.

Amélioration du service de GO Transit

- La province transforme le système actuel de train de banlieue de GO Transit pour en faire un service de transport en commun rapide, vaste et accessible toute la journée par l'intermédiaire du programme Expansion de GO.
- Ainsi, au moyen du programme Expansion de GO, on offrira un service bidirectionnel continu aux 15 minutes sur des tronçons clés du réseau ferroviaire de GO Transit. La transformation qui sera faite améliorera l'accès au réseau de GO Transit, ce qui permettra aux usagers de circuler de manière fluide à l'échelle de la région du grand Toronto et de Hamilton (RGTH). Voici certains des jalons clés atteints au cours de l'exercice visé :
    - début de la construction de la nouvelle station Lincolnville de GO;
    - ouverture officielle de la nouvelle station d'autobus de la gare Union;
    - ouverture de la nouvelle gare d'autobus de la station Kipling de GO.
- En réponse à la COVID-19, GO Transit a ajusté ses niveaux de service en fonction de la demande et continue d'aider les gens à effectuer leurs déplacements essentiels. Des prolongements du réseau ferroviaire GO sont également prévus pour offrir un service plus rapide et plus fréquent sur la ligne Kitchener. Parmi les jalons clés atteints figure l'achèvement de l'excavation du deuxième de deux tunnels sous les autoroutes 401 et 409. Des travaux liés à l'approvisionnement sont également en cours en ce qui a trait à la ligne reliant Georgetown et Kitchener de manière à permettre l'élargissement du service.

Avancement des projets de transport en commun rapide régionaux

- Metrolinx a fait avancer de grands projets de transport en commun rapide, y compris :
    - le projet de ligne de TLR Eglinton Crosstown : les travaux de construction sont en cours dans toutes les gares ainsi que dans les arrêts et sur les tronçons de chemin de fer en surface.
    - le projet de TLR Hurontario : les travaux de construction sont en cours, notamment ceux de l'installation d'entretien et d'entreposage à Brampton.
    - le projet de TLR de Finch Ouest : les travaux de construction se poursuivent, notamment ceux de l'installation d'entretien et d'entreposage et de la station souterraine Finch Ouest, où, dans le cadre du projet, on établira une connexion avec la ligne 1 de la Commission de transport de Toronto (CTT).
- Le projet de TLR de Hamilton : après avoir effectué une nouvelle analyse technique des recommandations du Groupe de travail sur les transports à Hamilton, le gouvernement a confirmé son engagement à verser un milliard de dollars en financement d'immobilisations en vue de la construction d'un important système de TLR pour la ville de Hamilton. De même, il continuera de travailler avec le gouvernement fédéral afin de recevoir de sa part un financement pour le projet.

Introduction de la Carte PRESTO

- Metrolinx continue l'introduction graduelle de la Carte PRESTO dans la RGTH ainsi qu'à Ottawa.
    - La Carte PRESTO est fonctionnelle dans 11 systèmes de transport de la RGTH et d'Ottawa : Brampton Transit, Burlington Transit, Durham Region Transit, Hamilton Street Railway, Miway à Mississauga, Oakville Transit, OC Transpo à Ottawa, CTT, York Region Transit, GO Transit et UP Express.
    - Sur l'ensemble du réseau de la CTT, la Carte PRESTO est acceptée dans tous les tramways, autobus, véhicules Wheel-Trans et taxis accessibles, et au moins à une entrée de chaque station de métro. Des bornes de rechargement libre-service pour la Carte PRESTO ont été installées aux stations visées et permettent aux clients de charger instantanément des fonds sur leur carte, de consulter le solde et les opérations dans le compte de celle-ci et de vérifier diverses fonctions comme le chargement automatique ou l'enregistrement de la carte.
- Metrolinx a également introduit de nouveaux appareils de paiement PRESTO dans certaines gares GO pour une période d'essai. La conception des appareils a été repensée afin que ceux-ci soient dotés d'écrans plus grands qui affichent les renseignements de manière plus claire et plus intuitive, améliorant ainsi l'expérience de l'utilisateur et l'accessibilité. Les nouveaux appareils ont la capacité de lire les billets électroniques et acceptent les paiements effectués à l'aide d'une carte de crédit, d'une carte de débit ou d'un téléphone mobile, ce qui sera utile lors de la planification des futurs efforts de modernisation.

Soutien des réseaux municipaux de transport en commun

- La province s'est engagée à investir 1,2 milliard de dollars pour le prolongement du réseau de TLR de la ville d'Ottawa, ce qui permettra d'ajouter 44 kilomètres de voies ferrées et 24 nouvelles gares. Le stade 2 du projet prévoit le prolongement de la Ligne de la Confédération vers l'est jusqu'au chemin Trim, vers l'ouest jusqu'au chemin Moodie ainsi que vers le sud-ouest jusqu'au Collège Algonquin. La ligne Trilium sera prolongée vers le sud jusqu'au chemin Limebank, avec une ligne secondaire qui desservira l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa.
- Dans le cadre de l'édition de 2020-2021 du Programme ontarien de financement par la taxe sur l'essence, 109 municipalités dans 144 collectivités ont reçu un financement pouvant servir à améliorer les services. Ces collectivités comptent plus de 92 % de la population de l'Ontario. Au total, 375,1 millions de dollars ont été alloués par l'intermédiaire du Programme lors de l'exercice 2020-2021.
    - Le ministère reconnaît les répercussions de la COVID-19 sur les systèmes de transport en commun municipaux en 2020. Il continuera de surveiller les répercussions sur le nombre d'usagers du transport en commun à l'échelle municipale ainsi que la disponibilité des fonds générés par la vente d'essence, puisque ces facteurs auront une incidence sur les allocations liées à la taxe sur l'essence pour l'édition de 2021-2022 du Programme.

- Par l'intermédiaire du Programme de subventions pour les transports communautaires, qui est financé par les recettes de la taxe sur l'essence provinciale, la province versera jusqu'à 30 millions de dollars sur 5 ans à 38 municipalités pour soutenir des projets de transport locaux et interurbains dans des régions qui ne sont pas desservies ou qui sont mal desservies par ces services.
- Dans le cadre du volet Infrastructures de transport en commun du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, on débloquera 8,3 milliards de dollars en financement fédéral, en plus de 7,3 milliards de dollars en financement provincial, pour la construction, l'élargissement et l'amélioration de réseaux de transport en commun à l'échelle de l'Ontario. Depuis le lancement du Programme, en 2019, plus de 200 demandes de financement pour des projets municipaux ont été approuvées.
    - Le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada est un programme fédéral, provincial et municipal de partage des coûts conçu pour permettre une croissance économique à long terme, construire des collectivités inclusives, viables et résilientes et appuyer une économie à faibles émissions de carbone.

Société de transport d'Owen Sound

- Pour améliorer les services communautaires, la Société a mis en place un nouveau système de réservation infonuagique qui améliorera le processus de réservation pour les utilisateurs, qui protégera la confidentialité des renseignements et qui fournira des rapports améliorés concernant l'utilisation des services de traversier.
- La Société a achevé les travaux de réparation du navire *Chi-Cheemaun* et les travaux d'entretien de ses autres navires à l'appui des services offerts aux usagers des traversiers.

Renforcement des relations avec les peuples autochtones

- La province a établi un partenariat avec la Première Nation de Constance Lake, et elle investit 3,5 millions de dollars pour la réfection de l'autoroute 663; ce projet offre des possibilités économiques et de perfectionnement des compétences à la collectivité de la Première Nation de Constance Lake, tout en améliorant une importante infrastructure routière.
- Le ministère a versé des fonds pour renforcer la capacité d'organismes et de collectivités autochtones, de manière à favoriser la participation des Premières Nations et des Métis au processus de consultation pour des projets d'infrastructure.
- Le ministère a respecté pleinement son obligation constitutionnelle de consulter dans les cas où ses initiatives risquaient d'avoir une incidence néfaste sur des droits ancestraux ou issus de traités.
- Le ministère a lancé des tables rondes régionales virtuelles dans le but de rassembler des membres de son personnel et les représentants de collectivités et d'organismes autochtones pour prendre part à un dialogue ouvert concernant des intérêts particuliers en matière de transport. Ces tables rondes régionales auront

lieu sur une base trimestrielle et constitueront une occasion supplémentaire de discuter avec le MTO au sujet de questions d'intérêt mutuel et d'échanger de l'information d'une manière proactive et axée sur les intérêts. Elles ne remplacent pas l'engagement et les consultations du MTO en ce qui concerne le travail propre à des projets que le ministère réalise avec les collectivités et organismes autochtones.

Maintenir la sécurité du réseau de transport de l'Ontario

Promotion de la sécurité routière au moyen de lois et de règlements

- Le faible taux de décès sur les routes de l'Ontario font de la province l'endroit le plus sécuritaire quant à la circulation routière en Amérique du Nord. En effet, selon les données de 2018 (les données les plus récentes pouvant être consultée), le taux de décès sur les routes de l'Ontario était de 0,58 par tranche de 10 000 titulaires de permis de conduire, ce qui est le taux le plus faible non seulement au Canada, mais dans toute l'Amérique du Nord.
- Le ministère a créé un cadre réglementaire concernant les caméras montées sur le bras d'arrêt des autobus scolaires (entré en vigueur le 1er septembre 2020) pour faire en sorte que les éléments de preuve recueillis par une telle caméra puissent être présentés en cour par eux-mêmes, sans qu'un témoin soit nécessaire.
- L'Ontario a apporté des modifications réglementaires temporaires (18 mai 2020) en réponse aux fermetures de tribunaux causées par la COVID-19 afin de veiller à ce que les conducteurs reconnus coupables d'une première ou deuxième infraction de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool demeurent admissibles au Programme d'examen de la conduite pour la réduction des suspensions à l'aide des antidémarreurs du ministère. Ce programme permet de voir à la surveillance étroite des conducteurs en fonction de directives strictes, et il a été démontré qu'il améliore la sécurité sur les routes.
- Le ministère a mis en place une exigence selon laquelle les moniteurs de conduite doivent avoir un taux d'alcoolémie de zéro lorsqu'ils donnent des cours, ainsi qu'une modification veillant à ce que les programmes de sanctions pour les conducteurs ayant les facultés affaiblies de l'Ontario continuent d'être appliqués efficacement dans la foulée des révisions apportées au *Code criminel* du Canada (janvier 2021, décembre 2020).

Travail en étroite collaboration avec nos partenaires en sécurité routière afin d'accroître la sécurité

- Le ministère continue de travailler à l'échelle locale afin de mieux comprendre les besoins et préoccupations des collectivités en ce qui concerne la sécurité des usagers des modes de transport, et il s'appuie sur ses relations avec ses partenaires pour donner suite aux priorités en matière de sécurité routière à l'échelle régionale et provinciale en visant des groupes clés comme les francophones, les Autochtones, les nouveaux immigrants et les aînés.

- Le MTO utilise une approche à multiples facettes pour faire connaître les nouvelles modifications législatives apportées au chapitre de la sécurité routière ainsi que les pratiques exemplaires à cet égard, notamment par l'intermédiaire :
  - de mises à jour sur son site Web et de publications ciblées sur ses comptes de médias sociaux;
  - de communications au sujet des règles, des initiatives et des pratiques exemplaires en lien avec la sécurité routière, plus particulièrement des messages en ligne, du contenu numérique pouvant être partagé et des produits éducatifs.
- Le ministère continue d'évaluer les comportements et attitudes en ce qui a trait à la conduite automobile au moyen de sondages, lesquels lui permettent d'évaluer l'efficacité des efforts de sensibilisation du public aux priorités clés en matière de sécurité routière. Pour répondre à la COVID-19, le ministère permet l'adoption de pratiques numériques en élargissant son utilisation du numérique par l'ajout de séances d'information virtuelles, la création de vidéos éducatives animées et l'augmentation de la quantité de matériel éducatif numérique, comme des trousses d'outils électroniques.

Direction de la sécurité et de la conformité en matière de transport commercial

- En 2020, les agents du MTO, les agents de la Police provinciale de l'Ontario ainsi que les agents des services de police municipaux ont réalisé plus de 48 000 inspections de sécurité sur des véhicules utilitaires et auprès de leurs conducteurs; ces inspections ont permis d'obtenir les résultats suivants :
  - 14 399 véhicules et conducteurs ont été retirés de la route, et 10 387 inspections ont donné lieu à des accusations;
  - 1 276 autobus, y compris 615 autobus scolaires, ont été inspectés, puis 106 autobus, dont 43 sont des autobus scolaires, ont été retirés de la route;
  - 221 véhicules ont été saisis en raison de défaillances importantes.
- Dans le cadre de l'opération RoadCheck de 2020 (campagne de vérification ponctuelle et aléatoire de la sécurité des véhicules lourds menée pendant 3 jours au Canada, aux États-Unis et au Mexique), le taux de conformité en Ontario a été de 84,0 %, ce qui se compare au taux de conformité observé en 2019, soit 82,6 %.

Investir dans les autoroutes, les routes, les ponts et d'autres infrastructures prioritaires

- Le ministère a poursuivi ses investissements dans la modernisation des infrastructures afin d'améliorer les corridors de commerce, de réduire les embouteillages et d'accroître la capacité du réseau routier.
- Au total, le MTO a engagé plus de 2,9 milliards de dollars en 2020-2021 pour la réparation et l'expansion du réseau de routes et de ponts de l'Ontario.

- Globalement, en 2020-2021, on a procédé à l'amélioration d'environ 537 kilomètres de ligne de centre sur les routes provinciales ainsi que de 127 ponts.
- De plus, en 2020-2021, on a terminé la construction ou l'élargissement de 31 kilomètres de voies routières ainsi que la construction de 3 ponts.

Sommaire de l'infrastructure – 2020-2021				
Infrastructure	**Mesure**	**Sud de l'Ontario**	**Nord de l'Ontario**	**Total**
Réfection de la chaussée	km de ligne de centre[1]	304	233	537
Réfection/reconstruction de ponts	Structures	98	29	127
Nouvelle route	km de voies[2]	20	11	31
Construction de nouveaux ponts	Structures	3	0	3

Remarques :

-[1] L'expression « km de ligne de centre » s'entend de la longueur linéaire de construction, mesurée le long de l'alignement de la route principale, y compris l'ensemble de l'emprise routière. Les voies des routes secondaires, les échangeurs et les entrées ne sont pas mesurés à part, puisqu'ils sont inclus dans l'unité de kilomètre de ligne de centre (p. ex. amélioration de 10 km d'une route à 4 voies avec 3 échangeurs et des routes secondaires = 10 km de ligne de centre).

-[2] L'expression « km de voies » s'entend de la somme de la longueur de chaque voie établie dans les limites du contrat (p. ex. 10 km de route à 4 voies = 40 km de voies).

Amélioration de l'infrastructure des ponts de l'Ontario

- Les travaux visant à remplacer la structure du pont de la baie de Quinte, qui ont commencé en 2019, se sont poursuivis en 2020. Le deuxième de cinq grands segments du pont a été remplacé. Le travail sur les segments restants de ce pont de 850 mètres sera achevé au cours des années subséquentes, à raison d'un segment par année qui se rattachera au segment de l'année précédente; il s'agira de la première fois que l'on appliquera cette méthode de construction continue à un pont majeur en Ontario.
- Le MTO et l'État du Minnesota ont financé conjointement le remplacement du pont international de Baudette-Rainy River à la frontière nord-ouest du Minnesota avec l'Ontario. Un pont à poutres d'acier avec tablier de béton avait été construit à côté du pont en arc en acier à six travées existant; il permettait un passage continu de la frontière pendant la construction. La construction du pont a été achevée en 2020.
- En 2020, les travaux sur le pont de l'autoroute Queen-Elizabeth (QEW), à la rivière Welland, se sont poursuivis. Le pont actuel à 18 travées, construit sur la dernière section du pont QEW original qui a ouvert en 1941, sera remplacé par un nouveau pont à poutres d'acier à 5 travées et sera d'une longueur de 298 mètres. Le pont est remplacé en deux parties. La construction du reste du pont se poursuivra tout au long de l'exercice 2021-2022.

- Le pont de la rivière Bayfield, un pont à poutres à treillis à deux travées, sera remplacé par un pont en arc en acier à une seule travée de 70 m afin de réduire le travail dans le cours d'eau, d'atténuer les répercussions environnementales et d'améliorer le cours d'eau même. La construction d'un pont temporaire et de la substructure du nouveau pont a été achevée en 2020, tandis que la construction de la structure d'acier a progressé au cours de l'hiver. Les travaux de construction restants devraient être achevés en 2021. Il s'agit du premier pont en arc en acier construit par le ministère depuis 1960.
- Le pont de la rivière Duchesnay, un pont en bois à trois travées d'une longueur de 83 mètres situé à North Bay, sur la route 11B, est le plus long pont en bois dans l'inventaire du ministère et le premier grand pont en bois construit depuis les années 1990. Il est formé de poutres de bois lamellé-collé ainsi que d'un tablier en béton servant à accroître sa durabilité. La construction du nouveau pont a commencé en janvier 2020, et l'ouverture de celui-ci est prévue pour l'été 2021.
- Le pont de la rivière Groundhog, sur la route 11 dans le district de Cochrane, est un pont à poutres à treillis à deux travées que l'on remplace par un pont à poutres d'acier à quatre travées d'une longueur de 190 mètres. On utilise du béton préfabriqué pour accélérer la construction dans cet emplacement nordique. La construction a commencé vers la fin de 2019; la plus grande partie du travail sur la superstructure a été effectuée en 2020, et l'achèvement des éléments auxiliaires (dalle d'approche, garde-corps, chaussée) se fera en 2021. L'ouverture du nouveau pont est prévue pour l'été 2021; le pont à poutres à treillis précédent sera mis hors service à l'automne.

Entretien des routes de l'Ontario

- Le ministère s'est également engagé à prolonger ou à élargir les autoroutes de la province. Ces projets comprennent ce qui suit :
  - l'élargissement d'un tronçon de l'autoroute 3 de 20,5 kilomètres entre les villes d'Essex et de Leamington qui passera de deux à quatre voies;
  - l'élargissement d'un tronçon de la route 17 de 22,5 kilomètres entre les villes d'Arnprior et de Renfrew qui passera de deux à quatre voies et construction de quatre échangeurs supplémentaires;
  - l'élargissement d'un tronçon de l'autoroute 401 entre Tilbury et London (phase 1) qui passera de quatre à six voies;
  - les travaux préparatoires pour la voie de contournement de Bradford;
  - l'avancement des travaux sur la route 6 et l'autoroute 401, dont la construction du nouvel échangeur.
- Le ministère continue d'avoir recours au modèle de contrat d'entretien pour les entrepreneurs et à un modèle de contrat d'entretien pour le ministère même pour l'entretien des routes provinciales.

- Le ministère est un précurseur reconnu de l'utilisation de nouvelles technologies qui assurent l'épandage sur la route des bonnes quantités de sel, au bon moment. Il y arrive grâce à un réseau de 169 stations d'information météoroutière (153 stations ordinaires et 16 mini-stations) qui fournissent des données météorologiques et routières en temps opportun. Sur les camions d'épandage, les systèmes électroniques de réglage sont étalonnés de façon à utiliser des quantités de sel adaptées à l'intensité de la tempête en cause. En 2020, le ministère a également traité environ 600 hectares de terrains couverts de phragmite le long des routes pour améliorer le drainage et la visibilité et pour réduire autant que possible les dommages à l'infrastructure routière.

Programme des routes de raccordement aux routes principales

- Le ministère continue d'offrir un financement aux municipalités dans le cadre du Programme des routes de raccordement aux routes principales. En 2020-2021, un financement de 40 millions de dollars a été versé à 33 municipalités pour la conception, la construction, le renouvellement, la réparation et le remplacement de routes de raccordement aux routes principales.

Réduction des répercussions environnementales

- Afin de mieux faire connaître les technologies et processus verts, le ministère a continué d'utiliser son Programme des chaussées écologiques, un système de cotation simplifié qui évalue la durabilité de la chaussée en fonction de sa conception et de sa construction. En 2020, 27 évaluations dans le cadre de ce programme ont été effectuées, et les résultats ont montré que 4 % des projets avaient obtenu une certification « or », 7 %, une certification « argent », et 52 %, une certification « bronze ».
- Le ministère encourage la réutilisation et le recyclage de matériaux sur les routes, puisque cela permet de conserver les ressources en agrégats, de minimiser les coûts de traitement et de transport et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le MTO est le plus important consommateur de ressources en agrégats de l'Ontario – il en utilise approximativement de 10 à 12 millions de tonnes chaque année. Jusqu'à 20 % de la quantité totale de ressources en agrégats utilisées pour les projets du ministère consiste en des ressources recyclées.
- Le MTO a continué de jouer un rôle de chef de file en ce qui a trait au recyclage des revêtements en asphalte (recyclage d'asphalte à froid et à chaud sur place), à la réutilisation des matériaux, à la conservation d'importantes quantités d'agrégats non renouvelables, à la réduction notable des besoins énergétiques et à l'évitement des coûts élevés de mise au rebut. En 2020, le MTO a remis en état 87 kilomètres de voies au moyen de cette technique respectueuse de l'environnement et a économisé plus de 65 millions de mégajoules d'énergie et 62 202 tonnes d'agrégats, en plus de réduire ses émissions de dioxyde de carbone (CO_2) de 3 895 tonnes comparativement à ce qu'entraînaient les méthodes conventionnelles.

- Le ministère a effectué deux remplacements rapides de ponts l'an dernier pour éviter la congestion causée par de longs travaux de construction; dans les deux cas, les ponts ont été fermés la fin de semaine pour le remplacement de la superstructure :
  - les ponts d'étagement des voies en direction nord et en direction sud de l'autoroute 400 qui traversent l'avenue Finch à Toronto ont été remplacés par levage et glissade;
  - les ponts d'étagement en direction est et en direction ouest de l'autoroute 417 qui traversent la Ligne Trillium de l'O-Train à Ottawa ont été remplacés au moyen d'équipement de transport de lourdes charges.
- Le ministère utilise également diverses formes de construction accélérée de ponts ainsi que des méthodes de construction nécessitant peu de temps sur le site afin de minimiser les répercussions sur la circulation pendant les travaux. La construction accélérée de ponts comporte l'utilisation de composants préfabriqués et de béton à prise rapide pour relier les parties ensemble. Pour la construction nécessitant peu de temps sur le site, on remplace un passage inférieur d'une route en construisant plusieurs poutres et segments du tablier près de l'emplacement et en fermant l'ensemble du tronçon local de la route pendant 45 à 60 jours environ; on construit la substructure avec le plus d'éléments préfabriqués possible, puis on met en place les poutres et segments de tablier pendant une fermeture de la route de nuit et on les lie ensemble au moyen de béton à prise rapide.

Construction routière

Les principaux projets de construction routière dans le Sud de l'Ontario sont les suivants :

- le projet d'amélioration de l'autoroute QEW et du pont de la rivière Credit à Mississauga, accepté en décembre 2020;
- le projet de prolongement de la route 7 entre Kitchener et Guelph; avancement des travaux visant à remplacer le passage inférieur de la rue Frederick de la ville de Kitchener, construction de l'échangeur de la route Woodlawn dans la ville de Guelph et modification du chemin de fer Guelph Junction;
- les travaux d'élargissement de l'autoroute 401 entre la route Hespeler et la route Townline, lesquels ont débuté.

Les principaux projets de construction routière dans le Nord de l'Ontario sont les suivants :

- Principaux projets réalisés pour le compte du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines :
  - travaux d'élargissement à quatre voies d'un tronçon de 14 kilomètres de la route 69 entre Parry Sound et Sudbury, au sud d'Alban, et réalignement du chemin de fer du Canadien National à la hauteur de l'autoroute 522;

- resurfaçage de la portion ouest de l'autoroute 519 en direction est, au sud de White River.
- resurfaçage et remplacement de ponceaux de l'autoroute 553 en direction est et de la route Massey en direction est.

Accroître l'efficacité organisationnelle et permettre l'innovation

Réduction des formalités administratives et accroissement de l'efficacité

- Le 1er juillet 2020, le ministère a apporté des changements afin d'ajouter les motocyclettes hors route et les véhicules tout-terrain à la liste des véhicules hors route qui sont autorisés à circuler sur les routes. Ces deux nouveaux types de véhicules s'ajoutent aux véhicules à quatre roues qui étaient déjà autorisés. Les municipalités détiennent toujours les pouvoirs à cet égard et peuvent prendre des décisions concernant les véhicules hors route par l'intermédiaire de règlements.
- Le 1er mars 2021, le ministère a mis en œuvre un programme pilote d'une durée de cinq ans visant à permettre l'utilisation de grands vélos cargo électriques sur les routes. Les municipalités devront adopter des règlements pour autoriser l'utilisation de tels vélos. Ce programme pilote offre aux entreprises plus d'options pour le transport de marchandises et favorise la compétitivité de l'économie à l'échelle mondiale.
- Le 1er janvier 2021, le ministère a mis en œuvre des modifications réglementaires concernant la mainlevée anticipée des véhicules de location saisis pour une courte période afin d'éviter de pénaliser injustement l'industrie de la location si certains de ses véhicules sont saisis.

  Le 1er juillet 2020, on a mis en place une autre option pour les titulaires d'un permis de catégorie G ou plus élevée leur permettant d'obtenir un permis pour conduire une motocyclette à trois roues.
- Le 1er janvier 2021, le ministère a modifié le Règlement 628 : Certificats d'immatriculation de véhicules pris en vertu du *Code de la route* en retirant les restrictions concernant l'utilisation de certificats d'immatriculation de commerçant sur des camionnettes inscrites à l'inventaire des commerçants afin de permettre l'utilisation des camionnettes à des fins personnelles, notamment le transport de charges (épicerie, jouets pour la plage, panier à pique-nique, etc.) uniquement à de telles fins. Ces modifications réduisent le fardeau imposé aux commerçants de véhicules neufs et usagés de l'Ontario, tout en assurant le respect des lois et la sécurité des usagers de la route.

Soutien des investissements associés à la stratégie Priorité au numérique (réalisations actuelles)

Le ministère travaille activement pour offrir rapidement des résultats à la population ontarienne au moyen des investissements approuvés. Voici les projets dont il est question :

- *Élimination des avis de renouvellement sur papier :*

- Le ministère travaille avec le personnel des Services numériques de l'Ontario et de ServiceOntario dans le but d'éliminer les avis sur papier concernant les permis de conduire et les vignettes d'immatriculation et d'offrir plutôt un service d'avis numérique qui permet de recevoir un courriel, un message texte ou un appel. Ce service d'avis a été mis en œuvre en mars 2021; les échéances de l'élimination des avis sur papier demeurent à déterminer.

- *Traitement des vignettes d'immatriculation :*
  - Depuis la mise en œuvre réussie du projet de vignette d'immatriculation en ligne (versions 1 et 2), la capacité administrative pour le traitement des vignettes est la suivante (en date du 1er janvier 2021) :
    - 12 600 vignettes par jour;
    - 63 000 vignettes par semaine;
    - 252 000 vignettes par mois.
  - L'arriéré a été porté à zéro vers la mi-août 2020. Le renouvellement des vignettes d'immatriculation se poursuit, et celles-ci sont livrées par Postes Canada dans les délais prescrits (5 jours ouvrables) depuis août 2020.
- *Renouvellement en ligne de la carte-photo de l'Ontario :*
  - Le ministère a achevé les premières phases du projet (phase de découverte et phase alpha), notamment la recherche sur les utilisateurs et les essais de convivialité; on vise à ce que le projet, qui consiste en un nouveau mode de service permettant aux titulaires d'une carte-photo de renouveler celle-ci en ligne au lieu de se rendre à un bureau de ServiceOntario, soit mis en œuvre en juin 2021.
- *Authentification et autorisation de l'identité numérique des patients :*
  - Le ministère travaille avec le personnel des Services numériques de l'Ontario et le ministère de la Santé sur une initiative qui permettra aux Ontariennes et aux Ontariens de fournir une preuve d'identité à distance au moyen d'une nouvelle application de navigation comme celle de Southlake.
  - Cela permettra aux patients des services de santé régionaux de Niagara et du Centre régional de santé Southlake, puis à ceux du Centre de santé St-Joseph (Burlington) et de l'Hôpital général de North York d'accéder à leur dossier médical, de prendre rendez-vous et d'accéder à d'autres services de soins de santé.
  - La phase 1 a été mise en œuvre en mars 2021; elle comprend la vérification de l'identité au moyen de la carte Santé et des renseignements bancaires.
  - La phase 2, que l'on entend mettre en œuvre en juin 2021 (à confirmer), offrira aux Ontariennes et aux Ontariens le choix d'utiliser leur permis de conduite ou leur carte-photo avec leur carte Santé pour confirmer leur identité, au lieu de fournir des renseignements bancaires.
  - Le ministère a terminé les modifications du système de mars 2021 et a élaboré une nouvelle passerelle; il attend que les Services numériques de l'Ontario, le

ministère de la Santé et les hôpitaux soient prêts pour procéder à son intégration.

- *Poursuite de l'innovation dans les services en ligne offerts aux transporteurs*
    - Le ministère a mis en œuvre de nouveaux services en ligne libre-service concernant les permis annuels pour les véhicules ou les charges de dimension ou de poids exceptionnel ainsi que de nouvelles options numériques quant aux produits et aux services pour les certificats d'immatriculation d'utilisateur de véhicule utilitaire.

Projet ontarien d'automatisation des postes d'inspection des camions (POAPIC)

Le quatrième et dernier poste d'inspection faisant partie du POAPIC a été connecté à Internet en avril 2020. Ce poste est l'un des quatre postes d'inspection de l'Ontario où l'on utilise une technologie de pré-approbation sur les tronçons de route et dans les postes mêmes pour aider les agents du ministère responsables de l'application de la loi en leur fournissant des alertes et des mesures en temps réel. Cette information favorise l'application de la loi ciblée sur les véhicules et les utilisateurs présentant un risque élevé.

Le POAPIC comporte deux composantes technologiques : la pré-approbation et le contrôle préalable.

- La technologie de pré-approbation a été intégrée à tous les postes d'inspection des camions de l'Ontario; elle est conçue pour contrôler les utilisateurs participants tandis que leur véhicule utilitaire s'approche d'un poste d'inspection. Des règles opérationnelles prédéfinies permettent d'évaluer la cote de sécurité du utilisateur et d'établir des mesures de conformité pour déterminer si le véhicule doit être dirigé vers le poste d'inspection en vue d'un contrôle plus approfondi ou si on lui permet de continuer sa route sans s'arrêter. Cette méthode offrira divers avantages aux bons utilisateurs, notamment des économies d'essence et la livraison plus rapide des marchandises.
- L'équipement de contrôle préalable utilise de la technologie qui permet d'examiner plus exhaustivement les véhicules utilitaires qui entrent dans un poste d'inspection des camions. Cette technologie appuie les activités des agents d'application de la loi en leur transmettant des alertes concernant l'état du véhicule, l'identité de l'utiliateur et le poids des essieux et du véhicule même, ce qui leur permet de se concentrer sur les véhicules et les conducteurs à risque élevé.

Programme de transformation de la Division de la sécurité en matière de transport (TSD Tx, anciennement RUSTx)

- Bureau de l'étude des dossiers médicaux des conducteurs : Portail en ligne qui permet de soumettre, de suivre et de faire approuver 250 000 dossiers médicaux par année.
- Gestion et analyse de l'information numérique : Nouvel entrepôt de données numériques sur le nuage pour les données concernant les conducteurs, les

véhicules, les transporteurs et les collisions, le tout accompagné d'un portail en ligne pour les demandes liées aux fonctions libre-service, de nouvelles possibilités de revenus et des fonctions améliorées de surveillance des opérations et de production de rapports. Gestion des documents numériques : L'entreposage par voie numérique des documents permet l'examen exhaustif du profil d'un client et améliore l'expérience de l'utilisateur.

- Gestion des revenus : Activités d'analyse, de conception et de développement pour la solution de base sur la plateforme financière du ministère, et activités de préparation et de migration des données.

Groupe d'étude sur le secteur du remorquage des véhicules

- En juin 2020, le gouvernement a mis sur pied le Groupe d'étude sur le secteur du remorquage des véhicules, lequel est dirigé par le MTO et le solliciteur général; le Groupe a été chargé d'explorer les mérites d'un régime de réglementation provincial pour ce secteur.
- Après de vastes consultations avec les ministères partenaires, les intervenants clés et d'autres partenaires, notamment le secteur de l'assurance automobile, le secteur du remorquage, les municipalités et le secteur de l'application de la loi, le ministère a annoncé, le 2 mars 2021, l'intention du gouvernement de proposer une nouvelle réglementation sur le remorquage qui, si elle était adoptée, améliorerait la sécurité et la clarté pour les consommateurs, renforcerait les normes applicables dans les secteurs visés, aiderait à atténuer certains des comportements criminels observés et rééquilibrerait le fardeau réglementaire. Le gouvernement a également annoncé qu'il formerait un nouveau groupe consultatif technique formé de représentants de ces secteurs.
- De plus, toujours le 2 mars 2021, le gouvernement a annoncé qu'il lancerait un projet pilote de zone de remorquage sur certains tronçons de routes provinciales, et qu'une équipe conjointe composée d'agents de divers services de police serait formée pour lutter contre les comportements criminels dans le secteur.

Modifications apportées au **Code de la route** *concernant les bornes de recharge pour les véhicules électriques*

- Depuis le 1er janvier 2021, tout véhicule stationné dans un espace désigné pour la recharge des véhicules électriques qui n'est pas connecté à la borne de recharge peut recevoir une contravention et devoir payer une amende de 125 $.
- Ces modifications ont pour objet de voir à ce que les espaces de recharge publics soient laissés à la disposition des personnes qui ont besoin de recharger leur véhicule électrique.
- Les investissements réalisés par les entreprises pour installer de l'infrastructure de recharge des véhicules électriques sont également protégés par ces nouvelles mesures d'application de la loi.

Préparation en vue du déploiement des véhicules connectés et automatisés

- La province continue de préparer son système de transport dans toutes les régions en vue du déploiement sécuritaire des véhicules connectés et automatisés, et ce, au moyen de la recherche active, d'essais et de projets pilotes ainsi que de la collaboration avec l'industrie et tous les ordres de gouvernement. Le ministère continue d'appuyer le Réseau d'innovation pour les véhicules automatisés (RIVA) de l'Ontario pour ce qui est d'aider les petites et moyennes entreprises à mettre au point et à l'essai la technologie relative aux véhicules connectés et automatisés, à en faire la démonstration et à la commercialiser afin qu'elle soit employée de diverses façons dans le secteur du transport.
- En partenariat avec le ministère et Metrolinx, le RIVA a établi le Ontario Smart Mobility Readiness Forum (forum ontarien pour la préparation à la mobilité intelligente) en juin 2020 pour répondre aux difficultés auxquelles sont confrontées les municipalités ainsi qu'à leurs besoins. On s'attend à ce que le forum suscite le dialogue, notamment les discussions sur les progrès réalisés, et permette l'échange de renseignements entre les municipalités, les organismes du secteur public et les propriétaires et exploitants d'infrastructures de l'Ontario, le tout pour aider les municipalités à se préparer au déploiement des véhicules connectés et automatisés de même qu'à l'arrivée d'autres technologies de pointe.

Évaluation et protection environnementales

- Le MTO a travaillé avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour achever un processus simplifié d'évaluation environnementale afin d'appuyer des projets de métro prioritaires et a entrepris l'élaboration de dispositions réglementaires concernant l'exemption au processus simplifié d'évaluation environnementale pour les projets routiers prioritaires. Cette simplification permettra de mieux harmoniser le processus d'évaluation environnementale avec les approches d'approvisionnement et de réduire les retards dans les projets d'infrastructure de transport essentiels et prioritaires. Ces projets seraient tout de même assujettis aux exigences en matière de production de rapports et de consultation. De même, on continuerait d'examiner les questions soulevées à propos des répercussions environnementales à la suite d'un processus consultatif transparent, tout en tenant dûment compte de la protection de l'environnement.

Qualité de l'air et émissions de gaz à effet de serre

- À la suite de consultations, le ministère a publié la version définitive du Guide environnemental pour l'évaluation et l'atténuation des répercussions des projets de transport provinciaux sur la qualité de l'air et des émissions de gaz à effet de serre qui en découlent, qui offre un cadre permettant d'estimer les émissions de polluants et de gaz à effet de serre pour appuyer la sélection d'un parcours privilégié et la définition de mesures d'atténuation potentielles.

Accroître le nombre d'options en matière de transport en commun afin de faciliter les déplacements

Loi de 2020 sur les collectivités axées sur le transport en commun

- Au moyen de cette loi, adoptée le 21 juillet 2020, on repense la relation entre le transport en commun, le logement et les espaces commerciaux; elle permet aussi la construction plus rapide de collectivités dynamiques près des stations de transport en commun situées le long du parcours des quatre projets de métro prioritaires de la province. Plus précisément, cette loi permet un remembrement des terres simplifié au moyen d'exemptions quant aux audiences de nécessité, en plus de permettre à la province de conclure de nouvelles ententes commerciales avec des partenaires pour l'établissement de collectivités axées sur le transport en commun.
- Dans le cadre de la *Loi de 2020 sur la reconstruction et la relance en Ontario* (projet de loi 222), la province a apporté des modifications à la *Loi de 2020 sur les collectivités axées sur le transport en commun* qui permettront l'application de celle-ci à d'autres projets de transport en commun prioritaires, comme le programme Expansion de GO et des projets de TLR, et ce, au moyen de nouvelles dispositions réglementaires. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 8 décembre 2020.

Planification à long terme du réseau de transport

- Le ministère poursuit ses efforts pour faire de l'Ontario un chef de file en matière de construction de réseaux multimodaux, et ce, en liant les transports routiers, ferroviaires, aériens et maritimes à l'échelle de la province.
- En décembre 2020, la province a publié un plan de transport provisoire pour le Nord de l'Ontario, intitulé *Connecter le Nord*. Ce plan provisoire contient plus de 60 améliorations destinées au système de transport qui aideront les gens à se déplacer et relieront les collectivités pour offrir des possibilités économiques, assureront la sécurité des gens et leur offriront des options de transport fiables, permettront au système de transport de se préparer pour l'avenir, assureront le maintien d'un système de transport durable et établiront des options de déplacement fiables pour les collectivités éloignées et du Grand Nord. En 2021-2022, on étoffera le plan provisoire en sollicitant la participation des

dirigeants municipaux, des collectivités autochtones, des dirigeants communautaires, des entreprises et des fournisseurs de services de transport.

- En janvier 2021, la province a mis en place un groupe de travail sur le transport dans la région du Sud-Ouest, qui est formé de dirigeants locaux (maires, chefs autochtones et dirigeants du secteur privé) et chargé de formuler des recommandations sur l'amélioration des connexions entre divers modes de transport comme les trains, les autobus et les services de transport en commun locaux dans l'ensemble de la région. La création de ce groupe de travail était l'une des nombreuses mesures – plus de 40 – énoncées dans *Relier le Sud-Ouest : Ébauche du Plan de transport pour le Sud-Ouest de l'Ontario.*
- Le ministère poursuit l'élaboration des plans de transport multimodal pour l'Est de l'Ontario ainsi que la région élargie du Golden Horseshoe afin de faciliter les déplacements des gens et des marchandises dans ces régions.

Prévisions et modélisation des transports et échange de renseignements

- Le ministère a mis à jour le modèle s'appliquant à la demande en matière de transport multimodal pour la région élargie du Golden Horseshoe afin d'accroître sa capacité de modélisation. En effet, ce modèle sert de plateforme principale de modélisation de la demande en transport pour les initiatives du ministère et de Metrolinx dans cette région.
- Le ministère continue d'utiliser son modèle de transport multimodal intégré pour l'ensemble de la province qui permet de prévoir systématiquement les déplacements des personnes et des marchandises, quel que soit le mode de transport employé, au moyen de données démographiques et économiques; il s'agit d'un outil clé pour la planification du transport multimodal.
- Le ministère continue également d'explorer de nouvelles technologies et de nouveaux ensembles de données. Le ministère s'est associé à l'entreprise Waze dans le cadre de son Connected Citizens Program (programme des citoyens connectés) pour publier de l'information en temps réel soumise par Waze sur le site Web Ontario 511. Le ministère peut archiver les données de Waze sur la congestion routière pour quantifier les tendances en matière de congestion sur le réseau routier provincial publiées sur iCorridor.

Options d'amélioration des services d'autocars interurbains

- L'amélioration des services d'autocars interurbains fait partie des priorités du gouvernement pour permettre la circulation des personnes et faciliter leurs déplacements vers différents lieux.
- En décembre 2020, le gouvernement a adopté des dispositions législatives visant à éliminer le régime de délivrance de permis économique en place pour les services d'autocars interurbains. La déréglementation du secteur des services d'autocars interurbains appuiera la relance économique, réduira le fardeau administratif imposé

aux entreprises et offrira plus d'options aux Ontariennes et aux Ontariens pour leurs déplacements.

- Le ministère consulte actuellement l'industrie au sujet de mises à jour liées à la réglementation et à la sécurité pour appuyer la mise en œuvre d'un marché déréglementé.

Intégration du principe de durabilité

- Le ministère continue d'étudier activement des manières d'appuyer d'autres modes de transport (transport actif) et de nouvelles technologies pour favoriser l'établissement d'un réseau de transport plus durable et efficace.
- Le ministère a pris part à un partenariat pour faire progresser les travaux en cours dans le cadre d'une étude quinquennale sur la réduction des collisions entre des véhicules et des animaux sauvages et la connectivité de l'habitat menée au titre du programme Transportation Pooled Fund par l'Administration fédérale des autoroutes des États-Unis et plusieurs départements d'État américains du secteur des transports.

Ontario

Mesure du rendement

Nombre d'usagers des services de transport en commun municipaux dans les grands centres urbains

Les services réguliers et spécialisés des systèmes de transport en commun municipaux desservant les 15 principaux centres urbains de l'Ontario ont transporté 830,2 millions de personnes en 2019 (statistiques les plus récentes).

Selon l'Association canadienne du transport urbain, le nombre d'usagers des transports en commun a connu en 2019 au Canada une croissance record pour s'établir à 2,19 milliards de déplacements de passagers. Cette augmentation de déplacements de passagers équivaut à une croissance du nombre d'usagers des transports en commun de l'ordre de 38 millions de déplacements de passagers sur des itinéraires reliés sur le réseau de transport en commun du Canada, soit une hausse de 1,8 % par rapport à 2018.

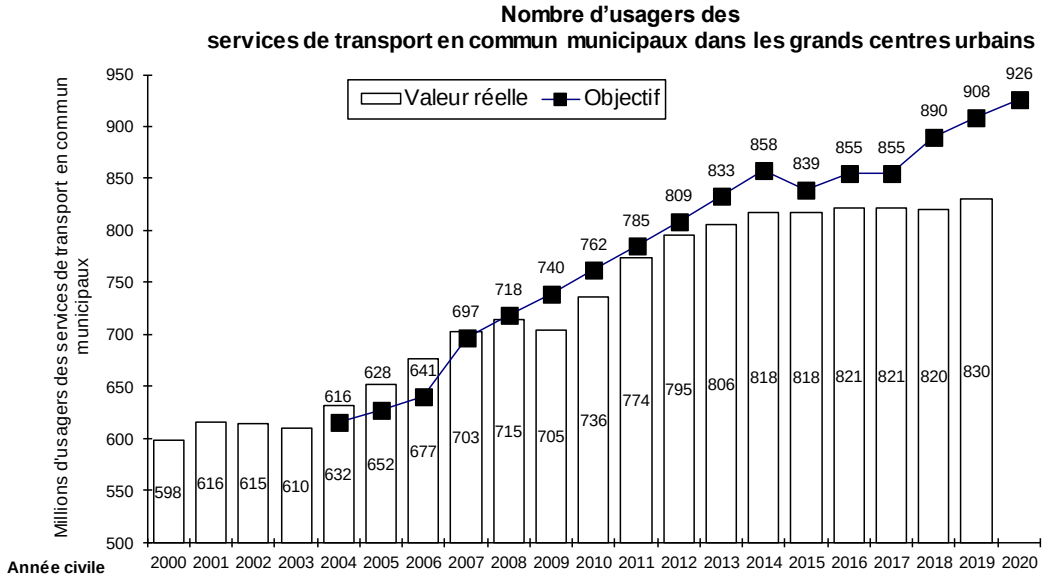

En Ontario, le nombre global d'usagers des services de transport en commun municipaux a connu une croissance de 1,0 % en 2019 comparativement à 2018. Au cours de cette même période, le nombre d'usagers des services de transports en commun municipaux dans les grands centres urbains de l'Ontario a augmenté de 1,3 %, après des années pendant lesquelles le nombre d'usagers est demeuré stable.

La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur le nombre d'usagers des transports en commun municipaux en 2020; en effet, on a observé d'importantes diminutions du nombre d'usagers, même des suspensions de service temporaires dans certains cas. On ne connaît pas

encore la pleine étendue des répercussions (la diminution exacte du nombre d'usagers, les municipalités où une telle diminution a été observée et la période pendant laquelle elle s'est produite), puisque les données sur le nombre d'usagers pour 2020 ne pourront être consultées que plus tard en 2021. Quoi qu'il en soit, on s'attend à ce que le nombre d'usagers en 2020 soit beaucoup plus faible qu'en 2019.

Lien pertinent : http://www.mto.gov.on.ca/french/transit/municipal-transit-systems-in-ontario.shtml

Nombre d'usagers de Metrolinx

Selon les dernières statistiques pouvant être consultées, en 2019-2020, le nombre d'usagers de Metrolinx a été de 76,3 millions de passagers, contre 76,2 millions de passagers en 2018-2019. On s'attendait à ce que ce nombre diminue pour s'établir à environ 6,3 millions de passagers en 2020-2021. Le nombre d'usagers du réseau GO a chuté d'environ 90 % en raison de la COVID-19 et Metrolinx a temporairement réduit ses services en fonction de la baisse importante de la fréquentation, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'exactitude de ces prévisions.

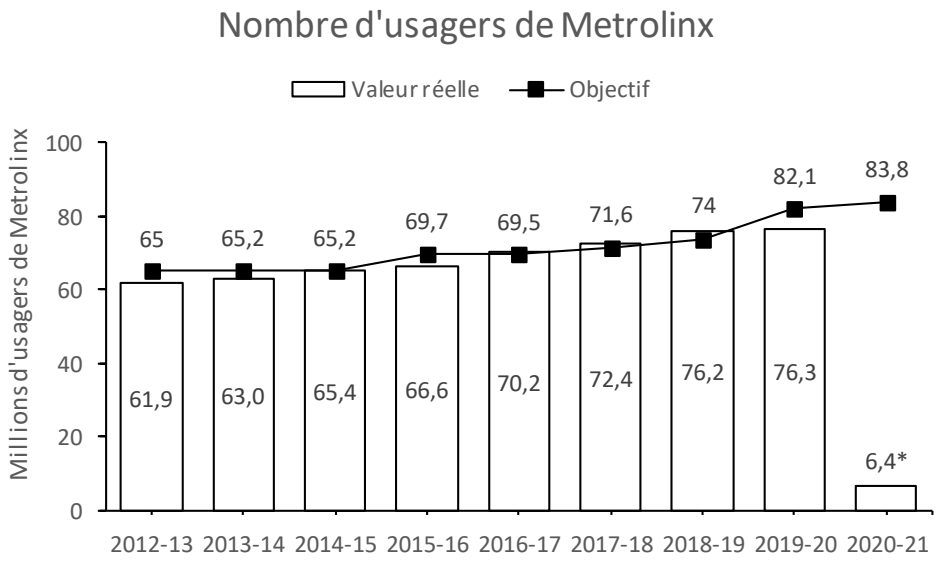

* Estimation pour la fin de l'exercice 2020-2021, au troisième trimestre.

Remarque : Les chiffres de 2012-2013 à 2014-2015 montrent uniquement le nombre d'usagers de GO Transit. Dans la foulée du lancement du service UP Express en juin 2015, les chiffres et les objectifs à partir de 2015-2016 ont été ajustés pour refléter le nombre d'usagers de Metrolinx, qui inclut les services GO Transit et UP Express.

Lien pertinent : http://www.metrolinx.com/fr/aboutus/publications/2019-20-Metrolinx-Business-Plan_fr.pdf

Metrolinx – Ponctualité des services

On définit la ponctualité comme une arrivée dans les 5 minutes par rapport à l'heure prévue pour le transport ferroviaire et une arrivée dans les 15 minutes par rapport à l'heure prévue pour le transport par autobus.
La ponctualité des services de Metrolinx a diminué, passant de 97,8 % des parcours étant à l'heure (selon les données de base de 2012-2013) à 94,9 % des parcours en 2019-2020. Le ministère vise à améliorer la ponctualité en atteignant 96 % en 2021-2022.

Remarque : Cet indicateur ne constitue pas une mesure pour l'ensemble de la province et reflète uniquement les services de transport en commun de Metrolinx (système ferroviaire GO, système d'autobus GO et UP Express).

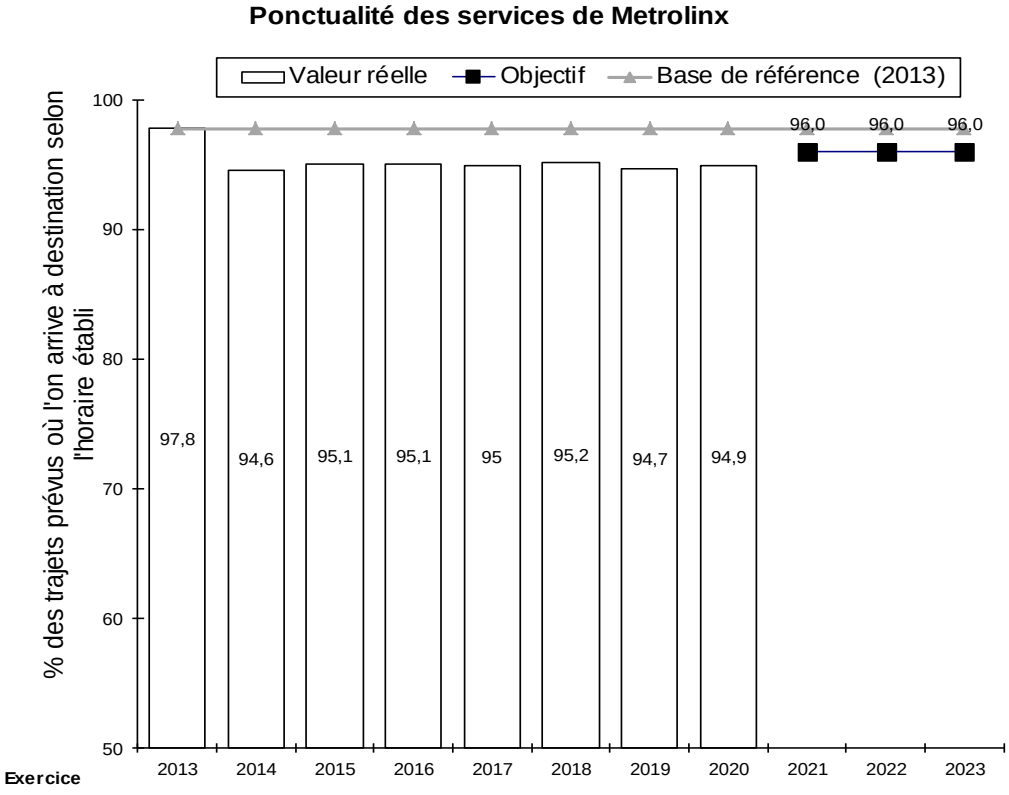

Nombre de décès par 10 000 titulaires d'un permis de conduire

L'Ontario a enregistré un taux de 0,58 décès par tranche de 10 000 titulaires d'un permis de conduire en 2018 et s'est classé en tête des administrations ayant le plus faible taux de décès liés aux collisions de véhicules automobiles, et ce, non seulement au Canada, mais dans toute l'Amérique du Nord (selon les données comparables les plus récentes qu'on peut consulter). Ce nombre diminue depuis plus d'une décennie en partie grâce aux campagnes de sensibilisation du public, aux programmes d'amélioration de la sécurité routière et à l'application efficace de la loi.

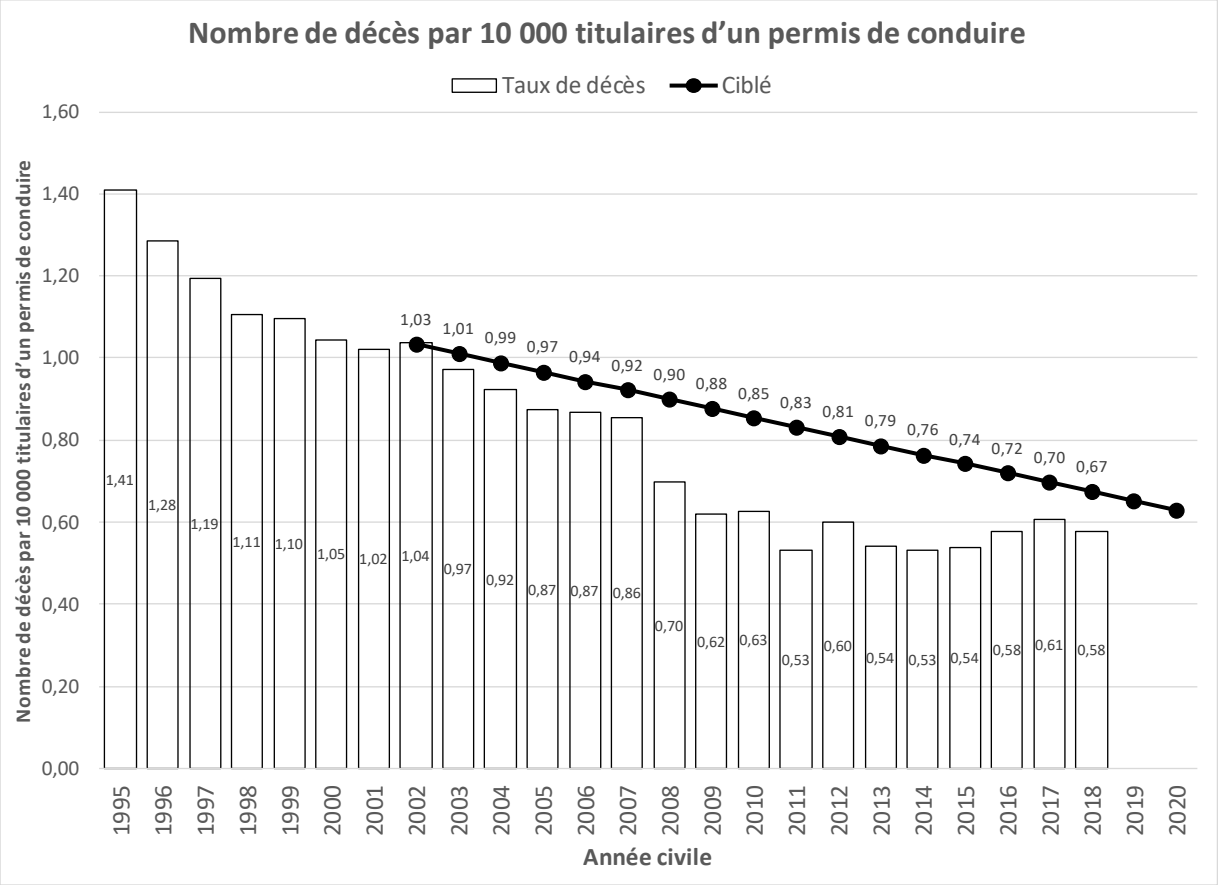

Lien pertinent : http://www.mto.gov.on.ca/french/publications/ontario-road-safety-annual-report.shtml

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M$) 2020-2021*
Approbations – COVID-19	**2 175 000 000**
Autres – Fonctionnement	**2 660 657 100**
Autres – Immobilisations	**3 110 084 800**
Effectif (au 31 mars 2021)**	**3 461**

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Ontario

Document d’information sur le budget des dépenses 2021-2022

Secrétariat du Conseil du Trésor

ISSN 2369-1859

This document is also available in English.

Ontario

Rédigé par la

Direction de la planification des activités et de la gestion financière
Secrétariat du Conseil du Trésor

Ontario

TABLE DES MATIÈRES

Secrétariat du Conseil du Trésor 1

Partie I : Plan publié 2021-2022 2

Vue d'ensemble du ministère 3

- **Vision du ministère** 3
- **Intervention contre la COVID-19** 6
- **Programmes du ministère** 10

Plan stratégique 2021-2022 14

- **Contribution du ministère aux engagements prioritaires** 14
- **Mesures de rendement clés** 18
- **Données financières détaillées** 23
- **Organismes provinciaux** 28
- **Organigramme du ministère** 32
- **Lois appliquées par le Secrétariat du Conseil du Trésor** 34

Rapport annuel 36

- **Tableau 5 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021** 43

Ontario

Partie I : Plan publié 2021-2022

Ontario

Vue d’ensemble du ministère

Vision du ministère

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a été mis sur pied pour aider le président du Conseil du Trésor à diriger les efforts gouvernementaux en matière de responsabilité, de gestion des risques, d’ouverture et de modernisation, et il agit à titre d’employeur pendant les négociations collectives avec les syndicats. Dans le cadre de sa capacité de leadership pangouvernemental, le SCT joue un rôle essentiel dans l’établissement d’un gouvernement plus intelligent et plus efficace à l’appui du plan financier de celui-ci. Pour ce faire, il mène de façon stratégique un changement de culture et accorde une place de choix à la responsabilité financière dans l’ensemble de l’appareil gouvernemental. De même, le SCT continuera de guider l’examen et l’analyse de tous les programmes et services gouvernementaux en veillant à l’accroissement de l’efficacité et à l’obtention de bons résultats.

Parmi ses responsabilités, le SCT :

- assure la planification, la gestion des dépenses et l’exercice d’une fonction de contrôleur à l’appui du rôle du Conseil du Trésor (CT) dans la gestion du plan financier du gouvernement ainsi que pour garantir une saine gérance et un investissement judicieux des deniers publics; offre des conseils pour appuyer la prise de décisions par le CT et le Conseil de gestion du gouvernement (CGG);
- supervise les relations de travail et la rémunération dans la fonction publique de l’Ontario (FPO) et le secteur parapublic;
- supervise les politiques provinciales de portée gouvernementale, notamment au moyen de directives à l’intention des ministères et organismes, pour voir à la bonne gouvernance solide et à la responsabilisation; dirige l’évaluation des organismes provinciaux par l’intermédiaire de l’initiative de modernisation des organismes pour s’assurer que tous les organismes de la province sont pertinents et efficaces et qu’ils ont mis en place des structures de surveillance appropriées;
- supervise l’administration de tous les volets du processus de nomination du gouvernement pour veiller à ce qu’il soit équitable et transparent;
- offre des services de vérification interne à valeur ajoutée qui appuient l’excellence des services offerts à la population ontarienne;
- crée les conditions propices à l’innovation et à l’excellence dans la fonction publique en établissant une culture stimulante et diversifiée au sein de la main-d’œuvre au moyen de stratégies et de politiques organisationnelles en matière de ressources humaines, du recrutement de cadres supérieurs, de

l'apprentissage et du perfectionnement, de la gestion des talents et du rendement, de l'analyse de l'effectif et des nominations publiques;

- crée une capacité de contrôle, de gestion des risques et de vérification à l'échelle organisationnelle pour voir à la responsabilisation financière solide, à la transparence dans la production de rapports et à la bonne gestion financière;
- offre des conseils et directives et assure l'élaboration d'un cadre stratégique pour renforcer et moderniser les pratiques de gestion et de contrôle financiers de même que les cadres de contrôle internes dans l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario;
- met à profit la gestion des risques à l'échelle organisationnelle pour permettre à la fonction publique de l'Ontario de prendre des risques réfléchis, et transmet de l'information clé à propos des risques aux décideurs pour qu'ils tirent parti d'occasions audacieuses d'offrir des services, programmes et politiques dignes de confiance à la population ontarienne, tout en veillant à l'utilisation judicieuse de l'argent des contribuables.
- assure la responsabilisation en ce qui a trait aux dépenses du gouvernement et la rentabilité de celles-ci en coordonnant des processus qui appuient le travail et les responsabilités du Comité de la vérification et de la responsabilisation, du Comité de vérification interne de l'Ontario et des neuf comités de vérification de secteur;
- offre aux clients du leadership et un soutien efficace en technologie de l'information (TI) afin de renforcer la capacité du gouvernement d'offrir des services centrés sur les citoyens;
- élabore et tient à jour des solutions de TI pour appuyer un gouvernement plus moderne, ouvert et transparent et pour aider les clients de l'ensemble de la FPO à optimiser la valeur de leurs services à l'intention des contribuables;
- aide à créer un gouvernement moderne et axé sur les solutions numériques qui permet à l'ensemble des Ontariennes et des Ontariens de prospérer à l'ère numérique;
- fait la promotion de façons modernes de travailler dans l'ensemble de la fonction publique et d'augmenter la rentabilisation de l'argent des contribuables en appliquant des principes de développement agile, une méthode de conception centrée sur les utilisateurs ainsi que des principes de gestion allégée pour améliorer la prestation de services;
- aide à restaurer la responsabilisation au sein du gouvernement et la confiance en celui-ci en faisant la promotion d'un accès sécuritaire et équitable à l'information et aux données, en offrant des services numériques de grande qualité et en aidant le gouvernement à répondre aux résultats favorables et à créer de tels résultats en cette période de changements technologiques;

- offre un soutien au Comité de la modernisation pour l'avenir en se concentrant sur la mise en œuvre de Faire progresser l'Ontario, le plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 pour un gouvernement centré sur la personne, ainsi que d'autres initiatives de modernisation connexes;
- appuie l'élaboration du Budget de l'Ontario, du document Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario ainsi que des rapports trimestriels des finances de l'Ontario pour le premier et le troisième trimestre;
- établit et publie le Budget des dépenses, les Comptes publics de l'Ontario et le compendium de la divulgation des traitements dans le secteur public.

Ontario

Intervention contre la COVID-19

Le SCT a entrepris des activités pour s'assurer que les services et les programmes continuent d'être offerts aux Ontariennes et aux Ontariens pendant la pandémie de COVID-19.

En collaboration avec ses ministères partenaires, le SCT a mis en place un régime de paie temporaire visant à aider les membres du personnel de première ligne qui connaissent d'importantes difficultés et qui sont particulièrement à risque pendant la pandémie de COVID-19. Environ 425 000 employés admissibles travaillant dans des lieux admissibles, comme les hôpitaux et les foyers de soins de longue durée, ont reçu une paie temporaire liée à la pandémie pour le travail effectué du 24 avril 2020 au 13 août 2020.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le SCT continue d'appuyer le processus de prise de décisions du gouvernement, compte tenu de la portée gouvernementale de ses fonctions, en offrant des conseils stratégiques pour l'approbation des mesures d'aide relatives à la pandémie, et il travaille avec les ministères partenaires de divers secteurs pour élaborer la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19 et donner des conseils à cet égard. Grâce au Fonds de prévoyance, au fonds de lutte contre la pandémie de COVID-19 et au Fonds de soutien à la population et à l'emploi, le SCT continue d'offrir un soutien efficace en facilitant le versement rapide de financement d'urgence, ciblé et de durée limitée pour les besoins de priorités critiques, le tout afin de veiller à ce que les ministères partenaires puissent répondre aux besoins extraordinaires et émergents du système de soins de santé et appuyer les personnes et les emplois pendant cette pandémie mondiale sans précédent.

De plus, le SCT continue de faciliter l'élaboration d'autres outils et la modernisation de services gouvernementaux pour appuyer l'intervention globale du gouvernement contre la COVID-19.

Modernisation pour l'avenir

Le Comité de la modernisation pour l'avenir a été établi en tant que comité spécial du Conseil des ministres en mai 2020 dans le cadre de l'intervention globale du gouvernement contre la COVID-19, et il a le mandat d'améliorer la prestation des services pour la population de l'Ontario. Le Comité a cerné une suite de politiques et d'initiatives de modernisation qui aideront le gouvernement à régler des problèmes opérationnels de longue date et à répondre au besoin d'apporter des changements en fonction de l'évolution du contexte, notamment sur le plan du numérique.

De plus, le Comité de la modernisation pour l'avenir supervise la mise en œuvre de Faire progresser l'Ontario, le plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 pour un gouvernement centré sur la personne, qui a été publié en 2020. Ce plan d'action est

une feuille de route au moyen de laquelle on entend voir à ce que les services de la fonction publique soient davantage centrés sur les clients et axés sur le numérique et les données, tout en améliorant l'efficacité des activités et de la prise de décisions du gouvernement. Le plan comprend plus de 30 projets qui moderniseront la manière dont les gens et les entreprises interagissent avec le gouvernement, et il est fondé sur les leçons retenues de la pandémie de COVID-19. Ces projets sont rendus possibles et accélérés par le fonds d'accélération Faire progresser l'Ontario, par l'intermédiaire duquel on versera 500 millions de dollars sur 4 ans et qui a été annoncé dans le budget de l'automne 2020.

Autres avancées

En collaboration avec les ministères clients, le SCT a élaboré, lancé et géré des applications pour le système d'ordinateurs ainsi que des modifications destinées à celui-ci, en plus d'une série d'outils numériques à grande incidence qui aident réellement la population ontarienne à composer avec la pandémie :

- Il a permis, pendant 6 mois, le versement de doubles paiements au titre du Régime de revenu annuel garanti, accordant ainsi, au total, un montant additionnel de 75 millions de dollars à 194 000 aînés vulnérables susceptibles d'avoir besoin d'une aide supplémentaire pour assumer leurs dépenses essentielles pendant la pandémie de COVID-19.
- Il a permis une augmentation temporaire du montant de l'exemption de l'impôt-santé des employeurs pour environ 57 000 employeurs, réduisant ainsi l'impôt de ceux-ci d'une manière significative.
- Il a offert aux entreprises un allègement des intérêts et des pénalités pendant 5 mois relativement au paiement de la plupart des taxes provinciales et à la production des déclarations connexes, mettant ainsi quelque 6 milliards de dollars à la disposition des employeurs.
- Il a adapté des programmes en réponse à l'éclosion de COVID-19 et s'est concentré sur les efforts visant à soutenir le redéploiement temporaire d'employés de talent non représentés à l'échelle de la FPO, et ce, à l'appui de la réalisation des programmes et de la prestation des services essentiels de la FPO.
- Il a créé un outil de vérification de l'admissibilité au vaccin pour offrir une expérience plus conviviale aux Ontariennes et aux Ontariens qui souhaitent prendre un rendez-vous pour se faire vacciner, que ce soit par l'intermédiaire du système provincial de prise de rendez-vous ou encore à un bureau de santé ou à une pharmacie de leur région. Cet outil a été utilisé plus de 15 millions de fois depuis son lancement à la mi-mars 2021.
- Il a appuyé la création d'une application axée sur la protection des renseignements personnels qui alerte les Ontariennes et les Ontariens lorsqu'il

est possible qu'ils aient été exposés à la COVID-19. Cette application a été téléchargée par plus de 6,3 millions de Canadiennes et de Canadiens.

- Il a élaboré un site Web sur la COVID-19 qui offre un accès facile à de l'information sur l'intervention du gouvernement dans le cadre de la pandémie ainsi qu'aux dernières nouvelles concernant la sécurité publique; le site Web a été visité par 50 millions d'utilisateurs depuis mars 2020.
- Il a créé un outil d'auto-évaluation pour la COVID-19 qui a permis aux Ontariennes et aux Ontariens d'évaluer facilement leurs symptômes et de recevoir des directives claires sur les étapes à suivre; cet outil a été utilisé plus de 5,8 millions de fois.
- Il a publié, dans le catalogue des données ouvertes, des données clés sur la COVID-19 qui sont essentielles pour comprendre la pandémie et lutter contre celle-ci. Ces données ont été consultées plus de 2 millions de fois (sans compter les occasions où l'on a accédé à ces données par l'intermédiaire des interfaces de programmation d'applications) et ont été utilisées par des journalistes, des épidémiologistes et des collectivités de l'Ontario pour fournir de l'information pertinente à la population.
- Il a créé un tableau de bord quotidien présentant de l'information et des données sur la COVID-19 provenant de l'ensemble du gouvernement pour offrir une référence unique et aider les décideurs à mieux comprendre la pandémie et à lutter convenablement contre celle-ci.
- Il a créé un outil de dépistage de la COVID-19 pour les écoles afin de donner aux parents, aux élèves et aux membres du personnel l'information dont ils ont besoin avant de décider de se rendre à l'école ou non chaque jour; l'outil a été utilisé plus de 3,9 millions de fois.
- Il a élaboré un outil de dépistage pour les tribunaux pour assurer la réouverture sécuritaire des tribunaux de l'Ontario et éviter des coûts prévus de 400 000 $ en approvisionnement.
- Il a créé le site Web L'Ontario, ensemble, qui a permis d'acquérir des fournitures essentielles d'une valeur de 187 millions de dollars pour lutter contre la COVID-19.
- Il a veillé à ce que le service sur le site Web Ontario.ca soit accessible à 99,99 % pendant une période record du côté des consultations (plus de 175 millions de visites en 2020, ce qui constitue une augmentation de 109 % par rapport à l'année précédente), marquées notamment par plusieurs pointes importantes et imprévues.

De plus, le SCT a appliqué des principes de gestion allégée pour veiller à ce que l'on réduise le gaspillage et rentabilise les ressources pour la population de l'Ontario dans le cadre du travail de première ligne et en arrière-plan. Par exemple, le SCT a formulé des recommandations en matière de processus concernant les tests de dépistage de

la COVID-19 (écouvillonnage) pour réduire le travail évitable et les demandes urgentes transmises par courriel de 90 %, ce qui a permis aux établissements de soins de santé d’obtenir plus facilement des fournitures essentielles, et aux travailleurs de première ligne, de se concentrer sur les tests de dépistage de la COVID-19.

Programmes du ministère

Le SCT s'engage à innover et à transformer les processus, les programmes et les services pour aider le gouvernement à mieux fonctionner.

Le personnel du **programme d'administration du ministère** offre les services administratifs et de soutien qui permettent au ministère d'obtenir des résultats à l'appui des objectifs et des priorités budgétaires du gouvernement. Ses fonctions comprennent la gestion des finances et des ressources humaines. Le personnel du programme fournit également des services juridiques et des services de communication, de planification et de surveillance des résultats. Il aide et soutient les secteurs de programme du ministère dans l'atteinte de leurs objectifs opérationnels.

Le personnel du **programme des relations de travail et de la rémunération** soutient l'engagement du gouvernement à l'égard de relations de travail constructives au sein de la fonction publique de l'Ontario et du secteur parapublic. Le personnel du programme représente la Couronne en tant qu'employeur dans toutes les négociations collectives et dans le cas de toutes les questions de relations de travail touchant la FPO, fournit des services consultatifs sur les relations de travail et avec le personnel, soutient les relations patronales-syndicales régulières et gère les stratégies et les programmes organisationnels de rémunération. Il assure également la gouvernance budgétaire de tous les régimes d'avantages sociaux et de retraite pour le compte des employés et des retraités de la FPO et du système judiciaire.

Le personnel du programme analyse également les facteurs internes et externes qui influent sur les résultats des négociations collectives dans le secteur parapublic afin de formuler et d'offrir au gouvernement, aux ministères et aux employeurs de ce secteur des orientations et des avis stratégiques fondés sur des éléments probants relativement aux questions courantes liées aux négociations collectives et aux relations de travail. En outre, le programme sert de centre d'expertise qui appuie les initiatives du gouvernement, ce qui a une incidence sur l'ensemble des politiques en matière de rémunération dans le secteur parapublic (p. ex. politique sur la rémunération et les avantages sociaux des cadres).

Le personnel du **programme des avantages sociaux et des prestations de retraite (part prise en charge par l'employeur)** prend en charge les dépenses que le gouvernement effectue en qualité d'employeur au chapitre des services assurés, des programmes prévus par la loi, des services non assurés et de certains régimes de retraite de la fonction publique, notamment les coûts d'arbitrage et d'administration par des tiers. Les dépenses dépendent de l'évolution des charges à payer du gouvernement à titre de répondant ou de co-répondant de certains régimes de services assurés, régimes de retraite et droits aux indemnités de cessation d'emploi.

Le personnel du **programme de soutien au Conseil du Trésor** exerce un leadership et offre des services consultatifs à l'appui de la prise de décisions fondée sur des

données probantes, de la gestion financière prudente et de la reddition de comptes transparente dans toute la fonction publique de l'Ontario. Le personnel exerce aussi un leadership auprès des ministères et des organismes provinciaux par la prestation de politiques, de directives et de conseils stratégiques de portée gouvernementale visant à promouvoir l'excellence dans la fonction publique, notamment en dirigeant et en soutenant l'examen des organismes provinciaux de l'Ontario.

Le personnel du programme favorise également la responsabilité et l'intégrité budgétaire en offrant une expertise et des conseils quant à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres pour la gestion budgétaire et financière, la mesure du rendement et l'infrastructure. Il veille à l'utilisation judicieuse des ressources publiques pour réaliser les priorités du gouvernement en soutenant le Conseil du Trésor et le CGG et en donnant des conseils sur les plans pluriannuels des ministères, la gestion des dépenses pour l'exercice en cours et la conception des programmes. De plus, le personnel du programme aide le président du Conseil du Trésor, le sous-ministre et secrétaire du Conseil du Trésor et du CGG ainsi que le gouvernement à rendre compte à la population des plans et des résultats en publiant, par exemple, le Budget des dépenses. En outre, le personnel du programme fournit à la fonction publique de l'Ontario et au secteur parapublic des conseils en matière de reddition de comptes et de surveillance.

Le **Centre pour le personnel, la culture organisationnelle et le talent** (auparavant appelé « Bureau de la Commission de la fonction publique ») dirige et supervise l'établissement d'une stratégie et de politiques de ressources humaines soutenant l'engagement du gouvernement à l'égard d'un lieu de travail sain, inclusif et antiraciste dans tout le secteur public en Ontario. Le Centre favorise la culture organisationnelle, la capacité de leadership, l'apprentissage et le perfectionnement des compétences en vue de contribuer à l'établissement d'un effectif diversifié, qualifié et engagé dans la FPO. Il soutient également le rendement organisationnel par des analyses de la main-d'œuvre à l'échelle gouvernementale, des initiatives de participation des employés et la gouvernance des organismes.

De même, le Centre fournit des services de secrétariat à la Commission de la fonction publique et soutient l'atteinte des objectifs établis en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* pour garantir que la FPO demeure une organisation impartiale, professionnelle, éthique et compétente.

Le personnel du programme du **Groupement des organismes centraux** exerce un leadership auprès de ses clients et fournit à ceux-ci un soutien rentable en TI afin de renforcer la capacité du gouvernement d'offrir des services centrés sur les citoyens. Le personnel du Groupement élabore et maintient les solutions sous-jacentes en TI nécessaires au soutien d'un gouvernement plus moderne, ouvert, transparent et accessible numériquement, en plus d'aider ses clients de toute la FPO à optimiser la valeur de leurs services à l'intention des contribuables.

Le personnel du **programme Achat groupé de services médiatiques** soutient l'achat d'espace médiatique pour les campagnes publicitaires payées du gouvernement. Les fonds octroyés à ce programme servent également à assumer les frais connexes exigés par les agences concernées, les coûts de production créative, les coûts des études de marché, les coûts associés à la technologie et aux services de marketing et de gestion de données de même que ceux qui se rapportent à l'élaboration de matériel publicitaire destiné à soutenir des campagnes intégrées relatives aux initiatives gouvernementales. La publicité payée du gouvernement est régie par la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale* et est examinée par le vérificateur général, qui en rend compte.

Le personnel du **programme du Bureau du contrôleur général** est chargé d'établir une orientation et d'exercer un leadership à l'échelle du gouvernement en ce qui a trait au contrôle provincial, à la gestion des risques organisationnels et à la surveillance administrative en lien avec la fonction de vérification interne. Le personnel de ce programme veille à la surveillance des fonctions qui garantissent la responsabilisation financière solide, la transparence dans la production de rapports, la mise en place d'un cadre de contrôle de la fonction publique moderne ainsi que la mise en œuvre d'une capacité de gestion financière, de gestion des risques et de vérification.

Le personnel de ce programme aide également la FPO et le secteur parapublic à atteindre leurs objectifs opérationnels en offrant une fonction d'examen critique à l'appui de la planification et de la prise de décisions, ainsi qu'en réalisant des évaluations et en présentant des recommandations pour renforcer les processus de gouvernance, de gestion des risques, de contrôle, de reddition de comptes et de conformité, et pour améliorer l'efficacité et la rentabilité des activités des ministères et des organismes provinciaux, en plus d'accroître le caractère économique de celles-ci.

En outre, le personnel du programme aide le président du Conseil du Trésor et le gouvernement à présenter à la population les Comptes publics de même que les états financiers consolidés annuels et le rapport connexe. Il offre à la FPO et au secteur parapublic une surveillance interne améliorée qui touche la responsabilisation, les politiques de gestion financière et les pratiques privilégiées de gestion des risques dans l'ensemble du gouvernement.

De plus, le personnel du programme donne des conseils et une orientation, en plus d'élaborer un cadre stratégique pour l'établissement et le renforcement des communautés des finances, de la gestion des risques et de la vérification interne.

Les **Services numériques de l'Ontario** aident à créer un gouvernement moderne et axé sur le numérique qui munit toute la population ontarienne des éléments nécessaires pour s'épanouir à l'ère numérique. Ils contribuent à améliorer la qualité, la valeur et la gamme de services gouvernementaux en faisant en sorte qu'ils soient plus efficients et disponibles en plus grand nombre en format numérique. Pour ce

faire, les Services numériques de l’Ontario transforment les processus internes, établissent de nouvelles normes et équipent la fonction publique de l’Ontario pour l’utilisation des méthodes de l’époque d’Internet.

Le **programme de modernisation pour l’avenir** soutient la mise en œuvre du changement transformationnel à l’échelle gouvernementale. Il permet l’exécution de projets de modernisation visant à rendre les services gouvernementaux plus accessibles par voie numérique, à réduire le fardeau administratif, à simplifier les politiques et à améliorer le processus d’achat du gouvernement. Cette transformation organisationnelle améliore la commodité, la fiabilité et l’accessibilité des services pour la population et les entreprises de tout l’Ontario.

Ontario

Plan stratégique 2021-2022

Contribution du ministère aux engagements prioritaires

Compte tenu de la portée gouvernementale de ses fonctions et en tant que vecteur de changement, le SCT est au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan financier du gouvernement visant la création d'un gouvernement plus intelligent qui appuie la province en assurant la durabilité et en protégeant ce qui compte le plus pour la population ontarienne.

Transformation et modernisation

Le SCT mène une transformation adaptée aux besoins et applique de saines pratiques opérationnelles à ses fonctions gouvernementales afin d'accroître l'efficacité, de manière à veiller à ce que les programmes soient durables et efficaces, et ce :

- en appuyant l'accélération des processus de prise de décisions du CT et du CGG pour offrir un soutien efficace aux ministères qui ont des délais serrés à respecter afin de gérer de manière efficace les dépenses liées à la pandémie, tout en offrant une orientation et un soutien solides aux membres du CT et du CGG;
- en coordonnant un processus d'examen régulier des programmes pour intégrer davantage la culture de l'amélioration continue et de la responsabilité financière à l'échelle de la FPO, pour améliorer les programmes et services, et pour obtenir de meilleurs résultats à l'intention de la population ontarienne;
- en transformant et en modernisant la prestation de services publics de même que les démarches d'amélioration de l'efficience, de l'efficacité et de la durabilité organisationnelles;
- en élaborant un cadre pour les négociations collectives dans le secteur parapublic;
- en aidant les ministères partenaires à établir de nouveaux organismes qui sont essentiels à la réalisation de priorités clés du gouvernement (p. ex. Santé Ontario, Investissements Ontario et ApprovisiOntario);
- en explorant l'ensemble de données sur l'effectif provincial pour accroître la transparence et la responsabilisation, tout en permettant au gouvernement d'utiliser plus efficacement les ressources publiques;
- en faisant progresser la TI relative à la transformation ainsi que les politiques et pratiques numériques, notamment en ce qui touche la gouvernance de la TI et du numérique ainsi que le renforcement de la capacité et la fonction de mesure;

- en créant des plateformes et des produits axés sur les utilisateurs, comme l'identité numérique et le système d'alertes, ce qui accélère la modernisation de la technologie et des services du gouvernement;
- en aidant les ministères à remanier leurs programmes et services au moyen de technologies et de méthodes novatrices (p. ex. méthode agile, conception des services, gestion allégée et amélioration continue, logiciels ouverts, élimination du télécopieur traditionnel pour le remplacer par des méthodes modernes), en appuyant l'adoption de processus allégés et en établissant une capacité de gestion allégée dans l'ensemble du gouvernement;
- en augmentant la transparence et la responsabilisation au sein du gouvernement et en éclairant la prise de décisions publiques et du gouvernement en gérant l'inventaire de données, le catalogue de données et le programme des données ouvertes du gouvernement;
- en appuyant la mise en œuvre de Faire progresser l'Ontario, le plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 pour un gouvernement centré sur la personne pour permettre l'amélioration des programmes et des services de première ligne (notamment en ce qui touche les soins de santé et Service Ontario), élargir l'accès aux services à large bande et appuyer l'engagement du gouvernement à devenir moderne, efficace et axé sur les clients;
- en s'employant à améliorer les résultats et en exerçant un leadership prudent en ce qui touche les relations de travail avec ses partenaires de la FPO et du secteur parapublic;
- en dirigeant, en supervisant et en surveillant les initiatives de modernisation des organismes pour voir à l'efficacité, à la pertinence et à la rentabilité de tous les organismes provinciaux;
- en élargissant l'application FORTE pour offrir un outil uniforme et à la fine pointe qui donne aux employeurs l'accès à des données pour la planification des talents et du rendement et qui permet aux employés de consigner leurs compétences et leurs plans d'apprentissage;
- en appuyant la stratégie Priorité au numérique de l'Ontario, et ce, en utilisant une application opérationnelle appelée « OPSdocs » pour voir à ce que les documents concernant des services qui touchent directement les Ontariennes et les Ontariens soient accessibles en ligne, rendant ainsi les services du gouvernement plus faciles d'accès pour les personnes, les entreprises et les collectivités.

Reddition de comptes et transparence

Le SCT fait preuve de responsabilité dans ses actions, et il rétablit la transparence et la confiance en ce qui a trait aux finances publiques, et ce :

- en appuyant le Comité de vérification interne de l'Ontario et les comités de vérification des secteurs pour offrir une souplesse opérationnelle permettant d'appliquer une optique pangouvernementale et sectorielle lorsqu'il s'agit de donner suite aux questions s'accompagnant de risques élevés, en fonction des priorités en ce sens, et pour appuyer l'établissement d'une fonction de vérification interne renforcée afin d'améliorer la surveillance des dépenses gouvernementales et la discipline à cet égard;
- en offrant des fonctions de surveillance par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur général pour garantir la responsabilisation financière solide, la gouvernance et l'intégrité du système financier organisationnel, la transparence dans la production de rapports, la mise en place d'un cadre de contrôle de la fonction publique moderne ainsi que la mise en œuvre d'une capacité de gestion financière, de gestion des risques et de vérification;
- en établissant un centre d'excellence sur l'analyse des données faisant partie de la fonction de vérification et d'enquête judiciaire de la Division de la vérification interne de l'Ontario pour permettre l'accès à des renseignements plus détaillés sur les risques opérationnels pour la planification des vérifications internes, de même que le recours à des pratiques plus agiles et allégées et à des approches axées sur les données probantes.

Optimisation des ressources

Le SCT veille à l'utilisation optimale de l'argent des contribuables et permet des investissements dans des programmes et services clés sur lesquels les Ontariennes et les Ontariens comptent, et ce :

- en collaborant avec le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs pour améliorer l'efficacité des processus d'approvisionnement au moyen d'un système intégré de chaîne d'approvisionnement destiné à l'ensemble de la FPO et du secteur parapublic, ce qui permettra ainsi de réduire les formalités administratives pour les fournisseurs et d'engager plus efficacement les dépenses publiques pour la population de l'Ontario;
- en continuant d'effectuer de la surveillance et de réaliser des gains d'efficacité grâce à un solide système de gestion des dépenses, et en améliorant les programmes et services en vue de garantir l'utilisation efficace de l'argent des contribuables et d'éclairer les stratégies pluriannuelles;
- en appliquant les principes de gestion allégée dans l'ensemble du gouvernement pour améliorer la prestation de services et créer une fonction publique agile, efficace et efficiente;
- en favorisant l'adoption d'une méthode de gestion agile et d'approches de conception de services qui visent à réduire les risques associés aux projets,

qui assurent la prestation rapide des services à l’intention des utilisateurs par tranches plus petites et qui permettent aux équipes de répéter les bonnes façons de faire pour donner suite aux exigences et aux besoins changeants.

Mesures de rendement clés

Les progrès réalisés par le SCT en ce qui a trait à l'établissement d'indicateurs de rendement clés (IRC) orientés par le gouvernement et déterminés par le ministère font l'objet d'un suivi à l'aide d'un solide cadre de mesure pour la responsabilisation. Ces IRC montrent l'engagement du SCT à respecter les priorités gouvernementales dans le cadre de son mandat, qui consiste à faire ce qui suit :

- diriger les efforts gouvernementaux en matière de responsabilité, de gestion des risques, d'ouverture et de modernisation;
- appuyer le plan financier du gouvernement en menant de façon stratégique un changement de culture et en accordant une place de choix à la responsabilité financière dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental;
- agir à titre d'employeur gouvernemental pendant les négociations collectives avec les syndicats;
- soutenir l'offre de programmes et de services gouvernementaux numériques de grande qualité et conviviaux;
- mener l'examen et l'analyse de tous les programmes et services gouvernementaux en veillant à l'augmentation de l'efficience et à l'obtention de résultats efficaces.

Indicateurs de rendement clés orientés par le gouvernement

Soutenir la responsabilité financière et la transparence

Le SCT continue de voir au respect des délais en ce qui touche la présentation du Budget des dépenses et des Comptes publics, ainsi que la publication du compendium de la divulgation des traitements dans le secteur public.

Contenir la croissance des programmes

Le SCT continue d'appuyer les objectifs financiers du gouvernement en mettant en place des mesures qui permettent de procéder à la gestion des dépenses et de voir à ce que les services et programmes du gouvernement soient durables et efficaces.

Gérer la rémunération

Le SCT surveille les efforts de la province quant à la gestion de la rémunération en procédant à ce qui suit :

- analyser les résultats en matière de rémunération obtenus au sein d'administrations comparables et du secteur privé. Cela comprend des études de la rémunération et des analyses des administrations en vue de la prise

décisions de rémunération fondées sur des éléments probants qui aideront à rétablir la viabilité des finances de la province;

- s'employer à réduire la taille de la FPO par un processus entièrement volontaire pour simplifier la fonction publique et la rendre plus souple sans qu'il y ait de répercussions néfastes sur les services de première ligne. Les tendances indiquent d'ailleurs qu'il y a une diminution graduelle de la taille de la FPO (selon les changements relatifs touchant la taille de l'organisation depuis juin 2018);
- s'employer à accroître la portée du contrôle et de la surveillance du gouvernement dans les négociations collectives touchant l'effectif de la fonction publique et parapublique ainsi que dans la rémunération des employés du secteur parapublic, ce qui permettra une augmentation constante et viable de la rémunération;
- mobiliser de façon continue les secteurs concernés pour surveiller les conventions collectives et les sentences arbitrales et en effectuer le suivi pour assurer le respect de la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*.

Examiner les programmes

Il est essentiel d'exécuter les programmes de manière efficace et efficiente pour pouvoir offrir des services et du soutien à la population ontarienne. Le SCT continue de surveiller les progrès vers l'atteinte de l'objectif de 250 examens de programme d'ici le 31 mars 2024; pour chacun de ces examens, on entend relever des possibilités d'amélioration, de modernisation ou de réforme. En date du 31 mars 2021, un total de 61 examens de programme avaient été achevés, et on prévoit que 78 autres examens seront réalisés d'ici l'automne 2021.

Renforcer la responsabilisation et les contrôles de vérification interne

Le SCT appuie la gestion financière solide en veillant à la responsabilisation et à la rentabilisation quant aux dépenses du gouvernement dans le cadre du travail et des responsabilités du Comité de la vérification et de la responsabilisation, du Comité de vérification interne de l'Ontario et des neuf comités de vérification de secteur. De plus, le SCT coordonne des processus qui appuient l'efficacité continue de ces comités en ce qui a trait au renforcement de la responsabilisation :

- On continue à mettre en œuvre des mesures recommandées par la vérificatrice générale dans ses audits de l'optimisation des ressources afin de s'assurer qu'on tient dûment compte de l'optimisation des ressources dans l'exécution des programmes et la prestation des services du gouvernement. Comme le rapporte le Suivi annuel des audits de l'optimisation des ressources pour 2020, on a pris en compte 75 % des mesures recommandées dans l'audit

de 2018 (c.-à-d. pleinement mises en œuvre, en cours de mise en œuvre, ne s'appliquent plus ou la mise en œuvre n'est plus prévue).

- Le SCT poursuit ses efforts pour mener à bonne fin les engagements dans le cadre desquels la Division de la vérification interne de l'Ontario a le pouvoir d'effectuer des vérifications, appuyant ainsi son mandat consistant à renforcer la fonction de vérification interne et à voir à ce qu'elle s'accompagne de services d'assurance et de consultation indépendants et de grande valeur.

Accroître les économies administratives

Dans le cadre du mandat du gouvernement visant à accroître l'efficacité, le SCT continue de mettre en œuvre des initiatives tandis qu'il progresse dans l'atteinte de ses objectifs pluriannuels en matière d'économies et d'efficacité, le tout dans le cadre de la réduction des ressources destinées aux programmes.

En plus de s'employer à atteindre ses objectifs pluriannuels quant aux économies et à l'efficacité, le SCT investit dans une vérification des recouvrements de la taxe de vente harmonisée (TVH). Comme l'ont montré d'autres administrations canadiennes, on peut accroître les économies administratives en cernant des paiements pour lesquels la TVH pourrait avoir été intégrée et ne pas avoir été remboursée par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Au cours de l'exercice 2020-2021, 83 129 417 $ en remboursements de la TVH précédemment non réclamés à l'ARC ont été recouvrés.

Respecter les exigences législatives du Programme de gestion des situations d'urgence

- Le SCT remplit son rôle en s'assurant que l'Ontario est prêt à intervenir en cas d'urgence et de catastrophe naturelle conformément à la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* et au Règl. de l'Ont. 380/04. Le SCT lutte adéquatement contre la pandémie en maintenant ses activités et ses ressources pendant cette période de difficultés sans précédent. De plus, le SCT a respecté toutes les exigences en matière de conformité du Programme de gestion des situations d'urgence pour l'année 2020 en mettant en œuvre le Programme de continuité des opérations afin de voir à la continuité de la prestation des services, ainsi qu'en exécutant son rôle conféré par décret en conseil pour ce qui est de coordonner les communications qui touchent les relations de travail et la gestion des ressources humaines dans l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario lors de situations d'urgence.

Offrir des solutions numériques de première qualité, centrées sur les utilisateurs et sécuritaires

Le SCT dirige l'établissement d'indicateurs de rendement clés horizontaux et numériques et travaille avec les ministères partenaires pour peaufiner les approches de mesure et d'évaluation en vue de montrer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de transformation numérique du gouvernement. Le SCT continue d'appuyer une utilisation accrue des voies numériques pour les services et programmes du gouvernement en veillant à ce que des solutions numériques de première qualité, centrées sur les utilisateurs et sécuritaires soient mises à la disposition des personnes et des entreprises de l'Ontario. Voici des exemples :

- La création de tous les bons de commande et de toutes les demandes de services de consultation en information et en technologie de l'information pour tous les fournisseurs (y compris les petites et moyennes entreprises) a été numérisée au moyen d'une méthode d'automatisation robotisée des processus en octobre 2020, ce qui permet de réaliser de nombreuses interactions par voie numérique.
- Le SCT collabore avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et le ministère des Transports sur un projet pilote appelé « Accès public sécurisé ». Ce projet pilote vise à moderniser les services de gestion de l'identité et de l'accès pour offrir à quelque 150 000 Ontariennes et Ontariens un accès sécurisé, par l'intermédiaire de plateformes mobiles et infonuagiques, à trois programmes du gouvernement (aide sociale, services à l'enfance et protection de l'environnement). Le projet pilote sera élargi et on y inclura ainsi les parents d'enfants autistes; l'objectif est de voir à ce que tous les services gouvernementaux soient accessibles par le biais d'Accès public sécurisé une fois le projet terminé. En novembre 2020, on comptait 90 000 utilisateurs d'Accès public sécurisé.

Indicateurs de rendement clés déterminés par le ministère

Appuyer la stratégie Priorité au numérique du gouvernement

Le SCT continue d'appuyer la stratégie Priorité au numérique de l'Ontario, qui vise à améliorer l'aide offerte par le gouvernement aux gens, aux entreprises et aux collectivités. Par exemple, le SCT utilise une application opérationnelle appelée « OPSdocs » pour voir à ce que les documents concernant des services qui touchent directement les Ontariennes et les Ontariens soient accessibles en ligne. En date de novembre 2020, l'application OPSdocs était utilisée pour entreposer et gérer plus de 106 millions de documents de la fonction publique de l'Ontario. OPSdocs est un système moderne de gestion des dossiers numériques dans le nuage qui est fondé sur la technologie OpenText. Le système est approuvé pour les documents dont la cote de sécurité est élevée, il prend en charge l'analyse de données et l'intelligence

artificielle et il est conforme aux politiques et aux exigences en matière d'entreposage et de gestion des documents essentiels et dont le niveau de sensibilité est élevé.

Créer une capacité de gestion allégée dans la fonction publique de l'Ontario

Le SCT dirige l'amélioration de la capacité de gestion allégée au sein du gouvernement au moyen d'une série de cours et d'événements, le tout dans le but d'augmenter l'efficacité et l'efficience des processus de la FPO. En mars 2021, 4 463 membres du personnel de la fonction publique avaient reçu une formation sur les principes de gestion allégée; l'objectif est de former 6 000 membres du personnel d'ici 2024.

Norme des services numériques du gouvernement

Le SCT aide les équipes de l'ensemble de la fonction publique à comprendre la Norme des services numériques et la façon de l'appliquer dans la conception et l'offre des services numériques du gouvernement. Cette norme présente les pratiques exemplaires pour la création de services en ligne efficaces permettant de veiller à ce que l'Ontario offre des produits et services numériques rentables et de grande qualité. En 2020-2021, le SCT a réalisé 86 évaluations et 27 évaluations accélérées en lien avec la stratégie Priorité au numérique. De tous les produits et services évalués, 29 % ont reçu un résultat généralement positif relativement à leur harmonisation avec la Norme des services numériques.

Ontario

Données financières détaillées

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2021-2022 (M$)

Type de compte	(En million de dollars)
Approbations – COVID-19*	S.O.
Autres – Fonctionnement	4 136,4
Autres – Immobilisations	165,3
Total	4 301,7

*Approbations du Conseil du Trésor ou du Conseil de gestion du gouvernement rapportées par les ministères concernés.

Ontario

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 %	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
Charges de fonctionnement et d'immobilisations						
Programme d'administration du ministère	24 391 600	1 469 800	6,4 %	22 921 800	76 266 300	22 338 347
Programme des relations de travail et de la rémunération	54 589 900	1 769 500	3,4 %	52 820 400	24 818 100	22 526 493
Programme des avantages sociaux et des prestations de retraite	1 354 000 000	60 000 000	4,6 %	1 294 000 000	1 293 600 000	1 076 474 697
Programme de soutien au Conseil du Trésor	2 129 128 900	(6 601 291 900)	(75,6 %)	8 730 420 800	37 073 300	27 165 052
Bureau de la Commission de la fonction publique	41 688 100	104 200	0,3 %	41 583 900	42 731 000	49 842 912
Programme du Groupement des organismes centraux	36 943 600	(225 300)	(0,6 %)	37 168 900	36 948 100	37 834 524
Programme des organismes, conseils et commissions	0	0	0,0 %	0	0	136 538
Programme Achat groupé de services médiatiques	51 619 200	605 900	1,2 %	51 013 300	98 865 000	0
Bureau du contrôleur général	57 185 200	3 576 400	6,7 %	53 608 800	71 885 700	45 868 244
Services numériques de l'Ontario	14 206 800	(55 600)	(0,4 %)	14 262 400	14 262 400	15 462 619
Modernisation pour l'avenir	125 355 700	125 355 700	0,0 %	0	0	0
Total à voter – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	**3 889 109 000**	**(6 408 691 300)**	**(62,2 %)**	**10 297 800 300**	**1 696 449 900**	**1 297 649 426**

Crédits et programmes	Prévisions 2021-2022 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 $	Variations par rapport aux prévisions de 2020-2021 %	Prévisions 2020-2021* $	Chiffres réels provisoires 2020-2021* $	Chiffres réels 2019-2020* $
Crédits législatifs	508 588 187	147 498 000	40,8 %	361 090 187	91 483 187	631 009 731
Redressement de consolidation et autres redressements	(96 003 000)	170 171 400	0,0 %	(266 174 400)	(43 655 600)	(49 565 360)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	**4 301 694 187**	**(6 091 189 300)**	**(58,6 %)**	**10 392 716 087**	**1 744 277 487**	**1 879 093 797**
Actifs de fonctionnement et biens immobilisés Programme d'administration du ministère	2 000	0	0,0 %	2 000	2 000	0
Programme de soutien au Conseil du Trésor	7 741 000	7 741 000	0,0 %	0	0	0
Programme du Groupement des organismes centraux	1 000	0	0,0 %	1 000	1 000	0
Services numériques de l'Ontario	1 000	1 000	0,0 %	0	0	0
Total à voter – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	**7 745 000**	**7 742 000**	**258 066,7**	**3 000**	**3 000**	**0**
Crédits législatifs	1 000	0	0,0 %	1 000	1 000	719 051 609
Total du ministère – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	**7 746 000**	**7 742 000**	**193 550,0**	**4 000**	**4 000**	**719 051 609**

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.

Graphique 1 : Répartition des allocations approuvées pour 2021-2022 par programme ministériel (crédits)

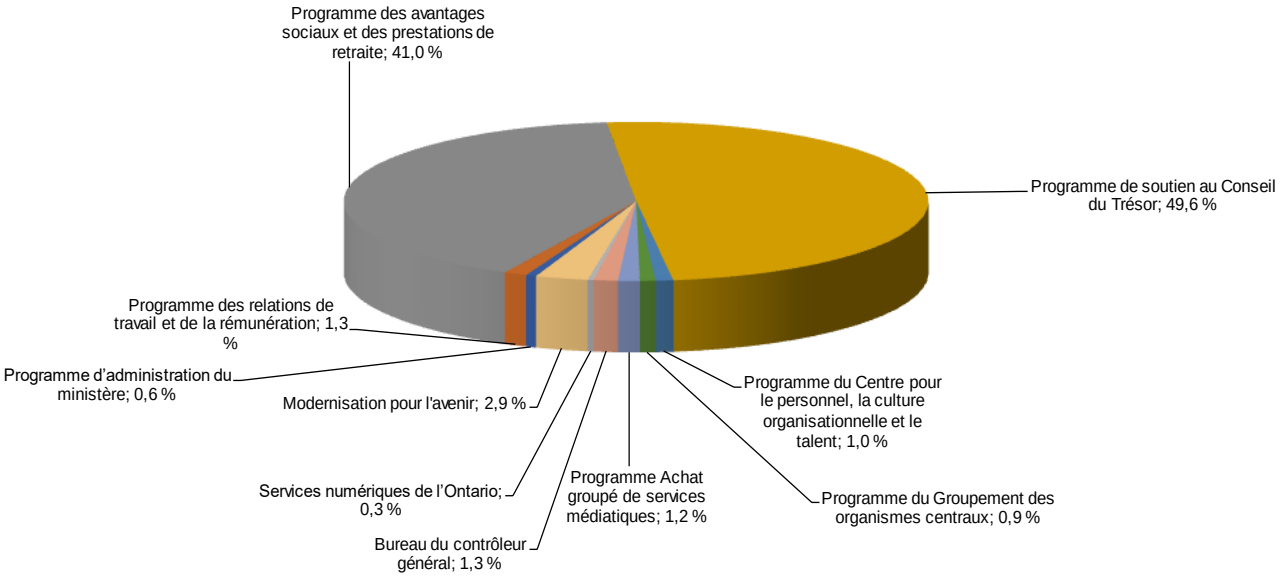

Ontario

Tableau 3 : Analyse des tendances historiques

Analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019* $	Chiffres réels* 2019-2020 $	Prévisions* 2020-2021 $	Prévisions 2021-2022 $
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	**1 392 027 564**	**1 879 093 797**	**10 392 716 087**	**4 301 694 187**
Variation en pourcentage d'un exercice à l'autre		*35 %*	*453 %***	*-59 %*

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

**Le pourcentage représente la comparaison des chiffres réels de 2019-2020 avec les prévisions de 2020-2021. L'augmentation de 453 % est principalement attribuable aux augmentations en lien avec le Budget supplémentaire des dépenses de 2020-2021 pour le Fonds de prévoyance pour le fonctionnement.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

Budget des dépenses (adresse URL : https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses)
Les Comptes publics de l'Ontario (adresse URL : https://www.ontario.ca/fr/page/les-comptes-publics-de-lontario-de-2019-20)
Budget de 2021 (adresse URL : https://budget.ontario.ca/fr/2021/index.html)

Ontario

Organismes provinciaux

Comité de vérification interne de l'Ontario

Président : Michael Stramaglia

Un organisme consultatif provincial qui formule des conseils et des recommandations à l'intention du président du Conseil du trésor, en consultation avec la Division de la vérification interne de l'Ontario. Le Comité appuie le président du Conseil du Trésor (dans son rôle de président du Comité de la vérification et de la responsabilisation) dans l'exécution de son mandat et rend compte de l'état d'avancement et des principales constatations des vérifications en fonction du risque prioritaires.

Les comités de vérification des secteurs (qui sont au nombre de neuf) sont des sous-comités du Comité de vérification interne de l'Ontario qui demeurent tenus de rendre compte au président du Conseil du Trésor en son rôle de président du Comité de la vérification et de la responsabilisation, en consultation avec le secrétaire du Conseil des ministres, et qui formulent des conseils et des recommandations par l'intermédiaire du président du Comité de vérification interne de l'Ontario. En outre, les comités de vérification des secteurs soutiennent les sous-ministres et les cadres supérieurs pour ce qui est de la gestion et de l'intendance des ressources publiques par l'intermédiaire de leurs opérations, de leurs conseils et de leurs résultats.

Commission de la fonction publique

Président : Kevin French

Mise sur pied en vertu de la Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario. Voit à la gestion et à l'administration efficaces des ressources humaines, notamment des fonctionnaires nommés en vertu de la partie III de la Loi. Veille à l'impartialité dans le recrutement et l'emploi des fonctionnaires.

Commission de rémunération des juges de paix

Président : Warren Winkler

Mise sur pied en vertu de la *Loi sur les juges de paix*. Fait enquête et formule des recommandations non exécutoires à l'intention du président du Conseil du Trésor à l'égard de la rémunération des juges de paix de l'Ontario. Le rapport de la Commission est présenté au lieutenant-gouverneur en conseil, qui fournit une réponse.

Commission de rémunération des juges provinciaux

Président : William Kaplan

Maintenue en vertu de la convention-cadre entre l'Ontario et les juges provinciaux énoncée à l'annexe du Règlement de l'Ontario 407/93 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Fait enquête et formule des recommandations exécutoires à l'intention du président du Conseil du Trésor à l'égard des traitements et des avantages sociaux des juges provinciaux, ainsi que des recommandations non exécutoires à l'égard des prestations de retraite de ces juges.

Commission de rémunération des juges suppléants
Commissaire : Warren Winkler

Mise sur pied par décret. Fait enquête et formule des recommandations non exécutoires à l'intention du président du Conseil du Trésor à l'égard de la rémunération des juges suppléants. Le rapport de la Commission est présenté au lieutenant-gouverneur en conseil, qui fournit une réponse.

Commission de rémunération des protonotaires chargés de la gestion des causes
Commissaire : William Kaplan

Mise sur pied par décret. Fait enquête et formule des recommandations non exécutoires à l'intention du président du Conseil du Trésor à l'égard de la rémunération des protonotaires chargés de la gestion des causes de l'Ontario (officiers de justice nommés par la province). Le rapport de la Commission est présenté au lieutenant-gouverneur en conseil, qui fournit une réponse.

Commission de retraite des juges provinciaux
Présidente : Deborah Anne Oakley

Organisme public et organisme fiduciaire maintenu par le Règlement de l'Ontario 290/13 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. Administre le Régime de retraite des juges provinciaux, y compris les placements des fiducies connexes, ainsi que le règlement et le paiement des prestations de retraite.

Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario
Présidente : Geraldine (Geri) Markvoort

Organisme public et organisme fiduciaire mis sur pied en vertu de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. Administre le Régime de retraite des fonctionnaires, y compris les placements de la Caisse de retraite des fonctionnaires ainsi que le règlement et le paiement des prestations de retraite. Exerce également des fonctions administratives relatives au Régime de retraite des juges provinciaux, pour le compte de la Commission de retraite des juges provinciaux, et à d'autres régimes de prestations du gouvernement.

Conseil d’administration du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l’Ontario
Présidente : Sharon Pel

Organisme de fiducie indépendant (et non pas organisme provincial ou public) mis sur pied dans le cadre d’une entente de promotion conjointe intervenue entre le gouvernement de l’Ontario et le Syndicat des employés de la fonction publique de l’Ontario (SEFPO) aux termes de la *Loi de 1994 sur le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l’Ontario*. Administre le Régime de retraite du SEFPO, y compris les placements de la Caisse de retraite du SEFPO ainsi que le règlement et le paiement des prestations de retraite.

Ontario

Tableau 4 : Organismes, conseils et commissions – Sommaire financier

Organisme	Classification	Prévisions 2021-2022	Chiffres réels provisoires 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
Comité de vérification interne de l'Ontario	Consultatif	315 000	94 461	153 940
Commission de la fonction publique	Réglementation	0	0	0
Commission de rémunération des juges de paix[1]	Consultatif	0	0	0
Commission de rémunération des juges provinciaux[1]	Consultatif	0	0	0
Commission de rémunération des juges suppléants[1]	Consultatif	30 000	60 263	0
Commission de rémunération des protonotaires chargés de la gestion des causes	Consultatif	0	0	0
Commission de retraite des juges provinciaux[2]	Fiduciaire	780 000	145 736	330 657
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	Fiduciaire	190 000	96 146	129 898
Conseil d'administration du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	Sans objet	0	0	0

1. Les sommes n'incluent pas les coûts des services juridiques pouvant être recouvrés auprès du ministère du Procureur général.
2. Comprend les services élargis en vertu du nouveau mandat et les prévisions pour la portion du SCT des services d'actuariat et juridiques, ainsi que les frais liés à la mise en œuvre des relevés de pension annuels pour les juges en fonction (une initiative figurant dans la lettre de mandat). La mise en œuvre des relevés de pension annuels constitue un coût de projet ponctuel de 350 000 $.

Remarque : Les chiffres fournis pour les entités ci-dessus ne représentent que les dépenses engagées par le SCT au nom des entités en question. Les sommes ne représentent pas la totalité de la situation financière de chaque entité.

Ontario

Organigramme du ministère

Président du Conseil du Trésor – l'honorable Peter Bethlenfalvy

Groupe comprenant cinq postes de président :

- Président, Commission de la fonction publique
- Président, Fiducie du régime de retraite du SEFPO
- Président, Commission des pensions de l'Ontario
- Président, Commission de retraite des juges provinciaux
- Président, Comité de la vérification et de la responsabilisation

Sous-ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor, et secrétaire du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement – Kevin French

- **Directrice des opérations** – Sarah O'Callaghan
- **Directeur des services juridiques** – Len Hatzis
- **Directeur des communications** – Bryant Sullivan
- **Directrice de l'information,** Groupement des organismes centraux – Liz MacKenzie
- **Sous-ministre adjointe (SMA),** Communications des organismes centraux – Sofie DiMuzio
- **Directrice générale de l'administration et SMA,** Division des services ministériels – Sandy Yee
- **Directrice générale,** Bureau du renouvellement relatif à la modernisation pour l'avenir – Lisa Priest
- **Directeur général de la gestion du talent,** Centre pour le personnel, la culture organisationnelle et le talent – Brian Fior
  - **SMA,** Division du personnel et de la culture organisationnelle – Sean Twyford
  - **SMA,** Division du talent et du leadership – Stephen Brown
- **Sous-ministre associée,** Bureau du Conseil du Trésor – Linda McAusland
  - **SMA,** Planification et performance – Shannon Fenton
  - **SMA,** Gestion des dépenses de fonctionnement – Lisa Zanetti
  - **SMA,** Gestion des dépenses en immobilisations – David Clarke
- **Sous-ministre associé,** Centre pour les relations de travail et la rémunération dans le secteur public – Marc Rondeau

SMA, Division des relations avec le personnel et des négociations – Matt Siple

SMA, Division de la surveillance et de la rémunération totale pour le secteur parapublic – Kirstin Rydahl

Contrôleuse générale et sous-ministre, Bureau du contrôleur général – Carlene Alexander

Directrice générale de la gestion des risques et SMA, Bureau du directeur général de la gestion des risques – Ingrid Robinson

Contrôleuse provinciale et SMA, Division du contrôleur provincial – Maureen Buckley

Directrice générale de la vérification interne, Division de la vérification interne de l'Ontario – Beili Wong

Directrice du numérique et des données et sous-ministre, Services numériques de l'Ontario – Hillary Hartley

SMA, Division de l'approche Lean et de l'amélioration – Rachel Kampus

SMA, Numérique – Michael Maddock

SMA, Plateformes – Robert Devries

Ontario

Lois appliquées par le Secrétariat du Conseil du Trésor

Loi de crédits de 2021

Loi de 1994 sur le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario

Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public

Loi de 1996 sur les fondations de la Couronne

Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes

Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte

Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale

Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario, sauf en ce qui concerne les articles 21 à 27 et l'alinéa 31(1)b)

Loi de 2006 sur la négociation collective relative à la Police provinciale de l'Ontario

Loi de 2009 sur l'examen des dépenses dans le secteur public

Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux

Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic, sauf en ce qui concerne les articles 5, 6, 8, 14, 15, 17, 18 et 20

Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic

Loi de 2018 sur l'équité en matière de marchés publics

Loi de 2019 pour des services simplifiés, accélérés et améliorés

Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures

Loi de 2020 portant affectation anticipée de crédits pour 2021-2022

Ontario

Loi sur l’administration financière, en ce qui concerne les articles 1.0.1, 1.0.3 à 1.0.10, 1.0.21, 1.0.24, 1.0.25.1, 1.1, 9 et 10, 11.1 à 11.4, 11.5 à 11.8, 15 à 16.0.2 et 47; pour ce qui est des articles 1, 1.0.2, 1.0.14, 1.0.16, 1.0.17, 1.0.20, 1.0.22, 1.0.25, 1.0.26, 2, 5, 5.1, 6, 7, 8.1, 10.1, 11, 11.4.1, 14.1, 16.3, 16.4, 28 et 38 [sauf l’alinéa (1)a.3)] à 45, l’application de la Loi est partagée entre le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances

Loi sur l’emblème floral

Loi sur le Conseil de gestion du gouvernement

Loi sur le drapeau officiel

Loi sur le ministère des Services gouvernementaux, en ce qui concerne les services fournis par le Secrétariat du Conseil du trésor

Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires

Loi sur le vérificateur général

Ontario

Rapport annuel

Le Secrétariat du Conseil du Trésor appuie le président du Conseil du Trésor et dirige la transformation visant à concevoir des services publics améliorés pour l'avenir de l'Ontario.

Au cours de la dernière année, le ministère a joué un rôle essentiel dans la prestation de services publics de qualité et viables de la manière la plus efficace et rentable possible.

Voici le sommaire des réalisations du SCT de 2020-2021, qui soutiennent le gouvernement dans les démarches qu'il réalise pour voir à l'intendance financière, à la viabilité, à la transparence, à l'obtention de résultats efficaces et à l'optimisation des ressources, tout en protégeant ce qui compte le plus.

Soutenir la responsabilité financière et la transparence

La santé et la sécurité des Ontariennes et des Ontariens sont nécessaires pour appuyer la relance économique, et il s'agit là de la principale priorité du gouvernement. Dans le cadre de son rôle de chef de file pour ce qui est de voir à la responsabilité financière de même qu'à la viabilité des services et des programmes gouvernementaux, le SCT a dirigé et géré efficacement les processus pangouvernementaux de planification pluriannuelle et de gestion des dépenses en cours d'exercice en vue d'appuyer les efforts du gouvernement visant à lutter contre la COVID-19. En outre, le SCT continue d'accroître les économies administratives quant aux services de soutien en rationalisant les coûts des locaux et l'utilisation du matériel de communication.

À l'appui de la viabilité à long terme des services essentiels, le Groupement de l'information et de la technologie de l'information (ITI) pour les organismes centraux du SCT a mené des initiatives visant à réaliser des économies de coûts et à accroître l'efficacité, le tout pour favoriser l'amélioration de la qualité et l'attention accordée aux besoins de la population dans les activités du gouvernement et la prestation des services. Voici des précisions :

- Élaboration d'un service de signature électronique afin de permettre aux demandeurs de donner leur consentement par voie électronique pour les programmes de prestations ciblés qui nécessitent une validation du revenu pour déterminer l'admissibilité. Cette initiative a permis de numériser le processus de présentation de demandes pour la population ontarienne, d'améliorer la convivialité et l'accès pour les utilisateurs qui soumettent une demande au titre d'un programme de prestations (p. ex. Beaux sourires Ontario) et de favoriser l'augmentation du recours aux programmes de prestations par les personnes dans le besoin.

- Mise en œuvre de l'Allocation Canada-Ontario pour le logement, au moyen de laquelle on offre une allocation transférable pour le paiement du loyer aux citoyens de l'Ontario à faible revenu et vulnérables qui peuvent être forcés de déménager (p. ex. victimes de violence familiale).
- Poursuite du travail de mise en œuvre d'un service public anonyme pour les demandes en lien avec le Système OntTax/les programmes de prestation des services automatisés de vérification du revenu et des services opérationnels. Cette initiative s'harmonise avec la stratégie Priorité au numérique du gouvernement, car elle permet d'éliminer le besoin de présenter des demandes sur papier et d'améliorer grandement les services à la clientèle et l'administration.

Renforcer la responsabilisation et les contrôles de vérification interne

Le SCT continue de s'acquitter de ses fonctions quant à la responsabilisation du gouvernement en misant sur une relation de travail axée sur la collaboration avec la vérificatrice générale. Cela est illustré, par exemple, par les Comptes publics de 2019-2020, qui ont fait l'objet d'une opinion sans réserve de la part de la vérificatrice générale de la province, ce qui signifie que les états financiers consolidés avaient été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et qu'ils avaient été présentés de façon fidèle. Il s'agissait de la troisième année consécutive où les états financiers de l'Ontario faisaient l'objet d'une telle opinion de la part de la vérificatrice générale.

Conformément à l'engagement de l'Ontario en matière d'ouverture et de transparence, le gouvernement a divulgué les noms, les postes, les traitements et le total des avantages imposables des employés du secteur public (fonction publique de l'Ontario, secteur parapublic et administrations municipales) qui ont reçu un salaire égal ou supérieur à 100 000 $ durant l'année civile 2020. Le compendium de la divulgation des traitements a été publié sous une forme téléchargeable et lisible par ordinateur. Afin d'en faciliter l'accès pour le public, les données sont également accessibles dans des tableaux permettant le tri et les recherches sur le site Ontario.ca/fr/page/divulgation-des-traitements.

Afin d'appuyer son plan à long terme qui vise à rétablir la responsabilisation et la confiance dans les finances de la province, le gouvernement a effectué un examen approfondi des organismes provinciaux. Lors de ce travail de modernisation des organismes, on a commencé par recourir au Groupe de travail pour l'examen des organismes; on a ensuite réalisé un autre processus d'évaluation des organismes, à l'automne 2020. Pour ce qui est des recommandations formulées dans le cadre de ces examens, elles étaient axées sur les démarches visant à s'assurer que les organismes demeurent transparents et viables à long terme et que leurs activités s'harmonisent davantage avec les priorités du gouvernement. Le gouvernement

travaille à la mise en œuvre des recommandations découlant de ces examens et surveille les progrès réalisés en ce sens.

Gestion de la croissance de la rémunération dans le secteur public

Le SCT entend mettre en œuvre une approche juste et rationnelle pour gérer la rémunération et protéger les services publics essentiels de première ligne, tout en continuant de chercher des moyens de mieux surveiller les volets clés des activités du secteur public provincial.

En novembre 2019, l'Assemblée législative a adopté la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures* afin de permettre au gouvernement de gérer la croissance de la rémunération, tout en respectant les contribuables et les services sur lesquels ils comptent et en assurant la protection des emplois dans la fonction publique et des services de première ligne essentiels.

Depuis l'adoption de la Loi, des conventions collectives touchant environ 370 000 travailleurs et représentant plus de 45 % des employés syndiqués de la fonction publique ont été conclues conformément à celle-ci. De plus, dans le secteur privé, on a conclu pendant cette période des règlements prévoyant une augmentation salariale annuelle moyenne de 2,2 % – environ le double des augmentations établies dans la fonction publique de l'Ontario.

Le SCT a continué d'appuyer les efforts du gouvernement visant à gérer de façon raisonnable la taille de la FPO. De juin 2018 à janvier 2021, on a réduit la taille de la FPO de 7 %, et ce, sans perte d'emploi involontaire ni incidence sur les services de première ligne. Cela a placé le gouvernement dans une bonne position pour réaliser des investissements ciblés au titre des services essentiels de première ligne. Parmi les autres initiatives de gestion de la rémunération figurent les suivantes :

- on a appuyé le regroupement des avantages sociaux de plusieurs employeurs du secteur parapublic, que l'on a ainsi intégrés à l'ensemble des avantages sociaux assurés de la FPO afin de tirer parti des économies d'échelle découlant de l'achat collectif;
- jusqu'à maintenant, on a établi des conventions collectives justes et durables, prévoyant des résultats salariaux conformes aux mandats approuvés par le gouvernement, pour 32 des organismes provinciaux du secteur public.

Modernisation de la fonction publique

Le SCT est résolu à moderniser la FPO et à créer une culture organisationnelle axée sur les objectifs qui permet d'attirer des employés compétents aux talents diversifiés, et de voir à leur maintien en poste, à leur perfectionnement et à leur réaffectation, là où il y a lieu, afin de donner suite avec succès aux priorités du gouvernement.

On a mené les initiatives suivantes pour faciliter la transformation organisationnelle voulue d'une manière qui correspond aux priorités gouvernementales de même qu'à la réalisation des programmes et à la prestation de services axées sur les résultats :

- élaboration de stratégies et de politiques en matière de ressources humaines afin de permettre aux employés d'exploiter pleinement leur potentiel et de voir à la transformation souhaitée ainsi qu'à l'efficacité organisationnelle;
- facilitation et soutien de la planification stratégique des effectifs à l'échelle de la FPO afin de donner suite aux nouvelles priorités opérationnelles ministérielles et organisationnelles;
- élargissement de la collecte de données sociodémographiques liées à la dotation des postes de cadre supérieur pour évaluer l'atteinte des objectifs ministériels en ce qui touche la diversité, le tout afin de voir à la diversité voulue parmi ces cadres.
- élaboration et publication du premier rapport annuel de la FPO sur le travail qu'elle réalise actuellement afin de diversifier sa haute direction pour qu'elle reflète davantage la main-d'œuvre d'ensemble de l'Ontario. Le rapport présente la stratégie de diversification de la haute direction de la FPO et le plan qui permettra d'atteindre l'objectif organisationnel de parité avec la diversité de la main-d'œuvre de l'Ontario d'ici 2025 pour les groupes les plus sous-représentés. Le rapport fait également part de toutes les données sociodémographiques qui seront utilisées pour faire le suivi des progrès;
- le SCT continue de faire la promotion du cadre d'éthique énoncé dans la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, qui comprend des règles et des restrictions concernant les serments d'entrée en fonction et d'allégeance, les conflits d'intérêts, l'activité politique et la divulgation des actes répréhensibles.

Modernisation des programmes et services gouvernementaux

En s'appuyant sur les réformes qu'il a entreprises en 2019 pour améliorer les services et réaliser des gains d'efficacité, le SCT continue de travailler avec le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs sur l'initiative de consolidation des paiements de transfert afin d'accroître l'efficience, la transparence et la responsabilité. Dans le cadre de cette initiative, le SCT et ce ministère ont coordonné l'intégration des programmes de paiements de transfert de divers ministères au sein du système Paiements de transfert Ontario (PTO). Au moyen de PTO, on entend améliorer l'expérience des bénéficiaires et des administrateurs de paiements de transfert pour que l'on puisse consacrer plus de temps à la prestation de services à l'intention de la population ontarienne.

L'initiative de consolidation des paiements de transfert a permis au gouvernement de réduire le fardeau administratif et le fardeau lié à la production de rapports imposée aux bénéficiaires de paiements de transfert dans de multiples secteurs, y compris ceux de l'éducation, des services sociaux et à la personne, du soutien aux entreprises et du développement économique.

Le SCT continue de diriger les efforts visant à faire de l'Ontario un chef de file en ce qui concerne le numérique dans le secteur gouvernemental. En 2020-2021, ministère a joué un rôle essentiel dans l'avancement des priorités du gouvernement, y compris en ce qui touche l'obtention des résultats énoncés dans le plan d'action Faire progresser l'Ontario. Le SCT a également travaillé avec plus de 7 000 Ontariennes et Ontariens ainsi que 700 petites et moyennes entreprises en vue d'établir la première fonction d'identité numérique de l'Ontario et a reçu des conseils de divers secteurs (p. ex. technologie et finances) sur la manière de s'assurer que l'identité numérique répond à leurs besoins et aide à faire croître l'économie. En outre, le SCT a élaboré et lancé la Directive de l'Ontario sur les données et les services numériques, qui établit le contexte stratégique et de gouvernance pour les services numériques et les données dans la FPO.

Voici les autres progrès en matière de services numériques que le SCT a appuyés :

- la réalisation de 86 évaluations et de 27 évaluations accélérées en lien avec la stratégie Priorité au numérique pour s'assurer que l'Ontario offre des produits et des services numériques efficients et de grande qualité;
- la tenue de plus de 557 séances de recherche sur les utilisateurs avec des utilisateurs finaux de la FPO et externes à celle-ci;
- la tenue d'une série de formations et d'événements dans le cadre de laquelle plus de 10 000 personnes ont suivi une formation sur les services numériques et plus de 5 000 personnes bénéficié d'une formation à propos de la gestion allégée, le tout dans le but d'augmenter la capacité du gouvernement dans ces domaines.

Le SCT a également collaboré avec divers ministères pour améliorer les expériences des utilisateurs des services en ligne, pour créer des services rentables et conviviaux et pour réaliser des projets de gestion allégée à incidence importante qui ont tous permis, au minimum, de réaliser des gains d'efficience de 20 %. Par exemple, le SCT a travaillé avec :

- le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs pour améliorer et mettre à jour le contenu de multiples pages Web de la FPO (p. ex. Ontario.ca, Portail de demande en ligne) et ainsi réduire de 90 % le nombre de demandes adressées au centre d'appels de ServiceOntario. Cette réduction du nombre d'appels a permis au gouvernement d'économiser temps et argent; les gens ont pu accéder immédiatement à l'information dont ils avaient besoin en ligne;

- le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs sur l'initiative d'amélioration des dix transactions les plus demandées dans le but de transférer 530 000 transactions en ligne, pour ainsi permettre aux Ontariennes et aux Ontariens de renouveler facilement leur carte Santé, leurs vignettes de validation et leur permis de conduire en ligne. Cette numérisation des transactions courantes a réduit les coûts de prestation des services et a permis à la population ontarienne de gagner du temps;
- le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences pour appliquer les principes de gestion allégée au Programme ontarien des candidats à l'immigration et ainsi permettre une augmentation de 9 % du nombre de candidatures en 2020 sans accroître les ressources en personnel;
- le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs pour appliquer les principes de gestion allégée à la production et au renouvellement des vignettes d'immatriculation. Ces principes ont permis de réaliser des gains de productivité de 100 %, ce qui équivaut à 6 300 vignettes supplémentaires produites chaque jour. Les améliorations ont également généré une capacité de renouvellement en ligne d'un million de vignettes de plus par année, ce qui a fait augmenter la cible de recours aux services en ligne, laquelle est passée à 65 %;
- le ministère du Solliciteur général sur un projet de gestion allégée concernant le Bureau du coroner en chef afin de recommander une solution numérique pour le certificat médical de décès. Ce projet permet aux médecins de gagner du temps, en plus de se traduire par des économies de quelque 500 000 $ par année.

Examiner les programmes

Le processus annuel d'examen des programmes (qui est orienté au moyen d'une planification pluriannuelle) aide à veiller à ce que l'on évalue l'efficience et l'efficacité des programmes publics, leur rentabilité globale et la mesure dans laquelle ils correspondent aux principales priorités du gouvernement. Ce processus fait partie des efforts du gouvernement visant à promouvoir la modernisation et à s'assurer que ses programmes sont mis en œuvre et exécutés de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible.

Accroître les économies administratives

Comme l'ont montré d'autres administrations canadiennes, on peut accroître les économies administratives en cernant des paiements pour lesquels la TVH pourrait avoir été intégrée et ne pas avoir été remboursée par l'ARC. Ainsi, le SCT a entrepris l'examen des programmes provinciaux et a cerné diverses dépenses auxquelles auraient pu être intégrés des paiements de TVH.

Au cours de l’exercice 2020-2021, 83 129 417 $ en remboursements de la TVH précédemment non réclamés à l’ARC ont été recouvrés.

Tableau 5 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021

Type de compte	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2020-2021*
Approbations – COVID-19	S.O.
Autres – Fonctionnement	1 743,9 M$
Autres – Immobilisations	0,4 M$
Effectif (au 31 mars 2021)**	1 540 ETP

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2021.
**Postes équivalents temps plein (ETP) au sein de la fonction publique de l'Ontario.